VILLE DE PARIS

Vendredi 22 mars 2019

BULLETIN OFFICIEL DES DÉBATS

Séance des lundi 4, mardi 5 et mercredi 6

FÉVRIER 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Hommages aux victimes de l'explosion de la rue de Trévise. 3

Condoléances 5

Suspension et reprise de la séance. 9

Adoption de comptes rendus 9

2019 DJS 86 Communication de la Maire de Paris sur le sport de proximité à Paris : "Paris + Sportive". 9

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la visibilité du sport affinitaire à Paris. 9

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un schéma de continuité course à pied. 9

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'égalité d'accès femmes-hommes au sport. 9

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pose de pelouses synthétiques. 9

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux agrès sportifs dans l'espace public parisien. 10

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un sport plus accessible. 10

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la démocratisation de l'organisation du sport à Paris. 10

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la filière sportive de la ville. 10

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'inscription des équipements sportifs au PLU. 10

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un dispositif "clubs formateurs". 10

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'anneau cyclable du bois de Vincennes. 10

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au développement du sport santé à Paris. 10

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la santé par le sport. 10

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accompagnement de la performance sportive dans l'enseignement supérieur. 10

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la promotion du sport dans les Temps des Activités Périscolaires. 10

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs pendant les vacances scolaires. 10

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs en soirée. 10

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la promotion des nouvelles pratiques sportives. 10

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'éducation au et par le sport. 10

2019 DJS 71 - Stade Suchet (16e) - Construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football - Dépose d'une demande de permis de construire. 10

2019 DJS 79 - Subvention (159.500 euros) et avenant à convention avec l'APSAP-VP au titre de l'année 2019. 10

2019 DJS 94 - Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux. 10

2019 DJS 95 - Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux. 10

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la compensation des tarifs de location des équipements sportifs municipaux. 10

Souhaits de bienvenue 19

2019 DJS 86 - Communication de la Maire de Paris sur le sport de proximité à Paris : "Paris + Sportive"(suite). 19

Compte rendu de la 6e Commission 38

2019 DAE 47 - Subvention de fonctionnement (5.730.000 euros) et d'investissement (300.000 euros) et convention avec le Forum des images (1er). 39

2019 DASCO 15 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020. 39

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux collèges publics de l'Est du 12e. 39

Vœu déposé par le groupe EGCP relatif aux collèges publics de l'Est du 12e. 39

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion (12e). 39

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sectorisation des collèges du 20e. 39

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'offre de formation dans les lycées parisiens suite à la réforme du baccalauréat. 45

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation horaire et aux suppressions de postes des établissements d'enseignement secondaire..... 46

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation budgétaire académique des écoles parisiennes. 47

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux cartables légers et à l'équipement numérique dans les écoles et collèges (20e). 48

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des écoles et crèches parisiennes. 49

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'aménagement d'une cour "Oasis" au collège Pierre Alviset (5e)..... 49

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'enseignement secondaire et la fusion des 3 académies. 50

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux algorithmes locaux et à Parcoursup. 51

Suspension et reprise de la séance. 53

2019 SG 8 - Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne. 53

Vœu déposé par les groupes PCF-FG, SOCA, EGCP et RG-CI relatif aux effectifs et moyens de l'Etat mis en œuvre pour la sécurité..... 53

Vœu déposé par le GEP relatif à un bilan de la vidéoprotection. 53

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une police municipale. 53

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la sécurité des Parisiens..... 53

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une police municipale. 53

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité des Parisiens..... 53

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'une police municipale armée. 53

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au nombre de caméras de videoprotection..... 53

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif au réinvestissement de l'espace public..... 53

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la création d'une police municipale. 53

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à un développement du plan de vidéoprotection. 53

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la création d'une police municipale. 53

Vœu déposé par le groupe DP relatif à des précisions sur la mise en place d'une police municipale. 53

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'une police municipale. 53

Rappel au règlement. 53

2019 SG 8 - Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne (suite). 54

Souhaits de bienvenue..... 70

2019 SG 8 - Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne (suite). 70

Suspension et reprise de la séance. 99

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. 100

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. 100

Vœu déposé par l'Exécutif. 100

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation de deux étudiants à l'Université Paris-Nanterre. 101

Compte rendu de la 7e Commission..... 102

2019 DAE 30 - Subvention (5.087.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19e). 103

2019 DGRI 3 - Subvention 160.000 euros et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e). 105

Vœu déposé par le GEP relatif aux personnes LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie. 106

Vœu déposé par MM. DUBUS, VESPERINI et SAINT-ETIENNE relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur au peuple vénézuélien. 107

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la citoyenneté d'honneur à Leyla GÜVEN. 109

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG, EGCP, RG-CI et GEP relatif aux opérateurs de bus touristiques. 111

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'aérogare T4 de Roissy-Charles de Gaulle. 112

Vœu déposé par l'Exécutif. 112

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au schéma de développement touristique de Paris 2017-2022. 114

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs applicables à la taxe de séjour en 2019. 115

Vœu déposé par l'Exécutif. 115

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise. 117

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'association Vacances et familles Ile-de-France. 117

2019 DDCT 24 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17e arrondissement. 118

2019 DJS 73 - Contribution (25.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2019 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ et avenant à la CPO. 119

Informations sur le déroulement de la séance. 120

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation du "Grand débat national". 120

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au référendum d'initiative citoyenne. 120

Vœu déposé par l'Exécutif. 120

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au fonctionnement du budget participatif. 124

Compte rendu de la 1ère Commission. 125

2019 DAE 56 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Paris & Compagnie" (19e) 126

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'insertion par l'activité économique. 128

Suspension et reprise de la séance. 129

Hommage aux victimes de l'incendie survenu dans le 16e arrondissement. 129

2019 DDCT 23 - Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris. 130

2019 DDCT 1 - Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du 1er secteur de la Ville de Paris. 130

Suspension et reprise de la séance. 137

2019 DDCT 23 - Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris. 138

2019 DDCT 1 - Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la Mairie du 1er secteur de la Ville de Paris (suite). 138

Rappel au règlement. 142

2019 DDCT 23 - Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris. 142

2019 DDCT 1 - Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du 1er secteur de la Ville de Paris (suite). 142

2019 DDCT 8 - Subvention (7.800 euros) pour une association "Le Refuge". 143

2019 DEVE 15 - Subvention d'investissement à la régie personnalisée école Du Breuil 145

2019 DFA 5 - Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles. 147

2019 DFA 8 - Programmation du Fonds Social Européen (F.S.E.). 151

2019 SG 9 - Suivi des recommandations des rapports C.R.C. entre le 1er janvier 2017 et 6 février 2018. 152

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au mode de gouvernance du futur Centre des archives LGBTQI+ de Paris. 153

Vœu déposé par le GEP relatif au financement écologique de la gratuité des transports. 154

Vœu déposé par le GEP relatif à l'extension de la gratuité des transports en commun à Paris. 154

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la gratuité des transports pour les jeunes. 154

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des transports publics pour l'ensemble des jeunes et des chômeurs. 154

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la laïcité. 158

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la réalisation d'une charte de mécénat. 159

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation d'un vote public sur les grands projets à Paris. 159

2019 DAE 4 - Subvention de fonctionnement (240.000 euros) et convention avec l'association "Les Canaux" (19e). 161

2019 DAE 5 - Subventions (61.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 162

2019 IG 1 - Rapport annuel d'activité 2018 de l'Inspection générale. 163

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la prise en charge des frais de transport des agents de la Ville de Paris. 166

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux conditions de don des congés payés. 167

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la gestion de l'immeuble de la Ville situé 88 ter, boulevard de Port-Royal. 168

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la politique des rémunérations à la Ville. 169

2019 DAE 25 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10.234 euros). - Signature des conventions afférentes aux indemnités. 170

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'interdiction des journaux gratuits à l'Hôtel de Ville et ses abords immédiats. 170

2019 DAE 44 - Déplacement du marché découvert alimentaire Cervantès (15e). - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public. 172

2019 DAE 51 - Marchés découverts alimentaires. - Evolution des droits de place applicables aux commerçants. 173

2019 DAE 65 - Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - Avenants aux contrats. 176

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension de l'exonération. 176

2019 DU 65 - Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018. 177

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux conditions d'exonération. 177

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la procédure d'indemnisation. 177

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place d'une Zone Touristique Unique à Paris. 177

Dépôt de questions d'actualité. 181

Informations sur le déroulement de la séance. 181

Suspension et reprise de la séance. 181

Hommage aux victimes de l'incendie rue Erlanger dans le 16e arrondissement. 182

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la loi dite "anticasseurs". 183

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'expérimentation de feux tricolores dans le 14e. .185

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'insuffisance d'investissement de la Région Ile-de-France pour les transports et en particulier sur la future Z.A.C. "Bercy-Charenton". 187

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la politique de réduction des plastiques. 190

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la défense du pluralisme et de l'indépendance de la presse. 191

VI - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la dérive des finances de la Ville liée à la mauvaise gestion des grands dossiers. 193

VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture du métro la nuit à Paris. 195

VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la mobilité des séniors parisiens. 196

IX - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité routière. 198

X - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'application de la loi de réquisition et d'expropriation. 201

2019 SOCA 1 - Pour un espace public sans mégots. 203

2019 DU 65 - Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018. 213

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux conditions d'exonération. 213

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la procédure d'indemnisation. 213

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place d'une Zone Touristique Unique à Paris (suite). 213

2019 DAC 9 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre-Paris Villette pour le Grand Parquet (18e). 215

2019 DAC 611 - Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés. 217

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'équipement scénique du théâtre Astral. 217

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au soutien aux théâtres touchés par les manifestations des "Gilets jaunes". 218

Vœu déposé par l'Exécutif. 218

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré. 219

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérience artistique DAU. 220

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien pérenne des librairies du Quartier latin. 222

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension du périmètre protégé interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public (5e). 223

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apposition d'une plaque explicative rue des Petits-Carreaux (2e). 225

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation de la crypte située 14 bis, rue Pierre Nicole (5e). 226

2019 DAC 460 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe. 227

2019 DAC 468 - Subventions (12.000 euros) et convention avec l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871. 228

2019 DEVE 11 - Dénomination "Allée Jacques Higelin" attribuée une allée située dans la partie nord-est du parc Montsouris (14e). 231

2019 DEVE 12 - Dénomination "allée Arié et Gabriel Sandler" et "allée Myriam Monsonégo" attribuée à deux allées du square Sainte-Odile (17e). 232

2019 DU 29 - Dénomination "promenade Jeanne Moreau" (19e). 233

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à "Gerda Taro". 234

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Daniel Darc. 235

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage aux femmes résistantes. 236

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Grace Whitney Hoff. 237

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à une dénomination Andrée Putman, dans le 17e. 238

2019 DEVE 21 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (360.283 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2019. 238

2019 SG 1 - Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "Oasis", lauréat de l'appel à projets "Actions Innovatrices Urbaines" du FEDER. 240

2019 SG 5 - Rapport CRC sur la gestion de la compagnie parisienne de chauffage urbain (économie de la concession parisienne de distribution de chaleur) sur les exercices 2012 et suivants. 242

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux tarifs et au mode de gestion. 242

2019 SG 6 - Rapport CRC sur la gestion de la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) concernant les exercices 2012 et suivants. 242

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation des "rues intelligentes" dans Paris. 249

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une expertise et à bilan environnemental des centrales de la société "Climespace". 250

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux moteurs de production de secours d'électricité de la centrale des Halles de la société "Climespace". 250

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux groupes énergétiques électrogènes dans l'espace public. 253

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création de zones d'air dépollué "zones d'air propre". 255

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'éclairage nocturne des locaux à usage professionnel. 256

2019 DDCT 21 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris. 257

2019 DDCT 22 - Exercice du mandat, fixation des indemnités des élu.e.s parisien.ne.s. 257

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'état de réalisation des vœux. 261

Informations sur le déroulement de la séance. 262

Suspension et reprise de la séance. 262

Suspension et reprise de la séance. 262

2019 DDCT 10 - Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 4 locaux associatifs (265.000 euros). 262

2019 DDCT 12 - DAC-DAE-DASES-DASCO-DFPE-DJS-DPSP - Subventions (932.900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens. 263

2019 DPSP 3 - Subvention (850.000 euros) convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS). 265

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une réévaluation des moyens financiers. 265

Souhaits de bienvenue. 270

2019 DPSP 3 - Subvention (850.000 euros) convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance" (G.P.I.S.). 270

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une réévaluation des moyens financiers. (suite). 270

2019 DPSP 6 - Subvention à l'Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris (ADOSSPP).....271

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'usage des armes intermédiaires par les forces de police. 275

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif l'utilisation des lanceurs de balle de défense lors des manifestations parisiennes. ..275

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'utilisation des LBD et des grenades GLI-F4. ..275

Vœu déposé par l'Exécutif. 275

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la tranquillité publique rue Sedaine (11e). 282

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 284

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre. 284

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester. 284

Vœu déposé par l'Exécutif. 284

Suspension et reprise de la séance. 288

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre. 288

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester. 288

Vœu déposé par l'Exécutif (suite). 288

Suspension et reprise de la séance. 289

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre. 289

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester. 289

Vœu déposé par l'Exécutif (suite). 289

2019 DEVE 7 - Subvention (13.500 euros) à la Ligue de protection des oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges L.P.O. et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs. 289

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la labellisation des Arènes de Lutèce. 289

2019 DEVE 13 - Convention d'exploitation pour l'entretien des espaces verts concédés à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (7e). 291

2019 DEVE 31 - Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de "BiodiversiTerre", entre la Ville de Paris, la société "Grand Public" et M. Gad WEIL. 292

Suspension et reprise de la séance. 296

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'embellissement et à la végétalisation des abords de l'ESPCI. 296

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation de "chapotelets". 297

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau. 298

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'opération "Recyclons nos sapins !". ..299

2019 DVD 1 - DU - Extension du Tramway de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et17e). Déclaration de projet et mise en compatibilité PLU. 300

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification de la place Stuart Merrill. 300

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en œuvre du bouclage de la ligne T3. 300

2019 DVD 8 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (140.761,85 euros). 305

2019 DVD 10 - Site dit "Cité Bonnier" (20e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

avec "Paris Habitat" relative aux études d'aménagement de l'espace public. 306

2019 DVD 29 - DPE - Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e). - Aménagement d'une voie nouvelle. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique exercée par "Logis-Transports". 306

2019 DVD 13 - Réseau parisien de bornes de recharges électriques Belib'. Grille tarifaire et convention GIREVE. 309

2019 DVD 33 - Conditions générales d'accès et d'utilisation des bornes de recharge électriques remises en service par la Ville de Paris. 309

2019 SG 7 - Avis sur les projets d'arrêtés de communes limitrophes instaurant une zone à circulation restreinte. 312

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'extension du dispositif "Paris Respire" dans le 10e. 316

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la baisse du tarif forfait V-Découverte de Vélib'. 317

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la publication des données sur les usages des transports en commun à Paris et en Ile-de-France. 318

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'implantation d'ancrages vélos à proximité du lycée Henri IV. 319

Vœu déposé par l'Exécutif. 319

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'aménagement de la place de la Bastille et à la circulation des bus. 320

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrôle du stationnement payant par la Ville de Paris. 322

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy. 324

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'éclairage de la passerelle Marcelle Henry et du pont Mère Térèsa. 325

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la sécurisation des "escaliers du Parc de Passy". 325

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux cartes de stationnement résidentiel. 326

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'un arrêt de la Traverse Batignolles/Bichat. 327

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux faux taxis dans les aéroports d'Orly et de Roissy - Charles de Gaulle. 328

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'usage du sel lors des épisodes de neige et de verglas. 330

Compte rendu de la 4e Commission. 331

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Centre de rétention de Paris-Vincennes. 331

Vœu déposé par l'Exécutif. 331

2019 DASES 43 - Extension des établissements et services (131 places) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. 334

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à de nouvelles salles de consommation à moindre risque. 336

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des urgences de l'hôpital Lariboisière. 337

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accès aux soins des personnes en surpoids. 338

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif de logements tremplins. 339

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels et aux patients de la psychiatrie parisienne. 340

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de "Nouvelle AP-HP". 342

2019 DASES 24 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris pour son action d'accueil et d'accompagnement. 343

2019 DASES 26 - Subvention (1.391.608 euros), convention avec le C.A.S.P. pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2019 et subvention (131.000 euros) au titre du solde de l'année 2018. 345

2019 DASES 31 - Subvention (34.000 euros) et convention avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (14e) pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention des expulsions locatives. 347

2019 DASES 32 - Subventions (264.000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. - Avenants. 349

2019 DJS 110 - Bain-douche Charenton (12e) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris. 351

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil, l'évaluation et

l'hébergement des mineurs non accompagnés à Paris.....353

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la sécurité des mineurs isolés étrangers. 353

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en charge des mineurs étrangers isolés. 353

Vœu déposé par l'Exécutif. 353

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association nationale des villes et territoires accueillants. 357

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des exilés présents aux portes des 18e et 19e. 357

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence et aux campements d'exilés. 357

Vœu déposé par l'Exécutif. 357

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la protection de l'enfance. 360

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance....361

Vœu déposé par l'Exécutif. 361

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'anonymisation des dossiers présentés lors des conseils de famille.....363

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la prostitution des mineurs. 365

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école d'Alembert. 366

Compte rendu de la 5e Commission. 368

2019 DLH 5 - Location de l'immeuble 21, rue Brey (17e) à Paris habitat OPH - Bail emphytéotique. 368

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux types de conventionnement. 368

2019 DLH 13 - Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris. - Rapport d'activité 2017. 369

2019 DU 26 - Cession à la RIVP du lot de copropriété n° 1 dans l'immeuble 135 bis rue Castagnary (15e). 369

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux types de conventionnement. 369

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'application du Supplément Loyer de Solidarité.....371

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château-des-Rentiers (13e).....372

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château-des-Rentiers (13e). 372

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château-des-Rentiers (13e). 372

Vœu déposé par l'Exécutif. 372

Informations sur le déroulement de la séance. 374

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au refus de l'usufruit locatif social. 374

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche relatif à l'hôtel "Les Balladins" (14e). 376

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôtel "Les Balladins" (14e).....376

Vœu déposé par l'Exécutif. 376

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en œuvre des vœux votés concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap. 377

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne. 378

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au plan d'investissement d'Action Logement. 380

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la promotion de FairBnb. ..380

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux immeubles appartenant à EDF et gérés par Nexity (10e, 14e, 17e et 19e). 381

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux logements sociaux du quartier Charles Hermite-Evangile. 382

Vœu déposé par l'Exécutif. 382

2019 DAE 48 - Subvention (100.000 euros) à l'association Paris Europlace (1er).....383

2019 DAE 50 - Avenant à la convention de partenariat avec "Bpifrance" relative au fonds "Paris Innovation Amorçage" et abondement du fonds (4.000.000 euros). 386

2019 DU 22 - Usine d'Auteuil, 77, avenue de Versailles (16e). Convention avec "Eau de Paris" relative au financement d'études et de travaux sur le réseau d'eau non potable. 388

2019 DU 50 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e). - Scission en volumes de la copropriété de l'ensemble immobilier de la Tour Maine Montparnasse, Nouvelle Tour Montparnasse. - Protocole foncier n° 1. 389

2019 DU 51 - Nouvelle Tour Montparnasse. - Avis du Conseil de Paris sur le dossier

comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités. 389

2019 DU 56 - Ateliers RATP Vaugirard - 218 rue de la Croix Nivert (15e). Avis du Conseil de Paris sur la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités. 396

2019 DU 63 - Mise en œuvre des échanges dématérialisés relatifs aux autorisations d'urbanisme. Projet de convention entre la Ville de Paris et les représentants de l'Etat.....399

2019 SG 2 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme "DataCity". 399

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de Maison des médias libres. 401

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au projet de Maison des médias libres. 401

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la présence d'une bâche publicitaire sur la gare Saint-Lazare. 403

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au TEP Ménilmontant (11e). 404

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au TEP Ménilmontant (11e).....404

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de construction de l'immeuble "The Link" à la Défense. 404

Vœu déposé par l'Exécutif. 404

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sauvegarde des terres agricoles du Triangle de Gonesse. 405

Vœu déposé par l'Exécutif. 405

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la publication des autorisations d'urbanisme. 407

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude de l'évolution du design des barrières Vauban. 408

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au plan Brexit. 409

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la crèche rue de Tolbiac (13e). 410

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une consultation parisienne sur une gouvernance plus citoyenne. 412

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la porte Maillot. 413

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite). 414

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 415

Clôture de la séance. 416

Votes spécifiques. 416

Votes spécifiés. 419

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 419

Comptes rendus des Commissions. 425

Listes des membres présents. 432

Annexe n° 1 - Présentation des propositions du Conseil des générations futures relatives à la jeunesse. 437

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le voeu n° 119 bis déposé par l'Exécutif relatif à la liberté de manifester. 449

Tableau récapitulatif des absences - Année 2018. 453

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 463

Tableau des votes des groupes politiques. 485

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Emmanuelle BECKER, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, notre séance est ouverte.

Hommages aux victimes de l'explosion de la rue de Trévise.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, Monsieur le Général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, nous ne pouvions ouvrir ce Conseil, le premier de l'année, sans évoquer l'explosion survenue au 6, rue de Trévise, dans le 9e arrondissement, le samedi 12 janvier.

Cet événement dramatique nous a bouleversés. Il a fait de nombreux blessés et causé la mort de quatre personnes, dont deux sapeurs-pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Nous leur rendons hommage aujourd'hui.

Le caporal-chef Simon Cartannaz, 28 ans, en service depuis 5 ans au sein de la caserne de pompiers de Château-d'Eau dans le 10e arrondissement, originaire d'Entremont-le-Vieux, en Savoie.

Le première classe Nathanaël Josselin, 27 ans, en service depuis 4 ans au sein de la même caserne et sapeur-pompier volontaire à Brienon-sur-Armançon, dans l'Yonne. Il était le père d'un petit garçon de 4 ans.

Laura Sanz Nombela, 36 ans, de nationalité espagnole, résidant à Burguillos, dans la banlieue de Tolède où elle travaillait. En voyage à Paris avec son mari, elle était mère de trois enfants.

Adèle Biaunier, infirmière originaire de Tours, installée à Paris depuis plusieurs années, aurait fêté ses 29 ans le 26 janvier.

Nous avons bien sûr une pensée pour les rescapés de l'accident, les blessés, les traumatisés, toutes celles et ceux qui garderont, à ce jour et peut-être encore longtemps, des séquelles de cette tragédie.

Je veux saluer les services mobilisés dès les premières heures suivant l'accident pour venir en aide à toutes ces personnes. Ces services ont fait preuve d'un immense professionnalisme dans la gestion de cette crise inédite et dans l'accompagnement des victimes. Nous les en remercions vivement.

Je pense plus particulièrement bien sûr à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, une nouvelle fois endeuillée ; à la mairie du 9e arrondissement et à sa maire, Delphine BÜRKLI ; à la Préfecture de police et au commissariat du 9e arrondissement ; aux agents de toutes les directions de la Ville concernées, notamment ceux du C.A.S.-V.P. du 9e arrondissement. Je pense au Parquet de Paris, à l'Unité mobile d'intervention et de protection, à la cellule d'urgence médico-psychologique, à la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, à la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs. Je pense aux associations : la "Protection civile Paris", "Aide aux victimes", la "Croix-Rouge" française.

Je veux aussi remercier le Secrétariat général de la Ville et l'ensemble de mes adjoints, notamment Colombe BROSSEL, Pauline VÉRON et toutes celles et ceux qui se sont manifestés et ont été très présents à l'occasion de ce drame.

La coordination des opérations entre les services de la Ville et de l'Etat a été saluée par tous. Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi durant tout le processus de réparation.

Il faudra du temps pour parler d'un retour à la vie normale dans le quartier de Trévise. L'heure est encore à la sécurisation des immeubles touchés et ils sont nombreux.

L'urgence est pourtant là, puisque plusieurs dizaines de familles ne peuvent réintégrer leur lieu de vie et autant de commerçants sont empêchés de travailler, privés de leur source de revenus.

Nous avons pris l'engagement de les accompagner aussi longtemps qu'il le faudra pour les aider à cicatriser la blessure que représente cette tragédie.

Ce qui s'est passé rue de Trévise est fort heureusement rarissime. Le réseau de gaz parisien fait l'objet de contrôles réguliers et rigoureux. Nous y portons toute notre attention car la sécurité des Parisiens est notre priorité absolue.

Nous serons bien sûr attentifs au déroulement de l'enquête dans le respect de ce qui doit être fait par les enquêteurs. Mais, à ce stade, en souvenir de Simon, de Nathanaël, de Laura et d'Adèle, et par solidarité avec leurs proches, je vous demande d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vous propose de vous asseoir et je vais laisser la parole, sur ce premier hommage, à certains orateurs.

Madame Delphine BÜRKLI, vous aviez demandé la parole.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce drame est toujours dans nos cœurs. Le traumatisme est bien présent dans l'esprit des habitants du quartier du Faubourg-Montmartre. C'est un choc immense qui restera immanquablement dans l'histoire du 9e arrondissement et dans celle de Paris. Je veux à mon tour rendre hommage à nos deux sapeurs-pompiers, Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin qui ont donné leur vie.

J'ai une pensée émue pour ces deux jeunes femmes, Laura et Adèle, deux victimes innocentes fauchées par cette terrible explosion. Je pense à leurs proches et à leur famille.

Et puis, il y a les vivants, ceux qui ont échappé à la mort et qu'il faut réparer, des femmes et des hommes brisés dans leur chair qui porteront, toute leur vie, les stigmates de ce drame. Nous sommes et resterons à leurs côtés.

Mais la vie, quoi qu'il arrive, est plus forte que tout. Doucement, progressivement, elle reprend ses droits rue de Trévise, rue Sainte-Cécile, rue Bergère, rue de Montyon depuis quelques jours. Les passants se réapproprient la rue et les trottoirs sur lesquels ils aimaient déambuler. Il reste encore des espaces interdits au public autour de la zone d'impact.

Tout n'est pas réglé. Il y a encore mille choses à faire, des centaines de personnes à la recherche d'un toit ou d'un outil de travail.

Mon devoir, notre devoir est d'être présents au quotidien à leurs côtés et de continuer sans relâche à les accompagner. Je pense aux familles, aux enfants, aux personnes âgées, aux commerçants, aux professions libérales, aux artisans, à tous ceux qui font la ville et l'animation au quotidien.

Je garderai en mémoire cet élan de générosité et de solidarité venu de l'arrondissement et des habitants qui, spontanément, ont apporté vêtements, chaussures, couvertures, des jouets pour les enfants ; bref, tout ce dont les sinistrés avaient besoin. Je n'oublierai pas non plus le grand professionnalisme des services de l'Etat, de la Préfecture de police, de la Ville de Paris, de la mairie du 9e arrondissement et de tous les agents mobilisés, des bénévoles de la "Croix-Rouge" et de la "Protection civile". Je veux citer aussi la Région Ile-de-France et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, elle aussi à nos côtés, pour que la vie économique reprenne dans ce quartier.

Enfin, je n'oublierai jamais ce matin du 12 janvier dans ce quartier, telle une zone de guerre, avec des flammes, des voitures renversées, des éclats de vitres sur le sol, entourés d'habitants effrayés, et ces soldats du feu qui, sous votre commandement, Général GALLET, ont sauvé des dizaines de vies au péril de la leur.

Merci à vous tous, vraiment, pour les témoignages quelle que soit votre place dans l'hémicycle. Merci à mes collègues maires d'arrondissement présents également à mes côtés, à l'ensemble des conseillers de Paris et merci à vous, Madame la Maire, pour cet hommage émouvant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Madame la Maire du 9e arrondissement, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Paris, au nom de la Préfecture de police, en mon nom personnel et bien sûr au nom de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dont je salue le Général et le détachement présents à la tribune, je veux vous remercier pour les mots que vous venez de prononcer et pour l'hommage que vous avez souhaité, Mesdames et Messieurs, rendre aux victimes de l'explosion de la rue de Trévise parmi lesquelles le sergent Simon Cartannaz et le caporal Nathanaël Josselin.

Une fois encore, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été cruellement frappée. Au cours des derniers mois, elle a en effet payé un lourd tribut à la mission de secours et de protection qui est la sienne avec quatre victimes dans l'espace d'un an.

Le 12 janvier, le sergent Simon Cartannaz et le caporal Nathanaël Josselin sont morts au feu, alors qu'ils tentaient de sauver des vies.

Ce jour-là, avec leurs camarades, ils intervenaient, vous l'avez rappelé, sur une fuite de gaz 6, rue de Trévise dans le 9e arrondissement, ils étaient là pour évacuer les habitants, ce qu'ils ont fait pour empêcher qu'un drame ne survienne. L'explosion les a emportés tandis qu'ils accomplissaient leur mission.

Comme tous leurs camarades ce matin-là, ils ont manifesté un courage et un professionnalisme exemplaires.

Je veux les saluer. Je veux saluer aussi l'engagement personnel du Général, très tôt, que j'ai vu sur place où je me trouvais, et qui n'a pas hésité à prendre la tête de ses hommes pour aller sur le lieu du sinistre alors même que les immeubles menaçaient de s'écrouler.

Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin ont donné leur vie pour sauver celle des autres.

J'ai bien sûr une pensée émue et attristée comme vous-mêmes pour les deux autres victimes, Laura et Adèle, que vous avez citées. Une pensée de compassion et de solidarité pour leurs proches, pour les endeuillés.

Je veux également, bien sûr, penser à l'ensemble des sinistrés du quartier que nous avons vus le matin même, que j'ai rencontrés de nouveau il y a quelques jours faisant une visite de travail et de terrain avec Mme la Maire du 9e arrondissement, certains n'ont pas pu encore retrouver leur domicile ni même récupérer leurs affaires personnelles.

Je veux également rendre hommage à l'ensemble des hommes et des femmes qui se sont mobilisés dans une solidarité exemplaire pour répondre à l'événement : les élus, vous-même Madame la Maire, Madame la Maire du 9e arrondissement, vos adjoints, tous les services de la Ville de Paris.

Je veux saluer aussi toutes les équipes de la Préfecture de police qui sont intervenues sur les lieux, bien sûr la Brigade mais pas seulement, les fonctionnaires de police, ceux de la DSPAP, de la DOPC, les fonctionnaires de la police judiciaire très vite mobilisés pour l'enquête, les agents de la zone de défense et de sécurité de Paris, qui pendant plusieurs jours ont fait fonctionner la cellule d'information à destination du public.

Je veux souligner également le grand professionnalisme du service des architectes de sécurité de la Préfecture de police, qui ont su mener les expertises et préparer les décisions qui ont été mises à votre signature, Madame la Maire de Paris.

Je n'oublie pas non plus le rôle du laboratoire central.

Toutes ces femmes, tous ces hommes comme tous les secouristes qui se sont mobilisés, comme les citoyens qui se sont eux-mêmes rendus immédiatement disponibles et au service des autres méritent d'autres considérations, notre respect, et l'hommage que vous leur avez rendu.

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais vous proposer de rester debout, vous le savez, nous avons appris, avec beaucoup de tristesse, la disparition de Georges Sarre, jeudi dernier. Je veux saluer ici son épouse, Jacqueline, ses enfants, je veux bien sûr saluer M. le Ministre Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, dont il fut un grand compagnon de route, je veux saluer bien sûr les élus mais aussi les anciens élus présents, nombreux en tribune ce matin.

Georges Sarre nous a quittés, c'est un amoureux de Paris qui s'en va.

Nous sommes nombreux ici à l'avoir bien connu tant il a marqué des générations de femmes et d'hommes politiques parisiens et ce, au-delà des frontières partisanes.

Mais si la vie de Georges Sarre est profondément liée à la Capitale, il y a eu un avant Paris, dans sa région natale de la Creuse. Chez la famille SARRE, le goût de la chose publique est dans les gènes.

Son père, Alcide Sarre, fut maire de Chénérailles, puis conseiller général de la Creuse, ce département qui a donné quelques figures de la gauche laïque ouvrière et progressiste, comme Martin Nadaud, figure emblématique du département, député auquel la famille SARRE aimait se référer.

Puis ce fut Paris.

Inspecteur central des P.T.T., Georges Sarre a commencé sa carrière au centre de tri postal Paris-Brune, dans le 14e arrondissement. Il a rapidement adhéré à Force Ouvrière, puis à la S.F.I.O. en 1964, il y créa l'Association des postiers socialistes.

En mai 1968, Georges Sarre et son association participent au comité de grève de Paris-Brune.

Ce parcours de militant syndical lui a permis de forger des idées de progrès qui firent de lui un homme de gauche et un républicain exigeant, un homme de projet qui n'oubliait pas le terrain, un homme de conviction, viscéralement attaché à la justice sociale et qui avait fait de la politique une passion.

On ne peut évoquer Georges Sarre sans parler de vous, Monsieur le Ministre Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, tant l'amitié qui réunissait les deux hommes était forte, et leur destin lié. Ensemble, ils ont fondé le Mouvement des citoyens en 1993.

Au Parlement comme au Conseil de Paris, Georges Sarre défendait une certaine idée de la République. Cet engagement, il l'avait mis au service de la gauche en créant avec ses amis Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Didier Motchane et Pierre Guidoni, le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (le C.E.R.E.S.), un laboratoire d'idées qui contribua grandement à faire naître le Parti Socialiste lors du congrès d'Epinay de 1971.

Au Conseil de Paris, où il fut élu la même année, il a contribué à faire émerger une nouvelle génération de jeunes élus socialistes lors des élections municipales de 1977. A 3.000 voix près, sa liste d'union de la gauche aurait pu emporter Paris, c'est une autre histoire qui se serait sans doute écrite.

Siégeant au Parlement européen de 1979 à 1981, puis à l'Assemblée nationale de 1981 à 2002, il fut le seul député de gauche à être réélu à Paris en 1993.

Sa permanence parlementaire a longtemps pris place rue Jule-Verne dans le bas Belleville, dans ce Paris populaire qu'il affectionnait tant.

Nous avons aussi connu Georges Sarre Ministre sous le deuxième septennat de François Mitterrand, de 1988 à 1993, au Secrétariat d'Etat aux transports routiers et fluviaux, dans les gouvernements de Michel Rocard puis d'Edith CRESSON et de Pierre Bérégovoy. Il a défendu avec force, courage et conviction les premières mesures qui permirent d'ailleurs de faire baisser durablement le nombre de tués sur les routes. Je pense au contrôle technique et au permis à points.

Mais, c'est à Paris que Georges Sarre était sans doute le plus dans son élément. Sa vie est d'ailleurs intimement liée à l'histoire de Paris, à l'histoire de la gauche parisienne et du parti socialiste parisien.

De 1969 à 1971, Georges Sarre est premier secrétaire de la Fédération du parti socialiste de Paris. Il a contribué à donner à Paris son statut actuel, né de la loi P.M.L., et porté au Conseil de Paris les combats de la gauche socialiste, dont il a présidé le groupe de 1977 à 1993.

Nombreuses et pertinentes, ses interventions ont enrichi les débats du Conseil sur des sujets qui sont toujours d'actualité : le logement, la sécurité, les transports, le cadre de vie des Parisiens. Lorsqu'il quitte la présidence du groupe socialiste en 1993, c'est Bertrand DELANOË qui lui succède et préparera la victoire de la gauche à Paris, sur les bases du travail accompli notamment par ses prédécesseurs et Georges Sarre.

Je veux ici saluer et rappeler ces grandes figures qui nous ont quittés et étaient aussi dans cette aventure de la préparation de cette victoire de 2001. Je veux rappeler ici, bien sûr, Claude Estier, Martine Durlach, ou encore Henri Malberg.

De tous les mandats brigués durant sa carrière, Georges Sarre a un jour avoué que c'est celui de maire du 11e arrondissement dont il avait été le plus fier. Il en fut d'ailleurs le premier maire de gauche de 1995 à 2008.

Du 11e arrondissement, il connaissait chaque rue, chaque immeuble, chaque recoin, défendant inlassablement à l'Hôtel de Ville la sauvegarde du commerce de proximité, l'aménagement équilibré de son arrondissement, dont on sait que c'est l'un des plus denses de Paris, et bataillant toujours pour obtenir plus de moyens d'agir.

Il mettait un point d'honneur à assurer lui-même chaque vendredi matin une permanence ouverte à ses administrés, sans rendez-vous. Avec la disparition de Georges Sarre, c'est une certaine manière de faire de la politique qui, peut-être, s'en va. La demande de proximité et d'authenticité n'a jamais été aussi forte. Cette exigence, toute sa vie, Georges Sarre l'a portée. Nous en sommes les héritiers et plus particulièrement dans le 11e arrondissement.

Cher Patrick BLOCHE, cher François VAUGLIN, je sais que vous en mesurez chaque jour l'exigence.

Une grande figure de la gauche, un grand élu de la République, un Parisien exemplaire, nous garderons présente sa mémoire. Plus personnellement, je garderai de lui le souvenir d'un homme attentif, généreux, drôle. Il m'a accueillie avec gentillesse. Toujours disponible, il était solide et présent dans toutes les épreuves, et nous en avons traversé.

Il parlait à juste raison de la fierté de ses origines et de ses convictions, qu'il portait comme un grand républicain. Sa mémoire restera présente parmi nous. Je veux dire ici à sa famille et à ses amis qu'au-delà de cet hommage, au-delà de l'hommage qui lui sera rendu demain en mairie du 11e arrondissement, je souhaite que nous puissions donner le nom de Georges Sarre à un lieu du 11e arrondissement.

Je vous remercie et je vous propose une minute de silence en son honneur.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vais donner la parole à M. François VAUGLIN, puis Patrick BLOCHE, puis Mme BERTHOUT et Mme MOREL au nom des différents groupes de notre Assemblée.

Mais, tout d'abord, Monsieur le Maire du 11e arrondissement, Monsieur VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais aussi m'adresser, bien sûr, à sa femme Jacqueline, à ses fils, à sa famille ainsi qu'à ses proches, dont nombre d'élus et d'anciens collaborateurs sont présents parmi nous ce matin. Georges Sarre était une grande figure de la gauche de notre pays.

Vous avez rappelé, Madame la Maire, son parcours et ses réalisations les plus emblématiques. Il chérissait cette République et l'on peut même dire que c'était un enfant de la République au sens figuré, mais aussi au sens propre, puisque, vous l'avez rappelé, son père fut conseiller général et maire de Chénérailles, dans cette Creuse

natale qu'il a toujours gardée dans son cœur. C'était un ardent militant de la laïcité et un farouche défenseur de la souveraineté du peuple. Georges Sarre était un grand républicain.

Il a consacré sa vie entière au service de l'intérêt général. Il le fera de bien des manières : d'abord comme fonctionnaire et militant, puis en tant que conseiller de Paris. Il le fut durant 43 ans. Nous gardons en mémoire son verbe toujours clair et précis, avec une pointe d'humour qui n'était jamais loin, comme député européen, comme député et secrétaire d'Etat, et, bien sûr, en devenant maire du 11e arrondissement, puis adjoint au Maire de Paris.

Après son entrée aux P.T.T. et ses premières armes militantes à Force Ouvrière, il adhère à la S.F.I.O. en 1964, où il rencontrera Jean-Pierre CHEVÈNEMENT. Cette rencontre décisive conduisit, avec quelques camarades, à la fondation du C.E.R.E.S. Georges Sarre était celui qui fera adopter son logo par le Parti Socialiste, ce point serré sur une rose épanouie.

Les réformes qu'il conduisit comme secrétaire d'Etat aux Transports pendant ces cinq années, conduisirent à mettre en œuvre des réformes qui sont souvent difficiles pour la sécurité routière, mais qui, effectivement, ont sauvé tant de vies. Permis à points, limitation de la vitesse en ville à 50 km/h, port de la ceinture de sécurité à l'arrière, contrôle technique, ne sont que quelques-uns des exemples que nous lui devons.

Mais c'est surtout dans cette Capitale que Georges Sarre mena l'essentiel de son engagement. Conseiller de Paris sur ces bancs de 1971 à 2014, ce Parisien qui a autant adopté Paris que les Parisiens, et particulièrement ceux du 11e qui l'ont adopté, était apprécié de tous. Son bonheur à sillonner notre arrondissement et ses moindres recoins, qu'il connaissait comme sa poche, n'avait d'égal que sa curiosité naturelle pour les habitants. Il était toujours à leur écoute. Il était toujours en train de sillonner les rues du 11e ou en train de recevoir ses habitants.

Comme maire du 11e, il a engagé nos quartiers sur la mutation que Paris connaît depuis maintenant plus de 20 ans. Elu alors que les voitures étaient reines dans la ville, il a posé les premiers jalons d'une reconquête au profit des piétons et des vélos, avec la première piste cyclable boulevard Richard-Lenoir, avec la rénovation de la place Léon-Blum, avec la création du square Jules-Verne. Il s'est battu pour une meilleure qualité des logements et pour renforcer l'attrait de nos quartiers. Il lança ainsi les premiers assauts contre la mono-activité textile dans le quartier Sedaine-Popincourt, avec notamment la SEMAEST. Il lutta contre les marchands de sommeil dans les hôtels meublés et les logements insalubres. Il lança des équipements structurants pour notre arrondissement en sauvant la Maison des métallos et la cour de l'Industrie de la spéculation immobilière. Il fit du T.E.P. Berlemont un gymnase.

C'est aussi à lui que nous devons un soutien décisif, dès sa création, à de nombreuses associations. Je pense au festival "Onze bouge", ou encore à l'"Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 11e arrondissement".

Georges Sarre était un amoureux de Paris. Oui, alors qu'il vient à peine de nous quitter, nous mesurons déjà tout ce que nous lui devons. Notre tristesse est grande, mais nous ne l'oublierons pas. Je souhaitais qu'un endroit à Paris porte un jour son nom.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir fait cette proposition.

Je voudrais convier celles et ceux qui souhaitent lui rendre un dernier hommage, demain, à 10 heures 30, en mairie du 11e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Jacqueline, cher Philippe, cher Claude, cher Jean-Pierre.

C'est avec beaucoup d'émotion que je m'inscris dans cet hommage à Georges Sarre, dont j'ai fait la connaissance avant d'atteindre ma majorité. Mon père en politique m'a tellement transmis, et d'abord cette passion du terrain qui ne résume pas une élection au seul jour du scrutin. J'ai encore en souvenir cette remontée de la rue Oberkampf, commerce après commerce, devenue au fil du temps un véritable pèlerinage. Pèlerinage inévitablement républicain pour le fervent laïc qu'il était.

Il prenait ainsi le pouls de son 11e, et avec d'autant plus de plaisir à échanger avec ses administrés qu'il aimait sincèrement les gens. Son bilan de maire du 11e est à cet égard remarquable. Il est régulièrement évoqué aujourd'hui, tant son action a marqué durablement son territoire de l'Est parisien, dont il a su avec beaucoup d'intuition accompagner les mutations, de la protection de l'artisanat avec la rénovation de la Cour de l'industrie à la lutte contre la mono-activité textile dans le quartier Sedaine-Popincourt, du lancement de l'opération d'aménagements Bréguet à la renaissance culturelle de la Maison des métallos.

Mais pour pouvoir agir avec autant de volonté et de détermination, il fallait d'abord conquérir et ce ne fut pas chose aisée. Avant cette soirée de vraie liesse populaire en mairie du 11e, le 18 juin 1995, il y eut deux campagnes électorales aussi acharnées que décevantes, où l'endurance de Georges n'était altérée que par les températures hivernales qu'il détestait tant.

Autant de moments forts d'opposition sans faille et de patiente construction qui pouvaient faire d'une simple assemblée générale de la caisse des écoles un enjeu éminemment stratégique.

Parlementaire particulièrement actif, Ministre si courageux avec le permis à points et ce, avant même d'être maire, il avait réussi l'exploit - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - d'être le seul député de gauche réélu à Paris lors des législatives de 1993, avec un slogan aussi simple que finalement convaincant : vous avez un bon député, gardez-le.

Sa passion du 11e valait celle qu'il nourrissait pour Paris, tout en illustrant la célèbre formule de Victor Hugo par sa profonde fidélité à ses origines creusoises. Lorsqu'en 1977, la Capitale put enfin élire son maire, Georges Sarre, qui avait été avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT l'un des artisans du programme commun du Gouvernement quelques années auparavant, su rassembler les forces de la gauche pour mener campagne et même frôler la victoire.

Dans cet hémicycle qu'il a fréquenté si assidûment, tout particulièrement comme président du groupe Socialiste durant de longues années, il fut un opposant aussi loyal qu'opiniâtre à la politique municipale conduite par Jacques CHIRAC et mise en œuvre dans le 11e par Alain Devaquet. En cela, il a contribué activement à l'élection de Bertrand DELANOË comme maire de Paris en 2001.

Georges Sarre était un homme respectueux des autres dans son expression comme dans son attitude, exigeant certes mais d'abord avec lui-même, rigoureux dans le travail mais doué d'un humour communicatif dans la détente, d'une fidélité à toute épreuve et d'abord à ses idées. Aussi pudique qu'attentionné, il préférait que l'on parle de ce qu'il faisait plutôt que de qui il était.

Cette bienveillance était réelle et nous sommes nombreux à pouvoir en témoigner. Je me souviens ainsi de ce jour de mars 2008, où il m'a reçu dans son bureau de maire du 11e. Retrouvant face à lui le jeune militant du C.E.R.E.S. qu'il avait connu, il avait tenu à me dire combien il vivait ce passage de témoin non comme une fin mais comme un prolongement.

Depuis la Révolution française, dont le récit le passionnait tellement, on dit des personnages illustres qu'ils ont bien mérité de la patrie. Que nous puissions collectivement considérer que Georges Sarre a bien mérité de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT, pour le groupe les Républicains.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, à l'annonce du décès de Georges Sarre, le 31 janvier dernier, nous avons immédiatement tenu, avec les élus du groupe LR et Indépendants, à nous associer à la peine des Parisiens, à celle de sa famille, à celle de ses proches, et je n'oublie pas d'y associer les maires qui lui ont succédé : Patrick BLOCHE et François VAUGLIN.

Si l'élue d'opposition que je suis rend hommage ce matin à la grande figure de la gauche parisienne que fut Georges Sarre, c'est qu'il portait haut le combat des idées. Car au-delà de nos familles politiques respectives et de nos différences, ce qui nous réunit, c'est bien l'idée que le "bon combat est celui qui est engagé au nom de nos rêves", pour reprendre la belle formule de Paulo COELHO.

La vie de Georges Sarre fut une vie d'engagement, vous l'avez rappelé : le combat syndical avec l'aventure au tri postal Paris Brune qu'il citait volontiers, l'adhésion à la S.F.I.O. dans les années 1960, celle au Parti socialiste, et surtout son indéfectible compagnonnage avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, avec qui il fonda le C.E.R.E.S., puis des années après le Mouvement des citoyens.

Avec vous, cher Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, il partage une réelle indépendance d'esprit et la conviction que la conduite du pays doit être assurée par ses élus et non, je le cite, par "une technostructure européenne et nationale qui échappe à tout contrôle démocratique".

Georges Sarre exerça plusieurs mandats nationaux, vous l'avez rappelé : député, parlementaire européen et portefeuilles ministériels dans les gouvernements de Michel Rocard, d'Édith CRESSON et de Pierre Bérégovoy. Mais il fut avant tout un passionné de Paris, un passionné de Paris connaissant parfaitement ses rouages institutionnels. On se souvient du président de groupe d'opposition à Jacques CHIRAC, alors Maire de Paris, un président combatif et toujours très respectueux. On se souvient de l'adjoint à la sécurité et à la prévention de Bertrand DELANOË maîtrisant parfaitement ses dossiers.

Et puis c'était un passionné de Paris épousant la vie et l'histoire de ses quartiers, et en particulier du 11e arrondissement où il succèdera à Alain Devaquet qui nous a quittés, il y a un an, et pour qui j'ai une pensée amicale.

L'esprit frondeur qu'ils ont toujours incarné dans l'histoire, la Nation et la République, à la lisière du 11e, allait bien à cet homme de terrain qui n'avait pas oublié ses racines limousines, région qui m'est chère.

Georges Sarre nous laisse le souvenir d'un homme courtois, un homme ouvert aux autres, un homme ouvert aux débats et prodiguant des conseils avisés aux plus jeunes - c'est aussi et surtout cela la transmission en politique -, fidèle jusqu'au bout à ses convictions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe Europe-Écologie, j'ai souhaité rendre hommage au grand Parisien que fut Georges Sarre.

D'abord, quelques mots sur son engagement national. Je ne peux pas taire son engagement auprès de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, dont le Mouvement des citoyens qui devient le M.R.C. Le Mouvement des citoyens fut créé notamment en opposition au choix d'engager la guerre contre l'Irak en 1991. Les Verts étaient aussi opposés à cette guerre.

Mais surtout, pour moi élue du 11e, Georges Sarre, c'est le maire du 11e. Georges Sarre, c'est le maire qui aime le 11e arrondissement, qui en arpente les rues, qui en connaît les coins et les recoins, qui prend le temps d'écouter, qui va à la rencontre des habitants et des habitantes.

Georges Sarre, c'est le combat que nous avons mené côte à côte pour sauver la Maison des métallos de la destruction. Georges Sarre, c'est l'action contre la mono-activité des grossistes textiles dans le quartier Sedaine-Popincourt, c'est la volonté de ne pas laisser le marché décider seul. C'est la réorientation de la SEMAEST vers le soutien au commerce indépendant et à la valorisation des artisans.

Aujourd'hui, la SEMAEST est plébiscitée et nous nous réjouissons toutes et tous de ces actions de revitalisation commerciale et artisanale des quartiers. Aujourd'hui, nous savons ce que Paris doit à Georges Sarre.

Merci, Georges Sarre, pour ce que vous nous avez appris. Pour ma part, je sais ce que je vous dois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ces hommages et, sur l'invitation du maire du 11e arrondissement, nous pourrons nous retrouver dans le 11e, ce 11e arrondissement tant aimé par Georges Sarre pour poursuivre et échanger sur ce qu'il nous a apporté. Je le redis, nous sommes nombreux ici à nous sentir orphelins aujourd'hui et à nous sentir surtout ses héritiers.

Merci infiniment, merci, Madame, merci, Monsieur le Ministre, merci d'avoir participé à cet hommage.

Je vous propose une minute de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-cinq minutes et reprise à neuf heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 et des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ont été publiés au Bulletin municipal et départemental officiel.

Sur ces documents y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés, je vous remercie.

2019 DJS 86 Communication de la Maire de Paris sur le sport de proximité à Paris : "Paris + Sportive".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la visibilité du sport affinitaire à Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un schéma de continuité course à pied.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'égalité d'accès femmes-hommes au sport.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la pose de pelouses synthétiques.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux agrès sportifs dans l'espace public parisien.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un sport plus accessible.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la démocratisation de l'organisation du sport à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la filière sportive de la ville.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'inscription des équipements sportifs au PLU.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un dispositif "clubs formateurs".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'anneau cyclable du bois de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au développement du sport santé à Paris.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la santé par le sport.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accompagnement de la performance sportive dans l'enseignement supérieur.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la promotion du sport dans les Temps des Activités Périscolaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs pendant les vacances scolaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs en soirée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la promotion des nouvelles pratiques sportives.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'éducation au et par le sport.

2019 DJS 71 - Stade Suchet (16e) - Construction d'une salle de boxe et d'un bâtiment vestiaires pour le terrain de football - Dépose d'une demande de permis de construire.

2019 DJS 79 - Subvention (159.500 euros) et avenant à convention avec l'APSAP-VP au titre de l'année 2019.

2019 DJS 94 - Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.

2019 DJS 95 - Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la compensation des tarifs de location des équipements sportifs municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La conférence d'organisation a décidé d'un débat organisé autour d'une communication sur le sport de proximité à Paris, "Paris plus sportive" avec les dossiers DJS 86, DJS 71, DJS 79, DJS 94 et DJS 95.

Bien sûr, la conférence a prévu que, dans ce débat, seront inclus les temps de parole et la présentation des vœux de chacun des groupes de cette Assemblée.

Mes chers collègues, développer le sport pour tous partout et au plus près des Parisiens, voilà l'ambition que nous portons depuis le début de cette mandature. Je veux remercier Jean-François MARTINS, mon adjoint, de porter

avec beaucoup d'énergie et vraiment une présence absolue dans tous les arrondissements de Paris cette question du sport.

Je veux le remercier, remercier aussi Pierre RABADAN, mon cabinet, la DJS, le Secrétariat général et tous les élus qui, dans les arrondissements mais aussi ici au Conseil de Paris, aiment le sport et accompagnent ce développement du sport au quotidien. Parce que le sport au quotidien, c'est autant de chance de rester en bonne santé, autant d'occasions de se réunir, autant de façons de se réapproprier la ville.

Il y a un engagement fort de la Ville pour le développement de la pratique sportive qui a représenté 380 millions d'euros d'investissements au cours de cette mandature, avec une stabilisation depuis 2014, je le rappelle, dans un cadre de réduction des dépenses publiques et de baisse des dotations de l'Etat.

Mais nous nous sommes engagés sur les Jeux olympiques et paralympiques avec l'idée que cela servirait aussi le sport pour tous au quotidien, et qu'il fallait être cohérent : baisser les moyens alors que l'on vient de gagner les Jeux olympiques et paralympiques, ce n'est pas faire preuve de cohérence.

Cette cohérence fait aussi partie de l'engagement que nous avons pris auprès de l'ensemble du monde sportif.

Cette communication s'appuie sur le plan "Paris plus sportive". Elle donne à voir tout ce qui a été fait depuis 2014, mais aussi les projets pour l'avenir. Elle s'intéresse autant aux espaces publics sportifs qu'aux pratiquants et à ces structures absolument indispensables que sont les clubs sportifs, un tissu essentiel pour notre vie, notre Ville et, au-delà, sans doute aussi pour le pays.

Alors, premier objectif que nous avons développé : plus d'espaces sportifs dans une ville dense, plus de sport dans l'espace public.

En six ans, le paysage sportif parisien s'est transformé, et on en est fier.

Pour répondre au mieux à une demande de pratiques sportives plus libres et plus flexibles, nous avons fait en sorte que chaque Parisien se trouve bientôt à moins de cinq minutes d'un équipement sportif en accès libre et gratuit.

Ce ne sont pas moins de quinze nouveaux gymnases qui ont été créés et qui seront encore créés entre 2014 et 2020, dont plusieurs seront inaugurés cette année.

Trois nouvelles piscines ont été créées sur la même période grâce au Plan "Nager à Paris", et il faut aussi compter le bassin nordique de la piscine de la Butte-aux-Cailles dans le 13e, les baignades estivales dans le bassin de la Villette et 40 nocturnes créées en piscine pour s'adapter aux contraintes du public parisien et deux nouveaux bassins qui seront ouverts dans le 14e et le 20e arrondissements.

Cinq nouveaux petits terrains de sport, du foot à 7, du foot à 5, qui vont bientôt enrichir l'offre parisienne, répartis dans les 12e, 14e, 17e, 18e, et 19e arrondissements.

C'est aussi la pose de revêtements synthétiques dans plusieurs infrastructures, mais respectueux de la possibilité pour l'eau pluviale de s'écouler. Ces revêtements synthétiques dans plusieurs infrastructures parisiennes ont permis de dégager 130 heures de pratiques supplémentaires chaque semaine pour le rugby et pour le foot.

Nous aménageons les rues, les espaces verts, les places pour créer des parcours sportifs, comme c'est le cas sur les berges de Seine libérées des voitures définitivement, et régulièrement investis par les coureurs et les cyclistes.

Depuis six ans, des rampes de skate-board et des espaces de remise en forme et de musculation ont été créés un peu partout dans la ville. D'ici 2020, le premier parcours sportif sera finalisé dans le quartier Nation-Stalingrad. C'est aussi le fruit du budget participatif, et je veux remercier Pauline VÉRON. Il s'agit d'une promenade de santé, longue de 4,4 kilomètres presque sans interruption, végétalisée sur toute sa longueur, agrémentée d'agrès et d'une signalétique au sol.

2019 verra aussi l'apparition des places sportives. Dès le printemps, sur les places récemment rénovées - Nation, Madeleine, Bastille, place des Fêtes, parc des Rives de Seine - des cours collectifs gratuits seront proposés aux Parisiennes et aux Parisiens tous les week-ends.

Nous cordonnons également notre action avec les bailleurs et le G.I.E. "Paris Commerces", pour créer de nouvelles salles de sport chez les bailleurs sociaux, dans des sous-sols sous-utilisés.

L'objectif est de rouvrir des espaces aux clubs et au public. C'est une collaboration qui a déjà permis de créer un gymnase semi-enterré et des salles de sport à Julie Vlasto, dans le 10e, à Chapelle International dans le 18e, là c'est sur le toit, à Bréguet-Sabin dans le 11e.

Notre objectif est également de créer davantage de salles dédiées à une seule discipline et d'améliorer le confort de la pratique en adaptant les équipements.

Dès 2019, le site Jules-Ladoumègue, dans le 19e, accueillera un dojo pour les sports de combat, une salle de boxe et une salle de danse hip hop. Sur le site de Bercy, Bercy-Bastille, dans le12e, l'ancien espace de fitness sera également transformé en salle de boxe.

Par conséquent, du sport partout dans la ville, mais aussi plus de pratiquants, parce que la pratique d'une activité physique régulière a de nombreux avantages, elle est bonne pour la santé, elle permet aussi aux gens de se rencontrer, de se sentir mieux. C'est la raison pour laquelle nous avons développé, et continuerons de le faire, une série de propositions qui permettent à tous les Parisiens de devenir des praticiens et de pratiquer une activité physique.

Grâce à "Paris Sport Vacances", 8.000 jeunes ont bénéficié l'an dernier de 900 stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires dans tous les arrondissements. Depuis le lancement de "Paris Sport Famille", à la rentrée 2018, 3.600 parents et enfants ont pu profiter d'activités sportives, ludiques et gratuites durant le week-end. Merci à Jean-François MARTINS d'avoir porté cette proposition. C'est peut-être en devenant papa et en se disant "quand pourrai-je faire du sport entre les nuits agitées et les journées chargées ?" que tu as eu cette belle idée, mais c'est comme cela que l'on est de bons élus parisiens, c'est en étant pleinement des Parisiens et des usagers de Paris.

Le dispositif "Foot'Elles" permet aussi à 1.000 jeunes Parisiennes de participer chaque mercredi à des ateliers de foot gratuits. Grâce à "Femmes en sport", 4.000 Parisiennes profitent chaque année d'un week-end d'activités gratuites proposées par une centaine de clubs dans l'espace public parisien. Et après une expérimentation réussie dans le 5e arrondissement, nous généraliserons dès la rentrée 2019 le dispositif "Pause dej sportive" pour encourager les salariés à faire du sport à l'heure du déjeuner.

"Paris Sport Seniors", Chère Galla, nous en entendons beaucoup parler lorsque nous voyons nos seniors partout dans Paris. "Paris Sport Seniors" sera renforcé, c'est une demande forte de leur part pour atteindre 5.500 places en 2019 contre 3.000 l'an dernier, car encourager nos seniors à pratiquer un sport, c'est bien sûr lutter contre l'isolement et prévenir les problèmes de santé. D'ailleurs, lorsqu'on les voit, ils nous demandent tous de pouvoir faire beaucoup plus d'aquagym et d'aquabike. Jean-François, je passe le message : l'aquabike est quelque chose qui est très demandé par tous les seniors dans nos clubs, et encore récemment ils nous l'ont dit.

Particulièrement dense, l'offre sportive parisienne sera bientôt rassemblée sur un site dédié, accessible dès l'été prochain depuis Paris.fr. Grâce à cette porte d'entrée unique, il sera beaucoup plus facile de s'y retrouver.

Je l'ai dit tout à l'heure, les clubs sont essentiels à la vie du sport, à la vie sportive et à la vie de notre Capitale. Les clubs sont des acteurs incontournables de la vie de la Ville et de ses quartiers. Ils participent au développement du sport amateur, notamment chez les plus jeunes, ils renforcent le lien social et offrent un cadre pédagogique propice à l'épanouissement. Les clubs sont de véritables écoles de la vie et ils jouent pleinement leur rôle aux côtés des familles et aux côtés, bien sûr, de l'institution scolaire. Parce que nous considérons qu'un club ne pourra jamais être remplacé par une application ou par une salle de sport, nous apportons notre soutien aux clubs parisiens afin qu'ils soient en mesure de répondre aux nouvelles attentes des publics.

On compte 3.168 clubs sportifs à Paris, rassemblant plus de 300.000 licenciés. En 2018, près de 4,3 millions d'euros de subventions ont été versés par la Ville à 424 associations sportives. Ce soutien apparaît d'autant plus indispensable à leur survie que, malheureusement, l'État a procédé à un désengagement assez massif vis-à-vis du monde associatif, non seulement en subventions mais je pense aussi aux contrats aidés qui, pourtant, dans le monde associatif et le monde sportif, étaient une des bases permettant l'économie des clubs, notamment pour les accompagner dans cette mission de service public qui est la leur, car les clubs ont une mission de service public.

A Paris, d'ici 2020, un plan de formation à destination de tous les acteurs des clubs, les bénévoles, les salariés, les animateurs et les dirigeants, permettra d'adapter la réponse aux nouveaux enjeux qui se posent en termes de valeurs, de santé, de pratiques et d'outils. Dix-sept "clubhouse" ont déjà été créés au sein des équipements sportifs pour mieux accueillir les familles, offrir des lieux de vie aux clubs, améliorer le quotidien des bénévoles qui souvent sont des parents, des parents qui accompagnent leurs enfants et qui passent une partie de leur fin de semaine sur les stades dans nos équipements. Ainsi, les accueillir, c'est aussi répondre évidemment à leurs besoins et les remercier pour leur engagement. Dès le mois d'avril 2019, nous ferons appel à "Unis-Cité" pour introduire le service civique dans les associations sportives ; ce sera l'occasion pour elles l'occasion de se développer et pour les jeunes un moyen d'acquérir une expérience formatrice dans l'univers des clubs.

Nous savons qu'à Paris il y a plus de gens qui veulent pratiquer du sport que de créneaux disponibles. Il faut donc poursuivre nos efforts pour permettre à toutes et à tous d'accéder à l'offre municipale foisonnante ; c'est le Paris que nous voulons, un Paris actif qui donne du souffle à chacun.

Je veux à nouveau remercier Jean-François MARTINS, toutes les équipes autour de lui, l'administration de la Ville et nos cabinets pour le souffle qu'ils nous donnent dès ce lundi matin, premier Conseil de l'année, consacré au sport, au sport de proximité. Merci infiniment à chacune et à chacun.

Je donne la parole au premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, grand sportif devant l'Eternel, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole en vous moquant un peu de moi pour commencer la semaine.

Chers collègues, la communication dont nous débattons ce matin constitue un document de référence sur la politique sportive que nous menons à Paris, et je veux, comme grand sportif, saluer ce travail rigoureux qui traduit bien toutes les avancées, qui met en perspective et en cohérence les actions réalisées depuis 2001 et particulièrement depuis 2014 sous la responsabilité de Jean-François MARTINS.

Paris est une ville attractive et une ville ambitieuse. L'attribution des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 l'a confirmé et elle contribue à cette dynamique. Mais cela n'enlève rien, bien au contraire, à notre volonté de développer le sport au quotidien, c'est-à-dire celui qui intéresse d'abord les Parisiennes et les Parisiens, à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail, le sport qu'ils pratiquent pour leur loisir, leur santé ou leur bonheur, et ces trois dimensions ne sont pas exclusives.

En effet, gardons toujours à l'esprit que s'il est normal que Paris attire et accueille les personnes qui réussissent, son action doit être au service de l'ensemble des habitants de la ville. C'est pourquoi il est nécessaire et particulièrement bienvenu de rappeler aujourd'hui l'action de la Ville en matière de sport de proximité. Notre politique sportive vise en effet à permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités physiques et ce, sur l'ensemble du territoire parisien. Il en va de plusieurs dimensions extrêmement importantes : la qualité de vie de chacune et chacun, la santé publique dans notre ville, les valeurs du sport qui doivent être partagées et développées à Paris, notamment pour tout ce qu'elles contiennent d'esprit de fraternité dans notre ville.

Pour que cette ambition soit possible et accessible au plus grand nombre, Paris a fait du sport un choix politique réfléchi et assumé. En effet, sans cette ambition forte dans la durée et sans une pensée d'ensemble de la question, la pratique sportive serait rendue difficile pour beaucoup par manque d'équipements, par manque d'offres, par manque de clubs ou d'encadrants, ou en raison de frais d'inscription trop élevés. Dans un contexte particulier qui est celui d'une très grande densité urbaine, nous menons donc une politique sportive volontariste malgré cette contrainte.

Chaque année, nous produisons davantage d'offres sportives tournées vers les Parisiens, en augmentant aussi les créneaux dans les équipements existants. Paris a continué d'élargir son parc d'équipements sportifs en investissant massivement. Cet investissement dans tous les domaines est la marque de ce mandat et le sport n'y fait pas exception : 380 millions d'euros ont été ainsi consacrés à la construction de 15 nouveaux gymnases et de 5 nouvelles piscines.

Je sais les progrès réalisés et les nouveaux équipements livrés dans mon arrondissement du 10e ces dernières années avec, par exemple, les gymnases Marie-Paradis et Julie-Vlasto, la rénovation des T.E.P., et la création d'équipements de plein air en accès libre le long du canal Saint-Martin qui seront désormais augmentés par le nouveau parcours de Nation à Stalingrad.

Paris a fait preuve d'ingéniosité aussi et il en faut quand les espaces à construire manquent. Ainsi, dans de nombreux arrondissements, la Ville a réaménagé les terrains d'éducation physique en stades de football à 5 ou 7, plus adapté à ces surfaces. Elle a ouvert de nouveaux espaces dédiés partout où cela était possible comme des dojos, des rings ou des salles de danse.

Surtout, ce qui est remarquable dans notre politique sportive, c'est cette volonté qu'elle profite au plus grand nombre, tout au long de la vie, en veillant à inclure de nouveaux entrants. Cela commence, bien sûr, par des horaires élargis et plus adaptés aux usagers. Cela nécessite de soutenir les clubs et le monde sportif comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, ce que nous faisons quand, cette année, le Gouvernement a fait du sport une variable d'ajustement budgétaire, ce que nous regrettons.

Notre politique passe également par la recherche constante de nouveaux publics, ceux-là même qui sont parfois éloignés de la pratique sportive, qu'ils se trouvent dans les beaux quartiers ou dans les quartiers populaires et quel que soit leur âge.

Pour être plus inclusif, le sport parisien a dû évoluer. Cette évolution, la Ville l'a encouragée et accompagnée. Les pratiques se sont féminisées avec un fort soutien aux clubs féminins ou grâce à des créneaux dédiés pour lesquels nous visons la parité d'ici 2024.

Fidèles aussi à notre engagement inclusif, la pratique du handisport se développe. Les équipements accessibles augmentent de 7 % en cette année 2019. Des dispositifs comme les centres de sport adaptés ou handi-jeunes sont lancés et un pôle de pratique handisport verra le jour dans le 15e arrondissement.

La pratique sportive, quand elle est possible pour le plus grand nombre, est aussi un levier fort de mixité sociale. C'est pourquoi, afin que le sport ne bénéficie pas exclusivement à un public initié ou favorisé, la Ville a mis en place des dispositifs dédiés auprès des familles dans les quartiers "politique de la ville" comme "Réduc' Sport" ou des animations et des médiations partout où le besoin se présentait.

Enfin, nous savons combien le sport peut être un instrument efficace dans la lutte contre les discriminations. La Ville soutient les événements sportifs et les clubs inclusifs. L'été dernier, les Gay Games ont été une formidable vitrine du sport pour toutes et tous. Désormais, un plan de formation sur la question des discriminations sera lancé à destination des bénévoles. Il s'agit là d'un enjeu très important.

Chers collègues, la politique sportive menée à Paris méritait ce document et ce temps de débat au Conseil de Paris pour rappeler son ambition, sa cohérence et la poursuite dans la durée de ses objectifs. Plus inclusive, accessible et diversifiée, la pratique sportive à Paris a été rendue possible par le choix politique clair que nous avons fait en direction du plus grand nombre. C'est cette politique qui donne tout leur sens aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Rémi FÉRAUD.

Madame Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

L'Organisation mondiale de la santé ne cesse de tirer des sonnettes d'alarme sur la sédentarité dont les conséquences sur la santé, surtout quand elle est associée à une mauvaise alimentation, sont particulièrement néfastes. Nous le savons, la pratique d'une activité sportive améliore considérablement les probabilités de rester en bonne santé et diminue les risques du nombre de pathologies, notamment cardiovasculaires. La question de la pratique sportive est donc indéniablement une question de santé publique, mais pas que.

Le sport, c'est aussi un moyen de se sociabiliser, de prendre ou reprendre confiance en soi, de s'accomplir, d'apprendre l'usage des règles et le respect de ses adversaires, de prendre plaisir, enfin, tout simplement.

Loin de l'horizon mercantile et publicitaire du "sport business" dont les Jeux olympiques sont l'expression la plus ultime, favoriser la pratique quotidienne des activités sportives, qu'elles soient individuelles ou collectives, constitue un enjeu prioritaire.

Cette communication constitue plus un bilan de la mandature qu'une perspective pour la suite, et ce d'autant plus qu'elle a le bon goût de se distinguer de l'organisation des Jeux olympiques.

Beaucoup d'éléments positifs sont à souligner. Malgré un fort désengagement de l'État, le choix a été fait de permettre la pratique du sport-plaisir et loisir à Paris en attribuant plus de 4 millions d'euros via des subventions à plus de 400 associations en 2018. Même si nous sommes souvent caricaturés sur ces questions, je souligne qu'au fil des différents Conseils de Paris, les écologistes ont soutenu ces choix qui constituent un soutien plein et entier à un tissu associatif vivant, ouvert et innovant.

C'est sur ce tissu qu'il faut s'appuyer avec, en creux, la question récurrente des lieux de pratiques sportives qui sont trop rares à Paris. En concentrant plus de 2 millions d'habitants sur 105 kilomètres carrés, le sport à Paris est victime de la densité de la ville. Il faut être inventif pour trouver de nouveaux espaces de sport. Je salue d'ailleurs, à ce titre, les initiatives visant à élargir les horaires des gymnases existants et en confiant la gestion aux associations elles-mêmes. Sans surprise, le bilan est extrêmement positif. Je salue également la volonté d'aller chercher des parkings chez les bailleurs, de travailler avec le Rectorat afin d'ouvrir les gymnases aux associations quand ils sont vides.

Dans un contexte où nous ne pouvons plus bétoniser la ville, même pour créer de nouveaux équipements sportifs, il faut penser les choses différemment. C'est le cas, par exemple, du T.E.P. de Ménilmontant qui doit rester un espace sportif ouvert et gratuit, un espace de plein air. Garder des espaces de ce type est indispensable pour continuer à faire de Paris une ville plus vivable et respirable.

D'ailleurs, nous souscrivons pleinement à l'un de vos objectifs de faire en sorte que chaque Parisien soit à 5 minutes d'une infrastructure sportive. Dans cette même logique, l'espace public doit également être un immense terrain de jeux sportifs. Il suffit, à ce titre, de voir courir dans les rues les Parisiennes et les Parisiens pour constater qu'ils ne nous ont pas attendus pour donner à leur ville des usages ludiques et sportifs.

Nous nous réjouissons donc que des demandes des citoyens portées par le budget participatif, comme le parcours sportif qui reliera Nation à Stalingrad, voient le jour. Conformément aux attentes des riverains, ce projet devra comporter de la végétalisation participative. Nous restons donc très vigilants sur ce point et c'est la raison pour laquelle nous demandons une clarification sur la nature, le calendrier et la finalité des travaux.

Enfin, sur ce point, nous partageons avec vous votre volonté de faire de Paris la capitale du "running". Si la pratique explose et trouve, avec les berges de Seine par exemple, un formidable circuit, c'est peu dire que courir dans la ville reste compliqué : la circulation, les travaux, la foule, les ruptures de parcours rendent, il faut le dire, l'exercice compliqué - pour ne pas dire dangereux.

Pour avancer, nous déposerons un vœu afin que la Ville mette en place un schéma de continuité de course à pied qui pourra être disponible sur Internet et collaboratif, et insiste sur la nécessité de créer des parcours de différentes distances pour la course à pied et toute autre activité sportive qui pourrait s'y prêter.

Dans le même esprit, nous voulons favoriser la pratique sportive des parents qui, du fait de la charge parentale, peuvent sacrifier des temps d'activité physique. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'installation d'agrès sportifs près des aires de jeux pour enfants, afin que les parents puissent profiter de ces moments pour pratiquer un

peu de sport. Cela s'inscrit dans les objectifs affichés du développement "sport en famille" à l'image du projet "Paris Sport Famille" que vous portez et dans la logique de faciliter le sport partout où c'est possible.

Je laisserai mon collègue David BELLIARD présenter les autres vœux rattachés à cette communication, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Je donne la parole à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le sport est trop souvent le parent pauvre des politiques publiques. La perspective des Jeux olympiques et paralympiques doit nous faire changer la manière de considérer le sport. C'est ce que nous voulons faire à Paris.

A cet égard, je voudrais, au nom de mon groupe et en tant qu'élu d'arrondissement en charge du sport dans le 19e arrondissement, saluer le travail de la Ville et de Jean-François MARTINS sur cette communication. Il nous donne à la fois un bilan et des perspectives pour que le sport prenne toute sa place dans notre ville.

Aujourd'hui, le sport est confronté à des défis majeurs. Si nous voulons une ville plus sportive, nous devons les relever.

Parmi ces derniers, la question de son accès. Je pense au public le plus éloigné de la pratique sportive. La conquête de nouveaux publics, féminisation des pratiques, développement du sport dans les quartiers populaires et à destination des seniors, doit être au cœur de la politique sportive de notre ville.

Nous pouvons compter pour cela sur la filière sportive de la Ville. Actuellement, cette filière compte 440 agents titulaires et 520 vacataires. Nous soutenons pleinement la réforme de la filière sportive annoncée pour 2019 visant à développer une offre complémentaire aux moments sportifs, à faire du sport un droit pour toutes et tous et accompagner les publics les plus fragiles vers les pratiques sportives.

Nous souhaitons profiter de cette réforme pour demander qu'elle soit accompagnée d'une augmentation du budget alloué, d'une augmentation des agents, notamment du programme pour la titularisation des vacataires et que la Ville s'engage à faire des investissements nécessaires pour une féminisation de la profession.

Comme toutes les politiques publiques, nous sommes persuadés qu'elles sont plus pertinentes et plus efficaces si elles associent la population. Si nous voulons une ville plus sportive, nous devons construire cet objectif avec les Parisiennes et les Parisiens.

La démocratisation de l'organisation du sport à Paris est à la confluence des aspirations du moment sportif et des pratiquants.

Nous demandons à la Ville d'inciter et d'accompagner les arrondissements à mettre en place les projets sportifs d'arrondissement. Les projets sportifs d'arrondissement existent aujourd'hui dans certains arrondissements, mais nous pensons qu'il serait très bénéfique pour notre ville de les généraliser.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive de la Ville, les P.S.A. peuvent être la déclinaison locale dans le respect de la richesse et des réalités propres à chaque arrondissement.

Conçus et organisés par les mairies d'arrondissement et les circonscriptions de la Direction de la Jeunesse et des Sports, ces projets devraient solliciter tous les clubs et associations sportifs ainsi que les usagers dans un travail de réflexion et de proposition qui permettrait d'une part, d'associer tous les acteurs de la politique sportive locale, et d'autre part, de contribuer à une vraie cohérence de projet.

Ils devraient s'articuler sur la base d'un recensement et de la présentation des installations de l'arrondissement, des clubs et associations utilisateurs, des activités et des dispositifs proposés par la Ville présents dans l'arrondissement.

Ainsi, une analyse la plus fine des réalités locales nous semble nécessaire. Cela permettrait de travailler sur des installations sportives et leurs utilisations, les attributions de créneaux, les dispositifs, les subventions, les événements et manifestations sportives.

Tout ce qui participe à l'organisation et au développement des pratiques sportives locales serait ainsi partagé, programmé et évalué sur une période qui pourrait être de 3 ans et cela dans une moderne et responsable forme de démocratie participative.

Enfin, parce que les équipements de notre ville sont des lieux communs à un nombre important d'usagers et de pratiques, nous prônons la création de comités d'usagers dans tous les centres sportifs de notre ville. Ces lieux de pratique dans lesquels divers publics se croisent, usagers, adhérents des clubs et associations, agents de la Ville, manquent souvent de moments de rencontre et d'échange. Souvent, ce manque de communication contribue à créer des incompréhensions, voire des conflits entre utilisateurs et agents de la Ville.

Ces comités, déjà expérimentés dans certains arrondissements, comme le 19e, faciliteraient la prise en compte et le respect des exigences et des besoins des uns et des autres.

Ces lieux nous semblent des espaces propices autour desquels la vie des installations pourrait s'organiser, de la connaissance des bâtiments, leurs spécificités, leurs caractéristiques, avec des visites des installations proposées par les agents de la Ville à la présentation de la programmation des travaux prévus ; des critères appliqués dans le cadre du partage des créneaux entre public scolaire et clubs au règlement intérieur des établissements ; des moments de convivialité à des moments de bilan. Tout ce qui participera au suivi de la vie de l'établissement contribuera à instaurer un climat favorable pour une lecture claire de la politique sportive parisienne en cohérence et dans le respect des besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Chaque comité d'usagers pourra être ainsi considéré comme un des lieux où se concrétiserait la démocratisation des pratiques sportives dans notre ville.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Pierre AURIACOMBE pour le groupe PPCI.

M. Pierre AURIACOMBE. - J'ai écouté votre communication avec grand intérêt, elle est passionnante : plus de mètres carrés, plus de créneaux, des Parisiens, des sportifs heureux, c'est magnifique.

Malheureusement, nous sommes nombreux, Parisiens, à ne pas avoir cette impression. En plus, vous nous expliquez que c'est depuis 2001 que tout a été réalisé, que dans les années 1970 à 2000 la Ville a connu un sous-investissement. Avant, rien ou très peu, et depuis, maintenant, ce sont des piscines, des bassins, des bases nautiques, des patinoires et autres grands stades et terrains de jeux.

C'est très bien, mais la plupart de ces terrains existaient avant. Ils n'ont pas été créés depuis 2001, je suis désolé de le dire. C'est la grande majorité d'entre eux. Vous confondez également nouveaux stades et rénovations, nouveaux gymnases et rénovations. Ils existaient avant. Ils étaient vétustes et vu que vous êtes au pouvoir depuis maintenant trois mandatures, vous les avez réhabilités, c'est normal.

Dans certains cas, vous avez même supprimé certains équipements de l'offre amateur. Cela a été le cas du stade Jean Bouin autrefois réservé aux amateurs et de nombreux joueurs de rugby amateur y ont joué, et aux scolaires. Maintenant, il est réservé aux professionnels du Stade Français. L'offre a été remplacée par le stade de l'hippodrome d'Auteuil, mais c'est en remplacement, on n'a pas accru l'offre.

Qu'en est-il de cette offre ? Beaucoup d'entre nous ont des enfants ici, ils connaissent bien le problème de l'offre sportive à Paris. La pratique sportive pour nos enfants, c'est la course à l'inscription en septembre, les forums qui ont lieu dans les mairies d'arrondissement ont un succès énorme. Pourquoi ? Parce que passé le 30 septembre, il n'y a plus de places. Nous le savons tous très bien ici.

Je vous cite dans votre rapport : "à Paris, seuls 15 % des garçons et filles âgés de 8 à 14 ans font les 60 minutes d'activité physique journalière recommandée par l'O.M.S.". Oui, 15 % des enfants de 8 à 14 ans, et on parle de 60 minutes, pas d'entraînement et de match. Ce n'est pas énorme. Tout de même, vous en conviendrez, dans la réalité, les faits sont différents.

Je vous cite toujours : "en matière de pratiques sportives, il est acquis que les bonnes habitudes prises le plus tôt possible favorisent une pratique durable et continue toute l'enfance et à l'âge adulte".

Quand je lis dans votre communication : "rendre Paris plus accueillant aux familles fait partie des priorités de la Ville", "la Ville a voulu accorder une plus grande place aux loisirs en famille et au plus populaire d'entre eux, le sport", "créer une offre pionnière pour les jeunes enfants et leurs parents "Paris Sport Famille", "seuls 15 % des enfants pratiquent vraiment le sport" et c'est votre priorité, je m'inquiète pour ce qui n'est pas du domaine de votre priorité.

Vous écrivez également dans votre communication : "la pratique des licenciés concerne à Paris 16 % de la population parisienne, contre 24 % sur le plan national". Je ne méconnais pas les problèmes, nous sommes dans Paris, dans un endroit très dense, mais dire que tout va bien et tout est rose, tout de même...

Madame la Maire, vous nous avez lu un catalogue de bonnes intentions, peut-être votre programme de 2020, mais pas la situation du sport à Paris.

Je reviens sur certaines de vos propositions : l'optimisation des créneaux horaires sur lesquels vous avez travaillé, oui, il y a eu de gros efforts de faits, j'en conviens. Les équipements parisiens se singularisent par une amplitude d'ouverture exceptionnelle, et c'est normal. Est-ce suffisant ? D'abord, on pourrait parler des grèves qui ont touché notamment les piscines, les équipements sportifs.

Il y a une réalité en la matière. C'est bien d'ouvrir sur le papier, mais si, dans la réalité, ce n'est pas ouvert, c'est un autre problème. Les créneaux autonomes gérés par les associations, c'est une très bonne idée, et je reviendrai sur les associations. Maintenant, ces créneaux, il faut aussi les contrôler. Qu'en est-il ? Quand vous vous occupez du sport, si vous allez dans une piscine un soir et que vous voyez les lignes de natation, il y aura une association avec

40 gamins et 4 lignes d'eau, et une autre association avec 4 lignes d'eau et 2-3 enfants, ou 2-3 adultes, peu importe. Pourquoi ? Il n'y a pas de contrôle, donc il faut attribuer ces lignes d'eau, mais aussi contrôler.

Sur l'optimisation des créneaux, je voudrais prendre un autre exemple d'actualité. M. le Préfet a réquisitionné le gymnase Jean-Bouin pour l'accueil des migrants dans le16e. Cela ne me pose pas de problème, ce n'est pas le sujet. Mais vous avez pu trouver de nouveaux créneaux, et c'est très bien, pour les praticiens du sport sur Jean-Bouin. Comment a-t-on pu, fin janvier, trouver des créneaux disponibles, alors que ces créneaux auraient dû être déjà utilisés ? C'est qu'il y a bien un problème de mauvaise attribution de ces créneaux. Je voudrais avoir des explications en la matière.

Les autres pistes : couvrir les terrains de sport extérieurs, oui, bien sûr. Vous avez déjà commencé, mais il faut un plan d'envergure. Le synthétique sur les terrains de sport s'impose aujourd'hui. Il faut rappeler qu'il n'a pas été fait avant, quand c'était impossible, mais c'est une bonne chose.

Un point de votre communication où je vous suis largement, ce sont les clubs. Il s'agit du premier levier essentiel pour promouvoir l'activité sportive à Paris, et c'est vrai en France. Les clubs sont un acteur essentiel et nous vous suivons sur ce point. Quand vous proposez le plan de formation pour les sportifs parisiens, c'est tout à fait favorable. Résidentialiser les clubs, également. L'idée des deux ans et des "clubs-houses" : oui, c'est très bien, donc nous vous suivons.

Dans le même temps, on ne sait pas trop, là encore, où vous voulez aller, parce que vous nous dites "faire de l'espace public parisien un grand terrain de jeu". Cinq pages, dans votre communication, sont consacrées aux clubs et idem à la pratique libre. Là encore, quelle est votre priorité ? Est-ce un programme électoral ici qui permet à tout le monde de s'y retrouver ?

Le rôle du privé, vous ne l'oubliez pas, est important. Là encore, c'est assez curieux, vous écrivez : "prohibition des clubs n'ayant qu'un but commercial". Là encore, tout le monde peut s'y retrouver, c'est un peu surprenant.

Le sport, source d'intégration, la lutte contre les discriminations, la politique en faveur du handicap, l'égalité hommes/femmes : bien évidemment, nous vous soutenons, mais avec quels moyens ? Sauf erreur, il n'y a pas eu d'augmentation des budgets en la matière.

En conclusion, ce n'est pas un état des lieux du sport que vous nous livrez à Paris - je ne sais pas si c'est votre vision -, mais un programme électoral. Comme on va le voir cet après-midi sur la sécurité et la police municipale.

Vous êtes, Madame la Maire, en campagne électorale. Nous avons ici un programme avec une liste à la Prévert. Je ne suis pas certain que cette communication aide le sportif du XXIe siècle à se retrouver dans votre inventaire. J'espère, toutefois, que ces propositions ne resteront pas en l'état et seront mises en place dans une prochaine mandature, avec, je le souhaite pour ma part, une nouvelle équipe. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, qu'il soit pratiqué seul ou à plusieurs, à l'intérieur comme à l'extérieur, le sport est une véritable source d'émotion, de détente et de bien-être. S'il mène chacun à l'épanouissement et au dépassement de soi, il est aussi souvent l'occasion de partager des moments simples entre amis. On pourrait, par confort, en faire un sujet apolitique, mais c'est bien une vision politique volontariste qu'il fallait à l'Exécutif pour que Paris devienne le berceau de l'olympisme. Il n'est pas question, comme je viens de l'entendre, de distribuer des bons et mauvais points. Je le répète : c'est bien une vision politique globale qu'il faut pour une véritable action sportive à Paris.

A ce titre, je tiens à saluer l'excellent travail mené depuis 2014 par mon collègue Jean-François MARTINS. Cette communication vient démontrer, s'il le fallait, l'engagement et l'implication de l'Exécutif de tous les instants pour faire de Paris une ville où le sport est accessible pour tous. D'abord, en relevant le défi de l'espace dans une ville dense, avec de nouveaux équipements dont la liste est impressionnante, des parcours et des places sportives. Ensuite, en faisant de Paris une ville où chacun peut trouver une offre sportive qui lui correspond, peu importent son âge et sa catégorie sociale. Le sport pour tous, donc.

Il faut tout d'abord souligner, dans cette communication, le rôle que la Ville de Paris accorde aux clubs. A l'heure de l'individualisation, je me félicite de la démarche de la Ville de Paris qui consiste à mettre les clubs sportifs au cœur de la pratique sportive parisienne. Aujourd'hui, on oublie trop souvent la vocation sociale des clubs et le lien social qu'ils permettent de préserver. En effet, un club ne peut et ne doit être considéré comme un simple lieu de passage. Les clubs doivent être de véritables lieux de vie et d'échange, où se rencontrent enfants, parents et bénévoles. En bref, des lieux de convivialité et de vivre ensemble.

A ce titre, je me réjouis que soit prévue la création de 17 "clubs-houses" d'ici 2020. Ils font partie de ces éléments qui structurent un club, font son identité, lui apportent un supplément d'âme. Cette volonté d'identité "club"

ne peut être favorisée que par le travail de résidentialisation qui a permis, dans de nombreux cas, de concentrer toute l'activité d'un club dans le même lieu, alors qu'auparavant…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, je demande à celles et ceux qui sont dans les travées, discutent et ont certainement des choses très intéressantes à se raconter...

Merci, Laurence.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup.

Alors qu'auparavant, plusieurs équipes d'un même club pouvaient se retrouver à jouer dans des stades différents. Parmi ces éléments qui structurent un club, comment ne pas évoquer les bénévoles qui, chaque semaine, donnent de leur temps pour permettre à nos enfants, mais aussi à nous, adultes, de pratiquer notre discipline au mieux.

Ensuite, pour en revenir à l'accessibilité de la pratique sportive à Paris, j'aimerais souligner quelques initiatives. D'abord, les dispositifs à destination de toute la famille, comme les dispositifs "Paris Sport Vacances", dont les stages ont profité à près de 8.000 jeunes, ou "Paris Sport Famille", dont l'objectif est de mettre à disposition des familles parisiennes un équipement sportif par arrondissement.

Au-delà du travail effectué pour permettre aux enfants et aux jeunes de faire du sport, on remarque une véritable action pour permettre aux publics les plus éloignés de la pratique sportive de s'en servir, que ce soient les seniors ou les actifs salariés, avec ce projet de "pause-déj sportive" à la rentrée 2019.

D'autre part, merci du travail accompli pour encourager le travail effectué à destination des jeunes filles. Je pense aux initiatives "Foot'Elles", "Hand'Elles", mais aussi au travail qui consiste à les faire s'approprier les terrains de sport, notamment en accès libre, qui sont occupés essentiellement par des garçons, il faut bien le dire.

Concernant les terrains nécessitant une réservation, je ne peux qu'approuver l'objectif affiché d'une parité des créneaux d'ici 2024.

Enfin, pour conclure mon intervention, j'aimerais faire remarquer l'amplitude des créneaux de sport qu'offre la Ville de Paris. Quelle autre ville peut se targuer de voir ses équipements ouverts 360 jours par an, et certains, de 7 heures à 22 heures 30 ? Mon groupe est d'ailleurs favorable à un élargissement jusqu'à minuit, comme proposé par l'adjoint aux sports.

Cette volonté d'offrir au plus grand nombre un plus grand nombre de créneaux de sport dans la Capitale passera également par un travail avec le rectorat pour la mise à disposition des terrains au sein de leurs locaux. La convention passée avec 18 établissements scolaires est un bon départ. Espérons que ces partenariats se multiplieront à l'avenir. En bref, une offre pour les plus jeunes comme pour les moins jeunes, pour les actifs et les inactifs.

Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants approuvent cette communication qui ne souffre d'aucun trou dans la raquette et démontre une vraie vision pour la pratique du sport amateur à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Madame Alix BOUGERET, pour le groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, bien malin celui qui aurait à redire à ce stade de la stratégie que vous proposez ce matin pour le sport de proximité à Paris. Comment, en effet, ne pas partager les enjeux que vous avez identifiés ? Evidemment, construire une offre sportive dans une ville aussi dense est un défi : créer de nouveaux équipements, rénover l'existant, imaginer de nouveaux espaces de pratique. Je pense particulièrement à l'espace public devenu un grand terrain de sport. Evidemment, le club est la pierre angulaire de la pratique sportive. Dans le même temps, il faut aussi envisager et contenter la pratique libre. Il est devenu crucial de favoriser l'accès au sport et à la pratique pour tous. C'est un enjeu social, mais aussi sanitaire.

Les statistiques sur l'inactivité et la sédentarité des plus jeunes doivent, notamment en ce début de semaine olympique dans nos établissements scolaires, nous interpeller. 15 % seulement des 8-14 ans pratiquent 60 minutes d'activité quotidienne recommandées par l'O.M.S. et seulement 7 % pour ce qui est des jeunes filles.

Peut-être est-ce ce qui doit nous motiver à J-2006 avant les J.O. : réussir à renouveler durablement le rapport des Parisiens, notamment ceux de la génération 2024, à la pratique du sport pour tous les âges et quelle que soit la motivation, haute performance, loisirs ou bien-être. A méditer donc dans la perspective de nos échanges futurs, je l'ai bien compris, sur le fameux héritage de ces jeux.

Mais c'est tout de même très regrettable de désolidariser les deux. Pourquoi distinguer à ce point le sport de proximité et le sport de haut niveau, et les grands événements pour en faire deux plans différents ? Je sais pourtant qu'en dépit de certaines âmes chafouines de votre majorité, vous êtes consciente des liens indéfectibles qui existent entre le sport amateur et le haut niveau.

C'est non seulement par le sport de proximité que tout commence et c'est aussi par lui que tout continue pour les champions. Il n'y aurait pas de sportifs de haut niveau s'il n'y avait pas de pratiquants amateurs. Et la réciproque fonctionne bien entendu : le haut niveau sert les intérêts du sport amateur. Que Paris accueille les J.O. dans cinq ans, c'est une chance pour l'ensemble du sport français, mais c'est aussi une chance pour toutes celles et tous ceux qui le font vivre au quotidien.

Au final, les liens sont si évidents que l'on retrouve tout de même dans ce document un certain nombre de mesures préconisées par notre collègue Jean-François LAMOUR, issues du rapport qu'il vous a remis en septembre dernier sur le sport de haut niveau : développement des équipements dédiés, attribution des créneaux en priorité aux associations affiliées, attention renforcée à l'égard des clubs structurants.

C'est un juste retour des choses que de reconnaître le travail qu'il a mené durant plus de six mois, l'année dernière. Je vous en remercie, non sans une certaine ironie puisque son nom n'est pas cité une seule fois.

Quoi qu'il en soit, si on n'a pas le même maillot, on a pourtant la même ambition, celle de permettre à tous de pouvoir pratiquer une activité physique facilement. C'est là parfois que le bât blesse car ce n'est pas si évident entre les fermetures inopinées des équipements, les problèmes de sécurité ou de nuisances. Tout n'est pas rose pour les usagers, vous en conviendrez.

Inutile d'ailleurs de revenir sur les grèves que les équipements ont connues en début de mandature, grèves qui ont duré, excusez du peu, un an et demi. A cet égard, il est impératif que la réforme annoncée de la filière sportive, aussi nécessaire soit-elle, ne débouche pas sur un mouvement social qui perturberait à nouveau le fonctionnement des équipements sportifs de la Ville.

Vous le savez, dans ce contexte, vous pouvez compter sur les maires d'arrondissement soucieux comme vous de favoriser la pratique du sport du plus grand nombre. Ils sont soucieux et concernés au premier chef, ne serait-ce que parce qu'ils ont en charge les deux tiers des équipements sportifs et qu'ils sont partie prenante dans le pilotage des travaux ou l'attribution des créneaux.

Comment d'ailleurs comprendre votre refus d'inscrire dans le règlement des équipements sportifs l'attribution conjointe des créneaux par la Ville et les maires ? Je me l'explique d'autant moins que vous l'affirmez par ailleurs : tout se passe dans la grande intelligence de part et d'autre, et l'avis des maires est suivi dans 98 % des cas.

En toute responsabilité, pour que nos équipements soient dotés enfin d'un règlement actualisé - il n'a pas été revu depuis 1977 -, nous avons proposé de ne pas y évoquer les modalités d'attribution des créneaux, mais il n'en demeure pas moins que le rôle du maire d'arrondissement doit être garanti.

Madame la Maire, nous avons formulé un certain nombre de propositions de manière constructive pour aller plus loin et pour renforcer la pratique du sport de proximité, et mes collègues y reviendront.

Ce plan ne doit pas rester un vaste coup de communication préélectorale, mais c'est bien un nouveau départ à l'aube du formidable défi que représentent les Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. BARGETON, pour le groupe DP.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste un instant, Monsieur le Président, je voudrais saluer la présence de l'Ecole de la deuxième chance parmi nous. Merci d'être là.

2019 DJS 86 - Communication de la Maire de Paris sur le sport de proximité à Paris : "Paris + Sportive"(suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Voici donc la première communication sur le sport de proximité à Paris. Il y a eu deux communications sur les Jeux olympiques, en mai 2016 et en septembre 2017, ainsi que la présentation du plan "Nager à Paris", mais rien encore sur le sport du quotidien dans la Capitale.

Nous le savons, la Ville de Paris est attendue au tournant avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Nous devons démocratiser le sport auprès de tous, sur tout le territoire avec l'Etat. Ces jeux doivent entraîner tous les Français dans une même dynamique.

L'objectif de 3 millions de pratiquants d'ici 2024 annoncé par le président doit être atteint grâce à la mobilisation de tous, des familles, de l'école, pour redonner le goût du sport. Les politiques du périscolaire sont donc primordiales et l'héritage principal des jeux doit être la création d'emplois pérennes avec un objectif de 250.000 emplois.

Dès lors, nous devons d'ici là continuer à tracer le sillon du sport pour tous avec ambition et responsabilité, à l'heure des nouvelles pratiques sportives, du sport autonome, des applications, de la pollution de l'air, des contraintes familiales, financières et professionnelles.

Paris est riche de ses clubs et équipements sportifs. Nous nous félicitons du travail accompli par les acteurs sportifs pour l'épanouissement des jeunes, des familles, des actifs ou des seniors. Nous partageons la volonté dans cette communication d'optimiser l'occupation des équipements existants ou encore de créer des partenariats dynamiques avec les écoles, les collectivités voisines et le privé. L'élargissement des horaires à Paris et le travail engagé avec la petite couronne sont les bienvenus à l'heure où près de 55 % des Français ne pratiquent pas d'activité physique et alors que le ratio des équipements par habitant est encore insuffisant à Paris.

Outre le dépassement de soi ou le sport comme loisirs, le sport permet d'entretenir une bonne santé physique. Nous sommes soucieux du niveau de pollution préoccupant sur certains terrains de sport à Paris. Il existe des raisons historiques et des contraintes foncières quant à la construction de stades aux abords du périphérique, mais il nous faut agir rapidement. Certains inhalent quatre à dix fois plus de polluants lors d'une activité physique qu'au repos. Cela est anormal et n'incite en rien à pratiquer une activité physique si primordiale.

Or, ce que vous proposez, notamment de rajouter des agrès dans l'espace public, est extrêmement intéressant parce que c'est une façon aussi de pouvoir développer les activités sportives. On parle aussi de faire de l'espace public un terrain de jeu, ce qui est très positif, comme je le dis, mais là aussi l'air doit être respirable. Cela rejoint également la question des pelouses synthétiques et de leurs conséquences sur l'environnement. On le voit, la lutte contre la pollution est un corollaire à la bonne pratique du sport.

L'autre défi de taille concerne l'organisation des clubs. Nous saluons la volonté de simplifier la vie des clubs et de les accompagner. Cela s'inscrit d'ailleurs dans l'annonce du Ministère des Sports en décembre dernier de la création de l'Agence du sport pour mars 2019, visant à la fois la gestion du sport à haut niveau et le développement des pratiques pour tous.

L'organisation du sport sera donc plus efficace. Son pilotage sera concerté et partagé avec tous les acteurs : le mouvement sportif, les collectivités locales, le monde économique et social et l'Etat, dont les rôles ont été précisés en vue de permettre davantage d'autonomie en faveur des fédérations. Le rapport de Bernard AMSALEM d'ailleurs préconisait aussi des pistes intéressantes prenant en compte la diversité des pratiques et du tissu associatif.

L'évaluation de l'utilisation réelle des créneaux et des subventions n'est pas un tabou, et l'articulation entre le sport de haut niveau et la proximité doit être précisée. Enfin, la résidentialisation des clubs va dans le bon sens, mais cela doit se faire dans le cadre du partage des équipements entre plusieurs activités.

Le sport ne doit pas passer au second plan des préoccupations et c'est pourquoi nous avons préconisé trois propositions pour renforcer ce que fait la Ville dans une démarche de croisement des politiques publiques.

Nous croyons beaucoup à la thérapie par le sport et au sport-santé en général pour lequel une stratégie gouvernementale sera annoncée prochainement.

Des dispositifs locaux existent déjà avec des créneaux attribués. Nous saluons CAMI Sport et Cancer, l'A.P.-H.P. ou l'Institut Curie, par exemple, qui travaillent beaucoup sur ce sujet. Dans le cadre de l'extension des horaires annoncés, regardons s'il est possible d'attribuer davantage de temps pour le sport à destination des malades ou des personnes en rémission.

Une deuxième proposition porte sur l'international. Nous avons voté dernièrement la création de jeux sportifs scolaires. Je rappelle que l'Unesco, la FIFA et le PIM ont annoncé le mois dernier un partenariat inédit pour l'éducation au sport et par le sport. Nous souhaitons que Paris continue de s'impliquer dans ces projets d'éducation au sport et qu'un point d'étape nous soit fourni sur les projets et les partenariats en cours.

Enfin, de nouveaux sports apparaissent dans notre Capitale. Je pense aux parcours, à l'escalade en bloc, aux échasses urbaines, au e-sport dans une tout autre mesure. Faisons un inventaire de ces pratiques qui s'auto-organisent et qui sont parfois récupérées par de grandes marques. Voyons si nous pouvons les accompagner dans leur communication et diversification des publics. Il ne s'agit pas de concurrencer les pratiques traditionnelles mais bien de favoriser un écosystème divers, dynamique et innovant à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, présidente du groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 2002, l'Etat a amorcé son désengagement dans le domaine de la pratique sportive, notamment avec la mise en œuvre de la R.G.P.P. qui contribua de manière déterminante à l'affaiblissement du Ministère des Sports. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la dépense sportive totale s'élève à 38 milliards d'euros dans notre pays ; la part de l'Etat se monte à moins de 5 milliards d'euros, soit un peu plus de 12 % du total de ces dépenses ; le budget du Ministère des Sports peine avec ses 2 %.

L'essentiel du financement public du sport est assuré par les collectivités locales et territoriales qui, avec ces 13,3 milliards d'euros, participent à 35 % du total des dépenses sportives en France.

Cet effacement de l'Etat est une erreur. Pire, c'est une faute grave au regard de l'enjeu que représente la pratique sportive pour la cohésion républicaine de notre pays. Avec plus de 16 millions de licenciés et plus de 25 millions de pratiquants, la pratique sportive constitue le phénomène principal d'affiliation dans notre pays ; il y a plus de pratiquants sportifs dans notre pays que le nombre cumulé des adhérents dans tous nos partis politiques confondus, dans un syndicat ou même de tous les pratiquants d'un culte.

L'adhésion à un club sportif représente souvent le premier acte d'engagement collectif dans notre société, quels que soient l'âge et la classe sociale de l'adhérent. Ce seul fait devrait justifier un engagement substantiel des pouvoirs publics nationaux.

L'État s'est replié principalement sur l'accompagnement de la tenue des grandes compétitions sportives dans notre pays, n'affichant plus qu'une ambition restreinte.

C'est donc dans cet environnement que la Ville de Paris met en œuvre sa politique sportive. Paris, parce qu'elle est le cœur d'une grande métropole mondiale et parce qu'elle est la capitale de la France, accompagne aussi la présence et le développement des grandes compétitions sportives internationales sur son territoire. Ce lien est utile et nécessaire. Cependant, nous devons être attentifs à l'augmentation du prix des places des spectacles sportifs, notamment les matchs de football.

Si Paris entretient un lien solide avec le sport professionnel, notre Capitale veille cependant à ce que cela ne déséquilibre pas l'effort en faveur du sport de masse et amateur. Depuis l'arrivée de la gauche aux responsabilités, la Ville de Paris s'est remise à investir considérablement dans la pratique sportive pour toutes et tous. Ce réinvestissement se fait dans un environnement extrêmement contraint, cela a déjà été dit, en raison d'un nombre insuffisant d'équipements sportifs présents sur le territoire parisien et d'un foncier très rare et très convoité.

Il a fallu donc, tout d'abord, construire partout où c'est possible de nouveaux équipements pour essayer de rattraper le retard. Et puis, nous poursuivons aujourd'hui l'effort avec 380 millions d'euros dédiés à la création de quinze nouveaux gymnases et de cinq nouvelles piscines, en couvrant certains T.E.P. et en développant la pose de terrains de football et de rugby. Rien que pour cette mandature, dix-sept seront rénovés et cinq seront créés.

Ensuite, nous optimisons l'utilisation des équipements existants par l'ouverture de ceux-ci en régie, de 7 heures à 22 heures 30, et par la possibilité pour les clubs, sous certaines conditions, de pouvoir les utiliser directement jusqu'à minuit.

De plus, nous avons un investissement qui contribue, dans un projet plus large, à la promotion et au développement des pratiques sportives féminines auxquelles je suis particulièrement attachée. La Ville de Paris a réaffirmé sa volonté de mettre en place une politique publique ambitieuse vers l'accès à l'égalité femmes-hommes, et notamment par le travail de sensibilisation et de préparation des clubs et des bénévoles à la lutte contre le sexisme, et en incitant les Parisiennes à plus de pratiques sportives.

Vous avez enfin décidé d'amplifier le mouvement par une politique de systématisation de la pratique hors les murs de nos équipements traditionnels, en nous déployant sur les équipements scolaires aux heures inutilisées, qu'il faut encore renforcer, Madame la Maire, par l'installation de matériels sportifs dans les parcs et jardins, dans l'espace public, par la création progressive de salles dédiées dans des pieds d'immeuble ou dans des parkings de bailleurs sociaux actuellement inoccupés.

Cette politique est conduite en lien avec les clubs qui sont le pivot de la pratique sportive et grâce à l'implication de nombreux maires d'arrondissement qui sont évidemment des interlocuteurs essentiels au quotidien sur ce sujet.

L'effort en direction des clubs se manifeste tout d'abord par l'attribution de subventions, certaines donnant lieu à des conventions précises d'objectifs sécurisant le financement sur trois années consécutives, ce qui est précieux dans la période.

Cet effort financier est indispensable, et il est même la condition pour permettre l'accessibilité et l'adhésion pour les nombreux Parisiennes et Parisiens qui y tiennent.

Enfin, vous avez décidé, Monsieur le Maire, de systématiser le développement des "clubs-houses" et des lieux de convivialité afin de permettre aux clubs et à leurs bénévoles de pouvoir s'ancrer dans des équipements. Cela accroîtra la présence des adultes reconnus sur les établissements et contribuera à rassurer les familles qui envoient leurs enfants sur ces équipements. Elle permettra aux clubs de disposer d'outils de convivialité et de recettes supplémentaires qui permettront d'affermir la présence de leurs bénévoles.

Il faut aussi faire attention à ce qu'une politique tarifaire de mise à disposition des équipements sportifs ne vienne pas à l'avenir reprendre d'une main ce qu'elle a concédé de l'autre.

Beaucoup pourrait être rajouté sur la cohérence de notre politique en matière de prévention par le sport, d'encouragement au développement de la pratique sportive féminine, la pratique des seniors, l'attention portée à l'inclusion du handicap par le sport ou du sport dans l'espace public.

Je souhaiterais rajouter deux petits mots concernant les rapprochements indispensables qu'il faut creuser avec l'Education nationale, de façon à pouvoir confirmer et renforcer nos rapprochements, et ainsi mieux utiliser...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Je conclus en parlant des parcs interdépartementaux et des grands enjeux qui...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, là, c'est très largement dépassé !

Mme Léa FILOCHE. - Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Ann-Katrin JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint, mes chers collègues, nous débattons ce matin de la politique de la Ville de Paris en faveur du sport. Vous nous présentez une communication à laquelle sont rattachées quatre projets de délibération spécifiques.

Sincèrement, à la lecture des 35 pages de votre long plaidoyer, on a plus le sentiment d'un bilan de mandat que d'un vrai projet ambitieux pour l'avenir.

Certes, vous annoncez certaines mesures nouvelles, dont certaines sont d'ailleurs intéressantes, comme par exemple la mise en place de l'outil "Où faire du sport à Paris", destiné à renforcer la pratique sportive des Parisiens.

En effet, la pratique du sport dans la Capitale ne concerne que 16 % de la population, si l'on regarde le chiffre des licenciés dans les différentes fédérations, alors qu'au plan national, comme l'a souligné mon collègue Pierre AURIACOMBE, 24 % des Français s'adonnent régulièrement à une activité sportive dans un club auquel ils sont affiliés.

C'est dire si notre retard est grand et qu'il ne peut se justifier uniquement par la densité urbaine ou le rythme de vie spécifique des familles parisiennes. Ce retard dans la pratique du sport à Paris doit nous interpeller et mériterait sans doute une étude spécifique pour en comprendre les ressorts et porter, sur cette base, un véritable plan ambitieux destiné à faire que Paris soit une ville au moins aussi sportive que toutes les autres métropoles françaises.

Pour autant, tout n'est pas négatif dans l'action de l'actuelle majorité, mais vous me permettrez de m'attacher à ce qui peut être amélioré. Je vous laisse en effet le soin de communiquer avec tambours et trompettes sur votre bilan qui, naturellement, est formidable dans ce domaine comme dans tous les autres.

Le groupe UDI-MODEM a eu l'occasion, depuis le début de ce mandat, de faire plusieurs propositions à travers des vœux qui ont même pu recueillir l'unanimité. Je pense, par exemple, au vœu de notre collègue François HAAB concernant la nécessité d'installer des dispositifs d'information signalant le niveau de pollution de l'air ambiant dans les stades et les grands équipements sportifs, ainsi que sur les espaces publics de forte pratique sportive.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité en mars 2016. Force est de constater qu'à ce jour, rien n'a été mis en œuvre pour informer les Parisiens du niveau de pollution là où ils font du sport. Voilà une preuve de plus que les vœux déposés par les conseillers de Paris, qui font pourtant l'objet de si longs débats, ne servent la plupart du temps à rien, puisqu'ils ne sont suivis d'aucun effet.

Cette remarque m'amène d'ailleurs à vous solliciter pour qu'à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil de Paris, une communication soit faite, assortie d'un tableau exhaustif, de tous les vœux adoptés par le Conseil de Paris et des suites données par l'Exécutif.

Il y a là un devoir de vérité qui correspond à une forte exigence de l'actualité, afin de démontrer à nos concitoyens que les décisions prises par les assemblées délibérantes sont suivies d'effet. Je suis sûre que l'ensemble des groupes, ainsi que tous ceux qui ont fait l'effort de déposer des vœux et qui ont eu la satisfaction de les voir approuvés, soutiendront ma demande de bon sens et de transparence.

Pour en revenir au sujet du sport, je m'interroge aussi sur les suites données au travail entrepris en 2016 par l'Inspection générale de la Ville au sujet des Offices du mouvement sportif, autrement dit O.M.S.

L'Inspection générale, à votre demande, partant du constat d'une certaine apathie de quelques O.M.S. et de pratiques irrégulières, avait formulé 26 préconisations pour améliorer la gestion de ces organismes. Un rapport devait ensuite être rédigé par le président de la 7e Commission pour faire des propositions précises sur le rôle des O.M.S. Attendu initialement en septembre 2017, ce rapport n'a toujours pas été publié.

Je m'interroge face à ce silence. Trois ans après, les préconisations de l'Inspection générale ont-elles été mises en œuvre ? Si oui, quel en est le bilan ? Ou bien, si ce n'est pas le cas, doit-on conclure que rien n'a été fait depuis trois ans pour régler les difficultés relevées dans la gestion des O.M.S.

Je ferai la même remarque qu'il y a quelques instants sur les vœux approuvés par notre Assemblée en constatant que, très souvent, l'Exécutif se réfugie derrière des rapports attendus pour éluder les sujets. C'est encore le cas dans votre communication à propos des O.M.S.

Alors, telle sœur Anne, devrons-nous attendre encore longtemps le rapport de notre excellent collègue Sergio TINTI ?

Vous me permettrez aussi de relever un certain nombre de sujets qui méritent une attention plus forte que celle évoquée dans votre document. Je pense, par exemple, à l'égalité femmes-hommes dans la pratique du sport, qui mériterait beaucoup plus que les quelques mesurettes annoncées. Par exemple, vous n'abordez pas la question cruciale de la sécurité des pratiques, en négligeant le fait que beaucoup renoncent à courir l'hiver en soirée, car elles ne se sentent pas suffisamment en sécurité à Paris. Je ne peux que souhaiter que votre décision tardive de créer une police municipale permette d'apporter aussi à la question sportive une réponse indispensable pour le bien-être de tous.

Votre communication n'aborde pas non plus une question sur laquelle notre collègue Eric HÉLARD a eu l'occasion de vous interpeller, à savoir l'ouverture matinale des parcs et jardins pour permettre aux nombreux joggeurs de profiter de ces espaces exceptionnels tôt le matin. Certes, un travail a été engagé avec Pénélope KOMITÈS pour réfléchir à cette perspective. Souhaitons que la réflexion soit rapide et que les décisions attendues par de très nombreux Parisiens soient prises le plus vite possible. Vous feriez ainsi une œuvre efficace pour favoriser la pratique sportive dans les espaces publics.

Enfin, vous me permettrez d'aborder une question totalement absente de votre communication, je veux parler de la pratique du vélo à Paris. Ce sujet, sans doute douloureux pour vous, au regard du fiasco de Vélib', n'est quasiment jamais mentionné dans le pourtant très long texte de votre communication, alors qu'il s'agit d'une discipline éminemment populaire, peu onéreuse, ouverte à toutes les classes d'âge et permettant de pratiquer une activité physique régulière, soit uniquement par loisir, soit en y intégrant une dimension utilitaire pour les trajets domicile/travail par exemple.

Vous avouerez qu'il est pour le moins surprenant que la question de la pratique du vélo dans l'espace public ne soit aucunement abordée dans le chapitre de votre communication consacrée justement à l'utilisation de l'espace public pour la pratique du sport.

Vous me répondrez sans doute que ce sujet est abordé à d'autres occasions dans le cadre de la politique de transport, et je ne doute pas que l'adjoint aux transports nous dirait une fois encore que tout va bien pour le vélo à Paris, même si de nombreux Parisiens peuvent témoigner, hélas, du contraire.

Vous me direz aussi que vous avez lancé au cours de votre mandat un ambitieux Plan Vélo 2020. Ne pensez-vous pas qu'il aurait été particulièrement intéressant dans cette communication que nous ayons quelques informations sur la réalisation effective de ce fameux Plan Vélo, dont la réalisation complète devrait être achevée dans moins d'un an ? L'important document que vous nous soumettez prouve, s'il en était besoin, votre capacité à faire réaliser des bilans des actions. Il est pour le moins étrange et peut-être même inquiétant que sur certains sujets nous n'arrivions pas, malgré nos demandes répétées, à obtenir la moindre évaluation du travail accompli.

Le déploiement de la pratique du sport est un impératif pour la santé et le bien-être de tous. Les chiffres montrent que Paris est en retard par rapport au reste de notre pays et nous ne pouvons donc qu'approuver toutes les mesures qui iront dans le bon sens pour accroître les pratiques et ouvrir l'activité sportive à toutes les générations, les enfants bien sûr mais aussi les plus âgés qui font souvent l'objet d'actions beaucoup trop timides au regard de l'intérêt des pratiques physiques en matière de prévention.

Le groupe UDI-MODEM sera à vos côtés sur ces sujets, mais vous ne nous en voudrez pas de souhaiter que nos propositions soient retenues. C'est ce que l'on appelle en sport le fair-play. Force est de constater que trop souvent la majorité en manque vis-à-vis de son opposition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame JÉGO.

Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

"Paris plus sportive", eh bien, écoutez, avec un tel titre, on ne prend pas trop de risque, car, en même temps, quand on voit le retard accumulé en termes d'équipements sportifs accessibles aux Parisiennes et aux Parisiens, forcément, concernant la démarche de progression, les jeunes scolarisés qui souhaitent avoir une activité sportive en dehors du temps scolaire sont confrontés à une pénurie dès début septembre. Les associations sportives se battent toutes pour avoir des créneaux.

Alors, Mme la Maire comme le Président MACRON nous ont promis que la candidature aux Jeux olympiques allait "booster" les pratiques sportives à tous les niveaux et être un accélérateur de politiques publiques en faveur du sport. L'inverse, en fait, se produit déjà nationalement : le Ministère ne connaît pas simplement sa plus forte baisse budgétaire, c'est le cœur même du Ministère et son existence qui sont attaqués, les petites associations et fédérations subissent la suppression des contrats aidés et la baisse des subventions. Sur le Grand Paris, la priorité est donnée aux grandes infrastructures pour les Jeux olympiques aux dépens des équipements sportifs de proximité.

Si le budget pour les J.O. ne cesse d'exploser, il n'en est pas de même pour les moyens alloués aux politiques sportives sur l'ensemble des territoires.

Sur Paris, pour pallier les déficits d'équipements, vous envisagez à juste titre de mobiliser les bailleurs sociaux pour reconvertir des espaces de parkings non utilisés en salles de sport. Dans la ville dense, nous devons en effet repenser nos espaces. Mais cessez en même temps de vouloir bétonner chaque "dent creuse", chaque terrain d'éducation physique en libre accès pour les transformer en espaces à construire, à bétonner. Il faut au contraire augmenter les zones urbaines vertes dans le P.L.U. afin de promouvoir également nombre d'espaces réappropriés de pratiques sportives urbaines en accès libre. La question du sport est un enjeu de santé publique mais cette question de santé publique est également étroitement liée à la lutte contre la pollution et à la lutte contre l'hyper densification.

Vous envisagez de poursuivre les extensions d'horaires. Sans vous rappeler les longues luttes des fonctionnaires de la DJS, dont je salue la détermination, entendez également la nécessité d'augmenter les effectifs et chaque fois, avec eux, d'engager des dialogues constructifs.

La délégation privée de nombreux équipements sportifs donne maintenant lieu, après le "naming", à un matraquage publicitaire qui va jusqu'au fond des piscines ; il faudrait enfin un jour l'évaluer. Vous défendez dans votre communication la nécessité de préserver le modèle associatif et d'impliquer les Parisiens et les Parisiennes dans une activité physique et sportive, mais pourquoi ne pas leur permettre une réelle implication dans la cogestion des équipements et des politiques sportives ? Engagez une démarche de budget participatif dans chaque arrondissement afin que les investissements et travaux d'entretien ainsi que les événements sportifs soient réellement co-construits avec les premiers intéressés.

Bon, je dois conclure.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Les offices du mouvement sportif sont au contraire vidés de leur capacité d'action, finalement sans pour autant que des comités d'usagers avec des agents de la Ville, élus, ne soient constitués.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup…

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut au contraire faire le "Paris en commun" de l'implication citoyenne pour le sport.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

M. Philippe DUCLOUX a la parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux pas commencer mon intervention sans également évoquer le maire du 11e, Georges Sarre. Lorsque j'étais premier adjoint, je m'étais occupé des sports pendant 13 ans et je peux dire que Georges Sarre a fait énormément pour la pratique et le développement de la pratique du sport de masse, du sport de proximité. Il était toujours à côté des sportifs, des clubs, et je souhaitais évidemment débuter mon intervention par cet hommage très bref mais qui résume aussi l'engagement de Georges Sarre en direction des sportifs et des sportifs de notre arrondissement.

Les vertus de la pratique sportive ne sont plus à démontrer. Le fait que cela soit devenu une évidence montre combien la bataille culturelle a été rude et comment ce combat a été porté par des acteurs de la santé, de la vie politique et de la vie syndicale. Rémi FÉRAUD vient de le rappeler, le sport à Paris ne serait pas aussi présent, accessible et inclusif sans une volonté forte et déterminée.

C'est pourquoi je pense qu'il est précieux que soit réunies dans un même document l'ensemble des mesures qui ont ou qui vont être prises en matière sportive, et surtout qu'elles soient présentées de manière cohérente dans une vision d'ensemble qui rappelle et explicite les choix politiques qui ont été faits et qui portent leurs fruits.

"Paris plus sportive", ce n'est pas un slogan, ce n'est pas qu'un slogan. Il suffit de discuter avec les Parisiennes et les Parisiens, quels que soient leurs profils, pour réaliser combien le sport du quotidien est présent et possible sur l'ensemble du territoire de la Capitale. C'est le résultat, Monsieur le Maire, Madame la Maire, de votre action et de celle de votre adjoint au sport, Jean-François MARTINS, que je tiens à saluer tout spécialement.

En effet, depuis 2001 et l'arrivée de la gauche aux affaires avec Bertrand DELANOË, et depuis 2014 avec Mme Anne HIDALGO, et avec vous également, Monsieur GRÉGOIRE, Paris a évolué. En matière de sport comme dans tant d'autres domaines, il a été décidé que la Ville devait se pencher sur toutes et tous et ne plus bénéficier exclusivement à celles et ceux qui réussissent.

La meilleure solution, et c'est précisément ce que démontre cette communication, c'est que l'action publique réponde et cordonne afin de proposer l'offre qui s'adresse au plus grand nombre, c'est-à-dire aux classes populaires, aux classes moyennes, et au plus près de leur lieu d'habitation ou de travail, c'est-à-dire dans les arrondissements. Ainsi, le sport à Paris, c'est une possibilité de loisirs, d'activités physiques, bonnes pour la santé et pour l'esprit, mais c'est aussi un puissant levier de mixité sociale et un moyen d'encourager une vie de quartier, une vie de clubs à Paris.

Le document que vous nous proposez est bien organisé et on comprend comment, malgré un contexte a priori compliqué, Paris offre des possibilités toujours plus nombreuses, toujours plus accessibles et toujours plus inclusives. J'en veux pour preuve toute la politique - et je le disais au début de mon propos - qui est menée dans un arrondissement que je connais bien, le 11e, notamment à travers la création de nouveaux équipements, en particulier depuis 2014. Rémi FÉRAUD nous a présenté les grands axes du travail qui est mené : la production de plus d'offres sportives dans une capitale très dense pour un sport réellement pour toutes et pour tous.

C'est pourquoi je concentrerai désormais mon intervention sur deux aspects qui me sont chers : le rôle des clubs dans la politique sportive parisienne et le développement de pratiques toujours plus inclusives.

Là encore, ces aspects sont le fruit de choix politiques forts et je trouve salutaire qu'ils soient explicités et expliqués, car je suis convaincu qu'ils participent à une belle vitalité du sport dans notre Capitale. S'appuyer sur les clubs, tout d'abord, est une ligne que je soutiens absolument. Ce sont des acteurs forts de la vie associative de la Capitale qu'ils contribuent absolument à faire vivre. Ce sont également des repères, ils accueillent celles et ceux qui veulent s'initier, ils forment les athlètes et ils organisent la régularité et la récurrence des activités sportives. Enfin, ils structurent dans la même convivialité la vie à côté de la pratique sportive, et le projet de délibération sur les "clubs-houses" qui nous est présenté va également, pour cette raison, dans la bonne direction. Faire des clubs la pierre angulaire de notre politique sportive, nos interlocuteurs et ceux des Parisiennes et des Parisiens, c'est un choix fort qui est celui de nos valeurs et de notre expérience.

Le travail qui est fait pour simplifier leur démarche est une réponse et une demande forte. L'allongement des créneaux sur deux ans, la résidentialisation et la signature de conventions contribuent à l'inscription dans la durée de l'action de ces acteurs indispensables à notre vie sportive.

Notre soutien au modèle du bénévolat, avec des formations, et l'accueil prochain de certains services civiques contribuent et vont contribuer à l'activité et à la vitalité des clubs qui en ont besoin.

Enfin, fidèle à ses traditions, à ses convictions et forte des retours de terrain, la Ville de Paris investit et soutient les clubs car ce sont des piliers de l'éducation populaire. Dans la Capitale, une place importable est maintenue pour les clubs dans les dispositifs scolaires et périscolaires et un appel d'offres va être lancé cette année, éducation par le sport, afin de soutenir les initiatives liant réussite scolaire et pratique sportive. Tout est donc fait pour soutenir et encourager ces associations et les bénévoles pour leur engagement et les inciter à poursuivre leur action au cœur de nos arrondissements, et je tiens, à ce stade de mon propos, à leur rendre un hommage très important et vibrant.

Pour être certain que la pratique sportive parisienne soit accueillante pour tous les publics, un immense travail a été fait afin que le sport à Paris soit fidèle à nos valeurs d'égalité et d'ouverture. J'en veux pour preuve les Gay Games, que j'ai eu la fierté de ramener de Cleveland en octobre 2013, qui ont eu lieu l'an dernier à Paris et qui ont été la vitrine d'une politique forte en direction des LGBTQI+ qui s'est déclinée dans la proximité au travers de la pratique sportive dite amateur. Un accès égal au sport est soutenu et encouragé pour tous ces publics afin d'en faire le tremplin de l'intégration et l'instrument de la lutte contre les discriminations.

La Ville agit avec audace et raison pour attirer vers les sports tous les publics et en faire un moyen de construire le Paris que nous aimons, que nous voulons, celui de l'égalité femmes/hommes, de l'accueil inconditionnel, de l'inclusion et de l'attention envers les habitants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Un peu de calme, s'il vous plaît.

M. Philippe DUCLOUX. - Je me félicite que l'accent ait été mis sur la pratique du handisport avec plus de mises en accessibilité, de disponibilités et de dispositifs très forts. Je me félicite également que le sport serve au quotidien à l'intégration et à l'accueil des réfugiés.

Je ne peux pas terminer mon propos sans évoquer évidemment les Jeux olympiques de 2024, cet événement sportif planétaire qui va permettre là aussi, je le sais, de développer la pratique sportive de proximité.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'arrive au terme de mon intervention et je ne suis pas parvenu à rappeler l'ensemble des mesures qui nous sont présentées. Je ne doute pas qu'elles recueilleront les encouragements les plus larges possibles qu'elles méritent. Dans tous les cas, je suis fier et heureux de pouvoir m'exprimer sur la politique audacieuse qui est menée. Je tenais à remercier Mme la Maire pour son action, son excellent travail et à remercier son adjoint, mon ami Jean-François MARTINS, qui fait un excellent travail à la fois pour le sport de masse, pour le sport de compétition, c'est-à-dire pour le sport à Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci. Paris a tout de même perdu hier soir.

M. le Président du groupe Ecologiste de Paris, David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme l'a indiqué ma collègue Joëlle MOREL dans son intervention, cette communication sur le sport de proximité présente de très nombreux éléments positifs. Nous soutenons en grande partie et nous partageons la vision volontariste sur le sport de proximité et le sport du quotidien pour permettre la pratique du sport partout dans

l'espace public - à condition bien entendu qu'elle ne soit pas un support de publicité pour les grandes équipementiers, comme c'est d'ailleurs trop souvent déjà le cas - ou ouvrir de manière plus égalitaire les événements sportifs de la Ville. Tout cela constitue nos priorités.

Permettez-moi d'insister, dans le temps qu'il me reste sur ces sujets, sur deux points…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur le Président.

S'il vous plaît !

Merci. Dehors, les discussions privatives. On écoute le président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pratiquer une activité physique, c'est avant tout prendre du temps pour soi, pour s'assumer, pour s'amuser ; ce n'est pas qu'une finalité de performance. Le gymnase, le bassin, le dojo peuvent très vite constituer un refuge ou, comme le disent les Anglo-saxons, un "safe space". Il existe à Paris une multitude d'associations qui permettent aux Parisiennes et Parisiens de faire du sport avec des gens qui mènent les mêmes combats, s'aident mutuellement à prendre confiance en soi, sans pour autant remettre en question les valeurs de respect, de diversité, de tolérance et de rencontre de l'autre qui font partie intégrante de la pratique sportive.

Il existe déjà dans notre ville des associations dites affinitaires comme "Les Dégommeuses", club de footeuses lesbiennes et "trans", ou "Les Naïades" qui offre des cours adaptés aux personnes en surpoids. Elles profitent tantôt d'un stade, tantôt d'une piscine, pour que leurs participantes ou participants reprennent confiance ensemble ou pour lutter contre les discriminations dans le sport et par le sport.

Ces associations et initiatives sont essentielles et constituent pour beaucoup une porte d'entrée majeure vers la pratique sportive. Nous demandons donc dans un vœu à ce que la Ville de Paris rende plus visible et favorise l'attribution de créneaux alloués au sport féminin et/ou affinitaire.

Mais nous souhaitons aussi que la Ville sensibilise davantage les agents à l'égalité femmes/hommes ou encore mettent en place des solutions innovantes pour favoriser la pratique du sport féminin comme, par exemple, une garderie aquatique ou des sessions collectives de "running" féminin pour féminiser la pratique sportive des femmes dans la rue.

Notre objectif est simple : permettre réellement à toutes et tous de trouver, dans la pratique sportive, un vecteur de réalisation de soi, de révélation de son identité et une sécurité.

Enfin, un des objectifs annoncés dans cette communication est la volonté de doubler les créneaux consacrés au handisport et au sport adapté, ce d'ailleurs dans la continuité des projets que nous portons ensemble. Depuis 2013, nous sommes passés de 48 % des sites sportifs totalement accessibles à 53 %. Votre objectif est de dépasser les 55 % en 2020. Ce n'est pas rentrer dans une course aux chiffres que d'être plus ambitieux, je crois, sur cet objectif, même si nous savons les contraintes et les difficultés. Pour permettre à toutes les personnes en situation de handicap de pratiquer leur activité favorite au plus près de chez eux, nous pensons qu'atteindre presque trois quarts d'équipements accessibles est nécessaire. Aujourd'hui, 20 piscines sur les 40 que gère la Ville de Paris sont accessibles. Il faut être, je crois, plus exigeant et faire en sorte que 30 le soient. Il faut surtout améliorer la visibilité des sites accessibles, notamment sur nos supports de communication numérique.

De plus, pour que valides et non valides puissent faire du sport ensemble, il faut s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres villes, comme à Canteleu qui a mis en place un parcours sportif 100 % adapté. C'est le sens d'ailleurs de notre vœu de faire une ville accueillante pour tous les sportifs. Je sais que nous partageons ensemble cet horizon de faire de Paris une ville exemplaire en la matière.

Un dernier point sur le projet de délibération sur la tarification des "club-house". Notre amendement demande des tarifs adaptés aux ressources des clubs et associations pour plus d'équité. Je regrette d'ailleurs sur ce point que nos discussions n'aient pas abouti et que vous refusiez notre proposition.

Permettez-moi enfin de terminer sur un sujet majeur sur lequel je suis intervenu à plusieurs reprises : celui des terrains synthétiques dont l'usage se multiplie. Aujourd'hui, nous n'avons aucune preuve suffisante pour être certains que les terrains synthétiques, reposant sur des granulés de caoutchouc recyclé issu de pneus usagés, soient sans danger pour la santé et pour l'environnement. Vous vous appuyez sur la note de l'A.N.S.E.S. d'août 2018 pour justifier la levée du moratoire sur la construction de nouveaux terrains, mais cette même note pointe le manque total d'informations sur certaines substances présentes dans ce caoutchouc et, notamment, les perturbateurs endocriniens et les microplastiques. Ces suspicions sur la santé sont d'ailleurs partagées, puisque nous testons - vous testez - d'ailleurs des méthodes alternatives comme l'encapsulage de ces granulats ou des pelouses synthétiques garnies de matière végétale.

Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur cette question et je réitère ma demande. Il nous faut plus d'informations sur tous ces procédés pour être certains qu'ils ne sont nocifs ni pour l'homme, ni pour l'environnement. Je le redis ici : je souhaite que nous ayons une réunion de travail sur ce sujet pour que nous puissions échanger sur un problème qui concerne la santé de plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec cette communication, nous soulevons un enjeu essentiel pour Paris qui est la pratique du sport. L'enjeu aujourd'hui est de faire face à la marchandisation du sport à Paris.

Vous savez qu'une grande partie du privé souhaite développer des salles privées - la Maire l'a évoqué -, des objets connectés, des logiciels pour pratiquer du sport, dont le seul but est la rentabilité.

Nous voulons faire du sport un droit essentiel car, d'une part, c'est l'accès de toutes et tous, quels que soient ses moyens et son revenu, quelle que soit son origine, quel que soit son sexe, quel que soit son âge. Le droit d'accès au sport pour toutes et tous est possible à condition qu'il y ait un service public fort. Malheureusement, beaucoup de mes collègues l'ont évoqué, nous constatons, comme dans beaucoup de domaines, le désengagement de l'Etat et peut-être la fin du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Plusieurs milliers d'emplois risquent d'être supprimés ; des contrats aidés ont déjà été supprimés. Le budget des sports est réduit à peau de chagrin : 0,13 % du budget de la Nation. Alors, les collectivités doivent faire face et c'est ce que nous propose cette communication avec trois piliers.

Le premier pilier, c'est la vie associative, ce sont les clubs, et remettre les clubs au centre du développement des pratiques sportives pour toutes et tous.

Le deuxième pilier, c'est évidemment la question de notre filière sportive, laquelle va se concentrer sur celles et ceux qui sont le plus éloignés de la pratique sportive, sur celles et ceux qui sont aussi liés à des problèmes de santé et qui veulent remettre un pied dans le club. Je pense qu'il est bon que la Ville se concentre et consacre à la filière sportive pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés, pour les amener vers le club.

Enfin, le dernier pilier est essentiel : c'est la question de l'équipement de notre territoire et les infrastructures sportives. Quand on discute avec les bénévoles et les clubs, ils nous disent plusieurs choses.

La première chose, c'est qu'ils ont besoin de temps pour se consacrer à la pratique et pas du temps pour se consacrer à la paperasse et à la bureaucratie. Mais ils ont surtout besoin de créneaux. C'est une guerre permanente dans les arrondissements d'avoir des créneaux pour développer la pratique.

Nous avons déposé à plusieurs reprises des vœux et des amendements. Nous sommes intervenus plusieurs fois sur l'investissement nécessaire pour faire ce rattrapage en termes d'équipements sportifs. Cela doit être un objectif. Certains l'ont évoqué, nous allons avoir les Jeux olympiques en 2024. Quels seront les premiers effets des Jeux olympiques en 2024 ? Ce sera un boom de la demande, notamment dans les clubs où il y aura certainement des médaillés. Comment faire face à ce boom de la demande si nous ne construisons pas cet héritage tant attendu ?

L'héritage des Jeux se construit. Il ne se fera pas simplement après les Jeux ; nous devons déjà engager ces constructions.

Je dépose un nouveau vœu, un vœu qui dit que nous avons un Plan local d'urbanisme qui est un cadre.

Ce que nous proposons avec le groupe Communiste, c'est qu'il y ait une règle : qu'en fonction du bassin de vie, on inscrive les équipements obligatoires pour développer la pratique. Nous avions évoqué par exemple le cas du nouveau quartier Bercy-Charenton, où nous avons demandé une piscine, un gymnase, je pense que le règlement qui permet de faire du sport un droit, c'est le P.L.U. et c'est d'inscrire dans notre P.L.U. un taux minimum d'équipement.

Par exemple, le lancement de deux piscines dans le Sud dans le 12e et le 20e, la construction d'équipements sportifs dans les sites Georges Carpentier, Python-Duvernois, Docteur Potain : nous souhaitons que d'ici 2020 soient lancées les études permettant la création de ces équipements.

Enfin, je terminerai sur le club.

Oui, le club est l'échelon essentiel pour le développement de la pratique sportive, mais le club est quelque chose de mieux que le secteur privé et la marchandisation. Pourquoi ? Parce qu'il y a du lien social, mais surtout parce que le club permet d'éduquer et de mettre la question de l'éducation sportive au cœur de la pratique.

Et pour cela, nous avons besoin d'éducateurs. Nous avons besoin de critères très précis en matière d'éducation par le sport et cela passe par la formation. Si l'on veut que le sport soit un élément essentiel de l'émancipation et de l'épanouissement, il faut miser sur la formation, formation des bénévoles, formation des éducateurs. C'est pourquoi je propose à travers un vœu, l'idée d'un label de club formateur où l'on sera en capacité de contrôler et de voir l'effort de formation au sein des éducateurs dans les clubs.

Voilà le sens que nous donnons à cette communication.

Evidemment, pour nous, il y a un autre sujet : la pratique libre, et c'est pourquoi je dépose un autre vœu sur l'anneau cyclable dans le bois de Vincennes, que l'on appelle le polygone, qui est aujourd'hui en très mauvais état, et je demande par ce vœu que l'on y remédie rapidement par la réhabilitation de cet anneau cyclable.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Les élections approchent, et donc la Mairie se réveille.

Après n'avoir quasiment rien fait pour le sport pendant toute une mandature, pas grand-chose, quelques créneaux supplémentaires, trois places de parkings transformées en dojo mais aucun projet structurant, c'est un fait, vous avez donc subitement des plans très ambitieux et non financés, un parcours sportif géant le long du périphérique autour de Paris, un nouveau gymnase autour du périphérique.

C'est dommage que les grandes idées ne sortent que quand vous êtes en campagne.

Je me permets de soulever quelques points.

D'abord, une remarque quant à la zone que vous avez choisie pour ces nouveaux équipements : le long du périphérique, c'est-à-dire là où l'air est irrespirable.

Airparif nous a déjà démontré que le taux de pollution était trois fois plus élevé aux abords du périphérique que dans le reste de la ville, où l'air n'est déjà pas très pur.

Vous vous souvenez que l'été dernier, "Greenpeace" a installé des capteurs dans quelques grandes villes de France dans des stades situés à proximité d'axes routiers. A Paris, ces capteurs ont été installés au stade Jules Ladoumègue, collé au périphérique à la porte de Pantin, et les résultats sur la qualité de l'air se sont avérés catastrophiques.

Ce serait infiniment regrettable de finir, au nom du sport, avec des poumons malades.

Ensuite, j'ai une question, puisque la plus grande difficulté est de trouver de l'espace pour le sport à Paris, pourquoi voulez-vous systématiquement détruire les stades et les terrains que l'on a déjà ?

Le stade Championnet dans le 18e et le stade Léo Lagrange dans le 12e auraient été effacés de la carte parisienne si les riverains ne s'étaient pas fortement mobilisés contre la mairie.

Aujourd'hui, ce sont les 11.000 mètres carrés du stade Ménilmontant que vous avez décidé de ratiboiser contre l'avis de toutes les associations environnementales et sportives locales. C'est quand même très paradoxal, quand on est en quête désespérée de lieux supplémentaires, de vouloir détruire ceux que l'on a déjà.

Enfin, j'ai une incompréhension : votre choix de vouloir développer l'accès des migrants spécifiquement aux sports de combat, Taekwondo et lutte plus précisément, pourquoi ces sports ? C'est un choix quand même très particulier, j'ai hâte que vous nous l'expliquiez.

Pour terminer, je voudrais faire une suggestion : celle de ne pas oublier d'entretenir correctement les équipements dont nous disposons. On ne compte plus le nombre de piscines régulièrement fermées au public tant leur état se dégrade, la piscine Emile Anthoine dans le 15e qui a été fermée pendant 6 ans, la piscine Pontoise dans le 5e fermée à répétition l'an dernier désormais définitivement close pendant un an.

On peut parler aussi du mobilier sportif en plein air, je pense par exemple aux tables de ping-pong dans les squares, souvent inutilisables parce qu'elles sont tout simplement dégoûtantes, souillées par les pigeons. Les nettoyer permettrait tout bonnement de pouvoir les utiliser, cela ne devrait pas être si compliqué.

Innover et investir pour le sport, il faut l'encourager, mais conserver et entretenir nos équipements existants, cela pourra être utile aussi en complément.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Atanase PÉRIFAN.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le sport pour tous a depuis longtemps été affiché comme un objet central des politiques publiques menées en matière de sport : le sport comme outil d'inclusion sociale, de promotion individuelle, d'intégration, ou encore comme outil de lutte contre les discriminations.

Dans les quartiers populaires, et je pense en particulier au 20e, dans certains quartiers qui concentrent souvent de nombreuses difficultés, chômage, incivilité, délinquance, trafic, les familles s'appuient beaucoup et elles ont vraiment raison de le faire, sur les acteurs associatifs et sportifs qui font un travail formidable, souvent au-delà même de l'ambition première. Je pense à l'"AJA Paris 20", l'institut "El Marhomy", et beaucoup d'autres que je ne citerai

pas. Je veux dire ici combien avec ma collègue Nathalie FANFANT et l'ensemble de nos collègues du 20e, nous leur sommes reconnaissants pour leur engagement et leur dévouement au service de la jeunesse.

Les clubs de proximité sont en effet la pierre angulaire de la pratique sportive et je suis heureux que la Ville de Paris entende désormais défendre plus clairement le modèle fédéral. Ils sont le vecteur de la cohésion sociale indispensable.

Un éducateur sportif me parlait il y a quelques jours avec émotion du club dans lequel il a grandi et s'est construit, ce qui lui a évité, je le cite : "de faire des conneries".

Au-delà de l'éducation sportive, les clubs ont aussi un rôle central dans l'éducation populaire, dans la mesure où ils participent à la mise en place de dispositifs périscolaires de réussite éducative et de loisirs ou encore parce qu'ils sont partie prenante des projets de classes horaires aménagés.

Nous proposons néanmoins d'amplifier ces efforts de la Ville en matière périscolaire. Les chiffres montrent, en effet, que l'inactivité physique et la sédentarité concernent un quart des enfants de 3 à 10 ans, la moitié des adolescents de 11 à 14 ans, et les deux tiers des adolescents de 15 à 17 ans. On le sait bien, l'éducation physique et sportive est malheureusement le parent pauvre de l'Education nationale, il suffit de voir la pratique sportive chez nos voisins, je pense à l'Allemagne et à l'Angleterre, pour voir que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir et que cela peut nous inviter à un peu de modestie.

Madame la Maire, chers collègues, vous avancez dans votre communication votre intention de capter de nouveaux publics éloignés de la pratique sportive, grâce à la mise en place d'un service public sportif plus lisible fondé sur la filière sportive de la Ville.

Dans ce cadre, plusieurs dispositions sont annoncées comme le renforcement de "Paris Sport Vacances" ou encore la création d'une offre d'activités ludiques et gratuites pour faire du sport en famille. Nous ne pouvons que nous réjouir dans l'intérêt général que plus de Parisiens se réapproprient le sport.

Je prendrai néanmoins un exemple : l'évolution du service Paris Tennis, qui est une bonne évolution puisqu'elle permet de s'inscrire plus facilement sur Internet, exclut de fait nombre de publics qui venaient quelques minutes avant le créneau horaire et pouvaient s'inscrire.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Il faudrait permettre a minima que des jeunes puissent s'inscrire par Internet quelques minutes avant l'heure à laquelle ils souhaitent venir.

Enfin, sur le volet du sport santé, nous vous proposons là aussi d'aller plus loin en élargissant l'expérimentation proposée à tout Paris et pas seulement dans un quartier, et en généralisant par ailleurs le programme "Paris Santé Nutrition", qui ne concerne aujourd'hui que 11 arrondissements.

Votre adjoint en charge des sports s'est par ailleurs exprimé il y a quelques semaines sur les enjeux liés à la pollution aux abords du périphérique.

De nombreux équipements sportifs sont concernés et vous en conviendrez, il s'agit là d'un problème de santé publique. Nous ne pouvons nous satisfaire d'envoyer des milliers d'enfants toutes les semaines pratiquer le sport dans des équipements sportifs au milieu d'un air particulièrement pollué.

Nous attendons des mesures fortes de la Ville pour réduire l'exposition à ces polluants, la santé des Parisiennes et Parisiens et en particulier de nos adolescents et de nos enfants n'attend pas.

Enfin, Madame la Maire, je voudrais terminer mon intervention sur une note de scepticisme. Si je crois vos objectifs louables en matière de politique sportive, j'observe surtout les actes : vouloir favoriser l'accès à un large public et détruire les stades, n'y voyez-vous pas là une contradiction ?

A la frontière du 11e et du 20e, le stade Ménilmontant, vous le savez, nous en avons longuement parlé, vous vous apprêtez à le détruire. Détruire un terrain d'éducation physique pour y construire un immeuble intégrant, certes, un espace sportif fermé. Ce terrain, apprécié des riverains et des jeunes qui venaient y pratiquer du sport ou s'y détendre dans un environnement vert va leur être retiré.

Vous ne pouvez faire fi des attentes de vos administrés.

Dans le 18e arrondissement, mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ avaient relayé avec détermination les préoccupations des riverains qui s'inquiétaient de la destruction du stade Championnet. Vous aviez finalement reculé en le classant zone urbaine verte.

Nous avons porté ensemble, ainsi qu'avec mes collègues élus du 11e, je salue Christian SAINT-ETIENNE, je salue le travail éminemment efficace de Jacques LEFORT. La même demande avait été faite pour le stade Ménilmontant il y a quelques semaines. Aujourd'hui, et malgré l'adoption d'un vœu du groupe Ecologiste que nous avions soutenu au dernier Conseil de Paris, vous persistez. Nous regrettons votre obstination qui va à l'encontre des intérêts des habitants.

Madame la Maire, vous souhaitez promouvoir le sport à Paris. Votre communication est un signe et un signal positifs, mais il vous faut mettre en accord les paroles et les actes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la maire du 12e arrondissement, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais d'abord saluer le texte de cette communication qui traduit l'ampleur de notre action et sa diversité. C'est la synthèse d'actions engagées depuis longtemps. C'est la moindre des choses quand nous arrivons dans la cinquième année de notre mandat.

L'objectif général est de rendre la vie de tous et de toutes plus agréable, et notamment faciliter ces pratiques sportives, les rendre accessibles au plus grand nombre. Je voudrais saluer l'investissement de notre collègue Jean-François MARTINS, personnellement sur ces sujets, mais aussi de tous ses collègues, qui, par exemple, pour les sujets concernant le bois de Vincennes, ont beaucoup mobilisé - Pénélope KOMITÈS ou encore Jean-Louis MISSIKA - quand il s'agit de prévoir des équipements sportifs dans nos projets urbains. Mais également notre adjoint aux finances, parce qu'aujourd'hui, si tout le monde veut des équipements sportifs nouveaux, quand il s'agit de taire les arbitrages, on nous reproche souvent l'ampleur de nos investissements. Cela fait partie du jeu traditionnel entre la majorité et l'opposition au sein de cette instance.

Je veux saluer ici, d'abord, le premier point de cette communication qui concerne tous nos lieux de pratique et répéter à quel point je suis heureuse d'avoir, dans mon arrondissement, accueilli un nouveau gymnase, Althea-Gibson, qui ne vient pas de sortir, Madame HAREL, mais est un projet élaboré de longue date, bien évidemment, avec l'objectif de mieux intégrer nos équipements sportifs au milieu urbain. A ce titre, ce gymnase se trouve semi-enterré, avec des immeubles de bureaux au-dessus. C'est, je crois, un exemple qu'il faut suivre désormais et mieux travailler à l'intégration de ces équipements sportifs dans notre tissu urbain.

J'assume que, porte de Saint-Mandé, nous allons construire un gymnase au-dessus du périphérique, parce que nous avons besoin, dans ces lieux aussi, de nouveaux équipements que nous pourrons par ailleurs partager avec nos voisins de l'autre côté du périphérique.

J'avoue que je suis un peu surprise d'entendre mes collègues regretter que nous construisions autour du périphérique. Mais enfin, chers collègues, que devons-nous dire à nos habitants qui vivent tous les jours au-dessus du périphérique ? Est-ce que nous devons leur demander de déménager parce que l'air est trop pollué ? Je pense que notre combat est ailleurs. Il est effectivement dans la diminution des nuisances sonores et la pollution de l'air, et de protéger tous les publics qui sont accueillis dans tous les établissements en bordure du périphérique, ce que nous faisons, bien évidemment, et nous ferons dans ce nouveau gymnase qui s'appellera "Victor-Perez". Ce sera le cas aussi, Nicolas BONNET-OULALDJ l'a rappelé, grâce à une mobilisation forte dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton", avec deux nouveaux gymnases.

Mais ce que je trouve très intéressant, c'est le travail que nous avons commencé, et qui est bien repris dans cette communication, sur la question d'optimisation des lieux déjà existants. D'abord, dans Paris, bien sûr, avec ces créneaux qui sont un vrai levier pour nous, élus, dans la politique sportive à Paris en termes de facilitation de l'accès aux équipements sportifs de nos publics prioritaires. La question des horaires est aussi déterminante. On ne peut pas, dans cette ville, avoir des équipements publics sportifs, mais également culturels, qui s'arrêtent trop tôt le soir, soient fermés le samedi et même le dimanche.

Oui, cela me rend malade de savoir que dans certains équipements scolaires, nous avons des gymnases, des équipements sportifs qui sont fermés à 18 heures et pendant toutes les vacances scolaires. Nous devons trouver des solutions pour les rendre accessibles à tous les publics. Cela se fait dans toutes les grandes villes du monde. Nous pouvons y arriver aussi à Paris.

Je suis heureuse aussi que nous ayons réussi à couvrir nos terrains d'éducation physique. C'est le cas dans l'arrondissement à Louis-Braille ou au T.E.P. rue de Cotte. C'est effectivement un usage nouveau toute l'année qui est possible sur ces terrains. Je me satisfais de ces équipements. D'ailleurs, j'ai d'autres idées pour en couvrir de nouveaux dans le 12e arrondissement.

Je suis heureuse aussi que cet été, nous installions un bassin estival sur Léo-Lagrange pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens qui ne partent pas en vacances, de trouver un lieu de baignade gratuit et accessible à tous dans un lieu qui existe déjà et verra une nouvelle pratique sportive ouverte au public pour la première fois à l'été 2019. Je m'en réjouis.

Comme maire du 12e, je me félicite aussi que dans le bois de Vincennes, nous ayons réussi à concilier la préservation des espaces verts, voire même leur amplification, la préservation du patrimoine aussi à la Cipale, en réussissant à construire un terrain de rugby adapté aux usages et à la pratique de ce sport, et en ouvrant un peu plus des espaces, en corrigeant des dysfonctionnements pour valoriser ce site historique hérité des Jeux olympiques précédents.

Je voudrais aussi dire et apporter tout mon soutien à l'équipe municipale dans la négociation avec mes collègues élus des communes riveraines quand il s'agit de récupérer des créneaux qui sont dus aux Parisiens dans

ces équipements. Je ne me satisfais pas que des petits Parisiens aillent adhérer à des clubs de Vincennes ou d'ailleurs pour faire du sport en face du Parc floral, alors que cet équipement appartient aux Parisiens et doit nous être rendu. Je pense que c'est important aussi de défendre le patrimoine des Parisiens.

Par ailleurs, comme présidente du parc interdépartemental de Choisy et du Tremblay, des parcs que nous partageons avec nos collègues du Val-de-Marne, je salue, là aussi, l'investissement inédit de Paris pour rénover ces parcs. Je m'attache, comme présidente, à augmenter l'utilisation de ces espaces par les Parisiennes et les Parisiens.

Permettez-moi de regretter l'absence systématique des élus de l'opposition dans ces instances. Parce que la métropolisation de nos politiques publiques ne se fera pas en restant à Paris. Il va falloir accepter, de temps en temps, de franchir le périphérique pour aller voir nos concitoyens.

Je finis donc en rappelant l'importance de la centralisation de cette politique sportive et la place accordée aux maires d'arrondissement. Je salue le fait qu'effectivement il y ait de plus en plus de Vélib' dans nos rues pour permettre à toutes et à tous de faire du vélo au quotidien dans Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, dernier orateur de cette communication.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie.

Mon vœu n° 22, que je vais présenter, vient compléter le projet de délibération DJS 95 portant sur la tarification et l'utilisation des "clubs-houses".

Sans adoption de ce vœu, en effet, l'adoption du projet de délibération DJS 95 porterait un grave préjudice à plusieurs associations sportives du 14e. C'est d'ailleurs pour cette raison que le projet de délibération DJS 95 a été repoussé par notre Conseil d'arrondissement, la majorité municipale s'abstenant et nous-mêmes votant contre, comme mon collègue Eric AZIÈRE.

En effet, le 14e paie en quelque sorte le fait d'avoir été précurseur en instituant des "clubs-houses" qui n'étaient pas facturés à certaines associations sportives. Si rien n'est fait, plusieurs clubs sportifs, dont un club de gymnastique, un club de foot et deux associations de boulistes, devront faire face à des dépenses non anticipées et d'un montant très élevé.

Devant notre Conseil du 14e, le président de l'O.M.S. du 14e a indiqué qu'un club qui ne payait rien jusqu'ici s'est vu présenter une facture de 5.600 euros et qu'un autre, qui payait 1.000 euros par an, a reçu une facture lui demandant de payer 11.000 euros cette année. Une multiplication par 11, mes chers collègues, c'est absolument hors de portée pour un petit club de 180 membres dont les droits d'adhésion annuels d'élèvent à 30 euros. Autant dire que l'on ferme ce club.

Beaucoup d'associations sportives dans le 14e et ailleurs ont déjà été fortement secouées par l'augmentation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs à Paris, que l'augmentation des subventions n'est venu couvrir qu'imparfaitement et/ou tardivement.

D'autres souffrent toujours des conséquences de la suppression des emplois aidés.

En complément de ce projet de délibération aux effets mal anticipés, il conviendrait donc que la Ville s'engage à compenser dans les subventions versées aux clubs sportifs les éventuelles conséquences négatives de la tarification de l'allocation des "clubs-houses". Si rien n'est fait, c'est la survie de ces clubs qui est en jeu. Au Conseil du 14e arrondissement, il y a eu consensus des élus de tous bords politiques.

Je forme le vœu qu'il en soit de même ici et que nous soyons entendus par la Maire de Paris et son adjoint.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci à toutes les oratrices, tous les orateurs.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à tous les groupes du Conseil de Paris, en grand consensus malgré tout, même si quelques-unes des interventions étaient plus polémiques. Dans l'ensemble, notre souhait commun est de voir progresser la pratique sportive sous toutes ses formes à Paris.

Je veux saluer ici notamment les interventions de MM. DUCLOUX et FÉRAUD qui ont rappelé que les pratiques sportives n'étaient pas simplement qu'un désir hygiéniste pour la Ville ou qu'un enjeu de santé. Le sport contribue très largement à l'ensemble de nos politiques publiques, à la fois celles qui font de Paris une ville mixte, celles qui offrent aux familles des loisirs, celles qui permettent de garantir l'inclusion de tous, celles qui aménagent aussi l'espace public pour le rendre plus doux. Tout cela, c'est également la politique sportive qui peut y répondre.

Mais puisqu'il s'agit d'une politique sportive qui concourt à toutes les autres, il y a des choix derrière cette politique sportive ; ce sont des choix politiques que la Maire de Paris a rappelés et qu'un certain nombre d'entre vous ont souligné.

C'est d'abord le choix politique du maintien d'un niveau fort d'investissement public : 380 millions d'euros. Il n'y a pas de miracles, il n'y a pas de pierre philosophale, le seul moyen d'offrir des équipements sportifs nouveaux et gratuits aux Parisiens, c'est l'investissement public et celui que nous assumons sur cette mandature de 380 millions d'euros.

Vous critiquiez nos comparaisons d'investissements entre avant et maintenant et je vais vous les donner, Monsieur AURIACOMBE :

- Sur la mandature de 1995 à 2001, c'était 123 millions d'euros d'investissements sur le sport et c'est aujourd'hui 380 millions d'euros.

- Entre 1985 et 2000, Monsieur AURIACOMBE, il y avait eu 2 nouvelles piscines et, entre 2000 et 2020, ce seront 9 nouvelles piscines.

- Entre 1980 et 2000, Monsieur AURIACOMBE, c'était 29 nouveaux gymnases et seulement 6 dans les quartiers populaires les plus habités de Paris, 18e, 19e et 20e arrondissements, alors que sur la même période en vingt ans, nous en faisons 40 dans tout Paris, dont la grande majorité dans les quartiers populaires.

Oui, il y a une différence politique. Oui, il y a une différence d'investissements publics et c'est la seule qui garantit la construction d'équipements publics de proximité.

Pour le deuxième choix politique, qu'un certain nombre ont souligné sur tous les bancs, il y a le soutien aux clubs sportifs et la volonté de développer un modèle de pratique sportive autour des clubs. Il ne s'agit pas de le faire par tradition, par conservatisme ou par facilité pour faire plaisir à nos présidents de clubs. Dans un moment où des pans entiers de la société sont victimes de ce qu'on peut appeler l'"uberisation", d'une forme de réinvention des pratiques, le mouvement sportif n'est pas à l'abri de ces menaces, alors qu'il est le seul dans sa forme fédérale, associative, celle du club, à garantir l'intégrité du sport et son universalité.

C'est aussi le seul qui forme l'ensemble des bénévoles, des cadres et des arbitres dont le sport a besoin. C'est le seul qui garantit que le sport, au-delà d'être une activité physique, est un moyen d'éducation populaire - merci, M. Pascal CHERKI, mon cher prédécesseur, de votre soutien sur le sujet. C'est le seul qui garantit que le sport n'est pas simplement un entretien physique mais celui qui fait que non seulement les habitants mais la Ville dans son entièreté est en meilleure santé.

Enfin, et je retiens M. AURIACOMBE qui a dit qu'il y avait de tout dans cette politique. C'est vrai, Monsieur AURIACOMBE, il y a de tout, et en particulier parce que nous avons souhaité que tous les Parisiens puissent faire du sport et ainsi apporter une réponse à chacun : celles et ceux qui vont faire une pratique collective et notre soutien aux clubs, celles et ceux plus éloignés du sport pour lesquels le service public municipal, celui de notre filière sportive, de nos animateurs, doit être capable d'apporter une réponse.

La politique municipale ne doit pas être simplement de permettre à ceux qui veulent faire du sport de le faire, car ce serait trop facile. C'est bien d'aller chercher celles et ceux, plus éloignés de la pratique sportive par habitudes sociales ou culturelles, par difficulté financière ou de temps, pour leur permettre de trouver des opportunités.

Nous l'avons fait, maille après maille, en permettant à des familles monoparentales de courir pour la première fois La Parisienne, alors qu'elles n'avaient pas fait de sport depuis vingt ans, de courir ce grand défi, de faire 6,7 kilomètres entre amis, gratuitement et en étant préparés par la filière sportive de la Ville de Paris.

C'est ce que nous faisons avec la participation des centres sociaux à la course de l'Ekiden, ce marathon en équipe. C'est comme cela que le service public sera à la hauteur en allant chercher aussi celles et ceux plus éloignés de l'emploi.

Je veux également saluer la singularité du propos de Catherine BARATTI-ELBAZ et je me surprends de ne pas l'avoir entendu d'ailleurs dans d'autres propos. Evidemment, face à nos difficultés d'espace et à la contrainte foncière, l'une des solutions est résolument métropolitaine.

Je suis surpris par les propos d'un certain nombre de groupes du Conseil de Paris, toujours enclins à envoyer les logements sociaux en dehors de Paris, que l'approche métropolitaine en revanche soit beaucoup moins présente quand il s'agit d'équipements sportifs.

Pourtant ce que nous faisons avec la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, en bonne intelligence, à Choisy-le-Roi ou à Tremblay, à Bobigny ou à la Courneuve, offre de nouveaux terrains aux Parisiens qui seront dans quelques années sur le tracé du Grand Paris Express.

Ce que nous avons fait avec fermeté et détermination, sur les terrains qui appartiennent à la Ville de Paris à Joinville, à Puteaux ou demain à Vincennes, montre que nous pouvons aller chercher les mètres carrés qui appartiennent aux Parisiens y compris extra-muros.

Madame HAREL, vous avez raison, les élections arrivent, d'où le plaisir de vous revoir en séance intervenir sur ces politiques sportives ! Je veux dire ici, sans reprendre les mots de Talleyrand, Madame HAREL, que nous avons, sur l'ensemble des engagements qui sont pris, des engagements qui premièrement sont réalisés pour une partie, d'autres qui sont financés et les derniers qui sont planifiés.

Nous avons les preuves concrètes de notre engagement en faveur des clubs par exemple, puisque rien que cette année c'est 70 créneaux de gym suédoise, association du secteur privé, que nous avons délogés de nos gymnases afin de permettre aux clubs de le faire.

Mais dès 2019, cette politique sportive prendra des allures nouvelles avec ses quatre places et quatre parcs parisiens qui tous les week-ends connaitront des cours collectifs gratuits pour permettre à chacune et à chacun de faire du sport dans l'espace public. C'est 30 équipements ouverts tous les midis, entre midi et 14 heures, pour permettre aux salariés de faire une pause déjeuner sportive.

Je sais que les Conseillers de Paris sont habitués à la buvette. Eh bien donnons ce plaisir également aux clubs avec ses 17 club-houses que nous offrirons aux clubs !

Je veux d'ailleurs sur ce sujet rassurer à la fois Mme CARRÈRE-GÉE et le groupe Ecologiste de Paris sur la question de la tarification. Ce projet de délibération permet de réduire la tarification des clubs à quelque chose de quasi symbolique. Un club qui utiliserait tous les soirs et tous les week-ends son "club-house" aura une facture aux alentours de 1.000 euros, c'est-à-dire extrêmement symbolique pour un petit comme pour un grand club. Les seuls qui auront peut-être un sujet, Madame CARRÈRE-GÉE…

Ce qui est sûr, c'est que ces clubs ne payaient pas pour une occupation du domaine public et cela veut dire qu'ils étaient dans l'illégalité. Excusez notre Municipalité de devoir être légaliste !

Précisément, pour ne pas que cette facture soit déraisonnable, ce projet de délibération permet de réduire le tarif. Mais comme je m'y suis déjà engagé auprès de la maire du 14e, nous allons regarder la situation de ces associations de boulistes.

Mais très généralement les factures des clubs pour ces lieux de convivialité vont baisser et même être devisées par trois pour qu'il y ait au bord des terrains et des gymnases un lieu pour les parents pour rester et pour se rencontrer. Y a-t-il d'autres lieux dans Paris où vous pouvez avoir le samedi après-midi toutes les couches de Paris, toutes les classes sociales qui, autour d'un café, regardent leurs enfants jouer au football, au basket, où que ce soit le sport permet de prendre en tout cas du plaisir en mixité ? C'est pourquoi ce projet de délibération sur les "club-houses" est fondamental.

En 2019, je tiens notamment à le souligner, deux équipements anciennement concédés, y compris au secteur privé, seront repris en régie pour offrir des salles dédiées, un dojo, deux salles de boxe, une salle de danse dans le 19e et dans le 12e arrondissement.

Pour faire face aux nouvelles pratiques, l'expérimentation que nous avons menée sur les créneaux tardifs - je veux le dire à ceux qui souhaitent qu'ils soient ouverts plus tard -, nous ouvrons désormais nos équipements jusqu'à minuit, dans un partenariat avec les clubs qui, cher Monsieur le Président de la 1ère Commission, ne pèsent pas sur les finances publiques de la Ville.

Nous avons réussi à ouvrir jusqu'à minuit sans que cela coûte un euro d'heure supplémentaire. Nous allons ouvrir après 18 heures le dimanche sans que cela ne coûte un euro d'heure supplémentaire à la Ville. C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable au vœu de votre groupe, Monsieur GABORIAU, parce qu'il nous propose de prendre en régie avec un coût pour les finances publiques ce que nous arrivons à faire avec les clubs.

Enfin, je suis pleinement d'accord avec le groupe Communiste, et en particulier avec l'intervention de M. TINTI, tout cela devra avoir une traduction réelle et concrète dans les arrondissements. Et sans difficultés au groupe LRI en réaffirmant le rôle important des maires d'arrondissement dans l'attribution des créneaux. C'est surtout dans la déclinaison de cette politique en projets sportifs d'arrondissement pour que les spécificités sportives, sociales et d'aménagement soient intégrées, tout comme la démocratie sportive se verra renforcée par la création d'une conférence parisienne du sport.

Pour en venir, Monsieur le Maire, à l'examen des vœux rattachés à cette communication, j'émettrai un avis favorable sur le vœu n° 1 sur le sport affinitaire déposé par le groupe GEP, tout comme le vœu n° 2 sur la continuité de la course à pied, le vœu n° 3 sur l'égalité des femmes et des hommes, et le vœu n° 5 sur les agrès dans l'espace public toujours du groupe GEP.

C'est un avis favorable sur la gouvernance et la démocratie sportive par le groupe PC.

Pour le vœu n° 14 du groupe LRI, j'émets également un avis favorable, tout comme l'amendement n° 20 sur le règlement des équipements sportifs.

Je vais demander maintenant des amendements sur les vœux n° 6, n° 9 et n° 11. Sur le vœu n° 6 sur l'accessibilité, je demande au groupe des Verts de bien mesurer que les équipements sportifs font partie du plan

général d'aménagement pour l'accessibilité annoncé par la Maire de Paris, que l'objectif très ambitieux collégial de la Ville est de 50 % des ERP en 2020 et nous sommes déjà à 53 %.

Mais je vous propose d'amender votre vœu pour que nous remplacions le premier attendu par : vous soit présenté en 4e et 7e Commissions un calendrier des opérations et des sites parisiens accessibles d'ici à 2020.

Je vous propose d'amender également le vœu n° 9 sur le P.L.U. du groupe Communiste, en remplaçant une liste, qui est peut-être trop précise à ce stade et puis qui n'est pas contraignante sur le P.L.U. puisque seule la révision en tant que telle du P.L.U. permettrait de l'intégrer, mais en tout cas d'avoir tous les éléments d'ici à 2020 pour permettre d'engager les projets dans la prochaine mandature, avec la création du coup d'une étude technique sur les deux piscines, celle du sud 12e et celle du 20e, et l'audit technique et sportif des équipements terrestres, avec notamment les sites que vous mentionnez : Carpentier, Poissonniers, Python-Duvernois et Porte de Montreuil.

Egalement, un léger amendement sur le vœu n° 11 auquel je suis très favorable, juste pour préciser qu'il faut intégrer le budget participatif 2018, mais que l'anneau cyclable n'a pas été retenu, il a été uniquement proposé - cela n'empêche pas la qualité du projet, et que nous n'inscrivions pas simplement l'anneau cyclable tout seul mais que nous le mettions en priorité du schéma de développement sportif du bois de Vincennes sur lequel nous travaillons avec Pénélope KOMITÈS et Catherine BARATTI-ELBAZ.

Il y a quatre vœux qui font l'objet d'un vœu bis de l'Exécutif. Sur le vœu n° 4 du groupe GEP sur les synthétiques, sur lequel je veux dire un mot. Je partageais l'émotion de la plupart des groupes de ce Conseil à l'issue de la publication, notamment du papier de "So Foot" sur les pelouses synthétiques et leur dangerosité, dans un moment où, on le voit bien; dans la nature du débat public, depuis quelques mois mais précisément depuis quelques semaines, nous devons résister parfois à l'emballement médiatique en y opposant systématiquement la rationalité scientifique et l'objectivité de la recherche.

Donc, je suis entré sur ce sujet synthétique avec la même émotion et la même crainte que celles que tous ceux qui ont lu le papier avaient. Nous avons demandé à l'A.N.S.E.S., l'organe de l'État qui évalue les risques sanitaires et environnementaux - pas de complotisme, Monsieur CONTASSOT - premièrement, de nous faire un rapport qui nous dit "le risque est négligeable". Mais loin d'être satisfaits de l'avis de l'État, en bon Girondins que nous sommes, nous avons saisi le S.P.S.E., le service parisien d'expertise scientifique, pour avoir un avis supplémentaire.

Celui-ci nous confirme également qu'il n'y a aucun risque avéré. Le seul qui n'est pas encore précisé, c'est en cas de coupure ou d'éraflure. On va donc demander au S.P.S.E. de poursuivre cette question.

Il n'empêche qu'évidemment, indépendamment même de tout enjeu de santé et d'environnement, je partage avec le groupe des Verts la volonté, quel que soit le motif, de réduire toute utilisation de matière issue du pétrole et du plastique, et que de toute façon notre horizon environnemental pour la planète est de le réduire.

Mais à ce stade, désormais avec une revue de la littérature scientifique sérieuse, je n'ai pas de nature à avoir de doutes sérieux sur la dangerosité de ces synthétiques. C'est pourquoi je vous invite, dans un vœu bis, à continuer à rester vigilant, à maintenir l'étude supplémentaire sur les quelques points sur lesquels le S.P.S.E. et l'A.N.S.E.S. ne sont pas encore convaincus qu'il y a un risque absolument zéro, et de continuer toutes les expérimentations que vous avez mentionnées sur les alternatives au P.P.R., et notamment à la fois l'encapsulage mais aussi les fibres naturelles, parce que, dans l'absolu, se priver de pétrole et de plastique sera toujours mieux, mais tant que nous ne le pouvons pas, aujourd'hui je n'ai pas de matière à avoir un problème ou une inquiétude sur la santé.

Le vœu bis concernant les clubs formateurs, Monsieur BONNET, je ne veux pas que l'on mette les clubs dans une catégorie, certains y seraient, d'autres n'y seraient pas. Utilisons les conventions d'objectifs pour précisément reconnaître les clubs qui font un peu plus que simplement de la pratique sportive, sans créer de distinguo entre les bons et les mauvais clubs.

Enfin, un vœu bis pour le groupe DP et le groupe LRI sur le sport santé en réponse aux vœux n°s 12 et 13, en élargissant le quartier à un arrondissement complet en rapport avec l'A.R.S.

Je ferai une demande de retrait sur les vœux n°s 8, 15 et 19 et enfin un avis défavorable sur les vœux n°s 16, 17, 18 et l'amendement n° 21.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, j'ai tout noté, je devrais m'y retrouver.

Nous allons commencer par l'examen des vœux rattachés

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable, si j'ai tout bien compris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 1).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 2).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 3).

En réponse au vœu n° 4, il y a un vœu de l'Exécutif n° 4 bis. Le vœu n° 4 est-il retiré ? Il est maintenu ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 4).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 5).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 du groupe Ecologiste de Paris amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 6).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 7).

Vœu n° 8 du groupe Communiste - Front de Gauche, demande de retrait. Est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 8).

Il y a le vœu n° 10 du groupe Communiste - Front de Gauche avec une demande de retrait. Est-il retiré ? Il est retiré.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Au profit du vœu n° 10 bis.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 9).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe Communiste - Front de Gauche amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 10).

Le vœu n° 12 du groupe les Républicains et Indépendants et le vœu n° 13 du groupe Démocrates et Progressistes font l'objet d'un vœu de l'Exécutif n° 13 bis. Le vœu n° 12 est-il maintenu ? Il est retiré, je vous remercie.

Le vœu n° 13 du groupe Démocrates et Progressistes ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 11).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 12).

Vœu n° 15 du groupe LRI avec une demande de retrait. Est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 15 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 16 du groupe LRI est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 16 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 17 du groupe LRI avec un avis défavorable. Est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 18 du groupe Démocrates et Progressistes est-il maintenu ?

Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 19 du groupe Démocrates et Progressistes. Est-il maintenu ?

Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 20 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 20 est adopté.

Amendement n° 21 déposé par le groupe UDI-MODEM. Est-il maintenu ?

Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 21 est rejeté.

Le vœu n° 22 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants.

Est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

L'amendement n° 189 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec une proposition de retrait.

Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 189 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 189 est rejeté.

Je vais mettre aux voix les projets de délibération inscrits.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 71).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 94 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DJS 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 95).

Je vous remercie.

Nous en avons fini avec l'examen de cette communication et des projets de délibération rattachés. On peut applaudir le sport de proximité.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons entamer les travaux de la 6e Commission jusqu'à l'interruption de nos travaux à 13 heures.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. le Maire du 6e, Jean-Pierre LECOQ, puisqu'il était présent lors de l'organisation de la Commission, pour trois minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. C'est bien Jean-Pierre LECOQ, mais vous avez raison de dire que je ne suis qu'un président tout à fait intérimaire de la 6e Commission, et en accord avec Patrick BLOCHE qui est un excellent adjoint chargé des Affaires scolaires, je vais introduire les travaux de notre 6e Commission.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues, chers maires adjoints, ce mois-ci, il y a quelques jours, la 6e Commission a débuté par une présentation du fonctionnement et des enjeux de l'algorithme d'affectation Affelnet. Cette intervention avait été sollicitée dans un vœu de nos collègues du groupe Communiste et Front de Gauche. Je remercie à ce titre Laurent HUGOT, responsable du Service académique d'information et d'orientation de l'Académie de Paris d'avoir consacré près d'une heure à nous expliquer les choix opérés par le Rectorat pour perfectionner le système d'affectation dans les lycées.

Cette présentation a bien sûr été suivie d'échanges nourris, intenses entre les membres de notre Commission, grâce notamment à notre collègue Jean-Noël AQUA.

Nous sommes ensuite passés à l'ordre du jour. Marie-Christine LEMARDELEY est intervenue en sa qualité d'adjointe chargée de l'enseignement supérieur et elle a présenté notamment la convention d'occupation du domaine public avec l'Association des amis de l'espace. Elle a ensuite plaidé sans difficulté pour la dénomination du jardin Françoise-Héritier qui prendra place dans le 14e arrondissement. Elle est également intervenue sur la convention d'occupation du domaine public qui concerne le campus Condorcet dans le 18e arrondissement.

Patrick BLOCHE, à son tour, a abordé la préparation de la rentrée scolaire dans les premier et second degrés, avec notamment l'étude du mémoire important portant sur la sectorisation, la nouvelle sectorisation des collèges, qui concerne plus spécialement les 6e, 10e, 12e, 19e et 20e arrondissements.

Nous sommes ensuite passés aux vœux déposés par les différents groupes, qui ont porté pour l'essentiel sur les dotations horaires attribuées par l'Académie de Paris.

Sandrine CHARNOZ, enfin, a abordé les 13 projets de délibération qui concernaient son portefeuille d'adjointe, non son portefeuille ministériel - vous êtes d'accord, Sandrine -, en pointant notamment les 3 projets de délibération qui concernent de nouvelles créations de crèches prévues dans les 10e, 13e, 19e et 20e arrondissements. Nous avons ensuite plus particulièrement évoqué les projets en cours des crèches démontables mais pérennes sur les emprises de l'A.P.-H.P., qui concerneront, si je ne me trompe pas, notamment l'hôpital des 10e et 18e arrondissements peut-être. Non, des 10e et 13e arrondissements. Nous avons aussi rappelé celui qui concerne le 6e arrondissement.

Notre Commission s'est ainsi terminée, Monsieur le Maire, à la satisfaction générale des participants. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'était une satisfaction presque unanime.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup, Monsieur le Maire Vice-Président.

2019 DAE 47 - Subvention de fonctionnement (5.730.000 euros) et d'investissement (300.000 euros) et convention avec le Forum des images (1er).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DAE 47 : subvention au Forum des images.

La parole est à Danielle SIMONNET. Elle est absente.

Je mets quand même aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 47).

2019 DASCO 15 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux collèges publics de l'Est du 12e.

Vœu déposé par le groupe EGCP relatif aux collèges publics de l'Est du 12e.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion (12e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sectorisation des collèges du 20e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 15 ainsi que les vœux rattachés n°s 43, 44, 45 et 46 : modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020, et nous commençons par Mme la maire du 12e, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Mes chers collègues, je voudrais me réjouir de ce projet de délibération qui est le fruit d'une très longue et intense mobilisation ces dernières semaines, ces derniers mois. En fait, tout commence avec la présentation des conclusions de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative, installé par la Maire de Paris et le Recteur de l'Académie de Paris.

Cet observatoire, accompagné de scientifiques, a partagé avec nous un constat confirmant, malheureusement, que notre Académie, notre ville était le territoire sur lequel la ségrégation sociale était la plus importante, notamment dans le second degré.

Face à ce constat, on peut considérer que c'est une fatalité et que dans cette ville, dans notre ville qui regroupe les écarts de revenus les plus importants de tout notre pays, il est normal que dans certains quartiers on ne vive pas au même niveau social et qu'on retrouve donc des établissements scolaires qui accueillent des familles très différentes, et on peut considérer que c'est d'ailleurs le fruit d'un urbanisme du passé qui a instauré, dans cette ville, de grands déséquilibres.

Comme maire du 12e arrondissement, je ne peux que constater qu'en effet certains quartiers, le long des Maréchaux, sont essentiellement habités par des familles dans le logement social. Forcément, cela ne crée pas la

même situation que pour ceux qui habitent autour du square Trousseau ou du marché d'Aligre. Ce n'est pas notre cas ; nous n'avons pas considéré que cette situation était une fatalité à laquelle nous devrions nous habituer.

Cette réflexion s'est aussi menée dans un calendrier national tout à fait particulier dans lequel l'Etat a repoussé la réflexion sur la carte de l'éducation prioritaire. Nous n'avons, à ce jour, aucune perspective d'évolution de cette carte prioritaire ni même de la pérennité du principe même de l'éducation prioritaire qui dit que certains établissements sont situés dans des quartiers où il y a très peu de mixité sociale et que nous devons donc donner des moyens supplémentaires à ces quartiers.

Cette incertitude nous a amenés, nous, élus de Paris, de la majorité municipale, avec l'Education nationale, à examiner l'ensemble des leviers possibles pour lutter contre cette ségrégation sociale dans nos établissements secondaires.

La première proposition a été la création de nouveaux secteurs multi-collèges. Je regrette, pour ma part, que nous soyons allés un peu vite entre ce constat et la proposition de secteurs multi-collèges entre deux établissements de mon arrondissement, à savoir le collège Courteline et le collège Germaine Tillion. Le temps est court pour pouvoir mettre en place ces secteurs multi-collèges et, à notre avis, les conditions n'étaient pas réunies - avis partagé par l'Education nationale par ailleurs.

En effet, pour leur réussite, ces opérations nécessitent une très forte mobilisation de la Ville mais aussi de l'Education nationale, que nous n'avons pas sentie comme nous avons pu l'avoir il y a quelques années dans d'autres arrondissements. Ces expériences, d'ailleurs, dans les autres arrondissements ont fait l'objet d'évaluations qui ne sont, à mon sens, pas encore complètement conclusives. Peut-être faut-il leur laisser un peu plus de temps pour nous donner l'envie de développer d'autres secteurs multi-collèges à Paris.

Cependant, fallait-il renoncer complètement à toute modification de sectorisation ? Nous avons fait le pari que non, nous avons fait le pari que nous pouvions proposer une évolution de cette sectorisation qui soit très volontaire, très volontariste, et c'est ce que nous avons fait dans un temps très court, en concertant notamment les parents d'élèves et les principaux des collèges publics du 12e arrondissement - l'ensemble de ces collèges, d'ailleurs, et pas simplement les deux qui avaient été désignés lors de la discussion sur les secteurs multi-collèges. Je constate avec satisfaction que cette proposition a été adoptée à l'unanimité au Conseil départemental de l'Education nationale et je m'en félicite. Certains y trouveront à redire, je n'en doute pas, mais pour ma part je trouve que c'est une modification importante, même si j'ai bien conscience qu'elle ne pourra se faire sans une mobilisation très forte de la Ville sur l'ensemble des autres sujets qui incombent à notre responsabilité, notamment la question des investissements dans nos collèges publics et un travail sur l'image de nos collèges publics. Tout comme j'ai bien conscience de la nécessaire implication de l'Education nationale sur l'offre pédagogique et sur la dotation horaire globale dont je ne peux que regretter qu'elle diminue de manière si significative à l'échelle nationale.

Enfin, si vous me le permettez, quelques mots sur le vœu n° 43 que nous présentons et qui a été adopté à l'unanimité des élus du 12e arrondissement. Je salue le travail de mon adjoint Laurent TOUZET, qui rappelle la nécessaire mobilisation de l'Etat mais aussi de la Région Ile-de-France afin que nous ayons un peu plus de visibilité, notamment sur le collège Paul Valéry.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Noël AQUA a la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je commencerai mon intervention, sans redire ce qui a été dit, pour évoquer un regret, celui que les projets de secteurs multi-collèges, impulsés par notre majorité, n'aient pas pu voir le jour dans les 12e, 13e et 20e.

Ces secteurs multi-collèges sont un levier pour impulser davantage de mixité sociale au bénéfice de la réussite scolaire des élèves. Néanmoins, ils sont un levier dont dispose la collectivité pour agir, et l'expérience du 18e arrondissement des collèges Berlioz et Coysevox montre des premiers résultats positifs, en tout cas en matière statistique, résultats dont il faudra bien entendu poursuivre l'analyse sur une période longue, pour disposer d'une évaluation stable, qualitative et pédagogique.

L'Observatoire parisien de la mixité scolaire et de la réussite éducative se penche notamment sur cette tâche. Mais voilà ! Quand bien même l'idée est bonne, les résistances - parfois sur le fond, souvent par peur, mais aussi parfois par calculs peu glorieux - ont été fortes pour créer de nouveaux secteurs à la rentrée prochaine dans l'intérêt des enfants. L'Exécutif avait en effet souhaité impulser de nouveaux projets de secteur multi-collèges dans les 12e, 13e et 20e arrondissements. Nous voyions d'un bon œil la mise en place de ces expérimentations ; elles montraient que nous voulions agir concrètement et dès aujourd'hui pour plus d'égalité et de réussite dans les collèges parisiens.

Cependant, pour que ces multi-collèges aboutissent, il faut plusieurs conditions dont certaines ne dépendent pas de notre collectivité. Il faut notamment que l'Education nationale débloque des moyens ad hoc pour épauler l'investissement des équipes enseignantes et faciliter les changements de fonctionnement des établissements. C'est

là que, malheureusement, notre volontarisme politique s'est heurté au manque de coopération et d'ambition du Gouvernement. Il semble que La République en marche, si prompte à bousculer l'Education nationale, soit restée à l'arrière-garde sur ces projets, lesquels ne pourront voir le jour faute d'un soutien du Gouvernement, voire parfois à cause d'un travail de sape mené par des élus parisiens "En marche" qui portent décidément bien mal leur nom.

Il y a fort à parier que ces blocages naissent de raisons politiciennes. Les projets de secteur multi-collèges n'étant pas nés du tout-puissant Jean-Michel BLANQUER mais des Ministres qui l'ont précédé, la raison est probablement suffisante pour les balayer d'un revers de main et imposer verticalement sa propre vision de l'école. L'abandon de ces projets de secteur multi-collèges laisse un goût amer mais, passé les calculs politiciens, c'est la ségrégation et les inégalités scolaires qui vont continuer à toucher les jeunes Parisiens. C'est évidemment de la politique telle que beaucoup de gens n'en veulent plus, à raison.

Cependant, passé ce goût amer, nous nous devons de retrousser nos manches et d'utiliser un des leviers qui nous restent pour améliorer la mixité scolaire, à savoir celui de la sectorisation. C'est bel et bien l'objet de la sectorisation proposée dans le 12e arrondissement. Ce projet vise à améliorer la mixité sociale entre deux établissements géographiquement très proches mais au profil sociologique très différent.

J'en profite pour dire que nous soutiendrons le vœu déposé par nos collègues sur la resectorisation du 12e arrondissement. Nous partageons pleinement l'idée qu'il est nécessaire de rendre les collèges publics attractifs aux yeux des familles afin de lutter concrètement contre l'évitement scolaire. On sait que, dans le 12e arrondissement, la présence de très nombreux établissements d'enseignement privés génère une importante fuite des élèves entre le primaire et le collège, mettant à mal la mixité sociale dans les collèges du 12e.

Pour finir, ces quatre projets de resectorisation permettent d'améliorer la liaison CM2-6e en permettant que l'ensemble d'une cohorte d'une même école fréquente le même collège en 6e. Cela facilite évidemment le travail de collaboration des équipes enseignantes des premier et second degrés et permet d'améliorer la réussite scolaire des élèves.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération dans la mesure où il est le fruit d'une volonté d'améliorer la mixité sociale et la réussite éducative des élèves parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsqu'un projet de resectorisation est envisagé, il faut que la proposition et le contenu pédagogique soient clairement identifiés, réfléchis et construits. Il faut aussi que ce projet soit accepté par un comité de pilotage qui rassemble les parents, l'administration, l'Académie, les élus de toute sensibilité, et qui doit valider auparavant le contenu pédagogique scolaire et extrascolaire avant l'affectation des élèves de CM2 vers le collège.

Déjà, le projet multi-collèges que vous avez énoncé tout à l'heure avait avorté parce qu'il avait été fait dans l'improvisation, dans la précipitation. Hélas, la sectorisation proposée s'est aussi faite dans la précipitation et sans concertation de l'ensemble des associations de parents d'élèves, notamment les indépendantes. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu, afin que vous puissiez, puisqu'il n'est jamais trop tard, créer un comité de pilotage pour que l'on puisse faire le suivi petit à petit, et faire de la pédagogie et expliquer aux parents pour que cela se passe au mieux. Vous l'avez accepté dans le 17e arrondissement ; il est en train de se mettre en place. J'espère que vous serez aussi bienveillant pour pouvoir le mettre en place dans le 12e arrondissement.

Je voulais aussi énoncer et expliquer notre position de vote par rapport au vœu de la majorité. Je regrette que le vœu que vous avez déposé traite de deux sujets totalement différents, celui des moyens alloués aux collèges Courteline et Germaine-Tillion, ainsi que le sujet de Paul-Valéry.

Nous sommes favorables à l'augmentation des moyens alloués aux collèges Courteline et Tillion. Justement, ces moyens seront nécessaires puisque vous n'avez pas respecté les étapes de concertation et ensuite de création d'un véritable projet pédagogique. Autant donc leur allouer des moyens supplémentaires pour essayer d'en faire une réussite. En revanche, je le répète, cela s'est fait dans la précipitation car vous voulez, sous couvert de mixité sociale, contrebalancer les erreurs de votre politique de logement. Je trouve que les élèves n'ont pas à être des variables d'ajustement de vos erreurs de politique de logement. Il faut que les projets pédagogiques soient construits et réfléchis avec l'ensemble de la communauté éducative, et pas simplement pour contrebalancer les effets d'une politique du logement qui est un échec depuis 17 ans.

En ce qui concerne le lycée Paul-Valéry, nous ne pouvons que nous réjouir du projet de la Région de créer, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, le premier campus lycéen de l'intelligence artificielle de France. En initiant nos jeunes aux champs nouveaux et innovants qu'ouvre l'I.A., en les sensibilisant aux problématiques émergentes et modernes que pose l'intelligence artificielle, ce projet sera vecteur d'attractivité et de dynamisme pour le lycée.

Contrairement au projet précédent qui consistait à densifier énormément cette zone, nous souhaitons que ce campus s'inscrive dans une dimension paysagère forte et s'intègre dans l'environnement existant. Nous respecterons un juste équilibre entre les espaces de respiration et les équipements du campus afin de favoriser un cadre de travail agréable pour les élèves et aussi améliorer le développement durable. Une concertation avec la communauté éducative, les élèves et les parents d'élèves aura lieu au premier trimestre 2019. La restitution de cette concertation se fera au deuxième trimestre 2019. Les services de la Région Ile-de-France et de la Ville ont déjà évoqué ces sujets le 29 novembre dernier et une autre réunion est en train de se monter pour le mois de février.

Ce vœu fait donc totalement abstraction de ce travail, ainsi que toutes les annonces que la Région Ile-de-France a faites, notamment dans le cadre de son projet d'intelligence artificielle 2020.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu, si vous ne le retirez pas, du moins pour ce qui est de la partie Paul-Valéry. Sinon, nous souhaitons améliorer les moyens pour les deux collèges Germaine Tillion et Courteline.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je veux prendre la parole de façon assez brève pour dire que, en tant qu'élue du 20e et en accord avec mon groupe, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération, compte tenu de la manière dont il a été conçu.

Nous n'avons eu aucune concertation ni avec les parents d'élèves, ni avec les élus sur la sectorisation dans le 20e. Du coup, en Conseil d'arrondissement, Mme la Maire a retiré le projet de délibération. Nous n'avons pas non plus eu le débat en Conseil municipal, alors que nous avions un vœu à porter.

Je m'abstiendrai.

Nous ne voulons pas non plus que les parents et les élèves soient pénalisés en votant contre ce projet de délibération et en empêchant qu'ils soient prévenus dans un délai suffisant de leur affectation. Je m'abstiendrai pour marquer mon désaccord sur la méthode.

D'autre part, j'en profite pour dire que nous voterons contre le vœu de Mme SIMONNET, mais je vois qu'elle n'est pas là. Ce vœu comporte beaucoup d'approximations et agit sur des peurs qui ne paraissent pas favoriser le débat.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme SIMONNET étant absente, la parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite aussi intervenir sur la proposition de sectorisation concernant le 20e arrondissement. Nous sommes effectivement quelques élus du 20e arrondissement inscrits sur ce sujet au Conseil de Paris. Comme le disait Mme PRIMET, le projet de délibération a été retiré au Conseil d'arrondissement ; nous n'avons donc pas pu en débattre.

Sur le fond, j'adhère aux principes suivants qui ont guidé, si j'ai bien lu le projet de délibération, l'élaboration de la sectorisation.

D'abord, les évolutions démographiques. L'année dernière, des CM2 n'ont pas pu avoir de place à Matisse et à Pierre-Mendès-France. Le collège Flora-Tristan accueille lui aussi beaucoup d'élèves ; il est très plein. Il vaut donc mieux anticiper dès février ces hausses d'élèves, plutôt que de devoir répondre au désarroi des enfants et de leur famille au mois de juin.

Le sujet de la liaison CM2-6e est aussi un critère essentiel que je partage. Plus tôt elle est mise en place, plus les équipes pédagogiques des écoles et des collèges sont en lien et ont l'habitude de travailler ensemble, mieux l'entrée au collège est appréhendée, et par les enfants et par les familles. Il est aussi plus facile d'aller au collège avec les amis que l'on a eus pendant des années au primaire. Enfin, le souci de la mixité sociale, quand elle est possible, est un outil supplémentaire pour un meilleur fonctionnement des collèges au service de la réussite des élèves.

Pour participer au débat sur la sectorisation du 20e, quelques éléments de vigilance : le maintien des moyens en termes d'heures, de classes d'encadrement pour le collège Jean-Perrin, même si les effectifs en 6e baissent. Cela permettra aussi un premier élément de réponse aux interpellations des familles et des enseignants qui se sont exprimés ces derniers mois. Imaginer, par exemple, 17 élèves par classe en 6e à la prochaine rentrée à Jean-Perrin, est un premier acte. Comme nous sommes dans la période des dotations horaires globales pour le collège, nous pourrions partager cet objectif avec le Rectorat.

Une attention vigilante également au nombre d'enfants par classe en 6e à Pierre-Mendès-France. Depuis plusieurs années, le collège, les parents, la mairie se mobilisent pour accueillir mieux les élèves sans surcharger ni le collège en général, ni les classes.

Enfin, une communication et un échange particulier autour de cette sectorisation. Déjà, pour l'expliquer, pour présenter le travail fait à partir des objectifs prévus, des objectifs recherchés par ces modifications. Je pense que cette étape est indispensable pour un débat apaisé.

Enfin, je partagerai aussi la position de Raphaëlle PRIMET concernant le vœu de Danielle SIMONNET. Bien sûr que l'on peut être d'accord sur un objectif global de mobilisation autour de Jean-Perrin, qui existe déjà. Par exemple, parler du dispositif "Tous mobilisés" porté par la Ville de Paris. On partage aussi la nécessité d'un projet fort pour changer l'image du collège. L'une des pistes possibles est de continuer à mettre en place un projet culturel partagé avec l'équipe pédagogique, les parents, les acteurs culturels locaux nombreux, l'Académie, dans un projet d'établissement qui reste à écrire. Mais cela n'a pas à voir, aujourd'hui, avec le projet de sectorisation qui nous est présenté. Puis, la manière de poser le débat autour du collège Jean-Perrin par ce vœu est plutôt anxiogène, plutôt que de gagner en projet concret pour l'avenir. On y gagnerait, soit à ce que Mme SIMONNET retire son vœu, soit à avoir un travail partagé autour de cette question.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Elle est absente, donc je donne la parole à l'Exécutif en réponse.

M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes les oratrices et à tous les orateurs de permettre effectivement à ce projet de délibération modifiant des secteurs de recrutement des collèges publics et parisiens de faire l'objet d'échanges à la hauteur des objectifs que ce texte porte.

Vous l'avez compris, il s'agit de modifier la sectorisation de recrutement de collèges publics dans 4 arrondissements : 6e, 10e, 12e et 20e arrondissements.

Ce n'est pas la première fois qu'en quelques semaines, à peine quelques mois, nous évoquons cette question de la mixité sociale et de la réussite éducative dans cet hémicycle, puisque nous avions eu par anticipation, si j'ose dire, un débat avant la fin de l'année dernière, notamment sur les enjeux de mixité sociale dans les collèges du Sud du 20e arrondissement.

A ce moment-là, je m'étais réjoui que dans 3 arrondissements - 12e, 13e, 20e - il y ait effectivement ces échanges nourris, cette concertation, avec, évidemment, de la confrontation, des désaccords, et, à l'arrivée, fidèle à mon engagement, convaincre et ne pas contraindre. Si nous n'avons pas créé de nouveaux secteurs multi-collèges de manière formelle, nous avons néanmoins partagé un diagnostic qui, à mon avis, sera utile dans les années à venir.

Le projet de délibération qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui répond, de ce fait, à plusieurs objectifs et est porteur, en ce sens, d'un certain nombre de progrès. D'abord, assurer la qualité de vie scolaire des collégiens et des personnels, notamment pour les collèges Louise-Michel et Bernard-Palissy dans le 10e, les collèges Henri-Matisse et Flora-Tristan dans le 20e, et dans une moindre mesure, Paul-Valéry dans le 12e.

Améliorer la liaison entre le CM2 et la 6ème : cela vaut pour les collèges Montaigne et Prévert dans le 6e, et toutes les petites transformations dans les 3 autres arrondissements.

Enfin, équilibrer la composition sociale entre deux établissements proches pour favoriser la mixité sociale : collèges Germaine-Tillion et Georges-Courteline dans le 12e, collèges Pierre-Mendès-France et Gambetta dans le 20e arrondissement.

De ce fait, puisque, dans mes réponses, je suis également à donner l'avis de l'Exécutif sur les 4 vœux qui y sont rattachés, je voudrais dire l'intérêt que j'ai porté aux vœux n° 43 et n° 44. En l'occurrence, quitte à peiner Valérie MONTANDON, je suis très heureux qu'à nouveau notre Assemblée porte son regard trop inquiet sur l'avenir du lycée Paul-Valéry. Je devrais même dire de "la cité scolaire Paul-Valéry". Nous ne savons toujours rien de ce campus des métiers qui a été annoncé par la Région Ile-de-France. Nous ne pouvons que déplorer, une nouvelle fois, l'abandon du projet initial de reconstruction du lycée.

Nous demandons à nouveau - et c'est le sens des vœux n° 43 et n° 44, auxquels je donne évidemment un avis tout à fait favorable - clairement à la Région d'expliciter son projet et de nous concerter pour que nous puissions exprimer un avis.

En ce qui concerne le vœu n° 45, j'en comprends le sens, mais je souhaiterais que, plutôt que de créer une énième instance, à savoir un comité de suivi dans le 12e arrondissement, l'on puisse donner à l'Observatoire de la

mixité sociale et de la réussite éducative une utilité forte. Je souhaiterais donc que la préoccupation légitime exprimée dans le vœu n° 45 soit prise en charge par cet observatoire. Nous ferons, je le répète, un bilan de la modification de la sectorisation du 17e arrondissement engagée en 2017.

Sur le vœu n° 46 de Danielle SIMONNET, que dire, sinon qu'il est amené à nous demander de faire des choses que nous faisons déjà, puisque, je le répète avec insistance, ce collège est une priorité pour notre collectivité : un million d'euros de travaux prévus sur 2019 et 2020, dont la rénovation des salles de sciences. 36.742 euros de dotation au projet éducatif : la plus grosse dotation donnée à un établissement du second degré. Et le projet, dans le cadre du G.P.R.U., d'une restructuration du groupement scolaire Eugène-Reisz et du collège Jean-Perrin. Ce collège, qui est mobilisé et bénéficie d'"Action collégiens", est un collège pour lequel nous continuerons à porter une attention toute particulière.

C'est la raison pour laquelle je demande à Danielle SIMONNET de retirer son vœu, sinon, je donnerai un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote sur les vœux.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 16).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 17).

Le vœu n° 45. Il y a un avis défavorable. Est-il maintenu ? Oui. Alors j'ai une demande d'explication de vote d'Anne-Christine LANG, tout d'abord.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement revenir en deux, trois mots, sur la question des secteurs multi-collèges auxquels le 13e a, comme l'ensemble des arrondissements parisiens, dû renoncer.

D'abord, je voudrais ici, contrairement à ce qui a pu être dit, dénoncer le simulacre de concertation qui a eu lieu en préalable de ce projet multi-collèges, alors que l'on sait pertinemment - les expériences du 18e et du 19e nous le montrent - combien cette question est sensible, difficile et sujette à polémique. Il aurait donc fallu, riche de cette expérience des 18e et 19e arrondissements qui ont mis si longtemps à convaincre les parents puisqu'il a fallu pratiquement deux ans, en tirer tous les enseignements. Or, si je prends l'exemple du 13e…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Madame, c'est une minute les explications de vote.

Mme Anne-Christine LANG. - L'ensemble des acteurs ont été mis devant le fait accompli. Rien à voir avec le Gouvernement, mais personne ici n'avait véritablement intérêt à ce que cela aboutisse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 45 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 46 de Mme SIMONNET a un avis défavorable. Est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est maintenu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Une demande d'explication de vote également.

Madame LANG, vous avez la parole.

Mme Anne-Christine LANG. - Oui, pour terminer mon intervention, reprendre l'explication sur les concertations bâclées où l'Observatoire de la mixité sociale n'est pas consulté, les élus membres du comité de pilotage ne sont pas conviés, les enseignants ne sont pas conviés aux concertations. Et donc, évidemment, aucune chance que le projet n'aboutisse.

S'agissant de ce qui a pu être dit sur la carte de révision de l'éducation prioritaire, actuellement, la carte de l'éducation prioritaire ne donne pas entière satisfaction, car de nombreux enfants pauvres sont en dehors de ces zones. Le Gouvernement a confié la mission à Pierre MATHIOT et Ariane AZÉMA de reconsidérer la question de l'éducation prioritaire, afin que l'ensemble des enfants pauvres puissent être pris en charge de façon plus fine dans une nouvelle conception de l'éducation prioritaire autour des établissements.

Il n'est évidemment pas question de restreindre la portée de l'éducation prioritaire, mais au contraire de la développer et de la conforter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Le vœu est maintenu. Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 15).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'offre de formation dans les lycées parisiens suite à la réforme du baccalauréat.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés. Nous commençons par le vœu n° 47 relatif à l'offre de formation dans les lycées parisiens suite à la réforme du baccalauréat.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Ils ont manifesté, protesté, revendiqué, se sont inquiétés et mobilisés, mais n'ont pas été entendus par le Président de la République, je parle des lycéens qui s'inquiètent de la mise en place de la réforme du lycée qui comporte encore trop d'inconnues quant à leur avenir à la rentrée.

Nous avions déjà déposé un vœu pour formaliser notre opposition à la réforme du Ministre Jean-Michel BLANQUER. Une réforme qui menace l'égalité face au service public de l'Éducation nationale ainsi que le caractère national du baccalauréat. Une réforme qui met très tôt les lycéens sur des rails éducatifs accentuant les déterminismes sociaux.

Or, nos craintes sont confirmées au regard du projet de carte des enseignements des spécialités des lycées à Paris. Ce projet révèle de fortes disparités dans l'offre "d'enseignement de spécialités des lycées". Celle-ci est loin d'être uniforme entre les 4 districts parisiens. 5 lycées présentent jusqu'à 10 spécialités alors que 17 lycées ne présentent au mieux que 7 spécialités. Pire, 6 établissements présentent moins de 7 spécialités à l'inverse des promesses du Ministre. Un mouvement de grève a d'ailleurs agité le lycée Claude Bernard. Pourtant, le Ministre avait annoncé que tous les lycées présenteraient au moins 7 spécialités.

Nous voulons donc interpeller le Ministère pour que la parole donnée du Gouvernement soit respectée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Franchement, il y a un bruit de fond assez insupportable. S'il vous plaît, arrêtez de parler au moins quand je demande le silence.

Il y a un bruit de fond insupportable pour les orateurs et ceux qui veulent vaguement écouter.

Donc, Jean-Noël AQUA et seulement lui.

M. Jean-Noël AQUA. - Je parlais donc du fait que 6 établissements présentent moins de 7 spécialités. Nous voulons donc interpeller par notre vœu le ministère pour que la parole soit respectée. Nous sommes d'autant plus

préoccupés que nous savons que cette situation ne peut que renforcer les stratégies d'orientation des familles et la concurrence féroce qui règne déjà entre les lycées.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - L'Exécutif ne peut que donner un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour cet esprit de synthèse.

Une explication de vote d'Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Bonjour. Merci.

Je le déplore parce que ce qui vient d'être dit est factuellement faux au niveau national puisque, comme vous le savez, avant la réforme, le lycée était organisé par séries. Il y avait donc la série S, la série ES et la série L. La réforme du lycée supprime ces séries. Il y avait, auparavant, un certain nombre de lycées qui n'avaient pas toutes les séries. Certains lycées n'avaient pas de S, ou pas de ES ou pas de L, cela arrivait fréquemment.

La réforme, ici, contrairement à ce qui existait auparavant, prévoit dans tous les lycées d'avoir plus de binômes possibles que de séries auparavant. Il s'agit, évidemment, d'un progrès.

Par ailleurs, 94 % des lycéens auront au moins sept options et tous les lycéens auront le choix entre 30 binômes différents.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci…

Mme Anne-Christine LANG. - Il y a donc une offre plus importante qu'elle ne l'est actuellement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame la Députée, c'est une minute maximum, il faut vous inscrire, je suis désolé.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 18).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation horaire et aux suppressions de postes des établissements d'enseignement secondaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 48 relatif à la dotation horaire et aux suppressions de postes des établissements d'enseignement secondaire.

Monsieur Jean-Noël AQUA, vous avez la parole, deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ?".

Telles sont les questions suggérées dans la lettre aux Français d'Emmanuel MACRON.

Il semble que le Président n'attende pas la réponse des Français pour trancher et il tranche dans le vif.

La dotation horaire globale des établissements d'enseignement secondaire, bref, le nombre d'enseignements à Paris, prévoit des suppressions de postes, puisque 117 postes seraient ainsi supprimés dans le monde réel. Il y a donc un monde parallèle visiblement, mais dans le monde réel 117 postes seraient supprimés, 70 dans les lycées généraux, 13 dans les lycées professionnels, et 36 dans les collèges. Ce, alors que les effectifs des collèges parisiens, dans le monde réel, sont en hausse avec 218 élèves supplémentaires. Les conséquences de cette coupe sont sans appel, les heures d'enseignement en S.E.G.P.A., les heures d'enseignement en petits groupes en langues vivantes, en langues rares, seront diminuées.

Selon les estimations des organisations syndicales, les élèves perdront ainsi 3 heures d'enseignement par semaine, 3 heures !

Les effectifs, déjà chargés, augmenteront encore à la rentrée en raison de ces coupes budgétaires. Les représentants des enseignants au C.D.E.N. ont voté contre la proposition de DHG pour l'année prochaine.

Nous avons encore ici une preuve flagrante de la divergence entre les mots et les actes de ce Gouvernement. D'un côté, il affirme faire de l'éducation une priorité, de l'autre, il assèche les moyens alloués à l'éducation, alors même que des collèges sont en difficulté notamment sur Paris. Cette austérité pour l'éducation est injuste et insupportable.

Aussi, nous demandons que la Ville de Paris interpelle l'Académie et le Ministère afin de revenir sur la décision de suppression de postes. La dotation horaire globale des établissements du secondaire doit être rehaussée pour mettre les moyens en face des besoins pour la prochaine rentrée scolaire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci pour ce vœu qui avait été déposé, mais dont nous débattons opportunément après la réunion du C.D.E.N. du second degré, qui a eu lieu jeudi dernier. Il a été constaté la diminution de 117 postes budgétaires, alors que les effectifs des collèges ont progressé légèrement et que la réforme du lycée évoquée à l'instant est mise en place.

De ce fait, je donne un avis favorable à votre vœu avec un léger amendement, parce que ce n'est pas l'Académie qui répartit les moyens, mais le Ministère de l'Education nationale. Cela fera plaisir à Anne-Christine LANG de rendre à césar ce qui appartient à césar et en l'occurrence à Jean-Michel BLANQUER.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 19).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dotation budgétaire académique des écoles parisiennes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 49.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

L'hiver s'est installé à Paris, avec son cortège d'épisodes neigeux, de températures basses, d'épidémies de grippe et, en conséquence, de difficultés de remplacement dans les écoles parisiennes, difficultés qui sont particulièrement importantes cette année et qui pénalisent les élèves.

Lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé, c'est bien souvent une journée de classe manquée pour ses élèves. Lorsqu'un enseignant n'est pas remplacé, ce sont aussi des conditions dégradées pour les élèves des autres classes qui les accueillent temporairement. Nous savons que c'est un véritable enjeu pour nombre de parents, particulièrement dans les quartiers populaires de Paris.

Pourtant, à la différence des épisodes neigeux, cette pénurie d'enseignants est prévisible dès aujourd'hui pour l'année prochaine. La dotation proposée cette année aux écoles primaires semble très insuffisante pour couvrir tous les besoins, et notamment les besoins de remplacement l'an prochain.

Le Gouvernement a dédoublé les classes de C.P. et C.E.1 de l'éducation prioritaire et se répand en communication sur les bienfaits de cette mesure. Mais il oublie de dire que cette mesure se fait à moyens constants ou presque. Donc le dédoublement pour les uns se traduit par la dégradation de fait des conditions d'enseignement dans les classes non dédoublées pour les autres. Le dédoublement pour les uns se traduit donc par l'extinction totale des postes, ou presque, de "Plus de maîtres que de classes" à la rentrée prochaine, un dispositif pourtant novateur, salué par les enseignants et qui avait fait la preuve de son efficacité. Déshabiller Pierre pour habiller Paul en tissant les lauriers de Jupiter, voilà la philosophie générale de ce Gouvernement.

Au regard de tous ces éléments, nous souhaitons que la Ville de Paris alerte l'Education nationale afin que la dotation budgétaire des écoles primaires puisse être revue à la hausse, afin de mettre encore les moyens en face des besoins. Quand on parle d'éducation et d'avenir des petites et petits Parisiens, mégoter sur les moyens est insupportable. Le manque d'ambition et la médiocrité de la politique menée doivent être vertement dénoncés et combattus pour ce qu'ils sont. C'est l'objet de notre vœu qui vient tirer la sonnette d'alarme sur la dotation en postes dans les écoles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat et le vote de ce vœu sont d'autant plus opportuns que la réunion du C.D.E.N. du premier degré aura lieu le 14 février prochain. C'est donc bien que notre Assemblée se prononce. Effectivement, seulement 40 postes pour ce qui concerne la dotation économique, c'est court, surtout quand il reste à faire le dédoublement des C.E.1 en R.E.P. à la rentrée prochaine.

De ce fait, vous avez raison de vous préoccuper, et nous nous en préoccupons également, que ce dédoublement et cette dernière étape du dédoublement n'amènent pas, par un effet de vases communicants, à augmenter les effectifs dans d'autres niveaux ou dans d'autres classes.

Et puis, depuis 2012, vous savez qu'il y a une baisse tendancielle du nombre moyen d'élèves par classe. Il ne faudrait pas non plus, là aussi, que cet acquis soit remis en cause par une dotation académique trop faible.

Il faut que l'on soit vigilant sur la situation de chaque école, mais je suis certain qu'il y aura une forte participation, comme chaque année, de tous les élus qui représentent le Conseil de Paris à ce C.D.E.N. C'est la raison pour laquelle, sous réserve d'un petit amendement que, je crois, vous acceptez, je donne un avis tout à fait favorable à votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dans l'hémicycle. - Je suis d'accord.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 20).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif aux cartables légers et à l'équipement numérique dans les écoles et collèges (20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 50 est relatif aux cartables légers et à l'équipement numérique dans les écoles et collèges.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que nous portons aussi avec Jérôme GLEIZES, Raphaëlle PRIMET et Marinette BACHE.

Au dernier Conseil de Paris, au moment du budget, deux amendements ont été adoptés pour pouvoir prévoir des dotations pour améliorer le poids des cartables, en permettant qu'il y ait des manuels achetés et laissés dans les établissements, et puis que les élèves puissent également en avoir à leur domicile. Cela, c'est pour les collèges.

Et puis, un amendement pour faciliter le déploiement de la politique numérique ambitieuse dans les écoles au moyen, par exemple, de vidéoprojecteurs ou d'ordinateurs. C'est un vœu pour mentionner la candidature du 20e arrondissement de pouvoir profiter de ces deux dotations. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Très heureux d'avoir à répondre à ce vœu qui regroupe des élus des quatre groupes de la majorité du 20e arrondissement, événement que je salue.

De ce fait, je vous dis évidemment mon avis très favorable à ce que le 20e arrondissement se porte volontaire pour une opération consistant à réduire le poids des cartables des collégiens.

Nous allons lancer une expérimentation avec quelques collèges pour offrir aux enseignants et aux élèves les outils pédagogiques appropriés au travail scolaire, en tenant compte, effectivement, de ce poids des cartables souvent et très légitimement critiqué.

Evidemment, cela doit être complété par un déploiement des outils numériques appropriés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 21).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des écoles et crèches parisiennes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 51 relatif à la sécurisation des écoles et crèches parisiennes.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de la sécurité dans les écoles et les crèches est primordiale. Les événements malheureux de décembre montrent que la question de la sécurité reste éminemment d'actualité. Il y a eu un exercice P.P.M.S. dans les écoles, il y a quelques semaines, qui a montré de nombreux dysfonctionnements, des carences encore en matière d'équipement, d'alarme et puis de dispositif anti-intrusion.

C'est encore un sujet d'actualité que nous ne devons pas prendre à la légère et sur lequel des efforts, qui ne sont pas que financiers mais aussi matériels, doivent être accomplis. C'est la raison pour laquelle, à partir des retours terrains des crèches, via ma collègue Françoise MALASSIS, et des écoles, via Chantal ROLGEN, Philippe GOUJON a souhaité déposer ce vœu afin que les maires d'arrondissement aient un retour d'expérience sur ces exercices et également pour que toutes les réparations, les mises en place, les mises aux normes soient rapidement effectuées pour sécuriser durablement et de façon pérenne contre les intrusions, à la fois les écoles et les crèches de tout Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Patrick BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai pris connaissance avec attention de ce vœu, puisqu'il évoque une préoccupation qui peut ne nous être que commune, à savoir la sécurité des enfants accueillis dans les crèches et les écoles parisiennes.

Assez curieusement, il est fait référence à une opération dite P.P.M.S., Plan particulier de mise en sûreté, qui a visé justement à voir l'aspect opérationnel ou non de la sécurité des écoles et des collèges. J'étais moi-même dans une école du 3e arrondissement. Je le dis très sincèrement, je n'ai pas entendu l'alarme alors que j'étais dans le réfectoire. C'est justement ce type d'opération qui permet de faire le diagnostic, le constat et de corriger d'éventuelles failles ou défaillances.

Je dis cela parce que j'aimerais beaucoup que ce vœu soit retiré, surtout que je travaille de manière toujours constructive avec la mairie du 15e arrondissement, car il laisserait entendre que nous ne faisons pas le travail en ce domaine.

Je ne pense pas que ce soit l'esprit de celles et ceux qui l'ont déposé, et cet échange ayant eu lieu au sein de notre Assemblée, je regretterais beaucoup d'y donner un avis défavorable s'il était maintenu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Donc, une demande de retrait ? Est-il retiré ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - En accord et sur les bons conseils du maire du 15e, nous souhaitions vraiment attirer l'attention sur ce sujet. Nous retirons le vœu compte tenu des échanges que nous avons avec les services sur ce travail. Néanmoins, beaucoup de choses restent encore à faire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'aménagement d'une cour "Oasis" au collège Pierre Alviset (5e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 52 relatif à l'aménagement d'une cour "Oasis" au collège Alviset dans le 5e arrondissement.

Madame Florence BERTHOUT, Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Lors d'une réunion du 7 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville, au sujet de la programmation des cours "Oasis", à l'invitation de M. l'adjoint à la Maire, Patrick BLOCHE, et en présence d'une de mes adjointes, vous avez, Monsieur l'adjoint, proposé, et je vous en sais gré, que la cour du collège Pierre Alviset puisse être ajoutée à la programmation des cours "Oasis" pour l'année 2020.

Ce programme permet d'aménager les cours d'école et de collège en remplaçant les surfaces asphaltées par des matériaux innovants, perméables, et surtout d'adapter ces cours aux fortes chaleurs en ayant des zones de pleine terre, en renforçant la végétalisation, en créant des zones ombragées, et parfois en y installant des fontaines et jets d'eau.

L'aménagement d'une cour "Oasis" au collège Alviset s'inscrit dans la continuité du projet du budget participatif des collèges "mobilier extérieur" pour "un collège plus agréable" qui a été adopté en 2018. Alviset dispose d'un accès direct de sa cour sur la rue, ce qui permettrait d'offrir un îlot de fraîcheur au cœur du quartier Monge.

Ce projet enfin s'intègre dans le Plan Climat du 5e arrondissement et une politique active en matière de rénovation et d'embellissement de nos cours de récréation. Je souhaiterais, Monsieur l'Adjoint, avoir confirmation que cette rénovation s'inscrit dans la programmation des cours "Oasis" pour 2020, ce que je n'ai pas aujourd'hui. Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous venez, à travers la présentation de ce vœu, de rappeler notre échange très constructif, avec vous-même, avec votre adjointe en charge des affaires scolaires qui était présente effectivement à cette réunion que j'avais souhaité organiser.

Lors de cette réunion avait été évoquée la cour du collège Pierre Alviset dans le 5e arrondissement. De ce fait, j'ai le très grand plaisir, Madame la Maire, de vous confirmer que ce collège a été retenu dans la liste des 10 établissements scolaires que j'ai transmise au FEDER, afin qu'il puisse bénéficier d'un financement en 2020 et afin que la cour de ce collège puisse devenir, comme on dit maintenant habituellement ici, une cour "Oasis".

De ce fait, je donne un avis d'autant plus favorable à votre vœu qu'il est déjà exaucé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 22).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'enseignement secondaire et la fusion des 3 académies.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 53.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens d'abord à dire que je trouve que le projet de délibération portant sur la sectorisation qui a été adopté précédemment est vraiment un scandale parce que…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame SIMONNET, revenez au sujet, vous n'aviez qu'à être présente en séance.

Mme Danielle SIMONNET. - ... vous avez trahi une promesse faite en Conseil d'arrondissement et par la maire du 20e…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous n'aviez qu'à être présente en séance car cela vous aurait donné liberté de vous exprimer sur le sujet. Parlez de votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Je le dis tout de même sur le temps de deux minutes de mon vœu parce que c'est vraiment honteux d'avoir trahi à ce point la parole des membres du Conseil du 20e arrondissement…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame SIMONNET, je ne répèterai pas ce que je viens de dire, soit vous parlez de votre vœu, soit je coupe votre micro. Vous n'aviez qu'à être présente.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à dire à travers ce vœu que la situation est évidemment catastrophique d'un point de vue du Gouvernement sur l'enseignement secondaire général, technologique et professionnel à Paris.

Quand on voit les mesures qui sont prévues par l'Académie de Paris, notamment présentées en réunion du Comité technique académique, on voit une suppression de 231 heures pour l'enseignement professionnel, soit la suppression de 13 postes ; c'est la suppression de 102 postes de titulaires et 15 poste de stagiaires, soit l'équivalent d'une suppression de 2.000 heures pour l'ensemble du secondaire à Paris, collèges et lycées.

Evidemment il y a une volonté en partie de compenser ces pertes par l'usage massif d'heures supplémentaires. Dorénavant, les principaux de collèges et proviseurs de lycées peuvent imposer deux heures supplémentaires aux enseignants. Et dans le même temps, on a un discours du directeur académique qui précise que Paris surconsomme des heures supplémentaires. On sait bien qu'il y aura une volonté de supprimer ces heures supplémentaires. Dans un sens comme dans un autre, à l'arrivée, c'est plus de précarité, moins de cours et une dégradation de l'enseignement.

Vous ajoutez à cela une volonté affichée de fusionner les trois académies de Paris, de Créteil et de Versailles, ce qui inquiète au plus haut niveau la communauté enseignante.

Je souhaite à travers ce vœu que le Conseil de Paris exprime son attachement à la carte d'enseignement professionnel secondaire général et technologique, qu'elle exprime son opposition aux suppressions de postes et son opposition à toute fusion des trois académies de Paris, Créteil et Versailles.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai pris, comme toujours, une grande attention à la lecture de votre vœu, Madame SIMONNET, en m'attachant notamment au devenir des 12 lycées municipaux parisiens.

Vous savez que c'est une particularité de notre Ville et cela m'inquiète. Colombe BROSSEL avait signé une convention de transfert avec la Région Ile-de-France en 2014, il y a donc bientôt cinq ans. Le transfert doit intervenir l'année prochaine et nous n'avons que peu de nouvelles ou trop peu de nouvelles de la Région Ile-de-France. Je souligne ici son peu d'empressement qui me soucie.

Cela soucie également les directeurs d'Académie parce que l'Académie voulait de manière très dynamique profiter de ce transfert pour mettre en place une nouvelle carte de formation professionnelle. Je pense que, sur ce sujet comme sur d'autres, nous ne pouvons pas être dans l'immobilisme quand il s'agit d'avoir une offre scolaire et une offre de formation qui soient valorisantes pour les lycéens accueillis dans ces établissements.

J'ai noté aussi avec attention que vous étiez dans votre vœu un grand défenseur du latin et je vous en félicite.

En ce qui concerne la fusion des trois Académies, je ne vois pas en quoi ce projet amènerait notre Conseil de Paris à manifester une opposition de principe. Excusez-moi de souhaiter, en ce domaine, que nous ne soyons pas dans un conservatisme qui, de mon point de vue, n'a aucune justification.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu, sans cela j'émettrais un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Oui ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien évidemment ! Que M. l'Adjoint regarde…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux algorithmes locaux et à Parcoursup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous finissons notre séance du matin par le vœu n° 54 relatif aux algorithmes locaux et à "Parcoursup".

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Mes chers collègues, nous revenons par ce vœu sur le dispositif de "Parcoursup". Nous ne revenons pas sur le principe puisque, suite à nos vœux, le Conseil a déjà adopté une position contre. Nous revenons sur les détails car, comme vous le savez, le diable se cache dans les détails. Or, des détails diaboliques dans "Parcoursup", il y en a beaucoup !

Le premier que nous avions déjà dénoncé l'année dernière ici même, c'est la question des algorithmes locaux. Ce n'est pas un détail, puisqu'ils révèlent précisément l'aberration de cette sélection généralisée.

De quoi parle-t-on ? Au vu des milliers - parfois 10.000 dossiers à traiter dans certaines U.F.R. -, les dossiers ne sont évidemment pas étudiés au cas par cas et les lettres de recommandation ne sont pas lues. Les universités mettent donc en place un algorithme local qui permet de pondérer les notes et de sortir un classement, parfois avec sept chiffres significatifs. Vous comprendrez l'aberration de la chose… Ce classement sera normalisé par un autre algorithme du Ministère. Le problème est que l'opacité sur cette procédure est totale, en contradiction avec les règlements européens sur le traitement de la donnée et en contradiction avec les lois françaises. Les lycéens sont donc triés sans savoir comment. C'est anormal.

Déjà en juin ou en mai dernier, le sénateur Pierre OUZOULIAS avait demandé la publication des algorithmes locaux. La Ministre Frédérique VIDAL avait nié au Sénat en affirmant qu'elle n'avait pas la connaissance de tels algorithmes. Mais la réalité est dure, et elle est là : les algorithmes existent bel et bien !

Jacques TOUBON, Défenseur des droits, a rendu un rapport allant clairement dans le sens de ce que nous demandons depuis des mois : la publication des algorithmes locaux. Il revient aussi sur un point que nous avions soulevé : le problème des secteurs géographiques qui ont défavorisé les étudiants franciliens hors Paris et l'absence d'harmonisation sur les quotas d'étudiants boursiers.

Que faire donc ?

Nous demandons que la Ville, par notre vœu, demande les algorithmes locaux aux universités parisiennes, mais aussi les procédures relatives aux étudiants boursiers et secteurs géographiques.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chers collègues. Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour ce vœu relatif aux algorithmes locaux, nous avions en juin 2018 adopté un vœu relatif à la transparence des algorithmes locaux de "Parcoursup". La demande de transparence des élus locaux ou des syndicats professionnels et étudiants et des fédérations de parents est légitime car la publication des critères utilisés par les différents établissements parisiens d'enseignement supérieur dans les procédures d'affectation des bacheliers nous apparaît un impératif démocratique.

Le manque de transparence, en revanche, nuit à la nécessaire information des candidats sur les conditions précises dans lesquelles leurs dossiers sont évalués. Le caractère potentiellement discriminatoire de certains critères utilisés pour choisir les candidats, comme la commune du lycée d'origine, doit être au plus vite corrigé grâce à l'anonymisation des candidatures, mais aussi du lieu de résidence, pour mieux entraver les velléités de prise en compte du lycée d'origine par les commissions locales d'examen des candidatures.

Ainsi, si vous acceptez de prendre en compte mes amendements, j'entamerai un dialogue avec le recteur de Paris, chancelier des universités, en faveur de l'application à Paris des recommandations du Défenseur des droits, en particulier celle de rendre publiques toutes les informations relatives au traitement, y compris algorithmique, et à l'évaluation des dossiers des candidats par les commissions locales des établissements d'enseignement supérieur parisiens en amont du processus. Assurer la transparence dans la procédure, c'est permettre aux candidats d'effectuer leur choix en toute connaissance de cause.

Comme vous le savez, la mixité sociale est chère à la Maire de Paris. Les enfants de classes moyennes et populaires doivent pouvoir continuer leurs études supérieures à Paris. C'est pourquoi je suis particulièrement sensible à la recommandation du Défenseur des droits de "favoriser et harmoniser les pratiques d'accueil de candidats boursiers afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale figurant dans la loi ORE" et notamment de prendre des mesures pour favoriser "l'affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur dans les formations de leur choix".

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable si vous acceptez l'amendement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - L'amendement est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 23).

Nous suspendons nos travaux et nous nous retrouverons à 14 heures 45 pour la communication sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Merci à tous et bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2019 SG 8 - Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne.

Vœu déposé par les groupes PCF-FG, SOCA, EGCP et RG-CI relatif aux effectifs et moyens de l'Etat mis en œuvre pour la sécurité.

Vœu déposé par le GEP relatif à un bilan de la vidéoprotection.

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une police municipale.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la sécurité des Parisiens.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une police municipale.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité des Parisiens.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'une police municipale armée.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au nombre de caméras de videoprotection.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif au réinvestissement de l'espace public.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la création d'une police municipale.

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à un développement du plan de vidéoprotection.

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la création d'une police municipale.

Vœu déposé par le groupe DP relatif à des précisions sur la mise en place d'une police municipale.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'une police municipale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous nous retrouvons pour ce débat organisé autour de la communication relative à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans leur vie quotidienne, et à laquelle est attachée le projet de délibération SG 8.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois qu'il y a une demande. Oui, Madame BERTHOUT, Madame la Présidente du groupe les Républicains et Indépendants ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, je voudrais faire un rappel au règlement, fondé sur l'article 4, sur les votes de notre Assemblée.

Nous allons débuter dans quelques instants un débat attendu sur la création d'une police municipale à Paris, du moins c'est ce que j'ai compris, j'imagine comme vous. Pourtant, il ne sera suivi d'aucun vote, décision prise par vous, Madame la Maire, sans que le Conseil de Paris soit appelé à se prononcer sur les contours de cette hypothétique police municipale, ses missions, son équipement et son armement.

Or, en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, codifiant en particulier l'arrêté du 12 Messidor an VIII, "le pouvoir de police générale de Paris - et seulement de Paris - appartient au Préfet de police".

Autrement dit, mes chers collègues, pour créer dans la Capitale une police municipale de plein exercice, il faut modifier le statut de Paris, ce à quoi, Madame la Maire, vous avez toujours été opposée. J'en déduis, peut-être un peu hâtivement, que vous auriez changé d'avis et que vous souhaitez que des réformes législatives et/ou réglementaires soient entreprises en ce sens.

Dans ce cas, il est inconcevable de conduire un débat sur la création d'une éventuelle police municipale sans un vote politique de notre Assemblée. J'ajoute que l'on vote sur tout, sur la distribution de bulbes dans nos mairies, le soutien à nos amies les coccinelles. Je pense que l'on peut voter sur la création d'une police municipale.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Il s'agit d'une communication et notre Conseil aura l'occasion de voter à plusieurs reprises, dans un processus qui s'ouvre aujourd'hui, sur les sujets attenants à la création de cette police municipale. Mais, vous le savez, nous avons une divergence de fond quant à l'analyse juridique que vous apportez. J'imagine que vous pourrez le reprendre dans votre propos.

2019 SG 8 - Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose à présent d'ouvrir cette discussion et ce débat organisé que je vais introduire. Puis je donnerai la parole, évidemment, à chacune et à chacun des orateurs et vous aurez l'occasion de présenter également les vœux attachés à cette discussion.

Mes chers collègues, j'ai souhaité qu'un débat s'ouvre aujourd'hui en Conseil de Paris, à propos de la sécurité au quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Je voudrais tout d'abord remercier M. le Préfet de police et l'ensemble des équipes autour de lui, avec lesquelles nous travaillons au quotidien et avec lesquelles nous avons travaillé sur ces questions relatives à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Je veux bien sûr remercier Emmanuel GRÉGOIRE, Colombe BROSSEL, mon adjointe en charge de ces questions, ainsi que l'ensemble des élus, fonctionnaires et collaborateurs, qui ont travaillé sur cette question, pas simplement pour ce Conseil de Paris, mais de façon permanente.

Ce débat doit pouvoir dépasser les frontières partisanes, les barrières doctrinales et les questions sémantiques, car il aura un impact direct sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Il faut partir du réel vécu par les Parisiens. Ecoutons-les. Il y a une demande des Parisiennes et des Parisiens de présence humaine plus forte, plus soutenue dans l'espace public. Vous êtes leurs élus, vous les entendez tous les jours. Ils veulent que nous soyons plus encore que nous ne le sommes déjà, avec eux, au quotidien, attachés à prendre soin de leur ville, de leur quartier, de leur rue, de leur pas de porte.

Les Parisiennes et les Parisiens nous demandent de faire plus. Ils attendent de nous d'être en mesure de garantir à chacune et à chacun le pouvoir d'évoluer librement, en toute tranquillité dans l'espace public. Je pense d'ailleurs particulièrement aussi aux femmes qui, souvent, nous disent ce besoin de présence humaine sur le terrain pour assurer leur liberté d'aller et venir. Je pense aussi à celles et ceux qui - nous en savons quelque chose dans cette ville -, parce que victimes d'antisémitisme ou d'homophobie - sont aussi menacés dans leur liberté et dans ce qu'ils sont. Voilà l'attente des Parisiens. Comment y répondre ? Evidemment, avec méthode.

L'audit sur la sécurité des Parisiens dans leur vie quotidienne a été lancé par un vœu en juillet dernier, ici, au sein du Conseil de Paris. De très nombreux acteurs de la sécurité des Parisiens ont été interrogés, près de 200 personnes élues de la majorité, de l'opposition, les maires d'arrondissement bien sûr, les fonctionnaires de la Ville, les fonctionnaires de la Préfecture de police, vous-même, Monsieur le Préfet, ont été auditionnés.

Le résultat de ce travail de fond, c'est un diagnostic qui fait très largement consensus et que l'on retrouve dans la quasi-totalité des vœux que les groupes politiques de notre Assemblée ont déposés. Un diagnostic technique qui rejoint le sentiment des Parisiennes et des Parisiens qui s'expriment aussi dans un sondage rendu public pour la création d'une force municipale de police à Paris.

Alors, quelles sont les principales conclusions que je tire de ce travail collectif ?

Premier constat, il y a un besoin et une attente très forte, croissante, des Parisiens pour que les règles du quotidien soient davantage respectées dans l'espace public. Nous rendons de l'espace à vivre aux Parisiens, c'est notre politique d'aménagement, notre politique d'accompagnement de la transition écologique où l'on s'intéresse aussi aux coccinelles et aux petites fleurs, parce qu'elles font partie de notre écosystème. Les Parisiennes et les Parisiens s'approprient cet espace. Le sujet est "comment on partage la ville ?", sans privatisation, parce que la privatisation se fait souvent au profit des plus forts et aux dépens des plus vulnérables, mais aussi aux dépens des catégories sociales les plus défavorisées.

Le deuxième constat de ce diagnostic, ce travail de régulation de l'espace public, comme on l'appelle régulièrement, nous le faisons déjà avec nos agents de la DPSP, mais il faut le faire davantage car ce sont des missions sur lesquelles les habitants attendent la Ville et pour lesquelles la Police nationale n'est pas tout à fait désignée et dispose de moins de moyens, parce que le contexte a changé. Le risque terroriste est une réalité et la défense des institutions et le maintien de l'ordre, tout comme la lutte contre les trafics, mobilisent beaucoup d'effectifs de Police nationale. En parallèle, les effectifs dans les commissariats baissent depuis des années, et les Parisiens le voient au quotidien.

Le troisième constat, c'est que tout le monde s'y perd sur les compétences des uns et des autres. Quel Parisien connaît la DPSP ? Qui s'y retrouve dans les sigles, A.S.P., I.S.V.P., agents de sécurité ? Il faut rendre ce service

public plus lisible, plus accessible, en permettant aux habitants de le joindre 24 heures sur 24, plus adapté au mode de vie des Parisiens, avec une présence renforcée la nuit et le week-end.

Comment répondre à ce constat ? Je partirai d'un triptyque évoqué par l'une d'entre vous, triptyque que je fais mien : il faut renforcer, clarifier et coordonner. C'est exactement cela.

D'abord, renforcer les moyens. Doter les agents municipaux de pouvoirs de police municipale et d'équipements modernes, mais pas seulement. Renforcer également la présence sur le terrain des médiateurs. D'ailleurs, 30 recrutements ont eu lieu pour notamment la prévention des rixes. Renforcer le rôle des assistants, des assistantes sociales pour qu'elles soient présentes dans tous les commissariats et aider aux dépôts des plaintes. Renforcer enfin toutes nos actions de prévention sociale. Cela ne se fera qu'à une condition : que les partenaires de la sécurité des Parisiens renforcent également leur présence. En premier lieu, les effectifs de la Police nationale dans les commissariats pour faire davantage contre la délinquance, contre tous ces "deals" de rue, ces trafics qui polluent le quotidien, aussi, des Parisiens.

Je pense aussi à "Ile-de-France Mobilités" et aux opérateurs de transport, car les Parisiens ne supportent plus l'insécurité qui règne parfois dans certaines stations de métro, notamment à la gare du Nord, ou dans certaines lignes de transport.

Ensuite, il nous faut clarifier les missions. En se posant la question : sur quelle mission la Ville peut-elle être la plus efficace ? En luttant contre les infractions qui portent atteinte à la propreté de notre ville et renvoient l'impression d'un espace public dégradé.

En luttant contre les nuisances sonores qui portent atteinte à la tranquillité des riverains et renvoient l'image de quartiers auxquels on ne prête pas assez attention. En luttant contre l'absence de respect des règles de déplacement qui portent atteinte à la sécurité des Parisiens et des visiteurs et renvoient le sentiment d'une circulation dérégulée. Lorsqu'une règle est juste, la faire respecter, c'est faire œuvre de justice.

Enfin, coordonner notre action avec nos partenaires pour être complémentaires et ne pas se substituer à eux. L'objectif, c'est plus de sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Parce que la répartition des compétences entre le niveau national et le niveau municipal sera clairement établie, nous demanderons l'engagement formel du Gouvernement de ne pas baisser les effectifs de Police nationale à Paris, dans un accord qui ne fera que des gagnants et permettra aux policiers nationaux et municipaux, ainsi qu'aux pompiers de Paris, de se concentrer chacun sur leurs tâches respectives.

Il faudra travailler étroitement avec vous, Monsieur le Préfet de police, avec le Procureur de la République, avec les maires d'arrondissement, bien entendu, même si cette police municipale ne peut être une police d'arrondissement, parce que cela remettrait en cause l'égalité des Parisiens devant le service public de la sécurité. Mais, bien sûr, les maires d'arrondissement doivent être aussi au premier plan dans ce que nous sommes en train de construire. Renforcer, clarifier, coordonner, mais également nommer.

Cet outil au service de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, je veux le nommer "police municipale parisienne". Mais la création d'une police municipale parisienne n'a de sens que dans le cadre d'une politique globale de protection de la ville et de ses habitants. Protéger ceux que nous avons en commun pour une ville plus propre, plus solidaire et plus sûre.

Je n'ai jamais été tentée par le modèle d'une police municipale qui impliquerait le démantèlement de la Préfecture de police, celle qui signifierait un transfert de charges considérables, non évaluées et non compensées aux dépens du contribuable parisien, celle qui engagerait le risque de voir nos agents municipaux faire du maintien de l'ordre dans la Capitale. Ce modèle, je crois que nous le partageons, très nombreux ici, serait contre-productif. Par ailleurs, il nécessiterait une loi. Et je crois au rôle du Préfet de police, à son unité de commandement. J'ai éprouvé ce rôle, notamment au pire moment de notre histoire, en 2015, lorsque nous étions attaqués par les terroristes. Cette expérience m'aura marquée à jamais.

Mes chers collègues, un élément de ce débat risque, je le sais, de cristalliser des tensions : c'est la question de l'armement de cette police. Je souhaite que nous puissions, sur ce point précis, dépasser les postures idéologiques pour apporter aux Parisiens une réponse pragmatique en partant d'une question simple. Pour quoi faire ? La police municipale que je vous propose est parisienne, adaptée aux spécificités de la Capitale, aux enjeux de sécurité à Paris et à la nécessité de conforter la Préfecture de police dans ses missions. Elle ne se substitue pas à la Police nationale. Mais comme dans les exemples que vous connaissez - Bordeaux, Grenoble, Rennes - et dans la grande majorité des villes françaises, ou même à Londres, ces villes ont fait le choix d'une police non armée. C'est aussi ce choix que je souhaite pour Paris.

Il y a les compétences de la police municipale à Paris, et nous le savons depuis la loi sur le statut de Paris parce que nous avons porté une loi sur le statut de Paris. Ma majorité l'a portée. Cette loi sur le statut de Paris a été votée en février 2017. A Paris, il y a des agents de police municipale. Nous les avons déjà. D'ailleurs, nous avons consolidé une force de 3.200 agents, ce qui est considérable par rapport aux 1.000 agents de ce qui s'appelait "la DPP" en 2014. Mais leurs pouvoirs sont disparates et il est nécessaire de rapprocher leurs qualifications pour

disposer d'agents polyvalents dans le respect des statuts du personnel des administrations parisiennes, parce que c'est dans ce cadre que nous agirons.

Il est également nécessaire de former ces agents à la présence sur la voie publique et à la relation avec la population. C'est un point qui nous importe, un point de valeur qu'il nous faudra porter avec ces agents.

Ce que je souhaite, c'est que l'on puisse désormais échanger avec les élus, entre élus et services, pour entrer dans le détail des missions qui seront confiées à notre police municipale parisienne dans un agenda soutenu, d'ici à l'été 2019.

Je m'engage à prendre en compte les propositions qui me seront faites dans le cadre que nous venons de fixer, et il faudra, dans cet agenda, poser à plat et répondre à toutes les questions techniques, juridiques, financières, avec, bien sûr, le Secrétariat général, mais aussi avec le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police, d'autre part.

D'ailleurs, la plupart des sujets sur lesquels nous aurons à intervenir sont d'ordre réglementaire, même s'il peut y avoir des sujets législatifs. Je pense notamment à la question des nuisances sonores sur lesquelles je souhaiterais que nous puissions prendre la compétence. Clarifier nécessitera certainement un passage par la loi sur ce point spécifique des nuisances sonores.

Enfin, il est essentiel de débattre avec les Parisiens. Un débat spécifique autour des travaux de l'audit, de ce diagnostic que je souhaite que nous partagions avec les Parisiens. Les débats seront organisés dans le cadre de notre grande conférence de consensus dans chaque arrondissement. Je participerai moi-même à un certain nombre de ces réunions avec les Parisiens.

Parce qu'il est bien question de cela : arriver à un consensus sur un service public efficace visant au respect des règles du quotidien pour la tranquillité des Parisiens. Parce que cette police s'inscrit dans le cadre plus large des services publics qui concourent à la sécurité de la ville, à la propreté des rues, à l'entretien des équipements municipaux, à l'aménagement de l'espace public, en prenant en compte la situation des plus vulnérables, des services de solidarité dans les quartiers populaires.

Tous ces acteurs seront, bien sûr, concernés, entendus, et participeront à la mise en œuvre de ces actes qui permettront l'existence de cette police municipale. Plus largement encore, dans le cadre des missions qui sont les nôtres et que nous partageons aussi avec l'Etat, de la prévention de la délinquance à l'éducation, que nous devons aux plus jeunes d'entre nous, tout ce travail va maintenant s'ouvrir à partir de cette discussion, de vos propositions.

Je le répète, un agenda soutenu, qui nous permettra d'avancer sur la dimension réglementaire, sur les aménagements qu'il faudra apporter au dispositif posé notamment par la loi de 2017, et puis bien sûr, nous reviendrons ici, devant notre Assemblée, chaque fois qu'il sera question de recruter, d'adapter et d'accompagner la modification des textes qui nous permettra d'avoir cette police municipale au service des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole au premier orateur de ce débat.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, en nous donnant la parole cet après-midi, et en la donnant au groupe UDI-MODEM en premier, en donnant la possibilité d'intervenir dans ce débat sur la sécurité des Parisiennes et Parisiens, je ne sais pas si je dois remercier la conférence d'organisation ou le hasard, mais je ressens avec beaucoup d'humilité, la fierté d'un président de groupe politique d'une sensibilité reconnue, une famille de pensée qui, année après année, mandature après mandature, Maire de Paris après Maire de Paris, qu'il soit de gauche ou de droite, ce groupe aura la fierté d'avoir persévéré dans la proposition de création d'une police municipale à Paris.

Je ne remonterai pas à l'abbé Grégoire ou à l'arrêté du 1er juillet 1800, le susnommé décret du 12 Messidor an VIII, mais au moins à 1975 et 1977, dates à partir desquelles tous les centristes, libéraux, démocrates du Conseil de Paris, des groupes "Protection pour Paris" de Michel d'Ornano, "Paris liberté" de Jacques Dominati, l'UDF d'Yves Galland et plus récemment le nouveau centre ou l'UDI-MODEM, constants dans une conviction reconnue, Madame la Maire, anti jacobine, décentralisatrice, placent la sécurité du quotidien des Parisiens au même rang que d'autres priorités, mais la revendiquent dans les compétences du droit commun des autres collectivités qui la revendiquent pour Paris.

Nous avons été rejoints d'ailleurs par nos amis, RPR, UMP, les Républicains, dans les années 1970, sur cette même conviction. Je salue ici Philippe GOUJON et Pierre CHARON qui, au Parlement, au Conseil de Paris, ont travaillé, se sont investis sur ces sujets. Quelle satisfaction, Madame la Maire, d'avoir réussi à vous convaincre de ne pas persister dans une obstination politique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'aimerais qu'il n'y ait pas de brouhaha, qu'on écoute. C'est un débat très important. Je pense que chacun des arguments mérite d'être entendu. En plus, ce qu'a dit Eric AZIÈRE sur son groupe est tout à fait juste, et je l'ai toujours reconnu.

M. Eric AZIÈRE. - Quelquefois, la vérité et la justice sont difficiles à entendre. Pourquoi, Madame la Maire, nous sommes heureux ? Parce que nous avons réussi à vous convaincre de ne pas persister dans votre obstination politique, votre entêtement idéologique, ou votre indifférence municipale, à ne pas voir la nécessité hurlante de créer à Paris une police municipale.

Car j'espère, comme Florence BERTHOUT, que dans notre débat de cet après-midi, il s'agit bien de parler de la création d'une police municipale à Paris. Rassurez-moi, il ne s'agit pas de commenter une énième fois un diagnostic que vous avez commandé, gardé sous le coude jusqu'à vendredi dernier, il y a 10 jours, et dont vous avez tiré seule, vous-même, les conclusions dans la presse, avant même la restitution à votre Conseil municipal et à votre majorité ?

Soit, nécessité fait loi, on est bien d'accord. Le constat s'impose sans discussion superflue : Paris a besoin d'une police municipale. D'ailleurs, Madame la Maire, le groupe UDI-MODEM ne vous fera pas le mauvais procès de la procédure un peu cavalière, au grand galop, avec laquelle, sur ce sujet, vous êtes allée du diagnostic à la solution, en sautant les quelques haies touffues vaguement réfractaires de votre coalition municipale.

Nous, nous vous soutenons sur la nécessité d'aboutir le plus rapidement possible à la création de cette police municipale parisienne. D'ailleurs, je profite de cette occasion pour saluer honnêtement votre pragmatisme et votre sens de l'opportunité, au moment de la publication et des recommandations de cet audit. Il faut savoir ne pas rester sourd aux audits.

Que dit cet audit ? Rien que nous n'ignorions. Néanmoins, je vais essayer d'en dégager les axes majeurs, parce que le mot sécurité englobe un grand nombre de sujets auxquels les réponses ne désignent pas forcément impérativement comme solution la création d'une police municipale.

Vous nous dites dans la presse, qu'elle soit nationale ou parisienne, maintenant en quelque sorte le bulletin municipal officieux, que pour vous, la mission première de votre police municipale, c'est d'abord de faire respecter la propreté des rues.

Si c'est le cas, Madame la Maire, je vous propose de changer la couleur des uniformes des agents de la police municipale, et plutôt que de les armer de matraques, de les doter d'un balai. On n'a jamais fait fuir un papier gras avec une matraque.

Si je lis le rapport, je constate à l'inverse que la première attente des Parisiens tient au droit de vivre en sécurité dans leur ville, résumé par cette affirmation un peu naïve : je veux être protégé des agressions. C'est bien leur priorité des priorités. Ils veulent enfin être protégés contre les violences physiques, les violences verbales, y compris sexuelles, contre les vols dans un espace public parisien qui les expose deux fois plus à ces actes de violence à Paris que dans le reste de l'Ile-de-France.

Deuxième priorité énoncée, à la façon de Molière dans le "Bourgeois gentilhomme" : je veux être protégé des comportements gênants qui privatisent l'espace public. Monsieur Jourdain aurait dit, voilà des mots trop rébarbatifs, cette phrase-là ne me revient point, parlez comme l'on parle.

Eh bien, Monsieur Jourdain, il s'agit des bandes, des "deals" de rue, des vendeurs à la sauvette, de tous ces attroupements, le plus souvent occupant de façon illicite le domaine public, les rues, les pas de porte, les places, les berges, les parcs et jardins, ouverts ou fermés. Cannabis, cocaïne, crack sous toutes leurs formes sont "dealés" sous nos yeux dans certains quartiers, porte de la Chapelle, Stalingrad, Curnonsky et pas que, sans compter les comportements agressifs ou simplement violents des perturbateurs, tapageurs diurnes ou nocturnes, individus à l'ivresse publique ou manifeste, quand ce ne sont pas les injures ou menaces, les dégradations de mobilier urbain ou les rodéos. Pardon pour la brutalité de cet inventaire, mais ce qui doit être dit est dit.

Voilà la deuxième priorité des Parisiennes et Parisiens. Je n'invente rien, ce sont les 40 premières pages du rapport qui en compte 90.

Ensuite, viendront dans l'ordre des attentes des Parisiens la sécurité des déplacements et de la circulation, la propreté, les nuisances sonores, et une demande forte de visibilité de la présence policière dans l'espace public, et d'accessibilité aux agents.

Je passe sur le chapitre d'une attente de ville solidaire, que j'ai trouvé pour le moins incongru dans un diagnostic sur la sécurité des Parisiens. Comme si l'on voulait entretenir un rapport entre un sentiment d'insécurité et la présence trop nombreuse des sans-abri à Paris, qui révèle d'abord un phénomène social croissant d'extrême précarité, d'extrême pauvreté de beaucoup trop de nos concitoyens, qui relève, certes, des pouvoirs publics que nous sommes, mais aussi des acteurs sociaux, des associations, et d'autres initiatives, mais dont le levier majeur ne m'apparaît certainement pas la création d'une police municipale.

Cependant, oui, Madame la Maire, nous ne ferons pas la fine bouche sur votre proposition publique qui préconise les orientations d'une police municipale. Mais vous pourrez d'autant plus compter sur nous si vous remettez la sécurité au cœur des missions et des compétences de cette police, alors qu'un bon nombre d'ajustements législatifs et réglementaires sont nécessaires et restent à faire.

Il faut mettre en place des instances de coordination avec la Préfecture de police. Il faut donner à cette police municipale une doctrine de police sur des valeurs, des priorités de mission, des moyens, une formation, un management nouveau, un uniforme, un armement. Mon collègue Eric HÉLARD poursuivra ces propositions.

Je conclurai sur ce qui me semble le plus important : la future police municipale de Paris doit être la police des Parisiennes et Parisiens. Ce n'est pas une formule, c'est le cœur du dispositif. Comme Renaud dans un grand élan républicain a embrassé un flic, Paris doit embrasser sa police. Quel sera le niveau d'échange, de dialogue, la place donnée aux citoyens dans le mode d'organisation et de fonctionnement de la police municipale ? Il est essentiel de créer un lien permanent entre le travail de la police municipale et les attentes des Parisiens, de mesurer régulièrement leur satisfaction et de l'intégrer comme un critère d'évaluation des agents pour que la transparence et la confiance soient les deux principes sur lesquels repose le lien entre cette police, les habitants de Paris et leur sécurité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

Je crois que l'on a beaucoup de points d'accord.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, en annonçant sa volonté de créer une police municipale, la Maire de Paris poursuit le chemin que Bertrand DELANOË puis elle-même ont tracé depuis 2001 avec notre majorité.

Si vous avez le courage de m'écouter, je vais vous en donner les explications…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant.

Allez !

M. Rémi FÉRAUD. - Il faut que vous écoutiez la suite pour être convaincus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Sinon on n'écoutera pas les uns et les autres et c'est très important.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Car c'est un processus qui s'inscrit en effet dans un temps long, celui de notre volonté politique de renforcer la sécurité et la tranquillité des Parisiens et de mieux répartir les responsabilités entre la Préfecture et la Ville.

Rappelons - visiblement il faut vous le rappeler - que de 1977 à 2001, Éric AZIÈRE le disait, la droite n'a pas cherché à récupérer des prérogatives de police et il a fallu attendre notre majorité pour que les choses changent. Ce sont quatre lois successives, en 2002, en 2008, en 2014 et la dernière sur le statut de Paris en 2017, qui ont permis les avancées en matière de transfert de compétences. C'est cela la réalité.

L'annonce de la création d'une police municipale, à l'issue d'un audit complet et mené depuis plusieurs mois, constitue non pas un revirement ou un changement de cap, mais bien le prolongement d'une action que nous avons menée.

Elle s'adapte par ailleurs à une réalité qui a beaucoup changé, depuis 2014 même, et qui nécessite des adaptations. Les maires d'arrondissement de mon groupe qui interviendront y reviendront sans aucun doute. Elle correspond aux attentes d'une grande majorité des Parisiens, notamment dans les quartiers populaires, et elle correspond aux besoins de respect de l'espace public qui s'est accru depuis quelques années. Oui, les Parisiennes et les Parisiens demandent que les règles d'usage de l'espace public soient édictées mais aussi respectées.

Nous savons que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et c'est pour cela que nous avons besoin que monte en puissance une force spécifique à Paris pour mener des missions que la police nationale ne peut ou ne veut pas prendre en charge et qui surtout dans les autres communes relèvent presque toujours d'une police municipale.

"Les matières de police sont des choses de chaque instant", disait Montesquieu, dans "*L'esprit des lois*". Mais pour nous, et c'est la grande différence avec l'opposition municipale, cette police ne sera pas là pour se substituer aux actions de l'Etat ; elle devra rendre la ville plus facile et tranquille à vivre pour tous, car il en va de la liberté de chacune et de chacun dans l'espace public.

Nous ne partons pas de rien. Nous avons agi avec volontarisme depuis 2014, comme lorsque nous avons récemment réintégré les A.S.P. au sein de la DPSP pour sanctionner les incivilités. Le nombre d'amendes délivrées contre des infractions a été multiplié par sept. Les effectifs municipaux dédiés à la sécurité des Parisiens ont été multipliés par trois en quatre ans, passant de 1.000 agents en 2014 à 3.200 agents aujourd'hui. Je voudrais saluer leur travail sur lequel nous pourrons compter pour la future police municipale.

Je veux le dire avec force : oui, le respect des règles sur l'espace public est complémentaire de notre politique de logement, de notre politique de déplacement et de notre politique de solidarité. Notre vision de la ville

bienveillante est une ville où chacun trouve sa place, sereinement, tranquillement, où qu'il ou qu'elle soit, et quels que soient ses moyens.

En lisant les conclusions de l'audit de sécurité, nous trouvons ainsi les réponses aux deux conditions qui rendent possible la création de la police municipale. Il faut que son rôle soit conforme à nos valeurs républicaines et qu'elle réponde à l'intérêt des Parisiens.

Le cadre ainsi fixé est clair et nous permet d'avancer, et de le faire maintenant vers plus d'efficacité et de lisibilité de notre action, car il ne serait pas de bonne politique d'attendre et de temporiser sur ce sujet. Nous sommes en responsabilité et nous devons donc agir jusqu'au bout de notre mandat pour faire ce que nous pensons utile pour Paris, et non repousser une décision pour en faire un enjeu électoral.

Bien sûr, nous les entendons, ceux qui parlent et qui lancent des slogans faciles, mais nous, nous agissons, et surtout nous avons agi depuis des années pour rendre cette nouvelle étape possible.

Quand j'entends la droite réclamer des effectifs de police ou une police municipale très importante, j'aurais aimé l'entendre lorsque le Gouvernement de Nicolas SARKOZY a supprimé 12.469 policiers en France. C'est un chiffre de Nicolas SARKOZY lui-même et cela représente 1.500 policiers perdus à Paris entre 2007 et 2012. Nous souffrons toujours de cette R.G.P.P. fameuse, dont les effets ne sont toujours pas compensés. Nous subissons toujours ces coupes sombres faites par la droite, droite qui demande aujourd'hui avec un certain toupet des moyens supplémentaires qu'elle a supprimés par le passé.

Là, on vous entend nettement moins, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Je voudrais dire d'ailleurs qu'il est aussi regrettable parfois que certains, qui soutiennent l'actuel Gouvernement, risquent de leur emboîter le pas en faisant en sorte qu'une police municipale puisse se substituer à la police nationale. On ne peut pas sans arrêt demander plus de sécurité et supprimer des moyens, mais on ne peut pas non plus demander à la Ville de suppléer l'Etat dans ses missions régaliennes, alors que ce serait irresponsable de lui faire concurrence sur ses missions et cela risquerait de créer une confusion rare.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur le Président.

Les élus qui sont attablés et discutent de sujets sans doute très importants, je les rappelle à l'ordre. Je vous demande de rester à vos places ou d'aller poursuivre les conversations à l'extérieur, ce qui n'est pas un problème du tout, mais c'est un sujet important pour les Parisiens. Je pense que nous pouvons montrer une assemblée à l'écoute de toutes les opinions, de toutes les réflexions, pour décider encore mieux pour eux.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, de rappeler la nécessité de l'ordre quand on parle de sécurité !

La confusion des responsabilités entre l'Etat et la Ville, ce n'est pas notre conception de la politique, ce n'est pas notre conception des rapports de l'Etat avec les collectivités territoriales, ni de l'intérêt des Parisiens.

Dans ce processus, les bases de négociation avec l'Etat sont d'ailleurs clairement posées et je veux rappeler notre confiance dans le travail de la police nationale. Pour nous, le parallèle à tout avancer en matière de police municipale, c'est l'engagement par contractualisation que l'Etat ne retirera pas à nouveau des moyens à la police nationale à Paris. C'est ce que nous affirmons dans le vœu que nous avons signé avec plusieurs groupes de la majorité municipale. Je serais curieux de voir qui trouverait matière dans notre Conseil à s'opposer à ce vœu qui défend légitimement l'intérêt des Parisiens.

L'audit de sécurité a d'ailleurs montré qu'il n'était pas besoin d'armer nos agents municipaux avec des armes létales. Les agents armés de la DPSP actuelle possèdent des armes de niveau 4 et je crois qu'elles sont adaptées à leurs missions. L'armement est un moyen et pas un objectif ; c'est cette différenciation de l'armement qui correspond à une différenciation des missions. La police municipale que nous voulons n'est pas une police nationale bis.

Derrière cette question de l'armement, il y a le risque, encore une fois, de la confusion. Il s'agit bien d'entendre les arguments de ceux qui la réclament, parce qu'ils réclament en même temps que la police municipale se substitue à la police nationale dans ses missions, lorsqu'on entend parler en particulier de trafics de drogue, de cambriolages et j'en passe.

De même, je souhaite que la police municipale reste municipale et non d'arrondissement. Il faut qu'elle agisse partout avec les mêmes principes, les mêmes objectifs, les mêmes moyens, ce qui n'empêche pas la décentralisation du pilotage et de la coordination territoriale autour, en particulier, du maire d'arrondissement.

Et puis, j'entends aussi ceux qui disent que la méthode choisie aujourd'hui n'est pas la bonne. Pourtant, je crois qu'elle l'est parce qu'elle est bonne pour Paris ; parce qu'elle s'inscrit dans le prolongement de notre action, je le disais, dans la cohérence et dans une réflexion qui a mûri. N'en déplaise à certains, c'est bien à la Maire de Paris d'imprimer la dynamique de notre action municipale.

Alors, je salue la suite du processus permis par l'annonce de la Maire de Paris. Je voudrais aussi remercier Colombe BROSSEL pour le travail rigoureux qu'elle a mené et qu'elle poursuivra, je le sais, avec l'ensemble des

services de la ville, de la DPSP, des ressources humaines, pour mettre en œuvre cette nouvelle étape de la création de la police municipale parisienne.

Je salue l'Exécutif municipal et en particulier Emmanuel GRÉGOIRE et Colombe BROSSEL d'avoir associé les présidents de groupe, dont moi-même, à ce travail. Je vous remercie et je pense que nous ouvrons une page importante pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, notre débat fait suite à votre décision unilatérale de créer une police municipale, et met en lumière nos différences de conception sur la sécurité et la tranquillité publique. Car on le voit ici, nous n'avons pas - ou plutôt nous n'avons plus, puisque ce point faisait consensus entre nous depuis 2001 - la même conception pour permettre à chacune et chacun de jouir de la sécurité et de la tranquillité nécessaires à l'exercice de ses libertés et de son épanouissement.

D'abord, nous l'avons d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises publiquement lors de nos différentes réunions de travail sur ce sujet : nous partageons le constat développé dans le rapport de l'audit d'une situation dégradée. Si le Nord-Est parisien est particulièrement touché, tous les arrondissements sont concernés. C'est l'augmentation des problèmes dans les transports, du harcèlement de rue, des actes sexistes, des violences LGBTphobes, des conflits d'usage sur l'espace public qui vont croissant avec l'essor des nouvelles mobilités du "free floating" qui entravent les rues et les trottoirs. Cette dégradation est d'ailleurs la résultante du désengagement de l'État sur le sujet avec la suppression de postes de policiers nationaux sur le territoire parisien et d'une concentration vers des missions de sécurisation antiterroriste au détriment de ses autres missions.

Votre réponse aujourd'hui, comme le réclament d'ailleurs nos opposants depuis des années, cela a été rappelé : la police municipale.

Je le regrette. Je le regrette d'autant plus - mes collègues y reviendront dans leurs interventions - que cette police municipale ouvre de très nombreuses incertitudes. D'abord, le risque est très élevé que cela accélère encore plus fortement le désengagement de l'État alors même que notre ville - cela a été rappelé par mon collègue Rémi FÉRAUD - a connu une très forte baisse de ses effectifs policiers depuis déjà plusieurs années.

Ensuite, cette police municipale ouvre la voie à un armement létal de ses agents, armement d'ailleurs déjà demandé par notre opposition. Vous le savez comme nous, créer une police municipale à Paris, c'est ouvrir la voie à la confusion entre les missions de la Ville et celle de la police nationale, et par la même, c'est ouvrir la voie à l'armement. Si vous nous affirmez aujourd'hui que la police municipale ne sera pas armée, qu'en sera-t-il demain ? Un changement de contexte est si vite arrivé, permettant fort opportunément d'oublier promesses et principes. Sur ce point, nous ne pouvons accepter de blanc-seing sur un sujet aussi grave que celui-ci.

Enfin, le financement de cette police municipale est incertain et non précisé, alors même que nous sommes dans un contexte de plus grande difficulté budgétaire.

Mais plus que cela, elle apporte une réponse dangereusement réductrice aux questions et aux besoins de nos concitoyennes et concitoyens qui sont aux prises directes avec l'insécurité au quotidien. Pour retrouver la tranquillité publique, il faut en effet plus de présence humaine sur le terrain et pas de vidéosurveillance, mais il faut aussi combattre le mal à la racine, en prenant davantage et mieux en charge celles et ceux qui en ont besoin avec, par exemple, la création de nouvelles salles de consommation à moindre risque - que nous attendons toujours -, l'hébergement des personnes migrantes, l'investissement dans l'aménagement de l'espace public, l'éducation, la prévention, un soutien accru aux associations qui assurent localement des missions de médiation et d'accompagnement.

Contrairement à certaines affirmations fantaisistes, la sécurité et la tranquillité publique ne sont pas des sujets tabous ni pour nous, ni pour personne. En revanche, nous ne voulons pas tomber dans la démagogie, comme certains élus d'opposition le font sans vergogne sur les réseaux sociaux. Les réponses que nous apportons définissent des lignes de démarcation entre, d'une part, celles et ceux qui portent une vision principalement autoritaire et sécuritaire de la société et, d'autre part, celles et ceux ayant une approche plus équilibrée de la répartition de l'effort entre répression et prévention.

Oui, nous voulons agir sur les fondements mêmes des violences du quotidien. Je sais que ce débat est complexe. Il l'est d'ailleurs au sein de notre groupe où des divergences se sont exprimées. Je sais aussi et surtout que nous avons tout en main, Madame la Maire, pour répondre ensemble, au mieux, aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, en mettant en œuvre les préconisations de l'audit, en particulier sur la réorganisation des agents municipaux déjà assermentés, pour des missions de ce type.

Nous avons tout en main pour mieux valoriser et amplifier les politiques d'aménagement de l'espace public de médiation et d'accompagnement des plus fragiles que nous menons déjà.

La police municipale n'était au minimum, à notre avis, ni utile, ni nécessaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Préfet, Madame la Maire, mes chers collègues, depuis le début de ce mandat, à chaque fois que la question vous a été posée, vous vous êtes exprimé contre la création d'une police municipale à Paris. Nous avons toujours soutenu votre position et vous avions donné raison. Partout où il y a création de police municipale, il y a augmentation du coût pour la collectivité et retrait de l'État dans ses missions de sécurité. À chaque fois, il y a un engrenage vers l'armement au premier fait criminel ou acte terroriste. Nous le savons, les besoins de sécurité au quotidien des Parisiens sont ailleurs : la propreté, la tranquillité publique. Pour cela, vous avez eu raison de créer la brigade de lutte contre les incivilités en 2017 lorsque la question s'est posée.

Madame la Maire, je n'arrive toujours pas à comprendre l'intérêt politique que vous avez à défendre aujourd'hui une telle mesure.

Quel intérêt, à un an de l'échéance électorale, de donner fondamentalement raison à celles et ceux qui n'ont eu de cesse de vous combattre, voire de vous trahir ?

Quel intérêt de fissurer votre majorité aujourd'hui sur un dossier aussi clivant ? Vous pouvez bien sûr avoir des majorités de circonstance. Vous ne pouvez pas, en revanche, décevoir celles et ceux qui vous ont fait confiance pour mener à bien, à Paris, une politique de gauche, sociale et écologique.

Alors, vous nous dites que c'est au nom de l'intérêt supérieur des Parisiens. Si une majorité des Parisiens se dit favorable à une police municipale, aucune question ne leur a été posée sur ses compétences, ni actuelles, ni futures.

Je retiens deux chiffres. D'abord, 71 % veulent plus de policiers nationaux et 69 % les trouvent trop discrets dans l'espace public. Autre chiffre : 65 % d'entre eux se considèrent en sécurité à Paris ; ils ne sont que 40 %, par contre, dans les quartiers les plus populaires. Ce sont donc bien les plus démunis, les plus précaires qui sont d'abord les premières victimes de l'insécurité.

On voit bien que les Parisiens souhaitent plus de présence policière mais, préparés par un discours de renoncement, ils pensent que les policiers municipaux viendraient aisément remplacer la police nationale dans les tâches qu'elle néglige. C'est une tromperie et nous le savons tous ici.

Ce discours, d'ailleurs, c'était celui de la droite et de M. PÉCHENARD quand il disait à longueur de séance : "Il est temps de comprendre que l'Etat ne peut pas tout". Depuis la présidence de M. SARKOZY jusqu'à aujourd'hui, le désengagement de l'Etat est devenu une obsession comptable. Après des années de disette, la police nationale a retrouvé quelques créations de poste. Mais vous le savez comme moi, la création de 10.000 policiers en 5 ans sur l'ensemble du territoire national ne suffira pas à éponger les pertes de notre ville qui a connu, depuis 2008, une baisse de 13 % de ses effectifs.

Revenons un instant sur les demandes des Parisiens, toujours à la lecture de l'audit et du sondage. Quand les habitants font le constat de ce qui est détérioré dans l'espace public, ils mettent en tête les incivilités et la saleté, puis les incivilités dans les transports, et puis les agressions verbales, puis des phénomènes de bande, le trafic de drogue, les agressions physiques, le harcèlement sexiste, les agressions sexuelles, et enfin les vols.

Peut-on nous dire sincèrement, Madame la Maire, combien de ces sujets seraient de la compétence d'une police municipale ? C'est peut-être vrai de la verbalisation des incivilités et des nuisances sonores. Mais sur tous les autres points, c'est de la compétence soit de la police nationale, soit des brigades de sécurité dans les transports.

Alors, avant de verbaliser, ne devrions-nous pas être irréprochables en matière de politique de propreté de notre ville ? Nous vous avions fait des propositions en ce sens qui n'avaient pas été retenues, comme par exemple commercer par une tournée unique puis mettre les agents sur les trottoirs à balayer.

Avant de verbaliser et de lutter contre les nuisances sonores, ne devrions-nous pas renforcer nos politiques de prévention et d'insertion en direction de la jeunesse ? Qui se souvient qu'il y a un mois, ici même, par amendement au budget, notre groupe a demandé le maintien des crédits de la Mission locale qui devaient être baissés ?

Avons-nous tout fait pour que les politiques d'éducation, de prévention, de formation, d'insertion soient au maximum de leur efficacité, avant de répondre par le mot magique "police municipale" ? Et que l'on ne nous agite pas l'argument de l'invasion des trottinettes, comme j'ai pu le lire, pour justifier la création d'une police municipale.

C'est bien l'accélération de la privatisation de l'espace public qui a un problème, et ce sont d'abord des logiques de rentabilité. Il faut donc une législation spécifique, des articles du Code de la route, et nos A.S.P. sauront faire respecter le partage de la rue et des trottoirs.

Je vous le redis, Madame la Maire, citant ainsi votre adjoint au logement, mon camarade Ian BROSSAT, lors d'une émission de radio : "La création d'une police municipale, c'est toujours un constat d'échec, c'est affirmer que l'État n'assume plus sa responsabilité dans une mission régalienne."

Madame la Maire, jamais les communistes ne seront dans le renoncement. Plutôt que de renoncer, nous appelons à la mobilisation générale, non pas pour la stabilité des effectifs de police, mais pour une augmentation et récupérer la perte des 13 % que nous avons connue depuis 2008.

C'est à travers un vœu, que nous cosignons avec les présidents de groupe de la majorité, que nous évoquons le renforcement immédiat des moyens de la police nationale, mais aussi de l'impératif de mettre très rapidement en pratique le déploiement de la police de sécurité du quotidien, en particulier dans les arrondissements du Nord de Paris où nous en avons le plus besoin.

Nous demandons aussi que la Région Ile-de-France renforce les effectifs de la police des transports, afin de répondre aux besoins exprimés par les Parisiens, en particulier en soirée et la nuit. Et que l'on demande aussi à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F. de surseoir à la suppression de personnels en contact permanent avec les usagers. J'ai présenté ici même un vœu contre la baisse des effectifs dans les stations de métro.

Enfin, appliquons mot pour mot la conclusion de l'audit que vous avez-vous-même commandé. Je cite : "A droits constants, prérogatives et moyens constants, il est possible d'améliorer significativement la qualité du service rendu aux Parisiens." Et pour cela, il n'est jamais cité la création d'une police municipale.

Je terminerai, Madame la Maire, par une citation, que nombre d'entre vous, socialistes, vont reconnaître et devraient méditer. "Un vote de majorité, je le répète, ne changera rien à un cri de conscience assez fort chez nous, pour étouffer ce souci de l'unité qui nous a toujours guidés. Nous sommes convaincus jusqu'au fond de nous-mêmes que, pendant que vous irez courir à l'aventure, il faut que quelqu'un reste garder la vieille maison."

Ainsi, s'exprimait Léon Blum au Congrès de Tours en 1920. Je termine, Madame la Maire… Oui, Madame la Maire, nous croyons encore à la spécificité de la gauche sur tous les sujets, y compris celui de la sécurité. Nous mettrons toujours en premier l'éducation et la prévention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Vous connaissez notre position, la position de notre groupe. Depuis un an et demi, nous sommes dans une opposition claire et nette, mais une opposition constructive. Nous l'avons déjà prouvé sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton" en d'autres temps et c'est ce que nous ferons également sur cette police municipale.

Car enfin, cette police municipale nous agite depuis quarante ans. Depuis quarante ans, des centaines de vœux, des dizaines de propositions de loi, pas d'avancée. Raté, pour la loi P.L.M., en 1982. CHIRAC était contre, il était Maire de Paris. La loi sur le Grand Paris ? Raté également, DELANÖE était contre contrairement à ce qu'a dit M. FÉRAUD. SARKOZY n'était pas pour, cela ne s'est pas fait. Raté encore malheureusement sur la loi sur le statut de Paris en février 2017 or c'était l'occasion précisément d'inscrire cette police municipale, il y a maintenant presque deux ans. Vous ne l'avez pas fait, Madame HIDALGO, vous ne l'avez pas fait ! Il faut quand même le rappeler aux Parisiens.

Alors, pourquoi ces quarante ans d'attente ? Il y avait deux blocages. Premier blocage, qui est un blocage idéologique, on l'a entendu tout à l'heure avec M. BONNET-OULALDJ et M. BELLIARD. Ils considèrent que finalement, la sécurité, c'est l'affaire de la police nationale. Mais depuis quarante ans, les choses ont évolué. Beaucoup de communes se sont dotées de police municipale, quelle que soit la couleur politique de ces municipalités, y compris des municipalités socialiste. Le principe de la sécurité confiée à la police nationale, c'est un peu vintage, excusez-moi de vous le dire, c'est un combat d'arrière-garde, les choses ont évolué. Alors essayez d'évoluer vous aussi.

Le deuxième blocage est un manque de courage des majorités successives, car personne n'a eu le courage de monter et de porter ce dossier de la police municipale tant attendue par les Parisiens, contrairement à ce que j'ai entendu dans la bouche de M. BONNET-OULALDJ.

Il faut reconnaitre, Madame HIDALGO, vous avez fait un grand pas, et c'est tout à votre honneur. Il faut vous reconnaître que vous avez fait ce pas. D'ailleurs, cela a été critiqué par une partie de votre majorité. Ce n'est pas un hasard. C'est que vous avez bougé sur le sujet, en un an et demi. Tant mieux, j'espère que nous irons jusqu'au bout.

Quelle est la position de notre groupe sur ce sujet ? Nous sommes dans l'état d'esprit de Jean Jaurès.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Que chacun garde ses références, et on s'en portera mieux.

M. Jérôme DUBUS. - Nous n'allons pas savoir qui était à l'origine de la police municipale. Je cite Jean Jaurès, s'il vous plait, mes chers collègues : "Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable dans l'avenir."

Mais sous quatre conditions, nous pourrions avoir une confiance inébranlable dans l'avenir sur la police municipale.

Première condition : il faut des modifications législatives indispensables. Vous nous avez dit, Madame la Maire, que vous étiez en contact avec le Ministre de l'Intérieur, M. CASTANER. Pourquoi pas, mais je suis très sceptique sur la manière dont vous allez pouvoir modifier la législation avant mars 2020. Je n'y crois pas. Peut-être que vous allez répondre en disant que vous avez des assurances. Pour ma part, en un an, je n'y crois pas.

Compte tenu du rythme législatif actuel, je ne pense pas que nous y arriverons. Et puis surtout, il faut que ce Conseil de Paris délibère. Je veux bien que l'on ait des débats sur un certain nombre de diagnostics sans vote. C'est très gentil, mais à un moment, il faudra que les gens prennent leur responsabilité, notamment votre majorité. C'est la raison pour laquelle nous demanderons un projet de délibération pour la création de cette police municipale à Paris.

Deuxième condition pour être confiant dans l'avenir sur ce sujet, ce sont les tâches qui vont être confiées à la police municipale. Nous ne voulons pas d'un ersatz de police municipale, nous ne voulons pas d'une réduction à ce qu'est aujourd'hui la Brigade anti-incivilités. Si c'est pour faire un effet sémantique ou un effet d'annonce, ce n'est pas très intéressant, et ce n'est pas comme cela que nous allons progresser sur le chemin de la sécurité rétablie à Paris.

Il faut, pour cette police municipale, de nouvelles responsabilités. Il ne faut pas que cette police municipale soit ce qu'est la saccharine au sucre, ce qu'est le topinambour à la pomme de terre, et ce qu'est Facebook à la démocratie citoyenne.

D'ailleurs, les tâches nouvelles sont connues. Elles vont être ce qui relève du diagnostic, l'appui dans les transports - c'est fait à Orléans où il y a une police municipale qui s'occupe de la sécurité dans les transports -, l'appui au G.P.I.S. dont vous avez réduit drastiquement les budgets depuis quelques années, la lutte contre le "deal" de rue, la lutte contre le harcèlement de rue et notamment le harcèlement sexuel, l'occupation illégale du domaine public, la lutte contre les cas d'ivresse, bref des tâches qui ne relèvent pas forcément de la Police nationale et qui pourraient relever d'une police municipale classique. C'est le cas dans toutes les communes, je dis bien toutes les communes, y compris les grandes métropoles, Bordeaux, Nice, etc., qui ont mis en place une police municipale depuis des années. Mais pour cela, il faut non pas 3.200 agents, non pas 3.500, mais 5.000 agents. 5.000 agents avec des tâches nouvelles, des agents bien formés et avec une hiérarchie bien établie.

Le troisième point. Evidemment, pour avoir confiance dans l'avenir, c'est l'armement, la question de l'armement non létal ; c'est le rapport FAUVERGUE. Il sait de quoi il parle, il a été patron du R.A.I.D. et je crois que le rapport qu'il a fourni à l'Assemblée nationale a été particulièrement bien étudié et fait grandement foi dans ce domaine. Il réclame l'armement des polices municipales.

Vous avez cité Bordeaux ; on a interrogé les services de la mairie de Bordeaux. C'est vrai qu'à Bordeaux la police municipale n'est pas armée, mais tous les agents de la police municipale ont dans leur possibilité d'intervention des pistolets à impulsion électrique, les fameux "tasers". Eh oui. Tous les policiers municipaux de Bordeaux sont en possession de ces pistolets. Je crois que c'est la moindre des choses pour une police municipale de la doter de ces pistolets à impulsion électrique.

Alors, bien sûr, il faudra former tous ces agents car aujourd'hui, en l'état actuel, ils ne sont pas capables d'agir en fonction de ce que nous demandons, des tâches nouvelles et un armement non létal. Se posera également à terme la question des armes à feu pour certains policiers municipaux.

Le quatrième point, ce sont évidemment les responsabilités de chacun, les responsabilités entre les mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. Quel sera le rôle des maires d'arrondissement dans ce domaine, puisqu'à l'évidence, ils sont au plus près de nos concitoyens ? Ce sont eux qui sont confrontés systématiquement à l'insécurité de nos concitoyens, au plus près du terrain. Quelle sera l'harmonisation entre les responsabilités des maires d'arrondissement - il faudra leur en donner en matière de police municipale - et la Mairie centrale ?

Voilà, je ne crois pas qu'il s'agit de parler sur ce sujet très important de problèmes électoralistes. Vous avez ouvert le débat et c'est une bonne chose. Je crois qu'aujourd'hui il faut se poser ces 4 questions que je viens d'évoquer et que nous reprenons par des vœux très précis - j'espère qu'ils seront votés. Notre objectif, c'est que cette police municipale soit la plus efficace possible, la plus adaptée pour lutter contre l'augmentation de la délinquance et de l'insécurité dans notre Capitale. C'est tout le sens de nos vœux que nous vous invitons à voter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, c'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance du diagnostic sur la sécurité…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous pouvez laisser à présent la parole à la présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, merci.

Madame GOLDGRAB…

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup.

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance du diagnostic sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans leur vie quotidienne. Il est toujours intéressant d'avoir une photographie à un instant T d'une politique menée par notre Ville. Lors de l'audition de notre groupe au cours de l'automne, j'avais souligné le manque de lisibilité pour les citoyens et la complexité de l'organisation de la DPSP ; cette préoccupation est clairement exprimée dans l'audit précisément. Il y a un manque de visibilité de l'action municipale malgré les moyens importants dédiés.

Comment identifier les services compétents ? Comment les joindre ? Comment savoir qui fait quoi ? Les Parisiennes et les Parisiens ne devraient pas avoir à se poser ces questions car c'est la preuve que notre organisation n'est pas claire. Comment se retrouver au milieu de cet enchevêtrement de sigles et de numéros ? Oui, nous sommes favorables, dans notre groupe, à la création d'une police municipale parisienne. Nous y sommes favorables et pour nous, il s'agit davantage d'une réorganisation que d'une création ; il s'agit de nommer les choses. La Ville de Paris a déjà construit les bases d'une police municipale, comme le disait Rémi FÉRAUD, et je pense à la réforme de 2016, à la DPSP et notamment à la création de la Brigade de lutte contre les incivilités.

Il faut bien admettre que si nous avons mis en place un service, somme toute, efficace, il est bien incompréhensible, comme je le disais, pour quiconque n'est pas expert sur cette question. En utilisant l'appellation "police municipale", on permet aux Parisiennes et aux Parisiens de s'y retrouver, avec un nom qui parle à tous. Il faut être pragmatique, c'est une question importante.

Evidemment, il faut définir ce que l'on met derrière ces mots de police municipale. Pour nous, comme pour les Parisiennes et les Parisiens qui se sont exprimés, c'est un moyen de parvenir à un objectif, celui d'un espace public apaisé, équitablement partagé, propre et sûr. C'est ce que disent essentiellement les Parisiennes et les Parisiens. Ils sont dans l'attente d'une amélioration de leur espace public. Nous y sommes très attachés dans notre groupe et l'avons manifesté à travers plusieurs vœux lors des derniers mois qui se sont écoulés. Nous avons constaté cette évolution de l'espace public, j'y reviendrai. Ne nous cachons pas derrière des débats sémantiques, pensons en premier lieu à ceux pour qui nous mettons en place ces politiques publiques. Nos usages de l'espace public évoluent, ils ont évolué. Nous travaillons depuis le début de cette mandature à la réappropriation de l'espace public par les Parisiennes et les Parisiens : moins de voitures, plus de mobilités douces. Nous avons fait en sorte que Paris redevienne une ville où il fait bon vivre dehors ; il faut accompagner ces évolutions d'usage et cela nécessite un encadrement.

Bien entendu, la police municipale, ce n'est pas la Police nationale. Chacune son domaine et chacune ses prérogatives. C'est pour cette raison que nous ne partageons pas la vision de la droite de cet hémicycle qui plaide pour une police municipale dotée d'armes létales pour intervenir dans les zones de droit, qui plaide pour une police municipale qui réponde aux besoins de sécurité des Parisiennes et des Parisiens, pour reprendre les mots qui ont été utilisés. En effet, nous touchons là aux prérogatives de la Police nationale, et ce n'est pas ce que nous voulons. Je m'y oppose en tout cas personnellement, tant à cette confusion qu'à cet armement de cette police municipale. Ce n'est pas notre définition.

Concentrons-nous plutôt sur une police municipale propre à notre Ville, présente au quotidien dans l'espace public, une présence sécurisante mais aussi préventive et dissuasive des incivilités. Une présence qui permettra à chacune, police municipale et Police nationale, de se focaliser sur ses missions principales et probablement de désencombrer les lignes des commissariats. Nous souhaitons vivement que la Police nationale renforce ses effectifs et nous signerons le vœu qui a été déposé avec l'ensemble des présidents de groupe, à gauche de cet hémicycle, pour le renforcement des moyens de la Police nationale.

Mais revenons à la police municipale. Il y a pour nous trois grands champs d'action qui ont toute leur place dans le giron des compétences d'une police municipale à Paris.

Tout d'abord, la lutte contre les incivilités, notamment en matière de propreté. Je le sais, la Ville de Paris a déjà beaucoup investi dans ce secteur, mais il reste des quartiers où l'effort doit être intensifié. Les incivilités étant liées aux comportements, on ne peut dissocier la lutte contre ces dernières de la pédagogie et de campagnes de communication nécessaires pour rappeler les bons gestes, et cela dès le plus jeune âge. Loin de nous l'idée de ne faire que de la répression. Mais quand la prévention et l'information atteignent leurs limites, nous devons verbaliser si l'on veut une ville propre. C'est tout à la fois le confort de vie de chacun et l'image de notre ville touristique aux yeux du monde entier qui sont en jeu.

Deuxième champ d'action qui nous semble essentiel et qui est, selon nous, un véritable angle mort dans notre ville, c'est la lutte contre les nuisances sonores dans l'espace public. Nous avons déjà eu l'occasion de faire des vœux ou de vous interroger par écrit, Monsieur le Préfet, à ce sujet, notamment concernant les nuisances sonores liées aux deux-roues ne respectant pas les normes en vigueur. Un vrai chantier nous attend, un chantier qui

demandera un travail de coordination avec les services de la Préfecture de police pour mettre en place une stratégie efficace, apportant enfin une réponse à nos concitoyens souvent bien démunis face au bruit qu'ils ne peuvent que subir.

Enfin, troisième et dernier champ prioritaire sur lequel mon groupe, à travers différents vœux, n'a eu de cesse d'alerter notre Assemblée, c'est celui du partage de l'espace public et de la sécurité routière. Déjà en février 2015 nous demandions la mise en place d'une charte pour les deux-roues motorisés. En décembre 2017, nous soulevions les problèmes de sécurité liés aux nouvelles mobilités telles que les gyropodes. Au cours de l'année 2018, nous sommes régulièrement intervenus sur ce sujet, notamment pour une meilleure régulation de la présence des deux-roues, quels qu'ils soient, sur les trottoirs.

L'audit démontre que c'est une préoccupation majeure des Parisiens que de circuler en sécurité. Une police municipale présente sur le terrain doit pouvoir rappeler que, pour circuler en sécurité dans nos rues et sur nos trottoirs, chacun doit respecter les règles en vigueur tout en faisant…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame GOLDGRAB, juste un instant.

Ecoutez, il y a un brouhaha, je vous assure. Ecoutez, ne serait-ce que par respect, écoutez ce que disent les orateurs de ce groupe ou alors sortez et ayez vos discussions ailleurs. C'est assez insupportable que, sur un sujet comme celui-ci, il n'y ait pas la qualité d'écoute que j'ai vue avec beaucoup d'autres élus, par exemple lorsque les Parisiens sont venus dans cette salle, il y a quasiment deux semaines maintenant, pour faire état de leurs réflexions. Tout le monde s'écoutait. S'il vous plaît, écoutez.

Madame GOLDGRAB...

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci beaucoup.

Une certaine anarchie règne sur nos trottoirs et nos pistes cyclables en matière de stationnement et de circulation. Nous devons élaborer rapidement des réponses locales pour retrouver des rues plus apaisées. Cela passe notamment par la sensibilisation des utilisateurs. Les Parisiennes et les Parisiens sont prêts à accueillir une police municipale. Nous aussi. Travaillons avec l'ensemble des élus et des institutions en charge de la sécurité pour construire cette police municipale parisienne chargée d'apaiser et de rassurer. Bien entendu, la création de cette police devra être assortie d'une grande campagne d'information pour rappeler les compétences de chacun dans les domaines d'intervention. Ce n'est pas un artifice, mais une condition sine qua non de sa réussite.

Pour être une réussite, cette police devra également se nourrir de l'existant et du travail de prévention. Je pense notamment au travail sur la prévention des rixes initié par notre collègue, Colombe BROSSEL. La création d'une police municipale parisienne ne devra en aucun cas occulter l'importance de ces politiques déjà mises en place. Bien au contraire, j'attends d'elle qu'elle soit à la pointe en matière de sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens, et de tous les visiteurs de passage dans la Capitale.

Cette police n'est pas une fin en soi, mais bien l'outil d'une politique plus globale que nous menons ensemble depuis 2014, une politique pour une ville culturelle, attractive et sportive, pour une ville qui ose et où l'on respire mieux, pour une ville solidaire et sûre.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GOLDGRAB.

Madame BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, la crise des "Gilets jaunes" a mis en avant, au-delà des revendications légitimes de nos concitoyens en matière de pouvoir d'achat et de mobilité, une défiance à l'endroit du politique, du moins à l'endroit de celles et ceux qui mettent cyniquement le faux nez de Pinocchio à l'approche des élections. Avec ce débat sans vote sur la vraie fausse police municipale que vous imaginez, et alors que les maires que nous sommes ouvrent largement leurs portes au grand débat national, je dois dire que nous naviguons dans les eaux troubles de la confusion. Je crains que la démocratie à Paris, pour tout dire, n'en sorte pas grandie, d'ailleurs quelle que soit la position que nous ayons, les uns et les autres, sur la police municipale.

Car il y a dans cette annonce, qui a hérissé le poil d'une grande partie de votre majorité, je les comprends, une double imposture. Imposture de ne pas dire ce que l'on va faire, imposture de ne pas faire ce que l'on a promis.

Imposture de ne pas dire ce que l'on va faire : "Je suis très opposée à Paris à la mise en place d'une police municipale" (Europe 1, août 2013). "Je suis contre la police municipale" (RTL mars 2014). "Je suis opposée à la création d'une police municipale" (le Grand jury, janvier 2016), et j'en passe. Pour finir, alors même que vos amis sont au Gouvernement, vous refusez que la réforme du statut de Paris du 28 février 2017 vous transfère le pouvoir de police générale.

En effet, nos concitoyens doivent bien comprendre qu'à Paris, le pouvoir de police générale appartient depuis Napoléon au Préfet de police. Autrement dit, sans modification du statut de Paris par la voie législative et/ou réglementaire, il est impossible de créer une police municipale de plein exercice dans la Capitale. C'est la raison pour

laquelle nos collègues parlementaires, en particulier Brigitte KUSTER, se sont prononcés en faveur d'une réforme du statut de Paris.

Mais une réforme du statut de Paris pour que son Maire ait le pouvoir de police générale, comme dans d'autres grandes villes de France, il n'en est apparemment pas question aujourd'hui.

Il y a là une deuxième imposture, celle de ne pas faire ce que vous feignez de promettre. Cette soi-disant police municipale pourra-t-elle faire des contrôles d'identité, chers collègues ? Non. Pourra-t-elle accéder aux fichiers des hooligans ? Non. Pourra-t-elle accéder aux fichiers des cartes grises ou des permis de conduire pour faire des contrôles efficaces quand des automobilistes irresponsables ne respectent pas les zones 30 ? Non. Pourrez-vous prendre des arrêtés comme le fait aujourd'hui le Préfet de police pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique, par exemple sur les quais bas de Seine, afin d'éviter des accidents mortels liés à l'abus d'alcool ? Non.

Enfin, cette police pourra-t-elle appréhender des auteurs de petits trafics ? Non. Trois fois, non.

Alors, que va faire de plus cette fameuse police municipale censée regrouper 3.200 agents de l'actuelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection que vous avez déjà rebaptisée il y a quelques mois, Brigade de lutte contre les incivilités ?

Sanctionner les infractions en matière d'occupation illicite du domaine public telles que les débords de terrasse ? Ils le font déjà, chers collègues. Verbaliser les déjections canines, les jets de mégots, les épanchements d'urine, les dépôts sauvages ? C'est déjà le cas.

Lutter contre le stationnement illégal en complément des interventions privatisées de "Streeteo" et "Moovia" ? Ils le font également. Avec beaucoup de difficulté, du reste, car vous avez toujours refusé de créer une régie municipale qui leur permettrait de percevoir directement le montant des contraventions dressées auprès des véhicules en particulier étrangers qui continuent de stationner en toute illégalité sur l'espace public, certains de ne pas payer l'amende.

Le Ministère de l'Intérieur nous a confirmé que chaque jour, 800 crimes et délits sont commis à Paris. La tendance s'est d'ailleurs considérablement accélérée ces dernières années en raison de la mobilisation croissante de la police dans la lutte contre le terrorisme, la protection des grands événements internationaux et nationaux, et l'encadrement des manifestations. Cette police qui fait beaucoup, je veux lui rendre un vibrant hommage tant ses missions se sont diversifiées au fil des ans.

Missions rendues d'autant plus ardues dans la Capitale que depuis le début de votre mandat, c'est l'équivalent d'un commissariat de police, soit 270 policiers en moins, qui a disparu. Je ne vous ai pas entendu, Monsieur FÉRAUD, dénoncer cette réduction d'effectifs comme vous le faites aujourd'hui.

Ce sont pour toutes ces raisons qu'avec le groupe LR et Indépendants, nous avons proposé la création d'une vraie police municipale disposant de pouvoirs de police générale, comme l'accès aux fichiers, les contrôles d'identité. Une police qui, pour ne pas être une cible, doit être armée, avec une formation extrêmement rigoureuse.

Nous sommes même allés beaucoup plus loin en novembre dernier, avec nos collègues Frédéric PÉCHENARD et M. GOUJON, pour préciser les modalités de financement en investissement et en fonctionnement de cette police, ainsi que les contours d'une académie de police municipale parisienne : formation initiale de 6 mois, stage d'un an obligatoire avant d'être assermenté auprès du Parquet et du Préfet de Région.

Alors, vous nous parlez, Madame la Maire, d'une conférence du consensus, pour quoi faire ? Le dossier est sur la table et vous nous avez fermé la porte. Avez-vous retenu notre proposition ? Vous êtes-vous inspirée pour votre annonce de ce que nous avons proposé ? Bien sûr que non. Il s'agit d'un énième exercice de communication à l'approche des municipales.

Pourtant, plus de la moitié de nos concitoyens estime que la sécurité s'est dégradée ces dernières années et juge négativement votre bilan en matière de sécurité.

Oui, oui, comme nous le disons avec mon groupe et avec d'autres collègues, 80 % des Parisiens vous l'ont confirmé à travers un sondage que vous avez commandé et dont je crains la coûteuse inutilité, parce que leur position est archiconnue, ils souhaitent une police municipale.

Alors, imposture sur le fond, confusion sur la forme, puisqu'il n'y aura aucun vote, il faut dire qu'avec l'opposition farouche et au demeurant très respectable des groupes Ecologiste, Communiste - Front de Gauche, "Génération.s", il n'y a aucune chance de voir le début d'une réformette en la matière faire l'objet d'un vote favorable d'ici la fin du mandat.

Vraie fausse police municipale, fausse vraie police municipale, Madame la Maire, on ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BARGETON, président du groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, lors de mon intervention sur le vœu déposé par notre groupe demandant la création d'une police municipale en juillet 2018, je disais qu'il est des

sujets qui mûrissent sur la durée. Je le répète, s'il y a un sujet qui a politiquement évolué, c'est bien celui de la police municipale dans le temps. Soyons objectifs, les positions ont bougé sur beaucoup de bancs. Il est vrai que l'U.D.F. y était traditionnellement favorable.

Je ne partage pas la lecture historique faite par Rémi FÉRAUD, mais je voudrais nuancer. Si la gauche y était opposée, certains maires d'arrondissement socialistes, mezza voce, n'étaient pas contre, et disons-le, nous étions nombreux à nous interroger parce que, effectivement, la question se posait.

Pourtant, il est vrai que la dernière occasion, celle de la révision du statut de Paris en février 2017, n'a pas été saisie. Point de ces grilles idéologiques, point des positions anciennes, regardons sur le plan de l'efficacité, du pragmatisme et de l'empirisme. Je veux me réjouir des convergences sur cette question.

La situation exige désormais la création de la police municipale. La lutte contre le terrorisme qui absorbe la Police nationale, le statut de Paris, l'espace public et ses évolutions, le harcèlement de rue dont sont victimes les femmes, les insultes et agressions homophobes ou antisémites, l'évolution de la sécurité à Paris la rendent nécessaire. Tout cela a été dit, les raisons abondent, il faudrait plutôt chercher les raisons de ne pas le faire.

Une fois cela posé, il faut que cette police municipale soit complémentaire de la police nationale. Les contribuables parisiens n'ont pas à payer deux fois pour les mêmes missions. Ils sont favorables à une police municipale, les enquêtes le montrent, mais il ne faut pas de redondance, mais au contraire une démultiplication efficace au service de la sécurité.

Dès lors, quelles en sont les conditions ? Selon notre groupe, il y en a 5. Quel sera le rôle des arrondissements, comment sera fait le processus qui associe la proximité avec cette police municipale ?

Le deuxième point, c'est l'association des citoyens, les commissaires se rendent souvent dans les conseils de quartier. Comment seront associés les associations, les conseils de quartier, les citoyens à la mise en place de cette police municipale ?

Le troisième point, c'est le lien avec la Métropole et les communes voisines dont certaines ont mis en place une police municipale depuis longtemps. Quelle sera l'articulation prévue sur ce sujet parce que pour nous, c'est aussi un sujet métropolitain ?

L'articulation avec les compétences de la Ville, cela a été dit, je n'insisterai pas, notamment avec les nouvelles compétences et prérogatives de la Ville de Paris, il faut une police municipale, que ce soit sur les établissements scolaires ou le logement, qui soit en lien direct, me semble-t-il, avec les compétences municipales.

Enfin l'armement, n'en faisons pas un objet polémique mais travaillons sans tabou pour faire évoluer progressivement les catégories d'armements qui dépendent, nous le savons, des situations et de la formation des agents.

Le diable se cache dans les détails. Il faut désormais œuvrer sur le cadre juridique, technique, financier en lien avec l'Etat et la Préfecture de police. C'est vrai que certaines questions se posent d'un point de vue juridique, notamment celle de la possibilité de vérifier l'identité. Cette question doit être posée, ainsi qu'un certain nombre d'autres questions juridiques qui ont été évoquées.

Ce qui est important pour nous est le contenu concret qui dira finalement ce qu'elle est. A ce sujet, c'est vrai, comme disait François Mitterrand : "Oui, on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment." A votre majorité, vous avez tendance à dire pour l'apaiser qu'il s'agit d'un nouveau nom pour un service qui existe déjà. Aux Parisiens ou à l'opposition, vous expliquez que c'est une fonction au contraire vraiment entièrement nouvelle, une vraie police municipale. Mais c'est ce qu'il en sera fait qui permettra d'en définir les contours.

A cet égard, le vœu n° 23, qui a pour seul objet de rabibocher la coalition fissurée et qui a été décrite par Nicolas BONNET-OULALD, n'est pas selon nous à la hauteur des enjeux. Tout d'un coup, la Ville se retourne vers l'Etat pour répondre à tout en neuf longs tirets, sans prendre en compte d'ailleurs la petite couronne qui est pourtant le périmètre de la zone de sécurité de la Préfecture de police. La ville-monde, qui est apte à se dire girondine, qui cherche à trouver elle-même les solutions, en appelle à l'Etat qui a finalement une forme de tutelle sur ce sujet. Au moins Les Verts, cohérents avec eux-mêmes, n'ont pas signé ce vœu n° 23.

Quant à nous, notre esprit sera constructif pour s'attacher à la mise en œuvre réelle de ce que sera cette police municipale, car si politiquement le sujet a mûri sur une longue période, les Parisiens ont trop attendu cette réforme essentielle.

Alors, oui, au travail, sans démagogie ni idéologie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, je profite de ce débat pour émettre un premier souhait - même si le temps des vœux est passé, j'en profite tout de même - pour que ce premier débat soit bien le premier et pour que d'autres puissent suivre. Chacune et chacun intervient ici pour défendre son idéologie, sa philosophie, parfois avec des positions me surprenant d'ailleurs, mais il est évident qu'il nous faut continuer ce débat sereinement.

Au-delà des résultats de l'audit qui n'a pas pu se baser sur des données chiffrées très précises - un manque de données que nous ne cessons de déplorer - nous défendons, toutes et tous et de manière plus ou moins caricaturale, un avis au sujet de la police municipale.

Je ne m'étendrai pas sur le calendrier ni sur la méthode, Madame la Maire, car nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. En effet, à chacun son grand débat.

Nous savons, par ailleurs, que cette décision peut se prendre sans passer par un vote formel en Conseil de Paris, mais j'en appelle à notre vigilance collective : ne reproduisons pas à l'intérieur de notre Conseil ce que les citoyens et les citoyennes déploraient, ici même dans cette salle il y a quelques jours, de la vie politique, à savoir des décisions rapides, sans évaluation, sans concertation et sans partage.

C'est pourquoi, nous demandons dans notre vœu de reporter toute démarche allant dans le sens de la création d'une police municipale, afin de prendre le temps de mener, non seulement un bilan complet de ce que nous faisons d'ores et déjà, mais aussi de construire ensemble un dispositif qui réponde au mieux aux attentes légitimes des Parisiennes et des Parisiens.

Afin d'écarter rapidement deux questions précises et encore une fois sans surprise, nous souhaitons tout d'abord rappeler que nous sommes totalement opposés à tout armement des agents parisiens intervenant dans l'espace public. Il est hors de question qu'ils puissent devenir et représenter une menace. Ce serait un contresens historique. Dans d'autres villes, où la police municipale est en place, nous voyons bien le débat glisser dangereusement. Mon second souhait serait donc que le prochain débat sur la sécurité ne soit pas celui de l'armement.

Nous sommes également totalement opposés à ce que les services de la DPSP ou de la potentielle police municipale soient sous la responsabilité des maires d'arrondissement. Le service public par définition doit être le même partout. C'est à l'échelle parisienne, échelle pertinente, que la question de nos politiques publiques, dans le domaine notamment de la sécurité des Parisiennes et Parisiens, doit se réfléchir et se mettre en œuvre.

Notre rôle est de nous attaquer aux racines des maux par la lutte contre l'exclusion, contre la pauvreté, contre les inégalités, avec nos outils de prévention et de médiation. L'audit démontre bien que le besoin des Parisiennes et des Parisiens est centré sur l'occupation de l'espace public par des représentants de la Ville ou des forces de l'ordre.

Oui, ils sont dans l'attente d'actions fortes pour pacifier l'espace public. Il est certains qu'à Paris comme ailleurs il y a un fort besoin de faire respecter des règles, en particulier dans un espace partagé, étendu, tant en matière de régulation des nouveaux moyens de déplacement que du respect des normes en vigueur en matière du droit de terrasse, de lutte contre les incivilités, contre le harcèlement de rue, les violences LGBTphobes, la question des rixes entre les jeunes ou même la gestion des réseaux de prostitution.

La question de la gestion de l'espace public n'est pas qu'une question liée à la sécurité car certains comportements gênants qui privatisent l'espace public relèvent davantage de la pédagogie, de l'incompréhension ou de la méconnaissance plutôt que de l'insécurité. C'est donc une réponse plus large que celle de la sécurité qui se pose pour toutes et tous.

Paris, ville particulière, concentre de nombreux enjeux. Notre Capitale est en surchauffe, elle est surexploitée. Paris est une des villes les plus denses du monde sans compter les touristes qui y passent. Dans ce contexte, la sécurité doit être garantie pour les habitants et pour ces visiteurs à plusieurs niveaux : pendant les attentats, sur la sécurité du quotidien, pendant les mouvements sociaux, au niveau des circulations. Les sujets sont vastes et ils sont connus, complexes, parfois récurrents et surtout évolutifs. Les moyens sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Par ailleurs, les situations ne sont pas les même dans tous nos arrondissements et il en est de même dans les ressentis. Je vous renvoie pour cela au sondage publié jeudi dernier qui montre par exemple que les attentes de sécurité sont plus prégnantes dans les 15e, 16e et 17e arrondissements, alors que nous savons que les besoins réels se font ailleurs.

Depuis 2001, notre majorité s'organise, s'adapte, se coordonne avec des dispositifs locaux en lien avec ceux de la police nationale et ce, malgré les désengagements de l'Etat, que ce soit en termes de moyens humains, en termes financiers et même de matériels. Il est important de rappeler que nous avons agi en toute responsabilité depuis 2001, notamment en matière de sécurité.

La Ville de Paris a toujours souhaité comprendre la question de la sécurité dans un cadre global qui va de la prévention à la sécurité en passant par la médiation. Nous n'avons pas à ce jour le recul nécessaire pour mesurer nos propres actions suite aux différentes modifications profondes qui se sont faites jours depuis deux ans.

Quel bilan faisons-nous des correspondants de nuit, des clubs de prévention, des différents outils qui nous permettent de faire respecter les règles liées à des occupations indues dans l'espace public ? Je pense à la propreté,

aux terrasses, au stationnement, aux trottinettes. Quel bilan faisons-nous des interventions que nous finançons en matière de lutte contre la prostitution, contre les rixes ou encore sur la sécurité routière ?

En plus de faire un bilan global de nos propres interventions dans l'espace public, il faut donc creuser encore pour pouvoir faire celui de l'intervention de l'Etat. Notre groupe avait déposé un vœu en novembre 2018 demandant que la Préfecture de police nous transmette les effectifs et leur évolution de la police nationale arrondissement par arrondissement, ce que nous n'avons toujours pas obtenu. C'est dire combien à ce jour le bilan est complexe à faire.

Il n'est plus tolérable de voir nos commissariats d'arrondissement se vider. Il n'est plus tolérable qu'une femme ayant subi des violences doive attendre plus d'une heure avant d'être reçue pour porter plainte. Il n'est plus tolérable d'attendre et de toujours attendre qu'une voiture de police puisse se déplacer alors qu'on les appelle pour une urgence.

Sans garantie écrite de l'Etat sur un renforcement des moyens nationaux actuels, nous ne pourrons nous engager auprès des Parisiens à ce que les questions de sécurité soient améliorées pour toutes et tous, police municipale ou pas.

Comment l'Etat pourrait-il s'engager a minima à ne pas diminuer ses effectifs de police sur le territoire parisien, alors que le Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'Action et des Comptes publics a rappelé encore, il y a quelques jours, l'objectif de supprimer 120.000 postes dans la fonction publique, dont 70.000 dans les collectivités territoriales d'ici à 2022 ?

L'annonce de création de 200 postes par vous, Madame la Maire, pour le renforcement de l'actuelle DPSP, et peut-être de la future police municipale, est-elle bien mesurée vu le contexte ? Je ne fais pas partie de celles et de ceux qui martèlent qu'il est nécessaire de diminuer le service public. Bien au contraire, je défends une vision plus large du service public : il faut le renforcer, le coordonner, le clarifier. Mais lorsque budget après budget, ici même on constate des réductions dans la prévention spécialisée, des non-remplacements de départs à la retraite, que nos services sociaux sont déjà en tension, vous avouerez que notre questionnement peut être grand et la question budgétaire est loin d'être un sujet annexe.

Donc, oui, les Parisiennes et les Parisiens attendent de nous que nous remplissions nos missions correctement et ils attendent que la police nationale fasse de même. Les Parisiennes et les Parisiens attendent de nous que nous clarifions le rôle et les responsabilités de chacun. S'ils ne font pas la distinction, eux, dans leurs exigences de réponse en matière de sécurité, évidemment, c'est normal. Nous devons être en permanence dans la pédagogie. De notre côté avec des moyens constants et du côté de la police nationale avec des moyens réduits, cela sera compliqué.

Nous vous proposons donc un horizon radicalement différent et, à la place de choisir la simplicité par la répression, nous vous proposons de travailler à différents niveaux sur différents sujets. Nous n'envisageons pas la question de l'espace public en dehors d'un cadre global, y intégrant certes la sécurité, mais aussi la propreté, la voirie, la sécurité routière, la prévention, la médiation.

C'est l'objet central du vœu que nous vous proposons d'adopter. Peut-être pouvons-nous déjà réfléchir à une modification de la dénomination de nos agents en charge de la sécurité, appelés aujourd'hui DPSP, afin de trouver un qualificatif qui puisse être partagé, connu et qui soit parlant au plus grand nombre. Nous vous proposons de les appeler "agents de la tranquillité publique" et, comme cela semble prévu par vous, Madame la Maire, de n'avoir qu'une seule direction, permettant aux Parisiens de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Peut-être pouvons-nous réfléchir à une réelle politique en matière de gestion des procès-verbaux en augmentant très sensiblement leurs montants, notamment en cas de récidive.

Peut-être pourrions-nous largement communiquer sur les compétences et l'organisation de chacun sur les territoires parisiens. Si aujourd'hui un grand nombre d'entre nous, même dans cet hémicycle, ne sait pas comment fonctionnent les services de sécurité, c'est aussi parce qu'ils ont beaucoup évolué ces dernières années.

Peut-être pouvons-nous réfléchir à ce que notre propre organisation interne soit améliorée, renforcée, clarifiée. Les Parisiennes et les Parisiens ne devraient avoir qu'une seule porte d'entrée en matière de gestion des victimes, par exemple.

Peut-être pourrions-nous avoir régulièrement des chiffres-clés réels, à jour, arrondissement par arrondissement. Malgré nos demandes récurrentes, nous n'avons plus depuis de nombreuses années les chiffres sur les effectifs de la police nationale et sur leurs évolutions.

Peut-être pourrions-nous organiser, avec d'autres collectivités locales, une réelle interpellation de l'Etat pour faire entendre la voix de celles et ceux qui pensent qu'une police de proximité, relevant de l'Etat mais coordonnée au plus près des maires, pourrait vraiment être la solution aux légitimes attentes en matière de prévention.

Peut-être pourrions-nous avant tout rappeler que, même si la sécurité n'est pas un tabou pour les militants de la transformation sociale que nous sommes, nous pensons aussi qu'il faut agir en amont et que cela demande aux collectivités des moyens aujourd'hui gravement remis en cause.

La sécurité est un droit partout. C'est pourquoi nous continuerons à nous mobiliser pour qu'elle relève des missions de l'Etat. La police municipale est un palliatif à un Etat qui se désengage de trop nombreux sujets, de la santé à la justice, en passant par la police.

C'est pourquoi nous restons opposés à sa création mais souhaitons travailler à ce que les services publics municipaux qui gèrent le quotidien des Parisiennes et des Parisiens dans l'espace public soient le meilleur possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE, dans le temps imparti à votre groupe.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribune les élèves de CM2 de l'école Truffaut dans le 17e arrondissement et leurs enseignants.

J'espère que vous êtes plus sages que nous ne le sommes ici. J'ai dit "nous", pas "vous".

2019 SG 8 - Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, nous poursuivons le débat.

Madame SIMONNET, pour 3 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Madame la Maire, quel sens du timing ! Au moment où, nationalement, on voit la dérive autoritaire, sécuritaire, vous choisissez précisément ce moment politique pour annoncer votre revirement de plus. Dorénavant, vous voilà pour la création d'une police municipale à Paris. Votre veste à peine retournée, le débat s'installe : pour ou contre son armement ? Eh bien non ! Pour ma part, hier, aujourd'hui et demain, je ne changerai pas de position. J'estime que la sécurité doit relever d'une fonction régalienne de l'Etat. Oui, il faut pouvoir garantir la sécurité et la sûreté de l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, de l'ensemble des Françaises et des Français. C'est un service public national et c'est à la police républicaine et à l'Etat régalien de l'assurer.

Vous vous appuyez sur un sondage, selon lequel 82 % des Parisiennes et des Parisiens seraient favorables à la création d'une police municipale. Evidemment, ce sondage ne précise absolument pas quelles seraient ses compétences et ses missions. D'ailleurs, dans ce même sondage, on voit également qu'au moins les deux tiers trouvent que leur ville est assez sûre et, en même temps, les trois quarts affirment que la sécurité est une compétence qui relève de la police nationale, selon eux. Il y a cet attachement à l'égalité républicaine sur tout le territoire, à une police républicaine véritablement bien formée, accompagnée dans l'ensemble de ses tâches.

Les uns et les autres, vous nous dites : "Oui, mais il nous faut un espace public apaisé". J'espère que tout le monde est d'accord ! Nous voulons tous un espace public apaisé, mais de quoi parlons-nous ? Si vous nous parlez, par exemple, comme je l'ai entendu, de la lutte contre le sexisme. Très bien ! Mais croyez-vous une seule seconde que la police municipale que vous allez mettre en place sera en capacité de lutter contre ?

J'estime pour ma part que l'on ferait mieux de penser à la fois au renforcement des moyens alloués aux militantes associatives du mouvement féministe pour leurs interventions dans l'ensemble des quartiers et leurs actions dans l'ensemble des arrondissements et que, par contre, nous continuions à travailler avec M. le Préfet pour faire en sorte que, dans les commissariats, les femmes qui déposent plainte soient bien accueillies. J'en sais quelque chose pour avoir récemment accompagné quelqu'un ; hélas, elles ne le sont pas toujours.

Pensons à certaines innovations comme des commissaires bien formés sur cet accueil des violences faites aux femmes qui puissent accueillir, hors les murs, dans le futur équipement que nous allons développer dans la prévention des luttes contre toutes les formes de violence sexiste et sexuelle, les dépositions à cet endroit.

J'entends parler de la question des rodéos à moto. Croyez-vous un instant que c'est la police municipale qui va intervenir ? Au contraire, il faut un travail renforcé de prévention dans les quartiers. Renforçons les moyens alloués aux clubs de prévention qui n'ont vu que leurs moyens baisser.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Exigeons une véritable police républicaine contre la suppression des postes qu'elle a pu subir.

Arrêtez de retourner votre veste, Madame la Maire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole, Madame SIMONNET. Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, tout vient à point à qui sait attendre.

Patients, les centristes l'auront été, vous en conviendrez. Ils auront milité et nous avons milité sans relâche depuis de longues années pour la création d'une police municipale à Paris : au départ, contre l'avis général des chefs de l'Exécutif parisien, de droite ou de gauche ; puis, contre la gauche ; et, enfin, contre une partie de la gauche. Et puis, l'année dernière, le 3 juillet 2018, en marge du Conseil de Paris, c'est l'amorce du grand virage. Vous annoncez la tenue d'un audit sur le dispositif de sécurité parisien et vous précisez alors : "Peut-être qu'il conduira à proposer un certain nombre de modifications, peut-être l'idée d'une police parisienne ; moi, je n'ai pas de tabou".

Poser la question en ces termes, c'était déjà y répondre. Je me souviens d'ailleurs de l'émotion de certains de vos partenaires de la majorité qui murmurent ce jour dans les couloirs : "attention, cela sent le glissement électoraliste". Ils n'auront pas eu tort car, en annonçant la semaine dernière à la presse votre volonté de créer une police municipale à Paris 30 minutes à peine après le début de restitution de l'audit sécurité commandé, vous avez officialisé une volte-face et un pied de nez à une partie de votre majorité. Ils avaient bien raison de murmurer.

Quant aux plus indécis d'entre eux, les sondages sans équivoque sur les souhaits des Parisiens en matière de sécurité auront fini par disperser leurs doutes. Mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de cette annonce tant désirée : nous ne pouvons que nous féliciter de cette magnifique conversion. Il faut maintenant sortir du flou et entrer dans le concret, de nombreuses questions restant, à ce jour, sans réponse.

Vous annoncez, Madame la Maire, vouloir écrire au Ministre de l'Intérieur et faites état de premiers échanges avec lui. Si tel est le cas, quelle est la teneur de ces échanges ? Quelle est la position du Ministre sur le sujet ? En clair, nous souhaiterions connaître aujourd'hui l'avancée de la discussion entre le Gouvernement et la Ville de Paris.

Nous aurions également aimé avoir davantage de précisions au niveau du calendrier, puisque la date de 2020 a été évoquée. Peut-on espérer voir émerger cette police municipale d'ici la fin de la mandature ou bien devrons-nous attendre encore après les élections ?

Sur des points plus techniques, il conviendra également de définir et de délimiter les missions, les compétences et les moyens dont disposera cette police municipale. D'une part, pour coordonner et articuler au mieux son action avec le travail de la police nationale afin que les deux polices qui opéreront dans la Capitale puissent travailler main dans la main, en bonne intelligence. D'autre part, pour donner à cette future police plus de responsabilités, mais aussi plus de visibilité que l'actuelle brigade anti-incivilités, dont le rôle reste trop mal identifié par les Parisiens.

Sur ce point, nous espérons qu'un cadre réglementaire lisible sera adopté pour nos agents et pour les Parisiens.

Je parle de lisibilité, de visibilité. Cela m'amène à une question importante pour le groupe UDI-MODEM, qui est celle de l'uniforme. Soyons clairs. Pour que le travail de nos agents de police municipale soit efficace, il faut qu'il soit visible, et cela passe par des signes distinctifs comme celui de l'uniforme.

Les conclusions de l'audit ont le mérite d'être claires : 18 % des Parisiens ont peur dans leur quartier le soir. 27 % évoquent le "deal" de rue. 24 % évoquent les bandes de jeunes. 20 % estiment que la présence policière est insuffisante, voire inexistante. Il est donc évident que la présence de policiers dans les rues de Paris permettra de renforcer le sentiment de sécurité des Parisiens, à la condition qu'ils soient identifiés par les habitants et à condition aussi que l'on s'organise sur la base de la sectorisation dans les arrondissements, afin de permettre aux policiers d'être au fait des rues et quartiers qu'ils protègent pour plus d'efficacité.

Pour ce qui concerne l'armement, nous appelons en revanche à la plus grande prudence. Il faut procéder par étapes. La création d'une police municipale avec matraques et bombes lacrymogènes, nous l'avons dit, est une bonne chose. Si l'on doit s'interroger sur un renforcement des moyens des agents, cela ne pourra se faire, à notre sens, qu'après un temps dédié à l'expérimentation. On pourra alors discuter sereinement de la pertinence d'un armement intermédiaire, comme le pistolet à impulsion électrique.

Nous n'ignorons pas les risques auxquels peuvent être confrontés les agents de police en uniforme dans le contexte actuel. Cependant, la question de l'armement doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur le rôle de cette police municipale et les missions qui lui sont assignées.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM souhaite que le débat sur l'équipement soit conduit en totale concertation avec les agents eux-mêmes. Ce n'est pas une décision qui doit être prise unilatéralement par l'Exécutif parisien. Il faut en discuter avec ceux qui sont sur le terrain.

Nous sommes ouverts pour participer à une discussion sur cette question, mais il est important de garder en tête ce que cela signifie : une arme nouvelle type "taser" est un moyen de défense supplémentaire, mais aussi un niveau de responsabilité supplémentaire qui passe par des formations techniques adaptées, sérieuses, qui n'auraient rien à envier à celles de la police nationale.

Vous le voyez, les débats ont changé. Nous ne parlons plus de l'opportunité d'une police municipale. Nous parlons désormais de son contenu et de ses moyens. Il faudra continuer à le faire sereinement. Telle sera, en tout cas, la ligne de conduite de notre groupe, malgré la période préélectorale qui s'ouvre, propice à la surenchère.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à M. Jérôme COUMET pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le Maire du 13e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous y sommes. Chacun est bien conscient qu'il s'agit aujourd'hui d'une étape importante pour notre ville et forcément d'une étape très importante pour les Parisiens. Je me réjouis, au final, de la qualité de ce débat, parce que l'on a entendu des cris d'orfraie, des polémiques, des positionnements. Au final, on se retrouve avec ce débat serein, apaisé. Je m'étonne, toutefois, que l'on convoque Jaurès, Blum et Mitterrand, d'ailleurs par quelques citations apocryphes. C'est le plaisir de la politique. Je constate que les choses s'installent normalement et sereinement dans notre hémicycle.

Pour commencer, je souhaite m'adresser à ceux de mes collègues qui s'opposent à cette création. Bien entendu, je respecte leur position même si je ne la partage pas. Je veux simplement leur dire une chose finalement assez simple. Dans les arrondissements de l'Est, que je connais bien, plus on se dirige vers les quartiers populaires, plus ce souhait de sécurité du quotidien de lutter plus efficacement contre les nuisances et les incivilités est fort, plus cette demande, cette exigence actuelle de création de police municipale - le développement de la vidéosurveillance est sur le même thème - est d'abord, je le constate, une demande sociale. Parce que ce sont les habitants des quartiers les plus populaires qui subissent le plus de dérives ou de difficultés.

Je vous suggère d'entendre cette exigence.

Je souhaite aussi m'adresser maintenant aux différents groupes qui soutiennent aujourd'hui le principe d'une police municipale à Paris. Est-ce bien utile de débattre sans fin si c'est trop tôt, trop tard, de pointer tel ou tel changement de position ? La vérité est que beaucoup, la plupart d'entre nous, ont évolué sur le sujet. C'est sans doute tant mieux. La vérité est que ce sont d'abord les représentants de la police nationale, la Préfecture de police, le Ministère de l'Intérieur qui ont évolué aussi dans leurs réflexions sur le sujet. La vérité est que, pendant des années, des gouvernements successifs de gauche comme de droite se sont opposés fermement à l'idée même d'une police municipale à Paris. Ce n'est plus le cas.

Effectivement, peu ici peuvent se prévaloir de défendre depuis longtemps l'idée d'une police municipale. C'est vrai, cher Eric AZIÈRE, vous avez beau jeu de le rappeler : les positions ont évolué. Il faut s'en réjouir, parce que tout simplement, les temps ont changé. Ce n'est pas simplement la loi sur le statut de Paris qui vient d'entrer en vigueur au 1er janvier qui rend la situation différente sur un plan juridique. Cela rend les choses possibles sur un plan légal. Mais ce sont aussi les missions de la police qui se sont complexifiées et ont évolué très fortement. Sans rentrer dans les détails, la prégnance du terrorisme actuel et la difficulté de la gestion des manifestations, sont, par exemple, deux éléments tellement d'actualité qu'il est inutile de développer.

Au-delà du bouleversement du contexte, les choses ont également beaucoup évolué sur le plan opérationnel. On l'a peu dit, mais la DPSP d'aujourd'hui n'a rien à voir avec la DPSP d'il y a quelques années, en effectif, en organisation et en déconcentration, d'ailleurs, au passage. Et donc, on peut maintenant aboutir à cette double conclusion logique. Maintenant, il faut bien en choisir les modalités. Je constate que le débat s'y attache. La dernière intervention allait d'ailleurs dans ce sens. Quels sont les moyens à y consacrer ? Quel est le bon niveau de déconcentration ?

Je suis maire d'arrondissement, je ne suis pas favorable à une police municipale par arrondissement, mais par contre, à trouver le bon niveau de déconcentration.

Ensuite, les moyens d'action. L'appui technologique : on n'en a pas parlé, mais il va falloir réfléchir aux appuis technologiques d'une telle police municipale. Les horaires d'intervention, qu'il va falloir faire évoluer. Voilà des vrais sujets dont nous devons nous emparer, les vrais sujets sur lesquels les Parisiens nous regardent. Ils n'attendent pas des positionnements de notre part, mais une vraie réflexion collective. Soyons collectivement à la hauteur de ces enjeux. Mettons-nous à y travailler sérieusement et sereinement. Les Parisiens nous regardent.

Croyez bien que les maires d'arrondissement qui sont souvent en première ligne des interpellations des Parisiens sur ce sujet, évidemment, seront très mobilisés pour réussir cette construction nécessaire. Nous répondrons présents.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour votre intervention.

Monsieur Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les conclusions du diagnostic sur la sécurité des Parisiens ont été présentées aux conseillères et conseillers de Paris, à l'instant même où vous nous annonciez, par voie de presse, la création d'une police municipale. C'est peu dire si nous avons été sidérés sur la forme et stupéfaits sur le fond, car cet audit ne préconise à aucun moment de créer une police municipale. Ses conclusions indiquent même le contraire. Je cite : "La répartition actuelle des compétences entre la Préfecture de police, concentrée sur la délinquance et la sécurité publique, et la Ville de Paris sur la tranquillité publique, est la bonne ligne de partage". Alors pourquoi introduire de la confusion en faisant tout le contraire ?

La création d'une police municipale ne répond pas aux attentes de la population parisienne telles qu'elles figurent dans l'audit lui-même, et qui sont, dans l'ordre, vous les trouverez ici : la sécurité dans les transports en commun, les nuisances sonores, une ville propre et entretenue. Ne viennent qu'ensuite le "deal" de rue, les bandes de jeunes et les agressions, bien loin de la description apocalyptique que nous en fait la droite, ici-même, dans cet hémicycle.

Selon l'audit, les demandes sécuritaires des Parisiens ne relèvent pas des infractions inscrites dans le Code pénal. Elles se focalisent, avant tout, sur les incivilités. Les questions relatives à la sécurité dans les transports en commun sont de la compétence de la R.A.T.P. et la S.N.C.F., et éventuellement de la Police nationale, mais nullement de la future police municipale. Les nuisances sonores ? La Ville ne peut légalement réprimer que les nuisances sonores causées par les activités professionnelles. Elle ne dispose pas de la compétence pour réprimer les troubles nocturnes causés par les particuliers. Donc les tapages nocturnes provoqués par les locataires "Airbnb", une plaie dans les arrondissements centraux, passent à travers les mailles du filet de la police municipale.

Comment allez-vous expliquer aux Parisiennes et Parisiens qui souffrent de cette incivilité que, pour plus de tranquillité à leur domicile, la police municipale ne peut rien faire ?

Enfin, troisième point générant un fort sentiment d'insécurité parmi les Parisiennes et Parisiens, toujours d'après votre diagnostic, la malpropreté qui constitue une incivilité, laquelle peut être combattue par la verbalisation, mais aussi par la prévention et un meilleur nettoyage. Pour répondre au sentiment d'insécurité des Parisiens, ce n'est donc pas d'un pistolet dont il faut doter les agents municipaux, mais d'un balai, Madame la Maire !

Cet audit nous paraît une bonne contribution au débat, malgré des lacunes importantes. Sans les citer toutes, rien ne figure dans ce document sur la vidéosurveillance et rien non plus sur le rapport Hulin commandé par la Maire de Paris elle-même, en mars 2018.

Ce rapport Hulin, très complet, ne conclut pas à la nécessité de doter les agents de la Ville d'armes létales. Vous les équipez donc d'un "tonfa", ces matraques de défense, et de bombes lacrymogènes. En attendant, combien de temps le L.B.D., ces machines à éborgner les réfractaires ? Les leviers d'actions suggérées par l'audit nous semblent pourtant largement suffisants.

Ils reprennent même certaines des préconisations des écologistes. En tout cas, ils ne préconisent, à aucun moment, la création d'une police municipale.

Pourquoi n'avons-nous pas eu ce débat, Madame la Maire, lors de la modification du statut de Paris en sa loi de février 2017 ? Je vous l'avoue, nous ne comprenons pas votre revirement soudain sur cette question.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, mon camarade Nicolas BONNET-OULALDJ a posé tout à l'heure une question essentielle, celle du tempo que vous avez choisi pour annoncer la création d'une police municipale en lieu et place de la DPSP qui a à peine deux ans d'existence.

Vous m'accorderez que c'est bien peu pour évaluer le travail d'une nouvelle direction, surtout que celle-ci, en dehors des emplois créés par la Ville de Paris, a dû absorber il y a peu les 1.300 agents A.S.P. qui viennent de la Préfecture de police.

L'annonce vaut-elle création ? Nous savons tous que non, car au-delà de la discussion que vous devrez avoir avec le Gouvernement, vous devrez mener en parallèle une discussion avec les organisations syndicales et les personnels sur la modification de leur statut et de leurs attributions.

Arrêtons-nous un instant sur ce point. Nous avons, d'un côté, des inspecteurs, des I.S.V.P., qui n'ont pas la qualification d'A.P.J., auxiliaire de police judiciaire, et qui ont des compétences de verbalisation plus larges que les A.S.P. Ces derniers sont A.P.J., mais leur travail est cantonné au stationnement et au respect du Code de la route.

Nous avons aussi les agents A.S. qui sécurisent les bâtiments municipaux, les médiateurs qui interviennent le soir, et le G.P.I.S. qui n'intervient que dans le parc locatif de la Ville. Complexité statutaire et différence de

rémunération, comme d'organisation du temps de travail. On ne peut faire fi de la longue et nécessaire réorganisation qui nécessitera des heures et des heures de discussions partenariales.

Vous nous dites, dans les documents que vous nous avez fait parvenir, que nous avons déjà une police municipale qui ne dit pas son nom. C'est à la fois vrai et faux. Vrai parce que les agents que j'ai cités dans leur diversité agissent en fonction des compétences de police de la Maire qui, depuis 1987 jusqu'à la loi de 2017, se sont renforcées au détriment de la Préfecture de police.

Nous avons accompagné et soutenu ce mouvement tant au moment de la discussion du statut de la Ville que celui de la création de la DPSP, en rappelant chaque fois que Paris devait trouver sa propre réponse aux questions de sécurité du fait de la compétence du Préfet de police. Vous ne pouvez pas nous en faire le reproche.

Faux parce que la création d'une police municipale, fusse-t-elle parisienne, ne nous garantit pas des phénomènes que nous avons connus dans les 90 % des communes de 2.000 habitants qui en sont pourvues.

Après trente ans d'existence, nous pouvons tirer un bilan. Il est à la fois instructif et préoccupant. Dans tous les cas, il y a eu, parallèlement à la création de polices municipales, une baisse des effectifs de la Police nationale et de la Gendarmerie.

Dans tous les cas, il y a eu une explosion des dépenses liées aux rémunérations, à la nécessaire formation, à la cherté des équipements et à la création de locaux spécifiques, si on veut qu'elle soit vue, ce qui semble être le cas.

Toutes ces dépenses se feront-elles à budget constant ? Quel autre service public parisien sera à terme sacrifié du fait de la création de cette police municipale ? Vous répétez à l'envi que vous ne souhaitez pas une police municipale armée, c'est tout à votre honneur, mais cet engagement ne pourra tenir longtemps, et ce pour deux raisons essentielles.

La première, ce sera la pression des agents eux-mêmes qui, vêtus d'un uniforme estampillé police municipale, seront une cible pour certains, au même titre que la Police nationale. Au moindre incident, ils le demanderont et l'obtiendront.

La seconde raison est le contexte politique ultra-sécuritaire de ce Gouvernement et du poids du député En marche FAUVERGUE qui a pour obsession l'armement des policiers municipaux. N'a-t-il pas, dans un récent rapport, suggéré que la règle sera l'armement des policiers municipaux et que l'exception devra être demandée par le Maire.

Croyez-vous un seul instant que l'on autorise la police de Levallois à être armée et qu'au contraire, vous obtiendrez cette dérogation pour Paris. Je sais que ce n'est qu'un rapport, mais la philosophie est bien là.

La logique qui prime, et ce depuis plusieurs années au sein du Ministère de l'Intérieur, et en cela fort bien expliquée par M. PÉCHENARD, est qu'il y aurait des tâches nobles de la police : l'enquête, le maintien de l'ordre, la surveillance, et des tâches moins nobles qui ne devraient plus être du ressort de la Police nationale : la sécurité de proximité, la dissuasion, la présence sur l'espace public, les verbalisations.

Cette culture d'une police noble a désormais influé sur les polices municipales. Demandez à vos collègues de province ou de banlieue quelles sont les revendications de leur personnel : des armes, des véhicules floqués, des chiens, etc., eux-mêmes considérant que les gardes statiques ou îlotage ne sont pas de leur compétence. N'a-t-on pas récemment entendu des A.S.P. considérer que sécuriser les espaces de "Paris Respire" n'est pas de leur ressort et proposent qu'on les confie à des vigiles privés ?

Le mot "police" n'a plus la même acception qu'il y a encore vingt ans. Le dernier Gouvernement à avoir tenté de renouer les fils de confiance entre la police et la population a été le Gouvernement Jospin. Malheureusement, tous les gouvernements qui lui ont succédé ont abandonné ce projet qui, s'il était allé à son terme, nous aurait peut-être épargné le débat d'aujourd'hui sur l'éventualité de la création d'une police municipale à Paris.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, du fait du contexte sécuritaire et de la volonté du Gouvernement de nous transférer des dépenses en matière de sécurité, puisqu'il le fait dans tous les domaines, nous considérons que vous prenez le problème à l'envers.

Renforçons ce que nous savons faire, formons nos agents, harmonisons leurs tâches, coordonnons les actions, donnons-leur de la visibilité avant de nous soumettre au bon vouloir du Gouvernement.

Ce projet est trop flou. Il comporte trop d'inconnues au plan des compétences et du budget pour que nous vous soutenions dans cette voie.

Comme dirait mon ami, mon camarade, le député communiste André CHASSAIGNE, "on nous vend un âne dans un sac", ce qui est la version auvergnate de l'expression nordiste : "Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup".

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Mme PAWLIK pour le groupe PPCI.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, pendant cinq ans, telle une nouvelle Belle au bois dormant, vous vous êtes endormie et vous avez essayé d'endormir les Parisiens. Non, que non, jamais vous ne créeriez une police municipale. Vous prétendiez même qu'une telle création serait un risque énorme pour la sécurité des Parisiens.

On avait pourtant tenté de vous réveiller sur les bancs de l'opposition en attirant votre attention sur l'importance de la sécurité à Paris, sur la nécessité de créer une telle police. Visiblement, votre prince, ce n'était pas nous.

Puis, subitement, un beau matin, vous sortez de ce profond sommeil et vous annoncez, après cinq ans à dire non, votre projet de créer une telle police. Nous sommes cohérents, donc nous allons commencer, beaux joueurs, par dire que cette annonce est, pour nous, une petite source de satisfaction.

Certains diront, à l'égard de cette annonce, qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Je dirais plutôt que, par ce revirement à 360 degrés, vous tentez aujourd'hui de lancer votre campagne municipale.

Mais les Parisiennes et les Parisiens n'ont pas la mémoire courte ; s'il y a bien un sujet à Paris qui n'a pas avancé, c'est celui du traitement de la sécurité, et l'audit qui nous est présenté aujourd'hui en est le reflet probant.

Ne serait-ce qu'en 2018, les vols de voiture ont augmenté de 9 %, les cambriolages de 20 %, les violences sexuelles de 34 % par rapport à 2017. Le constat moral est tout aussi édifiant : près d'un Parisien sur 3 a peur dans les transports en commun, un habitant de la Capitale sur 5 craint de marcher dans son propre quartier le soir. En un mot, en la matière, Paris ne tient évidemment pas son rang de ville-monde.

Je suis élue d'un arrondissement où la délinquance est avérée et où le sentiment d'insécurité est encore plus prégnant : des groupes de jeunes qui zonent, du "deal" en bas de nos immeubles, des comportements gênants sur l'espace public ou des commerces dont le fonctionnement crée l'éviction. Je pense bien sûr, par cet exemple, à cet établissement place de la Chapelle, en bail Elogie-SIEMP, dont le fonctionnement est décrié depuis des mois par les habitants des 10e et 18e arrondissements : une terrasse littéralement squattée par les vendeurs en tout genre et aucune femme à l'intérieur, aucune femme à l'intérieur de cet établissement. Pour m'y être moi-même rendue, je vous garantis que vous n'y mettriez pas les pieds, Madame la Maire, alors qu'on parle encore une fois d'un bail Elogie-SIEMP. Que faites-vous très concrètement pour rétablir de l'ordre à l'intérieur de cet établissement ? Rien. Toutes les demandes des associations qui ont été formulées depuis des mois en ce sens sont jusqu'à maintenant restées lettre morte.

Certes, les causes de ces différents faits, tels qu'ils sont présentés dans l'audit, qui pourrissent le quotidien des Parisiens, sont multiples. Mais nombreuses sont celles qui trouvent leurs racines dans la léthargie coupable de votre Exécutif.

Pour nous depuis 5 ans, votre erreur est double. Tout d'abord, vous avez tout simplement choisi, sciemment ou non, d'abandonner littéralement l'espace public de la Capitale. Il suffit pour cela de voir l'état désolant de nos rues : monceaux de détritus sur la voie publique, chaussées délabrées et même invasions de rats. Je vous le demande, serions-nous revenus à une autre époque où attractivité touristique, développement durable et santé publique n'étaient que de très lointaines notions ? Non, bien sûr, mais votre faute n'en n'est justement, aujourd'hui, que plus grave.

Depuis maintenant 18 ans que vos majorités successives dirigent notre ville, les crédits alloués à la propreté ont diminué de 11 % alors que l'espace public est, lui, pour sa part, 30 % plus étendu et que Paris compte 100.000 habitants supplémentaires. Evidemment, la malpropreté rampante, pour ne pas dire à quatre pattes, qui en résulte s'accompagne d'un laisser-aller général de certains espaces de la Capitale, tel un cercle vicieux de l'abandon.

Dans ce palmarès, bien sûr, encore une fois, le Nord et l'Est parisiens tiennent bien sûr une place de premier choix. Porte de la Chapelle, Clignancourt, gare du Nord, on ne peut pas franchement dire, aujourd'hui, qu'il y fait bon vivre. Mais vous faites mine, encore une fois, de ne pas voir la réalité des choses. En laissant ces phénomènes persister année après année, en abandonnant l'espace public, vous avez aussi choisi d'abandonner les Parisiens.

Le deuxième volet de votre erreur, maintenant, est encore plus criant. Vous avez purement et simplement refusé de mener une politique de sécurité à Paris. Vous avez, par exemple, cédé aux sirènes des conservatismes rouges et verts concernant la vidéo-protection. Pourtant, plus que jamais, de nouveaux enjeux nous imposent de l'adapter et de la développer pour assurer une prévention et une répression efficaces.

Et comme je l'indiquais en introduction, vous avez si longtemps refusé la police municipale, Madame la Maire. En la matière, clairement, rares ont été, il faut le dire, les revirements si peu subtils et pourtant si spectaculaires. A la rupture du contrat de mandature s'ajoute évidemment le déni de démocratie. Vous considérez visiblement que ce Conseil de Paris ne sert à rien. D'ailleurs, il faudrait presque que nous levions la séance puisque, de toute façon, nous n'aurons même pas le droit d'avoir un vote sur le sujet. Nous avons été informés de votre intention alors même que les résultats de l'audit nous étaient présentés et que les notifications sur nos téléphones tombaient. Drôle de méthode, évidemment, pour une majorité qui n'a que le mot "démocratie participative" à la bouche.

J'ai aussi bien sûr une pensée émue pour les composantes de votre majorité dont l'hostilité à cette police est connue de tous et que vous avez tout simplement piétinées par cette annonce.

Passé la forme, venons-en au fond. A ce sujet, il faut se rendre à l'évidence, votre proposition est évidemment un trompe-l'œil : missions similaires à celle de la Brigade anti-incivilité, simple redéploiement d'agents ou presque, armement de matraques, votre police municipale n'en sera pas une. Ce que vous vendez en guise de plateforme électorale, ce n'est pas plus de sécurité pour les Parisiens, les Franciliens, les touristes, mais tout simplement un simple glissement sémantique. Mais, Madame la Maire, un glissement sémantique ne mettra pas un terme au trafic de stupéfiants dans nos quartiers, n'aura aucun effet pour lutter contre les nuisances sonores et n'endiguera pas le phénomène de bandes dans nos quartiers. Paris et ses habitants méritent mieux, méritent plus et nous leur ferons des propositions.

Avec un certain nombre d'élus dans cet hémicycle, nous avons ainsi appelé à la constitution d'une véritable police municipale d'arrondissement, placée localement sous l'autorité de leur maire et apportant les réponses les plus fines aux problématiques du quotidien des Parisiens. Cette police, pour coller aux attentes de nos habitants qui ressortent de l'audit, aurait comme priorité de s'assurer de la sûreté et du respect de l'espace public. Pour agir efficacement, il s'agira de lui donner les moyens de son intervention. En cohérence, son nombre d'agents serait ainsi rehaussé à 5.000. Les agents, après une formation exhaustive, seraient équipés de pistolets à impulsion électrique.

Bref, cette police municipale que nous proposons sera simplement la traduction de notre ambition réelle de faire de Paris une ville plus sûre, plus inclusive et plus en adéquation avec son temps, pas comme vous le proposez, un gadget de fin de mandature.

Madame la Maire, l'urgence électorale ne justifie en rien ni votre précipitation ni le flou de votre projet. L'enjeu de la sécurité est en effet bien trop important pour s'autoriser revirements et calculs. Dans une interview récente, vous disiez que les Parisiens étaient votre boussole, mais, à force d'imposture, dans un peu plus d'un an, vous ne serez probablement plus la leur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ils en décideront ; c'est à eux de décider. C'est cela, la beauté de la démocratie et de nos mandats, y compris le vôtre.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire et Monsieur le Préfet de police.

En mai 2013, nous débattions, Madame la Maire, ensemble à la télévision. J'évoquais avec vous les problèmes de sécurité et de tranquillité à Château-Rouge et dans le reste de la Capitale. Lorsque je vous indiquais le sentiment d'exaspération des habitants dans ces quartiers, contre la montée de la violence, la multiplication des incivilités ou de l'occupation du domaine public, vous m'aviez répondu avec une certaine désinvolture, je vous cite : "Ce n'est pas ce que disent les Parisiennes et les Parisiens". Lorsque je vous faisais la proposition concrète de la création d'une police municipale dans ce même débat, 24 heures sur 24, à pied et à vélo, qui est pour moi le maillon manquant dans la chaîne de sécurité de notre Capitale, vous aviez balayé cette idée en manifestant très clairement votre désaccord de principe.

Depuis, vous n'avez pas varié dans votre opposition à la police municipale, ni lors des multiples appels d'élus de toute sensibilité politique du Conseil de Paris, ni lors du projet de loi sur le statut de Paris en 2017, dont vous étiez l'initiatrice et qui constituait pourtant une opportunité unique de créer une police municipale à Paris. Vous aviez d'ailleurs expressément marqué votre refus devant la Commission parlementaire. Vous vantiez alors, je vous cite de nouveau, "cette constance et cette cohérence de - votre - équipe municipale contre la police municipale".

Alors, Madame la Maire, je ne peux que me réjouir de votre revirement, revirement spectaculaire que vous avez opéré en quelques semaines. Il n'est jamais trop tard pour se rallier à l'évidence, Madame la Maire. Je ne vous reproche pas d'avoir changé d'avis, je vous reproche de mépriser ceux qui n'en changent pas.

Néanmoins, votre volte-face soulève davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses, car il ne suffit pas de déclarer de ne plus faire de cette question un sujet tabou. Une réforme d'une telle ampleur, qui vise à sortir la Capitale du statut d'exception dans lequel elle était enfermée depuis le 12 Messidor an VIII demande de se construire avec méthode, avec précision, avec une légitimité forte et un consensus large.

Madame la Maire, les questions se bousculent et les doutes s'accumulent. Pourquoi ne pas avoir associé les parlementaires alors même que, vous le savez très bien, une évolution législative est nécessaire à la création même d'une police municipale de plein exercice ? C'est regrettable car nous sommes de nombreux parlementaires à ne pas se situer dans votre majorité municipale, mais nous sommes des députés ou des sénateurs prêts à faire bouger les choses dans l'intérêt général, dans l'intérêt de Paris.

Comment pouvez-vous, Madame la Maire, annoncer cette décision seule, alors même que cette réforme demande une étroite collaboration avec l'État ? On s'étonne que vous puissiez, au détour d'une interview, annoncer que vous allez passer un simple coup de téléphone au Ministre de l'Intérieur un lundi matin, Ministre qui ne s'est d'ailleurs pas exprimé sur le sujet.

Plus surprenant encore, Madame la Maire, pourquoi ne pas avoir associé les Parisiennes et les Parisiens, qui sont pourtant les premiers concernés par cette décision ? Vous avez choisi il y a quelques mois de les interroger sur le Plan Climat à travers une votation citoyenne, sujet on ne peut plus consensuel sur lequel le Conseil de Paris avait d'ailleurs déjà voté à l'unanimité, mais vous n'avez pas envisagé une seule seconde de les consulter sur la création d'une police municipale. C'est d'autant plus dommageable que ce projet ne figurait pas dans votre programme de mandature.

Je vous ai moi-même adressé une proposition de référendum ou de consultation locale par deux courriers, du 25 septembre dernier et du 29 octobre, auxquels je n'ai pas eu la moindre réponse, sauf un accusé de réception aujourd'hui signé de votre main, probablement une coïncidence après des mois d'attente.

A défaut d'entendre cet appel à une méthode de gouvernance participative plus ouverte, plus horizontale, j'ose espérer que la courtoisie républicaine, Madame la Maire, vous conduise à me répondre sur le fond et associer les partenaires pour la réussite d'un tel projet, car Paris le mérite.

Comment aujourd'hui vous prévaloir du soutien des Parisiens quand vous avez refusé de leur donner la parole ? Cela aurait donné plus de force, plus de légitimité à un projet de création de police municipale, d'autant que votre annonce subite a tout l'air de prendre par surprise et à revers votre propre majorité.

Avec quel soutien, Madame la Maire, imaginez-vous la mettre en œuvre ? Dans ces conditions, par votre méthode, vous prenez le risque de faire échouer ce beau projet d'intérêt général. Dans un contexte terroriste, les futurs policiers municipaux sont une cible. Souvenez-vous de Clarissa Jean-Philippe, policière municipale stagiaire abattue à Montrouge par Amedy Coulibaly, le 8 janvier 2015.

Ils peuvent aussi, pour certaines brigades d'intervention, être amenés à intervenir dans des conditions difficiles, de grande tension, notamment la nuit face à des bandes. Il ne me paraît pas pertinent d'écarter ainsi, de manière absolue, la question de leur formation à l'armement comme vous l'avez fait, bien au contraire.

Nous avons donc, Madame la Maire, deux conceptions de gouvernance, deux méthodes, deux façons de concevoir le processus de décision et votre fonction de Maire de Paris. La création d'une police municipale est un service direct de sécurité et de tranquillité pour les habitants. Il manque cruellement à Paris. Vous semblez seulement, maintenant, le découvrir, mais encore faut-il réussir sa mise en œuvre.

Ma conception de la police municipale vise à créer des unités spécialisées, réparties dans des quartiers prioritaires, avec des antennes ouvertes à la population, en lien avec tous les riverains, les associations, les commerçants, pour que ce soit véritablement un service utile et efficace à l'amélioration du quotidien.

C'est l'intérêt de l'État, de la Ville et de ses agents qu'il vaut mieux former, mieux considérer, mieux protéger. C'est surtout l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens qui ont le droit de disposer d'un service de police municipale comme toutes les autres grandes villes de France ou d'Europe.

Aujourd'hui, vous décrétez la création de la police municipale avec cette formule magique : "j'ai décidé". Malheureusement, Madame la Maire, cela ne se passe pas ainsi. Pour le moment, elle n'existe pas votre police municipale.

L'enjeu est précisément de la rendre possible, concrète, efficace, mais tout est à construire, Madame la Maire, et de manière collective, c'est comme cela que l'on gère une ville, avec les partenaires, les agents, les Parisiens. Par cette même méthode, mêlée d'improvisation et de gouvernance solitaire, ultra solitaire, vous avez déconstruit Vélib', détruit Autolib', vous risquez maintenant de tuer cette idée de police municipale.

Ces dernières semaines, vous essayez de nous expliquer que vous pourrez régler d'ici les prochaines municipales dans un an, des problèmes que vous avez largement contribué à créer en 5 ans. Mais personne n'est dupe, Madame la Maire.

Je voudrais conclure en revenant sur cette constance et cette cohérence à laquelle vous semblez tant tenir, dans l'importance d'être constant, Oscar Wilde dit, avec l'esprit provocateur qu'on lui connaît : "dans les affaires de la plus haute importance, la chose essentielle, c'est la manière et non la sincérité". Malheureusement, Madame la Maire, dans votre annonce de réforme, il n'y a ni la manière, ni la sincérité. En 2020, dans cette affaire de la plus haute importance, je crois pour ma part avec force, détermination, que la question qui se posera sera celle de la crédibilité avec la manière et avec la sincérité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Rendez-vous pris !

Mao PENINOU pour le groupe DP.

M. Mao PENINOU. - Merci, Madame la Maire.

Voici un vieux débat. Je crois que depuis que je siège sur les rangs de cette Assemblée, certes, cela fait moins longtemps que beaucoup d'autres, mais tout de même, il ne s'est pas passé une année sans que l'on aborde la question de la police municipale. Il ne s'est pas passé une campagne électorale sans que l'on aborde la question de

la police municipale. C'est pourquoi j'ai du mal à entendre l'argument donné par certains selon lequel ce serait une décision trop rapide et un débat plaqué sans que l'on ait eu le temps d'en parler. Cela fait des années que nous en parlons. Je crois, chers amis, que nous avons tous eu le temps de nous faire une opinion sur ce sujet.

N'en déplaise au sénateur, président, premier secrétaire FÉRAUD, on peut difficilement dire que la position de l'Exécutif a toujours été la même sur cette question. Puisque, si y compris dans la majorité, depuis maintenant de longues années, nous avons été, j'en ai fait partie, mais d'autres à d'autres moments aussi, nombreux à plaider pour une police municipale, c'est vrai que la réponse qui nous a été faite tout au long de ces dernières années a toujours été la même, c'est non. C'est non parce que trop cher. C'est non parce que tout le pouvoir est non pas aux soviets mais à l'Etat. C'est non parce que… C'est non parce que… C'est non parce que ! Bref, cela a toujours été non. Mais c'est intéressant de voir, en effet, comment nous, élus, évoluons sur cette question, et comment cette question aujourd'hui est en passe, je l'espère, d'être réglée. De ce point de vue, je vous en remercie.

Pourquoi être pour une police municipale ? Quelques raisons.

Premier élément : tous, nous réclamons depuis des années, parfois en rajoutant le mot "il faut revenir à", mais tous nous réclamons depuis des années une police de proximité. Soyons honnêtes entre nous, pas un Gouvernement n'embauchera 100.000 policiers en arrivant pour mettre en place en l'espace de deux ans une police de proximité. Ce n'est plus possible, cela ne viendra pas.

Deuxième élément : qui est le plus capable de mettre en place une police de proximité si ce n'est effectivement le maire et les mairies ? Depuis maintenant de nombreuses années, et nous l'avons tous souligné de manière positive, le maire est aujourd'hui dans sa commune au centre des politiques de sécurité : il est au centre à coordonner l'ensemble des acteurs, au centre à connaître le terrain, au centre à faire les réunions qui vont mettre ensemble des clubs de prévention, des associations de support aux usagers de drogue, des policiers, des pompiers, des services sociaux de la Ville, et depuis des années la DPP puis la DPSP.

Il nous faut nous donner pas simplement un pouvoir de coordination mais bien un pouvoir d'action sur la mise en place de la politique de sécurité de proximité. C'est ce qui peut être fait avec une police municipale et c'est ce que j'appelle de nos vœux.

Ne commençons pas par nous mettre des questions taboues : quel type d'armement ou quel type de contrôle d'identité ? Il faudra le faire en fonction de ce dont nous aurons besoin comme Maire de Paris, comme maire d'arrondissement, comme président de la Métropole demain je l'espère. C'est coordonner nos actions avec la police nationale pour pouvoir mettre en place de véritables politiques de proximité et de sécurité concertées par l'ensemble des acteurs. Il n'y aura pas de meilleure concertation ni de meilleure articulation que celles qui sont faites par les élus de terrain, c'est-à-dire par les maires de Paris, d'arrondissement ou de la Métropole.

Pour conclure, il y a une vieille habitude, très générale en France et très partagée sur tous les bancs politiques et, il est vrai, très souvent à gauche aussi. Cette vieille habitude est, quelle que soit la problématique, de se tourner vers l'Etat. De ce point de vue, le vœu des groupes de la majorité, à l'exception du groupe Ecologiste, est pour moi une caricature. On ne peut pas parler de police de proximité, parler d'articulation, parler de comment faire un travail de terrain en commençant par dire : l'Etat doit. L'Etat doit x, l'Etat doit y, il doit plus de policiers, etc. C'est caricatural, c'est une vision complètement centralisée et centralisatrice des choses. Pour moi, cela va à l'échec.

Enfin, au-delà de cet aspect caricatural, excusez-moi de vous dire qu'elle est un peu indécente, comme élu parisien, quand on va regarder ce qu'il se passe de l'autre côté du périphérique. S'il y a un endroit où il faut créer des postes de policiers dans le 19e, même si j'aime beaucoup les policiers du 19e, c'est sans doute plus à Aubervilliers ou à Saint-Denis que dans Paris. Nous avons une pensée métropolitaine, ayons enfin une action métropolitaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Frédérique CALANDRA, pour le groupe Socialiste et Apparentés. Madame la maire du 20e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Ce n'est pas Léon Blum mais Max Pécas qui a dit : "On se calme et on boit frais à Saint-Tropez". J'ai envie de dire à Paris aujourd'hui : écoutez chers amis.

J'ai entendu de nombreux représentants de la droite parisienne dire : que ne l'avez-vous fait plus tôt ? Réjouissez-vous, on va faire la police municipale et on va boire un coup ensemble pour fêter sa création.

Mes chers amis, vous êtes de sacrés Tartuffe ! Vous savez très bien toutes ces années où vous avez fait semblant de la demander parce que vous saviez parfaitement qu'elle était irréalisable. Et pour cause, le Préfet de police GAUDIN n'en voulait surtout pas. J'ai travaillé avec lui et cela n'a pas été facile au début, déjà pour travailler avec un maire d'arrondissement. Il a fallu que la porte de Montreuil explose pour que le Préfet GAUDIN veuille venir me voir et comprendre la situation de terrain.

Au départ, lui et moi, on n'était pas vraiment faits pour s'entendre, mais on est parvenu à travailler ensemble. Pourquoi ? On a créé une culture commune de la prévention et de la sécurité. Cela ne veut pas dire que j'étais d'accord avec le Gouvernement qui l'avait mis en place, loin s'en faut. Cela ne veut pas dire que j'ai été ravie quand

il m'a piqué 150 policiers au commissariat du 20e, loin s'en faut, pour les mettre, soit dit en passant, dans le 7e arrondissement.

Au-delà de cela, là où je suis d'accord avec Mao PENINOU, c'est qu'il faut cesser de se regarder en chiens de faïence en disant : ce n'est pas moi, c'est l'autre ! Ce qui compte, c'est ce que disent nos concitoyens. Nous sommes des élus locaux et nos concitoyens ne supportent plus d'entendre cela : ce n'est pas moi, c'est la police nationale ! A quoi servez-vous alors ? nous disent-ils.

J'entends M. DUBUS qui dit : d'autres villes l'ont fait bien avant nous, pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? C'est parce que l'histoire de Paris n'est pas l'histoire de Nice et j'aime beaucoup la ville de Nice. Avec de très jolis défilés, les mimosas, etc., c'est "super" mais la Ville de Paris n'est pas la ville de Nice.

Je rappelle qu'il y a une très longue histoire à Paris. Il suffit de regarder les fresques de la Ville de Paris, le jour où les échevins ont capturé le roi - il y a une telle fresque dans ma salle des mariages -, il y avait une méfiance entre la Ville de Paris, le Ministère de l'Intérieur, entre l'Etat et la Ville de Paris. Vous savez très bien que c'était une méfiance historique et ce n'est pas totalement fini, quels que soient les gouvernements.

Donc qu'est-ce nous avons fait ? Est-ce qu'en 2001, nous avions des réunions régulières avec le Préfet de police et le procureur de la République ? Non, elles ont été créées avec nous, par nous, et sous Bertrand DELANOË et surtout sous Anne HIDALGO. Est-ce que nous avions des réunions de maires d'arrondissement avec le Procureur de la République ou avec le président du Tribunal de grande instance, comme c'est arrivé récemment ? Non, elles n'existaient pas. Est-ce que les maires d'arrondissement rencontraient régulièrement leurs commissaires en confiance avec les secrets partagés pour travailler finement à la coproduction de sécurité ?

J'entends un élu intéressant qui nous dit : il faut mobiliser les clubs de prévention pour faire cesser les rodéos de scooters. Alors là, succès garanti ! Je vois d'ici le club de prévention dire : les gars, vous vous mettez en travers au square de la Salamandre et plus personne ne passe ! Vous rigolez ou quoi ? Partons de la réalité du terrain, s'il vous plaît. Parlons des choses que l'on connaît : un club de prévention n'arrête pas des rodéos de scooters.

En revanche, ce que nous faisons depuis quelques années, parce que nous avons créé la DPSP, ce sont des opérations conjointes DPSP et police. Nous avons aussi des opérations conjointes entre police et G.P.I.S. C'est chacun dans ses missions, chacun dans ses compétences et chacun à sa place, et cela donne des résultats.

Au square de la Salamandre, la Ville de Paris et la mairie du 20e assument leurs responsabilités. Avec le bailleur "Paris Habitat", nous allons transformer l'espace public - merci à la Ville de Paris pour les budgets mobilisés en urgence - et nous allons limiter les rodéos de scooters en changeant le revêtement et en réorganisant l'espace public, mais nous allons aussi mettre de la présence. Le bailleur est en train de réorganiser ses façades d'immeuble pour plus de sécurité et pour mettre plus loin les personnes qui rendent la vie infernale.

Avez-vous déjà essayé de demander à un club de prévention ou à des correspondants de nuit qui se rendent souvent sur place d'évincer une bande qui ne veut pas partir ? Je ne parle pas du "deal" de drogue qui ressort de la Police nationale mais je parle seulement de jeunes gens extrêmement bruyants. Pour certaines choses, il faut des métiers.

On nous dit : la police municipale ne sera pas équipée et armée. Premièrement, une police municipale ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut recruter, il faut former. La question de la formation est primordiale. Il faut du temps. Nous avons créé la DPSP à partir de gardiens de square. Ils sont "super" mais leur métier n'est pas la sécurité et il va donc falloir qu'ils apprennent. Nous avons hérité d'A.S.P., dont une partie est inapte au service sur voie publique - je le dis au passage. Il faut que les A.S.P. apprennent à travailler avec les I.S.V.P., etc.

Tout cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut travailler sur l'assermentation d'une partie de notre police, ce qui pose des problèmes réglementaires, des problèmes légaux. Il faut y travailler avec les parlementaires. Il y a un très long travail. Il faut travailler à l'assermentation éventuellement des gardiens d'immeuble ou l'assermentation du G.P.I.S. - c'est cela qui pose un problème légal, excusez-moi.

Tout cela prend du temps et nécessite du boulot. Cela ne se fait pas par de grandes déclarations avec, pardonnez-moi, la convocation de Léon Blum que le Parti communiste aurait dû écouter en 1917. S'il était resté dans la vieille maison, peut-être n'en serions-nous pas là aujourd'hui ? Et en parlant du Parti communiste, cher Nicolas, je voulais citer Alain AUDOUBERT, maire pas communiste de Vitry qui, en 2001, alors qu'il s'apprête à créer une police municipale, répond à son opposition d'extrême-gauche : "Notre démarche n'a rien de liberticide. Le contexte à Vitry a changé. La délinquance s'y est aggravée". Il crée 70 postes de policiers municipaux avec 13 millions de francs pour démarrer. Bravo, Alain AUDOUBERT, qui a répondu à la demande des habitants.

Quelle est notre boussole ? La demande des habitants. Les maires d'arrondissement la reçoivent quotidiennement. Nous nous faisons engueuler par mail ou par téléphone tous les jours par les habitants.

La Maire de Paris l'a très bien dit : les habitants ont changé aussi depuis 2001. Ils demandent la jouissance de l'espace publique de façon différente. Ils veulent utiliser des moyens de déplacement différents, ce qui implique de réorganiser la rue et les espaces publics. Ils veulent sortir avec leurs enfants, y compris le soir. Ils veulent aller boire dans des bistrots, mais ils ne veulent pas que les bistrots soient trop bruyants. Tout cela demande de la présence

humaine, la co-construction d'une police de proximité avec une partie de Police nationale et une partie de police municipale, avec des répartitions.

Bien entendu que les missions et la façon de les remplir évolueront dans le temps. D'abord, cela se construit avec la confiance, avec les habitudes de travail communes et, croyez-moi, pour le faire depuis 10 ans, cela ne se fait pas en une journée.

Merci beaucoup et j'espère avoir créé le climat propice à boire frais pour la police municipale à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. C'est une belle invitation. C'était aussi un témoignage de maire d'arrondissement de quartiers très populaires. Je pense qu'il faut tous partir du réel. On peut aussi citer Jaurès sur le réel.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, revenons aux fondamentaux sur lesquels nous nous retrouvons tous : la nécessité de faire revenir une présence humaine, sécurisante, dans les quartiers.

L'étude d'opinion des Parisiens à l'égard de la sécurité dans la ville réalisée par le cabinet Ipsos a démontré que le sentiment d'insécurité va grandissant : 1 Parisien sur 2 a le sentiment que la sécurité à Paris s'est détériorée avec une forte augmentation des incivilités. A Paris, nous avons des dépôts d'ordures sur les trottoirs, des déjections canines non ramassées, des épanchements d'urine sur la voie publique ; à Paris, nous avons également des feux rouges régulièrement brûlés, des voitures garées sur les trottoirs, du harcèlement de rue - autant de nuisances que nous subissons tous et qui, malheureusement, ne sont pas assez sanctionnées.

De plus, ce ressenti est évidemment inégal selon les quartiers. En tant qu'élue du 19e arrondissement, référente dans un des quartiers les plus pauvres de Paris, je peux moi-même témoigner du désarroi d'un grand nombre d'habitants qui attendent des solutions pour améliorer la sécurité et la tranquillité publique dans leurs quartiers. Ces solutions passent par une réorganisation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, la DPSP, suite notamment aux transferts des agents de la Préfecture de police. L'audit rendu public récemment forme des préconisations qu'il serait utile de suivre.

Mais ce qu'il faut surtout, c'est un renforcement des moyens, notamment humains, dans les quartiers déjà délaissés par le manque de services publics. Les écologistes ont toujours appelé à renforcer les moyens humains, plutôt que des moyens techniques comme la vidéosurveillance, car nous pensons qu'il est indispensable d'investir davantage dans la médiation, la prévention, le dialogue, et donc, pour ce faire, de renforcer une présence humaine dans les quartiers. Nos agents doivent, par conséquent, être formés à intervenir de façon adéquate en proximité.

Etre proches des habitants pour construire une relation de confiance et favoriser le bien vivre-ensemble, tout en répondant aux problèmes quotidiens et procéder aux verbalisations indispensables des incivilités. Car le sentiment d'insécurité que j'évoquais est aussi dû à l'absence de sanction. Cet aspect essentiel de la tranquillité publique doit également passer par le renforcement des échanges entre les différents acteurs : les associations de prévention de la délinquance, les éducateurs, les animateurs de quartier en contact quotidien avec les habitants.

Enfin, la conception que nous avons de la tranquillité publique et de la prévention est incompatible avec le port d'armes si elles sont létales. Nous ne cesserons de le marteler et nous resterons intransigeants sur ce point. Les agents locaux de sécurité n'ont pas pour mission le maintien de l'ordre public qui doit rester une mission régalienne. Ils ne sont pas formés pour manier des armes. Ce serait une grande erreur de penser que leur armement garantirait un niveau de sécurité supérieure.

Non, les agents de la Ville ne doivent pas se substituer à la Police nationale. Chacun ses missions et ses prérogatives ! Nous sommes attachés à cette distinction qui fait œuvre de clarification, contrairement aux différentes politiques gouvernementales depuis 2002, fondées sur le tout répressif et qui se sont toutes révélées contre-productives. Pire encore, elles ont contribué à distendre le lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Vous l'aurez compris, notre groupe sera très attentif aux missions confiées aux 3.400 agents de la Ville, des missions qui se doivent d'être claires et lisibles par tous les Parisiens, axées sur la prévention, la dissuasion, le dialogue et les services aux personnes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la sécurité, la sécurité et la prévention, oui, Madame CALANDRA. Un de mes amis éducateur spécialisé me disait, il y a longtemps : "Quand on me pose la question : "Cela sert à quoi la prévention ?", je

réponds : "Tu vois, tous ces mômes qui n'ont jamais vu un juge ni passé une nuit au commissariat, c'est qu'ils ont, quelque part, rencontré la prévention". Je n'oublierai jamais cette phrase. Elle est frappée au coin du bon sens.

Que ce soit au sein de sa famille, de l'école, du centre de loisirs, de l'association culturelle ou sportive, c'est là que le déclic se passe, que l'on transmet des valeurs, des repères, que l'on structure sa vie de femme et d'homme. Alors, à chaque fois que nous sommes en face d'un enfant qui dérape, un enfant qui faute ou, pire, devient délinquant, voire criminel, nous devons nous poser la question : que n'avons-nous pas fait, pas compris, pour qu'il en arrive là ? C'est ce principe de l'ordonnance 1945 qui doit rester au fond, tout au fond, notre boussole.

Certains peuvent penser que je m'égare, que je suis une indécrottable soixante-huitarde qui pardonne tout, qui explique tout. Non. En tout cas, nous le savons et, plus particulièrement, concernant les mineurs, je continuerai de penser qu'un enfant délinquant reste d'abord et avant tout une victime. Lorsque je lis l'audit qui nous a été transmis, je remarque que l'une des choses les plus anxiogènes pour nombre de Parisiennes et de Parisiens, ce sont les rassemblements de jeunes. Posons-nous la question : avons-nous bien envisagé toutes les pistes préventives avant d'agir tout simplement en dispersant les attroupements ? Pouvons-nous un instant imaginer que les conditions de vie et de logement poussent bon nombre de jeunes à la rue, le soir, pour trouver un espace, un espace à soi, un espace à eux.

Alors, travaillons à renforcer les dispositifs de médiation et de présence, y compris nocturnes. Travaillons avec ces femmes et ces hommes, formés au contact, qui interviennent dans un esprit d'apaisement et non de verbalisation.

La Ville consacre presque 634 millions d'euros à la sécurité. C'est 10 fois plus que pour la prévention spécialisée. Je ne demande pas d'inverser les paramètres, mais je pense que, dans bien des cas, nous aurions de meilleurs résultats en investissant plus dans la prévention.

Il en est de même pour le commerce de drogues qui gangrène certains de nos quartiers et de nos pieds d'immeuble. La nouvelle loi de la verbalisation est trop récente pour que l'on puisse l'évaluer. Quand prendrons-nous ce sujet à bras-le-corps ? Quand aurons-nous un regard autre que celui de l'indifférence, de la peur et de la simple répression ?

Développons encore plus nos politiques de prévention auprès des jeunes en renforçant la mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, dont le budget est particulièrement atone depuis des années.

Autre problématique : la question du harcèlement et des agressions sexistes dans les transports ou l'espace public. Le nombre de plaintes pour harcèlements, agressions sexistes et viols a explosé cette dernière année.

C'est pourquoi un travail doit être fait pour encore mieux accueillir et accompagner ces femmes. Nous devons construire avec elles les moyens pour reconquérir l'espace public. Nous devons aussi généraliser les modules de formation non-sexistes.

Là aussi, regardons un instant le budget que nous consacrons à ces politiques et posons-nous la question : avons-nous tout bien fait ? La prévention ne peut être la cinquième roue du carrosse des politiques publiques. Elle doit en être le cœur. Je voudrais aussi dire un mot sur l'insertion par l'économique et sur l'ensemble de nos politiques orientées vers l'emploi, et particulièrement des jeunes. Nous n'avons pas besoin d'aller à Clichy-sous-Bois ou à Sevran pour trouver en plein Paris des quartiers où le chômage des jeunes est important, trop important puisqu'il est au-dessus de la moyenne nationale.

Nous le savons : ce phénomène peut être un facteur de dérive vers la délinquance. Alors, là aussi, posons-nous la question : avons-nous tout bien fait, avons-nous évalué les actions, envisagé de renforcer les moyens ? Je vous pose cette question.

C'est pourquoi nous voulons une véritable politique de prévention qui mette en cohérence tous nos dispositifs déjà en place. Nous voudrions effectivement avoir un communiqué sur une évaluation complète de toutes ces politiques de prévention avant de prendre une décision sur une police municipale qui, nous le savons, ne peut pas être la réponse de fond.

Alors, je vous le demande : c'est ainsi que nous irons aussi vers une meilleure sécurisation des Parisiens et des Parisiennes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe les Républicains et Indépendants. Il était là, je ne le vois plus.

Monsieur GOUJON, Monsieur le Maire du 15e, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Excusez-moi, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police.

Après avoir si longtemps plaidé pour la création d'une police municipale - un peu seul, il faut bien le reconnaître, depuis 2001 - je devrais me féliciter de cette nouvelle posture, même si elle fleure bon le relent électoral ! Mais nous ne sommes pas dupes, tant il est évident que d'un commun accord avec le Préfet de police, vous ne changez en réalité rien d'essentiel par rapport à la situation actuelle, seulement au mieux la couleur des uniformes des agents de la DPSP, puisque vous maintenez, l'un et l'autre, le régime de subordination de Messidor an VIII. Preuve qu'en matière de sécurité, les convictions ne s'improvisent pas et que beaucoup de temps a été perdu, même si vous faites un pas dans la bonne direction.

En effet, la dernière réforme transformant la DPP en DPSP, pour être utile, était celle-là même que j'avais lancée en 2000, à laquelle vous aviez renoncé, enfin, le maire précédent dès 2001, et que vous avez remis au goût du jour 20 ans après. Réforme pertinente en 2000, obsolète aujourd'hui : il faut s'orienter résolument vers une vraie police municipale. Dans une étude de 2015, professeurs et experts ont en effet établi - je cite : "Les difficultés des I.S.V.P. à réguler les zones marquées par des désordres récurrents, à faire appliquer la réglementation aux contrevenants récalcitrants, à imposer leur autorité devant des perturbateurs et la nécessité de faire appel à la police dès que la situation s'aggrave, est donc une contribution limitée à la production de l'ordre urbain".

Mais avec votre projet, hélas, vous ne ferez pas des I.S.V.P. et agents de la DPSP des policiers municipaux au sens plein du terme, dotés du statut d'APJA, de l'article 21 du Code de procédure pénale. Vous le reconnaissez vous-même, d'ailleurs : sans évolution législative réglementaire, il n'y aura pas de police municipale de plein exercice à Paris, seule des 10 plus grandes villes de France à ne pas en disposer. Le transfert de quelques pouvoirs de police spéciale, comme la police des funérailles ou celle des baignades, par la loi du 27 février 2017, ne correspond évidemment pas aux attentes des Parisiens. Cette occasion manquée pour de pures raisons dogmatiques n'a pas levé le verrou législatif qui empêche toujours Paris de se doter d'une police municipale.

D'ailleurs, le Ministre rapporteur a bien précisé, lors des débats de l'époque - je le cite : "qu'il s'opposera fermement à l'attribution de la compétence de police générale au Maire de Paris", le rapporteur socialiste du projet de loi explicitant que "l'attribution de compétence de police municipale d'un maire et ses modalités ne passent pas nécessairement par la création d'une police municipale". Quant à un autre orateur du groupe socialiste, aujourd'hui Ministre, Olivier DUSSOPT, il se félicite que "ce projet de loi confie au Préfet de police une compétence générale de police et au Maire seulement des compétences d'attribution", que l'article 21 de la loi énumère limitativement.

Cette loi, tant vantée et inspirée par la Municipalité, n'a donc jamais été le vecteur permettant l'attribution d'une compétence générale de police municipale à la mairie de Paris, mais a juste permis l'attribution de quelques polices spéciales supplémentaires. L'arrêté consulaire du 12 Messidor an VIII continue donc à conférer exclusivement, depuis 219 ans, le pouvoir de police générale au Préfet de police, privant la Maire de Paris des pouvoirs habituellement dévolus aux maires dans toutes les autres communes de France, y compris celles à police d'Etat, et la maintenant dans une situation de subordination unique.

Si, bien évidemment, la spécificité de notre Capitale justifie que le Préfet de police assure la protection des institutions nationales et diplomatiques, cette spécificité ne doit pas conduire pour autant à une tutelle aussi humiliante qu'obsolète en matière de sécurité du quotidien. Les sans-culottes ne menacent plus le pouvoir central depuis longtemps ! Je n'ai pas dit les "Gilets jaunes", mais les "sans-culottes" ! Ce n'est pas pareil.

Surtout, le maintien de l'ordre et la tranquillité publique sont deux missions parfaitement différentes et séparables. D'ailleurs, la Préfecture de police est aujourd'hui dans l'incapacité de satisfaire à ces deux exigences - les moyens engagés dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme, ainsi que les nécessités du maintien de l'ordre - surtout aujourd'hui, samedi après samedi -, ne lui permettent pas plus d'assurer la tranquillité publique que la police de la circulation.

Des dysfonctionnements chroniques amènent la Préfecture de police à délaisser la sécurité du quotidien en raison d'une organisation inefficiente qui, associée à des réformes pénales démotivant les policiers, ne lui permet plus de remplir toutes ses missions, celles, notamment depuis les attentats, relatives aux atteintes à la tranquillité publique.

Ventes à la sauvette, agressions et vols, occupations abusives de halls d'immeubles et d'espaces publics, mendicité agressive, petits trafics de toutes sortes, désordres sur la voie publique, violences intrafamiliales et de voisinage ne sont plus prises en compte par une Préfecture de police, dont on peut comprendre qu'elle soit aujourd'hui entièrement accaparée par ses missions régaliennes.

D'aucun envisage, si ce n'est à tort, son démantèlement, en tout cas une réforme en profondeur. Profitons-en pour réformer réellement sur ce point le statut de Paris.

Vous-même le reconnaissez, Madame la Maire, puisque vous appelez à des évolutions législatives et réglementaires qui, seules, autoriseraient une police municipale de plein exercice et non un simple "ersatz" comme aujourd'hui.

Par chance, le texte est prêt. C'est la proposition de loi déjà adoptée par le Sénat, sous l'impulsion de nos collègues CHARON et POZZO di BORGO, qu'il suffit au Gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée.

A la Préfecture de police, les missions d'ordre public, de lutte anti-terroriste, de sécurité générale, de lutte anti-criminalité, anti-délinquance et de secours incendie. A la Mairie de Paris, la tranquillité publique avec des policiers municipaux à part entière : APJA, article 21 du Code de procédure pénale.

Le transfert très impactant de près de 2.000 A.S.P. au 1er janvier 2018 ne pouvait se justifier que par la création d'une police municipale, intégrant les A.S.V.P.A.A.S. et tous les autres personnels de sécurité, dont ceux du G.P.I.S. Or, vous avez fait le choix de les concentrer principalement sur des missions de verbalisation, très peu sur la sécurisation. A droit constant, votre police municipale "Canada Dry" ne sera ni dimensionnée, ni efficace pour répondre aux attentes des Parisiens qui seront déçus, mais, ouf !, seulement après 2020 !

Non seulement les pouvoirs de police du Maire de Paris demeurent limitativement énumérés et restreints au regard de la compétence générale du Préfet de police, mais encore, ils sont souvent partagés avec le Préfet de police sans coopération et information suffisantes, faisant dire d'ailleurs au membre du Conseil constitutionnel Jean-Jacques HYEST, et j'acquiesce, en 2015 : "L'exercice du pouvoir de police à Paris est incompréhensible pour quiconque un tant soit peu sensé" ! La situation ne s'est pas clarifiée depuis, bien au contraire. Le seul bon régime applicable, comme proposé récemment dans les propositions de loi de nos collègues CHARON, POZZO di BORGO ou encore Brigitte KUSTER, est l'attribution du pouvoir de police générale au Maire de Paris, alignant Paris sur le droit commun comme dans toutes les villes à police étatisée, sortant la Capitale du régime dérogatoire anachronique imposé par le Consulat et rejoignant alors les statuts de Madrid, Berlin, etc.

S'ajoute la question de l'armement, qui est en réalité centrale. Alors que notre pays est en guerre contre le terrorisme, en paie le prix fort et que nos sociétés subissent une aggravation de la délinquance accompagnée de violences de plus en plus extrêmes, vous vous contentez d'étendre les équipements actuels, les tonfas, les bombes lacrymogènes, etc. Même le rapport Hulin, que vous avez commandé, allait plus loin en dotant plusieurs centaines d'agents de "tasers". Il en va pourtant de la sécurité même des agents, potentiellement confrontés à des missions dangereuses, d'autant que vous multipliez leurs missions.

Rappelez-vous un ex-Ministre de l'Intérieur socialiste pour qui - je le cite : "Tout uniforme sur la voie publique est une cible". Alors même qu'un rapport parlementaire suggère d'en faire une obligation, de nombreuses polices municipales ont fait le choix de s'armer. Sélection, agrément, formation à l'usage des armes donneront toutes garanties au public et toute crédibilité à nos agents pour un budget que l'on peut estimer à 25 millions.

Encore plus centrale que la question de l'armement, celle des compétences. C'est au cœur d'un débat ouvert par le rapport Fauvergue-Thourot sur le nécessaire renforcement des pouvoirs de la police municipale en France, aujourd'hui actrice à part entière du concept de sécurité globale et partenaire de plus en plus fiable et sollicitée par les forces de sécurité de l'État.

La proposition majeure et pertinente à retenir, pour la police municipale parisienne, est sans conteste la capacité d'accès direct à plusieurs fichiers de police : fichiers S.I.V. et S.N.P.C., permis de conduire, fichier des personnes recherchées, fichier des objets et des véhicules signalés, mais aussi, allons au-delà, le développement d'équipements de type "tablette Néo-PM, LAPI", "caméras-piétons", de la possibilité d'inspection visuelle des bagages, celle d'adresser directement leurs P.V. à l'officier du Ministère public, celle d'intervenir dans les procédures d'ivresse publique, de renforcer leurs capacités à vérifier les identités, à constater des infractions commises sur la voie publique, notamment celles forfaitisées comme usage de stupéfiants, ou encore la conduite sans permis ni assurance.

En contrepartie, le contrôle des polices municipales par l'État devrait lui aussi être renforcé, comme la coordination générale avec les forces de sécurité étatique.

Ainsi à Paris, une convention de coordination, précisant les missions de la police municipale et le niveau des effectifs exigé de la Police nationale, serait signée avec le Préfet de police.

Assumant la sécurité de proximité au contact des Parisiens, le véritable ilotage H24, relevant tout flagrant délit, dressant des contraventions contre la délinquance du quotidien, participant à la sécurisation des événements publics, organisée en brigades générales d'arrondissement en journée et en unités spécialisées de jour comme de nuit, bénéficiant aussi - vous ne pouvez pas le négliger - de subventions de la Région Ile-de-France de 30 % dans le cadre de son "bouclier de sécurité", la police municipale parisienne s'appuierait de surcroît sur l'exploitation des caméras du P.V.P. par le centre de commandement opérationnel de la caserne Napoléon. Leur doublement, de 1.300 à 2.600, pour les porter progressivement à 5.000, effaçant les zones blanches, avec cofinancement là-aussi État-Région, permettrait la vidéo patrouille, aujourd'hui seulement possible dans le métro et le R.E.R. Sans aller jusqu'aux 75.000 caméras londoniennes, Paris ne compte qu'une caméra pour 1.715 habitants contre une pour 986 à Lyon, et une pour 600 à Marseille.

Madame la Maire, pour nous, la police municipale n'est pas seulement un slogan de campagne électorale, vous l'aurez compris, c'est une véritable mutation de l'organisation générale de la sécurité à Paris qu'il faut accomplir, tenant compte d'ailleurs de l'audit réalisé et de maintes études convergentes.

Vous n'avez pas choisi cette voie escarpée, mais indispensable pour restaurer la tranquillité publique. Ce qui est le plus grave dans tout cela, c'est l'immense déception à venir des Parisiens auxquels vous avez fait croire que

vous vous occupiez enfin de leur sécurité, alors qu'en réalité, vous n'avez pensé qu'à vous occuper de votre réélection.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE pour le groupe Socialistes et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, il y a d'abord les principes qui nous servent de boussole. La mienne, c'est la gauche républicaine, socialiste, et je pense pouvoir le dire, sans faire rire, contrairement à M. DUBUS, jaurésienne.

Attachée aux prérogatives régaliennes de l'État et à l'égalité des citoyens, je soutiens donc la Police nationale. L'égalité, c'est que chacun ait le même droit à la sécurité pour sa personne et pour ses biens, sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la richesse de sa commune, de son département, de sa région. Voici pour le principe. "C'est la tête dans les étoiles", disait Jaurès.

Ensuite, il y a la réalité. "Les pieds sur terre", disait Jaurès. Les gouvernements successifs ont démantelé, réduit et privatisé le service public. C'est la source, avec le pouvoir d'achat, de la révolte populaire actuelle. Les services régaliens ne sont pas épargnés. Je me permets d'indiquer à la droite que le bilan de Nicolas SARKOZY, ce sont 12.000 policiers en moins avec la R.G.P.P., dont 1.500 à Paris. C'est la destruction de la police nationale de proximité, mise en place par Jean-Pierre CHEVÈNEMENT et Daniel VAILLANT.

Cette politique d'austérité est responsable également de la dégradation des conditions de travail des forces de l'ordre. Nous assistons à la réduction des plages horaires des commissariats et des brigades. En province, des commissariats ferment, des plages horaires sont réduites, en particulier la nuit et le weekend. Quand les postes ne sont pas supprimés, les effectifs ne sont pas comblés.

En banlieue, de nombreuses communes de plus de 20.000 habitants n'ont même pas de commissariat. En ce qui nous concerne, le plan de mutualisation des brigades de nuit à Paris et en Petite Couronne, l'étendue des aires de leur intervention, les fermetures au public, la baisse de 500 O.P.J. posent des problèmes de fond, de forme et d'efficacité. Sans parler de la disparité des affectations : pour 1.000 gardes à vue, 8 O.P.J. à Vitry-sur-Seine, 19 à Charenton-le-Pont.

Le principe d'égalité de traitement des citoyens est donc clairement battu en brèche en matière de sécurité. D'où la création de polices municipales, dans beaucoup de villes, y compris en Petite Couronne, quelles que soient la taille et la couleur politique. Oui, la couleur politique. Et je ne ferai pas de délation, comme Frédérique CALANDRA.

Nous sommes, à gauche, opposés à ce que des pouvoirs régaliens soient dévolus à des polices municipales. Il nous faut être clair sur les compétences de chacun. A chaque police sa mission, afin de permettre à la Police nationale de faire correctement son métier. Et la nôtre aura en charge les incivilités et n'aura pas à être équipée d'arme à feu.

La Maire de Paris l'a nettement dit, et c'est notre divergence profonde avec la droite. Oui, notre différence avec la droite est là, dans la nature, le rôle et la définition des missions de la police municipale, bien plus que dans la paternité ou la maternité de celle-ci.

Trois axes sont ainsi définis.

Celui de garantir la propreté des rues ne me semble pas poser de problème. Sanctionner le jet de mégot, les crottes de chien et les épanchements d'urine semble ne pas relever des pouvoirs régaliens.

Celui de la circulation et de la tranquillité des rues peut être une zone d'interrogation, débattons-en.

Enfin, il faut distinguer la mission de sauvegarde de l'intégrité des biens et des personnes d'une part, et le vivre ensemble, d'autre part. La première doit relever de la Police nationale, la seconde peut, et aujourd'hui doit relever d'autres choses, et notre Ville porte cette ambition.

Il me semble que l'ensemble du champ proposé pour cette police municipale relève du bien-être, du vivre ensemble, et ne touche pas le droit fondamental à la sécurité, sauf peut-être l'accompagnement des victimes dans le dépôt de leur plainte. Mais le principe de réalité oblige à admettre que cette médiation est nécessaire, et je dirai même plus, est attendue. Je pense notamment aux femmes victimes de violence et aux personnes LGBT. Encore une fois, je regrette que le besoin existe, mais il existe, et nous n'avons pas à leur dire qu'il faut attendre qu'une gauche authentique accède au pouvoir pour résoudre ce problème, alors que nous avons les moyens de les aider, ici et maintenant.

De plus, beaucoup de missions de cette police municipale sont déjà couvertes par notre Ville, sauf à faire semblant que le G.P.I.S. et la DPSP n'existent pas.

De nouvelles missions pourraient être exercées. Ce sera le cas pour la tranquillité des riverains la nuit. Cela pourrait l'être pour le respect des droits de terrasse. La première concerne le bien-être des Parisiens, et la seconde permettrait d'assurer que nos décisions sont correctement exécutées.

La Police nationale ne le conçoit pas comme une priorité et, au vu de ses effectifs, on aurait du mal à lui en vouloir. Le recrutement prévu par la Ville de 200 agents supplémentaires devrait le permettre, tout en renforçant l'efficacité dans les domaines déjà existants.

Il s'agit aussi de donner un statut cohérent et protecteur à l'ensemble de ces personnels qui œuvrent sur ce créneau : formations, garanties, indemnités, horaires et conditions de travail. Voilà des questions et un débat important à mener. Plus important, en tout cas pour moi, que de trouver le nom le plus édulcoré possible, pour surtout, surtout, ne pas appeler police municipale, une police municipale.

Pour terminer, je tenais à féliciter notre Maire Anne HIDALGO de conditionner cette création à la signature d'un contrat pluriannuel État-Ville, pour s'assurer que, contrairement à ce qu'il s'est passé parfois dans d'autres collectivités, l'État n'en profite pas pour réduire les effectifs de la Police nationale à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Marinette BACHE, pour avoir rappelé le rôle de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT quant à la doctrine de la gauche sur les questions de police, et puis ce conseil m'avait été donné par beaucoup de maires, de faire attention, effectivement, à ce qu'il y ait un engagement de l'État à maintenir les moyens. Beaucoup de maires, qui se sont engagés dans des polices municipales, m'ont dit combien il fallait travailler aussi cette relation et cette dimension.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Sur un sujet vital, la Maire ouvre un débat, au cours duquel elle fait valoir son projet et ses arguments. Elle écoute son opposition et ses alliés, et puis elle décide. Sa décision, même au fond contestée, sera respectée car, prise de manière non seulement légale, mais aussi légitime et conforme à l'esprit démocratique.

Mais, quand le débat est organisé après que la décision eût été annoncée publiquement, à quoi débattre sert-il encore ?

Nous sommes là, pantois, comme des habitants sollicités pour une concertation relative à un projet d'urbanisation fixé à 95 %. Ce mode de gouvernance n'est vraiment pas de nature à conforter la confiance qui est de mise, que l'on soit allié ou adversaire politique au sein d'une démocratie municipale.

S'agissant d'un revirement spectaculaire, complet et opportuniste par rapport aux engagements répétés avec constance pendant des années devant les électrices, électeurs, et devant le Conseil, un temps d'écoute et de débat approfondi en amont de toute décision, "j'ai décidé de créer une police municipale"…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quelle imitation, quelle belle imitation !

M. Pascal JULIEN. - Un temps de concertation en amont s'imposait d'autant plus et aurait évité évidemment un certain gâchis au sein de votre majorité. Mais cela a l'air de vous réjouir. Tant mieux, bonne chance pour 2020. Voilà pour la méthode. Ne doutez pas que c'est un sujet important à l'heure des "Gilets jaunes", car le déficit démocratique devient à tous de plus en plus insupportable.

Sur le fond maintenant, et dans le prolongement des interventions de mes amis écologistes, je vous recommande d'écouter, je regarde Eric AZIÈRE, Philippe LAURENT, secrétaire général de l'Association les maires de France, et maire centriste UDI de Sceaux, qui en 2016 débaptisa sa police municipale pour la nommer Service de la tranquillité publique, parce que, expliquait-il, je le cite : "c'est une façon d'éviter les confusions dans la tête des gens. Il s'agit de faire en sorte que chacun exerce ses responsabilités. La Police nationale est la mieux placée pour lutter contre la délinquance. Les missions du Service de la tranquillité publique sont de faire respecter les arrêtés municipaux, la tranquillité, la salubrité, et les règles de stationnement". Fin de citation.

Voyez, je n'ai pas cité Jaurès, j'étais plutôt terre à terre dans le réel, comme le disait tout à l'heure Mme la Maire de Paris. Nous savons bien que l'Etat, je me tourne plutôt vers Mao PENINOU, tout en asséchant financièrement les villes, se défausse sur elles d'un nombre de responsabilités qui devraient lui incomber : l'accueil des migrants, la protection sociale, le traitement des usagers de drogue, et maintenant, la lutte contre la délinquance.

L'Etat pousse à la création de polices municipales, et ce rapport Thourot-Fauvergue, qui a déjà été plusieurs fois cité ici, prétend obliger les polices municipales à s'armer et de manière létale et les autoriser à consulter des fichiers, y compris ceux des personnes recherchées, l'Etat pousse bien sûr à la création de polices municipales.

Je ne doute pas, Madame la Maire, que vous réussirez dans vos négociations avec le Gouvernement, parce que c'est l'intérêt du Gouvernement, de faire faire le travail régalien qui lui revient par des municipalités.

Or, nous ne voulons pas de ce mélange des genres.

Votre police municipale, qu'elle soit de droit commun par la création d'un cinquième statut, en plus des quatre existant au sein de la DPSP, ou qu'elle soit un simple titre chapeautant l'existant, elle sera de nature à créer les conditions juridiques et psychologiques favorables à son réarmement et à sa substitution progressive à des missions de Police nationale.

Pour toutes ces raisons, nous avons déposé deux vœux. L'un demande que soit établie l'évolution des résultats obtenus grâce à la vidéosurveillance, en matière de lutte contre les infractions de toutes natures, ainsi que le coût réel de ce système pour la Ville et la Préfecture. Un tel bilan aurait dû être intégré à l'audit, comme l'engagement en avait été pris en 3e Commission, et ainsi que le recommande la Cour des comptes. Cela n'a jamais été fait. Si cela doit être fait, ce sera fait par un organisme indépendant. On ne va pas demander à la Préfecture de faire le bilan de son travail. Il faut être un peu sérieux.

L'autre vœu demande de surseoir à la création de cette police municipale pour que soient mises en œuvre rapidement les préconisations de l'audit sécurité, ce qui à moyens constants constituerait déjà un formidable progrès qui nous rassemblerait tous. Car, Madame la Maire de Paris, ce n'est pas un effet d'annonce qu'attentent les Parisiens, ce sont des résultats rapides et tangibles dans l'amélioration de leur sécurité et de leur tranquillité. L'audit explique ce que l'on veut faire à moyens humains et financiers presque constants, faisons cela déjà plutôt que de vous lancer dans une aventure dont vous ne savez pas où elle va aboutir et comment, cela a été dit, y compris sur les rangs de votre majorité de circonstance, je pense à la maire du 20e arrondissement, et à Didier LE RESTE. Il y a quelque chose d'exaspérant, pourquoi n'avez-vous pas fait un débat avec vos alliés et avec l'opposition tranquillement, avant d'affirmer des décisions comme vous l'avez fait ?

J'espère, Madame la Maire de Paris, que l'on se retrouvera un jour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour boire un coup, j'espère.

Brigitte KUSTER, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, mieux vaut tard que jamais dit le dicton, sans doute. Mais que de temps il vous aura fallu pour vous faire à l'idée, idée que nous défendons sur ces bancs depuis des années, que la sécurité des Parisiens exige la création d'une police municipale. Et que l'on en finisse enfin avec cette situation ubuesque qui impose aux contribuables parisiens de financer une forme de police municipale, mais qui n'en est pas vraiment une, avec aussi des agents de la Préfecture de police, pour qu'ils exercent des prérogatives qui partout ailleurs relèvent de la compétence du Maire.

Voilà donc un système coûteux, parfaitement illisible, et fort peu démocratique puisque les Parisiens sont privés du choix de déterminer librement, lors des élections municipales, la politique de sécurité qu'ils veulent voir mise en œuvre à Paris.

Nous vous donnons acte, Madame la Maire, de vouloir en finir avec un système dont les origines remontent à 200 ans. Mais pourquoi si tard, pourquoi à un an seulement des municipales, et alors que les chances de voir le projet aboutir avant la fin de votre mandat sont particulièrement minces ?

Pourquoi donc ne pas l'avoir fait plus tôt comme vous nous le proposions ? Pourquoi ne pas avoir saisi les occasions franches qui se sont plusieurs fois présentées à vous.

Je pense notamment à la proposition de loi de mes collègues sénateurs, M. CHARON et M. POZZO di BORGO, déposée en 2015, qui a donné lieu à un travail très approfondi au Sénat. Malheureusement, cette proposition n'a pas eu l'heur de vous plaire. La majorité socialiste précédente que vous souteniez pourtant n'a pas daigné la soumettre à l'examen de l'Assemblée nationale. Elle contient pourtant toutes les dispositions permettant de créer une police municipale tout en veillant à respecter les spécificités propres à la Capitale.

Ou encore, dernièrement, la proposition de loi que j'ai moi-même déposée sur le bureau de l'Assemblée, qui va encore plus loin en supprimant purement et simplement le régime d'exception qui prévaut à Paris. Là encore, aucun soutien de votre part, ni même le moindre intérêt.

L'occasion manquée par référence reste la loi réformant le statut de Paris, promulguée par François HOLLANDE le 28 février 2017. Certes, vos pouvoirs de police s'en sont trouvés renforcés, mais sans que jamais il ne soit question de créer une police municipale à proprement parler.

Moins de deux ans après sa promulgation, cette loi dont vous êtes l'instigatrice et l'inspiratrice serait donc déjà obsolète ?

Pour notre part, nous en sommes convaincus depuis l'origine. Mais vous, vous, Madame la Maire, qu'est-ce qui explique un si soudain revirement ? Qu'est-ce qui a fondamentalement changé en aussi peu de temps pour qu'un tel revirement soit possible ?

Un audit, vous nous dites. Il semble qu'il s'agisse plus d'un simple coup de "com" dans la perspective des municipales et ce, sans aucune concertation avec les Parisiens mais également les parlementaires. Ce que je crains fort, c'est que votre vision de la police municipale dont vous annoncez déjà qu'elle ne sera armée que de matraques, risque de ne pas être beaucoup plus efficace que l'actuelle Brigade de lutte contre les incivilités.

À ce stade et à défaut d'un armement adéquat, on se demande d'ailleurs ce qui les distinguera fondamentalement l'une de l'autre.

Mais avant même d'en arriver là, une question préalable se pose, Madame la Maire : comment envisagez-vous de convaincre le Gouvernement et le Parlement de prendre les mesures réglementaires et législatives nécessaires ? Et dans quel délai ? Avez-vous même une idée précise de la position que le Ministère de l'Intérieur entend prendre ?

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui n'est en fait qu'un effet d'annonce. Si vous voulez vraiment une police municipale, alors donnez-vous en réellement les moyens. En tout état de cause, vous n'y arriverez pas seule.

En réalité, votre communication aujourd'hui, à un an des élections municipales, trahit pour nous une forme d'impréparation et de précipitation qui n'augure pas le meilleur pour la suite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Pierre AIDENBAUM pour le groupe Socialiste et Apparentés, Monsieur le maire du 3e arrondissement…

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je suis le 26e orateur, il vous en reste encore 3. J'ai écouté avec beaucoup de patience et d'intérêt les donneurs de leçons des deux côtés de cet hémicycle. J'ai écouté aussi les postures idéologiques, toujours des deux côtés de cet hémicycle.

Mais de quoi parlons-nous aujourd'hui ? Et pour aborder ce débat en toute sérénité, je voudrais faire ce que la Maire de Paris a souhaité, c'est d'abord faire ce diagnostic sur la sécurité des Parisiens dans leur vie quotidienne. C'est là que nous en sommes aujourd'hui.

Je voudrais quand même faire un petit rappel historique à certains qui siègent sur les bancs de droite. En 2003, un certain Ministre de l'Intérieur avait décidé de supprimer la police de proximité ; vous vous en souvenez, Monsieur GOUJON ? Elle avait pour mission prioritaire la délinquance, de prévenir la délinquance grâce à une connaissance du terrain au plus près et de tisser des liens durables avec la population des quartiers. Tous les maires d'arrondissement - n'est-ce pas, Monsieur GOUJON -, quelle que soit leur appartenance politique à l'époque, reconnaissaient la qualité, l'excellence du travail de ces polices de proximité. Elle était visible, reconnue et appréciée.

Entre 2007 et 2012, ce même Ministre de l'Intérieur, devenu Président de la République, a supprimé, comme cela a été rappelé à différentes reprises, 12.500 postes pour la police, chiffre aujourd'hui contesté par personne - certains responsables sont d'ailleurs dans cet hémicycle. D'ailleurs, au passage, c'est ce même Président qui a supprimé les Renseignements généraux. Conséquence immédiate à Paris : une forte diminution des effectifs de police dans nos arrondissements, et je peux en témoigner comme maire du 3e arrondissement. Si le quinquennat de François HOLLANDE a corrigé un peu le tir en augmentant les effectifs de manière substantielle, mais pas suffisamment, force est de constater que le compte n'y est toujours pas, et personne ne peut se satisfaire de cette situation, même si ce sont quand même quelques milliers de postes qui ont été rétablis.

Deuxième constat que vous faites aussi dans ce diagnostic, c'est le durcissement des missions de la Police nationale. Depuis 2014, chacun le sait, Paris a changé. Les attentats, le terrorisme ont brusquement et radicalement changé nos habitudes et le besoin de sécurité, comme cela a été rappelé par différents orateurs.

L'augmentation de la délinquance, les multiples formes d'incivilités et d'hostilité à l'égard des gens et des biens publics sont des enjeux majeurs pour une Police nationale qui peine à remplir toutes ses missions en même temps, qui s'est peu à peu repliée sur ses missions d'intervention et de réaction.

Or, dans le même temps, la position des Parisiens a sensiblement évolué sur les sujets de la police municipale, tout particulièrement depuis les attentats terroristes de 2015. La sûreté et la sécurité arrivent en effet en tête des préoccupations de nos concitoyens, conformément aux drames que nous avons vécus et aux menaces qui continuent de planer sur nos vies. Oui, le contexte n'est plus le même aujourd'hui, on ne peut le nier, et je salue l'initiative de la Maire de Paris de prendre à bras le corps, dans sa globalité, la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Faut-il rappeler, mes chers collègues, pour ceux d'entre vous qui s'y opposent aujourd'hui, leur formation politique en responsabilité municipale les ont créées ou les ont continuées ? Aujourd'hui, 90 % des villes de plus de 3.500 habitants disposent d'une police municipale. Différentes villes ont été citées : Montreuil en particulier, et Grenoble ; cela avait été oublié et je voudrais le rappeler.

Madame la Maire, depuis le début de votre mandat, vous avez beaucoup fait dans ce domaine. Dès 2016, vous avez créé une police, la DPSP, de la sécurité. Les effectifs de la Ville de Paris dédiés à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens ont été multipliés par 3 en 4 ans, passant de 1.000 en 2014 à 3.200 en 2018. Et ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est d'aller plus loin, en complément des missions de Police nationale. En créant cette police municipale, vous assumez pleinement vos responsabilités au service des Parisiennes et des Parisiens sur la délinquance du quotidien, les incivilités de toute nature, le respect de l'usage et du partage de l'espace public.

Votre décision, Madame la Maire, votre détermination et votre courage d'assumer cette responsabilité en créant cette police municipale fera date dans le l'histoire de la Capitale, de notre Capitale, afin que Paris, ville-monde, première destination touristique au monde, reste cette ville inclusive et bienveillante, durable et innovante que nous souhaitons et que vous souhaitez.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Monsieur le Maire du 17e, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, voici donc une communication au Conseil de Paris, après une opération de communication dans la presse locale nous annonçant votre ralliement à l'idée de création d'une police municipale. Résultat d'une politique finalement dogmatique, corsetée par des alliances à géométrie variable, et une politique en matière de sécurité et tranquillité publiques jugée inefficace par 62 % des Parisiens.

Plus inquiétant encore, les Parisiens considèrent que la sécurité dans nos rues, nos parc, nos jardins, nos squares s'est dégradée ces dernières années. Comment leur donner tort ? Plus 20 % de crimes et délits en augmentation entre 2012 et 2017. Oui, les incivilités minent notre quotidien. Dans certains quartiers, ces incivilités sont parfois reléguées au second plan des préoccupations des Parisiens, face à la peur qui s'est installée sans que la Ville réagisse. C'est inacceptable.

Depuis le début de la mandature, votre majorité s'est montrée incapable de traduire dans les faits ce que nous disent les Parisiens pour qui la sécurité est un enjeu majeur. Pourtant, depuis 2014, nous n'avons eu de cesse de vous faire des propositions concrètes, notamment en matière de vidéo-protection.

Surprise ! Que nous dit l'audit ? Que la vidéo-protection représente un apport significatif en termes d'élucidation des crimes et délits. Je ne doute donc pas que notre vœu, proposant une augmentation conséquente du nombre de caméras dans nos rues, recueillera l'assentiment de votre majorité unie et cohérente.

Il vous aura fallu cinq ans pour comprendre que la politique locale ne pouvait plus être idéologique. Ainsi vous auriez donc évolué sur notre proposition de police municipale, même si - cela n'a échappé à personne - ce revirement semble purement électoraliste, voire grossier.

Vos convictions n'auront donc pas pesé bien lourd face au poids des prochaines élections municipales. Il ne manquerait plus que vous vous présentiez dans le 15e arrondissement en 2020, mais personne n'est dupe.

La police municipale dont veulent les Parisiens est une police municipale efficace, équipée, formée et donc armée. Encore une fois, vous nous proposez un filet d'eau tiède. Paris serait donc une exception, une fois de trop sûrement, puisque 85 % des polices municipales sont armées en France.

Votre majorité est farouchement opposée et ce sont les Parisiens qui vont payer le prix de vos alliances politiciennes. Ce n'est d'ailleurs pas le seul pan de votre politique qui souffre de moyens insuffisants. L'audit consacré à la sécurité fait ressortir, je cite : "Un sentiment de malpropreté en augmentation". Ce n'est pas faute d'avoir réclamé des moyens supplémentaires avec ce Choc de propreté que nous proposions avec le groupe les Républicains et Indépendants en mars dernier. Mais je ne désespère pas que vous finissiez par écouter votre opposition.

Les Parisiens expriment un besoin de sécurité, de proximité et la présence humaine peut y répondre, mais il est nécessaire de renforcer la couverture en caméras de vidéo-protection, dont l'efficacité et l'utilité ne sont plus à démontrer. Je veux saluer le travail de mes collègues Philippe GOUJON, ainsi que les parlementaires qui se sont, à de nombreuses reprises, exprimés sur ce sujet. Paris ne dispose que de 1.300 caméras de voie publique, alors qu'il en faudrait le double. Arrêtez de vous défausser sur les caméras de la R.A.T.P. Travaillez enfin avec les bailleurs sociaux. Investissez dans de la vidéo-protection.

Merci, Madame la Maire, vous avez aimé vous moquer de votre opposition, vous avez aimé nous caricaturer, mais reconnaissez une chose : notre position est restée constante, cohérente et vous finissez par nous donner raison. Pourquoi ? C'est parce que nous sommes sur le terrain, en permanence, au plus près des attentes quotidiennes des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots à mon tour. Geoffroy BOULARD disait qu'il était constamment sur le terrain en proximité des habitants, cela tombe bien car c'est aussi mon cas, comme c'est celui de l'ensemble des maires d'arrondissement et de beaucoup des Conseillers de Paris que nous sommes ici aujourd'hui.

Plusieurs éléments nouveaux ont conduit à la réflexion actuelle. Pour éviter d'avoir une intervention trop politicienne ou une vision trop caricaturale des choses, il faut revenir à ce qui a changé et ce qui amène aujourd'hui à continuer d'évoluer. Ce sont au moins les trois éléments suivants.

C'est d'abord l'évolution de la police nationale. Dans le cadre particulier de Paris, Mme la Maire rappelait les attentats de 2015 et Pierre AIDENBAUM rappelait la réalité des effectifs de la police municipale. On voit tous les jours les conséquences des nécessités de maintien de l'ordre public et la réalité de la police à Paris a donc évolué. En tant qu'acteurs de la co-construction de sécurité, nous devons en prendre acte.

Ensuite, les Parisiennes et Parisiens ont évolué dans leur rapport à l'espace public, dans la façon dont ils l'occupent et dans la façon dont ils souhaitent qu'il soit géré ; il faut aussi prendre acte de cela.

Enfin, cette étape dans l'évolution de la politique autour des questions de prévention et de sécurité à Paris n'est qu'une nouvelle étape. Il faut prendre en compte aussi l'ensemble des évolutions et des réformes qui ont eu lieu à Paris depuis 2014. Nous avons aujourd'hui 3.200 agents et il n'est pas totalement absurde de réfléchir à comment les utiliser au mieux.

Voilà pourquoi, dans la continuité des réformes engagées, il est logique que nous puissions continuer à avancer sur la place que nous souhaitons prendre, nous, Ville de Paris, dans la co-construction de la sécurité à Paris et sur les outils pour y parvenir. C'est exactement le sens de la réflexion et des décisions qui ont été aujourd'hui annoncées.

Les collectivités locales ont une place dans ce domaine. Cela fait bien longtemps que l'on sait, à Paris et dans les mairies d'arrondissement, que la sécurité se construit avec l'ensemble des partenaires, que ce soit des partenaires de la prévention et on a démontré de ce point de vue notre efficacité, que ce soit des partenaires sur l'espace public et la gestion de l'espace public et c'est là-dessus qu'il faut que nous continuions à avancer.

Cette proposition a donc beaucoup de sens. J'ai entendu qu'elle provoquait beaucoup de débats. Pour éviter ces débats, le mieux est souvent de revenir au fond, à la réalité de ce qui est proposé et pas aux intentions que les uns et les autres peuvent prêter aux uns et aux autres. L'essentiel est ce que l'on fait.

Je pense qu'une police municipale parisienne est un outil utile. C'est une piste essentielle pour améliorer la tranquillité publique dans nos quartiers. Ce sera une réussite à un certain nombre de conditions qui ont déjà été largement évoquées.

C'est d'abord le maintien et même le renforcement des capacités d'action de la police nationale à Paris dans ses missions. C'est un élément essentiel.

Ensuite, comme nous sommes déjà dans le cadre de la DPSP, nous continuons à être dans une coopération dense et intelligente avec l'ensemble des acteurs de la sécurité à Paris. C'est ce que nous faisons au quotidien.

Puis les compétences entre les fonctions de la police municipale parisienne et celles de l'ensemble des autres secteurs de la sécurité doivent être bien définies pour qu'elles puissent être largement mobilisées.

Que les choses soient claires pour ce qui est du commandement de cette nouvelle structure. Je veux le dire, l'idée est bien de créer une police municipale parisienne et pas 20 ou 17 polices municipales d'arrondissement. Il serait d'ailleurs un peu absurde d'imaginer que les maires d'arrondissement soient directement décisionnaires, puisqu'on imagine bien des policiers municipaux parisiens arrêter leur action au bout de la rue d'Aubervilliers ou sur le boulevard de la Chapelle au motif que les difficultés passeraient d'arrondissement en arrondissement.

Il faut donc une police municipale parisienne dans laquelle, bien sûr, les maires d'arrondissement et les équipes d'arrondissement sont pleinement intégrés mais avec un commandement unique. Voilà pourquoi cette police municipale parisienne est, à mon avis, une belle avancée et nous avons tous les moyens de la réussir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à la dernière oratrice, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, l'audit commandé par la Ville de Paris ne nous apprend rien si l'on est régulièrement sur le terrain à l'écoute des Parisiens. Le rapport recoupe des dizaines de témoignages qui démontrent que les habitants sont chaque jour plus préoccupés par l'augmentation des agressions et la multiplication des incivilités qui dégradent l'espace public qui est, par nature, partagé.

Dans le 7e arrondissement, Rachida DATI mène un travail de fond sur ces problématiques et nous avons obtenu des avancées concrètes en dépit de l'absence d'une police municipale. Une coopération étroite avec la Préfecture de police a permis d'imposer et de rappeler la pertinence d'avoir des agents présents en permanence sur le domaine public au contact des habitants. Nous avons relancé à l'échelle du 7e arrondissement le dispositif des îlotiers qui, par leurs rondes, assurent une visibilité et une proximité indispensable dans toute mission de maintien de la tranquillité publique.

Ces policiers assurent une mission de veille et de patrouille qui pourrait être déléguée à la Mairie de Paris. Cet ajustement du rôle des agents de la PP constitue en fait le chaînon manquant de la sécurité parisienne. La DPSP assure aujourd'hui un travail très apprécié dans la lutte contre les incivilités, en tant que compétences juridiques et

d'équipements pour assurer au fond une mission de tranquillité publique. C'est au prix d'une réelle continuité dans l'organisation des services et d'un suivi judiciaire des dossiers qu'elle pourra être menée à bien.

Le sujet de la vente à la sauvette, plus largement l'occupation illégale du domaine public, est une autre préoccupation de fond des Parisiens. Il est pris à bras-le-corps dans le 7e arrondissement. Grâce à l'action conjointe des agents de la PP et de la DPSP, Rachida DATI a pu mettre un terme à l'impunité des vendeurs à la sauvette. Plusieurs milliers de bouteilles ont été détruites cette année du mois de juin au mois d'octobre et des dizaines de kilogrammes de porte-clés Tour Eiffel et d'autres objets destinés à la vente ont été confisqués entre décembre et janvier. C'est grâce au croisement des compétences entre les agents de la Ville et de la PP que nous avons pu obtenir ce résultat.

La police municipale que demande la droite depuis des années nous aurait certainement permis de prévenir la présence de ces vendeurs illégaux en assurant une réelle dissuasion et des sanctions grâce à des patrouilles continues sur le domaine public de la Ville.

Nous avons tous des sites touristiques emblématiques dans nos arrondissements. Il faut reconnaître que la Ville de Paris n'est clairement pas au niveau des grands standards internationaux en matière d'accueil des visiteurs. Une police municipale à Paris est donc indispensable.

Tant qu'à lancer ce dispositif, il est nécessaire d'aller au bout de la démarche. Cela passe par l'équipement de ces policiers d'une arme de poing. Effectivement, assurer une mission d'ordre public implique aux agents de s'exposer physiquement à la menace. Nous le savons, les individus sont de plus en plus violents. Confier des missions de patrouille et de sécurisation de l'espace public sans les doter de cette protection est irresponsable. Les agents de sécurité de la R.A.T.P. sont désormais armés ; la situation n'est pas moins critique en sous-sol qu'en surface.

La proposition de la Mairie de Paris marketée "police municipale" n'est en fait qu'une extension de la DPSP actuelle. Ces agents remplissent déjà et avec beaucoup de professionnalisme des missions de lutte contre les incivilités, les nuisances sonores et la protection des équipements municipaux. Changer l'uniforme de ces agents sans les doter ni de nouvelles compétences, ni d'armement ne réglera pas la demande forte des Parisiens en matière de sécurité. On ne peut pas mettre de vernis sur les chiffres de l'augmentation des agressions, de la prolifération du crack, de l'occupation illégale du domaine public.

Le groupe les Républicains et Indépendants a travaillé sur ce dossier et formulé des propositions concrètes qui permettront à des agents de la Ville d'agir là où ceux de la Préfecture de police n'ont pas les moyens d'aller.

Le besoin de sécurité est grand. Ce débat ne doit pas accoucher d'une réformette "a minima" comme l'a été la loi sur le statut de Paris. Les Parisiens veulent vivre en sécurité. Ils attendent de la Ville de Paris et de leurs élus des réponses concrètes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Combien d'heures de débat, en tout cas d'interventions, de propositions et de commentaires ? Je pense que c'était important. Je veux remercier l'Assemblée, en effet, finalement, ces débats se sont déroulés dans le calme, dans l'écoute des positions des uns et des autres. Je pense que nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vais à présent donner la parole à Mme Colombe BROSSEL, mon adjointe, qui a fait un excellent travail pour vous répondre, et bien sûr ensuite à M. le Préfet de police, avant de procéder au vote des différents vœux qui sont présentés.

Chère Colombe BROSSEL, qui avez été d'une patience inouïe, je vous donne la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux très nombreux orateurs de tous les bancs de la majorité et de l'opposition. Nos échanges autour de cet audit de sécurité le montrent bien : la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans leur vie quotidienne est un enjeu absolument majeur qui ne peut être dissocié de la dimension très spécifique de Paris qui est à la fois une commune, une capitale, une ville d'envergure internationale.

Depuis 2014, Madame la Maire, vous avez mené un certain nombre de réformes pour renforcer l'action municipale dans ce domaine en veillant à la meilleure coordination possible entre la Ville et la Préfecture de police. Je n'y reviens pas ; vous avez été plusieurs à le faire sur l'ensemble des étapes qui nous ont conduit de 2014 à aujourd'hui, avec une direction qui n'est plus la même qu'en 2014, des problématiques qui ne sont plus les mêmes qu'en 2014, un nombre d'agent qui n'est plus le même quand 2014, un nombre d'interventions sur la voie publique, qu'il s'agisse de médiation, de prévention ou de verbalisation, qui n'est plus le même depuis 2014.

Pour tirer un premier bilan de ces réformes et identifier ce qui pouvait être encore amélioré, nous avions voté un vœu en juillet, tous ensemble, qui souhaitait la réalisation d'un diagnostic qui lance nos échanges aujourd'hui.

Juste un mot sur cet audit. Pendant 5 mois, le cabinet a auditionné plus de 200 personnes : des élus locaux, des services municipaux, des experts, des partenaires au premier rang duquel la Préfecture et le Préfet de police, le parquet, la S.N.C.F., la R.A.T.P., le G.P.I.S., la Région Ile-de-France.

J'entends quelques élus dire : "Cela ne nous apprend rien". Ecoutez, chers collègues, moi, je suis rassurée du fait que nous, élus, soyons suffisamment à l'écoute des Parisiennes et Parisiens pour avoir reflété ici et ailleurs ce qu'ils nous disent. Cet audit n'est pas exhaustif et n'est pas parfait, mais il concentre, dans un même document, un certain nombre de données qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais été rassemblées et qui nous permet, du coup, d'avoir un débat le plus serein possible, le plus constructif possible et qui nous permet d'avancer. Permettez-moi de remercier celles et ceux qui ont permis ce travail.

Je repartirai de la formule que vous avez empruntée, Madame la Maire, à l'une d'entre nous, qu'elle en soit remerciée. Cet audit fait apparaître un bilan positif de la réforme du statut de Paris et également une attente des Parisiennes et Parisiens en matière de sécurité, de tranquillité publique, qui demeure forte et à laquelle nous devons répondre, ainsi qu'un consensus sur les missions qui doivent être celles de la Ville de Paris et de la Préfecture de police : renforcer, clarifier, coordonner.

Au-delà de ces conclusions, la Maire de Paris a décidé de franchir une nouvelle étape en créant une police municipale parisienne qui aura pour mission de faire respecter les règles du quotidien. Cette police municipale parisienne aura un statut spécifique du fait de l'engagement à Paris de la Préfecture de police - j'y reviendrai - et du statut des agents de la Ville, distinct de la fonction publique territoriale. Pour reprendre la formule de Didier LE RESTE, nous allons en effet trouver notre propre réponse.

Le préalable, vous l'avez rappelé et plusieurs d'entre vous l'ont évoqué soit en inquiétude, soit comme un levier : un contrat pluriannuel entre la Ville de Paris et l'Etat, afin que les effectifs de police nationale dans les commissariats ne puissent en aucun cas diminuer, ceci afin d'assurer une parfaite complémentarité entre la police nationale et municipale, et en aucun cas une substitution.

Oui, renforcer. Renforcer tout de suite, dès 2019, sans attendre la fin du travail, en augmentant tout de suite le nombre de médiateurs qui seront présents dans l'espace public à Paris, notamment dans le cadre de la prévention des rixes, renforcer tout de suite, notamment le nombre de nos agents présents dans le Nord-Est parisien. Et travailler dès maintenant sur l'évaluation des besoins en termes financiers et de ressources humaines, c'est ce que nous allons conduire ensemble.

Vous avez été plusieurs à le dire : il n'est aucunement imaginable de créer des services publics qui seraient des services publics d'arrondissement sans aucun lien avec ce qu'est la Ville de Paris, y compris dans les péréquations évidemment nécessaires dans une ville comme la nôtre. Renforcer tout de suite l'accompagnement des victimes et les actions de prévention.

Coordonner, oui. Coordonner mieux entre nous, mieux entre les services, mais également coordonner mieux avec nos partenaires, au premier rang duquel la Préfecture de police, mais pas que.

Clarifier les missions sur les questions de règles et de respect des règles dans l'espace public. Nous avons parlé, propreté, tranquillité publique, règles dans l'espace public, déplacements et régulation de l'ensemble de ces déplacements… C'est cela que nous devons clarifier. Clarifier aussi en rendant accessible le service public municipal. Force est de constater - et ce processus ne se fera pas d'un claquement de doigt - qu'aujourd'hui, le service public municipal, celui qui sera une police municipale, doit pouvoir être joignable par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Puis, clarifier, c'est nommer. Je sais que ce sujet peut parfois faire débat entre nous, mais clarifier, c'est en effet nommer. Clarifier, c'est s'assurer et faire en sorte que l'on ne soit pas sur une logique de substitution, mais bien sur une logique de complémentarité, une logique de complémentarité sur les effectifs, sur les compétences et notamment sur le respect de ce qui relève du régalien. Plusieurs d'entre vous l'ont dit dans leurs interventions : je respecte et nous respectons ce qui doit relever du régalien dans ce pays. Et, évidemment, complémentarité et non substitution sur la question de l'armement létal des armes à feu.

J'avoue, de ce point de vue, avoir été un peu étonnée par certaines interventions à la droite de notre hémicycle sur ce qui découlerait finalement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce serait bien que vous écoutiez les réponses parce que, depuis le début, des réponses sont apportées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Et cela va continuer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et cela va continuer. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Sur le budget spécial de la Préfecture de police, j'avoue avoir entendu des choses qui m'ont laissée un peu interrogative. Oui, aujourd'hui, c'est le démarrage du travail, et nous n'avons jamais rien dit d'autre que cela. Oui, c'est le démarrage du travail, parce qu'à l'ensemble des questions qui sont posées, il y a un ensemble de réponses qui doivent être apportées. Elles relèvent, pour beaucoup, du travail en

partenariat, notamment avec un certain nombre de mes collègues adjoints qui, de fait, travaillent sur l'ensemble de ces sujets, sur le respect des règles dans l'espace public.

Je pense évidemment à Christophe NAJDOVSKI, à Aurélie SOLANS, à Hélène BIDARD, à Frédéric HOCQUARD, à Véronique LEVIEUX, à Emmanuel GRÉGOIRE, mais également à Paul SIMONDON, à Jean-Louis MISSIKA, à Jacques BAUDRIER, évidemment à Patrick BLOCHE, et à Dominique VERSINI.

Oui, c'est cette réponse globale que nous allons construire sur l'ensemble de la chaîne de la prévention - la médiation, la présence, la répression - parce que c'est cela qu'il nous est demandé.

Aurons-nous réglé tous les débats aujourd'hui ? Bien sûr que non. Je prends vos différentes interventions comme des indications comme des garde-fous, comme des demandes de garanties. C'est donc bien le travail qui commence. C'est normal, finalement, que sur un débat de cette nature, nous puissions avoir des divergences, que ce soit d'ailleurs entre élus d'un même groupe ou que ce soit, c'est plus classique, entre élus de groupes différents.

Oui, nous allons faire avec ces débats. J'ai entendu que l'on me demandait de revenir sur 40 ans de politique publique municipale et, en même temps, de faire attention aux décisions qui pourraient être prises demain par d'autres. Nous allons avancer en nous adossant à ces débats. Nous allons gérer le fait que nous croyons suffisamment à la force du service public, à la force de l'action publique et politique pour siéger ici et, en même temps, plaider pour ne pas aller trop vite parce que ce serait trop peu ou pas assez. On va avancer sur ces contradictions. On peut souhaiter le renforcement du service public et s'inquiéter de son coût. Cela vaut aussi pour les livraisons de places en crèches, par exemple.

Mais il y a des choses que l'on ne peut pas faire et l'on ne peut pas raconter n'importe quoi sur tous les sujets. Chers collègues, je veux bien que l'on me reproche, ici, que l'on nous reproche, ici, la baisse des effectifs de police nationale à Paris, mais quand cela vient d'un groupe politique qui accueille en son sein - par ailleurs, un éminent spécialiste - mais celui qui portera la tâche indélébile de la baisse des effectifs de la police nationale, la tâche indélébile de la suppression de 10.000 postes de fonctionnaires de police à l'échelle de ce pays, on ne peut pas raconter n'importe quoi.

Nous les avons vu les baisses des effectifs. On s'en rappelle et l'on est encore, en effet, en train de le payer.

On ne peut pas reprocher à la Maire de Paris de faire toute seule, de décider toute seule et lui reprocher d'avoir travaillé avec le Ministre de l'Intérieur sans venir en référer. Avant toute autre chose, c'est fait aujourd'hui au Conseil de Paris. Non, on ne peut pas faire cela. Cela, c'est n'importe quoi. On ne peut pas émettre des contrevérités sur de nombreux sujets, surtout quand, dans son groupe, on a de vrais experts sur le sujet, et je les écoute toujours avec beaucoup d'attention, bien que n'étant pas toujours d'accord.

Mais non, toutes les polices municipales de ce pays n'ont pas une arme à feu, chers amis. Ce n'est pas vrai. C'est moins de 50 % des policiers municipaux qui sont dotés d'une arme à feu. C'est une contrevérité. Nous méritons mieux, dans cette Assemblée, que des contrevérités.

Nous ne pouvons pas réclamer, comme maires d'arrondissements, une augmentation des agents de la Ville, de leurs compétences et balayer d'un revers de la main le travail qu'ils font, simplement parce que l'on est orateur d'un groupe à ce moment-là. Faisant, par exemple, anecdotiquement mine d'oublier que ces agents ont aujourd'hui un uniforme. Ce n'est pas bien, ce n'est pas respectueux de nos agents. Je demanderai toujours le respect des agents de la Ville de Paris, des agents du service public.

On ne peut pas voter le budget, pour ou contre, et dire des contrevérités. Non, je suis désolée, Danielle SIMONNET, la Ville de Paris ne s'est pas désengagée de la prévention spécialisée. Ce n'est pas parce que vous passez votre temps à le dire et à bondir comme un cabri que cela en fera une vérité. La Ville de Paris a fait le choix de maintenir une politique de prévention ambitieuse, et donc, notamment, de financer les clubs de prévention spécialisés, mais également toutes les autres actions de médiation.

On ne peut pas se plaindre de l'existence d'un débat, ici, au mois de février, alors que c'était dans le vœu que nous avons voté tous ensemble au mois de juillet. On ne peut pas non plus expliquer que l'on ne vote sur rien alors que, mes chers collègues, il n'y a pas un Conseil de Paris - allez, peut-être un, mais vraiment par erreur et par hasard - où nous n'avons pas eu de débat et de vote dans notre assemblée sur l'ensemble des sujets de la prévention, de la médiation à la sécurité. Voyons, restons sérieux.

Il y a certaines choses que l'on ne peut pas faire et notamment raconter n'importe quoi. On va continuer à avancer sereinement dans l'esprit, finalement, de la majeure partie de ce débat.

On va le faire - et je terminerai d'un mot sur les vœux - avec, je le répète, tout ce que je considère être comme des leviers, des accompagnements, des garde-fous qui se sont exprimés au cours de cette longue après-midi. Vous comprendrez que je n'apporte pas un avis positif à tous les vœux qui demandent à la Ville d'assumer des missions régaliennes. Je ne le fais pas pour deux raisons. D'abord, parce que, fondamentalement, je crois que le régalien est du ressort de l'Etat. Je ne le ferai pas pour une deuxième raison : ce que nous vous proposons aujourd'hui est en effet à rebours d'un certain nombre de choses qui ont pu être proposées par des collègues présents dans cet hémicycle, parfois depuis fort longtemps et parfois dans d'autres assemblées.

Nous ne proposons pas de créer une police municipale qui consisterait à déstabiliser la Préfecture de police. Nous ne proposons pas de créer une police municipale qui aurait pour objectif de faire fondre les compétences et les moyens d'intervention de la Préfecture de police.

Non, nous vous proposons, bien au contraire, aujourd'hui, de créer une police municipale qui permette à la Préfecture de police d'être et de rester forte. Nous le faisons parce que nous y croyons. Nous le faisons parce que nous croyons à la force du régalien. Nous le faisons parce que, depuis 2014, heureusement que la Préfecture de police était forte pour gérer un certain nombre de crises, heureusement que la Préfecture de police était forte et assise sur sa force pour nous permettre d'avancer. Alors, non, nous ne participerons pas à une entreprise de détricotage et d'affaiblissement.

Vous comprendrez que je ne puisse apporter un avis positif à ces vœux.

Il y a un certain nombre d'autres vœux - je ne pourrai pas non plus y apporter un avis positif - qui demandent à ne pas créer de police municipale. Vous l'avez compris, nous allons avancer ensemble et dans un calendrier précisé par la Maire de Paris. J'en partage beaucoup de considérants, mais nous faisons le choix de la clarté et de la clarification. C'est un choix que nous assumons.

Merci aux groupes de la majorité d'avoir rappelé ce qui doit relever de l'Etat et demandé, avec une constance qui nous honore, le renforcement des effectifs de police dans les commissariats pour ce qui doit être la sécurité de tous les jours de tous les Parisiens.

Je me permettrai, si vous en êtes d'accord, de vous proposer un amendement à l'oral et de vous proposer que nous n'interpellions pas que l'Etat, mais également - je crois que cela ressort fortement de l'audit - la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, la R.A.T.P. et la S.N.C.F. Nous serions bien fous d'imaginer que nous ne pouvons pas interpeller ceux qui sont en responsabilité sur la sécurité dans les transports en commun. Ainsi, je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, de rajouter cet amendement.

Sur les vœux sur la vidéo-protection, parce qu'en matière de course à l'échalote, cela se joue aux dés, j'y apporterai un avis défavorable. Nous nous en sommes déjà beaucoup parlé. Je le redis, et cela vaut d'ailleurs pour les caméras de vidéo-protection comme pour les armes à feu, tout ceci n'est pas un objectif en soi, tout ceci est un outil, un outil au service de convictions, d'objectifs et de compétences.

J'apporterai un avis favorable au vœu sur l'évaluation de la vidéo-protection. Je sais que, ce faisant, je prends le risque qu'il me soit reproché de n'avoir pas su le mettre en œuvre, comme cela a déjà été le cas, dont acte. Le faire voter et l'approuver, c'est, je crois, nous obliger ensemble à travailler sur ce sujet qui me semble être un sujet absolument majeur. Merci à ceux qui ont proposé un vœu nous incitant à nous concerter avec les Parisiens parce que c'est en effet un sujet, vous l'avez annoncé, Madame la Maire, que nous devons construire avec les Parisiens.

Je termine par un point et on a déjà eu ce type d'échange dans cet hémicycle. Il y a une chose que je refuserai dans ce débat, il y a une chose que je refuserai dans ce travail, c'est qu'il y ait la moindre instrumentalisation des agents de la Ville de Paris. Des propos ont été tenus dans cet hémicycle, des propos ont été tenus à l'extérieur et notamment à la radio et à la télévision, instrumentalisant nos agents, créant la peur pour nos agents. Je refuserai toujours cela car nos agents, c'est le service public municipal, nos agents, c'est ce qui fait la force de ce que nous, nous sommes ici. Jamais je ne laisserai instrumentaliser les agents du service public parisien, car ce sont eux qui le font, le service public. Ce n'est pas que nous !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, pour cette réponse complète et je souscris pleinement à tous vos propos et notamment au dernier.

Je donne la parole à M. le Préfet de police, qui a été aussi très patient.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je vous en prie. Merci.

Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, je vous remercie de m'avoir convié à ce débat que j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, débat passionné mais dont je salue volontiers la qualité de la tenue, débat surtout et particulièrement important, me semble-t-il, pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, sujet qui, bien sûr, intéresse au premier chef le Préfet de police et les services que j'ai l'honneur de diriger.

En juillet dernier, lorsque votre Conseil a adopté le principe de la réalisation d'un audit de la sécurité du quotidien, je vous avais fait part de mon intérêt pour la démarche - vous m'en aviez parlé d'ailleurs un peu avant, Madame la Maire -, démarche destinée à rassembler des éléments souvent épars sur les actions conduites permettant également de mieux recueillir les attentes de nos concitoyens, d'identifier les leviers d'action. Je vous avais alors assuré, et ce fut le cas bien sûr, que la Préfecture de police, que mes équipes contribueraient à sa réalisation, étant entendu que ce n'est pas un audit ni de la Préfecture de police ni de son action, mais une contribution à une réflexion plus large.

Les auditeurs ont pu ainsi, à plusieurs reprises, rencontrer mes équipes, me rencontrer moi-même avec mon cabinet, et j'ai veillé à ce que puissent leur être transmises toutes les données qui étaient nécessaires et qui étaient en notre possession. Je l'ai fait sans aucune réserve, bien entendu.

Le résultat de ce travail est à présent connu. C'est une contribution importante, intéressante à la réflexion qui doit être celle de l'État, mais également réflexion qui plus que jamais doit être partagée par l'Etat, par vous-même bien sûr, mais aussi par nos partenaires - j'en dirai un mot tout à l'heure - pour améliorer et renforcer la sécurité des personnes et des biens dans la Capitale. Vous avez, par la suite, Madame la Maire, fait le choix de mettre en place une police municipale parisienne.

Puisque vous m'y avez convié, permettez-moi d'apporter l'éclairage qui peut être le nôtre sur la réflexion et que je résumerai en trois mots, si vous le permettez : spécificité, complémentarité, proximité. S'inscrire dans la spécificité, renforcer la complémentarité, veiller à la proximité.

La spécificité, tout d'abord. L'audit le rappelle bien, Paris n'est pas une ville comparable aux autres. C'est le cas en matière de sécurité, j'y reviendrai, mais c'est le cas dans bien d'autres domaines. Dois-je rappeler que la loi indique que la Ville de Paris est une collectivité à statut particulier ? Dois-je souligner le caractère unique du statut des administrations parisiennes qui ne relève ni de la fonction publique d'État, ni de la fonction publique territoriale ? Je le dis, car sur le sujet de la police municipale, cet élément est important.

Du point de vue qui est le mien, qui est le nôtre cet après-midi, la sécurité, permettez-moi de rappeler ces spécificités : Paris ville capitale, siège des institutions nationales, des représentations diplomatiques, épicentre des mouvements sociaux, on ne le sait que trop, poumon de l'activité économique, carrefour des transports avec un volume de passagers quotidien de quelque 7 millions qui n'a aucun équivalent ailleurs, Capitale culturelle et sportive, fréquentée par les touristes du monde entier. En un mot que je reprends volontiers, Paris est la seule ville de notre pays à avoir le statut de ville-monde.

Toutes ces spécificités composent une réalité qui a des conséquences au plan opérationnel et qui obligent à des modes d'organisation et de fonctionnement propres à Paris. Je me permets de dire qu'ayant été Préfet dans deux très grandes villes de France, je peux mesurer chaque jour la réalité de cette différence.

C'est pourquoi ce que j'appelle la summa divisio, faisant référence à mes réminiscences d'étudiant en droit, c'était hier, cette summa divisio qui fait du Préfet de police l'autorité administrative de droit commun est justifiée et nécessaire. Mais j'ajoute que ce principe ne gêne en rien l'évolution que vous souhaitez.

Cette summa divisio, qui fait du Préfet de police l'autorité de police administrative générale de droit commun, demeure nécessaire. Je l'ai déjà dit à cette tribune, mais pour mieux l'illustrer je vais simplement rappeler ce qu'est, en droit commun, en province, une commune à police d'Etat. C'est le cas de Lyon où j'ai été Préfet, c'est le cas de Bordeaux où j'ai été Préfet.

Dans ces communes, encore une fois, c'est le Code général des collectivités territoriales, l'autorité de police administrative générale, est le Maire. Et les maires concernés, je me permets de le souligner, l'exercent fort bien, le problème n'est pas là, mais quel est le rôle du représentant de l'Etat dans ces communes ? C'est l'article L. 2214-4 du C.G.C.T., du Code général des collectivités territoriales, qui le rappelle : dans les communes à police d'Etat, le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique est à la charge de l'Etat, sauf en ce qui concerne les troubles de voisinage, première compétence. Deuxième compétence, dans ces mêmes communes, l'Etat a la charge du bon ordre quand il se fait occasionnellement de grands rassemblements de personnes. Qu'est-ce qu'à Paris occasionnellement des grands rassemblements de personnes ? Il s'en fait 5.000 par an. C'est chaque jour et ce n'est donc pas le représentant de l'Etat. Tout cela pour dire que le droit commun n'est pas applicable et n'est surtout pas adapté à ce que vous souhaitez dans la Capitale.

Je note d'ailleurs que sur tous les bancs, le principe de protection des institutions, etc., est régulièrement rappelé, et qu'il n'existe pas dans ce dispositif de droit commun ; je me permets simplement de le rappeler.

Je pense que cette règle de principe, il n'y a aucune raison de la changer car elle est de l'intérêt général. Mais je veux ajouter un deuxième élément. Un Préfet en province a plusieurs communes sur son territoire. Il est Préfet de département et est compétent en matière de police générale dès que deux ou plusieurs communes sont concernées. Ici, avec le statut de Paris, ces règles qui s'appliquent sur plusieurs communes ne sont pas transposables, sauf à vouloir en permanence faire jouer du Préfet en direction du Maire son pouvoir de substitution. Ce n'est pas ma conception de la relation d'un Préfet aux Maires, ce n'est pas comme cela que se crée l'esprit de confiance, c'est au contraire comme cela que l'on peut créer des éléments de discorde ou de contestation.

Quoi qu'il en soit de cette règle, je veux souligner une fois de plus, comme je l'ai déjà fait à cette tribune, qu'elle n'entrave en rien l'évolution que vous souhaitez vers une police municipale parisienne.

D'abord, je rappelle, vous le connaissez, le schéma qui veut que, depuis maintenant une loi du 30 décembre 1986, ce n'est pas nouveau, le Maire de Paris se soit vu attribuer des compétences de police administrative, de police municipale qui se sont élargies à travers le temps, sans compter la dimension "circulation stationnement", mais qui est évidemment un pavé majeur.

La première loi, c'est décembre 1986, la salubrité sur la voie publique, la police du domaine public, la police des parcs et jardins, le maintien du bon ordre dans les foires et marchés, jusqu'à la dernière loi où l'on retrouve les bruits de voisinage, l'insalubrité, etc.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est trop.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je ne dis pas que c'est trop, mais que des pouvoirs de police sont confiés au Maire de Paris : la circulation et le stationnement. Ce n'est pas rien pour un Maire, vous le savez.

J'ajoute enfin, et c'est un point que j'avais souligné déjà ici, que certains professeurs de droit public plus qualifiés que moi ont repris à leur compte, que la loi du 28 février 2017 a transféré, sous l'autorité du Maire de Paris, sous votre autorité, Madame la Maire, plus de 1.700 agents de surveillance de Paris, dont je rappelle que, dans le Code de procédure pénal, article 21, ils figurent comme agents de police judiciaire adjoints.

A ce titre, ils peuvent constater des infractions au Code de la route, appréhender les auteurs de crimes et délits avant de les remettre immédiatement à un policier national, verbaliser sur la base des arrêtés pris par Mme la Maire et le Préfet de police aussi, et constater les nuisances. Voilà la base. Qu'ensuite, il faille passer de la situation d'hier à celle de demain, c'est un sujet, mais le cadre juridique vous le permet. Je crois qu'il faut le souligner.

Bien sûr, le sujet va mériter d'être travaillé de manière approfondie. Il y a sans doute, ici ou là, un texte de loi qui fait référence aux policiers municipaux par référence aux corps de policiers municipaux qui relèvent de la Fonction publique territoriale, et non pas de la Fonction publique parisienne. Il faut regarder ces textes, textes législatifs, textes réglementaires.

Je veux vous dire que nous sommes tout à fait disposés à travailler à vos côtés sur ce sujet, en lien avec les services de l'administration centrale, qu'ils soient du Ministère de l'Intérieur ou peut-être d'autres Ministères pour l'aspect Fonction publique.

Voilà la spécificité. J'ai évoqué ensuite la complémentarité qu'il faut absolument cultiver et encore renforcer. Le champ et les modalités de la coordination opérationnelle entre la Préfecture de police et la Ville de Paris existent déjà. Il convient que chacun cible bien ses compétences, les actions qu'il doit conduire. Le contrat de sécurité de prévention, que nous avons signé pour la période 2015-2021, est un document qui fixe ces orientations. Il fixe une feuille de route. Il faut faire vivre ce document, l'actualiser, l'enrichir autant que nécessaire, cela va de soi.

De ce point de vue, je vous proposerai volontiers, Madame la Maire, que nous puissions réunir la formation opérationnelle du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance, en y associant bien sûr le Procureur de la République, pour faire le point sur les actions qui ont été conduites, sur les actions à amplifier et sur cette coopération opérationnelle que nous pouvons encore enrichir ou renforcer sur des sujets importants. Par exemple, sur la sécurité des mobilités. C'est un sujet très présent lorsqu'on voit apparaître des modes nouveaux. On parle des autogires, des trottinettes, mais aussi la lutte contre l'insécurité routière. L'exemple de ce que nous avons fait sur la vidéo verbalisation montre que le champ d'action est très ouvert.

Autre exemple : les sujets de tranquillité publique. De ce point de vue, je n'entends pas que la Police nationale et la Préfecture de police se désintéressent de la tranquillité publique. Bien au contraire, la police des débits de boissons, la lutte contre les attroupements bruyants, la restriction de la consommation d'alcool sur la voie publique sont des sujets de notre compétence et dans lesquels mes services sont profondément engagés, y compris les services de la police judiciaire, pour ce qui est de la police des débits de boissons, le contrôle des cabarets, etc.

Il faut, sur ce sujet, voir comment associer le rôle qui est le nôtre, les missions qui sont les nôtres avec celles que la police municipale parisienne pourra développer. Je peux citer d'autres exemples. C'est la gestion des événements festifs qui sont nombreux, et c'est bien parce que c'est la ville-monde. N'y a-t-il pas, ici ou là, matière à revoir notre implication, et peut-être une implication que je souhaiterais un peu plus grande, Madame la Maire, des agents de la Ville de Paris ? Je pourrais citer encore d'autres exemples. L'un a été évoqué tout à l'heure par un orateur, c'est la question des ventes à la sauvette.

Pour les ventes à la sauvette, mes services ont mis en place, avec l'appui du Parquet, une procédure simplifiée qui permet de saisir, chaque année, des tonnages considérables. Mais l'action complétée par celle des agents de la Ville peut être extrêmement utile. Cela a été cité dans le cas du 7e arrondissement pour verbaliser le stationnement interdit des camionnettes de vendeurs qui n'ont rien à faire là. Si l'on intervient ensemble, on interviendra de manière plus efficace.

En ce qui concerne la complémentarité, ayons à l'esprit, Mme l'adjointe l'a indiqué, qu'il faut travailler sur cette coordination opérationnelle Préfecture de police-Ville de Paris, mais penser aussi à nos partenaires, en particulier pour la sécurité dans les transports, les services de sécurité de la R.A.T.P., le service de sécurité de la S.U.G.E., pour éviter aussi de multiplier les doublons et pour avoir toujours une vision claire de qui fait quoi. Je crois que sur ces sujets, il faut que nous travaillions avec eux. Il y a la surface, le sol, les gares, les abords, il y a de quoi faire.

De même, nous avons des interlocuteurs extrêmement importants, et déjà beaucoup de travail en commun est en œuvre, notamment avec vos équipes, Madame la Maire, c'est tout le thème des bailleurs sociaux et de la relation avec le G.P.I.S.

La complémentarité, telle que nous la concevons - c'est l'esprit des contrats de sécurité, des instances prévues pour les faire vivre - doit vraiment s'étendre à tous ces partenaires.

Spécificité, complémentarité, je termine sur la proximité. La proximité me paraît absolument indispensable. Dire proximité, ce n'est pas tourner le dos à la nécessité d'un pilotage cohérent au niveau de la Ville, au niveau du Maire, au niveau du Préfet de police. Quand on pousse, quand on porte la police de sécurité du quotidien, comme le fait le Gouvernement, la police de sécurité du quotidien se situe sur le territoire au plus proche, en prenant en compte les spécificités des différents quartiers.

De ce point de vue, je souhaite et je mets tout en œuvre pour que le dialogue soit extrêmement étroit entre nos commissaires centraux d'arrondissement et les maires d'arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Encore heureux !

M. LE PRÉFET DE POLICE. - S'il y a des manquements ici ou là, quand vous me les signalez, vous savez dans quel sens j'interviens. J'entends plutôt de votre part, et je m'en réjouis, des retours très satisfaisants. J'encourage mes collaborateurs à aller dans ce sens. Il faut donner aussi de la chair, du corps, faire vivre les instances locales d'arrondissement, les contrats de prévention et de sécurité par arrondissement et, dire cela, ce n'est pas tourner le dos à la nécessité d'un pilotage intégré.

Le vœu que nous formons, vu de la Préfecture de police, c'est de renforcer peut-être l'échelon de coordination intégrée, opérationnelle qui pourrait précisément être porté par la police municipale parisienne, dont vous portez le projet.

On a déjà des acquis. J'ai entendu Mme la maire du 20e arrondissement. Je suis venu dans le 15e pour signer la dernière version du contrat. Je songe à ce que nous faisons dans le 10e arrondissement, autour de la salle de consommation à moindre risque, aux implications qui sont les nôtres sur la Z.S.P. du 18e, la manière dont on a travaillé sur le quartier de Stalingrad. C'est ce sujet qui doit mobiliser tout le monde. C'est ainsi que l'on fait progresser l'efficacité globale et la prestation de sécurité qu'attendent nos concitoyens.

Vous voyez, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, spécificité, complémentarité, proximité, ce sont les trois principes qui me paraissent devoir structurer notre action conjointe au service de la sécurité des Parisiens. Nous travaillons en confiance et en bonne intelligence au niveau central, au niveau local. Tout cela ne demande qu'à prospérer et qu'à être encore plus dynamique, encore plus efficace.

C'est vraiment la feuille de route que je me donne pour que l'ensemble de nos équipes soient au service de ce travail partagé, au service de cette coproduction partagée de sécurité. Je suis convaincu qu'avec la mise en place intelligente d'une police municipale parisienne, nous renforcerons encore l'efficacité de notre action globale et partagée au service de la sécurité des Parisiens et des Parisiennes, de ceux qui vivent à Paris, de ceux qui y travaillent et de ceux qui visitent notre belle Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour ces réponses. Oui, bien sûr, pour réunir le Conseil de sécurité en y associant, évidemment, tous les maires d'arrondissement, mais ils en font partie, en associant également le Procureur et l'ensemble du Parquet de Paris.

C'est avec cette façon intelligente que nous pourrons renforcer, améliorer, clarifier les compétences et agir chacun à l'endroit sur lequel nous sommes le plus pertinent.

Je veux vous remercier, je veux remercier aussi le Ministre de l'Intérieur. Il m'a été reproché de ne pas associer tous les Parisiens au rendez-vous dans le bureau du Ministre de l'Intérieur. J'ai peur que son bureau ne soit pas assez grand. Je peux aussi représenter les Parisiens lorsque je vais voir le Ministre de l'Intérieur. En tous les cas, j'en ai la légitimité.

Je veux vous dire que l'accueil qu'il a réservé à notre proposition, comme vous, Monsieur le Préfet, est un accueil de confiance, de travail sérieux et nous allons, à présent, poser ce cadre, avec des réunions publiques pour partager le diagnostic avec les Parisiens, avec des réunions plus thématiques, précises, professionnelles, avec le Conseil de sécurité, mais aussi tout ce travail réglementaire qui doit être fait à présent pour que les agents qui sont les nôtres restent bien dans cette Fonction publique territoriale parisienne, puisqu'il s'agit, bien sûr, d'être dans ce cadre.

Je tiens à cette Fonction publique territoriale spécifique parisienne. C'est dans ce cadre que l'on sera amené à travailler des textes pour les adapter. Certains ne nécessiteront pas de passage législatif. D'autres nécessiteront d'y passer. La plupart d'entre eux seront plutôt d'ordre réglementaire. C'est ce travail très précis que l'on pourra faire. Je souhaite, et je veux remercier à nouveau Colombe BROSSEL et toutes les équipes qui ont travaillé autour d'elle, que la 3e Commission soit le lieu où l'on rapporte régulièrement, que l'on puisse faire un point précis, régulier au sein du Conseil de Paris sur l'état d'avancement, pour que l'on avance assez vite, et que l'on puisse, à l'été 2019, c'est-à-dire plutôt lors du Conseil de juillet, faire déjà un premier état des lieux du dimensionnement de cette police municipale, des textes qui devront être modifiés et du calendrier de modification de ces textes. Je dois dire ici que le Ministre de l'Intérieur m'a assuré qu'il serait vraiment dans l'accompagnement, pas dans la substitution. Il le dit très clairement, ce n'est pas sa décision, c'est la nôtre, parce que cela doit être notre décision et pas celle de l'État. Il va nous accompagner. Je pense que c'est en bonne intelligence.

C'est aussi quelque chose que j'ai vraiment souhaité.

Je reviens sur la période qui nous a tous marqués, qui m'a beaucoup marquée évidemment, des attentats. Il est clair que pour moi, ce sujet de police municipale ne peut se faire que dans la complémentarité, en bonne intelligence, dans un travail au nom de l'intérêt supérieur des Parisiens et pas dans quelque chose qui relève de l'affrontement ou du piège tendu à tel ou tel.

Pour moi, je ne suis pas rentrée dans ce sujet, d'ailleurs, la méthode de l'audit était aussi là pour faciliter ce travail plus objectif, plus rationnel que nous devions faire, car cette attitude qui consisterait à dire "ce n'est pas moi, c'est l'autre" est une attitude irresponsable, une attitude qui, à juste titre, n'est plus acceptée par nos concitoyens. Nous devions faire ensemble l'effort de voir ce qui allait et ce qui n'allait pas et de se dire : comment on peut progresser ensemble et notamment sur des questions que nous posent les Parisiens sur leur vie quotidienne et dans tous les quartiers, mais notamment, évidemment, dans les quartiers populaires.

Ce travail qui avait déjà été engagé avec beaucoup de sérieux, beaucoup de complémentarité dans le travail préparatoire à la loi de 2017, nous permet, je reprends ce qu'a dit tout à l'heure Marinette BACHE, d'être vraiment dans cette idée que oui, il y a une police nationale républicaine qui s'occupe des sujets qui sont les siens. A Paris, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, cela ne manque pas et notamment la dimension relative à l'ordre public, sans compter le terrorisme et sans compter la lutte contre les trafics.

Oui, il y a aussi, dans le cadre de la loi, donc dans un cadre républicain, à proposer un service public municipal qui soit nommé, qui soit mieux identifié et pour lequel les Parisiens puissent voir clairement de quoi ce service s'occupe. C'est cela la volonté.

Nous avons pu faire ce travail en bonne intelligence et pas en opposition. Je pense que l'on peut tous s'en féliciter. Je ne suis pas revenue sur ce sujet, mais tout de même, il y a eu de gauche, de droite, dans tous les camps, sauf à l'UDI et je l'ai toujours dit, je reconnais cette constance de l'UDI, mais il y a eu dans tous les camps des tentatives, et des tentatives qui ont échoué.

On tourne la page, l'histoire de Paris aujourd'hui n'est pas celle d'il y a 5 ans, d'il y a 10 ans. C'est normal que nous regardions la réalité telle qu'elle est, en y posant nos convictions, nos principes et le cadre républicain dans lequel nous devons fonctionner.

Je veux vous remercier même si, parfois, il y a des expressions qui sont évidemment passionnées et la politique est un domaine de passion, mais je pense que ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui marque un pas décisif dans l'amélioration de la sécurité des Parisiens et des Parisiens. Je vous remercie pour le sens de l'intérêt général qui a aussi été extrêmement présent dans les interventions de l'ensemble des groupes politiques de cette Assemblée.

Je vous remercie et je vais vous proposer maintenant de passer au vote des vœux, parce qu'il y a tout de même 15 votes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 déposé par les groupes Communiste - Front de gauche, Socialiste et Apparentés, "Génération.s", Radical de gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Abstention, chez vous.

Le vœu est donc adopté. (2019, V. 13).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 14).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 15).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 déposé par le groupe "Génération.s", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe DP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 déposé par le groupe DP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Mes chers collègues, merci pour ce débat. Il n'y a pas de vote sur la communication. Nous allons nous retrouver régulièrement sur ce sujet.

Merci, Monsieur le Préfet.

Merci !

Une minute pour permettre à chacun de respirer.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à dix-neuf heures deux minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de poursuivre cette séance du Conseil de Paris car vous savez que l'ordre du jour est conséquent, et que nous avons un nombre important à la fois de projets de délibération et de vœux à examiner.

Je vous demanderai, si vous n'y voyez aucun inconvénient, de taire vos conversations particulières ou de les poursuivre ailleurs que dans la salle des séances, puisque nous reprenons l'examen des projets de délibération et vœux inscrits en 6e Commission.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 55, n° 56 et n° 56 bis relatifs aux frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Mes chers collègues, imaginons les prochains contrôles aux frontières : vous êtes riche, passez, vous pouvez étudier. Vous êtes pauvre, débrouillez-vous ! Voici résumée en substance la réforme que veut imposer le Gouvernement avec l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Un nouvel épisode de la violence sociale ordinaire en Macronie. On ne s'y fait toujours pas !

Bien sûr, on sait très bien qu'augmenter les frais d'inscription vise pour le Gouvernement à faire des économies, une médiocrité comptable habituelle en matière de service public. Alors même que le nombre d'étudiants ne cesse de croître, alors même que des universités font face à un GVT important, le budget des universités est en fait en diminution : moins 1,1 % l'année prochaine. Et on apprend par une lettre du Ministère de décembre que cette augmentation des frais d'inscription viendra financer le désengagement de l'Etat. Il faut bien financer les rares promesses faites aux "Gilets jaunes" !

C'est une ineptie en de nombreux domaines mais particulièrement en matière d'enseignement supérieur. Il y a bien sûr le manque flagrant d'ambition pour la coopération, si importante au vu des nombreux enjeux globaux auxquels nous faisons face, du réchauffement climatique aux migrations. Mais c'est une ineptie aussi pour notre pays : de combien de talents allons-nous nous priver ? C'est une ineptie enfin en vue de l'universalisme qui a toujours été à la base des universités.

Pour ces raisons et d'autres, plus de quinze universités sont entrées en fronde et refusent cette augmentation. Devant une telle fronde, l'autoritarisme est bien sûr tentant quand on manque d'ambition. C'est le cas pour le Gouvernement qui en appelle au Sénat à l'obéissance des présidents d'université. "Baissez la tête et en marche", pourrait-on résumer.

Alors que faire ? Nous demandons par notre vœu que la Ville interroge chacune des universités parisiennes sur leur volonté d'appliquer ou non cette augmentation l'an prochain, tout en réaffirmant son opposition à cette mesure dans la présence dans les C.A., mais aussi dans les relations contractuelles entre la Ville et les universités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Deux minutes, c'est parfait. Merci, Jean-Noël AQUA.

Je donne maintenant la parole à Léa FILOCHE pour qu'elle présente le vœu n° 56.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, voici le second vœu que nous vous proposons au sujet de la décision du Gouvernement d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants et les étudiantes extra-communautaires.

Si le Gouvernement n'est pas revenu sur cette décision discriminante et absurde, certaines universités ont fait le choix de résister et de ne pas appliquer cette augmentation. En effet, les premiers chiffres sont tombés : les inscriptions d'étudiants étrangers ont diminué de 87 % à l'université de Paris 8 par rapport à l'année dernière. Ce chiffre est la conséquence directe de la politique d'accueil des étudiants étrangers, qui viennent en France pour étudier, mise en place par le Gouvernement. "Bienvenue en France" qu'il disait ! Résultat : les étudiants extra-communautaires ne viendront plus.

Nous réaffirmons donc notre inquiétude et notre indignation quant à cette proposition injuste et discriminante qui est faite à la jeunesse. Lors de notre dernière séance, nous avions rappelé à quel point nous tenions à ce que la Ville de Paris reste une ville ouverte et solidaire, en continuant sa tradition d'accueil des étudiants et étudiantes, des chercheurs et chercheuses de talent du monde entier, indépendamment de leurs moyens financiers.

Ce vœu adopté par notre Conseil demandait que les écoles d'enseignement supérieur sous tutelle municipale n'appliquent pas l'augmentation des frais d'inscription aux étudiants extra-communautaires. Aujourd'hui, ce sont 13 universités françaises qui ont décidé de ne pas l'appliquer. La communauté universitaire se mobilise et s'oppose à cette décision, mais le Gouvernement reste sourd.

Alors retrouvons notre humanité, continuons à défendre les valeurs portées depuis des années par une politique d'immigration et de visas inclusive, bienveillante et empreinte d'hospitalité. Demandons aux universités qui sont sur notre territoire de résister à cette politique honteuse qui privilégie les riches au détriment des plus pauvres jusqu'aux portes de nos universités. Indignons-nous lorsque l'Etat fragilise la recherche et l'éducation en augmentant les inégalités entre les étudiants, mais également entre les universités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Merci aussi pour ce temps respecté.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour deux minutes et pour présenter le vœu n° 56 bis de l'Exécutif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je remercie Jean-Noël AQUA et Léa FILOCHE pour ces vœux qui reprennent tous les deux l'attachement de la Ville à sa vocation de ville d'accueil pour tous ceux et celles qui désirent y faire leurs études supérieures et qui rappellent l'importance que revêt cette question à nos yeux.

Paris a une histoire intimement liée à l'université, depuis la fondation de l'université de Paris en 1200 et du Collège de la Sorbonne en 1253, sur laquelle s'est développée la tradition universaliste que nous lui connaissons aujourd'hui.

Or, ce projet universaliste repose sur le postulat d'un accès à l'enseignement supérieur et à la recherche porté exclusivement par des critères scientifiques, artistiques et d'excellence académique. Notre Ville poursuit cet héritage en accueillant 363.000 étudiants dans ses établissements, dont 67.000 sont des étudiants étrangers. Ce principe est menacé aujourd'hui par l'annonce du Premier Ministre Edouard PHILIPPE de sa volonté d'augmenter dès l'année prochaine les frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

C'est pour que le critère financier ne soit pas un facteur de renonciation aux études que la Ville de Paris finance la construction de 1.000 logements sociaux par an pour les étudiants et les chercheurs. C'est par sa capacité à attirer les talents du monde que l'université française tire son incomparable variété de parcours et de réussites. C'est en ayant conscience de cette richesse que Paris a mis en place dès 2001 un guichet d'accueil unique pour les étudiants, les chercheurs internationaux à la Cité internationale universitaire de Paris : "le Welcome Desk".

L'idée selon laquelle nous devrions nous résoudre à être une terre d'élection, non pas en raison de notre qualité universitaire et scientifique mais à l'aune de la valeur marchande des diplômes proposés, est anachronique. Au moment où les bouleversements climatiques, sociaux et politiques nous imposent de former une nouvelle génération de dirigeants et de penseurs pour relever ces défis en France mais aussi dans les pays dont sont originaires ces étudiants internationaux, nous considérons que notre fierté est de former cette élite de demain, indépendamment de la capacité financière de leurs parents.

En tant qu'ancienne présidente d'université, je sais à quel point les étudiants et les chercheurs étrangers contribuent à notre dynamisme scientifique : 41 % des inscrits dans les écoles doctorales françaises sont des étrangers, 54 % des publications scientifiques françaises sont le résultat d'une collaboration internationale. Paris rayonne internationalement par la qualité de ses enseignants-chercheurs, de son écosystème universitaire et de sa recherche.

Nous réaffirmons ainsi notre attachement à demeurer un territoire d'accueil inconditionnel pour tous les chercheurs et étudiants du monde entier.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Est-ce que le vœu n° 55 est retiré ? Oui.

Le vœu n° 56 également ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 56 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 24).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation de deux étudiants à l'Université Paris-Nanterre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 57.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Précisément à l'université de Nanterre, dans le cadre de mobilisations contre la hausse des frais d'inscription à l'encontre des étudiants étrangers, à la suite de ces mobilisations, il y a eu - on peut le dire sous ces termes - une

répression, une remise en cause du droit syndical étudiant dans cette université totalement disproportionnée. J'étais par ailleurs, cela remonte à très longtemps, une ancienne syndicaliste étudiante dans cette "fac" et j'avoue que ce qui m'a été décrit m'a surprise au plus haut point.

Certes, c'est Nanterre, et Nanterre est une université hors Paris, mais c'est dans le département d'à côté. Nous devons, en tant que ville universitaire, être attachés à la démocratie étudiante et nous devons exprimer notre solidarité avec les étudiants de Nanterre qui se sont mobilisés contre cette décision complètement scandaleuse d'explosion des frais d'inscription à l'encontre des étudiants étrangers, comme on vient de le faire à l'instant à travers l'adoption de vœux sur ce sujet et comme nous l'avions fait à des Conseils précédents.

Sur la disproportion qui est utilisée par l'université de Nanterre à l'encontre des étudiants qui se mobilisent, je souhaite à travers ce vœu que notre Conseil de Paris émette le vœu que la "fac" de Nanterre renonce aux sanctions à l'encontre des deux étudiants et que soient favorisés l'apaisement et le dialogue, que chacun des membres de la communauté universitaire de Paris 10 Nanterre soient invités à y concourir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, pour deux minutes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Danielle SIMONNET. Merci pour votre vœu qui me permet de rappeler, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire lors de précédents Conseils, que la démocratie universitaire est pour nous un principe fondamental. Les universités sont des lieux de débats et de dialogue, et nous condamnons toutes les formes de violence, de dégradation et d'entrave à la discussion qui pourraient affaiblir cette démocratie universitaire.

Aussi, bien que j'aie rappelé ces principes fondamentaux, les sanctions à l'égard des deux étudiants que vous évoquez relèvent d'enjeux et de positions qui, je regrette de le dire, ne sont pas de la compétence de notre Assemblée.

L'université de Nanterre n'a pas d'implantation parisienne et aucun des deux étudiants concernés n'est parisien. Considérant qu'il n'appartient pas au Conseil de Paris de se prononcer sur l'examen de cas individuels, notamment lorsque ces personnes ne vivent pas à Paris et n'y étudient pas non plus, je vous propose de retirer votre vœu.

Sinon, je serai obligée de donner un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je me retourne vers Danielle SIMONNET. Pas de retrait ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à la 7e Commission et je donne la parole à son président, Sergio TINTI, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, lors de notre dernière séance, au-delà de la présentation des projets de délibération concernant les délégations propres à la 7e Commission, deux moments forts sont à souligner.

D'abord, la présentation de la synthèse et le soutien de la Ville de Paris à la vie associative de l'année 2018, présentée par Pauline VÉRON, accompagnée de Mme COLOU, vice-directrice de la politique de la ville et de l'action citoyenne, de Mme GRAVAUD, responsable du service associations, et de M. WILLER, chef du bureau des subventions aux associations.

Bien évidemment, le deuxième moment fort était la communication de Jean-François MARTINS, que nous avions travaillée dans la matinée.

Pour terminer, un amendement, 9 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés lors de notre séance.

C'est tout.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2019 DAE 30 - Subvention (5.087.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 30.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet assez important : l'Office du tourisme des congrès de Paris, l'O.T.C.P. C'est vrai que les offices du tourisme ont joué un rôle très important dans la promotion des destinations touristiques en France jusque dans les années précédentes, jusqu'à l'arrivée des plateformes numériques d'Internet. Leur rôle était essentiel - je ne dirais pas qu'il était accessoire. Ils doivent vivre, relever plusieurs défis. C'est vers ces défis que s'oriente l'O.T.C.P. et je m'en réjouis. Il s'agit d'une subvention de 5 millions d'euros. Dans ce contexte et ayant dit cela, je voudrais faire quatre observations.

La première observation est d'ordre budgétaire. Je voudrais attirer l'attention de notre Assemblée sur la situation budgétaire de l'O.T.C.P. qui est marquée par une trajectoire positive, vers l'équilibre budgétaire. C'est tout de même une situation sur laquelle il existe un certain nombre de points de préoccupation, comme le poids des locaux. J'ai remarqué, comme beaucoup, la réduction du nombre de points d'accueil physiques de l'Office du Tourisme, qu'il fallait engager. Je m'en félicite, parce qu'ils ne marchaient pas très bien et ne marchent pas encore toujours très bien. J'ai notamment remarqué une baisse de recettes de 26 % l'année dernière.

Toujours sur le plan budgétaire, il y a aussi la question de la masse salariale : 78 salariés fin 2018 à l'O.T.C.P. Je ne dis pas que ce n'est pas bien ou qu'il faut baisser le nombre d'employés salariés de l'O.T.C.P., mais cette question de la masse salariale se pose, surtout lorsque je vois que la suppression d'un poste d'une assistante a représenté une économie de 80.000 euros annuels.

Troisième sujet, toujours sur la situation budgétaire : les cotisations adhérents. L'O.T.C.P. compte quasiment 1.800 adhérents. J'ai le sentiment que ces cotisations représentent une trop faible part, puisqu'elles représentent 7 % des produits totaux de l'Office du Tourisme.

La subvention de la Ville est de 5 millions d'euros. Je ne la conteste pas. Je pense qu'elle est à la hauteur des défis que devra relever l'O.T.C.P. Cela vaudrait la peine que soit au Conseil de Paris, soit dans la commission concernée, nous ayons un suivi des engagements budgétaires qui sont pris par l'O.T.C.P.

Deuxième…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Il n'y aura pas de deuxième observation.

Non, je vous présente toutes mes excuses. J'étais sur les deux minutes d'un vœu. Il vous reste donc encore trois minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Deuxième observation sur les travaux engagés par l'O.T.C.P. au cours de l'année 2018, je constate et me réjouis de la bonne tenue de l'influence digitale et du travail que l'O.T.C.P. mène sur le plan digital. J'ai fait mon "benchmark" par rapport aux grandes villes européennes visitées par les touristes. Sur les réseaux sociaux, nous pouvons nous comparer à Londres ; parfois même, nous menons la course en tête sur un certain nombre de réseaux. Nous sommes très loin devant des villes à surveiller, qui sont historiquement des challengers de Paris, comme Barcelone ou Milan. Sur les réseaux sociaux, je me réjouis de voir l'action de l'O.T.C.P. prendre cette ampleur.

Deuxième sujet sur lequel l'O.T.C.P. travaille : l'accueil des congrès et des salons, c'est-à-dire le tourisme d'affaires qui représente, comme vous le savez, des profits considérables pour la Ville. L'année dernière, 325 organisateurs ont été accueillis. Je ne sais pas si tous les projets ont abouti mais, en tout cas, je me réjouis de voir que l'O.T.C.P. s'est engagé sur cette question.

Troisième sujet, toujours sur la promotion de la destination Paris, c'est l'accueil des journalistes, des blogueurs et, d'une manière générale, des influenceurs. En 2017, 300 journalistes et blogueurs ont été accueillis. Vous dites un peu plus de 220 dans le projet de délibération, l'année dernière. J'ai l'impression que cela baisse, si je me fie à ces chiffres, ou que cela stagne. Il faudrait, à mon avis, amplifier nos efforts sur la question des influenceurs car on sait à quel point un influenceur qui a un million de "followers" sur son profil Instagram peut avoir, par un commentaire, une influence ravageuse, positive ou négative, sur une destination, y compris une destination aussi prisée que Paris.

La troisième observation que je voudrais faire porte sur le tourisme adapté aux personnes handicapées. J'ai vu que l'O.T.C.P. se mobilisait sur le développement durable avec une charte signée par 450 opérateurs. C'est une très bonne chose. Je pense que l'on pourrait peut-être creuser du côté du tourisme adapté aux handicapés avec des initiatives analogues avec des chartes, cette fois-ci appliquées, pour valoriser les efforts financiers importants réalisés par les opérateurs, hôteliers et restaurateurs, dans le domaine du tourisme pour les handicapés.

La quatrième et dernière observation que je voudrais faire est probablement la plus importante et la plus politique - pas la plus polémique, je tiens à vous le préciser, je vous rassure. Il s'agit de la question de la "saine émulation" entre l'O.T.C.P., c'est-à-dire la Ville de Paris, et le Comité régional du tourisme, la Région Ile-de-France. Au lendemain de l'élection de Valérie Pécresse, il avait été question d'accélérer les synergies entre ces deux organismes. C'était, je crois, souhaitable. Il était question de prendre un président qui viendrait de la Ville avec une direction générale qui viendrait plutôt de la Région, ou l'inverse. Je voudrais savoir où en sont ces synergies. D'après ce que je lis dans le projet de délibération, il n'est pas question d'envisager de nouvelles synergies, de nouvelles mutualisations. Peut-être que c'est souhaitable ; peut-être que l'on travaille mieux de manière indépendante ; ou peut-être que l'on n'a pas réussi à organiser le rapprochement de ces deux organismes.

Toujours est-il, et je terminerai sur ce point, que lorsqu'on va sur Instagram et que l'on fait "visiter Paris" ou "Paris", il y a ces deux profils : le profil Instagram de l'O.T.C.P. avec 500.000 followers, et le profil Instagram "VisitParisRegion", suivi par 240.000 personnes, ce qui est moindre - je m'en réjouis en tant qu'élu municipal -, mais ce n'est tout de même pas un chiffre négligeable.

La question de la synergie est peut-être à reposer. Peut-être qu'il faut l'abandonner, peut-être qu'il y a d'autres priorités. En tout cas, c'est un sujet qui avait été évoqué au cours de ces dernières années et je voudrais savoir quels étaient les objectifs de la Ville dans ce domaine.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci à M. VESPERINI d'attirer l'attention du conseil sur l'O.T.C.P. Il me revient le délicat exercice de lui répondre en lieu et place de Jean-François MARTINS, puisque d'un point de vue réglementaire, il ne peut pas le faire. Je rapporte en tant qu'adjoint à la 7e Commission la situation de l'O.T.C.P.

Vous l'avez noté, Monsieur VESPERINI, la destination touristique parisienne reste florissante. Elle est restée en 2018 la première destination touristique du monde avec 24 millions de touristes. Elle est la première en nombre et la première d'un point de vue qualitatif. C'est un résultat que nous devons notamment à la mobilisation des politiques publiques de tourisme, notamment à la politique municipale de tourisme, et notamment à son bras armé qu'est l'O.T.C.P., dont nous devons examiner aujourd'hui la subvention.

L'O.T.C.P. fait un travail remarquable. Il se recentre et se développe sur le digital, comme vous l'avez relevé. Il se concentre sur de nouvelles destinations touristiques car certains lieux sont saturés, mais tous les lieux de la Capitale ne sont pas encore découverts de manière égale. Il se concentre également sur le tourisme durable et, surtout, il le fait dans une sobriété budgétaire…

Je salue Jean-François MARTINS qui rentre d'un pas nonchalant mais tout à fait élégant dans l'hémicycle.

Une trajectoire budgétaire remarquée par sa tenue, dans la mesure où la subvention baissera cette année d'un peu plus de 100.000 euros pour s'établir à 5.087.000 euros, contre environ 5,2 millions d'euros l'année dernière.

On voit une destination qui progresse, se maintient, se développe, change. Les outils numériques se développent également dans une sobriété budgétaire qu'il faut remarquer avec des équipes renouvelée, comme vous en avez fait état.

Je voudrais quand même marquer des points de vigilance pour notre Conseil, notamment la situation de la destination touristique après la crise des "Gilets jaunes". Nous avons vu une décrue des réservations sur le mois de décembre, qui se poursuivent sur les deux premiers mois de l'année. Ce n'est pas une décrue dramatique, mais elle est notable et sensible. En revanche, la situation est assez préoccupante pour nos palaces parisiens qui ont un taux d'occupation extrêmement faible.

Il faut noter l'excellente mobilisation de l'office du tourisme, qui mérite notre soutien cette année encore. La subvention que je vous propose de lui accorder… Mais également être satisfaits des résultats de 2018, et en même temps, je dirais, être concentrés et vigilants sur cette année qui voit un petit impact négatif à la suite de la crise des "Gilets jaunes" qui a fortement impacté l'image de Paris à travers le monde.

J'espère avoir été complet, sans avoir le talent qu'aurait eu Jean-François MARTINS s'il pouvait soutenir cette subvention, avec sa faconde habituelle et inégalable. En tout cas, j'espère, chers collègues, que vous voterez la subvention de l'O.T.C.P. à la hauteur demandée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Patrick KLUGMAN, pour cette intervention en rien excessive.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 30).

2019 DGRI 3 - Subvention 160.000 euros et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DGRI 3.

La parole est à Alexandre VESPERINI, à nouveau.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Voilà un projet de délibération qui revêt une importance particulière à quelques semaines des élections européennes, puisqu'il s'agit de la subvention annuelle accordée par la Ville de Paris à la Maison de l'Europe. C'est une subvention de 160.000 euros, très inférieure à celle qui était adoptée dans les années précédentes par la Ville de Paris : 350.000 euros en 2013, 290.000 euros en 2014, 200.000 euros en 2018, puis 160.000 euros. Une baisse qui s'explique en grande partie par le déménagement de la Maison de l'Europe, qui représente une économie très substantielle pour cette structure.

Je ne suis pas là pour parler uniquement de l'aspect budgétaire de ce projet de délibération, mais aussi de politique. C'est un sujet absolument essentiel dont s'empare la Maison de l'Europe. En fait, il s'agit de la promotion à Paris du message européen. C'est une mission qui s'apparente véritablement à une gageure, puisque si j'en crois le dernier sondage réalisé pour les élections européennes, je constate que 21 %... le sondage EuroTrack pour "Les Echos", un sondage assez fiable… des sondés disent qu'ils ne savent absolument pas pour quelle liste ils vont voter, voire même disent qu'ils n'ont pas l'intention de voter, et 41 % des sondés votent pour des listes ouvertement eurosceptiques, en tout cas ouvertement critiques à l'égard de la construction européenne. C'est dire à quel point la mission que se fixe la Maison de l'Europe est une mission pertinente.

Dans ce contexte qui appelle une mobilisation particulièrement accrue de la Maison de l'Europe, je voudrais, en tant qu'élu parisien, inciter la Maison de l'Europe, avec cette nouvelle subvention, à se mobiliser bien davantage pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe. A ce titre, je voudrais faire trois observations.

Tout d'abord, un objectif qui concerne l'audience de la Maison de l'Europe. Je constate que l'audience digitale de la Maison de l'Europe est correcte, mais qu'elle est quand même largement perfectible. C'est un euphémisme que de le dire. Je constate que sur Twitter, la Maison de l'Europe a 4.300 abonnés, qu'elle y est inscrite depuis 2010, ce qui montre à quel point la Maison de l'Europe était pionnière sur les réseaux sociaux.

Mais je crois que l'on pourrait faire davantage, surtout quand on voit l'urgence politique que représente l'Europe aujourd'hui. Sur Facebook, 5.000 personnes suivent la page, comparable à celle de la page de la Maison de l'Europe de Bordeaux, qui est quand même à rapporter à d'autres pages de maisons de l'Europe, comme celle du Mans qui n'a pas le même bassin de population que Paris et arrive à rassembler sur sa page 2.000 personnes.

Donc je crois qu'au niveau de l'audience digitale, il y a un véritable effort à faire dans les mois à venir au niveau de la Maison de l'Europe.

Ce qui a joué un rôle dans la Maison de l'Europe, c'est au niveau du conseil d'administration de cette structure. Cette structure est en grande partie dirigée, dans son conseil d'administration notamment, par des personnalités politiques, des personnes engagées dans les "think tanks", pro-européens spécialisés dans la construction européenne, des personnalités très engagées dans ce domaine. Je ne conteste absolument pas leur présence, mais je pense que ce conseil d'administration devrait progressivement s'ouvrir à d'autres personnalités.

Parce qu'à un moment donné, ce qui est reproché à l'Europe aujourd'hui, c'est un côté entre soi, une absence de lien générationnel, en particulier en direction des jeunes publics. Je pense que si ce conseil d'administration pouvait s'ouvrir aux jeunes, à des personnalités de la société civile, qui sont de véritables praticiens du monde économique, social et associatif, la Maison de l'Europe s'en trouverait améliorée.

Le lien avec la société civile serait, à mon avis, un plus pour la Maison de l'Europe qui lui permettrait d'orienter ses travaux vers un plus grand lien avec la société civile. Cela lui permettrait de participer au comblement de ce que l'on appelle depuis si longtemps le "déficit démocratique européen".

Troisième et dernière observation : sur les activités de la Maison de l'Europe. Je pense qu'il serait bon, notamment au regard de l'ampleur de la subvention accordée par la Ville de Paris à la structure, que nous ayons un rapport d'activité envoyé chaque année à tous les conseillers de Paris sur l'effectivité, une sorte de rapport coût/bénéfice que représente l'engagement de la Ville de Paris au sein de la Maison de l'Europe.

Nous voterons ce projet de délibération, parce qu'au groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, nous sommes très engagés pour la construction européenne. Nous partageons le message européen qui est porté par la Maison de l'Europe. Nous serons aux côtés de cette structure dans le message qu'elle porte, mais également dans le renforcement et la dynamisation de son activité, qui me semble devoir être un sujet d'importance.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

La parole est à Patrick KLUGMAN pour vous répondre. Non ? Parce que, pour Geoffroy BOULARD, c'est inscrit "non, il n'est pas inscrit".

Donc, c'est bien Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Alexandre VESPERINI d'attirer une nouvelle fois notre attention sur la situation de la Maison de l'Europe. Je prends la parole en présence, au nom et aux côtés d'Hermano SANCHES RUIVO, conseiller délégué pour les affaires européennes de la Ville de Paris.

J'ai envie de vous dire, Monsieur VESPERINI, que j'ai entendu votre appel pour renouveler, rajeunir, élargir le conseil d'administration de la Maison de l'Europe à des personnes d'un talent et d'une faconde qui seraient, par exemple, les vôtres, mais dans ce cas, nous serions privés de votre belle éloquence au Conseil de Paris pour éclairer la situation de la Maison de l'Europe. Car, si vous étiez membre du conseil d'administration, vous ne pourriez plus prendre la parole ici. C'est une situation ubuesque, que nous déplorons.

Pour vous parler plus clairement de la Maison de l'Europe, je voudrais faire un rappel qui n'a pas l'air évident pour tout le monde. La Maison de l'Europe est une association de droit privé, qui n'est pas une association municipale ni une association paramunicipale, mais une association, compte tenu de sa vocation, que nous soutenons depuis son origine, en 1973.

Je comprends bien les critiques, les propositions, les projections, les frustrations ou les ambitions que nous pourrions prêter à la Maison de l'Europe, mais nous sommes un financeur d'une association. En l'occurrence, la Maison de l'Europe remplit une mission essentielle et, je crois, plus importante et plus essentielle que jamais : rapprocher l'Europe des citoyens.

La Maison de l'Europe a déménagé. Elle était historiquement logée dans l'Hôtel de Coulanges. Elle est maintenant dans le 17e arrondissement. Je crois qu'elle a trouvé son épanouissement, un nouveau rayonnement, un nouveau fonctionnement et, j'ai envie de dire, un nouveau rayonnement au titre d'un peu plus que Paris, du Grand Paris.

Je voudrais quand même souligner deux mots sur la politique européenne de la Ville de Paris, qui ne s'arrête pas à la subvention à la Maison de l'Europe, même si, financièrement, c'est notre engagement le plus significatif. Il y a, avec la Maison de l'Europe, l'organisation de la fête de l'Europe. C'est Hermano SANCHES RUIVO qui préside à ces cérémonies pour la Ville de Paris. C'est une célébration essentielle, populaire, décentralisée dans les arrondissements et de plus en plus suivie chaque année. Nous avons, dans 11 mairies d'arrondissement, des services civiques dédiés aux questions européennes.

C'est encore un hommage que je veux rendre à notre collègue, parce que c'est le fruit de son travail. Cela fait que l'Europe n'a jamais été aussi présente dans les arrondissements, auprès des mairies d'arrondissement, car nous avons près de 100.000 Parisiens d'origine européenne qui sont parmi nous et fabriquent la Ville de Paris. C'est bien normal que l'Europe qui vit à Paris soit un peu plus visible.

C'est ce que nous voulons faire en soutenant notamment la Maison de l'Europe, qui organise de nombreux débats et fait en sorte qu'ils sortent de l'entre soi des pro-européens et des "think tanks", même si nous savons tous qu'il est extrêmement difficile de ne pas avoir des discours qui soient, soit inaudibles, soit phagocytés par des contrevérités, des parasitages populistes, etc., voire des discours carrément haineux ou anti-européens.

C'est donc compliqué de parler d'Europe aujourd'hui. La Maison de l'Europe tente de le faire avec intelligence, clarté, pédagogie et énergie.

C'est pourquoi je vous propose de voter une nouvelle fois la subvention à la Maison de l'Europe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 3).

Vœu déposé par le GEP relatif aux personnes LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux non rattachés. Le vœu n° 58 est relatif aux personnes LGBTQI+ en Tchétchénie, en Fédération de Russie.

La parole est à David BELLIARD pour le présenter en deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes particulièrement inquiets, de nouveau, de la situation catastrophique des personnes LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie. Nous avions déjà participé à un mouvement de mobilisation de soutien il y a un an et demi, suite à des alertes extrêmement graves provenant de Tchétchénie, qui s'étaient notamment traduites par l'incarcération et la torture de centaines de personnes LGBTQI+, et la disparition du chanteur Zelimkhan BAKAEV, violemment arrêté à Grozny le 8 août 2017 et dont on reste sans nouvelles à ce jour. D'ailleurs, KADYROV, le président de ce pays, ne s'en cache pas, il a qualifié à plusieurs reprises, je cite, les personnes LGBTQI+ de "démons dont il fallait purifier le sang de son peuple".

Alors que la situation semblait s'être calmée, les violences ont manifestement repris de plus belle. "Amnesty International" a d'ailleurs lancé le 21 janvier dernier une pétition pour que cessent les violences LGBTphobes en Tchétchénie.

Notre vœu demande deux choses : que la Ville, notre Ville dénonce et condamne solennellement la répression dont sont victimes les personnes présumées LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie, et que la Maire de Paris demande au Président russe Vladimir POUTINE, d'enquêter sur ces crimes, d'engager les poursuites nécessaires et d'envoyer une délégation à l'ambassade de Russie en France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Je donne la parole à Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Une nouvelle fois, je voudrais vraiment remercier David BELLIARD, son groupe, pour ce vœu important.

Effectivement, il y a d'une part en Russie une persécution des personnes LGBTQI+ et en Tchétchénie une politique officielle de persécution, dont le président KADYROV semble faire même un argument électoral. Et je crois que c'est un point sur lequel nous devons nous arrêter et nous interroger : voilà quelqu'un qui persécute, mais, souvent, quand on persécute, même les pires dictateurs et même les pires dictatures font semblant de le cacher ou de s'en cacher. Eh bien non, le Président KADYROV persécute, et il s'en vante, les personnes LGBTQI+, et c'est pour cela que cette politique doit être dénoncée partout et par tous.

Cette dénonciation, je trouve formidable et essentiel qu'elle trouve écho sur nos bancs, au Conseil de Paris, par la Ville de Paris. Je voudrais simplement rappeler que notamment à la mairie du 11e il y a une mobilisation importante, que nous avons nous-mêmes ici, à l'Hôtel de Ville, accueilli une conférence en été 2017, à l'initiative de la F.I.D.H., sur la persécution en Tchétchénie, et je pense que notre mobilisation ne doit pas faiblir.

Evidemment, je rejoins votre vœu ; j'aurai deux minuscules amendements à vous proposer si vous en êtes d'accord. Le premier, de rappeler la mobilisation de la Ville de Paris sur ce sujet, et le second, de modifier peut-être votre préconisation en proposant que la Maire de Paris, au nom du Conseil de Paris, puisse faire part de son indignation à l'ambassadeur de la Fédération de Russie en France.

Nous ne sommes pas opposés au fait de demander, par ce biais, qu'une délégation soit reçue par l'ambassadeur, et le cas échéant je proposerai aux présidents des groupes, et notamment à vous-même bien entendu, de faire partie de la délégation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

David BELLIARD, vous acceptez les deux petits amendements suggérés par Patrick KLUGMAN ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 25).

Vœu déposé par MM. DUBUS, VESPERINI et SAINT-ETIENNE relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur au peuple vénézuélien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 59 et je donne la parole…

Qui le présente ? C'est M. DUBUS qui le présente ?

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, c'est un vœu que nous déposons avec mes deux collègues Alexandre VESPERINI et Christian SAINT-ETIENNE sur la situation au Venezuela.

Voici quand même une histoire absolument invraisemblable, à peine croyable que celle du Venezuela. Il faudra, je pense, écrire un jour un livre très détaillé sur ce qu'il s'est passé depuis un certain nombre d'années.

Comment un régime a réussi à ruiner un pays en aussi peu de temps ? L'un des pays les plus riches de l'Amérique latine, qui n'en compte que peu. Premier pays au monde en termes de réserves de pétrole, mieux que l'Arabie Saoudite ! Plus des réserves considérables de métaux précieux et semi-précieux. Ce pays a été ruiné en à peine 10 ans, et je rappelle qu'il avait été qualifié par Christophe Colomb en 1498 de "terre de grâce".

La situation y est aujourd'hui catastrophique : inflation digne de l'Allemagne des années 1920, 30 % de la population au chômage, famines et disettes, situation sanitaire catastrophique, mortalité infantile au-dessus de celle de la Syrie. Total, 3 millions de personnes ont quitté le pays depuis 10 ans ; 3 millions de personnes. C'est la plus grande immigration actuelle, et très peu de gens en parlent. Une telle débâcle n'a aucun précédent connu.

Le Venezuela a été victime, effectivement, des "keptocrates" qui ont confisqué la richesse en pillant ce pays. Sur les 1.000 milliards de dollars estimés de réserves et de recettes pétrolières - 1.000 milliards de dollars - 300 milliards ont disparu. 300 milliards ont disparu, on ne sait pas où ils sont, ils se sont envolés. Enfin, maintenant, on a une petite idée de l'endroit où ils sont.

Alors, le président MADURO, l'ex-président, devrais-je dire…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS…

M. Jérôme DUBUS. - … l'ex-président MADURO a perdu toute légitimité, et la France vient de reconnaître, après d'autres pays…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, c'est bon.

M. Jérôme DUBUS. - … la légitimité du Président GUAIDO.

Attendez, je peux avoir deux secondes en plus…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non, ce n'est pas "attendez", c'est un vœu, c'est deux minutes, il est déjà… Cela fait 2 minutes 20. Je vous donne deux phrases pour dire le sens de votre vœu.

Mais c'était une gageure de parler de l'histoire du Venezuela en deux minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Le sens du vœu, c'est que la Ville de Paris s'engage enfin dans cette affaire. La Capitale des droits de l'homme et des libertés, reconnue comme telle à l'étranger, doit faire un geste vis-à-vis du peuple vénézuélien.

Nous proposons la Citoyenneté d'honneur, cela peut être autre chose. Il n'y a pas eu de contre-vœu, je le regrette, mais faites un geste, en l'occurrence à l'égard du peuple vénézuélien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Effectivement, la situation du Venezuela doit appeler toute notre attention ; elle n'a déjà pas manqué de le faire, je voudrais le rappeler ici. Nous avons toujours suivi notamment la situation des élus, en particulier le Maire de Caracas, qui n'est pas le seul dans son pays lorsqu'il a été empêché par le pouvoir, qu'il a été incarcéré puis placé en résidence surveillée. C'est un des cas qui nous avaient amenés à venir ici vous proposer la création d'un observatoire des maires en danger, auquel nous travaillons actuellement avec le soutien entre autres du Barreau de Paris.

D'autres maires vénézuéliens ont subi le même sort et, plus largement, toute forme d'opposition, toute forme d'institution. Le Venezuela est le pays le plus violent au monde, et ce n'est pas facile dans le palmarès du XXIe siècle d'avoir ce triste record. Il y a maintenant une situation politique que chacun regarde.

Nous avons eu tout à l'heure un échange, parce que je voulais avoir une information éclairée pour le Conseil de Paris, Monsieur le Président. Nous avons eu un échange avec le Quai d'Orsay. La position de la France, ce soir, sur la situation du Venezuela, et je pense que nous pouvons nous y accoler, c'est de reconnaître le Président GUAIDO comme président en charge, le temps...

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un coup d'Etat !

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET, de cette intervention qui est à votre honneur… Le temps d'organiser des élections démocratiques sous surveillance internationale, les Etats-Unis étant sur une autre position, qui est la reconnaissance pure et simple.

Pour notre part, je pense que nous devons dénoncer… Nous devons dénoncer - excusez-moi - les violences contre les civils qui n'ont pas manqué d'être exercées et qui sont inacceptables, quel que soit le pouvoir en place et quelles que soient les formes de mobilisations.

Dans ce cadre, Monsieur DUBUS, je ne peux pas accepter purement et simplement votre vœu, car une citoyenneté d'honneur décernée à un peuple ne correspond pas à notre forme de décernement de la citoyenneté d'honneur.

Certes, mais, en l'occurrence…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez terminer l'orateur.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - C'est un fait, mais…

Je voudrais donc vous proposer, Monsieur DUBUS, d'adopter votre vœu, c'est-à-dire que le Conseil de Paris apporte son soutien au peuple vénézuélien dans son combat face à la dérive autoritaire du régime et pour la démocratie, mais de ne pas l'assortir d'une citoyenneté d'honneur. Je pense que nous pouvons nous entendre sur cette proposition.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On part sur la proposition de Patrick KLUGMAN. J'ai vu que vous opiniez du chef, Jérôme DUBUS, je vous en remercie.

Danielle SIMONNET…

Oui, on va voter quand même formellement, on est dans une assemblée délibérative. Danielle SIMONNET pour une minute sachant déjà ce que vous allez dire.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais dire que notre Assemblée s'honorerait à respecter le droit international, et donc ce qu'il représente, l'institution O.N.U., qui ne reconnaît pas l'auto-proclamation du Président GUAIDO. Je pense que notre Assemblée s'honorerait de reconnaître que la France n'a pas honoré son attachement à la médiation et au rôle de médiation qui a toujours été le sien, en reconnaissant ce coup d'État qui est en train d'avoir lieu.

Notre rôle, c'est bien plutôt de défendre les positions de médiation qui sont notamment portées par le Mexique et d'autres pays, à laquelle d'ailleurs MADURO a répondu favorablement, et qui sont en train de permettre l'aboutissement de convocation de nouvelles élections.

C'est la médiation, le droit international, et rien de ce qui peut permettre d'accélérer l'escalade vers la guerre civile. Voilà notre rôle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Je vous ai donné exceptionnellement la parole. Vous n'avez pas le droit à une explication de vote puisque vous n'êtes pas représentante d'un groupe. M. JULIEN, qui est très ferme sur le règlement intérieur, vient de me le rappeler. Je vous remercie de n'avoir parlé que 40 secondes.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu... Avant de donner la parole à l'explication de vote que vient de faire Mme SIMONNET, malgré le fait que le règlement intérieur l'en prive, j'ai demandé à M. DUBUS s'il était d'accord avec le vœu tel qu'amendé par M. KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - C'est le vœu qui a été déposé en enlevant la mention à une citoyenneté d'honneur. C'est très simple.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, j'ai bien demandé à M. DUBUS s'il acceptait. M. DUBUS a dit oui. Je l'ai acté à cette tribune. Le vote ne pouvait donc être que sur cet accord de M. DUBUS de la proposition de M. KLUGMAN.

Je demande à nouveau à notre Assemblée, sur ce vœu, qui est en plein dans les compétences du Conseil de Paris, comme nous en avons l'habitude régulièrement, de se prononcer une seconde fois. S'ils le rejetaient, j'en serais surpris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 26). Je confirme le vote de ce vœu.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la citoyenneté d'honneur à Leyla GÜVEN.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 60.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

C'est un vœu relatif à la citoyenneté d'honneur à Leyla GÜVEN.

Danielle SIMONNET, vous avez deux minutes pour présenter votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - J'étais en Turquie justement il y a une semaine, à l'occasion…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Danielle SIMONNET, à elle seule.

Mme Danielle SIMONNET. - Le 25 janvier dernier, j'étais justement à Diyarbakir en Turquie, à l'occasion du procès qui devait avoir lieu de Leyla GÜVEN. Leyla GÜVEN est une députée du H.D.P., parti démocratique des peuples, qui était emprisonnée depuis un an, et qui est en grève de la faim depuis le 7 novembre.

Elle a été libérée le 25 janvier dernier. Son procès n'a pas eu lieu, mais elle poursuit sa grève de la faim. Qu'est-ce qu'elle revendique au point de mettre sa vie en danger ? Vous imaginez une grève de la faim depuis le 7 novembre qui, par d'ailleurs, depuis est suivie par plus de 180 et quelques militants kurdes.

Elle demande la rupture de l'isolement d'Abdullah ÖCALAN, le Mandela du peuple kurde.

Depuis que TRUMP a déclaré que les forces américaines allaient se retirer de cette région de Syrie, ERDOGAN en a profité pour annoncer qu'il avait l'intention d'attaquer militairement le Rojava. Ce ne sera pas simplement un massacre pour les Kurdes, ce sera une situation catastrophique parce que cela mettrait un terme au processus de paix possible à travers le projet unique, exemplaire, qu'il y a au Rojava, projet à la fois pluraliste, projet de paix, mais aussi féministe, de communalisme qui s'expérimente là-bas.

Je souhaiterais à travers ce vœu que l'on exprime un soutien à Leyla GÜVEN, à la lutte et au combat qu'elle incarne.

Je sais que l'Exécutif ne souhaite pas donner la citoyenneté d'honneur à Leyla GÜVEN, notamment parce que c'est une députée politique et qui aujourd'hui est libérée de prison.

Je peux amender ce vœu en retirant le premier alinéa, mais il me semble important qu'à travers ce vœu, il puisse être annoté pour que la Maire de Paris interpelle le chef de l'État et le Gouvernement français pour qu'ils interviennent auprès de la Turquie, pour mettre fin à la fois aux pratiques d'isolement d'ÖCALAN, mais aussi qu'ils libèrent les 10.000 prisonniers politiques qu'il y a en Turquie, à deux heures de Paris, alors que l'on sait pertinemment que l'Union européenne a délégué à la Turquie à coups de milliards le contrôle des migrations aux frontières. On doit donc intervenir. Cela nous honorerait, et ce n'est pas la première fois que nous prendrions une position forte de solidarité vis-à-vis du peuple kurde, à qui on doit notamment d'avoir été les meilleurs combattants contre Daesh.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Madame SIMONNET, je m'émerveille que vous reveniez de Turquie avec des constats extrêmement sombres, mais ces constats extrêmement sombres, le Conseil de Paris les a déjà tirés depuis longtemps, notamment en décernant, par exemple, sa citoyenneté d'honneur à Can DÜNDAR, ce journaliste turc d'un courage exceptionnel, qui avait été emprisonné, en attirant l'attention du monde, notamment à travers les réseaux de ville sur la situation des maires de Diyarbakir et des maires kurdes emprisonnés, notamment en déversant depuis 2012 près d'1,2 million d'euros d'aide aux populations déplacées dans la zone de conflit syro-irakienne, et évidemment nous parlons du Kurdistan qui en a accueilli une large partie.

Madame SIMONNET, la situation de Mme Leyla GÜVEN, bien sûr, mérite notre soutien, mérite notre considération, mais pour les raisons que vous avez soulignées et que j'ai déjà développées par ailleurs, je ne suis pas favorable en l'état à lui décerner la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, notamment parce qu'heureusement elle a été libérée, et que nous visons toujours à protéger des personnes qui sont menacées dans leur intégralité ou dans leur liberté.

Ceci étant dit, et c'est le problème plus fondamental que j'ai sur le vœu, politiquement, je pense que le Conseil de Paris s'est déjà, à de nombreuses reprises, prononcé contre la dérive autoritaire de la Turquie, sous l'égide du Président ERDOGAN, depuis ce fameux fumeux contre coup d'État, qui a incarcéré tout ce que ce pays comptait de contre-pouvoir.

Mais pour autant, je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions que vous faites aux termes de votre vœu, et pas seulement la citoyenneté d'honneur. Ceci fait que je vous demanderai, en l'occurrence, de retirer votre vœu, non pas pour un désaccord sur le fond, mais parce que, sur les demandes que vous faites, je ne vois pas comment interagir dans le temps de notre Conseil. On s'est vu de manière un peu précipitée. Je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Encore une fois, je veux être très précis, ce vœu ne doit pas s'interpréter autrement que par une difficulté à trouver un accord sur votre demande, et non pas comme un blanc-seing à la politique effroyable qui est menée en Turquie par le régime du Président ERDOGAN.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je me retourne vers Danielle SIMONNET. Que décidez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu, mais je remercie M. Patrick KLUGMAN de son engagement qu'il m'a exprimé, sur le fait qu'il y aurait un courrier de la Maire de Paris pour agir en faveur d'un changement de situation là-bas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. De ce fait, le vœu étant maintenu, je suis saisi de deux explications de vote d'une minute. Raphaëlle PRIMET tout d'abord.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, pour dire qu'effectivement, à travers Leyla GÜVEN, ce sont 300 prisonniers politiques qui aujourd'hui sont en grève de la faim, dont 14 qui sont à Strasbourg. Il faut effectivement les soutenir, c'était le but de ce vœu. Nous le partageons.

Le Parti Communiste et ses parlementaires sont aussi allés soutenir les grévistes. Cela fait bien longtemps que l'on demande la libération d'Abdullah ÖCALAN et le retrait du PKK de la liste des organisations terroristes, parce que c'est une des conditions indispensables à un règlement politique non violent et démocratique de la question kurde en Turquie.

On votera ce vœu, avec le retrait de la citoyenneté d'honneur, pour soutenir, continuer de soutenir le plus fort possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Pascal JULIEN a la parole.

M. Pascal JULIEN. - Nous voterons ce vœu parce qu'il faut maintenir la pression sur la Turquie. On ne peut pas se contenter simplement d'avoir accordé une fois la citoyenneté d'honneur à une des victimes d'ERDOGAN. Cela n'a pas suffi, donc il faut régulièrement, par différents moyens d'action, faire pression. Nous voterons ce vœu, et nous espérons avoir copie de la lettre qui sera envoyée, nous a-t-on expliqué.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

(Intervention de Mme SIMONNET hors micro).

Oui, bien sûr. Il n'y a pas eu d'amendement. Il y a une demande de retrait de Patrick KLUGMAN, vous le maintenez, il y a deux explications de vote, et on va mettre ce vœu aux voix.

Je vous demande de bien lever les mains pour que l'on ne vote qu'une fois.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'avis de l'Exécutif était défavorable s'il n'y avait pas de retrait, pour être clair. Il y a 10 pour, et 10 contre, et je n'ai pas pris part au vote.

On refait le vote. On va finir debout, assis. 14 voix pour.

Le vœu est adopté. (2019, V. 27).

Je précise que 4 de nos collègues sont entrés dans la salle des séances, ce qui n'est pas plus embêtant que cela.

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG, EGCP, RG-CI et GEP relatif aux opérateurs de bus touristiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu des non-inscrits, nous arrivons au vœu n° 61 relatif aux opérateurs de bus touristiques.

Rémi FÉRAUD a la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Il s'agit d'un vœu commun à l'ensemble des groupes de la majorité, qui a trait au service de transports de bus à vocation touristique.

Aujourd'hui, c'est "Ile-de-France Mobilités", qui dans un cadre régional a la compétence d'autorité organisatrice. Elle autorise deux compagnies de bus touristiques à opérer en Ile-de-France, mais en réalité exclusivement sur le territoire de Paris. Pourtant, nous connaissons aujourd'hui dans la réalité, 4 sociétés qui interviennent simultanément sur le territoire parisien.

Et nous sommes, vous le savez, depuis longtemps, soucieux d'attractivité touristique, mais soucieux aussi de régulation de la circulation des bus aux abords notamment des sites les plus touristiques de la Capitale, et nous voulons pouvoir diminuer le nombre de ceux-ci.

C'est pourquoi le vœu que nous présentons présente trois demandes.

Premièrement, que ne soient maintenues que les 2 lignes de bus qui exercent légalement leur activité.

Deuxièmement, qu'il soit mis fin à l'exploitation illégale des deux autres compagnies.

Troisièmement, que nous puissions aller vers un transfert de la compétence d'organisation des lignes de bus touristiques d'"Ile-de-France Mobilités" vers la Ville de Paris, pour que nous puissions maîtriser justement ce secteur, alors que les compagnies interviennent exclusivement sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour répondre à Rémi FÉRAUD sur ce vœu n° 61.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Président FÉRAUD, et aux groupes de la majorité pour ce vœu extrêmement important. Si nous assumons la volonté d'une croissance raisonnée, raisonnable, et soutenable du tourisme, elle ne peut se faire au détriment de la qualité de vie des Parisiens. Par cette qualité de vie, je veux dire à la fois la qualité de l'air, les nuisances sonores, mais aussi l'encombrement de l'espace public. Et de ce point de vue, il y a une autre règle qui s'impose à nous et qui s'impose, j'espère, à tous les acteurs publics, c'est celle d'être autant que possible légaliste. L'arrêt du Conseil d'État de juin 2018 dispose que 2 des 4 compagnies de bus touristiques, que l'on appelle "hop on, hop off", dans lesquels on peut monter et descendre à tout moment, qui font visiter notamment le centre de Paris, exercent de manière absolument illégale, parce qu'elles n'ont pas le droit d'exploiter une ligne régulière avec points de dépôt, de reprise, et horaires réguliers, si ces lignes ne sont pas inscrites au schéma régional de transport.

Ces deux compagnies le savent, puisque l'une d'entre elles a été verbalisée et qu'à ce stade aucun des acteurs publics directement responsables, je pense notamment à la Région Ile-de-France, autorité organisatrice des transports, n'a pris de décision.

Le Conseil de Paris, au nom des Parisiens aujourd'hui, doit adopter ce vœu pour interpeller à la fois la Région Ile-de-France, "Ile-de-France Mobilités" et la Ministre des Transports pour que cessent ces activités illégales à Paris, pour que le développement touristique ne puisse se faire de manière anarchique et pour qu'à terme, ces lignes régulières qui ne concernent exclusivement que le centre de Paris, reviennent dans la responsabilité de la collectivité parisienne, sans doute la plus à même de réguler son espace public et sa voirie.

J'émets donc un avis très favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 28).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'aérogare T4 de Roissy-Charles de Gaulle.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 62 présenté par Didier LE RESTE. Je donnerai la parole ensuite à Jean-François MARTINS qui présentera le vœu n° 62 bis de l'Exécutif.

Tout d'abord la parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous aimez "EuropaCity", vous allez adorer le terminal 4 de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Le projet d'aménagement est colossal. Il permettra d'accueillir jusqu'à 40 millions de passagers supplémentaires par an à l'horizon 2037, soit 450 vols de plus par jour, le tout pour un coût financier estimé entre 7 et 9 milliards d'euros.

La concertation sur ce projet commence la semaine prochaine. Espérons qu'elle soit d'une autre nature que celle pour le CDG Express.

Le dossier de concertation expose que la création d'un nouveau terminal répond à la hausse du trafic aérien dans un contexte de concurrence accrue. Là où certains mettent en avant la concurrence accrue, nous voyons, nous, l'impératif écologique : plus de trafic aérien, c'est évidemment plus de pollution atmosphérique. Le transport aérien est déjà responsable de plus de 3 % des émissions mondiales de CO^2 et cette proportion ne cesse d'augmenter.

Augmenter les capacités de transport aérien est un non-sens écologique, surtout lorsque l'on sait qu'entre autres le transport ferré est beaucoup plus vertueux du point de vue de l'environnement avec une émission de CO^2 au kilomètre plus de quarante fois plus basse.

Cet investissement énorme de 8 milliards d'euros va complètement à l'encontre de la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons voté un ambitieux Plan Climat, nous devons le respecter et nous devons nous prononcer contre ce projet. C'est ce que nous vous demandons aujourd'hui.

Ce projet s'inscrit en outre dans le cadre de la privatisation de l'Aéroport de Paris. La Maire de Paris avec d'autres personnalités nous a dernièrement rejoints dans notre opposition au projet ségrégatif, dispendieux et pénalisant pour les transports du quotidien que représente la liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express. Un projet qui vise à rapprocher le transport aérien du centre de Paris au mépris des objectifs écologiques et du nécessaire développement des transports du quotidien.

Nous soutenons donc qu'à la veille de l'ouverture de la concertation sur le projet d'aménagement du T4, la Ville de Paris se prononce officiellement contre ce projet et intervienne pour limiter le transport aérien et favoriser les modes de transports plus respectueux de l'environnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur LE RESTE.

Je m'en réjouis, cela fait plusieurs fois que nous avons un débat sur la stratégie aéroportuaire du territoire parisien, ce que nous n'avons pas historiquement eu dans cet hémicycle. Je trouve bien que, petit à petit, nous fassions notre acculturation politique de ce sujet qui concerne directement l'avenir de Paris.

Je ne peux pas ne pas entendre et ne pas soutenir à travers les mots, et peut-être à travers ce que Didier LE RESTE n'a pas dit mais a pensé tellement fort que je l'ai entendu ici, le soutien au rail et au transport ferroviaire, tant pour le transport de marchandises que de personnes, auquel je souscris pleinement pour des raisons écologiques comme d'aménagement du territoire.

Cependant, pour le développement de l'attractivité de Paris, à la fois touristique et économique, nous ne pouvons pas adopter une posture purement malthusienne ou décroissante à l'égard du transport aérien.

Il y a en revanche plusieurs choses que nous devons acter.

Premièrement, nous devons respecter ce Plan Climat. Par conséquent, je ne sais pas si c'est le nombre de rotations ou le nombre de passagers qu'il faut limiter demain, en tout cas, à coup sûr, il faut limiter l'impact carbone d'une part, et les nuisances sonores d'autre part.

C'est pour moi la pierre de vertu. Si objectivement à impact carbone en baisse, on est capable d'augmenter grâce à l'emport des avions et grâce aux motorisations le nombre de passagers, cela ne me dérangera pas pourvu que la trajectoire carbone soit à la baisse et celle des nuisances aussi.

Je partage avec vous l'idée que la taxation du transport aérien est aujourd'hui injuste par rapport aux autres modes de transport. Pour beaucoup de raisons dont on pourrait avoir le moment de débattre, je pense que la taxe sur le kérosène n'est pas la bonne manière parce que ces avions aujourd'hui pourraient tout à fait se ravitailler ailleurs qu'en France ou en Europe et ne pas être soumis à cette taxe. Il faut trouver en tout cas à coup sûr une taxation des compagnies aériennes qui soit réellement sur le principe du pollueur payeur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et je vous rejoins à 200 %.

C'est pourquoi on ne peut pas absolument vous suivre mais on vous propose un vœu bis que nous espérons consensuel :

- Que le Gouvernement recherche cette taxation plus juste tant d'un point de vue social, fiscal qu'environnemental des compagnies aériennes sur le principe du pollueur payeur.

- Que la Ville de Paris émette une contribution dans le cadre de la concertation publique sur le T4 qui intégrera les enjeux économiques, sociaux et écologiques, afin de garantir que le projet respecte les résidents en termes de nuisances sonores, de pollution et d'emploi - j'ajouterai à l'oral, si vous me permettez également, les objectifs du Plan Climat parisien.

- Que la Ville de Paris intègre le Comité des parties prenantes prévu dans le projet de loi Pacte, comme vous le proposez dans votre vœu.

Voilà cette position que j'espère consensuelle et que je vous soumets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

M. Didier LE RESTE. - Une précision, Monsieur le Maire.

J'ai découvert, il y a quelques minutes, le vœu de l'Exécutif en réponse au nôtre. Je vais proposer de voter le vœu de l'Exécutif parce qu'il acte un certain nombre d'avancées. Cependant il ne répond pas à l'entièreté des questions posées dans le nôtre et nous maintiendrons quand même le nôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je vais anticiper, la parole est à Pascal JULIEN. Vous intervenez sur l'un et/ou l'autre vœu.

M. Pascal JULIEN. - Très rapidement, nous voterons le vœu du groupe Communiste.

Nous nous abstiendrons sur celui de l'Exécutif parce que j'avais demandé dans la discussion que soit intégré, dans un des considérants du vœu de l'Exécutif, le rappel du vœu que j'avais fait adopter au Conseil de Paris relatif aux nuisances sonores du Nord-Est parisien. Cela m'a été refusé. J'aurais souhaité même aller plus loin et que ce soit partiellement intégré dans un des attendus.

A cause de cela, je m'abstiendrai sur le vœu de l'Exécutif et je voterai pour le vœu tout à fait juste en rappelant que les nuisances sonores touchent de plus en plus le Nord-Est Parisien, avec les 18e et 19e arrondissements. Entre la porte de la Chapelle et le secteur Archereau Curial, de manière illégale, on a fait des relevés avec des habitants. Un vœu a été adopté mais il est resté sans effet.

C'est un peu agaçant, je le dis, de voter des vœux qui ne servent à rien. On ne demandait pas grand-chose mais une réunion d'information et on attend toujours.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci à Pascal JULIEN.

Je me retourne vers Jean-François MARTINS. Evidemment vous donnez un avis favorable à votre vœu n° 62 bis, mais quel avis donnez-vous sur le vœu n° 62 puisqu'il a été maintenu ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Deux choses : c'est un avis défavorable parce que le vœu est fondamentalement malthusien et limite décroissant.

En revanche, M. JULIEN, la proposition de considérants faisant mention de votre vœu préalablement à voter ne me pose aucun problème. Si cela convient au groupe, je propose cet amendement sur table reprenant le considérant du vœu déjà adopté du groupe Ecologiste de Paris sur les nuisances sonores que j'intègre bien volontiers au vœu bis de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe Communiste avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 11 voix.

Qui est contre ? Au moins 16 voix contre.

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 bis de l'Exécutif, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 29).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au schéma de développement touristique de Paris 2017-2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 63 qui est présenté par Alix BOUGERET.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu proposé par Catherine DUMAS, Jean-Didier BERTHAULT et les élus de mon groupe.

En novembre 2016, nous était présenté le Schéma de développement touristique 2017-2022 pour Paris. Le secteur touristique était alors en crise, suite aux attaques terroristes qui ont endeuillé la ville. Fort heureusement en 2017, ce secteur touristique a connu un regain d'activité qui a perduré en 2018 avec une augmentation des réservations hôtelières de 4,1 %. Cette amélioration ne doit pas être freinée.

Arrivé à mi-parcours du schéma et avec l'apparition de nouvelles difficultés, telles que les manifestations des "Gilets jaunes" depuis le 24 novembre à Paris, il nous semble important de faire un point sur la situation en matière d'accueil et de programmation dans la Capitale.

Pour mémoire, le schéma présenté était découpé en 59 actions avec un calendrier de mise en œuvre pour chacune d'elles.

Où en est-on dans cette mise en œuvre ? Pouvons-nous avoir un bilan d'étape ? Le calendrier sera-t-il respecté, notamment à l'approche des Jeux olympiques ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avec un avis favorable, Monsieur le Maire.

Le groupe LRI demande un bilan d'étape. Cela sera fait à une réunion ad hoc dans le premier semestre 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 30).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs applicables à la taxe de séjour en 2019.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 64 qui est présenté par Mme STOPPA-LYONNET.

Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un vœu présenté par Florence BERTHOUT en tant que maire du 5e arrondissement et les élus du groupe les Républicains et Indépendants. Il concerne la verrière de la piscine de la rue Pontoise. Vous savez que c'est un joyau des années…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce n'est pas tout à fait celui-là. Nous en sommes au vœu n° 64 qui porte sur les tarifs applicables à la taxe de séjours en 2019.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - C'est moins poétique, mais c'est tout aussi, voire plus important.

Cela concerne une demande de moratoire pour la modification de la taxe de séjour 2019 pour les hébergeurs non classés. Il y a également dans ce vœu la création d'un label spécifique pour ces hébergeurs non classés.

Des hôtels sont classés, étoile par étoile, de 1 à 5, mais il existe aussi des hôtels qui sont non classés, plus modestes, dont les prix sont modiques. Ce sont très souvent des structures familiales, transmises de génération en génération, avec une certaine histoire. Ces hôtels se trouvent souvent dans le centre de Paris.

Ils participent à l'offre d'hébergement et permettent à des personnes plus modestes de séjourner dans Paris. D'ailleurs, ils trouvent même en ce moment une nouvelle vocation, sociale, à l'heure notamment du développement des traitements hospitaliers ambulatoires, parce qu'ils permettent aux patients qui doivent être très tôt dans un hôpital de s'y rendre la veille, et donc de pouvoir être à l'heure, à 7 heures du matin en général, à l'hôpital pour subir une intervention. Ils permettent aussi d'accueillir les familles de ces patients.

Curieusement, ces hôtels non classés font l'objet, dans le cadre de la loi de finances votée en 2018, d'une augmentation très importante de la taxe de séjour.

Florence BERTHOUT et les membres du groupe LRI demandent donc que la Maire de Paris procède, dans un premier temps, à un moratoire de l'application de cette nouvelle taxe de séjour pour ces établissements non classés ; que soit étudiée la création d'un label dans le cadre de la relance d'un plan de promotion de la "destination Paris" ; que soit également examiné ce besoin d'hébergement pour accueillir des proches de patients hospitalisés ou des patients hospitalisés eux-mêmes, en amont ou en aval de leur hospitalisation ; et qu'en fonction de l'obtention de ce label, la Ville de Paris n'applique pas cette nouvelle tarification qui augmenterait singulièrement la taxe de séjour et, par là, pourrait mettre en danger la pérennité de ces établissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand il s'agit de suspendre une taxe, je suis sous le contrôle d'Emmanuel GRÉGOIRE. Je vais donc répondre sous l'autorité et le magistère moral de M. GRÉGOIRE.

La question des hôtels non classés a été découverte dans le cadre de la mise sous format proportionnel de la taxe de séjour pour les "Airbnb" et les autres hébergements meublés.

Dans un large consensus de cet hémicycle, nous avons œuvré pour des mesures de restriction pour ces meublés non touristiques et de justice par rapport à leur taxe de séjour. Le législateur nous a permis, depuis l'an dernier, d'avoir une taxe proportionnelle pour ces appartements "Airbnb" meublés non touristiques, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir aller jusqu'à 2,30 euros par nuit et par visiteur, ce qui avant était de 0,83 centimes pour les gens hébergés par "Airbnb".

Cependant, le législateur, avec un peu moins de sagesse, a prévu cette taxe proportionnelle pour l'ensemble de la catégorie meublés touristiques et hôtels non classés, ce qui a fait qu'un certain nombre d'hôtels dits hôtels de préfecture, hôtels sociaux ou hôtels d'hébergement non catégoriés, mais aussi les auberges de jeunesse et le tourisme de jeunes, d'être finalement rattrapés dans ce calcul global de taxe de séjour à la proportionnelle. Cela leur fait évidemment une augmentation de la taxe de séjour.

Le Gouvernement l'a identifié, y compris parce qu'ils ont été interpellés par un certain nombre d'associations et par nous-mêmes, et travaille, si j'ai eu bon écho de ce qui se passe au Parlement, pour le modifier dans le cadre du P.L.F.R.

Trois choses peut-être, même si je propose un vœu bis pour essayer de nous attaquer au problème et de continuer à travailler avec le Gouvernement. Trois choses à savoir, y compris qui m'ont fait parfois diverger avec les syndicats hôteliers après la période des "Gilets jaunes".

D'abord, la taxe de séjour n'est pas une taxe qui pèse sur les hôteliers, mais sur les visiteurs. Les hôteliers ne font que la collecter. Elle est donc indifférente du prix et est collectée hors bilan. Finalement, ce n'est pas cela qui pèse sur la compétitivité, ni sur le tableau de marge de l'hôtelier.

Deuxièmement, si la taxe de séjour augmente - Madame STOPPA-LYONNET, je suis désolé de vous le dire -, c'est grâce ou à cause de l'amendement de M. Gilles CARREZ qui est, me semble-t-il, membre de votre famille politique. Il a rajouté 15 % de taxe de séjour supplémentaires pour aller financer les comptes du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de la S.G.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Nous voulons donc évidemment avancer sur ces hôtels non classés et les auberges de jeunesse, d'où le vœu n° 64 bis qui veut répondre à la question.

Pardon, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, je vous en prie.

Madame STOPPA-LYONNET, est-ce que vous retirez le vœu n° 64 ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Je retiens…

D'abord, je vous remercie de ces explications…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La question n'est pas ce que vous retenez, mais si vous le retirez ou non.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Non, je ne le retire pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 31).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 65 qui me permet de vous redonner la parole, chère collègue, pour présenter cette fois-ci le vœu relatif à la rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la verrière de la piscine Pontoise menace de s'effondrer.

C'est une très belle piscine. C'est un joyau des années 1930 qui est dans le 5e arrondissement. Cette menace n'est pas récente. La Ville en a déjà pris la dimension, puisqu'elle a même programmé sa réparation avec un budget de 3,2 millions d'euros. Cependant, avant la mise en œuvre des travaux, il y a toujours une certaine latence. La piscine bénéficiait d'une surveillance trimestrielle. La menace s'est aggravée et la piscine a dû fermer le 21 décembre.

Une nouvelle analyse des travaux a été conduite avec différents maîtres d'œuvre. L'enveloppe initiale de 3,2 millions d'euros va être insuffisante.

Ainsi, Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe LRI souhaitent que la Mairie de Paris puisse mobiliser un budget un peu supplémentaire, nécessaire mais pas davantage, à la rénovation de la verrière. Ce n'est pas la verrière du Grand Palais, mais tout de même.

Le deuxième point, c'est que les travaux puissent être faits dans les meilleurs délais avec une ouverture idéalement dans un an, début 2020.

Le troisième point, c'est que l'on puisse maintenir l'accès au site de la piscine de la rue Pontoise pour d'autres activités, notamment celle du squash ou autres, qui ne nécessitent pas d'être sous la verrière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique STOPPA-LYONNET.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS pour vous répondre sur ce vœu n° 65.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Mme STOPPA-LYONNET.

Dire à Mme BERTHOUT que nous sommes évidemment aussi soucieux qu'elle de l'état de la verrière de la piscine Pontoise, dont la rénovation était, quoi qu'il arrive, programmée fin 2019, mais qu'après une étude rapide, nous avons dû fermer par anticipation pour des raisons de sécurité et sur un principe de précaution clair. Nous étions plus qu'inquiets de la situation de cette verrière.

Evidemment, il était hors de question qu'elle tombe sur un enfant en train d'apprendre à nager. C'est pourquoi, en informant tout de suite la mairie du 5e arrondissement, j'ai pris la décision de fermer et d'engager dès à présent les travaux, pour un budget d'opération relevé de 3,2 millions à 5,6 millions d'euros T.T.C., tout en assurant l'exploitation des autres surfaces sportives, malgré tout, durant les travaux de la piscine. Donc, à la fois on y répond grandement, mais dans un souci de concorde.

Je vais émettre un avis favorable sur ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 32).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'association Vacances et familles Ile-de-France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 66.

La parole est à Alix BOUGERET, pour "Vacances et familles Ile-de-France".

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, nous nous faisons le relais de l'association "Vacances et familles Ile-de-France" qui a terminé l'année 2018 par une déconvenue de votre part : vous avez subitement décidé de supprimer la subvention que la Ville lui attribuait depuis plus de 15 ans. Voilà un revirement qui pose donc question.

En mai dernier, en effet, alors que vous appeliez le Conseil de Paris à délibérer sur la subvention de 2018 pour un montant de 30.000 euros, vous vantiez encore les actions de cette association qui a pour but de permettre l'accès aux vacances des familles parisiennes et franciliennes qui en sont exclues, faute de revenus suffisants. Ceci est d'autant plus incompréhensible que vous mettez fin au soutien de la collectivité en toute fin d'année, compromettant de fait la situation financière de l'association, que vous savez pourtant fragile.

J'en viens enfin aux familles, que vous risquez ainsi de priver de vacances, et ne peux résister à vous remémorer la jurisprudence "Arc-en-ciel".

La rationalisation de la dépense publique et des subventions aux associations est bien sûr louable, mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment. Nous vous demandons donc de bien vouloir reconsidérer votre décision et maintenir la subvention accordée à "Vacances et familles Ile-de-France".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

La parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je vais demander à Mme BOUGERET de retirer ce vœu puisque l'association s'est vu signifier une attribution de subvention pour l'exercice 2019 en hausse de 10.000 euros, passant de 30.000 à 40.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu de cette bonne nouvelle, vous retirez votre vœu ? Il est retiré.

2019 DDCT 24 - Modification de la fixation des périmètres des conseils de quartier du 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DDCT 24.

M. Geoffroy BOULARD a la parole, naturellement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 17e arrondissement n'est pas un arrondissement figé. Il évolue pour mieux répondre aux attentes de ses habitants, tout en favorisant l'installation d'entreprises, sources de dynamisme et d'attractivité. L'achèvement progressif de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" dessine les contours d'un nouveau quartier, dont les habitants doivent se saisir pour lui donner une âme. C'est pourquoi, avec les élus du 17e arrondissement, nous avons souhaité que nos administrés décident directement du nom de leur futur conseil consultatif de quartier. Une grande consultation a été lancée. Je tiens à remercier les 900 personnes qui ont contribué.

C'est la preuve que les Parisiens sont demandeurs de politique locale participative, ramenée à un échelon pertinent qui leur permet de se faire entendre. Le nouveau conseil consultatif de quartier portera le nom de "Martin Luther King". Les Batignolles resteront les Batignolles, auxquels nous sommes historiquement très attachés, et porteront le nom d'un autre conseil consultatif de quartier.

Certains équipements de la Z.A.C., comme la passerelle Marcelle-Henry, présentée notamment par les jeunes collégiens sans éclairage, mériterait, sur ce conseil consultatif de quartier, une action rapide de la part de la Ville. Il est inadmissible que l'accès à un tel équipement soit permis sans la sécurité de ses usagers et à proximité du pont Mère-Térésa, également défaillant en termes d'éclairage, pour garantir la sécurité des Parisiens qui l'empruntent.

La Ville doit donc prendre ses responsabilités sur ces deux points, des infrastructures. Une simple présence sur le terrain permet d'ailleurs rapidement de prendre la mesure de ce problème.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, excusez notre collègue, Mme Pauline VÉRON. Je réponds à sa place puisqu'elle est, en ce moment même, en train de représenter la Maire au débat avec le président de la République, organisé en Ile-de-France dans la commune d'Evry-Courcouronnes. C'est aussi montrer notre attachement à ces débats.

Ce projet de délibération est l'heureuse naissance du 124e conseil de quartier à Paris, qui tient compte de l'aménagement urbain très important, de cette transformation très importante, voulue par Bertrand DELANOË, de ce quartier des Batignolles et la création de ce conseil de quartier "Martin Luther King". Ce sera un moyen d'associer les

habitants de ce quartier aux événements de démocratie locale auxquels nous sommes tous attachés, et de rappeler que Pauline a lancé une concertation et une expérimentation qui sont en cours jusqu'en avril prochain pour élaborer un guide des bonnes pratiques des conseils de quartier, qui permettra de mieux partager, de mieux faire circuler les bonnes pratiques entre nos 124 conseils de quartier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 24).

2019 DJS 73 - Contribution (25.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2019 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ et avenant à la CPO.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 73.

Mme Fatoumata KONÉ a la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris tient à saluer le travail mené par les équipes du point d'accès au droit, le P.A.D., implanté au C.I.D.J., dans le 15e arrondissement. Une structure de première importance pour les jeunes de Paris et plus largement de notre région, avec 36 % des usagers en 2017 résidant hors de Paris.

Mes chers collègues, comme vous le savez, la jeunesse constitue une population particulièrement vulnérable de notre société. En Ile-de-France, on compte 16 % de jeunes au chômage, soit deux fois plus que la moyenne régionale. Or, les jeunes sont l'un des publics qui recourent le moins aux aides sociales auxquelles ils ont pourtant droit. Aux difficultés que rencontrent l'ensemble des Français, s'ajoutent des freins qui leur sont propres : difficultés d'entrer dans le marché du travail, nécessité de concilier études et emploi, changement fréquent de statut et de logement, inexpérience des complexités de l'administration. Autant de facteurs pénalisants pour mener ce genre de démarche qui nécessite un investissement personnel considérable pour les voir aboutir.

D'autre part, si le système de protection sociale français offre plusieurs types de prestations sociales, beaucoup de potentiels bénéficiaires en ignorent souvent l'existence. La Direction de la recherche, des études, des évaluations et des statistiques estime ainsi à environ 30 % les personnes éligibles au R.S.A. sans y avoir recours. Ce problème du non-recours touche aussi les jeunes, car leur connaissance de l'outil informatique se limite souvent à ses applications les plus ludiques, et contrairement aux idées reçues, ne les favorise pas face à la dématérialisation récente des démarches administratives.

En attendant, donc, un versement social unique et automatique, récemment suggéré par certains comme une réponse à ce problème de non-recours, le P.A.D. permet aux jeunes de moins de 30 ans d'avoir à disposition une structure identifiée pour les informer et les accompagner dans leur démarche d'accès au droit. De plus, parmi cette population vulnérable des jeunes qui fréquentent le P.A.D., je tenais à préciser que nous comptons des mineurs non accompagnés, M.N.A., qui, par ailleurs, constituent une population précaire parmi les précaires.

La hausse de leur présence sur notre territoire, au terme de parcours souvent traumatisants, leur maîtrise parfois imparfaite de la langue française, et, pour certains, leur très jeune âge, sont autant de spécificités à prendre en compte dans leur accueil. C'est ce que fait le P.A.D. au travers de la permanence des avocats de l'antenne des mineurs du barreau de Paris, qui permet d'accompagner juridiquement les M.N.A. dont la situation particulièrement préoccupante a déjà été évoquée à plusieurs reprises lors de derniers Conseils. Le groupe Ecologiste de Paris tient donc à saluer également cette action, qui montre qu'il est parfois nécessaire de créer des dispositifs dédiés à certains publics pour mieux les accompagner et pour assurer le bon fonctionnement d'une structure.

Les jeunes majeurs constituent une autre population particulièrement fragile par leur âge, là encore. Or, à la différence des M.N.A., aucun dispositif n'est, dans l'état actuel, prévu pour les accompagner spécifiquement. Or, ils sont plus exposés aux risques d'être victimes de la traite des êtres humains, par exemple de groupes criminels, de tomber dans la toxicomanie ou encore la délinquance.

De fait, aujourd'hui, ce sont les associations et les initiatives citoyennes de particuliers qui se substituent à l'Etat pour leur venir en aide, notamment pour l'hébergement.

Cette situation est inacceptable pour une ville comme Paris qui se veut ville refuge.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon groupe a déposé un vœu à ce Conseil demandant que la Ville insiste auprès de l'État pour la création, dans chaque département, d'une structure d'hébergement et d'accompagnement des jeunes majeurs étrangers.

D'autre part, pour avoir une base objective sur laquelle juger du bon fonctionnement du dispositif d'évaluation des mineurs isolés, D.EM.I.E. récemment critiqué dans une tribune signée par 25 associations, nous pensons qu'il serait opportun que la Ville demande officiellement aux services compétents du Ministère de la Justice, les chiffres du nombre de jeunes reconnus mineurs par les juges pour enfants, après leur saisine par des jeunes déboutés du D.EM.I.E.

Vous l'avez compris, la situation des jeunes majeurs dans notre ville est alarmante car, en l'absence d'une proposition concrète et adaptée en matière d'accueil répondant aux besoins de ce public, nous risquons non seulement de manquer aux devoirs qui sont les nôtres pour garantir à ces jeunes des conditions d'accueil dignes, le respect de leurs droits, mais aussi de voir la situation de ces jeunes s'aggraver dans la rue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ, seule oratrice sur ce projet de délibération.

Je donne donc la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre en lieu et place de Pauline VÉRON.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Fatoumata KONÉ, pour votre intervention qui permet de mettre en lumière à la fois l'action globale du Centre d'information et de documentation jeunesse et, bien évidemment, l'une de ses dimensions dans le cadre du Conseil départemental de l'accès au droit, qui est ce point d'accès au droit qui est implanté et qui profite à de très nombreux jeunes Parisiens.

Ce point d'accès au droit a été fréquenté, il faut en prendre la mesure, par 2.352 jeunes entre le 1er janvier et le 30 novembre dernier. Les équipes de ce point d'accès au droit sont en lien régulier avec les équipes de jeunesse, que ce soient des services municipaux, les centres "Paris Anim'" et les espaces "Paris Jeunes", mais aussi la Mission locale de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les clubs de prévention, les associations spécialisées ou encore les foyers de jeunes travailleurs.

Cette subvention de 25.000 euros, au titre de la jeunesse, s'inscrit dans le cadre du programme parisien pour l'autonomie des jeunes, qui s'attache à la fois à sécuriser les parcours de vie des jeunes Parisiens, à réduire les inégalités sociales et ainsi permettre à ces jeunes d'accéder à toutes les ressources disponibles à Paris en matière de politique culturelle, sportive, loisirs, formation, emploi, santé, logement, citoyenneté.

Donc, merci à vous de témoigner de votre soutien et de notre détermination en faveur du Conseil départemental de l'accès au droit à Paris et en faveur du Centre d'information et de documentation jeunesse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 73).

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'informe notre Assemblée que nous arrêterons après le vœu n° 70, c'est-à-dire que nous traiterons les dossiers concernant la délégation d'Afaf GABELOTAUD, et nous renverrons sagement à demain matin, à l'ouverture de la séance, le débat sur les rapports relatifs aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris. Je souhaitais vous en informer.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation du "Grand débat national".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au référendum d'initiative citoyenne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux n°s 67, 68 et 68 bis relatifs à l'organisation du grand débat national et au référendum d'initiative citoyenne.

Je donne d'abord la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le premier vœu est relatif à l'organisation du grand débat national.

Alors, ce grand débat national, qui est présenté par M. le Président Emmanuel MACRON comme la réponse et l'écoute des citoyens et citoyennes, après la mobilisation historique des "Gilets jaunes", a en fait vocation à essayer de faire en sorte que le mouvement des "Gilets jaunes" s'arrête. Parce que ce grand débat est en fait une véritable mascarade, puisque les questions posées sur le site Internet sont totalement orientées, fermées, que nous n'avons aucune information sur les modalités de conclusion de ce grand débat et que, d'ores et déjà, un certain nombre de

questions ont été écartées puisque le Président de la République et son Gouvernement ont d'ores et déjà décidé qu'ils ne reviendraient pas ni sur les mesures d'ores et déjà prise ni sur l'axe global de leur politique.

Néanmoins, la Ville de Paris a décidé de s'engager dans ce grand débat national et de donner accès à cette salle à des Parisiens et Parisiennes qui ont pu s'exprimer et qui continueront à s'exprimer.

On a pu d'ailleurs voir, dans le couloir, sur les panneaux, un certain nombre d'expressions. J'ai admiré l'expression de revendications sur le référendum d'initiative citoyenne, sur l'I.S.F., sur des questions écologiques et démocratiques fort intéressantes, sauf que la Ville de Paris, pour ensuite développer aussi des débats en arrondissement, a fait appel à une entreprise privée pour notamment co-organiser ces débats.

Je ne comprends pas. Puisque nous sommes une municipalité qui se vante d'être précurseur en matière de démocratie locale et participative, puisque la Maire de Paris avait même dit "nous sommes l'antidote au désenchantement démocratique", on devrait donc avoir les moyens humains en interne en ressources pour organiser ces initiatives et, à défaut, il y a aussi des structures d'éducation populaire qui ont la compétence pour organiser de vrais débats.

Je vous invite à re-méditer sur cette phrase de Paul Ricœur sur la démocratie : "Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions." Et donc pas des successions de monologues.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris renonce à recourir à une entreprise privée pour effectuer la synthèse du débat qu'elle a décidé d'organiser.

Je souhaite qu'elle informe les conseillers de Paris sur le coût de ce recours à une entreprise privée, qu'elle transmette le cahier des charges de l'appel d'offres concerné et qu'elle prenne conscience qu'elle doit augmenter ses effectifs de fonctionnaires, les former afin d'être en capacité d'organiser ce genre d'implication citoyenne directement et, en même temps, qu'elle rencontre les acteurs de l'éducation populaire afin de les soutenir financièrement et d'avoir la possibilité ultérieurement d'avoir plus recours à eux.

Cela fait, Monsieur le Président de séance, deux minutes 56 que je prends la parole, je vous la laisse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes trop bonne, Madame SIMONNET.

Puis-je considérer que vous avez présenté les vœux n°s 67 et 68 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, un seul.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En d'autres temps et en d'autres lieux, cela marchait.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien tenté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Souvent à des heures plus tardives, il est vrai.

Mme SIMONNET présente peut-être le vœu n° 68, puisque le vœu de l'Exécutif vise à répondre à ces deux vœux.

Allez-y, chère Danielle SIMONNET, après le grand débat national, c'est le R.I.C. Par contre, si vous pouviez tenir en deux minutes, ce serait bien.

Mme Danielle SIMONNET. - Le référendum d'initiative citoyenne, c'est le vœu pour renforcer l'initiative citoyenne.

Comme vous le savez, il y a cette expression très forte qui monte des "Gilets jaunes" pour un référendum d'initiative citoyenne, qui puisse être législatif, abrogatoire, révocatoire et constituant. Cela exprime une attente démocratique forte, qui fait que l'on ne devrait pas être limité simplement dans notre droit démocratique à voter le jour d'élection puis, avec une clause de revoyure, à la fin du mandat et, entre-temps on se tait.

Sur Paris, on se targue d'être innovant en matière de démocratie locale, néanmoins, un certain nombre de gros dossiers n'ont pas fait l'objet d'engagement de mandature et ont été imposés aux Parisiennes et Parisiens sans vote, qu'il s'agisse des Jeux olympiques, qu'il s'agisse de la tour Triangle, des tours de Bercy-Charenton, l'extension du travail du dimanche, enfin bref, chacun peut y aller de son catalogue.

Je souhaite qu'à travers ce vœu, que le Conseil de Paris exprime son soutien à l'instauration d'un référendum d'initiative citoyenne, y compris à l'échelle locale, municipale, ce qui permettrait aux Parisiennes et Parisiens d'abroger une décision, de proposer une délibération, un débat ou de révoquer un élu. Après, il y a d'autres mesures que je n'aurai pas le temps de toutes les présenter, mais qui permettent de faire avancer notre dispositif de démocratie participative. C'est sur ce vœu.

Voulez-vous que je continue direct sur l'autre ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'en rester là, parce qu'après, on glisse sur le budget participatif.

Ne sombrons pas dans l'excès. Je donne la parole au premier adjoint pour répondre à ces vœux n°s 67 et 68.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Madame SIMONNET, et Madame la conseillère pour votre intervention, à travers ces deux vœux qui permettent aussi de rappeler l'engagement de la Maire de Paris, de l'Exécutif, dans une démarche très innovante de révision des méthodes et outils de participation citoyenne.

Depuis 2014, comme en témoignent deux exemples parmi d'autres, d'abord le succès du budget participatif, avec 210.000 votes pour l'édition 2018, avec également la carte citoyenne, près de 200.000 détenteurs aujourd'hui pour une carte créée seulement en 2016.

Vous connaissez notre attachement à la démocratie participative, mais il ne faudrait pas confondre, Madame SIMONNET, la démocratie participative et le moyen de contourner les échecs électoraux que l'on rencontre à l'occasion des scrutins.

Chacun exerce ses responsabilités dans les prérogatives prévues par la législation.

Vous ne pouvez vous prévaloir d'initiatives de participation citoyenne, qui viendraient contourner l'échec que vous avez rencontré dans les urnes.

Cela étant, la Maire, dès l'origine, y compris sur la base du diagnostic que nous avons forgé collectivement sur la crise que connaît notre pays avec le mouvement des "Gilets jaunes", a souhaité que Paris prenne sa part parce que nous ressentons aussi dans la diversité des opinions qui sont les nôtres, le besoin de débattre, d'échanger, et notamment de permettre que ce débat se manifeste autrement que par la violence et par les excès dans la rue.

Et donc, nous avons proposé un cadre à l'organisation à Paris, une forme de déclinaison territoriale à Paris du grand débat national, qui à la fois capitalise sur l'expérience que nous avons en la matière en permettant à tout un chacun, nous l'espérons, de trouver sa place.

Nous avons donc lancé une grande conférence de consensus pour cela, la salle du Conseil a notamment accueilli le 25 janvier dernier plus de 1.000 Parisiennes et Parisiens pendant 12 heures d'affilée qui sont venus dans un calme absolu, respectueux, tolérant, très divers dans les expressions qui étaient formulées, mais qui a permis à chacun, je le crois, de faire entendre sa voix.

Nous avons aussi engagé un programme de formation de plusieurs centaines de volontaires des débats, précisément, et c'est ce que vous évoquez implicitement avec cette critique, mais elle est un peu pavlovienne chez vous, d'une entreprise privée, mais qui vise précisément à nous apporter des méthodes et des outils de façon à faire monter en compétence l'administration parisienne et à garantir auprès des Parisiens que nous traitons avec pertinence, diligence et efficacité les témoignages qui sont remontés, pour organiser, animer les débats, recueillir les témoignages, les propositions formulées par les habitants dans les quartiers, et en faire la synthèse.

Nous travaillons également avec les mairies d'arrondissement, les maires d'arrondissement qui le souhaitent, c'était une base de travail entre nous, que ce soit dans le cadre de la mise à disposition de cahiers de doléances, ou l'organisation de débats au niveau de l'arrondissement.

Un vœu de l'Exécutif a été proposé, je conclurai par là, rappelant les engagements que nous avons pris en la matière, et qui émet le vœu que dans la période précédant chaque Conseil de Paris, et ce dès le prochain conseil, l'hémicycle du Conseil de Paris soit ouvert aux Parisiens, qui auront la parole pour donner leur avis, commenter les points à l'ordre du jour, poser les questions, réagir, proposer.

Dans la crise de la démocratie représentative que connaît notre pays, il est clair que nous devons progresser, inventer de nouveaux outils, inventer de nouveaux processus délibératifs, vous savez que Paris est à l'avant-garde pour le faire autour d'Anne HIDALGO et de Pauline VÉRON.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

De ce fait, ayant été saisi de deux explications de vote, mais sur le vœu n° 68 bis de l'Exécutif, je vais demander à Mme SIMONNET si elle retire son vœu n° 67.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, le vœu n° 68 bis ne répond pas à mes deux vœux, mais propose néanmoins une avancée que je salue. Même si je ne me retrouve absolument pas dans les considérants, je suis très fière d'avoir arraché cette amélioration, et donc, dans ma grande sagesse, je veux bien retirer mes vœux, qui ne seront de toute façon pas exaucés, vous ne direz pas combien a coûté cette entreprise privée, vous ne soutiendrez pas le R.I.C., mais si au moins vous faites cette avancée sur la période précédant les Conseils de Paris, je retire mes vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les vœux n°s 67 et 68 ont donc été retirés.

Il reste le vœu n° 68 bis de l'Exécutif, j'ai été saisi de deux explications de vote, celle de Pascal JULIEN tout d'abord pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci. Je voudrais compléter la liste des exemples de démocratie innovante de la Maire de Paris qu'a fait Emmanuel GRÉGOIRE, il en a oublié une, celle qui consiste à apporter les conclusions d'un débat

une semaine avant l'organisation du débat. Il ne fallait pas l'oublier celle-là quand même, cela c'est de la démocratie innovante, super et chapeau l'artiste, on va continuer ainsi, c'est sympa !

Sur le vœu n° 68 bis, voilà un vœu pieux. Un vœu qui ne mange pas de pain, un vœu qui est gentil.

On va le voter, mais sans beaucoup d'enthousiasme, parce que c'est l'ouverture à tout et n'importe quoi, cela veut dire que l'on n'a pas le cadre, on ne sait pas où cela aura lieu, quoi, comment, à quel rythme, c'est très vague, et surtout on ne voit pas quelles conclusions cela aura, c'est un reproche qui est fait au grand débat national d'Emmanuel MACRON, c'est cause toujours, et c'est moi qui déciderai. Là, est-ce que ce sera comme cela ? Est-ce que cela sera autrement ? On n'a pas d'ailleurs de bilan de ce qui s'est fait la semaine dernière, on va voter pour, parce qu'on est sympa.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Geoffroy BOULARD pour une autre explication de vote.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

M. JULIEN était quasiment parfait, sauf que la chute, on ne la partage pas.

C'est-à-dire qu'au sujet de cette nouvelle commission, il a expliqué l'essentiel, c'est flou, on ne sait pas comment les Parisiens vont être désignés, tirés au sort, tout cela c'est de la communication. L'efficacité ? Il y a des instances de démocratie participative locale, utilisons-les, elles existent, vous devriez plutôt inviter les Parisiens à investir les conseils consultatifs de quartier, à utiliser le C.I.C.A., et un certain nombre d'outils qui existent déjà.

Je ne vois pas pourquoi on va recréer ce pré-conseil. Vous feriez bien de permettre aux internautes parisiens qui veulent réagir, apporter des contributions, d'ouvrir la partie Internet à des échanges, à des commentaires. Ouvrir un "chat box" permettrait aux Parisiens de faire des propositions et de vous faire remonter les demandes des Parisiens.

C'est un peu une défiance vis-à-vis des élus représentatifs, on est censé être au contact des habitants, quand il y a des propositions de vœu, si l'on est au contact des habitants, on est capable de les formuler.

Tout cela, c'est de la communication, c'est totalement imprécis sur le fonctionnement, nous nous opposerons à cette proposition de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mao PENINOU pour son groupe.

M. Mao PENINOU. - Plus qu'une position de vote qui n'est pas totalement arrêtée pour le moment, ce sont plutôt des questions, puisqu'en lisant ce vœu et notamment cette conclusion, je voudrais savoir comment la DDCT compte organiser les services techniques pour que la salle du Conseil de Paris soit disponible une semaine avant le Conseil, alors qu'en général ce n'est pas possible.

Je voudrais savoir quels sont les dispositifs mis en place pour que les avis que donneront les Parisiens sur l'ensemble des projets de délibération puissent être remontés avant le Conseil, sinon cela n'a pas grand intérêt de leur donner la parole.

Puis se poser des questions, réagir, proposer, comment serons-nous tenus informés ? Quelle synthèse sera faite ? Quels services de la DDCT travailleront sur ce sujet ? Toutes ces questions m'intéressent beaucoup avant de pouvoir voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, il est 20 heures 50, il y a beaucoup de questions, beaucoup de réponses qui ne sont pas encore précisées, je voudrais dire que la DDCT, présente à mes côtés à travers son directeur, a dit qu'elle serait présente et qu'elle assumerait les demandes que vous portez.

En attendant que ces réponses vous parviennent et sans que cela, j'en suis désolé, puisse éventuellement commander votre vote, je vais...

M. Pascal JULIEN. - Que les réponses soient apportées à tous les présidents de groupe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons une certaine habitude de transparence tout de même.

En général, on donne l'information à tout le monde, parce que si on ne l'a donne qu'à un, il tire avantage pour la mettre aussitôt sur les réseaux sociaux, donc il vaut mieux la donner à tout le monde.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 33).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au fonctionnement du budget participatif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 69. Vous ne le présentez pas ? Oui ?

Budget participatif, deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur le budget participatif, ce que je vous propose à travers ce vœu, c'est que l'on fasse évoluer notre démarche de budget participatif, car pour l'instant, c'est 5 % du budget d'investissement. Certes, je sais qu'il y a bien des efforts qui ont été faits, notamment pour essayer de pallier le fait que bien souvent c'était dans les quartiers les plus aisés qu'on s'impliquait le plus. Il y a eu un travail qui a été fait pour essayer d'impliquer plus les quartiers populaires, il y a beaucoup de choses qui ont été faites pour essayer d'accompagner dans les différents projets.

Néanmoins, il y a encore beaucoup d'insatisfactions. Moi, je propose qu'on fasse évoluer tout cela, déjà en proposant que les citoyens et les citoyennes de Paris puissent avoir leur avis sur la façon dont cela doit fonctionner. Comme cela, déjà, les problèmes qui ont pu être exprimés à certains moments, les citoyens pourront en faire un peu l'état des lieux. Que l'on puisse créer une instance de contrôle composée de citoyens tirés au sort, d'associations volontaires, un financement indépendant du budget participatif pour qu'ils puissent débattre, évaluer, reconstruire le cadre de fonctionnement et de financement du budget participatif.

En effet, il y a des pistes fort intéressantes qui s'expriment de plus en plus. Par exemple, toutes les dépenses qui doivent relever de l'entretien courant, comme celui des écoles et des collèges, il faut les sortir du budget participatif, si elles remontent énormément. Par exemple, aussi l'idée qu'il faut qu'on donne les moyens à l'administration pour être capables d'évaluer la faisabilité d'un projet dans un temps plus resserré, sinon on se retrouve avec des projets qui ont 4 ans, qui ont été adoptés, et 4 ans plus tard ils ne sont pas réalisés et on constate que finalement ils ne sont pas réalisables, non pas parce que la Ville ne le voudrait pas mais parce que techniquement ce n'est pas possible. Il faut donner les moyens humains à notre administration et il faut donc les évaluer pour cela.

Mais on pourrait aussi envisager que l'ensemble des budgets de direction soient en démarche participative. Alors, entendons-nous, par exemple, dans un arrondissement, cela voudrait dire quoi ? Vous prenez le budget des écoles et vous faites en sorte que l'ensemble des conseils d'école puissent participer à la réflexion sur la priorisation des travaux.

Ce genre de démarche permettrait d'être au plus près des besoins et d'une implication sur l'ensemble des besoins. On pourrait le faire par exemple aussi sur… La réflexion sur...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien non, j'arrêterai là.

Voilà, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

S'interroger sur la méthode de vote est une forme de tradition rhétorique et esthétique de la gauche plus ancienne que notre Assemblée, mais, enfin, vous comprendrez, Madame SIMONNET, que la chose qui nous préoccupe, c'est d'abord d'assurer la vulgarisation, la popularité de ce budget participatif et que force est de constater que le niveau de participation témoigne de son succès chaque jour.

D'abord, par l'ampleur budgétaire qu'il représente, puisque face à des budgets participatifs de 5 euros en moyenne par habitant en France, il est de près de 45 euros par habitant, c'est-à-dire 9 fois supérieur au niveau médian. Ensuite, ce budget participatif, qui a d'ailleurs évolué depuis qu'il a été généralisé à Paris depuis 2014, fait l'objet constamment d'ajustements, d'améliorations, de performances, d'évaluations afin notamment d'avoir une évaluation du dispositif s'appuyant sur le retour des Parisiens mais également de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire également les mairies d'arrondissement, également les services administratifs.

Par ailleurs, vous savez que nous sommes extrêmement vigilants sur l'inclusion de tous les Parisiens à travers notamment un volet spécifique aux quartiers populaires, qui mobilise 30 millions d'euros par an sur les 100 millions d'euros au global du budget participatif chaque année, et que le vote à l'urne, avec notamment 30 % de votants par papier, en mettant de façon très organisée des urnes dans tous les quartiers de Paris, permet d'assurer une représentativité la plus large possible. Nous mettons également en place des ateliers citoyens pour comprendre le fonctionnement du budget de la Ville, des ateliers d'émergence de projets dans la quasi-totalité des arrondissements et en mettant un soutien spécifique dans les quartiers populaires grâce à des associations qui sont spécifiquement financées pour accompagner les porteurs de projets.

J'émettrai donc un avis défavorable à votre vœu, même s'il y a toujours des chemins pour progresser.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que vous maintenez votre vœu.

Je le mets aux voix avec un avis défavorable. Je ne le mets pas aux voix tout de suite puisqu'il y a deux demandes d'explication de vote ; excusez-moi.

Sandrine MÉES a la parole.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus écologistes, bien qu'ils soient de gauche plus récente que Mme SIMONNET, ont déjà fait les mêmes constats. On fait assez souvent les mêmes propositions à travers des vœux qui ressemblent beaucoup à ce que propose maintenant Mme SIMONNET, notamment en ce qui concerne le financement des travaux qui nous semblent être des travaux de base et qui devraient, pour nous, être sortis du budget participatif.

Nous trouvons donc que les modalités du budget participatif, malheureusement, n'évoluent pas assez vite, surtout eu égard à l'importance prise par ce sujet - on le voit en ce moment - et nous pensons que les moyens humains alloués au fonctionnement de la démocratie participative à Paris doivent être radicalement accrus.

Nous voterons donc le vœu de Mme SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Danièle PREMEL veut aussi faire une explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - A lire ce vœu, je me suis vraiment demandée s'il cherchait à rassembler autour d'une proposition.

En effet, comme il vient d'être dit, déjà plusieurs fois moi aussi, au nom du groupe Communiste, nous avons déjà souligné et critiqué les travaux relevant d'obligations d'un financement normal de service au sein du budget participatif.

Mais au vu de l'ensemble des attendus et de notre conception de l'éducation populaire, qui est un processus d'émancipation collective et pas simplement un recueil de plaintes ou de paroles individuelles, le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Pas d'autres explications de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69, que j'imagine maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole au président de la 1ère Commission, Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, je démarre donc ce soir pour la 1ère Commission ?

C'est vous qui avez la maîtrise, donc je prends la parole si...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument. Je pense que pour la bonne organisation de nos débats et pour celles et ceux qui sont restés, je vous propose… Il y a un projet de délibération et un vœu pour Afaf GABELOTAUD, ce qui va nous permettre de commencer dès demain matin à 9 heures par le regroupement des quatre arrondissements. Je pense que personne n'est lésé dans cette affaire, puisqu'en plus tous les inscrits sont là.

Je donne donc la parole au président de la 1ère Commission, Pierre GABORIAU, et je le remercie d'être présent.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, compte tenu de la fermeture du système d'information de la Direction des Finances et des Achats en raison de la clôture budgétaire, j'ai informé les membres de notre Commission que les tableaux de bord financiers ne seraient pas présentés ce mois-ci. Néanmoins, notre collègue adjoint au Maire Emmanuel GRÉGOIRE s'est engagé devant les membres de la Commission à présenter un bilan de l'exécution budgétaire du premier trimestre 2019 à la prochaine Commission fin mars.

Nous avons ensuite, avec notre collègue Mme LEVIEUX apporté des précisions sur le projet de délibération concernant la convention entre la Ville de Paris et le C.A.S.-V.P., puis toujours avec notre collègue Mme LEVIEUX, le

rapport annuel d'activité 2018 de l'Inspection générale, complété par des commentaires et une synthèse de Mme MATHIEU, directrice de l'Inspection générale.

Puis notre collègue Mme POLSKI a apporté des précisions sur le projet de délibération concernant l'exonération de certains droits de voirie 2019, des commerces dont l'activité avait été affectée par les troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et de décembre 2018 par des avenants au contrat. Notre collègue M. SAINT-ETIENNE a émis le souhait d'avoir une évaluation des pertes de chiffre d'affaires des commerçants en raison des dernières manifestations.

Enfin, nous avons évoqué le rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris et la fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du premier secteur de la Ville de Paris. Ce sera évidemment l'objet, comme vous l'avez annoncé, du débat de demain matin.

Enfin, notre collègue Mme GUHL a présenté un projet de délibération sur la mise en œuvre des projets votés au budget participatif parisien, rénovation et aménagement de quatre locaux associatifs ; c'est ce que nous venons d'évoquer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre GABORIAU.

2019 DAE 56 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Paris & Compagnie" (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour le projet de délibération DAE 56, la parole est à Jean-Noël AQUA, qui peut ne pas faire 5 minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons contre cette subvention au projet "Rhizome".

Qu'est-ce que ce projet "Rhizome" ? Il semble à première vue bien éloigné de la tige souterraine de certaines plantes vivaces, et pourtant nous pouvons faire certains parallèles et comparaisons intéressants entre ce projet et cette tige végétale.

Ce programme tente en effet de faire passer de manière souterraine un soutien public aux entreprises privées, et en l'occurrence afin qu'elles fassent évoluer leur politique de gestion des ressources humaines et de management. Qu'allons-nous faire dans cette galère ? Quel lien avec l'action publique ?

Le projet "Rhizome" s'alimente donc de l'argent public pour des bénéfices privés, le bon vieil adage collectivisant les coûts et privatisant les bénéfices, et pour des bénéfices qui seront probablement bien éloignés de ce que l'on est en droit d'attendre d'une politique de l'emploi, lorsqu'on s'aperçoit que les partenaires de la plateforme sont "AG2R", "La Mondiale" ou "Total".

Derrière l'objectif de mutation du travail et de transformation des ressources humaines, que trouvons-nous ? Nous connaissons l'habileté du nouveau management public pour masquer les dures réalités sociales par un vocabulaire trompeur : derrière les "plans de sauvegarde de l'emploi" se cachent en réalité des licenciements, derrière les restructurations se cache une volonté avide d'augmenter le profit en supprimant des emplois.

Que cache-t-on dans ce projet de délibération derrière la, je cite : "mutation du travail, transformation des ressources humaines, gestion dynamique des compétences" ? Non seulement cette distribution d'argent public pour ce type de mission ne relève pas visiblement de nos compétences, mais en outre elle pourrait atteindre des objectifs complètement contradictoires avec ceux que nous poursuivons, à savoir la sécurité de l'emploi et de la formation tout au long de la vie.

En laissant les chefs d'entreprise et les DRH orchestrer cette mutation du travail, nous laissons la logique du profit guider l'organisation du travail au mépris des considérations sociales. Les conséquences sont lourdes : "burn out", maladies professionnelles, multiplication de la souffrance au travail, etc.

A l'heure où le pays est traversé par une grave crise démocratique, nous réaffirmons la nécessité d'une démocratisation des entreprises. La vraie innovation en matière de ressources humaines serait l'introduction d'une réelle démocratie au travail. Soyons fous, demandons l'impossible ou du moins l'impossible pour les petits pieds : demandons la participation de tous les salariés aux décisions de l'entreprise !

Le regain, ces dernières années, des coopératives nous permet d'entrevoir cet espoir. Ces innovations nous permettent d'imaginer un monde du travail où les hommes et les femmes ne sont pas uniquement des ressources, mais sont pleinement acteurs de leur vie professionnelle.

Mais nulle trace de telles innovations dans les projets de "Rhizome". Il reste centré sur l'amélioration du profit à coup d'innovations techniques diverses et variées, comme on peut le voir sur le site Internet.

Bref, rien de bien novateur sous le soleil, tout juste une nouvelle peinture. Pour nous, ce projet de délibération n'a pas lieu d'être. Il verse de l'argent public pour une finalité bien éloignée de l'intérêt collectif, pour une finalité bien éloignée d'un projet émancipateur qui serait, lui, réellement novateur.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est une vraie provocation, en fait, ce projet de délibération parce qu'une entreprise est d'abord et avant tout un collectif de travail. Sauf que comment traiter ce collectif de travail ? Comment regarder la gestion des ressources humaines ?

Aujourd'hui, force est de constater, qu'il s'agisse des "start-up" ou qu'il s'agisse de grandes entreprises, mais honnêtement les "start-up" n'échappent absolument pas à la règle et c'est généralement pire que dans les petites entreprises plus traditionnelles, on constate une violence symbolique dans les rapports au travail qui est terrible, que cela déclenche de la souffrance au travail, qu'il y a bien souvent un déni de reconnaissance de ce qu'il reste dans le droit du travail, malgré l'ensemble des tentatives de détricotage du Code du travail. Et là, vous voulez donner 15.000 euros pour l'association "Paris et Compagnie" qui vise notamment à accompagner, dans l'innovation sur les ressources humaines, la gestion des ressources humaines des "start-up" ?

Mais faites dans ce cas un don aux organisations syndicales des salariés de ce pays ! Intervenez pour qu'il y ait une campagne auprès du Gouvernement pour exiger qu'il y ait plus d'inspecteurs et d'inspectrices du travail, et que l'on arrête de casser le corps des inspecteurs et inspectrices du travail. Ou bien faites un partenariat avec des chercheurs à l'université sur la question du droit au travail, de la protection du travail, contre le "burn out", la souffrance au travail, la maltraitance au travail, mais pas pour l'innovation des ressources humaines.

J'imagine et j'espère que vous allez nous donner d'autres explications, mais bien évidemment je voterai contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

"Paris et Compagnie", "Paris & Co", l'Agence de développement économique et d'innovation de Paris est un outil unique au service de l'émergence et du développement des "start-up" parisiennes, du déploiement des réseaux professionnels, du rayonnement et de l'attractivité de Paris.

Cela n'a rien de botanique évidemment, et plus sérieusement la Ville de Paris a choisi de soutenir "Paris & Co" via un conventionnement et une subvention de 15.000 euros pour le développement de la plateforme d'innovation de "Rhizome". Une plateforme dédiée à la mutation du travail et à la mutation des ressources humaines.

Mais, très sérieusement, pensez-vous réellement que nous allions subventionner une structure pour détricoter le Code du travail, ou encore chercher à faire une mutation particulière pour aider les entreprises à mieux licencier ou licencier différemment ? Pas du tout. Il s'agit, très sérieusement, que la Ville s'interroge et aide à s'interroger les ressources humaines.

Je salue Véronique LEVIEUX puisque la Ville utilise aussi cette plateforme pour s'interroger sur ses propres ressources humaines. Comment faire évoluer, via les outils numériques, mais aussi comment rapprocher les acteurs privés du public le plus éloigné, à travers des formations, des outils numériques pour s'aider dans son C.V., des outils numériques qui permettent de proposer et de poster des C.V. virtuels. C'est donc très concret. Cela n'a rien de fantasmagorique. Ce n'est absolument pas un mythe. On n'est pas en train de construire ou de déstructurer. On est très loin de ce schéma.

Il y a des secteurs en tension : l'hôtellerie, le tourisme, la restauration, le B.T.P., les métiers d'aide à la personne. Ils sont structurellement en tension et peinent à recruter. Ces entreprises nous demandent aussi que des jeunes "start-up" puissent s'interroger sur de nouvelles formes puisqu'aujourd'hui il y a des outils numériques un peu partout, que cette mutation et cette transformation existent. C'est le sens de l'histoire. Il faut savoir faire avec.

Personnellement, je n'ai aucun problème à aider à cette réflexion, à faire en sorte que les problématiques de recrutement ne soient pas une matière figée. L'innovation y a toute sa place, y compris dans l'objectif social d'accompagnement et d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Par ailleurs, les adhérents, ce sont aussi Pôle Emploi, la Ville de Paris. Ils utilisent cette plateforme pour s'interroger sur leurs propres réflexions, le recrutement et les ressources humaines de façon plus globale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 56).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'insertion par l'activité économique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 70. Nous arrêterons avec ce vœu. Il est relatif à l'insertion par l'activité économique.

Il est présenté par le président Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu vise à demander à la Ville de Paris de réaliser un bilan complet de son action en matière d'insertion par l'activité économique. C'est évidemment une action très importante. Nous estimons qu'il est peut-être temps de faire un bilan dans la continuité des vœux que le groupe avait déposés sur ces sujets, notamment sur la réforme de l'apprentissage, et également dans la continuité de ce que fait la Ville de Paris et du travail mené par le Gouvernement sur un certain nombre de sujets, par exemple le "Plan Pauvreté".

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

Pour vous répondre, Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL ? L'une, l'autre, les deux ?

Non, c'est Afaf.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, ce sera les deux, effectivement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De toute façon, ce sera deux minutes à deux.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Je laisserai le temps adéquat à ma collègue, Antoinette GUHL, pour répondre sur les spécificités de l'I.A.E. puisque ce vœu regroupe énormément de choses. Puis, comme vous le dites, vous parlez de formation professionnelle et des compétences de la Ville de Paris, mais vous parlez aussi de l'I.A.E. qui n'est pas tout à fait du volet de l'emploi pur et dur.

En ce qui me concerne, je vais vous répondre sur les spécificités des politiques de l'emploi. Quelques éléments pour vous dire que, de toute façon, nous sommes favorables à votre vœu. Nous serons, bien entendu, à l'aise pour vous faire un bilan le plus complet possible prochainement.

Au sujet de la Mission locale de Paris, avec 8 sites d'accueil, elle a pu ainsi accueillir près de 9.000 nouveaux jeunes et en accompagner plus de 19.000 tout au long de l'année 2018, grâce à l'engagement de 184 salariés, de 175 bénévoles qui s'impliquent au sein des sites de la Mission locale.

L'Ecole de la deuxième chance, quant à elle, accompagne près de 430 jeunes dans un parcours de réinsertion citoyen et scolaire pour réinsérer des jeunes déscolarisés ou en rupture. Aujourd'hui, 3.000 Parisiens sont accompagnés dans le cadre du P.L.I. par les P.E.C. Nous accompagnons financièrement de nombreuses associations, notamment grâce à notre appel à projets "Accompagner durablement les publics éloignés de l'emploi". Nous soutenons l'expérimentation territoire "Zéro chômeur". Nous comptons aussi essaimer sur de nouveaux territoires ou sur le Nord-Est parisien. Nous avons également lancé un plan "Enjeux emplois" mais cela mérite vraiment un bilan beaucoup plus complet. Je peux vous assurer que nous le ferons assez rapidement.

Nous sommes favorables à ce vœu et je laisse la parole à ma collègue, Antoinette GUHL.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame GUHL, vous avez la parole.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Pour compléter ma réponse et vous apporter des éléments sur l'insertion par l'activité économique, l'I.A.E, je voudrais tout d'abord vous dire que nous avons les résultats annuellement, puisque nous avons bien entendu les bilans que vous demandez de manière tout à fait régulière et périodique.

Aujourd'hui, le dispositif d'insertion par l'activité économique à Paris relève d'un soutien à la fois de la Ville et en partie de l'Etat, du Département de près de 8 millions d'euros par an, et permet à plus de 1.500 bénéficiaires du R.S.A. d'accéder à un contrat en insertion.

Je rajouterai juste un chiffre pour ne pas trop dépasser le temps qui m'est imparti : près des deux tiers des bénéficiaires terminent leur parcours d'insertion par l'activité économique en formation ou en emploi pérenne.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

Danièle PREMEL a la parole pour une explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - Je me demande si les communistes sont entendus. Je pense qu'ils sont trop en avance, Monsieur BARGETON, parce que cela fait effectivement depuis près de quatre ans que nous demandons des bilans.

Mais nous ne demandons pas qu'un bilan, mais une véritable évaluation. Votre vœu est tous azimuts. On parle de tout - tant mieux si nos adjointes s'y retrouvent.

J'aimerais que l'on ait vraiment une démarche d'évaluation. Ce n'est pas que du bilan, ce n'est pas que du quantitatif ; c'est aussi comment les structures vont participer à l'évaluation du travail qu'ils font.

Effectivement, nous pourrions être pour ce vœu mais nous allons nous abstenir, parce que nous voulons aller plus loin, à moins que l'on nous réponde d'aller jusqu'à l'évaluation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Pas d'autres explications de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 34).

La séance est levée.

Elle reprendra demain matin à 9 heures et nous commencerons avec la fusion des quatre premiers arrondissements de Paris.

Merci et désolé, auprès des agents tout particulièrement, de ces 13 minutes supplémentaires.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 4 février 2019 à vingt-et-une heures treize minutes, est reprise le mardi 5 février 2019 à neuf heures, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La séance est reprise.

Hommage aux victimes de l'incendie survenu dans le 16e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, c'est une ouverture quelque peu exceptionnelle.

Notre Ville a encore été frappée cette nuit par un dramatique accident. A l'heure où je vous parle, la Maire de Paris et la maire du 16e arrondissement sont sur place avec le Ministre de l'Intérieur. Huit personnes sont décédées dans ce drame. Cela aurait pu être bien pire sans l'intervention extrêmement rapide et efficace des pompiers dans des circonstances difficiles, puisque, l'immeuble étant enclavé, il a fallu des évacuations en échelle, en façade et en baudrier.

Encore une fois, notre Assemblée est endeuillée. Encore une fois, nous devons rendre hommage à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Comme le Procureur de la République en a fait état, la piste criminelle est, à l'instant où nous parlons, privilégiée puisqu'une femme est en garde à vue.

Un moment plus solennel d'hommage aura lieu cet après-midi en ouverture de nos travaux à 14 heures 45.

Avant de commencer ce matin, nous voulions vous proposer de respecter une minute de silence en mémoire des huit victimes de ce drame.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Nous allons reprendre les travaux par la 1ère Commission.

Je cède la parole à Paul SIMONDON, puisque ce sont mes projets de délibération.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Emmanuel GRÉGOIRE, au fauteuil de la présidence).

2019 DDCT 23 - Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris.

2019 DDCT 1 - Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du 1er secteur de la Ville de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous commençons cette séance par l'examen du projet de délibération DDCT 23 concernant le rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris.

La parole est au maire du 3e arrondissement, M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, le processus de regroupement des quatre arrondissements de Paris est arrivé à une étape importante aujourd'hui, lors de ce Conseil de Paris, avec les deux projets de délibération que nous avons à examiner.

Ce regroupement sera véritablement effectif au lendemain des prochaines élections municipales de 2020. Il fait suite à une loi votée le 28 février 2017, relative au statut de Paris. Le constat avait été dressé que l'écart entre les arrondissements parisiens étaient extrêmement importants : le 1er arrondissement, le moins peuplé de Paris, comptait 17.000 habitants quand le 15e arrondissement, le plus peuplé, en compte 240.000, soit un rapport de 1 à 14. Le regroupement des arrondissements du centre de Paris permettra de ramener ce rapport à 6 entre le 8e arrondissement, 39.000 habitants, et le 15e arrondissement.

Les travaux préparatoires à la consultation du futur secteur ont associé, au-delà des obligations légales, les élus, les habitants, les conseils de quartier, les services, les agents de la Ville, les agents de nos quatre arrondissements du cœur de Paris. Une conférence d'arrondissement a d'ailleurs eu lieu récemment, réunissant les 48 conseillers des quatre premiers arrondissements de Paris. Un bureau de la conférence d'arrondissement composé des quatre maires d'arrondissement et du premier adjoint à la Maire de Paris a été mis en place depuis maintenant plus d'un an. Cette conférence d'arrondissement a rendu un rapport le 19 février 2018 à la Mairie de Paris, contenant l'avis des conseils de quartier et les conseils d'arrondissement réunis à quatre reprises en 2018 sur le sujet dans chacun des quatre arrondissements concernés.

La Maire de Paris a souhaité aller au-delà des obligations légales de concertation. C'est ainsi qu'une concertation a été lancée sur le site "Idee.Paris" pour recueillir les propositions des Parisiennes et des Parisiens. Une deuxième consultation numérique portant sur la dénomination de la nouvelle entité a recueilli plus de 900 contributions. Cela a été suivi par une votation citoyenne qui a départagé les quatre dénominations qui avaient été sélectionnées par un jury. La dénomination "Paris Centre" a finalement été retenue. Les trois consultations numériques, lancées en octobre 2018, qui sont restées ouvertes jusqu'au 31 décembre de cette année, ont porté sur la définition des usages des bâtiments des trois autres mairies d'arrondissement. En février 2018, un panel d'une vingtaine de personnes reflétant la diversité des quatre arrondissements - usagers, habitants, commerçants, personnes - a également travaillé sur ce secteur.

L'organisation politique du nouveau secteur garantit maintenant une meilleure équité sur le plan démocratique et un plus grand pluralisme sur le plan politique.

Concernant la mesure d'équité sur le plan démocratique, la loi du 28 février, qui entrera donc en vigueur en 2020 à la suite des élections municipales qui devraient avoir lieu au mois de mars 2020, fixe le nombre de conseillères et de conseillers de Paris à 8 pour le secteur "Paris Centre", c'est-à-dire le même nombre de conseillers de Paris qu'il y a actuellement, si on additionne les conseillers des quatre arrondissements pour une population de près de 100.000 habitants au dernier recensement de 2016.

Ainsi, et c'est ce qui est important dans la réforme, chaque conseiller et conseillère de Paris de ce secteur représentera environ 12.500 habitants, se rapprochant ainsi de la moyenne parisienne de 13.500 habitants.

Le regroupement des quatre premiers arrondissements aura pour effet de faire passer le nombre de conseillers et de conseillères d'arrondissement de 48 à 24. Il y aura, comme je vous le disais, 8 conseillers de Paris sur les 24 conseillers d'arrondissement. C'est, par exemple, le même chiffre que pour le 10e arrondissement qui compte le même nombre d'habitants.

Le plus grand pluralisme sur le plan politique constituait donc un des points centraux de la réflexion sur cette réforme. Rappelons que, dans la configuration actuelle, il n'y a pas d'élu d'opposition conseiller de Paris dans les 1er, 2e et 4e arrondissements ; le 3e compte, lui, 3 conseillers de Paris.

Je vois que je vais dépasser mon temps.

Dans la votation citoyenne qui a eu lieu également, l'actuelle mairie du 3e arrondissement a été choisie pour être le siège de la mairie de secteur et accueillera donc la mairie centrale, avec les services qui sont généralement dédiés à la mairie centrale.

J'ai vu que mon temps était presque dépassé. Je vais donc m'arrêter là. Nous en avons souvent parlé.

Je voulais simplement dire que les deux projets de délibération qui vont maintenant se succéder sont une étape importante.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Marie-Laure HAREL, pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

C'est un honneur de prendre la parole après mon très cher maire du 3e arrondissement, M. AIDENBAUM. J'apprécie très sincèrement M. AIDENBAUM et il le sait tout à fait.

Vous aussi, Monsieur GIRARD, j'ai beaucoup d'affection pour vous et pour beaucoup de personnes dans cet hémicycle même si vous pouvez parfois penser le contraire !

C'est seulement la seconde fois que nous discutons du regroupement des quatre premiers arrondissements dans notre hémicycle et je regrette que ce ne soit pas sous la forme d'un véritable débat organisé comme cela devait être le cas initialement. Nous n'aurons eu au total qu'un véritable débat en février 2016, avant que l'Assemblée ne décide du sort de Paris lors de la loi du 28 février 2017 relative au statut de notre ville.

Cette loi a donc acté le regroupement des quatre premiers arrondissements sans que les Parisiens ne soient réellement jamais consultés en amont sur le fait de savoir s'ils voulaient ou non de ce nouveau secteur. Ni les Parisiens, ni les conseils de quartier, ni les élus d'arrondissement n'ont eu leur mot à dire avant que la loi ne soit votée. C'est seulement plusieurs mois après que cette loi a été votée que vous avez enclenché des conférences d'arrondissement, des réflexions au niveau des conseils de quartier et, enfin, une concertation locale en octobre pour savoir ce que les riverains voulaient comme nom ou comme immeuble pour leur nouvelle mairie de secteur.

Il aurait peut-être été plus juste, en amont du processus législatif, de questionner plutôt les Parisiens concernés sur le fait de savoir s'ils voulaient ou non de cette réforme, les avertir, leur expliquer avant qu'ils apprennent tous cette décision un peu par hasard dans les journaux. On leur a donc donné des options sur la forme, mais pas vraiment de possibilité de décision sur le fond.

La votation citoyenne d'octobre a néanmoins eu un taux de participation que l'on peut considérer tout à fait satisfaisant : un quart du corps électoral du 1-2-3-4, c'est tout à fait honorable pour un exercice qui est nouveau et quand même sans grand enjeu. On aura donc a priori, dès 2020, comme les votants l'ont exprimé, une mairie de secteur basée dans l'actuelle mairie du 3e et qui portera le nom de "Paris Centre". A vrai dire, je ne comprends pas trop pourquoi vous nous soumettez aujourd'hui au Conseil de Paris les choix émis clairement et directement par les Parisiens. Je trouve assez dommage que l'on ne considère pas d'office comme définitifs les souhaits émis de la manière la plus démocratique possible par nos citoyens. Il n'y a aucune raison de les remettre en cause.

Le regroupement des 4 arrondissements a un intérêt. C'est vrai, M. AIDENBAUM l'a dit, il va permettre de garantir, même si le nombre de conseillers de Paris reste inchangé, qu'il existe ici au Conseil de Paris une opposition au niveau de Paris Centre, ce dont ne bénéficient pas aujourd'hui les 2e et 4e arrondissements. Le regroupement des 4 arrondissements, vous l'avez aussi dit, Monsieur le Maire, et vous avez raison sur ce point, va permettre de rétablir un déséquilibre démographique entre l'arrondissement aujourd'hui le moins peuplé, le 1er avec ses 17.000 habitants, et l'arrondissement le plus peuplé, le 15e avec ses 240.000 habitants. En effet, cela a été dit de nombreuses fois, c'est un rapport de 1 à 14 qui n'existe dans aucune autre grande ville française.

Paris Centre, ce sera désormais, mais pas pour longtemps, un secteur de 100.000 habitants, car ce nouvel arrondissement ne va pas échapper à la règle d'un Paris qui se dépeuple car trop cher pour les familles et les jeunes. Les projections démographiques démontrent que d'ici 2050, dans Paris Centre, nous ne serons plus que 75.000, soit un quart de moins qu'aujourd'hui.

Nos 4 arrondissement ne seront donc bientôt plus qu'un, et bien que vous ayez mouliné cette idée dans votre coin depuis de nombreuses années, il reste encore des questions importantes qui ne sont toujours pas résolues. D'abord, que va-t-on faire des mairies 1, 2 et 4 ? A quoi vont servir à l'avenir ces bâtiments ? Que vont devenir leurs agents, dont beaucoup ont des craintes légitimes pour leur avenir ? Il est en effet normal que certains redoutent de ne plus avoir d'emploi si on mutualise les services. Ensuite, comment la vie citoyenne va-t-elle se réorganiser ? Va-t-on conserver des relais administratifs locaux comme le souhaitent les conseils de quartier, qui ont dit qu'ils voulaient pouvoir bénéficier du maintien des mariages et des services de l'Etat civil dans leur mairie de proximité ? Enfin, quelles économies va-t-on réaliser ?

Il ne faut pas tarder à trancher car tout doit être en mesure de fonctionner dans moins d'un an. Mon groupe va s'abstenir aujourd'hui parce qu'il ne veut pas du tout remettre en cause les souhaits des habitants et parce qu'il ne conteste pas la décision même de regrouper les habitants sur le fond, mais plutôt la méthode qui est la vôtre une fois de plus : celle de choix imposés alors qu'ils auraient pu être bâtis collectivement. C'est un peu comme les voies sur berges, dont la piétonisation aujourd'hui réjouit, et à juste titre, les Parisiens mais dont l'aménagement aurait sans doute pu être mieux pensé, notamment avec davantage de verdure et d'activités, si seulement vous nous aviez donné une chance d'imaginer tous ensemble le projet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe PCF - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je me retire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme Florence BERTHOUT pour le groupe LRI, je lui propose, si elle en est d'accord, de regrouper ses interventions sur le rapport relatif aux modalités de regroupement, qui est une communication sans vote, et le projet de délibération DDCT 1 qui porte sur le nom d'usage et le bâtiment de la mairie du premier secteur.

Je vous remercie.

C'est à vous, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes en plein débat, le grand débat national, on consulte les citoyens, c'est bien, c'est heureux, et nous assistons ce matin au contre-exemple absolu : tout ce qu'il ne faut pas faire en matière de démocratie participative. Il est vrai qu'il ne s'agit rien de moins que des modalités de regroupement des 4 premiers arrondissements et de la fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du premier secteur, un sujet qui est cher à tous les habitants du cœur de Paris.

106.000 habitants et 67.000 électeurs des 4 premiers arrondissements n'ont pas été consultés sur le principe de cette fusion. Je dis bien n'ont pas été consultés sur le principe de cette fusion, et on nous parle, dans cet hémicycle, de démocratie participative.

La Maire de Paris n'a demandé l'avis des habitants que pour valider le nom et le lieu de la mairie de secteur, question fondamentale, on s'en doute bien, qui n'a pas passionné les foules : 24 % de participation, il n'y a pas de quoi pavoiser, chers collègues. En revanche, le journal "Le Parisien" a rempli la mission que la Maire a rejeté à dessein, celle d'interroger à deux reprises les habitants du Centre sur la fusion de leurs arrondissements, en mai et en octobre 2018, et le résultat est sans appel, puisque 68 % des personnes interrogées ont désavoué, je dis bien désavoué, ce projet de fusion. Cherchez l'erreur. Vous persévérez dans la démarche et vous imposez aux Parisiens la recette favorite de cet Exécutif, en tout cas celle de sa Maire, celle de la politique du fait accompli.

A cet égard, la lecture de la restitution des 15 conseils de quartier du Centre, qui est annexée - je vous invite à la parcourir - au projet de délibération DDCT 23, est assez instructive. Il est mentionné à plusieurs reprises que le rapport général de la Ville est, je cite, apparu purement institutionnel et administratif, ne tenant pas compte de l'ensemble des travaux réalisés en 2018, et, je cite toujours, que les membres des conseils de quartier ont été heurtés par les perspectives démographiques, la baisse de la démographie n'étant pas pour eux inéluctable. Cette remarque émanant des 3 conseils de quartier du 2e arrondissement ne manque pas de sel, à la lumière de la fuite de 12.000 Parisiens chaque année.

J'ajoute que le 3e arrondissement n'est pas en reste, regrettant, je cite toujours, un rapport difficilement lisible pour le grand public et sans répondre à l'avenir des conseils de quartier quant à leur mode de fonctionnement et au maintien de leur périmètre géographique. Les remarques émises enfin par le 4e arrondissement sont du même ordre, les conseils de quartier soulignant, je cite toujours, que la cohérence globale du rapport sur les services proposés à l'échelle du nouveau secteur sont notoirement insuffisants.

Enfin, les avis des conseils de quartier du 1er arrondissement, chers évidemment à mon ami Jean-François LEGARET, qui a tant et continue à tant œuvrer avec son équipe municipale pour le 1er arrondissement, résument la question en précisant en introduction, je cite toujours, qu'il est regrettable que les membres des conseils de quartier n'aient pas été préalablement consultés à l'occasion d'un référendum citoyen ou d'une votation citoyenne sur la fusion en cours des arrondissements centraux de Paris.

Le constat est triste, la démocratie est bafouée à travers la suppression des arrondissements du Centre, car c'est de cela qu'il s'agit, et la Maire de Paris a choisi délibérément de n'interroger ni les habitants, ni les élus sur l'avenir de leurs arrondissements, qui demeurent quand même l'échelon de proximité incontournable au bon fonctionnement de la démocratie locale.

En réalité, ce n'est pas, chacun l'aura bien compris, la diversité qui est défendue, la diversité de Paris, et c'est un véritable déni de démocratie. Nous voterons, dans ces conditions, contre les deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, vous n'êtes pas là et vous êtes effectivement sans doute sur le terrain, dans le 16e arrondissement qui a connu cette nuit un incendie d'une gravité extrême, et permettez-moi de saluer l'ensemble des pompiers et des sauveteurs.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité m'inscrire sur ce projet de délibération pour regretter que nous n'ayons pas eu un véritable débat devant les Parisiennes et les Parisiens, le débat que méritait la décision de substituer une mairie de secteur aux 4 mairies historiques des 1er, 2e, 3e, et 4e arrondissements. Et c'est une grave erreur, qui ne portera pas chance - nous le pensons, je le pense - à ses inspirateurs, car quand les Parisiens découvriront la vérité, ils exprimeront leur désarroi puis leur colère. Une colère d'autant plus justifiée que la situation semble inappropriée, voire inique, car pourquoi décider de faire un secteur électoral en regroupant les 4 arrondissements du Centre de Paris, qui ont chacun une identité forte et une histoire spécifique ?

Le 1er arrondissement, l'arrondissement des Halles et du Louvre, le 2e, l'arrondissement des grands boulevards et de la Bourse, le 3e, l'arrondissement des artisans, du musée Picasso et de Pierre AIDENBAUM. Le quatrième, l'arrondissement des hôtels prestigieux du Marais et celui du Pletzl. Pourquoi le faire dans le Centre de Paris et ne pas le faire ailleurs ? Si l'on avait voulu être cohérent, on aurait dû continuer l'ouvrage avec les autres arrondissements et constituer des secteurs électoraux dans toutes les capitales, en travaillant notamment sur les quartiers administratifs qui sont au nombre de 80. La vérité est qu'on ne l'a pas fait pour une raison éminemment politique : il s'agissait avant tout, à travers cette opération, d'offrir une aire d'atterrissage à une personnalité politique bien connue des Parisiennes et des Parisiens.

Ce faisant, on a préféré sacrifier les intérêts de plus de 100.000 personnes, bafouer la démocratie et éloigner des services de proximité. Je pense notamment à ceux de l'état civil et à la délivrance des titres d'identité. Cela a été cité tout à l'heure par Marie-Laure HAREL : nombre de résidents s'en sont émus.

Alors que chacun des quatre premiers arrondissements est de la taille d'une ville de province, on décide de rayer d'un trait de plume trois mairies du cœur historique de la Capitale. Certes, le Centre de Paris perd des habitants, mais à qui la faute ? Elle est en tout cas largement partagée puisque, globalement, Paris et la quasi-totalité des arrondissements en perdent, selon le dernier recensement.

Face à cette situation, quelle est la réponse de la Mairie de Paris ? Mes chers collègues, elle décide de réduire l'emprise de son administration, alors que, nous le savons, dans la crise démocratique à laquelle nous assistons - cela a d'ailleurs été signalé hier et relevé par de nombreux orateurs - nos concitoyens, et les Parisiens n'y font pas exception, nous demandent de bénéficier justement de davantage d'écoute, de dialogue, ce qui passe par une proximité renforcée.

Aussi, nous vous demandons solennellement, mes chers collègues, Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint qui présidait la séance, de renoncer à la réalisation de ce regroupement qui n'a aucun sens, aucun fondement historique ni intérêt municipal, compte tenu de la modestie du nombre d'agents municipaux déployés dans chaque mairie. J'ai calculé : au total, une petite centaine sur un total de 55.000 agents municipaux.

Renoncez, Madame la Maire, à ce funeste projet qui, s'il est mené à terme, vous vaudra la colère et le ressentiment des habitants du Centre de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Geoffroy BOULARD pour une intervention qui regroupe non seulement le rapport, mais aussi le projet de délibération DDCT 1.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'intervenir sur ce projet de délibération, permettez-moi d'avoir une pensée pour les victimes et les familles de ce terrible incendie rue Erlanger, et de remercier naturellement non seulement les pompiers de Paris pour leur dévouement, leur courage, mais également les services mobilisés. Je pense notamment à notre collègue Danièle GIAZZI et aux élus du 16e mobilisés ce matin notamment.

Sur ce projet de délibération, je suis venu apporter mon soutien à Jean-François LEGARET qui se bat pour faire entendre la voix de ses administrés dans cette opération finement menée, mais qui est un véritable déni de démocratie, comme cela a été rappelé.

On ne peut pas, aujourd'hui, demander plus de proximité, plus de démocratie participative et la bafouer à la première occasion. Même si la loi ne le permettait peut-être pas, comment se fait-il que les conseils d'arrondissement des quatre arrondissements du Centre n'aient pas été consultés ?

Comment se fait-il que les conseils consultatifs de quartier, instances érigées en modèle de la démocratie participative parisienne, n'aient pas eu l'occasion de s'exprimer sur ce projet ?

Comment se fait-il qu'aucun chiffrage réel des économies réalisées par cette fusion ne soit fait et permette notamment un bénéfice au service des habitants du Centre de Paris ?

Je suis venu ce matin dénoncer cette opération électorale. Elle n'a évidemment échappé à personne. C'est regrettable. La démocratie et les Parisiens demandent notamment cette proximité, cette transparence. Cette opération sous couvert administratif est une mauvaise nouvelle pour la vitalité démocratique dans notre Capitale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mao PENINOU pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Mao PENINOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis que je siège dans ce Conseil, j'entends régulièrement le groupe les Républicains, ou toutes ses différentes appellations au fur et à mesure du temps, nous demander plus de responsabilités pour les maires d'arrondissement. Plus de responsabilités pour les maires d'arrondissement dans la propreté, dans la sécurité - encore hier - et l'on pourrait ainsi multiplier les sujets.

Ils nous demandent une décentralisation, que leur famille politique n'avait pas faite en son temps, mais ils nous demandent une décentralisation. Simplement, décentraliser, construire une métropole d'un autre côté, cela nécessite aussi que les maires d'arrondissement puissent avoir des instruments pour pouvoir mener de véritables politiques.

Je vous comprends, Monsieur BOULARD, dans le 17e arrondissement, comme dans le 19e arrondissement, nous sommes des villes, pas des petites villes de province, mais des grandes villes de province. C'est ce qui nous permet de pouvoir construire, justement, une politique de décentralisation, mais qui instaure aussi de l'égalité entre les Parisiens.

Je comprends bien le poids de l'histoire, de la constitution des quatre arrondissements du Centre de Paris, puisque l'on parle de cela aujourd'hui. Mais, excusez-moi, on ne peut pas gérer une ville uniquement avec une vision patrimoniale. Cela ne peut pas être simplement la reconduction ad vitam aeternam de l'existant. Paris perd des habitants. Le Centre de Paris en a perdu encore plus si l'on se retourne sur le dernier siècle. N'oublions pas, puisque l'on a régulièrement des débats sur la densité - on y reviendra probablement très prochainement - que Paris a perdu un tiers de ses habitants au cours du dernier siècle, donc la densité y a très fortement baissé.

Nous avons besoin de construire ces instruments et c'est la proposition qui avait été faite par la majorité, avec le regroupement, le rapprochement des 1, 2, 3 et 4, avec la création d'une mairie de secteur qui permettra à un maire de secteur, ou une maire de secteur demain, d'avoir la bonne échelle pour pouvoir impulser les politiques municipales parisiennes. Nous sommes dans une perspective à plus ou moins long terme - après avoir écouté le Président de la République, manifestement à plus long terme qu'on aurait pu l'espérer - de construction d'une véritable métropole. Là aussi, à l'image de ce qui s'est passé et de ce qui se passe actuellement dans les départements de la petite couronne, des regroupements intercommunaux doivent être faits. Je pense que c'est le cas à Paris aussi. C'est pour cela, évidemment, que nous voterons ce projet de délibération et l'approuverons.

Mais, comme d'ailleurs le groupe Radical l'avait dit à l'époque ainsi que Jean-Bernard BROS, je crois qu'il nous faut commencer dès maintenant à réfléchir à comment aller plus loin. Car c'est l'ensemble des arrondissements du Centre de Paris qui doivent pouvoir atteindre une taille qui permette cette décentralisation et cette déconcentration des responsabilités dans des domaines extrêmement importants. Ce n'est peut-être pas un hasard si le groupe les Républicains a commencé par faire s'exprimer les maires des 5e et 6e arrondissements. On l'a tous en tête. Demain, ce grand Quartier latin dont… Pour avoir vécu de longues années dans le 5e arrondissement, je sais que les différences ne sont pas très fortes, le sont probablement moins d'ailleurs qu'entre Belleville et la porte… Frédéric HOCQUARD qui, lui, habitait le 6e quand j'habitais le 5e, se rappelle bien que nous traversions le boulevard Saint-Michel régulièrement ensemble. Il nous arrivait aussi de pouvoir traverser les ponts entre le 7e et le 8e arrondissement, où, là aussi, nous avons des bassins de vie.

Je crois que c'est une organisation de Paris comme une ville beaucoup plus décentralisée, avec beaucoup plus de proximité et de démocratie participative qu'il nous faut construire demain, parce que c'est la métropole qui est notre avenir.

Pour nous, ce projet de délibération va exactement dans le bon sens. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai également sur les projets de délibération DDCT 23 et DDCT 1.

Je ne vais pas répéter ce qu'ont très bien dit mes collègues Pierre AIDENBAUM et Mao PENINOU. Je vais essayer de ne pas être redondant, en essayant de vous expliquer, de vous convaincre, chers collègues de l'opposition, pourquoi le regroupement de ces quatre arrondissements centraux était nécessaire.

Tout simplement, d'abord, en raison de l'avis du Conseil d'Etat qui avait pointé une inégalité de la représentation des citoyennes et des citoyens parisiens en matière élective. L'organisation parisienne et le statut de Paris dépendent du législateur via la loi P.M.L. Ce sont donc très logiquement les députés et sénateurs qui ont voté

le principe du regroupement des quatre arrondissements centraux. Et c'est l'occasion de rendre plus cohérentes et plus efficaces les politiques publiques menées dans le Centre de Paris.

D'ailleurs, à mon sens, il aurait fallu poursuivre et regrouper pour en faire des entités d'environ 100.000 habitants, les 5e et 6e arrondissements, ainsi que les 7e et 8e arrondissements. C'est dans la logique de la loi du 28 février 2017.

Mais, devant le conservatisme farouche des maires de droite de ces arrondissements, qui privilégient leur situation de pouvoir à l'intérêt général des Parisiens, la Maire de Paris, par souci d'apaisement, a souhaité renoncer. Je le regrette.

La Ville, pour sa part, a mené une concertation sans précédent. Il a été proposé de réfléchir à l'organisation des services pour la future mairie, via une démarche qui a permis la co-construction entre les 48 élus regroupés dans la conférence des arrondissements, les 48 élus du Centre, les citoyennes et les citoyens réunis dans les conseils de quartier et lors de la Conférence citoyenne qui a réuni un panel représentatif des habitants et des salariés des quatre arrondissements centraux, et j'ajoute à cela la contribution des conseils de quartier qui a été annexée au rapport à la Maire de Paris, dont nous débattons aujourd'hui, ainsi que le processus d'idéation, toujours en cours ou qui vient de se terminer le 31 janvier, je crois, sur idée.paris.fr. Cela est sans précédent. On peut difficilement parler de déni de démocratie.

D'ailleurs, je note au passage que nos collègues de l'opposition n'ont déposé aucun amendement sur les rapports présentés à la Maire de Paris, comme ils en avaient le pouvoir.

Mais, plutôt que de continuer sur la méthode, je voudrais vous dire un mot sur les nouveaux défis qui se présentent pour ce premier secteur ou cet arrondissement au pluriel, "Paris Centre".

J'en ai noté six, tournons-nous vers l'avenir.

Le premier défi que nous devrons relever, c'est le défi des locations saisonnières et la lutte contre l'hyper tourisme dans "Paris Centre", qui conduit à la perte de ses habitants.

Le deuxième défi consiste à réduire la pauvreté, car cela est indiqué par l'APUR, dans certains îlots de cet arrondissement central, un quart des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le nombre de personnes à la rue est supérieur à la moyenne parisienne, puisque nous en comptons 12 %, alors que nous ne disposons dans le Centre de Paris que de 7 % des dispositifs parisiens en faveur des plus démunis. C'est un défi que nous devrons relever.

Le troisième défi que nous devrons relever est celui de réduire la place de la voiture et lutter contre la pollution sur les grands axes à trafic routier. Et donc, nous devrons mieux utiliser le fleuve pour les livraisons des commerces de détail de Paris Centre, que ce soit la Samaritaine, le Forum des Halles, le BHV, Leroy Merlin, et le dernier kilomètre devra être réalisé depuis la Seine, à partir d'engins transporteurs électriques non polluants.

Le transport de personnes aussi devra être renforcé. Ainsi que nous avons voté un vœu à un précédent Conseil de Paris à l'initiative de Pierre AIDENBAUM, nous devrons organiser un bus de desserte locale reliant les quatre bâtiments de la Mairie centrale et des anciennes mairies, dans un quartier rendu piéton.

Quatrième défi, celui des déchets, les quatre arrondissements centraux produisent un volume de déchets deux fois plus important que le reste de la Capitale. Ce n'est pas parce que les habitants consomment plus, mais parce que les commerces y sont plus importants. C'est donc un territoire d'expérimentation particulièrement pertinent pour créer une zone "Zéro Déchet", notamment en favorisant l'apport volontaire pour les multi matériaux et les déchets alimentaires, tout en poursuivant et en amplifiant la collecte des déchets alimentaires en porte à porte.

Cinquième défi que nous devrons relever, les cantines "bio" aujourd'hui dans le 2e arrondissement, nous sommes à 96 % de produits "bio". Nous devons faire progresser l'ensemble des caisses des écoles, tout en préservant la liaison chaude là où elle se pratique, c'est-à-dire dans le 4e arrondissement, et aligner les conditions d'emploi de l'ensemble des agents des caisses des écoles sur le mieux disant des quatre caisses.

Enfin, sixième défi, une mairie augmentée, pour reprendre l'expression du maire du 4e arrondissement, Ariel WEIL, ou une mairie exemplaire, avec des agents qui peuvent travailler hors les murs, afin que ces agents puissent aller à la rencontre des personnes les plus fragiles, en se déplaçant à leur domicile, mais aussi pourquoi pas, qu'ils puissent continuer à célébrer des mariages dans les mairies d'arrondissement libérées, dont les salles de mariage, élément de notre patrimoine, devront être préservées.

Ceci, avec des services municipaux dotés de moyens humains renforcés qui devront allier la qualité du service, notamment via la facilitation numérique, à un accueil de qualité des citoyennes et citoyens de Paris Centre.

Voilà, chers collègues, ce sur quoi nous devons maintenant travailler, ce vers quoi nous devons nous tourner, à savoir la qualité de vie des habitants de "Paris Centre", et l'amélioration des politiques publiques grâce à ce renouvellement de nos politiques publiques.

Enfin, je voudrais terminer en soulignant la qualité de la rédaction du rapport remis à la Maire de Paris, sur lequel nous débattons, et notamment l'effort en écriture inclusive de ce document. Merci beaucoup à toute l'administration qui y a contribué.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Eric AZIÈRE pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez la position de notre groupe, ce regroupement des quatre arrondissements du Centre de Paris n'était ni urgent, ni impératif. Il ne justifiait pas qu'in extremis, à la fin du dernier Gouvernement du mandat de François HOLLANDE, sous la pression extrême de la Maire de Paris, que ce projet de loi sur le statut de Paris soit le dernier projet de loi présenté en Conseil des Ministres et voté sous la dernière mandature présidentielle, juste avant le naufrage politique.

Cette fusion d'ailleurs avait été éludée par Manuel VALLS lui-même, alors Premier Ministre, lors de la transmission de la loi sur le statut de Paris au Conseil d'État précédemment. C'est-à-dire que même à Matignon, il n'avait pas été considéré que cette proposition était inéluctable.

Vous vous réfugiez derrière un froncement de sourcils du Conseil Constitutionnel de 2013 sur la recherche d'un meilleur équilibre démographique pour éviter un déficit de représentativité. Ce scrupule démocratique vous honore, mais sincèrement, la répartition nouvelle faite dans le cadre de la loi du 5 août 2013, qui s'appliquait jusqu'à aujourd'hui, n'a fait l'objet d'aucune nouvelle saisine du Conseil Constitutionnel.

Et deuxièmement, la jurisprudence du Conseil Constitutionnel admet parfaitement qu'il peut y avoir des tempéraments, des exceptions pour l'attribution d'un faible pourcentage de sièges, si les écarts de représentation ne sont, je cite le Conseil Constitutionnel, "ni manifestement injustifiables, ni disproportionnés de manière excessive".

En dépit d'une sous-représentation du 1er arrondissement, le système d'élection en vigueur reste donc parfaitement valable.

J'ajoute maintenant, après les arguments juridiques, les arguments affectifs, culturels, historiques, cela compte aussi. Cela compte au moins autant.

D'abord, les raisons historiques, Paris s'est construite de manière concentrique, les 12 premiers arrondissements étant les plus vieux, constitués en arrondissement en 1795, et les 8 derniers arrondissements de 12 à 20, agrégés à Paris en 1859 dans le cadre de l'annexion des faubourgs. C'est l'histoire de Paris, la culture de Paris. C'est véritablement un coup de poignard dans l'histoire de Paris que vous donnez par la fusion des quatre arrondissements.

Deuxièmement, vous connaissez l'attachement des Parisiens à la lisibilité et la cohérence électorale des arrondissements. Pour beaucoup de Parisiens qui ignorent les arcanes administratifs et juridiques de la Ville de Paris, les arrondissements sont considérés par les Parisiens comme des municipalités. C'est un deuxième coup de poing que vous donnez dans la conscience des Parisiens et le rapport à la proximité, cette proximité, évidemment, que nous défendons tous les jours depuis que nous parlons de la modification du statut de Paris. Nous aurions voulu voir plus de décentralisation, renforcer les prérogatives des arrondissements, en l'occurrence nous éloignons là, dans cette fusion, la décision des habitants de ces quatre arrondissements.

Enfin, l'identité des arrondissements. Chaque arrondissement évoque à tout Parisien quelques caractères bien définis : le premier est le centre historique de Paris, du Louvre, du Palais Royal, le 3e arrondissement, du Temple avec le marché des Enfants Rouges, et sa partie du quartier du Marais, le 4e Notre-Dame, l'île Saint-Louis, l'Hôtel de Ville, Saint-Gervais, etc. Voilà, ce n'est pas qu'un périmètre administratif. Chacun de ces arrondissements est porteur d'un patrimoine et d'une histoire.

Dernier argument, si je me réfère aux grimoires électoraux de l'ancien monde, alors je note qu'en effet, le nouvel ensemble pèse 1.500 voix d'avance pour la gauche à Paris au premier tour des élections municipales en 2014.

Je suis sûr que ce détail vous a échappé. Je ne peux pas croire que tout ceci soit un petit calcul électoral. A l'heure où nos concitoyens en Gilet Jaune mettent en cause et doutent que ce qui gouverne l'action publique soit plus la défense, la préservation des intérêts politiques des élus que la recherche des intérêts généraux, je crains que cette boule de neige administrative et politique qui regroupe les quatre arrondissements du Centre de Paris, ne vous atteigne en plein visage, le moment venu.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue parce qu'en fait, je me reconnais entièrement dans l'intervention de M. Jacques BOUTAULT qui a, je pense, dit l'essentiel et dans celle de Pierre AIDENBAUM en partie aussi d'ailleurs. Je voudrais m'y associer en disant que notre groupe aurait aimé, oui, que l'on soit un peu plus ambitieux dans ce Paris de demain, et de pouvoir travailler sur le rapprochement d'autres arrondissements, mais je pense que tout cela est à venir.

Je voudrais aussi porter, au nom de notre groupe, les projets qui suivent, parce qu'effectivement, il faut se placer dans l'avenir.

Les Parisiens concernés par le rapprochement de ces quatre mairies d'arrondissement ont souhaité que ce soit la mairie du 3e qui soit le pôle de centralité. Il y a des réflexions sur ce que seront les autres bâtiments qui restent, sur ce secteur. Nous proposons que la mairie du 1er arrondissement puisse faire l'objet d'un travail très consciencieux autour d'un projet qui porterait un objectif social.

Cela a été rappelé par Jacques BOUTAULT. Le 1er arrondissement et les arrondissements du centre sont clairement… C'est pour cela qu'il faut les renforcer, Monsieur le Maire. Les arrondissements du centre sont des arrondissements qui effectivement concentrent beaucoup de difficultés, notamment liées à leur géographie, à leur histoire, cela a été rappelé aussi. Il nous semble du coup que renforcer la partie sociale en imaginant un service social de proximité le plus innovant possible, le plus concret, le plus imagé, modernisé, développé, renforcé pourrait nous permettre et permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens par la suite, de pouvoir faire valoir un pôle social du XXIe siècle. C'est ce que nous souhaitions apporter dans ce débat.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

La parole est à Jean-François LEGARET pour une intervention sur le rapport ainsi que sur le projet de délibération DDCT 1.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'élève une protestation solennelle, au nom du 1er arrondissement que je représente ici. Je suis d'ailleurs le seul conseiller de Paris du 1er arrondissement, comme vous le savez.

J'ai, pour la première fois, depuis l'institution des conseils d'arrondissement, refusé de réunir le conseil du 1er arrondissement, parce que je proteste, parce que c'est un déni de démocratie. Je remercie Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ, Geoffroy BOULARD, Eric AZIÈRE, pour ce qu'ils ont dit, pour leur solidarité et pour le devoir de vérité.

On n'est pas du tout dans un débat entre majorité et opposition. On est dans un débat devant les Parisiens, devant tous les Parisiens, et pas seulement ceux des quatre arrondissements du centre. Parce que c'est un déni de démocratie, parce que la loi qui a été votée en catimini, comme Eric AZIÈRE l'a fort bien rappelé, a été totalement escamotée. On se rappelle d'ailleurs que Manuel VALLS avait retiré la fusion du projet de loi in extremis, et il l'a retiré…

Pierre AIDENBAUM, il y a un devoir de vérité devant tous les Parisiens. Manuel VALLS, Premier Ministre, avait retiré la fusion des arrondissements de la loi sur Paris. C'est un éphémère Premier Ministre, M. CAZENEUVE, qui l'a réintroduite pour que cette loi soit votée effectivement, ultime loi votée par la précédente législature. Cherchez l'erreur !

C'est un déni de démocratie parce qu'on nous dit qu'on a organisé une consultation citoyenne. Voulez-vous savoir comment les choses se sont passées ? On avait dit que cette consultation serait organisée comme une élection avec, naturellement, les registres, des urnes et des bureaux organisés. A la différence d'une élection habituelle, ce scrutin s'est tenu sur deux jours, un samedi et un dimanche. Dans le 1er arrondissement, il y a eu 163 votants.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Par correspondance.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, non, écoutez, je demande une interruption de séance. Cela suffit, vous allez écouter ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez demandé une interruption de séance.

La séance est interrompue pour une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-neuf minutes, est reprise à neuf heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2019 DDCT 23 - Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris.

2019 DDCT 1 - Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la Mairie du 1er secteur de la Ville de Paris (suite).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous propose d'écouter M. le Maire du 1er arrondissement terminer son intervention.

Monsieur LEGARET, la parole est à vous.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vais m'en tenir à un élément factuel. Je voudrais que tous les conseillers de Paris sachent comment cette consultation prétendument citoyenne a été organisée, et sans être interrompu.

Il y a eu 1.271 votants dans les urnes, dans les quatre arrondissements, sur deux jours. A la différence d'un scrutin habituel, que s'est-il passé à la clôture du scrutin ? On n'a pas dépouillé les urnes. On les a emmenées à l'Hôtel de Ville, où elles n'ont été ouvertes que deux jours plus tard. C'est là où on a apporté 13.000 votes par correspondance, qui ont donc été déposés après la clôture du scrutin.

Si vous considérez que ces conditions sont des conditions démocratiques habituelles, dites-le-moi. Voilà comment les choses se sont passées. Et on nous prétend que c'est un succès démocratique ? 24 % des électeurs des quatre arrondissements se sont prononcés, c'est un déni de démocratie !

Le journal "Le Parisien" a posé effectivement, et d'ailleurs à plusieurs reprises, la question au lecteur du "Parisien" : "Etes-vous pour ou contre la fusion des quatre arrondissements du centre ?" 68 % des personnes interrogées se sont prononcées contre. Je gage personnellement que si la question avait été posée aux seuls habitants du centre de Paris, le score serait encore supérieur.

Je suis quand même très étonné, cher Jacques BOUTAULT, cher Pierre AIDENBAUM, que vous n'écoutiez pas les gens qui vous interpellent. Je les connais et je sais ce qu'ils vous disent. Vous n'allez pas me dire qu'ils sont favorables à la fusion des arrondissements. Moi, je vous donne rendez-vous aux prochaines élections municipales et on verra ce qu'ils vous diront et vous reprocheront.

Je le dis singulièrement à Jacques BOUTAULT qui vient de proférer des énormités : confondre le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel pour commencer. Alors que le Conseil constitutionnel n'a jamais dit cela ! Le Conseil constitutionnel est passé, vous ne l'ignorez pas, avant les précédentes élections municipales. Quand Jacques BOUTAULT a dit tout à l'heure - croyez-moi, Jacques BOUTAULT, je saurai le faire savoir à vos électeurs - qu'une mairie supprimée était une mairie libérée - ce sont vos termes -, je saurai m'en rappeler, et je pense que les électeurs du 2e arrondissement sauront s'en rappeler également.

Il y a la question évidemment que l'on escamote : que va-t-on faire des bâtiments des trois mairies supprimées ? Comme à chaque fois que l'on ne sait pas répondre à une question difficile, on invente un terme pompeux et creux. On a baptisé ce dossier de "question de la destination bâtimentaire".

On me dit pour le 1er arrondissement qu'on a décidé, sans moi et sans les habitants du 1er, que l'on compte bien accentuer la destination sociale. Cela tombe bien personnellement, la mairie du 1er est ouverte pendant tout l'hiver aux gens de la rue. Pour le 17e hiver consécutif, nous sommes toujours la seule mairie d'arrondissement à fonctionner 7 jours sur 7 pour accueillir les gens de la rue. Eh bien que tous les arrondissements en fassent autant !

La loi a été escamotée, le débat devant le Conseil de Paris est également escamoté. On a refusé de faire un débat organisé. On fait passer cela ce matin et il a fallu se battre pour obtenir un temps rallongé puisqu'il s'agit de deux projets de délibération à la fois.

C'est un déni de démocratie. Ce qui est outragé ici n'est pas seulement la démocratie, mais c'est concomitamment le passé, en raison de l'histoire très chargée de ces quatre arrondissements, et le présent parce qu'on porte atteinte à la diversité de ces arrondissements.

Mao PENINOU, écoutez, un peu de décence. Vous nous dites : on renforce les pouvoirs des maires d'arrondissement, c'est ce que l'on veut, et vous en supprimez trois ? Et vous supprimez la diversité qui est l'essence même de ces arrondissements.

Ce que vous outragez, c'est l'avenir, parce que vous ne pouvez pas ignorer qu'aujourd'hui un grand débat est ouvert en France sur la démocratie à la française. La démocratie à la française ne pourra se renforcer - je le dis et je prends ce pari devant vous - qu'à condition de renforcer la démocratie de proximité. C'est ce qui est important, c'est ce que réclament tous les Français, quel que soit le lieu où ils habitent, où ils travaillent. Et c'est précisément le principe républicain démocratique auquel vous portez atteinte : c'est la démocratie de proximité.

Je terminerai en disant qu'il n'y a aucun argument qui justifie cette fusion. Aucun ! On a osé, il y a quelques mois, avancer l'argument des économies budgétaires. On y a finalement renoncé et on nous a dit officiellement : non, il n'est plus question de faire des économies. On a osé avancer l'argument constitutionnel qui est faux et qui est

totalement mensonger. Il n'y a qu'un seul argument qui reste, vous ne l'ignorez pas, c'est un argument purement électoral et à usage personnel.

On verra bien si je me trompe. On verra bien qui se présentera dans cette circonscription, mais je prends là aussi un pari devant vous. Je vous le dis, la question de la fusion des quatre arrondissements du Centre sera un thème central de la prochaine élection municipale. Elle vous sera reprochée et vous verrez que les Parisiens protesteront et qu'ils seront nombreux quand ils sauront de manière édifiante la manière dont cette question a été tranchée, sans eux !

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a plusieurs débats : il y a le débat du fond, fusion ou pas fusion, et le débat tout aussi important de la méthode, démocratique ou pas démocratique. Je vais essayer d'aborder les deux débats.

Sur la question du fond, faut-il fusionner ou pas les quatre arrondissements centraux ? Et j'ajouterais, comme l'ont dit certains élus, devrions-nous d'ailleurs fusionner les 5e et 6e arrondissements, les 7e et 8e arrondissements ? Il y a bien sûr une question démocratique qui se pose qui est celle de l'égalité républicaine. En fonction du nombre d'électeurs, il n'y a pas de raison que l'on ait un conseil d'arrondissement dans le 20e pour une population de plus de 180.000 habitants - quasiment 200.000 car il y a toujours un écart entre le nombre d'habitants et le nombre d'électeurs et c'est important aussi d'en tenir compte et de tenir compte des deux aspects - et puis des arrondissements extrêmement petits, comme les arrondissements centraux.

Du point de vue de la pertinence de la fusion des mairies d'arrondissement, je suis non seulement favorable à la fusion des quatre arrondissements centraux mais je serais également favorable à une fusion des 5e et 6e arrondissements, et des 7e et 8e arrondissements pour des questions démographiques évidentes.

Cela ne veut pas dire que l'on doive par ailleurs constater la chute démographique de ces arrondissements centraux sans rien faire. Parce qu'un certain nombre de défis ont été cités par plusieurs collègues sur ces arrondissements.

Le défi premier est celui du peuplement. Comment arrête-t-on la chute démographique de ces arrondissements centraux, du cœur de Paris ? Et comment fait-on pour que ces arrondissements centraux cessent de devenir des arrondissements où règnent en maître la spéculation, "Airbnb", le tourisme uniquement et les ultras riches ? Parce que c'est de cela dont il s'agit. Regardez un peu les cartes où se situent celles et ceux qui payent les impôts qui correspondent à la tranche des 20 % de l'impôt sur la taxe d'habitation des plus riches. Cela saute aux yeux à quel point Paris devient de plus en plus la ville des millionnaires de la France, et cela se concentre sur un certain nombre d'arrondissements.

Il y a donc une bataille à faire pour remettre du logement social, de la mixité. Une bataille pour faire en sorte que ces arrondissements assument aussi leur solidarité. Vous connaissez mon attachement sur l'île de la Cité au fait que l'Hôtel-Dieu redevienne un vrai hôpital de proximité et puisse également être un centre d'hébergement d'urgence. Que la solidarité commence par le cœur de Paris parce que ce quartier, à proximité de Châtelet et Saint-Michel, est une des entrées dans la Capitale.

C'est une première question, il s'agit de ne pas abandonner cela. Avec, du coup, tout le débat sur le devenir des mairies d'arrondissement, le devenir des services publics. Est-ce qu'on fusionne ces arrondissements et que finalement on s'accommode de la chute démographique et du fait que ce soit des arrondissements de plus en plus ultra-bourgeois pour abandonner, y compris aux intérêts privés, les mairies d'arrondissement, les murs, et réduire le nombre de services publics ? Ou bien est-ce qu'au contraire, on veut retransformer ces arrondissements, en refaire à nouveau des arrondissements où cela vit, où cela vit dans la mixité et dans le droit aux services publics et dans la solidarité ?

Maintenant, il y a la question de la méthode. Or, je suis désolée, le regroupement de petites communes est régi par une loi qui fait que, tout citoyen et citoyenne, doit pouvoir voter en cas de transfert de compétences.

Vous allez me dire : "Oui, mais les mairies d'arrondissement, précisément, ne sont pas des mairies de plein exercice, donc la loi ne s'impose pas". Certes, d'un point de vue purement juridique, la loi ne s'impose pas aux mairies d'arrondissement. Mais, mes chers collègues, où est votre attachement démocratique ? Vous n'arrêtez pas de vous gargariser que la Ville de Paris est soi-disant très innovante sur la question de la démocratie locale et participative, sur l'implication citoyenne. Personnellement, je trouve que l'on est très loin de répondre favorablement à ces ambitions et que l'on fait tout de même beaucoup plus de communication que de choses réelles et de démocratie réelle.

Parce que la consultation qui a eu lieu ne portait pas véritablement sur la question du transfert de compétences et n'était donc pas sur la vraie question de fond ; elle était posée sur une autre question. Nous avons eu le droit, par ailleurs, à un descriptif de la façon dont s'est fait le vote. J'avoue que je découvre que les urnes ont été transbahutées sans aucune garantie. Tout cela est quand même d'une opacité la plus étrange.

C'est faux ?

Excusez-moi, vous allez donc y répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - N'importe quoi !

Mme Danielle SIMONNET. - Moi, j'écoute ce que l'on dit dans cette Assemblée. Vous allez donc répondre pour garantir que l'ensemble du déroulement s'est bien passé. À cet instant précis, nous sommes dans l'Assemblée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez Mme SIMONNET conclure son intervention.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous comprendrez que j'ai besoin que vous me précisiez comment cela s'est passé.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu un véritable vote concernant le transfert de compétences, sur le cœur du sujet.

Comme vous parlez maintenant de "Paris Métropole", c'est tout sauf un exemple. Demandez à des citoyens et des citoyennes s'ils connaissent leurs élus métropolitains. C'est d'une opacité la plus totale et ce qui est opaque n'est pas démocratique !

Pour la fusion, oui ! Mais qu'elle soit démocratique et que les citoyens aient le droit de participer au vote sur le transfert de souveraineté.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Avant de donner la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, je propose à Jean-Pierre LECOQ de compléter son intervention sur le rapport par une intervention sur le projet de délibération DDCT 1 sur lequel il était également inscrit.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas s'il faut appeler cette mairie de secteur - car c'est en réalité une mairie de secteur et pas une mairie d'un super-arrondissement - "Paris Centre", "Paris - Cœur de Paris", "Paris schpountz", "Paris bidule". C'est une mairie de secteur ! Je voudrais répondre à plusieurs intervenants. On ne fait pas une super-mairie d'arrondissement, mais une mairie de secteur. D'ailleurs, l'exercice normal aurait été de continuer.

Je ne suis pas, chers collègues, attaché "ad vitam aeternam" à la mairie du 6e arrondissement et j'ai la parole libre. On ne m'a pas forcé à intervenir aujourd'hui. Si je suis intervenu, c'est simplement parce que j'estime que ce projet de délibération, comme beaucoup de nos collègues qui se sont exprimés verbalement…

Je sais que beaucoup d'entre vous, au-delà de ce que vous avez dit, mes chers collègues de l'opposition, vous le pensez ! Le 1er arrondissement, c'est 17.000 habitants ; le 4e arrondissement, près de 30.000 habitants ; donc, 100.000 habitants, c'est considérable !

Quant à l'orateur qui s'est permis de faire des remarques sur le groupe LRI et qui a zigzagué récemment de la majorité municipale à un groupe qui se situe entre la majorité législative et la majorité municipale, il divague, pardonnez-moi ! Il divague totalement !

Les maires d'arrondissement, qu'ils soient maire du 17e arrondissement, mon ami Geoffroy BOULARD, maire du 20e ou maire de ce futur secteur, n'auront aucun pouvoir supplémentaire.

Réformer la loi P.M.L. en donnant au maire d'arrondissement un pouvoir sur l'espace public, un pouvoir en matière de gestion des autorisations administratives, un pouvoir renforcé en matière de permis de construire, alors vous leur conférerez un véritable pouvoir.

L'implantation de secteurs électoraux nous fera ressembler à Marseille, par exemple, pourquoi pas. Mais l'exercice n'est pas terminé. Il faut le continuer si vous voulez vraiment un système d'égalité - Danielle SIMONNET l'a exprimé à l'instant - entre tous les Parisiens, la logique est d'avoir 20 secteurs électoraux de 100.000 habitants. Cela veut dire que le 18e arrondissement devrait être transformé en deux mairies de secteur, ainsi que le 15e, et ainsi de suite. Voilà la réalité de la chose.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir redonné la parole.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM me demande la parole pour intervenir également sur ce projet de délibération DDCT 1.

Monsieur AIDENBAUM, la parole est à vous pour trois minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Même pas trois minutes.

Je voulais juste dire que je suis tout de même très surpris par les accusations graves portées sur les conditions de la votation et la mise en cause.

Premièrement, tout cela s'est fait, vous auriez pu le rappeler, sous contrôle d'huissier. Deuxièmement, vous avez dit que les habitants de nos arrondissements n'ont pas été consultés. Chaque électeur du 1er, du 2e, du 3e et

du 4e arrondissement a reçu une lettre avec des bulletins de vote. Ils ont pu voter par correspondance, de manière très claire, et tout cela a été fait sous le regard d'un huissier.

Je souhaiterais que vous retiriez les accusations graves que vous avez portées sur les conditions, parce que vous auriez pu préciser que cela a été fait sous le contrôle d'un huissier !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Encore une demande ?

J'ai tenté de faire un débat, de fait, organisé. Je vous propose que l'on s'arrête là. Au bout d'un moment…

Monsieur BOULARD, vous voulez compléter ?

Dernière intervention.

Je sais que vous étiez inscrit sur ce projet de délibération.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Ce sera très court.

Je voulais juste rebondir sur les propos de M. PENINOU.

La Métropole - ou la métropolisation, comme vous voulez -, ce n'est pas l'absence de territoire. Ce n'est pas la négation des territoires, de leur histoire, de leur spécificité et de leur taille. Il ne s'agit pas de faire une métropole où toutes les mairies, toutes les communes seraient de la même taille. Je ne comprends pas votre argument, Monsieur PENINOU.

La particularité du Centre de Paris, de son histoire… La Métropole, c'est justement la métropole des maires, la métropole qui favorise le pouvoir des maires. Vous devriez prendre exemple à Paris. Comme l'a très bien rappelé Jean-Pierre LECOQ, les maires d'arrondissement demandent plus de pouvoir.

Cette fusion permettra-t-elle d'avoir plus de pouvoir ? Absolument pas, puisque la loi n'a pas été changée en ce sens ! Assez de contrevérités sur ce sujet !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Bien, je vous propose maintenant de donner la parole au premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE pour conclure les interventions de ce débat, de fait, organisé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un moment important pour notre Assemblée et je ne comprends pas l'opposition qui s'interroge sur le sens de la présentation de ce projet de délibération à notre ordre du jour : c'est la loi.

C'est la loi, Monsieur le Maire. C'est la loi, Madame la Maire.

Ici, nous respectons la loi. D'ailleurs, en l'occurrence, si quelqu'un a manqué de considération au regard de nos engagements moraux et politiques, c'est vous, Monsieur le Maire, en refusant d'organiser le Conseil du 1er arrondissement alors que cela aurait été pour vous l'occasion, comme vous l'avez d'ailleurs fait à de très nombreuses reprises dans votre Conseil et dans notre Assemblée, ici-même, d'exprimer votre opposition à ce rapprochement. Je pourrais être tenté d'être désagréable mais je ne le serai pas, parce que je sais que beaucoup de vos emportements sont liés à l'affection que vous portez à vos administrés et à votre arrondissement et qu'il est toujours difficile de se projeter dans l'avenir.

Mais enfin ! La loi du 28 février 2017 permet une évolution importante pour Paris, dont vous vous rappelez les trois éléments - nous en avons parlé à de nombreuses reprises ici : la fusion de la Commune et du Département dans une entité juridique unique, collectivité à statut particulier dite Ville de Paris, le toilettage de la répartition des missions, comme nous en avons à nouveau longuement parlé hier après-midi, et le rapprochement des arrondissements du Centre avec un moment important et c'est le sens aujourd'hui du rapport qui est présenté et du projet de délibération pour le nom et le choix de la future mairie de ce secteur, le choix de Paris Centre et le choix de la mairie du 3e arrondissement pour accueillir les futurs services centraux de l'arrondissement.

Pourquoi c'est important ? Le 1er arrondissement, le plus petit de Paris, combien d'habitants, Monsieur le Maire ? 17.000. Le plus grand, le 15e, c'est 230.000.

Mais absolument, c'est un arrondissement très apprécié, y compris par nous, Monsieur le Maire. Vous avez un très bel arrondissement, je vous le confirme, mais force est de constater que la divergence démographique commençait à poser de nombreux problèmes en matière de services publics et de représentation politique.

Vous évoquez avec fierté le fait que vous êtes l'unique représentant au Conseil de Paris du 1er arrondissement, mais cela n'a pas toujours été le cas. D'ailleurs, Madame BERTHOUT, Madame la Présidente, vous êtes à côté de M. le Maire. Avant d'être parachutée dans le 5e arrondissement, vous avez été très longtemps élue du 1er arrondissement. Excusez-moi, mais préjuger ou se prévaloir d'intentions électoralistes quand on s'y adonne soi-même est un tout petit peu cocasse, je me permets juste de vous le rappeler.

Une consultation a été organisée en octobre 2018 pour l'ensemble des électeurs inscrits sur ces 4 arrondissements : 66.791 électeurs inscrits qui ont été invités à se prononcer par correspondance ou par vote à l'urne sur le nom du futur secteur et le siège de la future mairie. Là aussi, la journée nous appelle à l'apaisement. On

va dire que j'ai entendu au moins des doutes, je ne veux pas y avoir entendu des accusations sur la sincérité du scrutin qui est organisé, pour trois raisons.

La première, c'est que je fais confiance à l'administration parisienne et j'avais la faiblesse de penser qu'elle était partagée. La deuxième, c'était un vote sur contrôle d'huissier, donc attention aux mots, vous mettez en cause des agents assermentés de l'Etat. Et troisièmement, Monsieur le Maire, votre directeur de cabinet a personnellement et en toute circonstance veillé sur l'organisation du scrutin, notamment dans votre mairie. Ainsi, là aussi, un peu de mesure. Je comprends…

Non, vous avez raison, je comprends que vous soyez opposé au rapprochement des 4 arrondissements du Centre, c'est votre droit démocratique le plus absolu, mais une loi a été votée et je ne connais pas le concept de loi votée en catimini, il faudra m'expliquer la portée juridique de cette notion de loi votée en catimini. La loi a été votée, elle est désormais une réalité pour les Parisiens, parce que cela s'appuie sur un intérêt pour les citoyens, et je veux finir par là.

Aujourd'hui, la coordination des politiques publiques locales nécessite d'avoir quand même un niveau d'échelle intéressant. Il faut que nous ayons des surfaces à la fois géographiques et de représentation démographique qui permettent de mutualiser des grands équipements, de coordonner des politiques de déplacement, de coordonner des politiques de propreté, d'engager des politiques culturelles sectorielles, des politiques éducatives, des politiques environnementales, et grâce au rapprochement des 4 arrondissements du Centre, le ou la future maire de ce secteur "Paris Centre" aura un espace qui permettra de répondre de façon plus efficace aux besoins des habitants.

A ce titre, la réflexion qui est en cours, et je vous promets, Monsieur le Maire, que rien n'a été décidé sur le devenir bâtimentaire - c'est un mot technique, mais il existe -, sur le devenir des bâtiments, rien n'a été décidé. Un processus de construction a été engagé et des propositions seront formulées par l'Exécutif dans les semaines et les mois qui viennent.

Voilà, c'est une bonne nouvelle, on arrive à un moment important à préparer. D'ailleurs, merci beaucoup aux services qui y consacrent beaucoup d'énergie. On veut dire avec ma collègue Véronique LEVIEUX notre attachement à être à l'écoute des agents qui sont dans ces mairies parce qu'on comprend que la situation puisse ne pas être tous les jours facile, mais je crois que nous pouvons nous réjouir de passer une nouvelle étape dans la modernisation de notre Ville ; ce sera au service de l'efficacité des politiques publiques parisiennes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Rappel au règlement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mme BERTHOUT, comme présidente du groupe LRI, me demande un rappel au règlement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

Je regrette, Monsieur… J'ai dit "oui", un peu peut-être… Je regrette, Monsieur GRÉGOIRE, que vous ayez du mal à être élégant dans tous vos propos.

Vous m'avez mise personnellement en cause ; je voudrais vous dire deux choses. Comme le dit d'ailleurs à juste titre la Maire de Paris citant Sacha Guitry, pour être parisien il n'est pas besoin d'être né à Paris. Pour se présenter à une mairie d'arrondissement, peut-être ne le savez-vous pas puisque vous n'avez jamais eu la chance et le bonheur d'être tête de liste dans un arrondissement, c'est un lourd combat. D'ailleurs, je rends hommage à tous ceux qui sont élus, quelle que soit leur formation politique.

Il n'est pas besoin, Monsieur GRÉGOIRE, d'être né dans ledit arrondissement. Par conséquent, vous retirez vos propos, sinon je pense que la moitié de l'hémicycle à un moment donné va être visée, et je ne crois pas que ce soit une tare… Monsieur GRÉGOIRE, je ne crois pas… Alors vous retirez vos mots, qui ne veulent rien dire. "Parachutée", je pense que c'est un abus de langage qui montre votre conception assez étriquée, je dois le dire, de la vie politique.

En tout cas, moi, je préfère être une parachutée qu'un apparatchik !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

J'imagine qu'il y a maintenant équilibre entre les mots employés et que l'on peut passer à la suite.

2019 DDCT 23 - Rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris.

2019 DDCT 1 - Fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du 1er secteur de la Ville de Paris (suite).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 23 est une communication et n'appelle pas de vote de la part de notre Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 1 relatif à la fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du premier secteur de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 1).

2019 DDCT 8 - Subvention (7.800 euros) pour une association "Le Refuge".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 8, ainsi qu'un amendement technique, relatif à une subvention pour une association "Le Refuge".

La parole est à Marie-Laure HAREL pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous vous demandons aujourd'hui de… C'est un tout petit peu compliqué de parler… Nous vous demandons aujourd'hui de rehausser à un niveau digne la subvention accordée à l'association "Le Refuge".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pardon, Madame HAREL. Merci de continuer… S'il vous plaît. S'il vous plaît, merci d'écouter Mme HAREL.

Allez-y.

Mme Marie-Laure HAREL. - On va finir par y arriver. C'est parti.

Nous vous demandons aujourd'hui de rehausser à un niveau digne la subvention accordée à l'association "Le Refuge". Il aura donc fallu que l'opposition et en particulier la présidente des Républicains, Florence BERTHOUT, se roule par terre depuis plusieurs mois pour que vous finissiez par réexaminer la somme de plus en plus modique que nous versons à cette structure.

Je suis désolée, mais c'est insupportable de parler.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous le confirme.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de continuer le débat que vous jugez insuffisant à l'extérieur de cet hémicycle.

Merci.

Est-ce que l'on peut fermer la porte ? Merci beaucoup.

Allez-y. On peut remettre le chrono à zéro. Je vous en prie.

Mme Marie-Laure HAREL. - Monsieur le Maire, nous vous demandons aujourd'hui de rehausser à un niveau digne la subvention accordée à l'association "Le Refuge". Il aura fallu que l'opposition, en particulier la présidente du groupe les Républicains, Florence BERTHOUT, se roule par terre depuis plusieurs mois pour que vous acceptiez de réexaminer la somme de plus en plus modeste que la Ville de Paris verse à cette structure. Alors, que fait "Le Refuge" ?

"Le Refuge" est la seule organisation associative qui propose de donner un toit et un soutien psychologique et médical aux homosexuels qui n'ont plus rien, ont été rejetés par leurs familles et n'ont plus de ressources. Pour 300 jeunes par an, "Le Refuge" représente le tout dernier recours. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à faire appel à cet organisme. Ils sont 20 et quelques % de plus chaque année à faire appel à lui. C'est un organisme qui est donc de plus en plus sollicité, mais auquel nous versons une aide financière qui décroît significativement. Alors, je me demande pourquoi.

J'avoue avoir beaucoup de mal à comprendre cette pingrerie soudaine de la Ville de Paris, elle qui a généralement la main très leste envers le monde associatif, à qui elle accorde 270 millions d'euros par an. J'ai souvent eu l'occasion d'évoquer ici - ce n'est pas la peine d'entrer à nouveau dans le détail aujourd'hui - les sommes absolument délirantes que nous pouvons donner à des associations qui, le moins que l'on puisse dire, ne poursuivent pas toujours des missions d'intérêt général. Ce sont parfois plusieurs centaines de milliers d'euros que nous pouvons verser à une seule et même structure.

Je comprends d'autant moins cette attitude vis-à-vis du "Refuge", dans la mesure où la Ville de Paris est elle-même extrêmement engagée en faveur de la communauté gay, ce que je salue très sincèrement à chaque fois que je le peux dans cet hémicycle.

Paris est devenue - en particulier, c'est vrai, sous l'impulsion de M. DELANOË et de Mme HIDALGO - une ville pionnière et très courageuse pour soutenir les droits des LGBT. Paris a pris de nombreuses initiatives pour lutter contre les discriminations, pour soutenir des événements comme les "Gay Games" ou la "Marche des Fiertés". La Ville a eu des idées symboliques, par exemple en colorant les passages piétons du Marais aux teintes de l'arc-en-

ciel. L'Exécutif parisien, je le reconnais, a toujours su, et je l'en félicite vivement, défendre sans hésiter des positions très progressistes dans ce domaine, qu'il s'agisse du mariage gay il y a quelques années ou de la P.M.A. aujourd'hui, que je suis certaine vous soutenez tous dans la majorité actuelle.

Que se passe-t-il avec "Le Refuge" ? Je voudrais le savoir. Pourquoi êtes-vous si réfractaires ? C'est une association qui ne percevait déjà pas grand-chose de notre part, malgré tout ce qu'elle fait. Je crois qu'elle percevait 6.000 euros en 2015, seulement 3.000 euros en 2017 et plus que 1.000 euros l'année dernière. On parle tout de même d'une association qui accomplit une tâche essentielle pour les victimes de l'homophobie et semble être en parfaite ligne avec la politique sociale de la Ville de Paris. Alors, soit il y a un problème avec "Le Refuge", un problème que, visiblement, seule la majorité connaît et, dans ce cas, il faut nous l'expliquer, parce que cela veut peut-être dire qu'il faut remettre en cause les subventions que l'on verse au "Refuge". Soit on est tous d'accord, ici, dans cet hémicycle, que "Le Refuge" réalise un travail d'intérêt général remarquable - c'est en tout cas la seule information que nous avons de ce côté de l'hémicycle - un travail qui permet de sauver certains homosexuels de la détresse et, dans ce cas, on repasse à un niveau de subvention correct, et donc, a minima, les 10.000 euros que vous demande l'opposition.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Florence BERTHOUT pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons voté, en novembre dernier, un vœu consistant à renforcer le soutien de la Ville à l'association "Le Refuge" en lui attribuant une subvention de 10.000 euros.

En décembre dernier, en dépit d'un amendement budgétaire visant à inscrire cette subvention au budget 2019, nous avons dû à nouveau vous convaincre pour que cette subvention soit prise en compte dans le budget 2019.

Je veux donc me réjouir que ce projet de délibération prenne acte de ce que nous avons voté, je dois le dire, avec l'appui d'une partie de la majorité, bien au-delà de ma seule famille politique, pour cette association qui accompagne les jeunes LGBTQI+ rejetés par leurs proches. Elle leur vient en aide à bien des égards : soutien psychologique et social, comme ma collègue l'a rappelé, accompagnement dans les démarches juridiques, hébergement temporaire.

Pour autant, si nous votons aujourd'hui la subvention de 10.000 euros pour aider l'association à assumer les charges liées au local abritant l'accueil de jour situé dans le 12e arrondissement, certaines questions restent encore sans réponses.

D'abord, s'agit-il d'une subvention exceptionnelle ou est-ce bien l'augmentation du soutien de la Ville au "Refuge", dont la subvention est passée de 6.000 euros en 2015 à 1.000 euros en 2018 ? A cet égard, nous ignorons toujours ce qui a motivé cette baisse considérable de subvention.

Deuxième question : quelle solution avez-vous trouvé à la suite de vos échanges avec le président de l'association pour éviter que la situation ne se reproduise ? Nos associations ont besoin de stabilité dans leur financement. Il est certain que le fonctionnement au coup par coup par vœux au Conseil de Paris pour telle ou telle, n'est pas satisfaisant.

Vous le rappelez : la mobilisation au quotidien des associations qui luttent pour le respect des droits et la protection des LGBTQI+ est indispensable. Le soutien de la collectivité pour ces associations l'est aussi.

Merci de répondre à mes questions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Christian HONORÉ pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur ce que viennent de dire mes collègues. Je dois dire que je ne comprends pas, moi non plus, ce qui se passe à l'égard de l'association "Le Refuge".

Nous allons voter cette subvention, mais, plus largement, j'aimerais rappeler que les actes homophobes ne faiblissent pas dans notre pays, si j'en juge par ce que l'on rapporte des invectives entendues lors des récentes manifestations, si l'on en juge par les attaques portées contre le jeune homme choisi pour représenter la France au concours Eurovision de la chanson. C'est un pur scandale. Nous pourrions traiter cela par le mépris. Nous aurions tort, car ces insultes et cette agressivité disent quelque chose de l'état de notre société. Notre société est anxieuse, bouleversée, nous le savons, et cette anxiété s'exprime parfois par des propos et des actes d'exclusion inacceptables. La banalisation des propos est, me semble-t-il, le plus dangereux.

La mobilisation du mouvement associatif est saine et salutaire. Elle reçoit, heureusement chez beaucoup de nos concitoyens, un écho positif de solidarité. Je préfère parler de solidarité. J'entends parfois des appels pour lutter contre l'intolérance. Je l'ai déjà dit ici, mais je le répète : le terme "intolérance" ne me paraît pas convenir. Les

homosexuels, les LGBT n'ont pas à être tolérés. Ils sont, ils existent, ils sont membres de notre société à l'égal de tout autre membre, sans aucune distinction.

Mes chers collègues, je voulais faire ce rappel pour dire que Paris, ville ouverte et généreuse, n'admettra jamais un quelconque acte homophobe sans réagir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à vos interventions et présenter l'amendement de l'Exécutif, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement du vote d'une subvention pour l'association "Le Refuge".

Madame la Présidente, comme je m'y étais engagé lors du débat budgétaire, la subvention a été portée à 10.000 euros. L'association va bien. Elle a une situation financière saine. D'ailleurs, je rappelle que la Ville l'aide largement et par d'autres biais, notamment celui de la mise à disposition de locaux subventionnés pour l'hébergement de l'accueil situé dans le 12e arrondissement à la Maison des Ensembles.

Deuxièmement, la R.I.V.P. est l'un des partenaires du "Refuge" pour servir de lieu d'hébergement. Mais, comme vous le savez, il y avait une demande de subvention en fonctionnement.

Conformément à un vœu qui avait été voté par notre Assemblée et à nos échanges lors du débat budgétaire, je suis heureux de vous présenter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, tout d'abord, l'amendement de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pardon. Rappel au règlement, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur l'adjoint, ayez la gentillesse de répondre aux deux questions que je pose, ou alors le débat ne sert rigoureusement à rien. Ce n'est pas piégeux. Je vous pose une question - c'est le débat démocratique - vous y répondez.

Monsieur l'adjoint, vous ne répondez pas à mes questions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je vous réponds sur des sujets en relation avec l'ordre du jour.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Donc, vous faites ce que vous voulez.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 71 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 71 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 8).

2019 DEVE 15 - Subvention d'investissement à la régie personnalisée école Du Breuil.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 15 : subvention d'investissement à la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

La parole est à Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons voté le mois dernier la subvention de fonctionnement à l'école Du Breuil, nous voterons ce mois-ci la subvention d'investissement de 500.000 euros.

En tant que membres du Conseil d'administration, je suis très attentive au fonctionnement de cette école, qui a traversé des périodes difficiles ces dernières années.

Ces 500.000 euros sont bien évidemment nécessaires et urgents, mais sont des rustines.

Ces 500.000 euros permettront d'engager, dans l'urgence, les travaux attendus, travaux de rénovation de l'éclairage de plusieurs salles de classe ou des extérieurs, la modernisation des menuiseries dans quelques bâtiments, le renforcement du plancher dans un autre bâtiment, la réfection d'une partie de l'atelier de production, l'installation de toilettes sèches dans le jardin.

Je note avec satisfaction cette initiative particulièrement écologiste.

Ils permettront aussi d'engager des dépenses d'équipement de l'établissement, en particulier du matériel informatique.

Le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération et souhaite rappeler tout son soutien aux équipes qui font vivre cette école. Nous leur rappelons que le groupe Ecologiste étudiera avec attention l'étude du programmiste qui a pour objet de nous livrer des propositions de modernisation et de rénovation de l'ensemble des bâtiments.

Cette étude nous sera livrée avant l'été. Nous souhaitons qu'une concertation étroite soit organisée avec les personnels, afin de définir ensemble un plan pluriannuel d'investissement cohérent, qui correspondra au plus près des besoins de l'école.

C'est donc très certainement lors de la prochaine mandature que ce concrétisera vraiment l'ensemble des travaux nécessaires.

Nous veillerons au développement de l'école Du Breuil, école si utile à la végétalisation de Paris que nous voulons voir s'amplifier.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour le groupe PC-FG.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une petite intervention brève sur ce projet de délibération, pour aller dans le même sens que ma collègue Joëlle MOREL.

Naturellement, nous voterons pour ce projet de délibération, les 500.000 euros de travaux attribués à l'école Du Breuil ne sont pas superflus, loin de là.

Les bâtiments, propriété de la Ville, souffrent d'années de sous-investissement, aussi nous ne pouvons que les approuver.

Ils permettront sans doute d'améliorer un peu le quotidien des élèves et des personnels de l'école. J'en profite pour vous poser quelques questions : comment les travaux se dérouleront-ils ? Quand sont-ils prévus ? Comment vont-ils pouvoir se réaliser sans générer trop de désagréments pour les élèves et les personnels ?

Cependant, nous craignons qu'avec ces 500.000 euros nous soyons encore loin du compte, l'école a besoin de travaux de fond qui permettraient de la moderniser et de la rendre attractive. C'est un point dur pour nous et une des raisons qui nous avaient conduits à refuser le projet de changement de statut.

Je lis dans le projet de délibération que l'étude du programmiste sera rendue avant l'été, nous espérons que les investissements seront bien à la hauteur des besoins de l'école Du Breuil.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous connaissez mon attachement à l'école Du Breuil, sans refaire l'histoire, oui, je peux dire à l'occasion de ce projet de délibération, que je continue à déplorer le choix qui a été fait d'une réforme du statut de cette école à marche forcée, contre l'avis d'une majorité de ses professionnels.

Sur cette école Du Breuil, décidément nous sommes totalement en deçà de l'ambition qui devrait être celle de la Ville en faveur de cette école, en faveur de la formation initiale et continue à l'ensemble des métiers qui sont forcément passionnants pour une Ville qui se veut innovante dans la préservation de la biodiversité, le retour à un travail paysagiste en pleine terre, respectueux des enjeux écologiques.

Pour tous ces métiers dans une ville qui souhaite et aspire à cesser d'être une ville minérale, on devrait accorder une place bien plus importante à l'école Du Breuil et à l'ensemble de ses formations initiales et continues.

Or, là les travaux sont prévus pour une somme de 500.000 euros d'investissement. Avec 500.000 euros d'investissement, je crains que l'on soit vraiment en deçà des besoins au vu des années et des années de sous-investissement qu'a subi cette école.

Maintenant, bien évidemment, je voterai pour ce projet de délibération, je ne vais pas voter contre ces 500.000 euros alors que je déplore qu'ils ne soient pas plus importants. Je voterai pour ce projet de délibération, mais vraiment sans enthousiasme, car on pourrait faire bien plus pour cette école.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, l'occasion de rappeler l'attachement qui est le nôtre de nous tous envers cette école prestigieuse, l'école Du Breuil, qui forme beaucoup de professionnels, notamment pour la Ville en matière d'entretien des espaces verts.

Rappeler simplement les termes de nos échanges lors des débats sur l'école Du Breuil et aussi lors du budget. Evidemment, ces 500.000 euros ne sont que la première étape d'un investissement de remise à niveau des bâtiments de cette école, car comme nous avons eu l'occasion déjà de le dire, une étude de programmiste en lien avec le projet d'établissement est en cours, et les conclusions seront finalisées à la fin du mois d'avril.

Plusieurs inscriptions budgétaires en investissement sont prévues : 700.000 euros en AP CP pour la dotation initiale, 500.000 euros en AP CP pour la DEVE. Enfin, la DCPA a également des lignes de travaux. On est à l'amorce de la rénovation de cette école et nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet lors de nos Conseils de Paris, pour veiller notamment sur le fait que la création de cet établissement autonome est un moyen d'améliorer la qualité d'accueil et les formations de nos élèves qui seront accueillis dans les années à venir.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 15).

2019 DFA 5 - Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 5. Il porte sur la signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant les annonces culturelles.

La parole est à Danièle PREMEL pour le groupe PC - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait 150 ans que Paris, comme Berlin, a inventé ce mobilier urbain, les colonnes Morris, et ces colonnes sont dans notre patrimoine parisien comme les fontaines Wallace et les entrées de métro Guimard.

Elles n'ont jamais changé de destination : promouvoir les spectacles de notre Capitale. Elles sont un phare dans notre ville et tout le monde sait que l'on peut y trouver les dernières nouveautés cinématographiques et théâtrales. Elles ne sont faites que pour cela.

Il convient périodiquement de réinterroger le mobilier urbain de toute façon.

Nous l'avons fait avec les kiosques, avec les abris bus, mais les colonnes, il faut les retoucher avec précaution, pas un Parisien ou un touriste qui ne se soit arrêté admiratif devant ces totems du Paris haussmannien.

Je suis heureuse que le projet qui a retenu les faveurs du jury soit celui qui respecte le plus cette tradition du "design" urbain, mais qui surtout va en faciliter l'usage pour celles et ceux qui chaque semaine ponctuent notre paysage urbain de nouvelles images.

Je sais que pour certains cela reste de la publicité, mais celle-ci a un autre objet que de vendre des produits, c'est une publicité qui vend du rêve, de la culture, du plaisir.

De plus, comme je m'en étais ouverte au cours de la Commission, je souhaitais que l'entreprise qui gère les colonnes soit respectueuse de la diversité culturelle de notre ville.

A côté des grands théâtres publics ou privés ou des grandes salles de concert, il y a des petites salles qui ne peuvent accéder aux grands médias et qui sont heureuses d'avoir, pour quelques dizaines d'euros, leur affiche dans tout Paris.

Bien entendu, s'il n'y avait pas cet engagement, il n'y aurait que les grosses machines culturelles qui pourraient accéder à l'affichage, et nous renforcerions ainsi l'uniformisation de nos paysages urbains.

Gardons notre histoire urbaine dans une ville où la culture doit s'inscrire dans le passé comme dans l'avenir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe LRI.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour ce projet de délibération, d'abord parce que, de façon générale, Paris a besoin de recettes publicitaires, parce que, et Mme PREMEL l'a très bien dit, Paris est attachée à ses colonnes Morris et parce que les annonceurs culturels en ont besoin.

Nous sommes pour également parce que nous notons avec satisfaction que nous avons enfin été entendus, que la Commission du mobilier urbain s'est réunie pour donner son avis sur le "design", avec la tradition qui a été privilégiée cette fois, et c'est une bonne chose sur ce type de mobilier.

C'est donc à la suite d'un vœu que nous avions fait voter, je le rappelle, à l'issue de l'affaire des kiosques que nous avons obtenu que désormais systématiquement, la Commission du mobilier urbain soit réunie, et je crois qu'il faut continuer absolument cette pratique.

Nous regrettons quand même qu'une nouvelle fois, la Ville se soit emmêlée les pinceaux juridiques et que ce marché, en tout cas cette concession, ait pris du retard, que l'on ait lancé un premier appel d'offres, que finalement, pour des raisons juridiques qui n'avaient pas été aperçues avant, on ait retiré cet appel d'offres. On a perdu plusieurs mois, six mois sans doute, soit six mois de recettes en moins pour la Ville. Ce sont plusieurs millions d'euros qui seront perdus, pertes qui s'ajoutent à celles déjà essuyées à propos du marché précédent sur les fameux M.U.P.I.

Ce sont six mois aussi pendant lesquels les annonceurs culturels, les théâtres, les cinémas seront privés d'affichage à Paris et cela, c'est quand même très préjudiciable à ce secteur qui a beaucoup souffert.

Nous regrettons cela, mais malgré tout, nous ne pouvons pas être contre la concession en elle-même, et c'est pourquoi nous voterons pour.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le contrat de concession entre la Ville et la société "Decaux", signé en 2005, arrive à échéance le 26 avril 2019, et nous avons à délibérer sur un nouveau contrat soumis au Conseil de Paris pour une durée de huit ans.

Nous devons approuver l'implantation, sur le territoire parisien, de 550 colonnes et de 700 mâts porte-affiches.

La répartition entre les différents types de colonne change. Cent colonnes à colle seulement seront proposées contre 151 dans le contrat précédent. On se demande pourquoi, alors que les colonnes à colle sont beaucoup moins consommatrices d'énergie que les colonnes lumineuses et rotatives. Nous le regrettons.

En revanche, nous sommes, nous le groupe Ecologiste, satisfaits que la Ville devienne propriétaire des mobiliers à échéance du contrat. C'est une demande que nous avions formulée, et nous nous en félicitons.

En revanche, on peut s'interroger sur la nécessité de ce mobilier urbain qui encombre beaucoup les trottoirs et gêne la mobilité des personnes sur ces sanctuaires pour les piétons que doivent être nos trottoirs. Mais je conteste le fait que l'absence de ce mobilier génère des pertes pour les théâtres ou les cinémas. Cela n'a absolument pas été observé.

Cela ne nuit pas non plus considérablement aux finances de la Ville qui trouve les moyens, par exemple, de financer une police municipale sans avoir recours aux recettes de la publicité. Elles ne sont donc pas absolument indispensables.

S'agissant néanmoins de publicités culturelles, on peut considérer que cela peut avoir un intérêt. Seulement, ces publicités culturelles sont souvent des publicités pour les "blockbusters", les grands films à spectacle d'Hollywood. On peut douter de la qualité culturelle de ces divertissements.

En revanche, c'est vrai, ces dispositifs pourront accueillir un certain nombre d'annonces de théâtres, de spectacles culturels, associatifs et de spectacles vivants et du cinéma d'art et essai. Mais uniquement dans la limite de 150 colonnes lumineuses et 10 mâts porte-affiches sur l'ensemble de Paris.

Pour terminer, je voudrais poser quelques questions, notamment quelles garanties avons-nous concernant la qualité environnementale de l'exploitation, puisque le projet de délibération parle d'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement pour l'entretien des mâts et colonnes ? Sans plus de précisions.

Le projet de délibération indique aussi que les colonnes utiliseront des produits écologiques. On ne sait pas ce que sont ces produits écologiques et ce qui se passe si tel n'est pas le cas.

Nous nous interrogeons plus globalement sur l'impact environnemental de ces mobiliers.

"JCDecaux" justifie la réduction des nuisances lumineuses par le passage en led, mais rien n'est indiqué sur la protection de la biodiversité ou l'emploi de matériaux recyclables. Car ne rêvons pas, les matériaux recyclés pour la construction de ces mobiliers sont évidemment complètement ignorés.

Enfin, une inquiétude, majeure, concerne les capteurs d'ambiance. Il est indiqué que les candidats doivent prévoir une réserve, à l'intérieur des colonnes, destinée à accueillir des dispositifs de télécommunication, notamment d'antennes, de capteurs et de nouvelles technologies d'information et de la communication. Est-ce que cela préfigure ce qui se passera avec les M.U.I., c'est-à-dire que nous aurons des capteurs d'ambiance permettant de reconnaître si la personne est un homme, une femme, est jeune ou âgée, sa façon d'être habillée et lui diffusera des messages en fonction de son profil ? C'est une question : cet équipement est-il vraiment prévu sur les colonnes Morris et est-ce que cela préfigure ce qui se fera sur le nouveau marché M.U.I. ?

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne vous cache pas que c'est avec un réel soulagement que nous voyons arriver ce projet de délibération, puisqu'il marque la première étape pour sortir des difficultés juridiques auxquelles la Ville nous avait pourtant habitués en matière de passation des marchés publics publicitaires.

De quoi parlons-nous ?

Ce contrat de concession, d'une durée de huit ans, concerne 550 colonnes et 700 mâts. Cela permettra l'affichage d'annonces de spectacle et de manifestations culturelles pour les colonnes, et d'annonces de manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives pour les mâts.

Un contrat somme toute classique, mais il a fallu contourner bien des obstacles pour en arriver là. Rappelons-nous, à l'instar du contrat M.U.I., l'Exécutif a été d'abord contraint de renoncer au retour du numérique pour les mâts et colonnes pour ne pas risquer d'être en opposition avec le règlement local de publicité et, dans un second temps, de suspendre la procédure de renouvellement en avril 2018 en raison de la nécessité de faire adopter au préalable une délibération de renoncement à la perception de la taxe locale sur la publicité extérieure, concomitamment à la perception d'une redevance.

Ce marché a donc cumulé deux erreurs juridiques : d'une part, le recours au numérique, interdit par les propres règlements de la Ville, et d'autre part la juxtaposition de deux taxes, ce qui est interdit, à savoir la taxe locale sur la publicité extérieure et la redevance.

Cet amateurisme a eu un double effet, d'abord sur l'affichage des spectacles et des manifestations culturelles qui a dû être interrompu pour partie, et ensuite sur les finances de la Ville puisqu'on estime que la perte s'élève à 9 millions d'euros.

Bien évidemment il y a des éléments positifs dans ce projet de délibération. Je voudrais d'abord me réjouir que les mesures incitatives pour l'affichage des annonces du spectacle vivant soient reconduites. Puis c'est le niveau de redevance, somme toute satisfaisant, qui est fixé à 9 millions d'euros en année pleine et ce, en dépit du fait que la Ville deviendra propriétaire du matériel à l'issue du contrat.

Nous serons donc heureux de voter ce projet de délibération en espérant qu'il marque réellement un tournant et qu'il mette fin, enfin, à l'amateurisme juridique de la Ville en matière de négociation des contrats.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous connaissez mon engagement pour réduire l'envahissement publicitaire, on est là sur d'autres types de supports, puisqu'il s'agit à travers les colonnes Morris d'un support normalement strictement lié à des événements culturels, généralement de théâtre, cirque, musique et cinéma.

Néanmoins, dans le cadre du renouvellement de ces colonnes et de ce marché, nous pourrions quand même faire un état des lieux. Où est l'état des lieux ? Quel a été le respect du précédent marché sur le fait que les publicités ne doivent concerner que des événements culturels ? Or, vous savez comme moi qu'il y a parfois eu des détournements et que ces colonnes ont servi à d'autres publicités et pas uniquement à des événements culturels.

Le deuxième problème auquel nous sommes confrontés est qu'on est face, hélas, à un détournement de la culture en quelque sorte. Elle devient de plus en plus non pas une volonté de donner à partager une diversité de langages et de créations qui se font à un moment donné, mais plutôt un marché comme un autre, une industrie de la culture, une uniformisation de l'offre culturelle.

Toute cette marchandisation trouve aussi son débouché à travers ces colonnes. D'autres collègues avant moi ont montré qu'on voyait bien souvent dans ces colonnes certains événements culturels beaucoup plus promus que d'autres et qui faisaient toujours les têtes d'affiche au détriment d'autres types de manifestations. Certains, à juste

titre, ont exprimé leur satisfaction de voir le cinéma d'art et d'essai trouver une place dans ce futur renouvellement du contrat concernant ces colonnes Morris.

Si on souhaitait réellement défendre la diversité culturelle et citoyenne à Paris, on devrait peut-être s'y prendre autrement. J'avais déjà défendu plusieurs fois des vœux considérant que la Ville était totalement hors la loi quant à son obligation de mettre à disposition des Parisiens et des Parisiennes, des associations, des collectifs citoyens, de tous types de structures, un certain nombre de mètres carrés par habitant de panneaux d'affichage libre. Or, ce n'est absolument pas respecté aujourd'hui.

En plus de cela, l'envahissement publicitaire, malgré ce que nous votons ici, n'est pas pourchassé comme il le devrait. Vous voyez combien de murs sont recouverts de publicités totalement envahissantes. Du coup, on se retrouve sur ce marché avec le même problème qui est que qui paie décide et on ne donne pas à voir la diversité culturelle.

Je regrette aussi qu'il n'y ait pas eu d'état des lieux, de bilan, pour voir quel est réellement l'impact sur nos théâtres et l'ensemble de nos structures culturelles de ces colonnes Morris. C'est pour que l'on puisse aussi évaluer, parce qu'en aucun cas le recours à ces colonnes Morris ne doit être vu que sous l'angle des recettes de la Ville. Faire dépendre les recettes de la Ville ou plutôt les finances de la Ville de recettes publicitaires est pour moi totalement anti-écologique. C'est une aberration écologique en tant que telle.

Vous comprendrez que je n'ai pas une opposition à ces colonnes Morris aussi forte qu'à d'autres supports publicitaires, mais je n'ai absolument aucun enthousiasme et je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à vos interventions, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants qui se sont inscrits pour évoquer le projet de délibération qui porte sur la signature d'un contrat de concession de services relatif à la fourniture, la pose, l'entretien des fameuses colonnes et mâts porte-affiches, dont vous savez que la vocation première concerne les annonces culturelles.

Il y a quelques petites imprécisions juridiques mais c'est un débat complexe. Je voudrais d'abord rappeler qu'il n'y a aucune erreur de droit en la matière faite par nos services sur ce dossier. Le droit administratif est un droit mouvant. Une décision en première instance d'un tribunal administratif est venue préciser une règle de droit.

Nous aurions pu d'ailleurs nous en affranchir parce que le dossier est toujours à l'instruction. Cependant nous n'avons pas voulu prendre de risques et nous avons donc préféré re-rédiger et faire délibérer le Conseil sur le fameux cumul de taxes, qui n'est pas un cumul en réalité, et spécifier que l'une des deux doit être appliquée, afin - vous connaissez ma vigilance sur le sujet - que la rigueur juridique de ce contrat de concession ne puisse souffrir d'aucune objection.

Ensuite, je voudrais préciser que nous passons juridiquement d'une C.O.D.P. à un contrat de concession, ce qui permet d'avoir un contrôle plus exigeant, notamment du respect des obligations contractuelles concernant les engagements environnementaux, les garanties véhicules, etc. Je ne vais pas revenir sur tous ces sujets, mais ils sont bien évidemment suivis par les services de la Ville, en l'occurrence par la Direction des finances et des achats, en la présence de son service des concessions auquel je rends un hommage appuyé car ils ont beaucoup de travail en ce moment.

Ensuite, sur l'évolution du nombre de colonnes à la colle, effectivement nous passons de 150 colonnes à la colle dans l'actuelle convention d'occupation du domaine public à 100. C'est tout simplement pour répondre à une demande des annonceurs, notamment des théâtres qui préfèrent les colonnes lumineuses dont ils doivent considérer qu'elles sont plus efficaces pour faire la promotion de leurs spectacles.

Ce sera une recette très importante pour la Ville dans les années qui viennent. Cela a été évoqué mais je me permets de la rappeler : pour la première fois, ce contrat de concession intégrera in fine la propriété des colonnes et des mâts comme biens de retour ; cela permettra à la Ville d'abord de favoriser le réemploi dans un contrat futur et ensuite d'améliorer le rendement financier d'une concession future.

Merci à tous d'apporter votre soutien à ce projet important pour la Ville.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 5).

2019 DFA 8 - Programmation du Fonds Social Européen (F.S.E.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 8 sur la programmation du Fonds social européen.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le Fonds social européen est un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.

Le premier objectif du F.S.E. est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens. Le F.S.E. n'est cependant pas une agence pour l'emploi et il fonctionne selon le principe du soutien partagé de projets entre l'Union européenne et un acteur public ou privé.

Le clivage droite/gauche ne trouve donc pas à s'appliquer en face d'un tel enjeu d'intérêt national. La France a du mal à se sortir du chômage de masse. Les emplois de qualité, qui s'inscrivent dans la durée, sont la meilleure garantie contre l'exclusion et la perte de qualification. Nous sommes, je pense ici, tous d'accord sur ce point.

L'attelage du Fonds social européen et des collectivités est économiquement et politiquement pertinent, car il permet et met à la disposition de la Ville 27 millions d'euros sous réserve que cette dernière participe à hauteur de 50 % au projet. Ce mode de fonctionnement est dynamique et responsabilisant. Il évite les gaspillages et force au choix intelligent de projets les plus pertinents.

Alors que notre collectivité subit des choix budgétaires mauvais, la manne européenne est donc particulièrement importante et bienvenue. Pourquoi ne pas en profiter ? Alors que l'enveloppe du F.S.E. accordée en 2014 doit être consommée d'ici le 30 décembre 2020, seulement 51 % seront consommés après le vote de notre Conseil de Paris.

Le groupe les Républicains et Indépendants et moi-même voteront naturellement ce projet de délibération.

Nous sommes cependant très étonnés, pour ne pas dire déçus, du retard pris dans la consommation de cette enveloppe. Nous craignons que tout l'argent ne soit pas dépensé d'ici le 31 décembre 2020 alors que la Ville bénéficie de crédits d'assistances techniques pour financer la gestion de ces fonds. Pouvez-vous nous expliquer la raison de ce retard ? Nous ne le comprenons pas et les Parisiens, notamment ceux qui subissent le chômage ou sont sous des contrats précaires, ne le comprennent pas non plus.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est au premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Il s'agit, comme vient de le rappeler le maire du 17e arrondissement, d'un projet de délibération relatif à la programmation du Fonds social européen qui dégage des crédits de plafond, comme vous le savez, Monsieur le Maire. Il vise à engager les crédits délégués en vertu de la seconde convention signée avec l'Etat le 3 août 2018. C'est le cadre général de la délégation de gestion des crédits du volet inclusion active du Fonds social européen, au titre du programme opérationnel national 2014-2020. Il porte sur une somme maximum de 27.689.491,45 euros - je veux être précis - et propose dans ce projet de délibération le financement de neuf nouvelles opérations.

Je suis surpris parce que j'allais vous répondre en me félicitant du très haut niveau d'engagement, mais vous êtes l'exigence même et je vous remercie de nous titiller. En réalité, 51,4 % de crédits délégués engagés sur la période, c'est un haut niveau. D'autres opérations seront financées dès que nous le pourrons. Je le dis en lien avec ma collègue Afaf GABELOTAUD qui s'occupe avec moi de ces sujets.

Je veux vous dire que nous nous félicitons du niveau d'engagement, mais j'entends vos demandes expresses de l'améliorer.

Sachez, Monsieur le Maire, que nous y veillons à chaque instant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 8).

2019 SG 9 - Suivi des recommandations des rapports C.R.C. entre le 1er janvier 2017 et 6 février 2018.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons maintenant l'examen du projet de délibération SG 9 : suivi des recommandations des rapports de la C.R.C. entre le 1er janvier 2017 et le 6 février 2018. Il s'agit d'une communication qui n'appellera pas de vote de la part de notre Assemblée.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui n'est pas là.

La parole est donc à Jérôme GLEIZES, qui est là.

M. Jérôme GLEIZES. - Déjà, il n'y avait qu'un inscrit ?

Les rapports de la C.R.C. sont toujours intéressants dans les recommandations, dans la vision idéologique des rapports, y compris dans les réponses de la Ville.

Tout d'abord, dans les premières critiques ou recommandations qui sont faites sur la Ville concernant la masse salariale et le contrôle de la masse salariale, on remarque deux recommandations majeures : faire figurer la délibération emplois au-delà des évolutions proposées et les emplois votés par grade et emploi, ainsi que l'effet budgétaire sur les évolutions proposées ; ou encore, présenter annuellement au Conseil de Paris des perspectives pluriannuelles par direction formulées en termes d'effectifs, d'orientations à venir, ainsi que les taux prévisionnels d'évolution de la masse salariale et les cibles d'économies par direction.

Dans la vision de la C.R.C., il s'agit toujours de baisser la masse à salariale ; jamais une recommandation nous dit de faire une comparaison entre le coût d'une externalisation et le coût du financement direct de la masse salariale. Cela fait partie des choses très idéologiques de la part de la C.R.C.

Après, il y a des choses assez intéressantes sur la question d'Eau de Paris par exemple. Vu l'état du droit et du débat, les choses doivent encore évoluer, notamment sur la question de l'eau potable et de l'eau non potable. La logique classique est de considérer que l'eau doit servir à rémunérer l'eau, notamment par rapport à la question de l'eau potable.

Or, en fait, aujourd'hui, serait en train de passer une autre vision de la gestion de l'eau, notamment du cycle de l'eau. Il n'y aurait pas une séparation entre eau potable et eau non potable. Il s'agirait de voir comment intégrer les deux cycles, celui de l'eau potable et celui de l'eau non potable. La Ville répond très bien : les choses ont déjà été faites et, surtout, la comptabilité analytique d'Eau de Paris répond à cette question.

Je profite aussi de ce rapport pour deux remarques, en faisant une extension sur les recommandations de la C.R.C…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur GLEIZES, il y a un brouhaha assez pénible qui ne permet pas de vous écouter calmement.

Je demande à tous les bancs de l'Assemblée d'écouter M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Cela me permettra de poser deux questions au premier adjoint sur deux recommandations particulières.

La première porte sur la question des C.O.D.P. et de la gratuité. On parle des Champs-Elysées mais, de manière générale, nous sommes intervenus plusieurs fois en Conseil de Paris pour dénoncer, notamment au niveau de la "Fashion Week"…

D'ailleurs, il n'y a pas eu de C.O.D.P. Nous avons prêté de l'espace public de manière gracieuse sans qu'il n'y ait eu de financement. Va-t-on mettre fin à ce type de pratique pour les années à venir ?

L'autre élément porte sur la question du théâtre…

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Excusez-moi, je ne retrouve…

Il y a trop de recommandations.

Bon, je ne retrouve pas.

En tout cas, elle porte sur la question du mécénat de compétences ou mécénat financier. Une référence est faite au théâtre de la Ville. Une recommandation est donnée sur le mécénat de compétence et la Ville répond par le mécénat financier. Je rappellerai que nous avons critiqué énormément le mécénat financier, pour le théâtre du Châtelet, de Total qui a donné de l'argent à la Ville.

D'ailleurs, nous avons fait un contrôle de légalité auprès de la Préfecture. Nous pensions que, dans ce mécénat financier, il y avait un problème entre l'argent donné par Total et la contrepartie donnée par la Ville. Y a-t-il une évolution de la doctrine de la Ville sur cette question des mécénats financiers sur les structures culturelles ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole, pour vous répondre, est à Emmanuel GRÉGOIRE.

Tous les inscrits se sont dissuadés devant votre talent, Monsieur le Premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un document intéressant, parce qu'il oblige, depuis une modification de loi, à présenter devant notre Assemblée la synthèse du suivi des recommandations de la C.R.C. Vous savez que la C.R.C. est toujours exigeante. Parfois, nous traînons à en écouter les recommandations ; parfois, d'ailleurs, il ne faut pas toutes les écouter - c'est un autre sujet. En tout cas, cela permet de faire un point complet.

Je ne listerai pas tous les sujets qui sont présentés ici ; je veux essayer de répondre plus clairement aux deux questions qui m'ont été posées par Jérôme GLEIZES.

Sur la gratuité des Champs-Elysées, nous avons déjà eu ce débat. Il y a forcément une convention d'occupation, puisqu'il n'y a pas d'occupation de l'espace public sans titre. Tout cela est vu avec nos services et avec ceux de la Préfecture de police. Cependant, il peut nous arriver de penser - mais peut-être avons-nous tort - qu'il peut y avoir, pour un événement, au titre du rayonnement de Paris et de sa médiatisation, un intérêt complémentaire d'un opérateur privé et de la Municipalité. Il est vrai que, parfois, il nous arrive de juger utile de mettre à disposition gracieuse, voire modique, l'espace public lorsque nous considérons que cela va dans l'intérêt global de Paris.

Sur le mécénat de compétences, sujet connexe partiellement abordé dans le rapport, c'est un sujet sur lequel votre groupe nous interpelle fréquemment. Nous avons une charte de bonnes pratiques en matière de mécénat et vous savez que je veille à sa bonne application.

Je compte sur votre vigilance pour y veiller à mes côtés.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas de vote, s'agissant d'une communication.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au mode de gouvernance du futur Centre des archives LGBTQI+ de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 72 est relatif au mode de gouvernance du futur Centre des archives LGBTQI+.

La parole est à David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, nous avons très fortement défendu et porté la création d'un centre des archives LGBTQI+. Notre ville, contrairement à quasiment toutes les grandes métropoles nord-américaines et européennes, ne dispose toujours pas de centre d'archives de ce type alors même que son histoire est intimement liée à celle des luttes pour l'égalité des droits et aux cultures LGBT et "queer".

Nous avons beaucoup avancé sur ce dossier avec la proposition d'un lieu, grâce à l'engagement de la Maire de Paris, de son Exécutif et de vous, Monsieur le Premier adjoint, et de votre prédécesseur, qui s'était lui aussi fortement investi sur ce dossier. C'est d'ailleurs sous sa direction que le 12 juillet 2018 a été annoncé que le collectif Archives LGBTQI serait porteur du nouveau centre, d'une certaine manière, dans la droite ligne de la tradition militante, philosophique et politique des luttes LGBTQI+. En effet, un travail a été mené au sein de la communauté par ce collectif, d'abord un travail de rassemblement des acteurs impliqués sur la question des archives, ensuite un travail sur le fond du dossier, dont la qualité et le sérieux sont largement reconnus.

Malheureusement, vous êtes revenus sur cette idée d'avoir un centre géré ou plutôt cogéré avec les personnes impliquées elles-mêmes, à mille lieues de la philosophie communautaire que nous défendons et qui constitue l'A.D.N. même de ce projet et, plus largement d'ailleurs, une vision de ce que doit être la gestion de ce qui constituera, j'en suis sûr, au final, un bien commun.

Notre vœu a donc pour objet de vous demander de reconsidérer votre position sur la gouvernance de ce futur centre LGBTQI+.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, cher David BELLIARD, j'avoue être un peu ennuyé à la lecture de votre vœu, car si j'en partage les attendus, il y a un certain nombre de points de vos considérants qui ne fonctionnent pas. Et en écoutant votre intervention, je me dis là encore qu'il y a peut-être un malentendu.

Vous savez que nous avons un objectif qui est partagé et qui a été à de multiples reprises rappelé par notre Assemblée, qui est enfin de voir naître à Paris un centre des archives LGBTQI+, et notamment que ce centre ait une portée nationale.

C'est sur la gouvernance de ce centre qu'il y a une incompréhension, mais qui désormais est clarifiée. Nous ne souhaitons pas un centre géré par les associations, nous souhaitons un centre cogéré avec les associations. Pourquoi ? Parce que c'est un projet qui engage la Ville, l'Etat et les associations. La Ville et l'Etat, via les Archives de Paris, les Archives nationales et des financements publics auxquels, vous le savez, nous avons déjà contribué et nous contribuerons dans le futur… En revanche, sur la gouvernance et le stockage, nous considérons que nous ne pouvons pas laisser la main uniquement au secteur associatif, je le redis avec beaucoup de respect, étant donné la fragilité qu'il peut par moment avoir et compte tenu des moyens assez faibles qui sont à sa disposition à ce stade.

Nous progressons avec la volonté absolument définitive d'aboutir dans l'année, de deux façons. Premièrement, nous avons identifié un local. Sera-t-il parfait ? Sans doute non, mais c'est un local de 500 mètres carrés dans le 4e arrondissement, et autant vous dire que je n'en ai pas 50 sous le coude, comme on dit.

Deuxième chose, nous avons proposé de travailler à l'élaboration d'un cahier des charges ensemble pour rédiger un appel à projets qui précisera les conditions de la future gouvernance.

Je suis convaincu que nous arriverons à convaincre le secteur associatif qu'il sera au cœur de la gouvernance, qu'il sera le principal acteur de la gouvernance et que, simplement, les pouvoirs publics, modestement représentés par la Ville et par l'Etat, auront aussi un droit de regard, notamment sur les conditions de conservation de ces archives.

J'espère vous avoir convaincu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable sur votre vœu, Monsieur le Président.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

J'ai une explication de vote de M. HONORÉ pour le groupe LRI.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire, nous allons voter ce vœu parce que, bien entendu, nous sommes pour le centre d'archives LGBT. La communauté gay, les associations sont essentielles pour faire vivre ce beau projet. Nous comprenons leur souhait de voir garantir le non-éparpillement des archives et leur non-appropriation par l'Etat.

Ce patrimoine est inestimable. Il est la mémoire collective de vies, de luttes, de résistances, de victoires peu à peu gagnées. Je comprends ce besoin d'être assuré de ne pas se voir déposséder par ce patrimoine. C'est la raison pour laquelle nous allons voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le GEP relatif au financement écologique de la gratuité des transports.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'extension de la gratuité des transports en commun à Paris.

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la gratuité des transports pour les jeunes.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des transports publics pour l'ensemble des jeunes et des chômeurs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 73, 74, 75 et 76 relatifs aux transports en commun et à leur gratuité pour les jeunes et les chômeurs.

Je vais laisser successivement les porteurs des vœux susmentionnés les présenter et je laisserai Emmanuel GRÉGOIRE y répondre.

M. BOUTAULT pour deux minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Emmanuel GRÉGOIRE, quelle occasion manquée. Quelle occasion manquée, cette gratuité partielle des transports en commun,

de souder votre majorité, de nous donner envie de nous battre pour cette excellente mesure écologique. Malheureusement son financement catastrophique et anti écologique nous a sidéré.

Nous avions été enthousiastes à cette idée, mais profondément déçus d'apprendre que ce financement est gagé sur des recettes publicitaires à venir en 2020, à l'issue des modifications du Règlement local de publicité, ce qui n'est pas encore gagné, et sur l'implantation à venir de mobiliers urbains électroniques et numériques sur l'espace public, qui est une "excellente mauvaise idée".

C'est d'autant plus dommage, et c'est l'adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, Christophe NAJDOVSKI, qui le dit : le renforcement du contrôle du stationnement payant génère des recettes supplémentaires issues d'un meilleur taux de respect, qui permettent aisément de financer les mesures de gratuité à hauteur de 15 millions d'euros par an.

Mieux que cela encore, pour une fois, la loi permet d'affecter des recettes supplémentaires à des dépenses, quand il s'agit de l'amélioration des transports en commun. Ainsi, en mettant en œuvre le principe pollueur payeur et en prélevant les recettes supplémentaires de stationnement, nous pourrions financer cette gratuité des transports en commun à Paris sans avoir recours aux recettes publicitaires hypothétiques à venir.

Comptez sur le groupe Ecologiste pour que le retour des mobiliers urbains publicitaires dans l'espace public ne se fasse pas, d'autant plus si ce mobilier est numérique et avec des capteurs d'ambiance.

Merci beaucoup.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à David BELLIARD pour la présentation du vœu n° 74.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu a pour objet de demander une extension de la gratuité des transports en commun à Paris. Nous avons déjà eu des nouvelles et des bonnes nouvelles nonobstant la question du financement par d'éventuelles recettes publicitaires, en tout cas des bonnes nouvelles sur les questions de gratuité de transport pour un certain nombre de catégories de la population parisienne.

Nous souhaitons que ces mesures soient étendues à ces catégories, notamment aux étudiants, qui connaissent, vous le savez, souvent des situations de grande précarité comme c'est rappelé dans le vœu, avec une population d'étudiants importante - 660.000 étudiants en 2017 -, et qu'enfin une réflexion soit aussi menée pour offrir la gratuité aux auto-entrepreneurs, sous condition de ressources bien entendu, qui sont souvent dans des situations de précarité ou en tout cas de fragilité extrêmement importante.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. LAURET pour la présentation du vœu n° 75 du groupe DP.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur MARTINS.

Nous savons que quand on fait des vœux, il faut faire des annonces. Néanmoins, il ne faudrait pas prendre l'habitude systématiquement, année après année, d'annoncer des mesures coûteuses 3 semaines après le vote du budget, sans qu'il ne soit à aucun moment réellement prévu un financement de façon stable.

Nous souhaitons que cette liberté qui a été prise avec les principes budgétaires, et nous avons eu, depuis la gratuité des transports pour les jeunes, d'autres annonces autour de la police municipale et des renforcements des effectifs de la DPSP sur 2019… Nous souhaitons donc que ces annonces fassent l'objet, comme il se doit, d'une décision modificative du budget, visant le financement de ces mesures, pour les jeunes comme pour les renforts des équipes de la DPSP, à soumettre au prochain Conseil de Paris. Je crois que c'est respectueux du Conseil de Paris, que c'est respectueux des bons principes budgétaires et que c'est aussi respectueux des Parisiens, qui ne peuvent accepter systématiquement d'avoir des millions d'euros supplémentaires.

De plus, nous arrivons en fin de mandature. Nous allons nous retrouver avec des dépenses qui, en année pleine, seront nettement supérieures. Cette année, vous avez affiché 5 millions d'euros pour la gratuité, mais, en année pleine, ce sont 15 millions d'euros. Cette année, vous avez affiché 80 agents pour le renfort des services de police, mais, en année pleine, ce sont 300 agents, soit environ 15 millions d'euros. Tout cela commence à faire des sommes importantes qui nécessitent d'être financées de façon rigoureuse, afin que nous n'ayons pas de trop mauvaises surprises lors de la mandature suivante.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Je donne la parole à Mme SIMONNET pour la présentation du vœu n° 76.

Mme Danielle SIMONNET. - Quelle occasion ratée ! Mme la Maire avait promis un grand débat sur la gratuité. Finalement, à peine l'a-t-elle annoncé qu'elle le clôt, certes en annonçant un certain nombre de mesures d'avancée, d'extension de la gratuité, mais, fini, le grand débat sur la gratuité.

J'ai participé, le 5 janvier dernier, au Forum de la gratuité à Lyon, initié notamment par Paul ARIÈS. Je vous invite à lire son livre qui recueille des articles, des travaux de plusieurs chercheurs, militants, villes. Gratuité versus capitalisme. Parce que la gratuité est vraiment un grand projet de société alternative que cela promeut.

Oui, la question de la gratuité des transports serait un véritable levier radical pour justement encourager l'utilisation des transports en commun et lutter réellement contre la pollution de l'air. Hélas, vous n'avez pas voté les amendements budgétaires que j'avais proposés lors du débat budgétaire. C'est dans le temps du débat budgétaire que nous assumons normalement les choix de rupture de nos politiques. Une fois de plus, non. J'avais proposé un amendement d'extension de la gratuité, pas simplement aux enfants jusqu'à 11 ans, mais également à l'ensemble des jeunes, des chômeuses et des chômeurs.

Je souhaite, à travers ce vœu, que l'on puisse étendre la gratuité accordée aux enfants de 11 ans à l'ensemble des jeunes et ensuite, aux chômeuses et aux chômeurs, via le remboursement, dès 2019, du "pass" Navigo et Imagine'R par le département pour les chômeurs, les chômeuses et pour les bénéficiaires du "pass" Imagine'R, ainsi qu'aux pupilles de la Nation de plus de 65 ans. J'imagine que vous avez dû recevoir des mails nous interpellant à ce sujet.

Je souhaite que l'on engage un réel débat avec les Parisiennes et les Parisiens sur les bienfaits d'une extension totale de la gratuité des transports en commun, qui, je vous le concède, nécessiterait aussi un engagement de l'Etat pour faire changer la part versement de transport des entreprises et un cadre législatif modifié concernant la question de la gratuité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces quatre vœux, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, en espérant ne pas être trop long. J'ai tout de même quatre vœux. Je ne vais pas commencer dans l'ordre. Je vais commencer par le vœu n° 74.

J'ai deux vœux du groupe Ecologiste de Paris : l'un voudrait que l'on se prive des recettes de la publicité et l'autre nous demande déjà de prendre des mesures supplémentaires de gratuité au-delà de celles que nous avons déjà prises. Cela me permet de dire - j'espère faire un peu de pédagogie - que pour financer des dépenses, il faut quand même avoir des recettes. Nous avons fait des annonces à la suite du rapport, que nous considérons être une première étape équilibrée à ce stade. Nous entendons les mettre en œuvre avant de les étendre. C'est donc dans le même esprit que j'émettrai un avis défavorable, tout en en partageant la philosophie, au vœu n° 74 et au vœu n° 76 de Danielle SIMONNET.

Concernant le vœu n° 73, c'est un vœu cabotin en matière de financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun. Vous savez très bien qu'en finances publiques, il y a un principe de non-affectation entre la section des recettes et la section des dépenses, à l'exception de quelques taxes affectées. Lorsque nous avons évoqué le financement des mesures de gratuité par les recettes de publicité, c'est que - là encore, de la pédagogie élémentaire en finances publiques - nouvelles dépenses, c'est-à-dire de la gratuité, nouvelles recettes, et donc, retour de la recette sur la publicité, dont nous aurons le plaisir de rediscuter en avril puisque nous présenterons le dossier sur les M.U.I.

Je ne veux pas du tout être provocant. Je sais l'attachement de votre groupe aux mesures de gratuité et votre opposition aux recettes publicitaires. Vous aurez très librement l'occasion, comme vous l'avez fait à l'instant, de l'exprimer lorsque nous représenterons le projet de délibération sur la publicité en avril.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je vous demande de conclure.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je prends deux minutes. C'est pour un vœu. Pas deux minutes pour quatre vœux, si je peux abuser de votre temps.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Deux fois quatre égale huit, mais je ne prendrai pas les huit minutes.

Je voudrais répondre au vœu n° 75 du groupe Démocrates et Progressistes. Ce n'est pas le président du groupe qui me présente le vœu, mais je sais, pour assurer aujourd'hui les fonctions qu'il a un temps assurées, sa vigilance, premièrement, sur les principes de finances publiques, et deuxièmement, sur les grands équilibres des finances de la Ville.

Mais simplement, j'ai entendu des mots, y compris dans la bouche de certains politiques proches du président et de votre groupe, Monsieur LAURET. J'ai même entendu le mot de "démagogie". Lorsque le Président de la République annonce 10 milliards d'euros de mesures d'urgence strictement financées sur le déficit public pour dénouer la crise des "Gilets jaunes", à aucun moment vous n'avez entendu dans ma bouche, ou dans celle de la Maire de Paris, le mot de "démagogie". La politique, c'est faire des choix, les assumer et les mettre en œuvre. Si, Monsieur LAURET, vous découvrez le principe des annonces lors des vœux, faites de la politique, parce que c'est un principe de base.

Deuxièmement, je ne crois pas me souvenir que Julien BARGETON s'y opposait lorsqu'il était mon très cher collègue dans l'Exécutif.

En l'occurrence, nous allons procéder d'un point de vue technique, puisque c'est la question qui m'est posée, de façon assez simple. Nous allons financer les mesures qui ont été annoncées par redéploiement et par ponction sur réserve. Dès lors qu'un dispositif ira au-delà, vous savez très bien que nous présenterons un correctif budgétaire qui le financera de façon très transparente. Là aussi, nous respectons la loi.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE, d'avoir fait des économies sur votre temps de parole cumulé, et des économies d'échelle que permet le regroupement.

J'ai une demande d'explication de vote de M. LEGARET pour le groupe LRI.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous voterons contre les vœux n° 73, n° 74 et n° 76. Nous nous abstiendrons sur le vœu n° 75.

Je voudrais faire observer singulièrement sur le vœu n° 73, tout d'abord, qu'il y a une inflation de vœux non rattachés qui ont une tendance naturelle à embouteiller nos ordres du jour. D'ailleurs, une fois ces vœux déposés, votés ou pas votés, ils ne sont suivis d'aucun effet. On peut continuer comme cela, éternellement, à se faire plaisir.

Je voudrais aussi rappeler que deux principes méritent d'être affirmés.

Le premier, c'est qu'il faut être légaliste, respecter la loi. Il y a une seule autorité régulatrice des transports et de la tarification. Elle est présidée par Valérie PÉCRESSE. Mme HIDALGO s'est déjà aventurée tout récemment dans l'excès de pouvoir en matière de gratuité des transports, ce qui n'est absolument pas de sa compétence. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il y a un principe essentiel des finances publiques : celui de l'universalité budgétaire qui proscrit, comme vous le savez, une recette fléchée pour couvrir une dépense en particulier. Cela fait donc beaucoup d'illégalités. On peut continuer ainsi à déposer des vœux qui contreviennent de manière absolument outrancière à la loi, mais je pense que cela pose un problème de principe. On perd beaucoup de temps en séance pour débattre de vœux qui sont manifestement totalement illégaux. Je trouve que c'est une dépense inutile de temps et d'énergie.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la laïcité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 77 relatif à la laïcité.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Que vient faire la laïcité dans cette galère ? Quels sont les calculs politiciens derrière le débat sur la laïcité et le projet de loi en possible préparation ?

L'histoire nous le dira, mais "jouer" avec un principe aussi fondateur de notre République, c'est jouer à l'apprenti-sorcier.

De quoi parlons-nous ? De la volonté affichée du Gouvernement de réformer la loi sur la laïcité et accessoirement d'imposer la laïcité dans son grand débat national. Alors même que les "Gilets jaunes" parlent de pouvoir d'achat, cherchez l'erreur.

Quand on connaît les tensions dans la société française autour des pratiques religieuses dogmatiques, quand on connaît les tentations communautaristes, on ne peut que s'en inquiéter.

On savait Jupiter mal à l'aise avec les cultes, sa volonté d'accepter le titre de chanoine de Latran a révélé ses contradictions, mais nous savons la Ville de Paris, elle, particulièrement attachée à la laïcité. Elle le démontre régulièrement au travers de nombreuses initiatives dont le travail de l'Observatoire de la laïcité ou celui du Patronage laïque Jules Vallès.

Le territoire parisien a été particulièrement touché par les attentats venus d'un autre âge, celui du dogmatisme religieux violent et borné. La loi de 1905 établit la laïcité concrètement, d'une façon rigoureuse et toujours opératoire, notamment sur les contours de la séparation du pouvoir politique et du pouvoir religieux. Ses articles 1 et 2 sont très précis, je les cite.

Article 1 : "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public".

Article 2 : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

Par notre vœu donc, nous demandons que la Ville interpelle le Gouvernement afin que soient préservés l'esprit et la lettre de cette loi. La laïcité mérite toute notre attention. Quand on cherche à la déformer pour des petits calculs politiciens, il est de notre responsabilité que de la défendre pour ce qu'elle est : la garante d'un vivre ensemble respectueux de la liberté d'opinion.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à M. GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA, de votre intervention qui permet, par votre vœu, de rappeler l'attachement de la Ville de Paris aux principes fondamentaux de la loi de 1905 que sont la laïcité et la neutralité confessionnelle de l'Etat.

Nous sommes favorables à ce rappel, notamment dans le contexte où le Président de la République a rappelé d'une part, qu'il souhaitait faire de la laïcité l'une des thématiques du grand débat, et d'autre part, son souhait de faire évoluer la loi de 1905.

Nous allons proposer des amendements qui portent sur la nécessaire association des collectivités et de leurs élus aux réflexions en cours, parce que ce sont souvent les communes qui sont quotidiennement sollicitées et en prise avec cette question de la gestion des cultes et du respect de la laïcité.

Donc, avis favorable avec un amendement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Communiste - Front de Gauche ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 35).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la réalisation d'une charte de mécénat.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 78 relatif à la réalisation d'une charte de mécénat.

La parole est à Mme FILOCHE du groupe "Génération.s", pour 2 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Paris bénéficie de nombreux soutiens financiers d'acteurs divers, notamment privés, d'envergure locale ou internationale. Ces apports contribuent à la mise en œuvre d'événements dans les domaines culturels ou sportifs. Ces partenariats offrent à ces mécènes un bénéfice d'image et de communication, tout en engageant la Ville de Paris, sa propre image et sa réputation.

Dans le cadre des valeurs éthiques de nos engagements forts que nous portons pour le respect des droits internationaux, notamment dans le domaine des droits des travailleurs, mais aussi de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, nos partenariats se doivent de respecter et protéger ces normes éthiques et ces engagements politiques, afin de les mettre en conformité et cohérence avec les objectifs de nos politiques publiques.

Il semblerait complètement injustifié que Paris associe son nom avec des acteurs ayant des actions manifestement contraires au droit humain, contraires à la transition écologique, ou contraires à la lutte contre les discriminations.

Le principe de charte de mécénat que nous proposons donc par ce vœu, et dont le contenu sera à travailler collectivement, nous permettra d'avoir une méthode systématique pour apporter plus de cohérence, de sécurité, d'efficacité, et de transparence dans nos partenariats dits de "sponsoring".

Nous pensons, en effet, qu'une telle charte permettra de renforcer et mieux mettre en œuvre nos engagements pour la décarbonation de nos actions, et le développement d'une finance parisienne 100 % verte pour une ville zéro carbone.

Conformément au rôle d'influence et de précurseur de la Ville de Paris en matière de responsabilité sociale et environnementale dans tous les domaines, cet outil innovant pourra enfin avoir une portée pédagogique et normative envers tous les partenaires de la Ville, et nous espérons inspirer d'autres collectivités pour faire de même.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Présidente, pour la présentation de ce vœu, qui est une bonne idée parce que cette charte permettra de traduire de façon formelle un processus de travail qui existe déjà.

Pour financer les services publics, il arrive que la Ville fasse appel à des financements extérieurs, sous forme de partenariat, dont le mécénat fait partie, qui sont pour la plupart instruits par les services de la DICOM avec le Secrétariat général.

Je rappelle que c'est notre Assemblée, et elle seule, qui est souveraine en la matière, puisque tout partenariat, notamment de mécénat, doit passer par l'adoption d'une délibération. La charte est une bonne idée parce qu'elle permettra de formaliser cela, donc j'émets un avis favorable sur ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 36).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation d'un vote public sur les grands projets à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif à l'organisation d'un vote public sur les grands projets à Paris.

La parole est à Mme SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est l'occasion de prouver que la Ville de Paris est innovante en termes de démocratie participative, dans le cadre de la mobilisation des "Gilets jaunes". Je ne reviens pas sur ce que j'ai pu dire hier sur la mascarade orchestrée par Emmanuel MACRON à travers le grand débat national.

Néanmoins, la Ville essaie de faire en sorte d'organiser ce grand débat dans l'enceinte de ses murs, mairie centrale et mairies d'arrondissement. Je constate que l'on voit d'ailleurs sur les panneaux dans le couloir, que les contributions des citoyens sont en faveur du référendum d'initiative citoyenne, sur la restauration de l'I.S.F., beaucoup de choses s'expriment. Il y a aussi des choses parisiennes qui s'expriment.

Vu qu'à Paris il y a énormément de projets, extrêmement contestés pour lesquels les Parisiennes et Parisiens n'ont pas pu voter, qu'il s'agisse des Jeux olympiques, des opérations d'urbanisme type la tour Triangle, ou les tours de Bercy-Charenton, je propose à travers ce vœu que le grand débat souhaité par la Maire de Paris inclue la question des projets contestés pour lesquels les Parisiennes et Parisiens n'ont jamais directement exprimé leur accord, et aboutisse au plus tard en septembre 2019 à un vote leur permettant de décider s'ils doivent être conduits sous leur forme actuelle, ou abandonnés, ou éventuellement repensés. Une espèce de R.I.C. local adapté.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'ai deux explications de vote.

M. GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Les écologistes ont toujours été défenseurs des référendums. Ils n'ont pas attendu l'arrivée des "Gilets jaunes" pour redécouvrir cette idée ancienne. Nous avons notamment, sur différents projets, demandé qu'il y ait un référendum, que ce soient au sujet des Jeux olympiques ou des grandes tours.

En cohérence avec nos positions, nous appelons à voter ce vœu. Cela va dans le bon sens démocratique. Cela permet aussi de remarquer que souvent, les citoyennes et les citoyens sont en avance sur les élus.

Je parle d'un exemple d'application qui pourrait être le T.E.P. Ménilmontant, où l'on verrait que parfois les gens ont une conscience écologique bien plus importante que leurs élus, et comprennent l'intérêt de revenir en arrière sur des positions. On a le droit de se tromper. C'est même une qualité en politique de reconnaître ses erreurs et de pouvoir, par moments, reculer, annuler des projets lancés.

Je citerai Notre-Dame-des-Landes, qui est le meilleur exemple de projet où l'on a pu reculer, même s'il y a eu un référendum assez critiquable par ailleurs sur ce sujet.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Une autre explication du groupe LRI, M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons contre ce vœu, parce qu'il y a une volonté subversive derrière qui va un peu trop loin de la part de Mme SIMONNET, notamment la remise en cause des Jeux olympiques, etc.

Je note quand même, on partage quand même un peu de sa philosophie, parce que c'est vrai que la démocratie participative à la sauce Mairie de Paris consiste à consulter les Parisiens sur l'accessoire avec le budget participatif, et jamais sur l'essentiel. Je crois qu'il faudra passer à un autre stade et permettre aux Parisiens de se prononcer sur les questions qui les intéressent vraiment.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Tu as répondu ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE. Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Nous sommes tellement connectés que tu sais ce que je vais répondre. Je voudrais quand même, Monsieur le Maire, pouvoir l'évoquer.

Madame SIMONNET, votre dernière phrase résumait à elle seule la fragilité et l'ambiguïté de votre propos. Vous proposez, et je vous cite, "une sorte de R.I.C. local", c'est-à-dire un objet politique non identifié, sur lequel vous ne définissez ni les bases électorales que vous jugez pertinentes, de quoi s'agit-il ? Des habitants d'une rue, des deux rues autour, des cinq rues, de l'arrondissement, de Paris entier ? Vous savez que la politique, c'est la mise en convergence, parfois des divergences, de l'intérêt particulier et de l'intérêt général. Parfois, il arrive que nous prenions des décisions au nom de ce que nous imaginons être l'intérêt général. Je conviens aisément que ce n'est pas forcément une vérité absolue et que cela contrevienne à des intérêts particuliers.

Mais vous ne pouvez pas utiliser cet argument de la démocratie participative pour affaiblir la démocratie représentative. Vous ne pouvez pas vous prévaloir d'une légitimée populaire, alors même qu'elle ne s'exprime pas en votre faveur lorsqu'il y a des élections. Cette confusion met en danger le principe même de la démocratie. C'est heureusement une thématique qui est aujourd'hui débattue dans notre pays, et qui mérite de l'être.

Je voudrais rappeler que probablement aucune ville ne va aussi loin en matière de démocratie participative que la Ville de Paris. Alors, imparfaitement, c'est une évidence. Mais sur le budget participatif, nous avons dit son ampleur budgétaire, la surface des projets dans le 20e arrondissement, de très nombreux projets. Je sais qu'ils ne sont pas tous faciles : la modernisation de l'aire de jeux Sarah Bernhardt, la Bidassoa, les trottoirs de la rue des

Maraîchers, la rue des Envierges auquel j'ai consacré beaucoup de temps, la Carte citoyenne, les ateliers, la plateforme "Idée.Paris".

Bref, vous le savez, nous sommes à l'avant-garde de tests de nouveaux moyens d'expression pour nos citoyens, parce que, oui, nous savons que la démocratie représentative est en crise, oui, nous savons qu'il faut trouver des moyens d'y associer plus sincèrement et plus durablement les citoyens. Mais s'il vous plaît, ne reprenons pas les arguments populistes, dont l'unique objectif est de contester la légitimité des votes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On va refaire le vote tranquillement, Danielle, mea culpa.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2019 DAE 4 - Subvention de fonctionnement (240.000 euros) et convention avec l'association "Les Canaux" (19e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 4 : subvention de fonctionnement et convention avec l'association "Les Canaux".

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Une intervention très rapide pour souligner ce projet de délibération, qui a vocation à aborder la question de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas du luxe de le faire aujourd'hui dans cet hémicycle.

Paris porte effectivement le projet d'être la capitale de l'économie sociale et solidaire, qui a vocation à pouvoir favoriser la transition écologique durable, permettant de pouvoir faire partager le fait qu'autre chose que le profit est possible dans cette société. Le cadre de l'économie sociale et solidaire le permet. Le développement de notre Capitale peut se faire non pas au détriment de la planète et de ses habitants, mais il peut se faire aussi en lien avec l'amélioration sociale et écologique.

Il y a déjà beaucoup d'économie sociale et solidaire à Paris. Il y avait besoin d'un lieu commun qui a été ouvert il y a quelques mois maintenant, qui est un bel endroit, que j'invite, pour celles et ceux qui ne le connaîtraient pas, à aller voir, à aller rencontrer les personnes qui y travaillent, qui y militent, qui s'y engagent.

Et puis, je dois dire que j'ai une petite fierté sur le fait que cette Maison des Canaux soit évidemment située dans le 19e arrondissement de Paris, à côté de la place de la Bataille-de-Stalingrad. Ce lieu commun à toute l'économie sociale et solidaire a vocation à pouvoir mener des actions internationales, des actions nationales, des actions parisiennes, et des actions très localisées dans le quartier.

Ils le font au quotidien, afin de faire découvrir l'économie sociale et solidaire, l'économie innovante, leur utilité sociale aux Parisiennes et Parisiens, mais aussi aux habitants du 19e arrondissement, aux scolaires… Des petits bisous à ma fille qui est là parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de scolaires.

Sinon, c'est aussi le travail avec les jeunes, avec les moins jeunes, avec les quartiers populaires, qui permet de pouvoir faire en sorte que l'on peut faire passer d'autres idées que celles du surprofit, de la surconsommation, et de la surexploitation. Je souhaitais vraiment souligner mon enthousiasme au vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame la Présidente, merci pour votre enthousiasme, merci pour mettre à nouveau la lumière sur ce projet unique, qui est le projet des Canaux.

Comme nous l'avions souhaité, "Les Canaux" sont devenus un acteur incontournable de l'économie sociale, solidaire, circulaire et innovante à Paris. Incontournable, vous l'avez dit, pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi incontournable pour le grand public.

Pour les entrepreneurs, je ne citerai qu'un chiffre : plus de 600 entrepreneurs ont été accueillis l'an dernier "aux Canaux". "Les Canaux" leur permettent de développer leurs projets à impact.

"Les Canaux" hébergent également des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et plus d'une vingtaine d'acteurs sont hébergés en permanence dans ce beau lieu de la Maison des Canaux.

Vous l'avez dit pour le grand public, je citerai là aussi un chiffre, c'est 30.000 visiteurs pour la terrasse des Canaux, sur les deux mois d'été, et près de 1.600 personnes investies pour faire vivre cette terrasse, tout l'été.

Je citerai également le marché de Noël, éthique et solidaire, où je crois qu'un certain nombre d'entre nous ont pu se rendre en décembre dernier.

"Les Canaux", c'est le lieu physique de l'animation de la communauté des acteurs de l'E.S.S., là où le numérique ne peut pas toujours tout. C'est aussi un lieu exemplaire, entièrement rénové en économie circulaire, avec un budget de rénovation identique au budget classique de rénovation. Oui, on peut faire de l'économie sociale et solidaire, on peut faire de l'économie circulaire dans le bâtiment, sans que cela ne coûte plus cher à la collectivité. C'est ce qu'a prouvé la rénovation des Canaux.

Je terminerai par vous dire la chance que nous avons d'avoir ce lieu, un lieu ressource qui est à Paris, mais également envié à l'international. Je reviens de Séville où j'ai représenté Paris au Forum des gouvernements locaux, et où je peux vous dire qu'un nouveau lieu d'innovation sociale est aussi en création avec pour inspiration "Les Canaux".

Je vous invite toutes et tous à voter pour ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 4).

2019 DAE 5 - Subventions (61.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 5 : subventions, conventions et adhésion pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

La parole est à Mme PREMEL, pour cinq minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années, la Ville de Paris cherche à introduire un nouveau mode de fonctionnement, à agir en faveur de l'intérêt général par le biais de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire nécessite un véritable appui des pouvoirs publics. L'E.S.S. représente 10 % de l'emploi à Paris, sans compter l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. Il nous semble important de continuer à soutenir ceux qui s'engagent dans des projets sociaux et environnementaux pour notre ville.

Permettez-moi de souligner le fait que les discriminations liées au genre sont encore trop présentes dans le domaine de l'emploi. Seulement une entreprise sur trois est fondée par une femme. Les femmes sont à la tête de 8 % des "start-up". Et pourtant, 60 % des femmes considèrent que l'entreprenariat est plus épanouissant que le salariat, selon le rapport 2017 du Laboratoire de l'égalité. A cela s'ajoute le fait que 70 % des experts qui s'expriment dans les médias sont des hommes. C'est difficile pour beaucoup d'entre elles d'y voir des modèles.

Il est donc primordial d'aider ces femmes à entreprendre, de les valoriser, et de les guider.

C'est dans cette optique que l'association "La Ruche" a créé son programme, "Les Audacieuses", qui propose un accompagnement à des femmes qui souhaitent monter des projets qui répondent à un défi sociétal ou environnemental.

L'aide apportée par l'association permet à ces femmes, qui répondent à un appel à projet régional, de bénéficier de formation et d'assistance renforcée.

Cette association, par un appel à projets régional permet à des femmes d'être suivies dans leurs projets par un programme complet d'incubation. L'an dernier, l'un des projets lauréat, qui s'appelle "Pourquoi princesse", est la proposition de vente d'un kit pour fille qui encourage à rêver et qui rompt avec les stéréotypes de genre sous le slogan : "Pourquoi être princesse quand je peux être pilote ?"

En proposant de soutenir ces associations, et je pense particulièrement à l'association "Animafac", la Ville s'engage aussi à soutenir les jeunes qui souhaitent agir dans le sens d'une économie plus responsable. Des temps sont organisés pour favoriser les échanges, des soutiens sont apportés aux jeunes diplômés qui cherchent à travailler dans ce secteur, mais ces actions permettent surtout la création d'un véritable réseau.

L'association "Centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs de l'E.S.S.", œuvre pour promouvoir la culture et les valeurs de l'économie sociale et solidaire, par la promotion notamment de travaux de fin d'études consacrés à l'économie sociale et solidaire, ou encore en proposant des événements spécifiques pour que les jeunes discutent de différentes thématiques.

Certaines associations, tel que "Réseau des territoires pour l'économie solidaire", agissent pour promouvoir les initiatives des territoires et les valoriser auprès des institutions nationales et européennes. Nous saluons le fait que la Ville de Paris s'engage, elle aussi, dans cette démarche, cette volonté de transmettre les bonnes pratiques.

La place croissante que prend l'économie sociale et solidaire dans notre ville ne peut être que valorisée, car elle s'inscrit dans une autre forme de voir l'économie.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Vous avez raison, Madame PREMEL, nous ne ménageons pas nos efforts pour soutenir l'entreprenariat social à Paris.

Je vous donne quelques chiffres globaux : plus de 2.000 Parisiens ont été accompagnés l'an dernier dans la création d'entreprises à impact social et 782 entreprises ont été créées. La Ville a soutenu l'entreprenariat social à hauteur de 2 millions d'euros en 2017 ; c'étaient 2 millions d'euros pour la création de 782 structures, soit en moyenne 2.500 euros par structure créée.

Je tenais à vous donner ce chiffre parce que soutenir l'entrepreneuriat a un coût, mais somme toute très faible au regard des bénéfices à la fois sociaux et environnementaux qu'apportent ces entreprises à l'économie parisienne.

Vous l'avez dit, l'entrepreneuriat est aussi porteur de sens en matière d'égalité femmes/hommes. Vous avez cité le programme des "Audacieuses" et je vous en remercie. C'est un réseau de femmes entrepreneurs et un très bel exemple aussi d'engagement pour l'égalité.

Je citerai pour "Les Audacieuses" l'expérience de "Fleurs d'ici", une très belle structure qui a lancé à la fois de la culture et de la vente de fleurs produites localement en Ile-de-France, mais également par des personnes en insertion.

D'autres exemples pourraient être cités mais ce serait trop long. Par contre, je voudrais simplement terminer en mettant la lumière sur notre soutien à l'Union régionale des S.C.O.P. qui promeut la création de coopératives sur notre territoire.

Je voulais en profiter pour citer un sujet d'actualité : les anciens salariés du cinéma "La Clef" sont en train de se regrouper pour reprendre le cinéma. Une campagne de "crowdfunding" est aujourd'hui lancée et je vous invite à la regarder et, pourquoi pas, à y participer. Un cinéma à la fois indépendant et coopératif, voilà un projet qui, j'en suis sûre, fera plaisir à mon collègue Christophe GIRARD, mais qui ne manquera pas également de réjouir l'ensemble de cette Assemblée.

Je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GUHL.

L'adjoint à la francophonie me dit que "crowdfunding" se dit financement participatif dans la belle langue de Molière.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 5).

2019 IG 1 - Rapport annuel d'activité 2018 de l'Inspection générale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération IG 1 : rapport annuel d'activité 2018 de l'Inspection générale.

La parole est à M. VESPERINI, pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Chers collègues, voilà un rapport important et un moment important de notre Conseil de Paris puisque nous examinons le rapport annuel de l'Inspection générale de la Ville de Paris créée en 1979. Je voudrais faire deux séries de remarques, d'abord des points de satisfaction et ensuite des points d'amélioration qu'il est important de porter à la connaissance de notre Assemblée.

Sur la satisfaction, premièrement je voudrais saluer le travail des équipes de l'I.G.V.P. parce que les rapports sont de très grande qualité. Sur tous les sujets auxquels j'ai pu m'intéresser, les rapports sont de bonne qualité ; ils sont de plus didactiques et permettent aux Parisiennes et aux Parisiens, qui s'intéressent à la gestion des plus de 50.000 agents de la Ville de Paris, d'avoir vraiment des informations claires et cohérentes.

Ces rapports sont tous en ligne maintenant et accessibles sur le site Internet de la Ville de Paris, ce qui n'était pas forcément le cas, il y a encore quelques années. C'est un point qu'il faut noter car très positif : la qualité des rapports et leur intelligibilité.

Le deuxième point de satisfaction est la montée en puissance du rôle d'organisme d'audit interne de l'I.G.V.P. qui est très important, qui est vraiment monté en puissance à travers la délibération votée en 2014. Ce n'était pas un automatisme au sein de cet organisme et ça l'est maintenant beaucoup plus, ce dont je me réjouis.

Le troisième point de satisfaction, ce sont les thèmes des rapports qui ont été choisis. Ils doivent non seulement à la pertinence évidemment de l'Exécutif et à la Maire de Paris, mais ils doivent aussi beaucoup aux groupes politiques et aussi aux groupes d'opposition qui exercent un rôle assez vigilant, notamment en utilisant ce recours en direction de l'I.G.V.P.

Mes chers collègues, les rapports qui méritent notre attention tout particulièrement sont des rapports en cours, comme celui en finalisation, si j'ai bien compris, sur les T.A.M., l'utilisation du parc automobile de la Ville de Paris qui est un sujet très important. Le rapport sur le marché Vélib' est aussi très important. Enfin, un rapport, qui m'intéresse beaucoup - même si je crois qu'il est définitif, je n'ai pas eu l'occasion de le voir sur le site Internet - concerne les cours municipaux pour adultes. C'est un sujet très important. J'ai régulièrement eu l'occasion de dire que l'Exécutif municipal ne s'intéressait pas suffisamment à relayer ces cours municipaux pour adultes et c'est un sujet sur lequel nous devrions travailler beaucoup plus intensément. C'est pourquoi j'aurai une attention particulière sur ce rapport.

Maintenant les points d'amélioration.

Tout d'abord dans son rapport annuel, l'Inspection générale de la Ville de Paris dit qu'elle anime un réseau professionnel d'organisations associatives. C'est très bien que l'I.G.V.P. travaille avec l'Agence française anticorruption, avec le Comité d'audit interne de l'Etat, avec les autres organismes comparables à l'I.G.V.P. dans le domaine des collectivités territoriales, mais je me demande si ce réseau professionnel ne pourrait pas être marqué davantage par le secteur privé. Il est lui aussi marqué par une culture de l'audit, qui n'est pas forcément la même que l'audit public, notamment la culture de l'audit dans les collectivités territoriales.

Je crois que cela devrait tout de même être un point favorable et intéressant que de travailler davantage à élargir ce réseau professionnel à d'autres organismes qui travaillent sur l'audit interne et dans l'évaluation dans le secteur privé des entreprises.

Le deuxième point d'amélioration est cette fois-ci beaucoup plus politique. J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir, il y a quelques années, sur le statut de l'I.G.V.P. par rapport à la Maire de Paris et l'Exécutif municipal. En tant que libéral, je suis très attaché à l'indépendance de ce corps. Je considère que ce corps, qui a été créé en 1979, reste encore trop rattaché à l'administration de la Ville, trop rattaché à l'Exécutif. Je pense notamment au pouvoir de nomination de la Maire de Paris. Je pense que nous devrions nommer les inspecteurs, que les nominations des inspecteurs généraux à la Ville de Paris devraient être conditionnées à un vote à une majorité qualifiée du Conseil de Paris, de manière à véritablement légitimer l'indépendance des inspecteurs qui sont nommés par la Maire de Paris.

Je pense à la question de la nomination mais c'est aussi la question des saisines. On a progressé puisque les groupes peuvent maintenant saisir et ont un pouvoir dans l'orientation du programme de travail de l'I.G.V.P., ce qui est une bonne chose, mais je pense là encore que nous pourrions progresser sur la question du pouvoir de saisine de l'I.G.V.P., le pouvoir d'auto-saisine.

Pour terminer sur ce sujet, la question de l'indépendance de l'I.G.V.P. doit d'autant plus se poser que la culture de l'audit interne a du mal à progresser au sein de l'administration parisienne. Ce n'est pas moi qui le dis mais le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Il est dit, dans le rapport en 2016, je cite: "Régulièrement les insuffisances du contrôle interne ne sont pas qualifiées explicitement", dans les rapports de l'I.G.V.P…

J'ai presque terminé, Monsieur le Président.

Elles "ne sont pas qualifiées explicitement, mais les constats décrits ne laissent pas de doute sur la faiblesse, voire l'impossibilité d'un contrôle interne efficace".

C'est vraiment un sujet sur lequel, à mon avis, l'I.G.V.P. doit gagner davantage en indépendance, notamment à l'égard de l'Exécutif.

Voilà ce sur quoi je voulais terminer.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

J'avais une demande de parole de Mme SIMONNET.

Je ne la vois pas. Est-ce qu'elle est là ?

Non, alors je donne la parole à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela sera très court. Cette question des rapports de l'Inspection générale est très importante ; nous l'évoquons régulièrement, une fois par an.

Une fois par an, notre Conseil est saisi de l'ensemble des rapports de l'Inspection générale, ou en tout cas des thèmes qui ont été instruits, des dossiers et, de temps en temps aussi, des suites qui peuvent être données.

Il nous semble que nous gagnerions à trouver les moyens de discuter, de débattre entre nous des contenus de ces rapports. Pas en séance du Conseil, car ce n'est sans doute pas la meilleure des manières de procéder et ce serait extrêmement long, puisqu'il y a beaucoup de rapports. Nous pourrions les évoquer devant les commissions ad hoc.

Quand les rapports définitifs sont publiés, il nous semble que ce serait une bonne façon de procéder que de pouvoir en débattre, échanger et que l'Exécutif nous dise pourquoi il retient ou ne retient pas - c'est son droit le plus strict - telle ou telle proposition de l'Inspection générale. Régulièrement, dans le cadre des suites à apporter, un bilan pourrait être fait.

Dans le rapport de la C.R.C., la Ville ne donne quelquefois pas suite aux préconisations de la C.R.C. C'est bien son droit et elle peut le justifier. Parfois, nous n'avons pas les motivations suffisantes et c'est un peu dommage. C'est la même chose pour l'Inspection générale. Nous pourrions en discuter ; nous y gagnerions tous.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre à tous, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie, Monsieur VESPERINI et Monsieur CONTASSOT, d'avoir pris la peine d'intervenir dans le cadre de la présentation de ce rapport annuel de l'Inspection générale. C'est effectivement un moment important pour notre administration.

Je rappelle que l'Inspection générale travaille - je pense que ce n'est contesté par personne - en toute indépendance sur un grand nombre de missions thématiques, bien souvent élargies, concernant l'ensemble du territoire parisien et la totalité des services de la Ville.

Pour ne citer que quelques exemples : l'I.G. de la Ville aura traité des apprentis de la Ville, de la place des Parisiennes et des Parisiens dans la politique de lutte contre la grande exclusion ou bien encore de l'accessibilité des équipements et des services publics aux Parisiens en situation de handicap.

Ses modes d'intervention sont diversifiés. Il y a des audits organisationnels internes et des audits d'organismes auxquels la Ville accorde des financements. Il y a des études, des évaluations de politiques publiques. Il y a également des enquêtes administratives. Sur l'exercice 2018, l'I.G. a ainsi mené une cinquantaine de missions.

L'I.G. est également présente dans le cadre de missions d'appui et de soutien auprès des directions de la Ville. Elle contribue également à la présidence de conseils de discipline et elle est aussi très active au sein des réseaux professionnels de référence dans l'audit, comme M. VESPERINI l'a souligné.

L'Inspection générale met également un point d'honneur à s'assurer de la mise en œuvre de ses recommandations par les directions de la Ville. C'est un travail important qui doit être mené et qui est, je pense, attendu de la part des élus. Elle fait un point d'avancement des plans d'action examinés dans une commission de suivi propre à l'I.G.

L'Inspection générale, tout en étant placée sous l'autorité de la Maire de Paris, comme cela a été rappelé, permet aux groupes politiques de notre Assemblée - c'est un élément très positif et je pense que tous s'en servent - de formuler des propositions de mission ou d'audit, intégrées dans le programme de travail annuel ou pluriannuel.

Quelques mots sur les éléments de publication des rapports de l'I.G. parce que ces modalités de publication sont encadrées. Elles se caractérisent évidemment par la transparence, puisque la très grande majorité des rapports est publiée sur le site, année après année, et reste accessible sur le site. De plus, ils sont mis en ligne 6 mois après leur réalisation.

Je précise quelques éléments de motifs de non-publication : lorsque les rapports constituent des documents de travail préalables à des commissions administratives ; lorsqu'il s'agit d'enquêtes administratives qui visent nominativement des personnes et l'établissement de responsabilités individuelles.

Néanmoins, j'entends la demande d'Yves CONTASSOT de trouver un moyen plus approprié de travailler sur les conclusions dès lors que ces rapports sont effectivement publiés. Je suis évidemment favorable à ce que l'on regarde, avec l'Inspection générale, les modalités les plus pertinentes pour organiser ce type de discussions en lien avec les différentes commissions et directions concernées, bien évidemment.

Je remercie également M. VESPERINI pour l'ensemble de ses remarques. Nous verrons dans quelles mesures elles pourront éventuellement contribuer à un fonctionnement toujours plus opérant de l'Inspection générale.

Mme MATHIEU étant là, je tiens à remercier tout le travail mené par Hélène MATHIEU et l'ensemble de ses équipes.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEVIEUX.

Il n'y a pas de vote, s'agissant d'un rapport.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la prise en charge des frais de transport des agents de la Ville de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu n° 80 est relatif à la prise en charge des frais de transport des agents de la Ville de Paris.

Pour le groupe "Génération.s", la parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

En matière de déplacements, la Maire de Paris a annoncé un certain nombre d'orientations parmi lesquelles son souhait, que nous partageons évidemment, que les entreprises puissent aller au-delà des 50 % prévus par la loi en Ile-de-France pour la prise en charge d'une partie des frais de transport. C'est le cas dans un certain nombre d'entreprises, y compris d'organismes périphériques de la Ville qui vont jusqu'à 100 % pour certains d'entre eux. La petite particularité, c'est qu'au-delà de 50 %, la prise en charge donne lieu à cotisation sociale.

La Maire a souhaité que l'ensemble des entreprises franciliennes, en tout cas parisiennes, puissent s'orienter vers un dispositif qui permettrait d'aller jusqu'à 1,5 fois le Smic de manière dégressive : 100 % jusqu'au Smic et, au-delà, de manière dégressive jusqu'à 150 % du Smic.

Cela nous semble une bonne chose, mais pourquoi attendre pour le mettre en œuvre à la Ville ? Si on le souhaite de la part des entreprises, il faut le faire à la Ville ! C'est une question de respect de sa propre parole et d'exemplarité. Il nous semble qu'une Ville comme Paris ferait cela. Elle montrerait à l'ensemble des entreprises qu'elle est, au-delà de la demande, dans une démarche proactive qui permettrait de favoriser les transports en commun et, pour l'avoir expérimenté ailleurs, je vois l'impact très concret quand on est capable de mieux prendre en charge les coûts des transports.

Par ailleurs, évidemment, on souhaite que la Maire de Paris puisse interpeller le Gouvernement pour revenir sur cette décision purement juridique - et un peu douteuse pour être gentil - de cette cotisation, à la demande de la Sécurité sociale, il faut le savoir, sur le dépassement des 50 %.

Voilà le sens de ce vœu, nous ne doutons pas que nous serons en cohérence en l'adoptant.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Yves CONTASSOT, je vous remercie pour ce vœu qui me permet tout d'abord de rappeler toutes les mesures mises en œuvre sous cette mandature en faveur de la mobilité des agents de notre collectivité et de souligner en particulier les efforts en matière d'incitation aux transports doux.

Je rappellerai en premier lieu le remboursement actuel partiel du "pass" Navigo qui bénéficie à près de 42.000 agents pour un coût annuel de 15 millions d'euros ; le remboursement de l'abonnement Vélib' de 37 euros par an ; la participation à l'achat d'un vélo électrique pour les agents résidant hors Paris ; le transports des agents en situation de handicap avec la participation mensuelle aux frais de transport des agents à mobilité réduite ; et plus récemment, la mise en œuvre actuelle de l'indemnité kilométrique de vélo.

Vous formulez dans votre vœu deux demandes qui méritent une réponse dissociée.

Tout d'abord, votre proposition d'appliquer une prise en charge par la Ville des frais de transport des agents municipaux au-delà de 50 %. En l'état actuel de la réglementation et du droit, cela n'est pas possible. En effet, c'est le décret 2010-176 du 21 juin 2010 qui, en la matière, est le texte applicable aux agents de la fonction publique. Il

précise, dans son article 3, que l'employeur public prend en charge la moitié du tarif des abonnements sans ouvrir la possibilité d'aller en-deçà - évidemment -, ni au-delà en l'état actuel.

Dans ce même décret, le texte prévoit en outre un plafond de participation de l'employeur public. Des réflexions ont déjà été à plusieurs reprises menées par l'Etat pour faire évoluer cette situation, mais sans résultat à ce jour.

Par conséquent, concernant cette demande et celle aussi qui s'y ajoute d'exonération des cotisations sociales pour les remboursements au-delà de 50 %, dans la mesure où ils sont inapplicables aujourd'hui pour les agents de la Ville, ils ne peuvent être mis en œuvre, même par anticipation.

Compte tenu de ces éléments et je le regrette en l'état, je ne peux qu'émettre un avis négatif à votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux conditions de don des congés payés.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 81 qui est relatif aux conditions de don des congés payés.

La parole est à Mme BERTHOUT pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Au sein de la collectivité parisienne, un certain nombre d'agents doivent affronter des situations difficiles, nous le savons tous, lorsqu'en particulier un proche de leur entourage souffre d'une maladie ou d'un handicap particulièrement grave. A la Ville, la solidarité entre agents est réelle et il est possible de transférer des jours de congé anonymement à un agent qui en aurait besoin.

L'objet de ce vœu n'est évidemment pas de remettre en cause cette possibilité qui est une formidable possibilité, mais, vous le savez, la clôture de la période de don de congés payés a lieu fin mars. Nous pensons que trop de personnes ignorent cette possibilité de transfert ou oublient de la mettre en œuvre quand il en est temps - j'en ai fait l'expérience moi-même au sein de ma mairie.

Nous proposons donc par ce vœu à Mme la Maire d'accepter notre proposition de mise en place d'une campagne d'information spécifique. Celle-ci se tiendrait en début d'année civile, peu avant la fin mars, afin d'informer les agents au moment où ils ont une vision plus claire de leur reliquat de jours à poser et pour éviter, je dirais une sorte de gâchis de congés non posés.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je vous remercie.

Chers collègues, chère Florence BERTHOUT, merci beaucoup pour ce vœu, ce qui va nous permettre de faire un point sur l'ensemble des actions menées par la Ville de Paris et par leurs agents en la matière.

La Ville de Paris est plutôt moteur dans le don de jours entre agents depuis 3 ans. Depuis 2016 en effet, une campagne de sensibilisation et de collecte de jours est conduite chaque année. Celle-ci est déclinée sur des affiches diffusées dans les lieux de travail, sur le site Intranet de la Ville, fait l'objet d'une actualité, de mails d'information au quotidien auprès des agents ainsi que via le support de "La Lettre capitale", à titre d'exemple.

Initialement réservée aux parents d'enfants en situation de handicap ou ayant de graves difficultés de santé, cette logique de don de jours a été élargie à tous les agents dits aidants dès l'automne dernier, de façon anticipée, avant la publication du décret qui a paru en octobre dernier.

A cette occasion, une grande campagne d'information des agents a été conduite à la fois sur support papier et sur Internet. En 2018, 78 demandes d'octroi de jours de don ont été formulées par les agents de la Ville contre 39 l'année précédente et 37 l'année d'avant, tandis que la campagne de récupération de jours 2018 a permis de collecter 5.118 jours. Le reliquat existant entre les jours donnés par les agents et les jours attribués va permettre de faire face à l'augmentation des demandes liées à l'ouverture de l'octroi aux proches aidants.

En mars 2019, au moment de la liquidation, comme vous l'avez évoqué, des congés de l'année 2018, se tiendra la quatrième campagne d'information auprès des agents sur la possibilité de donner des jours de congé et de

bénéficier du dispositif. Cette campagne insistera sur l'ouverture du dispositif aux proches aidants. Enfin, j'ajoute que pour la première fois, cette campagne pourra se faire via le compte agent, de façon intégralement dématérialisée.

Avant de conclure, permettez-moi évidemment de saluer la générosité de nos agents qui ont répondu positivement et ce, de manière progressive à cette possibilité de don, mais, comme vous le voyez, l'ensemble des éléments en termes de communication et d'information auprès des agents sont déjà existants.

Compte tenu de ces éléments mais tout en partageant votre souci, je ne peux que vous inviter à retirer votre souci dans la mesure où il est déjà exaucé.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, est-ce que vous le maintenez ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je le retire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la gestion de l'immeuble de la Ville situé 88 ter, boulevard de Port-Royal.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 82 relatif à la gestion de l'immeuble de la Ville situé au 88 ter, boulevard de Port-Royal.

Mme BERTHOUT a la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - La gestion de cet immeuble est extrêmement délicate, j'oserais même dire que, parfois, on affleure vraiment des questions d'insécurité difficiles.

Cet immeuble est occupé par plusieurs directions de la Ville : il y a la DFPE qui gère deux crèches, la DAC qui gère une bibliothèque, la DPE qui a un atelier d'engins et le C.A.S.-V.P. qui a un club restaurant seniors, sans qu'aucune de ces directions, je dis bien aucune, ne soit affectataire du bâtiment. Et depuis des mois et des mois, je devrais dire depuis des années, on assiste à une espèce de renvois de responsabilité d'une direction à l'autre.

Alors, nous avons quoi ? Nous avons des problèmes très sérieux d'entretien, récurrents, dans cet immeuble. Je suis allée à deux fêtes de crèche, où il y avait un état de saleté indescriptible dans le hall d'accueil. Les escaliers sont régulièrement sales, nous avons des problèmes de sécurité, plusieurs individus sont entrés sans être filtrés, ils sont arrivés, je dis bien "arrivés", ils ont réussi à s'introduire dans les deux crèches.

Cette situation est donc très préoccupante. J'ai écrit à de nombreuses reprises, j'ai déjà fait des vœux, la situation s'est juste améliorée il y a quelques jours sur un point, qui est le ménage. Enfin, les menuiseries extérieures sont dans un état de vétusté extrêmement important, au point que dans les crèches cet été, il est arrivé d'avoir dans une pièce pratiquement 40 degrés et il a fallu évacuer les enfants.

Ainsi, je demande que la Mairie affecte ce site à une seule direction gestionnaire, la DILT, qu'elle fasse un diagnostic précis des dysfonctionnements - je peux vous y aider - et qu'elle mobilise les budgets pour effectuer des ajustements et les travaux urgents et nécessaires à cet état de fait qui, Madame l'Adjointe, ne peut plus durer.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, je vous remercie pour ce vœu qui nous permettra de faire un point non seulement sur l'état des lieux de cet immeuble mais également sur les mesures déjà mises en œuvre par l'administration.

Cet immeuble, comme vous l'avez dit, pose un certain nombre de problèmes et fait donc déjà l'objet évidemment d'une attention particulière de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, la DILT, compte tenu d'un certain nombre de dysfonctionnements que vous avez pu citer. A ce titre, je tiens à rappeler que la DILT est déjà en lien avec vous-même et votre cabinet depuis un certain temps sur ce sujet.

Dans le cadre de la réforme de la fonction immobilière, il a été arbitré que la DILT assumerait dorénavant le rôle de représentant du propriétaire au sein de plusieurs sites complexes, c'est-à-dire de sites abritant des occupants de plusieurs directions ou plusieurs équipements de proximité, ce qui est le cas de l'immeuble du 88 ter, boulevard de Port-Royal et de quelques autres également.

La désignation de la DILT comme représentante des propriétaires permet ainsi à cette direction d'assurer la maîtrise d'ouvrage du clos couvert et des parties communes et d'organiser la sécurité du bâtiment, notamment la sécurité incendie. Elle lui permettra de procéder à un diagnostic complet du bâtiment en collaboration avec le DCPA afin de construire un projet global de réhabilitation.

Compte tenu de son coût qui est encore en cours d'estimation, ce projet sera sans doute proposé dans sa globalité dans les priorités de la Direction au prochain plan d'investissement de la mandature. Néanmoins, vous

l'avez également souligné, comme les occupants et les usagers doivent pouvoir évoluer dans les meilleures conditions, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours de mise en œuvre pour remédier à certains dysfonctionnements.

Concernant le nettoyage des locaux, vous l'avez cité, les prestations ont été renforcées sous le contrôle d'un inspecteur de nettoyage de la DILT. L'ensemble des vitres vont faire l'objet d'un nettoyage complet. La DILT a par ailleurs lancé le recrutement d'un gardien logé sur place qui sera formé aux enjeux de sécurité incendie. Pour ce qui est des travaux d'amélioration à court terme, les différents services de la DILT, notamment l'agence de gestion centre et le pôle de prévention sécurité incendie, sont mobilisés en lien avec la DCPA. Une réunion de coordination entre services est également initiée pour faire le point avec les autres directions sur ce sujet.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande de retirer votre vœu. Je mesure évidemment l'intérêt que vous avez pour ce lieu, mais, comme vous le voyez, tous les services sont mobilisés.

Je veillerai également personnellement à ce que des résultats plus concrets vous soient apportés très rapidement.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

Est-ce que le vœu est maintenu, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame LEVIEUX, je vous invite à venir sur place. Je ne retire pas mon vœu. Je reste extrêmement préoccupée et je crains que l'administration ne vous dresse un état des lieux qui n'est pas tout à fait celui de cet immeuble. Vous ne m'avez pas donné de calendrier, notamment pour la question majeure du diagnostic.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu est donc maintenu. Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la politique des rémunérations à la Ville.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 83 relatif à la politique des rémunérations de la Ville.

La parole est à Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je suis déjà intervenue dans cette Assemblée concernant les rémunérations parfois très élevées qu'il peut y avoir à la Ville et je n'ai jamais eu une information véritablement transparente et exhaustive à ce sujet. Je me souviens avoir été choquée sous l'ancienne mandature par le montant des salaires des directeurs et des directrices des sociétés d'économie mixte.

Le sujet est remis sur la table par le mouvement des "Gilets jaunes" qui portent aussi la revendication d'un encadrement des salaires élevés dans la fonction publique et de la représentation politique. Ils souhaitent notamment une référence avec le salaire médian national comme un étalon d'une grille des rémunérations décente et la fin des gratifications supra-légales.

Le scandale est revenu sur le devant de la scène médiatique, notamment avec l'information relative au salaire de Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public. Avant que cette Commission nationale ne soit écartée, nous avons donc découvert qu'elle avait une rémunération équivalente à un Smic annuel par mois. A l'époque, c'était également la rémunération des directeurs et des directrices des sociétés d'économie mixte. On m'avait également dit que c'était la rémunération des directeurs et directrices des administrations parisiennes. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce qu'il est possible de le savoir ?

Nous-mêmes ici, conseillères et conseillers de Paris, est-ce que vous réalisez que nous avons une indemnité équivalente à deux fois le salaire médian national ? Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a une indécence à avoir un montant aussi élevé ?

A travers ce vœu, je souhaite donc une nouvelle grille des rémunérations visant à encadrer les plus hautes rémunérations de notre Municipalité et les institutions dépendant d'elle, intégrant les primes et toutes les gratifications supra-légales pour les personnes concernées, le cas échéant en les réduisant ou en les supprimant, dont l'élaboration devra être conduite par un groupe d'experts - juristes, membres d'associations anti-corruption, universitaires - et associant des citoyens tirés au sort, et, dans les six prochains mois, que cela puisse donner lieu à un vote du Conseil de Paris, et donc, au plus tard en septembre 2019. Voilà ce qui me semblerait très sain.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Maire, je vais donner quelques éléments d'information, même si je ne suis pas certaine que ce soit le but recherché par Mme SIMONNET que d'avoir des éléments objectifs. Pour notre Assemblée, je vais essayer de rappeler ces éléments concernant la rémunération au sein de notre Municipalité.

Je me permets de rappeler qu'au sein de notre collectivité, aussi bien pour les agents publics, les fonctionnaires, les contractuels que pour les collaborateurs d'élus, ils sont strictement encadrés par des textes.

Vous évoquez également la rémunération des élus parisiens, mais vous savez parfaitement que celle-ci est totalement transparente puisqu'elle est décidée dans cette Assemblée en séance publique.

J'ajoute que, depuis 2014, l'Exécutif a été particulièrement vigilant sur les hautes rémunérations, qui ont été stabilisées. En parallèle, la Ville a conduit une politique salariale soucieuse d'équité. Sous l'effet de mesures salariales favorables, le nombre d'agents percevant moins de 25.000 euros bruts annuels a baissé de plus de 41 %.

Notre effort de justice salariale et sociale ne porte pas seulement sur les rémunérations, mais aussi sur l'accès à un certain nombre de prestations sociales. L'écart entre les salaires les plus élevés et les plus faibles dans notre collectivité correspond à un rapport de 1 à 9. Il est largement inférieur au rapport de 1 à 20 défendu par La France insoumise.

A titre d'illustration, le rapport interdécile, qui est la comparaison entre les 10 % les mieux payés et les 10 % les moins bien payés - la référence de l'INSEE pour mesurer les écarts de salaires - est de 1,87 à la Ville contre 2,4 dans l'ensemble de la fonction publique, et 3 dans le secteur privé.

Dans ces conditions et compte tenu de la nature de la proposition de votre vœu, je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

A quelle honte vais-je réagir ? A quel article du règlement ? Non, non, absolument pas, Madame SIMONNET.

Qui est pour ?

Vous êtes pour ce vœu, Madame SIMONNET ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je ne crois pas que vous ayez été mise en cause personnellement, Madame SIMONNET.

2019 DAE 25 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10.234 euros). - Signature des conventions afférentes aux indemnités.

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'interdiction des journaux gratuits à l'Hôtel de Ville et ses abords immédiats.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 25 ainsi que le vœu n° 84 qui y est rattaché : attribution d'une indemnité exceptionnelle aux kiosquiers de presse parisiens. - Signature des conventions afférentes.

La parole est à M. LEGARET pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'ai déposé un vœu pour demander que l'on arrête la diffusion des gratuits dans l'Hôtel de Ville et ses annexes. Je considère que ce n'est pas le rôle de l'Hôtel de Ville et de ses annexes de distribuer des journaux. J'ajoute que dans les présentoirs situés à la porte de l'Hôtel de Ville, on trouve le plus souvent des documents qui ne sont en fait que des documents publicitaires. Il y a, de ce point de vue, un abus. Normalement, on interdit la diffusion des gratuits dans un périmètre proche des kiosques à journaux. Or, il se trouve que notre principale entrée, rue de Lobau, est très proche du kiosque à journaux qui a été récemment modernisé et installé.

Pour toutes ces raisons, je crois que c'est une mesure de bon sens. Je ne suis pas contre les gratuits, contre le fait que l'on distribue des gratuits aux sorties des métros, que des distributeurs le fassent. C'est bien, mais je considère que, vis-à-vis des kiosquiers et du kiosquier qui est le plus proche de l'Hôtel de Ville, cela relève de la concurrence déloyale. J'ai déjà dit cela devant la Commission des kiosquiers. Je pense qu'il serait salutaire que notre Assemblée se prononce et soit unanime pour dire que ce n'est pas le rôle de notre institution et de l'accueil de notre

public que de distribuer ces documents qui, je le répète, le plus souvent, se transforment en réalité en brochures purement publicitaires. Il faut ouvrir ces brochures publicitaires pour découvrir quelques informations à l'intérieur.

Voilà le sens de ce vœu. J'espère qu'il sera voté.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Maire, comme vous le savez, la Ville n'a pas de prérogatives pour agir sur la distribution des journaux gratuits à proximité des établissements municipaux. Je ne peux donc, sur ce point précis, que répondre défavorablement à votre demande.

Sur le fond, en ce qui concerne la présence de la presse gratuite à l'intérieur des bâtiments municipaux, notamment de l'Hôtel de Ville, je crois qu'il ne faut pas opposer la presse gratuite et la presse payante. Les deux secteurs font face à des difficultés qui ne sont principalement pas dues uniquement à un mouvement global de démocratisation des "smartphones", mais plus globalement de disparition de tout ce qui est recettes publicitaires. Les gratuits comme les payants sont concernés par ces mouvements.

La diffusion des journaux gratuits s'est d'ailleurs effondrée entre 2008 et 2014 pour se stabiliser à un très faible niveau, si bien que ce secteur est considéré comme au bord de l'extinction. "20 minutes" a arrêté de diffuser le mardi depuis 2015. "Metro" a arrêté en 2015. Il ne reste plus que "CNews" qui diffuse quotidiennement.

L'impact même de la présence des gratuits sur la diffusion des journaux en kiosques est, Monsieur LEGARET, loin d'être avéré. Les études en ce sens ne montrent absolument pas de concurrence. Elles indiquent plutôt que la majorité des lecteurs de presse gratuite n'achètent jamais de journaux payants. 70 % des lecteurs de presse gratuite n'achètent pas de journaux payants.

Au moment où nous soutenons très fortement les kiosquiers par un renouvellement du parc qui améliore le confort du kiosquier et celui du client, tout en ayant repensé les kiosques - tout le monde est unanime sur ce point ; on a d'ailleurs beaucoup travaillé ensemble dessus - cela permet d'attirer aujourd'hui de nouveaux adeptes. En effet, les premiers chiffres de vente de nos nouveaux kiosques sont en hausse de plus de 12 points sur une année.

Je crois qu'il ne faut pas se tromper de combat. Je vous demande donc, Monsieur LEGARET, de bien vouloir retirer votre vœu, à défaut de quoi j'émettrai un avis défavorable. Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur LEGARET, je pense que pour avoir l'unanimité du Conseil, il faudrait supprimer la partie "à proximité" puisque ce n'est pas de la compétence de la Ville. Par contre, interdire dans l'enceinte des établissements de la Mairie de Paris est de la compétence de la Mairie de Paris. Le vœu passerait donc plus facilement.

Sur le fond, nous sommes totalement d'accord, si vous acceptez cet amendement, de s'opposer à ces journaux. D'ailleurs, pour répondre à l'argumentaire de Mme POLSKI, "CNews" est avant tout un organe de publicité pour les autres émissions de "CNews", notamment la partie télévisée, puisqu'ils font beaucoup de publicités sur leurs propres programmes. C'est un fait, ces journaux sont devenus des éléments de publicité détournée et qui nous informent très peu.

Après, la question du modèle économique interne, c'est leur problème à eux, mais de fait, ce que l'on défend, notamment à travers les kiosquiers, c'est la vente de journaux dans les kiosques. Donc, de fait, il faut à tout prix voter contre.

Avec l'amendement…

Monsieur LEGARET, acceptez-vous de supprimer "à proximité" et de ne garder que "dans l'enceinte de la Ville de Paris" ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Accepté.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Cela ne change pas l'avis de l'Exécutif, Madame POLSKI ?

Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 ainsi amendé avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix le projet DAE 25…

Nous votons de nouveau sur le vœu n° 84.

Qui est pour ? 23 voix.

Qui est contre ? 18 voix.

Qui s'abstient ? 2 voix.

Le vœu amendé est donc adopté. (2019, V. 37).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 25).

2019 DAE 44 - Déplacement du marché découvert alimentaire Cervantès (15e). - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 44. Déplacement du marché découvert alimentaire Cervantès.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, le déplacement du marché Cervantès s'inscrit dans le cadre d'une opération complexe de requalification du quartier Bargue-Falguière, dont l'urbanisme sur dalle vieillissant n'est plus adapté.

Par cette opération, il s'agit de passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue, comme nous allons le faire d'ailleurs également sur Montparnasse.

Voilà plus de 10 ans que les habitants attendent sa réalisation. De leur côté, les habitants participent à la co-construction du projet via notamment les budgets participatifs 2017-2018 et les ateliers d'éco-construction.

Le but recherché est de permettre aux riverains de vivre dans un quartier apaisé et dans un urbanisme plus confortable.

A ce jour, 2,5 millions d'euros sont réunis pour réaliser cette opération de réaménagement-agrandissement grâce au vote de deux projets participatifs de 2017 et 2018. Outre la réhabilitation complète du bâtiment, son désamiantage, sa mise en conformité avec le Plan Climat, nous avons l'opportunité d'en accroître la superficie de près de 300 mètres carrés permettant d'ouvrir trois salles supplémentaires et de créer un bureau et des vestiaires pour le personnel.

Parallèlement, "Paris Habitat" lui aussi lance un programme de requalification du quartier.

Alors, le calendrier envisagé par la Direction de l'Urbanisme est le suivant : réhabilitation et agrandissement du conservatoire, premier semestre 2021, début 2022 ; aménagement de la place rue Bargue et le traitement des accès aux équipements publics, démolition d'ouvrages divers, traitement d'espaces extérieurs : premier semestre 2021 ; réaménagement de la place Kandinsky et liaison piétonne, îlot sud, fin 2020 pour la première tranche, 2022 pour la seconde.

Une réunion pilotée par le Secrétaire général adjoint de la Ville s'est tenue avec mon cabinet le 25 janvier à l'Hôtel de Ville, pour préciser le calendrier des travaux.

Le marché Cervantès sera donc à cette fin déplacé vers les rues Bargue et Falguière, ainsi que la place Falguière ; je précise que les travaux sont totalement financés par la mairie du 15e et partiellement réalisés à ce jour.

Les services prévoient un déplacement du marché à partir du 1er avril au lieu du 1er janvier, je regrette ce retard, cela devait d'ailleurs être fait l'année dernière.

Une réunion se tiendra avec les commerçants, une première s'était tenue vers le 15 janvier pour une présentation du projet, et la mairie du 15e informera les habitants par courrier et par une réunion sur site. Les commerçants sont d'accord avec ce déménagement.

Quels sont les points forts de ce déplacement ? La revitalisation du marché que la société "Dadoun" a réussi à maintenir et à améliorer ; une meilleure visibilité des marchands dans le quartier ; libérer la place pour qu'elle soit enfin végétalisée avec la pose dans un premier temps d'une dizaine de bacs plantés avant un traitement en profondeur qui nécessitera environ 1 million d'euros, et l'occuper par des activités variées afin d'éviter les jeux de ballon, les courses de scooter, et les stationnements gênants, surtout la nuit, des jeunes.

Je m'interroge néanmoins sur l'article 2 de la convention de délégation de service public qui fait état du montant de la redevance fixée à 134.339 euros, et de l'évolution significative de cette redevance depuis 2015, qui était alors seulement de 39.428 euros !

Comment expliquer une telle évolution parce qu'il s'agit d'un triplement ? Quelles en seront les conséquences surtout pour le prestataire et les marchands qui s'inquiètent ?

Merci de répondre à ces questions essentielles pour la survie d'un marché qui fonctionne difficilement en plein quartier sensible, auquel la population est très attachée avec des commerces de grande qualité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La réponse est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Effectivement, ce projet de délibération s'inscrit dans la suite des projets qui ont été retenus aux budgets participatifs de 2017 et 2018 déposés dans le 15e arrondissement, permettant le réaménagement du quartier Bargue-Falguière.

De nouveau, nous voyons avancer là un beau projet issu du budget participatif, qui est un dispositif innovant de démocratie locale voulu par Anne HIDALGO, et qui démontre une fois de plus une autre manière de faire de la politique et de fabriquer un avenir commun concret, localement, et radieux, vous le dites vous-mêmes.

Les objectifs poursuivis par ces projets étaient, je le rappelle, la reconfiguration des espaces publics, notamment de la place Kandinsky, ainsi que l'amélioration des circulations piétonnes. Les projets en question prévoyaient le déménagement du marché Cervantès, pour réaménager la place Kandinsky, et ce projet de délibération vient donc évidemment satisfaire ces demandes.

A l'issue de l'achèvement des travaux qui seront réalisés par la Ville et en parallèle de l'aménagement de la place Kandinsky ainsi libérée, le déménagement du marché à quelques mètres de la place sur la rue Bargue et la rue Falguière sera effectif à compter de début avril.

Le marché Cervantès continuera de se tenir tous les mercredis et les samedis matin avec un nombre de commerçants inchangé, et il convient seulement de réduire à la marge le linéaire du marché de 35 mètres, afin d'être au plus près de la réalité de ce marché et de modifier en conséquence la redevance forfaitaire due à la Ville. On la diminue.

Evidemment, cela va s'accompagner de notre part d'une demande auprès du délégataire de redynamiser le marché, de retravailler avec nous et avec la mairie du 15e pour ce faire.

Dans ce cadre, la redevance forfaitaire du secteur C au titre de l'année 2019 va être diminuée en proportion de l'évolution du linéaire, et je prie mes collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 44).

2019 DAE 51 - Marchés découverts alimentaires. - Evolution des droits de place applicables aux commerçants.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 51 : marchés découverts alimentaires, évolution des droits de place applicables aux commerçants.

La parole est à nouveau au maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je m'interroge sur la pertinence de ce projet de délibération, qui prévoit à propos des marchés découverts, une évolution des droits de place.

Les commerçants abonnés paient 4,32 euros HT par mètre linéaire et les commerçants volants, 5,85 euros. Pour rappel, en 2015, le loyer du mètre linéaire était de 2,74 euros soit moitié moins.

Ces tarifs ont été majorés de près de 58 % en quatre ans !

Si l'on remonte à 2000, la progression atteint 73,5 % pour les volants, par exemple !

Certes, avec la nouvelle D.S.P., au lieu d'une augmentation tarifaire de 2,5 % et 5 % pour les volants, la Ville ne revalorise que de 1,5 %, mais après une telle évolution, il me semble que toute augmentation est inopportune surtout dans la crise économique que nous connaissons.

Si l'on compare les tarifs pratiqués dans d'autres villes comme Marseille, ceux-ci sont autour de 2,50 euros ; Ivry, 2,69 à 3,23 euros. Quant à Boulogne que l'on peut mieux comparer à Paris, le mètre carré coûte 2,50 euros, là aussi moitié moins.

Ce n'est pas l'épaisseur du trait !

Les marchés parisiens n'étant plus ce qu'ils étaient, les marchands connaissant de plus en plus de contraintes avec la nouvelle D.S.P., au niveau de l'hygiène, des déchets, des animations, etc., les véhicules diesel étant bientôt proscrits, ce qui occasionnera de nouveaux frais, des marchés devant être annulés à cause des manifestations des "Gilets jaunes" ou devant fermer plus tôt, même dans les quartiers non touchés, la clientèle effrayée restant aussi à domicile le samedi, on ne peut demander aux commerçants de fournir un tel effort supplémentaire même s'il est modique.

La seule augmentation acceptable serait de 0 %.

J'ajoute les observations extrêmement critiques que nous avons tous reçues de l'Union fédérale des marchés, et du Syndicat des marchés de Paris qui a écrit à la Ville un véritable brûlot que tous les maires ont reçu, je pense, et dont vous me permettrez de citer quelques morceaux d'anthologie : "Cela nous amène à nous interroger sur une augmentation annuelle régulière des droits de place à laquelle nous sommes totalement opposés, les commerçants ne supportant plus de subir ces augmentations successives au vu des prestations fournies. Plus les années passent et moins de services sont rendus aux commerçants, en contrepartie des droits de place, à savoir : auparavant, les bâches étaient déroulées à l'arrivée des commerçants, ce qui n'est plus le cas ; auparavant, les emplacements étaient correctement nettoyés avant l'arrivée des commerçants, ce qui n'est plus le cas."

Je continue : "Nous avons interpellé la Ville de Paris à plusieurs reprises sur la médiocrité et le non-professionnalisme des animations proposées ainsi que sur le flou artistique des budgets utilisés. Vous ne prenez jamais nos doléances ni nos suggestions en considération.

Nous vous demandons une fois de plus d'accélérer l'aboutissement des dossiers de demande de place. Cela aussi pose un réel problème dans les marchés car elles sont en suspension depuis des mois parfois dans vos services, ce qui permettrait de remplir au mieux les marchés et ainsi d'obtenir des ressources supplémentaires. Nos commerçants et nos marchés aujourd'hui sont à l'agonie et nous ne pouvons plus le supporter ni l'accepter, notamment via ces sempiternelles augmentations. Nous ne voulons plus travailler de cette façon avec la Ville de Paris."

Voilà la lettre dont je n'ai cité que quelques extraits, mais quand même très significatifs et très critiques de l'Union fédérale des marchés et du Syndicat des marchés de Paris concernant ses relations avec la Ville qui sont catastrophiques ! Voilà donc la vraie situation des marchés parisiens. Il ne suffit donc pas de les célébrer dans les discours, il faut les empêcher de mourir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. LEGARET, pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la suite de ce que vient de dire excellemment Philippe GOUJON, c'est un projet de délibération très important puisque les marchés alimentaires découverts permettent un accès de qualité, sain, divers abordable, à des produits alimentaires frais pour tous les Parisiens. Notre groupe est très attaché au maintien de ces marchés qui, au-delà de leur rôle économique, entretiennent la vie des quartiers et tiennent un rôle social.

Nous savons bien que les commerçants des marchés alimentaires font un métier difficile, indispensable et qu'ils sont pris aujourd'hui en tenaille entre deux contraintes contradictoires : d'une part, l'augmentation des contraintes environnementales et d'organisation qui renchérit les coûts et, d'autre part, des augmentations tarifaires qui diminuent leurs marges dont ils ont pourtant besoin.

La multiplication des contraintes imposées aux commerçants met en péril leur modèle économique. Pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation des Parisiens, ils doivent prolonger leurs horaires d'ouverture et, pour favoriser la rencontre entre les Parisiens, des espaces de convivialité sont mis en place.

Afin d'améliorer l'offre et la rendre moins consommatrice d'énergie et plus biologique, les commerçants sont encouragés au circuit court, à la vente de produits biologiques au coût de production élevé, avec des contraintes de recyclage renforcées.

Dans le même temps, il est de plus en plus compliqué et cher de garer des véhicules : augmentation de 400 % des droits de stationnement depuis 2013, quand ils ne sont pas verbalisés par "Streeteo" ou "Moovia" qui sont incités à verbaliser, notamment dans le périmètre des marchés pour faire du chiffre.

C'est donc un modèle économique qui est fragilisé.

Petit rappel. Dans le même temps, le projet de délibération que vous nous proposez veut mettre en place une augmentation des droits de place de 1,5 % alors que les tarifs avaient augmenté de 10 % au 1er janvier 2010, puis de 5 % au 1er janvier 2011, pour se voir ensuite imposer une augmentation annuelle de 2,5 % pour les commerçants abonnés et de 5 % pour les commerçants volants.

Autrement dit, entre 1996 et 2017, le mètre de linéaire est passé de 2,74 euros pour les commerçants abonnés à 4,21, soit 53 % d'augmentation.

Pour les commerçants volants, il est passé de 3,37 euros à 5,57 euros, soit 65 % d'augmentation.

Par conséquent, les commerçants n'ont pas d'autres choix que d'augmenter les prix de leurs produits, et c'est le cycle infernal des prélèvements : augmentation des tarifs qui entraîne une augmentation des prix de vente et donc atteinte au pouvoir d'achat des Parisiens, notamment des plus modestes.

Cela va à l'encontre du principe même d'équilibre de ces marchés découverts alimentaires qui doivent apporter des produits frais à prix abordable au plus près des habitants.

Il ne faut donc pas seulement ralentir l'augmentation des tarifs, il faut la stopper, et nous sommes convaincus qu'il est possible de lier le maintien des marchés alimentaires comme lieu traditionnel d'offre de produits alimentaires de qualité, tout en évoluant vers une offre biologique et écologique au service des Parisiens dont les habitudes alimentaires évoluent également.

Il faut garantir aux commerçants la possibilité de pouvoir exercer leur activité sereinement, et que les contraintes environnementales et d'organisation ne soient pas doublées de contraintes tarifaires toujours plus exigeantes. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'opposera à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux deux intervenants, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce que j'entends, c'est que la seule réponse à la grande difficulté que rencontrent certains de nos commerçants sur les marchés, c'est de ne pas toucher aux évolutions des droits de place.

Je crois, et c'était l'objectif de la D.S.P. que nous avons votée en novembre dernier, que nous avons une ambition pour nos marchés qui dépasse celle que vous avez, puisqu'il s'agit pour nous de pouvoir les rendre accessibles, de pouvoir les faire s'adapter aux nouveaux modes de consommation, et notamment de les faire rentrer dans la période différente et nouvelle dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et notamment remplir des objectifs environnementaux.

Mais il faudrait que l'on puisse m'écouter quand on m'interroge. Apparemment, il y a d'autres sujets qui préoccupent ceux qui se sont mobilisés sur le sujet.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La réponse vous est en partie adressée puisque vous avez interpellé l'adjointe et elle vous répond.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Tout cela pour vous dire que nous avons déjà, et vous les avez d'ailleurs votés, deux grands objectifs pour cette nouvelle D.S.P. pour aider nos marchés alimentaires dans ce contexte qui est difficile. En l'occurrence, pour nous, il ne s'agit pas juste de répondre sur la question des tarifs. La Ville de Paris, dans cette D.S.P., a proposé de nombreuses évolutions qu'elle va prendre à sa charge. C'était d'ailleurs une partie de nos débats à l'époque, la redevance pour la Ville sera quasi nulle.

Donc, cet effort, c'est la Ville qui le prend en compte et ce qui est seulement demandé aujourd'hui, c'est de prendre une évolution des tarifs qui est conforme à l'inflation, c'est-à-dire vraiment le minimum que nous pouvons aujourd'hui pratiquer.

Après, vous voulez faire de la démagogie sur cette histoire, on rentre en période électorale, je le comprends, mais je vous laisse à votre responsabilité sur cette question.

En tout cas, je sais que nous avons de beaux objectifs, que nous avons travaillé sur la question des déchets, du développement durable, sur la question aussi de comment faire venir de nouvelles personnes sur nos marchés avec une meilleure communication, de meilleures animations, mais aussi l'entrée dans le numérique et dans le digital qui va être un enjeu pour nos commerçants.

Nous allons aussi faire des améliorations esthétiques, celles qui ont un impact très fort sur la redevance, vous le savez comme moi.

Bref, pour toutes ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 51).

2019 DAE 65 - Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 - Avenants aux contrats.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension de l'exonération.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 65 et le vœu n° 85 rattaché.

Pour présenter ce vœu n° 85, la parole est à M. le Maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les diverses manifestations des "Gilets jaunes" qui se sont succédé plusieurs samedis de suite à Paris, à partir du mois de novembre, ont entraîné la fermeture des marchés, à la suite de risques de dommages matériels, de dégradations et de vols.

Mais c'est aussi à la suite de la demande des pouvoirs publics chargés du maintien de l'ordre qui craignait la mise en danger de la clientèle et de la population que ces marchés ont été fermés.

Nous demandons par ce vœu que la Mairie de Paris prenne en compte tous les jours où les actions des "Gilets jaunes" ont touché les marchés découverts alimentaires et les marchés de la création pour l'exonération des droits de place qui n'est pas prévue dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour présenter ce projet de délibération et répondre au vœu, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, oui, j'entends une fois de plus une surenchère. En l'occurrence, nous avons proposé une exonération sur le jour où le marché n'a pas pu se tenir. En ce qui concerne les autres jours, les marchés ont pu se tenir sans aucun souci.

Il a juste été demandé aux délégataires de démonter les structures dès la fin du marché, ce qui n'a pas impacté les heures de vente pour les commerçants eux-mêmes.

Je vois que vous continuez dans la surenchère. Je trouve cela dommage, mais comme d'habitude, c'est la faute de la Ville, elle ne fait jamais assez !

En l'occurrence, et nous en rediscuterons aussi pour les commerces sur le projet de délibération suivant, j'attends que d'autres se mobilisent et se mobilisent plus vite que la Ville de Paris qui a été la plus réactive en la matière. J'attends de la Région, au-delà des annonces, que les choses se fassent concrètement. J'attends de l'Etat aussi…

Pas encore. Je vous dis qu'on attend une réunion et on en reparlera après. Vous avez une liste, c'est bien ! Ecoutez, on va en rediscuter puisque vous avez la chance d'être associés, mais pas encore moi à ce stade. Tant mieux pour vous. Je suis contente et j'espère que vous pourrez nous faire part de ce qui est en train de se préparer par ailleurs, parce que nous n'avons pas la chance d'être associés alors que vous l'êtes.

En l'occurrence, je vous demande de bien vouloir voter contre ce vœu ou de le retirer, si vous y êtes prêts mais j'en doute.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, le vœu est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 65).

2019 DU 65 - Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux conditions d'exonération.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la procédure d'indemnisation.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place d'une Zone Touristique Unique à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 65 : l'amendement technique n° 86 déposé par l'Exécutif et les vœux n° 87, n° 88 et n° 89 sur l'exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par les troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018.

La parole est d'abord à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me contenterai de défendre notre vœu relatif à la mise en place d'une zone touristique unique à Paris. Vous me direz que ce n'est pas la première fois et vous aurez raison, mais je crois qu'il faut insister une nouvelle fois sur le contexte.

La période de décembre a été catastrophique pour les commerces, et en particulier pour les petits commerces, avec les samedis qui évidemment étaient marqués par les manifestations des "Gilets jaunes". On enregistre une baisse d'activité de plus de 40 %. Les commerces, qui ne sont pas en zone touristique internationale, n'ont pas pu bénéficier du rattrapage dont ont pu bénéficier par exemple les grands magasins dans le 9e arrondissement ; ils ont enregistré une forme de rattrapage de la consommation le dimanche et il y a eu vraiment un report d'achat du samedi vers le dimanche. Quand vous ne pouvez pas ouvrir le dimanche, vous n'avez pas ce rattrapage possible et la perte est sèche.

D'une façon générale, nous sommes favorables à la liberté, vous le savez, pour tous les commerces parisiens d'ouvrir le dimanche, mais il y a là une circonstance particulière qui justifierait d'autant plus que l'on prenne cette mesure sans tarder et c'est ce que nous vous demandons.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les jours passent et se ressemblent, les semaines passent et se ressemblent, les mois passent et se ressemblent, et à chaque week-end nos commerçants s'inquiètent de savoir s'ils vont pouvoir travailler. Ils s'inquiètent de savoir s'ils vont pouvoir travailler et ils s'inquiètent aussi de savoir si leurs devantures sont convenablement barricadées. Quand les Parisiens s'inquiètent de savoir s'ils vont pouvoir vivre, comme ils l'entendent, et se déplacer comme ils l'entendent.

Ce climat délétère, qui s'est progressivement installé dans nos rues, doit cesser. Depuis la fin du mois de novembre, nous avons été les témoins d'une violence inouïe, notamment dans le 16e arrondissement de Danièle GIAZZI, et dans le 8e arrondissement de Jeanne d'HAUTESERRE.

Nous avons assisté au déferlement d'ennemis de la République désireux de déstabiliser nos institutions, et notamment nos forces de l'ordre auxquelles je veux rendre un hommage appuyé, tant leur courage force le respect. Je n'oublie évidemment pas les pompiers, dont les conditions d'intervention ont été particulièrement compliquées par la bêtise de certains.

L'impact de ces violences en marge du mouvement des "Gilets jaunes" a ainsi été particulièrement désastreux pour nombre de commerçants obligés de fermer boutique en plein week-end, comme le premier samedi des soldes sur l'avenue des Ternes. Vitrines brisées, stocks pillés, bureaux dévastés, nos commerçants ont vécu un réel traumatisme, un traumatisme psychologique et un traumatisme économique.

Dans le 17e arrondissement, ce sont plus d'une cinquantaine de commerçants qui ont été directement impactés par ces violences. Combien d'autres ont été obligés de fermer, enregistrant des pertes abyssales ? Je pourrais évoquer la même chose dans les 16e et 8e arrondissements voisins.

Dès les premières violences, nous avons appelé la mise en place d'une cellule de crise économique pensée comme un guichet unique, afin de venir en aide au plus vite à tous ces commerçants impactés et dont l'activité a été fortement affectée.

Le projet de délibération qui nous est soumis ce matin est une première réponse, comme celle apportée par la Région Ile-de-France dont le fonds de garantie doit être abondé par la Ville. Mais ces exonérations doivent être reconduites si les troubles persistaient.

C'est pourquoi nous demandons par un vœu qu'une telle mesure puisse être conduite de manière automatique, en l'élargissant aux commerces qui n'ont pu ouvrir pendant ces week-ends car l'économie parisienne a été durement touchée. Nous devons donc collectivement prendre nos responsabilités pour que ceux qui nous font vivre et qui font vivre Paris ne mettent pas la clef sous la porte.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme d'HAUTESERRE, pour 5 minutes également.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les douze actes des "Gilets jaunes" ont profondément perturbé l'activité commerciale parisienne. Certains commerces, restaurants et autres magasins ont été vandalisés, saccagés et pillés, quand d'autres ont été obligés de fermer administrativement.

Les commerces situés à proximité des zones de manifestations ont également été concernés. Leurs propriétaires ont préféré fermer préventivement et, pour ceux qui ne l'ont pas fait, ce sont parfois des clients qui ont préféré reporter ou annuler leur venue par crainte de traverser ou d'être à proximité des mouvements des "Gilets jaunes".

Le groupe LRI, en la personne de la présidente Florence BERTHOUT, vous a, dès le 14 décembre dernier, interpellé sur la situation délicate que doivent affronter les commerçants parisiens. Nous avons ainsi demandé la mise en place de plusieurs mesures pour soutenir et aider les commerçants parisiens touchés par les manifestations des "Gilets jaunes".

Si le groupe LRI soutient naturellement les propositions d'exonération portées par ce projet de délibération, il s'étonne cependant de la limite spatiale et temporelle apportée. Les actes des "Gilets jaunes" ont lieu les samedis, c'est-à-dire les jours d'activité essentiels pour les commerces. Cela est d'autant plus vrai en décembre quand les Parisiens vont faire leurs achats de Noël.

Le projet de délibération qui nous est proposé souffre pourtant trois limites. En premier lieu, il est trop restrictif quant aux zones concernées. Il ne faut pas se limiter aux abords immédiats des manifestations, mais bien envisager des zones contiguës des zones fermées au commerce. En effet, tout ou partie de la clientèle a dû refuser de s'aventurer dans des quartiers entiers où pouvaient se retrouver les "Gilets jaunes". Je remercie l'Exécutif d'avoir pris en compte par amendements les rues Beaujon, de Courcelles et l'avenue de Messine, dans les périmètres directement concernés par les troubles dus aux manifestations de ce mouvement.

En deuxième lieu, la période de novembre et décembre ne prend pas en compte tous les troubles engendrés par les "Gilets jaunes". L'acte 12, qui s'est tenu samedi dernier, a encore mobilisé des milliers de manifestants et enregistré les mêmes conséquences directes et indirectes qu'en fin d'année dernière. Il faut donc considérer la période du 17 novembre au 2 février, et anticiper de potentielles manifestations à venir. Comme vous le savez, c'est devenu un rendez-vous hebdomadaire depuis maintenant trois mois.

Il existe enfin une injustice oubliée par votre projet de délibération. Selon les zones considérées, certains commerces peuvent ouvrir le dimanche et d'autres non. Pour les plus chanceux qui se trouvent en zone touristique internationale, il a donc pu y avoir un certain report de la consommation du samedi vers le dimanche. En revanche, pour les autres, il s'agit d'une perte sèche.

Cette situation est inique. Pour toutes ces raisons, si le groupe LRI est d'accord avec le principe de ce projet de délibération, je vous encourage à aller plus loin en votant les propositions qui seront détaillées par mes collègues, afin de mettre en place une zone touristique unique, d'étendre les exonérations à toute la période touchée par les manifestations et aux zones géographiques indirectement concernées par les troubles, ou encore de faciliter les démarches administratives pour les commerçants.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 7e arrondissement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord tout a été amplement dit par Geoffroy BOULARD, Jeanne d'HAUTESERRE et Jean-Baptiste de FROMENT. Il est vrai que les manifestations récurrentes ont impacté fortement les commerces et les commerçants, plus particulièrement les casseurs dont les agissements ont été et sont inqualifiables.

Les dégradations portées aux commerces et le climat de tension pendant plusieurs week-ends consécutifs ont entraîné des pertes de chiffre d'affaires très substantielles. Ces fermetures préventives, pendant la période des fêtes puis des soldes, ont généré des pertes telles que les dépôts de bilan sont de plus en plus envisagés, voire déjà réalisés.

Des annonces ont été faites mais la mise en œuvre est insatisfaisante. La proposition d'exonération des droits de voirie n'est ni adaptée sur le périmètre, ni sur la durée, et elle exclut évidemment les commerçants qui ne disposent pas de terrasse. Elle est donc incomplète et inadaptée. La mesure prévue par ce projet de délibération est une bien faible contrepartie pour ces milliers de commerçants.

Notre proposition est évidemment complémentaire des autres mesures demandées légitimement par notre groupe. La Ville et la Préfecture de police doivent faciliter la vie des commerçants durement touchés en mettant en place un guichet unique permettant à chaque commerçant de constituer son dossier.

La liste de rues proposée est par ailleurs beaucoup trop limitative. Les fermetures préventives, comme les dégradations commises, ont eu lieu à l'échelle du quartier et non de la seule voie. Aussi est-il indispensable que ce dossier soit instruit sur la base de sa perte de chiffre d'affaires et non de son emplacement géographique.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Suite aux manifestations tout au long du mois de décembre, qui ont eu pour conséquence une fragilisation des commerces dans les quartiers parisiens, Anne HIDALGO a pris la décision de mettre en place une aide aux commerçants et artisans d'un montant de 1 million d'euros. Cela se traduit par une exonération de taxes et la création d'un fonds d'urgence.

Si cette décision est saluée dans notre hémicycle, car elle apporte une réponse réactive en termes de communication, je me permets de dire que le malaise des commerçants et des artisans est très profond. J'ai l'occasion de les entendre régulièrement ; je les connais bien, puisque je les côtoie fréquemment en tant que présidente de la SEMAEST.

Pour beaucoup d'entre eux, cette mesure des droits d'exonération sur un mois est dérisoire et correspond seulement à quelques dizaines d'euros d'exonération. Pour l'un, c'est 22 euros ; pour l'autre, 37 euros.

Tout au long de la mandature, les commerçants ont eu des soucis et je veux particulièrement parler des commerçants de l'Est parisien qui ont eu les conséquences des attentats, les lenteurs des travaux des grandes places d'aménagement de l'espace public et les pollutions dues aux travaux. Pour eux, les mois de décembre et janvier ont encore un peu plus fragilisé leur trésorerie.

L'appel lancé en décembre aux Parisiennes et aux Parisiens de soutien aux commerçants et artisans de proximité était nécessaire. Mais cet appel ne doit pas être ponctuel ; il doit s'inscrire dans une réelle politique de soutien aux commerces tout au long de l'année.

C'est pourquoi, au nom de mon groupe, nous souhaitons que la Ville de Paris continue à s'engager fortement auprès des commerces de proximité qui contribuent grandement à l'identité de notre Capitale, comme elle l'a fait en lançant en 2004 les opérations "Vital Quartier".

Mon groupe aura l'occasion de reparler tout particulièrement de la nécessité de préparer la fin de "Vital Quartier 2" et de poursuivre urgemment le soutien à une cinquantaine de librairies parisiennes.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne voterai pas ce projet de délibération, même si je comprends tout à fait la très grande difficulté de l'ensemble des commerces qui ont, de fait, subit la mobilisation sociale.

Mais connaissez-vous un seul mouvement social qui, dans l'histoire, ait pu faire entendre la colère d'un peuple sans qu'il y ait de conséquences économiques ? Connaissez-vous une grève, une mobilisation qui ne pèse en rien, mais obtient et arrache des choses ?

Je me souviens du débat en décembre où, notamment, le Groupe communiste dans la majorité disait que ce n'était pas à la Ville de payer et de dédommager des dégâts et des dégradations, mais à l'Etat.

Il me semble que notre Conseil de Paris devrait renvoyer la balle au Gouvernement. Vous savez pertinemment que si ce Gouvernement avait entendu la colère des "Gilets jaunes" et y avait répondu favorablement, avait instauré le référendum d'initiative citoyenne, avait notamment restauré l'impôt sur la fortune, avait engagé une révolution fiscale vers plus de progressivité, avait écouté l'urgence sociale de lutter contre la grande pauvreté et la précarité, et la nécessité d'augmenter les salaires - le problème, c'est comment on remplit un frigo, comment est-ce qu'on boucle les fins de mois -, le mouvement n'aurait pas duré comme il dure encore aujourd'hui !

Tout à l'heure, à la fin de cette séance, nous serons quelques élus, je l'espère, à rejoindre le rassemblement avant le départ en manifestation de convergence de luttes qui a lieu aujourd'hui.

Si, par ailleurs, nous n'étions pas en Ve République, mais en VIe République avec un droit de révoquer ses élus, avec la possibilité pour le peuple d'avoir un contre-pouvoir et de pouvoir, dans le cadre de ses institutions, proposer des lois ou d'abroger celles avec lesquelles il est en désaccord, peut-être que l'unique recours du peuple ne serait pas de bloquer le pays pour se faire entendre ! Or, de tout cela, nous ne discutons jamais.

Comptez-vous par ailleurs dédommager les petits commerçants et les épiciers qui ont subi les ouvertures illégales du dimanche et en soirée ? Pourtant, ils sont nombreux à avoir fermé boutique dans Paris !

Allez-vous dédommager les petits commerçants qui ne dépendent pas de grandes enseignes et qui subissent les extensions de zone touristique internationale et les extensions de centres commerciaux ?

Votre projet de délibération, finalement, dédommage les commerces… mais sur quels critères ? Va-t-on différencier, par exemple, certains commerces, qui dépendent de grands groupes de luxe, des petits commerces de proximité ? Va-t-on rentrer dans cette précision, dans ces détails ? Hélas, non : 1 million d'euros !

Est-ce que vous avez pensé à dédommager toutes les familles qui, elles, ont été chassées de Paris, parce que notre politique a échoué à lutter contre la spéculation mobilière et à enrayer l'exode social des classes populaires et moyennes ? Non.

Quelle politique menons-nous réellement pour soutenir le commerce de proximité et quel commerce de proximité souhaitons-nous défendre ? Parce qu'on ne défend pas tout type de commerce pour tout type de commerce. Non, je regrette : il y a une réflexion et une cohérence à avoir sur la nature du commerce de proximité. Tout cela est absent du projet de délibération, qui n'exprime qu'une solidarité envers les familles des victimes, là où cette Assemblée n'a exprimé aucune solidarité envers l'expression profonde de la colère citoyenne de ce peuple et de ses exigences de justice sociale et de justice démocratique.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme LECUYER, pour la dernière intervention du groupe LRI.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, en novembre-décembre et dans une moindre mesure en janvier dernier, les Parisiens ont subi les violences récurrentes des professionnels du chaos en marge des manifestations liées au mouvement des "Gilets jaunes". Dans le 8e, on dénombre au moins 140 commerçants impactés, 70 voies publiques touchées, sans oublier évidemment la profanation de l'Arc de Triomphe et de la tombe du Soldat inconnu, qui ont particulièrement marqué les esprits. Une centaine de commerces est par ailleurs en péril, faute d'avoir pu ouvrir les jours de manifestation.

Les Parisiens ont été traumatisés et se sont sentis parfois abandonnés par les pouvoirs publics ; ils l'ont été d'autant plus qu'ils ont pu constater les satisfecit ici ou là lorsque le chaos s'avérait moindre que l'apocalypse annoncée.

Il ne suffit pourtant pas de maîtriser l'inacceptable pour le rendre acceptable. L'exonération des droits de voirie que vous proposez par ce projet de délibération semble bien peu de chose au regard des difficultés rencontrées par les commerçants ces dernières semaines.

Tout d'abord, elle ne vaut que pour le mois de décembre. Je me rappelle que les derniers week-ends de novembre ont été particulièrement difficiles pour les Champs-Elysées, les rues adjacentes. Le mois de janvier a lui aussi été très compliqué pour les commerçants avec un manque à gagner important du fait des mesures de sécurité imposées par le Préfet à juste titre, via les restrictions de circulation les week-ends, en plus d'une baisse de la consommation en semaine, liée à une moindre envie de consommer. Certains commerçants de la rue de Ponthieu, par exemple, ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 40 %.

De plus, dans ce projet de délibération, vous n'évoquez pas les commerçants bénéficiant de concessions de la Ville. Dans le 8e, par exemple, le théâtre de Guignol sur les Champs-Elysées. Qu'en est-il aussi des kiosquiers ?

Monsieur le Maire, sans polémiquer sur ce qui aurait pu ou non être évité et mieux fait, je souhaite que vous nous communiquiez encore les mesures que vous comptez prendre pour améliorer les conseils des commerçants et des entreprises avant, pendant et après les manifestations.

Avant, en rendant obligatoire par exemple une communication préventive renforcée à destination des commerçants pour leur transmettre les conseils et les informations pratiques, afin de réduire le risque des dommages matériels ou corporels. Pendant, en rendant obligatoire par exemple la mise en place de dispositifs de communication de crise, tels que des lignes téléphoniques dédiées pour répondre à toute situation d'urgence et des alertes géolocalisées par S.M.S. Après, par exemple en renforçant l'accompagnement des commerçants dans leurs démarches juridiques pour obtenir dans les meilleurs délais une aide économique ou une aide psychologique.

Voilà, je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Génération.s". Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et concerne "le projet de loi dite "anticasseurs"".

La deuxième question est posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris. Elle est relative "à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14e arrondissement".

La troisième question, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative "aux inquiétudes des élu-e-s de Paris sur l'insuffisance d'investissement de la Région Ile-de-France pour les transports en Ile-de-France et en particulier sur la future Z.A.C. de Bercy-Charenton.3

La quatrième question d'actualité est posée par le groupe Ecologiste de Paris. Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et est relative "à la politique de réduction des plastiques".

La cinquième question du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris est relative "à la défense du pluralisme et de l'indépendance de la presse".

La sixième question émane du groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants. Elle est posée à Mme la Maire de Paris et est relative "à la dérive des finances de la Ville liée à la mauvaise gestion des grands dossiers".

La septième question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est posée à Mme la Maire de Paris et porte "sur l'ouverture du métro la nuit à Paris".

La huitième question du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris concerne "la mobilité des séniors parisiens".

La neuvième question, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "à la sécurité routière".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris. Elle concerne "le logement".

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Eu égard à la cérémonie de dévoilement de la plaque commémorant les conseillers de Paris ayant servi 25 ans cette auguste Assemblée, qui devait se dérouler à 13 heures mais qui est déjà fortement en retard, nous allons arrêter les travaux de notre Conseil. La réponse de l'Exécutif interviendra à la reprise des travaux de ladite Commission, puisque vous aurez la réponse et que vous avez tous largement eu tout le temps d'intervenir.

La Maire de Paris ainsi que l'ensemble des conseillers de Paris concernés par cet hommage vous attendent dans le couloir de l'hémicycle.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux.

Hommage aux victimes de l'incendie rue Erlanger dans le 16e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, cette nuit, un incendie a ravagé un immeuble d'habitation de la rue Erlanger dans le 16e arrondissement de Paris. Notre ville est une nouvelle fois en deuil. Mes pensées vont bien sûr aux 10 personnes qui ont trouvé la mort, à leur famille, à leurs proches. Je pense aussi aux personnes blessées, chassées de chez elles par ce feu meurtrier.

Je veux saluer dans cet hémicycle la mobilisation de tous ceux qui sont venus en aide à ceux qui en avaient cruellement besoin. Les sapeurs-pompiers de Paris, une fois de plus, nous leur rendions hommage hier ici en présence du général GALLET. Il était encore là cette nuit et ce matin. Ils ont combattu le feu toute la nuit, ils ont risqué leur vie pour secourir des Parisiennes et des Parisiens dans un immeuble en cœur d'îlot, difficilement accessible - c'est le propre d'un certain nombre d'immeubles en cœur d'îlot. Les pompiers sont intervenus avec des échelles, non pas la grande échelle, mais des échelles qu'ils ont accrochées et qui leur ont permis de sauver une cinquantaine de personnes.

Je veux aussi penser en particulier au sapeur-pompier qui résidait dans cet immeuble, qui a fait preuve d'un sang-froid exceptionnel, et lui aussi a sauvé de nombreuses vies.

Sans leur courage, leur dévouement et leur professionnalisme, le bilan aurait certainement été plus lourd, et il est déjà très lourd.

Je veux bien sûr vous remercier, Monsieur le Préfet de police, le Procureur de la République et toutes vos équipes qui étaient sur place dans la nuit et ce matin. Je veux bien sûr aussi remercier les services de la Ville, de la mairie du 16e arrondissement, chère Danièle GIAZZI, nos services qui ont immédiatement pris en charge, hébergé, accompagné les sinistrés.

Je veux donc dire aux habitants du quartier que nous sommes pleinement engagés à leur côté. Nous avons décidé avec Danièle GIAZZI la mise en place d'une cellule d'accompagnement des victimes à la mairie du 16e arrondissement. Elle réunit bien sûr les équipes d'aide médico-psychologique, l'association "Paris Aide aux Victimes" et les services municipaux. L'Etat est bien sûr partie prenante de ce soutien. Tous les riverains qui en ressentent le besoin pourront bien sûr se présenter à la mairie du 16e, et une ligne téléphonique d'information du public est aujourd'hui accessible.

Je veux, chers élus du 16e arrondissement, chère Danièle GIAZZI, au nom de tous les élus du Conseil de Paris, vous assurer de notre soutien. C'est ensemble que nous traverserons à nouveau cette épreuve, aux côtés des Parisiennes et des Parisiens. Je veux vous dire que nous serons là aussi bien sûr pour l'aide au relogement. Le Secrétariat général et les équipes du 16e sont en place pour travailler sur les nombreux relogements qu'il y a à effectuer. Pour l'heure, nous déplorons 32 blessés, 10 personnes décédées, parmi les blessés 6 sapeurs-pompiers.

Je veux à nouveau vous demander de penser à ceux qui sont dans le deuil, à ceux qui souffrent aujourd'hui, qui ont eu extrêmement peur, beaucoup de personnes ont vu la mort de près cette nuit, et pour un certain nombre d'entre elles, fort heureusement, elles ont pu en réchapper, grâce à l'intervention rapide de nos pompiers.

Je voudrais donc proposer une minute de silence en la mémoire de toutes les victimes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Madame la Maire du 16e ?

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, effectivement, cette nuit a été une nuit de cauchemar dans le 16e arrondissement. Je ne reviendrai pas sur tous les détails que vous avez évoqués, Madame la Maire. Je voudrais évidemment m'associer au deuil des familles, que nous recevons depuis ce matin - c'est très difficile - à la mairie du 16e pour les écouter, les accompagner le mieux possible.

Je voudrais en profiter pour vous dire à quel point les sapeurs-pompiers ont été incroyablement formidables, des jeunes de 22-25 ans qui n'ont pas hésité à monter 8 étages sur des espèces de petites échelles, presque à mains nues ; ce ne sont pas de vraies échelles.

Je voudrais attirer surtout vraiment votre attention sur la solidarité naturelle qui s'est organisée avec les riverains autour, y compris en attendant le grand renfort des pompiers puisque, au plus fort, il y a eu plus de 250 pompiers sur place. La solidarité a été incroyable, tout le monde est sorti, tout le monde a essayé de tenir les échelles pour les pompiers, à sortir les couvertures, à réconforter ceux qui étaient survivants.

Une nuit atroce, et en dehors de tout ce qu'il faudra accompagner dans les familles, je pense aussi à l'école Notre-Dame des Oiseaux, car la cour de l'école donne directement sur cet immeuble noir et dévasté. Nous avons demandé à une cellule psychologique d'accompagner aussi les enfants qui vont être obligés d'affronter cet immeuble pendant probablement de longs moments.

Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GIAZZI.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les Conseillers, je veux d'abord m'associer évidemment à votre message de recueillement, de douleur partagée avec les victimes décédées, leurs proches et, au-delà, tout un quartier traumatisé.

Je vous remercie pour les mots que vous avez eus à l'endroit de l'action absolument admirable de nos sapeurs-pompiers de Paris, qui avaient déjà connu l'épreuve de la rue de Trévise qui nous réunissait hier. Hier encore, un sinistre d'une difficulté extrême. Leur engagement, leur courage, leur bravoure ont permis de sauver une cinquantaine de vies.

Je veux vous assurer, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, Madame la Maire du 16e arrondissement, de l'engagement sans réserve de l'ensemble des services de la Préfecture de police à vos côtés pour gérer les jours et les semaines qui viennent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la loi dite "anticasseurs".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à notre séance de questions d'actualité, et la première est posée par le groupe "Génération.s".

C'est Mme Léa FILOCHE ?

Merci, je vous donne la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, le projet de loi dite "anticasseurs", dont le vote solennel à l'Assemblée nationale est en train de se dérouler au moment même où je vous pose notre question d'actualité, et alors qu'à l'extérieur de notre hémicycle les Parisiens et les Parisiennes et de nombreux citoyens se mobilisent pour leur pouvoir d'achat et de meilleures conditions de travail, ce projet de loi vous permettra, Monsieur le Préfet, grâce à son article 2, d'interdire, je cite, "préventivement de manifester une personne représentant une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public sur de simples présomptions". Car, oui, il sera de votre responsabilité administrative et non plus de celle du juge, après la tenue de la commission des faits, d'interdire une personne de sa liberté individuelle de manifester. Nous le savons, et je l'espère sincèrement, les casseurs doivent répondre de leurs actes devant la justice, ne doivent pas simplement être punis de manifestation.

Cette loi plus qu'inefficace représente un danger réel pour notre démocratie. Le pouvoir actuel fait le choix volontaire de réduire chaque jour un peu plus l'espace des libertés fondamentales.

Monsieur le Préfet, je ne vais pas vous demander votre sentiment sur cette nouvelle loi autoritaire et liberticide, comme je le ferai auprès de Mme la Maire, car ce n'est pas votre rôle, je le sais. Mais permettez-moi d'exprimer mon opposition à cette loi qui, après la constitutionnalisation de l'état d'urgence, après la loi Asile et Immigration, montre, une fois encore, l'amateurisme du Gouvernement face à des tensions sociales dont il est le premier responsable.

Les réponses sont pourtant assez simples et relèvent du pouvoir d'achat et de la démocratie. A une question sociale, la répression seule ne permettra pas l'apaisement et l'échange constructif, quelle que soit la taille du débat national, petit ou grand. La nouvelle trouvaille de ce Gouvernement est donc le contrôle administratif du droit de manifester. Dans quelle démocratie ce type de loi existe-t-il ? Ce texte trop vague ouvre la voie à l'arbitraire. Il est facile de faire la leçon à d'autres dirigeants internationaux quand on attaque les libertés individuelles dans son propre pays.

Si je voulais faire un peu d'ironie, je vous demanderais naïvement si, demain, vous interdiriez de manifestation une personnalité comme Alexandre BENALLA, par exemple, ou même les policiers ayant blessé des manifestants pacifistes lors des dernières mobilisations sociales, car peut-être représentent-ils une menace particulière pour l'ordre public ? Mais l'importance de notre question et la tonalité de notre hémicycle nous obligent. Je vous poserai donc les questions suivantes.

Madame la Maire, pouvez-vous nous assurer de votre opposition au projet de loi dite "anticasseurs", loi qui attaque une fois encore les libertés fondamentales ? Monsieur le Préfet de police, pouvez-vous nous préciser quels seraient les critères qui permettraient de caractériser qu'une personne représente une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public ? Comment compteriez-vous utiliser cette nouvelle disposition administrative ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais d'abord donner la parole à Colombe BROSSEL, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à Léa FILOCHE pour cette question. Pour répondre à cette question, j'aurais pu vous lire in extenso l'interview donnée hier par François SUREAU, avocat et écrivain, qui dit beaucoup de choses, voire dit presque tout. Je le dirai avec beaucoup moins de talent et je m'en excuse par avance.

Un vœu de l'Exécutif sera proposé sur ce projet de loi. Nous l'examinerons en 3e Commission.

Des événements particulièrement violents ont eu lieu à Paris chaque samedi. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur les retombées auprès des commerçants avant l'interruption de séance. Nous le savons, ce mouvement social d'ampleur dure depuis maintenant près de trois mois. La Ville est mobilisée depuis plusieurs mois déjà pour accompagner l'ensemble des Parisiens, notamment des acteurs économiques. Olivia POLSKI porte plusieurs projets de délibération à ce sujet. Evidemment, il appartient au Gouvernement de mettre des dispositifs de sécurité en conséquence et, en même temps, de proposer des réponses politiques et sociales pour permettre, favoriser, encourager la désescalade et l'apaisement.

Nous connaissons tous la mobilisation des services de police, des agents de la Préfecture comme de ceux qui viennent les renforcer semaine après semaine dans des conditions extrêmement difficiles. Je tiens ici à les saluer et les remercier, car, nous le savons, la liberté de manifester ne peut s'exercer que si chacun bénéficie d'une pleine et entière sécurité. Nous y sommes d'autant plus attachés que l'histoire de Paris est liée aux mobilisations sociales. Cette histoire, nous l'évoquons souvent dans cet hémicycle. Paris a toujours porté haut son attachement à cette liberté qui doit être parfois accompagnée, mais, en aucun cas, jamais, entravée.

A ce titre, la proposition de loi dite "anticasseurs" en cours d'examen nous inquiète, notamment en ce qu'elle comporte un projet d'interdiction administrative de manifester. L'interdiction de manifester est déjà prévue par le Code de la sécurité intérieure. C'est l'article 211-13. Il s'agit d'une décision de justice. Elle constitue un délit pour celui qui ne la respecterait pas. Cette mesure administrative pourrait donc s'y substituer, faisant craindre une limitation non contrôlée et donc, possiblement arbitraire, de la liberté fondamentale de manifester. C'est en effet une dérive inquiétante.

A ce titre, on fait souvent le parallèle avec les interdictions de stade. Permettez-moi deux remarques. D'une part, la liberté d'aller au stade avec toute la passion que l'on peut avoir pour la chose sportive n'est tout de même pas du même niveau que la liberté de manifester dans une société démocratique. Liberté inscrite à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

D'autre part, si des faits graves sont commis, la loi existe. Le Code pénal apporte les réponses. En effet, pour les casseurs, pour ceux qui infiltrent les mobilisations, qui s'opposent violemment aux forces de l'ordre, qui mettent en danger les autres manifestants, les riverains et l'ensemble de ceux qui se trouvent autour, la réponse ne peut être une sanction administrative. Il faut placer en garde à vue, poursuivre, juger les auteurs. Cette loi autorise, par ailleurs, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel.

Je le citais en propos introductif. Permettez-moi de conclure avec quelques mots de François SUREAU, qui disait hier : "Ce sont les manifestations qu'on veut limiter, pas les actes violents. C'est le citoyen qu'on intimide, et pas le délinquant". Oui, nos libertés publiques, particulièrement en cette période, mais toujours, tout le temps, doivent être partout en Europe défendues d'arrache-pied.

En matière de liberté publique, les lois de circonstance débattues dans l'urgence ne peuvent jamais constituer une réponse sérieuse, construite et apaisée. Nous le disons ici : Paris ne peut que s'opposer à cette loi qui sera, par principe, inefficace. Toute loi ou tout arrêté inefficace est, par nature, contre-productif. Elle est, au-delà de son inefficacité, inquiétante.

Je pourrais dire "si le Gouvernement allait au bout de son projet", mais je crois que, malheureusement, le Gouvernement ira au bout de son projet. Nous allons donc placer nos espoirs dans le Conseil Constitutionnel, dont nous souhaitons qu'il soit saisi pour rappeler les fondamentaux de notre démocratie à tous ceux qui sont censés la faire vivre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je donne la parole à M. le directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la Présidente, je vous prie tout d'abord d'excuser M. le Préfet de police qui est reparti à la Préfecture de police pour gérer la manifestation en cours de déroulement cet après-midi.

Je vais répondre à la seule question que vous avez adressée au Préfet de police, Madame la Présidente, et je vais être dans l'impossibilité de vous répondre. Il n'est pas possible au Préfet de police, pas plus qu'à son représentant, de s'exprimer sur les modalités de mise en œuvre de dispositions, dont la rédaction est toujours

discutée par le Parlement, entre les deux chambres. Le processus législatif n'est pas abouti, donc je décline toute réponse à votre interrogation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame FILOCHE, souhaitez-vous reprendre la parole ? Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'expérimentation de feux tricolores dans le 14e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la deuxième question posée par le groupe UDI-MODEM.

Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en novembre 2017, sans aucune concertation préalable et en mettant les habitants du 14e devant le fait accompli, vous avez choisi d'éteindre, du jour au lendemain, les feux tricolores à six carrefours du quartier Pernety, le long de la rue de l'Ouest et de la rue Raymond-Losserand, malgré la présence à proximité du Centre de formation pour jeunes aveugles et d'un foyer d'accueil médicalisé de l'Association des paralysés de France. Avouez que le choix de ce lieu pour mener une expérimentation sur la suppression des feux pour six mois avait déjà de quoi susciter l'étonnement des habitants du 14e.

En septembre 2018, un an après, un premier bilan de l'expérience a été rendu public, lequel, sans surprise, fait certes état d'une amélioration de la fluidité de la circulation, mais néanmoins d'une situation dégradée pour les piétons. Pour ne citer que quelques chiffres : 41 % des personnes interrogées se sentent moins en sécurité devant la traversée ; 34 % disent ressentir plus de stress lors de la traversée. Bref, rien de bien concluant. Dans la foulée, sans plus de concertation à cette nouvelle étape d'évaluation, vous choisissez de poursuivre cette expérimentation qui n'en est plus une, puisqu'elle dure déjà depuis plus d'un an, alors qu'elle était initialement prévue pour six mois.

En décembre dernier, il y a un mois et demi, en réponse à mon vœu qui proposait de rallumer les feux le temps d'un réel retour d'expérience et d'une nouvelle phase de concertation avec les riverains pour décider ou non de pérenniser la mesure, Monsieur NAJDOVSKI, vous admettiez, dans une réponse assez ahurissante dont vous avez le secret, qu'il y a une problématique spécifique liée aux personnes en situation de handicap, et vous proposiez à ce moment-là de ne pas généraliser au niveau parisien, mais de continuer l'expérimentation dans le 14e. Les cobayes du 14e ont apprécié.

Mais en réalité, en arrière-plan de cette réponse, on sentait déjà poindre une certaine dissension, au moins une différence d'appréciation au sein de votre Exécutif, entre les doutes de l'adjoint en charge du handicap et vos certitudes, Monsieur NAJDOVSKI.

Et puis soudainement hier, à la surprise générale, vous décidez de rallumer les feux, sans prévenir bien sûr les riverains ni la maire du 14e qui voit en des termes assez éloquents un coup de force du cabinet d'Anne HIDALGO. Mais nouveau revirement en soirée, hier soir, puisque finalement l'Hôtel de Ville annonce que les feux seront de nouveaux éteints, qu'il s'agissait juste d'un contrôle technique. Or ce matin, quand j'y suis passé, les feux fonctionnaient toujours.

Je ne sais pas si vous réalisez l'absurdité de ces mesures contradictoires, l'incompréhension des habitants riverains du 14e qui ne sont pas plus consultés avant, pendant ou après l'extinction des feux. Enfin, la dangerosité de cette alternance en circulation libre et régulée sur six carrefours.

A quoi jouez-vous ? On croyait revivre la scène des "Visiteurs" où Jacquouille découvre un interrupteur : jour, nuit, jour, nuit… En 48 heures, sans aucune information, les riverains qui fréquentent le quartier, à pied ou en voiture, voient des feux éteints puis rallumés, puis de nouveaux éteints. Une chance qu'il n'y ait pas eu encore d'accident.

Alors ma question est celle-ci. D'abord, pourquoi avez-vous décidé de rallumer les feux tricolores et qui a décidé de nouveau de les éteindre ?

Deuxième question : quand allez-vous enfin entendre raison et mettre un terme à cette expérimentation afin de prendre le temps d'un réel retour d'expérience et d'une vraie restitution publique avec tous les habitants concernés, avant de prendre cette fois une décision définitive ?

Enfin, Madame la Maire, pouvez-vous mettre fin à cette querelle de clocher des chapelles socialistes entre vous et la maire du 14e, dont les riverains qui sont bien loin de vos préoccupations actuelles paient le prix aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour répondre à une question de clocher, Christophe NAJDOVSKI et ensuite, je donnerai la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Une expérimentation parisienne a débuté le 20 novembre 2017 avec l'extinction sans dépose des feux de six carrefours du quartier Plaisance-Pernety-Château dans le 14e arrondissement. Ceci faisait suite au vote d'un vœu approuvé par le Conseil de Paris en janvier 2017, dans le cadre de la stratégie "Paris Piétons" qui, je le rappelle, chers collègues, a été adoptée à l'unanimité de notre Conseil.

Je le rappelle également dans cette enceinte, de nombreuses villes en France, on pourrait citer l'exemple de Bordeaux, en Europe et dans le monde également, ont procédé à la dépose de certains de leurs feux tricolores. Plusieurs études démontrent en effet que cela peut contribuer à pacifier la conduite des automobilistes.

Les six carrefours retenus à Paris dans le 14e arrondissement correspondent à des voies à sens unique de circulation limitées à 30 kilomètres/heure avec de faible débit et une bonne co-visibilité.

Sa mise en œuvre s'est accompagnée d'une concertation importante. Au total, entre novembre 2017 et septembre 2018, huit réunions de concertation ont été organisées dans le cadre des plénières du conseil de quartier Pernety, avec le centre "Forja", centre de formation pour jeunes aveugles, avec les parents d'élèves de l'école de la rue de l'Ouest, ainsi qu'au sein du Conseil local du handicap.

La concertation s'est accompagnée de plusieurs mesures, dont des limitations de vitesse complémentaires, des marquages au sol "attention, école", la rénovation des passages piétons et bandes podotactiles ou encore l'expérimentation de passages piétons innovants en 3-D, destinés à accroître la visibilité des traversées piétonnes.

Le bilan complet de l'expérimentation a été rendu public et présenté lors d'une réunion publique organisée par la mairie du 14e arrondissement, le 17 septembre 2018. Plusieurs mesures - débit, vitesse, pollution, bruit - menées par la Direction de la Voirie et des Déplacements, en coordination avec le "Cerema" qui, je le rappelle, est un bureau d'études du Ministère des Transports ont été menées dans le cadre de cette expérimentation.

Que révèlent ces mesures ? Un maintien des vitesses moyennes avant et après dépose, avec une diminution des vitesses excessives constatées en fin de vert, une diminution des temps d'attente pour l'ensemble des usagers, une diminution des pics de bruit, une diminution des taux de particules fines, des résultats sur le ressenti de la sécurité des traversées piétonnes avec 78 % des personnes interrogées qui se sentent en sécurité et 55 % des personnes interrogées favorables à l'extinction définitive des feux.

Le bilan est positif, mais le rapport d'évaluation note la nécessité de mieux prendre en compte la problématique des déplacements des personnes non voyantes et mal voyantes. C'est pourquoi il convenait de mettre en place, en concertation avec les associations concernées, des mesures d'accompagnement spécifiques comme l'alerte audio, que ces personnes utilisent pour s'engager sur le passage piéton.

C'est le sens d'ailleurs du vœu de l'Exécutif qui a été voté en décembre 2018. Conformément à ce vœu, la discussion avec les associations locales et nationales s'est ouverte dès le 9 janvier de cette année. La Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes, l'association "Valentin Haüy", l'Association nationale des personnes sourdes-aveugles, et l'institut "Forja" étaient présents lors de cette première réunion de travail.

A cette occasion, les associations ont mis en exergue la problématique spécifique des cheminements des personnes déficientes visuelles en l'absence de feux tricolores et d'avertisseurs sonores, tout en soulignant qu'elles ne s'opposaient pas à l'expérimentation et en comprenaient la philosophie générale.

Il a ainsi été décidé d'un commun accord de réactiver les feux situés au carrefour des rues Losserand et Pernety. Parallèlement, la Direction de la Voirie et des Déplacements a présenté des dispositifs techniques qui peuvent être expérimentés sur les autres carrefours comme une signalisation dynamique que les personnes mal voyantes peuvent déclencher avec une télécommande.

Dans ce contexte…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - … avant que ne soit procédé d'ici quelques jours, à l'allumage des feux tricolores situés au carrefour des croisements des rues Losserand et Pernety, l'entreprise "Evesa", qui a la responsabilité de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, a jugé nécessaire de procéder hier aux vérifications techniques des feux. Ils vont être éteints à nouveau, à l'exception des feux du croisement des rues Losserand et Pernety, et ce conformément à la concertation menée avec les associations.

Pour poursuivre le travail engagé et enrichir la concertation, une déambulation sur site est prévue avec ces mêmes associations, le 21 février, pour analyser au plus près et avec elles cette expérimentation qui se poursuit avec mon collègue en charge du handicap, Nicolas NORDMAN, et la maire du 14e Carine PETIT.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, puisque l'essentiel vient d'être dit. Je voulais simplement souligner la qualité et la nécessité qu'il y avait de pouvoir réaliser cette concertation, dans le cadre de cette expérimentation, avec les associations de personnes en situation de handicap, et particulièrement les associations de personnes déficientes visuelles.

Je voulais souligner la qualité des échanges que nous avons eus avec ces structures qui nous permettent aujourd'hui à la fois de concilier ce qui est, je crois, la volonté de toutes et tous de pacifier ce quartier en termes de circulation automobile, mais aussi d'assurer aux personnes en situation de handicap la possibilité de traverser en toute sécurité.

J'ajoute que le réallumage de ce feu a été demandé et accepté par les personnes qui ont été réunies, et que nous allons à nouveau réunir dans le cadre de la déambulation que nous organiserons à la fin du mois de février pour vérifier si cette solution est efficiente.

Nous avons aussi la volonté de poursuivre le travail avec ce groupe d'associations, en lien avec la DVD, et de regarder quels dispositifs techniques il sera possible de rajouter. Je le dis à nouveau : il faut que la sécurité des personnes soit assurée. Les échanges doivent se poursuivre. C'est pourquoi nous ne proposons pas pour l'heure d'étendre ce dispositif à d'autres quartiers parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur AZIÈRE, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Eric AZIÈRE. - Simplement constater quelle mauvaise plaidoirie pour une mauvaise cause. D'abord, la concertation a toujours eu lieu a posteriori sur cette affaire particulière. Mme la Maire du 14e s'est vantée d'ailleurs de ne pas avoir demandé au préalable l'avis des habitants du 14e arrondissement qui aurait sûrement été négatif, nous a-t-elle dit.

Faible fréquentation : faux. C'est une des pénétrantes importantes de la porte de Vanves vers l'avenue du Maine et, compte tenu de la circulation dans le 14e, des travaux porte d'Orléans, croyez-moi, aujourd'hui, ce n'est pas de la faible fréquentation, renseignez-vous !

Le réallumage, excusez-moi de penser que c'est un constat d'échec a minima, au moins sur ce carrefour Pernety-Losserand.

Ce qui est dommage dans cette expérimentation, c'est qu'elle est peut-être possible, peut-être utile ailleurs, mais que vous avez choisi le pire endroit pour la faire. Donc, en l'occurrence, vous desservez la cause que vous voulez servir. J'ajoute à cela un déficit d'information phénoménal.

C'est bien de le dire ici, en Conseil de Paris, d'expliquer a posteriori tout cela, mais pour habiter rue Raymond-Losserand, je peux vous dire qu'aucun habitant du quartier ne comprend ce que vous êtes en train de faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à l'insuffisance d'investissement de la Région Ile-de-France pour les transports et en particulier sur la future Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les transports constituent aujourd'hui le sujet cardinal de l'aménagement urbain de la zone dense en Ile-de-France. Sans renforcement de l'offre de transports publics, sans raisonnement intermodal, ce sont toutes les intentions d'aménagement des collectivités de la zone dense, à commencer par Paris, qui se trouveraient remises en cause.

"Ile-de-France Mobilités" est aujourd'hui l'autorité organisatrice des transports publics dans notre région. A ce titre, c'est un partenaire incontournable des maires. Malheureusement, je veux témoigner ici que ce partenariat est douloureux car, comme de nombreux collègues maires de la zone dense, je me heurte dans la pratique à des réponses systématiquement négatives de sa présidente, voire plus souvent un silence assourdissant.

Ainsi, le 2 février 2017, j'ai adressé un courrier à Valérie PÉCRESSE lui demandant de prendre en compte la réalisation de plusieurs projets d'envergure qui transformeront grandement les usages du quartier de la place de la Nation. Alors que le 12e arrondissement s'apprête à accueillir 18.000 étudiants de l'université Sorbonne-Nouvelle en provenance de toute l'Ile-de-France, dont 6.500 personnes présentes chaque jour, j'ai relayé une demande légitime des habitants de moderniser les accès menant directement au R.E.R. A.

Aujourd'hui, deux ans après donc, j'attends toujours, ne serait-ce qu'un accusé de réception à mon courrier. Que dois-je en déduire de l'attention portée à ces milliers d'étudiants et personnels franciliens qui vont nous rejoindre en 2019 ?

En septembre dernier, notre collègue Jean-Louis MISSIKA relaie une demande que je formule avec mon collègue, maire de Charenton, de créer côté Charenton, dans le Val-de-Marne, une nouvelle gare de R.E.R. dans ce secteur promis à une mutation urbaine majeure dans les prochaines années, aussi bien côté parisien que côté val-de-marnais. Valérie PÉCRESSE se contente d'une réponse vague, de principe : cela complexifierait les conditions d'exploitation du R.E.R., comme si elles étaient aujourd'hui optimales, n'est-ce pas ? Et de nous renvoyer simplement à l'amélioration des itinéraires piétons pour rejoindre les lignes existantes. Quel mépris pour nos territoires !

Madame la Maire, ces deux exemples correspondent à des demandes concrètes qui visent à améliorer le quotidien des centaines de Grands-Parisiens. Ils illustrent malheureusement une position réaffirmée à de nombreuses reprises par la présidente qui semble refuser d'accompagner les transformations urbaines attendues par les habitants et les élus de la zone dense.

Je rappelle que Paris contribue à hauteur de 30 % du reste à charge des collectivités du budget de "Ile-de-France Mobilités", soit plus que la somme des sept autres départements réunis. Par ailleurs, les recettes d'"Ile-de-France Mobilités" proviennent pour un tiers des usagers et pour deux tiers des contribuables franciliens qui habitent, étudient et travaillent majoritairement dans la zone dense.

Madame la Maire, pouvez-vous nous dire ce que font les représentants de la Ville de Paris et élus de Paris qui siègent au Conseil pour infléchir la position de Mme PÉCRESSE ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous pour cette question, Madame BARATTI-ELBAZ.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI, puis Jean-Louis MISSIKA.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La composante transport est essentielle pour la réussite de cette opération d'envergure métropolitaine que constitue le secteur Bercy-Charenton.

Aujourd'hui, ce secteur est desservi par la ligne de tramway T 3a, qui est au bord de la saturation, ainsi que par des lignes de bus qui relient Charenton et le quartier de Bercy qui sont, elles aussi, très fréquentées.

Demain, le besoin sera accru et les modes de transport actuellement en place ne sauraient répondre aux besoins de mobilité futurs du quartier. Il convient donc de déployer sur ce quartier une offre performante, maillée et capacitaire de transports collectifs. Il est en effet nécessaire que le futur quartier Bercy-Charenton bénéficie d'une connexion ferroviaire d'envergure régionale en créant une gare supplémentaire de la ligne du R.E.R. D qui traverse le site. Nous avons sollicité "Ile-de-France Mobilités" à plusieurs reprises sur ce sujet sans que nous puissions obtenir de leur part quelque réponse que ce soit. Nous souhaitons que les études relatives à ce sujet soient approfondies par "Ile-de-France Mobilités" dans les meilleurs délais, tout en prenant en compte l'équilibre de la desserte régionale trouvée sur cette ligne longue et complexe à gérer.

Il est également indispensable que la Z.A.C. "Bercy-Charenton" bénéficie d'une ligne à haut niveau de service qui permettra une liaison avec le territoire parisien et, nous l'espérons, les communes limitrophes. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité "Ile-de-France Mobilités", la R.A.T.P. et S.N.C.F. Réseau pour la création d'une ligne structurante sur les quais hauts en rive droite, dans le prolongement de la ligne à haut niveau de service des quais hauts. Cette liaison se maillerait avec le tramway T 3, notamment dans le secteur de Baron-Le-Roy.

Pour ce qui concerne cette ligne, nous avons fini par être entendus, alors que nous avions fourni les études préliminaires de desserte dès 2016 à "Ile-de-France Mobilités". Nous avons donc fini par être entendus : "Ile-de-France Mobilités" a enfin acté le lancement d'une étude trois ans après. Que de temps perdu ! Il convient aujourd'hui de s'assurer qu'"Ile-de-France Mobilités" mènera ses études dans une temporalité cohérente avec celle du développement de la Z.A.C.

Outre le volet transports en commun, le volet mobilité active est également essentiel. Dans cette optique, la création d'un ouvrage accessible aux piétons et aux cyclistes entre le boulevard des Maréchaux et le réseau express vélo rive droite s'avère nécessaire au niveau du boulevard Poniatowski et du pont National pour relier ces deux réseaux cyclables sécurisés et capacitaires.

Enfin, une réflexion est engagée pour mener à bien ce projet avec l'APUR dans le cadre de l'atelier "Seine" qui vient d'être lancé par Jean-Louis MISSIKA.

Nous œuvrons donc pour que ce nouveau quartier puisse compter sur une desserte optimale et nous espérons qu'"Ile-de-France Mobilités" se montrera à la hauteur des enjeux de mobilité durable liés à ce territoire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Catherine BARATTI-ELBAZ pour cette question.

À travers cette question et l'échange épistolaire qu'il y a eu entre les quatre élus qu'elle a cités et Mme PÉCRESSE, je crois qu'on touche du doigt un problème très sérieux de gouvernance d'"Ile-de-France Mobilités". Je voudrais revenir à la fois sur cet échange épistolaire et sur cette question de gouvernance. Je crois que Mme PÉCRESSE pense qu'elle peut décider de tout à "Ile-de-France Mobilités". Elle instrumentalise cette organisation. Elle n'a toujours pas compris ce qu'était une gouvernance partagée ; elle n'a pas compris que cela consistait à traiter l'ensemble des collectivités qui financent "Ile-de-France Mobilités" comme des partenaires et non comme des vassaux.

Comme l'a indiqué Catherine BARATTI-ELBAZ, nous avons écrit cette lettre ensemble le 11 septembre 2018 avec Hervé GICQUEL, le maire de Charenton, Christophe NAJDOVSKI et moi-même pour lui expliquer que la création de deux projets d'aménagement majeurs, l'un côté Paris, l'autre côté Charenton, à savoir Bercy-Charenton et Charenton-Bercy, allait permettre la création de 5.000 logements et de 25.000 emplois. C'est plus d'habitants qu'une large majorité des sous-préfectures de France et surtout cela va devenir, avec Paris Rive Gauche, un quartier d'affaires et un bassin d'emplois majeur de l'Ile-de-France.

Quand on crée un morceau de ville, quand le Conseil de Paris demande à l'unanimité à ce que la question de la capacité de l'infrastructure ferroviaire soit étudiée, quand un maire d'une ville de 30.000 habitants, en l'occurrence Charenton, et la maire d'un arrondissement de 145.000 habitants écrivent de manière argumentée pour demander que soit étudiée une gare dans le secteur de Charenton pour compléter les autres solutions de mobilité, on espère une réponse circonstanciée.

Je dois dire que l'on n'est pas vraiment déçu. Voici, grosso modo, le 17 décembre, ce que nous avons reçu comme réponse : Valérie PÉCRESSE nous dit qu'une première analyse a été réalisée en 2012, c'est-à-dire avant la création des zones d'aménagement concernées ; la S.N.C.F. avait alors conclu que c'était techniquement difficile côté Paris. Ensuite, nous comprenons, à la lecture de la lettre, qu'il n'y a pas eu d'étude côté Charenton mais, comme ose l'écrire Valérie PÉCRESSE, "l'approche est similaire". Je laisse de côté la question de la pratique du français mais, sur le fond, il n'y a pas d'analyse du tout. C'est-à-dire que Valérie Pécresse écrit : "En tout état de cause, l'ajout d'une gare sur le R.E.R. D conduirait inévitablement à une complexification et à un allongement des temps de parcours". Grosso modo, ce que nous dit la lettre, c'est : "Circulez, il n'y a rien à voir" - encore que le terme "circulez" soit excessif en la matière, peut-être vaudrait-il mieux dire : "Regardez passer les trains et taisez-vous". C'est une attitude cavalière, alors que la question est cruciale.

La preuve qu'un dialogue est possible nous est donnée par le Forum métropolitain avec la consultation internationale sur les routes du futur du Grand-Paris. Cette consultation permet à l'ensemble des parties prenantes de discuter sérieusement de l'avenir de la mobilité en Ile-de-France, des solutions d'avenir face à la saturation des transports publics et de la nécessité de réinventer notre système de mobilité. Mais nous ne réussirons cette transformation que si la gouvernance change à "Ile-de-France Mobilités" et que celle-ci joue pleinement son rôle de partenaire de tous les territoires.

Le paradoxe est que nous avons besoin du Forum métropolitain pour discuter sérieusement. Il nous paraît vraiment indispensable aujourd'hui de tirer le signal d'alarme. Aujourd'hui, il n'est pas possible de dialoguer sérieusement dans le cadre d'"Ile-de-France Mobilités", ce qui est un risque majeur pour l'avenir de la Métropole et notamment pour l'avenir des mobilités dans la Métropole.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI et Jean-Louis MISSIKA pour ces réponses. C'est un sujet très important qui se rattache à la demande permanente que nous faisons d'un changement dans la gouvernance de la mobilité à l'échelle notamment métropolitaine.

La Métropole du Grand Paris ne peut pas être ignorée. C'est une zone dense de 7 millions d'habitants et elle ne peut être ignorée. Or, elle l'est aujourd'hui. Lorsqu'on n'est pas dans l'anticipation, puisque cette gare sera utile lorsque les habitants arriveront mais il faut lancer le projet de la gare en même temps que les projets d'habitation, et également d'emplois puisque ce sera une zone qui accueillera de l'emploi, si on ne lance pas les choses maintenant, il y aura dans cinq ou dix ans un problème majeur à l'est de Paris.

Si certains d'entre nous ne serons peut-être plus élus, mais en tous les cas toujours présents pour pouvoir en parler, je pense qu'ils pourront ressortir des archives de la Ville ce que nous disons aujourd'hui. Mais je préférerais que ce soit utile et que l'on prenne les bonnes décisions maintenant.

Je me ferai l'écho auprès de la présidente de la Région de cette difficulté et nous aurons l'occasion aussi d'en parler aux habitants du 12e arrondissement, qui sont les premiers concernés par ce défaut de gouvernance lié au défaut de décision concernant cette gare.

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la politique de réduction des plastiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question n° 4. Une question de Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, à qui je donne la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le 30 octobre 2018, dans le cadre de la loi dite EGalim, nos parlementaires fixaient l'interdiction au 1er janvier 2020 des couverts, pailles, touillettes et autres contenants jetables en plastique. C'était une vraie avancée et nous étions nombreux à nous en être félicités.

Mais cela, c'était avant, avant qu'un sénateur La République en marche fasse adopter, avec la bénédiction du Gouvernement, un amendement destiné à repousser d'un an cette interdiction et de réduire drastiquement la liste.

Faut-il rappeler que le plastique contient dans certaines de ses formes du phtalate, du styrène et du bisphénol A reconnus comme des perturbateurs endocriniens, ces agents chimiques qui, à cause de leur configuration proche de celles de hormones, peuvent les perturber.

Il y aurait chaque jour 9 millions de paille jetées dans le seul secteur de la restauration rapide en France, sachant que la durée de décomposition d'une paille en plastique est estimée à deux cents ans. Un million de bouteilles en plastique sont vendues chaque minute. Les ustensiles en plastique à usage unique représentent 70 % des 150 millions de tonnes de plastique polluant les océans selon l'O.N.U., 13 millions de tonnes de déchets plastiques pénètrent dans nos océans chaque année, tuant 100.000 animaux marins par an.

Tous ces chiffres effrayants sont connus et pourtant, après le glyphosate et en dépit de l'urgence écologique et sanitaire, nous assistons à une nouvelle reculade regrettable du Gouvernement. Cette reculade a fait les gros titres de la presse et a scandalisé la population qui voit bien qu'il est plus que temps de sortir de l'enfer du plastique.

Notre collègue, conseiller de Paris écologiste et sénateur, Bernard JOMIER a évoqué le fait que des industries hésitent à sauter le pas, alors que des alternatives existent et que d'autres pays ont pris de l'avance. À regarder vers le XXVIIIe siècle, nous allons rater cette transition, citant le fameux syndrome Kodak. C'est celui d'une société paralysée qui innove mais ne change pas en profondeur. La pollution plastique doit cesser, et pour cela tous les échelons doivent être mobilisés, y compris le nôtre.

A plusieurs reprises et sous l'impulsion des écologistes, le Conseil de Paris a adopté des vœux visant à réduire l'utilisation du plastique à Paris. Je pense au travail mené sur la sortie des plastiques dans les cantines, à l'adhésion de Paris à la charte "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" de l'association "Réseau Environnement Santé", à l'adoption de la deuxième feuille de route d'économie circulaire, dont une action majeure portait sur la constitution d'un plan parisien de sortie des plastiques. Sans oublier la politique de simplification du tri permettant à tous les Parisiens, depuis le 1er janvier, de jeter dans la poubelle jaune l'intégralité de leurs emballages papier, métalliques ou plastiques. Notons que même les grands producteurs de plastique face aux critiques tentent désormais de relancer des systèmes de consigne.

Madame la Maire, Paris doit une fois de plus être fer de lance en montrant l'exemple et en étant plus ambitieuse que jamais dans ce combat. Pouvez-vous nous rassurer sur la volonté de Paris d'agir fortement sur la pollution plastique et nous dire quelles sont les prochaines échéances ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre question.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, puis à Antoinette GUHL pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Fatoumata KONÉ, pour cette question. Comme vous, je déplore l'adoption de cet amendement avec le soutien du Gouvernement, de cet amendement d'un sénateur du Nord qui consiste à repousser l'échéance de disparition des petits objets en plastique. C'est une attitude défensive qui vise à demander un peu de "rab", un peu de "rab" de pailles, un peu de "rab" de touillettes.

Est-ce le lobby des touillettes, comme le déplore Célia BLAUEL ? Je ne sais pas. En tout cas, ce n'est pas au niveau des enjeux de la transition écologique. Il faut, au contraire, rester sur des objectifs très fermes et soutenir les entreprises qui ont commencé le travail de cette transition et qui ont commencé pour prendre un temps d'avance.

J'espère que la procédure parlementaire permettra de faire évoluer et de revenir à la date initiale. En attendant, je tiens à vous rassurer, la Ville de Paris reste extrêmement volontariste sur la sortie du plastique.

Cela se traduit d'abord par une meilleure gestion des déchets du plastique. Vous l'avez rappelé et c'est toujours l'occasion de le faire : depuis le 1er janvier, les Parisiens peuvent jeter au bac jaune tous leurs emballages, que ce soit du papier, du carton, du métal ou du plastique. Le pot de yaourt ne doit donc plus vous plonger dans des torrents d'incertitude et il va bien au bac jaune une fois qu'il est vidé.

Mais l'essentiel sur les déchets plastiques est bien de réduire leur production. C'est pourquoi nos actions visent à réduire autant que possible, dans tous les événements de la Ville, dans le fonctionnement même de la Ville, l'utilisation du plastique jetable en particulier.

Je laisse ma collègue Antoinette GUHL préciser ces actions.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Vous avez raison, Madame KONÉ, il nous aura fallu quelques décennies pour nous en apercevoir, mais maintenant il est partout, dans nos vêtements, dans nos jouets, dans nos cosmétiques, dans nos téléphones, dans nos voitures. Nous avons fait du plastique comme du nucléaire un développement démesuré sans nous soucier en amont de ces déchets.

Aujourd'hui le plastique nous rattrape et il s'intègre à la chaîne alimentaire par les poissons, par les oiseaux et le sel marin. Je salue d'ailleurs à ce sujet le travail mené par Anne SOUYRIS sur les perturbateurs endocriniens.

Deux solutions complémentaires s'offrent à nous et Paul SIMONDON l'a rappelé. Premièrement, le recyclage. Collecter plus, collecter mieux pour éviter d'incinérer. Deuxièmement, la réduction. Il nous faut réduire l'usage des plastiques. C'est le message principal que nous donnent les O.N.G., telles que "Surfrider" ou "Zero Waste" que j'ai réunies sur ce sujet en décembre dernier.

A Paris, nous avons déjà actionné la commande publique pour réduire l'usage du plastique sur la commande des jouets pour les enfants dans nos crèches, sur les ustensiles de cuisine dans nos crèches - chantier mené par Aurélie SOLANS dont je salue l'engagement - et nous allons généraliser cette action sur la commande publique. Nous avons également installé de nouveaux magasins en vrac pour réduire le poids de nos emballages et nous expérimentons la consigne dans le quartier des deux rives.

Nous avons trouvé les alternatives aux pailles plastiques, sans attendre la décision du Gouvernement, dans les restaurants administratifs de la Ville. Et nous poursuivons avec la limitation du plastique dans l'événementiel dans le cadre de la charte des événements responsables. "Paris Plage" en sera un symbole.

Enfin, je vous informe que j'ai demandé à toutes les directions de la Ville de se mobiliser sur cette réduction du plastique et je convierai, avec mes collègues adjoints investis sur ce sujet, l'ensemble des groupes politiques dans les prochaines semaines, comme cela était convenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Paul SIMONDON et Antoinette GUHL, et Madame Fatoumata KONÉ.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la défense du pluralisme et de l'indépendance de la presse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a 115 ans, le 18 avril 1904, naissait un journal à Paris imprimé rue du Sentier. 10 ans plus tard, le 31 juillet 1914, son fondateur, Jean Jaurès, était assassiné au café du Croissant.

Il y a 75 ans, à la Libération, après 5 ans de clandestinité sous l'occupation nazie, le journal retrouvait sa place dans nos rues. Vous l'avez compris, mes chers collègues, je parle du journal l'"Humanité", qui est aujourd'hui en grand danger.

Pourtant, depuis un an, le nombre d'abonnés progresse. Les ventes en kiosque progressent aussi. Le nombre d'utilisateurs du site Internet est aussi en augmentation. Depuis 2015, il manque structurellement 1 million d'euros dans les caisses du journal, du fait uniquement des modifications des règles au soutien à la presse à faible revenu publicitaire. Les banques ont trouvé ce prétexte pour refuser le soutien au quotidien.

Alors qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, on comptait plus de 30 quotidiens nationaux, ils ne sont plus que 9 aujourd'hui. Où sont passés "Défense de la France", "Combat", "France soir", "Ce soir", l'"Aurore", le "Matin de Paris", le "Quotidien de Paris" ?

Aujourd'hui, la "Croix", le "Figaro" et l'"Humanité" sont les plus anciens à résister. Aujourd'hui, tous les titres de la presse écrite sont en difficulté financière, mais à l'exception de quelques-uns, dont l'"Humanité", ils sont tous recapitalisés par des fonds privés.

L'existence d'une presse indépendante est menacée, soit par asphyxie, soit par intimidation, comme nous l'avons vu hier avec les attaques juridiques contre "Mediapart", que nous dénonçons fermement.

Comme le disait ce matin M. LEGARET, est-ce que l'avenir de la presse, ce sont les gratuits envahis de publicité ? Robert GUEDIGUIAN écrit aujourd'hui "sauver l'"Humanité" - un jeu de mots -, il faut prendre la mesure de la gravité du déclin constant de la presse d'opinion, par là aussi, notre démocratie fout le camp".

Nous avons su apporter notre soutien, Madame la Maire, à "Charlie Hebdo" après l'attentat qui a frappé sa rédaction. Nous avons pris une bonne décision en rénovant les kiosques, ce qui a permis la reprise de la vente de la presse au numéro. Nous nous apprêtons à soutenir un projet pour accueillir une Maison des médias libres à Paris. Nous devons nous poser la question : qu'allons-nous faire pour que Paris contribue à aider un titre qui est né au cœur de Paris, qui est associé aux plus belles pages de son histoire, et qui reste une voix spéciale dans le paysage de la presse ?

Malgré nos demandes, depuis 5 ans, de mettre le journal à disposition de tous les Parisiens dans les médiathèques, on nous dit qu'on ne peut obliger les médiathèques à acheter l'"Humanité". Depuis 5 ans, peu d'encarts publicitaires de la Ville sont parus dans ce quotidien, ni d'annonces légales.

De nombreuses personnalités ont exprimé leur soutien au journal de Jean Jaurès, à l'appel lancé pour sauver le journal. Les soutiens émanent d'artistes, de créateurs, de journalistes, d'intellectuels, de femmes et d'hommes politiques de tous bords politiques. Certaines personnalités ont déjà annoncé leur présence à la grande soirée de solidarité pour le journal, qui se tiendra le 22 février à la Bellevilloise à Paris.

Madame la Maire, nous pensons que la Ville de Paris s'honorerait à trouver tous les moyens pour soutenir ce titre à un moment aussi difficile de son histoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cher Emmanuel GRÉGOIRE, je vous laisse la réponse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous nous interrogez à travers votre question d'actualité sur la défense du pluralisme et l'indépendance de la presse, et plus particulièrement sur la situation très préoccupante que connaît aujourd'hui le quotidien l'"Humanité", dont vous avez rappelé qu'il a été fondé par Jean Jaurès le 18 avril 1904.

Tout d'abord, il faut rappeler quelques éléments factuels, le quotidien s'est déclaré en cessation de paiement, le Tribunal de commerce de Bobigny doit décider, le 7 février prochain, si le quotidien fait l'objet d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation. C'est une situation préoccupante.

Cet exemple des difficultés rencontrées par l'un des plus grands titres de l'histoire de la presse française est aussi une démonstration des restructurations majeures à l'œuvre dans le secteur de la presse et notamment de la presse écrite. Développement d'Internet et des contenus en ligne, évolution des modalités traditionnelles de financement, mutation des usages sont autant de facteurs qui participent à expliquer les problèmes d'un ensemble de titres de presse dont fait partie l'Humanité.

Ce constat, pour les défenseurs du pluralisme et de l'indépendance de la presse que nous sommes, doit nous amener à réfléchir à des évolutions du financement de ce secteur, pour faire face à la crise structurelle qu'il connaît.

Pour rappel, le budget de l'Etat contribuait, via des aides à la distribution, des aides fiscales, des exonérations de cotisations sociales, à hauteur de près de 600 millions d'euros à la presse en 2017.

Ces sommes, aussi importantes soient-elles, ne sont peut-être pas fléchées le plus justement qui soit. A cet égard, je partage l'idée de porter ce débat devant les parlementaires qui pourraient réfléchir, par exemple sous la forme d'une mission parlementaire, à une évolution du financement public de la presse écrite.

Au-delà, comme vous le savez, le soutien des collectivités aux titres de presse est fortement encadré, ce qui participe d'ailleurs à l'indépendance des journaux en question. Ainsi, la Ville ne recourt que très épisodiquement et sur de faibles montants à la réservation d'encarts publicitaires. Nous sommes nombreux à penser que c'est une bonne chose. En outre, la Ville réserve également des espaces pour remplir ses obligations légales en matière de publicité sur les procédures de mise en concurrence.

Finalement, c'est sans doute à travers le soutien aux kiosquiers que se manifeste notre soutien à la presse en général de façon la plus efficace. D'ici l'été 2019, 360 kiosques seront renouvelés pour proposer de nouveaux services à la clientèle, favoriser la vente de presse, et améliorer les conditions de travail des kiosquiers.

Ce déploiement s'accompagne de dispositifs d'aide aux kiosquiers, qui s'élèvent à plus de 2 millions d'euros par an. Il est clair que le devenir de l'"Humanité" est à titre politique, à titre affectif, un sujet de préoccupation pour beaucoup d'entre nous.

J'espère que dans les jours et semaines qui viendront, nous trouverons les voies et moyens, notamment par souscription, pour sauver ce quotidien qui fait honneur à l'histoire de notre pays, au-delà des convictions qui chacun nous occupent. Et bien évidemment, vous pourrez compter sur nous pour être aux côtés de l'"Humanité" le 22 février prochain, et apporter un soutien à sa direction.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Président, souhaitez-vous reprendre la parole ? Non.

Nous continuerons aussi à garder nos abonnements, j'en ai un. C'est un acte de militantisme.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la dérive des finances de la Ville liée à la mauvaise gestion des grands dossiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner à présent la parole à Christian SAINT-ETIENNE pour le groupe PPCI.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous et votre entourage aimez à le rappeler, la Ville de Paris gagne toujours ses procès.

Or, en réalité, depuis quelques années, rien ne pourrait être moins vrai. Comment expliquer ces revers juridiques ? Quelle est ici la responsabilité de l'Exécutif ? Il ne s'agit pas de faire de vaines critiques, mais d'un simple constat objectif.

Bruno JULLIARD l'avait bien dit pour justifier sa démission du poste de premier adjoint, notre ville souffre de votre manière de gouverner à l'instinct, qui ne se révèle pas toujours judicieuse, et d'un manque de professionnalisme certain.

Prenons l'arrêté de piétonisation des quais de Seine annulé en février 2018 par le tribunal administratif de Paris. En cause, la précipitation et la mauvaise foi de la Mairie de Paris, qui a joint à l'arrêté une étude d'impact comportant inexactitudes, omissions, et insuffisances selon le Tribunal.

Si le 5 mars, vous aviez déjà pris un nouvel arrêté de piétonisation, le mal était fait. La Ville venait de perdre temps et crédibilité.

Nous pourrions aussi mentionner les annulations de zones touristiques internationales. En l'espace de quelques mois, un quart de ces zones a été supprimé à Paris pour de simples vices de forme. Vous auriez pu éviter ces difficultés en demandant la création d'une Z.T.I. unique sur l'ensemble du territoire parisien, comme nous vous y invitions depuis longtemps.

De manière générale et de toute évidence, les pratiques légales de la Ville de Paris ne sont pas à la hauteur des grands dossiers auxquels elles s'appliquent. Or ces dérives s'ajoutent à une dette qui galope : 6,6 milliards d'euros fin 2019.

Dans ce contexte de surendettement inédit, de chute de notre capacité d'autofinancement et d'explosion des frais de fonctionnement, votre légèreté est doublement coupable car, oui, aux erreurs techniques s'ajoutent désormais plusieurs naufrages juridico-financiers. Le cas avéré le plus évident reste celui des panneaux Decaux. Rappel des faits : dans un arrêt de février 2018, le Conseil d'Etat a définitivement annulé un contrat transitoire d'affichage liant la collectivité à l'opérateur au motif que celui-ci avait été conclu sans mise en concurrence. Résultat de ces opérations, la Ville n'encaissera ni les 40 millions d'euros de redevance fixe ni les 8 millions d'euros de part variable estimés, prévus dans le contrat. Une fois encore, cette perte sèche sera compensée par de la dette, encore de la dette, toujours de la dette.

Oui, l'avenir judiciaire et financier de la Ville reste particulièrement sombre, car à ces déboires s'ajoute l'épée de Damoclès qu'est le dossier Autolib' : 293 millions d'euros de solde à régler. Dès l'origine, la Ville a accepté une clause selon laquelle la perte supportée par l'opérateur n'excéderait pas 60 millions d'euros. Evidemment, l'affaire sera portée devant les tribunaux ; nous espérons que cet opérateur prendra sa part réelle du déficit. Pour autant, la position de faiblesse de notre Municipalité résulte de la négligence de l'Exécutif précédent auquel vous apparteniez déjà.

A l'heure des comptes, le co-contractant réclame un remboursement de 233 des 293 millions d'euros de solde à régler ; cette demande sera au moins partiellement satisfaite par les tribunaux du fait des négligences dans la rédaction du contrat et du suivi de son exécution.

Les questions que nous nous posons sont les suivantes :

Comment envisagez-vous de renforcer les procédures juridiques de la Ville afin d'éviter que de tels feuilletons se reproduisent ?

Combien ces errements pèsent-t-ils dans la dette de notre Ville ? Une dette, je veux le rappeler, de 6,6 milliards fin 2019, à laquelle se rajouteront des centaines de millions d'euros supplémentaires en procédures.

Vous vous préparez à présenter votre candidature, mais on ne peut que constater que la dette à la fin de votre mandature actuelle, en incluant les risques juridiques en cours, aura doublé de décembre 2013 à décembre 2019. Au rythme actuel de vos déficits comptables annuels et de vos erreurs de gestion, elle dépassera largement 10 milliards d'euros si vous êtes réélue, 3 fois le montant de 2013 et près de 10 fois le montant de 2001.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Il y a aussi "la Nuit de la déprime", bientôt, qui peut être un bel endroit.

Mais je donne la parole tout de suite à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'avais l'impression d'être projeté dans ce film d'Harold Ramis, je ne sais pas si vous connaissez, cela s'appelle "Le Jour de la marmotte" et c'est ce sentiment, comme le hamster dans sa roue, de devoir répéter inlassablement les choses pour corriger les erreurs factuelles. Mais c'est l'avantage avec les élus intermittents : ils permettent de dresser une forme de rétrospective sur ce qui s'est déroulé dans l'année.

Alors, je vais faire l'économie auprès de notre Assemblée de revenir sur ces sujets qui ont été abordés à peu près mille fois… A peu près mille fois. Je comprends qu'il vous est désagréable que l'arrêté de piétonisation ait finalement été validé par la justice, mais je vous rassure, Christian SAINT-ETIENNE, l'arrêté de piétonisation a été validé par la justice.

Annulation des Z.T.I., je sais qu'il vous est plaisant d'accabler la Maire de Paris et, à travers elle, nous tous, de tous les maux, mais les Z.T.I. correspondent à une compétence de l'Etat. Ainsi, les annulations, on peut peut-être les reprocher à l'Etat, mais pas les reprocher à la Maire de Paris.

La question de l'explosion des frais de fonctionnement. Vous êtes économiste, je pensais que vous aviez une relation un tout petit plus rationnelle et scientifique avec cette notion d'explosion. Je vais vous rappeler que la tendance, depuis le début de la mandature, d'évolution de la section de fonctionnement est de 0,4 %. Elle est, en exécution de l'année 2017, de 0,7 %, y compris en incluant l'effet de la réforme du statut de Paris. Je ne sais donc pas ce que vous appelez une explosion, mais elle est somme toute très contenue.

Vous renvoyez à un dossier difficile, il est vrai, nous en avons là aussi longuement parlé, celui des panneaux Decaux, mais comme nous avons travaillé depuis, et je l'ai redit ce matin, dès avril prochain vous aurez l'occasion de voter avec nous pour le retour des panneaux publicitaires à Paris qui permettront de financer les politiques publiques parisiennes. Et je n'en cite aucune en particulier, pour ne pas déplaire à nos partenaires de la majorité.

Enfin, et je finirai par cela, je sais que là, vous ne faites pas de confusion, ou alors cela m'inquiéterait. Vous avez utilisé un terme particulièrement impropre qui est celui de "déficit comptable annuel". Relisez votre intervention, vous retrouverez le mot.

Monsieur SAINT-ETIENNE, il ne peut pas y avoir de déficit comptable annuel. Je vous rappelle que l'excédent de fonctionnement était à un niveau historique en exécution en 2017, à plus de 630 millions d'euros. Par conséquent, contrairement à ce que vous dites, nous augmentons en valeur brute la capacité d'autofinancement de la Ville. Je veux garder par pure gourmandise les chiffres pour préparer la présentation du compte administratif lors de la séance du mois de juin qui viendra, mais d'ores et déjà je peux vous rassurer, si cela vous inquiétait : nous nous dirigeons aussi, comme on dit chez les comptables, vers une très bonne année 2018 en exécution.

Enfin, et c'est le mot tabou - vous le rejetez, nous l'assumons -, vous utilisez l'expression totalement impropre à la situation financière de la Ville de "surendettement". Je vous rappelle que la dette par habitant, qui est quand même un critère objectif de mesure pour savoir si on est surendetté ou pas, était de 2.549 euros au 1er janvier 2018, à comparer aux 3.749 euros à Marseille, aux 3.624 euros par habitant au Havre ou encore aux 4.799 euros à Nice. Ainsi, je vous le dis, je suis très friand de vos conseils, mais commencez par conseiller vos amis, ils ont manifestement plus besoin de leçons que nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur SAINT-ETIENNE, mais bien sûr, le règlement permet que vous repreniez la parole, je vous la donne.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Merci, Madame.

Je vois que votre arrogance, Monsieur le Premier adjoint, est à la mesure de votre incohérence, puisque quand on emprunte 600 millions par an, c'est qu'on est en déficit. Par ailleurs, la dette aura effectivement doublé sous cette mandature, et s'il y a une nouvelle mandature, elle augmentera encore d'au moins 3 ou 4 milliards d'euros. Vous nous direz que c'est toujours de la bonne gestion si vous êtes toujours là.

Pour ce qui est des comparaisons avec des villes relativement pauvres, quand on prend la Ville de Paris qui est la plus riche de France, et de très loin, on compare de l'or à des boîtes de conserve.

Et pour le point clé de votre gestion… Le point de votre… Mais vous utilisez toujours les mêmes arguments depuis 6 ans ! Votre suffisance vous conduit toujours à utiliser des arguments qui sont complètement éculés. A partir du moment où il y avait une dette de 1 milliard d'euros au début de la mandature socialiste, qu'on est à 6,6 milliards à la fin 2019 et qu'on a multiplié par près de 7, il y a une dérive totale des finances publiques. Vous pouvez le tourner comme vous voulez, c'est un fait incontestable !

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il n'y a pas de rappel au règlement. Mais enfin ! Mais, Monsieur…

Enfin… Pierre AURIACOMBE, enfin. On en entend beaucoup, on est calme, on manie l'humour de temps en temps, cela fait du bien. Et franchement… Franchement, Pierre AURIACOMBE, cela va. On a écouté, ce ne sont pas des arguments, mais on a écouté les propos de M. Christian SAINT-ETIENNE, il lui a été répondu. Il a repris la parole conformément au règlement et tout va bien.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture du métro la nuit à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous passons à la question suivante.

Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, à l'occasion de vos vœux pour 2019, Madame la Maire, vous avez annoncé votre projet de gratuité du "pass" Navigo pour les enfants de 4 à 11 ans et le remboursement des "pass" Imagine'R des collégiens et lycéens, soit une économie de 175 euros par enfant pour les familles dès la rentrée de septembre. De bonnes nouvelles pour les familles parisiennes alors que nous n'avons jamais autant parlé des difficultés de pouvoir d'achat des Français.

Pour beaucoup, la gratuité des transports rime avec changement des usages et donc amélioration de la qualité de l'air, mais des études démontrent que ce n'est pas la gratuité seule des transports en commun qui peut convaincre les automobilistes à abandonner leur voiture au profit du métro. C'est davantage la qualité des transports et leur fiabilité qui a un impact sur ce changement d'habitude. Or, à Paris, ville mondiale, ville touristique, ville capitale, en semaine après minuit, le rideau tombe, et le week-end, il faut avoir l'œil sur sa montre et son application R.A.T.P. pour s'assurer de ne pas louper le dernier métro avant deux heures du matin.

Ce n'est pas la première fois que nous évoquons l'ouverture du métro la nuit. Mais ne dit-on pas que la pédagogie est l'art de la répétition ? Certes, nous avons déjà entendu vos réponses, mais cela reste pour nous tous une priorité. Faut-il rappeler que c'était un engagement de programme, que vous retrouverez à la page 63 de "Paris qui ose", alors que la gratuité, elle, n'y était pas. Nous savons que la compétence transport relève de la Présidente de la Région et d'"Ile-de-France Mobilités", où mon groupe n'a pas la chance de siéger. Comme nous l'avons souvent regretté, les représentants de la majorité à "Ile-de-France Mobilités" ne font que peu de retours sur les positions qu'ils y défendent, sauf à l'instant, à propos de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", où notre collègue Jean-Louis MISSIKA a évoqué les difficultés de gouvernance au sein d'"Ile-de-France Mobilités".

Mais n'est-ce pas une priorité pour nos représentants dans cette instance de défendre le métro la nuit ? C'est une mesure qui aurait un impact positif sur la vie nocturne, et donc, économique de notre ville. Ce sera une avancée majeure dans la qualité de service que nous proposons aux usagers des transports en commun, qui pourrait contribuer à un changement d'habitudes.

Par conséquent, ma question est simple, Monsieur l'adjoint, si nous pouvons trouver les ressources pour financer la très bonne mesure sociale de gratuité pour les enfants et le remboursement du "pass" Imagine'R, peut-on espérer que Paris trouve également les fonds et les arguments nécessaires pour convaincre du bien-fondé du financement du métro la nuit auprès d'"Ile-de-France Mobilités", le week-end et les veilles de jours fériés, a minima sur les lignes automatiques 1 et 14 ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, très actif sur ce sujet.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Présidente.

600.000, c'est le nombre de personnes qui travaillent entre 22 heures et 5 heures du matin dans cette ville. 200.000, c'est le nombre de personnes qui travaillent entre minuit et 5 heures du matin. 600 établissements de nuit, c'est le nombre d'établissements ouverts après 2 heures du matin dans cette ville. Je ne parle pas des salariés de cette Ville qui, par exemple, embauchant à 5 heures du matin, notamment les salariés qui travaillent dans le domaine du nettoyage, doivent souvent partir tôt de chez eux pour pouvoir embaucher à 5 heures. Il y a donc effectivement de forts besoins concernant les transports publics la nuit.

Vous l'avez rappelé, il y a aujourd'hui peu ou pas, en tout cas pas suffisamment de transports publics la nuit. La dernière fois que nous avons eu un progrès sur cette question, c'était en 2005, lorsque nous avons mis en place le Noctambus, et en 2008, quand nous avons gagné une heure sur le métro le week-end. Or, depuis, les avancées sont bloquées. Il y a un débat technique. J'y reviendrai sur les questions du métro, mais d'autres solutions peuvent être trouvées. Effectivement, le Noctilien, le tramway qui s'est développé depuis 2005 de manière assez forte et sur lequel il y a un certain nombre de considérants techniques.

Cela a été répété tout à l'heure par mon collègue Jean-Louis MISSIKA. Pour ce qui concerne les déplacements en Ile-de-France, la Présidente d'"Ile-de-France Mobilités" est la Présidente de la Région, qui déclarait en octobre

2015 - je cite : "Si prendre les transports en commun en Ile-de-France est une vraie galère pour des milliers de Franciliens, la situation est bien pire la nuit". Elle ajoutait même : "A Paris, l'automatisation des lignes 1 et 14 permet d'ores et déjà leur exploitation nocturne, et je souhaite qu'il en soit de même pour les lignes 13, 14 et 11". C'était donc en octobre 2015, pendant la campagne électorale, puisqu'en 2016, elle déclarait que la priorité était la sécurité dans les trains des R.E.R. et pas l'extension du transport en commun la nuit.

Depuis, nous sommes dans un blocage avec la Région Ile-de-France et avec sa présidente qui refuse obstinément d'avancer sur cette question, en tout cas pour ce qui concerne ce que l'on appelle les "transports lourds", en l'occurrence le métro et le tram.

En novembre dernier, si vous vous rappelez, la Présidente de la Région Ile-de-France a souhaité faire une sorte de conférence de presse sur les questions de priorité de transport au niveau parisien, peut-être pour nous donner des leçons sur ce que l'on devrait faire au niveau de Paris. Il y a eu deux heures et demie de conférence de presse, et pas un mot, ni une ligne, ni une phrase, même sur le sujet des transports nocturnes et des problématiques posées là-dessus.

Pourtant, dans les études d'"Ile-de-France Mobilités" elles-mêmes, on voit que, depuis 2015, l'augmentation de la fréquentation du Noctilien est de 21 % en ce qui concerne la S.N.C.F. La S.N.C.F., ce sont les Noctiliens qui doublent les lignes de R.E.R. En ce qui concerne la R.A.T.P., pour le métro après deux heures du matin, nous avons une augmentation de 2,4 % alors que, dans le même temps, nous avons un léger recul des déplacements en métro de 0,1 %. Bref, tout cela pour dire que, contrairement à ce qui a été dit par une étude d'"Ile-de-France Mobilités" publiée en 2016 à notre demande, dans laquelle on nous expliquait qu'il n'y avait pas de besoin à cet endroit, il y a effectivement des besoins extrêmement forts là-dessus.

Nous ne sommes pas restés en reste, comme vous le dites. Nos représentants au S.T.I.F. : je parle sous leur houlette, Christophe NAJDOVSKI étant là et Jacques BAUDRIER n'étant pas là, je suis sûr qu'il compléterait cela. Nous avons demandé et obtenu, sur la question des bus et des Noctiliens, qu'un certain nombre de lignes supplémentaires soient mises en place, mais ce n'est pas suffisant. La deuxième chose : nous avons obtenu aussi que nous puissions avoir l'organisation prochaine d'un atelier relatif à la mobilité en Ile-de-France, de permettre de poser avec l'ensemble des acteurs - syndicats, organisations professionnelles - sur la mobilité, sur la question du transport nocturne. Bien évidemment, nous avons demandé un certain nombre de choses qui sont l'extension d'une heure le week-end et d'une demi-heure en semaine dans le métro, ce qui est tout à fait possible de ce point de vue.

Je vais conclure dans mes cinq minutes.

La multiplication des nuits longues : elles ne sont pas assez nombreuses aujourd'hui. Sur la question des tramways, que nous puissions avoir des horaires élargis. La R.A.T.P. y est d'ailleurs favorable. Aujourd'hui, il n'y a aucune raison technique qui s'oppose sur le métro pour que nous puissions élargir les horaires du transport au niveau de la R.A.T.P.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame GOLDGRAB, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Nous allons porter ensemble cette volonté d'une avancée majeure qui, notamment sur le tramway, ne voit aucune opposition ni de la R.A.T.P. - j'ai eu l'occasion d'en parler souvent avec la Présidente de la R.A.T.P. - ni de dimensions techniques. Je pense donc que pour les Parisiens, les Parisiennes et ceux qui viennent à Paris dans ces horaires décalés, ce sera une avancée majeure. J'espère que nous nous retrouverons sur tous les bancs de cette Assemblée pour porter cette idée et ce besoin.

Je vous remercie.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la mobilité des séniors parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à M. Jean-Pierre LECOQ pour le groupe les Républicains et Indépendants. Je vous laisse poser votre question.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Messieurs les Maires, mes chers collègues, j'ai eu le plaisir de rappeler que la Ville de Paris a une tradition très forte de soutien à la mobilité des seniors, comme l'ont fait depuis de nombreuses communes qui ont un peu copié Paris. Au temps de la "Préhistoire", en 1973, alors qu'un Préfet co-présidait le conseil municipal, Paris avait instauré une carte "Emeraude" permettant à 100.000 Parisiens de plus de 65 ans de voyager gratuitement dans les transports, sous des conditions de ressources, mais nettement plus favorables qu'aujourd'hui.

Rompant avec cette mesure qui était un marqueur fort de la politique sociale de Paris, votre prédécesseur, Bertrand DELANOË, a supprimé en 2012 la gratuité de la carte "Emeraude" pour la remplacer par une participation forfaitaire annuelle de 20 euros ou 40 euros en fonction des revenus des bénéficiaires.

La logique socialiste de différenciation excessive appliquée à toutes les catégories de Parisiens et de Parisiennes et chère à votre majorité, a franchi un nouveau pas en 2015, avec votre décision, Madame la Maire, d'instituer une participation forfaitaire annuelle variant considérablement de 30 euros pour les moins fortunés jusqu'à 380 euros - je ne dirai pas pour les très riches, mais en tout cas, c'étaient 380 euros. Dans tous les arrondissements de Paris, de nombreux seniors nous firent part de leur stupéfaction et même de leur exaspération devant cette mesure prise de façon technocratique, sans aucune concertation et pour des raisons financières

Vous en apercevant, avec un peu de retard néanmoins, vous avez réagi, Madame la Maire, pour revenir en juin 2018 sur la décision prise par Bertrand DELANOË et supprimer ainsi la participation annuelle forfaitaire. Ce faisant, par cette mesure, Hidalgo 2 a donc effacé Delanoë et Hidalgo 1 première adjointe pendant les deux mandats du premier.

Preuve que la décision prise en 2012 et aggravée en 2015 avait écarté de nombreux seniors de ce dispositif. Depuis juin 2018, on a enregistré 25.000 nouveaux bénéficiaires.

Cependant, le diable étant dans les détails, un retraité en couple gagnant plus de 1.800 euros par mois ne peut toujours pas prétendre à l'obtention gratuite d'un "pass" Paris Senior. Vous avez fait le choix de maintenir un seuil de ressources particulièrement bas, ce qui crée manifestement des effets de seuil importants.

6.400 seniors de plus de 60 ans quittent Paris chaque année, de façon naturelle, soit la moitié des 12.000 Parisiens qui quittent la Capitale en raison du coût toujours plus élevé de l'immobilier d'habitation que vous contribuez largement à flatter.

La Présidente de la Région Ile-de-France, dont on parlait à l'instant, avec laquelle vous dialoguez, peut-être insuffisamment, a annoncé la création d'un "pass" Navigo Senior à moitié prix pour tous les Franciliens de plus de 65 ans. Je dis bien tous les Franciliens, car ce dispositif n'est pas soumis à des conditions de ressources. Les personnes qui ne sont pas éligibles aujourd'hui à la carte "Améthyste" sont celles qui utilisent le plus leur véhicule personnel. C'est donc un moyen majeur de participer à la transition énergétique et à la lutte contre l'isolement pour tous les seniors parisiens.

Alors, Madame la Maire, je vous pose la question avec tous mes collègues de tous les bancs de cette Assemblée représentant la Ville de Paris, notamment au Centre d'action sociale de la Ville : allez-vous participer par un financement spécial à ce qu'offre la Région depuis le 1er janvier 2018 à tous les Parisiens, comme y participe le Département du Val-de-Marne ? Je ne doute pas, Madame la Maire, de votre réponse positive, vous qui avez voulu instaurer, selon le principe qui vous est cher, qui ne paie pas dispose, la gratuité totale des transports à Paris, voire en Ile-de-France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Galla BRIDIER pour répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire du 6e arrondissement, je vais vous répondre. Vous me donnez encore une fois l'occasion et la possibilité de mettre en valeur cette belle mesure, et donc de vous faire aussi un point. Merci pour l'historique, mais je vais préférer me focaliser sur le présent, et donc vous faire un point aussi sur où nous en sommes depuis le 1er juin dernier.

Ce sont plus de 27.000 personnes de plus de 65 ans, les plus modestes des seniors parisiens, qui bénéficient de la gratuité totale de ce "pass" Navigo, appelé "pass" Paris Senior. Vraiment, le succès est là pour une plus grande mobilité, une mobilité active de ces seniors, pour leur permettre aussi d'encore mieux participer à la vie de notre ville.

C'est un coup de pouce au pouvoir d'achat des personnes à faibles revenus et des classes moyennes. C'est aussi un encouragement à renoncer à la voiture, première cause de pollution de l'air à Paris et, vous le savez, un grand combat de notre majorité.

Pour revenir sur les questions plus précises que vous posez, je vous avoue que je ne comprends pas votre question. Nous allons déjà plus loin que ce qu'a proposé la Présidente de la Région Ile-de-France et d'"Ile-de-France Mobilités", puisque, par souci de justice sociale effectivement, nous proposons la gratuité aux personnes les plus modestes de plus de 65 ans à Paris. Mme PÉCRESSE a décidé d'offrir un demi-tarif à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans, très bien, mais nous, nous allons plus loin pour ceux qui ne peuvent même pas se payer la moitié de ce tarif-là.

J'ajouterai même, mais sans trop aller dans les détails puisque les discussions sont en cours entre les services, que justement, nous avons engagé des discussions, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et "Ile-de-France Mobilités", pour que nous ne nous retrouvions pas dans une situation quelque peu absurde qui consisterait à ce que la collectivité que nous sommes paye à "Ile-de- France Mobilités", un tarif plus cher pour bénéficier aux seniors les plus modestes, que ce que les plus aisés payeraient.

Franchement, je ne comprends pas votre question. Nous allons déjà, je le redis, encore plus loin, nous allions déjà encore plus loin que le Département du Val-de-Marne. Effectivement, c'est par souci de justice sociale et de s'adresser aux plus modestes d'entre nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, beaucoup Galla BRIDIER.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ…

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, merci, chère adjointe, de votre réponse.

Je me félicite que des discussions soient engagées entre "I.D.F. Mobilités" et la Région Ile-de-France. On ne discute jamais sur ces sujets, et c'est vrai qu'il y a des sujets sur lesquels on doit tous se retrouver, et il y en a d'autres, d'ailleurs, dans une ville où, pour rappeler que, dans un conseil d'arrondissement, tout le monde vote 80 ou 90 % des délibérations à l'unanimité.

S'agissant de la mobilité des seniors qui, pour les raisons qu'on connaît tous, n'ont souvent plus de voiture, ont des ressources limitées, et qui sont nombreux à Paris, je crois qu'on peut essayer de trouver un langage commun.

S'agissant du Val-de-Marne qui est un département à direction communiste, qui s'intéresse bien sûr beaucoup à ses aînés, il faut savoir que le Département du Val-de-Marne a institué avec "Ile-de-France Mobilités" un "pass" senior, sans condition de ressources pour tous les seniors, et il assure 30 % de la réduction, "Ile-de-France Mobilités" assurant 20 %. C'est une convention commune au Val-de-Marne et à "Ile-de-France Mobilités".

Je sais que nous avons des contraintes financières. Je sais qu'on n'imprime pas la nuit l'argent malheureusement pour le distribuer et s'en servir le jour. Mais je pense que, dans ce domaine, il faut poursuivre le dialogue, et nous arriverons peut-être à une situation plus satisfaisante, puisque je rappelle que, dans ce département voisin, c'est l'ensemble des seniors, sans condition de ressources qui bénéficient d'un "pass" à 50 %.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jean-Pierre LECOQ, je vous prends au mot, vous allez nous aider pour les Parisiens. Oui, nous faisons mieux puisque les Parisiens qui ont un revenu inférieur à 2.200 euros par mois grosso modo sont intégralement pris en charge dans leur mobilité. Pour un couple, c'est plus de 3.000 euros. Ce sont les plus modestes, bien sûr, parce que ce sont des sommes qui, à Paris, ne permettent pas de vivre avec beaucoup de largesse. Mais ce sont des sommes qui sont assez importantes au regard de ce que peuvent faire d'autres collectivités.

Nous faisons cela, et aujourd'hui, le paradoxe, cela vient de vous être dit, c'est qu'"Ile-de-France Mobilités" nous demande de payer plus cher pour ces publics-là, alors qu'elle vient d'annoncer la mise en place du remboursement à 50 %. Pour tout vous dire, on marche sur la tête.

Mais je suis d'accord avec vous, il faut toujours discuter et dialoguer. La première réaction, polie, courtoise, tout à fait administrative aussi, a été de dire que cela n'est pas sérieux, ce n'est pas logique.

J'espère qu'on va revenir à quelque chose de sérieux et logique. Et là aussi, comme pour les transports la nuit, j'espère que nous retrouverons, sur l'ensemble des bancs de ce Conseil, les élus pour nous accompagner dans quelque chose qui ne peut pas se faire au détriment des Parisiens.

Nous avons fait quelque chose d'important en mettant en place cette gratuité en juin 2018 pour les seniors sous condition de ressources. La Région Ile-de-France souhaite proposer un demi-tarif pour tous, c'est une bonne chose et on ne va pas s'en plaindre, sauf qu'elle voudrait nous faire payer plus parce que nous sommes Parisiens. Cela, ce n'est pas possible.

Nous allons nous appuyer aussi sur votre groupe pour que les Parisiens soient défendus dans ce débat où on a plutôt tendance parfois à considérer qu'ils devraient passer après tout le monde. Non, à Paris, il y a aussi des gens modestes, il y a aussi des gens qui galèrent, des gens qui ont besoin d'accompagnement sur leur pouvoir d'achat à travers la mobilité. Notre rôle d'élus parisiens est de les défendre et de les représenter. Je ne doute pas que vous serez au rendez-vous et je vous remercie.

IX - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité routière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à la dernière oratrice, Mme SIMONNET.

Non, pardon, excusez-moi.

Monsieur le Président du groupe DP, Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet, chers collègues, nous avons appris il y a quelques jours que le nombre de morts sur les routes françaises a fortement baissé, allant jusqu'à atteindre un niveau historiquement bas, mais jamais assez bas, comme l'a annoncé le Premier Ministre lors de son déplacement en Seine-et-Marne.

Paris avait déjà pris cette question avec responsabilité avec l'abaissement de la vitesse du périphérique à 70 kilomètres à l'heure, dans le but à la fois de réduire le nombre d'accidents, mais aussi le bruit et la pollution. A la demande de Bertrand DELANOË, Manuel VALLS avait accepté et j'ai eu à porter cette décision en janvier 2014. Le bilan en est d'ailleurs positif.

Mais le monde change et se complexifie, à l'heure où de nouvelles mobilités se déploient sur notre territoire, parfois avec succès ; à l'heure de la création d'une police municipale ; à l'heure des expérimentations sur les feux tricolores qui suscitent des interrogations ; ou encore à l'heure des réaménagements urbanistiques et du partage de l'espace public, comment comptez-vous prendre la mesure de ces nouveaux phénomènes pour la sécurité routière ? Comment anticipez-vous l'impact des changements des pratiques de mobilité ? Quelle est la stratégie que la Ville de Paris met en œuvre ?

Car il ne s'agit pas simplement de réprimer, mais bien d'accompagner ces changements. Assurer la sécurité routière sera certes une mission primordiale de la future police municipale qui devra gérer stationnements, infractions, respect des pistes cyclables et des voies de bus.

Nombreux sont les acteurs concernés : la Ville, la R.A.T.P. et bien évidemment la Préfecture de police qui a organisé et aussi installé récemment des ateliers de sécurité routière. Des animations "angle mort" ont été mises en place depuis un certain temps déjà. Si la coordination est de mise, les missions devront être revues à l'aune de la police municipale.

Nous venons de le voir avec le débat sur la suppression de certains feux tricolores dans le 14e arrondissement, il peut y avoir des divergences d'appréciation ou de vision entre les adjoints. C'est d'ailleurs logique, normal. Cependant, on le voit bien avec ces hésitations - suppression, réinstallation partielle de feux -, quelle est, au fond, la doctrine ? Quelle est la vision ? Quelle est la stratégie ? C'est la question que j'aurais envie de vous poser car cela mérite clarification.

Je ne partage pas votre appréciation, Madame la Maire, de ce point de vue. Ce n'est pas une question de clocher qui a été posée par l'UDI-MODEM, puisqu'entre les expérimentations "in vivo" de la Ville et, surtout, les évolutions massives des usages avec le numérique ou encore le libre-service, clarifier la doctrine générale de la Ville semble bien indispensable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Christophe NAJDOVSKI…

Ou peut-être d'abord M. le Représentant du Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, quelques mots pour revenir d'abord sur le bilan sécurité routière de l'année 2018 et partager avec l'ensemble des élus du Conseil des tendances qui ont été défavorables ces derniers mois. Je pense en particulier au nombre de morts qui s'est élevé à 36 en 2018 à l'échelle de la Capitale, soit 6 de plus que l'année précédente. D'autres évolutions marquent, elles, des évolutions plus positives : je pense au nombre de blessés qui, en 2018, à l'échelle de la Capitale - et de la Capitale seulement -, a atteint un niveau historiquement bas. Les blessés hospitalisés augmentent, ce qui amène une vigilance de tous les instants.

Ce bilan concerne l'ensemble des usagers de la route, l'ensemble de ceux qui sont censés partager l'espace public, y compris les utilisateurs de nouveaux modes de déplacement. La sécurité routière s'inscrit pleinement dans la réflexion plus générale à avoir sur la question des nouvelles mobilités, sujet sur lequel la coordination entre la Préfecture de police et la Ville de Paris est bien évidemment amenée à se renforcer davantage.

En matière d'opérations de contrôle, celles-ci sont quotidiennes et menées par les services de la Préfecture de police, D.O.P.C. et D.S.P.A.P., en liaison avec les effectifs de la DPSP. Plus de 550.000 infractions ont été relevées l'année dernière, dont certaines portent sur des règles de sécurité de base : non-respect des priorités, non-respect des feux rouges.

Certaines portent également sur des règles qui ont évolué : je pense en particulier au refus de priorité piétons, une règle éminemment importante quand on sait que, sur les 36 victimes décédées l'année dernière, 19 étaient des piétons. C'est une spécificité de l'accidentalité à Paris en comparaison des départements ne faisant pas partie de l'agglomération parisienne : la part extrêmement importante des piétons dans le nombre des victimes décédées, ainsi que la part très importante des conducteurs de deux-roues motorisés.

Je rappelle que, dans ce domaine, un grand nombre des infractions peuvent être relevées tant par les services de la Préfecture que par les services de la DPSP en leur qualité, pour certains d'entre eux, d'agents de police judiciaire adjoints. C'est bien évidemment un terreau et un terrain de renforcement de notre coordination.

Dernier sujet, et j'en terminerai là : la prévention. Près de 2.000 opérations de prévention et actions de prévention ont été menées l'année dernière par les services de la Préfecture de police, notamment les missions de prévention et de communication des commissariats d'arrondissement, majoritairement à destination d'un public jeune ou scolaire, dans le cadre de programmes d'actions de prévention coordonnés entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education nationale.

Nous savons que nous touchons moins bien des publics qui sont pourtant fortement représentés dans les accidents. Je pense en particulier aux seniors, ainsi qu'aux milieux professionnels. Un grand nombre des accidents enregistrés interviennent sur les trajets entre le domicile et le travail ou sur des trajets professionnels.

Sur les 36 victimes décédées l'année dernière, 26 étaient parisiennes. Là aussi, nous pouvons articuler encore davantage les actions menées par la Préfecture de police avec ses services, avec les actions déjà menées par la Ville de Paris et le réseau associatif mobilisé par la Ville. C'est d'ailleurs le sens du courrier que le Préfet de police a adressé à la Maire de Paris.

Nous allons pouvoir nous réunir bientôt pour approfondir encore davantage ces actions.

La sécurité routière est souvent peu évoquée à Paris. Elle est pourtant au cœur des sujets de sécurité du quotidien et, je crois aussi, au cœur des attentes des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

C'est un sujet dont nous avons pu parler, notamment lors de la dernière réunion entre les maires d'arrondissement, moi-même et le Préfet de police, la Préfecture et les commissaires des arrondissements.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le bilan de la sécurité routière 2018 publié par la Préfecture de police révèle que, l'an dernier, 36 personnes ont été tuées sur le territoire parisien, dont 4 sur le boulevard périphérique. En 2017, 31 personnes avaient été victimes d'un accident mortel et, en 2016, 40 ; 9 tués sur 10 sont soit piétons, soit usagers de deux-roues motorisés. Nous constatons par ailleurs que les stupéfiants et l'alcool sont impliqués dans la moitié des accidents mortels. S'il y a une hausse des décès en 2018, le nombre total d'accidents a, pour sa part, diminué de 5,4 % l'année passée, de sorte qu'ils atteignent leur plus bas niveau depuis la mise en place des statistiques de la sécurité routière avec un nombre de blessés également en baisse de 6 %, mais un nombre d'hospitalisés qui a, lui, augmenté.

Les chiffres le prouvent, année après année : les piétons demeurent les usagers les plus vulnérables de l'espace public, ceux que l'on doit protéger en priorité. Pour cela, nous avons, d'un commun accord avec la Préfecture de police, décidé de renforcer notre partenariat au service de la sécurité routière. Cette action conjointe doit permettre de mieux sanctionner les infractions au Code de la route.

Je rappelle que, depuis janvier 2018, les A.S.P. se consacrent désormais aux missions prioritaires de lutte contre les infractions au Code de la route. Ainsi, pour l'année 2018, plus d'un million de verbalisations ont été effectuées par ces agents, en sus de l'action de la Préfecture de police, sanctionnant ainsi les infractions au Code de la route : non-respect des trottoirs, zones piétonnes ou traversées piétonnes, entrave au déplacement dans les pistes cyclables, non-respect des sas piétons-vélos, ou encore circulation dans les voies de bus.

Parallèlement, une convention entre la Préfecture de police et la Ville de Paris permet à la Ville d'accéder aux quelque 950 caméras de la Préfecture de police pour procéder à de la vidéo-verbalisation. La Ville de Paris met en œuvre également des actions visant à sensibiliser les publics et les scolaires aux bons usages à adopter dans l'espace public. Les actions de sensibilisation portent notamment sur les angles morts des véhicules de gros gabarit.

Par ailleurs, plusieurs opérations pédagogiques ont été menées par les agents de la DPSP portant notamment sur le respect des sas vélos, qu'il conviendrait d'ailleurs de renommer "sas piétons-vélos", car ils ont pour fonction de créer une zone de sécurité supplémentaire avant les passages piétons.

A ce sujet, il n'est pas normal que, dans notre ville et dans notre pays, un piéton engagé ou qui s'engage sur un passage piéton doive systématiquement laisser la place à des véhicules qui ne respectent pas la priorité des piétons. Les comportements doivent absolument changer en la matière.

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Président, vous évoquiez la question de la ville que nous voulons au XXIe siècle. Voulons-nous une ville fondée sur une organisation centrée sur les modes motorisés ou bien une ville qui rééquilibre les différents modes de déplacement et qui fait plus de place aux modes actifs, notamment la marche ?

Vous avez évoqué la question de l'expérimentation de la dépose de certains feux tricolores, mais l'engagement de la Ville s'exprime à travers beaucoup d'autres mesures, comme la politique générale d'apaisement de la circulation que nous poursuivons avec résolution depuis 2014. Cela va dans le sens de la généralisation des zones 30, de la création d'aires piétonnes, de zones de rencontre, l'adoption de la stratégie "Paris piétons", l'adoption du Plan Vélo, la création de nouvelles pistes cyclables protégées et séparées sur les grands axes de circulation, la généralisation des sas piétons vélos et leur respect, ou encore le développement et le déploiement des cédez-le-passage cyclistes aux feux. Cela constitue autant d'aménagements qui concourent à la sécurité de tous les usagers.

Par ailleurs, le stationnement aux abords des passages piétons est aussi neutralisé de manière à accroître la visibilité des traversées. Dans le cadre du débat qui va s'ouvrir au Parlement sur la loi d'orientation des mobilités, il sera nécessaire, là aussi, de trouver les bons outils de régulation pour répondre au développement de nouvelles mobilités, notamment de celles dites en flotte libre, en particulier celle des trottinettes électriques en libre-service.

Nous allons, je l'espère, compter aussi sur votre soutien. En la matière, en tant que parlementaires, nous avons la nécessité d'intégrer plusieurs dispositions nouvelles en termes de sécurité routière.

Je voudrais terminer par un exemple particulièrement important qui est celui de la prescription obligatoire d'équipements de détection des angles morts pour les véhicules lourds qui sont aujourd'hui la cause principale des accidents mortels pour les cyclistes à Paris. Heureusement, le nombre d'accidents n'est pas élevé mais nous devons malgré tout faire disparaître cette menace des rues de Paris.

Nous menons donc une action résolue et coordonnée avec la Préfecture de police pour répondre aux enjeux de sécurité routière qui appellent une mobilisation et un engagement de tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur le Président, je vous redonne la parole.

M. Julien BARGETON. - Je vous remercie, Monsieur NAJDOSKI et le M. le Représentant du Préfet de police pour ces réponses.

Je crois effectivement qu'il y aussi un travail prospectif à mener de façon collective. Je pense, par exemple, à l'arrivée du véhicule autonome dans la ville qui ne sera pas sans poser un certain nombre de questions en matière de sécurité routière.

Puis ce sont également les impacts du "free floating". Je crois que nous devons continuer et approfondir la prise en compte pour prendre réellement la mesure de ces bouleversements des mobilités dans les villes de demain.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

X - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'application de la loi de réquisition et d'expropriation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question de Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens tout d'abord à remercier les plus de 500 personnes qui, par le biais des réseaux sociaux, ont choisi le thème de la question d'actualité que je vous présente aujourd'hui. Il s'agit de la question de l'application de la loi de réquisition et d'expropriation.

La crise du logement se poursuit et s'aggrave en France et à Paris. Je tiens à saluer aussi pour commencer le D.A.L. et les plus de 130 familles qui occupent en ce moment un gymnase dans le 8e arrondissement, ce qui témoigne de la résistance et de la totale insuffisance des politiques menées en matière d'hébergement et de logement.

Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre estime à 4 millions le nombre de personnes mal logées et à 15 millions celles qui sont en situation de logement fragilisé. La promesse du président MACRON qu'il n'y ait plus une seule personne à la rue est sans cesse rappelée par les "Gilets jaunes" qui en font une revendication fondamentale.

Plus de 3.000 personnes sans domicile fixe avaient été recensées l'an dernier lors de la "Nuit de la solidarité", auxquelles il faut ajouter toutes celles et ceux qui ont pu bénéficier de mises à l'abri à l'hôtel ou dans les centres d'hébergement, soit plus de 5.000 personnes.

Les associations estiment, par ailleurs, qu'au moins 2.000 exilés sont à la rue et que 4.000 sont à prévoir très prochainement. Dans le même temps, on estime à plus de 110.000 le nombre de logements vacants. Au moins 290.000 mètres carrés de bureaux vacants qui pourraient en grande partie être utilement transformés en logements, et si possible en logements sociaux pour les plus démunis.

Madame la Maire, vous avez adopté un vœu au Conseil de Paris en mai 2018 demandant à la Ville d'établir le recensement et de publier un état des lieux le plus précis des logements, des bureaux et bâtiments vacants à Paris, et que ce recensement puisse donner lieu justement à une affectation au logement et à l'hébergement d'urgence sur proposition du groupe Ecologiste.

En septembre dernier, vous avez adopté un nouveau vœu que je vous avais présenté, dans lequel vous vous étiez engagée à interpeller le Gouvernement pour qu'il saisisse le Préfet avant la fin de l'année en cours, afin de lui transmettre votre avis favorable pour que soit mise en œuvre la réquisition de ces bâtiments recensés dans la suite cohérente de l'engagement pris en mai.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelle initiative comptez-vous prendre pour convaincre l'Etat d'appliquer la loi de réquisition ? Comment mobiliser les Parisiennes et Parisiens en faveur de ce rapport de force ?

Si la Ville ne peut pas appliquer unilatéralement et seule la loi de réquisition à Paris, elle peut engager des procédures d'utilité publique et donc des expropriations de bâtiments relevant notamment du privé. Avez-vous l'intention de procéder à ces déclarations d'utilité publique par expropriation sur une partie des logements et bureaux vacants recensés ?

Pour conclure, vous avez déclaré que Paris en était à son 100.000e logement social livré. Malgré ces efforts, la crise du logement demeure. Parmi ces 100.000 logements sociaux livrés depuis 2001, combien relèvent de

reconventionnement ? Combien sont des P.L.S. et donc au loyer accessible aux locataires aux revenus bien supérieurs au salaire médian ? Combien sont des P.L.A.-I. et des PLUS ? De même, quel est le stock des logements publics des différentes catégories, sachant qu'il convient d'ajouter aux P.L.S. les autres catégories de logements intermédiaires P.L.I.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Les Parisiens aspirent à une réelle transparence sur ce bilan d'étape de la politique du logement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Danielle SIMONNET, chère collègue, je vous remercie pour votre question qui fait suite en effet à la présentation du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre qui alerte chaque année les pouvoirs publics sur l'état du mal-logement en France et dont nous partageons bien des inquiétudes.

Face à ce constat, Paris est extrêmement volontariste, vous le savez, et mène une politique de logement très ambitieuse, depuis 2014 sous l'impulsion d'Anne HIDALGO et de notre collègue Ian BROSSAT, et plus globalement depuis l'élection de Bertrand DELANOË, dont témoigne l'inauguration la semaine dernière du 100.000e logement social financé depuis 2001 en lisière du Bois de Boulogne et qui en constitue le meilleur des exemples.

Avec 22 % de logements sociaux, Paris est ainsi une des plus grandes métropoles qui a fait le choix de faire avancer concrètement le droit au logement en produisant des milliers de logements sociaux, en produisant des solutions d'hébergement. Sur la mandature, ce sont 3 milliards d'euros qui sont consacrés au logement, c'est-à-dire le premier poste en matière de budget d'investissements de la Ville.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire et nous partageons votre objectif que chaque mètre carré vacant à Paris puisse être utilisé pour loger et héberger les Parisiennes et Parisiens qui en ont besoin.

Oui, le besoin est là. Je rappelle quelques chiffres, alors même que la deuxième édition de la "Nuit de la solidarité" est prévue pour ce jeudi, plus de 3.000 personnes dormant à la rue avaient été recensées l'année dernière.

Vous nous interrogez sur la mobilisation des Parisiennes et Parisiens, elle est très importante et je m'en félicite. En 2017, ce sont 1.700 Parisiens qui ont répondu présents pour la "Nuit de la solidarité" et 2.000 sont déjà inscrits pour participer à celle de jeudi.

Plus précisément encore, vous nous demandez ce que nous faisons contre la vacance. C'est simple, nous activons tous les leviers possibles afin de mobiliser les immeubles qui sont effectivement vacants.

C'est d'abord sur le patrimoine de la Ville en mobilisant, via l'hébergement intercalaire, tous les immeubles qui sont disponibles, afin d'y proposer des occupations temporaires. Cette année, plus globalement, l'effort est important à l'image de la nouvelle halte de l'Hôtel de Ville. A l'année, ce sont 20.000 places d'hébergement qui sont ouvertes, renforcées par 2.500 places ouvertes depuis le début de l'hiver, auxquelles s'ajoutent les 330 places supplémentaires dans le cadre du Plan Grand froid qui a été activé le 28 janvier dernier. Bref, la mobilisation de tous existe sur ce sujet et je tiens à saluer l'ensemble des partenaires qui rendent cela possible.

Concernant les immeubles privés qui sont vacants et que vous avez évoqués, nous sommes là aussi déterminés à agir. Plusieurs vœux sont d'ailleurs mis au vote demain pour des adresses dans les 13e et 14e arrondissements, et sur lesquels nous souhaitons avancer rapidement avec l'Etat, mais aussi avec les outils juridiques et administratifs dont dispose la Ville.

Un recensement exhaustif n'est néanmoins pas chose aisé, du fait de la vacance frictionnelle qui existe sur bien des adresses, notamment concernant les bureaux. Un travail a été mené et il a abouti à des prises de contact avec les propriétaires, afin de mettre fin à la vacance. L'acquisition des immeubles est en effet la voie la plus efficace et la plus rapide plutôt que la réquisition. Néanmoins, lorsque cela ne suffit pas, alors oui des procédures sont engagées, des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique sont ainsi étudiées. Le Conseil de Paris sera saisi si la piste s'avère concluante.

Je regrette aussi que l'Etat ne se saisisse pas davantage de son pouvoir de réquisition quand des immeubles sont vacants de toute évidence ou à l'abandon a fortiori depuis très longtemps. Cette question est abordée dans le dialogue que nous avons avec le Gouvernement.

Enfin, vous nous interrogez sur des chiffres qui sont par ailleurs publics. Sur le total des 100.000 logements sociaux financés depuis 2001, un tiers correspond à des logements conventionnés. Il s'agit soit de logements du parc de nos bailleurs sociaux ou d'immeubles partiellement occupés acquis par préemption dans les arrondissements les plus denses de la Capitale, notamment dans le centre de Paris où la possibilité de constructions neuves est à l'évidence beaucoup plus limitée.

C'est une politique que nous assumons. Les logements libres appartenant aux bailleurs sociaux doivent être conventionnés. De même, nous assumons notre politique de préemption car c'est le meilleur moyen, peut-être même le seul moyen, de poursuivre l'effort structurel de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux, à l'Ouest et au centre de Paris, et de contribuer ainsi, à long terme, à la mixité sociale qui fait la singularité historique de notre ville. Je ne pense pas que vous vous opposiez à cette politique.

Vous nous demandez enfin, la répartition en catégories de financement. Là aussi nous sommes en adéquation avec nos objectifs, que nous regardons depuis 2001 ou 2014. 70 % des logements sont des P.L.A.-I. ou des PLUS accessibles aux petits revenus, et 30 % sont des P.L.S. destinés davantage aux classes moyennes.

Les résultats sont là, Madame SIMONNET, merci d'y apporter un soutien politique enthousiaste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous reprenez la parole ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette que Ian BROSSAT ne soit pas en séance pour apporter la réponse, mais j'imagine qu'il a une bonne réponse et que ce n'est pas parce qu'il serait à Lille en campagne pour les européennes comme ce fut le cas la dernière fois. Je ne comprends toujours pas pourquoi cela a pu être considéré comme une excuse dans le cadre des excuses reconnues par le Conseil de Paris.

J'ai eu une absence en 1ère Commission, parce que j'allais en Turquie, en tant qu'observatrice du scrutin électoral. Je n'ai aucune excuse, je n'en ai pas demandé, mais je ne comprends pas pourquoi tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Vous ne répondez pas complètement. D'abord, je vous remercie pour la réponse franche sur la question des chiffres des 100.000 logements, cela veut donc dire que nous n'avons pas permis l'accès à plus de 70.000 nouveaux logements pour les parisiennes et parisiens. Même si je soutiens le reconventionnement, j'estime qu'il doit être comptabilisé à part. C'était d'ailleurs la demande du groupe communiste, élus du parti de gauche dans la mandature précédente.

De fait, seuls 70 % de ces 70.000 seront accessibles aux classes populaires qui en ont réellement besoin. Je trouve cela dommageable.

Mais surtout, concernant l'application de la loi de réquisition, il y a un souci. En décembre 1994, Jacques CHIRAC, Maire de Paris, avait réclamé l'application de l'ordonnance de 1945. Le débat sur les mal-logés avait été relancé par le D.A.L., qui occupait cette rue du Dragon à Saint-Germain-des-Prés. Une cinquantaine d'habitations avaient alors été réquisitionnées.

Quelques mois après la victoire de Jacques CHIRAC à l'élection présidentielle de 1995, le Gouvernement d'Alain JUPPÉ avait renouvelé l'opération. Un peu plus d'un millier de résidences sont concernées, essentiellement en Ile-de-France, et le patrimoine réquisitionné, propriété généralement de banques et compagnies d'assurance, va être ensuite en majorité racheté par des bailleurs sociaux pour intégrer le parc d'H.L.M.

Au printemps 2001, c'est le Gouvernement de Lionel JOSPIN qui lance une double vague de réquisitions. Alors qu'environ 430 résidences devaient être réquisitionnées en région parisienne, quelques dizaines seulement le sont.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez dépassé votre temps de parole !

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Finalement, depuis la mandature DELANOË - HIDALGO, et je dirais Jean-Louis MISSIKA, c'est là qu'il n'y a pas eu d'application de la loi réquisition. J'aimerais bien que l'on puisse quantifier le nombre d'expropriations. Il faut que la réquisition cesse d'être un mythe, il est temps qu'elle redevienne une réalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2019 SOCA 1 - Pour un espace public sans mégots.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la proposition de délibération présentée par le groupe Socialiste et Apparentés : "Pour un espace public sans mégots".

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Quel fumeur n'a pas, ne serait-ce qu'une fois, négligemment jeté son mégot de cigarette sur le trottoir ou dans le caniveau ? Ce geste banal, répété des millions de fois à Paris, chaque année, représente pourtant une source de pollution considérable.

La prise de conscience du fléau que représente la pollution due aux mégots est lente. Le nombre de fumeurs décroît en France, les cigarettes électroniques ont fait leur apparition, mais cette habitude de jeter son mégot dans la rue n'a toujours pas disparu.

La réprobation qui s'exerce dorénavant lorsqu'un propriétaire de chien n'en ramasse pas les déjections ne fonctionne pas encore pour l'incivilité que représente le jet de mégots dans la rue.

Il est pourtant sanctionné à Paris d'une amende de 68 euros depuis 2015 et le nombre des contraventions n'a cessé de croître : 24.500 en 2017, 35.800 en 2018. Je salue d'ailleurs l'action de la brigade de lutte contre les incivilités dont la fonction vise justement à faire respecter un usage harmonieux de l'espace public, et à faire en sorte que notre ville soit moins salie.

La nuisance causée par ces mégots est bien sûr visuelle, financière par le coût qu'engendre le nettoyage, mais aussi écologique, puisqu'un seul mégot pollue 500 litres d'eau et mettra plus d'un quart de siècle à se dégrader.

Malgré toutes les campagnes de communication y compris celles de la Ville, je crois que la plupart de nos concitoyens n'en ont pas conscience. Les attentes des Parisiens sont fortes en matière de propreté et d'absence de jets de mégots, puisque pour prendre l'exemple du budget participatif, ce sont plus de 50 projets ces dernières années qui ont été déposés sur ce sujet.

Certains ont été votés et retenus et sont mis en œuvre, comme celui de l'université Sorbonne Paris cité qui a installé, avec une subvention de la Ville, des cendriers pour récolter les mégots et les valoriser par la suite.

Je salue cette initiative qui d'ailleurs a été soutenue notamment par Marie-Christine LEMARDELEY.

La Ville de Paris, elle-même, a déjà pris des mesures incitatives importantes pour favoriser les bons gestes en matière de mégots, la plus importante ayant consisté à installer des éteignoirs sur les 30.000 corbeilles de rue situées sur l'espace public, au début de ce mandat.

Cette mesure est efficace mais encore trop peu d'utilisateurs savent que ces éteignoirs existent et beaucoup de fumeurs sont encore trop réticents à les utiliser.

Il faut donc continuer à travailler et à progresser sur ce sujet. C'est pourquoi mon groupe a profité de l'occasion de ce Conseil de Paris pour déposer cette proposition de délibération visant à expérimenter des espaces publics sans mégots.

Notre proposition de délibération propose trois axes principaux de travail :

La création de rue sans mégots après concertation avec les arrondissements. Il s'agit de désigner une ou plusieurs rues, animées et fréquentées si possible, et de les labelliser à l'instar de ce qui a lieu actuellement avec la rue sans déchets, rue de Paradis dans le 10e. La rue sans mégots fera l'objet d'un accompagnement particulier par les services de la Ville, une réunion avec les riverains, commerçants, entreprises, établissements d'enseignement, usagers pour les sensibiliser à la nécessité de jeter les mégots dans les espaces appropriés.

Des affiches pourraient être apposées dans les commerces et les halls d'immeubles, et des cendriers de poche distribués largement aux habitants. Les commerçants seraient encouragés à disposer des cendriers devant leur commerce, car il ne s'agit pas d'interdire de fumer, mais d'inciter à modifier une habitude ancrée de longue date.

Des dispositifs incitatifs de type "Nudge" seraient aussi bienvenus, puisque ce procédé inventé par les Anglo-saxons fonctionne bien, aide vraiment à susciter les changements de comportement.

Le deuxième axe de la proposition de délibération vise à développer les campagnes de prévention du tabagisme. Cette action est complémentaire et peut s'inscrire en continuité avec les actions déjà menées par la Ville et les associations partenaires. C'est une dimension de santé publique importante et je remercie Anne SOUYRIS d'avoir accepté d'être associée à ce projet.

Enfin, le troisième axe consiste à encourager l'innovation en matière de dispositif incitatif pour dissuader le jet de mégots dans l'espace public, mais aussi en matière de valorisation et de recyclage.

Un appel à projets pourrait être lancé sur l'aspect incitatif.

Sur le deuxième point, je veux saluer aussi l'initiative que la Maire de Paris a prise, en saisissant la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique quant à la responsabilisation nécessaire des fabricants de tabac dans la gestion des déchets.

Je sais aussi qu'Antoinette GUHL est très mobilisée sur le sujet.

Nous sommes, pour notre part, très favorables à la création d'un éco-organisme du tabac à l'instar de ce qui existe pour les piles ou les ampoules. Il faut que l'industrie du tabac accepte de développer la recherche en matière de solutions de recyclage des mégots, voire de fabrication de produits biodégradables.

Je sais que le Gouvernement s'est engagé à inscrire ce point dans le projet de loi sur l'économie circulaire, et nous serons vigilants sur sa mise en œuvre effective.

J'espère que cette proposition de délibération pourra être adoptée, mais surtout mise en œuvre cette année dans chacun des arrondissements parisiens et qu'elle s'avérera utile pour pouvoir être plus tard généralisée.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des groupes du Conseil de Paris pour l'intérêt qu'elle a pu susciter et pour les amendements assez nombreux qui ont été proposés, en espérant que la discussion dans un instant permettra des échanges constructifs et un vote consensuel.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. GUILLOT, pour le groupe DP.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous le savons, la pollution par les mégots est un véritable fléau sanitaire et environnemental, tant au niveau local que mondial.

Nous les retrouvons dans notre espace public quotidien mais également sur nos plages et nos fonds marins. Les mégots sont, après les bouteilles en plastique, le principal déchet qu'on retrouverait, selon les études. Rien qu'à Paris, 2 milliards de mégots sont ramassés chaque année. Cela a évidemment un coût considérable pour la collectivité.

Face à ce fléau, les réponses doivent être de taille et ambitieuses. Nous soutenons la prévention, les actions de nettoyage des rues, la mise en place et la distribution de cendriers, cette expérimentation que vous nous proposez là. Mais ces actions locales doivent compléter les actions nationales.

Je tiens donc à rappeler qu'une concertation est en cours entre la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire et les industries du tabac pour lutter contre la pollution des mégots afin que ces industries se responsabilisent face à la pollution qu'ils produisent. Les mesures transmises à ce jour par les industries ne sont pas au rendez-vous ; une éco-contribution sur les paquets de cigarettes est envisagée si l'engagement n'est pas plus fort.

Je rappelle aussi l'objectif du Gouvernement d'arriver à un prix du paquet de cigarettes à 10 euros en novembre 2020, visant à réduire d'une part la consommation, d'autre part les déchets, le prix étant un facteur dissuasif pour les jeunes notamment.

Nous considérons donc qu'en effet davantage de prévention et d'informations est utile pour un espace public propre et sein, mais que cela ne suffit pas. Il s'agit également d'accompagner les fumeurs qui souhaitent mettre un terme à leur consommation. Le Plan priorité prévention du Ministère de la Santé permet de passer du forfait d'aide au sevrage de 150 euros par an et par assuré à un remboursement classique, comme pour tous les médicaments remboursables.

Bref, nous voterons cette proposition de délibération qui peut favoriser la baisse des mégots dans l'espace public, bien que le projet reste encore un peu flou et à déterminer. Nous aurions aimé avoir un véritable plan global et ambitieux, mêlant les adjoints à la Propreté et la Santé pour lutter véritablement contre le tabagisme et la pollution par les mégots.

Merci.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Voici un document qui nous est proposé et, très sérieusement il faut en discuter pour voir tous les enjeux sans en omettre un seul, pour dire ce qu'on veut sur ce dossier "casse-gueule".

Débarrasser Paris de ses mégots par terre, c'est un sacré défi, un vrai travail d'enfer. Commencer par une rue, dans chaque arrondissement, c'est un peu incongru et pas très exigeant, mais c'est un premier pas d'assez petite ampleur qui ne suffira pas à faire taire les râleurs. Comment choisir ces voies ? En oubliant les autres et dire qu'on les prendra, bien sûr, un jour ou l'autre. Une très longue rue ou une toute petite ? C'est un choix très ardu pour trouver des pépites. La rue de Vaugirard, dans toute sa longueur, vaut nombre de boulevards et fera le bonheur de ses nombreux passants et bien sûr des joggeurs, de tous ses commerçants et même des nettoyeurs. La rue du Chat-qui-pêche, jonchée de ses mégots, mérite qu'on y empêche d'en aggraver les maux produits par ses déchets jetés partout par terre, gâchant tout son cachet et même son mystère.

Il faut encourager cette belle démarche, car c'est un peu osé de faire cette première marche sans avoir discuté de verbalisations, de cendriers posés ou de sensibilisation des trop nombreux pollueurs qui, toute honte bue et quelle que soit l'heure, salissent bien trop nos rues.

Merci de m'avoir ouï avec attention, d'avoir parfois souri mais sans ostentation, car c'est le fond qui compte dans une intervention, pour que chacun surmonte toutes ses préventions. Il faut vous prononcer, sans tenir compte du style, sur le fond du dossier, et ce n'est pas facile.

Le groupe "Génération.s" votera ce projet sans aucune objection, vu son grand intérêt pour l'avenir de Paris et de ses habitants.

Merci donc aux amis de s'engager autant !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Et merci à vous, Yves CONTASSOT, pour ce beau moment de poésie.

La parole est à Mme Edith GALLOIS. Le défi est à relever !

Mme Edith GALLOIS. - Cela va être très difficile, donc je vais rester très au ras du sol. Je vais rester très au ras du sol.

Ce sont en moyenne 350 tonnes, soit environ 2 milliards de mégots par an qui sont jetés par terre à Paris. Il faut plus d'une vingtaine d'années pour qu'ils se dégradent totalement. Ce geste banal de jeter son mégot par terre, de l'écraser avec son pied, de le pousser négligemment dans le caniveau, c'est en fait un geste d'une gravité écologique que probablement - et je suis d'accord avec ce qu'a dit M. FÉRAUD - les fumeurs n'imaginent même pas.

C'est la raison pour laquelle il est en effet urgent - il n'est pas très important mais il est primordial - de sensibiliser les fumeurs sur la pollution qu'ils engendrent en jetant leurs mégots par terre. Si le ramassage a un coût considérable, leur non-ramassage a un coût inadmissible en termes de pollution durable. Un mégot qui arrive dans les égouts peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau en raison des substances très nocives et parfois cancérigènes que contiennent les cigarettes. Il faut donc tout faire évidemment pour éviter qu'ils n'échouent sur le sol au pied des arbres ou dans les égouts.

Les fumeurs, interdits à l'intérieur, fument maintenant dehors où il est plus facile de jeter son mégot par terre que de trouver un cendrier. Amendes à 68 euros, verbalisations multipliées seront toujours insuffisantes s'ils ne réalisent pas qu'un petit mégot jeté, c'est une énorme pollution.

Nous sommes donc bien entendu favorables à tous les dispositifs énoncés et prévus dans cette disposition mais aussi par la M.I.E. Propreté. Pour ma part, j'estime à ce propos que les campagnes de sensibilisation de la Ville de Paris n'ont pas été suffisamment explicites, parce qu'elles n'ont pas été suffisamment responsabilisantes. Le jeteur de mégots est coupable de forte pollution ; il est coupable et doit donc être culpabilisé.

La proposition faite par le groupe Socialiste de créer un espace public sans mégots est un début de commencement de réponse. Des rues sans mégots comme on a des rues sans déchets, c'est très bien mais cela nous paraît manquer d'ambition et surtout d'applications concrètes. On nage un peu trop dans les mesures d'accompagnement, les actions de prévention et autres dispositifs incitatifs.

Nous pensons, comme Florence BERTHOUT, que les préconisations de la M.I.E. Propreté doivent évidemment être reprises, comme les propositions que j'avais faites par exemple d'installation de corbeilles aux arrêts de bus et dans tous les lieux d'attente extérieurs. Cependant, nous pensons surtout que la question des mégots jetés par terre dépasse de très loin la simple question de propreté, puisqu'elle engendre une pollution irréparable. Cela suffit, les précautions et les circonvolutions.

Concernant l'amendement de l'Exécutif, il consiste essentiellement à porter le débat au niveau national. Oui, c'est une évidence, il est essentiel que soit créé un éco-organisme, que soient trouvées des solutions pour des filtres moins polluants, que la responsabilité des cigarettiers soit engagée, évidemment. Et j'engage tous les parlementaires parisiens qui sont conseillers de Paris à s'impliquer ensemble dans ce combat.

Pour conclure, nous attendons de la Ville de Paris qu'elle s'engage avec beaucoup plus de force, voire de radicalité, comme elle a su en faire preuve à certains moments…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Edith GALLOIS. - Je conclus. Plus de force, voire de radicalité dans cette lutte contre une forme majeure de pollution.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

D'autres orateurs l'ont dit, un seul mégot contient plus de 4.000 substances toxiques, ce qui en fait le troisième déchet le plus mortel et l'un des plus polluants : un seul mégot pollue plus de 500 litres d'eau. C'est dire l'importance de ne pas laisser ce déchet dans notre environnement. A Paris, 350 tonnes de mégots sont ramassées chaque année, soit 10 millions de mégots par jour ; c'est un réel fléau.

Les mégots et les filtres de cigarettes sont le premier type de déchets collectés sur les plages, et dans les mers européennes ils représentent 18 % des objets décomptés par l'observatoire de l'Agence européenne de l'environnement. Aujourd'hui, ce constat, nous le partageons tous et il mérite des réponses d'envergure.

Bien évidemment, le groupe Ecologiste est très intéressé par cette proposition de délibération. Il est important de prévenir et de sanctionner les jets de mégots sur l'espace public et dans la Seine. Sans culpabiliser les fumeurs, il est nécessaire de s'attaquer résolument à faire disparaître les mégots de l'espace public. Grâce à la directive européenne votée le 19 décembre 2018, les Etats membres doivent interdire d'ici 2021 les gobelets, les contenants alimentaires en plastique et appliquer le principe de responsabilité élargie du producteur, c'est-à-dire l'obligation pour les entreprises de contribuer au coût de la gestion des déchets, et ce, pour les emballages, les mégots de cigarette,

les filets de pêche et les lingettes. D'ici janvier 2023 pour les mégots et les emballages, et d'ici fin 2024 pour les lingettes et les filets de pêche.

Il est donc temps de définir nos modes d'action. Les citoyens et les citoyennes sont déjà très mobilisés et il existe plusieurs collectifs et associations à Paris qui se sont organisés pour agir en développement des actions d'éducation populaire au plus près des Parisiens. Dans le 11e, je connais bien les conseils de quartier qui organisent des sensibilisations et le collectif "Trash Buster" qui est très actif et qui organise régulièrement dans tous les quartiers de Paris des ramassages de mégots.

Ces actions locales ont un vif succès et les journées "CleanUp Day" rassemblent chaque fois encore plus d'initiatives pour nettoyer nos territoires.

J'entends les difficultés d'ordre budgétaire, matériel et organisationnel à mettre dès à présent en place avec les seuls moyens de la Ville : une collecte spécifique dans les rues sans mégots qui seront, de fait, dispersés sur tout le territoire. Néanmoins, c'est une évidence, la filière de recyclage et de valorisation des mégots, encore embryonnaire, doit devenir un vrai débouché. Cela devra passer par une collecte efficace des mégots. Il faut y travailler dès à présent sans attendre les actes du Gouvernement. C'est l'esprit de l'amendement que nous avons déposé à cette proposition de délibération. Il faut y travailler en expérimentant des solutions de collecte et de valorisation sur un périmètre qui reste à déterminer et il faut y travailler en établissant un diagnostic…

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Joëlle MOREL. - Oui, je termine.

Des solutions existantes afin d'établir une doctrine technique solide permettant la mise en place efficace de la collecte et la dépollution des mégots sur le territoire parisien.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ pour trois minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste, nous voterons cette proposition de délibération.

Nous proposons un amendement. L'industrie du tabac vend 5.500 milliards de cigarettes par an à 1 milliard de fumeurs, pour un chiffre d'affaires approchant 570 milliards d'euros dans le monde. Evidemment, on peut s'adresser aux fumeurs. Le groupe Communiste, au vu de ces chiffres, pense qu'il faut d'abord s'adresser à l'industrie, aux fabricants et puis à leurs richesses, puisque l'on nous dit régulièrement, à l'aune des politiques d'austérité, qu'il n'y a pas d'argent. On veut développer des politiques, mais on ne va pas chercher l'argent où il est. Là, il y a de l'argent. Je répète : 570 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an.

Evidemment, à Paris, ce sont plusieurs centaines de tonnes de mégots qui sont ramassées par l'espace public, par nos services. Or, le coût du ramassage et du traitement de ces déchets particuliers - coût financier écologique - revient d'abord à notre collectivité.

Nous approuvons les dispositifs de prévention et de sensibilisation aux jets de mégots qui sont prévus dans cette proposition de délibération : les rues sans tabac, les dispositifs de communication spécifique, la distribution de cendriers, ce sont des bonnes pistes, nous soutenons ces propositions.

Mais comme je l'ai dit, elles doivent s'articuler avec des campagnes de prévention du tabagisme car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, la meilleure cigarette est celle que l'on ne fume pas et qui ne produit pas de mégot. Mais puisque mégots il y a, nous devons penser à leur traitement.

La Maire de Paris a ainsi appelé de ses vœux la création d'un éco-organisme pour le recyclage des déchets. Les éco-organismes ont été créés pour donner vie aux principes de responsabilité élargie du producteur. Nous partageons la philosophie de ce principe en vertu duquel les producteurs doivent penser au recyclage de leur produit dès sa conception. Responsabiliser les producteurs, c'est bien agir à la racine du mal et à la production des déchets.

Cependant, nous avons une réserve quant à la mise en musique de ce principe par les éco-organismes.

Ils sont financés par une taxe sur les consommateurs, et ont donc intérêt à ce qu'il y ait beaucoup plus de déchets à traiter pour faire grossir leur activité. Ce sont des sociétés anonymes de droit privé, en charge de mettre en place des politiques publiques et sur lesquelles les collectivités n'ont pas de prise, d'autant que ces éco-organismes disposent le plus souvent d'une situation de monopole qui les place en position de force.

Ainsi, nous pensons que pour être complet, notre action doit agir à la racine du mal en s'adressant, comme je l'ai dit en introduction, à l'industrie du tabac. Pour être efficace, nous devons contraindre les entreprises à penser toutes les externalités négatives de leur production. Elles ne doivent pas se dédouaner de leur responsabilité sous prétexte de s'être acquittées d'une éco-taxe.

Il existe des filtres biodégradables qui permettent de réduire les conséquences néfastes de la pollution. Nous souhaitons que l'industrie du tabac investisse cette option. C'est le sens de l'amendement que nous déposons, agir directement à la source de la pollution.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, j'allais dire que, depuis quatre ans quasiment cinq ans, quand je regarde les bancs du groupe Socialiste, je me dis "vraiment, ils sont formidables et ils trouvent que l'action d'Anne HIDALGO est exceptionnelle".

Je les trouve parfois très godillots, voire flagorneurs, parfois même de mauvaise foi, mais là, je dois dire que j'ai envie de les féliciter parce qu'ils ont fait preuve d'un grand courage. Finalement, à travers cette proposition de délibération, même s'ils le disent à travers des mots très choisis, avec un sens de l'euphémisme, en gros, ils disent ce que nous disons dans l'opposition depuis des années, à savoir que la propreté des rues n'est vraiment pas la priorité de cet Exécutif, en particulier sur la question des jets de mégot.

Je voudrais d'abord les féliciter parce qu'ils s'emparent de ce sujet des jets de mégot qui est une priorité pour l'ensemble de nos concitoyens, à travers toutes les consultations qui sont menées, que ce soit des sondages, la consultation comme celle menée par le mouvement En marche la semaine dernière.

Bref, je les félicite, vraiment, ils s'y mettent et c'est très bien. Mais ils sont courageux mais ils ne sont pas téméraires, nos élus socialistes. Pour rester dans la poésie, je dirais qu'ils font un peu comme le "repeat", le vrai courage, c'est la prudence.

Pourquoi ne sont-ils pas téméraires ? En réalité, le diagnostic étant établi, les propositions ne sont pas vraiment au rendez-vous. Mon propos sera du même tonneau que celui d'Edith GALLOIS, c'est-à-dire qu'on a des groupes de travail, des appels à projets, on va se réunir, on va expérimenter des rues sans mégots. Par exemple, j'espère que j'habiterai dans la rue sans mégots. Si j'habite dans la rue avec mégots, cela risque d'être embêtant. A titre personnel, je suis un élu parisien qui est attaché à ce qu'il y ait des rues sans mégots, partout dans Paris et toute la journée.

A mon avis, vous pourriez amplifier votre élan subversif à l'égard de l'Exécutif, chers collègues socialistes, et demander que l'Exécutif agisse pour des rues sans mégots partout dans Paris. Les propositions, je les trouve insuffisantes. Vous évoquez encore de nouvelles campagnes publicitaires. J'espère qu'elles auront un peu plus d'effet que les campagnes publicitaires précédentes. Vous pouvez porter l'amende à 120 euros, vous auriez pu proposer cela. Non, je ne vois pas de propositions concrètes.

Vous n'êtes vraiment pas agressifs avec les industriels du tabac. C'est vrai que c'est une affaire qui concerne le Gouvernement, c'est le Gouvernement qui a augmenté considérablement le prix du tabac ces derniers mois. Il va falloir que le Gouvernement amplifie cet effort, mais ce qui est clair, c'est que vos propositions sont très en deçà des préoccupations qui sont exprimées.

J'en terminerai sur quelques idées concrètes. Il y a tellement peu de choses dans cette proposition de délibération que les trois minutes sont amplement suffisantes. Les idées concrètes que vous auriez pu, par exemple, proposer, des choses que nous mettons en place dans nos arrondissements.

Je préside un conseil de quartier dans lequel nous avons fait fabriquer des cendriers de poche que nous avons distribués aux écoliers. On pourrait tout simplement généraliser une distribution de cendriers de poche à tous les enfants et qu'ils aient l'obligation de les donner à leurs parents. Et là, je peux vous dire qu'en termes pédagogiques, c'est beaucoup plus efficace que les campagnes publicitaires que nous subissons, puisqu'au niveau publicitaire, on en a la dose à Paris, depuis quelques années sur le tabac. D'autres idées concrètes, par exemple, un tremplin malus-bonus avec les établissements qui font des efforts, des débits de boisson de licence 4 qui font des efforts pour nettoyer les terrasses...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les trois minutes suffisantes sont atteintes, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - J'ai terminé. On votera évidemment cette proposition de délibération qui ne pose pas de problème puisqu'elle s'apparente surtout à une déclaration d'intention. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire, nous aussi, ma chère collègue, nous allons voter avec bienveillance cette proposition de délibération sur l'expérimentation de rue sans mégots.

Je rappellerai que 350 tonnes de mégots sont ramassées chaque année alors qu'un seul d'entre eux peut polluer 500 litres d'eau. On se dit qu'il est plus urgent d'agir pour éradiquer les mégots de notre espace public. Mais plus que les rues sans mégots, ce que je retiendrai de cette proposition de délibération, c'est la démarche pédagogique et la volonté de sensibilisation.

Par cette proposition de délibération, nous ne nous adresserons pas qu'à une volonté de répression, nous allons vers la pédagogie. C'est très important, même si moi aussi, je suis d'accord pour que l'on demande aux

industries du tabac d'agir pour recycler les mégots. Il s'agit là de deux actions complémentaires qui ne sont pas incompatibles.

Le nœud du problème, c'est vraiment, pour moi, la sensibilisation des fumeurs.

Avec plus de 30.000 poubelles et des agents de la DPE mobilisés, qui pourrait dire aujourd'hui que la Mairie de Paris n'a pas déployé des efforts contre la présence des mégots par terre ?

On ne peut tout de même pas avoir un agent derrière chaque fumeur, et c'est pourquoi j'insiste encore, cette sensibilisation est la seule voie qui tienne la route. C'est par ce biais que nous arriverons à lutter contre cette prolifération de mégots par terre. Je peux être d'accord aussi avec ce que vient de dire le groupe PPCI, sur le fait qu'il s'agit au Gouvernement d'agir en premier lieu. Je retiens cette phrase qui a été dite mais nous, en tant que Ville, nous devons agir sur cette sensibilisation.

Alors, la mise en place d'actions de prévention mais aussi de dispositifs incitatifs visant à dissuader, comme la distribution de cendriers de poche, sont pour moi une étape essentielle. Ces cendriers de poche existent d'ailleurs depuis très longtemps, mais il s'agit d'en généraliser l'usage.

Notre action doit éveiller les consciences et faire évoluer les habitudes pour que l'action de jeter son mégot ne soit plus un réflexe, mais devienne un comportement socialement condamné, l'amende de 68 euros étant le premier pas mais pas seulement.

Ce vœu a été adopté en Conseil de Paris en juillet dernier et mon groupe a déposé une proposition d'expérimentation des parcs et jardins sans tabac. Sauf que cette fois, l'expérimentation ne porte pas sur l'interdiction de fumer dans un lieu, mais sur la sensibilisation sur le jet de mégot. On peut donc fumer, ce n'est pas interdit, mais on ne doit pas jeter ses mégots.

La différence, c'est aussi que lorsqu'on fume dans l'espace public, dans la rue, on ne gêne a priori pas grand-monde tandis que lorsqu'on est assis dans un parc ou un jardin et que l'on fume, on gêne éventuellement son voisin.

En tout cas, je me réjouis que le Conseil de Paris puisse se saisir de cette question, grâce à la niche du groupe SOCA et, comme je l'ai dit, notre groupe votera très volontiers cette proposition de délibération. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire, j'associe plus particulièrement à cette prise de parole Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. Vous allez comprendre pourquoi j'associe Delphine BÜRKLI à cette prise de parole, au nom de notre groupe. Cette proposition de délibération est sympathique pour toutes les raisons qui ont été dites et nous la voterons, mais elle nous semble insuffisante et je vais vous dire ce que nous avons engagé depuis déjà un certain temps dans le 9e arrondissement, où nous nous sommes saisis du sujet de la pollution des mégots de cigarettes, notamment quand nous avons compris qu'un seul mégot pouvait polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Nous avons fait de ce sujet l'une des grandes causes dans le 9e arrondissement.

Le diagnostic, c'est que tous les dispositifs de communication et de sensibilisation étaient et sont insuffisants. Les éteignoirs sur les corbeilles de rue et les cendriers de poche ne s'adressent qu'à des fumeurs déjà sensibilisés. L'enjeu est d'expliquer aux fumeurs le caractère polluant du mégot et de les orienter ensuite vers un débouché.

Dans le 9e arrondissement, nous avons installé 175 cendriers sur l'espace public avec la mention "je recycle mon mégot". Depuis 2015, les mégots sont ensuite collectés par une entreprise d'insertion et envoyés dans une entreprise de recyclage qui les transforme en matière plastique. Nous avons d'ailleurs récemment récupéré un mobilier urbain fabriqué avec des mégots de cigarettes recyclés.

Dans la proposition de délibération qui nous est soumise, il nous est dit que les filières de recyclage sont embryonnaires, avec un traitement limité au filtre dans des usines en dehors de Paris, ce qui suppose un transport polluant. Oui, et alors ? C'est le rôle des pouvoirs publics de soutenir les innovations et d'encourager des filières de recyclage. C'est effectivement l'acétate de cellulose qui est recyclée, ce qui est cohérent, car c'est la matière la plus polluante.

S'il y a effectivement un bilan carbone certain dans le transport, je précise que les cendriers du 9e arrondissement sont collectés par des triporteurs et que l'usine, située en Bretagne, est alimentée par des panneaux solaires et une éolienne. De ce point de vue, le bilan carbone est diminué.

La proposition de créer une rue sans mégots par arrondissement pèche par son manque certain d'ambition. C'est pratiquement gadget. Alors même que, depuis 2014, je pense que nous travaillons de façon beaucoup plus ambitieuse et efficace à faire du 9e un arrondissement entièrement sans mégots. Ce n'est évidemment pas encore le cas, mais on a tout de même progressé dans ce sens. Cela fonctionne. Nous avons eu simplement 31 kilos collectés en 2016, 54 en 2017, plus de 60 en 2018. On voit donc que l'on est sur une trajectoire vertueuse.

La solution pour un espace public sans mégots est de donner la possibilité aux fumeurs de le jeter. C'est le sens des amendements que nous déposons avec notre groupe, qui demandent des cendriers sur les corbeilles et sur

les potelets. C'est aussi la solution d'encourager le fumeur grâce au développement d'une filière de recyclage. Le troisième aspect de tout cela est la verbalisation. A Paris, malgré les annonces, la verbalisation des mégots est au minimum. Je crois qu'il faut aller un peu plus loin que le "nudge" dont il était question au début du débat.

Dernière chose, nous avons déposé un amendement demandant d'appliquer une préconisation de la M.I.E. qui consiste à faire signer à chaque bénéficiaire d'un droit de terrasse une charte de propreté lui rappelant notamment l'obligation d'avoir des cendriers de table.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur de FROMENT, il faut arrêter maintenant, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - C'est ce qui est expérimenté aussi dans le 9e arrondissement depuis 2014, et cela fonctionne également.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Une minute, on va aller très vite.

Comme tout le monde l'a dit, c'est un véritable fléau. 350 tonnes de mégots par an, quel problème de pollution gravissime !

Bien évidemment, il faut responsabiliser l'ensemble des fumeuses et des fumeurs, mais aussi des lieux où il y a des fumeurs et des fumeuses. Je pense aux devantures de bars. Mais il faut aussi responsabiliser l'industrie du tabac qui doit passer à la caisse. C'est complètement insensé de voir que cette industrie du tabac fait du profit sur nos addictions, sur nos cancers et la pollution si catastrophique occasionnée par les jets de mégots.

Donc, oui, pour initier des rues sans mégots, même si je trouve que la proposition de délibération est d'une modestie absolue, pour ne pas dire simplement une opération de communication, car il faut absolument que la mobilisation se fasse sur l'ensemble de la Capitale en développant l'ensemble des collectes, mais il faut interpeller le Gouvernement pour que le législateur puisse faire passer à la caisse l'industrie du tabac.

Il me semble extrêmement important que l'on mobilise au maximum l'ensemble des acteurs par des campagnes de sensibilisation qui lient à la fois la question de la prévention pour lutter contre l'addiction au tabac, mais en même temps, assumer la mobilisation contre le jet de mégot.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je vais donner la parole au nom de l'Exécutif successivement à Paul SIMONDON, Antoinette GUHL et Anne SOUYRIS, qui, pour l'ensemble de leurs interventions, ont cinq minutes à se répartir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci. Très rapidement, donc.

Merci pour vos interventions qui étaient toutes poétiques à leur manière. La Ville agit effectivement contre ce fléau que constituent les mégots. Je constate avec satisfaction qu'il y a l'unanimité sur le problème que représentent les mégots dans notre ville. Oui, les campagnes de communication depuis 2012, oui, toutes les corbeilles de rue équipées d'éteignoirs, la verbalisation qui a fortement augmenté et la distribution de cendriers de poche dans les sites estivaux, par exemple : Monsieur VESPERINI, il s'agit bien d'actions qui ont lieu dans toutes les rues de Paris.

Mais l'enjeu devant lequel nous sommes, il s'agit bien d'un changement de mentalité, car il reste des fumeurs qui se pensent totalement civiques, qui n'auraient jamais l'idée de jeter le moindre papier par terre et pensent encore que le geste du jet de mégot est anodin. Avec cette proposition du groupe Socialiste et Apparentés, et de son président Rémi FÉRAUD, que je remercie, nous allons pouvoir aller plus loin en nous concentrant dans certaines rues. Une par arrondissement, c'est une proposition. L'objectif est d'étendre tout ce qui marche très bien, en accompagnant les habitants, les commerçants et les autres usagers pour les mobiliser sur ce sujet, et en essayant toutes les idées pédagogiques, ludiques, voire surprenantes qui vont dissuader les fumeurs de jeter leurs mégots.

Pour répondre aux amendements du groupe LRI, qui a repris les propositions de la M.I.E. - cela tombe très bien parce que je les avais également en tête - les nouvelles corbeilles de rue qui vont commencer à être déployées en 2019 sont effectivement munies d'un cendrier. Il sera tout à fait visible. Nous renforcerons les campagnes qui existent déjà auprès des immeubles de bureaux et des équipements, en particulier dans ces rues. Nous allons proposer cette charte de propreté aux établissements qui ont un droit de terrasse et l'étendre si c'est efficace.

Enfin, les cendriers sur les potelets font partie des dispositifs qui seront proposés dans les rues sans mégots, en sachant qu'il y a non seulement la question de l'investissement de la pose du cendrier, mais aussi celui de la collecte.

Pour répondre au groupe Ecologiste et au groupe Communiste, la Maire a interpellé le Gouvernement à plusieurs occasions pour créer cet éco-organisme qui sera responsable d'éco-concevoir les produits, de prendre en charge les frais de collecte qui reposent sur les collectivités pour l'instant, et d'aider ces filières de recyclage qui existent mais ont besoin d'être développées. Nous continuerons à le demander au Gouvernement, car il s'agit de mettre l'industrie du tabac devant ses responsabilités.

En attendant, nous pourrons tester ces dispositifs de recyclage. Nous pourrons interpeller les industries en faisant attention - je suis certain que tout le monde partagera cette préoccupation - à ne pas leur proposer une tribune de "greenwashing", car il s'agit bien d'appliquer le principe de pollueur payeur et en aucun cas de faire croire que ce produit pourrait devenir responsable.

Avec l'amendement de l'Exécutif, nous avons repris toutes les propositions qui s'exprimaient dans les six amendements déposés par les groupes. J'espère donc qu'il pourra recueillir vos voix.

Je m'arrête là pour laisser la parole à mes collègues Antoinette GUHL et Anne SOUYRIS, avec lesquelles nous suivrons ce projet en y associant les arrondissements et les groupes politiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mme GUHL a la parole.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur Rémi FÉRAUD, à mon tour également de vous féliciter pour cette proposition qui nous a permis d'écouter M. CONTASSOT intervenir en alexandrins ou encore Alexandre VESPERINI nous expliquer qu'il fallait distribuer des cendriers de poche aux enfants en école primaire.

Je vais compléter les propos de Paul SIMONDON en rappelant simplement qu'un éco-organisme va être créé. Un éco-organisme - je le précise pour M. BONNET-OULALDJ - c'est bien une société, mais une société sans but lucratif. Un éco-organisme va être créé sur le principe, somme toute cher à la gestion des déchets en France, de pollueur payeur, là où il existe une éco-contribution et non pas une écotaxe.

Car s'il s'agissait d'une écotaxe, nous pourrions en avoir directement le bénéfice. S'agissant d'une éco-contribution, ce sont bien les éco-organismes qui la gèrent, mais c'est à eux que reviendra le fait d'assumer la fin de vie des déchets, en particulier des mégots.

Cela veut dire que ce seront les cigarettiers qui devront s'organiser pour assumer à la fois le coût de la collecte et de la revalorisation des déchets. Ce ne sera donc pas à la Ville de compenser ce désastre écologique créé par les cigarettiers mais il nous reviendra tout de même pleinement de nous investir pour rendre possible - cela est de notre responsabilité - la gestion technique de la collecte et du recyclage des mégots. Je dis "et" parce qu'il est aujourd'hui temps de construire une vraie filière. Peut-être que cette R.E.P. nous permettra de faire, au niveau national, une vraie filière circulaire de revalorisation qui permettra de collecter, de dépolluer et enfin de recycler les 350 tonnes de mégots - je rappelle que le mégot est du plastique - qui sont jetés chaque année.

Je dirai également et je m'arrêterai par cette phrase : de nombreuses entreprises d'économie circulaire, comme "EcoMégot", "TerraCycle" ou "GreenMinded" travaillent sur cette activité. Il nous faut les inclure dans notre démarche. C'est le soutien à l'innovation circulaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Anne SOUYRIS, si elle le souhaite.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous parler de ce qu'il y a derrière le mégot ; il y a un fumeur. La question qui me concerne et qui concerne les Parisiens, c'est celle de la santé publique. Comment faire de la prévention au plus près pour éviter, au préalable, qu'il y ait des mégots, c'est-à-dire qu'il y ait aussi le moins de fumeur possible ?

Vous le savez, nous avons aussi entamé cette démarche avec la "Ligue contre le cancer". C'est une coïncidence heureuse puisque, dans le cadre de son appel à projets "Fonds de lutte contre le tabac 2018", l'A.R.S. Ile-de-France a retenu le dossier de la "Ligue contre le cancer", partenaire de la Ville de la lutte contre le tabagisme.

A travers le projet "Espaces sans tabac", cela va permettre d'avoir une équipe de terrain qui pourra faire de la prévention, de l'intervention dans les rues et par exemple toute une action auprès des jeunes aux alentours des collèges, des lycées et des écoles, non pas en distribuant des cendriers auprès des enfants, mais en ayant une véritable action de prévention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus et je remercie le groupe Socialiste d'avoir fait cette proposition de délibération qui va nous permettre d'avoir une action concertée à tous les niveaux pour que la santé des Parisiens soit au mieux préservée.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je redonne la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, pour deux minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD. - Je remercie l'ensemble des intervenants évidemment. Je sais que le sujet nous intéresse tous. Je veux remercier aussi Paul SIMONDON comme adjoint chargé de la propreté, Anne SOUYRIS, Antoinette GUHL et le directeur de la DPE, qui est présent, pour leur investissement.

Cette proposition de délibération n'aura d'intérêt que dans le cadre de sa mise en œuvre et j'espère vraiment que la Ville et les arrondissements s'en saisiront pour pouvoir expérimenter ce qui n'est pas qu'un vœu pieux. Nous n'agissons pas par slogan. Nous sommes pragmatiques - je le dis à M. VESPERINI. Nous ne sommes pas seulement godillots et flagorneurs ; nous sommes aussi pragmatiques. Cela n'a donc d'intérêt que si cela nous permet de franchir une étape supplémentaire.

Nous avons bien vu tout l'intérêt et tout ce que nous a apporté l'installation des éteignoirs sur les corbeilles de rue, mais aussi, ensuite, toute la campagne menée sous l'égide de Mao PENINOU pour sensibiliser les fumeurs. Or, nous savons très bien que ces campagnes et ces évolutions sont inutiles si elles ne sont pas suivies d'autres campagnes pour que les comportements changent, car les comportements des Parisiens n'ont pas vraiment changé. Il ne faut donc pas relâcher l'effort.

Je sais l'expérimentation du 9e arrondissement. Je n'en conteste pas du tout l'intérêt. Bien au contraire, nous l'avons même regardée. Jean-Baptiste de FROMENT l'a dit lui-même : l'enjeu aujourd'hui est le développement d'une filière de recyclage plus fournie et aussi, peut-être, plus proche de Paris.

Il y a eu la M.I.E. Propreté et j'espère que ses conclusions pourront être reprises dans un certain nombre d'amendements.

Enfin, les enjeux de santé publique nous tiennent à cœur dans le cadre de cette opération.

J'espère en tout cas que nous pourrons en faire un bilan positif à la fin de l'année 2019.

Excusez-moi d'avoir dépassé mon temps de parole, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous passons donc au vote des amendements déposés par les groupes.

En réponse aux amendements n°s 37 à 42, l'Exécutif a déposé un amendement n° 42 bis.

Est-ce que l'amendement n° 37 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ? Non.

Est-ce que l'amendement n° 38 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est maintenu ?

Il est retiré, je vous remercie.

L'amendement n° 39 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 39 est rejeté.

L'amendement n° 40 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 40 est rejeté.

L'amendement n° 41 du groupe LRI est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 41 est rejeté.

L'amendement n° 42 du groupe les Républicains et Indépendants est-il également maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 42 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 42 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 42 bis est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération SOCA 1 qui a été débattue ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité. (2019, SOCA 1).

Je vous remercie.

2019 DU 65 - Exonération de certains droits de voirie 2019 des commerce dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux conditions d'exonération.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la procédure d'indemnisation.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place d'une Zone Touristique Unique à Paris (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous reprenons le fil de la discussion du projet de délibération DU 65 qui portait sur l'exonération de droits de voirie en 2019 sur les commerces dont l'activité a été affectée par les troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et de décembre.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour la réponse de l'Exécutif.

Pouvez-vous faire un peu moins de bruit dans l'hémicycle ? Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mesdames-Messieurs, mes chers collègues…

Je sais que c'est un débat quelque peu tronqué, puisque nous l'avons commencé avant la fin du déjeuner et que nous le terminons maintenant. Cela dit, c'est suffisamment important pour que je puisse apporter des informations et des précisions à tout le monde.

Effectivement, en marge des manifestations des "Gilets jaunes" dans Paris, plus de 500 commerces ont été malheureusement touchés, soit parce qu'ils ont eu des dommages matériels, des dégradations et des vols, soit parce qu'ils ont été contraints de fermer à la demande de la Préfecture ou parce qu'ils craignaient eux-mêmes la mise en danger de leur clientèle et de leurs salariés.

Cela a évidemment fortement impacté les activités économiques d'un nombre important de commerces dans la capitale. Cela a été souligné.

La Maire de Paris a très vite décidé et annoncé, la première d'ailleurs, d'accompagner les commerçants impactés dès le début des manifestations. D'abord…

C'est vraiment très désagréable !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

Si vous voulez finir vos conversations, faites-le à l'extérieur de l'hémicycle.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La Maire a souhaité, dès le début des manifestations, en lien avec les services de l'Etat, les chambres consulaires et les associations d'aide aux victimes, la mise en place de dispositifs d'aide. Des réunions ont été organisées avec la Préfecture de police, la Préfecture de Région, puisque le Préfet RAVIER était là lui-même, la Fédération française des assurances, la Direccte, ainsi qu'avec les commerçants pour informer des dispositifs mis en œuvre, démarches d'indemnisation, facilités de paiement auprès des services des impôts…

Nous avons donc organisé tous ensemble un guichet unique. Une équipe dédiée était à disposition des commerçants au 39 75.

Nous avons également lancé en fin d'année une campagne de communication appelant à la mobilisation générale des Parisiens pour aller faire leurs courses chez leurs commerçants et artisans.

Un nouveau plan de promotion et de relance de la destination Paris est aussi travaillé par mon collègue Jean-François MARTINS en lien avec l'O.T.C.P. suite aux événements.

De plus, nous allons aussi, la Maire l'a annoncé, nous associer à la campagne prochainement lancée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

La Maire a également décidé, en accord avec la Direction générale des finances publiques, des délais pour le paiement de la taxe de séjour pour les hôtels qui en auraient besoin. Je rappelle, à toutes fins utiles, que nous n'avons juridiquement pas la possibilité de les en exonérer.

Enfin, pour toutes les demandes excessives qui ont été faites, la Ville, je le répète, n'est pas compétente juridiquement pour attribuer des aides économiques aux entreprises. Elle a donc sollicité, la première, la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre d'un dispositif de création d'un fonds d'urgence que la Ville viendrait abonder. A ce jour d'ailleurs, nous attendons des précisions de la Région sur les modalités de mise en œuvre de ce fonds et les critères d'attribution pour les commerçants.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui vient en complément de l'ensemble des actions de la Ville en soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations. Il s'agit de mettre en place des aides exceptionnelles sous la forme d'exonérations de redevances et de taxes pour un mois, sachant que bien évidemment, dans le mois de décembre, ils n'ont pu fermer qu'au moment des samedis. Ce qui a été évoqué sur la question du travail du dimanche n'est qu'un prétexte parce qu'en réalité tous ces commerces ont pu profiter des douze dimanches de la Maire qui se situaient d'ailleurs à cette période de l'année.

C'était la parenthèse sur le vœu opportuniste du groupe les Républicains sur la question du travail dominical.

Au titre de l'année 2019, il vous est donc proposé de mettre en œuvre une compensation des pertes d'activité des commerçants par une exonération d'un mois des différents droits de voirie liés à l'exploitation d'une terrasse ou d'un étalage pour les commerces situés dans les périmètres de réquisition ayant subi des dommages matériels.

Nous avons annoncé que nous étions prêts à abonder aussi le fonds de la Région Ile-de-France. Répartis de façon variable dans les dix-sept premiers arrondissements, environ 3.000 commerces sont concernés pour un montant global estimé de l'ordre de 1,1 million d'euros.

En réponse aux différents vœux et amendements, je vous propose d'abord de rendre un avis favorable à l'amendement technique de l'Exécutif qui permet, à la demande de Mme la Maire du 8e arrondissement, notamment de tenir compte de précisions supplémentaires sur les commerces sur des voies supplémentaires impactées, comme vous nous l'avez demandé. J'en profite d'ailleurs pour saluer votre mobilisation, Madame la Maire, qui, je le sais, est difficile et longue puisque cela fait maintenant très longtemps que vous êtes sur le terrain et mobilisée quotidiennement.

En ce qui concerne le vœu du groupe LR, suite à une exonération de certains droits de voirie de façon automatique, c'est totalement aberrant puisque cela ne tient pas compte des circonstances exceptionnelles et du fait que certains doivent fermer ou pas suivant les week-ends…

Oui, je vais raccourcir.

Il ne peut pas y avoir d'automaticité, sachant que les périmètres changent à chaque samedi. Les trajets faits par les manifestants n'étant pas les mêmes, ce n'est donc pas évidemment possible. Cela dit, ceux qui ne peuvent pas peuvent nous faire une demande avec des éléments pouvant prouver leur fermeture et les dégradations, nous en tiendrons évidemment compte.

En ce qui concerne l'autre vœu sur la procédure d'indemnisation ouverte à tous les commerçants indépendamment de leur emplacement, je vous propose aussi un avis défavorable de l'Exécutif.

Je rappelle que les préjudices subis peuvent engager non pas la responsabilité de la Ville mais bien celle de l'Etat, comme l'a d'ailleurs expliqué à plusieurs reprises la Préfecture de police.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure maintenant.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Un dispositif spécifique d'indemnisation existe ainsi déjà et il appartient aux commerçants de faire directement une demande d'indemnisation auprès de la Préfecture de police. Un dossier est à

remplir et un mail générique a été créé par la Préfecture de police qui a d'ailleurs écrit aux commerçants pour les en informer.

En ce qui concerne le vœu LR sur la mise en place d'une zone touristique unique, c'est…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame l'Adjointe, il faut vraiment conclure, vous aviez cinq minutes de temps de parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Voilà.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous passons au vote des amendements.

Il y a tout d'abord un amendement technique déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 86 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 86 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 87 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 87 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 88 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 88 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 89 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, toujours assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 89 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 65).

Je vous remercie.

2019 DAC 9 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Le Théâtre-Paris Villette pour le Grand Parquet (18e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons désormais à la 2e Commission et le premier projet de délibération est le projet de délibération DAC 9 concernant une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Théâtre Paris-Villette pour le Grand Parquet".

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Chaque matin, qu'il vente ou qu'il pleuve, qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid, tous les matins, des bénévoles de l'association "Petit Déj' solidaire" vont au Jardin d'Eole et offrent un petit-déjeuner à près de 200 migrants, 200 exilés. Ce n'est qu'un palliatif à l'insuffisance de l'action des pouvoirs publics.

Pour réussir cela, ils ont besoin d'un local d'immédiate proximité pour entreposer leur maigre matériel. Ce local, je le connais bien, il est juste dans le jardin, à côté du Grand Parquet. Par la convention que nous allons voter, ce local disparaît et il est récupéré par le "Grand Parquet" et "Théâtre Paris-Villette" qui en ont besoin.

Nous voterons pour le projet de délibération. En revanche, nous demandons qu'un autre local soit trouvé sur place. Alors je sais qu'il y a eu des discussions entre le cabinet de Mme VERSINI et les associations, mais je sais aussi que ces discussions n'ont pas abouti. Je connais un peu la musique et je me méfie beaucoup quand, à la suite d'un rendez-vous très chaleureux, on dit aux associations : on ne vous oublie pas, on va vous trouver quelque chose plus tard. Puis on se revoit et on vous dit : on vous aime beaucoup, c'est formidable ce que vous faites, on va vous trouver quelque chose plus tard. Super ! Puis le temps passe et cela devient impossible de faire le travail.

Alors ma question est très simple : où en est cette discussion ? Le projet de délibération que nous votons prive - je dis bien : prive - de son action l'association "Petit Déj' solidaire". On va le voter même si, je le dis en marge, l'action "Paris-Villette", c'est bien gentil mais je suis un peu nostalgique du "Grand Parquet" de l'époque d'avant. Parce que le "Grand Parquet", on en entendait parler. C'est Danielle FOURNIER qui l'a créé avec Daniel VAILLANT, et avec toi aussi, bien sûr, Christophe, on ne t'oublie pas. Il n'empêche que ce "Grand Parquet", on n'en entend plus parler dans le quartier. Je ne dis pas que ce qu'il fait est mal, mais il n'a plus en tout cas l'attraction, la qualité d'animation qui était la sienne et c'est un manque, mais ce n'est pas l'objet de mon intervention.

Je l'ai voté, OK. En revanche, j'attends une réponse maintenant : est-ce qu'en votant ce projet de délibération, on tue l'action de "Petit Déj' solidaire" ? Allez-y voir, c'est très impressionnant, quel que soit le temps.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre à cette question, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, cher Pascal JULIEN.

Oui, avec Danielle FOURNIER et Daniel VAILLANT, j'étais adjoint à la Culture de Bertrand DELANOË, nous pûmes en effet agir.

Merci pour cette intervention. Je rappelle que le projet de délibération a pour objectif de mettre les espaces du centre culturel "Grand Parquet" à disposition de l'association qui gère le théâtre Paris-Villette.

Le "Grand Parquet" est un établissement culturel créé en 2013 et conçu comme une maison d'artistes permettant de les accueillir et de les soutenir dans leur processus de création. Il s'agit d'un établissement particulièrement dynamique, situé dans un quartier populaire, avec lequel il interagit évidemment en permanence.

C'est donc tout le sens du projet porté par Valérie DASSONVILLE et Adrien de VAN, choisis par mon prédécesseur, avec l'accord évidemment de la Maire de Paris et du Maire du 19e, comme directrice et directeur du théâtre Paris-Villette, à qui nous avons confié la responsabilité de ce lieu.

Vous m'interpellez, cher Pascal JULIEN, sur l'activité de distribution de petits déjeuners à destination de personnes migrantes, réalisée par l'association "Les petits déjeuners solidaires", au sein des locaux de ce centre culturel.

L'association utilise un local pour y stocker et préparer les petits déjeuners qu'elle distribue aux personnes migrantes.

Il s'agit d'un travail exceptionnel et remarquable, cette action est évidemment appréciée, et les efforts de l'association salués et soutenus sans réserve.

Néanmoins, cette occupation, outre le fait qu'elle repose sur un accord amiable, qui la rend fragile juridiquement, ne permet pas de préparer et de distribuer des produits alimentaires dans des conditions d'hygiène et de praticité optimales.

C'est la raison pour laquelle nous cherchons depuis plusieurs semaines avec Dominique VERSINI, nous nous sommes penchés en effet sur ce dossier, mais pour agir, et trouver avec les mairies du 18e et du 19e qui ne sont pas tout à fait manchotes ni ramollies, une solution alternative pour reloger cette activité à proximité.

Il va de soi que jamais nous n'avons souhaité l'exclure des locaux du Grand Parquet ni l'interrompre, les directeurs du théâtre Paris-Villette ayant d'ailleurs toujours affiché leur volonté de trouver la meilleure solution et de ne pas entraver son bon fonctionnement.

Pour conclure, nous souhaitons qu'une solution durable soit trouvée, même si nous savons que la recherche de locaux pour ce type d'activité n'est pas chose aisée.

Quoi qu'il en soit, je tenais à remercier la mobilisation des équipes de la Direction des Affaires culturelles, de la DASES, et des mairies du 18e et du 19e pour suivre ce dossier et dessiner au plus vite une solution satisfaisante pour tous, et éviter à Pascal JULIEN bien évidemment de me réinterroger.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 9).

2019 DAC 611 - Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 611 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 30 sociétés, sur lequel un amendement technique n° 90 a été déposé par l'Exécutif.

Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Pas de prise de parole, il est technique, vous l'avez lu, nous pouvons le voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 90 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 90 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 611 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 611).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'équipement scénique du théâtre Astral.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu référencé n° 91 est relatif à l'équipement scénique du théâtre Astral.

Pour le présenter, je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous connaissez bien le théâtre pour les enfants qui est au parc floral, le théâtre Astral.

J'avais présenté un vœu ici même en septembre 2018 pour essayer de sauver ce théâtre Astral, en demandant que la Ville réunisse les acteurs du théâtre pour développer ensemble un projet, notamment en vue d'un renforcement de ses activités en direction de la création et l'accueil culturel. Vous savez que ce théâtre Astral était subventionné par la Région Ile-de-France, mais aussi par le Ministère de la Culture, donc on avait demandé à tous ces acteurs d'aider le théâtre Astral.

Malheureusement, le théâtre Astral a été mis en liquidation judiciaire le 8 novembre 2018.

Aujourd'hui, l'ensemble du mobilier de ce théâtre est mis aux enchères.

Un privé peut racheter ce mobilier, plusieurs personnes peuvent racheter ce mobilier, ce sera dispersé, et le théâtre sera définitivement liquidé.

La proposition par ce vœu, c'est l'idée de maintenir un lieu en achetant le mobilier de ce théâtre, qui est dans le parc floral, et de voir après si un autre projet peut émerger.

Mais je crois que les amoureux du théâtre pour enfants, les personnes qui étaient attachées au théâtre Astral ont envie qu'un théâtre reste dans le parc floral. Voilà pourquoi je dépose ce vœu, il suffit simplement que la Ville étudie juridiquement la possibilité d'acheter le mobilier, puis après de voir quel projet on peut faire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, je suis tout à fait favorable à votre vœu si vous acceptez la rédaction modifiée qui est : "la Ville de Paris étudie la possibilité", plutôt que "fasse le nécessaire".

"Etudie la possibilité d'acquérir l'équipement scénique du théâtre du parc floral afin de garantir le maintien de l'activité de ce lieu".

Si vous êtes d'accord avec cet amendement, bien évidemment c'est un avis extrêmement favorable, et j'y ai associé la maire du 12e, Mme BARATTI-ELBAZ, avec qui j'ai eu un long échange.

Cela vous va ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 38).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au soutien aux théâtres touchés par les manifestations des "Gilets jaunes".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 92 relatif au soutien aux théâtres touchés par les manifestations des "Gilets jaunes".

Je donne la parole à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, des manifestations des "Gilets jaunes" qui se sont tenues tous les samedis depuis le 17 novembre ont, bien sûr, comme on le sait, perturbé l'activité économique de la Capitale, engendré de nombreux problèmes, mais les théâtres parisiens ont également été très sévèrement touchés. Le samedi est en effet le jour où la fréquentation est la plus importante et de nombreux théâtres parisiens se situent dans les zones d'exclusion décidées par la Préfecture de police, ou à proximité comme aux Champs-Elysées, à l'Opéra, le Centre de Paris, République.

Certains théâtres se situaient d'ailleurs au sein de zones d'exclusion décidées par la Préfecture sans que cette dernière n'ait pris des arrêtés de fermeture. Par conséquent, tout en étant théoriquement ouverts, ces lieux de spectacle n'avaient pas le droit de recevoir du public.

Or, vous le savez sans doute, les assurances ne jouent pas en cas d'absence d'arrêté de fermeture.

D'autres théâtres ont subi des baisses de fréquentation à cause du renoncement des spectateurs à se déplacer, par crainte de troubles ou de problèmes, ou de paralysie des systèmes de transport.

Pour la fin de l'année 2018, en quatre samedis de manifestation, le théâtre Marigny avance ainsi des pertes qui se montent à 1,5 million, quand le théâtre de la Ville évoque une perte de recettes de 80.000 euros. Le modèle économique des théâtres, nous le savons, est fragile, la Ville apporte régulièrement son soutien aux théâtres parisiens, publics comme privés, c'est bien, c'est vrai, mais au regard de l'importance de la politique culturelle pour les Parisiens, il nous paraît logique et opportun d'apporter une aide exceptionnelle aux théâtres parisiens, afin de les aider à surmonter les troubles causés par ces manifestations des "Gilets jaunes".

Nous souhaitons que cette aide soit accordée au cas par cas, après étude de l'impact réel des manifestations et examen de leur comptabilité pour chacun de ces établissements.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, merci à Jean-François LEGARET, de présenter le vœu de votre groupe dont Florence BERTHOUT m'avait parlé.

L'attention que nous portons depuis le début du mouvement des "Gilets jaunes" est sans faille, et nous savons combien les établissements culturels parisiens sont impactés.

Dans ce cadre, je tenais à souligner le travail de mes collègues Colombe BROSSEL et Olivia POLSKI, mobilisées sur le terrain pour entendre la voix des acteurs concernés et mettre en place les mesures les plus adéquates possibles, tant pour assurer la sécurité des Parisiens et des manifestants que pour soutenir ceux et celles qui ont vu leur activité affectée.

C'est d'ailleurs tout l'objet du vœu que nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris et des mesures prises en conséquence, qui précèdent donc le vœu que vous présentez aujourd'hui.

Concernant les établissements culturels, avec Frédéric HOCQUARD, nous avons engagé dès le premier jour des manifestations un dialogue rapproché, individuel, avec théâtres, musées, bibliothèques, conservatoires, librairies, cabarets, salles de concert, afin d'anticiper au mieux les conditions de sécurité qu'il convenait de prendre et d'évaluer les conséquences souvent financières, à l'impact pécuniaire souvent très important que le mouvement a eu sur ces établissements du fait de leur fermeture plusieurs samedis de suite, parfois de manière forcée puisqu'ils se trouvaient dans les zones de réquisition. Je pense en particulier au théâtre du Rond-Point, au théâtre de la Ville qui est dans le théâtre des ambassadeurs dit "Espace Cardin", et également au théâtre Marigny.

Pour autant, comme vous l'exprimez, Madame BERTHOUT, Monsieur LEGARET, la Préfecture de police ne leur a pas intimé l'ordre de fermer leur porte, ce qui les empêche actuellement de faire fonctionner leur police d'assurance.

Nous agissons ainsi auprès des établissements concernés pour les accompagner dans leur demande d'indemnisation auprès de l'État. De la même manière, nous avons apporté tout notre soutien aux personnes et structures culturelles touchées par la terrible explosion survenue le 12 janvier rue de Trévise, et notamment le théâtre Trévise qui a dû provisoirement fermer ses portes au public. Des travaux sont actuellement en cours et il devrait pouvoir rouvrir début mars.

Notre préoccupation est donc, comme la vôtre, celle du premier jour et s'adresse tant à l'ensemble des établissements culturels parisiens que des commerçants et de tout autre acteur dont l'activité normale a été touchée par ces manifestations. Je termine, mais le sujet étant tellement grave, je n'ai pas pu raccourcir plus que cela.

En conséquence, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif pour vous répondre de manière totalement exhaustive, en assurant le Conseil de Paris de l'attention toute particulière que nous portons à cette affaire.

Si vous l'acceptez, Monsieur LEGARET, le vœu que nous proposons qui rassemble en effet les vœux précédents et le vôtre, serait ainsi un vœu de l'Exécutif. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, retirez-vous votre vœu ? Non, il est maintenu. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 39).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 93 relatif à l'accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré.

La parole est à Nathalie FANFANT, pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le conservatoire Gabriel Fauré, situé dans le 5e arrondissement, étant un établissement ouvert au public, comme vous le savez, doit respecter les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux sont prévus et engagés. Cependant, pour l'accès à l'étage de ce conservatoire, il est nécessaire d'installer un élévateur électrique pour les personnes à mobilité réduite. A notre grande surprise, la directrice des Affaires culturelles de la Ville nous informe de l'impossibilité de réaliser cette installation à l'été 2019.

Vous comprendrez bien, Madame la Maire, qu'aussi bien les élus du 5e arrondissement que le Conseil local du handicap du 5e arrondissement avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration, sont très attentifs à l'installation de cet élévateur.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame la Maire, de saisir immédiatement les services de la Direction des Affaires culturelles ainsi que la Direction de la Construction, du Patrimoine et de l'Architecture pour que la procédure de passation de marché soit lancée dans les meilleurs délais, et par ailleurs, que tout soit mis en œuvre afin que les travaux d'accessibilité du conservatoire au 5e puissent être réalisés d'ici l'été 2019.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Madame FANFANT.

C'est un avis favorable et, comme je vous le propose, favorable si vous acceptez les amendements proposés qui sont des amendements d'honnêteté tout simplement, puisque la Direction des Affaires culturelles doit s'assurer d'un certain nombre de points pour être certaine que des raisons techniques, qui sont donc sérieuses, évoquées sur le calendrier des travaux, soient tout à fait respectées.

La mise en accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré est bien souhaitée mais nécessite une réalisation dans le temps.

Avis favorable à votre vœu, si vous acceptez mes ajustements qui sont des précisions apportées. Mais c'est votre vœu qui serait ainsi amendé.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les amendements sont-ils acceptés, Madame FANFANT ?

Mme Nathalie FANFANT. - Nous les acceptons, et merci, Monsieur GIRARD.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous deux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 40).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'expérience artistique DAU.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 94 relatif à l'expérience artistique DAU.

La parole est à Maud GATEL, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Je m'exprime au nom de Béatrice LECOUTURIER qui, malheureusement, en tant qu'élue du 16e arrondissement, a dû se rendre en mairie à la suite de la tragédie de ce matin.

Il est un projet artistique qui défraie la chronique, qui déchaîne les passions et divise le milieu culturel à Paris, c'est bien le fameux DAU.

Pour ceux qui seraient passés à travers ce projet DAU : pour les uns, c'est la reconstitution d'un grand bazar à la soviétique ; pour les autres, une dimension spirituelle, une expérience inédite, une immersion dans le quotidien d'un laboratoire soviétique.

Nous ne sommes évidemment pas là pour apporter une quelconque appréciation au projet artistique, mais en tant qu'élus, nous devons nous poser certaines questions puisque cette programmation titanesque transporte le visiteur sur les sites des théâtres de la Ville, du Châtelet et du Centre Pompidou.

Je rappelle que l'autorisation d'ouverture au public du théâtre du Châtelet a été donnée le 2 février dernier par la Commission de sécurité de la Préfecture de police, soit neuf jours après la date initiale.

Pourriez-vous dès lors nous donner toutes les garanties que ces représentations n'auront aucune incidence sur le calendrier de livraison de ces deux théâtres, le théâtre de la Ville et le théâtre du Châtelet ?

Par ailleurs, la presse a révélé que des failles de confidentialité des données des spectateurs auraient été constatées et que les conditions de travail de certains salariés, associés au projet artistique, n'auraient pas été respectées.

Pourriez-vous alors, Monsieur le Maire, nous assurer que ces interrogations ont bien été soulevées auprès des théâtres gérés par la Ville de Paris et vous engager à nous transmettre leur réponse ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Il y a un grand brouhaha pour vous répondre, c'est difficile. Merci. Vous vous faites l'écho d'une certaine presse, je voudrais en tout cas remercier la Préfecture de police...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vous pourriez tenir vos conversations à l'extérieur de l'hémicycle, et veillez à respecter vos collègues.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je reprends.

Je voulais remercier d'abord la Préfecture de police, beaucoup plus courageuse et audacieuse finalement qu'une certaine presse conservatrice, puisqu'elle a su, avec la Commission qui est indépendante, permettre les conditions de réalisation d'une œuvre absolument exceptionnelle que la Ville de Berlin n'a pas pu faire, et que Paris a eu l'audace d'accepter. Un grand merci à la Préfecture de police et à la Commission de sécurité dans son indépendance de nous avoir permis d'ouvrir ces deux théâtres en travaux.

Comme ce matin l'indiquait Eric BUREAU du "Parisien" dans son grand article, c'est une occasion formidable de voir deux chantiers que l'on ne visite jamais en général et de voir l'avancement de ces chantiers.

Les chantiers sont respectés. Je remercie la DCPA et Philippe CAUVIN son directeur qui, avec la Direction des Affaires culturelles et Mme GERMAIN, ont pu mener l'accueil de cette folie DAU très audacieuse à Paris, qu'elle se tienne et qu'elle rencontre un tel succès.

Quand il y a des tournages à Paris de films, que ce soit Sofia COPPOLA, Tom CRUISE ou je ne sais quel grand cinéaste, ils ont la responsabilité de la production, des équipes, de celles et ceux qui agissent sur le territoire parisien.

Nous ne pouvons en aucun cas avoir la responsabilité des équipes et des contrats de travail des producteurs de DAU. Mais bien évidemment, ils sont sous le coup des réglementations et du droit du travail français et, bien évidemment que nous ne pouvons douter un instant que le droit de travail français n'est pas respecté. Après, chacun fera les enquêtes.

En tout cas, j'encourage chacune et chacun, avant d'en parler, d'y aller.

M. le Préfet de police, hier dans un échange avec lui, m'indiquait qu'il n'était pas hostile à y rendre lui-même une visite, parce que sa curiosité était aiguisée.

Que vous dire sur le calendrier des travaux ? Bien évidemment, ils sont respectés. Mais il peut y avoir des retards de travaux qui ne sont pas liés néanmoins à l'occupation actuelle.

En tout cas, les calendriers sont respectés tels qu'ils ont été engagés : ouverture du théâtre du Châtelet pour le mois de septembre-octobre prochain, et réouverture du théâtre de la Ville début 2021. C'est le calendrier que j'ai et que je demande que l'on respecte.

Pour le reste, comme je l'ai déjà expliqué à la délicieuse et primesautière présidente de la 2e Commission, Madame LECOUTURIER, je pense que mes explications étaient suffisantes. Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre vœu puisque je le considère, si vous le voulez bien, comme…

Pourquoi il est sexiste ? Qu'est-ce qu'il y a de sexiste ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous avez fini votre intervention, Monsieur GIRARD ?

Monsieur DUBUS, s'il vous plaît !

Est-ce que votre vœu est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien pérenne des librairies du Quartier latin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 95 relatif au soutien pérenne des librairies du Quartier latin.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour deux minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Notre vœu revient sur le dispositif "Vital Quartier 2" conduit par la SEMAEST et centré sur le soutien aux commerces culturels, en particulier aux librairies. Il faut rappeler, tout d'abord, que le soutien de la Ville de Paris ne s'arrête pas à ce dispositif pour les librairies. Nous évoquerons ici le réseau des librairies et aussi les événements tels que "Le Pari des libraires".

Ce soutien est d'autant plus important que la fragilité économique des librairies est réelle. La fin de "Vital Quartier 2" est prévue pour 2021. Les locataires des librairies doivent se préparer à cette échéance et, on le sait, de nombreux commerces ne seront plus en mesure de racheter leur local ni de gérer l'augmentation des loyers du parc privé.

Même s'il est prévu, dans les contrats, que les murs des commerces puissent être repris au sein du patrimoine de la Ville, cette option aura un coût. Nous craignons qu'elle soit pour cette raison presque systématiquement écartée au profit du choix qui avait été fait lors de la clôture de "Vital Quartier 1", à savoir la revente des murs par la SEMAEST afin de la Ville soit remboursée. Les librairies ont besoin d'être rassurées sur l'avenir. Il faut pouvoir leur présenter une stratégie claire de la Ville, bien en amont de la clôture de "Vital Quartier 2". Il faut que la SEMAEST puisse les accompagner au mieux.

C'est l'objectif de ce vœu. Il faut que la fin du dispositif soit anticipée, en concertation avec les groupes politiques notamment, pour être assumée ensuite collectivement.

Vous avez souhaité amender notre vœu pour rappeler l'intention de la Ville de trouver des solutions pérennes pour ces commerces très spécifiques. Nous acceptons votre proposition et nous continuerons à suivre attentivement le processus de sortie de ce dispositif de "Vital Quartier 2".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Sandrine MÉES.

Vous avez effectivement souligné le travail que nous faisons en direction des librairies. J'ajouterai deux éléments qui sont les libraires volants, dont j'avais eu l'honneur de présenter notre soutien à l'emploi dans les librairies et l'exonération de C.E.T. pour une soixantaine de librairies indépendantes à Paris.

L'ensemble de ce travail et ce dispositif de soutien à la librairie indépendante ont pour objectif de maintenir de la diversité artistique et culturelle à Paris, et de maintenir une diversité du point de vue du livre et de la librairie. La fin de "Vital Quartier 2" et du contrat "Vital Quartier 2" va être un moment important. Vous l'anticipez et nous l'anticipons, puisqu'il s'achève en 2021. Le commencer en 2019, c'est effectivement l'anticiper. Nous avons prévu qu'à l'orée de "Vital Quartier 2", concernant les librairies du Quartier latin, tout ce qui a été construit et fait ne s'écroule pas du jour au lendemain sous prétexte que ce dispositif s'arrêterait.

Je vous ai proposé deux amendements par rapport à votre vœu, qui sont des engagements sur ces points. C'est que la Ville poursuive son engagement en faveur des libraires et des commerces culturels, et que, courant 2019, nous étudiions les modalités spécifiques visant à soutenir de manière pérenne les librairies du Quartier latin et les autres quartiers concernés par "Vital Quartier 2". Evidemment, c'est centré dans le Quartier latin, mais il y a d'autres arrondissements beaucoup moins concernés.

Pour ce qui concerne la SEMAEST, que jusqu'en 2021, tout cela soit géré par elle. Je pense qu'il faut que nous puissions récupérer, sous la forme de baux, l'ensemble de ce patrimoine de manière à pérenniser l'action dans ce domaine. Le travail que réalise la SEMAEST à cet égard doit être un travail remarquable, car il permet, dans le domaine de la librairie mais aussi dans d'autres domaines comme le commerce, d'avoir une diversité de commerces.

Vous avez accepté mes amendements, donc je vous proposerai le vœu ainsi amendé.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. J'interviens comme maire, mais aussi comme présidente de groupe.

Pour que la défense de l'exception culturelle ne reste pas un vœu pieux, la SEMAEST s'est mobilisée depuis plusieurs années pour soutenir nos libraires, maisons d'édition et autres galeries d'art. Je voudrais rendre un vibrant hommage à l'action de la SEMAEST. Quand il y a du beau travail de fait, il faut le dire. Je félicite sa présidente.

C'est ainsi que le deuxième volet de l'opération "Vital Quartier" a fait des commerces culturels du Quartier latin une priorité. Dans le 5e arrondissement, 6 opérations ont été réalisées depuis 2014. Quatre librairies - "L'autre livre", "Lutèce", "Hayaku Shop", "Les Mots" - ont d'ores et déjà ouvert, et deux autres locaux sont en cours de commercialisation. J'espère que nous arriverons à y installer des librairies.

Deux risques pèsent pourtant sur cet outil potentiellement exceptionnel. J'ai repéré des dizaines de locaux, mais la SEMAEST n'a pas été en mesure de les reprendre, bien souvent en raison d'une doctrine qui me paraît inadaptée. Il est en effet regrettable que la Ville n'ait procédé à aucune préemption de…

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Zut ! J'ai déjà fait 1 minute 20 ? Bon. Pardonnez-moi, c'est un sujet tellement important. Je suis désolée. J'aurais dû aller plus vite.

Plus inquiétant… Laissez-moi juste 20 secondes, parce que c'est un sujet important.

Bref, il n'est pas possible aujourd'hui d'appliquer la loi Pinel. La Ville ne le veut pas sur les préemptions de fonds de commerce.

Deuxième réserve, l'opération "Vital Quartier 2" n'est prévue que jusqu'en 2021 et aucune extension n'est prévue. Notons qu'à ce jour, le budget de l'opération est consommé à 95 %.

On votera naturellement ce vœu et l'on réitère notre volonté que ce formidable outil soit prolongé, parce que c'est bien cela, l'enjeu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Je vous remercie.

J'ai cru comprendre que le groupe des Ecologistes acceptait les amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 41).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'extension du périmètre protégé interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Le vœu référencé n° 96 est relatif à l'extension du périmètre protégé interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous assistons à une augmentation des nuisances sonores engendrées par des établissements de nuit du quartier Saint-Victor, boulevard Saint-Germain, rue des Fossés-Saint-Bernard, rue des Ecoles. Nuisances sonores, attroupements, épanchements d'urine, bagarres, etc.

Je trouve formidable la vie nocturne, mais à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment des riverains. Nuisances accrues également par la présence de petites épiceries de quartier qui vendent de l'alcool pendant la nuit, avec consommation sur la voie publique. De nombreux signalements ont été faits. Les mesures sont insuffisamment efficaces par manque de moyens humains et de fondement juridique de leurs actions. J'insiste : manque de fondement juridique de leurs actions. Il faut donc renforcer le cadre règlementaire dans ce quartier de l'arrondissement, notamment en étendant le périmètre de protection au boulevard Saint-Germain, entre la place Maubert et l'I.M.A., et aux rues des Fossés-Saint-Bernard et des Ecoles.

Voilà l'objet de ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Ensuite, je crois que le Préfet de police dira un petit mot.

Madame BERTHOUT, sur la question de ce vœu, je suis, moi aussi, pour un respect et un équilibre, et pour concilier les activités sur la vie nocturne. Mais j'aurai deux remarques.

La première, c'est que vous parlez notamment de nuisances engendrées par des établissements à plusieurs reprises. Je ne suis pas sûr que l'extension de cet arrêté soit le bon véhicule juridique. A cette occasion, je me

tournerai plutôt en direction de la Préfecture, qui, actuellement, a l'ensemble de la police administrative concernant les débits de boissons et le respect de la loi dans ce domaine, en lui disant qu'une action plus coordonnée - nous avons mis en place une commission de régulation de nos débits de boissons dans le 5e arrondissement depuis peu qui fonctionne assez bien - et plus vigoureuse en direction des établissements serait peut-être mieux que l'extension d'un périmètre protégé d'interdiction de la consommation et de la vente de boissons alcooliques, qui ne touchera en aucun cas les débits de boissons puisqu'ils seront exclus de cela.

Deuxième élément, je suis, par nature, toujours réservé sur l'extension de ces périmètres. Je vais vous dire pourquoi : à force de les étendre, on finira par avoir couvert quasiment la totalité de Paris, de ses périmètres d'interdiction de consommation de boissons alcooliques et il y aura ensuite la question de savoir comment ils seront respectés. Dans un arrondissement comme le 18e, couvert pour les trois quarts ou les deux tiers par un arrêté de consommation de boissons alcooliques, il est difficile de faire respecter cet arrêté.

Troisième chose : les horaires. 16 heures me semblent un peu tôt. Autant je pense que la question du tapage nocturne entre 23 heures et 7 heures du matin me semble effectivement relever de la nuit, autant 16 heures me semblent relever d'une activité un peu différente que l'activité nocturne.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable, même si la décision revient au Préfet de police sur ce point. Pour ces deux arguments, le mauvais véhicule juridique et la deuxième chose, l'extension des périmètres, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, effectivement, c'est bien au Préfet de police, au titre de ses pouvoirs de police générale, qu'il convient de prendre ce type de mesure restreignant la consommation d'alcool et la vente à emporter d'alcool sur la voie publique. Là, il s'agit bien de la vente à emporter, c'est celle que vous mentionniez.

Je vois dans le vœu écrit que vous avez déposé que la demande formulée par le commissariat, l'année dernière, n'avait pas été suivie d'effet. Elle ne me dit rien à titre personnel et nous allons donc revoir avec le commissariat ce qu'il en est, instruire votre demande en ayant à l'esprit que ces arrêtés restrictifs doivent être d'abord au plan juridique strictement motivés et encadrés, non seulement dans le temps mais aussi dans leur périmètre géographique. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas en prendre, cela veut dire qu'on ne peut en prendre qu'avec mesure car ils portent atteinte à la liberté de commerce.

Je dis bien la liberté de commerce, consommer de l'alcool sur la voie publique n'ayant jamais été un droit. En revanche, on restreint la capacité de ces épiceries à commercialiser certains produits. L'arrêté doit donc être sérieusement motivé, et c'est dans ce cadre-là que nous nous appuyons notamment sur les remontées de terrain des commissariats d'arrondissement et sur les interventions des élus.

Deuxième sujet, il existe d'autres outils qui peuvent permettre de mettre fin aux nuisances que vous mentionnez. C'est la police des débits de boissons pour les établissements dont la fréquentation ou l'exploitation pose problème. On le fait partout dans Paris, moins peut-être dans le 5e arrondissement qu'ailleurs, peut-être parce qu'il y a moins de difficultés, même si cela ne veut pas dire qu'il n'y en n'a pas. Il existe des dispositions permettant de contrôler les épiceries, dispositions du Code de la sécurité intérieure notamment. Sont-elles mobilisées par le commissariat ? Nous allons le vérifier. Ce sont des outils au sujet desquels nous avons fait récemment une réunion avec Mme BROSSEL et le maire du 18e arrondissement, pour être certains qu'ils soient connus de tous et mobilisés le cas échéant.

Dernier élément pouvant être mobilisé, c'est aussi tout simplement la présence sur la voie publique, les éléments circonstanciels rapportés par les équipes de la Police nationale comme la DPSP pour préciser les circonstances. En tout cas, nous allons regarder et nous assurer que l'éventuelle extension de cet arrêté pris, je crois, en 2012 apporterait une réelle valeur ajoutée aux services intervenant sur le terrain, services de la Préfecture de police, services de la Ville, puisque je rappelle que les agents de la DPSP, les agents de surveillance de Paris, peuvent verbaliser sur la base de ces arrêtés préfectoraux.

Un dernier mot pour vous dire que l'année dernière, dans le secteur du quartier Saint-Victor, rue des Fossés-Saint-Bernard, 2 établissements ont fait l'objet d'un avertissement préfectoral, dont un établissement situé rue des Fossés-Saint-Bernard, et 3 d'entre eux d'un rappel à la réglementation, dont un précisément dans la rue des Fossés-Saint-Bernard.

On refait le point avec le commissariat et je reviendrai vers vous, Madame la Maire, pour apporter réponse à votre question.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, je le maintiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apposition d'une plaque explicative rue des Petits-Carreaux (2e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 97 relatif à l'apposition d'une plaque explicative rue des Petits-Carreaux, dans le 2e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un colon blanc assis sur des sacs de riz entouré de symboles de richesse et de puissance, faisant face à lui une personne noire, à moitié vêtue et se tenant dans une position de servilité. Cette peinture sur céramique, qui faisait office d'enseigne de l'ancien magasin "Au Planteur" est conservée au 10 rue des Petits-Carreaux. Il s'agit du témoignage choquant de l'exploitation et du racisme de la période coloniale, heureusement révolue.

Plutôt que de censurer cette représentation, les associations, notamment l'association "Mémoire de l'esclavage" que nous avons rencontrée avec Sandrine MÉES, pensent, comme nous, que retirer cette gravure aurait pour conséquence de cacher des réalités historiques, voire de prendre le risque d'être accusé de réécrire l'histoire.

Or, cette période de l'histoire ne doit pas être effacée de la mémoire collective mais expliquée. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste a déposé un vœu, qui d'ailleurs a été déposé préalablement au conseil du 2e arrondissement et adopté à l'unanimité, pour que soit installée une plaque explicative au 10, rue des Petits-Carreaux, replaçant l'enseigne dans son contexte historique, plaque explicative rédigée en lien avec le Comité d'histoire de la Ville de Paris, les habitants, les associations œuvrant pour la mémoire de l'esclavage et de la lutte contre le racisme.

Je vous remercie

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT.

Le 4 février 1794, une première abolition de l'esclavage dans les colonies est décrétée, mais Bonaparte, sous la pression des planteurs antillais le rétablit en 1802. C'est dire si cette enseigne qui porte ce nom "Au Planteur", rue des Petits-Carreaux, témoigne d'une période sombre et tragique de notre histoire, que l'on espère, comme vous venez de le dire, révolue. Le général Antoine Richepanse en a été également l'un des principaux acteurs, acteur du rétablissement de l'esclavage, et ce fut d'ailleurs une promesse tenue de Bertrand DELANOË que de débaptiser la rue Richepanse pour lui donner celui d'un musicien esclave, le chevalier de Saint-George.

C'est pour cette raison que cette enseigne, vous l'avez dit, "Au Planteur", choque à juste titre. Elle est, de plus, gravée dans la céramique murale, comme vous venez de le dire, la céramique murale d'une propriété privée.

Bien sûr que je donnerai un avis favorable à ce vœu, avec une proposition d'amendement, à savoir le remplacement du dernier considérant, que vous venez d'expliquer dans votre propos, par celui que je vous ai proposé et qui mentionne le fait que cette gravure n'est pas propriété de la Ville, contrairement à celle qui a fait l'objet d'un autre débat dans l'hémicycle, l'enseigne "Au Nègre joyeux", mais qu'elle appartient à l'immeuble du 10 rue des Petits-Carreaux et qu'elle est par ailleurs inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Tout cela étant rappelé et en vous demandant de remplacer votre dernier considérant par celui-ci, comme je vous l'ai dit, évidemment il nous faut rappeler l'histoire par cette plaque explicative et espérer, comme vous l'avez dit, que c'est une période révolue.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

L'amendement est-il accepté ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, je pense qu'il ne faut pas laisser cette gravure choquante, à juste titre, sans explication, et c'est bien l'objet du vœu.

Ainsi, merci à Karen TAÏEB pour son avis favorable ; l'amendement des considérants ne pose pas de problème.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Avant de mettre aux voix le vœu ainsi amendé, j'ai une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce vœu relance le débat que nous avions nous-mêmes posé avec l'enseigne du "Nègre joyeux". Celle de la rue des Petits-Carreaux, c'est pire encore parce que, comme nous l'avez dit, elle n'a vraiment aucune ambiguïté.

Pour nous, ces enseignes ne peuvent rester telles quelles dans l'espace public. S'il faut a minima une plaque explicative, pour nous elle devrait tout simplement disparaître et être exposée dans un musée. En effet, déjà en mars 2017, nous demandions qu'un musée dédié à l'histoire de l'esclavage, de la traite et de son abolition voie le jour à Paris, comme cela avait été recommandé par le rapport de Lionel ZINSOU. Aujourd'hui, un groupement d'intérêt public travaille à la création de ce musée. Nous souhaitons que la Ville fasse tout pour que ce musée soit inauguré le plus rapidement possible.

Ces plaques dans l'espace public, cette histoire trop méconnue heurtent nos valeurs. Elles n'ont donc plus leur place sur nos murs. Nous voterons quand même pour ce vœu, puisque c'est un moindre mal.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous passons au vote de ce vœu ainsi amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 42).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation de la crypte située 14 bis, rue Pierre Nicole (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 98 relatif à la préservation de la crypte située 14 bis, rue Pierre Nicole, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le 12 décembre 2016, le Conseil de Paris a adopté un vœu à l'unanimité portant sur, je cite, "les indispensables travaux de consolidation de la crypte" qui est située rue Pierre Nicole. C'est une crypte très ancienne qui daterait de Saint-Denis ; je vous passe évidemment tout le détail historique.

Or, depuis cette date, les travaux n'ont toujours pas commencé et les démarches pour y parvenir semblent à l'arrêt, notamment la médiation auprès des copropriétés. Pourtant, il y a urgence. L'état de dégradation de la crypte est très préoccupant - je m'y suis encore rendue. La maçonnerie en pierre de taille a été fortement fragilisée à la suite de 5 dégâts des eaux en 3 ans. Le risque est toujours prégnant d'affaissement ou d'effondrement de la chaussée, puisque la crypte va également sous la chaussée de la rue Pierre Nicole.

Or, c'est un haut lieu historique. La crypte de l'ancienne église Sainte-Marie-des-Champs est un lieu tout à fait exceptionnel, un trésor enfoui et invisible, dont beaucoup ont appris l'existence grâce au "Métronome" de Lorant DEUTSCH. C'est sur ce site d'ailleurs que se seraient convertis les premiers Gaulois au christianisme.

Un géomètre de la Direction de l'urbanisme a effectué des relevés le 10 septembre 2018, mais à ce jour ces résultats n'ont toujours pas été communiqués. Le suivi effectif du dossier par la Direction des affaires culturelles de la Ville manque, je pense, d'un peu de vigueur. Nous demandons la communication des résultats des relevés effectués par le géomètre de la Direction de l'urbanisme le 10 septembre 2018. Je pense que depuis le temps les relevés ont dû être faits.

Nous demandons également que les travaux de consolidation et de sauvegarde de ce site exceptionnel soient effectués rapidement. Je dirais de manière un peu solennelle qu'il y a vraiment un risque d'effondrement de la chaussée sous la rue Pierre-Nicole en plus de la préservation d'un site exceptionnel.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 5e, chère Florence BERTHOUT, rien ne vous empêche de faire un vœu à chaque Conseil de Paris sur la crypte de la rue Pierre-Nicole, mais il faudrait juste permettre aux services de la Ville de travailler sereinement sur le dossier.

A ce titre, je trouve très désobligeant de votre part de mettre en cause le travail de la Direction des Affaires culturelles dans l'un des considérants - vous venez de le dire mais vous l'avez amoindri - en disant dans le texte qu'elle manquait "incontestablement de vigueur". Vous venez de dire qu'elle manquait "un peu de vigueur" mais je trouve que cela mériterait quelques excuses.

Lundi dernier, j'ai eu le privilège de m'y rendre. La présidente de l'association, œuvrant pour la sauvegarde de ce lieu patrimonial et que je veux remercier, nous a effectivement ouvert l'accès et fait visiter la crypte. A ma demande, la Direction des Affaires culturelles était présente, ainsi que la section territoriale de la voirie de votre arrondissement. Sur site, ils m'ont assurée que rien ne laissait subodorer un quelconque risque d'affaissement ou d'effondrement, comme vous le décrivez dans votre vœu dans des termes apocalyptiques.

Des dégâts des eaux successifs sont en revanche visibles. Il est nécessaire de recréer des aérations pour pouvoir y respirer convenablement. Il s'agira donc dès que possible de faire des travaux d'assainissement et non pas des travaux de consolidation dont vous parlez.

Mais vous le savez tout comme moi - je l'ai déjà dit au précédent Conseil -, ces travaux d'assainissement ne peuvent être entamés qu'à la condition que la Ville de Paris soit pleinement propriétaire de ce lieu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Comme je l'ai indiqué en réponse à votre précédent vœu, la propriété actuelle de la crypte est tripartite, à savoir la Ville, la copropriété du 13-15 rue Pierre-Nicole et celle du 14 bis qui, je le rappelle, dispose du seul accès.

Enfin, pour répondre à votre demande de communication des relevés effectués par le géomètre, qui ont bien eu lieu, ceux-ci seront envoyés dans le courant du mois de février à la Direction des Affaires culturelles et nous les tiendrons évidemment à votre disposition, si vous souhaitez en prendre connaissance.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Si ce n'était pas le cas, j'émettrais, au nom de l'Exécutif, un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu, Madame BERTHOUT ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAC 460 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 460 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Union d'associations "La Flamme sous l'Arc de Triomphe".

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez la flamme du souvenir et le tombeau du soldat inconnu représentent le symbole du sacrifice de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille pour que nous vivions dans un pays libre.

La flamme est également devenue depuis la Seconde Guerre mondiale le symbole de l'espérance dans l'avenir et de foi dans le destin de notre pays. Elle veille nuit et jour, depuis le 11 novembre 1923, sur la tombe du soldat inconnu et ne s'est jamais éteinte, même quand l'Arc de Triomphe a été envahi et vandalisé par les Gilets jaunes, le 1er décembre 2018. Grâce au Comité de la flamme et aux nombreuses associations qui entretiennent ce lieu de mémoire et de transmission, en organisant chaque soir à 18 heures 30 une cérémonie solennelle de ravivage de la flamme, ce cérémonial n'a jamais cessé depuis, même sous l'Occupation.

Ainsi, cette subvention de 15.000 euros proposée, est totalement justifiée et notre groupe LRI votera favorablement ce projet de délibération portant aussi sur une convention pluriannuelle entre l'Union d'associations de la flamme sous l'Arc de Triomphe et la Ville de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - D'abord, Madame la Maire, je vous remercie de vous être inscrite sur ce projet de délibération.

Comme vous le rappelez, il s'agit d'une subvention récurrente à laquelle nous sommes extrêmement attachés, et particulièrement dans le contexte de violence de ces derniers mois où l'Arc de Triomphe a fait l'objet de dégradations intolérables par de sinistres abrutis qui n'ont vraiment rien compris à ce que sont les symboles de la République. Je le dis haut et fort dans cet hémicycle.

Depuis le 11 novembre 1923, la Flamme sous l'Arc de triomphe est une lumière, elle est une boussole de notre nation. Chaque soir, lorsqu'elle est ravivée, c'est une mémoire collective qui est entretenue, celle de nos combattants tombés pour notre liberté.

A l'inverse, les dégradations récentes de l'Arc de triomphe démontrent une profonde ignorance de cette Histoire et une profonde ignorance des fondements de notre pacte républicain. Il était donc plus qu'impératif que de soutenir cette Union d'associations chargées d'entretenir cette flamme, justement en pérennisant avec la convention pluriannuelle cette subvention, afin que la mémoire et le symbole de notre République puissent briller chaque jour un peu plus.

Je vous remercie, Madame la Maire, de le souligner.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 460.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 460).

Je vous remercie.

2019 DAC 468 - Subventions (12.000 euros) et convention avec l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 468 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Les amies et amis de la Commune de Paris 1871".

La parole est tout d'abord à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voilà un projet de délibération important, qui ressemble aux projets de délibération que nous examinons chaque année, des projets de délibération de subventions à l'association "Les amis de la Commune de Paris".

Le groupe PPCI votera cette subvention sans réserve, d'autant plus qu'il s'agit là visiblement d'aider une innovation : la réalisation d'un site Internet et une application Android - on pourrait peut-être envisager d'ailleurs que cette application soit disponible sur les iPhone - dédiée à l'histoire de la Commune de Paris qui est un événement historique très important dans l'histoire de notre capitale. Nous la voterons.

Maintenant ce projet de délibération me donne l'occasion d'évoquer le bicentenaire de la Commune de Paris que nous célébrerons, que nous commémorons en 2021. Certes, nous serons passés à une autre mandature mais je pense que nous pouvons d'ores et déjà commencer à y réfléchir.

Je fais partie des élus sur ces bancs, que l'on soit de droite ou de gauche, qui s'intéressent à cet épisode, à cet événement historique très important dans l'histoire de la capitale. C'est un événement qui compte beaucoup pour ceux qui siègent à gauche de cet hémicycle, en particulier ceux qui sont issus de mouvements de la gauche ouvrière et même de la gauche anarchiste pour un certain nombre d'entre eux. Je laisserai peut-être Danielle SIMONNET intervenir sur ce sujet qu'elle connait beaucoup mieux que moi. Mais c'est un événement aussi historique pour l'histoire de Paris, pour tous les Parisiens, et celles et ceux qui sont issus, comme moi, de la droite libérale et modérée.

Il faut savoir qu'au cours de cet événement tragique, dramatique, Paris a été littéralement abandonné, abandonné de son Gouvernement. Cela a été la manifestation d'un divorce, probablement sans précédent à l'époque, entre la province et Paris, qui finalement se voyait puni quelque part d'avoir été pendant si longtemps privilégié par le Second Empire, par Napoléon et par l'œuvre du baron Haussmann.

C'est aussi un événement important pour Paris - c'est important de le dire surtout aujourd'hui à l'heure des clivages entre l'Est et l'Ouest de Paris aussi pressants - au cours duquel on a pu remarquer que Paris était profondément divisé parfois entre l'Est et l'Ouest.

La gauche a en mémoire évidemment les grandes phrases et les grands discours des chefs de la Commune, mais j'ai en mémoire, par exemple, la phrase d'Émile Zola à l'issue de la Commune et de la semaine sanglante qui déclare : "Le bain de sang que vient de prendre Paris était sans doute une horrible nécessité pour calmer certaines fièvres. Paris, vous le verrez maintenant grandir avec sagesse et splendeur." C'est une phrase d'Émile Zola, ce qui montre à quel point il y avait un clivage extrêmement fort.

Là encore, de manière inédite, c'était un clivage politique profond, non seulement entre Paris et la province, mais au sein même de Paris entre l'Est et l'Ouest de la capitale. Ce sera un sujet de la campagne électorale de 2020, à l'heure où nous devons réfléchir justement à la réconciliation des Parisiens sur les questions du logement et d'autres questions, je pense que s'intéresser à la Commune revêt historiquement une importance particulière. C'est un événement politique important pour la gauche, comme je le disais ; un événement important pour l'histoire de Paris de manière générale ; un événement social important ; un événement dramatique, aussi, pour l'architecture de Paris et son patrimoine, avec des destructions importantes.

L'Hôtel de Ville dans lequel nous siégeons aujourd'hui a été reconstruit, comme nous le savons, quelques années après la Commune, dans le cadre d'une République triomphante, aidée là encore par les républicains modérés qui avaient retenu la leçon de la Commune. Le palais des Tuileries, naturellement aussi.

C'est aussi un événement tragique avec tous ces martyrs, ces 1.400 fusillés dans le cadre de la Semaine sanglante, avec ces officiers et intellectuels exécutés sans procès, et avec aussi des martyrs religieux, catholiques - ces 47 otages exécutés. Je pense évidemment en particulier à l'archevêque Mgr Darboy.

Nous aurons dans deux ans cette commémoration à organiser. Il faudra que ce soit un moment où toutes ces mémoires, opposées pendant si longtemps, puissent être réunies de la manière la plus objective possible.

Evidemment, nous ne pourrons pas totalement le faire. Je crois que ce serait un moment au cours duquel nous pourrions peut-être tous nous réunir - nous tous, Parisiens - avec nos mémoires individuelles, nos mémoires religieuses, nos mémoires politiques, nos mémoires laïques.

Je crois que ce doit être un grand moment et je sais pouvoir compter sur l'engagement de Catherine VIEU-CHARIER qui, dans le domaine de la mémoire combattante, a toujours été au rendez-vous des attentes des Parisiens pour que nous puissions commencer à avancer tranquillement vers ce bicentenaire qu'il ne faudra pas écarter de notre chemin politique et institutionnel à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je m'étais inscrite, parce que M. VESPERINI s'était inscrit et que je pensais qu'il allait être beaucoup plus odieux que cela. Je vois qu'il va voter cette subvention ; c'est parfait.

Je ne vais pas revenir sur ce que fait l'association en général. Je voulais juste faire un point sur ce que nous avions proposé : que le métro "Belleville-Commune de Paris 1870" s'appelle "Belleville-Commune de Paris 1871". La R.A.T.P. a refusé sous le prétexte - que l'on peut maintenant qualifier de fallacieux - qu'il ne faut pas créer de confusion dans l'esprit des usagers. Or, dans le même temps, la R.A.T.P. a accepté que le nom de Simone Veil accompagne celui de la station Europe. Nous ne le contestons pas, mais cela prouve bien qu'il est possible d'accoler une deuxième partie à un nom de station de métro.

A moins de deux ans du 150e anniversaire de la Commune, nous invitons tout d'abord les Parisiens à signer la pétition pour que le métro de Belleville change de dénomination et nous appelons la Ville à peser de tout son poids pour que notre vœu commun - il avait été adopté - soit enfin réalisé.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a un gros problème dans ce projet de délibération : le montant. Il n'est pas assez élevé !

Le travail de l'association "Les amis de la Commune de Paris" est un travail important et, quand on voit le projet de délibération, il y a de l'ambition derrière tout cela. Pour préparer le 150e anniversaire de la Commune de Paris, il

prévoit des parcours virtuels avec une application Android, la création d'un site internet et, évidemment, comme chaque année, les fêtes organisées sur la place de la Commune-de-Paris, dans le 13e arrondissement.

Pour organiser tout cela, je trouve que le montant de 4.000 euros pour la réalisation de la fête de la Commune et la subvention d'investissement de 8.000 euros ne va pas très loin. J'espère peut-être qu'au budget supplémentaire, nous pourrons abonder cela.

Il est très important pour les Parisiennes et les Parisiens de travailler notre mémoire collective. Il y a, en ce moment, dans le contexte actuel, bien des choses à réfléchir. Nous sommes quelque part dans une situation inversée, puisqu'au moment de la Commune de Paris, c'était la population plus ouvrière, républicaine, rouge, jacobine de l'Est parisien qui s'était mobilisée face à une France majoritairement provinciale et royaliste.

Finalement, quand vous regardez la situation aujourd'hui, la mobilisation des "Gilets jaunes", l'insurrection citoyenne des "Gilets jaunes", c'est un peu un rapport inversé avec la diagonale du vide. C'est la France populaire périurbaine.

Notre Assemblée, ici, fait parfois, dans sa tonalité, plus office de "Versaillais", reconnaissons-le, si nous reprenons le débat que nous avons eu précédemment sur les questions de sécurité ou ce genre de choses.

Par contre, il y a une situation qui n'est pas inversée à l'intérieur de Paris. Déjà à l'époque, les arrondissements de l'Ouest étaient les plus riches - 7e, 8e, 16e et 17e - et ceux de l'Est, les plus populaires.

A l'approche de la commémoration du 150e anniversaire de la Commune de Paris, il me semble important de se rappeler de ces deux mois d'expérience démocratique jusqu'au bout, d'émancipation jusqu'au bout et - hélas ! - de la terrible répression, de la terrible Semaine sanglante d'Adolphe Thiers.

Evidemment, nous sommes dans un contexte totalement différent aujourd'hui. Certes, mais regardons, à contexte certainement très différent, les réponses de l'ordre sécuritaire et autoritaire qui s'opposent au mouvement des "Gilets jaunes" aujourd'hui.

Non, j'ai bien dit que c'était totalement différent, mais qu'il y a une dérive autoritaire avec un nombre de mutilés que nous n'avions jamais rencontré dans l'histoire de la Cinquième République depuis les terribles événements comme ceux du 17 octobre 1961. Depuis cette période, jamais l'histoire de France n'a connu une telle répression du mouvement social.

Je souhaite aussi que, dans le travail de mémoire sur la Commune de Paris, on se souvienne également du programme politique : le droit de vote, la citoyenneté accordée aux étrangers, les coopératives ouvrières, tout ce travail d'autogestion, le premier mouvement féminin de masse, la reconnaissance de l'union libre, l'interdiction de la prostitution, la liberté de la presse, l'école gratuite et laïque, la séparation de l'église et de l'Etat - bien avant la loi de 1905.

Je souhaite vraiment que, dans ces manifestations - et je fais confiance à l'association "Les amis de la Commune de Paris de 1871" -, on refasse connaître l'ensemble du programme, parce que beaucoup de choses mériteraient d'être appliquées aujourd'hui et beaucoup de choses sont d'ailleurs portées par le mouvement des "Gilets jaunes".

Je voterai donc ce projet de délibération même si je trouve que son montant n'est pas assez important. Puisque mes collègues ont été choqués par le parallèle que je faisais avec la répression, bien évidemment qu'elle n'est pas la même. Nous sommes dans un autre contexte historique et je l'ai bien précisé. Mais quand il y a un mouvement d'insurrection citoyenne qui demande plus de justice sociale et plus de démocratie, il est tout de même terrifiant de voir que le pouvoir lui oppose non pas des réponses sur le fond, mais une répression.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je répondrai d'abord sur l'argent : je ne donne jamais plus que ce qu'on m'a demandé. Quand une association me demande 12.000 euros, je ne peux pas lui donner 14.000. C'est comme cela.

Deuxième chose et cela vaut pour tous les bancs de cet hémicycle, j'ai horreur de l'instrumentalisation de l'histoire. Je trouve que c'est à vomir. Je fais confiance aux "Amis de la Commune", dont l'un des professeurs, Jean-Louis ROBERT, est d'une honnêteté historique remarquable. Si l'on donne des subventions à cette association, c'est parce qu'elle fait de l'histoire, pas de l'interprétation.

Quand j'entends vos propos, Madame SIMONNET, franchement, on se demande… Il y avait effectivement un programme de la Commune de Paris, un magnifique programme. Cela manque un peu aujourd'hui. Et puis, nous n'allons peut-être pas comparer les répressions.

Laissez la Commune à ce qu'elle a été : un magnifique moment de l'histoire.

M. VESPERINI a rappelé des choses et je suis d'accord avec lui. Il faut regarder toute l'histoire de la Commune. Personnellement, je ne vais pas vous étonner, c'est bien mon côté communiste, en disant que c'était

globalement positif. Mais je vous assure que le 150e anniversaire qui va être honoré l'année prochaine s'attachera justement à faire la lumière et à expliquer ce mouvement et cette grande révolution qu'a été la Commune de Paris, qui a fortement marqué l'histoire de France. Je trouve qu'il faut en rester là, être un peu humble devant les événements historiques, un peu d'humilité.

Evidemment, comme je vous l'ai dit, ce projet de site Internet me paraît extrêmement important et indispensable. C'est cela aussi que nous soutenons. Nous le soutenons dans les proportions qui nous ont été demandées par les amis de la Commune.

Voilà, depuis que je suis arrivée sur cette délégation, j'essaye de faire un équilibre qui me paraît extrêmement important dans les hommages qui sont faits. Je suis tout à fait sensible à ce que vous avez dit, Monsieur VESPERINI. Bien évidemment, cette page d'histoire doit être regardée de tous les points de vue et non pas d'un point de vue idéologique, parce que le temps de l'idéologie est passé et nous sommes maintenant sur le temps de l'histoire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour votre réponse, chère Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets ainsi aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 468.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 468).

2019 DEVE 11 - Dénomination "Allée Jacques Higelin" attribuée une allée située dans la partie nord-est du parc Montsouris (14e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 11 relatif à la dénomination "Allée Jacques Higelin" attribuée à une allée dans la partie Nord-Est du parc de Montsouris.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, "je ne vis pas ma vie, je la rêve, dans ce domaine où je promène mes anomalies".

Ainsi parlait Jacques Higelin lorsqu'il évoquait en chanson le parc Montsouris qui s'apprête à l'honorer.

Né en octobre 1940 à Brou-sur-Chantereine, d'un père alsacien cheminot et d'une mère belge, il a grandi dans une famille modeste et se dirige rapidement vers les arts. Il a fait ses débuts au cinéma à l'âge de 14 ans, avant de se lancer dans la musique quelques années plus tard…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, Madame PRIMET, mais il y a beaucoup de bruit dans l'hémicycle. Pourriez-vous arrêter vos différentes conversations, s'il vous plaît ? Merci.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Très impliqué dans l'intense activité de la scène "underground" des années 1960 et 70, il est tour à tour acteur, auteur-compositeur, interprète, musicien amoureux du jazz et du rock, poète, "showman" reconnu et restera une personnalité singulière et majeure de la scène artistique française.

Jacques Higelin laisse derrière lui une œuvre d'une vingtaine d'albums et une filmographie en 26 chapitres. Ses premiers pas de chanteur, il les fait en 1969 avec Areski et Brigitte Fontaine et des albums comme "Crabouif".

Préférence pour les albums BBH 75 avec le titre "Paris New York New York Paris" et petit clin d'œil à nos débats de cet après-midi, la chanson où il est amoureux d'une cigarette, mais il ne disait pas où atterrissait son satané et vieux mégot...

Le Higelin de "Irradié" ou "Alertez les bébés !" était un précurseur et la bande son des premiers rockeurs français bien avant le succès populaire qu'il connut après.

Il aimait aussi les rencontres. Ainsi, derrière le micro il croisera Charles Trenet, "Téléphone", LAVILLIERS, Alain CHAMFORT, Georges Moustaki, Léo Ferré, ou Youssou N'DOUR, Barbara, RENAUD, Maxime Le FORESTIER.

Devant la caméra, il croisera les regards d'Yves Robert, Jacques Deray, Jacques DOILLON, Alain Resnais, ou encore Claude LELOUCH.

Aussi productif qu'engagé, il est l'un des fondateurs de l'association "Droits devant" ayant pour but la défense de l'égalité des droits contre la précarité et les exclusions.

Il était par ailleurs proche de la fondation Abbé Pierre et du D.A.L.

Celui qui passait des heures sur scène, celui qui enchantait son public ne rencontrera de réel succès populaire qu'à la fin des années 1970, et c'est en étant "Tête en l'air" en 1981 et "Tombé du ciel" en 1988 qu'il rencontrera le triomphe qui fera de lui la figure enchanteresse, un poète fou, le feu follet que l'on retient aujourd'hui.

Souvenons-nous de son concert en mai 1981 place de la République avec le groupe "Téléphone" lors de la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle. Souvenons-nous de ce fantastique concert en 1986 à la Fête de l'Humanité où il chantait "Serre-moi pour m'arracher à l'idée de la mort".

Pour l'heure, Paris célèbre l'œuvre et la poésie du grand Jacques, non pas avec du "champagne pour tout le monde" et du "caviar pour les autres", mais plus sobrement en lui dédiant une allée d'un parc qu'il aimait. Rendons-lui un dernier hommage ici en reprenant ses mots "je suis mort, qui dit mieux ?".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci pour votre intervention, chère Raphaëlle PRIMET, et pour cet hommage à Jacques Higelin auquel je n'ajouterai ni ne retirerai rien. Cet hommage de la Ville de Paris était attendu et partagé par tous et ce projet de délibération fait suite à un vœu du groupe Communiste et à celui du groupe Démocrates et Progressistes lors du Conseil de Paris de mai 2018.

J'espère donc que nous nous retrouverons toutes et tous à l'inauguration de cette nouvelle allée que la Maire de Paris aura le plaisir de présider en avril prochain à l'occasion des un an de la disparition de Jacques Higelin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 11).

Je vous remercie.

2019 DEVE 12 - Dénomination "allée Arié et Gabriel Sandler" et "allée Myriam Monsonégo" attribuée à deux allées du square Sainte-Odile (17e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 12 relatif à la dénomination "allée Arié et Gabriel Sandler" et "allée Myriam Monsonégo" attribuée à deux allées du square Sainte-Odile, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ils s'appelaient Arié, Gabriel et Myriam, ils avaient 3, 6 et 8 ans, ils allaient à l'école comme tous les matins. Ils étaient heureux et pensaient certainement retrouver leurs copains et copines. Ils avaient l'insouciance de leur âge.

Pourtant, le 19 mars 2012, la mort est venue et elle avait son visage. Le visage d'un homme transfiguré par la haine de l'autre. Ce n'était pas un attentat à l'aveugle, il a ciblé ses victimes parce que juives, comme il avait auparavant tué de jeunes soldats parce que soldats.

Nous le savons, ces crimes nous ébranlent parce que ce sont des enfants, et que la motivation est l'antisémitisme.

"Je veux que l'Internationale gronde lorsqu'on aura enfin porté en terre le dernier antisémite du monde !", ainsi s'exprime le grand poète russe Evtouchenko en évoquant le massacre des Juifs de Kiev à Babi Yar en Ukraine en 1941.

Bien sûr, il y a sous notre ciel ou sous d'autres cieux, d'autres boucs émissaires. Je ne peux ni ne veux hiérarchiser ma peine, mais je suis heureuse que Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITÈS aient trouvé un lieu, un parc en l'occurrence, où les allées porteront le nom de ces victimes de la haine. Quel autre lieu qu'un square pouvait réunir les enfants victimes et celles et ceux qui jouent aujourd'hui.

Parce que Arié, Gabriel et Myriam étaient des enfants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - C'est un contexte dramatiquement particulier, l'attentat contre l'école Ozar Hatorah de Toulouse, rebaptisée à la suite de ce terrible événement Ohr Torah, signifiant en hébreu trésor devenu lumière.

En effet, particulier car c'est la seule attaque terroriste ou non perpétrée contre une école qui a fait des victimes en France depuis les 50 dernières années. Autant dire depuis la dernière guerre.

Une autre tentative d'attentat a été commise contre une école juive en 1995 avec fort heureusement aucune victime et trois prises d'otages ayant fait des blessés et des héros dans des écoles.

Dramatiquement particulier, car un terroriste, sans âme ni sens de rien, que je ne nommerai pas volontairement, rentre dans une école, tue à bout portant des enfants, Arié, Gabriel et Myriam, je rajouterai l'euphémisme innocents. Simplement présents dans leur école juive, simplement étant de confession juive.

L'hommage qui leur est rendu est un minimum que nous puissions faire pour partager un peu de la douleur des familles, mais surtout ne jamais les oublier. "Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli" disait Elie Wiesel. Que ce soit dans le 17e arrondissement, dans un square que nous connaissons bien pour y avoir fait jouer nos enfants dès leur plus tendre enfance, et nous l'espérons dans d'autres futurs squares, avec Geoffroy BOULARD maire du 17e et l'ensemble des élus du 17e arrondissement, et je pense comme tous les Français, nous n'oublierons jamais ces jeunes enfants tués dans leur école, Arié, Gabriel et Myriam.

Merci pour cette dénomination.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je voudrais vous remercier, Mesdames les conseillères, de vous être inscrites sur ce projet de délibération.

Arié et Gabriel Sandler, ainsi que Myriam Monsonégo, sont 3 enfants victimes de l'attaque terroriste islamiste à l'encontre de l'école Ozar Hatorah de Toulouse, le 19 mars 2012. Ils avaient 3, 6 et 8 ans, et ce sont les 3 premiers enfants victimes d'antisémitisme en France depuis la Seconde Guerre mondiale, victimes mortes, c'est-à-dire assassinées pour antisémitisme. Jamais il n'y avait eu ce genre d'événement depuis les rafles de l'occupant nazi et du Gouvernement de Vichy.

Mme la Maire de Paris s'est rendue, avec Patrick KLUGMAN, notre collègue qui est l'avocat de la famille Sandler, en Israël lors du dernier voyage de la Maire de Paris sur la tombe d'Arié et Gabriel Sandler, et Myriam Monsonégo. Paris n'oublie pas non plus trois autres victimes : Imad Ibn Ziaten, Mohamed Legouad et Abel Chennouf, parachutistes qui avaient été assassinés la veille.

Vous le savez, nous sommes fortement engagés dans la lutte contre l'antisémitisme et contre le négationniste qui passe par un nécessaire travail de mémoire et de souvenir. Je voudrais vous dire que, chaque année, nous commémorons la Libération des camps à l'Hôtel de Ville. Cette année encore, il y a eu, à l'Hôtel de Ville de Paris, dans les salons, une manifestation pour commémorer le Convoi 77.

Il y a eu de nombreux projets pédagogiques et associatifs, notamment en 2015, la création d'une mallette pédagogique sur la mémoire des trois génocides du XXe siècle, le génocide arménien, la Shoah et le génocide Tutsi.

De 2015 à 2018, nous avons apporté un soutien financier au projet de restitution de biographies de déportés par des scolaires. Enfin, inlassablement et depuis 1996, nous avons des poses de plaques en mémoire des enfants juifs déportés. A ce jour, plus de 400 plaques ont été posées dans les écoles parisiennes depuis 1997.

Cette nouvelle dénomination est donc tout un symbole tant pour la Ville de Paris que pour la capitale de la France qu'elle est, et vraiment elle s'honore de donner les noms de ces petits enfants, Arié et Gabriel Sandler, et Myriam Monsonégo à des allées d'un très joli jardin du 17e arrondissement. Ils seront parmi nous, pour toujours, nous ne les oublierons pas.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, pour ces interventions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 12).

2019 DU 29 - Dénomination "promenade Jeanne Moreau" (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 29 relatif à la dénomination "promenade Jeanne Moreau", dans le 19e.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Mon amie Danièle PREMEL avait donné les raisons pour lesquelles nous souhaitions qu'un lieu porte le nom de Jeanne Moreau dans Paris. Nous avions même souhaité que ce lieu rappelle le 7e Art. Nous sommes comblés,

c'est dans la prolongation de l'allée Montand-Signoret dans mon 19e arrondissement que viendra se glisser le fantôme de Jeanne.

Simone avait tourné dans "L'adolescente", le premier film de Jeanne, en 1979. Elle pourra regarder les affiches de cinéma de loin, au cas où sa mémoire flanche.

Alors, faisons ensemble un voyage dans sa filmographie. C'est par un meurtre qu'elle entame sa vie d'actrice de cinéma. Elle acceptera de "Ne pas toucher au grisbi". Prenant "L'ascenseur pour l'échafaud", elle rejoindra "Les amants" qui sont bien souvent "Des liaisons dangereuses".

La nuit, elle parlera "Moderato cantabile", longeant "La baie des Anges". Jamais on ne lui fera le reproche d'avoir été "Eva" ou l'amante de "Jules et Jim", d'être passée de "La reine Margot" à un "Journal d'une femme de chambre".

Elle a peut-être attendu toute sa vie son "Marin de Gibraltar". Pour nous, "La mariée sera toujours en noir". On ne pêche pas "La truite" dans le canal, mais on pourra toujours croiser "La vieille dame qui marchait dans la mer" dans "Le tourbillon de la vie".

Merci, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est une très belle dénomination qui nous est proposée de voter en hommage à cette grande artiste française et profondément parisienne qu'était Jeanne Moreau.

Je souligne que cette nouvelle promenade s'inscrira dans la continuité de celle qui a été créée et est dédiée à Simone Signoret et à Yves Montand, deux autres grands noms du cinéma et de la culture française.

Je trouve cela particulièrement pertinent que les noms de la culture s'inscrivent dans le quotidien des quartiers où il y a un réel enjeu d'accès à la culture et à ce patrimoine immatériel qui nous appartient tous et pour lequel je sais mon collègue Christophe GIRARD particulièrement engagé.

Je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 29).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à "Gerda Taro".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 99 est relatif à une dénomination en hommage à Gerda Taro, dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Gerda Taro, pseudonyme de Gerta Pohorylle, est née à Stuttgart le 1er août 1910 et décédée le 26 juillet 1937 à L'Escurial.

Issue d'une famille juive et manifestant des convictions marxistes et antifascistes, Gerda Taro fut arrêtée en 1933 pour avoir distribué de la propagande contre le nazisme et contrainte à fuir l'Allemagne. Elle s'installa alors à Paris, à la fin de l'année 1933, où elle vécut dans le 13e arrondissement au square de Port-Royal.

Ayant obtenu une carte de presse en 1936, elle partit couvrir la guerre d'Espagne avec son compagnon, Robert Capa. Ses clichés contribuèrent à faire connaître ce conflit. Elle meurt tragiquement dans la retraite des troupes républicaines après la bataille de Brunete.

Elle est devenue un symbole de la lutte contre le fascisme. Une foule de plus de 10.000 personnes accompagna son cercueil au cimetière du Père-Lachaise le 1er août 1937, jour de son vingt-septième anniversaire. Louis Aragon et Pablo Neruda prirent la parole pour lui rendre un dernier hommage.

Gerda Taro est désormais considérée comme étant la première femme photo-reporter décédée en couvrant un conflit dans l'exercice de ses fonctions. A l'unanimité, le Conseil du 13e arrondissement émet le vœu que la dénomination Gerda Taro soit attribuée à la future voie GN 13 dans le quartier Paul Bourget.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Conseillère, pour cette proposition de dénomination qui fait sens en termes de calendrier, puisque nous allons commémorer cette année le 80e anniversaire de la Retirada, cette retraite des troupes républicaines espagnoles durant laquelle Gerda Taro a trouvé la mort.

C'est bien sûr un avis favorable pour une instruction par la Commission de dénomination pour la voie dont vous avez parlé à l'instant.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 43).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à Daniel Darc.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 100 est relatif à une dénomination en hommage à Daniel Darc.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, vous connaissez tous "Cherchez le garçon"; ce tube de l'année 80, un peu sulfureux, mais il n'en fallait pas beaucoup à l'époque. Il s'agit de rendre hommage à son auteur dont le talent va bien au-delà de cette chanson.

Daniel Darc, de son vrai nom Daniel Rozoum, est un chanteur français né le 20 mai 1959 à Paris et décédé il y a tout juste cinq ans, le 28 février 2013.

Il a été, avec son premier groupe, "Taxi Girl", l'un des acteurs majeurs de la scène pop-rock française.

Daniel Darc commence, après la séparation du groupe, une carrière en solo et sort, en 1987, son premier album "Sous influence divine", réalisé par JACNO.

Son travail est reconnu par la critique et il est suivi par de nombreux afficionados, mais cela ne suffit pas à compenser l'absence de succès commercial et ses problèmes d'addiction.

Entre 1988 et 2004, il ne sortira que très peu d'albums, dont un single produit par Etienne DAHO et qui parle de Paris. Daniel Darc a une voix particulière, un timbre spécial. Il est un parolier de grand talent. Ses textes de chansons et les quelques nouvelles qu'il a écrites sont à la fois romantiques, nostalgiques, d'une simplicité brute, sans détours.

En 2004, il fait un come-back à la suite de la sortie de son album "Crèvecœur", réalisé par Frédéric LO, qui se vend à 60.000 exemplaires et pour lequel il obtient une Victoire de la musique.

Il a travaillé avec de nombreux artistes, d'Etienne DAHO à Bertrand BURGALAT, en passant par JACNO ou ALIZÈE. Il sort successivement deux albums, "Amours suprêmes", puis "La taille de mon âme", et nous quitte en 2013.

De nombreux hommages ont suivi sa disparition, notamment un album, de nombreuses biographies. Pour beaucoup, Daniel Darc est un mythe. La sortie, ce mois-ci, du film documentaire sur sa vie "Pieces of my life" de Thierry VILLENEUVE et Marc DUFAUD qui retrace sa vie intime, contribuera sans nul doute à alimenter sa légende.

Le groupe Communiste demande qu'une plaque en son soutenir soit apposée sur l'immeuble de la rue Cauchois dans le 18e, où il a vécu la plus longue partie de sa vie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est un avis favorable pour cette proposition d'hommage à une personnalité tout à fait particulière, attachante, et qui malheureusement nous a quittés fort tôt. Bien évidemment, ce sera un avis favorable pour l'instruction de cette plaque.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 44).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage aux femmes résistantes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Le vœu référencé n° 101 est relatif à une dénomination en hommage aux femmes résistantes.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce sera le dernier. C'est un vœu très important en cette année où la Ville de Paris s'apprête à fêter le 75e anniversaire de la Libération de Paris et le 80e anniversaire de la Retirada. Nous souhaitons proposer un vœu qui mette en valeur les femmes résistantes. Nous proposons un vœu avec plus de 20 noms qui permette, en plus, de continuer le travail de féminisation de l'espace public que nous avons engagé depuis le début de la mandature.

Par ailleurs, dans ce vœu, nous faisons mention de la médaille qui devrait être attribuée à Neus CATALÁ, 104 ans, qui a franchi les Pyrénées avec 180 orphelins en 1939, a été arrêtée et torturée par les nazis, puis déportée au camp de Ravensbrück, l'un des derniers témoins survivants de cette période.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Tout d'abord, c'est un avis favorable pour la médaille Grand Vermeil à cette grande résistante dont vous venez de parler. Puis, un avis favorable pour la liste de noms qui apparaissent dans ce vœu et répondent tout à fait à l'objectif que la Maire de Paris a fixé pour les futures dénominations. Ensuite, parce que cette proposition s'inscrit pleinement dans le cadre des commémorations, comme vous l'avez dit, du 75e anniversaire de la Libération de Paris et du 80e anniversaire de la Retirada.

Je souligne que dans le cadre du 75e anniversaire de la Libération de Paris, un certain nombre d'événements étant en préparation, des événements commenceront et se prolongeront au-delà de la date du 25 août. Nous associerons donc ces propositions d'hommages aux femmes résistantes à notre réflexion sur la préparation de cet anniversaire mémoriel à venir, après l'étude indispensable par la prochaine Commission de dénomination.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Je vous remercie.

Il y a une demande d'explication de vote du groupe les Républicains et Indépendants.

Madame FANFANT, vous avez la parole.

Mme Nathalie FANFANT. - Madame la Maire, chers collègues, le groupe les Républicains et Indépendants et moi-même soutenons naturellement le rééquilibrage des dénominations des rues parisiennes au bénéfice des femmes. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre des femmes résistantes. Ce vœu nous interroge.

Sur quels critères ces femmes ont-elles été choisies ? Elles ne sont pas toutes parisiennes. De nombreuses résistantes, telles Yvonne Pagniez, Jacqueline Pery d'Alincourt ou encore Denise Vernay, sœur de Simone Veil, pour n'en citer que trois, mériteraient également d'y figurer.

J'ajoute que le processus de désignation des noms de rue n'est pas respecté dans ce vœu.

Enfin, il n'est nulle part fait mention des maires d'arrondissement dans le processus de décision qui devra mener à la désignation des lieux qui porteront les noms de ces femmes résistantes.

Le groupe les Républicains et Indépendants appelle au respect des processus de désignation des toponymes et encourage à donner des noms de femmes résistantes dans l'espace public parisien.

Au regard des raisons que je viens d'évoquer, le groupe les Républicains et Indépendants s'abstiendra.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - C'est noté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 45).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Grace Whitney Hoff.

Mme Véronique LEVIEUX, adjoint, présidente. - Le vœu référencé n° 102 est relatif à une dénomination en hommage à Grace Whitney Hoff.

La parole est à Mme FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Mme Grace Whitney Hoff est une personnalité remarquable, marquée notamment par son engagement pour la condition des femmes auprès des jeunes femmes en difficulté, travailleuses et étudiantes. Elle s'est aussi engagée auprès des blessés de guerre lors de la Première Guerre mondiale. Son action lui a valu d'être décorée de la Légion d'honneur au grade d'officier, et de l'Ordre des Palmes académiques.

Elle a fondé en 1906 le Student Hostel pour les étudiantes étrangères à Paris, qui fut le premier foyer pour étudiantes de la rive gauche. Le Foyer international des étudiantes prend la suite de ce premier foyer et il est inauguré le 10 octobre 1928 et a fêté ses 90 ans en 2018. Ce Foyer international avait pour vocation d'offrir aux étudiantes les meilleures conditions pour accéder à l'enseignement supérieur, avec une restauration sur place, une bibliothèque, des répétiteurs le soir.

L'œuvre de la fondatrice a perduré et s'est développée, accueillant des jeunes femmes d'une centaine de nationalités en 2018. Cette action contribue ainsi au rayonnement international du 5e arrondissement et à l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, à une meilleure place dans la société.

Nous demandons donc l'apposition d'une plaque en hommage à Mme Grace Whitney-Hoff au 93, boulevard Saint-Michel.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Cela va me permettre d'expliquer qu'un vœu est un vœu. Voilà, un vœu est un vœu et, après, il y a des procédures. Il y a des procédures, il y a des protocoles et donc lorsqu'on veut donner un nom de rue ou qu'on veut faire une plaque, eh bien il y a une commission qui se réunit, où tout le monde participe, où les maires des arrondissements sont pleinement associés, et bien évidemment il est hors de question parce qu'il y a eu un vœu, qu'obligatoirement une rue soit nommée ou qu'une plaque soit faite.

Il y a d'abord des procédures et ensuite, il y a des délibérations qui permettent de faire en sorte que, justement, on concrétise ces projets.

Je le dis car cela me permet de répondre sur le vœu précédent pour les femmes Résistantes. C'est une liste, une liste qui est proposée par un groupe, et il est bien évident que cette liste ne sera pas automatiquement collée dans les rues de Paris.

Par contre, je vous le dis, c'est un avis tout à fait favorable pour la personne dont vous venez de parler, à savoir Grace Whitney-Hoff.

C'est un vœu mais je ferai tout pour qu'il soit appliqué, c'est sûr.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 46).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à une dénomination Andrée Putman, dans le 17e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 103, relatif à la dénomination "Andrée Putman", dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai le plaisir de présenter ce vœu au nom du maire Geoffroy BOULARD et de ma collègue Olga JOHNSON, responsable de ce quartier.

Vous avez la voie BX17 - cela fait un peu scientifique mais c'est une réalité -, située sur le quartier Epinettes dans la Z.A.C. "Pouchet" dans le 17e, et il nous est donné l'opportunité de lui donner un nom fameux, celui d'une femme remarquable, une styliste, une architecte d'intérieur, Andrée Putman. Pourquoi remarquable ? Parce qu'elle n'est pas dans la surenchère, elle a su valoriser le talent des oubliés et elle a été présidente du Comité Design Paris qui était là pour engager des réflexions sur le domaine du mobilier urbain entre autres.

L'objet, c'est de pouvoir donner le nom de cette femme à ce quartier et à cette voie, car c'est un quartier en pleine mutation avec l'émergence aussi bien architecturale et urbanistique d'un nouveau quartier en plein développement.

Je vous demanderai donc de bien vouloir dénommer la voie BX17, rue Andrée Putman.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARRIER, pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Madame, pour cette proposition de dénomination suite à un vœu qui va donc suivre son cours, son chemin et qui, je l'espère, débouchera sur une dénomination. Mais, je le rappelle, il fera l'objet d'une étude par la Commission de dénomination, puis par le Conseil de Paris et sera passé bien évidemment entre les mains du maire de l'arrondissement concerné.

C'est une excellente proposition, je vous en remercie, ce sera un avis évidemment favorable pour ce vœu et j'espère que bientôt nous aurons une délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 47).

2019 DEVE 21 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (360.283 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2019.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à la 3e Commission avec un premier projet de délibération, le DEVE 21, qui va me permettre de donner la parole à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je pensais qu'il y avait la présentation de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, excusez-moi, je ne voulais pas… J'essaie d'être discret dans ces cas-là mais il n'y a personne pour présenter les travaux de la 3e Commission.

Voilà, c'est pour cela que je vous donne discrètement la parole, mais c'est raté. J'aurais tenté !

Allez-y, c'est à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - Désolée !

Madame la Maire, chers collègues, en mai 2018, la France se faisait épingler par la Cour de justice européenne pour avoir dépassé les valeurs limites de dioxyde d'azote, NO_2, un rappel salutaire démontrant que nous vivons dans un pays où il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons tous.

En France, la lutte contre la pollution atmosphérique relève de la responsabilité partagée et coordonnée des collectivités et de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'en 1979, Airparif a été créée. Elle fait partie des associations agréées par l'Etat, est habilitée à assurer la surveillance de la qualité de l'air et à mesurer, modéliser, prévoir les niveaux de pollution atmosphérique et à en informer les autorités, le public en Ile-de-France. Les informations qu'elle

communique nous sont d'ailleurs fort utiles en ce moment dans le cadre de la M.I.E. Périphérique. Je citerai un exemple qui peut nous interpeller : le fait qu'1,6 million de Franciliens et de Franciliennes, dont 75 % de Parisiennes et de Parisiens, sont exposés à des niveaux critiques de dioxyde d'azote.

Nous avons, ces dernières années, à plusieurs reprises, débattu sur la qualité de l'air dans cet hémicycle, tant elle constitue un enjeu fondamental de santé publique. Je rappelle que la pollution aux particules fines est reconnue responsable par l'O.M.S. de maladies respiratoires chroniques comme la bronchiolite et de la mort prématurée de 42.000 personnes par an.

La Ville a affirmé dès le début de cette mandature sa volonté de lutter contre la pollution atmosphérique, et sa contribution pour une part importante au budget de fonctionnement d'Airparif en est un acte important.

En effet, cette subvention est fondamentale, tant cette association répond à une préoccupation environnementale majeure des citoyens et des pouvoirs publics à travers son action de production de données scientifiques sur l'évolution de la qualité de l'air dans la Région Ile-de-France, dans un cadre transparent et indépendant.

Ces données sont nécessaires pour construire les réponses et mettre en place des politiques publiques adaptées à la lutte contre la pollution de l'air. C'est pour cela que dans un contexte dans lequel d'autres collectivités ont fait le choix de se désengager, la décision de notre Ville de maintenir sa subvention est doublement à saluer.

La communication et l'appropriation de ces données par les citoyennes et les citoyens est également un enjeu majeur. Elles doivent être portées à la connaissance de toutes et tous, et c'est bien une volonté des Parisiens. Je peux citer pour exemple le projet déposé au budget participatif "Mieux respirer dans le 20e", actuellement en cours de mise en œuvre.

Ce projet vise à renforcer la participation citoyenne en développant une information locale et personnalisée sur la qualité de l'air dans le but d'impliquer les habitants et usagers de l'arrondissement au niveau des processus d'observation de la qualité de l'air et, in fine, d'amélioration de celle-ci.

Continuons à soutenir Airparif et allons plus loin avec les Parisiennes et les Parisiens, sensibles à la qualité de l'air que nous respirons et qui manifestent une volonté de renforcer leur implication sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Aurélie SOLANS, pour vous répondre.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Mes chers collègues, Madame KONÉ, merci pour votre intervention sur cet enjeu sanitaire et environnemental prioritaire de notre mandature.

Cette subvention annuelle est effectivement l'occasion de revenir sur une année 2018 extrêmement riche sur le front de la qualité de l'air.

D'abord, bien sûr, parce que la Ville a gagné son recours contre la Commission européenne et les permis de polluer qui avaient été accordés aux constructeurs automobiles qui avaient triché avec les normes Euro 6. C'est une grande victoire, tant sur le fond que sur la forme, puisque désormais les recours des collectivités sont recevables devant la justice européenne. Cela va permettre à de nombreuses collectivités européennes de faire reconnaître le droit de leurs citoyens à un air de qualité.

Le droit à un air pur est en effet une revendication majeure et, je veux le citer, comme le montre la dernière enquête réalisée par l'IFOP pour Airparif : "La qualité de l'air est toujours la principale préoccupation environnementale des Franciliens".

Le sondage, réalisé en juillet dernier, confirme la grande sensibilité des habitants à l'égard de la qualité de l'air qu'ils respirent : 84 % d'entre eux estiment qu'elle est mauvaise, dont un quart qu'elle est très mauvaise.

Réalisée chaque année, cette enquête permet de montrer le décalage qui existe entre la perception de la pollution et sa réalité. Ainsi, 61 % des sondés pensent que la qualité de l'air s'est détériorée ces dix dernières années. Et pourtant, bien que toujours préoccupante avec environ 1,3 million de Franciliens toujours exposés à un air qui ne respecte pas la réglementation, notamment dans le centre de l'agglomération, c'est-à-dire surtout à Paris, la situation s'est toutefois améliorée en dix ans pour les polluants réglementés. En 2007, on comptait en effet 4 millions de Franciliens surexposés.

En ce qui concerne les espaces dans lesquels les Franciliens se sentent le plus exposés à la pollution, la rue demeure de loin le principal lieu cité avec 77 % du total des citations. Or, c'est bien dans sa voiture, au cœur du trafic, que l'exposition aux polluants est la plus importante. Par exemple, les niveaux de pollution auxquels sont exposés les cyclistes sont près d'un tiers moins élevés que dans l'habitacle d'un véhicule.

Même si les Franciliens sont sensibles à cette thématique, seuls 19 % d'entre eux affirment s'informer régulièrement, tandis que 58 % s'informent uniquement lors des pics de pollution. Mesurer et informer, c'est

justement la mission d'Airparif, et l'année dernière l'association a multiplié les initiatives pour toucher un plus large public de manière pédagogique et innovante, et combler ce décalage entre le ressenti et la réalité.

Aussi, comme vous l'avez indiqué, merci d'avoir cité ce projet lauréat du budget participatif "Respirons mieux dans le 20e", pour lequel Airparif est un des partenaires principaux. Airparif accompagne les habitants volontaires pour réaliser des mesures chez eux, dans la rue, dans leur quartier, grâce à des capteurs intérieurs et portables. Airparif leur propose, en lien avec l'association "AirCitizen", un appui scientifique et pédagogique, afin de mieux comprendre la qualité de l'air de leur environnement de tous les jours. J'espère et je suis sûre, je n'en doute pas, que nous aurons l'occasion de leur parler de ce beau projet.

Airparif a également lancé l'Airlab, accélérateur de solutions innovantes pour la qualité de l'air. C'est sous l'égide de Airlab que s'est déroulé le Challenge Microcapteur de l'année 2018 que je voulais signaler. Plus d'une douzaine d'industriels ont confié leurs capteurs à Airparif qui les a soumis à une batterie de tests, afin de déterminer leur fiabilité. C'est la première fois au monde qu'un tel challenge se déroule. Ces tests ont donné lieu à la remise de trophées pour les entreprises ayant construit les meilleurs produits.

2018 a été aussi l'occasion pour Airparif de désigner une nouvelle directrice, Karine LEGER. J'en profite ici pour la remercier de sa disponibilité et de son professionnalisme.

Enfin, quelques mots sur le financement. Vous l'aurez peut-être remarqué, le financement de la Ville a baissé pour la simple et bonne raison que de nouvelles compétences en matière d'environnement, notamment de lutte contre la pollution de l'air, ont été transférées à la Métropole du Grand Paris par ses communes membres. C'est donc un simple transfert entre la Ville et la Métropole, mais pas de baisse de financement pour Airparif, bien sûr.

La Métropole va ainsi se voir renforcer avec un agenda très chargé sur l'air cette année, sur l'enjeu de créer la zone à faible émission de notre zone urbaine dense, échelle reconnue comme pertinente dans la reconquête d'un air respirable.

Les projets de partenariats ne manqueront pas en 2019 avec Airparif.

Je terminerai simplement en signalant que nous fêterons cette année les quarante ans de l'association.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 21).

2019 SG 1 - Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet "Oasis", lauréat de l'appel à projets "Actions Innovatrices Urbaines" du FEDER.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 1.

Je donne à nouveau la parole à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, 80 hectares de bitume, c'est ce que totalisent les cours d'écoles parisiennes, à un moment où enfin tout le monde ou presque se rend compte que notre territoire est confronté à une urgence climatique et sanitaire. Tout concorde dans ce sens. Sur l'année écoulée, Paris a été confrontée à des pics de canicule et à une crue de la Seine. Il est urgent donc de répondre à ces événements qui risquent malheureusement d'être de plus en plus récurrents.

Pour répondre à l'enjeu de résilience de la Ville, les cours des établissements scolaires sont des leviers importants car leurs sols bitumés participent massivement à l'effet d'îlots de chaleur urbains. Dans ce cadre, débitumer nos cours d'école, pour développer les îlots de fraîcheur dans Paris, est un acte essentiel.

Voilà, Madame la Maire, le type de délibération qui fait plaisir à voir, qui propose une adaptation de la ville à ce changement climatique. Nous remercions donc notre adjointe Célia BLAUEL pour le travail qu'elle mène en portant ce beau projet.

La prochaine étape est d'aller plus loin encore dans la renaturation de notre ville si dense, si minérale, si imperméable. Chaque élève scolarisé à Paris devrait au sein de son école, dans sa cour de récréation, avoir accès à un jardin pédagogique, à des ombrages d'arbres, à des points d'eau, des fontaines pour boire et se rafraîchir, ou encore des mares pédagogiques intégrées dans une trame bleue.

Nous devons maintenant ouvrir la voie à un nouveau paradigme dans lequel la débitumisation est la règle et non un beau projet. Permettons aux jeunes Parisiennes et Parisiens de créer un vrai lien avec la nature. Créons des zones humides, des espaces de pleine terre, des herbes hautes. Saisissons ce projet pour sensibiliser et éduquer toute l'année les élèves au jardinage, au travail à la terre, à la connaissance des différents fruits et légumes.

Nous savons bien que nombre de petits citadins parisiens manquent cruellement de ce lien à la terre. C'est une occasion en or pour leur proposer des activités dans ce sens. Alors comment la Ville envisage-t-elle cela ? Est-il prévu de travailler avec des associations par exemple ?

Je vous renvoie au livre "Les cours d'école se mettent au vert" de Sharon GAMSON DANKS, qui est édifiant et très inspirant sur l'utilité des cours de récréation dans l'apprentissage des enjeux écologiques. Ainsi, Pierre RAHBI demande souvent quelle planète laisserons-nous à nos enfants, mais aussi quels enfants laisserons-nous à la planète ? Les enfants sont l'avenir de l'humanité et c'est à travers ce type de sensibilisation qu'ils seront mieux préparés aux enjeux de demain.

L'enjeu est également éminemment social car on voit bien que ces nouvelles cours d'école font l'objet d'une demande et d'une appropriation forte de la part des Parisiennes et Parisiens, notamment dans les quartiers populaires, comme en témoigne l'explosion des projets déposés dans le cadre du budget participatif.

A ce sujet, l'un des objectifs de l'implantation de ces cours "Oasis" est de s'ouvrir aux Parisiens, afin d'offrir des îlots de fraîcheur aux habitants dans les quartiers en dehors des jours de classe. Pouvez-vous me dire comment la Ville envisage ce dispositif ?

Je terminerai mon intervention sur une alerte concernant le collège Guillaume Budé dans le 19e arrondissement, dans lequel nous sommes heureux d'accueillir la transformation de la cour qui en a tant besoin. Mais peut-on réellement parler d'"Oasis" lorsqu'un tiers des espaces extérieurs de l'établissement demeure à usage de parking ? Cela ne répond ni aux objectifs environnementaux ni aux demandes des élèves et des parents qui n'ont sans doute pas été suffisamment consultés sur un projet qui aura des conséquences durant des décennies pour l'établissement, et alors que justement les élèves et les parents déplorent sans cesse l'exiguïté de la cour.

A ce titre, mon groupe avait demandé au Conseil du 19e arrondissement que soit étudiés, avec les parents d'élèves et toutes les parties concernées, la reconquête des surfaces actuellement utilisées comme parking, ainsi que l'aménagement de l'entrée du collège rue Henri-Ribière pour agrandir la cour et mieux l'adapter aux besoins des élèves.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Célia BLAUEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, pour cette intervention.

Vous avez prononcé, dès les premiers mots de votre intervention, un mot que je vais reprendre et qui est celui de plaisir. Oui, c'est un plaisir de conduire ce projet des cours "Oasis". Nous le copilotons avec Patrick BLOCHE et c'est vraiment un projet de transformation urbaine.

Il a démarré avec l'idée d'améliorer la qualité de vie pour les enfants au quotidien, en permettant un retour à plus de nature dans ces cours d'écoles. Il permet de répondre aussi à un enjeu de désimperméabilisation des sols nécessaire dans notre ville, notamment pour permettre la mise en œuvre de ce Plan "ParisPluie" qui me tient tant à cœur.

Mais c'est aussi, et vous l'avez dit, un écho à une problématique bien plus globale dans le cadre de notre stratégie d'adaptation au dérèglement climatique de créer de plus en plus des îlots de fraîcheur pour faire face aux épisodes de canicule, auxquels notre ville fait face et va faire face encore plus à l'avenir.

Je suis persuadée que ce que nous faisons avec les cours "Oasis" est une petite révolution urbaine, discrète mais certaine, pour faire, comme vous l'avez très bien dit aussi, de ces projets une règle d'aménagement dans nos villes.

Pour répondre à vos différentes questions, peut-être en trois temps, sur la question des projets, de l'ouverture et de ce cas spécifique du 19e arrondissement, vous dire que, l'année dernière, nous avons traité trois cours d'école. C'était pour nous une expérimentation qui a trouvé une issue extrêmement positive et qui nous amène cette année à engager des travaux dans 40 cours d'école.

Cette expérimentation nous a permis d'affiner aussi le plan des travaux. Cette année, l'idée est d'aller vers encore plus de vert, d'être tentées de travailler sur la pleine terre - deux sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur avec Pénélope KOMITÈS -, de démultiplier aussi nos partenariats.

C'est notamment l'objet de ce projet de délibération : il y a le C.A.U.E. et d'autres partenaires associatifs qui travaillent avec nous sur ces questions pour être encore meilleurs sur l'élaboration des plans de ces cours, toujours

faite en concertation avec tous les acteurs locaux, des parents aux enfants, associés à l'élaboration des plans, mais aussi au personnel éducatif.

Je découvre au passage l'ouvrage que vous citez et je serai ravie d'aller m'y plonger.

Cette expérimentation est aussi une réussite qui nous vaut beaucoup de curiosité de la part de nombreuses collectivités qui viennent se pencher sur le cas parisien pour en faire de même dans leur collectivité.

Voilà où nous en sommes sur la partie projet.

Sur l'ouverture : oui, à très moyen terme, l'idée est de faire de ces cours d'école des espaces de quartier en été et cela paraît d'autant plus aisé qu'en été, il n'y a pas d'enfants dans les écoles. Nous pouvons donc imaginer ouvrir ces espaces. Nous sommes en train d'affiner une méthodologie pour voir comment ouvrir ces cours en fonction des retours locaux et des demandes qui pourraient émaner des mairies d'arrondissement, en fonction également des caractéristiques techniques de ces cours pour que nous puissions très rapidement rentrer dans un dispositif le plus souple possible d'ouverture de ces cours aux habitants du quartier en période de canicule.

Enfin, sur le cas spécifique du 19e arrondissement, je ne l'avais pas particulièrement en tête aujourd'hui, mais cette question des parkings et des espaces à reconquérir dans les collèges et dans les écoles ne nous est pas étrangère. Elle est déjà remontée dans d'autres cas. Là aussi, je vous propose que, pour le coup, je me rapproche de Patrick BLOCHE et que nous puissions regarder cette situation de manière plus précise pour revenir vers vous afin de voir comment, dans la concertation, qui est très importante dans ce sujet et ce dossier, on peut avancer sur cette question dans le cas du 19e en particulier.

Merci en tout cas pour votre soutien à ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 1).

Vivent les cours "Oasis" !

2019 SG 5 - Rapport CRC sur la gestion de la compagnie parisienne de chauffage urbain (économie de la concession parisienne de distribution de chaleur) sur les exercices 2012 et suivants.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux tarifs et au mode de gestion.

2019 SG 6 - Rapport CRC sur la gestion de la compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) concernant les exercices 2012 et suivants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner communément les projets de délibération SG 5, SG 6 et le vœu référencé n° 104 puisqu'il s'agit, si j'ose dire, du même sujet, à savoir : le rapport de la C.R.C. sur la gestion de la Compagnie parisienne de chauffage urbain, appelée communément C.P.C.U. sur les exercices 2012 et suivants.

De ce fait, les mêmes intervenants étant prévus sur les deux projets de délibération, je vous propose donc une discussion commune qui va me permettre de donner d'abord la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai sur les deux rapports de la Chambre régionale des comptes qui concerne la gestion de la Compagnie parisienne de chauffage urbain, la C.P.C.U.

La lecture de ces documents nous apporte plusieurs informations et ouvre plusieurs questions.

J'aborderai, pour commencer, le besoin de transparence sur les coûts facturés aux abonnés. La C.R.C. a, pour première recommandation, celle de clarifier les prix de cession interne. La C.R.C. demande ainsi de clarifier les raisons de leur mode actuel de calcul, mais aussi leur conséquence sur l'image fidèle restituée par le compte de la concession. Ce dispositif est compliqué et la C.R.C. pointe donc du doigt un certain flou sur sa méthode de calcul. Forcément, la question que nous avons est celle de savoir si les consommateurs parisiens ne sont pas lésés par ce dispositif peu clair.

Un autre point important pour nous est l'audit comptable, au vu de l'insuffisance de transparence sur le calcul des prix entre autres. La C.R.C. avait émis un premier rapport en 2013, recommandant déjà à l'époque la réalisation d'un audit comptable permettant d'avoir une image fine, détaillée et transparente sur les modalités de fixation des

tarifs. La Ville, à l'époque, s'y était engagée et avait annoncé son intention de procéder à cet audit comptable sur lequel s'appuierait une étude des modalités de nouvelle fixation des tarifs. Cet audit est mentionné à plusieurs reprises par la C.R.C. dans le cahier 1, pages 17-22, et dans le cahier n° 2 pages 10, 11, 19 et 28. Il est à chaque fois expliqué qu'il sera disponible pour le second semestre 2018 ; en tout cas, la Ville s'y était engagée. Or, nous sommes au mois de février 2019 et, comme Sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir. Vous comprenez aisément que ce manque de transparence nous ait conduits à demander le report du projet de délibération visant à fixer de nouveaux tarifs lors du dernier Conseil.

Pour poursuivre au sujet des tarifs, je souhaiterais souligner la question du taux de rentabilité de l'entreprise. Nous comprenons, à la lecture de ce rapport, qu'Engie, l'actionnaire majoritaire, vise une rentabilité de 6 à 8 %. Cet objectif, mis en relation avec la hausse prévue des tarifs, ou en tout cas celle qui était envisagée, nous interroge. De fait, même avec le gel des tarifs, l'entreprise était rentable, et plutôt bien rentable, avec d'ores et déjà ce taux de 6 %. Quel est alors le besoin d'augmenter à nouveau les tarifs ? S'agit-il uniquement de nourrir l'actionnaire principal avec une rentabilité supérieure ? Si nous avons choisi avec la C.P.C.U. le modèle économique de la S.E.M., c'est bien pour nous affranchir d'une obsession permanente d'une rentabilité permanente.

En outre, nous ne pouvons pas avoir une idée claire du dossier sans connaître le schéma directeur du réseau. Avoir une vision d'ensemble du développement de l'outil industriel est essentiel avec, pour corollaire, la question du coût de raccordement des potentiels futurs utilisateurs. Les coûts actuels, bien souvent prohibitifs, sont un frein au développement industriel du réseau. Nous le regrettons et plaidons pour leur diminution.

Par ailleurs, le cahier n° 2 du rapport établit la nécessité de mieux documenter les provisions sur les retours d'eau. Cela nous paraît effectivement nécessaire. Les fuites concernent un enjeu important, tant écologique que réglementaire, économique et financier. Les réparations, les charges de fiabilisation des retours d'eau constituent une ligne non négligeable dans les comptes d'exploitation de la C.P.C.U. et nous aimerions donc connaître plus finement le niveau d'investissement nécessaire pour améliorer les circuits de retour d'eau, les sécuriser et comprendre alors l'impact de ces investissements sur les tarifs.

J'ajoute ensuite une question relative à la provision des engagements de retraite des salariés. Il apparaît ainsi, à la lecture du rapport, que le concédant, à savoir la Ville de Paris, devra reprendre les engagements de la C.P.C.U. pour le personnel concerné à l'échéance de la concession. Selon le rapport de la C.R.C., la provision des engagements de retraite s'établissait à 162 millions d'euros en 2015. Or, le rapport précise "que cette provision, n'ayant pas de traduction patrimoniale dans les comptes sociaux, la Ville de Paris ne sera pas en mesure d'en obtenir une restitution à l'échéance de la concession". Qu'adviendra-t-il des retraites des salariés à l'issue de la concession ? Nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur ce point particulier.

Pour conclure, je terminerai en disant que le report du projet de délibération, lors de notre dernier Conseil, a été une bonne décision dans la mesure où il est nécessaire de connaître tous les éléments que je viens de citer pour avoir une décision éclairée.

Le verdissement du réseau de chaleur de la C.P.C.U. est un bénéfice écologique que nous ne contestons pas. Il a permis un allègement de la T.V.A. qui ne s'est pas répercuté sur le prix, ce qui a conduit au gel des tarifs. En toile de fond de cette problématique figure bien sûr l'augmentation des tarifs de fournisseurs de chaleur, au premier rang desquels se trouve le SYCTOM. Le degré de dépendance de la C.P.C.U. aux tarifs fixés par le SYCTOM nous interroge pour l'avenir. En somme, augmenter les tarifs pour les usagers captifs que sont les clients de la C.P.C.U. sous le seul prétexte de l'approvisionnement en chaleur verte est pour nous une écologie punitive à laquelle nous ne souscririons pas.

Nous avons besoin des réponses aux questions que nous venons de poser pour ensuite fixer le juste prix tout en prenant en compte le nécessaire développement de l'outil industriel et l'intérêt des salariés qui font, au jour le jour, la richesse de l'entreprise.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je donne maintenant la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Encore beaucoup de personnes qui se sont désinscrites…

Ces deux rapports sont très intéressants et très importants dans notre politique vis-à-vis de la C.P.C.U. Dans la continuité de ce qui a été dit précédemment, il était important d'avoir différé le projet de délibération une deuxième fois sur la question de la tarification.

Ce rapport confirme ce que nous avions dit précédemment. Mais il nous manque encore un troisième rapport qui a été cité, qui est la question de l'audit.

Pourquoi est-ce stratégique ? Parce qu'avec son réseau de chaleur, certes dépendant des incinérateurs du SYCTOM, comme cela a été dit, Paris dispose d'un atout incontestable pour atteindre la neutralité carbone. Encore faut-il que le modèle économique de cette concession fonctionne. Ce n'est pas encore le cas, comme en témoigne le flou, les aberrations et les reculades concernant la fixation des tarifs aux usagers.

Pour une remise en contexte, on parle du premier réseau de France : 5.600 clients, 394 kilomètres de réseaux, 400 millions d'euros de valeur nette de patrimoine concédé, 357,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017. Mais il y a un problème sur les tarifs. Depuis 2012, les tarifs de la C.P.C.U. sont parmi les plus élevés de France, comme c'est écrit dans le rapport. Je vous le lis : "Le prix de vente moyen de la C.P.C.U. en 2015 est de 79 euros H.T. par million de wattheures". Il est supérieur de 14 % au prix de vente moyen des réseaux de chaleur. Il a augmenté de plus de 16 % depuis 2015. Si l'on compare cela à 403 réseaux de chaleur, la médiane est de 70,9. Le premier quartier était à 60 euros. On est largement au-dessus de ce qui se fait dans le reste de la France.

D'ailleurs, il y a un problème aussi : c'est que, dans la même usine de production, il semblerait qu'il n'y ait pas les mêmes prix de tarification pour Paris et pour la banlieue.

De plus, en décembre dernier, le conseil d'administration de la C.P.C.U. a voté une augmentation de ses tarifs pour pouvoir aller jusqu'à plus de 8 % à partir de 2020, sans que cela ne passe par le Conseil de Paris. Cette décision non entérinée par le Conseil de Paris fait suite à un précédent.

En effet, en 2016, un avenant à la concession avait entériné un gel des tarifs sur trois ans et la compagnie s'engageait à faire passer les parts d'énergie renouvelable à 50 % en contrepartie d'une baisse de la T.V.A. de 20 % à 5,5 %. Il faut savoir que, selon la part des énergies renouvelables ou pas, il peut y avoir une vente de l'eau chaude soit à 20 %, soit à 5,5 %.

A ce jour, ni le rapport de la C.R.C., ni l'audit économique, que nous n'avons pas, ne nous permettent de comprendre comment cette tarification est calculée. Cela justifie en soi que cette décision du conseil d'administration de la C.P.C.U. ait été retirée de l'ordre du jour de ce Conseil. Nous ne voulons pas donner un blanc-seing à Engie. S'il devait y avoir une augmentation des tarifs, il faudrait qu'elle soit justifiée notamment par les investissements structurants sur le réseau et par une soi-disant nécessité de répercuter sur l'usager la hausse du prix d'achat de la chaleur, ou pour satisfaire une volonté d'accroître la rentabilité du réseau au profit des actionnaires d'Engie.

En fait, comme cela a été dit, le problème est le prix de cession interne. Dans ce rapport, il y a une chose très intéressante : c'est l'impact avec ou sans ce prix de cession. C'est à la page 29 du rapport, où l'on voit qu'en jouant sur ces prix, on peut faire varier de 28 millions à 57 millions la part du chiffre d'affaires qui revient à la partie Paris ou à la partie approvisionnement ou distribution. Selon les années, cela peut passer de l'un à l'autre. Ce qui est assez scandaleux, c'est que l'on peut, sur ces prix de cession interne, jouer entre les différentes structures d'Engie. En cela, c'est problématique.

Après, ce que l'on peut dire aussi, c'est que le deuxième rapport de la C.R.C. est moins intéressant que le premier parce qu'il est trop comptable. Le problème auquel on est confronté ici, c'est que l'on a une démarche purement comptable. On n'a pas, donc, une différenciation selon les techniques de production de cette chaleur. C'est cela le problème. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, par rapport à notre objectif de neutralité carbone, il faudrait savoir quel est exactement le coût de production de chaque technique de production. On ne l'a pas et ce n'est pas donné. Normalement, l'audit devrait nous donner ces différences par techniques de production.

Aujourd'hui, ce n'est pas une connaissance en euros qui nous intéresse, mais une connaissance des émissions de gaz à effet de serre, de réchauffement climatique, etc. Or, nous ne l'avons pas. Il faudrait sortir d'une démarche purement comptable pour arriver à une démarche industrielle, où le choix des technologies devient structurant dans le choix du politique. Notre difficulté actuelle, c'est que les outils qui nous sont donnés par Engie ne nous permettent pas de faire la bonne politique en termes de réseaux de chaleur à Paris. C'est assez problématique.

Pour terminer, pour les 15 secondes qui me restent, je voulais rappeler un précédent : celui d'"Eau de Paris". Quand "Eau de Paris" a récupéré la gestion de l'eau, on a pu baisser le coût de production parce que l'on avait les réels coûts de production. On a pu baisser le prix de l'eau vendue aux Parisiennes et aux Parisiens quand c'est passé en régie.

Aujourd'hui, la question est la suivante : est-ce qu'Engie nous ment comme précédemment on nous avait menti au niveau de l'eau ? Peut-être que l'on pourrait, à terme, baisser aussi le prix de vente au consommateur ? Ce serait quand même une bonne chose pour tout le monde.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les deux rapports de la C.P.C.U. sont particulièrement intéressants, surtout si on les remet dans le contexte actuel. En effet, nous devions nous prononcer, lors du dernier Conseil, sur une éventuelle hausse importante des tarifs pratiqués par la C.P.C.U. lors de la sortie du gel en septembre 2020.

Or, nous avions demandé le report de cette décision estimant qu'il était indispensable de disposer au préalable de divers documents, dont ces deux rapports. A leur lecture, nous nous sommes confortés dans notre démarche.

La C.R.C. est particulièrement sévère à l'encontre de la C.P.C.U. Je cite : "Faute de contrôle sur place des éléments financiers, la Ville ne peut avoir la certitude que les comptes transmis par son délégataire sont fiables".

Particulièrement dur. La C.R.C. note que le prix de cession interne ne reproduit donc pas la structure réelle des coûts supportés par la société. Le prix de cession interne, assorti d'une marge, organise la vente aux deux branches de distribution, dont la branche déléguée. Par la branche approvisionnement de la chaleur produite ou achetée à l'extérieur, elle instaure ainsi un partage erratique du résultat opérationnel courant de la C.P.C.U. entre ses différentes branches, dont la concession parisienne.

Le rapport permet aussi de connaître les attentes d'Engie. Longtemps compris entre 2,5 % et 3,5 %, le ratio de rentabilité économique net après impôts de la C.P.C.U. a augmenté significativement à partir de 2010, pour s'établir depuis autour de 5 %. Pour la C.P.C.U. et son actionnaire majoritaire, je cite toujours : "Engie : ce ratio doit être a minima supérieur à un coût moyen pondéré du capital, évalué à 6 % après impôts pour créer de la valeur". La directrice générale de la C.P.C.U. tient même à préciser dans ses remarques au rapport - je cite à nouveau : "Pour créer de la valeur, la rentabilité attendue de la C.P.C.U. doit donc être supérieure de l'ordre de 2 % à son coût moyen pondéré du capital, soit être à un niveau d'environ 8 %".

On voit donc clairement que le niveau des tarifs proposés par la C.P.C.U. repose avant tout sur la rémunération de la maison-mère plus que sur des coûts transparents et réels.

Lors de la réunion spécifique sur ce projet tarifaire, votre cabinet nous a indiqué que la rentabilité de la C.P.C.U. était inférieure à celle des groupes du CAC40. Inutile de souligner notre étonnement face à une telle déclaration, qui semble totalement oublier qu'une S.E.M. n'a pas grand-chose à voir avec un groupe du CAC40.

Ces rapports montrent assez clairement que le modèle économique actuel de la C.P.C.U. n'est pas viable à moyen terme, tant la baisse de la consommation souhaitée par le "Plan Climat", d'une part, par les effets du réchauffement climatique, d'autre part, vont se traduire par des coûts fixes de plus en plus importants, indépendamment du niveau de consommation. On voit bien que l'approche en silo, énergéticien par énergéticien, réseau par réseau, n'est plus pertinente.

Nous demandons depuis des semaines à être associés et consultés sur le schéma d'énergie de la Ville, dont on nous dit qu'il serait quasiment bouclé. On nous avait même dit qu'il pourrait passer à ce Conseil. Allons-nous, une fois de plus, le voir arriver sous forme d'un projet de délibération sans autre forme préalable de discussion ?

Vous le savez, de nombreuses villes ont choisi un autre mode d'organisation et d'articulation des réseaux et des sources énergétiques. Paris, qui se targue d'être à la pointe en matière de lutte contre le dérèglement climatique, s'inscrit-elle dans cette approche ? Si oui, la C.P.C.U. ne peut plus rester isolée avec ses propres projections.

Les réseaux de chaleur bénéficient d'avantages certains au plan écologique, et nous voulons les soutenir. Mais, vous le savez, cela ne suffit pas si la dimension sociale et financière n'est pas au rendez-vous. Les "Gilets jaunes" et bien au-delà, une majorité de Françaises et de Français, ont mis en exergue cette impossibilité de dissocier social et environnemental.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'une réelle concertation avant toute décision, concernant aussi bien les futurs tarifs de la C.P.C.U. que son modèle économique, ses articulations avec les autres sources d'énergie.

Nous avons échappé également à un projet de délibération qui prévoyait une nouvelle D.S.P. sur la fourniture de froid, avec comme perspective, nous avait-on dit, de climatiser ou du moins de permettre de climatiser tout le territoire parisien. Là encore, comment ne pas voir qu'il se serait agi d'une erreur assez monumentale, tant la consommation liée à la climatisation ne saurait se substituer à la baisse de la consommation liée au chauffage ?

Monsieur le Maire, nous vous demandons un réel débat approfondi, sans vision technocratique et sans pression des lobbies, pour construire une politique de l'énergie digne du XXIe siècle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 104, si elle en est d'accord.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, on peut dépasser un peu 5 minutes si c'est nécessaire, puisque c'est sur deux interventions ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'excès n'est jamais bon, surtout pour vous, donc faites au mieux.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ferai au mieux.

On a quand même deux rapports de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Compagnie parisienne du chauffage urbain, C.P.C.U., société d'économie mixte à laquelle la Ville de Paris a délégué, via une délégation de service public, la distribution de chauffage urbain comme chacun sait ici, mais reprécisons-le pour celles et ceux qui nous écouteraient.

La Ville de Paris est donc actionnaire minoritaire de la C.P.C.U., dont le groupe Engie est actionnaire à 66,5 %.

Le projet de loi Pacte voté en première lecture à l'Assemblée nationale en octobre 2018 autorise l'Etat français à achever la privatisation d'Engie, en vendant les 24,1 % d'actions d'Engie possédés par l'Etat. Il est important de comprendre ce cadre par la suite.

Selon le rapport de la Chambre régionale des comptes et les observations formulées par la C.P.C.U. elle-même, l'objectif principal d'Engie est d'atteindre une rentabilité de 8 %, alors qu'elle était en 2016 à un niveau de 5 %.

Voilà le cœur du problème, la recherche de rentabilité, et l'ensemble des décisions de gestion de la C.P.C.U. sont prises en tenant compte de cette volonté d'Engie de dégager une rentabilité plus importante.

C'est ainsi que les tarifs de la C.P.C.U. pour les usagers, entre 2012 et 2016, avaient connu une hausse de 16 % pour l'abonnement R2 établi en fonction de la puissance souscrite, et de 20 % pour l'abonnement R3 établi en fonction de la consommation.

Puis, a été décidé un gel des tarifs, parce qu'il y a eu une protestation légitime des usagers et un vœu voté en Conseil de Paris pour que ces tarifs soient gelés pour la période 2016-2019.

Selon le rapport de la Chambre régionale des comptes, pour la période 2012-2016, je cite : "C'est le dynamisme tarifaire de la concession parisienne, constitutive de l'essentiel du chiffre d'affaires de la société, qui a assuré le dynamisme économique de la C.P.C.U.", ce qui signifie que les augmentations de tarifs payés par les usagers ont clairement servi à augmenter la rentabilité de la C.P.C.U. pour le groupe Engie.

En clair, la C.P.C.U. est en bonne santé, en très bonne santé, avec un ratio de rentabilité nette après impôt de 5 %.

Mais la C.P.C.U. n'est pas assez en bonne santé pour Engie, qui aimerait une rentabilité plus importante.

Selon l'association Amorce, pour l'année 2015, les tarifs de la C.P.C.U. ont été supérieurs de 14 %, voire 16 % au prix de vente moyen des réseaux de chaleur.

J'aimerais que l'on fasse la comparaison avec les tarifs de l'eau qui, eux, ont fortement baissé quand on est arrivé à une gestion publique de l'eau.

Les tarifs de la C.P.C.U. pour les usagers sont donc particulièrement élevés. Deux tiers des usagers de la C.P.C.U. relèvent du logement social, du logement privé et de bâtiments publics, la stabilité des tarifs doit donc être un impératif prioritaire.

Comme d'autres l'ont fait avant moi, prenons conscience du mouvement actuel des "Gilets jaunes" et ce qu'il témoigne des difficultés croissantes des Françaises et des Français à boucler leurs fins de mois et le poids du chauffage et des dépenses énergétiques dans leurs dépenses mensuelles.

On a eu une annonce du Gouvernement en décembre 2018 du gel de la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité. Que va-t-il en être pour la suite ?

On a un projet de délibération 2018, DVD 140, qui avait été proposé par l'Exécutif, puis retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris de décembre dernier, souvenez-vous. Ce projet de délibération prévoyait une hausse des tarifs de la C.P.C.U. pour la période 2020-2024.

Fort heureusement, il a été retiré, mais va-t-il être remis sur le tapis, et si oui, quand ? Pourquoi ? Comment ?

Petit rappel des chiffres de l'O.N.G. Oxfam, entre 2009 et 2016, le taux de redistribution des bénéfices du groupe Engie était de 333 %, c'est-à-dire que pour 100 euros de bénéfice, l'actionnaire d'Engie a gagné 333 euros de dividendes. La C.P.C.U. verse chaque année 6 à 13 millions d'euros de dividendes.

La nécessité de ne procéder à aucune augmentation des tarifs de la C.P.C.U. sur la période 2020-2024 est donc à respecter jusqu'à la fin de la convention.

Selon le rapport de la C.R.C. le mode de fixation des tarifs par la C.P.C.U. a été décidé, certes, en 1927, et il ne fixe dans la convention qu'un tarif maximal, mais je me suis perdue dans mes notes…

S'il est nécessaire de fixer une grille tarifaire dans le contrat de concession, il me semble essentiel de pérenniser le gel des tarifs pour la période 2020-2024.

Moquez-vous, moquez-vous, mais voyez la gravité du sujet néanmoins, chers collègues.

Mes chers collègues, il faut répondre à l'urgence climatique et faire en sorte que la production de chaleur soit soumise à des exigences environnementales et de transition écologique et énergétique, et la gestion de production de la distribution de chaleur par une entreprise privée, qui se fixe d'abord des objectifs de rentabilité économique, mes chers collègues, c'est incompatible avec la nécessité de prendre en compte des impératifs écologiques et d'en faire une priorité qui régisse l'ensemble des décisions.

C'est d'ailleurs ce que dit la C.R.C., puisque la C.R.C. évoque même dans son cynisme la possibilité de remettre en question le modèle économique moins carboné de la concession, pour répondre au faible prix du gaz et au développement du gaz de schiste.

En clair, la C.R.C. propose que l'on abandonne les enjeux écologiques pour pouvoir garantir une bonne rentabilité, ce qui résonne avec ce que nous a révélé M. CONTASSOT quand il dit qu'en commission, vous leur avez dit : oui, la C.P.C.U. c'est un problème, sa rentabilité est inférieure au CAC40.

On voit bien le problème.

Oui, il est souhaitable, tant pour répondre à l'urgence écologique que pour garantir des tarifs abordables pour les usagers, de ne plus déléguer la C.P.C.U. à une entreprise privée, et voilà tout l'intérêt du vœu que je présente.

Que l'on prenne exemple sur la municipalisation de l'eau à Paris et enfin, que l'on s'engage à une meilleure maîtrise publique et une gestion publique de la C.P.C.U.

Voilà l'esprit de mon vœu, qui demande en attendant le gel des tarifs de la C.P.C.U., qu'ils soient poursuivis pour la période 2019-2024.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Célia BLAUEL, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci, chers collègues, pour vos contributions et vos lectures extrêmement précises de ces deux rapports de prime abord extrêmement arides, mais qui présentent un état des lieux précis de cette concession parisienne de la chaleur. Celui-ci permet aussi d'identifier les grands enjeux qui se posent à notre collectivité et dresse un bilan globalement satisfaisant de l'organisation de ce réseau de chaleur du point de vue aussi du pilotage de la concession par notre collectivité.

Avant de rentrer dans le vif du sujet et de tous les sujets que vous avez pu soulever, il est important de rappeler deux éléments de contexte que d'ailleurs Yves CONTASSOT a rappelés et qui sont importants dans les discussions qui nous animent ce soir.

D'une part, ce contexte est celui d'une longue délégation de service public, qui va effectivement prendre fin en 2024 et nous amène d'ores et déjà à travailler sur le futur mode de gestion de la chaleur urbaine. C'est l'objet notamment qui guide le travail du futur schéma directeur du réseau dont nous aurons à discuter et à débattre dans les prochaines semaines, mais j'y reviendrai.

D'autre part, ce contexte c'est celui du Plan Climat, il était extrêmement ambitieux puisqu'il prévoit de faire de la capitale une ville 100 % énergies renouvelables et neutres en carbone en 2050, et que dans cette perspective, la question énergétique est évidemment centrale, et que la Ville soit forte du 7e réseau de chaleur à l'échelle européenne est clairement un atout sur ce chemin de la transition énergétique.

Cette capacité à planifier la transition au travers du Plan Climat, la Chambre elle-même évoque que nous avons un côté précurseur à Paris en donnant un cadre clair, qui nous a permis jusqu'ici de nous doter d'outils pour mettre en œuvre un cycle d'investissements importants, comme ce fut le cas entre 2012 et 2016 avec près de 465 millions d'euros investis. Cette dynamique d'investissement a notamment été rendue possible par la capacité d'autofinancement de la C.P.C.U., comme le soulignent les rapports de la Chambre.

Et oui, la C.P.C.U. est en bonne santé financière, je ne crois pas que ce soit une mauvaise chose, c'est comme dénoncé dans vos interventions, mais c'est cette bonne santé financière qui permet à la C.P.C.U. de faire ces investissements.

Bien évidemment, de ces masses financières, de ces chiffres, émergent plusieurs questionnements. La C.P.C.U. dégage-t-elle des dividendes importants, voire trop importants, comme cela est sous-entendu dans certaines interventions ? La Chambre, elle, juge que la rentabilité de la C.P.C.U. est raisonnable et qu'elle ne dégage ni plus ni moins de marge que des activités similaires conduites par des entreprises lui ressemblant.

Elle rappelle cependant effectivement la volonté de l'actionnaire Engie de voir encore cette rentabilité augmenter. Je redis ici que la position de la Ville n'est pas de partager cette demande d'augmentation de rentabilité, bien au contraire, alors que nous sommes, nous aussi, actionnaires, position que nous avions déjà pu rappeler lors de nos échanges au préalable.

Mais je le comprends, ces chiffres interrogent aussi au regard du débat tarifaire qui nous occupe depuis quelque temps et sur lequel nous devons avancer.

Sur ce sujet, j'aimerais replacer les choses dans leur contexte puisque nous avons eu deux sujets dans le passé : la question de l'évolution du tarif, d'une part, et les modalités d'encadrement de cette évolution, d'autre part. Le tarif a effectivement évolué, d'une part à la baisse, puisque nous avons atteint les 50 % d'énergie non renouvelable, ce qui nous a permis d'opérer une baisse de la T.V.A. sur la facture des Parisiens, mais une baisse qui a aussi été pondérée par deux autres facteurs en hausse, une hausse liée à l'augmentation du prix de la chaleur revendue par le SYCTOM - Jean-Noël AQUA a eu l'occasion de le rappeler - mais aussi liée aux investissements

importants pour réduire les pollutions de l'air et en faveur des énergies renouvelables, ce qui constitue plutôt des éléments de satisfaction

Cette double dynamique de hausse et de baisse a entraîné au final une baisse globale de la facture des particuliers, mais il est vrai, moins importante que nous l'avions escomptée. C'est pour cette raison qu'en 2016, nous avions acté avec la C.P.C.U. d'une baisse de 2 % du prix de la chaleur, assortie de ce gel des tarifs pendant quatre ans.

Il n'est aujourd'hui pas souhaitable de poursuivre ce gel, au-delà de cette date, sans prendre le risque de grever les capacités d'autofinancement de la C.P.C.U.

Je crois que l'on ne peut pas sérieusement défendre, d'une part, la nécessité d'exploiter les potentiels du réseau de chaleur en matière de transition énergétique, de faire de nouveaux investissements et, d'autre part, défendre le maintien du gel de ce tarif.

Pour éviter aussi les raccourcis faciles, il faut tout de même rappeler que ce gel des tarifs pendant quatre ans a été loin d'être anodin pour les factures des Parisiens, quand on regarde plus globalement les évolutions des prix des autres énergies.

Ce sera donc, vous l'aurez compris, puisqu'on en parlait en même temps que ces projets de délibération, un avis défavorable à votre vœu, Madame SIMONNET.

Par contre, si nouvelle évolution des tarifs il doit y avoir, évidemment elle doit être maîtrisée, faire l'objet d'une grille tarifaire. C'est la recommandation de la Chambre et c'est tout l'objet du travail que nous avons fait avec les services de la Ville, ce projet de délibération que vous avez tous mentionné et sur lequel je crois nous avançons, qui fixe une formule d'évolution des tarifs en fonction des coûts de l'énergie et sur laquelle il nous faudra rediscuter bien évidemment dans les mois qui viennent.

Cette dimension tarifaire est importante puisqu'elle doit nous permettre de soutenir l'investissement à l'avenir, mais aussi de répondre aux questions que vous avez évoquées d'attractivité et de compétitivité du réseau de chaleur, ce qui est d'autant plus compliqué, comme le reconnait la Chambre, dans un contexte où la fiscalité écologique n'est clairement pas à la hauteur des enjeux sur les énergies fossiles. Mais si cette dimension tarifaire est importante, elle ne doit pas être l'alpha et l'oméga dans nos réflexions.

La Chambre elle-même fait état des grands défis qui vont animer nos discussions. Jean-Noël AQUA l'a dit : les évolutions du réseau, de la vapeur à l'eau chaude, des longs transports aux boucles locales, ou encore le recours aux nouveaux types de combustibles. Ces réflexions, avec aussi peut-être l'idée d'intégrer la production et la distribution dans un même schéma, sont autant de sujets dont nous aurons l'occasion de discuter dans les prochains mois.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de la chaleur, je vous proposerai très prochainement, comme nous l'avions évoqué, de nous retrouver dans un cadre de travail pour travailler et aboutir sur cette question du schéma directeur qui n'est absolument pas bouclé, toutes les options sur lesquelles les services de la Ville travaillent aujourd'hui vous seront présentées.

Ce sera aussi l'occasion d'analyser ensemble en détail cet audit si impatiemment attendu. Oui, il y a un retard certain puisqu'il était prévu pour l'année dernière, il est en cours de finalisation, il sera disponible au printemps et nous l'étudierons ensemble. Cela nous permettra notamment de zoomer sur cette question du prix de cession interne, où je vous rejoins, qui n'est pas très claire, qui aujourd'hui est presque plus un prix de construction comptable interne qu'un déterminant réel sur le prix. Il nous faudra donc pouvoir avancer sur ces questions.

Je ne doute pas que, dans ce cadre, nous aurons encore des débats très animés, mais aussi extrêmement intéressants et que collectivement nous parviendrons aussi à esquisser les contours, et même plus, de ce qu'Yves CONTASSOT a appelé un service public de l'énergie digne du XXIe siècle, mais qui en tout cas soit à la hauteur des grands enjeux que nous avons posés collectivement dans le cadre du Plan Climat et auxquels il va nous falloir répondre urgemment dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. J'ai voulu que le débat puisse se développer en laissant des temps de parole qui allaient au-delà de ceux prévus dans le règlement intérieur. Je pense que tout s'est dit.

Sur le vœu n° 104, avis défavorable de l'Exécutif.

Vous maintenez votre vœu, Danielle SIMONNET ? Oui.

Je donne donc la parole à Jean-Noël AQUA, pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais être très rapide pour expliquer la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce vœu.

Je suis très surpris. Quand on parle d'une entreprise, on parle autant évidemment des usagers, des tarifs aux usagers, mais autant des salariés, et autant de l'outil de production, en l'occurrence de production et de distribution de la chaleur.

Je sais que Serge TCHURUK rêvait d'une entreprise sans usine, certes, mais c'est le passé et, a priori, je n'attendais pas forcément ces propos de ce côté-là de notre hémicycle. Donc, sur ce vœu, absolument oublier tout ce qui concerne les salariés et tout ce qui concerne le développement de l'outil industriel nous semble complètement hallucinant.

Je sais que l'on est rentré en campagne électorale, et probablement des considérations électoralistes fleurissent.

Sur le gel des tarifs, pour la période 2019-2024 qui fort probablement se répercuterait par un gel des salaires, je trouve que cette considération n'est pas prise en compte dans le vœu, juste ce point motive en tout cas notre vote contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Madame SIMONNET, chacun s'exprime et le plus librement possible.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation des "rues intelligentes" dans Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 105, relatif à l'expérimentation des roses intelligentes dans Paris. Des rues… Des roses, voyez, c'est la faute à Yves CONTASSOT.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Voilà, c'est la faute à Yves CONTASSOT. Nous sommes en pleine poésie, cet après-midi et ce soir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà, j'étais là au moment où on a eu le droit à ce poème…

Alors, Laurence GOLDBRAB présente ce vœu.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Sur les "rues intelligentes". Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'objectif de ce vœu est simple : il demande un bilan d'expérimentation de rues intelligentes qui a été lancé il y a près d'un an dans le 15e arrondissement, rue Antoine-Bourdelle.

Peut-être certains ont eu l'occasion de s'y balader la nuit et de découvrir ce nouveau dispositif qui consiste, je le rappelle, en un éclairage de faible intensité qui s'amplifie au passage de piétons. Cela est rendu possible grâce à un système qui repère les mouvements et permettrait de réduire nos consommations d'énergie.

Les innovations comme celles-ci font sens plus d'un an après l'adoption du Plan Climat Air Energie de notre Ville et la volonté de réduire de 30 % notre consommation d'énergie. Si la réduction de notre consommation d'énergie est une bataille importante, la préservation de notre biodiversité l'est tout autant. En effet, la pollution lumineuse engendrée notamment par l'éclairage urbain est actuellement la seconde cause d'extinction des espèces nocturnes. Il nous faut donc commencer à réfléchir à de nouveaux modes d'éclairage, d'autant plus que cette pollution lumineuse a aussi des effets sur les êtres humains.

Dans cette période où, comme je l'ai rappelé, il est plus que jamais nécessaire de réduire notre consommation d'énergie, de protéger la biodiversité et notre santé, le groupe RG-CI demande donc à l'Exécutif parisien de fournir un bilan de l'expérimentation menée dans le 15e arrondissement pour savoir s'il serait intéressant de l'élargir à d'autres arrondissements et d'envisager sa généralisation.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB.

Je donne la parole à Aurélie SOLANS, pour vous répondre.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, mes chers collègues.

Vous abordez avec ce vœu un projet prometteur de la Ville concernant l'éclairage public de Paris. Nous sommes effectivement au cœur d'enjeux cruciaux, vous l'avez dit, pour lesquels la Ville est engagée. Je pense en

particulier à la sobriété énergétique et à la préservation de la biodiversité, vous l'avez dit, avec notre objectif de création d'une trame noire inscrit dans le Plan Biodiversité de 2018.

L'expérimentation dans la rue Bourdelle, pour laquelle vous demandez un bilan, dite "rue intelligente", qui porte sur l'éclairage public de la rue et la variation de l'intensité lumineuse en fonction de la présence ou non de passants.

Cette expérimentation de solution innovante d'éclairage a bientôt un an. Il est prévu de consulter les riverains de la rue au cours de ce premier semestre 2019, justement. Ces éléments compléteront un bilan technique qui est à ce jour, déjà, on peut le dire, très satisfaisant. Aussi, le bilan complet sera finalisé dans le courant de l'année et nous vous proposons de le communiquer plutôt à la 3e Commission.

Quant à l'élargissement du dispositif que vous proposez, nous en sommes pleinement d'accord. Ce type d'éclairage intelligent pourra être développé dans tous les arrondissements de Paris, en fonction des conclusions de l'expérimentation. Je souhaite en effet bien sûr que nous gardions collectivement en tête qu'en fonction des conclusions, nous aviserons à bien cibler les critères, les conditions, les typologies qui feront la réussite de ces dispositifs.

Je veux ajouter deux choses.

D'abord, des projets au budget participatif, tels que celui des nouvelles rues intelligentes dans le 15e par exemple, voté en 2018, qui vont permettre d'affiner ce type de dispositif, notamment pourquoi pas sur un ensemble de rues formant un espace cohérent. En effet, il apparaît pertinent de raisonner aussi à l'échelle d'un ensemble de rues - j'avais envie d'insister sur ce point - pour lesquelles les niveaux d'éclairement peuvent être abaissés en dehors de la présence des usagers, ceci afin par exemple d'éviter tout caractère anxiogène et ressenti défavorable pour les usagers, piétons, cyclistes et automobilistes, par rapport aux voies limitrophes qui maintiennent, elles, un éclairage statique, c'est-à-dire sans variation.

Deuxième chose, je veux rappeler qu'en dehors de ces expérimentations de type "rues intelligentes", toutes les opérations de renouvellement des luminaires parisiens vont dans le sens à la fois de la réduction de la consommation électrique, de l'amélioration de la qualité de l'éclairage et de la réduction des nuisances lumineuses. Il y a un impact sur la biodiversité en limitant le flux perdu et intrusif - éclairage du ciel et des habitations, là, vous avez parlé de santé tout à l'heure et, effectivement, c'est important - et en limitant l'ambiance lumineuse pour réduire les impacts, notamment sur les espèces photosensibles.

Avis donc favorable, avec un léger amendement proposé, si vous en êtes d'accord.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

Est-ce que vous acceptez la proposition, Laurence GOLDGRAB, d'Aurélie SOLANS ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe RGCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 48).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une expertise et à bilan environnemental des centrales de la société "Climespace".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux moteurs de production de secours d'électricité de la centrale des Halles de la société "Climespace".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Jean-François LEGARET, au nom de son groupe les Républicains, me propose de présenter communément les vœux référencés n°s 106 et 107.

Il a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En réalité, c'est un projet de délibération qui aurait dû être présenté à cette séance et qui ne l'est pas, contrairement à ce qui nous avait été indiqué dans la commission Concession.

Il s'agit de renouveler… Si. Il s'agit de renouveler la DSP à "Climespace" et, à ce sujet, il nous a paru important de demander tout d'abord de faire, et c'est l'objet du vœu n° 106, une expertise indépendante du choix technologique et du bilan environnemental des centrales de la société "Climespace".

Je rappelle qu'il y a deux types de centrales qui font du froid à Paris.

Il y a le type de la centrale thermique des Halles, qui utilise, pour refroidir les blocs, des tours aéroréfrigérantes. L'inconvénient des tours aéroréfrigérantes, c'est d'une part qu'il y a un risque de légionellose, et d'autre part que cela élève la température de l'air ambiant. Il se trouve que cette centrale thermique des Halles est située en plein cœur de l'opération des Halles, c'est-à-dire pratiquement au-dessus du plus grand immeuble d'habitations collectives, ensemble d'immeubles sociaux du 112-118 de la rue Rambuteau, et d'une crèche municipale, la plus grande crèche municipale du 1er arrondissement.

Ainsi, nous, ce que nous demandons depuis longtemps, c'est que l'impact écologique soit mesuré. Nous demandons qu'une expertise indépendante permette de dire quel est le nombre de degrés d'élévation de la température, notamment pendant la période estivale, où évidemment la centrale de production de froid tourne à plein régime. C'est le premier point.

Le deuxième point, ce sont les centrales du type Canada, qui utilisent l'eau de la Seine pour refroidir les blocs de production de froid. Là, la réglementation est assez précise, on dit que "Climespace" n'a pas le droit de rejeter dans la Seine une eau à une température plus élevée de plus de 5 degrés centigrades que l'eau qui a été prélevée. Jusqu'à preuve du contraire, ces mesures ne sont pas faites de manière absolument rigoureuse, notamment pendant la période estivale. D'ailleurs, quand on se promène sur les berges de la Seine, on constate pendant l'été des proliférations d'algues vertes et d'odeurs plus ou moins nauséabondes qui trahissent manifestement une élévation de la température de l'eau à l'endroit des prélèvements.

On veut bien se convaincre de tout ce qu'on veut, on veut bien se convaincre des bienfaits écologiques du choix qui a été fait depuis longtemps par la Ville de Paris, par C.P.C.U. et par les différents partenaires, consistant à dire qu'une centrale "Climespace" concentre toutes les nuisances au même endroit et que cela permet aussi de mieux les contrôler.

Moi, je demande qu'une expertise soit faite par un organisme indépendant, partant du principe qu'on ne s'évalue pas soi-même et qu'on valide en quelque sorte ce choix technologique. Il me paraît très important qu'on puisse faire cette expérimentation, pardon, cette évaluation, avant que l'on délibère sur le renouvellement de la DSP. Et je me félicite presque que l'on ait décalé dans le temps le projet de délibération sur la DSP, ce qui donne largement le délai pour opérer cette évaluation indépendante. C'est l'objet du vœu n° 106.

Nous avons également déposé, avec les collègues de mon groupe, un vœu n° 107. En réalité, vous savez que dans cette usine du centre de Paris, l'usine du groupement thermique des Halles, il y a également des moteurs d'une puissance considérable - ce sont des moteurs de paquebots - qui produisent de l'électricité de secours. Ces moteurs sont lancés une fois par mois puisque c'est le test de démarrage mensuel qui est obligatoire.

C'est l'électricité de secours qui est produite pour les besoins du Forum des Halles, de la Canopée, et également du Grand Louvre. Ces moteurs ont été changés, il y a déjà quelques années, aux frais de la Ville de Paris d'ailleurs, sans que le concessionnaire n'ait financé ces changements de moteur, ce qui me paraît extrêmement discutable. Mais je rappelle que ces moteurs très puissants fonctionnent au diesel.

La Maire de Paris s'est engagée à éradiquer le diesel dans des délais courts dans Paris. Là, on a de très gros producteurs de nuisances et de particules en plein centre de Paris.

C'est donc l'objet du vœu n° 107. Je demande qu'une étude soit faite nous permettant de savoir, dans quel délai et à quelles conditions, il serait possible de changer les modes de production d'électricité de secours de la centrale thermique des Halles.

En premier point, c'est le vœu n° 106 pour une évaluation extérieure faite sur le choix de "Climespace" pour les tours aéroréfrigérantes sur le site des Halles et pour l'eau de la Seine sur d'autres sites.

Deuxièmement, c'est la possibilité de faire évoluer les capacités de production d'électricité de secours autrement que par des moteurs diesel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET, pour cette présentation des vœux n° 106 et n° 107.

Je donne la parole à Célia BLAUEL, pour répondre à Jean-François LEGARET.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Après le chaud, le froid, puisqu'effectivement ces deux vœux permettent aussi de faire un zoom sur ces outils du réseau de froid qui sont finalement très largement méconnus des Parisiens, mais qui sont aussi un atout dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat.

Dans la perspective de la lutte contre le dérèglement climatique, il est vrai que la meilleure énergie est celle qui n'est pas consommée ni produite. Pour autant, Paris va avoir des besoins de refroidissement importants dans les années qui viennent et nous devons miser sur ce réseau qui a un impact environnemental moindre que si fleurissaient dans Paris des dispositifs de climatisation individuels.

Pour en venir à vos deux vœux, beaucoup de questions ont été posées. Je vais peut-être démarrer par celle des tours. C'est pour vous dire que, finalement, beaucoup des questions que vous posez dans votre vœu ont des réponses.

Ces tours sont tout d'abord des I.C.P.E. qui font l'objet d'un encadrement réglementaire extrêmement fort. Le temps va m'être compté et je ne pourrai pas vous donner la liste de toutes les études qui sont faites et je vous les transmettrai par mail. C'est pour dire ici que, conformément aux exigences réglementaires, le délégataire fait chaque année une analyse des risques et des potentiels dangers liés à ces installations, et il en découle chaque année une révision de ces plans d'entretien.

Ces tours aéroréfrigérantes sont soumises à trois types de contrôle : sur la concentration en légionnelle, des tests sont faits, puis ils font l'objet de contrôles périodique mais aussi inopinés de la part des services de l'Etat sur la qualité des rejets de l'eau à l'égout.

Un bilan environnemental du réseau de froid est suivi par un organisme indépendant depuis 2008. Nous avons des résultats, de ce point de vue, qui sont d'ailleurs publiés dans le compte rendu annuel d'activité de la concession et le concessionnaire s'est engagé dans une démarche de certification. Et puis, une attention particulière est effectivement portée à ce sujet des rejets en Seine, que vous avez mentionnés, notamment en termes de degrés dans les périodes de pic extrêmement chauds. On est sur le même sujet que peuvent connaître les centrales nucléaires au moment des pics de canicule, il faut arrêter l'activité de "Climespace" quand on rejette trop chaud.

Pour le coup, ce sujet est suivi de manière extrêmement forte, puisqu'il y a à la fois des groupes de travail et des groupes de surveillance pilotés avec l'Etat, la D.R.I.E.E. mais aussi le PIREN-Seine, l'A.P.U.R. et la Ville.

Nous avons un deuxième cadre de travail sur ces questions au sein du C.O.D.E.R.S.T. avec encore la D.R.I.E.E., Eau de Paris et même les Pêcheurs de Paris qui suivent avec nous cette question des rejets en Seine.

Pour terminer enfin, je voudrais vous dire qu'un bilan global de l'activité de "Climespace" a été réalisé par Carbone 4 en 2016. Chaque année, l'entreprise nous fournit son bilan lié aux consommations d'énergie, comme c'est prévu par la loi.

Je n'ai pas été exhaustive parce qu'il y a vraiment des détails sur ces différentes modalités, mais je vous transmettrai cela par mail pour que vous puissiez le regarder de plus près.

S'agissant de la question des groupes de secours maintenant, comme leur nom l'indique, ce sont effectivement cinq groupes électrogènes sur le site des Halles, qui sont des groupes de secours qui ne sont activés qu'en cas de coupure d'électricité, comme vous l'avez dit, pour venir en soutien à la réfrigération non seulement du Forum des Halles mais aussi du musée. Leur disponibilité est réglementaire et indispensable bien évidemment à la réception du public dans ces sites.

Là aussi, ces dispositifs sont extrêmement encadrés par la loi qui impose à l'opérateur des prescriptions générales et réglementaires qui concernent tant la sécurité que les émissions et rejets polluants dans l'air, mais aussi les émissions sonores.

Comme vous l'avez dit, pour tout groupe électrogène de secours, des tests de mise en route sont faits deux heures par mois. Là aussi, pour limiter les pollutions, nous avons vu avec "Climespace" pour qu'elles soient alimentées non par du diesel mais par un mélange moins impactant permettant notamment de réduire les émissions de soufre. Par ailleurs, ces groupes ont été équipés de filtres à particules. Comme vous l'avez dit, ils ont été remplacés en 2004 par des groupes qui sont beaucoup plus performants.

Pour autant, je vous rejoins, la situation actuelle n'est pas totalement satisfaisante. C'est d'ailleurs un des sujets sur lesquels on ne se penche pas qu'avec cet énergéticien mais avec bien d'autres pour la question des groupes de secours.

On est pourtant dans un moment où on ne peut pas encore remplacer le diesel parce qu'on a un problème de maturité de la technologie. Il existe des groupes électrogènes de secours qui fonctionnent au biodiesel ou encore à l'hydrogène. On cherche notamment à pouvoir trouver des solutions sur l'événementiel aussi.

Pour l'instant, nous n'avons pas de technologies matures. On fera un premier test de ce groupe électrogène sur le festival "We Love Green" cet été. Ce n'est pas exactement la même activité, mais c'est en tout cas la même finalité. On verra comment ces choses évoluent dans les années à venir. Affaire à suivre, cela fait partie des sujets que nous avons clairement identifiés pour réduire les sources de pollution dans la ville à l'avenir.

Voilà pour les informations que je pouvais vous donner en débordant largement de mon temps de parole !

Je vous propose, Monsieur le Maire, de retirer vos deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous donne le même temps de parole, vous avez quelques secondes pour que votre temps de parole corresponde à celui de Jean-François LEGARET.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Je proposerai donc de vous transmettre tout ce détail par mail et vous propose de retirer vos deux vœux dans l'attente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUEL.

Jean-François LEGARET, que faites-vous de vos deux vœux ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne comprends pas très bien la réponse. Sur le premier point, vous nous dites que vous avez tous les éléments mais vous refusez de faire une évaluation extérieure. Je vous répète qu'on ne s'évalue pas soi-même.

Je pense qu'il est indispensable de faire une évaluation objective et extérieure avant le renouvellement de la D.S.P. Je ne vois pas en quoi cela vous gêne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, on ne reprend pas le débat.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Sur le deuxième point, vous êtes d'accord avec le vœu et vous demandez de le retirer parce que vous être d'accord !

Bien entendu, je les maintiens parce que je trouve que votre réponse est plutôt bien documentée mais je ne comprends pas la conclusion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les deux vœux n° 106 et n° 107 sont maintenus. Très bien.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES qui voulait intervenir sur l'un ou l'autre, soit sur les deux pour donner une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est sur les deux vœux.

Le groupe Ecologiste avait l'intention initialement de voter ces deux vœux parce que les questions étaient très pertinentes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure sur la question de la C.P.C.U., le choix des technologies est très important sur le devenir des concessions et cela fait partie de l'investissement. A partir du moment où Carbone 14 fait partie de ces instances extérieures à la Ville qui font une expertise, on aura bientôt le document et je fais confiance à la parole de Célia BLAUEL sur le fait que cela existe et qu'elle nous le fournira. Cela répond déjà à la première question.

Sur la question des groupes électrogènes, il y a aussi une réponse, sachant que cela va bien au-delà de la question de "Climespace". C'est-à-dire qu'y compris ERDF et EDF ont aussi des groupes électrogènes pour suppléer en cas de panne d'électricité sur Paris, ils doivent donc aussi être impactés par cela.

Comme nous avons aussi l'objectif de traiter le carbone d'ici 2050, il faudra de toute façon trouver les solutions pour le respecter. Comme on aura d'autres projets de délibération à venir sur cela, on reportera notre choix à ce moment-là.

Nous ne voterons donc pas ces deux vœux et ce serait dommage de les maintenir.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est très dommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux groupes énergétiques électrogènes dans l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 108 présenté par Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu pour proposer des mesures alternatives aux groupes énergétiques électrogènes dans l'espace public parisien. Ces groupes électrogènes, on les voit sévir, on les entend sévir à l'occasion de certains tournages de film notamment, mais aussi à l'occasion de certains événements festifs ou de marketing, défilés de mode et autres.

Nous savons que la Ville a déjà engagé un travail sur ce sujet et nous voudrions que ce travail soit accentué, puisque ces groupes électrogènes fournissent à la fois de l'énergie, mais aussi des nuisances sonores aux riverains et contribuent au réchauffement climatique, puisqu'ils utilisent souvent des moteurs diesel.

Nous proposons que la Ville de Paris communique sur les incitations mises en place par les sociétés de production et d'événements, afin que les Parisiennes et Parisiens voient l'application effective d'un droit à un environnement sain. Toutes ces sociétés qui organisent ces événements à l'aide de groupes électrogènes doivent s'autoréguler et trouver des solutions.

D'autre part, que les acteurs concernés soient incités à promouvoir et utiliser des alternatives à ces groupes électrogènes, notamment en ayant recours aux branchements électriques d'E.D.F. afin de préserver l'environnement. Et puis, que la Ville de Paris demande à E.R.D.F. de fournir la puissance énergétique nécessaire aux sociétés de production et aux organisateurs d'événements pour garantir le bon déroulement des tournages et des événements, puisque cela n'est pas toujours fait en temps et en heure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Aurélie SOLANS, pour vous répondre.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Merci pour ce vœu sur les groupes électrogènes qui nous permet de poursuivre la conversation. Ils sont une réelle source de pollution aujourd'hui : pollution de l'air, pollution sonore, gaz à effet de serre. Ils font effectivement l'objet d'une attention toute particulière depuis déjà plusieurs années par notre Ville.

Nous avons d'ailleurs inscrit dans notre nouveau Plan Climat, Air, Energie - cela a été dit tout à l'heure dans le débat - l'objectif d'en finir avec ces groupes électrogènes au diesel et essence. C'est un gros chantier devant nous.

Les chantiers, justement, et les grands événements aussi, sont ciblés avec, pour ces derniers, une charte des événements écoresponsables qui intègre cet enjeu, autour de laquelle nous avons consacré l'édition 2019 des trophées des acteurs du Paris durable. "We Love Green", lauréat de ce trophée, expérimente cette année d'ailleurs un groupe électrogène non polluant à l'hydrogène que nous suivons avec attention, comme cela a été évoqué par ma collègue Célia BLAUEL.

La charte est transmise aux organisateurs, lors des demandes d'occupation de l'espace public. J'espère que c'est déjà une première réponse apportée à vos interrogations.

Un focus peut-être sur les tournages de cinéma, qui sont très nombreux dans notre ville dense et qui doivent être pris en compte spécifiquement dans leur usage, que vous abordez dans votre vœu.

En matière d'énergie, de nombreuses actions sont entreprises dans leur direction, en particulier la sensibilisation de la filière, des réalisateurs aux industries techniques en passant par les directeurs de la photo, à la prise en compte de la dimension environnementale. Il est encouragé l'usage des Led qui consomment quatre fois moins d'électricité que les projecteurs traditionnels ou encore d'utiliser les branchements Enedis quand la puissance est disponible. Nous avons signé une convention, à l'époque avec E.R.D.F., en 2013 sur ce point, et travaillé aujourd'hui avec Enedis, pour une facilitation maximum de ces branchements partout où cela est possible.

Il est aussi à noter qu'un contrôle des groupes électrogènes est réalisé par l'unité de contrôle des autorisations de tournage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Aurélie SOLANS. - Je n'ai pas fini de répondre au vœu mais juste un mot pour dire que ce sera un avis favorable sur votre vœu s'il est amendé légèrement sur le troisième attendu. Je vous propose de remplacer la formule "continue de travailler avec Enedis" - ce n'est pas grand-chose - car ce travail fait déjà l'objet d'un travail entre notre administration et le concessionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, je rappelle qu'un vœu, c'est deux minutes et pas trois.

Sandrine MÉES, acceptez-vous la modification ?

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Aurélie SOLANS.

Nous acceptons la modification, c'est évident.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 49).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création de zones d'air dépollué "zones d'air propre".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 109 relatif à la création de zones d'air dépollué "zones d'air propre".

Je donne la parole à la présidente, Mme GOLDGRAB, pour le présenter.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, inspirés par nos voisins londoniens, nous proposons au Conseil de Paris de mettre en place des zones d'air dépollué dans les gares parisiennes en partenariat avec "I.D.F. Mobilités" et la R.A.T.P. Ces colonnes installées permettent de filtrer l'air dans un espace clos. C'est pour cette raison que nous proposons les gares. Ce n'est pas un gadget, non ; il y a un objectif et c'est bien de sensibiliser les Parisiens, et tous les voyageurs qui passent par ces gares, au danger de la pollution et leur offrir des moments de respiration propre, ce qui n'est pas négligeable quand on sait que l'air des métros, ou des gares, est l'un des plus chargés en particules fines et que les effets sont dévastateurs sur notre santé.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous proposons que ces zones soient symboliquement inaugurées à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Laurence GOLDGRAB.

Je donne la parole à Aurélie SOLANS, pendant deux minutes, pour vous répondre.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci pour ce vœu.

Deux minutes, cela va être difficile. C'est un sujet important et un peu technique. Il est difficile de ne pas revenir dans le détail de tous ces enjeux.

Cette question de la qualité de l'air dans les espaces de transports, notamment souterrains, est une vraie préoccupation à Paris et en Ile-de-France. Ils présentent un confinement, ce qui ne permet pas une aussi bonne dispersion des polluants, bien que beaucoup moins importante que celle du trafic routier - je veux insister sur ce point. Les émissions du réseau créent donc des concentrations plus importantes, notamment sur les quais.

Je veux quand même rappeler tout d'abord que si les concentrations en particules dans ces espaces souterrains sont supérieures à celles rencontrées à l'extérieur, leur nature et leur taille sont différentes. Il s'agit de particules inertes, métalliques, minérales, moins nocives que les particules carbonées issues de combustion de l'air extérieur créées par les feux de bois ou les moteurs diesels, dont les particules sont, elles, classées cancérigènes probables par l'O.M.S. Ces particules carbonées sont également plus fines. Elles pénètrent donc plus dans les alvéoles pulmonaires et l'organisme. La situation, évidemment, n'en reste pas moins préoccupante dans les espaces souterrains, mais je voulais tout de même le souligner.

Dans ces emprises ferroviaires, trois types d'actions doivent être menées aujourd'hui : suppression des sources de pollution, renouvellement de l'air et dépollution. La R.A.T.P. y travaille : aide au freinage par les systèmes électromagnétiques, rénovation des systèmes de ventilation avec un programme de 45 millions d'euros sur la période 2016-2020. Un appel à projet "Innovons pour l'air de nos stations", financé par la Région Ile-de-France, est en cours avec cinq entreprises qui proposent notamment des solutions de dépollution à la source. Je peux citer le système "Tallano" qui équipe les freins. Nous avons, à Paris, équipé un véhicule de la flotte municipale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS…

Mme Aurélie SOLANS. - La S.N.C.F. ne possède pas de station de mesures, mais est en train d'effectuer des campagnes de mesure.

Comme vous le constatez, des actions sont en cours.

Je vais répondre en vous disant que l'on vous propose un retrait pour laisser un peu de temps à ces travaux d'expérimentation et de revenir devant vous en 3e Commission avec Airparif dans le courant de l'année avec des premiers éléments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu de l'expression qui a été celle d'Aurélie SOLANS, retirez-vous votre vœu, Madame GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Oui, je le retire, compte tenu de ces éléments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Plus de vœu, donc plus d'explication de vote !

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'éclairage nocturne des locaux à usage professionnel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 110 relatif à l'éclairage nocturne des locaux à usage professionnel que va présenter Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais le présenter à la place de Geoffroy BOULARD qui a co-signé ce vœu avec des élus du groupe les Républicains et Indépendants et des élus UDI-MODEM. Il s'agit de rappeler les dispositions de l'arrêté du 25 janvier 2013 relatives à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Ils doivent être éteints une heure au plus après la fin de l'occupation de ces locaux. Or, on constate que dans beaucoup de rues de Paris, ce n'est pas le cas.

Par ce vœu, il est proposé que la Maire de Paris sollicite une action renforcée auprès des entreprises ne respectant pas l'arrêté du 25 janvier 2013 et que, par ailleurs, cet arrêté soit communiqué à tout nouvel occupant d'un local à usage professionnel. Nul n'est censé ignorer la loi, bien sûr, mais ce rappel pourrait se révéler largement utile.

Voilà le sens de ce vœu, je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre en deux minutes maximum, la parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci. L'arrêté ministériel de janvier 2013, suivi et renforcé par un arrêté en décembre dernier, a créé un dispositif pour contrôler l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. La Ville de Paris a mis en place une procédure particulière pour contrôler et sanctionner ces éclairages qui relèvent d'une compétence partagée DPSP et Direction de l'Urbanisme.

Un arrêté d'ailleurs a fixé, en 2015, le montant des amendes administratives, qui varient de 150 euros à 750 euros. Les contrôles sont effectués sur saisine des particuliers, des élus ou des services de la mairie. On m'assure que c'est une procédure simple.

Les constats sont réalisés par les agents de la DPSP et transmis pour instruction à la DU.

En 2018, pour vous donner quelques chiffres, 58 procédures ont été engagées, 18 pour des enseignes lumineuses, 40 pour des locaux éclairés. Un paragraphe a été ajouté récemment aux autorisations délivrées par la DU pour l'installation d'enseignes, qui a pour objet de rappeler ce cadre réglementaire.

Ainsi, concernant votre vœu et vos demandes, nous partageons totalement vos préoccupations environnementales. Ces éclairages sont énergivores, nuisent à la fois au sommeil des riverains, à la biodiversité locale. Cette réglementation permettant de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse aux impacts désastreux doit être appliquée.

Je veux rappeler que c'est très simple, je le redis encore, de saisir la DPSP pour signaler le non-respect de cet arrêté. Je vous invite à signaler ces nuisances et à inciter les riverains concernés à faire de même. Nous sommes tout à fait d'accord pour nous rapprocher de la Chambre de commerce et d'industrie afin de s'assurer qu'elle communique bien, elle aussi, cette réglementation aux nouveaux occupants. Aussi, j'émets un avis favorable à ce vœu. J'ai parlé deux minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est génial. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 50).

Merci beaucoup.

2019 DDCT 21 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris.

2019 DDCT 22 - Exercice du mandat, fixation des indemnités des élu.e.s parisien.ne.s.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération DDCT 21 relatif à la modification du règlement intérieur du Conseil de Paris et DDCT 22 relatif à la fixation des indemnités des élu.e.s parisien.ne.s

La parole sera successivement à Mme GATEL, M. COURTOIS, Mme FILOCHE, Mme SIMONNET, M. JULIEN, pour cinq minutes maximum. Pour vous répondre, la parole sera à Patrick BLOCHE.

Madame GATEL ?

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, ces deux projets de délibération sont pour nous une occasion manquée. A l'exception d'aménagements mineurs, ils ne sont qu'une transposition simple dans notre règlement intérieur de la réforme relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, une adaptation de notre règlement intérieur à l'extrême marge, et nous le regrettons.

C'est pour nous une occasion manquée, pas pour le plaisir de moderniser notre institution, simplement par souci d'efficacité de nos travaux. Je pense que nous le devons aux Parisiens. Ce n'est pas un combat nouveau pour nous. A de nombreuses reprises dans cette enceinte, nous sommes intervenus sur le sujet, et pas simplement en Commission du règlement.

Pêle-mêle, un certain nombre de sujets auraient pu être abordés dans le cadre de ce toilettage.

D'abord, le respect de l'institution et de ses élus. La majorité l'a découvert cette semaine avec la police municipale. Nous, nous avons l'habitude, nous le découvrons à chaque Conseil, c'est-à-dire d'apprendre dans la presse ce qui n'a pas encore été présenté aux élus.

Le respect des règles que notre Assemblée a elle-même votées. C'est par exemple la question des absences, et Danielle SIMONNET l'a rappelé tout à l'heure.

Le respect du principe de subsidiarité. Chacun ses prérogatives.

L'examen de la recevabilité des vœux n'a pas été retenu pour des questions juridiques que nous comprenons évidemment. Néanmoins, c'est dommage car on ne peut pas compter sur l'autocontrôle des élus. Nous rappelons que le Conseil de Paris n'est pas l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le respect des mairies d'arrondissement. On ne compte plus les textes transmis à la dernière minute ou les mairies mises devant le fait accompli.

Il y a la question également de l'efficacité du travail en Commission. On est bien loin de l'image des commissions parlementaires où un véritable travail est fait. Aujourd'hui, elles ne sont qu'une simple chambre d'enregistrement.

L'efficacité de nos débats en séance. Le suivi des vœux, par exemple. Nous passons énormément de temps à en discuter. Mais combien des vœux ont réellement une suite ?

La question de l'échange et du débat. On assiste bien trop souvent à une succession de débats, d'interventions, sans pour autant que les adjoints compétents ne puissent nous répondre. C'est pourtant une politesse de base, que nous serions en droit d'attendre.

Puis, l'organisation des travaux, la question de l'anticipation, qui est aussi gage d'efficacité.

Je pourrais malheureusement multiplier ces exemples à l'envi. Ce ne sont pas des sujets annexes, ce sont des questions qui posent la question même de l'efficacité de notre instance. Nous ne pourrons pas en faire l'économie lors de la prochaine mandature.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Je vais me trouver dans le prolongement de ce qu'a dit, de façon extrêmement intelligente, Maud GATEL. Tout le monde sait que la loi nous a contraints à modifier notre règlement intérieur puisque Paris, comme tout le monde le sait, est depuis le 1er janvier, une collectivité à statut particulier. Toutes les références au Département de Paris ont bien sûr été supprimées du même fait.

Nous avons tenu un certain nombre de réunions de travail en juin et en décembre derniers. Elles ont permis aux groupes de faire des propositions pour une nouvelle organisation de nos débats. Des propositions ont été faites lors de ces réunions.

Je reprendrai pour partie ce que Maud GATEL a dit : recevabilité des vœux, rationalisation des inscriptions par groupe, limitation à une communication par séance, respect des temps de parole des intervenants et des adjoints. Voilà les principales propositions que nous avons faites.

Force est de constater qu'à un an des échéances municipales, ces propositions n'ont pas fait consensus. Je salue néanmoins l'esprit dans lequel les travaux ont eu lieu. Je peux dire que tout s'est passé de façon plutôt consensuelle. Je salue en particulier le travail de Patrick BLOCHE, qui a présidé cette commission de façon tout à fait utile et efficace.

Vous me permettrez quand même de noter que, lors du précédent mandat, les Conseils de Paris duraient rarement plus de deux jours. Depuis 2014, nous siégeons régulièrement trois jours. Désormais, nous sommes convoqués sur quatre jours, huit fois par an. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la durée n'est pas forcément synonyme de débats de qualité.

Nous siégeons trois, voire quatre jours par Conseil de Paris, alors que des grandes villes équivalentes à nous ne siègent qu'une journée. Je ne prendrai que l'exemple de la Ville de Lyon où les débats se passent de façon beaucoup plus efficace. On ne peut pas dire pour autant qu'elle soit sous administrée, me semble-t-il.

Il aurait été probablement souhaitable, mais cela n'a pas été fait dans le cadre de la loi, qu'une commission permanente permette au Conseil de Paris de discuter et de se concentrer sur des dossiers importants.

Par ailleurs, nous avons une réflexion sur le rôle des Commissions. En effet, il faut bien voir que ce qui a rendu plus efficace le travail en Commission, notamment à l'Assemblée nationale, c'est qu'elles ont un véritable rôle, et que le texte présenté en séance est celui qui a été adopté en Commission. Je pense que c'est une bonne règle.

Vous me direz que tout cela relève de mesures législatives. Certes, mais je pense que cette réforme du règlement intérieur ne s'accompagne pas suffisamment d'une réflexion aboutie sur les modalités pour redonner de l'efficacité à nos travaux. Je suis certain que nous aurons l'occasion d'y revenir, peut-être d'ailleurs pouvons-nous associer des parlementaires aux réunions et à la réflexion pour avoir une véritable assemblée qui soit totalement efficace, sans pour autant la priver de ses droits. Voilà ce que je voulais brièvement dire en disant que nous voterons ce règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Une rapide intervention sur ce sujet qui paraît toujours un peu protocolaire, mais qui reste important et qui nous permet de pouvoir fonctionner collectivement en bon ordre, en transparence, en démocratie.

Du coup, plusieurs éléments. D'abord, je dois dire que je regrette tout de même que la loi ne nous permette plus de sanctionner les absences lors de nos travaux en Commission, et je le regrette sincèrement. On devrait même plutôt essayer de trouver les cadres qui nous permettent de pouvoir renforcer nos travaux en Commission, et ainsi, pouvoir peut-être soulager une partie de nos travaux en Conseil de Paris, en tout cas rééquilibrer les choses de manière à donner aux Commissions qui, pour moi, sont sous-utilisées, sous-calibrées à l'heure actuelle, leur redonner un peu plus de sens, un peu plus de cadre, et donc un peu plus de fond.

Le fait de pouvoir rendre la présence des élus obligatoires à ces Commissions était une étape. Là, nous reculons dans cette étape. Nous appelons, le groupe "Génération.s", à faire en sorte que l'on puisse essayer de se mettre en mouvement pour redonner un peu de corps à ces Commissions, qui le méritent très sérieusement.

Et puis, ces échanges autour du règlement intérieur, de toute façon, m'amènent globalement à avoir une réflexion davantage à long terme sur notre fonctionnement global, qui est assez compliqué à expliquer à des gens qui ne sont pas dedans. En fait, j'ai essayé de l'expliquer à ma fille de huit ans à plusieurs reprises. Elle n'a jamais compris exactement ce que nous faisions ici. Elle a fini par résumer les choses en disant : "Maman, ton métier, c'est de blablater". Effectivement, nous causons beaucoup. Nous savons que ces causeries ont des effets sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Il serait bien qu'ils le sachent.

Cela mériterait globalement que nous puissions dépoussiérer notre fonctionnement, le rendre plus transparent, plus participatif encore, même si nous faisons déjà beaucoup, en tout cas peut-être simplifier certaines procédures ou démarches. Je ne lance pas ce débat pour l'année qu'il nous reste en mandat, mais je le mets au pot commun des échanges, des discussions et des travaux que nous aurons à faire à partir de la prochaine mandature. Je souhaite vraiment que nous puissions rendre les choses plus souples et plus faciles dans le cadre de nos échanges en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Rapidement, parce que dans ce projet de délibération, il y a simplement la conséquence de la fusion du Conseil municipal et du Conseil départemental, qui fait que…

Pardon. Ce sont plutôt les microbes, et non pas la manifestation à laquelle je n'ai pu participer que peu de temps du fait de notre Assemblée.

La conséquence de cette fusion donne lieu à l'absence de retenue sur les indemnités des conseillers de Paris s'ils ne siègent pas en Commissions. Franchement, il n'y a pas de quoi parler pendant trois heures.

Par contre, je pense qu'il y a deux occasions manquées sur ce projet de délibération. On aurait pu en profiter pour s'inspirer du vœu que j'ai présenté à ce Conseil concernant les hauts salaires de l'administration, mais aussi les hauts niveaux d'indemnités des conseillers de Paris. On aurait pu en profiter pour se dire : oui, c'est quand même choquant que l'indemnité d'un conseiller de Paris soit équivalente à deux fois le montant du salaire médian. D'ailleurs, il y a tout un tas d'avantages que nous avons en tant que conseillers de Paris : la gratuité sur le "pass" Navigo. Il me semble que nous avons des gratuités sur des théâtres. J'ai même découvert qu'il y avait la gratuité de l'entrée de la piscine. J'y vais en payant. Je ne savais même pas que c'était gratuit pour nous.

En fait, tout cela ne se justifie pas, objectivement. Je ne vois pas pourquoi nous aurions tous ces avantages. Je suis pour la gratuité, mais pour tous les Parisiennes et les Parisiens. On aurait pu en profiter pour remettre cela à plat. Evidemment que je souhaiterais que l'on remette à plat la question des hauts salaires. On ne m'a pas été répondu, hélas.

Deuxième occasion manquée sur le fonctionnement. Je continuerai à participer à la 1ère Commission, même si ce n'est pas retenu sur les indemnités. On aurait pu faire en sorte que les Commissions aient un rôle plus important, soient un cadre avec plus de débats préparatoires à nos Assemblées du Conseil de Paris. Cela vous éviterait peut-être un bon nombre de mes vœux, s'il y avait un cadre avec plus de débats. Je vous donne l'envie de faire en sorte que ces Commissions soient plus des cadres de délibérations. Cela me semble important. Les Conseils de Paris seraient peut-être moins longs s'il y avait plus de discussions en amont.

J'ai vraiment le sentiment que, visiblement, entre les groupes mêmes de la majorité, vous n'avez pas accès à plus de débats et vous n'êtes pas plus associés aux travaux. Je pense que c'est aussi l'une des raisons de l'éclatement de cette Assemblée en une multitude de groupes et à un temps qui devient de plus en plus important, parce que beaucoup de choses ne sont pas débattues en Commissions.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je voudrais d'abord rendre hommage au personnel qui permet à ce Conseil de Paris de fonctionner, que ce soient les huissiers, les agents de la sténotypie, ceux de l'informatique, ceux de la sécurité. J'en oublie certainement. Ils vont être très sollicités, parce que, d'abord, nos Conseils durent longtemps. On a supprimé, ce que mon groupe regrette, le Conseil du mois de mai. L'argument avancé, relatif aux élections européennes, ne nous a pas du tout convaincu. Cela va surcharger le travail de la DDCT, et comme cela a été dit - je rejoins Mao PENINOU - il faudra en plus assumer l'organisation du Conseil citoyen la semaine précédente, toute une semaine. Je ne sais pas comment ils vont faire.

Je veux également dire que cela va surcharger les collaboratrices et les collaborateurs. C'est une manière de travailler en yoyo, avec un écart considérable entre le haut et le bas qui fait que c'est crevant, épuisant pour tout le monde et pas rationnel. Premier point. Je regrette vraiment cette décision de la Maire. Pour une fois, elle nous a demandé notre avis en amont - déjà, ce n'est pas mal - mais on n'a pas été suivi pour notre part. Nous, on était contre.

Deuxième point, d'un point de vue de l'organisation, Madame la Présidente, Madame la Maire, je vais regrouper mes deux interventions en une, puisque je suis inscrit également sur le projet de délibération suivant. Cela ira plus vite et je parlerai moins longtemps.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Pascal JULIEN. - Donc, je me désinscrits du suivant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ah, d'accord. Pardon. J'étais un peu surprise que l'on n'aille pas plus sur le fond, mais après tout... OK.

M. Pascal JULIEN. - Il faut écouter, Colombe BROSSEL.

C'est le premier point. C'est sur le joli mois de mai.

Deuxième point, je vais surtout évoquer le système des pénalités qui est fondé sur celui des signatures. Il a été discuté, et je l'ai dit en Commission : j'approuve ce système qui me paraît beaucoup plus juste, beaucoup plus progressif que le système précédent. En revanche, je suis inquiet de ce système qui ne se fonde que sur les signatures. Parce qu'au fond, la signature ne signifie pas grand-chose. On en connaît, mais je ne dirai pas de noms,

des conseillères ou des conseillers qui signent, n'entrent pas dans l'hémicycle et repartent. Ceux que l'on ne voit quasiment jamais, ces élus intermittents, comme le disait Emmanuel GRÉGOIRE tout à l'heure, et encore, le mot "intermittent" est presque trop gentil.

Deuxièmement, on sait très bien qu'il y a ceux qui signent, qui restent une demi-heure, une heure, qui "foutent" le camp et que l'on ne voit plus jamais. Indépendamment de cela, on peut être présent dans l'hémicycle pendant les quatre jours et ne rien "foutre" par ailleurs. Ce n'est pas parce que l'on est présent dans un hémicycle que l'on fait bien son boulot de conseiller. Là aussi, je connais des noms, mais je n'en donnerai pas. Je ne suis pas un délateur. Il n'empêche qu'il y en a quand même beaucoup. Pas beaucoup, mais quelques-uns.

En revanche, inversement, il y a des bosseurs que l'on ne voit pas tout le temps dans l'hémicycle, parce qu'on les voit quand ils interviennent. Eux, ils bossent. Ils sont dans des Commissions, dans leurs arrondissements, sur le terrain. Ils négocient des choses, ils font leur job et ils le font y compris pendant le Conseil. Par exemple, on ne m'a pas beaucoup vu ce matin ni hier matin parce que j'étais dans des discussions, dans des conseils d'administration qui se tenaient à côté. Le public ne me voit pas, mais il ne faut pas qu'il se dise : "JULIEN ne fout rien". Non, JULIEN, il bosse.

Au total, ce système fondé exclusivement sur la signature, je crois que, lorsqu'il a été mis, il fallait le faire. C'est mon groupe qui, à l'époque, l'avait voulu. Il fallait prendre une initiative parce que cela devenait n'importe quoi. A l'usage, je pense qu'il faudra, dans la prochaine mandature, pour celles et ceux qui seront ici, réfléchir à une évaluation peut-être un peu plus cohérente là-dessus.

Voilà à peu près ce que je voulais dire.

Nous voterons ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre sur les projets de délibération DDCT 21 et DDCT 22, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, d'abord et avant tout, à l'écoute des interventions sur le projet de délibération DDCT 21, puisque c'est d'abord du règlement intérieur et seulement du règlement intérieur dont il s'est agi. Puisque c'est dans le règlement intérieur qu'il y a effectivement ce système de pénalités pour absence, pénalités et système que l'on a voulus plus progressifs et plus justes, comme vient de le rappeler, et je l'en remercie, Pascal JULIEN.

De ce fait, vous avez été amenés, les uns et les autres, dans vos interventions, à manifester sans trop de surprise, je l'avoue, les insatisfactions que vous avez légitimement à l'égard du fonctionnement du Conseil de Paris.

C'est vrai que la modification du règlement intérieur, avant tout motivée par la fusion de la Ville et du Département, est une modification à la marge. Je vous rejoins parfaitement, Madame GATEL.

Une occasion manquée, je ne peux pas dire que c'est une occasion manquée, parce que je ne connais aucune assemblée démocratique qui ne modifie, ou modifie son règlement intérieur en fin d'exercice, si j'ose dire, et en fin de mandat. C'est vraiment un exercice de début de mandat.

On a fait un toilettage, on a rendu plus juste le système de pénalités, on a eu un échange extrêmement intéressant au sein de la Commission du règlement intérieur, M. COURTOIS le rappelait, puisque toutes les propositions qui ont été retenues et modifient le règlement intérieur se sont faites de manière consensuelle. La réunion s'est terminée sur un accord général, mais nous n'avions pas l'ambition d'une nouvelle Assemblée qui pourrait très légitimement adopter un nouveau règlement intérieur, en tant que tel.

Je rejoins Léa FILOCHE, je regrette effectivement que la loi, puisque c'est la loi qui nous l'impose, amène à ce qu'il n'y ait plus de sanction financière des absences en Commission. D'ailleurs, rien que pour préparer la séance du Conseil de Paris de ces trois jours, j'ai pu observer, dans ma Commission, qu'il y avait déjà moins de participants que préalablement, si j'ose dire, l'information a circulé rapidement.

C'est vrai que la Commission, dans toute Assemblée démocratique, est incontestablement un lieu de travail, et un lieu qui devrait, si j'ose dire, monter en force.

Tirant une certaine expérience d'une présidence de commission dans une Assemblée parlementaire, j'ai vu le changement qui a été introduit il y a une dizaine d'années, sur le fait que désormais, lorsqu'on discute en séance publique d'un projet de loi ou d'une proposition de loi dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, on ne part pas du projet de loi, du texte initial adopté en Conseil des Ministres, mais du texte amendé en Commission, ce qui amène le Gouvernement, s'il n'est pas satisfait des amendements votés en Commission, à devoir déposer des amendements de suppression, ce qui est un exercice tout à fait différent.

Alors que précédemment, la Commission pouvait adopter des amendements, elle devait à nouveau les présenter, les faire adopter en séance.

Je dis tout cela et, à mon avis, on a incontestablement des marges de progression dans un cadre qui évidemment s'impose à nous, qui est le cadre bien sûr de la loi. Avec une alerte, je ne parle même pas de l'inflation des vœux, pas besoin évidemment que vous m'entendiez pour vous en persuader.

Mais je me permets simplement de vous signaler qu'en ce qui concerne la durée annuelle du Conseil de Paris, elle a augmenté de 66 heures entre 2017 et 2018 et que si nous restions sur la même tendance, nous atteindrions les 309 heures en 2019 et 441 heures en 2021. Dans 2 ans, nous aurions 42 jours de séance par an, soit des Conseils d'une durée de 5 jours et 2 heures 30. Je vous laisse ces chiffres en méditation, si j'ose dire.

Je dirai juste un mot, puisqu'il me reste encore 20 minutes, pardon 20 secondes pour dire à… Il me reste 20 secondes pour dire à Pascal JULIEN que la séance du mois de mai n'a pas été supprimée pour les élections européennes mais par l'interférence de ponts et de vacances scolaires, qui rendaient extrêmement difficiles la préparation, ici, de la séance et surtout la préparation en Conseils d'arrondissement. Nous avons donc pensé d'abord aux maires d'arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 21).

Je vous remercie pour cette approbation.

Considérant que Pascal JULIEN s'est exprimé sur le projet de délibération DDCT 22, je vous propose de le mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 22).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'état de réalisation des vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 111 est relatif à l'état de réalisation des vœux.

La parole est, pour deux minutes maximum, à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un vœu qui a le numéro triple 1, c'est presque triple A ; j'espère que cela lui portera chance. C'est un vœu sur les vœux, en quelque sorte. Parfois, il y a des commissions sur les commissions, mais là, c'est un vœu sur les vœux.

A ce stade de la mandature, il nous paraît opportun de faire le point sur l'état d'avancement de tous les vœux qui ont été déposés et leur réalisation. Nous proposons donc qu'il puisse y avoir en quelque sorte un registre dans chacune des Commissions, qui fait l'état sur l'avancement des vœux, que ce registre soit présenté lors d'une réunion en Commission et qu'il soit communiqué à tous les élus du Conseil.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Quelques chiffres, très rapidement. En 2001, 180 vœux ont été déposés. En 2018, le chiffre était monté à 1.452, soit une augmentation de 700 %.

Sur le nombre de vœux adoptés, la progression est moins sensible : plus 577 %, mais il y en avait eu 102 en 2001 et 691 en 2018.

J'ai bien pris connaissance de votre vœu. Je ne souhaiterais pas, Monsieur le Président, que ce soit un vœu pieux. Que l'on puisse évidemment avoir un registre de suivi des vœux, je vous dis très spontanément oui. La demande est parfaitement légitime car c'est bien la logique d'un vœu que d'être suivi d'effet.

Reste que j'ai aussi conscience que l'on ne va pas mobiliser des moyens humains conséquents, voire même considérables, pour pouvoir mettre en œuvre toute l'ambition de votre vœu.

Dans les assemblées parlementaires, l'article 40 aurait peut-être d'ailleurs rendu ce vœu irrecevable, mais comme il est recevable dans notre Assemblée, je lui donne un avis favorable.

M. Julien BARGETON. - Il y en a beaucoup des vœux irrecevables, il y en aurait beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est bon pour vous ?

Je crois qu'il est totalement déprimant que vous continuiez à nous donner ces chiffres à des heures tardives, Monsieur BLOCHE. Continuez à nous annoncer des statistiques mais plutôt le matin. Oui, c'est impressionnant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 51).

Informations sur le déroulement de la séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je me dois de poser la question aux présidents de groupe ou à leurs représentants en séance. Nous sommes saisis d'un certain nombre de souhaits de pouvoir entamer, parce que beaucoup d'intervenants sont présents, le débat sur le G.P.I.S. J'y suis, pour ma part, tout à fait favorable étant en séance.

Je vois certains d'entre vous se lever et vous avez le droit de me regarder en disant non. Nous sommes présents. Je vous pose donc la question. S'il y a une levée de bouclier, tout ceci...

En tout cas, moi, je suis là, Monsieur GOUJON, fidèle au poste !

Que ceci ne pose pas de problème. Je vois plusieurs mains qui se manifestent. Oui ? Non ? Demain ? Je suis là fidèle au poste mais...

Alors demain, nous entamerons nos travaux à 9 heures par la présentation du Conseil des générations futures, cher Monsieur LE RESTE, qui aura lieu de quelle heure à quelle heure, chers amis de la séance ?

De 9 heures à 9 heures 30.

Donc, nous reprendrons les travaux de la 3e Commission à partir de 9 heures 30.

Et nous finirons demain à épuisement des dossiers. Est-ce que cela vous convient comme réponse ?

Rendez-vous demain à 9 heures, chers collègues.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 5 février 2019 à vint-et-une heures, est reprise le mardi 6 février 2019 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

Nous avons ce matin la présentation des propositions du Conseil des générations futures relatives à la jeunesse. Je vais donc suspendre notre séance le temps d'en prendre connaissance.

(Voir annexe n° 1).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinq minutes, le temps de laisser la parole au Conseil des générations futures, est reprise à dix heures dix minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

2019 DDCT 10 - Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 4 locaux associatifs (265.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est donc la reprise de la séance.

S'il vous plaît, mes chers collègues, nous allons donc reprendre en examinant le projet de délibération DDCT 10, et l'amendement technique n° 192 déposé par l'Exécutif.

C'est un amendement technique. Rien de spécifique ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 192 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 192 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 10).

Je vous remercie.

2019 DDCT 12 - DAC-DAE-DASES-DASCO-DFPE-DJS-DPSP - Subventions (932.900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 12 et de l'amendement technique n° 193 déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une subvention de 932.900 euros à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe LRI, pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, bien entendu, nous voterons ce projet de délibération qui vise à verser des subventions à 38 associations qui œuvrent dans les quartiers populaires, et notamment dans le 18e arrondissement.

Je salue leur travail essentiel, parfois effectué dans la discrétion, et pourtant si important, si difficile, et si indispensable. Je pense notamment au "Petit Ney", dont je me réjouis de la reconduction de l'emploi aidé ; aux "Enfants de la Goutte d'Or", à l'"Accueil Laghouat ", et tant d'autres qui font un travail formidable au service des habitants.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, je voudrais attirer votre attention cependant sur la situation de l'association "Paris Macadam", située à la Goutte d'Or. Elle rencontre actuellement d'importantes difficultés, et son avenir semble compromis. Le loyer du mois de janvier n'a pu être réglé, et les dettes s'accumulent.

L'association, bien connue des habitants, réalise un important travail de proximité, notamment auprès des femmes avec l'opération "femmes citoyennes", à laquelle une centaine de femmes participent, ou encore en accompagnant des jeunes via l'opération "BAFA citoyen".

La perte de cette structure serait préjudiciable pour le quartier qui concentre, vous le savez, de nombreuses difficultés. Les habitants nous le disent, et avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour sauver "Paris Macadam" dans l'intérêt des quartiers populaires, de la capitale, et singulièrement, de la Goutte d'Or.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne donc la parole à Colombe BROSSEL, pour 5 minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur BOURNAZEL. Permettez-moi un mot sur le projet de délibération… Oh pardon, Monsieur HONORÉ, mais c'est tout comme.

Un mot, Monsieur HONORÉ, puis je répondrai à votre intervention.

D'abord, pour vous remercier d'avoir salué le travail qui trouve concrétisation dans ce projet de délibération, qui est la traduction concrète de la réforme de la simplification voulue par la Maire et que nous portons pour les associations des quartiers populaires.

L'augmentation du nombre de conventions pluriannuelles d'objectifs était un axe fort pour sécuriser, dans le temps, le travail des associations, réduire les délais de versement des subventions, et leur permettre de se concentrer sur leur travail, leurs compétences, à savoir mettre en œuvre un projet associatif, et non se spécialiser dans les tâches administratives de dépôt de dossier de subvention auprès de la Ville de Paris.

C'est un travail que nous menons évidemment en lien avec Pauline VÉRON, mais aussi avec l'ensemble de mes collègues qui participent à cet accompagnement financier des associations, puisque le principe d'une

convention pluriannuelle d'objectifs, c'est bien de réunir l'ensemble des financements qui peuvent être alloués, proposés par des directions et des adjoints différents, et c'est redonner sens finalement au fait que la Ville soutient, dans la durée, ce n'est pas rien, les C.P.O. ont une durée de 3 ans, la Ville soutient la globalité d'un projet associatif et pas des projets saucissonnés les uns à côté des autres.

C'est donc une action qui a été essentielle, qui continuera à l'être puisqu'en 2019, si l'on intègre les conventions pluriannuelles d'objectifs portées par d'autres directions que la DDCT, 62 associations des quartiers populaires qui bénéficient déjà d'une C.P.O., Convention pluriannuelle d'objectifs, et 18 verront leur convention renouvelée cette année, nous les évoquerons au cours de ce Conseil.

Par ailleurs, le travail continue puisque dès le mois d'avril nous pourrons proposer une cinquantaine de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs à notre Conseil, avec des financements "politique de la ville".

Bref, c'est un mouvement qui continue, c'est un mouvement qui s'amplifie, et c'est un mouvement qui est nécessaire. Et il est nécessaire notamment au regard de ce que vous venez de dire sur l'association "Paris Macadam", mais malheureusement, nous pourrions évoquer bien d'autres associations.

En effet, 18 mois après la disparition des contrats aidés dans le tissu associatif, 18 mois après la baisse des crédits alloués par le Gouvernement aux associations, et notamment dans les quartiers populaires, un an après l'enterrement de première classe de l'ensemble des propositions qui avaient été faites dans ce que l'on a appelé le rapport Borloo, propositions faites dans un travail qui avait réuni les associations, les habitants, les élus, eh bien oui, mon cher collègue, nous assistons en ce moment à la fin des activités d'un certain nombre d'associations.

Pardon, j'oubliais le massacre dans le secteur sportif qui a été touché, et par la fin des contrats aidés, et par la baisse des financements.

Oui, mon cher collègue, c'est bien à cela que nous assistons. Depuis maintenant quelques mois, une partie de notre activité, lorsque nous sommes en charge des quartiers populaires, que ce soit ici ou dans les arrondissements, c'est d'assister à des comités de pilotage qui actent la fermeture, la liquidation judiciaire d'un certain nombre d'associations.

C'est le tissu associatif de proximité qui a été laminé par les décisions prises il y a maintenant 18 mois par le Gouvernement.

C'est aujourd'hui aussi pour cela que nous nous engageons dans ce mouvement de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui permettent de stabiliser le financement des associations. Ce sont des propositions qui étaient comprises dans le rapport Borloo. Ce sont des propositions qui ont été portées par les habitants, les associations et les élus. C'est en effet la pierre que nous apportons à l'édifice ici à la Ville de Paris, pour permettre au secteur associatif de continuer à intervenir dans les quartiers populaires. Soyons nombreux, mes chers collègues, à porter ces revendications.

Il paraît que dans un débat, il y a quelques jours à Courcouronnes, un premier mea culpa a été fait par le Président de la République sur le sujet des contrats aidés.

Mea culpa, c'est un premier pas, mais aujourd'hui, ce sont les associations qu'il faut aider, pour les habitants et pour nos quartiers.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 193 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 193 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 12 - DAC-DAE-DASES-DASCO-DFPE-DJS-DPSP ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 12 - DAC-DAE-DASES-DASCO-DFPE-DJS-DPSP).

Je vous remercie.

2019 DPSP 3 - Subvention (850.000 euros) convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une réévaluation des moyens financiers.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 3, l'amendement n° 112 et le vœu référencé n° 113. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 850.000 euros, d'une convention pluriannuelle avec le G.I.E., Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, le G.P.I.S.

La parole est à M. Jérôme COUMET, pour le groupe SOCA, pour cinq minutes. Je préviens les orateurs, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Pascal JULIEN, Carine PETIT, Danielle SIMONNET, Florence BERTHOUT et Jérôme DUBUS.

La parole est à vous, Monsieur Jérôme COUMET, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je ne vois pas du tout de quoi il s'agit…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La subvention pour le G.P.I.S.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - La subvention a déjà été augmentée au dernier Conseil de Paris. C'est passé au dernier Conseil de Paris, c'était un amendement au budget.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous propose de laisser la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Juste quelques mots que j'improviserai, comme vous l'avez bien compris. Concernant...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît...

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Concernant le groupement inter-bailleurs, j'avais déposé un amendement au dernier budget pour obtenir une augmentation de la subvention, ce pour deux raisons : pour renforcer les horaires, et pour renforcer le nombre de cités pouvant être couvertes par le G.P.I.S.

Le G.P.I.S. a été totalement réorganisé. Il a été doté d'un nouveau directeur qui est maintenant en lien très étroit avec les mairies d'arrondissement. Je voulais le souligner ici et m'en réjouir très fortement. Cela a permis un lien réel et quotidien dans les activités du G.P.I.S. au plus près des habitants.

Il s'agit, aujourd'hui, par cette subvention augmentée, la conséquence de cet amendement au budget, de permettre une extension du service encore une fois, en termes horaires et en termes de cités qui pourront être couvertes. C'est une demande très forte des habitants, et évidemment, je m'en réjouis très fortement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai que les élections ont du bon pour beaucoup de choses, notamment en ce sens que, dans l'année qui précède, c'est Noël tous les jours ! En effet, après l'annonce de la création d'une police municipale, voilà que, par ce mémoire, vous rehaussez significativement de 400.000 à 850.000 euros, la subvention octroyée au G.P.I.S., que vous avez quand même saigné à blanc ces dernières années.

Je rappelle les chiffres avant 2001 bien sûr, mais cela a duré encore une année ou deux après : 11 millions, ce n'est pas 800.000, mais bien 11 millions d'euros qui étaient consacrés à surveiller 60.000 logements H 24, dans tous les arrondissements.

Après l'avoir réduite à 4,8 millions l'an passé, vous réduisez votre subvention de 800.000 à 400.000 euros, tout en augmentant le nombre de logements surveillés.

Vous me répondiez l'année dernière, même quand je m'en offusquais, que "le G.I.P.S., ne vous en déplaise, fonctionne bien avec 400.000 euros". Pourquoi l'avoir doublée cette année ? J'oubliais, les élections municipales ont lieu l'année prochaine !

Vous me répondrez plutôt par le doublement des logements surveillés, par l'extension horaire de deux heures de surveillance, c'est certes mieux, bien sûr, on revient peu à peu à ce qui existait avant 2001, mais cela n'explique pas pour autant le doublement de la somme. Comme notre collègue qui vient de s'exprimer, je pense aussi qu'il faut aller plus loin, non seulement en augmentant les crédits du G.P.I.S., mais en appliquant le rapport de l'I.A.U.R.I.F. de 2015 sur lequel vous ne vous êtes jamais exprimée.

Mais vous y retrouverez les critiques que nous émettons depuis des années, même si le G.P.I.S. fait un bon travail : manque d'efficacité pour la tranquillité résidentielle, l'effet "plumeau" ; portée dissuasive faible sur les sites les plus durs ; manque d'action de la justice et de la police, cela ne dépend pas forcément de vous ; manque de participation des habitants comme acteurs de leur propre sécurité, ce qui amène une chute des locataires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a un brouhaha très compliqué pour les orateurs. Merci.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - En plus de l'augmentation de la subvention qui permettrait de faire face à ces observations, nous vous appelons à atteindre les objectifs de ce rapport : une policiarisation de l'activité avec extension des attributions, une assermentation nécessaire sur un réel fondement juridique, une concertation plus étroite avec les locataires, des pouvoirs de verbalisation - on y viendra sans doute avec la police municipale, mais quid du G.P.I.S. à ce moment-là, vous n'en parlez pas dans votre réforme -, nuisances sonores, occupations de halls d'immeuble, pour traiter le petit ordre judiciaire pénal comme la S.N.C.F. et la R.A.T.P. "Paris Habitat" a d'ailleurs pris une bonne initiative qui a conféré aux gardiens volontaires un pouvoir de verbalisation. Je continue : qualification A.P.J.A. 21, donc transformation en quasi police municipale.

Dans cette attente, nous vous soumettons un amendement pour revenir comme en 2016, puisqu'en 2016, vous avez réduit drastiquement la subvention municipale à 4,8 millions d'euros, et vous l'aviez réduite l'année suivante à presque rien.

Nous ne demandons pas de revenir aux 11 millions d'origine, bien sûr, mais au moins, que vous reveniez à votre subvention de 2016, parce que finalement, le manque de subvention pour le G.P.I.S. se répercute d'une façon ou d'une autre, soit sur les tarifs des locataires, soit dans une surveillance insuffisante.

Pour finir sur une note positive, je me félicite du travail accompli par le G.P.I.S. et son nouveau directeur, qui fait l'unanimité, qui a su dépoussiérer cette structure en la rendant plus opérationnelle grâce à des réformes, un commandement plus efficace. Mais c'est vrai qu'il le serait encore davantage avec plus de moyens, et en appliquant les propositions du rapport de l.A.U.R.I.F. qui tend à transférer cette mission tout bonnement à la police municipale.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, c'est le symbole de votre déconnexion du quotidien des Parisiens. Il aura fallu attendre un audit pour que vous entendiez que la sécurité était devenue l'une des priorités des Parisiens.

Depuis plusieurs mois, nous réclamons non seulement une police municipale, mais également une augmentation des moyens destinés à la sécurité des Parisiens, qu'il s'agisse de la vidéo-protection ou du G.P.I.S. Philippe GOUJON, à mes côtés, peut en témoigner, lui qui a ardemment défendu le renforcement de la sécurité et des moyens à Paris.

Je ne reviendrai pas sur les missions du G.P.I.S. Nous les connaissons et nous les reconnaissons pour l'engagement de ses équipes confrontées à des situations très complexes, violentes. Je veux saluer l'engagement notamment des agents dans les quartiers. Ce chiffre en 2018 est inquiétant, avec l'augmentation du nombre de blessés parmi les agents dans le cadre des interventions du G.P.I.S. dans les ensembles immobiliers parisiens.

Ces ensembles immobiliers concentrent un certain nombre de difficultés locatives, mais aussi en matière de tranquillité publique. Cela n'a pas empêché, malheureusement, la Mairie de Paris de se désengager financièrement du G.P.I.S. C'est inacceptable, car la sécurité est en jeu pour tous les Parisiens, ils ont le droit à ce même niveau de sécurité.

Il semblerait que la subvention de la Ville au G.P.I.S. augmente cette année. Nous l'avions demandé avec Philippe GOUJON. Sans doute la conséquence de l'audit de sécurité. Je ne l'espère pas, cela en dirait long sur l'opportunisme de votre politique. Mais malgré cette augmentation, votre contribution au Groupement parisien inter-bailleurs de sécurité reste bien insuffisante. Nous l'avons déjà détaillée, il y aurait besoin de davantage de moyens, notamment pour couvrir l'ensemble du parc social. Voilà un objectif que l'on aimerait retrouver dans ce projet de délibération. Là, c'est la moitié du parc social. Je crois que l'ambition, c'est que le G.P.I.S. puisse intervenir avec les moyens juridiques, comme l'a souligné Philippe GOUJON, qui permettent de verbaliser, qui permettent d'agir concrètement pour la tranquillité publique dans le patrimoine social.

Nous vous demandons naturellement, et c'est l'objet de notre amendement, d'abonder et d'augmenter à l'avenir cette contribution, et de poursuivre cet effort. Je veux saluer, comme mes collègues maires l'ont fait précédemment, la nouvelle direction, et ce fonctionnement avec davantage de patrouilles plus tôt dans la journée, et donc plus tard le soir, qui montrent une efficacité, nous l'avons testé dans le 17e arrondissement. Je tenais à le signaler publiquement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Dans de nombreux ensembles de logements sociaux du 14e, la sécurité et la tranquillité ne sont pas assurées : menaces et violences sur les personnes, incivilités, non-respect du règlement intérieur par certains locataires, sont

devenus monnaie courante. Le G.P.I.S., comme cela a été souligné par mes collègues Philippe GOUJON et Geoffroy BOULARD, est très utile pour prévenir cela à l'échelle de tout Paris. C'est pour cela que, lors de sa création en 2004, la Ville de Paris s'était engagée à participer en accordant une subvention de 11 millions d'euros. Mais comme cela a été rappelé, cette subvention annuelle fond comme neige au soleil. La Mairie de Paris consacre aujourd'hui 13 fois moins d'argent à la sécurité des locataires de logements sociaux qu'en 2004, alors que, dans le même temps, le nombre de logements sociaux à Paris a augmenté de plus de 50 %.

Au total, les bailleurs font face seuls au financement du G.P.I.S. Ces charges, c'est autant de moins pour entretenir et rénover les logements sociaux. C'est autant de plus pour les charges locatives.

J'espère, Madame la Maire, que vous accepterez notre amendement. Il est raisonnable et ne demande pas de revenir au montant de la subvention de 2004. A fortiori, il ne demande pas d'actualiser - ce qui serait pourtant nécessaire - le montant de la subvention de 2004 en fonction de l'augmentation du nombre de logements sociaux.

Par l'amendement que nous vous présentons, nous vous proposons de fixer le montant de la subvention au niveau de 2015 et 2016. Les locataires du logement social ne comprennent pas que la Ville de Paris se désengage à ce point, comme ils ne comprennent pas, dans de nombreux ensembles sociaux du 14e, que leur demande d'installer des caméras de sécurité soient rejetées, ou de n'avoir vu dans leur ensemble immobilier aucun agent assermenté chargé de lutter contre les incivilités et en capacité de dresser des procès-verbaux.

Les locataires du logement social sont des locataires comme les autres. Leur tranquillité et leur sécurité méritent mieux que la subvention d'un montant purement symbolique prévu par le projet de délibération. C'est pourquoi nous vous proposons d'adopter l'amendement n° 112.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Le G.P.I.S., finalement, c'est une forme de gardiennage. Un gardiennage musclé puisque les agents sont armés de lacrymogènes et de matraques. C'est un amendement du député GOUJON, qui, en 2012, avait obtenu que ce type d'agent puisse être armé. C'est donc un gardiennage musclé et cela ne doit pas être autre chose. C'est le premier point.

Deuxième point : au fond, est-ce à la Ville de financer le gardiennage d'un bailleur sur le territoire du bailleur ? Est-ce à la Ville de faire cela ? Je pense que non. C'est la raison pour laquelle j'ai toujours approuvé l'explication apportée par Colombe BROSSEL, qui était de dire : la Ville a aidé à la mise en place du G.P.I.S., mais évidemment, il faut que le bailleur trouve un modèle économique qui lui permette d'assumer lui-même la surveillance sur son territoire. C'est au bailleur d'assurer le gardiennage de son patrimoine. Point barre. Avec les moyens d'un gardien. S'il survient des affaires plus graves, à ce moment-là, il faut faire appel à la Police nationale. Nous retrouvons un peu la logique des discussions que nous avons eues hier sur les questions de sécurité.

Voilà pourquoi nous allons approuver ce projet de délibération.

Il est logique de redonner un coup de pouce, parce que l'on élargit l'horaire de travail, qui est avancé à 17 heures au lieu de 19 heures 30, que l'on élargit considérablement le patrimoine. J'espère bien que, dans les années à venir, progressivement, on re-diminuera cette subvention, parce que, je le répète, ce n'est pas à la Ville de subventionner le gardiennage d'un bailleur. C'est aux bailleurs de s'organiser en conséquence. Evidemment, je sais aussi la difficulté pour les bailleurs d'exercer leur activité dans le contexte national que l'on connaît, avec un Gouvernement qui n'encourage pas - c'est le moins que l'on puisse dire -, ne facilite pas la tâche des bailleurs. Mais enfin, ce n'est pas à la Ville de faire ce travail. C'est assez simple, comme position.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en quelques mots, je voulais également, en tant que maire du 14e arrondissement, féliciter la nouvelle direction et le nouveau directeur du G.P.I.S. qui a su apporter - je ne sais pas s'il a su dépoussiérer une vieille maison ; je trouve que ce n'est pas très correct par rapport aux agents qui s'investissent tous les jours dans leur mission - deux gros changements fondamentaux.

Premièrement, sur les périmètres d'intervention. Cela a été rappelé. Avec beaucoup plus de réactivité, nous pouvons, ici et là, le solliciter pour des rondes d'initiative pour des adresses qui ne sont pas inscrites au départ. Ensuite, quand les choses se passent bien, les équipes du G.P.I.S. peuvent se concentrer sur d'autres secteurs davantage prioritaires, de manière récurrente.

Cela a été aussi rappelé par mes collègues : les interventions avancées des équipes du G.P.I.S. sur le patrimoine du logement public de la Ville de Paris à partir de 17 heures, à partir de 17 heures 30, sont une excellente avancée pour les missions données au G.P.I.S.

Le G.P.I.S. est donc un bon outil. Il est une illustration de ce que certains reprochaient il y a quelques jours dans cette Assemblée, selon lequel, à l'échelle de proximité, qui est une bonne échelle, il n'y aurait pas de pilotage d'outils coordonnés - des outils de sécurité et de tranquillité publique - pour avancer entre une mairie d'arrondissement et la Police nationale. Non. L'exemple est ici, avec ce projet de délibération, puisque nous organisons très régulièrement des réunions de pilotage pour produire de la sécurité et de la tranquillité dans le patrimoine de logement public de notre ville.

Dans le 14e arrondissement, cette réunion s'est tenue il y a à peu près deux semaines. Les interventions ont augmenté sensiblement. Les interventions d'initiative du G.P.I.S., mais également des interventions qui ont été sollicitées par les gardiens d'immeubles eux-mêmes.

Je voulais appuyer sur un petit point : il est important, aussi, que les bailleurs trouvent les moyens de conforter le rôle des gardiens et trouvent de nouvelles manières d'investir avec de l'humain dans le patrimoine public. La preuve, c'est qu'aujourd'hui, lorsque le binôme gardien G.P.I.S., Police nationale et mairie d'arrondissement est complet, cela fonctionne correctement. Le pilotage de proximité, sur ces questions, est donc assuré.

Il faut aussi noter que ce projet de délibération nous permet de voter une convention pluriannuelle qui engage la Ville sur plusieurs années. Je rejoins la remarque de mon collègue Pascal JULIEN. Cette période de trois ans doit nous donner la possibilité de trouver un modèle plus pérenne, plus fiable et plus solide, un modèle budgétaire et de financement de ces équipes qui font un très bon travail.

En effet, il faut rappeler que les dernières mesures du Gouvernement sur le logement social fragilisent les bailleurs, notamment dans leur modèle de fonctionnement, pas seulement d'investissement. A un moment donné, cela se traduit aussi par des difficultés à trouver les ressources en interne pour produire un service normal du quotidien pour la tranquillité de ces locataires.

Je voulais vraiment remercier et saluer le travail qui est fait sur le terrain, les dernières évolutions, notamment le pilotage très resserré de proximité qui est réalisé.

Je vous remercie pour votre attention et votre écoute.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ma voix étant un peu atteinte, j'essaierai d'être la plus brève possible. Non, ce n'est pas la manifestation d'hier, mais tout simplement les microbes. Je vois que certains collègues sont ravis d'entendre ma voix ainsi, en se disant que, peut-être, je me désinscrirai. Mais vous me connaissez ! Même si je regrette de n'avoir pas pu m'inscrire sur le Conseil des générations futures…

Concernant le G.P.I.S., première chose, je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Pascal JULIEN qui exprimait en ses termes que c'est au bailleur d'assumer financièrement la surveillance, le gardiennage de son patrimoine. C'est précisément pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce projet de délibération. En effet, de ce fait, pourquoi la Ville doit-elle subventionner ?

Par ailleurs, j'en profite pour redemander que l'on puisse avoir enfin, un jour, une information sur le montant précis des rémunérations des directeurs et directrices des sociétés d'économie mixte et donc aussi des bailleurs sociaux.

C'est donc au bailleur d'assurer financièrement la surveillance et le gardiennage.

Je pense aussi, comme cela a été dit précédemment, qu'il est important d'assurer la meilleure coordination possible entre les acteurs du G.P.I.S., les gardiens et gardiennes d'immeubles et les acteurs de la police républicaine de ce pays. C'est ainsi, par un meilleur travail de coopération, que la tranquillité de l'espace public est le mieux garanti.

On salue, toutes et tous, l'engagement des équipes dans ces actions complexes. On doit tous reconnaître qu'elles nécessitent une formation pour que ces acteurs soient le mieux accompagnés possible pour assurer ces tâches sans qu'il y ait de débordement - et vous savez qu'à un moment donné, des problématiques ont été soulevées par des citoyens localement.

Le plus important pour garantir la tranquillité, c'est de garantir un gardiennage régulier. Or, on remarque que, pour un certain nombre de bailleurs, le nombre de bâtiments que les gardiens et les gardiennes ont en charge tend à s'accroître. Voilà ce que nous disent les gardiens d'immeubles. Auparavant, ils avaient tant de bâtiments, ils étaient tant de gardiens et de gardiennes pour tel périmètre. Bien souvent, les périmètres s'agrandissent, renforçant la tâche des gardiens et diminuant, de fait, la présence humaine dans le logement social.

Le plus important pour garantir la tranquillité, c'est également d'augmenter les moyens humains qui favorisent l'implication des locataires dans la vie collective du parc social et dans le quartier. C'est garantir les possibilités de projets, tout ce qui fait le vivre ensemble dans l'ensemble du logement social, tout ce qui permet d'encourager l'implication des locataires dans l'élection des représentants et des associations de locataires.

Notre intervention municipale, en soutien aux associations de locataires, nécessiterait d'être renforcée.

Je vous remercie. Je m'abstiendrai donc sur le projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour présenter le vœu n° 113, s'il vous plaît.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Je présente un vœu au nom de mon groupe qui porte sur le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance, que l'on a créé, ici, en 2004.

Comme cela vient d'être dit, la mission essentielle de ce Groupement est de prévenir la délinquance et d'assurer la sécurité dans les logements sociaux. Je voudrais rappeler quelques chiffres. Quand nous avons créé le G.P.I.S. en 2004, sa mission était de garantir la sécurité dans environ 52.000 logements. Ce nombre de logements a augmenté aujourd'hui de 50 % puisqu'il s'élève à 80.000 environ.

Dans le même temps, la Municipalité s'est désengagée financièrement, c'est assez paradoxal. Le nombre de logements à surveiller augmente, mais la subvention diminue. Nous subventionnions le G.P.I.S. à hauteur de 11 millions d'euros en 2011 et nous ne sommes plus qu'à 400.000 euros accordés par la Ville de Paris au G.P.I.S. en 2018. Nous avons donc diminué notre aide de 30, c'est une division par 30.

Que se passe-t-il ? Le financement revient aujourd'hui aux bailleurs sociaux dont la charge financière est déjà très alourdie par la politique municipale, notamment en raison des loyers capitalisés.

Nous demandons donc, tout simplement, que l'aide que la Ville de Paris verse au G.P.I.S. soit réévaluée. Elle a été un peu réévaluée cette année, elle passe de 400.000 à 850.000 euros. Néanmoins, nous voulons que la Ville aille encore plus loin et revienne, tout simplement, au niveau de subventions qu'elle accordait en 2011. Il n'y a pas si longtemps, nous donnions 11 millions d'euros. Nous voudrions donc revenir à ces montants.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci à l'ensemble des intervenants. Je prends leurs différentes interventions, propositions ou suggestions diverses et variées comme un intérêt pour le G.P.I.S. et son travail et une marque de reconnaissance pour l'intervention des acteurs dont nous parlons ; même si, parfois, il a été possible que nous entendions, dans ces différentes prises de parole, des assertions qui sont très loin de la vérité. Toutefois, ce n'est pas parce que c'est dit dans un Conseil de Paris que cela devient vérité.

Je ne vais pas repasser trois heures sur l'évolution du modèle économique du G.P.I.S. Honnêtement, mes chers collègues, nous nous sommes déjà dit les choses en 3e Commission et, dans cet hémicycle, un certain nombre de fois.

Je vous rappelle que certains d'entre vous qui sont intervenus pour s'étonner d'une augmentation de la subvention au G.P.I.S. étaient intervenus au mois de décembre pour s'étonner - ou saluer parce que toutes les configurations sont possibles - de l'augmentation du budget qui était proposée lors du vote du budget.

Merci au groupe Socialiste qui, à l'époque, avait porté un amendement pour augmenter cette subvention. Je sais bien que nos Conseils se suivent et ne se ressemblent pas, mais il y a tout de même une toute petite organisation logique entre un vote du budget en décembre et ce que nous déclinons ensuite dans les autres séances. Nous ne sommes pas là uniquement de façon segmentée, mais qu'importe. Parfois, la mémoire s'en va et s'en vient.

A quoi servira la subvention supplémentaire allouée au G.P.I.S. ? Dans le cadre, en effet - et merci à Carine PETIT de l'avoir dit -, d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Elle servira à déployer, sur l'ensemble du territoire parisien, deux adaptations que le G.P.I.S. avait mises en œuvre. Attention, je sens que je vais choquer des oreilles fragiles : il l'avait fait avec une subvention de 450.000 euros. Preuve que l'on peut parfois se réformer et produire du service public supplémentaire en ayant une subvention qui baisse.

Je sais, cela fait bizarre, mais il va falloir s'y habituer. L'augmentation du service public n'est pas en soi orthogonale avec la bonne gestion.

Et donc, le G.P.I.S. avait produit ce travail : c'est embêtant parce que l'on ne sait pas très bien si l'on doit être d'accord comme maire d'arrondissement ou contre comme porte-parole d'un groupe.

Oui, cette subvention supplémentaire nous permettra d'accompagner et de généraliser, d'une part, les patrouilles qui, en effet, sont dans nos quartiers, dans les parties communes, dans les halls d'immeuble, dans les parkings et donc, qui sont aussi là pour être en lien avec les gardiens, les locataires - c'est bien cela ; et puis, plus de patrouilles dans les arrondissements puisque chaque secteur bénéficie désormais de trois patrouilles de quatre agents à chaque instant "t", au lieu de deux patrouilles à chaque instant "t" précédemment. Je sais, cela fait bizarre, ils ont pu le faire avec une subvention de 450.000 euros.

Comme on souhaite que ce mouvement - et notamment celui des patrouilles - soit généralisé, c'est à cela que servira la subvention supplémentaire que nous proposons à votre vote, grâce - et je l'en remercie de nouveau - au groupe Socialiste et sur proposition - disons-le - des maires d'arrondissement.

Attention parce que je vais aller sur une autre révélation qui risque de froisser des oreilles fragiles. Grâce au G.P.I.S., grâce à l'action entreprise par son nouveau Directeur, ils doubleront même le nombre de logements couverts d'ici à l'été prochain. Ce seront donc 150.000 logements qui seront couverts.

Je vois bien que certains d'entre vous s'opposeront à ce principe, y compris au regard de l'inefficacité pointée dans un rapport ancien du travail du G.P.I.S. Cependant, mon travail n'est pas de regarder le passé, mes chers collègues. Mon travail, c'est de construire le présent et l'avenir.

Nous aurons des échanges et, honnêtement, j'entendrai tout à fait que des maires d'arrondissement à qui nous proposerons d'augmenter le nombre de logements couverts par le G.P.I.S. le refusent. Je suis persuadée que nous trouverons d'autres maires d'arrondissement qui, eux, seront ravis de voir leur patrimoine augmenter.

En effet, le travail que nous sommes en train de faire avec le G.P.I.S., c'est de quadrupler le nombre de logements couverts dans le 15e arrondissement, mais vous n'êtes pas obligé d'accepter, Monsieur le Maire du 15e arrondissement ; c'est d'augmenter de 150 % dans le 17e arrondissement, mais vous n'êtes pas obligé d'accepter, Monsieur le Maire du 17e arrondissement ; c'est de doubler dans le 14e arrondissement. C'est de doubler dans le 10e. C'est d'augmenter de 35 % dans le 18e et dans le 19e. Oui, c'est cela notre travail, mes chers collègues.

Alors nous allons continuer ce travail et je suis persuadée qu'à la fin, nous trouverons en effet les moyens de pouvoir faire en sorte que le G.P.I.S. participe plus activement à la tranquillité publique. Nous savons que c'est une demande de l'ensemble des Parisiens.

Je termine d'un mot pour remercier ici publiquement le directeur du G.P.I.S., sans qui aucune de ces évolutions n'auraient été possibles. Je le remercie également pour son implication extrêmement active dans la prévention des rixes. Lui, ses équipes, ses agents sont devenus des acteurs importants du schéma parisien que nous vous proposerons, et en tout cas déjà des acteurs opérationnels. Donc un grand merci à eux. Le travail continue et nous les en remercions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'en profite pour saluer la présence de jeunes scolaires parmi nous. Je n'ai pas plus d'information sur leur arrondissement. Vous êtes du 10e arrondissement ? Bravo et bienvenue à vous.

Donc, tenez-vous à carreau, on vous a à l'œil ! Je parle aux élus, bien sûr !

2019 DPSP 3 - Subvention (850.000 euros) convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance" (G.P.I.S.).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une réévaluation des moyens financiers. (suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vais mettre maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 112 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 112 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113 déposée par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPSP 3).

2019 DPSP 6 - Subvention à l'Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris (ADOSSPP).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPSP 6 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris.

La parole sera successivement à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Anne TACHÈNE, M. Philippe GOUJON, M. Pascal JULIEN et Mme Danielle SIMONNET.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, la parole est à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, beaucoup d'enfants rêvent un jour de devenir pompier. C'est l'un des plus beaux métiers du monde. A travers ce projet de délibération, Madame la Maire, mes chers collègues, nous saluons à la fois le courage, l'implication, le rôle des pompiers au quotidien dans notre ville, notamment après deux drames que nous venons de connaître en très peu de temps.

C'est évidemment l'explosion dans le 9e arrondissement de la rue de Trévise qui a coûté la vie à deux pompiers, auxquels nous avons rendu hommage au début de ce Conseil lundi matin.

Puis c'est ce qui s'est passé dans le 16e arrondissement, avec cet incendie qui a coûté la vie à plus de dix personnes, mais qui aurait pu coûter la vie à peut-être le double ou le triple, si les pompiers n'étaient pas intervenus dans une situation délicate, dans un immeuble d'une arrière-cour, en pleine nuit.

On ne sait pas encore les conclusions de l'enquête, mais c'est peut-être suite à un acte criminel, d'ailleurs envers une personne qui habitait là et qui est lui-même pompier.

Les pompiers qui, aujourd'hui, dans beaucoup de constats - une enquête l'a d'ailleurs rendu public -, sont victimes d'agressions, des agressions verbales et des agressions physiques. Un des pompiers était mort à Villeneuve-Saint-Georges suite à une intervention sur une personne qui relevait d'un état de psychiatrie et qui lui a donné un coup de couteau.

Puis ce sont des pompiers qui meurent aussi parfois dans l'exercice de leur métier. C'est le cas malheureusement de l'un de mes cousins, en Gironde, l'année dernière, dont la mort a frappé ma famille.

A travers ce projet de délibération, c'est à la fois bien sûr pour soutenir les familles, soutenir les enfants parfois orphelins, mais aussi pour redonner la vocation d'être pompiers dans notre pays. C'est aussi bien sûr pour soutenir ces pompiers qui sont parfois malmenés par des gens malveillants.

Je voudrais leur rendre hommage une dernière fois au nom du groupe Communiste, et bien sûr saluer ce projet de délibération qui est une subvention à l'œuvre sociale des pompiers de Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Créée en 1945, l'Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris, A.D.O.S.S.P.P., a pour mission de contribuer à des aides matérielles aux enfants orphelins des pompiers, aux veuves, aux blessés et aux brûlés, et de soutenir les familles par différentes actions sociales.

Plus que jamais son action résonne dans cette enceinte aujourd'hui, alors que nous venons de rendre un émouvant hommage au caporal-chef Simon Cartannaz et au sapeur de première classe Nathanaël Josselin, morts

au feu, et que nous avons salué l'action exemplaire des pompiers dans le terrible incendie de la rue Erlanger, les élus du 9e et du 16e pouvant en témoigner.

Je voudrais également rappeler la mémoire du sapeur de première classe Geoffroy Henry, décédé le 4 septembre dernier, agressé par une personne qu'il venait secourir sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Enfin, je voudrais rappeler la mémoire du sergent Jonathan Lassus-David, mort au feu alors qu'il accomplissait sa mission exigeante de soldat du feu, le 10 janvier 2018, lors d'un incendie de parking sur la commune de Choisy-le-Roi qui avait mobilisé plus d'une centaine de pompiers de Paris pendant plus de trente heures dans des conditions extrêmes. Là encore, son action avait contribué à l'évacuation et au sauvetage de nombreux habitants qui auraient pu être victimes de ce sinistre.

Cette dernière année, en effet, une fois encore, la B.S.P.P. a payé un lourd tribut dans sa mission quotidienne de protection de la population. Souvent, lorsque nous intervenons en Conseil de Paris, c'est pour aborder des questions budgétaires et pour rappeler quelques chiffres.

Aujourd'hui, je veux rappeler que l'unité du génie de l'armée de terre française, placée sous l'autorité du Préfet de police, est commandée par le général Jean-Claude GALLET que je salue ce matin. Les 8.500 hommes et femmes de la Brigade de sapeurs-pompiers interviennent plus de 500.000 fois par an sur les 124 communes des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Unique en France par son caractère métropolitain, son activité est entièrement tournée vers les 7 millions d'habitants auxquels viennent s'ajouter quotidiennement 2 millions de Franciliens, et chaque année les 30 millions de touristes visitant Paris. Je veux rappeler également que la Brigade est le plus grand corps de sapeurs-pompiers en Europe et le troisième dans le monde derrière New York et Tokyo.

Dans une conjoncture économique difficile, où l'exigence de rationalisation des dépenses est omniprésente, et dans un contexte social dégradé, la B.S.P.P. s'attache, sous les ordres du Préfet de police, à répondre aux besoins légitimes de sécurité. Pour cela, elle optimise en permanence l'ensemble de ses procédures et de ses ressources, tant en personnel qu'en équipements et en infrastructures, et elle actualise chaque année sa réponse opérationnelle afin de se préparer à affronter les défis annoncés pour le XXIe siècle : l'accroissement des activités liées au secours à personnes, la menace durable des attentats terroristes, les enjeux du Grand Paris et des Jeux olympiques de 2024.

Aujourd'hui, pour mémoire et de façon factuelle, la B.S.P.P., c'est une intervention toutes les 63 secondes. Plus de 27.000 vies sauvées, 1.250.000 appels au 18 et au 112, 1.376 interventions par jour, 14.480 incendies traités.

Si nous avons régulièrement l'occasion de saluer la structuration et l'efficacité de cette organisation, nous négligeons parfois de mettre assez en avant l'engagement humain que cela représente, notamment pour l'ensemble des familles.

Avec ce projet de délibération ce matin, avec les élus UDI-MODEM, nous nous associons pleinement à la douleur de leurs familles, leurs compagnes, leurs conjoints, leurs parents, leurs amis, et nous adressons aux proches de leurs frères d'armes nos plus sincères condoléances, et les assurons de notre soutien le plus total.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe GOUJON, s'il vous plaît.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, 12 janvier, rue de Trévise, 4 morts, dont le caporal-chef Cartannaz et le première classe Josselin, qui périssent en intervention. 5 février, 10 morts dans un incendie rue Erlanger, où plusieurs sapeurs sont également blessés. C'est vrai, cela vient d'être dit, il y a une augmentation très importante des interventions, je crois de 13 %, de la brigade, une augmentation aussi des appels de 7 % et, hélas, aussi des agressions, de 60 % ; ce qui est totalement incompréhensible et inadmissible, bien sûr.

En tout cas, à l'appui de cette subvention modeste, je peux témoigner, pour suivre les affaires de la brigade depuis quelques décennies comme adjoint au maire en charge et ensuite comme membre de la Commission des opérations de la brigade, de l'incroyable efficacité de cette brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui est une référence mondiale et sans laquelle notre Ville, à la fois ville et capitale, ne pourrait fonctionner, et surtout, j'allais dire, de l'extraordinaire humanité, désintéressement, dévouement de ces hommes et de ces femmes appelés à intervenir le plus souvent, et on l'a vu récemment hélas, dans des conditions extrêmes et souvent d'ailleurs auprès des plus précaires.

Je voudrais associer à cet hommage mes collègues, très concernés surtout en ce moment, mes collègues maires, Delphine BÜRKLI, maire du 9e, et Danièle GIAZZI, maire du 16e, qui auraient souhaité intervenir mais qui sont retenues pour des raisons que vous comprendrez aisément dans leurs arrondissements respectifs par les drames qui endeuillent leurs arrondissements.

Oui, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est bien cette unité d'élite qui vient d'être décrite, dans laquelle on s'engage en faisant un don total de soi, comme l'indique d'ailleurs sa devise, "Sauver ou périr", et comme en atteste le nombre élevé de ses morts au feu et de ses blessés.

Dès lors qu'il est appelé, le sapeur-pompier est exposé à de multiples risques, du départ en intervention jusqu'à son retour, et c'est cela le vrai courage auquel ils ajoutent les valeurs d'entraide, de solidarité, de citoyenneté dont ils sont les exemples, porteurs de valeurs, de valeurs d'avenir, à qui, c'est vrai, cela a été dit tout à l'heure, tous les enfants ont envie de ressembler, et je le souhaite, à qui demain de plus en plus d'adultes voudront aussi ressembler.

Mais ces hommes et ces femmes ont des familles, qui endurent des épreuves terribles, comme on vient de le constater encore récemment. Je voudrais juste faire une observation, c'est que leur compagne, compagnon, ont un droit à indemnisation quand il y a un tiers responsable. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas toujours le cas, et il serait juste - j'en profite pour lancer ce débat - d'élargir les conditions d'indemnisation des conjoints ou des conjointes lorsqu'il n'y a pas de tiers responsable.

D'ailleurs, je vois bien, dans un des deux drames que nous avons vécu rue de Trévise, qu'il y a déjà une contestation de la part d'une compagnie d'assurances concernant l'indemnisation des familles.

Il était donc plus que légitime que la Ville attribue cette subvention à leurs œuvres sociales et qu'il me soit permis, pour conclure, de témoigner à la Brigade de sapeurs-pompiers, bien sûr à chacun de ses hommes du sapeur-pompier jusqu'au général, qui a fait preuve aussi dans ces événements dramatiques d'un courage et d'une détermination admirables, notamment dans l'affaire de la rue de Trévise, mais aussi aux sapeurs-pompiers de toute la France, qu'ils soient professionnels ou volontaires, et chacun a pu avoir dans sa famille peut-être aussi, comme cela a été dit par M. BONNET-OULALDJ tout à l'heure, des morts en intervention, notre reconnaissance et notre admiration pour ce qu'ils ont choisi d'être, finalement des hommes et des femmes au service des autres, de tous les autres.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe GEP.

M. Pascal JULIEN. - "Courage et dévouement", telle est la devise des pompiers civils en France. Mais pas à Paris, nous sommes protégés par des militaires, et la devise de la B.S.P.P., c'est "sauver ou périr". En fait, ils ont le courage, le dévouement, ils nous sauvent et aussi, hélas, parfois ils périssent.

J'étais, comme certains d'entre vous, le 17 janvier dernier à la caserne Champerret pour rendre hommage au caporal-chef Cartannaz et au première classe Josselin, Nathanaël Josselin, et je trouve bien que l'hommage symbolique, solennel se prolonge par une aide concrète, matérielle aux familles et aux proches des victimes.

C'est pourquoi bien sûr, cela va de soi, comme tout le monde à l'unanimité, nous voterons ce projet de délibération.

Mais je voudrais dire que pour moi, pour mon groupe, le meilleur moyen pour rendre hommage à ces femmes et à ces hommes, c'est d'améliorer leurs conditions de travail. Je ne polémiquerai pas ici, nous ne sommes pas dans le débat budgétaire, mais je vais quand même rappeler ce que je rabâche depuis le premier jour que je suis élu : les pompiers de Paris n'ayant pas le droit de grève, pas le droit de se syndiquer - ce sont des militaires, ils sont portés par des valeurs -, il ne faut pas abuser, il ne faut pas en faire des gens corvéables à merci. Ils sont au bout du bout en termes de garde, en termes de mobilisation.

Le général GALLET lui-même le dit, on atteint la limite où on va perdre en efficacité. Quand les gars, depuis une semaine, 15 heures par jour sont sur le terrain - gars et femmes, excusez-moi -, et qu'ils font leur 7e, 8e, 9e intervention de la journée en fin de journée, on est à la limite où ils vont faire des erreurs, par effet de fatigue. Et mon groupe est celui qui, dès 2014, a vu qu'il fallait accroître les moyens financiers car les besoins augmentent.

Et certes, on veut réduire, alors la politique c'est de réduire, de passer de 500.000 à 400.000 interventions, le petit problème quand même, c'est de savoir qui va assumer les 100.000 interventions quand on voit l'état dans lequel est l'A.P.-H.P., quand on voit l'état dans lequel sont les associations, etc.

C'est une politique qui peut se comprendre du point de vue du gestionnaire de la B.S.P.P., mais qui malheureusement se heurte à un contexte un peu difficile, de telle sorte qu'on n'échappera pas de mon point de vue - et mon groupe se battra là-dessus - à la nécessité d'augmenter les moyens de la B.S.P.P. Cela, c'est le meilleur moyen de rendre hommage à ces hommes, car l'hommage solennel, il faut le faire, parce qu'il est porteur de valeurs, il nous dit, comme la boussole indique le nord, vers quoi il faut aller et, de ce point de vue, toutes nos interventions se répètent. Et tant mieux.

Mais on ne peut pas se contenter de cela. On ne peut pas se contenter aussi d'accorder 60.000 euros, comme on le fait aujourd'hui, pour les familles et les proches. Il faut aussi regarder autrement le budget de la B.S.P.P.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme l'ensemble des collègues qui se sont exprimés sur ce projet de délibération, je souhaite aussi rendre hommage aux sapeurs-pompiers, à la Brigade de sapeurs-pompiers, des 8.500 femmes et hommes dont nous saluons tous le courage.

Bravo et merci à eux, tout le monde a en tête évidemment l'explosion de la rue de Trévise et les deux pompiers qui ont perdu la vie, et ce terrible incendie dans le 16e arrondissement, où 10 personnes sont mortes. Mais combien ont été sauvées grâce aux sapeurs-pompiers ?

Oui, c'est plus de 1.500 interventions par jour, soit 550.000 sur l'année. Davantage sollicités, des interventions qui ont augmenté de 4 %.

Les sapeurs-pompiers, c'est hélas aussi une augmentation des agressions qu'ils ont subies, une augmentation de 60 % entre 2018 et 2017.

Soutenir les pompiers, c'est également soutenir leurs familles, par la subvention à cette association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris, parce que quand un sapeur-pompier part en intervention, part en action, ce sont ses proches, sa famille, qui vivent dans l'inquiétude de leur mission, dans quelles conditions se déroulera-t-elle, dans quelles conditions reviendront-ils ?

Sauver ou périr, telle est leur devise. Alors oui, nous rendons tous cet hommage aux sapeurs-pompiers, aux héros du feu, mais quand les moyens seront-ils accrus pour augmenter les effectifs, les moyens de la BSPP, de manière conséquente au vu de l'augmentation de leur sollicitation ?

Je vous remercie.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, mes chers collègues, pour cette unanimité que je vois se dessiner dans nos votes à l'issue de ces interventions.

Ce projet de délibération acte en effet le soutien de la Ville de Paris aux familles de Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin, décédés le 12 janvier dans l'explosion de la rue de Trévise, alors qu'ils intervenaient pour secourir les habitants.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour ces deux jeunes gens, ces deux héros, pour l'ensemble des victimes, leurs proches et leurs familles.

Ce projet de délibération nous permet, en effet, au-delà de l'acte même de vote, de remercier de nouveau la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et pour reprendre la formule de l'un d'entre vous, de son commandement à l'ensemble des hommes et des femmes qui font vivre la brigade, car nous savons ce que nous leur devons dans la vie quotidienne, dans leur action quotidienne ou dans les moments de crise.

C'est évidemment troublant de tenir ces propos, d'avoir été réunis hier avec l'ensemble des élus autour de la maire du 16e arrondissement, de la Maire de Paris pour honorer la mémoire des victimes de l'incendie de la rue Erlanger le lendemain de ce moment d'hommage aux victimes de la rue de Trévise.

Nous voyons concrètement tous les jours, nous voyons évidemment dans les moments de crise, à quel point les sapeurs-pompiers de Paris sont d'abord exceptionnels dans leurs capacités et modes d'intervention, mais sont aussi insérés dans notre ville et nous permettent de vivre ensemble et d'avancer ensemble.

Permettez-moi un mot pour rappeler que 4 pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris sont décédés cette année, le bilan en effet est lourd, et merci d'avoir rappelé leur mémoire.

Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin travaillaient au sein de la caserne Château d'Eau, et j'ai évidemment, nous avons évidemment une pensée particulière pour les pompiers de cette caserne dont nous savons à quel point ils participent activement à la vie du quartier. D'ailleurs, les habitants s'étaient spontanément mobilisés pour leur témoigner leur reconnaissance, leur solidarité aussitôt après l'explosion.

Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour les sapeurs-pompiers de la caserne Bitche dans le 19e arrondissement, puisque ce sont les sapeurs-pompiers de cette caserne qui sont intervenus pour soutenir leurs collègues, et je sais combien cela a été une épreuve difficile pour l'ensemble d'entre eux.

Alors oui, il était du devoir de la Ville de Paris de soutenir la brigade dans ces moments dramatiques, il était du devoir de la Ville de Paris de soutenir les familles de Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin. Merci de ce vote unanime qui nous permettra de porter ce témoignage de notre soutien à la Brigade de sapeurs-pompiers, dans les moments les plus joyeux comme dans les moments les plus difficiles que nous vivons avec eux.

Merci à vous, mes chers collègues.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, merci les élus du Conseil de Paris du soutien que vous apportez à la Brigade de sapeurs-pompiers, à ses membres malheureusement décédés en service, à Choisy-le-Roi, rue de Trévise, à Villeneuve-Saint-Georges ces derniers mois. Merci aussi de vos pensées pour tous ceux qui sont blessés au quotidien, en service, certains en subissent les conséquences durables à la suite des accidents qu'ils ont connus. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris y est évidemment très sensible.

Certains d'entre vous ont rappelé les chantiers, les défis majeurs auxquels la brigade est confrontée. Ce Conseil a eu à plusieurs reprises l'occasion d'en discuter, notamment à l'occasion de l'examen du budget spécial.

L'année dernière, les interventions de la brigade ont tangenté les 525.000 interventions dont beaucoup, comme le général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a eu l'occasion de le dire, notamment devant le Comité consultatif de gestion, ne nécessitent pas la technicité de sapeurs-pompiers, ne nécessitent pas une intervention de sapeurs-pompiers proprement dite, mais correspondent davantage au délitement de certains tissus de prise en charge, médecine libérale notamment, ou prise en charge sociale et médico-sociale dans un contexte de forte précarité et de besoin de proximité manifesté par beaucoup.

Le chantier de la fidélisation des sapeurs-pompiers est également un autre défi. Ces sapeurs-pompiers ne sont plus épargnés par les violences, par les agressions, au quotidien, ils peuvent en témoigner, et le chantier des moyens lui aussi reste permanent. Il a été débattu lors de l'examen du budget spécial au mois de décembre, il le sera probablement à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire au mois de juillet. Il est évidemment nécessaire que face à des sollicitations toujours plus nombreuses, certaines n'étant pas immédiatement justifiées - d'où le travail évoqué par M. JULIEN sur la modération, voire la réduction de certaines interventions - il est essentiel que la brigade puisse disposer des moyens pour continuer d'agir au service de la protection des Parisiens et des habitants de la Petite couronne.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPSP 6).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'usage des armes intermédiaires par les forces de police.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif l'utilisation des lanceurs de balle de défense lors des manifestations parisiennes.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'utilisation des LBD et des grenades GLI-F4.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n°s 114, 115, 116 et 116 bis relatifs à l'usage des armes intermédiaires par les forces de police.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, 7.000 arrestations, 2.000 blessés, 1.000 condamnations en deux mois, cela ne s'appelle pas du maintien de l'ordre, mais une répression policière.

Pour la première fois dans notre pays, nous découvrons des gueules cassées après les manifestations, des mutilations graves, très graves, des manifestants éborgnés, des mains arrachées, et des mâchoires détruites.

Voilà le visage du libéralisme autoritaire dont les symboles s'appellent BENALLA et L.B.D., et dont l'objectif est de s'attaquer à la liberté de manifester.

Derrière ces lanceurs de balles de défense, on retrouve bien souvent les policiers de la brigade anti criminalité qui tirent sur les manifestants, autant dire que le Gouvernement considère les manifestants comme des criminels.

Surtout lorsqu'on sait que 1.280 L.B.D ont été commandés par l'Etat en décembre, or le défenseur des droits de l'Homme avait demandé la suspension de l'usage des L.B.D.

Un appel vient d'être lancé par les soignants, les médecins qui interpellent sur les blessures qu'ils voient aux urgences, par les syndicats et les associations de défense des droits de l'Homme.

Or, la réponse du ministre de l'Intérieur est inacceptable, intolérable, irresponsable, et elle n'est surtout pas acceptable car il est répondu non par des réponses politiques mais par des réponses policières.

Voilà pourquoi ce vœu, avec lequel nous réaffirmons la demande de l'arrêt définitif de l'utilisation des armes intermédiaires "flash-ball", lanceur de balles de défense, et grenade de désencerclement.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Depuis le début du mouvement dit des "Gilets jaunes", il y a plus de deux mois, Paris est le centre de mobilisations, le lieu d'expressions diverses et de revendications chaque samedi.

Notre ville a été le théâtre de manifestations particulièrement importantes en nombre mais aussi en violences et en dégradations, nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, toute violence est condamnable.

La Ville a pris sa part de responsabilité en indemnisant les commerçants et les acteurs économiques affectés par ces mobilisations, en assurant le nettoyage, la remise en ordre, en mobilisant tous ses services, je tiens à nouveau à leur rendre hommage.

Pour autant, est-il nécessaire de rappeler que la manifestation en tant qu'expression publique et politique de revendication, de mécontentement est un droit civil international garanti constitutionnellement, tout comme le droit à la sécurité et à l'intégrité physique.

Il est intolérable, dans ce contexte social tendu qui exprime un malaise profond et légitime de la part de citoyens, que la réponse venant du pouvoir politique soit la répression, la violence. Il est intolérable qu'il y ait parmi les manifestants, des victimes, des morts, des blessés. Le bilan est déjà lourd. Je ne reviens pas dessus. Il est également inadmissible que des passants, des sympathisants, des riverains soient aussi des victimes collatérales de la répression policière, comme cela a été le cas à Marseille et à Paris.

Il est insoutenable et honteux que des journalistes clairement identifiés par des brassards de presse, soient malmenés et blessés par les forces de l'ordre, comme cela a été le cas pour 40 d'entre eux, visés parfois à bout portant, de dos, dans la nuque, et qui se sont même parfois vu confisquer leurs équipements de protection.

Il est plus que temps que tout cela s'arrête, au nom de ce à quoi nous croyons, au nom de notre démocratie, au nom des citoyens et des citoyennes, et au nom des Parisiens.

L'objectif de notre vœu est simple et urgent. Il est le même que celui du défenseur des droits qui a exprimé la même demande que nous. Il s'agit d'empêcher à tout prix qu'il y ait, à l'occasion des prochaines manifestations qui se produiront à Paris, un mort. Car c'est le risque qui pourrait bien finir par arriver si la répression continue à un tel niveau.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Votre conclusion, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Il est de notre devoir et de notre responsabilité de protéger les manifestants et les habitants.

Je conclus directement. Si le pire se produisait et que nos rues soient le théâtre de décès lors d'une manifestation, il serait avant tout impardonnable aux responsables politiques que nous sommes de n'avoir pas fait notre maximum pour éviter cela.

C'est pourquoi nous vous demandons de voter ce vœu afin de réclamer au Préfet de police l'arrêt immédiat de l'utilisation des L.B.D.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez : ça suffit. Oui, ça suffit. Selon la Ligue des droits de l'homme, le bilan officiel, fin 2018, est de 2.700 blessés et mutilés, avec des femmes et des hommes handicapés à vie, éborgnés, des mains arrachées, des lésions au ventre ou au visage, avec des séquelles irréversibles. Oui, le collectif "Désarmons-les" et les travaux du journaliste indépendant David DUFRESNE dénombrent 18 personnes ayant perdu un œil. Selon les décomptes, en deux mois, les forces de l'ordre ont éborgné plus de personnes qu'au cours des 15 dernières années. Le défenseur des droits a demandé la suspension du recours au "flash-ball" après avoir demandé son interdiction. La France est le seul pays européen à utiliser, dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre, les "flash-balls" L.B.D. et les grenades lacrymogènes de type GLI-F4.

Il faut, à travers ce vœu, que notre Assemblée prenne cette décision, qu'elle interpelle la Préfecture de police, qu'elle interpelle le Ministre de l'Intérieur. Paris, capitale de la République française, pays des droits de l'homme, doit absolument arrêter avec l'usage de ces "flash-balls" L.B.D., de ces grenades de désencerclement et des lacrymogènes de type GLI-F4.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Mes chers collègues, vous avez été plusieurs groupes à déposer des vœux sur le même sujet, même si les vœux ne se ressemblaient pas tous, loin de là. Ce n'est pas à nous, élus parisiens, d'avoir un avis technique sur les techniques de maintien de l'ordre. Ce n'est pas de notre compétence. Ce ne sont pas nos savoir-faire. Il y a beaucoup de gens dont c'est le métier. A chacun son métier, à chacun ses compétences.

Mais - j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle - les questions relatives au maintien de l'ordre sont profondément démocratiques. De ce point de vue, il est légitime que les élus que nous sommes puissent exprimer un avis. Nous l'avons déjà fait ici et nous continuerons à le faire, je n'en doute pas. Pardon pour la parenthèse : nous l'avons fait - c'était absolument passionnant - en présence du Préfet de police en 3e Commission, à l'initiative du groupe EELV. Nous allons continuer à le faire, car ces questions sont profondément démocratiques.

Pour autant, je le répète, nous ne sommes pas des techniciens et nous n'avons certainement pas à nous imaginer le devenir. C'est pour cela que je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif - je ne vous en rappellerai pas les considérants - qui propose l'interdiction de l'utilisation des armes dites "intermédiaires" à toute personne non formée pour cela, l'interdiction du L.B.D., pour les opérations du maintien de l'ordre et, qu'en tout état de cause, leur utilisation soit strictement conditionnée à un cadre respectant une doctrine d'emploi adaptée à ce type d'opération, et que soit engagé dans l'immédiat un moratoire sur leur usage.

Je crois, en effet, que nous ne pouvons qu'être interpellés par l'ensemble des témoignages, et que nous devons avoir un travail dans un cadre démocratique, respectueux de l'ensemble de ceux qui assurent le maintien de l'ordre tous les samedis dans notre ville ; que nous puissions avoir ce débat sereinement.

Merci à vous.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je laisse la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, en préambule, je voudrais rappeler trois éléments.

Le premier, c'est que la Préfecture de police assure déjà la sécurité des manifestations sur le territoire de la capitale. Plus de 2.500 manifestations revendicatives chaque année à Paris. Les 5.000 manifestations non revendicatives nécessitent également la mise en place d'un dispositif de sécurité.

Le deuxième point en préambule, c'est que le droit de manifester s'exerce dans le respect de certaines règles, notamment celle de l'obligation de déclaration préalable d'une manifestation au moins trois jours avant la manifestation attendue. Ces trois derniers mois, la plupart, ou en tout cas un très grand nombre des manifestations de voie publique qui ont dégénéré dans la capitale, n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration en bonne et due forme. Absence d'organisateurs endossant la responsabilité de l'organisation de la manifestation, absence de service d'ordre interne, absence de respect des règles décidées par la représentation nationale.

Le troisième point est un rappel, chacun ici le sait : les forces de l'ordre ont le droit d'user de la force légitime. Cette force légitime est encadrée par certaines règles. Je vais les rappeler ici devant vous, avant d'en revenir ensuite à la demande formulée par certains élus.

Sur la légitimité de l'emploi de la force par les forces de l'ordre et les conditions d'utilisation des lanceurs de balles de défense, tout d'abord, je voudrais rappeler, c'est le Code de la sécurité intérieure qui en dispose : "que les représentants de la force publique appelés en vue de dissiper un attroupement peuvent faire directement usage de la force si des violences ou voies de fait sont exercées contre eux ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent".

Un attroupement, qu'est-ce que c'est ? C'est un rassemblement non déclaré. C'est aussi une manifestation qui a dégénéré. Quand on dit qu'une manifestation dégénère, il ne s'agit pas des tensions souvent inévitables que l'on peut rencontrer en matière de maintien de l'ordre. Il s'agit de manifestants qui, délibérément, dégradent, attaquent les personnes, les forces de l'ordre le cas échéant, et constituent donc, au sens juridique, un attroupement justifiant et rendant possible l'usage de la force.

Deuxième point sur cet aspect : l'usage des L.B.D. et des grenades de désencerclement. Ce sont des armes considérées comme intermédiaires, entre une matraque et l'usage de l'arme de service, arme à feu je le rappelle.

Elles sont utilisées pour contenir des exactions, pour procéder éventuellement à l'interruption des heurts lorsqu'ils sont constatés, sans avoir recours aux armes à feu ou aux armes de service des fonctionnaires de police. Leur usage dans le contexte des "Gilets jaunes" a été justifié par le niveau de violence qui a été connu, en particulier au mois de décembre. Je n'ai pas besoin d'y revenir, car votre Conseil avait été amené déjà à échanger avec le Préfet de police sur ce sujet. C'était un contexte de violence urbaine pure et simple de la part de certains manifestants - j'insiste bien sur le fait que c'était le fait de certains manifestants - avec la recherche systématique de heurts, d'atteinte aux personnes, d'atteinte aux biens également.

Troisième chose : après avoir abordé les circonstances dans lesquelles la force légitime peut être utilisée, c'est la nécessité d'une riposte graduée.

Le L.B.D. est une arme intermédiaire qui peut provoquer des blessures dont l'intensité est plus ou moins grave. Son usage est donc soumis aux règles de nécessité et de proportionnalité.

Ces règles ont été rappelées par une instruction du Ministre de l'Intérieur en date du 27 juillet 2017, qui rappelle les circonstances dans lesquelles la force légitime peut être utilisée, qui rappelle ou qui précise la doctrine d'emploi régissant l'usage de ces armes spécifiques par des personnels évidemment formés pour ce faire. On ne s'improvise pas utilisateur d'un L.B.D.

Cette instruction a été rappelée de nouveau, elle était toujours en vigueur, en janvier 2019 par le Directeur général de la Police nationale, instruction évidemment relayée par le Préfet de police à l'ensemble des services de la Préfecture de police intervenant sur le terrain en situation de maintien de l'ordre.

Quatrième élément : le Ministre de l'Intérieur a demandé, dans la perspective de la manifestation du 26 janvier dernier et depuis lors, que tous les porteurs de lanceurs de balles de défense fonctionnent en binôme avec un autre policier, porteur d'une caméra permettant de filmer les conditions ou les scènes dans lesquelles ces L.B.D. peuvent être utilisés et des tirs peuvent être réalisés.

Je rappelle que ces instructions sont non seulement écrites, qu'elles doivent évidemment être respectées par l'ensemble des intervenants, et qu'elles sont rappelées chaque vendredi à l'occasion du briefing opérationnel que le Préfet de police préside personnellement avec l'ensemble des services intervenants, l'ensemble des chefs d'unité, dans la perspective de la préparation des manifestations du samedi qui sont celles qui ont à la fois rassemblé le plus de monde et connu pour certaines les plus grandes violences. Ces instructions sont d'application permanente.

Cinquième élément : le juge administratif a été saisi de deux recours, l'un s'est limité à la Capitale, l'autre est de portée nationale, les deux visant à demander la suspension de l'utilisation du L.B.D.

En premier lieu, le Tribunal administratif de Paris s'est prononcé dans le cadre d'une procédure en référé, c'est-à-dire en urgence, par une ordonnance datée du 25 janvier dans la perspective de la manifestation du 26. Il n'a pas demandé la suspension de l'utilisation des L.B.D. à Paris et a rejeté le recours des requérants qui visaient à obtenir cette demande.

Le second recours est cette fois-ci de portée nationale. Elle est matérialisée par l'ordonnance du juge des référés du Conseil d'État en date du 1er février. Le recours était de la même nature évidemment. Cette requête a été présentée par l'Union départementale de Paris de la C.G.T. Le Conseil d'État a produit une ordonnance extrêmement explicite et je voudrais ici en donner la substance.

Il a d'abord rappelé, comme je l'ai fait moi-même, que les conditions d'utilisation des L.B.D. étaient strictement encadrées par le Code de la sécurité intérieure, afin de garantir que leur emploi était, d'une part, nécessaire au maintien de l'ordre public au regard des circonstances et, d'autre part, proportionné aux troubles à faire cesser.

Il a ensuite souligné que ces conditions d'utilisation étaient réitérées à l'occasion de chaque manifestation. Je viens de l'indiquer, c'est fait également à la Préfecture de police. Elles doivent s'accompagner désormais de l'obligation pour les forces de l'ordre de filmer, dans la mesure du possible, l'usage du L.B.D.

En troisième lieu, il a rappelé que si l'usage du L.B.D. avait, dans la période récente, provoqué des blessures parfois graves, ceci n'est pas contesté, les enquêtes de l'I.G.P.N. devront permettre de confirmer que les victimes se trouvaient dans les situations visées par le Code de la sécurité intérieure ou non.

Le Conseil d'État a également indiqué que l'organisation des opérations de maintien de l'ordre mises en place lors des récentes manifestations, ne révélait pas une intention des autorités de ne pas respecter les conditions d'usage strictes imposées pour l'utilisation de ces armes.

En quatrième lieu, il a rappelé que les très nombreuses manifestations qui s'étaient répétées, semaine après semaine depuis le mois de novembre 2018, avaient montré et avaient été marquées fréquemment par des actes de violence et de destruction justifiant l'usage de ces armes.

Enfin, il a souligné qu'il était impossible d'exclure la répétition de telles violences, de tels incidents au cours des prochaines manifestations, et qu'il était donc nécessaire de permettre aux forces de l'ordre de recourir à ces armes intermédiaires qui demeurent particulièrement appropriées pour faire face à ce type de situation, sous réserve encore une fois du strict respect des conditions d'usage s'imposant à leur utilisation.

Je n'y reviens pas, je les ai rappelées. Le juge des référés du Conseil d'État a donc estimé qu'il n'était pas opportun de suspendre ces armes et qu'il ne pouvait être regardé en l'état comme de nature à caractériser une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifester et au droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradant leur utilisation.

Je terminerai en indiquant que l'I.G.P.N. a été saisie au plan administratif, y compris par le Préfet de police, comme au plan judiciaire, notamment par les plaignants, d'un certain nombre de signalements laissant entendre que l'usage de ces armes aurait pu, dans certains cas, n'être pas justifié.

Au cas par cas, et je dis bien au cas par cas puisqu'il s'agira à chaque fois d'apprécier les circonstances dans lesquelles ces tirs ont pu être réalisés, ces enquêtes devront dire si l'usage de l'arme était justifié et si la doctrine d'emploi a été respectée. Si ces enquêtes concluent à des fautes, celles-ci seront sanctionnées. Ces enquêtes se font, je le rappelle, sans préjudice de l'intervention du Défenseur des droits.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à la connaissance de votre Conseil.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet.

Je vais d'abord demander si le vœu n° 114 du groupe Communiste, puisqu'en réponse aux vœux n°s 114, 115 et 116, l'Exécutif a déposé le vœu n° 116 bis, est maintenu ou retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je remercie M. le Préfet de sa réponse en termes de droit, de rappel au droit…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous ai juste demandé si vous le retiriez.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais dire pourquoi je maintiens mon vœu.

La réponse n'est pas d'un point de vue juridique, la réponse que l'on attend est une réponse politique, puisqu'il s'agit d'un débat politique, et donc je maintiens mon vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci. Je le mettrai au vote un peu plus tard. Je déroule déjà pour savoir si les vœux sont maintenus.

Le vœu n° 115 du groupe "Génération.s" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ou maintenu ?

Mme Léa FILOCHE. - On regrette la position de la Préfecture et, vraiment, on souhaite que tout le monde prenne la mesure de ce qui est en train de se passer. Je suis bien embêtée. On va maintenir notre vœu, mais on votera celui de l'Exécutif aussi.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Madame SIMONNET, votre vœu est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Pour le coup, je ne comprends pas mes collègues parce que le vœu de l'Exécutif dit "interdiction du L.B.D.". Par contre, ce qui ne me satisfait pas, c'est que dans le vœu de l'Exécutif, il n'y a pas l'interdiction des lacrymogènes du type G.L.I.F.4. Pour cette raison, je maintiendrai aussi mon vœu et je voterai les vœux du groupe "Génération.s" et du groupe Communiste.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je n'ai pas compris votre réponse. Vous le maintenez ou vous le retirez ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je le maintiens.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix les vœux les uns après les autres.

J'ai un certain nombre d'explications de vote, j'ai bien retenu, ne vous inquiétez pas.

J'ai une première explication de vote de M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Sur l'ensemble, tout le monde sait que Paris vit, tous les week-ends, un climat de violence important, et sans les forces de sécurité en charge du maintien de l'ordre à Paris, auxquelles je rends hommage encore une fois, combien de monuments, de vitrines, de terrasses, de mobiliers urbains seraient dévastés et régulièrement détruits.

Alors oui, le recours aux lanceurs de balles de défense, dans les moyens de neutralisation des auteurs de ces voies de fait, pose des questions. Sans intenter néanmoins à la vie des personnes, ils posent des questions sur la gravité des blessures. Sans doute, Monsieur le Préfet, faut-il s'interroger sur les règles et procédures d'engagement de cette arme et proportionner son usage à l'ampleur des troubles à faire cesser. Sans doute, le couplage avec une caméra et une possible réduction de la puissance cinétique est probablement souhaitable, tout en conservant aux L.B.D., une force d'arrêt dissuasive. Et bien sûr, sans doute, faut-il insister sur la formation et l'habilitation des policiers chargés de s'en servir.

Mais le vœu de l'Exécutif et l'ensemble des vœux procédant par interdiction à interdiction moratoire avec des intonations comminatoires et démagogues qui visent à acheter une bonne conscience à bon marché aux élus de la

Ville de Paris, alors qu'il s'agit de défendre l'intégrité de nos rues, de nos commerces, de notre espace public, c'est trop facile de souffler le chaud et le froid. On ne peut pas se plaindre tous les samedis soirs des dégradations subies par la Ville de Paris et, le lundi matin, aller pleurer avec les pleureuses qui s'exposent ou qui s'opposent aux forces de maintien de l'ordre. Nous voterons contre le vœu de l'Exécutif et contre tous les autres vœux.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Une explication de vote de Mme LANG. Sur quel vœu ?

Mme Anne-Christine LANG. - Le vœu de l'Exécutif. Je vais être très brève. Nous voterons également contre le vœu de l'Exécutif. Les explications ont été très bien données par M. le Représentant du Préfet de police.

Je voudrais simplement indiquer que nous sommes tous extrêmement attachés à la liberté de manifester, à la sécurité des personnes, à la sécurité des manifestants, et rappeler en deux mots que les scènes qui se sont déroulées à Paris, au mois de décembre, ont été d'une violence absolument inouïe et que l'usage qui a été fait des L.B.D., le plus souvent, était tout simplement lié à la volonté et à la nécessité de se défendre face à des gens qui se vantaient quand même de vouloir tuer des flics.

Je voudrais dire à nouveau qu'en ce qui nous concerne, nous faisons à la fois totalement confiance à l'I.G.P.N. pour, avec la plus grande rigueur, mener les enquêtes nécessaires sur les usages controversés de cette arme.

Nous faisons tout à fait confiance également au Ministère de l'Intérieur et à l'ensemble de la hiérarchie pour revoir, le cas échéant, la doctrine et le cadre d'utilisation de ces armes car c'est leur métier et nous ne sommes pas systématiquement dans cette attitude de défiance vis-à-vis des fonctionnaires et du Ministre de l'Intérieur.

Donc, nous voterons contre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. AURIACOMBE.

Sur quel vœu vous expliquez-vous ?

Sur l'ensemble des vœux.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je vais très rapidement dire que nous voterons contre ces vœux qui nous sont proposés ici.

J'ai entendu notamment M. BONNET-OULALDJ dire que la liberté de manifester est fondamentale. Nous sommes tout à fait d'accord. Je n'ai pas l'impression qu'elle soit interdite en France quand je vois tout ce qui se passe tous les week-ends. Toutefois, il est tout aussi fondamental de maintenir la sécurité publique.

Aujourd'hui, à Paris, M. le Préfet l'a expliqué, la police a forcément besoin de matériel pour cela. Le L.B.D. en fait partie. Il est utilisé sous contrôle, dans des normes, avec du personnel formé. Il est aujourd'hui indispensable d'avoir des moyens.

Je ne suis pas un professionnel de la sécurité, mais j'imagine que, lorsque l'on a inventé ces armes, c'était pour éviter les armes à feu notamment. Cela me paraît donc, bien évidemment, très utile en matière de maintien de la sécurité. Nous voterons donc contre ces vœux.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Même chose, explication de vote sur les trois vœux.

Monsieur le Représentant du Préfet, votre réponse, je la déplore, mais heureusement qu'elle se fait dans l'intimité de cet hémicycle car c'est ce type de réponse qui aboutit à dresser une partie de la population contre la police, cette Police nationale que nous aimons.

Je vais vous dire pourquoi. Quand vous - pas vous personnellement -, mais quand les autorités préfectorales, gouvernementales ou certains politiques nient les faits mentionnés par Nicolas BONNET-OULALDJ et d'autres avant moi, nient des usages manifestement disproportionnés de la part de policiers, donc illégitimes, en disant que l'on ne peut rien dire, qu'il faut attendre de voir l'enquête de l'I.G.P.N., mais que, au même moment, sans attendre la moindre procédure judiciaire, vous dénoncez les manifestations, illégitimes elles aussi, de certains manifestants, vous pratiquez un "deux poids, deux mesures" qui dresse beaucoup de gens contre la police.

Quand comprendrez-vous cela ? C'est ce que le Préfet Grimaud avait compris - je reprendrai la parole tout à l'heure sur mon vœu. C'est pourquoi, lui, il a eu le courage de faire cette lettre adressée à chacun et dans laquelle il a dit les choses, il a reconnu la réalité des faits.

Vous avez fait un exposé incroyable. Je ne dis pas qu'il est faux, d'ailleurs.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, merci de conclure, s'il vous plaît.

M. Pascal JULIEN. - Trois fois une minute.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vos collègues ont fait moins d'une minute trente sur l'ensemble des vœux. S'il vous plaît.

M. Pascal JULIEN. - Non.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Si.

M. Pascal JULIEN. - Il y a trois vœux. Je vais prendre la parole pour chaque vœu.

D'accord, j'arrête et je reprendrai la parole pour le vœu suivant.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Veuillez terminer, s'il vous plaît. Continuez, mais je vous demande de faire…

M. Pascal JULIEN. - J'ai annoncé clairement et je ne ferai pas trois minutes !

A cause de votre intervention, Madame la Présidente, on rallonge le temps de parole. Donc, à moins que mes propos vous gênent, c'est possible aussi.

Monsieur le Représentant du Préfet, le Préfet Grimaud avait compris, lui, qu'il fallait publiquement dire : "Oui, c'est vrai que certains policiers, vu ce qu'ils subissent…" car les violences illégitimes de la police s'expliquent, mais de la même manière que les violences d'un manifestant s'expliquent. Ils répondent par une violence physique à une violence sociale. Ce n'est pas la bonne réponse. Cela ne légitime pas, mais cela explique.

Comme pour le policier qui s'est fait insulter, "caillasser" toute la journée, au bout d'un moment, il va peut-être déraper et viser la tête de quelqu'un. Cela s'explique, ce n'est pas légitime. Et quand trois personnes filment la même scène, que c'est sur tous les réseaux sociaux et que l'on vous entend dire : "On va attendre les conclusions de l'I.G.P.N.", à ce moment-là, vous dressez des gens contre la police. Je le déplore.

Nous aimons la Police nationale.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - La parole est à M. AQUA, pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous voterons pour tous les vœux qui ont été proposés, mais laissez-moi quand même commenter les réponses faites dans cet hémicycle. On est tout de même dans le bal des hypocrites. Entre la réponse de M. AZIÈRE ou celle de Mme LANG, on va dans le même sens : on feint de déplorer une certaine forme de violence ; en revanche, on légitime une autre violence.

La question n'est pas de savoir si l'on doit ou pas assurer la sécurité. La question est de savoir comment on assure la sécurité. Croyez-vous qu'en utilisant des L.B.D., qu'en blessant gravement des manifestants, pour beaucoup qui sont pacifistes… Le dernier exemple, c'est avec Louis BOYARD. Vous pouvez essayer de trouver le moindre moment où il a été violent, vous ne trouverez pas.

Vous croyez que c'est en blessant des manifestants qui sont là pour exprimer quelque chose, qui viennent contester une politique, peut-être, que vous voulez… Ce n'est pas en les blessant que l'on y arrivera.

La question, ce sont les moyens que vous utilisez. Vous êtes vraiment dans un bal des hypocrites. Vous autorisez, vous fermez les yeux sur la violence. Quand "Amnesty International" souligne que l'usage est excessif, quand la Ligue des droits de l'Homme, le Défenseur des droits, des pays européens - tous pratiquement - ont interdit l'usage des L.B.D., qu'attendez-vous ? Vous attendez qu'il y ait un mort dans les rues de Paris pour, enfin, se dire que, peut-être, il faudrait changer ? Excusez-moi, ce bal des hypocrites est vraiment plus qu'énervant.

Bien évidemment, nous voterons, mais j'espère, à la différence de ce qui a été dit dans le secret de cet hémicycle, que les propos qui ont été tenus ici seront rendus publics.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je vais procéder aux opérations de vote. Je vais vous demander le plus grand silence, s'il vous plaît. Je vais vous demander également de bien lever la main.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 115 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 116 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 52).

Nous avons compté : 37 voix à 31 voix.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la tranquillité publique rue Sedaine (11e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 117 relatif à la tranquillité publique, rue Sedaine, dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe LRI.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je porte le vœu de mes collègues du 11e arrondissement. Il est relatif à la tranquillité de la rue Sedaine dans le 11e arrondissement.

Des nuisances ont eu lieu, régulièrement, dans le quartier de l'établissement "Le Clara", ouvert en mai 2016 dans la rue Sedaine, des nuisances qui se traduisent par des cris, du vandalisme, de la violence et même des entraves à la circulation.

Les habitants souhaitent, légitimement, préserver leur quartier apaisé. Les conséquences de cette situation sont le départ d'habitants et de familles. C'est souvent, hélas, le préalable à des fermetures de classes ou encore à la transformation du quartier en lieu de passage, avec un risque de hausse des locations touristiques de courte durée. Vous savez, mes chers collègues, à quel point nous devons être vigilants à ce sujet.

Pour toutes ces raisons, nous émettons le vœu que le Préfet de police poursuive les contrôles de l'établissement "Le Clara" et prenne les mesures adaptées pour que cessent définitivement les nuisances intolérables que cet établissement fait subir au quartier, que soient renforcées la présence et la réactivité des forces de l'ordre dans cette zone, et enfin que le moratoire sur les licences 4 ordonné par la Préfecture pour la rue Sedaine soit étendu.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci pour ce vœu, mais il a déjà été très largement débattu en Conseil d'arrondissement avec le maire du 11e, François VAUGLIN. Je dois avouer qu'à la lecture de ce vœu et en vous écoutant, je regrette que les éléments très précis et très complets qui vous ont été fournis par François VAUGLIN, maire du 11e, lors de ce Conseil d'arrondissement, n'aient pas été repris dans vos propos.

Permettez-moi d'en profiter pour saluer le travail de coproduction de sécurité mis en œuvre localement par François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, ainsi que son exécutif et les services du commissariat qui sont très investis, les uns et les autres, en matière de tranquillité publique.

Le Préfet de police ou son représentant vous répondra en complément sur l'action engagée en matière de police administrative, mais permettez-moi de vous rappeler - ce que vous savez déjà car cela vous a déjà été dit - qu'en ce qui concerne "Le Clara", le maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, est intervenu à plusieurs reprises auprès du Préfet de police, seule autorité compétente.

Suite à cette saisine, le Préfet a prononcé en octobre 2018 en urgence une fermeture administrative de l'établissement. J'imagine que cela vous sera rappelé. Dès la réouverture de l'établissement, celui-ci a rouvert avec un mode d'exploitation générant de nouveau de graves troubles à la tranquillité et à l'ordre public. Le maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, a de nouveau saisi le Préfet afin que des mesures fermes puissent être prises dans les meilleurs délais.

Le maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, a saisi le Préfet en juillet 2018 afin de l'alerter sur le remplacement progressif de la mono-activité textile par celle des débits de boissons. Je fais référence au deuxième attendu de votre vœu. Le 12 décembre dernier, le Préfet de police, qu'il en soit remercié, a donné une suite favorable à cette demande du maire du 11e arrondissement puisque la rue Sedaine a été intégrée à l'arrêté.

Compte tenu de tous ces éléments, je pense que l'ensemble des demandes, qui ont été formulées dans votre vœu, ont été satisfaites. Merci, de la part de François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, et de son exécutif pour ces vifs encouragements que vous leur adressez. J'imagine que vous retirerez votre vœu à l'issue de cet échange, sinon vous comprendrez que j'y apporterais un avis défavorable.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Je donne la parole au Représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame l'Adjointe à la Maire, vous avez quasiment tout rappelé. Le quartier de la rue Sedaine est marqué ces dernières années par une très forte augmentation de l'activité de débits de boissons. Six débits de boissons se sont installés dans cette rue en trois ans, ce qui est assez considérable et qui change la physionomie évidemment du quartier, avec pour conséquence une perturbation par certains établissements de la tranquillité publique. La dégradation de la physionomie est en tout cas partagée par les équipes du commissariat du 11e arrondissement.

Vous avez évoqué l'établissement "Le Clara" en particulier, qui est peut-être celui qui pose le plus de problèmes dans cette rue. Le maire, à plusieurs reprises, a attiré l'attention du commissaire central, ainsi que celle du Préfet de police.

Nous ne sommes pas restés inactifs sur ce dossier. Sur la base des doléances transmises par les riverains, sur la base des signalements du maire du 11e arrondissement, l'établissement a fait l'objet de plusieurs mesures de contrôle, au titre des diverses réglementations que le Préfet de police est chargé d'appliquer à Paris.

Ce sont des réglementations de contrôle au titre de la sécurité sanitaire, notamment pour la diffusion de musique amplifiée, avec une mise en demeure notifiée au printemps dernier à l'exploitant pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Ce sont des visites au titre de la réglementation de sécurité incendie sur les établissements recevant du public, où nous avons rappelé à l'organisateur, plus exactement au gestionnaire de l'établissement, qu'il ne pouvait pas organiser certaines activités au regard des caractéristiques de son établissement.

Ce sont aussi des mesures et des contrôles, au titre de la police des débits de boissons, qui correspondent à une réglementation nationale ; à Paris comme ailleurs, elle est appliquée par les Préfets et ce n'est pas une spécificité parisienne.

Un avertissement a été prononcé dès le mois de septembre avec une mesure de fermeture en urgence, comme Mme l'Adjointe à la Maire l'a rappelé : une mesure de fermeture en vigueur à compter du 4 octobre pour des faits particulièrement graves de rixes et de troubles à l'ordre public devant l'établissement.

Une mesure de police administrative est actuellement à l'instruction. Je rappelle que, pour prendre des mesures et qu'elles portent leurs effets, il faut s'assurer à chaque fois que le cadre de droit est respecté, que les infractions et les manquements que nous reprochons aux exploitants peuvent bien lui être imputés et justifier ainsi une mesure de fermeture.

En plus des actions de contrôle visant cet établissement en particulier, le Préfet de police a effectivement accédé à la demande du maire du 11e arrondissement visant à interdire la translation de nouvelles licences dans la rue Sedaine, considérant que désormais l'activité de débit de boissons était représentée en nombre très conséquent dans cette rue. C'est effectif depuis le mois de décembre dernier.

Nous envisagerons une éventuelle extension de cet arrêté à d'autres rues, comme c'est mentionné dans votre vœu, en prenant bien en compte à chaque fois la nécessité de motiver et proportionner les mesures restrictives à la liberté de commerce aux troubles effectivement constatés. C'est une exigence du juge administratif : si nous ne pouvons pas prouver que la mesure de restriction est nécessaire et qu'aucune autre mesure n'est nécessaire, cet arrêté peut être annulé. Rien ne serait plus déplorable que de voir des mesures, prises à grand renfort de communication, être ensuite arrêtées et annulées par le juge administratif.

Nous restons, en tout cas, extrêmement vigilants sur cet établissement. Les services du commissariat du 11e et ceux de la Brigade de répression du proxénétisme sont totalement mobilisés.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Préfet.

Est-ce que le vœu n° 117 du groupe les Républicains et Indépendants est maintenu ? Je pose une question. Oui ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que trois votes à bulletin secret sont ouverts pour la désignation de représentants dans trois organismes. Je vous invite donc à vous rendre dans la salle de travail avant 13 heures pour déposer vos bulletins dans les urnes prévues à cet effet.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 118, n° 119 et n° 119 bis relatifs aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre et au droit de manifester.

La parole est à M. BELLIARD. Il n'est pas là ?

Je donne donc la parole à Mme SIMONNET.

Ah ! Excusez-moi, je ne vous ai pas vu. Ce n'est pas ce que j'avais noté, c'est pour cela.

Monsieur JULIEN, vous avez la parole, pour deux minutes.

M. Pascal JULIEN. - Voilà quelques extraits justement de la lettre du Préfet Grimaud. Je cite : "Chaque fois qu'une violence illégitime est commise contre un manifestant, ce sont des dizaines de ses camarades qui souhaitent le venger". Ou encore : "Cette escalade n'a pas de limite. Le métier de policier n'est pas un métier comme les autres. Quand on l'a choisi, on en a accepté les dures exigences mais aussi la grandeur". Par ailleurs, le Préfet prend deux exemples types de violences illégitimes : frapper un manifestant à terre, frapper des manifestants après arrestation. Mais il en existe bien d'autres aujourd'hui et cela a été vu tout à l'heure dans la discussion.

Voilà pourquoi, étant donné l'ampleur qu'a pris cette affaire et qu'a pris le débat à l'échelle parisienne et à l'échelle nationale, mon groupe propose, mon groupe demande au Préfet de police d'aujourd'hui de s'inspirer du Préfet Grimaud, et à son tour d'envoyer une lettre, comme le Préfet Grimaud l'avait fait, à chaque policier, quel que soit son grade. Une lettre personnelle dans laquelle il rappelle les règles, l'éthique, et sans nier l'explication parce qu'il dit aussi et dénonce - on est avec lui sur ce point -, je cite : "La sauvagerie de certaines agressions, qui vont du pavé lancé de plein fouet sur une troupe immobile, jusqu'aux jets de produits chimiques destinés à aveugler ou à brûler gravement".

On n'est pas dans le manichéisme, mais il est temps aujourd'hui de le faire. Alors je sais que cela a été fait un peu pour le L.B.D., mais il faudrait le faire globalement.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN…

M. Pascal JULIEN. - Je termine.

Ce qui est bizarre, c'est que ce vœu aurait, à mon avis, dû être vu avec les précédents, mais ce n'est pas moi qui suis maître de l'ordre du jour.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je redonne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La loi "anticasseurs" est un recul démocratique considérable. C'est le Barreau de Paris qui s'inquiète. La loi "Anticasseurs", c'est une interdiction de manifester, prise par les préfets, parce qu'il y aurait des raisons sérieuses de penser que telle personne peut troubler l'ordre public. Autant dire que cette loi, comme le dit l'avocat, M. SUREAU, c'est la loi de la peur.

Union syndicale des magistrats, syndicat police U.N.S.A., de nombreuses organisations dénoncent cette loi. Ils ont voté hier majoritairement à l'Assemblée nationale, une mesure, une loi liberticide. Nous sommes face à une dérive autoritaire du pouvoir, très inquiétante.

Oui, il est très inquiétant que dans un pays démocratique, on puisse prononcer une décision administrative interdisant le droit de manifester, sans que la justice n'ait été saisie, par anticipation de faits hypothétiques que la personne pourrait commettre, tout simplement parce qu'on estime que cette personne est en lien avec d'autres et que c'est un faisceau d'hypothèses. Il faut à tout prix se mobiliser contre cette loi, même si elle a d'ores et déjà été votée.

Oui, elle va repasser au Sénat et le Conseil de Paris peut également solliciter et interpeller le Conseil constitutionnel pour qu'il soit saisi à l'issue de l'examen de cette proposition de loi. Mais ce n'est pas un hasard si nombre d'associations de défense des droits de l'homme, si nombre de magistrats s'y opposent. N'oubliez jamais, chers collègues, que notre République, qu'un grand nombre de nos lois ont été obtenues, ont été construites grâce justement à de nombreuses manifestations.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci aux deux intervenants.

Nous sommes finalement dans une situation un peu paradoxale. Hier, en réponse à une question d'actualité du groupe "Génération.s", nous avons eu un échange sur la loi dite "anticasseurs", qui étaient débattue dans l'après-midi au Parlement, et aujourd'hui nous nous retrouvons à nous exprimer après que cette loi a été adoptée.

Je crois profondément à l'action que nous menons, comme élus municipaux, comme citoyens engagés, comme militants, et je crois que nous allons continuer, les uns et les autres, à porter cette voix particulière des élus parisiens, à porter cette voix particulière de Paris. C'est ce que j'ai eu l'occasion de dire hier, car les libertés publiques sont au cœur de ce qu'est Paris, car elles doivent être partout, tout le temps, et particulièrement dans les moments parfois de vent mauvais, défendues.

Alors oui, nous continuerons à porter cette parole d'élus parisiens. Oui, nous plaçons beaucoup d'espoir dans le Conseil constitutionnel, et oui, nous relirons l'interview de François SUREAU, "C'est le citoyen qu'on intimide, pas le délinquant", et nous continuerons à tout faire pour que ce soit le délinquant qui soit intimidé, jugé, puni, et jamais le citoyen.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Je ne répondrai aujourd'hui pas davantage qu'hier sur la proposition de loi en cours de discussion, qui va arriver en seconde lecture au Sénat, et dont la rédaction n'est toujours pas stabilisée.

Je voudrais m'associer à l'hommage qui a été rendu par M. JULIEN au Préfet Grimaud. Vous savez la place qu'il joue dans l'histoire de la Préfecture de police, l'attachement personnel que le Préfet de police actuel lui porte. Une salle porte son nom, sa lettre est affichée à plusieurs endroits de la Préfecture de police. Et comme vous le savez, avec l'accord de la Maire de Paris, et, je le crois, en faisant quelques entorses aux règles habituelles de dénomination des rues, le quai du Marché-Neuf sera bientôt rebaptisé quai du Marché-Neuf Maurice-Grimaud pour lui rendre l'hommage qui lui est dû.

L'exemplarité des forces de l'ordre, vous avez raison de le rappeler, Monsieur le Conseiller, est un principe cardinal ; elle fonde leur action, elle fonde aussi le lien de confiance entre la police et la population. C'est précisément pour cela qu'il y a quelques années, un code de déontologie en bonne et due forme, code de déontologie des forces de police et de gendarmerie, a été créé et codifié au sein du Code de la sécurité intérieure. Au moment de la formation initiale comme lors de la formation continue, les principes d'exemplarité, les règles que j'évoquais tout à l'heure, mais bien d'autres encore, sont rappelés aux fonctionnaires de police, et ce, quel que soit leur grade.

Enfin, cette exemplarité, au-delà des lettres, se rappelle aussi au quotidien dans la gestion d'un service. C'est la responsabilité de l'autorité hiérarchique, à quelque niveau qu'elle se trouve, de rappeler les règles auxquelles les personnes placées sous son autorité sont soumises. Ce contrôle hiérarchique est d'ailleurs complété par le contrôle interne ou par les enquêtes que l'Inspection générale de la Police nationale peut conduire. De plus, je rappelle que les services de police et de gendarmerie sont soumis également au contrôle du Défenseur des droits, dont le rôle et la mission sont prévus par la Constitution.

Dans le contexte particulier, j'en ai dit un mot tout à l'heure et je ne vais m'étendre trop longtemps, le Préfet de police rappelle lui-même personnellement, au briefing hebdomadaire préalable aux manifestations des samedis, les règles d'usage, les règles applicables en matière de maintien de l'ordre.

Je voudrais, pour terminer, rappeler les propos que le Ministre de l'Intérieur a tenus lundi dernier, il y a deux jours, à Montpellier devant les forces d'intervention, devant les forces de police et de gendarmerie. Il a rappelé cette exigence d'exemplarité et de proportionnalité dans la réponse qui était la leur, aux violences auxquelles ils pouvaient être confrontés, en indiquant que porter un uniforme obligeait les fonctionnaires de police et de gendarmerie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux explications de vote mais, auparavant, en réponse aux vœux n°s 118 et 119, l'Exécutif a déposé le vœu n° 119 bis.

Je vais donc demander si le vœu n° 118 du groupe Ecologiste de Paris est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Pascal JULIEN. - Pour que je comprenne bien, c'est le vœu que l'on a voté tout à l'heure ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Non, c'est un autre. Le n° 119 bis.

M. Pascal JULIEN. - Le n° 119 bis. Nous retirons notre vœu, parce que l'attendu de notre vœu se retrouve dans celui de l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, vous maintenez votre vœu ou vous le retirez au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je le retire au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai des explications de vote sur le vœu n° 119 bis.

Monsieur BARGETON, vous avez demandé la parole, pour une minute.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu de l'Exécutif est un vœu fourre-tout, qui veut répondre à tout, qui mélange tout et qui finit par être déséquilibré. Il ne prend d'ailleurs même pas en compte l'état de la loi, telle qu'elle a été adoptée hier. C'est pourquoi notre groupe demandera un scrutin public au titre de l'article 4 du règlement intérieur.

Comparaison n'est pas raison. Justement, si les Verts le votent, c'est parce qu'il y a leur attendu, et c'est bien ce qui me pose problème. Demander au Préfet de rappeler à l'ordre ses agents, après ce qu'ils ont vécu, est pour le moins inapproprié. Dans ce vœu, vous parlez de dérive autoritaire. Je peux vous dire que oui, ERDOGAN, oui, ORBAN, oui, MADURO, cela, ce sont des dérives autoritaires, et cela, c'est inquiétant. Mais ces comparaisons me paraissent tout à fait déplacées. Ne galvaudez pas les mots, il ne vous en restera plus...

S'il vous plaît ! S'il vous plaît, j'ai écouté tout le monde dans le calme. S'il vous plaît. Ne galvaudez pas les mots, il ne vous en restera plus. Mal nommer les choses, c'est rajouter du malheur au monde. Et quand vous dites que c'est bafouer arbitrairement, quand je lis de tels propos, quand j'ai entendu le mot "gueules cassées" tout à l'heure, oui, je trouve cela choquant.

De quoi s'agit-il ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON, vous aviez une minute d'explication de vote…

M. Julien BARGETON. - Non, non ! J'ai été interrompu et il y a plusieurs vœux maintenus.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - … je vous laisse quelques secondes, veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Julien BARGETON. - Il y a plusieurs vœux maintenus ; je voudrais conclure.

De quoi s'agit-il ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Veuillez conclure. Vous n'avez pas plus d'une minute d'explication de vote.

S'il vous plaît, est-ce qu'on peut s'écouter ?

Je vous prie de bien vouloir conclure, Monsieur.

M. Julien BARGETON. - Oui, j'aimerais avoir de l'écoute et j'aimerais que vous fassiez régner la police de cette Assemblée, Madame la Présidente.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Julien BARGETON. - Il peut exister des sensibilités différentes, mais après avoir vu des policiers lynchés au sol, des motards attaqués sur les Champs, l'Arc de Triomphe dévasté, et pas par des policiers mais bien par des casseurs, il s'agit simplement de tenir les "black blocs" et l'ultra-droite dans un contexte où le déchaînement de la violence est inégalé de la part de certains casseurs, de certains, je l'ai bien dit…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

M. Julien BARGETON. - … et qu'elle est systématique. Cela ne mérite pas un vœu univoque et confus, cela mérite du recul…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous êtes à deux minutes, Monsieur BARGETON.

M. Julien BARGETON. - … et de la distance.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame PAWLIK, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Déborah PAWLIK. - Nous n'avons pas eu le vœu bis de l'Exécutif, mais les propos de mon collègue M. BARGETON me suffisent pour dire que nous voterons contre ce vœu.

J'ai l'impression parfois, quand on est dans cet hémicycle, que nous ne vivons pas dans le même pays, pas dans la même ville. Cela fait deux mois à République que nous assistons aux mêmes casses, aux mêmes saccages systématiques.

Madame SIMONNET, j'ai lu avec attention votre vœu. Venez avec moi, je vous emmène voir les commerçants, les habitants.

C'est à vous de faire régner la police de séance, Madame la Maire…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - C'est ce que je suis en train de faire. Oui, ce sera décompté, évidemment.

Je vous demande de faire le silence et de bien vouloir écouter vos collègues, s'il vous plaît.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame SIMONNET, je vous invite à venir avec moi voir les commerçants, les habitants de ce quartier…

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je suis désolée…

Mme Déborah PAWLIK. - Ce n'est quand même pas possible !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, ceux qui ont des discussions le font en dehors de cet hémicycle. On laisse parler les uns et les autres et on s'écoute.

Mme Déborah PAWLIK. - Je disais, Madame SIMONNET, je vous invite vivement à m'accompagner à République pour voir les commerçants, les habitants, qui depuis deux mois, tous les samedis, doivent baisser rideau, prendre le métro à une station à un kilomètre, parce qu'il y a des casses, des casseurs systématiquement dans la manifestation.

Que fait-on ?

On ne fait rien, on continue à attendre ?

J'ai pour ma part confiance dans les forces de l'ordre, dans les manifestants.

En revanche, je n'ai pas confiance dans les casseurs. Vous avez fait un nombre de manifestations impressionnant, Madame SIMONNET, dans votre vie. Vous savez parfaitement que l'on ne va pas sur une manifestation avec des boules de pétanque, une hache ou un sabre. Ces personnes qui sont dans les manifestations ne viennent pas pour utiliser leur droit de manifester, elles viennent pour casser.

Oui, que des dispositions soient prises pour éviter cela, c'est important.

Je terminerai en posant une dernière question sur le vœu qui a été déposé en la matière. Qui paye ? Vous évoquez la justice sociale fréquemment. Qui paye, in fine, ce saccage ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote. Je vous demande de bien vouloir conclure.

Merci.

J'avais une autre explication de vote.

Madame BERTHOUT, une minute.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Présidente, je demande que mon temps de parole… Madame la Présidente ? On vient de me décompter 9 secondes. Je rends hommage à Déborah PAWLIK qui a parlé dans un brouhaha total.

Nous avons écouté nos collègues, qui d'ailleurs n'ont cessé de se répéter. Nous voterons avec mon groupe contre ce vœu, qui est un vœu pétri d'ambiguïté, comme toujours. La Maire de Paris fait semblant d'apporter son soutien aux forces de l'ordre, et puis dans les faits, on dépose un vœu bis dont on prend connaissance à la dernière minute, qui dit exactement le contraire.

Mes collègues M. BARGETON et Mme PAWLIK ont tout à fait raison. Les propos qui sont dans ce vœu sont absolument inacceptables à l'endroit des forces de police, à qui l'on demande tout et son contraire. Ne faites pas semblant de les soutenir quand vous écrivez des vœux qui les mettent en cause et ne tiennent pas compte du travail considérable qu'ils ont dû faire lors de ces manifestations.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole pour une explication de vote.

J'ai l'impression que dans notre débat, et dans l'emportement, on parle de tout, mais pas de ce qui est précisément écrit dans le vœu de l'Exécutif.

Je veux donc rappeler que ce vœu me paraît tout à fait équilibré. Nous sommes solidaires et en soutien des forces de l'ordre lorsqu'elles doivent faire face à des violences très importantes dans les manifestations, et cela ne nous empêche pas, comme le Préfet de police le rappelle lui-même régulièrement, d'être exigeants.

Cette exigence qui est dans ce vœu, c'est cette exigence qui fait que nous ne sommes pas favorables à la loi anticasseurs. Je ne crois pas que l'on puisse, comme je l'ai entendu, faire dire à ce vœu ce qui n'est pas écrit dedans.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous avez déjà eu votre explication de vote, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il y a un règlement !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'entends bien. Est-ce un rappel au règlement ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous allons le faire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Que tout le monde prenne connaissance de ce vœu et le lise, Monsieur le Président du groupe Socialiste !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Vous aurez une suspension de séance de 5 minutes, qui permettra à chacun de prendre connaissance de ce vœu.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures seize minutes, est reprise à douze heures vingt-sept minutes, sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous prie de bien vouloir reprendre vos places.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je pense que tout le monde a pu prendre connaissance du vœu n° 119 bis de l'Exécutif et le lire attentivement. Les opérations de vote peuvent donc commencer. Tout le monde s'est préparé.

Je vous rappelle juste que vous devez regagner vos places respectives.

S'il vous plaît, pouvez-vous faire silence ?

Est-ce que tout le monde est à sa place ? Je vous demande de bien vouloir regagner vos places. Tout le monde n'est pas à sa place. Est-ce que tout le monde peut regagner sa place, s'il vous plaît ?

Est-ce que tout le monde a sa carte ? Je vous rappelle que vous votez à votre place. J'ai deux minutes de suspension de séance supplémentaires, techniques, pour que l'on s'assure que toutes les cartes ont bien été distribuées.

Cette demande de suspension de séance est de droit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-huit minutes, est reprise à douze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Je vous prie de bien vouloir regagner vos places rapidement pour que l'on puisse démarrer cette opération de vote. Nous avons déjà perdu assez de temps.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit de manifester.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Tout le monde est-il à sa place ? Je demande absolument à ce que chacun regagne sa place. Nous allons commencer les opérations de vote. Chacun vote à sa place, avec sa carte. Il en est de même pour les procurations. Sans changer de place, carte après carte.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 119 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté pour lui-même et ses procurations ?

Il reste un vote…

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 138

Pour : 75

Contre : 59

Abstention : 0

NPPV : 4

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 53).

(Voir annexe n° 2).

Mes chers collègues, je vous propose de continuer, de bien vouloir regagner vos places ou quitter l'hémicycle pour des discussions qui n'ont rien à voir avec la séance.

2019 DEVE 7 - Subvention (13.500 euros) à la Ligue de protection des oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges L.P.O. et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la labellisation des Arènes de Lutèce.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 7 et le vœu référencé n° 120 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 13.500 euros à la Ligue de protection des oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuge L.P.O. et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Silence, s'il vous plaît. Madame MOREL, allez-y, s'il vous plaît.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération s'inscrit dans les Plans Biodiversité que nous avons votés en mars dernier, et le groupe Ecologiste s'en réjouit. Il a pour objet d'accorder une subvention de 13.500 euros à la Ligue de protection des oiseaux pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuge L.P.O.

Cette démarche est particulièrement intéressante et s'inscrit dans le combat des écologistes, pour rendre accessible la notion de biodiversité et la sauvegarde des animaux.

Ce projet de délibération marque un pas de plus dans l'engagement de la Ville pour la protection des oiseaux, et notamment des moineaux, dont la disparition a été largement mise en avant par les associations, et notamment par la L.P.O.

La disparition des moineaux touche un grand nombre de Parisiens et est souvent reprise par les médias. C'est donc un bon vecteur pour faire prendre conscience à un plus grand nombre, et pour agir individuellement et collectivement en créant des ateliers nichoirs, par exemple, comme je l'ai fait dans le 11e.

Ce projet de délibération est donc une étape. La L.P.O. propose à la Ville d'intervenir sur 25 espaces verts parisiens, 25 refuges pour y mener des actions pédagogiques d'observation et de sensibilisation.

Nous souhaitons toutefois partager deux interrogations. La première : quelles sont les raisons pour lesquelles il manque de grands espaces verts comme le parc André Citroën, les Buttes Chaumont, ou Montsouris qui ne font pas partie de la liste ?

La deuxième question, c'est qu'il nous semble important de mettre le projet de délibération en relation avec l'action de la Ville, de distribuer aux Parisiens des nichoirs. J'aimerais savoir sous quelle forme cette distribution, qui a débuté depuis septembre, s'articule avec les refuges L.P.O.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Je donne la parole à Mme STOPPA-LYONNET pour présentation du vœu n° 120.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il faut se réjouir de l'action de la Ligue pour la protection des oiseaux et de son soutien probable par le Conseil de Paris. La L.P.O. participe au maintien de la biodiversité, ou plutôt, lutte contre son déclin, avec la labellisation de refuges L.P.O. dans les espaces verts urbains, et en particulier parisiens, mais aussi par ses actions d'information, de prévention, de pédagogie, notamment auprès des plus jeunes.

Dans le 5e arrondissement, il y a un seul espace labellisé refuge L.P.O. Il s'agit du square Oronce-Fine. C'est un petit square qui n'est pas ouvert au public, alors que le 5e a plusieurs espaces verts qui pourraient obtenir aussi ce label refuge L.P.O.

Donc ce vœu, présenté par Florence BERTHOUT, et les membres du groupe LRI, a pour vocation d'ajouter l'espace vert Arènes de Lutèce à la liste des refuges L.P.O. parisiens et demande également que la Ligue pour la protection des oiseaux puisse prévoir des missions pédagogiques à destination des publics scolaires et périscolaires.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux orateurs pour leurs interventions. Effectivement, ce projet de délibération, qui est une première, vise à instaurer un partenariat important entre la Ville de Paris et la L.P.O. Je ne rappellerai pas la qualité du travail mené sur l'ensemble du territoire en faveur de la biodiversité, notamment à Paris. Ces refuges sont une première traduction du Plan Biodiversité que nous avons voté en mars dernier, puisque moins d'un an après le vote du Plan, nous allons plus loin que l'engagement d'une des actions qui était l'action 22, qui était consacrée à la généralisation de la démarche "Zéro Phyto" sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous lancerons d'ailleurs prochainement une campagne de mobilisation autour du jardinage écologique pour accompagner la mise en œuvre de la loi Labbé, sachant que la vente de produits phytosanitaires est interdite aux particuliers depuis le 1er janvier.

Pour répondre à Mme MOREL, la L.P.O. a préféré travailler sur des squares de moindre dimension. Bien évidemment, si elle souhaite, dans le cadre de la mise en place de ses actions, recevoir des nichoirs, ces derniers lui seront fournis.

En réponse au vœu n° 120 déposé par Mme BERTHOUT, relatif à la labellisation des Arènes de Lutèce, et conformément aux échanges que j'ai pu avoir avec la maire du 5e arrondissement et notamment, au regard des différentes animations qui ont lieu dans ce square, je vous ai proposé un amendement de l'Exécutif qui propose de rajouter la labellisation du parc Saint-Médard comme deuxième jardin du 5e concerné par ce partenariat, ainsi que la mise en place de missions pédagogiques à destination du public scolaire et périscolaire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci. Il y a donc un amendement.

Le groupe Républicains et Indépendants, acceptez-vous, a priori, l'amendement ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Nous acceptons cet amendement, puisqu'il s'agit d'avoir un espace vert labellisé.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Auquel cas, c'est un avis favorable de l'Exécutif si amendé.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - C'est un amendement de l'Exécutif.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Oui, qui a été accepté. C'est pour cela que je précise, si amendement accepté, vous émettez un avis favorable. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 54).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 7).

Je vous remercie.

2019 DEVE 13 - Convention d'exploitation pour l'entretien des espaces verts concédés à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (7e).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DEVE 13 et l'amendement technique n° 121 de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme KOMITÈS. Comme il s'agit d'un amendement technique, avez-vous des précisions à donner ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je n'ai pas de précisions à donner. Je voudrais juste signaler sur le scrutin précédent que c'est l'amendement de l'Exécutif qui devait être voté. Précédemment, c'était l'amendement de l'Exécutif, qui rajoute les Arènes de Lutèce et les activités pédagogiques.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Ce n'est pas grave.

Il n'y a pas de problème. L'amendement qui a été mis aux voix, mais avec le vœu dans sa globalité, en émettant un avis favorable s'il était amendé.

On avance sur l'amendement technique. Il n'y a pas de sujet. Donc, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 121 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 121 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DEVE 13).

2019 DEVE 31 - Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de "BiodiversiTerre", entre la Ville de Paris, la société "Grand Public" et M. Gad WEIL.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 31 relatif à une convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2019 de "BiodiversiTerre" entre la Ville de Paris, la société "Grand Public" et M. Gad WEIL.

La parole est à M. AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout ce qui est "bio" n'est pas beau. Derrière les mots et les appellations, nous devons regarder qu'elle est la réalité. C'est parce que nous sommes en désaccord avec la réalisation concrète de l'événement "BiodiversiTerre" que nous voterons contre.

Cette convention de partenariat nous semble, en effet, être en contradiction avec les objectifs environnementaux qu'elle affiche pourtant. Trois jours d'événements qui consistent à réaliser une installation sur la place de la République pour sensibiliser le grand public aux questions de biodiversité, de l'agriculture urbaine et de bonnes pratiques environnementales. Sur l'objectif, nous disons très bien.

Nous partageons l'urgence d'agir concrètement pour une transition écologique. Toutefois, vous le savez aussi, pour nous, ce sont les logiques mêmes du système que nous devons changer en profondeur. Peut-être pourrions-nous trouver de meilleurs exemples, en termes de bonnes pratiques environnementales, qu'un événement éphémère qui mobilise autant et, dans les faits, énormément de moyens humains et matériels.

Il est ainsi précisé que 100.000 plantes annuelles seront fournies par la DEVE ainsi que 750 mètres carrés de tapis fleuris. Ces plantes seront, selon le projet de délibération, distribuées au public à l'issue de l'événement, selon des modalités techniques à venir.

Il est regrettable de ne pas connaître ces modalités techniques lorsque l'on sait que l'an dernier, de très nombreuses plantes ont été compostées car elles n'ont pas pu être distribuées. En effet, les Parisiennes et les Parisiens ne se sont pas présentés par milliers sur la place le lundi matin entre 10 heures et midi pour récupérer ces plantes. Cette difficulté, pourtant prévisible, n'avait pas été anticipée. Rien n'indique dans ce projet de délibération que le dispositif sera amélioré.

Toutefois, ce n'est pas le seul flou dans le projet de délibération. Nous manquons également d'éléments précis, écrits sur le financement de "BiodiversiTerre". Trois jours d'événements financés par plus de 1.400.000 euros levés sur des fonds privés, d'accord ; fonds qui, aux termes du projet de délibération, proviennent de partenaires.

Qui sont ces partenaires ? Rien dans les documents du projet de délibération ne nous permet de les connaître. "Veolia" sera-t-il à nouveau partenaire principal ? Nous ne pouvons voter un tel projet de délibération sans savoir qui sont les financeurs ; et ce, d'autant plus qu'il y a une probabilité non négligeable que les partenaires qui se positionneront pour financer ce projet pour un montant tout à fait important ne seront pas des mécènes, mais bien des opérateurs privés qui chercheront à retirer de cet événement un bénéfice, que ce bénéfice soit financé par des allègements fiscaux, par exemple, ou par une belle image verte.

Quelles garanties avons-nous que parmi les partenaires ne se retrouvent pas des filiales d'entreprises qui cherchent à alléger leurs prélèvements obligatoires ou à reverdir leur blason ?

Si la lumière manque sur la partie privée de l'opération, le projet de délibération est précis sur la participation financière de la Ville, participation qui prend la forme de prestations à hauteur de 112.500 euros. Au-delà de la fourniture de plantes et de matériels, la Ville fournit également le travail de ses agents, que ce soit par des heures supplémentaires pour les agents de la DEVE ou de la DPE afin de monter et démonter l'installation, par la mise à disposition de conducteurs de la DILT, par le traitement des déchets.

Si "BiodiversiTerre" et Gad WEIL sont capables de lever 1,4 million d'euros sur fonds privés, pourquoi la collectivité ajouterait ces 112.500 euros supplémentaires ? Pourquoi mobiliser les agents municipaux pour cet événement alors que les services publics de la Ville doivent continuer à fonctionner ? Pourquoi fournir gratuitement les plantes issues du travail des agents de la Ville ? J'irai même plus loin : pourquoi offrir ainsi la place de la République sans faire payer de redevance à un événement qui aurait, selon toute vraisemblance, les moyens de la payer ?

Tous ces éléments nous conduisent à nous prononcer contre ce projet de délibération. Il est nécessaire de faire la promotion de la biodiversité, de sensibiliser le public aux enjeux écologiques, de faire découvrir aux populations urbaines la vie à la campagne et les métiers de l'agriculture. Pour cela, de nombreuses actions seraient plus profitables que ce grand raout sur la place de la République.

Finançons des cars, par exemple, pour que des élèves des centres de loisirs puissent aller visiter des exploitations agricoles à la campagne. Renforçons l'action d'"Eau de Paris" pour l'aide à la conversion des terres. Augmentons le montant de la subvention pour les appels à projets "Paris Campagne". Je pourrais continuer avec d'autres exemples.

Nos leviers d'action sont importants et nous pensons que notre collectivité devrait plutôt se concentrer sur ce type d'événements.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Depuis deux ans, le groupe Ecologiste alerte les conseillers de Paris et explique ses réserves sur cette opération, "BiodiversiTerre", qui s'est déroulée avenue Foch en 2017, sur la place de la République en 2018 et qui nous est proposée, de nouveau, en 2019. Nous qualifions ces opérations de "green washing" pour les entreprises qui y participent.

L'année dernière, nous avions alerté par un communiqué de presse, en rappelant les rapports alarmants sur le déclin de la nature et les contradictions de la Ville qui vote un Plan Climat, un Plan Biodiversité et qui annonce une exemplarité de la Ville.

La manifestation "BiodiversiTerre" sur la place de la République permet de faire de très belles "photos" et des dossiers de presse très attrayants, mais en aucun cas, elle n'apporte des éléments de réponse à l'extinction en masse de la biodiversité. Au contraire, cette manifestation utilise la nature, les animaux et les plantes pour créer des tableaux éphémères. Pour les écologistes, la nature n'est pas jetable. On ne peut pas s'en servir ainsi : installer, comme en 2018, plus de 100.000 plantes et, au bout de quatre jours, les jeter.

De nouveau, cette année, nous avons demandé des bilans des deux manifestations "BiodiversiTerre" et en particulier la liste des sponsors et le bilan carbone. Ces documents ne nous sont pas parvenus.

Je rappelle que l'opération, l'année dernière, était financée par les entreprises telles que "La viande", Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes, et "Happy Vallée", partenaires de "EuropaCity" qui a le projet de bétonner 80 hectares de terres agricoles dans le Nord de Paris.

Cette opération "BiodiversiTerre" a également un coût important pour la Ville. Outre que la Ville met à disposition, gratuitement, l'espace public à des entreprises, elle fournit, par l'intermédiaire de la DEVE, les 100.000 plantes et met à disposition ses agents pour l'installation des neuf tableaux construits avec les végétaux.

Lorsque les agents sont nuit et jour sur la place de la République, ils ne sont pas dans nos jardins de proximité. L'absence de présence humaine dans les jardins est régulièrement dénoncée par les Parisiens. Pour les écologistes, cette manifestation contribue à désorganiser les services de la DEVE et de la DPSP.

Ce passage en force, cette année, nous semble très dangereux, à l'heure où les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus nombreux à s'engager sur les questions du respect de notre environnement et de la biodiversité et à rejeter le "green washing" et l'écologie d'affichage.

Le groupe Ecologiste a rencontré M. Gad WEIL la semaine dernière. Cette rencontre nous a confortés dans notre décision de voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous avons également rencontré l'organisateur. Je dois dire que nous avons été assez déçus car il a été dans l'incapacité de nous dire dans quelles conditions il organiserait, éventuellement, cette nouvelle opération ; incapable de nous dire quels seraient les sponsors, le modèle économique ; nous disant qu'il verrait cela plus tard, qu'il n'avait que quelques contacts à ce jour et qu'il fallait lui faire confiance.

Quand la Ville s'engage dans un projet d'une telle ampleur, elle ne peut pas reposer sur d'hypothétiques contrats de l'organisateur avec, d'ailleurs, on ne sait pas qui ; et on saurait, "a posteriori", dans quelles conditions tout cela serait réalisé. Cela nous paraît vraiment, totalement, mettre les principes à l'envers de ce que l'on devrait faire.

On devrait pouvoir - d'ailleurs, c'est la loi - se décider en toute connaissance de cause, comme c'est prévu dans le C.G.C.T., avec tous les éléments. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le deuxième élément est que des opérations extrêmement éphémères - ce n'est pas la seule - sur la biodiversité posent un vrai problème de fond sur le bilan carbone que cela représente et sur la façon dont on veut sensibiliser l'ensemble à la fois des Parisiens et Parisiennes et des usagers de Paris à la question de la biodiversité.

La priorité en matière de sensibilisation, c'est d'abord dans les parcs et jardins. Et depuis de nombreuses années, il y a eu beaucoup de progrès sur la suppression des phytosanitaires, sur le type de cultures, y compris en amont, sur la culture intégrée, etc. On a fait des choses, mais il vaudrait mieux communiquer dessus et aller encore plus loin, plutôt que faire des opérations assez spectaculaires mais dont, encore une fois, on s'interroge sur la réalité en termes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la disparition de la biodiversité.

Des éléments ont été avancés à la fois par Jean-Noël AQUA et Joëlle MOREL et nous sommes en complet accord avec ces remarques. Nous voterons également contre ce projet.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre également.

Sur ce projet de délibération, on est sur un projet où, pour l'organisation de la manifestation annuelle "BiodiversiTerre", qui est une journée de végétalisation de la place de la République, on donne tout pouvoir à Gad WEIL et à sa société "Grand Public".

Pour quel bilan carbone ? Pour quel devenir des plantes au lendemain de la manifestation éphémère ? On sensibilise les Parisiennes et les Parisiens à la biodiversité avec un plan com' jetable. C'est vraiment une démonstration de tout le "greenwashing" municipal dans toute sa splendeur !

Petit rappel : Gad WEIL se présente comme un artiste faisant notamment des végétalisations. C'est le délégué général, en fait le directeur artistique du projet "Happy Vallée". Dans les deux précédentes éditions 2017 et 2018, Gad WEIL a profité de cette organisation de "BiodiversiTerre" pour faire justement la promotion de "Happy Vallée".

Donc on se retrouve dans une manifestation de la Ville de Paris, place de la République, qui permet à cette entreprise de "greenwashing" de polluer tout l'événement "République Verte". Finalement, Madame KOMITÈS, vous engagez la DEVE dans ce délire des promoteurs d'"EuropaCity". Et vous mettez les agents au service de cet événement, en leur prêtant gracieusement les plantes.

Ce projet "Happy Vallée", c'est une aberration du "greenwashing" hallucinante ! Vous savez bien ce dont il s'agit : il s'agit de végétaliser et de cultiver les talus au bord de l'autoroute A1 pour faire avaler l'idée que le plus grand projet de centre commercial d'Europe, "EuropaCity", aurait finalement un aspect écolo. Certes, il détruit plein de terrains agricoles, mais sur les talus de l'autoroute, on va faire du "bio" ! Franchement, qui peut croire que l'on puisse faire une agriculture aux métaux lourds autour de l'autoroute A1 et valider cela comme une agriculture "bio" ? C'est juste une honte.

"Happy Vallée", partenaire d'"EuropaCity"…

Bien sûr que c'est juste, Monsieur Pascal CHERKI.

C'est un grand projet inutile imposé de centre commercial et il faut absolument s'y opposer. Dans le cadre du collectif "Non à EuropaCity", ils ont bien montré à quel point "Happy Vallée" est un faux-nez qui essaye de prétendre compenser la destruction des terres agricoles à travers ce projet aberrant de "Happy Vallée".

Pour le financement, il faut savoir que la Ville de Paris laisse à la charge de Gad WEIL, sans aucun vote ici du Conseil de Paris, le soin de trouver les partenaires privés pour financer une partie du projet. Résultat : l'an dernier, on avait bien sûr "Happy Vallée" mais on avait aussi "Veolia". Quel est l'engagement de "Veolia" pour la biodiversité ? On avait "la viande", le lobby de la viande. Si c'était la question de l'élevage de la Confédération paysanne qui remet en cause l'élevage intensif, cela m'intéresserait, mais ce n'est pas ce cadre.

Alors il est inacceptable de donner une fois de plus une vitrine à un tel projet de "greenwashing" qui soutient la destruction des terres agricoles. A minima, apprenons des dérives de l'an dernier et ne laissons pas de nouveau cet événement de végétalisation être la vitrine des lobbys.

Encadrons davantage les conditions d'organisation des événements de ce type. Pensons à un autre type de manifestations de promotion de la végétalisation, notamment dans les parcs et jardins, au lieu d'organiser un déménagement qui va contribuer, de fait, à un énorme gâchis totalement contradictoire avec l'idée même de préservation de la biodiversité. Pensons des manifestations réellement écologiques, qui valorisent notamment le projet alternatif "Carma" à "EuropaCity", par exemple.

Pensons à soutenir l'enseignement professionnel agricole, l'artisanat en lien avec le développement d'une agriculture "bio" et respectueuse de l'environnement. Il y a 36.000 manières de créer des manifestations de défense de la biodiversité. Arrêtons celle-ci qui est totalement anti écologique.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Effectivement, ce projet de délibération porte sur la participation de la Ville à cette troisième édition de "BiodiversiTerre".

Cette année, nous aurons une concomitance avec la Fête de la musique, qui permettra d'y ajouter une dimension musicale et culturelle.

Je rappelle que l'organisateur a pris l'engagement auprès de la Ville de souscrire notamment aux objectifs de la Ville et aux engagements en matière d'éco-responsabilité. J'entends que cela n'avait pas forcément été le cas l'année dernière en termes de charte des événements éco-responsables, et le bilan, vous l'avez en fin de projet de délibération, Madame MOREL.

Il y avait eu l'année dernière également, à la fin de la manifestation, des difficultés pour distribuer les plantes. D'abord, je vais vous dire que l'on ne fournit pas gratuitement les plantes, puisque ces plantes sont redonnées aux Parisiens comme dans un certain nombre d'autres événements, par exemple la Fête des berges.

Je veux bien que l'on me dise qu'il faut arrêter de distribuer des plantes aux Parisiens comme sur la Fête des berges. Les plantes seront redonnées aux Parisiens, avec le même système que la dernière fois, sur les berges, c'est-à-dire avec un système de cagettes. De même, les arbres et les arbustes seront replantés dans les jardins de la Ville, et les tapis seront réutilisés.

S'agissant des partenaires de l'événement, je vous rappellerai simplement quand même que dans le Plan Biodiversité que l'on a voté, il y a un item qui s'appelle "charte biodiversité entreprise", qui va nous amener à travailler avec les entreprises pour que celles-ci travaillent sur la biodiversité, et nous allons bientôt commencer ces discussions avec elles-mêmes, donc je crois qu'il faut arrêter de penser que tout ce qui vient d'entreprises est très vilain, très sale. Elles ont un rôle, et elles doivent effectivement s'améliorer. Nous sommes là pour les accompagner.

Non, on ne désorganise pas la DEVE non plus, ni les jardins, puisque les agents qui travaillent sur "BiodiversiTerre" sont les agents du Centre de production horticole et ne sont absolument pas les jardiniers de la Ville de Paris.

Quant au bilan carbone, entre Rungis et Paris, j'estime que le bilan carbone doit être à peu près correct, parce que les plantes viennent uniquement de notre centre de production.

Monsieur CONTASSOT, vous me demandez pourquoi les sponsors attendent. Ils attendent aussi le vote du projet de délibération de Paris pour pouvoir s'engager dans les aménagements de stands. On se mord là-dessus, parce qu'on attend, on n'attend pas.

C'est important, pour ceux qui souhaitent effectivement travailler sur les neuf tableaux de l'événement, d'avoir un aval de la Ville de Paris. Comme je m'y suis engagée, la liste des sponsors sera communiquée en amont de l'événement. Je rassure Mme SIMONNET, effectivement "Happy Vallée" ne sera pas présente cette année sur cette édition.

Je voudrais vous dire également que c'est un événement gratuit qui accueille les classes parisiennes. Il y aura également, comme chaque année, une agora avec de nombreux débats.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vraiment à renouveler ce partenariat qui était un événement important de sensibilisation pour les Parisiens.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 31).

Nous allons suspendre la séance pour le déjeuner. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

Je rappelle…

Madame TACHÈNE ?

Nous vous écoutons, Madame TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Je sais que les rappels au règlement n'existent pas ici. Mais j'aimerais bien que, de temps en temps, quand nous intervenons très longuement sur tous les sujets, nous pensions un peu à nos collaborateurs qui sont corvéables à merci, gèrent des dizaines de vœux qui arrivent dans tous les sens.

Cette nuit, ils vont certainement siéger jusqu'à minuit, donc j'aimerais bien que nous pensions un peu à nos collaborateurs.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Ce sera aussi le cas pour les élus. Certains sont assidus. Ils finiront aussi à minuit, très certainement. Mais il faut bien que tout le monde aille déjeuner.

La séance est suspendue.

Reprise à 14 heures 30. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous proposer que nous puissions reprendre nos travaux. Je demande à ceux qui sont dans le couloir d'entrer en séance.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'embellissement et à la végétalisation des abords de l'ESPCI.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons reprendre avec les dossiers de Pénélope KOMITÈS, puisque tout n'a pas été terminé ce matin, et nous passons donc au vœu référencé n° 122 qui est relatif à l'embellissement et à la végétalisation des abords de l'E.S.P.C.I.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, effectivement, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et le groupe des Républicains et Indépendants et qui concerne des travaux de végétalisation et d'embellissement des abords de l'E.S.P.C.I. L'E.S.P.C.I., c'est l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle de la Ville de Paris, école dont nous devons nous enorgueillir, qui est une véritable usine à prix Nobel, au sommet de la Montagne Sainte-Geneviève.

L'E.S.P.C.I. fait peau neuve puisqu'il y a un très grand chantier de restructuration et d'extension. Et, bien souvent, ces chantiers notamment d'extension conduisent à un certain nombre de nuisances pour les riverains, mais j'ajouterai également en termes d'espaces verts puisqu'il va y avoir l'abattage d'un certain nombre d'arbres à l'intérieur de la cour de l'école, un mal nécessaire pour son extension. Ainsi, pour pallier la destruction de ces arbres et pour que les riverains s'emparent de ce projet, l'idée est d'améliorer leur qualité de vie en proposant embellissement et végétalisation.

Il y a eu un comité de suivi de projet de l'E.S.P.C.I. en novembre dernier, qui a acté, retenu le principe de l'aménagement de la place Alfred-Kastler et de la place Hubert-Curien, et un projet de végétalisation pour la rue Jean-Calvin.

Le vœu déposé par Florence BERTHOUT et les membres du groupe LRI est d'aller un peu au-delà de ce principe et d'arrêter, en concertation étroite avec la mairie du 5e, la nature exacte des aménagements paysagers prévus aux abords de l'E.S.P.C.I., d'identifier également une enveloppe budgétaire précise qui permette le financement de ces travaux, ces aménagements. Enfin, dans ce vœu l'idée est aussi qu'il y ait un véritable engagement sur un calendrier des travaux pour l'année 2019.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, pour votre intervention.

Comme vous le savez, il y a déjà eu un très gros travail sur l'amélioration de la qualité paysagère et la végétalisation des abords de cette école, qui a été demandé à la DEVE par Mme LEMARDELEY dans le cadre du comité de suivi que vous avez évoqué.

Les services ont engagé un travail de définition d'aménagements pérennes permettant effectivement la conservation des arbres sains et la mise en place d'une nouvelle végétalisation. Un phasage des travaux est nécessaire s'agissant des aménagements de la place Hubert-Curien, de la rue Jean-Calvin et de la place Alfred-Kastler ; nous en avons discuté avec Mme BERTHOUT. Ces projets seront bien évidemment travaillés avec vous dans leurs aspects esthétiques et leur qualité paysagère. Par ailleurs, ils devront être soumis à l'architecte des bâtiments de France.

La place Hubert-Curien pourra faire l'objet d'aménagements dès le second trimestre 2019, il y a déjà une enveloppe de 70.000 euros au titre de l'accompagnement du projet qui est dédié, et les projets d'aménagement de la rue Calvin font aussi l'objet d'une étude DVD, puis ils vont être budgétés pour des travaux. La dernière phase à l'issue du chantier, c'est effectivement la place Alfred-Kastler qui constituera l'entrée principale de l'école. Bien évidemment, elle sera tout autant co-construite avec les habitants du quartier et la mairie du 5e arrondissement.

Au regard de ces différents éléments, j'ai déposé un amendement de l'Exécutif en réponse au vœu déposé par Mme BERTHOUT, qui reprend la quasi-totalité de ses demandes, excepté peut-être le volet financier qui reste à définir aujourd'hui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Pénélope KOMITÈS.

Est-ce que ces amendements sont acceptés, Madame STOPPA-LYONNET ? Oui.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Joëlle MOREL, au nom du groupe des Ecologistes de Paris.

Allez-y.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

A plusieurs reprises, le groupe Ecologiste a exprimé ses réserves concernant ce projet de densification de la parcelle de l'E.S.P.C.I., et vous prenez la décision d'abattre encore un grand nombre d'arbres et de réduire des zones de pleine terre, sans concertation avec les riverains.

C'est les raisons pour lesquelles nous voterons contre ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 55).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation de "chapotelets".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 123 relatif à l'installation de "chapotelets".

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe des Républicains et Indépendants.

Vous avez deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire, nous sommes tous d'accord pour dire que végétaliser les rues participe à l'amélioration du cadre de vie et que nous devons encourager les initiatives des commerçants et des habitants qui participent à cette amélioration de leur cadre de vie.

Des commerçants de la rue d'Orsel ont le projet d'installer à leurs frais des pots de fleurs sur les potelets de leur rue, sur le principe appelé "chapotelet". Pour cela, il leur faut une autorisation. Il n'est pas ici question de faire la publicité pour telle ou telle société, mais simplement de demander au Conseil de donner aux commerçants de la rue d'Orsel cette autorisation.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, justement, nous avons proposé ce vœu, afin d'autoriser les commerçants de la rue d'Orsel à installer des "chapotelets" dans leur rue. Plus largement, nous vous demandons d'encourager les initiatives des commerçants à végétaliser leur rue selon le procédé qu'ils ont imaginé, surtout lorsque cette initiative se déroule à leurs propres frais.

On pourrait imaginer aussi généraliser ce dispositif, en lien avec les conseils de quartier, qui pourraient indiquer quelles rues leur paraissent les plus aptes à recevoir de tels procédés de végétalisation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HONORÉ, j'ai le sentiment que vous ne connaissez, ni vous ni M. BOURNAZEL, très bien la végétalisation et les permis de végétaliser.

Cela a été mis en place en octobre 2015, ce dispositif, permis de végétaliser, autorise, notamment mais pas que, les commerçants à jardiner sur l'espace public en végétalisant par exemple le mobilier urbain tel que les potelets, ce que vous demandez. C'est effectivement possible déjà maintenant depuis presque 4 ans, la demande se fait par Internet, il y a un délai d'instruction qui n'excède pas un mois et, généralement, les permis sont tous acceptés, sauf si on est dans un site Vigipirate ou si le trottoir est trop petit et ne permet pas la circulation des personnes en situation de handicap.

J'ai un peu regardé sur le 18e arrondissement. Sur tout Paris, on a 400 demandes de permis qui ont été faites par des commerçants, et, sur le 18e, 25 demandes ont été faites et il y a 10 permis en cours. Nous avons d'ailleurs

en 2017 écrit, avec ma collègue Olivia POLSKI, à tous les commerçants de Paris pour les inciter à travailler sur ce dispositif. J'entends que votre demande ne fait pas spécifiquement référence à un type de ce "chapotelet" ou autre, parce qu'en effet on ne fait pas de la publicité ; d'ailleurs, les Parisiens sont très inventifs pour végétaliser les potelets.

Concernant la rue d'Orsel, on a seulement 3 demandes de permis de végétaliser qui ont été faites, dont une demandait la végétalisation d'une cour d'immeuble privé.

Aujourd'hui, si vous voulez, moi, j'attends que les commerçants de la rue d'Orsel veuillent bien nous saisir pour végétaliser leurs rues et nous examinerons les permis. C'est pourquoi je pense qu'il faut que vous regardiez, vous et M. BOURNAZEL, la manière dont cela se passe.

Quant au Conseil de quartier, bien évidemment je vous signale qu'il y a un comité de végétalisation aussi dans le 18e arrondissement qui y travaille.

Merci donc de retirer ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, question simple : vous le maintenez ou vous le retirez ?

M. Christian HONORÉ. - Question simple, sauf qu'il doit y avoir un quiproquo avec l'administration, parce qu'ils ont fait la demande, Monsieur BROSSAT, cela a été refusé, et ils ne comprennent pas. Il doit y avoir un problème d'organisation ou de relation avec l'association et les commerçants.

Pardonnez-moi, je retire tout ce que vous voulez, mais je crois qu'il faut revenir vers cette association, je vais leur en parler parce qu'encore une fois, ils ont respecté, Monsieur le Président, toutes les procédures, et ils ne comprennent pas pourquoi cela leur est refusé.

De plus, les arguments donnés ne correspondent pas à la réalité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, si je comprends bien, vous retirez en échange d'un engagement de Pénélope KOMITÈS à aller reprendre langue avec cette association, de telle sorte que le quiproquo disparaisse, et je suis persuadé que vous trouverez les moyens d'échanger ces informations.

M. Christian HONORÉ. - Tout à fait.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 124 relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, le parc Monceau constitue, au cœur du 8e arrondissement, un espace vert remarquable avec un patrimoine architectural exceptionnel qui nécessite des restaurations urgentes.

Nous nous réjouissons d'ailleurs de la restauration enfin programmée de sa rotonde classée, érigée par Nicolas Ledoux.

L'objet de ce vœu concerne plus précisément la restauration des grilles du parc dessinées par l'architecte Gabriel Davioud en 1860, classées elles aussi, et qui sont à de nombreux endroits très abîmées. La feuille d'or disparaît, des morceaux de grilles manquent, la végétalisation en recouvre une partie, il faut donc agir sans tarder.

Depuis de nombreuses années, les riverains du parc, les élus, les membres du conseil de quartier Monceau signalent ces dégradations et une mission d'étude et d'assistance technique a même été commandée, pour un montant d'environ 38.000 euros par la Ville de Paris en 2011, au groupement GATIER- ASSELIN, pour faire le point sur l'état des grilles et évaluer le budget nécessaire à leur restauration.

2017, le C.C.Q Monceau proposait lui aussi, dans le cadre du budget participatif, le projet de restauration des grilles monumentales du parc, mais depuis rien.

C'est pourquoi, Madame la Maire, je vous sollicite avec l'ensemble des élus du 8e arrondissement, afin que vous nous communiquiez l'audit GATIER - ASSELIN actualisé, et que très rapidement des pistes de financement soient trouvées pour réaliser cette restauration.

Je pense en particulier au mécénat, au travers du fonds pour Paris par exemple, qui offre l'opportunité aux mécènes de s'investir dans l'embellissement et le rayonnement de Paris en participant à la rénovation de son patrimoine et de projets culturels d'envergure. Les fontaines du rond-point des Champs-Elysées en sont la parfaite illustration.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Madame LECUYER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement, une étude pour la rénovation des grilles du parc Monceau a été faite en 2012, avec les conclusions de cette dernière qui indiquaient une dépense nécessaire de plus de 4 millions d'euros pour la restauration des grilles, et comme vous le savez, il s'agit d'une opération d'ampleur qui n'a pas été inscrite au programme d'investissement de la mandature, puisqu'il a été privilégié par la maire du 8e arrondissement et j'imagine les élus du 8e arrondissement, la réfection des églises de cet arrondissement, avec 13 millions d'euros dans le cadre du plan de la Ville de Paris en faveur du patrimoine.

C'est donc déjà un engagement fort pour entretenir et valoriser le patrimoine de cet arrondissement, qui a donc été souhaité par la municipalité et la maire du 8e.

Effectivement, un projet de remise en peinture avait été proposé au budget participatif en 2016, mais qui malheureusement n'a pas recueilli assez de votes pour être lauréat.

Alors là, un nouveau projet est proposé au budget participatif, on va voir ce que cela va donner.

S'il venait à être adopté, et en fonction du budget qui serait inscrit en face de cette opération, les rénovations des grilles seraient hiérarchisées sur la base de l'audit réalisé en 2011-2012.

Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade.

Au regard de ces éléments, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Même question que tout à l'heure ? Est-il maintenu ou retiré ?

Mme Catherine LECUYER. - Je le maintiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'opération "Recyclons nos sapins !".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 125 relatif à l'opération "Recyclons nos sapins !".

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour deux minutes.

Mme Edith GALLOIS. - Merci.

Je prends la parole au nom de ma collègue Anne TACHÈNE, qui défend ce vœu. J'utiliserai la première personne, comme si c'était elle qui l'avait soutenu.

C'est avec un marronnier et je voudrais parler des sapins et de l'opération "Recyclons nos sapins !".

Cette opération, que nous approuvons et soutenons pleinement, n'a malheureusement pas l'impact qu'elle pourrait avoir, d'une part par une insuffisance des points de collecte, et d'autre part, par une insuffisance d'informations.

L'an dernier, à ma demande, vous m'avez répondu ceci : "on fait déjà beaucoup de choses, j'ai proposé beaucoup d'améliorations à nouveau pour l'année prochaine".

Force est de constater qu'elles n'ont pas été très visibles ces améliorations. Alors, je pense que vous pourrez considérer que ce vœu n'étant ni politique ni polémique, il va à nouveau dans le sens que nous voulons tous, peut-être pour être plus souples et pour s'adapter à la situation dans un calendrier très concis.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je pense que nous ne partageons pas du tout la même vision sur l'opération "Recyclons nos sapins !", puisque nous avons sorti les chiffres aujourd'hui, avec une hausse très conséquente du nombre de sapins récupérés, puisque l'on est exactement à 97.356 recyclés dans 174 points de collecte, soit 15 % de plus que l'année dernière, donc on a doublé depuis 2014 où 50.000 sapins avaient été récoltés. En 2008, on en était à 15.000.

Chaque année, on a un succès grandissant grâce non seulement à une amélioration du dispositif de maillage dans les espaces vert, mais également sur l'espace public puisqu'on avait fait un essai sur deux points l'année dernière, on en était à 10 cette année.

De plus, nous avons associé très en amont les arrondissements, avec des affiches fournies dès début octobre, de manière qu'ils puissent les intégrer dans les journaux municipaux, mais également chez tous les commerçants vendeurs de sapins, les gardiens d'immeuble des bailleurs sociaux, et les syndics de copropriété, en leur proposant de relayer les affiches de l'opération "Recyclons nos sapins", ce que beaucoup ont fait.

Aujourd'hui, 97.000 sapins, 2.000 m3 de broyas. La proposition qui nous est demandée, qui est de demander aux commerçants de faire signer une charte à chaque client achetant un sapin, on a déjà beaucoup sensibilisé les commerçants, mais il ne nous appartient pas d'intervenir dans les opérations commerciales privées entre différents acteurs, sachant que les commerçants affichent déjà ce dispositif.

Nous allons continuer pour l'année prochaine l'amélioration encore au niveau du dispositif en termes de maillage et de communication.

Et donc, au regard de ces différents éléments, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je me retourne donc vers Mme GALLOIS, est-il retiré ou maintenu ?

Mme Edith GALLOIS. - Je le retire.

Excusez-moi, comme je ne suis pas maître de ce qu'il faut décider, je le maintiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DVD 1 - DU - Extension du Tramway de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et17e). Déclaration de projet et mise en compatibilité PLU.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la requalification de la place Stuart Merrill.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en œuvre du bouclage de la ligne T3.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc au projet de délibération DVD 1, il s'agit d'un projet de délibération auquel s'ajoutent un amendement technique n° 126, et les vœux référencés n°s 127 et 128. Ce projet de délibération porte sur l'extension du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine dans les 16e et 17e arrondissements.

La parole est, en premier lieu, à M. Jean-Didier BERTHAULT.

Vous avez trois minutes, puisque c'est un vœu rattaché.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne prendrai pas ces trois minutes, puisque le sujet est bien connu de M. NAJDOVSKI dans le cadre de cette extension du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine.

Désormais, un certain nombre d'études ont été faites, et l'enquête publique nous a amenés à avoir un certain nombre d'avis, de modifications et de propositions dans le cadre de ce tracé. Notamment, une proposition qui est venue déjà devant notre Assemblée à deux reprises, sur laquelle nous n'étions pas arrivés à avoir une position claire, donc c'est sur ce point que nous souhaitons travailler aujourd'hui. Qui consiste notamment en la requalification de la place Stuart-Merrill qui se trouve au niveau de la porte de Champerret, donc au milieu de ce tracé, de façon que, dans le cadre de cette extension, nous puissions avoir une requalification de cette place, notamment du terminal de bus qui s'y situe, de façon que, si l'on n'arrive pas à acter cette décision dans le cadre de ce prolongement, je crains que ce terminal ne soit pas du tout rénové dans les années à venir.

C'est donc cette observation que nous avions faite au niveau de la mairie du 17e avec Geoffroy BOULARD, qui n'apparaissait pas dans la déclaration de projet et sur laquelle nous revenons aujourd'hui par ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur BERTHAULT.

Nous avons également M. Thomas LAURET qui est inscrit sur ce projet de délibération. Vous avez cinq minutes.

M. Thomas LAURET. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je reviens à nouveau sur le sujet du prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, pour parler du prolongement du tramway T3 de la porte Dauphine au pont du Garigliano. C'est un sujet sur lequel je suis intervenu à plusieurs reprises et sur lequel on a fait voter plusieurs vœux, dont le dernier en décembre 2017, qui considérait - c'était un vœu repris par l'Exécutif - qu'il fallait formaliser une convention de financement pour lancer les études nécessaires. Je suis aidé, en ce sens, par le commissaire-enquêteur qui indique que le prolongement du tramway jusqu'à la porte Dauphine interroge sur les modalités et la temporalité du bouclage jusqu'au pont du Garigliano, et que les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage demeurent imprécises à ce sujet.

Nous avons, de façon assez élégante, l'écrit du commissaire-enquêteur de l'absence de clarté de la Ville de Paris et d'"Ile-de-France Mobilités" sur cette question. Il en fait d'ailleurs sa première recommandation, qui est qu'une information sur les conditions du bouclage jusqu'au pont du Garigliano soit portée à la connaissance du public, que les aménagements en faveur des bus et le confort des usagers soient inscrits au budget de la Ville de Paris et d'"Ile-de-France Mobilités", afin que leur réalisation soit prévue simultanément ou dans la continuité du projet d'extension.

Je déplore, une fois encore, que les engagements pris par Anne HIDALGO et la majorité dans ce dossier n'aient pas été tenus. Nous avons, sur ce sujet, perdu une mandature. Vous savez qu'il faut près de 8 à 10 ans entre les études et la livraison du projet du tramway. Aucune étude n'est donc à ce stade votée par "Ile-de-France Mobilités" et la Ville de Paris. Il faudra probablement que l'on reprenne ce sujet lors de la prochaine mandature. Nous aurons donc au mieux un bouclage du tramway à la fin des années 2020, vers 2028-2029.

Pour moi, il est déplorable d'avoir perdu 6 ans alors qu'il y avait un engagement sur ce sujet. D'ailleurs, il y a un vœu du PPCI qui va dans ce sens - que je voterai - et soutient la position que nous avions tenue. Prenez un petit peu de hauteur. Regardez ce que sera le tramway des Maréchaux dans 10 ans. Il y aura une ligne qui ira du pont de Garigliano jusqu'à la porte Dauphine en faisant le tour de Paris et un petit tronçon qui ne sera pas terminé. Au moment où l'on a la ligne 9 saturée, où l'on a fait le choix de réduire l'accessibilité des voitures sur les voies sur berges - on le comprend parfaitement -, où l'on est en train de réfléchir sur l'évolution du périphérique pour réduire sa capacité d'une façon ou d'une autre, on va se retrouver avec un bouclage avec un bus amélioré.

On parle toujours d'améliorer les voies de bus sur ce tronçon. Pour quelle raison ? Je crains que ce ne soit uniquement une raison politique de ne pas avoir voulu investir sur ce côté de Paris, parce que c'est le 16e arrondissement, alors même que nous nous étions engagés sur ce sujet. Je déplore cette position, alors même que, comme vous le savez, 300.000 voyageurs par jour, c'est-à-dire trois fois plus que ceux qui utilisaient le bus, utilisent aujourd'hui le tramway des Maréchaux.

J'espère que, collectivement, nous aurons ce sursaut avant la fin de la mandature et, dans tous les cas, que nous pourrons avoir la majorité pour faire avancer ce dossier correctement à partir de 2020.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je souhaite réagir sur l'un des objectifs et sur une caractéristique particulière de ce projet. En effet, au-delà de la création de ce moyen de transport, le tramway, la communication sur le bilan 2018 des travaux explique que ce projet est "l'occasion de restructurer et d'embellir le cadre de vie, d'améliorer la mobilité en organisant l'espace public autour d'une priorité d'usage accordée aux transports en commun et aux déplacements cyclistes et piétons".

Je souhaiterais attirer votre attention sur un point précis soulevé dans ce projet de délibération relatif à la mise en conformité du P.L.U. La commission d'enquête publique a donné un avis favorable en émettant quelques réserves, notamment la demande de l'approfondissement des études de voirie, des mobilités et, j'insiste, de toutes les mobilités. Des reconversions de souterrains pour un éventuel nouvel usage, également.

Comme le précise ce texte et comme vous le savez, la porte Maillot est un secteur extrêmement dense qui concentre beaucoup de logements, certes, mais aussi de commerces demandant des livraisons importantes, des bureaux, un Palais des congrès, des spectacles, les plus grands hôtels de l'Ile-de-France et un axe vers La Défense. A ce titre, il est recommandé d'agir avec la plus grande finesse et la plus grande précaution. Aussi, je vous recommande une réelle prudence qui devrait notamment passer par une étude plus approfondie des impacts des aménagements de voirie que vous proposez.

Comme vous le savez, notre groupe a toujours soutenu le développement du vélo à Paris et ne remet pas en cause votre volonté de mettre en place une piste cyclable sur le boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Cependant, la circulation est vraiment forte et ininterrompue. Les nombreux commerces bordant cet axe doivent vous inviter à approfondir les études afin de permettre le maintien de quelques places de livraison, voire quelques-unes pour le stationnement, mais aussi et surtout de mieux appréhender la mobilité de tous les utilisateurs qui circulent : piétons, transports en commun, vélos et voitures, qu'elles soient électriques ou partagées.

Nous souhaiterions, et je le dis aussi au nom de la majorité municipale du 17e et du maire Geoffroy BOULARD, qui prendra la parole par la suite, que la concertation soit réellement menée en amont afin de ne pas découvrir les aménagements prévus au dernier moment et en étant mis devant le fait accompli. Nous avons été très peu associés à la première phase du projet. Nous aimerions non seulement être concertés, mais a minima prendre part aux décisions sur l'aménagement de voirie et sur les tracés précis.

Enfin, sur les vœux, notre groupe votera favorablement le vœu n° 127 sur la requalification de la place Stuart-Merrill. En revanche, nous émettrons un avis défavorable au vœu n° 128.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame NAHMIAS.

La parole est à présent à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe a déposé un vœu qui fait suite aux vœux déposés effectivement par le groupe Démocrates et Progressistes, et tout particulièrement Thomas LAURET, concernant la prolongation de ce tramway. Car, en fait, c'est le sujet essentiel. Petit à petit, on arrive quasiment à la porte Dauphine. Enfin, les travaux ne sont pas encore commencés, mais l'enquête publique a montré que l'on était bien parti, qu'il n'y avait pas eu d'opposition majeure, et que, donc, on peut considérer… On avait déposé un certain nombre de vœux sur l'information, sur l'indemnisation des commerçants, etc.

Tout cela a été repris lors du rapport du commissaire-enquêteur. Puis, le commissaire-enquêteur reprend la question essentielle qu'il faut se poser aujourd'hui : est-ce que l'on arrête porte Dauphine ou est-ce que l'on continue jusqu'au pont du Garigliano ? Le bon sens, au-delà de toute polémique politicienne ou personnelle, veut évidemment que l'on poursuive le T3 jusqu'au pont du Garigliano. On ne va pas mettre des bus porte Dauphine, avec une rupture de charge porte Dauphine, et après, on aura encore une rupture de charge pont du Garigliano. Cela n'a pas de sens. Je me demande si ceux qui sont contre la prolongation jusqu'au pont du Garigliano sont montés une fois dans un tramway.

Ce vœu a été déjà déposé. Je l'ai repris dans ce Conseil de Paris. Je suis ravi de voir que le vœu de l'Exécutif, mes chers collègues, va dans le même sens pour la première fois, puisqu'il est indiqué : "La Ville de Paris réaffirme sa volonté de voir réaliser un tronçon de la ligne T3 entre la porte Dauphine et le pont du Garigliano, afin d'achever le bouclage de ladite ligne". Voilà, toutes les ambiguïtés sont levées.

Nous allons donc retirer notre vœu, nous allons voter ce vœu de l'Exécutif avec beaucoup d'enthousiasme, car c'est la première fois que nous voyons actée par cet Exécutif la prolongation du T3 jusqu'au pont du Garigliano. Quant à ceux qui ne le voteront pas ou qui voteront contre, tant pis pour eux, mais là, c'est très acté et très important.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération qui est une déclaration de projet relative au prolongement du T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, beaucoup de choses ont été dites.

Sur ce plan, nous avons, en tant que mairie du 17e arrondissement, émis un certain nombre de réserves qui ont été reprises par le commissaire-enquêteur et nous nous en félicitons, à savoir, notamment que les riverains du secteur Paul-Adam, soit Stéphane Mallarmé, soient naturellement concertés, conviés à des réunions d'information en lien avec "Paris Habitat", de manière à lever les craintes ou mettre en place des solutions de relogement pour des locataires qui seraient sensibles aux nuisances acoustiques liées à la fois au chantier mais également au passage du tramway. C'est un engagement qui a été repris.

Le phasage du chantier diffère de plusieurs mois. J'insiste et nous insistons régulièrement en Conseil d'arrondissement pour que le phasage de ce chantier très important, qui va traverser la place de la porte de Champerret, la place Stuart-Merrill qui a été évoquée par Jean-Didier BERTHAULT tout à l'heure, et la porte Maillot, fasse l'objet d'une communication très précise vis-à-vis à la fois des riverains qui ont été impactés sur le boulevard Gouvion-Saint-Cyr notamment, mais également les entreprises fort nombreuses aux abords de la porte Maillot avec notamment le Palais des congrès, les hôteliers qui sont en première ligne sur ce chantier, chantier qui se rajoute, il

faut bien le rappeler, à d'autres chantiers importants sur le plan urbanistique, les projets de "Réinventer Paris", "Mille arbres" et "Multistrates", mais également l'aménagement de la porte Maillot et l'extension du Palais des congrès, avec les travaux en cours, faut-il le rappeler, du R.E.R. E et cette gare souterraine porte Maillot.

C'est un enjeu de communication, de manière à ce que tout cela soit bien expliqué aux riverains en amont, ce qui n'avait pas forcément été fait sur la phase de prolongement jusqu'à la porte d'Asnières. Sur les travaux lourds qui vont être conséquents, la pédagogie doit être de mise dans ce prolongement, et en tout cas que l'on accompagne au mieux cette phase de travaux qui nous amènera jusqu'en 2023, sachant que les travaux démarreront en 2020.

Voilà pour les éléments essentiels.

On note aussi que le commissaire-enquêteur a repris l'idée que nous avions d'utiliser au maximum les trémies et les souterrains. La Ville s'est donc engagée à nous communiquer une étude sur la réutilisation de ces trémies au maximum, et on s'en félicite. On sera naturellement très attentif parce que ce sont des lieux, des espaces qui peuvent être utilisés à des fins logistiques, à des usages qui peuvent être aussi en lien avec les différents modes de transport, que ce soit cycliste ou routier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, c'est M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération dont nous pouvons nous réjouir, puisqu'il constitue un nouveau jalon important dans le projet de prolongement du tramway T3 à porte Dauphine. Nous avons inauguré ensemble, fin novembre, le tronçon qui relie désormais les portes de la Chapelle et d'Asnières, et cette mise en service est d'ores et déjà un grand succès, au vu de l'importante fréquentation déjà constatée.

L'enquête publique, visant le présent projet de délibération relatif au prolongement à la porte Dauphine, s'est tenue du 26 septembre au 31 octobre 2018. Elle a été marquée par une importante participation du public. La commission d'enquête a formulé un avis favorable avec deux réserves et a émis cinq recommandations.

J'ai d'ailleurs moi-même participé, pendant l'enquête publique, à une réunion publique aux côtés de M. le Maire du 17e arrondissement et d'un certain nombre d'élus du 17e qui étaient présents ce soir-là.

La commission d'enquête a formulé deux réserves. La première concerne la prise en compte des cheminements vélos et engins de nouvelles mobilités - ce sont des points qui nous tiennent également à cœur. La création d'une ligne de tramway offre en effet l'opportunité d'une requalification de l'espace public, elle est, de ce fait, l'occasion d'améliorer les déplacements au moyen des modes actifs par la création d'aménagements pour les vélos entre autres.

Nous avons poursuivi, après l'enquête publique, la concertation avec les usagers afin d'améliorer encore ces aménagements, et nous verrons en concertation avec les deux mairies d'arrondissement, avec les associations cyclistes et les opérateurs de nouvelles mobilités, à intégrer au mieux ces aspects.

Par ailleurs, l'utilisation par les piétons, les vélos ou d'autres modes de mobilité des passages souterrains, dont certains seront fermés à la circulation du fait des aménagements du tramway, sera étudiée, même si nous savons que ce ne sera pas possible techniquement dans tous les cas.

La deuxième réserve concerne la mise en place d'une commission de suivi liée au chantier de la porte Maillot. Il sera également répondu à cette réserve avec la mise en œuvre d'une commission de suivi des travaux sur l'ensemble du linéaire, dans le cadre de la coordination du chantier. Nous avons conscience de l'impératif d'informer, au mieux, les riverains sur les différentes phases de travaux. C'est ce que nous avons fait pour les chantiers précédents du T3 et c'est ce que nous ferons à nouveau pour ce nouveau prolongement.

Dans le secteur de la porte Maillot où se concentrent les travaux de plusieurs projets, une coordination des chantiers sera spécifiquement menée par la S.P.L. "PariSeine".

La commission de suivi permettra également de poursuivre la concertation avec les riverains des avenues Paul-Adam et Stéphane Mallarmé, ainsi qu'il est formulé dans une des recommandations de la commission d'enquête.

J'en viens aux deux vœux rattachés à ce projet de délibération.

Le premier, déposé par les Républicains, concerne la requalification de la place Stuart-Merrill. Nous avons déjà adopté un vœu demandant que l'étude de la requalification du terminal bus situé sur cette place soit intégrée dans les études d'avant-projet du prolongement du tramway T3. Nous sommes tout à fait favorables à ce que le mobilier et les équipements de cette gare routière, qui présentent un caractère désuet, ne répondant plus aux attentes actuelles en matière de qualité de service, soient totalement rénovés.

Il revient toutefois à "Ile-de-France Mobilités" de décider, à travers la mise en œuvre du schéma directeur des gares routières, d'engager cette rénovation.

J'ai déjà eu l'occasion de relayer cette demande en conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités". Nous attendons aujourd'hui une réponse d'I.D.F.M. Je vous suggère également que vous apportiez votre soutien à nos requêtes directement auprès de la Présidente, de manière à faire avancer la question.

Si vous acceptez moyennant l'acceptation d'amendements à votre vœu, nous pourrions formuler à nouveau notre exigence commune d'une modernisation de la gare routière et d'une requalification de la place Stuart-Merrill. Si vous acceptez ces amendements, je pourrai donner un avis favorable à votre vœu, parce que nous devons malgré tout maintenir des fonctions d'intermodalité forte entre les transports publics et les correspondances aisées entre métro, bus et tramway, mais nous avons tout à fait conscience de la nécessité de moderniser la gare routière de la porte de Champerret et de requalifier également de la même manière la place Stuart-Merrill.

Le deuxième vœu déposé par les élus PPCI concerne le bouclage du T3 entre la porte Dauphine et le pont du Garigliano. Nous avons déjà voté un vœu au Conseil de Paris de décembre 2017 pour demander à "Ile-de-France Mobilités" qu'il formalise une convention de financement relative au bouclage du T3, qui associe la Région Ile-de-France, l'État, et également qu'"Ile-de-France Mobilités" engage les études nécessaires à l'élaboration d'un dossier d'objectifs et de caractéristiques principal.

Je le dis à M. LAURET parce que j'ai quand même vu, dans votre intervention, une tonalité polémique que je ne retrouvais pas auparavant, mais l'organisation des transports en Ile-de-France, c'est la Région, et donc, c'est elle qui, au vu notamment de prévisions de trafic, va déterminer quel est le mode de transport qui va être choisi, et ce n'est pas la collectivité.

Donc, aujourd'hui, ce que nous avons demandé, et cela depuis plusieurs mois maintenant à "Ile-de-France Mobilités", c'est de pouvoir avoir ces études de prévisions de trafic de manière à ce que l'on sache vers quel type de mode de déplacement nous allons pouvoir nous orienter.

Je vous invite, chers collègues, à ce que nous engagions ensemble des démarches auprès de la Présidente d'"Ile-de-France Mobilités", de manière à ce que nous soutenions ensemble la position de la Ville de Paris sur le sujet.

Sans attendre d'ailleurs cet avis, nous avons engagé une étude pour une liaison à haut niveau de service dont la conception serait, à terme, compatible avec un ultime prolongement du tramway.

Moyennant l'adoption, là aussi, je crois, soit d'un amendement ou d'un vœu de l'Exécutif, nous pourrons donc donner une suite favorable aux requêtes qui ont été prononcées par les différents intervenants.

Je précise, enfin, qu'un amendement technique modifie la présentation du projet de délibération afin que celui-ci concorde plus précisément avec celui présenté et voté lors du dernier conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 126 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 126 déposé par l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 127 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 56).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 128 déposée par le groupe PPCI, également amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 57).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1 - DU ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 1 - DU).

2019 DVD 8 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (140.761,85 euros).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 8 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris pour un total d'un peu plus de 140.000 euros.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez d'indemniser les Parisiens en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Le montant s'élève à plus de 140.000 euros. Nous allons, bien entendu, voter ce projet de délibération.

Je note que, pour beaucoup, il s'agit de blessures suite à des chutes causées par la présence d'un défaut sur le trottoir ou sur la chaussée. Les indemnisations s'élèvent de 6.000 euros à plus de 31.000 euros par personne, c'est dire que les blessures ne sont pas bénignes.

Ce n'est pas anecdotique, cela fait partie de ce que l'on appelle "les signaux faibles" dans le domaine économique ou le domaine sociétal. Il ne faut pas négliger ni sous-estimer ces signaux dit "faibles". D'autant plus que - ne nous y trompons pas -, combien de victimes ne réclament pas réparation ?

Le bilan pourrait être encore plus cruel pour vous car il révèle le mauvais état et le manque d'entretien de la voirie de Paris. J'insiste sur ce point parce que les Parisiennes et les Parisiens sont les victimes, au sens plein du terme, de votre mauvaise gestion. Si l'on considère, en outre, que les indemnisations ont triplé depuis le début de la mandature, le cas s'aggrave.

On arrive à la conclusion qu'il y a une dégradation réelle de l'état de la voirie, une dégradation du service rendu aux Parisiens. C'est d'ailleurs en cohérence avec ce que l'on constate sur la saleté des rues, par exemple, mais ce n'est pas exhaustif. On pourrait faire la liste de tout ce qui contribue à altérer la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens.

Au-delà donc des 140.000 euros que nous consacrerons à réparer des préjudices dont vous êtes responsables, j'appelle votre attention, Monsieur le Maire, sur l'impérieuse nécessité, pour vous, d'être plus vigilant sur la conduite de votre politique d'entretien de la voirie. Je vous ai dit "Monsieur le Maire", je devrais interpeller plutôt Mme HIDALGO qui est responsable de cet état de fait.

Merci d'épargner, Madame HIDALGO, autant que faire se peut, les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque la responsabilité de la Ville est considérée comme engagée, une indemnité est versée aux tiers à la suite d'un rapport et en application d'un recueil méthodologique qui permet de fixer le montant de ces indemnisations et qui nous amène donc à voter, de manière épisodique, ce type de délibération.

En dépit de toute l'attention portée par la Ville de Paris pour garantir des cheminements sûrs pour l'ensemble des usagers de la voirie, un certain nombre d'accidents se produisent, effectivement, sur la voirie.

Je voudrais dire à M. HONORÉ que, depuis l'an dernier - vous avez évoqué la question de signaux faibles -, nous avons redoublé d'efforts de manière à prévenir la présence de défauts sur les trottoirs et la chaussée et à entretenir notre patrimoine de voirie.

J'ai ainsi présenté, lors de la dernière séance de la 3e Commission, un bilan de l'action anti nids-de-poule qui a montré que près de 6.000 nids-de-poule ont été résorbés depuis mars 2018, notamment d'ailleurs grâce à l'utilisation d'une nouvelle machine, l'enrobeur-projeteur qui a été utilisé pour la première fois à Paris et qui a démontré, dès lors, toute son efficacité. Je m'inscris donc en faux sur votre affirmation selon laquelle il y aurait une dégradation continue de la voirie.

En 2019, l'entretien de la voirie fera, de nouveau, l'objet d'une attention et de moyens renforcés puisque, en 2019, nous avons une hausse sensible des crédits dévolus à l'entretien de notre patrimoine de voirie. Cela montre donc, évidemment, toute l'attention que nous portons à cette question de l'entretien des chaussées et des trottoirs parisiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 8).

2019 DVD 10 - Site dit "Cité Bonnier" (20e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec "Paris Habitat" relative aux études d'aménagement de l'espace public.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 10, à présent, et l'amendement technique n° 129 qui s'y rattache. Il s'agit de la Cité Bonnier dans le 20e arrondissement et d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec "Paris Habitat" relative aux études d'aménagement de l'espace public.

Monsieur NAJDOVSKI, amendement technique tout à fait technique ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 129 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 129 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 10).

2019 DVD 29 - DPE - Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e). - Aménagement d'une voie nouvelle. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique exercée par "Logis-Transports".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons, à présent, le projet de délibération DVD 29 - DPE. Il s'agit de l'opération "Debergue Rendez-Vous", dans le 12e arrondissement, et très précisément de l'aménagement d'une voie nouvelle avec une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique exercée par "Logis-Transports".

La parole est, en premier lieu, à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention fera écho à d'autres que nous avons pu tenir à d'autres Conseils.

Nous nous inscrivons en faux face à cette manière de penser, de construire la ville au coup par coup, dans un objectif de densification que nous jugeons trop importante et surtout sans limite.

Paris est une ville déjà dense, très dense, 21.000 habitants au kilomètre carré. Oui, une ville durable est une ville dense car elle résiste à l'étalement urbain ; et la durabilité - et la résilience - d'une ville est surtout tributaire de sa capacité à conserver des espaces de pleine terre pour lutter contre l'effet de serre et la sauvegarde des espaces libres pour pouvoir respirer.

En ce qui concerne ce projet de délibération, nous sommes circonspects face à ce programme qui nous semble très chargé. Sur ce projet Debergue, on va densifier un cœur d'îlot vide et surtout, on va autoriser à abattre un cèdre du Liban. Nous savons combien cet arbre est rare, combien c'est un vieil arbre, qui a mis du temps à pousser, combien il est symbolique, combien les Parisiens sont attachés aux arbres et à la végétalisation.

Nous ne cessons de répéter, à chaque Conseil, l'évidence : l'urgence climatique, sanitaire, sociale et le vivre-ensemble à maintenir des espaces libres, à créer des espaces de pleine terre.

Nous pouvons voter des plans divers et variés, ce qui importe, ce qui reste, ce sont des actes. Ce cèdre du Liban ne doit pas être abattu. Nous devons profiter d'avoir encore de grandes parcelles libres dans Paris pour les dé-bitumer et en faire de vrais îlots de fraîcheur.

C'est pourquoi notre groupe votera contre ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Joëlle MOREL.

La parole est, à présent, à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

J'abonde dans le sens de ma collègue précédente.

Dans ce projet immobilier du 77, avenue du Docteur-Arnold-Netter dans le 12e arrondissement, la R.A.T.P. prévoit de supprimer des arbres dont une vingtaine de centenaires et notamment le cèdre dont on a parlé précédemment.

Une association locale, l'association "Netter-Debergue", se bat depuis plus de deux ans avec le soutien d'autres nombreuses associations de sauvegarde de l'environnement. Je pense à "France Nature Environnement", à l'association "A.R.B.R.E.S.", à "Moncato", "Sites & Monuments", "Lachaise en Action" et j'en passe.

Ce projet va entraîner l'abattage d'arbres et va aggraver la surdensification du quartier. Il faut arrêter de croire que la problématique du logement social à Paris doit se traduire forcément par l'hyper bétonisation de la ville.

Oui, il faut des villes denses contre l'étalement urbain, mais les villes hyper denses sont anti-écologiques. Comme cela a été dit précédemment, Paris est une des villes les plus denses d'Europe. Avec à peine 100 mètres carrés d'espaces verts par habitant, ce n'est pas possible et vous savez que nous sommes confrontés au problème d'îlots de chaleur.

Hier, j'interpellais M. le Maire. Comme vous étiez absent et en campagne, je vous interpellais mais c'est votre collègue Emmanuel GRÉGOIRE qui me répondait…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je tenais à réduire la densité de la séance !

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, je n'en doute pas.

Il y a plus de 110.000 logements vacants à Paris et au moins 290.000 mètres carrés de bureaux vacants. Or, je ne la vois pas la bataille de la Ville pour exiger de l'Etat l'application de la loi de réquisition. Et je ne vois pas la bataille de la Ville, par le biais des déclarations d'utilité publique, pour exproprier les bâtiments vides afin de pouvoir répondre à la question de l'urgence sociale sans surdensifier la ville.

Or, pour pouvoir mener l'urgence sociale et l'urgence écologique ensemble, et ne pas opposer l'une à l'autre sous peine de rater les deux, il faut arrêter l'hyper bétonisation de la capitale.

Alors, non, je ne voterai pas ce projet de délibération parce qu'il faut sonner le cri d'alarme : arrêtez de bétonner, bétonner et d'hyper bétonner la ville ! Oui, protégez les arbres centenaires et écoutez les associations qui portent ce combat. Oui, il est possible de répondre à l'urgence sociale, à la question du logement social et de l'hébergement d'urgence à Paris, sans pour autant se saisir de chaque dent creuse, sans pour autant bétonner la capitale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour ce qui est de la mobilisation contre la vacance des logements, je vous invite à regarder l'ensemble des projet de délibération que nous avons votés, quasiment à chaque séance depuis maintenant des années, et qui portent témoignage du fait qu'à coup d'expropriations, à coup de D.U.P., nous procédons très régulièrement à ce type de procédures.

Je vous invite, par exemple, à regarder la parcelle de la rue Jasmin dans le 16e arrondissement, qui était vide depuis des années, propriété de Bachar EL-ASSAD, et que nous avons expropriée. Je vous invite à regarder l'ensemble de ces projets de délibération.

Le financement des logements sociaux, en l'occurrence, a été voté dans le cadre de cette mandature, Madame SIMONNET.

Donc, pour ce qui est de suivre l'ensemble des dossiers, je vous invite vraiment à le faire et à le faire de manière minutieuse, mais je crois qu'en la matière nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous.

Je vous invite maintenant à poursuivre ce débat, cette clarification ayant été faite, et la parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rappelle que notre opposition à ce projet vient de l'agencement des bâtiments qui n'est pas respectueux des immeubles existants ni d'ailleurs de la végétation existante, et du fameux cèdre du Liban pour lequel nous avons eu l'occasion, en effet dans cette instance, à plusieurs reprises, de nous mobiliser contre l'abattage, et auprès des habitants et associations qui se sont mobilisés.

Il aurait été tellement plus consensuel de prévoir une meilleure intégration des bâtiments, tout simplement un peu moins denses. Il aurait été aussi plus respectueux, et il serait plus respectueux en ce moment d'informer les

habitants sur le calendrier, parce que le jeu de ping-pong qui se fait entre la R.A.T.P. et la Ville n'est pas du tout correct.

En effet, au dernier Conseil d'arrondissement, j'ai demandé où en était le phasage des travaux parce que les différents riverains n'ont aucune information. Notamment dans le projet de délibération, pour lequel nous nous apprêtons à voter, il est indiqué que des études sont prévues pour réaliser une galerie d'assainissement et la voie naturelle, mais je n'ai pas eu de réponse claire au Conseil d'arrondissement. Peut-être en aurais-je aujourd'hui en Conseil de Paris.

D'ailleurs, il y a en ce moment des travaux réalisés sur les trottoirs du n° 75, n° 77 et n° 79 de l'avenue du Docteur-Arnold-Netter et on se demande justement s'il s'agit déjà de la création de la nouvelle voie ou de la dépollution du site.

J'ai aussi une question par rapport au projet de délibération qui mentionne que le jardin sera visible de l'avenue du Docteur-Arnold-Netter. Or, lorsqu'on regarde les plans, que le jardin soit accessible est un fait mais qu'il soit visible, permettez-moi d'émettre quelques doutes.

Enfin, quelles que soient vos réponses aujourd'hui, je vous demande de ne pas caricaturer les groupes qui ne prennent pas position sur ce projet. Bien sûr, nous ne sommes pas contre la programmation d'une crèche, nous ne sommes pas contre plus d'équipements publics ou même contre un jardin, mais c'est la façon dont vous avez imaginé et conçu l'intégration des bâtiments qui, comme je l'ai dit au départ, n'est pas du tout respectueuse de ce qui existe déjà et de la législation.

C'est pour cela que, par rapport à cet entêtement et par rapport à l'irrespect des riverains, cela a mené à une véritable situation de blocage et je le déplore.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs et en cinq minutes, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis désolé de le dire comme cela, mais les interventions qui ont été faites sur ce projet de délibération n'ont que peu à voir avec l'objet même de ce projet de délibération, puisqu'il porte sur l'aménagement d'une voie nouvelle et non sur l'aménagement du secteur Debergue-Rendez-vous lui-même.

Je ne suis donc pas la personne la mieux placée pour répondre aux différents intervenants qui ont centré leur intervention sur le projet d'aménagement, alors même que ce projet de délibération ne porte que sur la création d'une voie de desserte.

Je rappelle l'objet de ce projet de délibération : il s'agit de permettre à cet îlot Debergue-Rendez-vous d'avoir une seconde voie de desserte avec une voie à statut d'aire piétonne qui permettra d'avoir une desserte supplémentaire depuis l'avenue Arnold-Netter, alors qu'aujourd'hui l'accès à la cité et au parc Debergue-Rendez-vous se fait uniquement par la rue du Rendez-vous. C'est ce qu'il vous est demandé de voter dans ce projet de délibération et uniquement cela.

Malgré tout, je rappellerai, puisque cela a été évoqué par les différentes oratrices, que le terrain en question, sur lequel il y a ce projet d'aménagement, appartient à la R.A.T.P. et non à la Ville de Paris. La R.A.T.P. a souhaité y construire des logements pour y loger notamment ses machinistes qui conduisent les bus ou les métros dans Paris et le projet Debergue-Rendez-vous permet d'arriver à un compromis avec la R.A.T.P. qui, à l'origine, ne souhaitait y construire d'ailleurs que des logements. Or, sera adjoint à ce projet un équipement public avec une crèche, qui est indispensable dans ce quartier déficitaire en matière de lieux d'accueil de la petite enfance. Puis, ce qui est le cœur du projet pour la Ville, il y aura une extension du jardin existant qui verra sa surface augmenter de 40 %.

Mais là, en l'occurrence, il ne s'agit de voter que l'aménagement d'une voie à statut d'aire piétonne de manière à assurer la desserte en matière de voirie du futur îlot.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 29 - DPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 29 - DPE).

2019 DVD 13 - Réseau parisien de bornes de recharges électriques Belib'. Grille tarifaire et convention GIREVE.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 13 concernant le réseau parisien de bornes de recharges électriques Belib' et en l'occurrence de la grille tarifaire.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement saluer ce travail d'interopérabilité entre ceux qui détiennent un abonnement sur les bornes de recharges électriques Belib' à Paris et ceux qui détiennent des abonnements sur les bornes de recharge en banlieue dans certains départements.

C'est évidemment le signe de la nécessité de travailler de façon complémentaire. Le fruit de ce travail important nous est aujourd'hui présenté, ce qui permet de mettre en place une incitation plus grande à utiliser des véhicules électriques dans l'ensemble de l'Ile-de-France et à pouvoir se recharger où que l'on soit, ainsi que la mise en place de tarifs ajustés.

Bravo aux services et à la Ville d'avoir avancé sur ce sujet.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le réseau Belib' est interopérable depuis janvier 2017, ce qui permet ainsi aux abonnés Belib' de se recharger sur d'autres réseaux publics. Cela concerne 385 bornes et 770 points de charge répartis dans 308 communes d'Ile-de-France.

Le projet de délibération présent vise à faire évoluer la convention signée avec le GIREVE, qui est le Groupement pour l'itinérance des recharges électriques de véhicules. Il s'agit de contractualiser avec 14 réseaux privés qui s'ajouteront au réseau public et qui font aujourd'hui partie de la convention.

L'interopérabilité du réseau permet donc à 14 nouveaux opérateurs de mobilité électrique de proposer le réseau Belib' dans leur offre de services. Je rappellerai que jusqu'à présent 12 % des charges réalisées sur le réseau Belib' l'ont été par ce biais de l'interopérabilité.

Pour l'heure, les bornes ex-Autolib' ne sont pas interopérables puisqu'elles ne sont pas gérées dans le cadre d'un réseau spécifique et qu'il s'agit d'une simple mise à disposition des bornes moyennant un forfait annuel. Pour autant, notre objectif est bien de rendre le réseau Belib' et le réseau ex-Autolib' interopérable.

C'est le sens du vœu que nous avons voté lors du Conseil de Paris de novembre et qui précisait, je cite, qu'à l'issue de la procédure, qui sera lancée prochainement pour l'exploitation de l'ensemble des bornes Autolib', soit mise en place l'interopérabilité pour le rechargement des véhicules électriques sur les anciennes bornes Autolib' et le réseau Belib'.

Ce projet de délibération vise également à modifier la tarification afin de créer de nouveaux tarifs pour des engins de chantier notamment, mais elle va aussi nous permettre de passer à une facturation à la minute au lieu du quart d'heure, donc une tarification au plus juste des besoins, et cela permettra aussi de rendre accessible à tous la recharge gratuite nocturne sur la borne de 3 kWh et non plus seulement aux abonnés Belib'.

Ce sont des avancées pour le développement de l'électromobilité à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 13).

2019 DVD 33 - Conditions générales d'accès et d'utilisation des bornes de recharge électriques remises en service par la Ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 33, avec les amendements rattachés n°s 130 et 130 bis. Il s'agit des conditions générales d'accès et d'utilisation des bornes de recharge électriques remises en service par la Ville de Paris.

La parole est, en premier lieu, à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous donne l'opportunité d'aborder deux sujets : d'abord, la question stricto sensu des modalités de l'abonnement pour les utilisateurs des anciennes bornes Autolib', mais aussi plus globalement l'état de l'infrastructure des bornes électriques à Paris.

Le 3 décembre dernier, 200 anciennes stations Autolib', soit plus de 1.000 bornes, ont été mises à disposition des automobilistes soucieux de recharger leur véhicule électrique. En l'absence du logiciel adapté, propriété de BOLLORÉ, et donc dans l'impossibilité de connaître la consommation précise, l'abonnement passe désormais par une carte qui permet à la fois de stationner sur les emplacements dédiés mais également de recharger sa voiture, pour un coût pour les particuliers de 120 euros et pour les professionnels de 600 euros. Cette solution dès le départ a été annoncée comme transitoire, le temps de choisir un nouveau prestataire.

Or, dans les conditions générales d'utilisation qui nous sont proposées, l'article 5 pose qu'aucun remboursement n'est envisageable alors que l'on ne sait pas combien de temps ce service sera encore disponible, ce qui nous pose un problème évident et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement pour demander que le remboursement soit possible lorsque le service s'arrêtera, au prorata de la durée d'utilisation.

Monsieur NAJDOVSKI, je vous remercie, vous avez proposé un sous-amendement à cet amendement. Nous en partageons évidemment totalement l'esprit ; il précise qu'aucun remboursement ne sera opéré, sauf en cas d'arrêt du service. Nous souhaitons simplement nous assurer que le remboursement en cas d'arrêt du service se fera bien au prorata de la durée de validité restante.

Par ailleurs, nous souhaitons avoir des informations et un premier bilan sur les contrôles opérés par les agents de la Ville. En effet, de nombreux utilisateurs de bornes de recharge électrique se plaignent de l'indisponibilité des places occupées par des véhicules qui ne sont pas en charge.

Deuxième sujet que nous saisissons à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération, c'est plus globalement l'accès aux recharges électriques pour les propriétaires de véhicules électriques. On assiste aujourd'hui à une augmentation de l'offre de véhicules électriques, grâce au soutien à l'achat de véhicules électriques, mais aussi grâce au développement de l'offre de véhicules partagés. Trois opérateurs sont annoncés, avec entre 1.400 et 1.800 véhicules qui seront disponibles d'ici fin 2019.

Evidemment, on ne peut que s'en réjouir puisque cela va tout à fait en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, mais, en parallèle, l'offre de recharge électrique ne nous paraît pas pléthorique. 200 anciennes stations Autolib' on en a parlé, mais certaines ne sont pas opérationnelles malgré les indications de l'application, le déploiement de Belib' n'est pas aussi rapide que l'on pourrait le souhaiter, et viennent s'ajouter à cela 420 bornes de recharge dans les parkings concédés de la Ville.

Vous indiquiez en novembre dernier qu'un nouvel appel à projets serait lancé très prochainement pour remplacer les bornes actuelles par des plus modernes, éventuellement offrant des puissances différentes.

Pouvez-vous donc nous en dire davantage ? Où en est cette procédure et combien de temps cela prendra-t-il ?

En effet, pour accompagner la transition énergétique, nous avons besoin d'un large plan de déploiement de bornes électriques et nous souhaitons donc que Paris soit au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

La parole est à présent à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela me permet donc aussi, comme les deux précédents orateurs, puisque le projet de délibération précédent concernait aussi le service Belib', de revenir sur l'importance de ce projet de délibération.

En effet, la transition vers des mobilités plus vertueuses passe premièrement par l'encouragement, la massification de pratiques actives et douces telles que le vélo ou l'usage des transports en commun. Mais aussi, il faut prioritairement mettre fin à l'ère du tout-voiture individuelle, surtout lorsque celle-ci roule en moteur thermique.

Il est toujours bon de rappeler ces chiffres révélés par l'Agence européenne pour l'environnement ou par le M.I.T. : le secteur des transports est responsable de 62 % des émissions de dioxyde d'azote en France. Et d'après l'O.M.S., le dioxyde d'azote a des effets néfastes sur la santé, puisqu'une exposition à long terme peut altérer la fonction pulmonaire et augmenter les risques de troubles respiratoires. Les enfants en sont les premières victimes. En plus des effets sur la santé, les conséquences environnementales du dioxyde d'azote sont désastreuses ; il contribue par exemple, au contact d'autres polluants, à l'acidification des sols et à la destruction des forêts.

La mise en place de la vignette Crit'Air, sur laquelle je vais revenir tout à l'heure, les objectifs d'éradiquer au long cours les voitures trop polluantes de notre ville, de notre métropole ne peut pas passer sans l'encouragement de la voiture électrique tel qu'on va le faire ici. Production électrique nucléaire nécessaire, recyclage des batteries, les

autos électriques posent des questions environnementales, par exemple du fait du recyclage des batteries. Néanmoins, elles restent pour le moment un dénominateur acceptable entre mobilité automobile et soutenabilité environnementale.

Les Ecologistes l'ont maintes fois répété dans cet hémicycle, nous ne soutenions pas Autolib' dans la forme choisie, celle qui a mené...

C'est fatigant !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît afin que Jérôme GLEIZES puisse poursuivre dans le calme.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Les Ecologistes l'ont maintes fois répété dans cet hémicycle, nous ne soutenions pas Autolib' sous sa forme choisie, celle qui a mené ce service à sa perte. Cependant, quand les autos ont disparu, les places allouées au service, elles, sont bien restées. Plutôt que de rendre ces places aux voitures les plus polluantes, notre groupe a soutenu l'opportunité comme ici de faire en sorte que ces places soient toujours profitables à ceux qui roulent avec des véhicules électriques. Ainsi, nous avons soutenu l'intégration des anciennes places Autolib' au dispositif Belib'.

Au vu du succès, le pari effectué a été le bon. Nous voterons donc pour ce projet de délibération et aussi pour l'amendement qui est proposé par l'Exécutif et qui précise les conditions générales d'accès et d'utilisation des bornes électriques remises en service par la Ville.

Nous espérons que l'instauration de la carte de recharge "véhicule pro" permettra non pas seulement aux taxis et aux V.T.C. mentionnés de décarboner leur parc, mais également aux petits, moyens commerçants/artisans pour qui la voiture est également nécessaire, par exemple les plombiers qui circulent beaucoup dans nos villes dans leur usage quotidien.

Je vous remercie de votre attention pour ceux qui ont écouté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre à vous deux, d'ailleurs, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et je remercie l'oratrice et l'orateur précédents.

Il s'agit ici d'approuver les conditions générales d'accès et d'utilisation, les C.G.A.U., des 1.000 bornes de recharge électrique ex-Autolib' remises en service par la Ville de Paris. Le projet adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2018 ne précisait pas ces C.G.A.U. et il importait donc de le faire.

Ce document aujourd'hui précise les conditions applicables en cas de perte ou de vol de la carte recharge électrique, et il étend la possibilité de délivrance de la carte aux véhicules hybrides rechargeables.

Le groupe UDI-MODEM a déposé un amendement visant à ce que soit apportée une précision sur les possibilités de remboursement des usagers lorsque le dispositif actuel sera remplacé pour laisser place à un nouveau dispositif. Bien entendu, il est prévu d'accorder des compensations, remboursements ou abonnements au nouveau système, lorsque le système actuel, qui est un système transitoire, ne sera plus en service. Nous sommes même juridiquement tenus d'apporter des compensations s'il est mis fin au service, et je tiens donc à rassurer Mme GATEL sur ce point.

C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à votre amendement, qui permet d'apporter une précision que vous jugez nécessaire. Nous nous proposons une petite modification toutefois, puisque nous tenons à ce que soit maintenue dans les C.G.A.U. la mention selon laquelle aucun remboursement ne peut être accordée en dehors de la fin de service.

Sur la forme, s'agissant d'un amendement et non d'un vœu, nous avons été tenus de faire un amendement technique.

Pour vous répondre également sur la question du développement des mobilités électriques et de l'autopartage, vous avez mentionné le chiffre de 1.400 à 1.900 véhicules électriques en flotte libre dans le courant de l'année 2019. Mais on peut y ajouter 1.000 véhicules en autopartage en boucle, dont 500 électriques - les 500 autres étant des hybrides rechargeables -, qui vont venir s'ajouter dans le courant de l'année 2019 à cette flotte de véhicules en autopartage, et, ainsi, nous aurons retrouvé un volume de véhicules en autopartage qui sera celui qui existait avec le système Autolib', mais avec la souplesse qui est nécessaire aujourd'hui pour répondre à la fois aux besoins de l'usager et aussi tout simplement aux évolutions technologiques qui se sont produites maintenant depuis quelques années.

Je remercie enfin notre collègue Jérôme GLEIZES de son intervention, comme lui, je considère que nous devons œuvrer pour promouvoir la mobilité électrique en lieu et place de la mobilité thermique. Ce, tout en notant que le déplacement le plus propre est celui qui est fondé sur la force musculaire, et donc, nous nous attachons à promouvoir les mobilités actives, ainsi que les transports en commun et les mobilités partagées qui présentent, du

fait même qu'elles sont partagées, un bilan par personne d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre qui sont nettement moindres que la mobilité individuelle, et donc c'est en ce sens que nous devons œuvrer.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je propose donc de commencer par l'amendement n° 130 du groupe UDI-MODEM.

Est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif ?

Je crois que oui, si j'ai bien écouté votre intervention.

Le vœu de l'Exécutif est donc amendé, et je vous propose de le voter ainsi amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 130 bis amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 130 bis amendé est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 33 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 33).

2019 SG 7 - Avis sur les projets d'arrêtés de communes limitrophes instaurant une zone à circulation restreinte.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 7 concernant l'avis sur les projets d'arrêtés de communes limitrophes instaurant une zone à circulation restreinte.

La parole est, en tout premier lieu, à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, vous soumettez à notre approbation les projets d'arrêtés des communes limitrophes de Paris instaurant une zone de circulation restreinte, notamment dans le périmètre de l'A86, réduisant la circulation aux véhicules marqués Crit'Air 5.

Nous ne remettons pas en cause, bien naturellement, les décisions prises par les communes qui nous environnent, et nous voterons donc favorablement.

J'aurai néanmoins plusieurs remarques. La première concerne le calendrier.

À Paris, notre majorité a choisi de mettre en œuvre une politique volontariste de lutte contre la pollution de l'air, qui prévoit le passage de restriction au Crit'Air 4 au 1er juillet 2019, date à laquelle la métropole prévoit, elle, de restreindre l'accès seulement aux Crit'Air 5.

Ce décalage ne facilite en rien la vie des automobilistes qui doivent prendre en compte les différentes réglementations en vigueur lorsqu'ils franchissent le périphérique.

Cela ne facilitera pas non plus les contrôles.

Je voudrais faire une seconde remarque sur l'accessibilité sociale de cette mesure.

Dans le projet de délibération, vous estimez que l'exclusion des véhicule Crit'Air 5 concerne moins de 1 % des véhicules en circulation.

Cette statistique gomme cependant certaines particularités. A Saint-Denis par exemple, ce seraient 8 % des 67.000 véhicules qui seraient concernés.

Lorsqu'on connaît le prix des véhicules hybrides ou électriques et la faiblesse des aides qui sont proposées, difficile de croire que les propriétaires pourront changer de véhicule.

Si la zone restreinte de circulation peut être un levier pour la transition écologique, son coût ne doit pas être supporté de manière individuelle et ce, d'autant plus que ce sont souvent les ménages les plus modestes qui ont le plus besoin de leur véhicule.

Nous devons penser à ces salariés qui vivent loin de leur lieu de travail, rejetés hors de la grande couronne par les prix prohibitifs des loyers. Ce sont également les premiers à subir les effets de la pollution automobile, leur logement se trouvant souvent le long des grands axes routiers ou des infrastructures polluantes. Gardons-nous de faire peser le poids d'une écologie punitive à ceux qui sont déjà les premières victimes de la pollution.

Nous le disions déjà en 2015, au moment où les questions de restriction de circulation pour certains véhicules ont agité notre assemblée.

Il faut prévoir des mesures pour les automobilistes qui ne peuvent se passer de leurs véhicules, comme les personnes handicapées, celles qui travaillent en horaires décalés, celles qui ont les revenus les plus modestes.

Nous avions d'ailleurs demandé en 2016 qu'un bilan social soit réalisé dans les quartiers populaires de Paris, concernant les effets de la limitation des véhicules diesel. Il serait intéressant d'en prendre connaissance avant la mise en œuvre de la restriction à Crit'Air 4 cet été.

Le réel levier pour renouveler et diminuer le parc automobile, c'est le développement de l'offre de services publics. Elle doit être dense, confortable et sûre pour assurer la cohésion du territoire.

Elle doit favoriser les transports du quotidien.

Contrairement à la communication mensongère qui est faite en ce moment, le projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express n'engendrera pratiquement aucun report modal significatif de la route vers le rail.

Il favorisera au contraire l'avion et n'améliorera pas les conditions de transport des Franciliens, qui doivent se déplacer quotidiennement.

La réalisation tant attendue du Grand Paris express est indispensable pour permettre aux voyageurs d'abandonner leurs véhicules au profit des transports collectifs. Au-delà des transports collectifs, il est primordial d'inciter au report modal vers d'autres moyens de transport que la voiture individuelle, comme le vélo, l'autopartage, ou le covoiturage, et d'encourager le fret ferroviaire et fluvial, et l'amélioration de la logistique urbaine.

J'ajoute enfin que l'Etat doit prendre sa part pour impulser le changement. Aujourd'hui, les aides qui sont proposées pour le changement de véhicule sont bien insuffisantes au regard du pouvoir d'achat de bon nombre d'automobilistes.

Nous le voyons avec le mouvement social qui est en cours, imposer une écologie punitive aux classes populaires est le meilleur moyen d'en faire des ennemis de l'écologie, et donc de rater la marge de la transition écologique.

Vous l'avez compris, nous continuons de revendiquer une écologie sociale qui ne soit pas vécue comme une punition pour les classes populaires. Les zones de circulation restreinte sont un des moyens dont nous disposons pour agir contre la pollution atmosphérique, ce n'est pas le seul.

Si les communistes ne s'opposent pas à ce projet de délibération et au développement des Z.F.E. , nous rappelons que ce type de mesure doit faire partie d'un ensemble cohérent et complet d'actions publiques permettant un véritable report modal vers les transports moins polluants.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Nous poursuivons avec Jérôme GLEIZES, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Enfin, on y arrive !

Les écologistes auront été écoutés avec 20 ans de retard. On commence à restreindre la circulation automobile en Ile-de-France avec ce projet de délibération.

J'en ai parlé dans mon intervention précédente, le transport routier est responsable d'au moins 40 % des émissions de particules fines et d'une partie importante des gaz à effet de serre. L'impact sur l'environnement, sur la santé, les maux causés par le tout-voiture individuelle sont connus aujourd'hui.

D'après Santé publique France, 5.000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la métropole, donc cela nous concerne directement.

Au niveau européen, national, régional, métropolitain, et au sein même de cet hémicycle du Conseil de Paris, les écologistes ne cessent de se battre pour décarboner nos déplacements.

Nous menons ardemment ce combat politique pour que davantage d'individus utilisent les mobilités actives, les transports en commun, ou encore pratiquent le covoiturage. La question de la mobilité est à la frontière des compétences territoriales, c'est pourquoi nous votons ce projet de délibération. C'est un enjeu mondial, mais la transition doit prendre place au plus près des citoyens.

Malheureusement, un projet de loi transport dite L.O.M. est lacunaire : reculades à gogo de la part du Gouvernement actuel sur les questions écologistes. Ce n'est pas anodin, c'est même grave que la France ait été condamnée devant la Cour européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air en mai 2018. La responsabilité d'action se reporte alors sur les collectivités territoriales, c'est-à-dire nous, à la place de l'Etat, alors que c'est lui qui devait faire le travail.

Le 12 novembre dernier, la métropole du Grand Paris a acté la mise en place d'une zone à circulation restreinte dites Z.C.R pour début juillet 2019, donc dans moins de 6 mois. Cela a été possible grâce à une grande prise de conscience de la majorité métropolitaine à la suite d'un combat mené par les écologistes.

Nous nous réjouissons de la mise en place de cette Z.C.R. ou Z.F.E., zone à faibles émissions, qui interdira de manière progressive les véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86, en commençant par les véhicules Crit'Air 5, c'est-à-dire les véhicules diesel d'avant 2000.

En touchant 1 % des véhicules en circulation, cette mesure dont la Ville de Paris a été pionnière laisse du temps à la sensibilisation et à la réorganisation des aides au remplacement des véhicules et au changement à la mobilité.

La métropole vise 100 % de véhicules propres circulant d'ici 2030, et je rappelle que pour Paris, d'ici 2050 c'est l'absence de véhicules thermiques.

Pour répondre à Didier LE RESTE sur la question de l'acceptabilité, le groupe Ecologiste a fait voter à la Métropole un amendement qui permet d'accompagner cette acceptabilité du changement des véhicules.

Concernant le type de population, les classes populaires à Paris sont plutôt sans voiture, alors que c'est plutôt en banlieue que les gens ont des voitures polluantes. Pour cela, on n'est pas du tout concerné de la même manière à Paris que sur la petite couronne.

Les acteurs publics et notamment la Ville de Paris sont consultés par les communes limitrophes engagées dans cette démarche.

La Ville consultera également les conseils municipaux voisins sur le sujet, pour un passage de la Z.C.R. en Crit'Air 4, qui est le critère de Paris.

Cette vision de la transition des mobilités comporte des aspects sociaux. En effet, des aides au remplacement des véhicules personnels et professionnels sous forme de subventions, qui ont été votées à la Métropole, pouvant monter jusqu'à 5.000 euros, sont prévues dans le projet Z.C.R.

Il y a quand même des problèmes dans cette mesure, notamment, on le voit très bien dans l'annexe du vote de Neuilly, c'est le cas de l'A86, de toutes les autoroutes qui arrivent sur Paris et, bien sûr, du boulevard périphérique, qui ne sont pas concernés par ces critères.

L'autre problème aussi - je vais vous lire le deuxième alinéa des listes des rues exclues pour Neuilly : "Les itinéraires de substitution définis par arrêté portant sur la réglementation temporaire de la circulation en cas de fermeture totale ou partielle de l'A86 pour permettre le contournement". Ce qui pose la question des pics de pollution, où là, on ne va pas assez loin dans la radicalité de la suspension des transports pour arrêter l'émission de ces particules très polluantes.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

A présent, je donne la parole à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La mise en place d'une zone à faibles émissions dans un périmètre qui est à l'intérieur de l'A86 est nécessaire. C'est nécessaire parce que c'est une question de santé publique, d'abord et avant tout. On ne peut pas accepter d'avoir à nouveau et toujours autant de morts prématurés tous les ans, simplement parce que l'Etat n'a jamais pris ses responsabilités. Comme cela a été dit, l'Etat est condamné régulièrement et on attend les prochains jugements qui risquent d'être financièrement très lourds pour l'Etat français qui, au passage, s'en défausse puisqu'il dit qu'il pourrait se retourner contre les collectivités locales concernées pour qu'elles payent à sa place les amendes, s'il en était ainsi décidé au niveau européen.

La question de la mise en place de la Z.F.E. n'est pas si simple puisqu'effectivement, nous avons obtenu une communication de la part de la Préfecture de police du nombre de véhicules susceptibles d'être impactés par commune. Nous avons eu des chiffres qui sont extrêmement étonnants puisque, sur l'ensemble des communes à l'intérieur du périmètre de l'A86, un certain nombre d'entre elles apparaissent avec un nombre de véhicules très supérieur au nombre d'habitants, de manière totalement inexpliquée et inexplicable, malgré nos demandes. On voit bien que l'on a d'abord un problème de fiabilité des données. Cela peut donner lieu, et c'est normal, à certaines inquiétudes - Didier LE RESTE l'évoquait - et à des débordements, puisqu'il y a même, dans une ville de très proche banlieue, une association qui dit que 94 % des habitants seraient concernés, ce qui est évidemment totalement stupide.

Nous avons demandé que la Préfecture de police accepte que l'on puisse lancer une enquête extrêmement précise auprès de tous les détenteurs de cartes grises. Pour une raison simple : c'est que depuis qu'il n'y a plus la vignette, nous savons que lorsqu'il y a la revente de vieux véhicules, beaucoup de propriétaires ne déclarent pas la destruction du véhicule. Et donc, nous savons qu'il y a beaucoup de cartes grises qui ne correspondent plus à des

véhicules, notamment parmi les véhicules les plus anciens, ceux qui seraient, s'ils existaient encore, impactés par la mise en place de la Z.F.E. sur la base du crit'Air 5.

Nous espérons que nous obtiendrons gain de cause auprès de la Préfecture de police, qui s'est déjà engagée à nous communiquer le nombre de vignettes crit'Air 5 distribuées par commune, ce qui permettra d'avoir une réduction de l'incertitude, même si l'on est encore très loin d'avoir les éléments précis pour pouvoir discuter avec l'ensemble des collectivités locales.

Comme cela a été dit, nous avons déposé un vœu au Conseil métropolitain pour demander qu'il y ait des mesures, et pas simplement des mesures financières. Parce que les mesures financières ne suffiront pas à régler tous les problèmes, même si elles sont indispensables. J'y reviendrai. Nous avons demandé qu'il y ait des mesures en termes d'alternatives aux déplacements, que ce soit à travers le covoiturage, l'amélioration des réseaux de transports en commun, le développement du télétravail et bien d'autres modalités encore qui permettraient de réduire les déplacements contraints.

Le dernier point, c'est au plan financier. Il y a eu des efforts. Aujourd'hui, on peut avoir des aides substantielles même si elles ne règlent pas tous les problèmes, mais la vraie question, c'est : où va l'argent qui est collecté sur l'ensemble des automobilistes et des autres, d'ailleurs, la fameuse taxe carbone ? On le sait : sur les 4,5 milliards, 3,7 milliards vont au C.I.C.E., au financement des grandes entreprises, des multinationales comme Total, qui sont les grands pollueurs. Tant que l'on aura cette espèce de vol de la taxe carbone au profit des grandes entreprises, on ne pourra pas, tout du moins pas suffisamment aider ceux qui en ont le plus besoin pour changer leur mode de comportement, leur véhicule et, au passage, rénover leur logement, puisque l'on sait que ce sont les mêmes - cela a été dit - qui subissent l'ensemble des inégalités sociales et environnementales.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous allons évidemment soutenir cette Z.F.E. et souscrire à ce qui nous est proposé, c'est-à-dire suivre l'avis des collectivités locales. Nous espérons qu'avec l'ensemble des dispositifs, très vite, nous aurons une Z.F.E. efficace qui permettra de régler ces questions de santé publique.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT,

Pour répondre à vous trois, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux différents orateurs, je voudrais rappeler quelle est la philosophie de la Ville de Paris en matière de politique de déplacement et de lien avec la question de la qualité de l'air.

La politique de la Ville de Paris consiste à développer l'offre de transports collectifs. Nous l'avons vu encore à ce Conseil avec le projet de délibération qui porte sur le prolongement du tramway. C'est aussi, deuxième pilier, le développement des mobilités actives, avec le Plan Vélo ou encore la stratégie "Paris Piétons", qui vise à développer la pratique de la marche et du vélo à Paris. C'est, troisième pilier, le développement des mobilités partagées, avec le remplacement de l'offre anciennement Autolib', avec l'auto-partage, mais aussi avec un Vélib' qui est désormais métropolitain. C'est aussi, quatrième pilier, agir sur la qualité du parc roulant. Nous l'avons vu encore à ce Conseil avec le développement des bornes de recharge électrique et la transition énergétique qui est indispensable pour reconquérir la qualité de l'air.

Tout cela dans un contexte actuel où nous sommes dans une urgence sanitaire, une urgence environnementale. Je remercie notre collègue Yves CONTASSOT de l'avoir rappelé. C'est d'abord une injonction du Conseil de l'Etat envers le Gouvernement français, avec une obligation, non pas de moyens, chers collègues, mais une obligation de résultat, sachant qu'aujourd'hui la France ne respecte pas les valeurs limites de qualité de l'air fixées par l'Union européenne, et ce, de manière chronique depuis plus de 10 ans, depuis 2005 même. C'est une procédure de sanction à l'encontre de la France qui est engagée aujourd'hui par la Cour de justice européenne, justement pour non-respect de cet impératif de santé publique.

Paris a effectivement donné le La. Nous avons donné le tempo à la Métropole, mais aussi à 15 autres métropoles en France, qui ont adopté, elles aussi, le principe des zones à faibles émissions. Paris a été pionnière puisque, dès 2015, nous avons mis en place la zone à circulation restreinte, qui est, je le rappelle, l'un des outils, mais pas le seul, visant à limiter les émissions de polluants et s'inscrivant dans un cadre global, que j'ai rappelé au début de mon propos.

Circulation restreinte - on utilise désormais le terme de "zone à faibles émissions" - accompagnée, bien évidemment, des aides nécessaires à l'évolution du parc de véhicules particuliers et professionnels. De mémoire, je crois que nous avons aujourd'hui 28 aides différentes déployées par la Ville de Paris pour permettre aux Parisiens et aux Métropolitains de se déplacer plus proprement. Ce travail a débouché sur cette zone à faibles émissions métropolitaine.

Dans un souci de cohérence mais aussi de coopération métropolitaine, nous avons souhaité que la prochaine étape soit commune. La prochaine étape de la zone à faibles émissions parisienne se cale sur le calendrier métropolitain. Nous aurions pu aller plus vite, mais nous avons choisi de nous inscrire dans cette cohérence et cette

coopération tout en conservant notre étape d'avance, parce que nous devons continuer à mettre en place cette zone à faibles émissions de manière volontariste, parce qu'il y a une urgence sanitaire, environnementale. Nous aurons un rendez-vous au mois de juillet 2019, avec le volontarisme des communes qui ont choisi, avec Paris, de s'inscrire dans le cadre de la zone à faibles émissions métropolitaine.

Aujourd'hui, ce sont 11 communes sur les 29 riveraines qui ont engagé la procédure formelle pour mettre en place la Z.F.E. au 1er juillet. Nous savons que les discussions sont bien engagées dans la majeure partie des autres communes riveraines. Aujourd'hui, une cinquantaine des 79 communes qui composent la Métropole dense à l'intérieur du périmètre intra A86, sont engagées positivement dans la démarche.

Pour ce qui concerne les dossiers que nous recevrons après notre Conseil et le vote de ce projet de délibération, nous pourrons d'ailleurs à nouveau délibérer lors du Conseil d'avril, sachant que le vote d'une délibération n'est pas nécessaire dans la mesure où l'absence de réponse vaut avis positif.

Je vous propose, chers collègues, en lien également avec Aurélie SOLANS, ma collègue en charge également de ces questions d'environnement et de qualité de l'air, de donner un avis favorable pour la mise en place de cette Z.F.E. sur les communes d'Aubervilliers, de Charenton-le-Pont, de Gentilly, d'Issy-les-Moulineaux, du Kremlin-Bicêtre, des Lilas, de Neuilly-sur-Seine, de Saint-Mandé, de Saint-Ouen, de Vanves et de Vincennes, et que nous avancions ensemble dans la réduction des émissions de polluants et dans la reconquête de la qualité de l'air, tout en étant vigilant car, vous l'avez peut-être vu, le Ministère de l'Economie et des Finances, Bercy, envisage de revoir la classification des critères dans un sens qui serait beaucoup plus laxiste et qui reviendrait à donner à nouveau un permis de polluer aux véhicules diesel, ce qui serait tout à fait scandaleux. Notre vigilance est de mise. Continuons à aller de l'avant ensemble. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 7).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'extension du dispositif "Paris Respire" dans le 10e.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 131, relatif à l'extension du dispositif "Paris Respire", dans le 10e arrondissement.

C'est Bernard GAUDILLÈRE qui le présente.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Mes chers collègues, Alexandra CORDEBARD m'a demandé de bien vouloir lire le discours qu'elle avait préparé pour soutenir ce vœu, ce que je fais très volontiers.

"Je suis très heureuse de porter aujourd'hui ce vœu de la majorité du 10e arrondissement, parce qu'il s'inscrit dans le triple objectif poursuivi par notre Municipalité.

Le premier est de lutter résolument contre la pollution, par souci de préservation de la santé des Parisiens, de l'environnement et du climat.

Le deuxième est de restituer aux piétons et aux cyclistes notre espace public en diminuant la place accordée à la voiture.

Le troisième consiste en l'amélioration de la qualité de vie de toutes et tous en favorisant le partage et les usages renouvelés de nos quartiers.

"Paris Respire", c'est tout cela.

Dans le 10e arrondissement, depuis de nombreuses années, le quartier du canal Saint-Martin bénéficie de ce dispositif. Dans ce secteur très fréquenté, en particulier aux beaux jours, chacun peut se réapproprier, tous les dimanches de l'année et lors des jours fériés, ces quais et passerelles si emblématiques de notre ville.

"Paris Respire", autour du canal Saint-Martin, est d'autant plus un succès que le 10e est un arrondissement dense et très urbain, qui dispose de relativement peu d'espaces verts, de lieux de calme ou de rencontre. C'est donc un événement hebdomadaire qui fait de ce parcours une véritable promenade aérée, animée et conviviale.

Pourtant, le 10e est aussi l'arrondissement des faubourgs. Dans le prolongement des secteurs "Paris Respire" du Sentier et du Marais, au croisement des Grands boulevards, la rue du Faubourg-Saint-Denis est un axe commerçant, dynamique, animé et populaire, qui comporte de nombreux commerces de bouche et de proximité, des restaurants et des cafés.

Cette rue conserve une véritable authenticité, une véritable vie de quartier, très typique du 10e arrondissement, très typique du Paris populaire.

C'est un quartier riche et vivant, que l'opération…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Je vais tout de suite à la conclusion.

"La Maire de Paris souhaite étendre ce dispositif autant que possible dans certains quartiers emblématiques de la Capitale.

Je suis donc, avec l'ensemble des élus de la majorité dans le 10e arrondissement, très heureuse de proposer au Conseil de Paris l'extension de "Paris Respire" au quartier de la porte Saint-Denis."

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif "Paris Respire" permet à toutes et tous, le temps d'une journée, de profiter de rues libérées de la circulation motorisée, dans un cadre plus apaisé, calme et respirable, au sein duquel la priorité est donnée aux déplacements à pied ou à vélo. La circulation des véhicules motorisés est réservée aux seules fonctions de desserte interne du quartier.

Ce dispositif concerne actuellement vingt quartiers de Paris, dont neuf nouveaux qui en ont bénéficié durant cette mandature. Pour chaque nouveau secteur, une concertation avec les mairies des arrondissements concernés est instituée, et une étude préalable est réalisée.

La création d'un périmètre "Paris Respire" dans le bas de la rue du Faubourg-Saint-Denis, qui est objet du présent vœu, a ainsi fait l'objet d'une étude présentée en 2015 à la mairie du 10e arrondissement. Cette étude ayant été réalisée, il n'y a pas d'obstacle à ce que ce nouveau quartier "Paris Respire" soit institué prochainement.

Comme la Maire de Paris l'a annoncé lors de ses vœux en début d'année, nous irons encore plus loin dans le déploiement des opérations "Paris Respire" en 2019, et nous traduirons ces vœux en acte dans le 10e arrondissement.

L'Exécutif donne donc un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 58).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la baisse du tarif forfait V-Découverte de Vélib'.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 132 relatif à la baisse du tarif forfait V-Découverte de Vélib'.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour deux minutes, comme toujours pour la présentation d'un vœu non rattaché.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Je vais être brève, puisque je pense que le vœu est suffisamment clair et simple à comprendre.

Pour les usagers occasionnels de Vélib', il y a deux solutions : le forfait Vélib' qui permet de rouler pour 1 euro la demi-heure, ou 2 euros pour les Vélib' électriques, et le forfait V-Découverte, qui permet de faire des trajets en Vélib' mécanique, en moins de 30 minutes, sans coût supplémentaire pendant 24 heures pour 5 euros.

Ce forfait remplace l'offre qui était un "pass" d'une journée et qui coûtait jusqu'à 1,70 euro. Si le calcul est bon, la hausse de tarif est de 190 %, ce qui est très conséquent.

Partant de ce constat, les écologistes demandent que ce tarif soit revu : que le tarif du forfait V-Découverte, actuellement de 5 euros, passe à 2 euros, pour pouvoir encourager l'usage des Vélib' occasionnels.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ, d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu évoque la tarification du forfait journalier Vélib' qui a connu une augmentation lors du passage de Vélib'1 à Vélib'2. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cette hausse fut dictée par la nécessité de financer une partie du système Vélib' par des recettes usagers.

Vélib' est en effet un service public, financé d'une part par les collectivités, à savoir la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, et la soixantaine de communes qui ont des stations sur leurs territoires, d'autre part, par les recettes des usagers, là où le Vélib' première génération était également financé par des recettes publicitaires, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Vous dites que le coût de l'offre Vélib' V-Découverte dissuaderait peut-être trop d'utilisateurs potentiels, touristes ou Parisiens. Cela sous-entend que le gain de recettes espéré serait peut-être in fine plus important avec une tarification plus faible et un nombre d'utilisateurs plus important. Il faut noter que le forfait Vélib' V-Découverte demeure toutefois moins onéreux que les offres en flotte libre de trottinette ou de scooter. Si je prends quelques exemples, pour utiliser une trottinette en libre-service à Paris, il vous en coûtera 5 euros pour un trajet de 30 minutes, il vous en coûtera 8,70 euros pour un trajet unique de 30 minutes en scooter partagé.

Pour les utilisateurs occasionnels de Vélib', un forfait spécifique a, par ailleurs, été mis en place, le forfait V-Libre, qui permet pour 1 euro, d'effectuer un trajet de 30 minutes en Vélib' mécanique, ou 2 euros en Vélib' électrique.

Là encore, Vélib' reste le service le plus compétitif, face aux opérateurs privés de vélos qui, d'ailleurs pour la plupart, ont disparu ou réduit leur offre à Paris.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour tirer des conclusions de la première année d'exploitation du nouveau Vélib'.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous demande de conclure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - La priorité est pour l'heure pour le Syndicat et pour l'opérateur d'achever le déploiement des stations à l'échelle métropolitaine. Le service doit en effet fonctionner quelque temps avec l'ensemble des stations et des vélos, notamment sur la trentaine de communes qui proposent à leurs habitants le service pour la première fois. Les élus du Syndicat Vélib' Métropole étudieront cependant, dans les prochains mois, les résultats et usages du service afin de déterminer si une évolution de l'offre tarifaire est pertinente.

Pour conclure, la priorité sera donnée, dans les mois qui viennent, à une évolution tarifaire qui visera à favoriser les déplacements à l'échelle métropolitaine, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Nous vous proposons que le Syndicat se penche sereinement sur votre demande et réalise, d'ici à l'été, une étude comparative de l'utilisation du forfait actuel V-Découverte et de celle du ticket journalier qui existait sous la précédente version de Vélib'. Nous verrons ensuite quelle conclusion nous pouvons en tirer.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame KONÉ, j'imagine que vous acceptez l'amendement à votre vœu proposé par Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 59).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la publication des données sur les usages des transports en commun à Paris et en Ile-de-France.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 133 relatif à la publication des données sur les usages des transports en commun à Paris et en Ile-de-France.

La parole est à Léa FILOCHE, pour deux minutes.

Non, à M. CONTASSOT, pour deux minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le site d'"Ile-de-France Mobilités", il y a, en "open data", un certain nombre d'informations. Toutefois, je nous mets au défi de trouver combien de gens détiennent des abonnements, par nature d'abonnement. C'est absolument impossible de le trouver.

On a, pour chaque station, le nombre de gens qui ont badgé avec tel ou tel "pass", mais savoir combien il y a de détenteurs d'un "pass" Imagine'R, d'un autre type de "pass", c'est totalement impossible.

Ces données existaient pourtant il y a quelques années, mais sans doute dans un excès de transparence bien connue de la part d'"Ile-de-France Mobilités" et de sa présidente, il n'y a plus rien. Quand on veut faire des études, des simulations sur la gratuité ou autre, c'est totalement impossible. Seul "Ile-de-France Mobilités" détient ces informations.

C'est le sens de notre vœu, nous souhaitons que la réelle transparence existe.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure des données globales, il est possible de récolter et analyser de nombreuses informations relatives aux usages des transports en commun, de les formaliser et de les diffuser dans le respect des libertés publiques et individuelles.

En effet, les réseaux de transports parisiens et franciliens sont largement instrumentés. De nombreuses données sont ainsi déjà compilées par l'Observatoire des mobilités, OMNIL, d'"Ile-de-France Mobilités". Ces données étant accessibles, nous ne voyons pas d'obstacles techniques à ce qu'un comité de suivi, ouvert à l'ensemble des partenaires et collectivités, soit mis en place par "Ile-de-France Mobilités" et que les données collectées soient mises à disposition.

Ce comité pourrait ainsi constituer une aide utile à la décision et c'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 60).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'implantation d'ancrages vélos à proximité du lycée Henri IV.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons, à présent, au vœu référencé n° 134 relatif à l'implantation d'ancrages à vélo à proximité du lycée Henri IV.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu portant sur l'implantation d'ancrages à vélo à proximité immédiate du lycée Henri IV. C'est une demande, d'abord, de la cité scolaire Henri IV à travers son conseil de vie scolaire et son conseil d'administration, c'est-à-dire les parents d'élèves, les enseignants et les professionnels.

C'est aussi une demande qui s'inscrit, bien sûr, naturellement, dans la dynamique de l'utilisation du vélo à Paris. Et c'est une demande récurrente, de la part de la mairie du 5e arrondissement, exprimée notamment lors de la discussion des projets de réaménagement de la place du Panthéon et aussi lors de la libération de places Autolib' rue Clovis. Florence BERTHOUT a proposé que des ancrages à vélo y soient installés.

Le vœu a pour vocation de faire étudier les deux options proposées, donc d'ancrages à vélo. Bien sûr, ce vœu souhaite que soient réalisés, au plus vite, ces aménagements demandés et attendus par la cité scolaire du lycée Henri IV.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame STOPPA-LYONNET, je suis ravi que vous relayiez la demande du lycée Henri IV qui souhaite que des arceaux soient installés à proximité de leur établissement. J'espère que, sur ce sujet, nous pourrons travailler ensemble et en bonne intelligence, à l'inverse de la rue d'Ulm, située à quelques pas de là et pour laquelle Mme BERTHOUT a demandé le retrait d'arceaux, qui viennent d'être installés, pour y remettre des places de stationnement automobile.

Toutefois, revenons à notre sujet. Je suis favorable à votre vœu. Ceci étant dit, il mérite quelques amendements. En effet si, comme vous, je souhaite que des arceaux puissent être installés à proximité du lycée Henri IV, il me semble que cela ne doit pas se faire au détriment des autres offres de développement de mobilité électrique ou encore des emplacements bus.

En ce qui concerne la mobilité électrique, la rue Clovis bénéficie de l'emplacement des bornes de l'ex-station Autolib' qui seront, à moyen terme, remises en service. C'est un vrai atout qu'il convient de conserver, notamment parce qu'on a un réseau électrique à notre disposition afin que la ville soit maillée, le plus finement possible, en bornes de recharge électrique et ce, de façon à développer la mobilité électrique.

En ce qui concerne l'autre option que vous envisagez, les arceaux ne pourront pas être installés à l'arrière du Panthéon car il sera bientôt occupé par une zone de régulation du bus 84, ce que vous avez, d'ailleurs, vous-mêmes demandé ; en tout cas, ce que la mairie du 5e arrondissement a demandé.

Je vous suggère donc que nous cherchions d'autres solutions au stationnement pour les vélos à proximité de l'établissement. La Direction de la Voirie et des Déplacements a d'ailleurs, d'ores et déjà, regardé quels peuvent être ces emplacements appropriés. L'angle de la rue Sainte-Geneviève avec la place du Panthéon semblent, par exemple, intéressants.

Je rappelle, par ailleurs, que le réaménagement de la place du Panthéon a déjà permis de créer 32 places de stationnement vélos au droit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui viennent s'ajouter aux 50 déjà existantes sur le côté droit de la place.

Si vous acceptez les amendements, nous pourrons donner un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Amendement accepté, Madame STOPPA-LYONNET ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Nous ne les acceptons pas parce que Florence BERTHOUT a fait des propositions ; ce d'autant que sur les places d'Autolib', qui ne seront plus Autolib', d'ailleurs, il y a un petit sujet. En effet, sur cette partie de la rue, il y aura des bus à double sens, une double ligne, 75 et 89. Cela risque donc d'être un peu difficile.

Nous demandons que notre vœu soit maintenu.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu initiale, telle qu'elle avait été déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la même proposition de vœu, amendée, ainsi proposée par Christophe NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 61).

C'est donc la proposition de vœu amendée par Christophe NAJDOVSKI qui est adoptée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'aménagement de la place de la Bastille et à la circulation des bus.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons, à présent, le vœu référencé n° 135 relatif à l'aménagement de la place de la Bastille et à la circulation des bus.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 20 juin 2015, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, lançait, à grands coups de communication, la concertation sur la place de la Bastille pour l'ensemble des sept places parisiennes.

Vous êtes une équipe municipale qui vous targuez souvent de la concertation, mais sachez qu'elle est plutôt à géométrie variable. En effet, il se trouve que sur l'emplacement de la place de la Bastille qui est un aménagement majeur, vous avez omis de concerter, de consulter et d'écouter surtout les deux grands opérateurs que sont R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités".

En effet, que ce soit la R.A.T.P. ou "Ile-de-France Mobilités", ils vous ont alertés sur la détérioration de l'exploitation et de la vitesse commerciale des bus, mais aussi sur les intermodalités et les correspondances, ce qui pose un véritable problème pour les personnes en situation de handicap. J'ai déposé un vœu pour que vous consultiez et écoutiez ces deux grands opérateurs dans l'aménagement de la place de la Bastille.

Cela me fait rire quand, hier, lors des questions d'actualité, le groupe Socialiste a posé une question sur la gouvernance d'"Ile-de-France Mobilités". Je vais répondre, d'ailleurs, à cette question sollicitée par le groupe Socialiste qui était formulée ainsi : "Comment les élus de la Ville qui siègent au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" peuvent infléchir les décisions ?" Il suffit simplement que les administrateurs de la Ville de Paris qui siègent au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" soient présents.

M. MISSIKA, qui a répondu justement et qui a osé dire qu'il y avait un problème de gouvernance à "Ile-de-France Mobilités", je l'invite à être présent.

En 2018, Monsieur MISSIKA, vous avez un taux de présence en conseil d'administration de 17 % ; et en 2017, de 13 %. En Commissions, c'est 0 % pour les deux années, c'est facile à se souvenir.

Donc si, finalement, vous voulez infléchir les décisions, soyez tout simplement présent.

Je voulais montrer, à travers ce vœu de la place de la Bastille qui montre un exemple concret du manque de concertation avec les deux grands opérateurs ou encore avec ce simulacre des questions d'actualité…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Pourtant, c'est vraiment du fond.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Oui, on a remarqué.

Mme Valérie MONTANDON. - … que vous devriez balayer devant votre porte.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vraiment vous demander de conclure.

Mme Valérie MONTANDON. - Je conclus : balayez devant votre porte !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, vous parliez de gouvernance et de présence au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités". On pourrait parler de la présence ou plutôt des absences de Mme BOILLOT également.

Moi, je suis présent au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" et j'y porte la voix de la Ville de Paris.

Je peux vous dire que jamais, à aucun moment, nous n'avons réussi à faire passer un vœu, comme les groupes de l'opposition peuvent le faire ici au Conseil de Paris. Jamais, au conseil d'administration, la présidente ne prend des vœux, soit de son opposition régionale, soit de la Ville de Paris qui n'est pas une opposition puisque nous sommes un Exécutif.

Dans des relations d'Exécutif à Exécutif, jamais, à aucun moment, la présidente d'"Ile-de-France Mobilités" n'a accepté un vœu provenant de la Ville de Paris, contrairement aux pratiques que nous avons ici vis-à-vis de l'opposition municipale. Alors parlons effectivement de la gouvernance d'"Ile-de-France Mobilités".

En ce qui concerne votre vœu, celui-ci fait l'objet, comment dirais-je, d'un soudain intérêt pour vous, alors que cette question est traitée à travers les échanges que nous pouvons avoir avec la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités depuis plusieurs mois.

Vous évoquez une lettre du 14 juin 2018. Dans cette lettre, la R.A.T.P. évoque plusieurs lettres et échanges entre services, et des réunions qui ont eu lieu précédemment et qui attestent justement de la concertation et de la discussion que la Ville de Paris a engagées avec ses partenaires.

Les inquiétudes de la R.A.T.P. portaient essentiellement sur trois points : la fluidité, la giration des bus et l'intermodalité.

En ce qui concerne la fluidité, il a été cherché à optimiser l'entrée des bus sur les places grâce à des couloirs d'approche. C'est le cas sur la rue de Lyon et le boulevard Beaumarchais pour la rocade des gares. De même que pour les lignes qui empruntent la voie des bus et des taxis de la rue du Faubourg-Saint-Antoine.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faudrait conclure !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vous permettrez, Monsieur le Maire, j'ai répondu à des interpellations qui avaient peu à voir avec le vœu lui-même.

De même, l'exploitation des feux de circulation ont aussi fait l'objet d'une attention particulière, puisque les cycles de feux ont été étudiés pour garantir la fluidité des bus.

En ce qui concerne la circulation sur la place, les couloirs ont été dimensionnés pour permettre aux bus de réaliser leurs manœuvres, notamment leurs girations. Le projet a ainsi évolué d'un sens unique de giration autour de la place vers un double-sens, afin notamment de faciliter les parcours des bus et de les maintenir associés sur la place, de telle sorte que la R.A.T.P. n'avait plus de remarques sur le dernier plan transmis.

En ce qui concerne l'intermodalité, les arrêts de bus supprimés sur la place au niveau du parvis de l'Arsenal ne bénéficiaient pas d'accès au métro.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur NADJOVSKI, je vous demande vraiment de tenir votre temps de parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Les arrêts ont été réimplantés à proximité des bouches de métro afin de faciliter leur recherche par les usagers non habitués.

Contrairement à vos différentes allégations, le travail qui a été mené en concertation avec "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P. a été soutenu. C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

M. MISSIKA, qui a été mis en cause, souhaite prendre la parole.

Vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup.

Je vois que le débat d'hier a laissé quelques traces et c'est plutôt bon signe.

Je voudrais juste dire que ce n'était pas une pseudo-question d'actualité mais une question d'actualité. Quand on est une élue du 12e arrondissement, on devrait être du côté des habitants du 12e arrondissement qui souhaitent avoir des moyens de transports à la hauteur du nombre de gens qui vivent dans cet arrondissement.

Je voudrais juste, Madame MONTANDON, vous expliquer pourquoi je fréquente assez peu le conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités". C'est tout simplement que ce conseil d'administration est géré de telle manière que l'on a vraiment l'impression de ne pas avoir son mot à dire et de ne pas pouvoir s'exprimer.

Ce n'est pas un lieu démocratique…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - M. MISSIKA tout seul continue sa prise de parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ce n'est pas un lieu de débats démocratiques. Il est quasiment impossible de faire valoir un point de vue contradictoire.

Non, je ne démissionne pas et je me bats pour qu'il y ait une gouvernance partagée. Aujourd'hui, sur la mobilité en Ile-de-France, il n'y a pas de gouvernance partagée et vous aurez beau hurler, c'est la réalité ! Cette réalité, il faut l'accepter et il faut modifier la gouvernance de la mobilité en Ile-de-France.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je vous propose donc, en silence, de voter, de vous prononcer plus exactement sur le vœu n° 135 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif, si j'ai bien compris les explications de Christophe NAJDOVSKI, mais il me le confirme.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrôle du stationnement payant par la Ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu référencé n° 136 relatif au contrôle du stationnement payant par la Ville de Paris.

La parole est à vous, Monsieur Geoffroy BOULARD, qui avez deux minutes pour le présenter.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pas une semaine où nous ne recevons pas des courriers et e-mails de la part de nos concitoyens furieux. Ils sont furieux et victimes de nombreux dysfonctionnements qui persistent dans le contrôle du stationnement à Paris.

Ce sont les mairies d'arrondissement qui sont, une nouvelle fois, en première ligne pour tenter de leur répondre, régulièrement interpellés par nos administrés qui sont donc très remontés contre des erreurs manifestes qui leur coûtent très cher. Je parle notamment des personnes en situation de handicap pour qui c'est la double peine et c'est intolérable.

J'ai entendu dire que les cartes de stationnement pouvaient être et pourraient être dématérialisées, mais il aura fallu tout de même un an pour envisager une solution. C'est long, trop long. Et 50 % des R.A.P.O. sont favorables aux demandeurs. C'est une proportion qui en dit long.

Ce vœu est simple : nous demandons des chiffres et des remboursements pour verser aux habitants - aux contribuables, faut-il le rappeler - du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les collectivités ayant mis en place la réforme du stationnement payant doivent publier un rapport annuel complet sur toutes les décisions relatives aux R.AP.O. - je rappelle qu'il s'agit des recours administratifs préalables obligatoires - conformément à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales. Pour nous conformer à cette obligation réglementaire, nous présenterons le rapport parisien à l'occasion d'une prochaine séance de la 3e Commission du Conseil de Paris.

Sans attendre ce rapport complet, je peux vous communiquer quelques éléments. Le 17e arrondissement compte 12.246 places de stationnement, contrôlées tous les jours où le stationnement est payant, soit environ 3.800.000 contrôles effectués sur une année. Pour votre arrondissement, un total de 410.144 F.P.S. ont été apposés par les contrôleurs et 12.438 contestations aux R.A.P.O. ont été déposées.

Comme ailleurs à Paris, la moitié des R.A.P.O. ont une issue positive pour les personnes qui ont déposé ces recours. Je précise que ces R.A.P.O. gagnés sont pour la plupart consécutifs d'erreurs de bonne foi des conducteurs, la plus courante étant l'erreur de saisie de la plaque d'immatriculation au moment du paiement.

Nous pouvons donc émettre un avis favorable à votre vœu - vous voyez que nous ne sommes pas sectaires, contrairement à d'autres - avec un amendement formel, afin d'enlever toute connotation polémique. Vous pointez, en effet, dans vos considérants de nombreux dysfonctionnements. Or, on constate qu'il y a eu en 2018 moins de F.P.S. émis qu'il n'y eut de PV en 2017 : 3,2 millions contre 4 millions. Par ailleurs, le taux de contestations des F.P.S., autour de 3 %, n'est pas plus important que le taux de contestation des PV naguère enregistrés.

Il n'y a donc pas lieu de mettre outre mesure l'accent sur les dysfonctionnements qui existent, mais dans une proportion comparable à la situation précédant la municipalisation du stationnement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULARD, est-ce que vous acceptez les amendements proposés par Christophe NAJDOVSKI ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui, nous allons accepter les amendements. Ce vœu n'avait pas de vocation polémique mais c'était simplement pour avoir des chiffres et nous les avons eus.

Par conséquent, nous acceptons les amendements de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je vous propose que le vœu n° 136 du groupe les Républicains et Indépendants ainsi amendé puisse être mis aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 62).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 137 relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy.

La parole est, là aussi, à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis début janvier, la mise en sens unique de l'avenue de Clichy provoque un certain nombre d'embouteillages, de dysfonctionnements malheureusement qui montrent le manque d'anticipation en matière de communication aux automobilistes de ce changement, de ce nouveau changement puisque nous avions déjà connu une mise en sens unique de l'avenue de Clichy, il y a deux ans.

Beaucoup de riverains et d'usagers ont été mis devant le fait accompli, sans avoir été informés préalablement. Ce n'est pas acceptable et d'autant moins qu'un tel bouleversement dans le plan de circulation de ce quartier dense doit naturellement se préparer bien en amont. Il est nécessaire que la communication autour de cette mise en sens unique soit renforcée, que les panneaux de signalisation soient apposés, que les contrôles routiers soient effectués et qu'il y ait une verbalisation des contrevenants.

Il en va de la sécurité des automobilistes, mais aussi des riverains et des piétons et même des cyclistes, qui sont évidemment en première ligne dans le cadre d'infractions au Code de la route, puisque seulement quelques panneaux signalent cette mise en sens unique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Mme Valérie NAHMIAS sur le même sujet était inscrite ; je ne la vois pas.

Je vous propose donc de passer directement à la réponse de Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu souligne la nécessité d'accompagner les transformations de l'espace public parisien par une information, une communication et un signalement de ces aménagements.

Ainsi, la mise à sens unique pour ce qui concerne la circulation générale de l'avenue de Clichy - puisque je rappelle que l'avenue de Clichy reste circulable à double sens pour les bus, les taxis et les vélos -, depuis le 9 janvier 2019, a été préparée par une communication importante. C'est une lettre d'information aux riverains qui a été diffusée à plus de 21.000 exemplaires, des panneaux d'information de chantier qui ont été déployés, des affichettes A3 plastifiées et positionnées sur le mobilier urbain existant, des informations sur les journaux lumineux, sur Paris.fr et sur le site de la mairie du 17e arrondissement, ou encore des articles dans le journal "Le Parisien".

Toutefois, des ajustements ont été nécessaires. Des panneaux de sens interdit de plus grande taille ont été installés et un lettrage bus a été ajouté dans la voie dédiée aux bus, taxis et vélos. Nous avons demandé que les panneaux d'interdiction de tourner à droite ou à gauche, rues Brochant, Cardinet et Legendre soient doublés par des panneaux posés des deux côtés et non seulement à droite, et cela va être réalisé.

En ce qui concerne l'avenue de Saint-Ouen, nous prévoyons de mettre en place une voie dédiée aux bus, vélos et taxis depuis le boulevard des Maréchaux jusqu'à La Fourche, et la Direction de la voirie et des déplacements prépare une communication large et variée de manière anticipée. J'ajouterai par ailleurs que pour accompagner cette information in situ et favoriser le respect de cet aménagement, une présence d'agents en charge de la régulation de la circulation est également souhaitable.

Enfin, il est important de rappeler que ces aménagements avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen accompagnent la mise en place du nouveau réseau bus parisien, dont la date de mise en service est programmée le samedi 20 avril prochain, en lien avec "Ile-de-France Mobilités".

J'émettrais donc un avis favorable à votre vœu, même si l'on peut considérer que sur l'avenue de Clichy, le renforcement du signalement est déjà mis en œuvre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Personne ne lève la main, là.

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 63).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'éclairage de la passerelle Marcelle Henry et du pont Mère Térèsa.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 138 relatif à l'éclairage de la passerelle Marcelle-Henry et du pont Mère-Teresa.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Républicains et Indépendants.

Vous avez deux minutes pour le présenter.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera très court. Nous avons eu l'occasion hier soir dans cet hémicycle d'évoquer l'éclairage des équipements, notamment sur la Z.A.C. Clichy-Batignolles et naturellement des bureaux professionnels, avec une demande de respect de la réglementation en matière d'éclairage lumineux la nuit, qui correspond aussi parfois malheureusement à une pollution visuelle pour les riverains.

Ce vœu, a pour vocation de rappeler que les deux franchissements, pont et passerelle ferroviaires, qui donnent sur le parc Martin-Luther-King et sur la rue Rostropovitch, sont insuffisamment éclairés, et que cet éclairage est nécessaire la nuit, en particulier à proximité du collège de la Rose Blanche mais aussi des équipements, gymnase, centre d'animation et cinéma rue Rostropovitch.

J'accepte donc votre amendement qui propose une étude lumineuse par les services techniques, car il faut agir vite et ne pas perdre trop de temps. Je crois que l'éclairage, c'est la première des sécurités pour les piétons, pour les habitants et notamment la nuit, dans ce secteur moins peuplé puisqu'il est en cours de développement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Ainsi, si vous acceptez les amendements, nous pourrons donc donner un avis favorable à votre vœu. Il s'agit bien d'améliorer l'éclairage, l'ambiance lumineuse de manière à ce que la Direction de la voirie adapte les installations nécessaires à l'éclairage de ces deux ouvrages qui sont importants, puisqu'ils offrent de nouvelles liaisons dans le quartier Clichy-Batignolles.

Sous réserve de l'adoption de ces amendements, nous pourrons donner un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 64).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la sécurisation des "escaliers du Parc de Passy".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 139 relatif à la sécurisation des escaliers du parc de Passy.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour deux minutes.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Monsieur le Maire, cet escalier qui comporte un intérêt patrimonial, même s'il n'est pas classé, a en tout cas forte valeur ajoutée affective dans le 16e arrondissement. Il a été créé en 1930, pour grosso modo relier la Seine à la colline de Chaillot. Il fait l'objet de vandalisme régulier et récurrent, ce qui agace beaucoup les riverains et coûte très cher à la Ville.

Ce vœu est déposé pour proposer que puisse être mis à disposition un dispositif de vidéosurveillance afin que, s'il n'est pas d'une grande efficacité, il puisse dissuader les contrevenants dans un tel cas.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est incontestable que les escaliers de Passy dans le 16e arrondissement nécessitent d'importants travaux de remise en état, eu égard à la vétusté de l'ouvrage.

En 2018, ont été réalisées des premiers travaux pour un montant d'environ 100.000 euros, consistant en la reprise superficielle des marches, la réfection de balustres endommagés ou accidentés à la suite des chutes de branches d'arbre. Par ailleurs, les arbres ont également été élagués et, en janvier 2019, la Direction des espaces verts a procédé à la suppression des arbres dangereux et de la végétation ayant poussé de façon spontanée sur les perrés. Il est encore nécessaire de remettre en état de façon pérenne les marches et les perrés qui seront minéralisés et de rénover les mains courantes et les balustres en pierre.

Pour ce faire, un bureau d'études va être missionné afin d'établir un diagnostic précis de l'état des balustres. Ce bureau aura également pour mission d'identifier les solutions techniques garantissant la bonne tenue des garde-corps. Ainsi, les travaux de rénovation seront réalisés dès lors que les solutions techniques seront définies et estimées. Enfin, la DEVE et la DVD mèneront cette année une intervention destinée à végétaliser le terre-plein central avec des végétaux à faible développement.

Pour autant, le déploiement d'un dispositif de vidéosurveillance n'apparaît pas comme une réponse adaptée et opportune pour répondre à l'enjeu principal, qui est la réhabilitation de l'escalier. Les incivilités auxquelles vous faites référence, Madame BOULAY-ESPERONNIER, sont un problème certes, mais de moindre importance que celui de la rénovation de l'escalier, et, en tout état de cause, nous pensons que l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance ne nous semble pas prioritaire par rapport à la question de la rénovation elle-même de l'escalier.

Je ne sais pas si Mme BROSSEL souhaite éventuellement compléter ma réponse sur ce point. Elle ne le souhaite pas. C'est un premier élément de réponse en tout cas, qui ne nous permet pas de donner un avis favorable à votre vœu.

Cela étant dit, je vous confirme que la rénovation de l'escalier, parce que c'est bien là qu'est la priorité, sera engagée et se poursuivra en 2019.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux cartes de stationnement résidentiel.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons donc poursuivre avec le vœu référencé n° 140, relatif aux cartes de stationnement résidentiel, et la parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, également.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Là, c'est un vœu non pieu, j'espère, pour améliorer l'efficacité du dispositif de demande de carte de stationnement résidentiel.

En effet, quand on augmente de plus de deux fois le montant du forfait post-stationnement, encore faut-il que les services de la Ville suivent derrière ; je sais que j'en ai fait les frais. J'ai récemment demandé une carte de renouvellement de stationnement, car avant d'être une élue, je suis une usagère des services de la Ville et une citoyenne parisienne. J'ai eu une réponse des services de la Ville un mois après. Quand on sait que le forfait a été multiplié par 2, c'est un peu court.

J'ai trois suggestions à vous faire :

Que les services de la ville parviennent à réduire ce délai.

Qu'une alerte soit automatiquement envoyée aux Parisiens 15 jours avant l'expiration de leur abonnement de stationnement résidentiel, afin qu'ils ne se retrouvent pas le bec dans l'eau.

Enfin, que le renouvellement dudit abonnement soit automatiquement réalisé et facturé, sauf pour les abonnés ayant fait part de leur volonté de ne pas le reconduire.

Ce sont des suggestions visant à améliorer ce dispositif, et donc constructives par nature.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'ai déjà eu à répondre en 2018, au Conseil de Paris, à des interventions portant sur le renouvellement des cartes de stationnement résidentiel. Je répète donc que nous veillons à raccourcir les délais de traitement des demandes et que le délai de 15 jours est rarement dépassé.

Nous avons renforcé les équipes en 2018, année qui a été particulièrement chargée, car la mise en place d'un contrôle plus efficace a généré une augmentation du nombre de demandes de carte.

La situation aujourd'hui est en cours de normalisation. Les derniers postes vacants seront en effet prochainement pourvus, et les nouveaux personnels formés.

Je vous répète également que les titulaires des cartes de stationnement résidentiel sont contactés systématiquement deux mois avant l'échéance de leur carte de stationnement. Soit par courriel, soit par courrier papier, en fonction des coordonnées qu'ils ont bien voulu laisser lors de leur précédente demande.

Enfin, je rappelle qu'il n'est pas envisageable de renouveler automatiquement les cartes résidentielles. La mobilité résidentielle est importante à Paris. Environ 10 % des logements changent d'occupant chaque année, avec des habitants qui changent de quartier ou déménagent en dehors de Paris. Il paraît normal de renouveler les droits tous les trois ans en réexaminant la situation de chacun.

En conséquence, malheureusement je ne peux accepter votre vœu et donnerai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la création d'un arrêt de la Traverse Batignolles/Bichat.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 141 relatif à la création d'un arrêt de la traverse Batignolles/Bichat.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez qu'un certain nombre de traverses des minibus de quartiers ont été installées dans Paris depuis 2010. Un a été installé entre le 18e et le 17e arrondissement, et fait en gros un trajet entre l'hôpital Bichat jusqu'au Batignolles, l'extrémité des Batignolles vers la rue de Lévis.

En 2017, il nous a été annoncé que les crédits consacrés à ces traverses seraient réduits. Ils devaient être réduits de 50 %, puis ils l'ont été de 30 % finalement. Il y a eu un impact sur cette traverse Batignolles-Bichat, puisqu'il y a moins d'arrêts qu'auparavant, la fréquence a été réduite également, et au bout d'un an, on ne peut que constater un problème sur le quartier de la porte Pouchet, qui n'est plus desservie, puisqu'en réalité, il faut traverser le boulevard Bessières pour aller chercher un arrêt de la traverse de l'autre côté, dans le 18e, rue Vauvenargues, ou alors rue Jean Leclaire.

Nombre de personnes et notamment des personnes âgées ne prennent plus la traverse, puisqu'en réalité, il faut traverser ce boulevard Bessières, qui a été longtemps en travaux à cause de l'arrivée du tramway, et qui est aujourd'hui relativement sécurisé, mais il y a un effet de restriction sur ce type d'usagers.

De moins en moins de gens, sur le quartier Pouchet, prennent cette traverse, et donc de moins en moins de fréquentation.

Nous demandons donc, et je ne pense pas que ce soit très cher ni très coûteux à mettre en place, que l'on rétablisse un arrêt de cette traverse à ce niveau du quartier de la Porte Pouchet. C'est assez simple.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je répondrai sur le fond et aussi sur la forme. Je ne suis pas sûr que le fait de déposer des vœux au Conseil de Paris soit la meilleure façon de travailler ensemble, par exemple sur la définition d'itinéraires. Le vœu a un côté injonction, c'est oui ou non, alors que si l'on travaillait sur la durée, ce serait peut-être plus productif au final.

C'est une remarque que je formule en réponse à M. DUBUS, mais elle vaut aussi plus généralement.

Monsieur DUBUS, la mairie du 17e avait participé, il y a deux ans, à l'élaboration du nouvel itinéraire de la traverse Batignolles-Bichat. Des réunions d'information ont eu lieu en 2017 pour prévenir les habitants de ces modifications.

La Porte Pouchet est désormais desservie par le tramway, ce qui fait que la desserte du quartier évolue, et positivement, par rapport à la desserte bus qui existait auparavant.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration du réseau de bus qui se déploiera à partir du 20 avril prochain, dans un peu plus de deux mois maintenant, des renforts d'offre bus permettront d'améliorer encore sa desserte.

Je pourrais également mentionner le fait que les aménagements du tramway ont été accompagnés d'une requalification de l'espace public, qui facilite et rend plus confortables les déplacements piétons de courte distance.

En conséquence, aussi bien sur le fond que sur la forme, je devrai émettre un avis négatif et défavorable à votre vœu, pour les raisons que j'ai mentionnées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, beaucoup Christophe NAJDOVSKI.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot pour dire que nous voterons le vœu présenté par Jérôme DUBUS et le groupe PPCI qui a rappelé l'historique de cette traverse et la nécessité que nous avions eu de réduire le nombre d'arrêts pour des motifs financiers.

S'agissant de la méthode, je ne vois pas bien les difficultés, puisqu'il s'agit plutôt de rétablir un arrêt, qui vient plutôt compléter le maillage du quartier, et complémentaire au tramway qui n'a rien à voir. Ce ne sont pas du tout les mêmes types de desserte.

Nous voterons donc évidemment le vœu du groupe PPCI.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux faux taxis dans les aéroports d'Orly et de Roissy - Charles de Gaulle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 142 relatif aux faux taxis dans les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle.

La parole est à vous, Madame Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Le 22 janvier dernier, j'étais à l'aéroport d'Orly pour soutenir l'intersyndicale des taxis qui organisait une nouvelle opération simultanément aussi à l'aéroport Charles de Gaulle, pour protester contre le nombre très important de faux taxis, de racoleurs vers ces faux taxis dans les aéroports.

Il faut savoir qu'il y a une police spécialisée dans le transport à titre onéreux, que l'on appelle les "Boers", qui selon les taxis est en nombre insuffisant et organise des contrôles de manière trop peu fréquente pour pouvoir agir contre ces faux taxis.

Aussi, l'aéroport de Paris, l'ADP, n'assume pas pleinement ses responsabilités dans l'accueil et l'orientation des usagers vers les vrais taxis. Ce qui fait que ces racoleurs sont en capacité de réorienter les touristes, voyageurs, vers ces faux taxis pour lesquels les tarifs, bien souvent, deviennent exorbitants.

La profession des taxis est réglementée, non seulement subit la maraude électronique qui est totalement illégale, mais en plus, avec ces racoleurs, cela s'accentue. N'oublions pas qu'Aéroport de Paris envisage un bénéfice très important, 571 millions d'euros par an, ils ont donc les moyens d'assumer leurs responsabilités.

A travers ce vœu, je demande que la Mairie de Paris interpelle A.D.P. et la Préfecture de Police de Paris, pour que des moyens soient adaptés à la lutte contre le racolage vers les faux taxis, et à de meilleurs dispositifs d'accueil et d'orientation des usagers vers les taxis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le problème du racolage par les faux taxis a déjà fait l'objet d'un vœu adopté lors du Conseil de Paris du mois de novembre. Je rappelle que ce vœu demandait en substance, premièrement, que la Préfecture de Police continue d'intensifier ses efforts dans la lutte contre les taxis clandestins, en mobilisant notamment des ressources supplémentaires au niveau des aéroports.

Deuxièmement, aux abords des gares et des aéroports, que la Préfecture de Police garantisse la sécurité des voyageurs, ainsi que celle des chauffeurs de taxis en règle face au comportement violent de certains chauffeurs clandestins, et ce, tout au long de la journée et de la soirée.

Ce vœu va tout à fait dans le sens du vœu voté en novembre, donc je ne vois pas d'objection à réaffirmer la position de l'Exécutif et à interpeller également "Aéroports de Paris" sur ce point.

Nous donnerons un avis favorable à votre vœu, même si c'est un vœu qui n'est pas strictement sur des compétences municipales.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, je me suis déjà exprimé en réponse à vos vœux sur ce sujet ces derniers mois, mais la persistance des phénomènes invite à se repencher sur le sujet pour en actualiser les données, d'autant que les problèmes que nous rencontrons dans les aéroports, aux abords des gares ou sur la voie publique sont loin d'être éradiqués. Quelques éléments nouveaux à porter à votre attention néanmoins.

D'abord, le 19 décembre dernier, le Préfet de police a signé, avec le président d'"Aéroports de Paris" et des organisations représentatives des taxis, une charte relative aux actions dites "de prévenance" qui permettent d'assurer une présence humaine reconnaissable par les voyageurs tout au long de la journée, de 5 heures à 23 heures 30. Des personnes représentant les organisations de taxis portent des chasubles bleues, orientent les voyageurs vers les lieux de prise en charge officielle par des taxis réguliers et permettent, de ce point de vue, de réguler les flux de passagers, d'éviter les comportements de racolage et les taxis clandestins qui prolifèrent dans les aérogares. La problématique est hélas bien connue. C'est une action au long cours qui se doit d'être accompagnée de messages de prévention et d'une vigilance de tous les instants. Cette initiative n'est pas la seule à devoir se déployer.

Vous appelez de vos vœux une intensification des contrôles. Ces contrôles se sont intensifiés, grâce, d'abord, à un renfort des moyens humains de la Préfecture de police déployés à Roissy et à Orly. L'antenne de Roissy compte aujourd'hui 26 fonctionnaires - 24 précédemment. C'est une petite augmentation, mais elle est bien réelle. Nous espérons cette année atteindre 30 fonctionnaires au total à l'aéroport de Roissy. Celle d'Orly est passée de 8 à 15 agents en 2018, avec l'objectif de renforcer encore cet effectif avec 2 arrivées supplémentaires dans le courant de l'année. Je précise que, désormais, les équipes de "Boers" disposent de locaux à proximité immédiate de l'aéroport d'Orly.

Sur le bilan lui-même des contrôles réalisés, des infractions relevées, quelques éléments également. A Roissy, qui concentre l'essentiel de l'activité, plus de 6.000 infractions ont été commises par des taxis clandestins, mais aussi par des taxis et des V.T.C. réguliers. J'insiste là-dessus : le monopole des infractions n'appartient pas seulement aux clandestins. Donc, des faits de travail illégal, des faits d'exercice illégal de la profession de taxi, des faits de démarchage irrégulier. J'ajoute que ces infractions, à Roissy comme à Orly, sont suivies par une politique pénale de plus en plus ferme, avec une baisse des simples rappels à la loi et une augmentation des ordonnances pénales et des comparutions sur reconnaissance préalable. Ce n'est qu'avec des sanctions judiciaires fermes que les contrôles que nous réalisons pourront produire pleinement leur effet.

Soyez certains que nous continuerons à nous mobiliser.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 65).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'usage du sel lors des épisodes de neige et de verglas.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 143 relatif à l'usage du sel lors des épisodes de neige et de verglas.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous avez vu comme moi, ces dernières semaines, les images de la neige qui ont fait la une des quotidiens et de nos J.T. Si l'on parle toujours beaucoup du remarquable travail réalisé par les services de la Ville, on sait souvent moins les conséquences très néfastes de l'utilisation massive du sel de déneigement sur notre environnement. Certaines études l'ont prouvé : tout ce sel utilisé finit par se retrouver dans les eaux et a des effets nocifs sur la faune, la flore, mais aussi sur les animaux domestiques. A chaque épisode neigeux et de verglas, ce sont près de 600 kilomètres de chaussées et 20.000 points stratégiques qui doivent être salés et dégagés. Traduit en kilogrammes, cela représente une quantité colossale, même si cela ne se produit que cinq fois par an.

Conscients qu'il serait bien compliqué de changer du jour au lendemain une pratique quasi ancestrale, nous proposons que la Ville envisage progressivement la fin, du moins une réduction de l'utilisation du sel de déneigement et teste d'autres solutions moins agressives pour l'environnement. Au Québec, par exemple, les villes utilisent un mélange de sel et de jus de betterave pour prévenir l'enneigement. On sait aussi que des étudiants ingénieurs travaillent sur une alternative reposant sur les déchets agroalimentaires.

Des solutions, il y en a. A nous de nous en saisir.

Merci beaucoup.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Effectivement, lors des épisodes neigeux, les agents de la Propreté se mobilisent pour rétablir des conditions de déplacement normales le plus rapidement possible pour les véhicules comme pour les piétons, sur les axes prioritaires et sur 20.000 points piétons prioritaires. Le sel pose plusieurs questions - vous l'avez dit - dans son impact sur l'environnement. Nous avons depuis longtemps adapté les modes opératoires par l'utilisation de sable près des pieds d'arbres, par l'utilisation de saumure, c'est-à-dire d'eau saturée en sel, plus efficace que le sel pur, et par un mode de dispersion au ras du sol qui évite d'endommager les véhicules.

Le sel classique - le chlorure de sodium - abaisse le point de fusion de la glace, qui peut ainsi fondre, non plus à zéro degré mais à moins cinq, voire moins. D'autres sels poseraient des difficultés similaires et coûteraient nettement plus cher. Les dispositifs antidérapants comme le sable ne font pas fondre la neige, mais en améliorent l'adhérence pour éviter les glissades incontrôlées. Le sable utilisé près des pieds d'arbres et les copeaux de bois ont été déjà testés dans le 2e arrondissement, en 2010, suite à un vœu de groupe Ecologiste. Ils ont été jugés peu adaptés au contexte parisien.

D'autres méthodes, dont celle que vous citez, utilisent bien le sel mais en améliorant nettement l'efficacité de sa dispersion et laissent espérer d'en utiliser beaucoup moins.

En réponse à votre vœu, je me propose de faire le bilan des mesures déjà prises, de tester de nouveaux dispositifs ou des techniques alternatives, et de rendre compte, par exemple devant la 3e Commission, de comment nous pouvons aller vers un usage de plus en plus raisonné du sel lors des épisodes neigeux, en alliant les objectifs d'efficacité, de sécurité, de coût et de respect de l'environnement.

C'est le sens de l'amendement que je présente à votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, les écologistes voteront ce vœu, bien entendu. Nous avons, comme cela a été rappelé il y a un instant, testé des méthodes alternatives dans le 2e arrondissement, notamment via des copeaux de bois, il y a presque une dizaine d'années. Malheureusement, cela n'a pas été jugé suffisamment facile d'emploi. Il me paraît une très bonne idée de poursuivre ces expérimentations aux méthodes alternatives au salage, puisque l'on sait que le sel, non seulement pollue les eaux, mais attaque les racines des arbres, ce qui les fragilise. C'est donc une très bonne idée de pouvoir continuer ces expérimentations avec d'autres méthodes alternatives au sel, puisque les copeaux de bois n'ont pas donné entière satisfaction. Je me réjouis que la Ville soit ainsi toujours innovante en matière environnementale.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 66).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à la 4e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 4e Commission, Mme Marie ATALLAH, pour trois minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

La 4e Commission s'est réunie le lundi 28 janvier, de 9 heures à 10 heures 30, avec la participation de 9 élus. 30 projets de délibération étaient inscrits à son ordre du jour.

Sur la thématique des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité, le rapporteur Nicolas NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation attirant l'attention sur le projet de délibération DASES 43 : extension des établissements et services dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Sur la santé et la relation avec l'A.P.-H.P. de Paris, en l'absence d'Anne SOUYRIS, le rapporteur Nicolas NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération.

Sur la solidarité, la lutte contre les exclusions, l'accueil des réfugiés et la protection de l'enfance, le rapporteur Dominique VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Elle a attiré l'attention notamment sur deux projets. Tout d'abord, le projet de délibération DASES 26 : subvention et convention avec le C.A.S.P. pour son action auprès des jeunes en errance dans le 18e arrondissement. Ensuite, le projet de délibération DASES 31 : subvention et convention avec l'Association départementale d'information sur le logement pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention des expulsions locatives à Paris. Mme VERSINI a répondu aux questions posées sur des précisions concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés, et a informé sur la "Nuit de la solidarité" du 7 février prochain, appelant les élus à y participer.

Sur l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et les droits de l'homme, le rapporteur Hélène BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

En l'absence de Colombe BROSSEL en charge de la prévention spécialisée et intégration, Mme BIDARD a présenté les principaux projets de délibération, attirant particulièrement l'attention sur le projet de délibération DASES 16, projet portant sur une convention avec l'association "La Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du fonds d'action aux jeunes Parisiens.

Enfin, sur les personnes âgées et autonomie, Mme Galla BRIDIER a présenté un projet de délibération de sa délégation, portant sur la création d'une maison des aînés.

Pour les vœux et amendements, douze vœux sont déposés. Mme STOPPA-LYONNET a présenté le vœu du groupe LRI, relatif à une meilleure sensibilisation autour de la prostitution des mineurs.

La séance a été levée à 10 heures 18.

Je vous souhaite un bon débat et vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Centre de rétention de Paris-Vincennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons donc maintenant examiner les vœux référencés n°s 144 et 144 bis relatifs au Centre de rétention de Paris-Vincennes.

J'en profite pour vous dire que si nous respectons vos temps de parole, nous en avons jusqu'à minuit. Je vous invite éventuellement à ne pas utiliser l'entièreté de vos temps de parole, si ce n'est pas absolument nécessaire, pour que l'on essaie de ne pas aller au-delà de minuit, ce soir. Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET, sur le vœu n° 144.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce week-end, un migrant, enfermé en centre de rétention administrative, C.R.A. de Vincennes, a tenté de mettre fin à ses jours. Un autre a mis le feu à sa cellule. La Cimade ne cesse d'alerter sur les conditions terribles en centre de rétention administratif.

Il y a eu également une centaine de migrants, dans ce centre de rétention, qui ont engagé une grève de la faim. La situation dans les centres de rétention administrative, notamment dans le C.R.A. de Vincennes, sont catastrophiques. Qu'est-ce qu'on y voit ? Des cas de personnes mineures retenues dans ce type de centre, alors que c'est totalement illégal. Des conditions d'hygiène, de dignité, totalement scandaleuses, contraires aux conventions.

Il y a une nécessité absolue d'arrêter de fermer les yeux sur ce qui se passe dans ces centres de rétention.

A travers ce vœu, je souhaite vraiment que la Mairie de Paris, à la fois, intervienne auprès du Ministre de l'Intérieur pour dénoncer ces graves manquements au respect de la dignité humaine, qui ont lieu dans les centres de rétention administrative, et notamment dans le C.R.A. de Vincennes. Que l'on interpelle le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur, dans un premier temps, pour qu'ils répondent aux différentes revendications du Comité des retenus du C.R.A. de Vincennes, en termes d'hygiène, de violence policière, de libération des retenus, avec notamment aussi des cas d'insultes homophobes et j'en passe.

Mais, sur le fond, comprenons que ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est que l'on ferme ces centres de rétention administrative, et que l'on ouvre des centres d'hébergement. Il faut cesser de considérer que celles et ceux qui risquent leur vie, tout simplement pour essayer de survivre, soient considérés comme des grands délinquants, des criminels, enfermés, privés de liberté. Voici l'esprit de mon vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, votre vœu nous permet d'évoquer le centre de rétention administrative de Paris-Vincennes situé dans le 12e arrondissement.

Il nous permet d'abord à d'avoir une expression sur l'usage actuel de la rétention, une rétention qui se transforme de plus en plus en détention et de réaffirmer que l'assignation à résidence, par exemple, ou en tout cas d'autres alternatives, pourraient être des principes alternatifs à la rétention administrative qui pourrait très bien être l'exception.

Car c'est bien le principe même de la rétention qui questionne, notamment via la loi dite Asile et Immigration, l'augmentation de la durée maximale d'enfermement des personnes dites sans papiers, qui est passée de 45 à 90 jours alors que, dans les faits, les ambassades répondent en général dans les huit jours, si elles souhaitent répondre positivement, ce qui veut bien dire que les autres jours d'enfermement sont au mieux inutiles, voire punitifs.

Des parlementaires se sont rendus sur place pour faire un constat des conditions de rétention et ils ont constaté qu'elles étaient actuellement assez indécentes, avec une absence d'accès aux soins complète, des violences et notamment des problématiques d'hygiène. C'est aussi ce que rappellent les grévistes de la faim du C.R.A. de Paris-Vincennes, mais également les associations telles que l'A.S.S.F.A.M. ou la Ligue des droits de l'Homme, et c'est aussi ce que le Défenseur des droits a pu évoquer dans un avis.

Nous vous proposons donc un vœu de l'Exécutif pour revenir sur l'ensemble de ce que je viens d'évoquer, également, pour évoquer la situation des personnes enfermées qui sont originaires de pays dits à risque, lorsqu'elles sont réfugiées LGBT ou victimes de traite des êtres humains, et que cela n'a pas été détecté.

Je vous propose de retirer votre vœu, Madame SIMONNET, au profit de celui de l'Exécutif, et nous interpellons également l'État pour que les conditions matérielles soient plus dignes dans ce C.R.A. de Vincennes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, vous me permettrez de rectifier certaines choses qui viennent d'être dites.

D'abord, je voudrais rappeler que les centres de rétention administrative sont des dispositifs qui sont prévus et qui ont été demandés par le législateur, que l'on y est placé dans le cadre de procédures qui sont clairement définies par les texte et assorties de garanties, notamment de voie de recours devant les juridictions administratives et judiciaires.

Deuxième chose, je voudrais rappeler que l'on ne place pas, dans les centres de rétention administrative à Paris, de façon illégale. Je me permets de le rappeler, nous ne mettons pas des gens en détention sans respecter les conditions juridiques qui peuvent le permettre. C'est vrai à l'échelle du C.R.A. de Vincennes comme à l'échelle des C.R.A. de la Région Ile-de-France, le Préfet de police, en sa qualité de Préfet de zone ayant une responsabilité dans la coordination des mesures d'éloignement prises par les Préfets de département.

Concernant le C.R.A. de Vincennes, d'abord. Dans votre vœu, Madame la conseillère, vous évoquez un rapport de la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté établi à la suite d'un contrôle qui a été réalisé au début de l'année 2017.

A l'époque, il existait quatre centres de rétention administrative à Paris, un centre de rétention réservé aux femmes qui se trouvaient sur l'île de la Cité, deux centres de rétention administrative qui ont été regroupés, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous n'avons plus dans la Capitale elle-même qu'un seul centre de rétention administrative composé de deux structures. Il est abrité dans le bois de Vincennes. Le taux d'occupation est inférieur à 100 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sur-occupation des places de rétention, et l'accueil des mineurs isolés se fait conformément aux règles de droit applicables au niveau national.

La Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté émettait des critiques sur la situation et la qualité des locaux d'accueil des retenus. Des mesures ont été prises, à la fois, pour respecter ses prescriptions et corriger des situations qui n'étaient effectivement pas acceptables : réorganisation des locaux, opération de rénovation lourde, y compris des blocs sanitaires, et canalisation de l'assainissement - ce sont des éléments évidemment essentiels - réparation de toilettes jusqu'ici vétustes, installation d'agrès sportifs pour les retenus, mise en place d'une couverture totale du site par radio pour faciliter les communications et un nettoyage réalisé quotidiennement par des équipes spécialisées, le constat du mauvais état des sanitaires ne pouvant pas simplement être attribué à un service de l'État.

Dernier élément, c'est celui du renforcement de l'encadrement.

Travailler dans un centre de rétention administrative, je ne surprendrai personne, en disant que ce n'est pas forcément la mission la plus attractive.

L'encadrement du centre de rétention administrative de Vincennes a été renforcé et les personnels, souvent jeunes, qui y sont affectés - c'est d'ailleurs une caractéristique commune à l'ensemble des services de la Préfecture de police - font l'objet de mesures d'accompagnement par des gradés et des officiers plus capés, plus expérimentés pour leur permettre de réaliser leur mission.

Un dernier élément sur la prise en charge médicale des retenus, il y a la possibilité d'accéder au centre de rétention administrative de Vincennes à des soins. Les fonctionnaires de police sont là pour amener les retenus jusqu'au personnel soignant. Il appartient ensuite au personnel soignant, dans le respect du principe du secret médical, de procéder aux consultations médicales et d'apporter les soins qui seront les mieux adaptés aux demandes et à l'état de santé des retenus. L'action des effectifs de police, de ce point de vue, est conforme, là encore, à la possibilité pour un retenu d'accéder à tout moment à des soins, et au personnel soignant de pouvoir exercer leur activité conformément à leurs règles.

Voilà les quelques éléments que je voulais rappeler. La situation peut toujours être améliorée, mais je m'inscris en faux contre les critiques qui ont été émises sur des comportements ou des pratiques illégales au centre du C.R.A. de Vincennes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 144, l'Exécutif a déposé le vœu n° 144 bis.

Madame SIMONNET, est-ce que le vœu n° 144 est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Merci de répondre juste à cette question.

Mme Danielle SIMONNET. - Je remercie l'Exécutif de vouloir encourager l'assignation à résidence et non pas la rétention, mais je maintiens mon vœu pour la fermeture des centres de détention.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 67).

2019 DASES 43 - Extension des établissements et services (131 places) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 43 relatif à l'extension des établissements et services dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

La parole est à Philippe DUCLOUX, pour cinq minutes maximum peut-être…

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, d'ailleurs, Madame la Maire, je me suis retiré du projet de délibération précédent pour gagner du temps, qui était le DASES 08. J'irai dans le sens de vos propos tout à l'heure.

Mes chers collègues, j'ai voulu intervenir brièvement sur ce projet de délibération qui démontre, une fois de plus, les efforts de nos politiques publiques en direction des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap.

Depuis 2001, nous avons élaboré des actions en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre d'une stratégie globale pour l'inclusion et l'accessibilité universelle. Nous pouvons, je crois, collectivement nous en féliciter.

Cette stratégie pose en effet un principe d'action fondamentale, la réflexion sur le handicap doit être prise en compte dans tous les champs des politiques publiques parisiennes comme, par exemple, l'éducation, le logement, l'urbanisme, les transports et bien d'autres.

C'est là même une exigence inscrite dans le marbre de la loi de 2005, loi que nous devons bien entendu respecter, mais aussi promouvoir car elle est créatrice de droits pour les personnes en situation de handicap.

Cette loi apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes concernées.

Je pense à la scolarisation en milieu ordinaire, à la création de la prestation de compensation du handicap, la P.C.H., ou encore celle de la M.D.P.H., la Maison départementale des personnes handicapées que tout le monde connaît, devenue le guichet unique d'action et d'orientation des personnes en situation de handicap et de leur famille.

La question du logement n'en est pas pour autant secondaire. Aussi, en matière de création de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, la Ville poursuit sa politique ambitieuse en accélérant les créations de places autant que l'an passé.

En 2018, 207 places ont été créées. Cela va continuer jusqu'à la fin de la mandature. C'est dans ce contexte qu'un appel à manifestation d'intérêt, un A.M.I., a été lancé par l'Agence régionale de santé, l'A.R.S. La Ville y a été, bien entendu, associée.

Cela permettra de créer 56 places en foyers d'accueil médicalisés, 30 places en centres d'accueil de jour médicalisés et 45 places en services d'accompagnement médico-social d'adultes handicapés. Elles devraient ouvrir au premier semestre 2019. Parmi elles, des solutions innovantes. Je pense tout spécialement aux places fléchées vers le logement accompagné, impliquant les bailleurs sociaux.

Je me réjouis, par ailleurs, de voir que ce type de solutions très inclusives et qui, d'ailleurs, respectent parfaitement l'esprit de la loi de 2005 ont été bien prises en compte dans l'A.M.I.

Plus largement, je veux souligner ceci : l'un des points forts de notre stratégie pour 2017 à 2021 est de chercher à ne laisser personne sans solution.

Pour cela, nous sommes dans le devoir de multiplier les différents modes de logement aux besoins des personnes handicapées et de continuer notre politique de mise en accessibilité des équipements publics, ainsi que les moyens de transport, bien entendu.

Ce faisant, nous parviendrons à faire en sorte que tout le monde puisse vivre à Paris, y trouver sa place et s'y sentir bien.

Je veux remercier ici Bernard JOMIER qui a initié, en articulation avec Mme la Maire de Paris, cette stratégie ainsi que Nicolas NORDMAN qui, aujourd'hui, est l'adjoint sur ce secteur auprès de la Maire de Paris. Ce qu'il fait, d'ailleurs, correspond à sa manière de fonctionner. C'est un projet ambitieux et je connais toutes les compétences de Nicolas pour faire en sorte que ce projet aille vraiment avec de belles ambitions.

Notre nouvelle stratégie de 2007 à 2021 est notre feuille de route. Elle nous engage, entre autres, à poursuivre et à accélérer les créations de places en établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles places de service.

Pour conclure, Madame la Maire, je forme le vœu que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 nous fournisse l'occasion d'aller encore plus loin dans nos actions en faveur des personnes en situation de handicap et que, pour cette occasion, toutes les parties prenantes œuvrent de concert pour faire de Paris une ville encore et toujours plus accessible.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter avec enthousiasme ce beau projet de délibération et je vous en remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Et merci à Philippe DUCLOUX d'avoir attiré l'attention du Conseil de Paris sur ce projet de délibération tout à fait important. Il a dit beaucoup de choses, je vais donc essayer d'aller à l'essentiel.

Avec la Maire de Paris et l'Exécutif, nous faisons de l'inclusion une priorité. Cela signifie que chaque personne doit pouvoir trouver sa place dans la cité, quelles que soient sa situation et ses aspirations. Ce principe se décline en termes d'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à l'emploi, au sport, aux équipements publics. Bien sûr, pour que tout cela ait du sens, il faut aussi prévoir la possibilité, pour chacun, de se déplacer. Il s'agit bien sûr de l'accessibilité pour les transports.

Au cœur de cette politique inclusive se trouve la question du logement. Tout part de là puisque c'est de son lieu de vie que chacun peut construire sa vie et son existence. Dans une société réellement inclusive, le logement est essentiel. C'est un besoin qui permet aux personnes en situation de handicap, au même titre que les personnes valides, de choisir où vivre et comment vivre.

Pour les moins autonomes d'entre elles, ce sont parfois à leurs familles de faire ces choix. C'est pourquoi il est nécessaire de multiplier les solutions qui peuvent permettre aux personnes de vivre pleinement dans notre société.

Pour les personnes les plus autonomes, cela peut être le logement accompagné. Il s'agit - on a déjà eu l'occasion d'en parler lors de séances du Conseil de Paris - d'un logement classique en appartement qui permet aux personnes de vivre en autonomie, parfois accompagnées dans le cadre de services qui sont proposés.

D'autres personnes préfèrent vivre chez leurs parents et peuvent, quant à elles, être accueillies sans hébergement dans des centres d'accueil de jour.

Enfin, les familles de personnes qui ont des besoins d'accompagnement plus importants peuvent opter pour des foyers d'accueil médicalisés - les "F.A.M." - avec hébergement.

Ainsi donc, mes chers collègues, derrière ce que nous appelons de façon indifférenciée des "créations de places" se trouvent des situations humaines très différentes et des solutions très diverses que nous devons collectivement construire.

Je veux souligner, avec ce projet de délibération, l'opportunité qui nous a été donnée de nous saisir de cet appel à manifestations d'intérêt lancé par l'A.R.S. de manière un peu dérogatoire aux procédures classiques. Il permet de créer des places beaucoup plus rapidement et d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés de 640 places d'accueil et de service dans le courant de cette mandature.

Ce projet de délibération permet de gagner un temps précieux, un temps précieux d'abord pour les personnes et les familles. Je rappelle que Paris est, pour des raisons historiques, très sous dotée en capacité d'accueil dans des foyers d'accueil. La moyenne parisienne est de moitié inférieure à la moyenne nationale. Ce projet de délibération nous permet donc, comme je le disais, de gagner un temps précieux.

Il s'agit, avec ce projet de délibération, d'une première vague de créations de places et nous allons continuer, les services de la Ville et l'A.R.S., à étudier les dossiers qui nous sont parvenus.

Pour aller, enfin, vers ma conclusion, même s'il me reste un peu de temps, je veux simplement ajouter que les créations de places doivent aussi permettre d'apporter des réponses aux situations les plus complexes. C'est une partie de la solution.

Pour ces situations les plus complexes - je rappelle que trop nombreux sont encore les Parisiens qui sont, aujourd'hui, obligés d'aller en Belgique -, il faut une coordination locale la plus précise possible et la mobilisation de tous les acteurs. C'est ce que nous essayons et voulons faire avec la M.D.P.H. qui joue un rôle tout particulier pour répondre à ces solutions complexes.

Nous voulons faire de Paris - nous l'avons dit - une ville plus inclusive. Avec ce projet de délibération, nous accélérons le tempo de notre programme de création de places dans les établissements parisiens. C'est là un pas de plus vers une société plus inclusive, une société où l'on met tout en œuvre pour proposer et inventer des solutions pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DASES 43).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à de nouvelles salles de consommation à moindre risque.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 145 est relatif à de nouvelles salles de consommation à moindre risque.

La parole est à David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes, vous le savez, en face d'une situation particulièrement catastrophique, avec une augmentation de la consommation de "crack", notamment dans le Nord-est de notre ville.

Pour faire face à cette situation, nous le savons, il existe des salles de consommation à moindre risque dans de nombreuses villes européennes et dans le 10e arrondissement de Paris après des années et des années de débat. Ces salles permettent de réduire les risques de décès et de maladies graves et donc, de mieux prendre en charge et de bien prendre en charge les usagers et usagères de drogues en supervisant les consommations de drogues.

Aujourd'hui, cette salle de consommation à moindre risque est insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins. C'est la raison pour laquelle notre groupe dépose ce vœu, avec deux attendus :

- d'abord, que soit étudiée au plus vite la création d'espaces de consommation dans le quartier des Halles et sur les sites concernés du Nord-est parisien, d'ailleurs sous toutes formes, y compris une salle de consommation à moindre risque mobile ;

- et enfin que cette étude et ces propositions soient expressément programmées dans la communication publique sur le plan d'action prévu en avril 2019 pour une première étape de mise en œuvre dès 2019.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci et merci pour votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président.

Merci, David.

Merci au groupe Ecologiste de poser cette question parce que c'est effectivement extrêmement important une S.C.M.R. Ce n'est pas un luxe, ce n'est pas une petite action supplémentaire ou un petit accueil supplémentaire dans une situation globale satisfaisante. C'est vraiment le maillon qui manque pour que plusieurs centaines de personnes puissent être prises en charge à Paris.

C'est un sujet qui dure depuis des années. On a fait un grand pas en avant avec une première salle de consommation à moindre risque il y a quelques années, qui est un succès certain. Et en termes de tranquillité publique, il faut savoir que l'on a diminué par deux le nombre de seringues par terre. Il faut savoir que la plupart des consommations - et cela se monte à des milliers de consommations dans l'année - n'ont plus lieu sur l'espace public mais dans cette salle.

Il faut savoir aussi que ces gens, qui sont reçus là, ne sont pas des gens qui vont bien et qui font une consommation festive. Il ne faut jamais oublier que la plupart, c'est-à-dire plus de 50 % d'entre eux, sont sans domicile, n'ont pas de ressources et n'ont même pas de sécurité sociale. Cette salle, c'est un point d'ancrage pour pouvoir commencer un traitement, pour pouvoir sortir de l'espace public, et une salle seulement à Paris, ce n'est pas assez. C'est une réalité.

C'est pourquoi je vous remercie de ce vœu. Oui, nous travaillons à cette question avec la Préfecture, avec l'A.R.S., avec la M.I.L.D.E.C.A., avec un certain nombre de partenaires.

Effectivement, nous sommes en train de mettre en place un plan concernant le crack, à l'intérieur duquel nous avons décidé d'un groupe de travail. De ce groupe de travail, nous avons l'intention de sortir au moins une salle de consommation dans les meilleurs délais. Il faut commencer par une étude, ce qui a été décidé, et faire en sorte que cette étude débouche sur une première étape de réalisation d'ici la fin de l'année, à savoir un début d'implantation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Il va falloir conclure !

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je finis.

Les lieux concernés sont effectivement les Halles et le Nord de Paris, et en particulier les endroits les plus problématiques que sont la Colline et Stalingrad, où il y a encore une déficience de moyens structurels importants.

C'est donc un avis favorable pour le vœu, s'il est amendé comme proposé au groupe Ecologiste.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 68).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des urgences de l'hôpital Lariboisière.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 146 relatif à la situation des urgences de l'hôpital Lariboisière.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, c'est un vœu qui remonte du Conseil du 10e arrondissement concernant le décès d'une patiente aux urgences de l'hôpital Lariboisière en décembre dernier.

"Le décès d'une patiente, événement indésirable grave déclaré par le service des urgences de l'hôpital Lariboisière" : ce sont les propres mots du rapport de la mission d'enquête qui avait été diligentée. Ce rapport pointe notamment qu'il existe un problème global d'insuffisance de surfaces et de nombre de "box" au S.A.U. de Lariboisière, ce qui entraîne un nombre important de patients en attente d'un examen médical, que le ratio des effectifs médicaux au regard de l'activité de cet hôpital est inférieur à celui des S.A.U. de l'A.P.-H.P. Ce S.A.U. assure un travail social particulièrement important lié au territoire, avec la proximité de la gare du Nord et du centre de prise en charge de la toxicomanie.

Nous demandons que l'A.P.-H.P. communique aux élus de notre Conseil les mesures prévues pour mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, et notamment : combien de praticiens seront recrutés et dans quels délais ? Quelle stratégie foncière sera mise en place à Lariboisière pour augmenter la surface du S.A.U. sans diminuer l'offre de soins existante ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à Hervé BÉGUÉ de ce vœu.

Comme je l'ai fait en tant que vice-présidente du Conseil de surveillance à l'occasion des vœux de 2019 de l'A.P.-H.P., je voudrais tout d'abord exprimer, dans cette enceinte du Conseil de Paris, à la famille de Mme Micheline Myrtil, agente de la Ville de Paris décédée le mardi 18 décembre 2018, tout mon soutien et mes sincères condoléances.

Je vous le dis, de premiers éléments découlant de l'enquête administrative interne ont été communiqués. Cette enquête judiciaire en cours doit déterminer les circonstances et les responsabilités de ce drame. Je ne vais pas y revenir.

Néanmoins, vous faites état du rapport de l'enquête administrative diligentée conjointement par l'A.P.-H.P. et l'A.R.S. Ile-de-France, et qui a fait l'objet d'une restitution le 12 janvier dernier. Ce rapport a mis en évidence un certain nombre de non-conformités dans le processus de prise en charge de la patiente : identification, surveillance, délai de prise en charge, enregistrement de la procédure de sortie.

Le rapport a souligné que les écarts aux bonnes pratiques ont eu lieu dans un contexte où l'activité était supérieure à la moyenne, qu'une insuffisance de surface pour le service des urgences et du nombre de "box" d'examen pouvait conduire à un engorgement et à un nombre trop important de patients en attente d'examen médical. Vous avez raison de le souligner.

Par ailleurs, les effectifs médicaux sur les services des urgences de Lariboisière ont été pointés comme étant effectivement inférieurs à la moyenne de l'A.P.-H.P. au regard de l'activité constatée - dans ce qui est aujourd'hui le plus grand service d'accueil des urgences parisien et même d'Europe avec 80.000 passages par an - avec un poste de médecin qui était vacant ce jour-là. Bref, c'est une situation, je suis d'accord avec vous, qui est vraiment problématique et qui a conduit à un drame.

La mission d'enquête a ainsi établi une série de dix recommandations. Je ne vais pas toutes vous les donner parce que nous n'avons pas le temps, mais je veux faire état de ce qui est le plus important. Elle touche au redimensionnement des effectifs, à l'organisation et aux procédures d'accueil, de tri et d'orientation, à la taille et à l'organisation des locaux. C'est ce que nous allons voir très rapidement. C'est ce qui va être fait, regardé, étudié et mis en place dans les mois qui viennent.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vais conclure.

Je voudrais souligner que, dès le 14 janvier, il y a eu déjà le renforcement des moyens affectés aux circuits - c'est difficile de le dire en trente secondes mais je vais aller vite - avec les "fast-tracks" pour les patients ne nécessitant pas d'actes médicotechniques ou d'avis de médecins spécialistes, le renforcement des effectifs affectés à la surveillance des patients en salle d'attente et la réorganisation des zones d'attente.

Je ne vais pas aller plus loin, parce que je n'ai pas beaucoup de temps. En revanche, je donne évidemment une réponse favorable à votre vœu et je vous propose de revenir vers le Conseil, dans le courant de cette année, pour que soient présentées aux élus les mesures qui auront été prises sur ces points.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 69).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accès aux soins des personnes en surpoids.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 147 relatif à l'accès aux droits des personnes en surpoids.

Je donne la parole à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes maximum.

Merci.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, des personnes en surpoids, mais gros n'est pas un gros mot. Discrimination à l'embauche, discrimination dans les transports, discrimination dans l'espace public, discrimination tolérée puisque dans l'esprit collectif être gros serait une sorte de choix de vie et de responsabilité individuelle.

Mais un monde où la discrimination existe et peu connu est celui de l'accès aux soins. L'accès et non pas la problématique de la santé, mais l'accueil et plus précisément l'accueil dans l'hôpital public qu'est l'A.P.-H.P.

C'est la question que soulève notre vœu, il faut savoir que les équipements médicaux sont insuffisamment adaptés aux personnes de forte corpulence, notamment les balances, les tensiomètres, les matériels d'échographie, l'I.R.M., les scanners, les chaises roulantes, les brancards, les lits, les tables de bloc, etc. Ces personnes sont parfois même envoyées dans des cliniques vétérinaires.

Ce qui est contraire à la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé qui rappelle qu'aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins.

Un jour, avec un brin de provocation, Martin HIRSCH écrit que la fonction de directeur d'hôpital consiste à faire en sorte que les ascenseurs marchent. Eh bien, disons à M. HIRSCH que la fonction du directeur consiste à avoir du matériel adapté à tous et que les hôpitaux de Paris doivent, comme notre ville, être inclusifs, accessibles et solidaires. Ils doivent prendre en compte ces enjeux pour assurer un égal accès aux soins pour les personnes grosses, comme le rappellent les associations qui militent contre la grossophobie.

N'oublions pas que le mot hôpital est lié au concept d'hospitalité et d'accueil des malades. C'est le sens du vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, par lequel le Conseil de Paris demande qu'une clause soit insérée à l'occasion du renouvellement de la convention entre la Ville de Paris et l'A.P.-H.P., afin que les hôpitaux parisiens réalisent les investissements nécessaires - matériels, formations, etc. - à l'accueil des personnes dites en surpoids ou obèses, que la Ville de Paris continue à faire de la grossophobie un enjeu de lutte contre les discriminations.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

On n'est pas très nombreux en séance mais il y a quand même pas mal de bruit. Est-ce que vous pourriez essayer de parler moins fort ou de sortir pour parler ? Merci.

Anne SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Madame PREMEL.

Cette question est très importante, je vous remercie vraiment de votre vœu pour mettre en lumière devant ce Conseil un sujet de discrimination trop peu connu et qui mérite toute notre attention et toute notre énergie dans l'action pour une ville effectivement inclusive et accessible à tous. Si la lutte contre la grossophobie et l'accès des personnes grosses concerne l'ensemble des secteurs, l'espace public, les transports, l'accès à l'emploi, la question d'un égal accès à la santé et aux services de soins est certainement au premier rang.

Ce sujet est une réelle préoccupation de mes collègues Hélène BIDARD, en charge de la lutte contre les discriminations, et de Nicolas NORDMAN, en charge du handicap et de l'accessibilité universelle, et j'entends prendre ma part de ce combat commun sur la question de l'accès aux soins. C'est le sens du vœu que vous proposez et auquel je donnerai un avis favorable de l'Exécutif.

J'ai souhaité cependant apporter quelques amendements à votre vœu pour en élargir la portée. En effet, votre vœu était très orienté sur les actions à conduire au sein de l'A.P.-H.P., qui évidemment est le principal hôpital public de notre territoire mais pas le seul. A ce titre, je voudrais souligner que les services de l'A.P.-H.P. sont fortement mobilisés sur le sujet depuis de nombreuses années, ce que j'ai souhaité rappeler dans les considérants.

En premier lieu, l'A.P.-H.P. a été précurseur de l'organisation des soins pour la prise en charge de l'obésité avec des centres spécialisés pour les adultes, mais aussi en pédiatrie, et avec des équipes pluridisciplinaires qui interviennent sur plus de 18 des hôpitaux de l'A.P.-H.P. Cette dernière dispose également de trois unités de soins de suite et de réadaptation spécialisés dans la prise en charge des patients obèses.

L'A.P.-H.P. a également progressivement équipé ses services avec du matériel adapté en médecine, en chirurgie et obstétrique pour prendre en charge les patients obèses ; c'est le cas également pour les équipes de services d'imagerie médicale, les services de transport, mais, certainement, je suis d'accord, les efforts doivent être impérativement poursuivis en ce sens.

Je souhaiterais néanmoins que la démarche soit également engagée dans l'ensemble des hôpitaux parisiens qui ne relèvent pas tous de l'A.P.-H.P. et que cette question de l'accès aux soins soit également prise en charge, non seulement à l'hôpital mais aussi dans nos centres de santé municipaux.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 70).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif de logements tremplins.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 148 est relatif au dispositif de "logements tremplins".

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en 2014, notre Conseil a adopté le principe d'une étude sur les logements tremplins. Concrètement, faisant le constat d'un manque croissant de médecins exerçant en secteur 1 à Paris, et ce, pour de multiples raisons, coût du loyer, conditions d'exercice, nous proposions un dispositif permettant de lutter contre la désertification médicale.

En échange de l'engagement des étudiants en médecine d'exercer 5 ans minimums en secteur 1 à Paris à l'issue de leurs études, nous proposions de faciliter leur accès au logement dans le cadre de leurs études. Un dispositif qui permettait concrètement de lutter contre la désertification médicale qui concerne également notre Capitale.

Par le vœu que nous déposons aujourd'hui, nous souhaitons élargir ce dispositif à l'ensemble des professionnels de la santé et notamment aux masseurs-kinésithérapeutes. En effet, ils voient leur nombre diminuer inexorablement alors que les besoins n'ont jamais été aussi prégnants, notamment en raison du vieillissement de la population. De plus, les conditions offertes par l'A.P.-H.P. sont très peu attractives. Dès lors, les masseurs-kinés font souvent le choix de l'exercice en libéral, d'autant plus que les études de masseur-kiné sont payantes et très onéreuses.

Après avoir déposé ce vœu qui vient donc élargir un dispositif voté en 2014, nous avons appris que le dispositif pourtant voté à l'unanimité de notre Conseil n'avait pas abouti ; cela illustre les échanges que nous avions hier sur la suite réservée aux vœux votés par ce Conseil.

Nous, nous restons convaincus que favoriser l'installation des médecins, des masseurs-kinés mais aussi des infirmiers, des sages-femmes est une question de justice sociale et que c'est aussi favoriser une prise en charge adaptée des patients et, in fine, un atout pour les finances publiques.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Suite au vœu adopté en 2014, différentes modalités d'aide à l'installation de professionnels de santé ont bien été instruites avant la mise en place du dispositif Paris Med' en 2015, en lien avec l'A.R.S., la C.P.A.M. et l'Ordre des médecins.

L'option du logement tremplin ainsi qu'un dispositif de bourse spécifique pour les étudiants en médecine n'ont pas été retenus, car il n'est pas apparu que les conditions de logement des professionnels de santé durant leur formation étaient un levier permettant de réellement favoriser l'installation en cabinets d'exercices regroupés en secteur 1.

C'est donc sur les leviers suivants que la Ville a décidé d'agir prioritairement : aide pour trouver des locaux à des loyers compatibles avec un exercice en secteur 1, aide financière pour les aménagements et les équipements des cabinets d'exercice regroupés en secteur 1, des conditions favorables de stationnement pour les professionnels de santé réalisant des actes à domicile, favoriser l'accueil d'internes en médecine générale dans les cabinets.

Par ailleurs, la Ville a multiplié depuis 2014 une offre de logement social sous condition de ressources accessibles à l'ensemble des professionnels de santé parisiens, ainsi qu'un gros programme de logements étudiants, 6.000 sur la mandature, qui bénéficient également aux étudiants en médecine, infirmiers, kinésithérapeutes. La Ville a par ailleurs travaillé spécifiquement avec l'A.P. pour la mise à disposition de logements sociaux du parc Ville pour les agents de l'A.P.-H.P., soit 500 logements.

Pour l'ensemble de ces raisons, je demanderai le retrait de votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame GATEL, retirez-vous votre vœu ? Non, il est maintenu, donc avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels et aux patients de la psychiatrie parisienne.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 149 relatif aux personnels et aux patients de la psychiatrie parisienne.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Toujours le mercredi 22 janvier dernier, avec d'autres élus de cet hémicycle, je pense notamment à la maire du 14e Carine PETIT, également la conseillère de Paris, Léa FILOCHE, nous avons participé au rassemblement de la psychiatrie parisienne, le rassemblement national des personnels de la psychiatrie. C'était également l'occasion de la valorisation du lancement du manifeste "Printemps de la psychiatrie".

En effet, la psychiatrie est à l'agonie. Le constat est extrêmement alarmant : sous-effectifs de soignants massifs, fuite des médecins, recours inconsidérés aux mesures coercitives, violences, tyrannie du chiffre, manque de places d'accueil. Ces situations n'épargnent pas, au contraire, la psychiatrie parisienne.

Il faut savoir qu'un jeune adolescent qui veut avoir un rendez-vous dans un C.M.P. peut attendre plus d'un an, il faut savoir que les urgences de la psychiatrie, quand vous avez un sous-effectif, cela veut dire que si, à un moment donné, un internement est nécessaire, le personnel n'a pas le temps de convaincre, mais ce sont des mesures coercitives. On revient donc à des pratiques que l'on pouvait croire oubliées à jamais.

Dans ce contexte… Oui, c'est le retour de la camisole.

Il faut savoir qu'on se dirige vers un grand G.H.U., groupement hospitalier universitaire de Paris, psychiatrie et neurosciences, avec le regroupement de Maison-Blanche, de Sainte-Anne et de Perray-Vaucluse, avec évidemment des problèmes d'effectifs, des problèmes de conditions de travail qui vont être terribles. Après les mobilisations des "Blouses noires" au Rouvray à Rouen, des "Perchés" du Havre, des "Pinel en Lutte" d'Amiens, la psychiatrie parisienne unifiée lance son cri d'alerte ; il faut à tout prix que nous l'entendions.

A travers ce vœu, je souhaite que nous soutenions leur demande d'un moratoire sur la fusion en G.H.U., afin que de nouvelles négociations réelles soient engagées sur les effectifs et les conditions de travail et de vie des personnels, dans l'intérêt à la fois des patients et de la qualité des soins.

Je ne ferai pas de parallèle avec l'actualité, mais je sais que les médias en font beaucoup aujourd'hui.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Danielle SIMONNET, votre préoccupation sur la situation de la psychiatrie parisienne est, je n'en doute pas, sincère et je salue de votre part une constance certaine dans vos prises de position. Votre vœu est en effet très similaire au vœu que vous aviez déposé en novembre dernier et qui m'avait conduit à vous proposer un vœu de l'Exécutif qui a été adopté par ce Conseil.

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des arguments que j'avais pu vous exposer alors, mais je voudrais souligner deux choses.

Je partage votre constat d'une offre de soins en santé mentale, qui est insuffisante au regard des besoins sur le territoire. Même si la situation parisienne est moins défavorable qu'elle ne l'est dans d'autres territoires en France où la situation est, comme vous le soulignez à juste titre, dramatique.

J'ai eu l'occasion de vous présenter les positions que la Ville a prises sur les moyens affectés à la santé mentale en Ile-de-France. Elles ont été formulées dans l'avis du Conseil de Paris sur le projet régional de santé avec deux points de préoccupation principale : l'insuffisance des moyens dédiés à la prise en charge des enfants et adolescents d'une part, et la question de l'accueil et du soin des publics particulièrement vulnérables présents sur le territoire parisien, les migrants, les personnes sans-abri, les usagers de drogue, d'autre part.

La Ville de Paris prend sa part en matière de politique de santé mentale avec les services de la DASES : existence de centres d'accueil psychopédagogique pour les enfants, structure unique en France ; politique en faveur de l'accès à l'hébergement et au logement ; soutien au secteur associatif très présent dans la prise en charge des pathologies mentales.

Mais oui, les moyens relèvent d'abord de l'Etat, et je serai vigilante à ce qu'une partie des moyens annoncés récemment par la ministre Agnès BUZYN, 100 millions d'euros, soit bien dédiée au territoire parisien.

Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir est celui du G.H.U. psychiatrique neuroscience, regroupement hospitalier d'ampleur inédit que vous présentez comme l'instrument de la paupérisation de la psychiatrie parisienne. Et là, je ne partage pas cette vision, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à ce Conseil. Le G.H.U. Paris psychiatrie neuroscience qui a officiellement vu le jour le 1er janvier 2019 est une chance pour l'organisation de la psychiatrie parisienne, tant pour les activités de soins que pour les activités de recherche, qui sont fondamentales dans ce secteur spécifique de la santé.

Et je veux juste vous dire qu'en se dotant d'une gouvernance commune, ce projet de G.H.U. a été vraiment de sanctuariser et de renforcer les moyens humains dédiés et non pas de faire des économies.

Donc, ce que je vous propose comme je l'ai dit au syndicat, c'est que nous ayons une clause de revoyure après six mois. Cela ne fait qu'un mois pour l'instant. Au terme de ce délai, je vous représenterai la situation.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - A chaque nouvelle mobilisation, je représenterai mon vœu : travaillé avec les représentants syndicaux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je suis saisie d'une explication de vote de la part du groupe "Génération.s", la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Une petite minute pour expliquer que le groupe "Génération.s" s'associe évidemment aux préoccupations de Danielle SIMONNET concernant la psychiatrie parisienne, et nous sommes très fortement associés évidemment aux différentes mobilisations nous aussi.

Pour autant, nous ne sommes pas sur la position d'avoir un moratoire sur la fusion du G.H.U, nous nous retrouvons sur la position actuelle d'Anne SOUYRIS, donc nous ne voterons pas ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de "Nouvelle AP-HP".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 150 relatif au projet de nouvelle A.P.-H.P.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je déplore que nous n'ayons jamais eu un réel débat sur la nouvelle A.P.-H.P.

On en a déjà parlé dans cette Assemblée, parce que plusieurs groupes ou non-inscrits comme moi ont déposé des vœux, mais c'est toujours à l'occasion de vœu que l'on se met à débattre de la nouvelle A.P.-H.P.

Pourtant, c'est fondamental.

Le projet de nouvelle Assistance publique - hôpitaux de Paris de cette nouvelle carte où l'on est en train de regrouper, de faire des groupements hospitaliers de territoire G.H.T., en fusionnant 12 groupes hospitaliers qui eux-mêmes d'ailleurs avaient regroupé 39 établissements antérieurs, dont 4 supra groupes hospitaliers chapeautés par une seule gouvernance, ce n'est pas sans conséquences, ce n'est pas sans conséquences sur la carte de l'offre d'accès aux soins.

On sait derrière qu'il y a une volonté d'hyperspécialisation dans ces supra groupes hospitaliers et que du coup, il y a une dégradation dans l'accès à la prise en charge de l'ensemble des soins dans la logique de proximité.

On sait pertinemment que toute cette politique est issue d'une volonté gouvernementale d'imposer une baisse de 1,7 milliard d'euros à l'hôpital public. Or, l'hôpital public est en grande souffrance, nationalement mais également sur Paris.

Alors oui, il faut absolument que l'on organise enfin, et c'est ce que je demande à travers ce vœu, un grand débat citoyen sur le devenir de l'A.P.-H.P.

Que l'on se saisisse de ce débat ! Et que les organisations syndicales et l'A.P.-H.P., les associations d'usagers soient associés à la définition des modalités d'organisation de ce grand débat.

La situation est extrêmement préoccupante, le Gouvernement et la direction de l'A.P.-H.P. veulent augmenter la bascule ambulatoire, 60 % d'interventions en ambulatoire, alors que l'on sait que cela augmente les risques sur la continuité des soins.

Au niveau de l'A.P.-H.P., on sait que toutes ces modifications aussi de travail provoquent une souffrance au travail. On va devoir attendre combien de suicides encore parmi le personnel de l'A.P.-H.P. pour que le ministère, la majorité parlementaire et la majorité municipale aussi se saisissent de cette situation ?

Il faut cesser la course vers l'hôpital debout, on marche sur la tête.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, vous avez dépassé votre temps de parole.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre, pour deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce sujet aussi, je n'ai pas l'impression que c'est la première fois que nous avons ce débat, mais ce n'est pas grave.

D'abord, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas eu de débat sur ce sujet. Je vous rappelle quand même que Martin HIRSCH, à notre demande et à ma demande était venu en 4e commission, en juin dernier, pour exposer le projet de nouvelle A.P.-H.P. On peut ne pas être d'accord, mais en tout cas cela a été présenté en 4e Commission. Il est d'ailleurs prêt à revenir si des choses doivent se rediscuter.

D'autre part, il y a un deuxième sujet, qui est l'organisation des débats que vous appelez de vos vœux.

Sachez que cela a été une demande d'un certain nombre d'acteurs de l'A.P.-H.P., et que nous avons soutenu en tant que Conseil de surveillance cette demande. Il y aura des débats dans le cadre des grands débats nationaux, dans les divers établissements parisiens de l'A.P.-H.P. et d'Ile-de-France, à partir du 15 février.

C'est acté depuis aujourd'hui, vous voyez votre vœu arrive formidablement bien.

Enfin, dernier point, je ne peux pas vous laisser dire sur l'ambulatoire que c'est toujours de mal en pis. Ce n'est pas vrai. L'ambulatoire est quand même quelque chose qui permet aux gens d'une part, plus de confort, d'autre part, de limiter les risques de contracter des maladies nosocomiales, par exemple. L'ambulatoire est plus en adéquation avec notre société contemporaine qui connaît beaucoup plus de maladies chroniques. Il permet un vieillissement beaucoup plus important des personnes, heureusement, favorise les allers et retours à l'hôpital, et heureusement, permet que tout le monde ne passe pas des années à l'hôpital.

Je pense que l'ambulatoire, oui, est un progrès. En revanche, il faut que cela se passe dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste Front - de Gauche, pour une explication de vote, d'une minute maximum.

M. Hervé BÉGUÉ. - Le groupe Communiste votera ce vœu, car il est vrai que le projet de nouvelle A.P.-H.P. porte, lui, un risque d'un éclatement de l'établissement.

D'une centralisation encore accrue de la gestion et de l'organisation des hôpitaux en quatre superstructures ou quatre gros mastodontes, ce qui ne prévoit rien de bon pour l'amélioration de la prise en charge des patients ni pour l'amélioration des conditions de travail des soignants.

Alors, j'ai entendu qu'un grand débat devait être organisé, ce que je salue, mais j'espère que l'on y associera bien les représentants des usagers et des personnels et que l'on débattra vraiment sur ce que doit être le service public hospitalier parisien.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DASES 24 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris pour son action d'accueil et d'accompagnement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 24 relatif à l'attribution d'une subvention pour l'association "Maison des femmes de Paris" pour son action d'accueil et d'accompagnement.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe "Génération.s", pour 5 minutes maximum. Merci.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la lutte contre toutes les exclusions est une lutte acharnée de longue haleine, qui doit se traduire par des actions qui sont d'ailleurs très bien décrites dans le pacte de lutte contre la grande exclusion qui prévaut sur toute notre mandature, porté par Dominique VERSINI.

A la veille de la "Nuit de la solidarité", qui aura lieu demain soir, et je compte bien évidemment sur la présence de tous les élus et ceux qui ne sont pas là aussi pour participer à cet événement, je profite de ce projet de délibération pour parler un peu de la précarité des femmes.

Après la première édition de la "Nuit de la solidarité" de 2017, on a pu avoir quelques chiffres assez prégnants, en tout cas assez parlants, concernant les sans-abris qui sont dans notre ville, puisque 12 % des environ 3.000 personnes sans-abris qui ont été interrogées étaient des femmes, lors de l'hiver dernier, alors que tous les dispositifs d'accueil étaient au maximum de leur capacité d'accueil. Nous savons aussi que, pour que ces femmes puissent trouver des voies de sortie de la rue, nous avons besoin de créer des lieux spécifiques. Parce que la rue, c'est dur, mais c'est encore plus dur pour les femmes.

La Ville travaille largement sur la question des femmes. Ce ne sont ni Dominique VERSINI, ni Hélène BIDARD qui me contrediront sur ce sujet, puisque, concrètement, cela se traduit par de nombreuses mesures qui permettent de rendre visibles les femmes.

D'abord, par une budgétisation sensible au genre. Ensuite, par des actions concrètes de lutte contre les stéréotypes en milieu scolaire, par des inscriptions très formelles des femmes dans l'espace public, par un gros travail entre différents partenaires à notre initiative sur des questions de prostitution, par l'ouverture d'accueils de jour pour les femmes victimes de violence, notamment avec la Seine-Saint-Denis, par l'ouverture et la création d'une halte au sein même de notre Hôtel de Ville pour les femmes sans-abris, par l'ouverture de bains-douches municipaux spécifiquement ouverts pour les femmes, par la création de centres maternels avec l'A.P.-H.P. pour les femmes enceintes à la rue, par la "Maison Rose" pour les femmes qui sont touchées par la maladie.

Tous ces dispositifs montrent que la Ville se mobilise sur ces sujets. On sait qu'il reste encore beaucoup à faire, mais, pour moi, ce sont des étapes qui marquent clairement la volonté politique que la Ville a sur ces questions.

Ce projet de délibération doit permettre à cette association de poursuivre son action qui me paraît tout à fait indispensable. C'est la "Maison des femmes pour toutes" qui permettra, en plus des dispositifs que je viens de décrire, de pouvoir proposer un accueil de jour inconditionnel permettant à ces femmes d'accéder à des services de première nécessité, autour des vêtements, du fait d'avoir accès à une cuisine, à des lave-linge, à des douches, à des bibliothèques, à des cybercafés. Par un entretien individuel, elles pourront bénéficier d'un accompagnement social afin de les conduire à une sortie et à une véritable émancipation.

Mon intervention avait surtout comme objectif de vous inviter à voter avec détermination ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, mes chers collègues,

Merci, chère Léa FILOCHE, de mettre en lumière par votre intervention l'action de la "Maison des femmes de Paris" qui agit au quotidien pour les femmes en détresse psychologique ou en grande précarité, grâce à son projet de "Maison des femmes pour toutes" qui fait l'objet du présent projet de délibération.

Vous l'avez dit, la "Nuit de la solidarité" a montré la présence importante de femmes à la rue refusant d'aller dans les lieux classiquement ouverts, notamment mixtes, et ayant besoin d'avoir de lieux dédiés, tant pour l'hébergement que pour l'hygiène, les bains-douches, etc. Ce sont des femmes extrêmement vulnérables, qui ont connu des traumatismes et de la violence. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu la création d'une halte de nuit et de jour à l'Hôtel de Ville. Nous cofinançons aussi la halte de l'Armée du Salut et de l'A.D.S.F. dans le 13e arrondissement, et bientôt, un espace hygiène pour les femmes dans le 12e arrondissement.

La "Maison des femmes" a aussi un rôle extrêmement important et s'inscrit dans ce réseau dédié aux femmes. Je ne répéterai pas toutes les missions de la "Maison des femmes" et toutes les prestations qu'elle propose. Vous l'avez fort bien dit. Je dirai simplement qu'en 2017, ce sont 496 femmes nouvelles qui ont été accueillies, contre 320 en 2016. C'est un vrai besoin d'avoir ce type d'accueil de jour. Paris a aujourd'hui 8 accueils pour femmes en situation de précarité. Nous sommes vraiment déterminés, à la veille de la "Nuit de la solidarité", à mesurer combien les actions que nous avons mises en place permettent d'apporter des solutions de lieux de soin, de lieux d'hygiène.

Pour terminer sur l'espace hygiène qui sera ouvert en mars dans les bains-douches du 12e arrondissement - les bains-douches Charenton - ce qui est intéressant, c'est que ce sera un espace hygiène géré par le Samu social de Paris, avec, au-delà de tout ce qui est douches, etc., la présence d'un kiné, de travailleurs sociaux, d'un accompagnement socio-esthétique, le tout permettant aux femmes de ressentir un bien-être pour retrouver leur estime d'elle-même, leur image, et de pouvoir ainsi redémarrer dans la vie tout en se sachant bien accompagnée.

Je vous invite également tous à voter le projet de délibération DASES 24 pour soutenir la "Maison des femmes" pour Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 24).

Je vous en remercie.

2019 DASES 26 - Subvention (1.391.608 euros), convention avec le C.A.S.P. pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2019 et subvention (131.000 euros) au titre du solde de l'année 2018.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 26 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec le C.A.S.P. pour son action auprès des jeunes en errance.

Il y a quatre interventions pour ce projet de délibération.

Nous allons commencer par Eric LEJOINDRE, qui est parti.

Je donne la parole à Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voilà bientôt deux ans qu'un groupe de jeunes étrangers en errance est présent à Paris dans un quartier du 18e arrondissement. Tous les acteurs publics et associatifs de l'action sanitaire et sociale, ainsi que les habitants du quartier où sont installés ces jeunes, reconnaissent une situation d'une extrême complexité qui croise plusieurs problématiques, dont le traitement dépasse les compétences des services de notre collectivité.

C'est pourquoi les élus écologistes se réjouissent de voir se confirmer une intervention pluridimensionnelle pilotée par l'association du Centre d'action sociale protestant, le C.A.S.P., qui est soumise à notre vote aujourd'hui par sa reconduction en 2019. Cette intervention du C.A.S.P. se veut en effet une réponse pluri-partenariale réfléchie, concertée, inventive et adaptée à la complexité de la situation de ces jeunes qui cumulent des difficultés atypiques de plusieurs ordres.

La première difficulté est juridique. Ces jeunes ne sont pas en possession d'un quelconque document administratif pouvant servir à déterminer leur âge ou leur situation personnelle et familiale pour engager une prise en charge conforme à la juridiction en France. Les différents intervenants estiment qu'il s'agit vraisemblablement d'un groupe majoritairement composé de mineurs avec une moyenne d'âge de 14 ans.

La deuxième difficulté, à la différence des autres mineurs non accompagnés, dits les "M.N.A.", qui se présentent au dispositif d'évaluation mis en place par notre collectivité pour demander expressément la protection, dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, les groupes en errance dont on débat ici ne sont pas dans une démarche de demande, ni de protection ni d'intégration au droit commun. Ils ne sollicitent rien de la part de notre collectivité.

La troisième difficulté, enfin, c'est leur poly-toxicomanie et leur forte dépendance aux drogues qui contribuent à la dégradation de leur état mental et comportemental, qui causaient de véritables nuisances dans le quartier qu'ils occupent.

Pour toutes ces raisons, notre groupe pense que le présent dispositif, articulant à la fois des maraudes, de l'accompagnement médico-social en journée et une mise à l'abri de nuit, mérite d'être salué et soutenu par notre Assemblée.

Vous nous signalez que cette prise en charge intégrale a permis d'améliorer considérablement la situation de ces jeunes - dans certains cas, rares, certes -, mais montre que cela n'est pas impossible. L'action conjuguée du C.A.S.P. et de la DASES a même permis la réinsertion de certains de ces jeunes que beaucoup pensaient perdus.

Nous tenons donc à féliciter tous les partenaires associés à ce dispositif pour le travail effectué. Les relations avec les riverains se sont stabilisées et le nombre des jeunes en errance dans le quartier a fortement diminué.

Toutefois, compte tenu du contexte de flux migratoires vers l'Europe et la France et de la mobilité de ce groupe de jeunes en errance entre plusieurs villes, en France et en Europe, nous comprenons la décision de la DASES de maintenir le même niveau de budget du présent projet pour faire face rapidement à une éventuelle ré-augmentation des besoins en cours d'année.

Cependant, mes chers collègues, nous nous devons également de souligner ce qui nous semble être véritablement scandaleux dans ce projet de délibération, c'est que notre collectivité assume la quasi-totalité de la charge financière de ce projet qui relève, avant tout, de la responsabilité de l'Etat.

Comment se fait-il que, dans un projet d'une telle ampleur, la participation de l'Etat se limite à une mission d'appui par une affectation d'un éducateur de la P.J.J. et d'un psychiatre de l'A.R.S. qui n'intervient qu'une fois par mois alors qu'il s'agit d'un groupe poly-toxicomane ?

C'est tout à fait insuffisant. D'autant plus qu'il s'agit d'un problème à caractère national et même européen. Ces jeunes se retrouvent désormais également en errance dans les rues de Montpellier, de Nantes ou de Rennes, après un parcours qui les voit souvent traverser la France depuis leur entrée par la frontière espagnole.

Ceci étant dit et à la lumière des éléments qui nous sont donnés par le document du projet de délibération, nous nous interrogeons sur l'absence d'une démarche prenant en compte la mobilité et le parcours de ces jeunes. Pourquoi ne mettons-nous pas en place une démarche de mise en réseau et d'échange de pratiques entre les villes concernées par ce groupe de jeunes en errance présents sur leurs territoires - en sachant qu'il s'agit d'une situation qui dure depuis deux ans et qui n'a pas l'air de s'éteindre demain ?

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, nous voterons en faveur de cette nouvelle subvention au C.A.S.P. pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2019. Nous attendrons, bien sûr, le bilan prévu dans six mois pour reconsidérer, le cas échéant, la pertinence de dimensionnement de ce projet, en espérant une application de l'Etat avec une possibilité d'amorcer un travail de partenariat avec les autres villes concernées.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET sur ce projet de délibération.

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement car c'est un sujet sur lequel il y a déjà eu...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Ensuite, ce sera Mme VERSINI.

Mme Danielle SIMONNET. - … à plusieurs séances du Conseil de Paris, des interventions.

C'est vraiment une situation extrêmement compliquée. En effet, comme cela a été dit précédemment, on est face à des jeunes qui sont en errance et qui ne sollicitent pas en tant que tels les dispositifs de la protection de l'enfance des mineurs isolés étrangers.

Le travail engagé à la fois par le Centre d'action sociale protestant et les différents acteurs compétents en la matière - il a été cité notamment la P.J.J., le Département...

Ce qui est important à travers ce projet de délibération, si j'ai bien compris, c'est que le C.A.S.P. avait une difficulté en termes de manque de visibilité. Il lui fallait plus de moyens financiers pour embaucher des C.D.I. et travailler de façon pérenne sur le territoire avec ces jeunes.

A travers le projet de délibération, les moyens que nous accordons et surtout le fait que l'on fasse une convention sur deux ans, ils ont la possibilité d'embaucher des C.D.I. et de renforcer leur travail. On est là sur une approche avec 16 équivalents temps plein, 1,4 million d'euros, on a la possibilité de travailler en profondeur. La solution, c'est donner les moyens sur le travail humain pour faire ce travail en profondeur dans nos quartiers, sur des publics bien particuliers.

On voit bien, par rapport au débat qu'il y a eu au début de ce Conseil de Paris, sur cette problématique que c'est l'humain qui compte, ce n'est pas une police municipale. C'est vraiment mettre les acteurs concernés, avec leur professionnalisme, pour accompagner ces jeunes en situation d'errance, qui sont eux-mêmes en danger et qui peuvent aussi, de par leurs comportements, mettre en danger d'autres personnes.

Je voterai donc pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames les Conseillères de Paris, Marie ATALLAH et Danielle SIMONNET, oui, comme vous le savez, nous avons eu à débattre, à plusieurs reprises dans cet hémicycle, de ce groupe d'enfants, puisqu'il s'agit bien d'enfants, qui a trouvé à se poser dans le 18e arrondissement, plus particulièrement dans le quartier de la Goutte d'Or, venus principalement du Maroc.

C'étaient des jeunes enfants, comme vous l'avez dit, qui n'étaient pas demandeurs de protection de l'enfance et qui étaient plutôt aux prises avec des réseaux qui les rendaient dépendants à des produits psychoactifs. Cela entraînait la commission d'actes de délinquance par les enfants. Ce sont des enfants aussi dans un état de santé extrêmement inquiétant.

Effectivement, dans l'urgence de la situation, le Conseil de Paris a voté, en décembre 2017, une première subvention de 685.000 euros pour le C.A.S.P. qui devait mettre en place une réponse inédite pour ces enfants et qui

a plutôt réussi à apaiser le quartier, comme nous avons pu le constater, avec Colombe BROSSEL et Eric LEJOINDRE, lors de la réunion publique du 13 décembre.

C'est une réponse qui a été basée sur "aller vers", donc une équipe mobile, un accueil de jour, un abri de nuit, infirmiers, psychologues. Et petit à petit, un certain nombre d'enfants ont pu accepter des prises en charge Aide sociale à l'enfance. D'autres ont commis des actes de délinquance si graves qu'ils se sont retrouvés incarcérés, mais à la sortie ont pu entamer un parcours d'insertion.

Vous l'avez dit : nous nous sommes retrouvés seuls alors qu'il s'agissait d'une problématique internationale. Notamment, nous nous sommes retrouvés seuls à assumer financièrement ; nous l'avons fait. Nous avons voté une subvention complémentaire en septembre dernier, de 475.000 euros. Là, nous votons une subvention qui permettra au C.A.S.P. d'avoir de la perspective sur deux années et de recruter des éducateurs en C.D.I. C'est important pour avoir des éducateurs de qualité.

La participation de l'Etat a été assez modeste puisqu'à part avoir demandé l'aide du Maroc par la présence de policiers sur le territoire pour voir si, parmi eux, un certain nombre de jeunes étaient connus ou pas, nous avons eu l'équivalent d'un emploi à temps plein de la P.J.J. - qui est tout de même assez précieux - et un emploi à temps plein d'infirmière, financé par l'A.R.S. et basé à l'association "Charonne" pour travailler sur la question de la toxicomanie.

On a eu des nombres très importants ; aujourd'hui, c'est entre 15 et 20 enfants qui sont présents. Ils ont une très grande mobilité. Oui, effectivement, notre objectif est de les amener vers le dispositif de la protection de l'enfance. C'est de continuer à interpeller l'État, pour qu'il participe, car c'est aussi sa responsabilité de participer plus. Et bien évidemment, de travailler en réseau avec les différentes villes, françaises et européennes, dans lesquelles ces enfants vont, parce qu'ils sont très mobiles.

Comme l'a dit la commissaire du 18e arrondissement, ils sont moins nombreux là, mais ils peuvent revenir à tout le moment, ils sont à Rennes, à Brest, en Allemagne. Restons vigilants.

En attendant, je vous invite à voter cette subvention pour le C.A.S.P. qui fait un travail sérieux et qui permet d'apaiser un quartier et d'apaiser surtout des enfants.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DASES 26).

2019 DASES 31 - Subvention (34.000 euros) et convention avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (14e) pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention des expulsions locatives.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 31 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association départementale d'information sur le logement de Paris pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention des expulsions locatives.

La parole est à Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez d'approuver une subvention de soutien à l'association "A.D.I.L. 75", afin de mener une expérimentation en direction des locataires parisiens menacés d'expulsion de leur logement, et qui n'ont pas l'habitude de s'adresser aux services sociaux de notre Ville.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de notre Charte parisienne de lutte contre les expulsions locatives, signée entre l'État et la Ville de Paris en décembre 2017, dont l'action numéro 11 prévoit une expérimentation visant à informer et orienter les ménages concernés par un commandement de payer, et risquant donc d'être expulsés de leur logement.

Les élus écologistes se réjouissent toujours d'une action soutenue par notre collectivité pour agir sur la prévention contre les expulsions locatives à Paris.

Vous nous signalez, dans le document du projet de délibération, que les expulsions locatives à Paris sont en baisse, et que les opérations réalisées avec le concours de la force publique ont diminué de 8 %, depuis 2017. Cette diminution est, certes, une avancée due au travail mené par les acteurs de la prévention et de l'accompagnement des ménages concernés, et nous les remercions ici très chaleureusement, tout en alertant sur d'autres chiffres donnés par la Fondation Abbé-Pierre, qui annonçait plutôt une augmentation des expulsions exécutées par les forces de l'ordre en 2017, signalant 1.229 expulsions en 2017, contre 1.218 l'année précédente.

Nous ne souhaitons pas insister ici sur ces chiffres qui semblent s'être stabilisés, ces dernières années à Paris, autour de 1.200 expulsions par an. Nous pensons en effet qu'il est plus important pour nous ici de soutenir cette expérimentation de prévention des expulsions locatives, qui va être menée par l'A.D.I.L. auprès d'un public éloigné de nos services sociaux. Ces services attirent en effet plus particulièrement les ménages modestes bénéficiaires d'autres aides de la Ville ou de l'État, alors que vous nous dites, dans le document, que les trois-quarts des ménages recevant des commandements de payer ne sont pas accompagnés par les services sociaux.

Comme l'indique Eric CONSTANTIN, directeur de l'Agence régionale Ile-de-France de la Fondation Abbé-Pierre, sans avocat, un locataire sur deux à Paris ne se rend pas à sa convocation en justice. En revanche, lorsque ces personnes viennent devant le Tribunal assistées, 74 % d'entre elles, contre 48 % quand elles se présentent seules, obtiennent le maintien dans le logement et bénéficient d'un échelonnement de leur dette.

Vous l'aurez donc compris, Madame la Maire, le groupe Ecologiste de Paris votera ce projet de délibération dont l'approche originale consiste à cibler une population qui, n'étant pas accompagnée par les services sociaux, est plus susceptible d'être expulsée de son logement, sans même essayer de trouver un compromis avec son propriétaire.

D'autre part, notre soutien est total pour le choix de l'A.D.I.L., un acteur compétent et légitime pour réussir cette belle mission.

Pour conclure, nous attendrons avec beaucoup d'intérêt le bilan annuel de cette action prévue par le projet de délibération. Nous souhaitons, par ailleurs, que la Ville rende plus visible son action volontariste en matière de prévention contre les expulsions à Paris, par le biais de son soutien à plusieurs acteurs associatifs agissant aux côtés de nos services publics.

La visibilité d'un outil cohérent, regroupant tous les acteurs de la prévention des expulsions et expliquant qui fait quoi et pour quel public, augmenterait, selon nous, l'efficacité de notre action.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, votre intervention, Madame ATALLAH, permet de mettre en lumière une nouvelle action que nous développons dans le champ de la prévention des expulsions locatives. Comme vous le savez, depuis la signature de la Charte de prévention des expulsions locatives en 2001, les services sociaux portent différents dispositifs pour aider les ménages en situation d'impayés locatifs et/ou en situation de risques d'expulsion.

Ces interventions sont partagées de manière coordonnée entre les services sociaux de proximité du C.A.S.-V.P., le service social de la C.A.F., et l'équipe sociale de prévention des expulsions créée en 2002.

La Charte de prévention des expulsions a été rénovée en 2017, à la suite d'un travail avec l'ensemble des partenaires, et conformément aux engagements que nous avons pris dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Nous avons collectivement décidé de mettre l'accent sur la prévention le plus en amont possible, car nous le savons, traiter une dette trop importante ou stopper une procédure d'expulsion alors qu'elle arrive à son terme, est toujours très difficile et douloureux. C'est pourquoi, pour compléter l'offre de service existante, nous proposons avec l'A.D.I.L. 75, en partenariat avec la C.A.F. et la D.R.I.H.L., de mettre en place une action expérimentale au profit de ménages du parc privé en situation d'impayés de loyer.

L'action expérimentale vise à proposer aux personnes, dès le stade du commandement de payer, c'est-à-dire le premier acte de la procédure, de réaliser un diagnostic juridique, un suivi juridique personnalisé et, si besoin, la mise en place de modalités de traitement de l'impayé.

En fait, par cette approche juridique, cette action vise à cibler les locataires du parc privé qui ne sollicitent pas toujours les services sociaux. On sait que 75 % des ménages du parc privé recevant un commandement de payer ne sont pas accompagnés par les services sociaux.

Il est ainsi plus probable que ces ménages se saisissent plus facilement de cet accompagnement, plus juridique que social. Cette expérimentation permettra à l'A.D.I.L. 75 d'entrer en contact avec 1.500 locataires.

Cela permet de rappeler que les actions que nous menons portent leurs fruits. En tout cas, les chiffres que j'ai, c'est qu'en 2018, 1.105 expulsions auraient été réalisées à Paris, ce qui est toujours beaucoup trop, contre 1.229 en 2017. En tout cas, sur dix ans, le nombre d'expulsions à Paris a baissé de 30 %, alors qu'au niveau national, il y a eu un doublement en quinze ans.

Si ces résultats sont encourageants, nous sommes déterminés à aller plus loin en agissant toujours le plus en amont possible, et en allant chercher les familles qui ne se manifestent pas. Nous ferons le bilan ensemble de cette expérimentation très intéressante.

Dans cette attente, je vous invite à voter ce projet de délibération DASES 31.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 31).

2019 DASES 32 - Subventions (264.000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. - Avenants.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 32 concernant l'attribution de subventions à 10 associations, relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes maximum. Puis à Christian HONORÉ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, la revendication principale aujourd'hui, c'est la question du pouvoir d'achat. Nous l'entendons sans arrêt dans toutes les manifestations depuis le mois de novembre. Nous entendons sans arrêt un refrain, c'est le frigo vide. Ce projet de délibération est, pour nous, très important parce que, de plus en plus de familles à Paris, des personnes seules, des mères de familles monoparentales, des retraités, sont les premiers à solliciter une aide alimentaire pour se nourrir.

La fin du mois commence beaucoup plus tôt aujourd'hui qu'avant. Il est donc malheureusement plus que jamais nécessaire que la Ville de Paris soutienne les épiceries solidaires, les associations qui fournissent une aide alimentaire et créent des restaurants solidaires.

Vous le savez, mon groupe a exprimé à plusieurs reprises son désir d'une alimentation de qualité, de produits locaux, de saison, en circuits courts, et notamment une délibération que j'ai porté de création de halles alimentaires.

Nous avions déposé un vœu en ce sens au Conseil de Paris en janvier 2017, il y a deux ans maintenant, pour demander le lancement d'un appel à projets parisien visant à accompagner l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable, en direction des personnes en grande précarité.

L'expérimentation des paniers solidaires, que nous avions à nouveau appelée de nos vœux en 2018 par amendement budgétaire, se met enfin en place. Nous espérons que ce dispositif pourra dès 2019 se généraliser et se pérenniser, en lien avec les associations, les épiceries solidaires et les C.H.S.R.

Nous attendons avec impatience le projet de délibération qui formalisera cette mise en œuvre des paniers solidaires, et j'en profite, chère Dominique VERSINI, pour vous interroger à ce sujet.

Dans le cadre de l'attribution de l'aide alimentaire, la Ville de Paris pourrait également prévoir un accompagnement des associations qui intègrent une part de produits "bio" ou approvisionnés en circuits courts dans les produits distribués aux personnes en grande précarité.

Le projet de délibération qui nous est soumis ici pointe également l'engagement de la Ville pour pérenniser et développer les restaurants solidaires. A ce jour, le Plan Alimentation durable est assez peu précis sur l'intégration des critères de l'alimentation durable concernant ces restaurants.

C'est pourquoi nous proposons que la restauration collective, à destination des personnes en situation de précarité mais aussi des personnes âgées, qui est gérée par le CASVP, puisse intégrer à l'avenir des objectifs plus ambitieux en matière d'augmentation de la part de produits "bio", locaux et de qualité, comme cela existe par exemple dans les cantines scolaires. Le CASVP, qui gère la restauration propre aux structures d'accueil des personnes âgées et des personnes en difficulté, pourrait intégrer, de manière plus systématique, les critères de l'alimentation durable.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons que Paris se mobilise et mobilise l'ensemble des politiques publiques municipales pour œuvrer à ce que le maximum de Parisiens puissent bénéficier de produits alimentaires de bonne qualité nutritive et gustative.

Si nous proposons des pistes d'engagement supplémentaires de la Ville de Paris pour la démocratisation de l'accès à l'alimentation durable, nous voterons bien sûr sans hésitation pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Christian HONORÉ, pour le groupe LRI.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous allons bien entendu voter les subventions pour les aides alimentaires en faveur des plus démunis.

Permettez-moi, cependant, de saisir cette occasion pour attirer votre attention sur ce qu'il se passe dans le 18e arrondissement. Il existe des associations qui font un travail formidable pour aider ceux qui manquent de tout. Je citerai, entre autres, l'équipe de "La table ouverte", dont la mobilisation sur le terrain est exemplaire.

Pourtant, mes chers collègues, beaucoup de riverains de la rue Pajol et de la rue Philippe-de-Girard, dont je parle très souvent ici, se plaignent à juste titre et très légitimement des nuisances dont ils sont victimes. En effet, les distributions de nourriture se font dans des conditions anarchiques, sans contrôle apparent, avec pour conséquence première que ces distributions ne sont pas effectuées dans des conditions d'hygiène satisfaisante et qu'il y a un défaut de respect de la dignité des personnes auxquelles on donne cette nourriture.

Enfin, à la suite de cette distribution, les rues sont sales, jonchées de restes alimentaires. Les riverains se plaignent, à juste titre, de la dégradation de leur cadre de vie. Ils n'en peuvent plus et on les comprend.

Il ne s'agit absolument pas de nier la nécessité d'aider les personnes dans le dénuement, ce n'est pas le sujet. Il y a aussi la nécessité de faire respecter la tranquillité publique dans ce quartier populaire, je vous le répète.

Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce problème. Il y a urgence, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, à prendre les mesures qui s'imposent, pour à la fois assurer des actions de solidarité indispensables dans des lieux dédiés et assurer la tranquillité des habitants.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christian HONORÉ, mes chers collègues, ce projet de délibération est important puisqu'il vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à dix associations qui ont une action importante en matière d'aide alimentaire à destination des personnes démunies, dont sept épiceries solidaires.

Ces associations œuvrent chacune sur des champs différents pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de précarité. Je pense à "Août Secours Alimentaire" qui assure la continuité de l'aide alimentaire l'été dans cinq arrondissements, à "Notre-Dame de Tanger" dans le 19e qui apporte de l'aide alimentaire aux migrants, au "Relais Frémicourt" dans le 15e qui assure une distribution de colis alimentaires, à la redistribution d'invendus de produit frais du "Secours populaire" dans les 13e et 18e, et bien d'autres.

Quant aux épiceries solidaires, elles proposent des produits de consommation courante à des prix réduits et offrent la possibilité au public, notamment à de nombreuses familles, d'avoir accès à une alimentation à bas coûts, tout en ayant un accompagnement et un projet social.

La contribution de la Ville en faveur de ces associations en 2018 a dépassé les 6,3 millions d'euros et a permis la distribution de 4,6 millions de repas.

Nous cherchons également à assurer et nous avons mis en place une coordination de l'aide alimentaire. Cela permet justement de mieux repérer sur le territoire les endroits où il faut intervenir et qu'il faut soutenir. Cela permet aussi, Monsieur HONORÉ, d'avoir mis en place une distribution alimentaire.

Vous avez évoqué notamment les quartiers du 18e arrondissement mais aussi du 19e, où il y a beaucoup de personnes migrantes et où nous avons mis en place une organisation avec l'"Armée du Salut", les "Restos du Cœur" pour pouvoir distribuer des repas dans des endroits adaptés qui sont ensuite nettoyés, qui font l'objet de mise en propreté et qui justement ne provoquent pas de nuisances.

Il y a, par ailleurs, de nombreuses initiatives citoyennes que nous n'arrivons pas forcément à canaliser. Elles sont louables dans leurs intentions, mais elles peuvent laisser de nombreux déchets sur les lieux de distribution. Je remercie ici mon collègue Paul SIMONDON, dont les équipes de la DPE font un travail pour essayer de réduire le plus possible les nuisances pour les habitants des quartiers.

Je veux aussi parler des restaurants solidaires que gère le CASVP. Nous avions un engagement de création de 12 restaurants solidaires pour la mandature et nous inaugurons au printemps le 12e restaurant dans le 18e arrondissement.

J'ai bien noté, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, votre recommandation d'aller vers plus d'alimentation durable et je suis sûre que le CASVP saura avancer dans ce sens, si ce n'est déjà fait. Cependant, je ne sais pas et je n'ai pas l'information en temps réel.

En tout cas, ce sont 12 restaurants solidaires et 120 points de distribution recensés à Paris.

Je voulais aussi répondre à Nicolas BONNET-OULALDJ, bien que ce ne soit pas tout à fait le domaine que je gère quotidiennement, sur l'amendement proposé par votre groupe pour expérimenter des paniers solidaires à partir des halles alimentaires existantes à Paris.

C'est un projet que nous suivons en lien avec les mairies d'arrondissement et avec le cabinet d'Olivia POLSKI. En 2019, les crédits permettront de démarrer deux modalités d'accès, notamment pour la halle du 10e arrondissement. Comme il n'y a pas d'épicerie sociale dans le 10e, une expérimentation sera menée via la mise en relation entre la halle alimentaire du 10e et l'association "Esperem", l'ex-"Arfog-Lafayette", et le centre d'hébergement Louvel-Tessier qui est géré par "Emmaüs Solidarité". Ainsi, les personnes accompagnées par "Esperem" ou hébergées au centre d'hébergement pourront se rendre dans la halle alimentaire et bénéficier de produits de qualité à tarifs très réduits.

Enfin, pour la halle du 14e arrondissement, le lien sera fait avec l'épicerie solidaire qui est gérée par l'association "Le marché solidaire", pour qu'elle vende à tarifs réduits des invendus, mais évidemment des invendus de qualité de la halle. Nous sommes actuellement en train de travailler avec les différents acteurs pour fixer le cadre de cette expérimentation.

En tout cas, ces expérimentations sont en bonne voie et elles seront opérationnelles en 2019, sur les arrondissements dont j'ai parlé, à partir des deux halles, et ce sont de belles expérimentations à partir de votre amendement budgétaire qui a permis d'aller plus loin encore dans l'aide alimentaire.

Comme vous l'avez dit, je suis d'accord avec vous, la question du pouvoir d'achat réagit sur l'alimentation, puisque des gens se privent et privent leurs enfants ; c'est quelque chose d'inadmissible. Paris doit toujours avancer dans ce sens pour qu'il ne puisse pas y avoir de privation alimentaire pour des enfants, même si dans les écoles - je le sais pour avoir des petits-enfants qui fréquentent les écoles du 19e arrondissement -, une attention particulière doit être donnée avec de l'alimentation "bio", etc. Mais il faut aussi que lorsqu'ils rentrent au domicile, le frigo ne soit pas vide.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 32).

2019 DJS 110 - Bain-douche Charenton (12e) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public féminin en situation de grande précarité avec le Samu Social de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 110. Ce sont les bains-douches de Charenton, pour une convention de mise à disposition de locaux.

La parole est à Me Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la première "Nuit de la Solidarité", l'année dernière, a mis en évidence que 12 % des personnes sans-abri étaient des femmes et qu'une grande partie d'entre elles échappaient aux dispositifs classiques mis en œuvre pour leur venir en aide.

Selon une enquête menée par l'Observatoire du S.A.M.U. social de Paris, le nombre de femmes en situation de rue a doublé en 10 ans, des éléments qui font tristement écho aux chiffres témoignant de leur vulnérabilité tout à fait spécifique, propre au public féminin. Ainsi, 70 % des femmes accueillies dans nos dispositifs déclarent un état de santé psychologique dégradé, 58 % ont été agressées physiquement et 46 % ont été agressés sexuellement.

Un an après cette première "Nuit de la Solidarité" et à la veille de la deuxième édition, je suis heureuse que nous puissions apporter de nouvelles réponses, concrètes et nécessaires à ces situations indignes de notre Ville.

Très fière donc de cette convention avec le S.A.M.U. social de Paris pour l'installation d'un projet innovant, de lieux d'hygiène, que vous avez évoqué tout à l'heure, et de soins pour femmes en situation de rue, dans les locaux des bains-douches de la rue de Charenton dans le 12e à Paris. Les bains-douches municipaux accueillent des publics vulnérables, majoritairement masculins, et leur vocation sociale s'est considérablement accrue ces dernières années.

Alors que les femmes sans abri expriment davantage le besoin d'avoir accès à des lieux d'hygiène, la mise en place de créneaux autonomes s'est imposée comme une solution pour accueillir les femmes en grande précarité

dans un espace sécurisant pour elles, une porte d'entrée possible aussi vers un accompagnement social et sanitaire ou tout simplement du bien-être.

Dans le 12e arrondissement, les très beaux bains-douches du 188, rue de Charenton ont bénéficié d'importants travaux de rénovation l'année dernière, notamment dans le cadre du budget participatif. Or, ces bains-douches n'étaient ouverts au public que le matin et sont donc disponibles l'après-midi pour l'installation de cette nouvelle activité. En outre, ces locaux accueillent déjà une association locale, la Bagagerie 188, qui met à disposition 90 casiers pour les personnes sans abri. Ces trois activités, bain, accueil social et bagagerie, formeront un tout cohérent, je le crois, qui, je n'en doute pas, donneront lieu à de belles collaborations et de belles rencontres.

La localisation de ce projet dans le 12e arrondissement à proximité de la gare de Lyon est un atout supplémentaire qui vient compléter les services proposés par l'accueil de jour de la Halte Femmes, à proximité, comme l'action de la Maison des Femmes, située aussi non loin de là.

Nous poursuivons ainsi notre engagement pour une prise en charge et un accompagnement social qualitatif, bien au-delà de la période hivernale et de nos strictes compétences municipales, pour lutter contre l'exclusion. Et je me réjouis que ce beau projet puisse faire l'unanimité, en en jugeant notamment par l'activisme de ma collègue maire du 7e arrondissement.

Je ne doute pas que cet enthousiasme saura accompagner très bientôt le nécessaire rééquilibrage territorial des structures de solidarité entre l'est et l'ouest de notre Capitale. En effet, au-delà des déclarations de bonnes intentions et des tentatives de "social washing" - je ne sais pas si cela existe, mais je trouve le parallèle assez intéressant -, les réalités sont là et un réel effort d'équilibrage entre nos arrondissements reste nécessaire.

Pour ma part, je continuerai à porter avec beaucoup de volontarisme toutes les initiatives permettant de lutter efficacement contre la grande exclusion dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, mes chers collègues, effectivement, c'est un beau projet de délibération que l'on vous remercie d'avoir accompagné, car il permet ainsi d'ouvrir un bain-douche, rue de Charenton dans le 12e arrondissement, un bain-douche qui va venir compléter le réseau que nous mettons en place de lieux dédiés aux femmes, avec la halte de l'Hôtel de Ville, la Cité des dames dans le 13e arrondissement, la halte à la mairie du 5e, l'E.S.I. qui existe déjà dans le 12e arrondissement et qui est géré par Aurore. Nous pourrons ainsi répondre à une demande qu'ont exprimée les femmes lors de la "Nuit de la Solidarité" de 2018, de pouvoir avoir accès à des bains-douches, à l'hygiène dans des lieux vraiment dédiés, donc non mixtes.

A Paris, nous avons un réseau de 17 bains-douches municipaux qui sont très fréquentés, puisque c'est plus d'un million de douches qui sont prises chaque année. Ces bains-douches restent majoritairement fréquentés par des hommes, lesquels représentent 85 % du public. Le Samu social n'a eu de cesse de vouloir développer un tel projet pour les femmes ; ils ont même commencé à réaliser un "crowdfunding" pour avoir un budget de financement. Mais il fallait ce lieu et vous avez bien voulu accepter que l'on puisse, avec Jean-François MARTINS, mon collègue que je remercie également, dédier ce lieu aux femmes, dans un bain-douche actuellement ouvert le matin à tout public, ou plutôt aux hommes je crois, et qui l'après-midi sera complètement dédié aux femmes. Un vrai espace hygiène avec des douches, des soins esthétiques, la présence d'un kiné, etc.

Je terminerai en vous invitant à voter en faveur de ce projet de délibération. C'est un beau projet, pour des femmes qui se trouvent en très grande difficulté et c'est un projet qui leur permettra, comme je l'ai dit tout à l'heure, de se retrouver dans leur estime d'elles-mêmes, dans leur image pour pouvoir redémarrer un beau chemin de vie qui les mènera, je le souhaite, à l'insertion.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 110).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil, l'évaluation et l'hébergement des mineurs non accompagnés à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la sécurité des mineurs isolés étrangers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en charge des mineurs étrangers isolés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés, les vœux référencés n°s 151, 152, 153 et 153 bis, qui sont relatifs à l'accueil et à l'hébergement des mineurs isolés.

Il y a une discussion groupée.

Je donne donc la parole à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe GEP, pour deux minutes. Merci. Ensuite, ce sera Nicolas BONNET-OULALDJ et Danielle SIMONNET. Et Fanny.

Madame ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans une tribune récente signée par 25 associations, le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers à Paris, le D.E.M.I.E., géré par la Croix-Rouge française, a été vivement critiqué. Lui sont notamment reprochées les mauvaises conditions dans lesquelles se réalisent ses évaluations et les risques d'erreur qui peuvent en découler.

Or, ne nous y trompons pas, l'interpellation s'adresse également à notre Ville, à notre collectivité, laquelle a délégué à la Croix-Rouge française cette mission d'évaluation.

Nous sommes conscients du rôle qu'a joué l'augmentation considérable du nombre de jeunes se présentant au D.E.M.I.E, depuis octobre 2018 notamment, dans les problèmes dénoncés par la tribune. Il nous faut désormais prendre des décisions à la hauteur des besoins constatés. Un renforcement des moyens alloués au D.E.M.I.E a été annoncé, c'est évidemment nécessaire. Mais nous, nous pensons aussi que cette population particulièrement vulnérable doit par ailleurs bénéficier d'une structure dédiée qui réponde à ses besoins spécifiques.

En effet, les cas ne sont pas rares de mineurs reconnus comme tels par le juge des enfants, après avoir été d'abord considérés comme majeurs par le D.E.M.I.E. Qu'advient-il d'eux entre-temps ? Ils sont livrés à eux-mêmes dans la rue, pris en charge par des associations ou des particuliers qui effectuent alors le rôle qui reviendrait normalement aux pouvoirs publics de les protéger des risques de la rue.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris a déposé ce vœu, demandant la création d'un accueil continu pour les jeunes isolés étrangers. Nous demandons également que des statistiques soient établies, en collaboration avec les services concernés du ministère de la Justice, pour que nous puissions juger de l'efficacité de l'évaluation du D.E.M.I.E. à partir de données chiffrées.

Cela dit, nous demandons également que le plan de renforcement annoncé dans les autres vœux de l'Exécutif soit discuté et débattu devant la quatrième commission, pour que l'on puisse rendre compte de l'effort du renforcement du service, ainsi que des chiffres qui sont annoncés en création de places dans différentes structures.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Fanny GAILLANNE, pour présenter le vœu n° 152.

Mme Fanny GAILLANNE. - Depuis 2014, la situation des mineurs non accompagnés fait régulièrement débat dans cet hémicycle. Ces mineurs font face à des dangers qui nécessitent de notre part la mise en place d'accompagnements forts en termes social, éducatif, médical, et administratif.

J'insiste sur l'accompagnement éducatif, car j'ai en tête la mobilisation de septembre des associations pour que ces jeunes accèdent à l'école. Il est inacceptable de voir que ce droit effectif à l'éducation ne l'est pas pour tout le monde, comme le montrait le rapport de Jacques TOUBON expliquant que bien trop de jeunes sont souvent empêchés d'aller à l'école.

Ces jeunes accumulent les difficultés, alors qu'ils sont isolés et en situation de souffrance. La mission de protection de l'enfance incombe à notre Ville, et les jeunes doivent passer par le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, que l'on appelle D.E.M.I.E.

Les associations qui accompagnent quotidiennement ces jeunes relèvent dans ce dispositif les mêmes travers que nous avons essayé d'enrayer lors du changement d'opérateur de France Terre d'Asile à la Croix-Rouge. Force est de constater que malgré la mobilisation des travailleurs sociaux, ces associations nous rapportent des éléments

préoccupants : des jeunes refoulés du D.E.M.I.E. sur le seul aspect physique, la décision d'invalider des actes de naissance présentés par les jeunes, ou le peu de temps accordé à l'entretien d'évaluation.

Nous sommes conscients que notre Ville fait face à une amplification du nombre de jeunes se présentant au D.E.M.I.E. C'est pourquoi nous demandons, avec ce vœu, que soit augmenté par des moyens humains et financiers le dispositif existant, et que cessent toutes les malveillances que subissent ces jeunes.

Enfin, je tiens à adresser à Mme VERSINI tout notre soutien quant à sa position concernant l'inacceptable mise en place d'un fichier biométrique que l'Etat vient de décréter. Nous devons refuser tout partage de nos évaluations avec la Préfecture de police afin de protéger ces jeunes.

Ce décret met en évidence la dangerosité que serait un éventuel passage de cette compétence du département à l'Etat, car il est indispensable de continuer à protéger ces jeunes sous l'égide de la protection de l'enfance quand l'Etat voit d'abord des Etrangers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fanny GAILLANNE.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 153.

Mme Danielle SIMONNET. - Toujours sur le même thème, une tribune est parue dans le journal Libération le 22 janvier, signée par plus d'une vingtaine d'organisations, dont des O.N.G. largement reconnues comme Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, qui ont rendu compte de dysfonctionnements extrêmement préoccupants sur le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (D.E.M.I.E.), dont la Ville de Paris a confié la gestion à la Croix-Rouge.

Ces dysfonctionnements rapportés dans cette tribune, cela peut être des refus d'évaluation, des évaluations arbitraires, des délais de prise en charge extrêmement longs durant lesquels les jeunes ayant eu recours au DEMIE doivent vivre dans la rue. Plus généralement, l'insuffisance de l'aide apportée, qui est une atteinte aux droits fondamentaux et à l'avenir des personnes évaluées par ce dispositif.

Egalement, l'O.N.G "Human Rights Watch", excusez mon accent anglais, prix Nobel de la paix en 1997 et prix des droits de l'Homme des Nations Unies, a publié le 5 juillet 2018 un rapport sur le D.E.M.I.E., qui était carrément intitulé, "C'est la loterie".

Dans ce rapport, on voit bien que ce qui est dénoncé, c'est qu'à Paris, je cite, " Les autorités de protection de l'enfance ont recours à des procédures défectueuses qui aboutissent à des refus arbitraires de reconnaissance du statut de mineurs à des enfants migrants non accompagnés, privant nombre d'entre eux d'une assistance dont ils ont désespérément besoin".

Ce n'est pas nouveau. Cela fait depuis le début de la mandature et même la mandature antérieure que l'on dénonçait des dysfonctionnements de cette nature. Le Défenseur des Droits est aussi intervenu. La collectivité parisienne n'a toujours pas mis à disposition du D.E.M.I.E. les moyens suffisants pour proposer à tous les mineurs qui se présentent, des conditions d'accueil et d'évaluation conformes aux réglementations en vigueur.

Ce, au point que cette O.N.G. demande à la Croix-Rouge française de ne plus servir de caution à ce dispositif.

Il y a eu une réponse publique le 24 janvier de Jean-Jacques ELEDJAM, président de la Croix-Rouge française, qui reconnaît les dysfonctionnements, engage un doublement des effectifs et l'ouverture d'un troisième lieu.

Il faut impérativement que ce soit suivi d'effet, que l'on prenne conscience que l'on est dans une situation totalement insuffisante.

J'avais effectué un amendement au projet de délibération du budget DFA 82, pour augmenter de 10 millions d'euros les moyens alloués à l'Aide sociale à l'Enfance. Il faut y répondre.

Je voudrais quand même féliciter la position de la Maire de Paris, qui refuse le décret visant à transmettre les fichiers concernant les jeunes isolés étrangers à la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne maintenant la parole à Dominique VERSINI, qui en profitera pour présenter le vœu n° 153 bis de l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Répondre en 2 minutes à de telles critiques que je ne trouve pas spécialement fondées, en tout cas très partielles, et vous prouver que le travail qui est fait dans un contexte où l'on est passé de 1.500 en 2015, à 7.500 évaluations en 2018, et où nous n'avons pas cessé d'augmenter et de doubler les effectifs du D.E.M.I.E., où nous avons travaillé à l'amélioration de l'évaluation des jeunes à partir des textes réglementaires existants, où nous avons, contrairement à ce que vous dites, Madame SIMONNET, répondu à toutes les demandes du Défenseur des Droits pour améliorer l'ensemble des procédures, je dirais que c'est toujours plus facile de critiquer que d'agir.

En tout cas, je peux vous dire que je n'accepte pas la tribune qui a été faite contre la Croix-Rouge et indirectement contre la Ville de Paris. Le président de la Croix-Rouge a très bien répondu. Il a dit : est-ce que c'est facile ? Non. Est-ce que nous faisons le plus parfaitement possible ? Sans doute pas. Est-ce que nous faisons du mieux possible ? Oui. Oui, nous faisons du mieux possible, dans la situation la plus difficile et la plus impossible à régler.

Je ne vais pas vous parler de ce que nous faisons. Lorsque je suis arrivée et que j'ai été élue, tous les jeunes étaient dans la rue et attendaient deux mois pour avoir un rendez-vous. Maintenant, ils sont hébergés le soir. Ce sont 400 à 600 jeunes hébergés chaque soir, dans un dispositif confié à France Terre d'Asile.

Nous avons renforcé sans cesse les effectifs du D.E.M.I.E. et de la Croix-Rouge. Nous venons d'ouvrir un troisième lieu pour qu'ils accueillent. Passer de 1.500 à 7.500, c'est faire face à une situation de crise. D'ailleurs, ma position et celle de la Maire de Paris, c'est que l'Etat devrait recentraliser, gérer l'évaluation des jeunes qui se présentent comme mineurs non accompagnés, et nous confier ce qui est notre mission après tout, c'est la protection d'enfants que d'ailleurs, lorsqu'on nous les confie, nous gérons parfaitement bien, puisque nous sommes le département qui donne un contrat "jeune majeur" à tous les jeunes qui atteignent leurs 18 ans.

Parmi les 1.300 contrats "jeune majeur" que nous avons, nous avons plus de jeunes ex-MNA que de jeunes dont les familles sont résidentes en France. C'est pour prouver l'absolue bonne volonté de Paris.

Je remercie un certain nombre, Danielle SIMONNET et Fanny GAILLANNE, d'avoir remarqué quand même que nous nous opposions à un décret M.N.A. qui est totalement en opposition avec nos missions de protection de l'enfance et qui nous amène à servir de supplétif au ministre de l'Intérieur.

Je vais vous dire, la solution de facilité, j'en terminerai là, c'est celle que vont adopter les 98 départements, d'orienter tous les jeunes vers la Préfecture de police.

Si vraiment nous n'essayions pas de faire le maximum avec la Croix-Rouge, dont je ne laisserai personne dire que la Croix-Rouge maltraite des gens, ce qui est faux, si nous étions ces gens-là, nous orienterions tous les jeunes vers la Préfecture de police, et nous retrouverions nos budgets, la Croix-Rouge serait en congé, et tout irait très bien Mme la marquise.

Eh bien non ! Nous avons des valeurs, nous les assumons, nous faisons le mieux possible dans des situations impossibles. Nous faisons le maximum pour garder notre honneur. C'est comme cela que je considère que l'on doit continuer à faire. Même si c'est très difficile, nous n'appliquerons pas ce décret, d'ailleurs facultatif, mais qui sera appliquée par 98 % des départements.

Je n'ai plus rien d'autre à dire, puisque de Conseil en Conseil, j'essaye d'expliquer à des gens qui ne veulent pas m'entendre, qu'on fait le maximum et j'avoue que c'est assez décourageant, mais je ne me laisserai pas décourager.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est impossible, Dominique VERSINI, que vous puissiez vous décourager. Mais, parfois, vous pouvez être incomprise. Cela arrive à beaucoup de monde ici.

Je vais interroger Marie ATALLAH et son groupe pour savoir si le vœu n° 151 est retiré.

Mme Marie ATALLAH. - Non, nous le maintenons, surtout sur le point de l'accueil de jour et de nuit. Mais nous n'avons pas du tout ignoré le travail effectué par notre collègue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a bien compris, il est maintenu.

Fanny GAILLANNE, est-ce que le vœu n° 152 est maintenu ?

Mme Fanny GAILLANNE. - Non, il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est maintenu. Parfait.

De ce fait, il reste trois vœux à voter : le vœu n° 151 avec un avis défavorable de l'Exécutif, le vœu n° 153 avec un avis défavorable de l'Exécutif et le vœu n° 153 bis de l'Exécutif.

Je suis saisi de deux explications de vote.

Je donne d'abord la parole à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Très rapidement, Monsieur le Maire.

Je souhaitais, au nom de mon groupe, profiter également de l'examen de ces vœux pour saluer le travail de la Croix-Rouge française effectué auprès des mineurs étrangers isolés qui se retrouvent à Paris dans des situations de vulnérabilité extrême que nous pouvons à peine imaginer. Ils trouvent auprès de cette grande association une

attention spécifique et bénéficient d'un accompagnement global pour les protéger, depuis trois ans qu'ils ont pris la suite de "France Terre d'Asile" pour gérer la plateforme d'évaluation, une mission des plus délicates.

On ne comprend pas très bien comment on peut mettre en doute - en relayant notamment la tribune qui a été publiée dans "Libération" - l'engagement et la bonne foi des personnels du D.E.M.I.E. comme l'ensemble des bénévoles et des dirigeants de la Croix-Rouge française.

Vous aurez compris que nous ne voterons pas ces vœux, qui, loin de faire avancer les choses, attisent plutôt une polémique à charge contre un acteur incontournable et indispensable pour la protection des enfants.

S'agissant du vœu de l'Exécutif, nous nous abstiendrons. Il a le mérite de rétablir tout de même un peu les choses, mais soulève encore de nombreuses interrogations, comme la répartition des compétences entre l'Etat et les départements s'agissant de la minorité des jeunes se présentant à l'Aide sociale à l'enfance. Le décret en vigueur depuis le 1er février - vous l'avez rappelé, Madame VERSINI - soulève de nombreuses inquiétudes, que vous avez relayées, notamment auprès du Défenseur des droits. La faculté des départements à ne pas appliquer le décret au maintien de la compensation financière est un point que l'Etat devra clarifier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Olga JOHNSON pour une explication de vote également.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans la continuité de ce que vient de dire ma collègue Alix BOUGERET, je ne comprends pas très bien le mauvais procès fait à la Croix-Rouge. Nous ne voterons pas ces vœux, parce que je trouve que, dans les attendus, c'est un peu excessif.

Concernant le vœu de l'Exécutif, nous nous sommes beaucoup interrogés. J'avoue que, finalement, nous allons le voter pour une raison simple : c'est que, nous aussi, nous sommes contre l'application de ce décret. Etant donné que l'on n'est pas hors la loi en ne l'appliquant pas, puisqu'il est facultatif, nous allons soutenir ce vœu. Mais je voudrais attirer l'attention sur deux réserves que nous avons.

Pour la première, nous avons eu une réunion hier durant laquelle j'ai interrogé Mme VERSINI sur ce point. Est-ce que la collectivité a la capacité de pouvoir absorber le nombre croissant de mineurs isolés étrangers qui arrivent ? A-t-on les moyens humains et financiers d'absorber ces mineurs si l'on refuse de respecter le décret ? C'est la première chose.

Pour la seconde, si 98 % des collectivités l'appliquent et que nous ne sommes que 2 % à ne pas l'appliquer, j'ai un peu peur qu'il y ait un appel d'air et de la manière dont nous allons faire face à cet appel d'air.

Il y a donc deux petites réserves sur le vote, mais nous le voterons, bien entendu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Olga JOHNSON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 151 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 153 déposée par le groupe Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 153 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 71).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des exilés présents aux portes des 18e et 19e.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence et aux campements d'exilés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose également une discussion commune des vœux référencés n° 154, n° 155 et n° 156, ainsi que du vœu n° 156 bis de l'Exécutif.

Je donne d'abord la parole à Fatoumata KONÉ pour présenter le vœu n° 154 que porte son groupe.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, que dire sur ce vœu pour éviter de me répéter puisque, comme le sujet précédent, c'est un sujet que nous avons abordé à de multiples reprises à ce Conseil depuis le début de la mandature.

Il s'agit des exilés. Effectivement, je veux rappeler que campement de rue après campement de rue, opération de mise à l'abri après opération de mise à l'abri, nous en sommes quasiment toujours au même point. Il y a toujours des campements de rue, spécifiquement dans les arrondissements du Nord-est parisien : les 10e, 18e et 19e arrondissements. Les habitants, solidaires, continuent à subir la situation.

Je veux aussi rappeler que cette situation démontre l'inaction du Gouvernement, le manque d'une réelle politique d'accueil des personnes exilées. Paris en subit les conséquences. Les dernières opérations de mise à l'abri ont eu lieu il y a quelques jours. Est-ce l'arrivée imminente de la "Nuit de la solidarité" qui les a déclenchées ? Point d'interrogation. Si c'est le cas, peut-être qu'il faudrait organiser des nuits de la solidarité tous les mois pour permettre au Gouvernement de lancer des opérations de mise à l'abri plus régulièrement. En tout cas, on a un Gouvernement complètement déconnecté de la situation, un président qui a découvert le sujet au début de son mandat, faisant une promesse intenable, sans réelle volonté de politique sur le sujet, annonçant zéro S.D.F. en France. On attend toujours. Comme je le disais, nous subissons la situation à Paris sur le sujet.

Néanmoins, pour moi, ce n'est pas une excuse. Je suis d'accord avec Mme VERSINI quand elle dit que Paris fait beaucoup sur le sujet, mais ce "beaucoup" n'est toujours pas suffisant puisque nous avons toujours des personnes à la rue, des hommes, des femmes et parfois des enfants qui subissent la situation et vivent dans des conditions inacceptables sur nos trottoirs parisiens.

Mon groupe avait fait adopter un vœu demandant la mise en place d'un protocole d'urgence à chaque installation de campement d'ampleur, c'est-à-dire l'installation de points d'eau, de toilettes, d'informations sur les distributions alimentaires, la santé, l'accès au droit. Ce vœu n'est pas réellement respecté puisque ces campements sont toujours en place.

C'est la raison pour laquelle nous demandons rapidement la mise en place d'un protocole d'urgence à l'apparition de chaque campement à Paris, pour faire en sorte que Paris soit enfin à la hauteur de la ville monde, de la ville refuge qui est prônée par la Maire de Paris. Car il est plus que temps que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions aux exilés qui arrivent quotidiennement sur notre territoire.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Le président Nicolas BONNET-OULALDJ présente le vœu de son groupe ? Non, c'est Fanny GAILLANNE. Le vœu n° 155.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, la crise politique migratoire continue inexorablement, maintenant les réfugiés dans une situation de détresse, provoquant des situations humaines inacceptables et des errances de personnes perdues, sans repères, sans toit.

L'Etat est coupable de cette situation. Depuis des mois, le nombre de mises à l'abri par les services de la Préfecture a drastiquement diminué. Je ne parle même pas de la pérennisation des accompagnements, des prises en charge des migrants qui n'intéressent pas du tout le Gouvernement.

Les conséquences sont désastreuses. Les réfugiés installent des campements de fortune aux portes de Paris. Il est inimaginable de penser qu'après les dangereux parcours migratoires auxquels ces personnes ont été confrontées pour chercher refuge et sécurité, elles se retrouvent dans une tente au bord du périphérique.

L'une des conséquences de ces campements, mais également des hébergements uniquement de nuit, est une véritable errance des migrants en journée qui trouvent refuge dans nos centres sociaux, dans les bibliothèques municipales ou encore dans des espaces jeunes. Heureusement que ces lieux sont ouverts à toutes et tous.

Ce vœu demande que nous travaillions avec l'Etat à l'ouverture de lieux d'accueil de jour. Je ne parle pas des deux accueils de jour déjà existants, qui sont plutôt des guichets d'enregistrement, mais des lieux pour que les réfugiés trouvent un abri, un moment pour se poser en journée et avoir accès à Internet, à des écrivains publics, à des informations administratives.

Par ce vœu, nous demandons également que la Maire de Paris interpelle l'Etat sur la situation aux portes des 18e et 19e arrondissements, et qu'il prenne la mesure de ses responsabilités en matière de protection et de mise à l'abri inconditionnelle des migrants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fanny GAILLANNE.

Danielle SIMONNET a la parole pour présenter le vœu n° 156.

Mme Danielle SIMONNET. - De campement en évacuation, et d'évacuation en campement, et de campement en évacuation, tout cela se succède sans aucune anticipation. On ne répond pas à la dignité de la personne humaine et on ne répond pas à l'urgence humanitaire.

Dernièrement, c'est l'association "France Terre d'Asile" qui estimait qu'au rythme auquel nous sommes, s'il y a 2.000 personnes en situation d'exil à Paris à l'air libre, on devrait très vite être à 4.000 en fin de période hivernale.

On est vraiment sur une problématique pour laquelle les réponses apportées sont totalement en deçà. L'Etat ne respecte pas les protocoles, lorsqu'il procède à des opérations d'évacuation. On sait pertinemment qu'il y a des exilés qui ne veulent pas aller dans les centres d'hébergement, parce qu'ils ont donné leurs empreintes en Italie et qu'ils savent qu'ils risquent des expulsions sur le sol, sans aucun traitement de leur demande d'asile. Résultat, ils voient leurs affaires, leurs tentes volées, détruites, à leur insu.

Madame la Maire, je souhaite, à travers mon vœu, que l'on comprenne que non seulement il faut interpeller l'Etat, mais assumer d'aller au-delà de nos propres responsabilités pour répondre à cette urgence humanitaire.

Pourquoi Paris ne proposerait-t-elle pas au H.C.R., Haut-commissariat aux réfugiés, de nous apporter son expertise pour la mise en place de campements aux normes humanitaires. On est face à une crise humanitaire en plein Paris. C'est une honte. Même s'il s'agit d'une compétence de l'Etat, arrêtons de se renvoyer la patate chaude. Il faut tout simplement agir. Pas simplement agir et le faire savoir, mais agir à la hauteur des besoins.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Dominique VERSINI a la parole pour répondre aux oratrices, et pour également présenter son vœu n° 156 bis.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vos vœux permettent d'aborder la situation humanitaire dramatique, récurrente des campements du Nord-est de Paris.

Tout d'abord, je voudrais remonter un petit peu le fil du temps de ces derniers mois et vous rappeler quand même, Danielle SIMONNET, quand vous dites qu'il faut que l'on aille au-delà de nos responsabilités, qu'avec le H.C.R., on créerait un lieu digne aux normes… Je vous rappelle quand même qu'on a créé le Centre de premier accueil de la porte de la Chapelle, que la Maire de Paris l'a proposé avec ou sans l'Etat, et finalement l'Etat nous a suivis et l'a géré avec nous, qu'au bout de dix-huit mois, alors qu'il fallait changer de terrain et que nous en avions un en vue, le Gouvernement actuel n'a pas souhaité poursuivre et a mis en place un dispositif avec trois accueils de jours dans Paris et cinq C.A.E.S. Donc ne nous dites pas à nous qu'il faut que l'on aille au-delà de nos responsabilités.

Je vous rappelle qu'on a créé le centre d'Ivry qu'on a pu faire en partenariat avec l'Etat pour les familles primo arrivantes avec enfants, que nous avons mis à disposition des tonnes de choses. Je pense que là, vous ne pouvez pas tout d'un coup dire "j'ai une super idée, il faut aller au-delà de nos responsabilités".

On y est allé. La Maire de Paris a proposé, l'an dernier, lorsqu'on était en train de batailler sur le campement du Millénaire, d'ouvrir un nouveau centre d'accueil humanitaire et elle a dit qu'elle était prête à le faire. Pas de réponse et, par ailleurs, la Maire a proposé qu'il y ait des centres d'accueil humanitaire tout le long du trajet qui amène les migrants, principalement en ce moment, de l'Italie vers Paris.

Donc, je ne me sens pas du tout concernée par ce que vous dites.

Fatoumata KONÉ, vous dites que Paris fait beaucoup, mais que ce n'est pas suffisant. Mais on fait énormément, aucune ville ne fait ce qu'on fait. Je vous assure. Il faut quand même se dire que tout ce qu'on fait, lorsque le centre humanitaire a fermé, certes, il avait beaucoup de défauts, mais il avait aussi des qualités. Il a pris

en charge 25.000 personnes. On a mis en place, on a financé les maraudes de "France Terre d'Asile". Les gens ne sont pas laissés à eux-mêmes. Que fait "France Terre d'Asile" ? Que font nos services de santé que pilote Anne SOUYRIS ? Vraiment, on est là. Rien n'est assez, mais c'est normal. Ce n'est pas notre compétence. On n'est pas l'Etat, et on est là à essayer de juguler une crise humanitaire.

On distribue de l'aide alimentaire. On finance l'Armée du Salut, les Restaus du Cœur, on finance les uns, les autres. On aide les associations à avoir des locaux. Tout ne se fait peut-être pas en temps réel. On a ouvert un centre boulevard Henri IV pour les familles et les femmes.

On continue, on ne fait que cela, Danielle SIMONNET, tandis que vous, vous ne cessez de continuer à nous dire qu'on ne fait pas. C'est quand même un peu pénible. Je le dis en présence du Représentant du Préfet de police, qui n'est pas le Représentant du Préfet de région…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très rapidement.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - … mais Paris continue d'interpeller l'Etat. Il le sait.

Nous participons aussi aux travaux et aux réflexions des villes et des collectivités engagées pour un accueil des réfugiés. Je considère que nous faisons le maximum dans nos compétences et que nous avons depuis longtemps dépassé et outrepassé nos compétences et que nous sommes fiers de le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police pour éclairer nos débats.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre en tant que Représentant du Préfet de police, non pas sur la totalité des sujets, mais sur deux d'entre eux qui concernent plus particulièrement la Préfecture de police.

Le premier concerne, dans l'un des deux vœux, la demande de renforcement des moyens consacrés à l'examen de la demande d'asile. Je voudrais revenir sur ce sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises, lors du Conseil, tout d'abord pour rappeler les faits.

Paris et la Région parisienne, dans son ensemble, concentrent la moitié de la demande d'asile au niveau national et, l'année dernière en Région parisienne comme au niveau national, des tendances contraires à celles qui sont enregistrées dans les autres pays européens ont été observées, à savoir une forte augmentation de la demande d'asile, plus 40 % à Paris, ces plus 40 % correspondant à un peu plus de 30.000 demandes déposées. On est sur une augmentation d'un peu moins de 10.000 demandes d'asile supplémentaires.

Beaucoup de ces demandes émanent de la part de personnes qui sont éligibles ou qui sont soumises à la mise en œuvre de la procédure prévue par le règlement européen de Dublin, c'est-à-dire qu'elles ont déposé leur demande d'asile dans un autre État-membre qui a la charge d'examiner leur demande.

Compte tenu de cet afflux, comme le Préfet l'a indiqué devant votre Conseil ces derniers temps, il y a eu une réforme et une refonte significative des modalités d'organisation de la demande d'asile à Paris et dans la région, avec la mise en place d'une offre de rendez-vous par téléphone, pour ensuite voir sa demande examinée et obtenir un rendez-vous dans un guichet unique de demandes d'asile, ce qui a permis de faire baisser très significativement le délai moyen de rendez-vous.

Nous étions à 26,5 jours fin 2017, nous sommes, fin 2018, à 2,5 jours, soit vingt-quatre jours de moins, je me permets de le rappeler. Dans le même ordre d'idée, le changement apporté à la P.A.D.A., autrefois située boulevard de la Villette, a permis de résoudre une partie des difficultés qui étaient rencontrées

Deuxième sujet sur lequel je voudrais m'exprimer, c'est la physionomie de voie publique. Nous avons connu, ces dernières semaines, fin d'année 2018 et début d'année 2019, une situation très compliquée avec environ 2.000 personnes à la rue. La reprise des opérations de mise à l'abri, qui a été permise par la création de nouvelles places, la libération de nouvelles places pour accueillir les personnes, a permis de reprendre le rythme des opérations de mise à l'abri organisées par la Préfecture de région, avec le soutien de la Ville de Paris et celui de la Préfecture de police, à raison de deux à trois opérations par semaine, ce qui a permis, entre le 22 et le 29 janvier, de mettre à l'abri 886 personnes qui étaient volontaires. Cette semaine, de nouvelles opérations ont eu lieu porte de la Chapelle, porte de la Villette, porte de Clignancourt. Je n'oublie pas non plus la commune riveraine de Saint-Denis. Certaines des personnes à qui une mise à l'abri est proposée le refusent. Ces opérations ont donc vocation à se poursuivre pour répondre aux besoins immédiats de mise à l'abri.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je vais interroger Fatoumata KONÉ : votre vœu n° 154 est-il maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Non, il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'interroge Fanny GAILLANNE : le vœu n° 155 est-il maintenu ?

Mme Fanny GAILLANNE. - Il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'interroge Danielle SIMONNET : le vœu n° 156 est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a pas d'explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 72).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la protection de l'enfance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 157 relatif à la protection de l'enfance.

Qui le présente au nom du groupe ? C'est le président BONNET-OULALDJ. Il a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'adjointe, chère Dominique VERSINI, depuis le début de ce Conseil, lundi matin, nous avons abordé la police municipale et d'autres vœux comme ceux qu'on vient d'aborder. Je trouve que notre Conseil a été fortement marqué par une dialectique entre la question de la répression et de la prévention.

Je vais terminer, ce sera ma dernière intervention de ce Conseil, par la présentation de ce vœu qui concerne un acte fondateur de notre République sortie de la guerre, qui est l'ordonnance de 1945 issue du Conseil national de la résistance, qui mettait la prévention et la protection de l'enfance, notamment des jeunes qui ont commis des actes délinquants, avant la répression, avant l'enfermement.

La Garde des Sceaux, lors des débats parlementaires sur le projet de Programmation justice, adopté le 23 novembre, a déposé un amendement, qui vise à obtenir une habilitation pour réformer la justice des enfants par voie d'ordonnance excluant ainsi tout débat.

Les propositions de la Garde des Sceaux pour réformer la justice des mineurs, vont à l'encontre du principe de primauté de l'éducatif sur le répressif, clairement établi dans l'ordonnance du 2 février 1945 issue du Conseil national de la résistance.

Cette ordonnance modifiée conduit à un durcissement de la justice à l'égard des mineurs par un traitement tendant à se rapprocher de celle des majeurs. D'ailleurs, à ce jour, il existe un écart considérable entre les moyens dévolus à l'enfermement et ceux destinés à la protection des enfants et des adolescents.

Les services éducatifs sont en difficulté, principalement pour cause de manque de moyens humains et financiers et, en particulier, pour la protection judiciaire de la jeunesse. Nous avons sans arrêt des alertes du personnel et des syndicats de ce secteur.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit la création de vingt nouveaux centres fermés pour mineurs. Si ce projet est voté, la France comptera, en 2022, plus de centres fermés que de centres d'hébergement classiques.

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à sa jeunesse, à la prévention, à la protection des mineurs et à toutes les politiques qui vont à l'encontre de la répression, nous vous proposons que, par ce vœu, la Maire de Paris interpelle le Gouvernement et demande que toute réforme de la justice des mineurs ne soit pas faite par ordonnance, mais qu'elle fasse l'objet d'un débat national et parlementaire, en tenant compte des besoins réels des adolescents accompagnés et des professionnels et sans jamais remettre en cause la philosophie de l'ordonnance de 1945 qui dit : "Un jeune qui commet un acte de délinquance, c'est avant tout un enfant en danger que nous devons protéger".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, je vous remercie pour votre vœu qui permet d'évoquer, dans cette enceinte, le sujet important de la justice des mineurs qui se décline, historiquement, sous la double casquette des juges des enfants, à la fois au civil en matière d'assistance éducative et au pénal en matière d'enfance délinquante, mais surtout selon un principe unique et fondateur : celui de l'intérêt supérieur de l'enfant.

A Paris, 3.150 adolescents sont accompagnés par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse. Parmi eux, certains font l'objet d'une double mesure, c'est-à-dire qu'ils sont à la fois suivis par les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance à qui ils ont été confiés pour des faits relatifs à ce qu'ils pouvaient vivre comme dangers dans leurs familles ou dans leur environnement. Ils sont suivis également par les équipes de la Protection judiciaire de la jeunesse, la P.J.J., parce qu'ils ont, à un moment ou un autre, commis un délit.

Cette complémentarité est indispensable. Elle permet d'apporter une réponse éducative et répressive graduée, adaptée à un mineur en fonction de son âge, et de lui signifier qu'il reste avant tout un enfant qu'il faut protéger, faire grandir et insérer.

Pour cela, vous avez raison, Monsieur le Président, la réponse en matière de justice des mineurs ne peut pas se limiter à la création de 20 nouveaux centres fermés.

Les services de la Protection judiciaire de la jeunesse manquent cruellement de moyens. Ils devraient pouvoir disposer de foyers éducatifs, alternative à l'enfermement, et d'éducateurs en milieux ouverts en nombre suffisant pour accomplir l'ensemble de leurs missions, tel que l'entend l'ordonnance de 1945.

Or, ce que nous voyons sur le terrain n'est pas du tout cela. On voit que la P.J.J. manque cruellement de moyens. Cette mission à la fois éducative et très spécialisée pour des enfants qui ont commis des actes de délinquance pour lesquels ils sont suivis a donc beaucoup de mal à s'accomplir.

Vous l'avez dit, la Garde des Sceaux a annoncé que la réforme de la justice des mineurs serait faite par ordonnance. Cette méthode, sans débat, en réalité, malheureusement, s'inscrit dans la lignée de toutes les réformes réalisées ces 10 dernières années en matière de justice des mineurs et qui n'ont visé qu'à rapprocher la justice des mineurs de la justice des majeurs, dévoyant ainsi les grands principes de l'ordonnance de 1945.

Mon expérience de Défenseur des enfants et mon actuelle fonction d'adjointe en charge de la protection de l'enfance me donne la conviction profonde qu'une politique globale et transversale est nécessaire face aux actes de délinquance, parfois répétitifs, d'un certain nombre d'adolescents mais qui sont, en même temps, eux-mêmes des victimes et ont besoin d'être protégés.

Ma conviction profonde est qu'il est important de prévenir, le plus en amont possible, les difficultés sociales et éducatives des familles les plus vulnérables - c'est la prévention primaire ; d'aller à la rencontre des adolescents dès les premiers signes de la délinquance - c'est le rôle de la prévention spécialisée ; de pouvoir compter sur la P.J.J. pour accompagner ces jeunes qui restent des enfants.

Il sera bien temps que le juge prenne, en dernier ressort, lorsque toutes les autres mesures auront échoué, des mesures, des sanctions, progressives et graduées en fonction de l'âge des enfants.

Vous aurez compris que nous sommes tout à fait favorables à votre vœu, sous réserve de quelques micro-amendements et que, bien évidemment, la Maire saisira et interpellera le Gouvernement sur la façon dont il veut réformer la justice des mineurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, micro-amendée par l'Exécutif, avec, j'imagine, l'accord de ses auteurs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 73).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux référencés vœux n°s 158 et 158 bis relatifs au fonctionnement de l'Aide sociale à l'enfance.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 158.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense que vous avez, tous et toutes, entendu, si ce n'est vu le reportage de 95 minutes intitulé "Enfants placés : les sacrifiés de la République" qui a été diffusé le 16 janvier 2019 sur France 3 et qui a mis en lumière de très graves dysfonctionnements du système de la protection de l'enfance en France : enfants maltraités, accueil collectif non sécurisant, personnel non formé, mal encadré, parcours de vie des enfants et adolescents non appropriés, logement en hôtel sans suivi éducatif ou presque, abandon des jeunes dès leur majorité, etc.

Par la suite, le Gouvernement a nommé, vendredi 25 janvier 2019, un Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance prenant sans doute conscience de la gravité de la situation partout en France.

A travers ce vœu - je tiens à dire d'ores et déjà que je le retirerai au profit du vœu de l'Exécutif -, il s'agit de se dire qu'au niveau du Département de Paris, nous avons énormément de dispositifs et d'actions dans le cadre de la protection de l'enfance. Dans notre département, même si nous avons dans les vœux précédents signalé de graves dysfonctionnements, nous ne sommes pas du tout dans la même situation, je pense, que celle exposée sur d'autres territoires.

Pour autant, nous devons regarder nous aussi et être exigeants vis-à-vis de nous-mêmes en permanence. Je pense que tout le monde en est d'accord, les services et les associations partenaires également.

Je souhaite donc, à travers ce vœu, que la Maire de Paris rende publique une enquête annuelle sur l'accueil des enfants et des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, qu'il puisse y avoir un état des lieux réactualisé de l'ensemble des dispositifs, une évaluation, une enquête qualité. Cela me semble important.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre et présenter le vœu n° 158 bis de l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère Danielle SIMONNET, chers collègues.

Merci, Madame SIMONNET, de ce vœu qui permet d'apporter un éclairage particulier sur l'attention portée aux enfants pris en charge et confiés à l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Le sujet de la protection de l'enfance est, en effet, depuis plusieurs semaines, sur le devant de la scène médiatique. Les images que nous avons vues dans ce reportage étaient très frappantes, très dures. Un Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance a été nommé.

Sa mission est importante et j'espère qu'elle pourra notamment permettre de faire avancer les sujets qui relèvent de la compétence de l'Etat, comme la prise en charge par la pédopsychiatrie de la souffrance psychique des enfants confiés à l'A.S.E. ou encore la question des contrats jeunes majeurs que peu de départements attribuent.

Comme vous le savez, la protection de l'enfance relève d'une compétence légale du département, donc de notre collectivité mais, bien évidemment, il est évident que l'Etat est chargé de coordonner et de faire en sorte que, dans tous les départements, les principes de la loi de 2007 et de la loi de 2016 soient appliqués.

En ce qui concerne Paris, nous nous sommes dotés, en 2015, d'un schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance voté à l'unanimité. Nous l'avons complété d'une feuille de route pour les mineurs non accompagnés, elle aussi votée à l'unanimité.

A Paris, nous accueillons 4.700 enfants et jeunes majeurs confiés par un juge ou en accord avec les parents. A ceci s'ajoutent 4.200 jeunes suivis par une mesure en milieu ouvert, c'est-à-dire qu'ils restent au domicile dans leurs familles mais sont suivis par un éducateur.

Nos priorités sont de trois ordres :

Prévenir les placements qui sont la dernière des mesures à prendre. Pour cela, par exemple - je ne peux pas tout vous dire car il ne me reste que quelques secondes -, nous avons développé une offre de services d'accueil de jour éducatifs avec cinq services éducatifs créés depuis le début de la mandature et deux autres cette année.

Protéger et éduquer tous les enfants confiés et accueillis dans nos 13 établissements départementaux, nos 57 établissements associatifs tarifés et nos 780 assistantes familiales.

Par ailleurs, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de 1.400 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés, nous mettrons fin, cette année, au recours à l'hôtel qui était décidé, jusque-là, du fait d'un flux très important et faute de places en établissements.

J'ai présidé deux Commissions d'appel à projets dont la dernière vendredi et 600 nouvelles places d'hébergement pérennes dans des établissements collectifs ou des appartements partagés seront créées en 2019 pour les jeunes mineurs non accompagnés qui nous sont confiés. C'est une avancée considérable.

Je dirai aussi pour les enfants porteurs de handicap…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je voudrais tout de même terminer, Monsieur le Président, pour dire que nous ouvrirons deux établissements pour les enfants autistes, qui aujourd'hui étaient à l'hôtel alors qu'ils sont de la responsabilité de l'Etat et de l'A.R.S.

Enfin, nous sommes le seul département à proposer un contrat jeune majeur à tous les jeunes qui arrivent à l'âge de 18 ans. Une proposition de loi propose de le faire dans tous les départements et j'espère bien que le nouveau secrétaire d'Etat arrivera à la faire voter.

Bien évidemment, nous présenterons un bilan complet du schéma avant la fin de la mandature.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

J'interroge Danielle SIMONNET. Est-ce que vous retirez votre vœu n° 158 ? Vous me dites oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 74).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'anonymisation des dossiers présentés lors des conseils de famille.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 159 relatif à l'anonymisation des dossiers présentés lors des conseils de famille.

Il est présenté par Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, un dans notre ville, un dans les Bouches-du-Rhône, un en Loire-Atlantique, un dans le Loiret, quatre dans le Nord, un dans l'Hérault et un en Ille-et-Vilaine. Selon les associations familiales homoparentales, seulement dix enfants ont été confiés sur toute la France à un couple homosexuel depuis 2013. Donc depuis cinq ans, depuis le vote de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, la situation des couples homosexuels souhaitant construire une famille en adoptant un enfant n'a pas évolué.

Le nombre d'enfants à l'adoption au niveau national a certes fortement baissé, passant de 10.000 en 1985 à environ 2.000 aujourd'hui. Même si évidemment nous nous satisfaisons de la diminution de ce nombre, le nombre d'agréments en cours de validité reste très élevé. La baisse du nombre d'enfants à l'adoption est aussi constatée à l'international, sachant que, pour un couple homosexuel, l'adoption à l'international est encore plus complexe.

Les couples homosexuels se tournent vers des voies illégales pour finalement construire une famille, alors que c'est désormais un droit acquis en France.

Je suis membre d'un des deux Conseils de famille parisiens qui ont vocation à mettre en lien les familles souhaitant adopter et les enfants à l'adoption. Il m'est de plus en plus insupportable, Conseil de famille après Conseil de famille, de voir les dossiers défiler, de me sentir inutile malgré la loi, malgré mes et nos engagements, malgré le fait qu'un grand nombre de dossiers de couples de même sexe répondent en tous points aux exigences du Conseil de famille. La situation parisienne n'est pas particulière, malheureusement, et les autres départements ne sont pas exempts.

A travers ce vœu, notre demande est simple : nous souhaitons que la présentation des dossiers des trois couples sélectionnés pour chaque enfant à adoption soit anonyme, que l'on ne fasse plus mention de "monsieur et madame", de "monsieur et monsieur", de "madame et madame". Nous pensons que l'anonymisation est un des outils pour faire avancer les choses concrètement et permettre à davantage de familles homoparentales de se voir confier un enfant quand elles remplissent l'ensemble des critères nécessaires. La mention parent 1 et parent 2, par exemple, permettra d'éviter d'autres sources de discrimination.

Nous demandons également à l'occasion du renouvellement des membres des Conseils de famille parisiens que toutes les sensibilités à ce sujet soient représentées, afin que la loi soit vraiment appliquée.

Nous demandons que la Ministre, Mme Agnès BUZYN, fasse un bilan de l'application de cette loi au niveau national et au niveau parisien.

Vous l'aurez compris, ce vœu nous tient particulièrement à cœur. Il pourra changer le destin d'un grand nombre d'enfants et de familles. C'est pourquoi nous souhaiterions qu'il soit adopté à l'unanimité de notre Conseil. Nous devons ouvrir la voie afin que d'autres départements s'emparent de cette problématique et fassent comme Paris un nouveau pas dans la lutte contre les discriminations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la co-présidente. Nous sommes plusieurs ici à tenir comme vous à ce vœu et à ce qu'il porte.

Je donne la parole à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, merci de ce vœu qui permet d'évoquer une mission particulière de la protection de l'enfance : l'adoption.

Cette mission est particulière, car elle est d'une part copilotée par la collectivité parisienne qui est chargée de l'agrément des candidats à l'adoption et du suivi du projet de vie des enfants pupilles, et d'autre part par la Préfecture d'Ile-de-France qui est assistée de deux Conseils de famille chargés du choix des parents adoptant pour l'enfant.

Depuis le début de la mandature, comme vous le savez bien, chère Léa FILOCHE, pour avoir porté ce sujet à mes côtés, nous avons observé une baisse significative du nombre d'enfants adoptés à Paris, passant de 238 en 2010 contre 51 enfants adoptés en 2017 - ou 2018 car je ne sais plus exactement. Cette baisse est un phénomène global, puisque nous constatons également une baisse importante du nombre d'adoptions réalisées à l'international.

Face à cette douloureuse réalité pour les parents cherchant à adopter, nous avons commandé une étude permettant de mieux connaître les candidats engagés dans une démarche d'adoption. Les résultats seront connus au printemps.

Nous avons également engagé un travail pour améliorer notre procédure d'agrément afin de la rendre moins longue et moins complexe.

Nous avons également mis en place la commission d'examen des statuts des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, introduite par la loi du 14 mars 2016, dont la mission est de s'assurer que les enfants manifestement délaissés par leurs parents puissent bénéficier d'un projet d'adoption, si cela va dans leur intérêt.

Nous avons progressé de façon significative sur la question de l'adoption, mais comme ce vœu le souligne, il nous faut aujourd'hui aller plus loin en questionnant le mode de fonctionnement des Conseils de famille. En effet, alors que 8,5 % des candidats à l'adoption agréés par la Ville de Paris sont des couples de même sexe et 31 % sont des personnes célibataires, les décisions, prises par les deux Conseils de famille parisiens de confier à l'adoption un enfant à une famille homoparentale ou monoparentale, à ce jour restent exceptionnelles.

Nous ne pouvons en rester là. J'ai donc demandé au Préfet que le renouvellement d'une partie des membres de deux Conseils de familles prévus en mars et septembre 2019 puisse permettre à ces Conseils de refléter les familles parisiennes dans leur diversité.

D'autre part, la demande d'anonymisation portée par votre vœu va tout à fait dans le sens de notre demande et des réformes déjà engagées par la Ville, dans le cadre de ses compétences sur le logement ou les crèches, par exemple.

Enfin, je vous confirme l'intention de la Maire de Paris que nous organisions au printemps un événement public autour des questions de l'adoption. Ce sera l'occasion de présenter les résultats d'autres études et de pouvoir échanger en présence des associations.

J'émets donc un avis favorable à ce vœu sous la condition de quelques amendements proposés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

J'imagine, Madame la co-présidente, que vous acceptez les quelques amendements de Dominique VERSINI, ce qui permet de mettre votre vœu n° 159 aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme Marie ATALLAH. - Moins un.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 75).

Prenez, chère Léa FILOCHE, la mesure de ce vote. En d'autres temps, ici ou ailleurs, il n'aurait pas été acquis.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la prostitution des mineurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 160 relatif à la prostitution des mineurs et c'est Dominique STOPPA-LYONNET qui va le présenter.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la prostitution des enfants touche près de 3 millions d'enfants dans le monde, et selon "le Mouvement du nid" entre 6.000 et 10.000 mineurs en France, dont beaucoup en Ile-de-France. Il s'agit d'ailleurs essentiellement de jeunes filles de 13 à 16 ans.

C'est probablement un chiffre qui est sous-estimé car la prostitution, de façon générale et plus encore celle des enfants, est cachée et difficile à repérer. La prostitution ne touche pas seulement des enfants en errance et elle peut aussi entrer dans les familles et dans les maisons.

La prostitution des enfants est un phénomène qui s'amplifie, selon l'association "Agir contre la prostitution des enfants", A.C.P.E., avec en particulier l'Internet qui facilite la création de liens à l'insu des parents. Je recommande d'ailleurs vivement la lecture de l'édition 2018 de l'ouvrage de l'A.C.P.E. "Exploitation sexuelle des mineurs en France : connaître, comprendre, combattre".

La prostitution des mineurs est une préoccupation nationale et je voudrais mentionner le député Mustapha LAABID qui présentera en mars une proposition de loi visant, je cite : "A traiter de manière spécifique la prostitution des mineurs". Je voudrais également citer la nomination récente du Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien TAQUET, qui pourrait aussi s'emparer du sujet.

La prostitution des mineurs est une préoccupation de l'Hôtel de Ville et je ne veux pas la sous-estimer. Rappelons que l'Hôtel de Ville a ouvert ses portes à l'A.C.P.E. pour l'organisation de son colloque le 30 novembre dernier. Je voudrais, dans la même ligne, citer le vœu n° 237, adopté au Conseil de Paris en septembre 2017, qui concernait la lutte contre le système prostitutionnel, avec un volet sur la prostitution des mineurs.

Néanmoins et en reprenant la somme de l'A.C.P.E. et plus précisément ses conclusion et propositions, l'accent y est mis sur les besoins d'information des acteurs sociaux, des acteurs de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance mais aussi des parents.

Aussi, avec les élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous émettons le vœu que les agents des services sociaux parisiens et des services de santé soient sensibilisés à la question spécifique de la prostitution des mineurs, et que des documents d'information et de communication soient disposés dans les centres de santé, les centres d'action sociale d'arrondissement, les services sociaux de proximité et les services sociaux scolaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique STOPPA-LYONNET.

Je donne la parole à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Dominique STOPPA-LYONNET, mes chers collègues, ce vœu est important car il nous permet d'évoquer le phénomène très occupant de la prostitution des mineurs. Comme vous l'avez rappelé, cela concernerait en France entre 6.000 et 10.000 mineurs, et la tendance ne va que dans le sens de l'amplification. Mais, en fait, il semblerait que ces chiffres recouvrent dans les faits plusieurs réalités, dont les ressorts et les réponses qu'elles appellent à mobiliser sont bien différents selon les situations.

Le colloque de l'Association contre la prostitution des mineurs que nous avons accueilli le 30 novembre dernier à l'Hôtel de Ville a souligné le phénomène nouveau, pour des mineurs, du michetonnage, qui consiste pour une adolescente ou un adolescent à avoir des rapports sexuels contre des cadeaux ou une soirée au restaurant. Le problème, c'est qu'il s'agit de mineurs, et le problème, c'est que les jeunes qui se livrent à ces pratiques ne se reconnaissent pas comme victimes dans le cadre de ce rapport sexuel en échange de cadeaux.

Les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance sont malheureusement concernés par ces pratiques en raison de leur vulnérabilité et de leur fragilité psychologique.

C'est pourquoi la Ville de Paris, très soucieuse de lutter contre ce phénomène, finance chaque année l'association "l'Amicale du Nid" à hauteur de 25.000 euros pour mener une action de sensibilisation et de formation des professionnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance, et c'est dans cette même optique que le Conseil de Paris a voté un soutien en 2018 de 15.000 euros au Centre de victimologie pour mineurs, pour qu'il réalise des supports de communication à destination du grand public et puisse organiser son colloque à destination des professionnels sur la question de la prostitution des mineurs.

Il y a un autre sujet que je voudrais évoquer, c'est la traite des êtres humains. C'est le cas sur le territoire parisien où des enfants parfois âgés de 13 ou 14 ans, originaires d'Afrique subsaharienne sont victimes de réseaux qui les contraignent à être exploités sexuellement. Pour protéger ces enfants et les extraire des réseaux mafieux,

Anne HIDALGO a signé en 2016 une convention avec le Préfet de police, le procureur de la République, le président du T.G.I., la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences, la lutte contre la traite des êtres humains, les acteurs associatifs tels que le Bus des Femmes. Il s'agit de permettre de prendre en charge une jeune fille signalée, mineure, de procéder à son éloignement de la région parisienne et de mettre en place un accompagnement adapté. Une cinquantaine de jeunes filles ont déjà été accompagnées dans le cadre de ce protocole.

Chers collègues, je partage entièrement votre volonté de mieux informer les professionnels sur ce sujet et d'accentuer le travail de sensibilisation du grand public à travers l'édition de supports de communication. Soyez par ailleurs certains de mon entière détermination, ainsi que de celle de ma collègue Hélène BIDARD, adjointe à l'égalité femmes/hommes, très engagée sur ce sujet, à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Je suis évidemment favorable au vœu déposé, sous réserve de quelques amendements proposés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je me tourne vers Dominique STOPPA-LYONNET. Vous acceptez les amendements de Dominique VERSINI ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Oui, nous acceptons ses amendements, et merci à Dominique VERSINI de sa réponse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela facilite indiscutablement les choses.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 76).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école d'Alembert.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 161 relatif à l'école d'Alembert.

Il est présenté par Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il s'agit de l'école d'Alembert, ou du C.E.F.P. d'Alembert, précisément. J'ai visité cette école, qui est située à Montévrain, à pas plus d'une demi-heure en R.E.R. de Paris.

D'ailleurs, je leur ai demandé, aux enseignants de cette école, depuis quand ils avaient vu un élu visiter l'école, et je crois que cela remonte à très longtemps, ils n'arrivaient pas à s'en souvenir.

Je tiens à remercier le personnel de la DASES et le cabinet de Mme VERSINI qui m'ont permis de visiter cet établissement. Vous savez que je suis intervenue plusieurs fois dans cet hémicycle. En effet, une décision a été prise unilatéralement de délocaliser l'école d'Alembert de Montévrain sur un site à Neuilly-sur-Seine, et en passant de supprimer de fait l'internat. Moi, je suis allée voir l'école. L'école, ce sont des bâtiments assez anciens avec un potentiel énorme, et quand on visite cette école, on a vraiment l'impression qu'en trois mandatures, on n'a pas anticipé son évolution. Vous avez une formation professionnelle, vous avez de nombreux jeunes mineurs isolés étrangers qui sont accueillis dans cette école, mais pas seulement, avec une formation professionnelle en C.A.P., qualifiante, et avec une vraie prise en charge, un accompagnement éducatif de grande qualité.

Sauf que vous aviez des accompagnements de formation professionnelle qui ne sont plus adaptés ; vous aviez notamment une imprimerie, vous aviez de l'ébénisterie. Ces ateliers-là ont dû s'arrêter, et on n'a pas utilisé les locaux, on n'a pas pensé les locaux pour en faire autre chose, pour redévelopper. A côté de cela, vous avez eu des problèmes de travaux nécessaires. Le personnel de l'école a fait ce qu'il a pu pour que chaque fois les questions de sécurité soient bien respectées, il n'y a pas de problème sur ce point. Les travaux d'urgence ont été faits.

Mais, en clair, pendant trois mandatures, je pense que la Mairie centrale ne s'est pas intéressée sérieusement à cette école. Ainsi, aujourd'hui, plutôt que de faire des travaux conséquents, de repenser le développement, puisqu'on a besoin d'équipements hors de Paris, parce qu'on a un grand nombre de jeunes, quand on les prend en charge, on a besoin qu'ils soient aussi en dehors de Paris ; pas tous, mais certains, oui. Au lieu de cela, un choix arbitraire a été fait de la relocaliser plus près de Paris, selon, soi-disant, l'argument de dire que les jeunes veulent être rapprochés de Paris. Mais cela dépend de quel type de public. On a des publics jeunes pour lesquels, au contraire, il faut une mise à l'écart des problématiques des rues parisiennes, il faut les en extraire.

Bref, rien n'a été respecté. Il n'y a pas eu de réunion du C.H.S.C.T., il n'y a pas eu de comité technique paritaire réuni. Excusez-moi, ce n'était pas le bon terme. Ainsi, pour l'instant, il n'y a rien de valable sur la fermeture de cette école. Et je vous le demande, je vous le dis, on a besoin de défendre cette école ! De cette école d'Alembert et de

ces bâtiments-là, et non pas de chercher simplement à faire des économies en s'abstenant de faire les travaux dans cette école…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - … ou bien en faisant une grosse machine à "cash" en vendant les bâtiments de cette école.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Voilà, je dis cela pour deux raisons au moins : un, le respect du règlement, et deux, protégez votre voix.

Je donne la parole à Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Danielle SIMONNET, non, cette école ne va pas disparaître. Le principe de l'école qui est un centre éducatif de formation professionnelle, va se poursuivre avec un autre projet.

Vous le savez, puisque vous avez dit que cela fait trois mandatures que ce bâtiment nécessite des travaux d'ampleur, oui, il s'agit de travaux de 21 millions, d'euros qui sont extrêmement importants, en sachant que nous avons réalisé cet été les travaux de rénovation d'urgence, mais cela, ce n'est pas le fond du sujet. Il y a des travaux extrêmement importants à faire pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Il s'agit de 64 jeunes de 14 à 21 ans qui sont pris en charge dans cet établissement et il s'agit de 67 agents. Il est en Seine-et-Marne.

Ce qui a été décidé, c'est de concevoir un nouveau projet qui reposera sur une plateforme pédagogique et sur d'autres modes d'hébergement des jeunes, le cœur du projet étant la plateforme pédagogique, l'objectif étant de préserver l'efficacité des formations professionnelles actuelles, tout en accentuant le travail sur les filières porteuses pour les jeunes, comme les nouvelles technologies, le numérique ou le développement durable et l'économie circulaire.

Il y aura également un service d'accompagnement éducatif accompagné d'une évolution des modes d'hébergement comme je l'ai déjà dit, allant de l'internat au collectif en diffus, et permettant aux jeunes d'être non pas dans Paris mais moins loin de Paris pour pouvoir faire des allers et retours et pour voir ce qui apparemment correspond en tout cas à l'intérêt d'une majorité de jeunes.

Voilà, un accompagnement individualisé des agents en matière de mobilité et d'évolution des compétences a débuté. Il y a eu plusieurs réunions à tout niveau avec l'ensemble des agents et avec les organisations syndicales. Il y a eu un an de concertation avec les professionnels, les jeunes, les services d'accompagnement. Bref, vous savez tout cela.

Le projet va de toute façon se faire, Montévrain va se poursuivre autrement. C'est ainsi, Madame SIMONNET, et je vous demande - mais je ne l'imagine pas - le retrait de votre vœu. Dans le cas contraire, je rendrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Donc, vous confirmez ?...

Mme Danielle SIMONNET. - Je confirme le maintien de mon vœu. Je peux vous dire que sur place, je n'ai pas vu un seul enseignant ravi de la délocalisation de l'école et de la fin de l'internat, ce qui modifie le projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote d'Hervé BÉGUÉ, qui a la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe votera le vœu de Danielle SIMONNET. Je ne rentrerai pas sur les aspects stratégiques, mais j'ai une interrogation, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Alors, je peux être parfois un peu "bas de plafond", mais il y a des "trucs" que je ne comprends pas très bien.

Lors d'une 4e Commission, en fin d'année 2017, on nous a présenté dans le cadre des grands travaux, je me souviens, y compris ce qu'a dit l'adjoint. Il a dit : "En ce qui concerne la 4e Commission, il n'y a des grands travaux que pour un seul cas, c'est d'Alembert, et il y en aura pour 21 millions d'euros".

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Sur toute la mandature.

M. Hervé BÉGUÉ. - Depuis, je n'ai eu aucune explication rationnelle sur où sont passés ces 21 millions d'euros.

C'est pour cela que nous voterons et soutiendrons le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ, pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en avons fini avec la 4e Commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, brièvement pour rappeler les grandes lignes de la 5e Commission, qui s'est réunie, comme toutes les autres, le lundi 28 janvier dernier. Il y avait 19 présents, 40 projets de délibération proposés.

Jean-Louis MISSIKA est intervenu en présentant 9 projets de délibération sur lesquels il va être certainement amené à répondre ce soir.

Ian BROSSAT a mis en avant 2 projets de délibération, et puis Jacques BAUDRIER également 2 projets de délibération.

Sachez qu'Yves CONTASSOT a demandé qu'une réunion puisse se tenir avec les bailleurs sociaux, une réunion inter-bailleurs, sur le bilan des logements sociaux. Ian BROSSAT a confirmé que cette réunion aurait bien lieu avant la prochaine Commission du 25 mars prochain. Cette Commission s'est très bien passée.

Et donc, nous avons pu échanger sur les 3 sujets majeurs de cette Commission :

- le logement : l'habitat, l'hébergement d'urgence ;

- l'architecture : les grands projets de renouvellement urbain,

- et bien entendu l'urbanisme : l'architecture, le Grand Paris, le développement économique et l'attractivité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2019 DLH 5 - Location de l'immeuble 21, rue Brey (17e) à Paris habitat OPH - Bail emphytéotique.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux types de conventionnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DLH 5 et au vœu référencé n° 162 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, un vœu que je présente avec Geoffroy BOULARD et Brigitte KUSTER, qui a trait à la répartition des plafonds de financement d'un immeuble 21, rue Brey, et qui demande à la Ville de Paris, dans un souci de mixité sociale, de bien vouloir respecter dans le futur conventionnement, la répartition des financements à hauteur de 30 % de PLAI, 40 % de PLUS, et 30 de PLS.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous remercie pour la brièveté de votre intervention.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vais essayer de faire aussi court. Il s'agit d'un projet de délibération faisant suite à une préemption du 21 rue Brey, dans le 17e arrondissement. Nous sommes à deux pas de la place de l'Etoile. Je vais être franc avec vous, je ne pense pas que nous mettrons du PLS à cette adresse, pour la simple et bonne raison qu'il s'agit d'un quartier qui compte très peu de logements sociaux, et conformément à notre doctrine, on a tendance à mettre du logement social et très social dans des territoires comme ceux-là.

Par ailleurs, on n'est pas encore sur un projet de délibération de financement. On est simplement sur un bail emphytéotique. Votre demande arrive un peu tôt.

J'émets par conséquent un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 5).

2019 DLH 13 - Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris. - Rapport d'activité 2017.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DLH 13 relatif au rapport d'activité 2017 du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il n'y a pas d'intervention de Jérôme GLEIZES ?

Il s'est retiré ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes la seule oratrice, Madame SIMONNET, mais vous pouvez retirer votre demande de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me retire, désolée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie, merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 13).

2019 DU 26 - Cession à la RIVP du lot de copropriété n° 1 dans l'immeuble 135 bis rue Castagnary (15e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux types de conventionnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 26 relatif à la cession à la RIVP du lot de copropriété n° 1 dans l'immeuble 135 bis, rue Castagnary et le vœu référencé n° 163 qui s'y rattache.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je profite de ce projet de délibération pour regretter qu'en dépit des demandes réitérées du maire du 15e, l'Exécutif Parisien n'ait jamais jugé utile de réaliser une étude urbaine pour un réaménagement ambitieux et paysager de la rue Castagnary.

Résultat : cette rue déjà impactée par la proximité avec les voies ferrées de Montparnasse voit se succéder une juxtaposition d'opérations disparates, ce qui ne la rend pas franchement vivante et accueillante, en particulier dans sa partie reliant les rues Vouillé et Brancion.

Ceci étant dit, le projet que nous examinons ce soir porte sur la réalisation de logements sociaux au 135 bis, rue Castagnary. Compte tenu de l'état de ce bâtiment, nous ne nous opposerons pas à la réalisation de l'opération de construction neuve envisagée par la R.I.V.P.

En revanche, au vu du grand nombre de logements très sociaux réalisés dans ce secteur depuis 2008, nous demandons que le projet qui verra le jour soit fléché en PLS, tant pour maintenir un peu de mixité sociale que pour répondre aux besoins des classes moyennes.

En effet, depuis une dizaine d'années, la Ville s'obstine à mener des opérations de densification sociale dans ce quartier. Ce sont ainsi près de 550 logements sociaux qui ont été financés notamment sur les parcelles des 68, 69, 72, 88, 108, 131, 132, 133 et 139-141, rue Castagnary, mais aussi juste à côté au 95 et 115 rue Brancion. A ceci s'ajoutent les importants programmes de conventionnement que vous venez de réaliser dans ce secteur sur plus de 600 logements. Secteur qui par ailleurs est frappé par une extension du droit de préemption urbain renforcé depuis 2015.

De plus, la parcelle mitoyenne du bâtiment sur lequel nous délibérons est fléchée au PLU avec une réserve 100 % logements sociaux.

Forts de ce constat, nous vous demandons que le 135 bis rue Castagnary soit programmé en PLS, afin de préserver la mixité sociale ou du moins ce qu'il en reste sur ce secteur, et d'aider les classes moyennes à se loger dans le 15e arrondissement, qui compte 23.000 logements sociaux S.R.U. financés.

Pour conclure, je souhaite que le parti-pris architectural du futur immeuble ne défigure pas le paysage urbain, comme c'est malheureusement le cas au 39-41, rue Castagnary où cette réalisation n'est ni à la gloire de la R.I.V.P. ni respectueuse des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Permettez-moi, sans vouloir polémiquer, de noter une contradiction, parce que dans le projet de délibération précédent, nous étions sur un territoire qui ne comptait pas du tout de logements sociaux, et vous nous demandiez de respecter une règle qui ferait qu'il faudrait faire des logements sociaux de différentes catégories.

Là, nous sommes dans un territoire où nous avons beaucoup de logements sociaux, et vous nous dites qu'il faut tout faire en PLS.

Si vous vouliez être cohérente, il faudrait proposer chaque fois, quel que soit le territoire, de mettre les trois catégories de logements sociaux.

En tout cas, j'entends bien votre demande. Ce que je veux dire, mais cela va m'obliger à dépasser mon temps de parole...

Précédemment, on était sur un projet de délibération quasiment place de l'Etoile. Vous nous dites, place de l'Etoile, il faut faire du PLS. C'est absurde. Place de l'Etoile, on est sur un territoire qui ne compte pas du tout de logements sociaux, donc il faut mettre le paquet sur du logement très social.

A l'inverse, rue Castagnary pour le coup, votre demande est plus légitime d'une certaine manière, parce que là, on est sur un territoire qui compte effectivement beaucoup de logements sociaux et je comprends qu'on puisse considérer qu'il faut mettre le paquet sur du logement social à destination des classes moyennes.

J'espère que je me suis fait comprendre. En tout cas, je l'entends, cela arrive un peu tôt, puisque nous ne sommes pas actuellement sur un projet de délibération de financement, donc je n'émettrai pas un avis favorable sur ce vœu, mais je m'engage à étudier cette possibilité et à ce que votre demande puisse déboucher, parce que vous avez raison de le dire, sur ce territoire on a fait beaucoup de logement social dans les années passées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je me tourne vers Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Compte tenu de l'ouverture faite par Ian BROSSAT, éventuellement, retirez-vous votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui, je retire mon vœu en faisant confiance aux propos qui viennent d'être tenus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Vous avez raison.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 26).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'application du Supplément Loyer de Solidarité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 164 est relatif à l'application du Supplément Loyer de Solidarité.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a limité à trois ans les possibilités d'exonération du supplément de loyer de solidarité pour les ménages occupant leur logement antérieurement au convention logement social.

Par ailleurs, l'ANCOLS a rappelé à Elogie-SIEMP et à la R.I.V.P. leurs obligations en la matière. L'application du SLS à des locataires d'Elogie-SIEMP et de la R.I.V.P., qui acquittent déjà un loyer dérogatoire et non social, car occupant un logement préalablement au conventionnement, peut conduire ces ménages à acquitter des montants cumulés de loyers et de S.L.S. supérieurs aux loyers de référence prescrits par l'encadrement des loyers.

Comme vous le savez, la Municipalité, pour éviter que la spéculation immobilière et les prix des loyers obligent des familles de la classe moyenne à quitter la Capitale, fait des efforts importants.

La vocation du parc social est d'accueillir non seulement les classes moyennes, mais aussi des ménages plus modestes dans un souci de mixité sociale. Vu la densité de Paris, le conventionnement d'immeubles est un moyen pour atteindre les objectifs de développement du parc social à Paris, soit les 25 % fixés par la loi. Le droit d'option est introduit par la loi Elan du 23 novembre 2018. Il permet aux locataires de choisir entre le bail social avec application du S.L.S. ou la poursuite de leur bail antérieur.

Cependant, les locataires conventionnés avant la loi Elan n'ont pas pu bénéficier de ce droit d'option, car ils pensaient être protégés avant que le régime de leur bail ne soit modifié par la loi Egalité et Citoyenneté. Cet enchaînement de décisions conduit à une rupture d'égalité de traitement entre les locataires.

Aussi, nous émettons le vœu que la Maire de Paris interpelle à nouveau le Gouvernement sur cette situation particulière pour obtenir la rétroactivité du droit d'option introduit par la loi Elan, afin que les locataires puissent choisir entre bail social et bail. Que la R.I.V.P. et Elogie-SIEMP suspendent leurs appels de S.L.S. aux locataires concernés dans l'attente de la réponse du Gouvernement.

Voilà la présentation de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Annick OLIVIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un sujet dont nous avons déjà beaucoup parlé ici.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est un sujet qui concerne le 13e. Est-ce que vous acceptez de faire une explication de vote ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - J'aimerais attirer l'attention de notre Assemblée. Il y a une vraie iniquité face aux surloyers avec les conventionnements, entre ceux qui interviennent aujourd'hui et ceux qui sont intervenus précédemment. Il serait bien que notre Assemblée ait un vote unanime sur le sujet, ce qui nous aidera, je pense, à intervenir au mieux auprès du Gouvernement pour essayer d'obtenir au moins une dérogation ou une discussion sur le sujet des surloyers.

J'ai été bref.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un sujet dont nous avons déjà beaucoup parlé dans les mois passés et un sujet de préoccupation réelle. Le caractère technique de cette question ne doit pas nous faire perdre de vue les conséquences concrètes qu'a ce mécanisme de surloyer. Que s'est-il passé ?

Nous avons conventionné un certain nombre d'immeubles de logements à loyer libre qui appartenaient à nos bailleurs sociaux. Nous avions une règle : c'était, dans ces cas-là, de ne pas appliquer les surloyers parce qu'après tout, ces familles n'avaient pas demandé à vivre dans du logement social. Nous avions bénéficié d'une forme de tolérance qui nous permettait de ne pas appliquer les surloyers dans ce cas. Or, l'ANCOLS, qui est l'inspection du logement social, a fait part à nos bailleurs de la nécessité d'appliquer désormais ces surloyers. Cela a effectivement des conséquences très négatives sur les familles concernées, mais des conséquences négatives de manière plus globale sur l'équilibre social d'un certain nombre de quartiers, notamment ceux évoqués par Jérôme COUMET à l'instant.

C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris va écrire à nouveau au Ministre du Logement afin d'obtenir que nous puissions ne pas appliquer les surloyers dans ces cas-là. Cela nous paraît absolument nécessaire pour maintenir la mixité sociale dans ces quartiers et faire en sorte que les familles de la classe moyenne ne quittent pas

ces quartiers, alors même que l'on a besoin d'elles pour répondre à cet objectif de mixité sociale dont je parlais à l'instant.

Donc, avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je donne la parole à Alix BOUGERET pour une explication de vote.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, ce vœu du groupe Socialiste est particulièrement intéressant, et pour cause. Vous l'avez dit, Monsieur l'adjoint au Maire, il reprend en grande partie des échanges du mois de décembre et une demande formulée par notre vœu présenté notamment par Philippe GOUJON et Geoffroy BOULARD lors du Conseil de Paris du mois de décembre, qui avait été adopté par notre Assemblée.

Le vœu demandait également à la Maire de Paris de saisir le Gouvernement. J'ai bien noté que cela allait être à nouveau redemandé. Donc, en toute cohérence, nous allons voter le vœu présenté par Jérôme COUMET et Annick OLIVIER.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 77).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château-des-Rentiers (13e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château-des-Rentiers (13e).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château-des-Rentiers (13e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n° 165, n° 166, n° 167 et n° 167 bis relatifs au même immeuble de la rue du Château-des-Rentiers, dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à Jérôme COUMET, pour présenter le vœu n° 165. C'est à vous, Monsieur le Maire.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Très rapidement. Il s'agit de l'immeuble que d'aucuns connaissent parce qu'il a hébergé notamment la Brigade financière et différents services liés à la police. Aujourd'hui, il est vide d'utilisation. D'ailleurs, il y a eu une action lancée par le D.A.L. pour attirer l'attention sur cet immeuble qui était disponible.

Nous avons voté un vœu en Conseil d'arrondissement demandant à regarder les possibilités d'utilisation provisoire pour héberger des sans domiciles ou des familles sans abris, et pour réfléchir à son utilisation ultérieure.

Depuis le vote de ce vœu, je me suis rapproché des différents propriétaires. Il se trouve que cet immeuble est très amianté, qu'il fait l'objet d'une opération de désamiantage qui vient de débuter, que le Samu social, me dit-on - je ne suis pas allé vérifier auprès de lui - avait regardé la possibilité d'utiliser cet immeuble, mais comme il était impossible de lancer des travaux d'aménagement même légers, puisque même les cloisons intérieures étaient amiantées, il n'a pas pu être utilisé de manière provisoire. Je le note. C'est dommage, mais cela me semble impossible.

Concernant les utilisations futures, le nouveau propriétaire envisage d'en faire une résidence service senior, ce qui, au moins, aurait le mérite d'avoir une forme d'utilité collective.

Je devais ces informations à notre Assemblée. Je ne sais pas si les vœux tombent en fonction de ce que je viens d'indiquer. En tout cas, cela me semble difficile d'envisager, vu les éléments qui m'ont été donnés, une utilisation provisoire pour de l'hébergement. A réexaminer peut-être.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Marie ATALLAH, pour présenter le vœu n° 166.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas répéter ce que Jérôme COUMET, M. le Maire du 13e vient d'évoquer concernant le constat de cet immeuble vacant depuis 2017 et qui appartient à un établissement financier. Il fait plus de 10.000 mètres carrés et est vacant. Nous, les élus écologistes du 13e, avons déposé un vœu dans le 13e arrondissement pour demander exactement la même chose, c'est-à-dire que cet immeuble soit réquisitionné le plus rapidement possible pour mettre à l'abri des sans domiciles fixes ou des mal-logés, et aussi de demander à l'Etat d'examiner la transformation de cet immeuble vacant en logements.

Prioritairement, ici, au Conseil de Paris, nous demandons que ce bâtiment soit au service de l'intérêt public pour les Parisiens. Surtout, cet immeuble peut servir selon le secteur qui, je l'avoue, est saturé en logements sociaux ; nous pouvons imaginer un programme de logements pour personnes âgées à vocation intergénérationnelle. Car, pour nous, écologistes, nous pouvons innover dans la création de maisons de retraite, que ce ne soit pas sur le modèle forcément classique d'une maison de retraite, mais introduire une dimension intergénérationnelle.

Voilà pourquoi nous présentons ce vœu.

Au regard des éléments que je viens d'entendre de la bouche de M. le Maire du 13e, selon lesquels il y a de l'amiante dans cet immeuble, ce qui fait barrage à la réquisition pour la mise à l'abri de S.D.F., peut-être que le premier alinéa tombe pour accueillir des sans domiciles fixes. Je souhaite que l'étude soit approfondie, parce que c'est vrai qu'il y a une urgence. Si c'est possible, faisons-le, si ce n'est pas possible, nous restons sur notre demande pour envisager un projet de transformation en logements. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Finalement, vous aviez des choses à dire.

Je dis cela, parce que vous aviez commencé votre intervention en disant "je n'ai rien à redire à", et puis finalement…

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, qui va nous présenter le vœu n° 167.

M. Jean-Noël AQUA. - Un vœu qui était à l'origine du vœu qui est remonté. Comme par hasard, c'est un peu curieux, dans les vœux qui remontent du 13e arrondissement, les gens qui déposent initialement ne sont plus du tout cités à la fin. Comme ce n'est pas la première fois, on s'est permis de redéposer… Un peu de courtoisie ne gêne en rien la bonne exécution de la politique.

En plus, sur ce vœu, nous demandions à ce que, sur cet immeuble, qui était occupé par la Brigade financière, cela fait plus de deux ans qu'il n'a pas été utilisé. C'est le groupe "Amundi" avec le Crédit Agricole qui aujourd'hui le gère. Le D.A.L. a occupé le lieu, cela a été dit par Jérôme qui a pu constater aussi que les militants du D.A.L. ont été chassés manu militari sans ménagement, ce qui là aussi a pu laisser beaucoup d'amertume. Mais c'est un autre problème.

Le Groupe envisage d'en faire une maison de retraite. Le dossier n'est toujours pas monté. Cela fait deux ans que l'immeuble est inoccupé, et visiblement, cela risque de durer longtemps encore puisqu'on n'en est même pas au permis de construire. Après, pour les travaux, on verra.

Visiblement, on n'a pas tous les mêmes problèmes en matière de logement. Déjà, on peut se permettre de laisser 10.000 mètres carrés de bureaux vides sans souci, à l'heure où l'on sait toute la crise du logement en France, en particulier sur Paris. On ne peut que constater que c'est encore une fois un énième exemple de ce qui est insupportable.

Concernant l'amiante, nous avions rencontré le gérant qui nous l'avait souligné. Il a constaté que l'amiante n'a absolument pas gêné le fait que la Brigade financière ait pu y travailler pendant plus de dix ans. Ce n'était pas un problème. Visiblement, il y a une utilisation de l'amiante à géométrie variable.

Nous continuons à être un peu plus précis puisque, comme visiblement, on peut se lâcher sur les vœux, à redemander la formulation initiale, à savoir à ce que la Ville demande au groupe "Amundi" qu'au plus vite, il puisse cesser de laisser ces bureaux inoccupés, et qu'à titre intercalaire, soient proposés des hébergements avec accompagnement social, en lien avec les services de l'État, comme nous savons si bien le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour répondre à l'oratrice et aux orateurs, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ces trois vœux portent sur une même adresse, avec une problématique que nous connaissons bien, la problématique de ces immeubles de bureaux vides. Le 126, rue du Château-des-Rentiers dans le 13e arrondissement, est un immeuble de bureaux vides, un immeuble très grand puisqu'il fait plus de 10.000 mètres carrés.

Personne ne peut accepter que nous ayons autant de mètres carrés disponibles inutilisés, alors même que nous avons, chaque nuit, 3.000 personnes qui dorment dehors, faute de solutions d'hébergement. C'est le sens des différents vœux qui ont été déposés et qui font suite à une occupation par l'association "Droit au Logement" de ce

même lieu, occupation qui a duré à peine une journée, puisque ceux qui l'occupaient en ont été chassés par l'intervention des forces de police.

C'est un immeuble aujourd'hui privé, dont le propriétaire est privé. Par conséquent, la question qui est posée par ces vœux, c'est la question de la réquisition. D'abord, le Conseil de Paris, en tout cas la majorité de ce Conseil de Paris, s'est toujours prononcée pour la réquisition des immeubles de bureaux vides. Nous avons très régulièrement interpellés l'État sur ces immeubles laissés vacants depuis parfois des années.

Je vous propose, par ce vœu de l'Exécutif, que nous puissions le faire une fois de plus, notamment pour cette adresse. Après, il faut évidemment examiner de manière précise l'état de l'immeuble. Il ne s'agit pas de dire par ces vœux que nous allons réquisitionner du jour au lendemain. Il s'agit de vérifier si c'est possible. Si c'est possible, il faut le faire. C'est le sens de ce vœu que je vous invite à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

J'interroge Jérôme COUMET. Le vœu n° 165 est-il maintenu ?

Il est retiré au bénéfice du vœu n° 167 bis, merci.

Marie ATALLAH ?

Mme Marie ATALLAH. - Je le retire puisque c'est repris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Tout cela paraît assez logique, retiré puisque demande reprise. Jean-Noël AQUA ?

J'ai noté, j'essaye simplement de savoir où nous en sommes, et pour savoir, cher Yves CONTASSOT, sur quoi vous allez faire votre explication de vote. En l'occurrence, il ne vous reste plus à vous mettre sous la dent, si j'ose dire, que le vœu n° 167 bis de l'Exécutif.

Je vous donne la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Cela ne me surprend pas, je l'avais bien anticipé. Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce vœu. En même temps, j'ai un peu un regret. Le projet, c'est de faire une résidence pour personnes âgées. Or on voit fleurir de plus en plus de résidences pour personnes âgées privées, à des prix prohibitifs, prohibitifs. Il va falloir que l'on se pose la question, parce que dans le 13e, ce n'est pas la première, loin de là : va-t-on pouvoir continuer à avoir une politique importante et dynamique pour nos seniors et, en même temps, voir le privé faire des opérations de spéculation immobilière comme cela, en continuant à acheter des immeubles et puis à générer beaucoup, beaucoup d'argent, et on le sait bien, sur la situation des personnes âgées qui sont de plus en plus nombreuses.

Je souhaite, qu'y compris dans le cadre de la politique de préemption, cette question soit prise en compte. Cela ne concerne pas qu'Ian, cela concerne plusieurs adjoints. Mais je crois que cette question est essentielle pour l'avenir. Nous allons voter évidemment le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous allez voter le vœu n° 167 bis. Pour que notre Assemblée soit totalement éclairée, Ian BROSSAT voulait dire un mot et calmer d'éventuelles inquiétudes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Dans le droit fil de ce que vient de dire Yves CONTASSOT, le vœu de l'Exécutif reprend précisément cette demande d'appropriation publique. Je crois que nous sommes d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 78).

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe, puisque nous avons au moins deux heures de séance encore devant nous, que des sandwiches ont été mis à votre disposition à la buvette, que nous ne suspendrons pas la séance, et que par une habile rotation, vous irez vous sustenter.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au refus de l'usufruit locatif social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 168 relatif au refus de l'usufruit locatif social.

Il est présenté par Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil du 14e arrondissement s'est prononcé, après quelques réflexions, sur des projets immobiliers en cours, dans l'arrondissement, sur l'usufruit locatif social.

On en parle assez peu, dans cet hémicycle, mais quelques mots. C'est un vœu d'alerte et de grande vigilance sur ce processus de modèle de financement, qui repose sur le démembrement de propriété, et qui confie l'usufruit à un bailleur social pour une durée qui peut aller de 15 à 20 ans, et la nue-propriété, à un investisseur.

Les investisseurs connaissent bien ce mécanisme, qui permet la constitution d'un patrimoine immobilier important, en bénéficiant d'ailleurs au passage d'une forte défiscalisation, et au détriment des modèles classiques de développement du parc locatif social public pérenne. J'insiste sur le mot pérenne.

A la fin de la période de l'usufruit, c'est au bailleur social qu'il revient de proposer un logement sur son parc aux locataires en place, depuis cette durée entre 15 et 20 ans, ce qui réduit du coup d'autant le nombre de logements disponibles à cet instant, pour les autres personnes en demande de logement.

De manière très rapide, de plus en plus de promoteurs, nous le constatons, contournent cette obligation sociale et d'intérêt général de construction de logements sociaux prévus dans notre P.L.U., de logements pérennes. Ils le contournent par le biais de l'usufruit social locatif. Et du coup, cela ne répond pas à notre besoin structurel d'accroissement d'un parc public locatif pérenne, qui réponde aux demandes de tous les demandeurs de logement parisiens.

Notre collectivité, au final, se retrouve à "payer", entre guillemets, deux fois, et l'investissement public doit être concentré, je le pense, sur ce logement social pérenne.

C'est pourquoi je demandais, à travers ce vœu, que la prochaine modification d'un P.L.U. puisse mettre fin ou, en tout cas, encadrer beaucoup plus ce processus de l'usufruit locatif social.

Dans le 14e arrondissement, nous nous opposerons, dorénavant, pour les prochains programmes immobiliers de promoteur, pour que la Ville refuse cet agrément de logement social en U.L.S., jusqu'à prochaine modification du P.L.U.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 14e arrondissement.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

Monsieur le Maire…

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quelques éléments. Depuis 2014, nous avons permis, je l'assume, le développement de l'usufruit locatif social, c'est-à-dire la possibilité, en plus du logement social pérenne - et j'insiste sur le fait que c'est en plus du logement social pérenne -, de faire de l'usufruit locatif social, c'est-à-dire du logement social à titre provisoire, en tout cas pour une durée déterminée de 15 à 20 ans.

C'est donc un moyen supplémentaire, pour nous, de faire du logement, tout particulièrement à destination des classes moyennes puisque, en général, l'usufruit locatif social est conventionné en P.L.S, c'est-à-dire à destination de familles de la classe moyenne. Je ne souhaite pas que nous renoncions à cet outil.

En revanche, je m'engage à deux choses. Premièrement, à rappeler aux acteurs privés, aux promoteurs que l'usufruit locatif social ne saurait, évidemment pas, se substituer au logement social pérenne. Il peut venir en plus de l'obligation à faire du logement social pérenne, mais certainement pas s'y substituer.

Deuxièmement, je m'engage à travailler à un bilan quantitatif et qualitatif de ce que l'U.L.S. a produit depuis maintenant quelques années, depuis 2014 puisque c'est depuis 2014 que nous l'avons développé.

Ce sont les deux engagements que je prends devant vous. Je vous demande, en échange d'une certaine manière, de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je reviens vers la maire du 14e arrondissement.

Carine PETIT, vous retirez votre vœu ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Oui, on accepte et on entend la réponse et l'engagement de Ian sur cette vigilance accrue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, le vœu n° 168 est donc retiré.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche relatif à l'hôtel "Les Balladins" (14e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôtel "Les Balladins" (14e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons à la discussion des référencés vœux n°s 169, 170 et 170 bis.

J'imagine que c'est vous, Madame la Maire, Carine PETIT, qui présentez le vœu n° 169 ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Très rapidement, c'est aussi un vœu relatif à la réquisition de l'hôtel "Les Balladins" qui est au 35, rue Maurice-Ripoche, puisque c'est un hôtel dont les propriétaires privés ne font rien depuis plusieurs années.

Nous avons souhaité, de nouveau, attirer l'attention de la Ville mais aussi du Préfet sur des mesures qui devraient être prises très rapidement pour cet immeuble, 35, rue Ripoche, pour que nous puissions en faire un projet d'utilité sociale en termes de logements et effective.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour présenter son vœu n° 170.

Mme Danielle SIMONNET. - Je commence par féliciter la Maire du 14e arrondissement pour son vœu concernant la demande de réquisition.

Toutefois, imaginez, Madame la Maire, que le Préfet n'exécute pas votre demande et que le Gouvernement ne s'empresse pas pour permettre l'application de la loi de réquisition ? C'est tout de même ce que nous voyons depuis des années.

Je propose donc, par ailleurs, que l'on réfléchisse à un autre mode qui est l'expropriation, en sachant que si cet immeuble est réquisitionné pour loger, par exemple, des sans-abris ou des demandeurs de logement, cela ne pourra durer que de un à six ans. En conséquence, cela ne constituerait pas une solution pérenne pour les locataires ni un patrimoine pérenne pour la collectivité parisienne.

Or, si la réquisition entraîne des frais de remise en conformité et le paiement d'un loyer, ces frais sont perdus pour la collectivité lorsque le propriétaire reprend l'usufruit du bâtiment. Une expropriation pour utilité publique, elle, n'est pas limitée légalement aux opérations d'aménagement et aux immeubles insalubres ou en péril.

Vu le besoin urgent à la fois pour l'hébergement d'urgence et pour le logement, je pense que nous sommes totalement fondés, vu qu'il est manifeste que ce bâtiment n'est pas utilisé depuis je-ne-sais-combien-de-temps… Je propose, à travers mon vœu, je ne doute pas que vous pourrez le voter également, que la Maire de Paris lance une procédure d'expropriation pour utilité publique de l'immeuble du 35, rue Maurice-Ripoche afin d'en faire des logements sociaux ou une résidence sociale.

Par ailleurs, on est censé avoir recensé les immeubles vacants du même type, donc que l'on utilise aussi cette procédure d'expropriation de manière plus conséquente pour utilité publique afin de les mobiliser au bénéfice du logement des demandeurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Deux vœux qui concernent l'adresse du 35, rue Maurice-Ripoche, vœux qui soulèvent un sujet bien réel : l'ancien hôtel "Les Balladins", situé au 35, rue Maurice-Ripoche est vide depuis de nombreuses années puisque cet hôtel a fermé il y a neuf ans. Cet immeuble est composé de 14 studios et pourrait, tout à fait, servir à du logement social.

Nous avions, d'ailleurs, déjà pris contact avec les propriétaires de cet immeuble pour en négocier l'acquisition. Ceux-ci n'ont pas donné suite et nous ne voyons pourtant aucun projet se dessiner ici.

C'est pourquoi, devant l'urgence qui est celle des besoins en logements et en hébergements à Paris, nous allons saisir le Préfet de Région pour une réquisition de l'immeuble par l'Etat le plus rapidement possible.

Par ailleurs, pour répondre à ce que vient de dire Mme SIMONNET, nous allons étudier l'expropriation pour utilité publique par la Ville de Paris. Cela permettrait de transformer, sur le long terme, cet immeuble en logements sociaux. Notre porte reste, évidemment, ouverte aux propriétaires. Si ceux-ci acceptaient de négocier avec la Ville, cela nous permettrait de gagner du temps.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif qui reprend ces deux préoccupations, ces deux propositions, celle de la réquisition à court terme, d'une part ; celle de l'appropriation publique, d'autre part.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Carine PETIT, acceptez-vous, à nouveau, la proposition de retrait de Ian BROSSAT ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Oui. J'avais moi-même oublié l'aspect de la D.U.P. et de l'expropriation quand j'ai rédigé pour le 14e arrondissement ; et donc, la convergence exprimée dans le vœu de l'Exécutif est parfaite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je me tourne vers Danielle SIMONNET pour savoir si cette convergence est arrivée jusqu'à elle.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais vous faire confiance oralement puisque je ne vois pas, dans tous mes papiers, mais il est possible qu'il se perde, le vœu de l'Exécutif.

Je retire donc mon vœu, en espérant que l'étude de l'expropriation sera rapide et efficace. Sinon, ce sera une clause de revoyure.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

J'ai une demande d'explication de vote de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, uniquement désormais sur le vœu n° 170 bis de l'Exécutif.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je n'ai aucune objection de principe, naturellement, à des mesures de réquisition, voire d'expropriation lorsqu'elles se justifient. Pour autant, sur un sujet si sérieux, nous ne souhaitons pas participer à cette course à l'échalote, pas sérieuse du tout, entre la majorité municipale du 14e arrondissement, l'Exécutif parisien et les forces politiques à leurs confins.

Car, enfin, des mesures qui portent gravement atteinte au droit de propriété doivent être prises en dernier ressort et faire l'objet d'une instruction sérieuse. On ne fait pas son marché dans les immeubles parisiens, en disant : "ici, je réquisitionne ; là, j'exproprie" ou bien "j'annonce ma volonté de faire peut-être bien l'un, peut-être bien l'autre". C'est pourtant ce qu'il se passe ici.

Au Conseil du 14e arrondissement, l'Exécutif nous a soumis un vœu avec zéro élément d'instruction, seulement des phrases se concluant par une proposition de réquisition.

Ensuite, au Conseil de Paris, Mme SIMONNET reprend le vœu, en recopie quelques considérants pour conclure, cette fois, à l'expropriation.

Et pour ne pas se faire doubler, nous avons maintenant un vœu de l'Exécutif, toujours avec les mêmes considérants, qui conclut soit réquisition, soit expropriation. Ce n'est pas très sérieux !

Encore une fois, ce n'est pas une question de principe, Madame SIMONNET, mais il faut pouvoir instruire les dossiers avant de décider.

En Conseil d'arrondissement, nous avons demandé des éléments d'information plus précis, avec mon collègue AZIÈRE. Nous ne les avons pas. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 79).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en œuvre des vœux votés concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 171 relatif à la mise en œuvre des vœux votés concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Il est présenté par Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons présenté plusieurs vœux qui ont été adoptés à l'unanimité, dont deux qui prévoient l'accessibilité des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite dans les résidences de logements sociaux. Bien entendu, il s'agit là de faire un point d'étape parce que nous avons bien conscience que ces dispositifs sont très lourds à mettre en œuvre et que cela va prendre du temps.

Je voudrais que l'on nous dise premièrement où en est la charte, dont le principe a été prévu en mai, qui prévoit pour chaque opération de réhabilitation la part de logements rendus accessibles, y compris quand la Ville n'y est pas contrainte par la réglementation.

Deuxièmement, le vœu voté à l'unanimité le 2 juillet est de faire un point d'étape sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap de tous les appartements situés en rez-de-chaussée lors des opérations de réhabilitation.

Cela aurait pu être une question orale au conseil d'arrondissement, mais comme cela vaut pour tout Paris, c'est simplement un point d'étape que je vous demande. Bien entendu, nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement dans plusieurs mois.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Une première chose et un rappel.

Ce rappel est que l'année 2018 a été une année d'engagement de la Ville de Paris pour l'accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap.

Malgré l'adoption de la loi Elan, qui visait à abaisser de 100 % à 20 % la part des logements accessibles dans les constructions neuves, nous avons fait le choix à Paris - un choix volontaire que personne ne nous imposait - de maintenir 100 % de logements accessibles aux personnes en situation de handicap. D'ailleurs, un courrier aux bailleurs sociaux de la Ville a été adressé en juin 2018 afin de formaliser cet engagement.

Par ailleurs, la mise à disposition de 70 logements sociaux d'ici 2020 dans le cadre du dispositif de logements accompagnés est en très bonne voie puisque la convention est en cours de signature par l'ensemble des bailleurs.

Je rappelle également que 8 conventions bilatérales couvrant 93 % de notre parc HLM parisien ont été signées par les bailleurs sociaux depuis le début de la mandature. Elles visent notamment à converger vers l'objectif de 40 % de logements accessibles d'ici 2020 et à livrer chaque année entre 5 % et 10 % de logements neufs adaptés.

Nous avons donc beaucoup travaillé sur ce sujet. Une précision néanmoins avant de donner un avis favorable à ce vœu. Le bilan annuel des bailleurs sociaux est en revanche toujours en cours d'élaboration pour une raison de calendrier, puisque l'essentiel des délibérations de logements sociaux en 2018 est passé en Conseil de Paris du mois de décembre. Il nous faut donc encore quelques semaines pour pouvoir consolider ce bilan.

Je m'engage évidemment à ce qu'il vous soit communiqué dès que possible. Je reste à votre disposition pour en discuter avec vous.

Avis favorable, donc.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 80).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et UDI-MODEM relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 172 relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne.

La parole est à Claude GOASGUEN, pour le présenter.

M. Claude GOASGUEN. - Merci.

C'est un vœu qui normalement devrait se traiter par une simple lettre administrative puisqu'en réalité il s'agit de l'accueil des gens du voyage dans le bois de Boulogne, chose qui a été décidée par la loi et par le Conseil de Paris.

Il ne s'agit pas de le remettre en cause, mais pour le moment il n'est toujours pas en fonctionnement. Il a servi à de multiples usages. Actuellement et malheureusement, ce centre est très mal géré. Il n'est d'ailleurs pas géré du tout puisqu'il n'a pas été mis en fonction et nous avons des plaintes considérables, dans ce centre en particulier, contre des gens qui l'occupent de manière tout à fait illicite.

Ce que je souhaiterais tout simplement, c'est que la Ville de Paris mette en place un vrai centre de voyages, que ce centre soit géré notamment dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité puisque actuellement il n'y en a pas.

Tout cela n'est qu'une demande administrative simple qui pourrait faire l'objet d'une lettre administrative et qui fait l'objet d'un vœu, parce que les services de sécurité du bois de Boulogne se sont plaints qu'il y avait dans ce centre beaucoup d'agressions le jour et la nuit.

D'après ce que l'on me dit aussi, il semble que la situation soit à peu près identique à Vincennes et ce serait bien que la Ville de Paris fasse un effort administratif, du moins pour le centre du bois de Boulogne pour mettre en accord ce qui a été voté et ce qui doit être mis en place.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claude GOASGUEN.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un sujet effectivement compliqué. L'aménagement d'aire d'accueil pour les gens du voyage, vous l'avez dit, c'est à la fois une obligation légale et c'est par ailleurs une volonté forte de la collectivité parisienne.

Nous avions ouvert, officiellement avec un gestionnaire, une première aire qui est située au bois de Vincennes. Elle a ouvert très précisément le 17 janvier 2017.

Sur le bois de Boulogne, nous sommes dans un cas très différent. En juillet 2018, alors que l'aire du bois de Boulogne n'était pas encore ouverte, elle a été de fait occupée illégalement, alors même qu'elle n'était pas encore prise en charge par un gestionnaire chargé de veiller à ce que les choses s'y passent bien.

La Ville de Paris a donc agi dans l'immédiat et a déposé en juillet 2018 une requête auprès du tribunal administratif en vue d'une procédure d'expulsion. Le délai avant jugement est estimé à un an. Dès le premier jour d'occupation, la Ville de Paris s'est donc mobilisée pour assurer, au moins pendant ce laps de temps, un suivi régulier de l'état d'occupation de l'aire et un dialogue constant avec les occupants.

Dans l'attente du jugement, afin de permettre à ces familles de vivre dans des conditions à peu près décentes, la Ville de Paris a fait le choix de fournir aux occupants l'eau et l'électricité. Par ailleurs, contrairement à ce qui est affirmé dans ce vœu, un organisme a bel et bien été désigné afin d'assurer la gestion de l'aire, dans des conditions difficiles il est vrai. Au regard du caractère inhabituel de cette occupation, c'est la mission S.D.F. de la Ville de Paris qui assure ces prérogatives de façon temporaire, tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Les services de la DPSP et de la DEVE assurent également des passages très réguliers et permettent ainsi de préserver de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, particulièrement à l'extérieur de l'aire.

Au vu des éléments que je viens de vous donner, au vu aussi de la volonté de la Ville de Paris à la fois de gérer la situation maintenant, et surtout de la régler à plus long terme avec à la clef une régularisation de la situation que nous souhaitons, je vous propose de retirer le vœu que vous aviez initialement déposé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je vous redonne la parole, Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN. - Pour une fois, la moitié du discours de Ian BROSSAT et le mien était presque identique, ce que je marque d'une pierre blanche. Malheureusement la fin n'est pas la même.

Je souhaite très simplement, car il ne s'agit pas de remettre en cause ni l'aire ni la manière dont cela s'est passé. J'ai toujours été sceptique sur la situation mais le problème n'est pas là. Je demande simplement à la Mairie si possible de rendre salubre dans les plus brefs délais ce centre, même si les renseignements que vous avez ne sont pas tout à fait les mêmes que les miens. Je ne les tiens pas de militants, je ne les tiens pas de personnes mais de gens qui appartiennent à l'administration de la sécurité de la Ville.

D'ailleurs, si vous le voulez, je pourrais vous faire faire un courrier à cet égard, mais il est important de remettre en ordre ce centre, au moins d'une manière sanitaire. C'est absolument indispensable et c'est la raison pour laquelle, sans arrière-pensée polémique pour une fois, je garderai le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

"Sans arrière-pensée polémique pour une fois" avez-vous dit ? D'accord, c'est noté. Je vous écoutais avec attention. Très bien.

Je dis cela pour les autres fois, quand Claude GOASGUEN sera amené à intervenir.

Plus sérieusement, le vœu n'étant pas retiré, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Républicains et Indépendants, Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au plan d'investissement d'Action Logement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 173 relatif au plan d'investissement d'Action Logement.

Il est présenté par le Président Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Un plan d'investissement a été annoncé à hauteur de 9 milliards d'euros par Action logement en faveur des salariés les plus modestes touchés par les problèmes d'accès au logement. Il vise notamment la rénovation thermique des logements mais également l'aide à la mobilité en cas de déménagement par exemple. Il est complémentaire aux financements qui sont versés dans le cadre de la convention quinquennale que signe l'Etat.

Nous avons nous-mêmes un Plan Climat ambitieux sur la rénovation thermique, en tout cas dans ses objectifs. Comme il est important de valoriser l'existant des aides locales comme nationales auprès du plus grand nombre, afin de favoriser la transformation des logements, nous proposons que la Ville de Paris nous indique comment elle communique sur ce plan et comment elle valorise les aides que ce plan va mettre en œuvre.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Julien BARGETON.

Ce vœu du groupe Démocrates et Progressistes aborde le plan d'investissement d'Action Logement qui a été présenté le 10 janvier et qui se chiffre à 9 milliards d'euros. Une précision néanmoins, j'ai cru comprendre que des réticences ministérielles s'étaient fait entendre et que la copie pourrait être revue. C'est donc un premier point à avoir en tête.

Ce vœu demande plus précisément que la Ville de Paris communique plus largement sur les dispositifs proposés par le groupe Action Logement. Sur ce sujet, permettez-moi deux remarques. La première, Action Logement est évidemment l'un des partenaires avec lesquels nous travaillons régulièrement et avec lesquels nous sommes régulièrement susceptibles de communiquer.

Néanmoins, il ne me paraît pas légitime que la Ville de Paris assure la communication d'Action Logement à sa place d'une certaine manière, au-delà de ce qui est déjà mis en place, pour une raison toute simple : chacune des structures possède ses propres méthodes et canaux de communication. Et je fais entièrement confiance à Action Logement pour informer efficacement leurs bénéficiaires potentiels et leurs relais institutionnels.

Je ne pense donc pas que ce soit le rôle de la Ville de se substituer à Action Logement pour sa propre communication, et j'émets donc un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la promotion de FairBnb.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 174.

C'est Julien BARGETON qui le présente.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

A cette heure, je ne vais pas refaire un point sur les sujets "Airbnb" qui nous ont souvent animés dans cet hémicycle ; on en a parlé à l'occasion notamment de l'article 51 du projet de loi Elan ou bien de l'accord qui a été signé le 6 juin 2018.

Mais juste pour dire qu'il existe un modèle un peu différent qui est en train de se mettre en place, qui est "Fairbnb" et qui nous paraît intéressant à analyser puisque c'est un modèle qui propose que les bénéfices soient réinvestis dans le développement de projets locaux. Plusieurs villes l'expérimentent, notamment Amsterdam, Barcelone, Valence ou Venise. "Fairbnb" se propose de mettre en place une plateforme de copartage gérée par une coopérative d'utilisateurs et de voisinage qui voudront collectivement décider de la manière dont ils réinvestissent les profits localement.

Comme Paris est la première destination "Airbnb" depuis 2017, la deuxième, pardon, en utilisateurs, avec 8 millions d'utilisateurs, nous proposons de voir comment Paris pourrait inciter les Parisiens et les Parisiennes à s'orienter sur les modèles de type "Fairbnb" plutôt que sur les autres plateformes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Brièvement aussi, ce vœu me pose deux problèmes.

D'une part, parce qu'il nous propose d'une certaine manière de faire la promotion d'une entreprise de location meublée de courte durée. Je ne suis pas persuadé que ce soit le rôle de la Ville de Paris de faire la promotion d'une entreprise privée plutôt que d'une autre.

D'autre part, le modèle qui nous est présenté dans ce vœu n'est pas opérationnel à ce stade à Paris, puisqu'il n'en est même pas à la phase test. Celle-ci sera lancée au printemps prochain dans d'autres capitales.

C'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux immeubles appartenant à EDF et gérés par Nexity (10e, 14e, 17e et 19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 175 relatif aux immeubles appartenant à EDF et gérés par Nexity (10e, 14e, 17e et 19e).

Danielle SIMONNET le présente.

Mme Danielle SIMONNET. - J'étais déjà intervenue à ce sujet à travers un vœu il y a un an de cela.

Voici la situation. Il s'agit de bâtiments dans le quartier de la porte de la Chapelle, quartier Charles Hermite Evangile. En fait, il y a un immeuble qui est conventionné en P.L.S…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi de vous interrompre, Danielle SIMONNET, mais là, on est sur le vœu sur Nexity, le vœu n° 175. Un petit peu en avance.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah oui, je confonds. Celui d'avant, EDF. Pardon, au temps pour moi.

Alors c'est un dossier que Ian BROSSAT connaît également, pour être intervenu auprès de G.G.F. par courrier dès cet été.

De quoi s'agit-il ? E.D.F. a confié des immeubles à sa filiale G.G.F., qui en a délégué la gestion à Nexity. Il y a donc plusieurs bâtiments, plusieurs immeubles dans le 17e, le 14e, le 19e, le 10e, mais également en dehors de Paris, et E.D.F. a logé ses agents dans ces logements intermédiaires de type P.L.I., mais il ne leur a pas dit une chose importante, que c'était une durée limitée pour cette location, en contrepartie de quoi les agents ont renoncé sans doute à d'autres démarches et d'autres aides qui leur auraient permis d'accéder à d'autres types de logements.

Mais à la fin de la convention P.L.I., le bailleur annonce brutalement aux locataires des augmentations de loyer de 60 %, donc autant dire que ce n'est juste pas possible. Les logements ont déjà été amortis, le bailleur ne peut pas arguer d'un problème de déséquilibre financier de sa société. Les locataires ont beaucoup de mal à se faire

entendre, c'est une bataille pour laquelle le bailleur a d'ailleurs entamé des relations par voie d'huissier. Je pense que la Ville de Paris ne peut pas accepter une telle érosion du nombre de logements intermédiaires.

M. Ian BROSSAT est déjà intervenu auprès de G.G.F., mais je propose à travers ce vœu que le Conseil de Paris en tant que tel soit informé des résultats des discussions entre la Ville de Paris et G.G.F., que la Ville de Paris interpelle de nouveau E.D.F. S.A., actionnaire de G.G.F., qu'elle engage toutes les démarches en son pouvoir en faveur d'une procédure pour des reconventionnements de ces logements et immeubles en type P.L.I. en fonction de l'opportunité d'une mise à niveau du bâti, Plan Climat par exemple.

En tous les cas qu'on exprime notre opposition totale à toute augmentation de loyer, incompatible avec les revenus des occupants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Ian BROSSAT a la parole pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet abordé par Danielle SIMONNET qui concerne les immeubles parisiens détenus par une filiale d'E.D.F. est bien identifié par nous. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu entre mon cabinet et les locataires, en présence également d'Amine BOUABBAS, adjoint à la maire du 14e arrondissement.

Par ailleurs, les représentants de cette filiale ont également été reçus et il leur a été notifié l'opposition de la Ville à toute augmentation abusive de loyer. Cette rencontre a été utile puisque cette filiale a tout d'abord fait connaître son intention de ne pas procéder à la vente à la découpe des immeubles concernés. Et s'agissant des hausses de loyer, elle a reconnu des maladresses.

Un travail est ainsi en cours pour que les locataires sous les plafonds P.L.I. soient exonérés de toute hausse de loyer et que pour les locataires au-dessus des plafonds, il soit proposé un loyer correspondant à la médiane entre les loyers actuellement pratiqués et les loyers du marché.

J'en profite ici pour réitérer notre volonté d'accompagner les locataires pour éviter les hausses brutales de loyer, qui les conduiraient à devoir quitter leur logement. Les familles de la classe moyenne qui travaillent ou ont travaillé à Paris doivent pouvoir continuer à vivre ici. Je tiens enfin à rappeler qu'en cas de désaccord et de vente des immeubles, la Ville étudiera bien sûr la possibilité de faire jouer son droit de préemption, comme nous le faisons très régulièrement.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 81).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux logements sociaux du quartier Charles Hermite-Evangile.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons enfin, Madame SIMONNET, au quartier Charles Hermite-Evangile et je vous donne la parole pour présenter le vœu référencé n° 176.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un vœu concernant le quartier Charles Hermite-Evangile, avec des locataires qui se retrouvent dans un bâtiment qui est en logement social P.L.S. et P.L.I.

Il s'avère que nombre de locataires, et j'en ai rencontré plusieurs, racontent que quand ils sont rentrés dans ce logement social, ils ont en fait été surclassés, ils n'avaient pas les revenus qui correspondaient à cette catégorie de logement. Sans doute parce que la politique menée par la Ville de Paris de 30 % de logements P.L.S. opère de fait une discrimination en défaveur des classes populaires, qui sont bien plus nombreuses puisqu'elles représentent bien plus que 70 % des demandeurs de logements sociaux.

Ainsi, Paris Habitat, visiblement, a surclassé et, n'arrivant pas à trouver des personnes aux revenus P.L.S. pour occuper ses logements, a pris des personnes aux revenus type P.L.A.-I./PLUS et les a mis dans ces logements. Sauf que les personnes s'endettent. Là, on a notamment une famille qui est dans une situation très problématique, elle est menacée d'expulsion, elle a déposé un dossier de surendettement à la Banque de France, accepté mais faisant

l'objet d'un recours de Paris Habitat contre recevabilité de la Banque de France. Elle subit une violence sociale inouïe qui n'aurait pas eu lieu si elle avait accédé à un logement social correspondant à ses revenus, correspondant au taux d'effort que nous sommes censés normalement respecter lors de l'accès à ces logements.

Il y a un an, quand j'avais présenté ce vœu, un engagement avait été pris pour intervenir auprès de Paris Habitat et engager des négociations pour que les familles puissent être relogées dans d'autres logements P.L.A.-I./PLUS correspondant à leur revenu, pour qu'il n'y ait pas d'expulsion. J'avais, du coup, accepté de retirer mon vœu, mais là, on est toujours dans une situation, un an après, très problématique. Il faut que cela cesse.

Voilà pourquoi je défends ce vœu, et je crois que je n'ai même plus le temps de terminer pour lire les dix lignes de ce que l'on demande. Mais vous voyez l'idée et vous avez le vœu sous les yeux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ce vœu évoque la situation d'un immeuble du 18e arrondissement dont l'adresse n'est pas mentionnée, mais je devine être le 27 rue Jean Cottin dans le quartier de la Chapelle. Je connais très bien cette situation. Nous avions d'ailleurs, eu l'occasion d'en discuter ici même en décembre 2017.

Je rappelle d'emblée quelques éléments factuels. A cette adresse, comme dans tous les logements sociaux, une règle d'attribution très claire et transparente s'applique : pour accéder à un logement social, le taux d'effort du ménage, c'est-à-dire la part des revenus qu'il consacre au paiement de son loyer, ne doit pas dépasser les 33 %. Autrement dit, le loyer réglé par le locataire ne doit pas dépasser le tiers de ses revenus, en y incluant les APL. C'est une règle que nous appliquons de manière extrêmement stricte. Les commissions d'attribution de nos bailleurs y sont particulièrement vigilantes.

Cela dit, les trajectoires familiales aussi bien que le contexte économique et social peuvent néanmoins expliquer certaines difficultés. Des gens qui avaient des revenus parfois convenables à un moment de leur vie, au moment où le logement leur a été attribué, peuvent ensuite avoir un certain nombre d'accidents de la vie.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons favoriser, dans ces cas-là, la possibilité pour ces familles d'accéder à un logement social moins cher que celui qui leur a été initialement accordé.

A ce jour, dans cet immeuble pour être précis, il y a 4 familles qui demandent un changement de logement sur la base d'un loyer trop élevé. Je demande ici encore, à Paris Habitat, d'apporter une attention toute particulière à ces situations.

Par ailleurs, 2 autres familles ont déjà été relogées, et 3 autres qui en avaient émis le souhait ont finalement changé d'avis. Cette situation ne concerne donc pas, loin de là, la majorité des 109 familles qui habitent à cette adresse. Voilà ce que j'ai essayé d'expliquer dans le vœu de notre Exécutif. En tout cas nos engagements seront tenus et ce travail d'accompagnement doit se poursuivre.

C'est la demande que je formule à "Paris Habitat" par ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Danielle SIMONNET, vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vote le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens le mien qui est bien plus précis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 176 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 82).

2019 DAE 48 - Subvention (100.000 euros) à l'association Paris Europlace (1er).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DAE 48 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Paris Europlace (1er).

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Peut-on espérer qu'un tigre devienne végétarien ? En dehors du monde des "Bisounours", bien sûr que non. Peut-on espérer que le capitalisme vert puisse répondre aux enjeux écologiques ? En dehors du monde des licornes, non.

Nous savons que certains dans la majorité caressent le rêve d'un Paris, capitale de la finance, dont l'attractivité viendrait dans l'ère post-Brexit attirer des flux financiers.

Pour financer notre ambitieux Plan Climat, certains et pas forcément les mêmes pensent aussi que le recours au capitalisme vert et à la finance verte serait suffisant.

Le projet de délibération dont nous parlons propose ainsi d'aider financièrement l'association Paris Europlace à, je cite : "faire de la place de Paris le pôle mondial de la finance verte et durable".

La finance verte est une mascarade. Le capitalisme vert est un oxymoron, pour trois raisons.

La première, le capitalisme vert sert bien souvent de supplément d'âme pour cacher les misères écologiques que certaines grandes entreprises infligent au climat. Comment ne pas voir que si Total, Aéroport de Paris participent à Paris Europlace, ces mêmes entreprises participent de l'autre côté à la pollution massive aux énergies fossiles et œuvrent activement, par un lobbying assez puissant, pour continuer à le faire, "business as usual".

Comment ne pas voir que les miettes que la finance investit dans l'écologie, cela peut aussi s'avérer être un plan com' bien efficace pour des entreprises en déficit d'image.

Deuxième point, au-delà de ce rachat bien facile d'image, cette finance verte drogue nos collectivités au court-termisme de la finance. Le court-termisme est intrinsèque à la finance et reste incompatible, lui, avec le long terme des enjeux environnementaux. Les enjeux écologiques nécessitent des investissements publics massifs, dans les transports en commun, dans la rénovation thermique, et dans la recherche. Nous le redisons, la transition écologique suppose des investissements publics de très long terme, du terme des enjeux écologiques en tout cas.

Troisième et dernier point, probablement le plus grave : cette finance organise méthodiquement l'étranglement financier des États, via la dette illégitime, en excluant les États de la création monétaire et via l'évasion fiscale.

La finance de marché est responsable de la crise de 2008, que les États continuent de payer, après être intervenus massivement au secours du secteur financier.

En ayant l'exclusivité du refinancement de la BCE, puis en ayant l'exclusivité du financement des États, la finance de marchés touche entre les deux une commission bien illégitime prise sur le budget des États.

Et comme un malheur ne vient jamais seul, cette même finance de marché organise les fraudes et l'évasion fiscale. Cette dernière représente un manque à gagner de près de 100 milliards d'euros par an pour l'Etat français.

Nous n'oublions pas, pour revenir à Europlace, que parmi les membres de Paris Europlace figurent la Société Générale, BNP Paribas, JP Morgan, le Crédit Agricole, Axa, des champions toutes catégories, ou bien LVMH, L'Oréal, des clients hors catégorie.

Cette même évasion fiscale qui participe du déshabillage financier des Etats, les empêchent là encore d'investir dans la transition écologique comme dans de nombreux autres domaines utiles socialement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette subvention de soutien à Europlace.

J'ajouterai une petite incise, vu le gratin participant à Paris Europlace, Société Générale, BNP Paribas connus pour leur amour des roucoulades sous le soleil doré des iles paradisiaques, nous pouvons légitimement penser qu'il n'y a pas besoin de subvention publique pour développer leur montage financier. Ces banques doivent bien pouvoir trouver les 100.000 euros de cette subvention dans les pourboires de leurs montages financiers si sophistiqués pour échapper à l'impôt. Subvention d'ailleurs de 100.000 euros qui a doublé d'une année sur l'autre, on ne voit pas trop pour quelle raison, vu comment la finance se porte bien.

Soyons téméraires, Monsieur MISSIKA, réservons l'argent public à des actions utiles et vertueuses.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci Jean-Noël AQUA.

Je ne vois plus que Danielle SIMONNET inscrite. Je voudrais être certain de n'oublier personne. C'est le cas.

La parole est donc à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh oui, eh oui ... c'est toujours un poème ce projet de délibération qui revient, Paris Europlace, tous les ans. C'est la conception du Paris en commun du JLM de la majorité parisienne, de l'équipe d'Anne HIDALGO. C'est une drôle de conception, parce que franchement, Paris Europlace, 100.000 euros pour une association qui a en charge de promouvoir la place financière parisienne et soi-disant l'innovation de la finance environnementale.

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Jean-Noël AQUA. La Société Générale, BNP Paribas, des banques qui n'investissent pas dans les énergies carbonées, vous pensez qu'elles n'investissent que dans les énergies renouvelables ? Total est le plus gros pollueur de la planète. Aéroport de Paris...

Il y en a un autre que vous avez oublié de citer Jean-Noël AQUA, je pourrai compléter vos propos. Quand vous regardez dans le conseil d'administration, il y a de nombreux grands noms, et celui de Mme la Maire de Paris y est coincé entre 2 autres noms intéressants. En dessous, Guillaume SARKOZY, le patron de Malakoff Médéric, une dizaine de patrons du CAC 40, puis il y a un autre nom : M. Bruno LAFONT. Est-ce que vous le connaissez ?

Bruno LAFONT est parti de son entreprise avec un parachute doré de 9 millions d'euros, mais il a été mis en examen. Une partie de son parachute doré a été saisie dans une affaire dont le jugement n'est pas encore terminé, l'affaire Lafarge.

Eh oui, cette grande entreprise qui, pour continuer d'exploiter une cimenterie en Syrie, n'avait pas hésité à payer des djihadistes ! Entreprise pour laquelle, hélas dans cette assemblée, 15 jours après les révélations du Monde, je me suis sentie bien seule à voter contre la convention pour Paris Plages.

Ces 100.000 euros pour Paris Europlace, on a beaucoup d'autres idées pour les utiliser, pour l'innovation écologique, franchement, mettons-les au pot commun du budget participatif. On ouvrira un nouveau budget participatif, cette fois-ci en fonctionnement, on mettra au moins ces 100.000 euros, et vous verrez, même si ce n'est pas énorme, on trouvera beaucoup de choses innovantes pour l'environnement, même si cela ne suffira pas. Je voterai contre, comme chaque année, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien. Ecoutez, il est tard, je vais faire court.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Merci, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais d'abord dire à Jean-Noël AQUA que, si jamais il veut financer la transition écologique uniquement avec de l'argent public, cela pourrait lui prendre trois ou quatre siècles. Je pense que l'humanité aura disparu de la planète avant que cela ne soit fait, tout simplement parce que la finance est, pour l'essentiel, privée. Elle est, de façon marginale, publique. C'est à l'échelle de la planète, mais également à l'échelle de la France. Je ne sais pas lequel est le plus naïf des deux : celui qui considère que nous devons faire pression sur la finance de marché, sur la finance privée pour la conduire sur des chemins vertueux, ou celui qui croit que l'argent public va suffire à financer la transition écologique. Je pense que vous êtes vraiment dans une économie "vaudou", quand vous dites cela.

Après cela, j'entends bien vos arguments. Le problème est toujours le même. Est-ce que la bonne solution, c'est la politique de la chaise vide ? Est-ce que l'on doit renoncer à essayer d'orienter la finance privée vers des investissements en faveur de la transition écologique ? Est-ce que la finance durable existe ou non ? Oui, je crois que la finance durable existe, tout simplement parce que si elle n'existait pas, on ne pourrait pas faire des investissements de long terme, des investissements d'infrastructures, par exemple. Or, on en fait. Ce ne sont pas uniquement des investissements publics, mais également des investissements privés.

Je crois qu'il est absolument nécessaire de participer à ce genre d'organisation, comme l'association "Paris Europlace", parce que c'est là que nous pourrons faire entendre nos idées, que nous devons porter nos priorités au cœur des instances qui échangent sur ces sujets. C'est une approche assez courante qui consiste à participer aux associations et instances de débats des secteurs que nous souhaitons voir évoluer.

Je vous rappelle que ma collègue Antoinette GUHL a une approche similaire en ce qui concerne l'industrie de la mode, avec le soutien à la mode éthique, alors même que l'on pourrait dire que l'industrie de la mode est une industrie du jetable. Je crois qu'il est possible de faire évoluer les mentalités, qu'il est possible d'influer. Nous avons créé un fonds vert à la Mairie de Paris, qui joue un rôle important dans l'orientation d'un certain nombre d'investissements.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, mes chers collègues, de voter ce projet de délibération, malgré les propos que j'ai entendus à l'instant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 48.

Je demande de lever distinctement vos mains, quel que soit votre vote, pour qu'il n'y ait pas de contestation.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

17 pour. 12 contre.

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 48).

2019 DAE 50 - Avenant à la convention de partenariat avec "Bpifrance" relative au fonds "Paris Innovation Amorçage" et abondement du fonds (4.000.000 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 50 concernant un avenant à la convention de partenariat avec "Bpifrance" relative au fonds "Paris Innovation Amorçage" et abondement du fonds (4.000.000 euros).

Je donne la parole à nouveau à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Excusez-moi, j'étais encore sur le vote précédent.

J'en profiterai juste pour dire à M. MISSIKA que la finance utilise beaucoup le refinancement par la Banque centrale européenne. C'est précisément l'argent public avec lequel elle se refinance et qu'après elle injecte pour faire ses investissements. Je suis donc à demander une utilisation publique de l'argent public. En dehors du monde des licornes, on peut faire beaucoup de choses.

J'en viens au fonds "Paris Innovation Amorçage" qui vise à soutenir les jeunes entreprises en phase de création. Il entretient aussi une certaine confusion entre les politiques publiques de la Ville de Paris et l'action de la Chambre de commerce et d'industrie. Ce soutien apporté par la Ville de Paris aux entreprises privées est en toute contradiction avec notre vision de l'utilisation de l'argent public. Mais il est aussi contradictoire avec les dogmes libéraux, en tout cas au niveau de la théorie.

Selon ces dogmes, l'innovation et la prise de risque du secteur privé sont l'alpha et l'oméga de la création de richesses. Ces subventions sont donc en apparence en contradiction théorique avec la théorie du ruissellement, vous le savez, cette théorie maintes fois réfutée qui prétend que moins d'impôts, moins de dépenses publiques peut libérer les énergies et les investissements privés. Mais la contradiction n'est qu'apparente, car on sait que les soi-disant libéraux ne sont pas à une contradiction près quand il s'agit de cadeaux aux entreprises. Ils sont toujours les premiers à applaudir et à voter des deux mains les aides publiques en soutien à l'initiative privée. Il semblerait que l'argent ruisselle toujours, mais du même côté.

Aussi, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Ce fonds existe depuis 2009 et notre collectivité a engagé 1.500 aides P.I.A. pour un montant très conséquent de 52 millions d'euros. Cette année, nous abondons la subvention qui passe à 4 millions d'euros. Le différentiel par rapport aux années antérieures provient de l'ajout d'un volet visant à soutenir la fabrication innovante et à réimplanter les lieux de production.

Naturellement, nous soutenons toutes les politiques publiques qui soutiennent la relocalisation de la production à Paris. Le travail mené par mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, avec la Mission d'Information et d'Evaluation sur le "fabriqué à Paris", en atteste. Les jeunes fabricants, celles et ceux qui veulent se lancer à Paris, rencontrent trop souvent de multiples difficultés qui proviennent le plus souvent des faillites, des insuffisances et des externalités négatives de l'économie de marché.

Le plus gros obstacle au "fabriqué à Paris" est celui du coût exorbitant du foncier lié à un marché de l'immobilier, où la spéculation de quelques nantis et de la finance entrave la grande majorité pour travailler ou vivre à Paris. Notre action publique dans le domaine foncier est une réponse appropriée pour lever ce frein, que ce soit par l'action du G.I.E. "Inter-bailleurs" ou par celle de la SEMAEST.

Un autre obstacle que rencontrent bien souvent les jeunes fabricants qui veulent démarrer leur activité à Paris, est la difficulté d'accéder au crédit. C'est une insuffisance du marché bancaire qui pose problème. La frilosité des banques est un obstacle pour de nombreux petits entrepreneurs à l'obtention d'un crédit. Ici comme ailleurs, il pleut toujours où c'est mouillé. Ceux qui ont déjà les reins solides obtiennent plus facilement un crédit que ceux qui démarrent. Or, le million supplémentaire fléché sur ce soutien à la fabrication innovante parisienne provient d'un redéploiement du fonds "Paris Finance Plus". Ce fonds servait avant à soutenir les crédits bancaires, et donc, à déclencher un effet de levier sur le crédit.

Ce levier est remplacé par une subvention simple, au maximum de 30.000 euros. Avec ce nouveau dispositif, nous perdons donc tout effet de levier sur le crédit bancaire, un effet de levier qui était bien intéressant à un moment où la B.C.E. a massivement injecté plus de 1.000 milliards dans le secteur bancaire suite à la dernière crise financière. Cette injection s'est faite sans contrôle. Les opérations à effet de levier avaient au moins l'avantage d'orienter, ne serait-ce qu'en partie et insuffisamment, tout de même l'utilisation du crédit, encore une fois d'origine publique.

Nous regrettons donc que ce redéploiement du P.I.A. qui vise à promouvoir les activités de fabrication à Paris, que nous plébiscitons par ailleurs, se fasse par le mécanisme essentiellement de la subvention directe et simple.

Comme nous n'y sommes pas favorables, vous le savez, pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, avec exactement les mêmes arguments que ceux dits précédemment, je voterai contre ce projet de délibération.

Voilà 4 millions d'euros de soutien en subvention aux entreprises privées, sans que l'on puisse connaître réellement les conditions sociales et écologiques réelles à l'attribution, sans que l'on connaisse exactement le nombre d'emplois créés. Par ailleurs, l'innovation n'est pas une fin en soi. C'est un vrai mythe de croire que l'innovation en soi va créer du développement économique et de l'attractivité de la Capitale, et donc, de l'excellence dans la Métropole. C'est toute une théorisation critiquée de plus en plus par d'autres économistes. Je vous en avais déjà parlé : ceux qui dénoncent les trafiquants de "CAME", la "CAME" étant une drogue dure à laquelle les libéraux dans les métropoles sont dépendants.

Compétitivité, attractivité, métropolisation, excellence : cette théorisation est de plus en plus critiquée, parce qu'une vraie politique qui répond au développement de l'emploi est celle qui satisfait des besoins sociaux ou des exigences écologiques, et généralement, qui peut répondre aux deux - c'est encore mieux. C'est bien de répondre aux deux et même de faire preuve d'innovation sociale en privilégiant les formes coopératives de structure d'entreprise.

Donc, non, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie pour vos interventions. Je remercie Jean-Noël AQUA pour le soutien qu'il apporte, en tout cas, à la partie "fabriqué à Paris" de ce plan, et de ce fonds "Paris Innovation Amorçage".

Vous savez que l'on a créé ce fonds il y a une dizaine d'années, plus de 1.500 aides, qui ont permis de faire de Paris, une ville qui compte et qui pèse dans l'économie de l'innovation. Le fonds finance les "start-up" en phase d'amorçage. Elles sont accueillies dans les incubateurs labellisés "Paris Innovation". Les entreprises souhaitant expérimenter in situ leurs solutions sur le territoire parisien sont également soutenues. C'est l'expérimentation qui est soutenue, et non pas l'entreprise.

Donc, ce projet de délibération prévoit la reconduction de ce dispositif, qui est particulièrement efficace, et qui nous permet de retrouver, chaque année, les "start-up" qui en ont bénéficié dans les classements de levées de fonds importantes. Je pense, par exemple, à la société "Phoenix" qui lutte contre le gaspillage alimentaire, pour ce qui concerne l'année 2018.

La Ville a lancé, en 2016, le Plan "Fabriqué à Paris", afin d'encourager le développement et la relocalisation en ville d'activités de fabrication et de production.

L'objectif est d'accompagner l'émergence de filières de fabrication innovante. Dans ce cadre, il nous est apparu intéressant de créer un outil de financement permettant à celles et ceux qui développent des produits nécessitant une phase de conception innovante, de prototypage et d'optimisation des procédés de fabrication dans la perspective de leur industrialisation, de le faire à Paris ou dans sa Métropole, en s'appuyant sur des lieux et des savoir-faire disponibles localement, dans les ateliers, "fab lab" et autres "makerspace" de la Métropole.

A l'instar des volets incubation et expérimentation, ce volet fabrication permettra au projet éligible de bénéficier d'une subvention d'un montant ne pouvant excéder 30.000 euros.

Le troisième volet de ce fonds dédié à la fabrication innovante vient compléter et s'inscrit dans une stratégie de relocalisation de la fabrication en Ile-de-France et à Paris. Cette démarche fait écho à un changement de paradigmes économiques dont nous sommes les témoins et qui ne peut que nous réjouir, parce qu'il va permettre de produire localement des produits plus durables, de contribuer à l'émergence d'une économie décarbonée et de favoriser les circuits courts.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 50).

2019 DU 22 - Usine d'Auteuil, 77, avenue de Versailles (16e). Convention avec "Eau de Paris" relative au financement d'études et de travaux sur le réseau d'eau non potable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DU 22 concernant l'usine d'Auteuil située 77, avenue de Versailles (16e)

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'usine d'Auteuil était, jusqu'à une date assez récente, chargée de produire de l'eau non potable pour alimenter une partie de la partie ouest de Paris. Puis il a été décidé, dans le cadre du Schéma directeur de l'eau non potable, à la fois d'augmenter les consommations d'eau non potable et de valoriser le potentiel foncier d'un certain nombre d'équipements d'"Eau de Paris".

Il était écrit, dans ce schéma directeur, que les opérations immobilières tiendraient compte, mot assez précis et vague à la fois, de la question des coûts supplémentaires générés éventuellement par l'arrêt d'un certain nombre d'installations.

Sur le projet qui est en cause aujourd'hui, le coût des travaux estimé pour raccorder le réservoir, qui était jusque-là alimenté par l'usine d'Auteuil par la Villette, est d'un peu plus de 10 millions d'euros. On regarde le dossier qui a été débattu et voté lors d'un des jurys de "Réinventer Paris", et on regarde l'opération immobilière.

L'opération immobilière est merveilleuse : la Ville va recevoir 10.000 euros par mois pour solde de tous comptes. C'est dans la fiche. Je n'y peux rien, c'est comme cela. 10.000 euros par mois. Où est l'opération immobilière dont on aurait tenu compte ? En gros, ce qu'on ne nous dit pas, c'est que c'est la Ville de Paris qui va payer les 10 millions.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mais non !

M. Yves CONTASSOT. - Mais si, Jean-Louis ! Tu peux me dire non, mais j'ai regardé en détail tout le montage financier. Le montage financier avec quelqu'un qui annonce - tenez-vous bien - que le bénéfice annuel qu'il va tirer de l'opération est de 2,6 millions d'euros. 2,6 millions d'euros de bénéfice annuel dans cette opération !

On comprend qu'avec 10.000 euros de redevance mensuelle, c'est un grand avantage qu'il va en tirer. Ce qui prouve bien que, quand on nous raconte qu'on va à la fois développer les usages... D'ailleurs, je le dis au passage, nous n'avons jamais eu de bilan sérieux sur l'accroissement de la consommation d'eau non potable et de la mise en œuvre du plan qui avait été élaboré notamment par l'APUR mais pas que, nous n'avons jamais eu d'information. D'ailleurs "Eau de Paris" ne publie pas la production et la consommation d'eau non potable à Paris.

Je referme cette parenthèse. En tout cas, pour nous, ce projet n'est pas acceptable au plan financier. Nous avions des doutes, mais maintenant cela se révèle au grand jour. A la fin, on fera les comptes. D'ailleurs, c'est écrit. En cas de difficulté, c'est la Ville qui se porte garante pour "Eau de Paris", c'est normal, mais ne croyons pas une seconde que l'opération tiendra compte réellement des 10 millions de coût de raccordement du réservoir à la Ville.

Donc, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Yves CONTASSOT, j'avoue que je suis un peu abasourdi parce que le projet urbain, proposé dans l'usine d'Auteuil, permet de financer, et même au-delà, les travaux préalables à réaliser par "Eau de Paris". Le loyer capitalisé est de 13,8 millions d'euros, ce qui couvre largement le montant…

M. Yves CONTASSOT. - Sur combien d'années ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est normal, tu fais le calcul par mois. Le versement va être un versement immédiat. Il y a un taux d'actualisation. Aujourd'hui, ce qui est négocié avec les preneurs, c'est un loyer capitalisé de 13,8 millions d'euros. La façon de présenter les choses me paraît quand même assez discutable.

Je le rappelle, on a d'un côté, quelque chose qui relève du Schéma directeur du réseau d'eau non potable, voté par le Conseil de Paris à l'automne 2015, de l'autre côté, il y a une valorisation, et cette valorisation se traduit par un projet extrêmement intéressant, qui va représenter des loyers capitalisés. Ces loyers capitalisés couvrent largement les travaux de raccordement et de rénovation proposés par "Eau de Paris". Le montant total est plafonné pour "Eau de Paris" à 8,96 millions d'euros, dont 8,3 de coûts de travaux et 660.000 d'études et de frais généraux. Franchement, je trouve que l'argumentaire est d'une très très grande faiblesse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 22).

2019 DU 50 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e). - Scission en volumes de la copropriété de l'ensemble immobilier de la Tour Maine Montparnasse, Nouvelle Tour Montparnasse. - Protocole foncier n° 1.

2019 DU 51 - Nouvelle Tour Montparnasse. - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant à l'examen conjoint, puisque l'accord a été demandé aux différents groupes, et il a été donné à la séance, et je vous en remercie.

Je vous propose donc d'examiner conjointement les projets de délibération DU 50, DU 51 et l'amendement technique n° 190.

Par la fusion des deux listes d'inscrits, je vais d'abord donner la parole à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je note avec satisfaction que l'opération Maine-Montparnasse avance à grands pas puisque depuis mars 2018, nous examinons un nouveau projet de délibération quasiment à chacun de nos Conseils.

Cette opération de longue haleine constitue l'un des projets d'aménagement majeur de ces dix prochaines années à Paris avec la reconstruction d'un cœur de ville à Montparnasse, avec l'ambition d'effacer les affres d'un urbanisme sur dalle obsolète auquel se substituera un urbanisme sur rue.

Cet objectif général recueille pour l'instant le consensus de la Mairie centrale et des trois maires concernés sur la requalification du quartier, à la fois sur le bâti, mais aussi sur l'espace public qu'il nous faut repenser à l'aune des nouvelles normes et des nouvelles aspirations de la vie dans la cité.

Même si la Ville n'est pas complètement entrée dans une démarche de co-construction, une large concertation a été entreprise depuis mai 2018, avec deux réunions publiques, une présentation au conseil de quartier Pasteur-Montparnasse et plusieurs marches exploratoires dans le 15e.

Cette concertation devra encore associer davantage les riverains pour aboutir à un projet qui, nous l'espérons, constituera une référence internationale en matière d'urbanisme.

Parmi tous ces projets, sur 9 hectares, ce soir, nous examinons celui de la nouvelle tour qui aspire à atteindre de nombreux objectifs très ambitieux : nouveau symbole architectural avec un socle épaissi, des balcons filants, des matériaux beaucoup plus performants, une nouvelle teinte plus claire pour la façade, identité de la tour.

Révolution énergétique : une tour en harmonie avec son environnement et conforme au Plan Climat, certifié BREEAM Excellent, H.Q.E., rénovation exceptionnels et B.B.C.A. Une tour plus attractive avec de nouvelles fonctions plus en osmose avec son temps : programmation innovante en matière de bureaux, nouveaux services, commerces, restaurants, un café, un hôtel, une serre de production agricole au sommet, des accès plus accueillants. En détachant la tour du centre commercial actuel, en requalifiant les espaces extérieurs avec plus de végétal, en revalorisant les accès à la tour et en regroupant plusieurs fonctions actuellement dispersées.

Nul ne conteste que cette proposition de la nouvelle A.O.M., pour donner une seconde vie à une tour si mal aimée, était la plus performante pour marquer une nouvelle ère pour ce quartier.

Néanmoins, sur une opération de cette envergure, permettez-nous d'exprimer, avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, et plusieurs collègues, plusieurs réserves au permis de construire que nous avons d'ailleurs signé récemment.

Tout d'abord, nous nous interrogeons, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, sur la nécessité d'augmenter la surface de la Tour de près d'un hectare - s'agit-il seulement de l'épaisseur de la nouvelle façade, comme on nous le dit ? - ainsi que sa hauteur de 23 mètres, même sans impact sur l'ombre porté et si c'est pour la serre de production agricole, je sais que dans le 14e arrondissement Marie-Claire CARRÈRE-GÉE partage cette préoccupation. Tout cela, ce n'est pas rien dans le paysage parisien.

Les nouveaux espaces créés devront être accessibles aux Parisiens : le club de sport, la cafétéria du 14e étage, la serre, un des trois halls qui pourrait servir d'espace d'expositions. Le choix du verre aussi qui habillera les façades devra éviter d'être trop réfléchissant.

L'extrême ambition de diviser par trois les consommations énergétiques de la Tour autour de 80 ou de 50 kilowattheures par mètre carré par an pour les espaces de bureau devrait être généralisée à l'ensemble de la tour.

Il serait pertinent d'étudier la piste d'un raccordement de la Tour à "Climespace". Je crois que c'est ce qui est en cours, d'ailleurs, puisque cette société m'a confirmé son intention d'implanter un réseau autonome à l'occasion de l'opération Maine-Montparnasse.

L'aménagement de la place Raoul-Dautry en vue de l'aménagement des conditions de circulation autour de la Tour pour en faciliter l'accès et l'intervention des secours est aussi un objectif à atteindre.

Sur ce sujet connexe, l'évolution de l'offre de stationnement pour les voitures, même si les parkings sont sous utilisés, et les deux-roues motorisés est-elle suffisante ? 30 mètres carrés simplement au niveau moins 4 ! D'autant plus que nous nous efforçons de végétaliser, de libérer le terre-plein central du boulevard de Vaugirard de ses motos, sans qu'elles se dispersent, pour autant, dans tout le quartier. 600 emplacements motos ont déjà été réalisés tout le long du boulevard.

Il me faut aussi évoquer l'impact du chantier de la Tour sur le quartier pendant 40 mois afin que tous les engagements inscrits dans la demande de permis de construire et dans l'étude d'impact limitent les nuisances causées aux riverains, même si le projet lauréat est sans nul doute celui qui minimise les démolitions et conserve quasi-intégralement la structure de la Tour avec un volume de matériaux de démolition réduit au minimum : 15 camions par jour.

D'une manière générale, le grand nombre de projets d'envergure sur ce site nécessite une mise en cohérence rigoureuse, malgré le caractère privé de la quasi-totalité des constructions à venir ; et merci d'avoir prévu un comité de pilotage.

Concernant, rapidement, le deuxième projet de délibération, la nouvelle organisation en volumes opérée par la scission de la copropriété de l'E.I.T.M.M. génère une augmentation de quote-part des droits à construire sur la dalle Jean Tossan pour la Ville de Paris.

Des projets pourront voir le jour. Je pense, en premier lieu, à la rénovation totale du centre sportif Armand Massard, très dégradé. La constitution d'un volume en mono-propriété permettra, d'ailleurs, une gestion plus simplifiée de cet équipement.

Je pense également au souhait des riverains et touristes de redonner à ce quartier sa dimension culturelle avec, pourquoi pas, notamment un deuxième conservatoire municipal dont le 15e arrondissement manque cruellement.

La création d'un équipement d'accueil de petite enfance serait également opportune, tout comme des habitats pour étudiants et chercheurs, très nombreux dans notre arrondissement, le 2e arrondissement universitaire à Paris et pourquoi pas, là aussi, un grand campus universitaire lié au site d'Agro Paris.

Nous sommes les garants ici, tous, les uns et les autres, de la cohérence de ce gigantesque projet. Il nous faut penser les grands enjeux de cette transformation urbaine, ne pas nous tromper dans les aspirations des riverains et des usagers, définir des hauteurs à ne pas dépasser, des volumes à respecter, parachever l'arc vert structurant qui reliera Brassens au pôle Montparnasse en passant par les rives de Seine, le but étant de créer là, avec audace, un quartier novateur, international.

Nous avons la chance, mes chers collègues, de pouvoir contribuer à façonner ce nouveau quartier de Paris du XXIe siècle en plein cœur de notre ville, quartier célébré dans le monde entier et contemplé par tous. Nous le ferons de façon collaborative, bien sûr, avec les habitants et tous les acteurs économiques, sociaux, culturels, institutionnels, en co-construction dans le cadre d'un comité de site à mettre en place.

Ainsi, aussi bien au plan démocratique que de l'aménagement de la ville, ce site représentera - c'est notre souhait à tous, sans doute - une référence mondiale et exemplaire révolutionnant l'urbanisme du nouveau siècle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

J'interroge Marie ATALLAH et Jérôme GLEIZES, ils sont inscrits tous les deux.

Ils interviennent tous les deux ?

Non, seulement Marie ATALLAH.

Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il nous est demandé de nous prononcer sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire pour la nouvelle Tour Montparnasse. C'est la première fois que nous pouvons, en tant qu'élus, apporter une contribution sur cette réhabilitation de la Tour Montparnasse. En effet, notre pouvoir ici consiste en l'octroi ou non du permis de construire.

Concernant la rénovation de la Tour, à la lecture du projet de délibération, on constate des avancées positives et des éléments intéressants. Sur le plan énergétique d'abord, rappelons que la Tour Montparnasse a été construite au début des années 70. Il est donc logique d'attendre de sa rénovation des économies d'énergie importantes. Les objectifs sont ambitieux puisqu'ils visent à diviser par trois la consommation réelle de l'immeuble et s'inscrivent dans les objectifs fixés par le Plan Climat de 2018.

La programmation de bureaux qui recourent fortement à l'usage de l'informatique est, nous le savons, fortement énergivore. Nous espérons que ce paramètre a bien été pris en compte et n'aura pas d'impact négatif sur le potentiel des économies d'énergie.

Sur le plan de la réutilisation des matériaux issus du chantier, la démarche d'économie circulaire apparaît clairement positive. La démolition de la Tour aurait été une aberration écologique et nous nous félicitons que cette réhabilitation s'appuie sur la conservation, le réemploi, le recyclage ou la rénovation des matériaux existants.

En revanche, d'autres éléments sont de nature à nous questionner sur différents points. D'abord, sur la densification de la Tour qui sera à la fois élargie et rehaussée. Nous nous interrogeons sur la création de nouvelles surfaces de bureaux alors que Paris comporte déjà encore beaucoup de bureaux vacants.

Nous nous posons également des questions sur la surélévation prévue de 23 mètres au sommet de la Tour pour réaliser une serre de production agricole. La production agricole en ville est un enjeu important que les écologistes portent depuis toujours. Toutefois, concernant la production sous serre, je voudrais souligner que la production hors sol est plus polluante et moins vertueuse que la production en pleine terre car elle est soumise à une forte consommation de ressources, que ce soit en énergie ou en eau.

Pour autant, le modèle de production sous serre peut avoir du positif à condition, d'une part, qu'elle soit autonome en énergie, ce qui sera le cas selon le projet de délibération ; et d'autre part, qu'elle soit exemplaire dans le type de végétaux qu'elle prévoit.

Pour les objets énergivores comme les tours, l'objet est bien de tout faire pour contrebalancer ces faiblesses structurelles. Concrètement, la future Tour Montparnasse a-t-elle pour ambition d'être, un jour, en autoproduction en termes énergétiques ?

Sur les places de stationnement, 900 mètres carrés de locaux de stationnement vélos sont prévus ; on peut s'en réjouir. Nous nous réjouissons moins pour les 19 places de parking supplémentaires créées à l'échelle de la Tour. Bien sûr, ce chiffre est faible, mais il indique qu'une légère augmentation du volume des véhicules particuliers est prévue sur le site. Cela va à l'encontre du travail mené depuis 2014 sur la réduction de la place de la voiture dans la ville.

Oui, le P.L.U. actuel, si la Tour devait être reconstruite aujourd'hui, imposerait moins de places de parking. Ces 19 places en plus sont du fait de règles antérieures, dans un Paris qui se construisait autour de la voiture.

Néanmoins, comme il y a environ 1.700 places au total, dont environ 900 réservées aux occupants de la Tour, une réflexion serait-elle menée sur des usages alternatifs d'une partie d'entre elles ? Je pense à des espaces de logistique urbaine pour desservir le dernier kilomètre ou encore à des places de deux-roues motorisés qui envahissent déjà le trottoir dans ce quartier.

Sur le "timing" de cette demande de permis de construire, durant le 2e trimestre de 2019, cette année, une équipe pluridisciplinaire, chargée d'élaborer un scénario d'aménagement global du quartier Montparnasse, relatif à tout le périmètre Mouchotte, gare Montparnasse, abords de la Tour et le secteur Edgar Quinet, va rendre son travail. Il aurait été vraiment plus intéressant, pour nous, que nous ayons connaissance de ce travail avant de rendre un avis ponctuel sur "oui ou non, ce permis de construire est valable".

Concernant la concertation, nous souhaitons qu'elle soit poursuivie pour que les habitants et les habitantes puissent avoir une vision globale des propositions des futurs aménagements afin de donner leur avis en toute connaissance de cause.

Pour être clair, les habitants devront être davantage associés à la décision de ce scénario global de Montparnasse incluant la nouvelle Tour, via des ateliers publics d'urbanisme notamment et pas seulement à travers un registre électronique pour recueillir des avis individuels sans débat collectif.

Ce projet de la nouvelle Tour doit être examiné dans le cadre du réaménagement de l'espace à l'échelle du quartier. Un cadre d'un projet plus important de rénovation du quartier qui nous amènera sur la durée du réaménagement aux années 2030. On a donc quatre ans de travaux dans le cadre du projet encore plus important pour la rénovation du quartier et on aura le temps de nous prononcer sur le permis.

Comme je l'ai dit et c'est la position des Ecologistes depuis toujours, les tours sont structurellement et totalement énergivores pour plusieurs raisons bien connues :

- leur construction complexe nécessite des matériaux très sophistiqués dont la fabrication consomme beaucoup d'énergie ;

- le fonctionnement en tant que tel nécessite également beaucoup d'énergie puisqu'elles utilisent systématiquement des ascenseurs dont l'usage génère également des charges très élevées pour les occupants ;

- avec les vitres qui font effet de serre dans toutes les tours, la climatisation est indispensable, en particulier dans un monde touché par des changements climatiques importants.

Enfin, sur les enjeux globaux de sobriété, les enjeux climatiques que je viens de mentionner…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure !

Mme Marie ATALLAH. - J'ai encore du temps.

Les enjeux climatiques que je viens de mentionner nécessitent une approche globale, ambitieuse, quand on a l'occasion de repenser tout un quartier, comme c'est le cas ici.

Le futur projet d'aménagement du quartier Montparnasse, avec l'augmentation des flux de personnes dans la gare et dans le centre commercial, va automatiquement générer une augmentation d'activités de toutes sortes.

Nous souhaitons que le futur quartier Montparnasse soit un exemple de sobriété, un projet de morceau de ville en transition qui fait décroître fortement son empreinte écologique et sort de toute consommation non responsable.

Enfin, nous souhaiterions savoir, Monsieur le Maire, quels seront le bilan carbone et l'empreinte écologique du nouveau quartier Montparnasse ? Car au final, c'est bien cela qui compte dans un monde post-carbone, ce projet de réaménagements est l'occasion de dédensifier, de débitumiser, de recréer le plus possible d'espaces de pleine terre pour aller vers une meilleure résilience de Paris. Est-ce que la nouvelle tour affichera un bilan carbone neutre ? C'est toute la question.

Vous aurez compris, Monsieur le Maire, les choses sont rarement négatives ou positives. Souvent il y a un peu des deux, mais quand le flou l'emporte sur l'enthousiasme, nous préférons la prudence dans l'attente de nouveaux éléments qui nous convaincront sur l'ambition écologique de ce futur quartier du sud-ouest de Paris.

Notre groupe s'abstiendra sur les deux projets de délibération DU 50 et 51.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Comme je suis encore novice dans la présidence des séances du Conseil, je n'avais pas à l'esprit que la discussion commune de deux projets de délibération amenait à ce que le temps d'intervention soit automatiquement doublé, mais je vous remercie de n'avoir fait que 8 minutes 40.

Je donne la parole à Carine PETIT, en espérant qu'il n'y aura pas un effet d'imitation.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Absolument pas.

J'aimerais juste rappeler, puisque notre Conseil est en effet amené à se prononcer sur l'étude d'impact préalablement à l'obtention du permis de construire pour cette tour, que le projet, qui est retenu et qui va maintenant se mettre en œuvre - en tout cas, je l'espère, une fois ce permis de construire délivré - était le plus sobre en termes de densification. Il était également le "meilleur" pour la construction et la restauration d'une tour, telle que Montparnasse, de manière durable. Je tiens quand même à le rappeler.

Cet avis, que nous nous apprêtons à voter, est loin d'être un blanc-seing ou un chèque en blanc pour la manière dont on va confier maintenant la réalisation d'un des chantiers qui sera l'un des plus importants et impressionnants de Paris, et qui devrait commencer dans l'année qui vient.

C'est loin d'être un chèque en blanc, puisque la Ville et notre Conseil s'apprêtent à donner un avis extrêmement vigilant sur un certain nombre de points et c'est bien indiqué. C'est notamment sur l'évolution et la manière dont le chantier sera géré, sur les objectifs aussi en matière de consommation des ressources et sous l'angle également de l'aspect carbone, que vous avez relevé, chers collègues.

Il y a juste un point que j'aurais aimé relever : la concertation des habitants pleine et entière. Là aussi, nous devons être collectivement vigilants et maintenir ces contributions citoyennes qui ont été vraiment réalisées à chaque étape de ce projet depuis maintenant plus d'un an.

Ce que je voulais relever et adresser à Jean-Louis MISSIKA est qu'y compris dans l'avis que nous nous apprêtons à voter, il est bien intégré que la maîtrise des effets cumulés des différents chantiers, dans un périmètre certes magique et majestueux mais restreint à l'échelle aussi d'une vie de quartier, impose une coordination générale, dont le cadre et les modalités de participation devront être rapidement définis.

Il est vrai que cela devient maintenant un vrai sujet pour les habitants et pour les acteurs de ce quartier. On fait notre petit groupe de travail et notre comité de pilotage qui réunit presque 50 personnes autour de la table, représentants d'une copropriété, amicale de locataires et représentants des commerçants. Je crois qu'il faut que l'on soit, là aussi, à la hauteur de cette magnifique étape de ville pour Montparnasse.

En tout cas, je suis aussi satisfaite comme maire que ce chantier, ce projet urbain soit mené tambour battant, mais avec systématiquement le temps du débat public et le temps du débat politique aussi au sein de notre assemblée. C'est comme cela que nous devons continuer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

La parole est à Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais confirmer tout ce qu'a dit Carine PETIT parce que nous avons approuvé en Conseil d'arrondissement, absolument de façon unanime, les appréciations dont elle vient de faire part.

Je voudrais dire que les élus UDI-MODEM de Paris, et du 14e arrondissement en particulier, soutiennent complètement ce projet : il a été bien mené, il a été bien concerné et il a été bien coordonné. Pour faire court, je vais éviter de vous dire tout le bien que j'en pense et j'irai directement à quelques points de vigilance, comme l'a dit Carine PETIT.

En tout cas, ce sera un fantastique nouveau quartier à Paris et une centralité commerciale. Je dis simplement, étant donné la densité commerciale que cela va représenter, que le moment venu il faudra réussir cette exploitation commerciale et il ne faudra pas se louper sur les études préalables.

Néanmoins, j'ai quatre petits points : la logistique, le nœud modal, la circulation et l'esthétique urbaine globale ou l'élégance du projet.

Sur la logistique, c'est évident qu'il faudra être d'autant plus vigilant qu'on va concentrer au même endroit pratiquement 90.000 mètres carrés commerciaux et qu'il faudra les approvisionner. Nous en avons déjà parlé, il faudra aussi sans doute penser plus largement et efficacement les espaces de logistique. Je le redis car c'est quelque chose d'important.

Le nœud modal concerne un point un peu critique. J'en ai fait mon leitmotiv dans ce Conseil de Paris. C'est la concentration des encombrements et l'augmentation de la fréquentation des lignes de métro conjuguées à l'augmentation de la fréquentation de la gare Montparnasse, 30 millions de visiteurs annuels supplémentaires, avec une ligne 13, une ligne 6, une ligne 12 et une ligne 4 déjà totalement saturées.

En tant que praticien quotidien de la ligne 13, j'appelle au secours les pouvoirs publics. Je sais que la Ville de Paris ne dirige pas "Ile-de-France Mobilités", mais si on ne s'alarme pas plus fort et plus haut, on n'obtiendra aucun résultat. Il faut anticiper l'asphyxie totale du métro et du nœud modal sous cet espace nouveau, qui plus est quand il sera terminé et qu'il recevra l'affluence qu'il mérite.

Le troisième point est celui de la circulation. Je n'ai pas très bien compris si on fermait le tunnel, la trémie de l'avenue du Maine de façon temporaire ou de façon définitive. J'ajoute à cela qu'il faudra un jour, avec la réduction des files de la rue Froidevaux, telle que cela a été fait, avec la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc, avec ce qui restera donc de sorties de Paris par l'avenue du Maine traditionnelle, avec une place de Catalogne qui recevra un report de circulation, et je ne suis pas sûr qu'elle soit véritablement assez solide et faite pour cela, avec une rue Alain qui est déjà saturée et qui évacue évidemment la circulation vers de nouveaux accès au périphérique. Je dis simplement qu'un jour il faudra quand même, pour finaliser le tout, se repencher sur un plan de circulation qui organisera la circulation dans ce quartier et aussi la sortie sud de Paris.

Enfin, dernier point, l'élégance urbaine du projet. J'estime là, mais je sais que Jean-Louis MISSIKA est vigilant, qu'il y a une absolue nécessité de donner aux futures constructions autour de la nouvelle tour, une architecture remarquable, une architecture véritablement exigeante.

Pour terminer, mais Carine PETIT l'a très bien dit, il est vrai que ces trois chantiers en même temps, le centre Gaîté, la gare Montparnasse, qui est déjà bien avancée, plus la tour, c'est beaucoup de nuisances. En l'occurrence, la concomitance de ces trois chantiers doit être assortie d'une communication et d'une vigilance constante vis-à-vis des riverains, c'est évident.

Voilà, en tout cas, très beau projet et soutien unanime.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Eric AZIÈRE.

Dernière intervenante avant de donner la parole à Jean-Louis MISSIKA, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, "grand doigt", "veuve noire", "balafre", depuis plus de 40 ans, les brocards ne manquent pour railler la Tour Montparnasse et sa haute silhouette sombre…

J'ai de l'humour, donc je ne dis rien, mais…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ne pompez pas l'oratrice !

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - De son inauguration en 1973 jusqu'à nos jours, l'édifice a en effet fait souvent l'unanimité contre lui. Les Parisiennes et les Parisiens le trouvent laid. Il ne s'agit ni plus ni moins que

d'un monolithe marron esseulé de 210 mètres de haut, mal planté sur un parvis désordonné et sans aucune autre ambition que d'empiler le maximum d'étages de bureaux les uns sur les autres.

Aujourd'hui encore, la disgrâce et l'étrangeté de cette construction continue de fasciner. Dans "Sérotonine", Michel Houellebecq écrit, je cite : "La tour Totem avait plusieurs fois été classée parmi les bâtiments les plus laids de Paris, sans jamais se hisser à la hauteur de la tour Montparnasse, régulièrement désignée dans les sondages comme l'immeuble le plus laid de France, et dans un sondage récent de Touristworld comme le plus laid du monde, juste derrière l'Hôtel de Ville de Boston".

Devant cette anomalie, il fallait d'une manière ou d'une autre agir pour réparer et réhabiliter le quartier, qui souffre par ailleurs des dérives des politiques des années 1960 de création d'autoroutes urbaines et d'urbanisme sur dalle.

Mon groupe et moi-même soutenons donc le projet de nouvelle tour Montparnasse. Beaucoup de points positifs sont à noter.

S'il vous plaît, vous n'êtes peut-être pas d'accord avec ce que je dis, mais vous pouvez peut-être faire un petit peu moins de bruit ! Ce serait gentil, parce que j'entends en écho.

Beaucoup de points positifs sont à noter. Tout d'abord, si on en croit les maquettes et les différents "designs" qu'on nous a fourni, la nouvelle tour Montparnasse sera beaucoup plus belle que l'ancienne et s'insèrera davantage dans son environnement urbain. De couleur claire, dotée d'une façade blanc crème et beige, plus lumineuse, plus aérienne, la nouvelle tour sera débarrassée de son côté vert fumé de couleur brune et bénéficiera d'un parvis plat, accessible à tous, mettant fin à un urbanisme sur dalle obsolète.

Par ailleurs, la tour Montparnasse du futur promet d'être écologique, ce que n'était absolument pas l'ancienne, à la fois bourrée d'amiante et mal isolée.

A cet égard, les résultats de l'étude d'impact environnemental apparaissent globalement favorables. Le projet est conforme au Plan Climat adopté en mars 2018. La nouvelle tour sera entièrement désamiantée, consommera moins d'énergie, réutilisera ses vitres originales pour sa construction, et une serre de production agricole sera installée à son sommet.

Si je soutiens donc le projet de nouvelle tour et plus globalement de réhabilitation du quartier Maine-Montparnasse, j'aimerais toutefois attirer votre attention sur certains points d'inquiétude qui restent encore à mes yeux en suspens.

Premièrement, le risque d'être toujours en travaux pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, ce qui représenterait certainement un manque à gagner économique, compte tenu de l'afflux de touristes attendus pour cet événement. La fin des travaux est prévue pour début 2024, mais les grands chantiers prennent souvent du retard. J'en veux pour preuve l'exemple du théâtre du Châtelet. Il serait dommage de donner au monde entier l'image d'une Ville assombrie par les gravats et assourdie par les bruits de pioche.

Deuxièmement, je tiens à mettre en garde notre Assemblée sur l'amoncellement d'un trop grand nombre de commerces concentrés dans la même aire. Je m'explique. La nouvelle tour comprendra de nouveaux commerces, faisant suite à l'agrandissement des surfaces commerciales du centre Gaîté, de la gare Montparnasse, et l'ouverture prochaine d'un hypermarché Leclerc avenue du Maine. Nous devons donc réfléchir collectivement à offrir aux habitants des espaces de respiration pour que le tout s'insère plus harmonieusement dans l'environnement du quartier.

Enfin, je veux terminer mon intervention… Ce n'est pas faux, j'ai noté, Monsieur. Merci, c'est gentil.

Enfin, je veux terminer mon intervention en évoquant le sujet des transports et du stationnement, car la transformation du quartier Maine-Montparnasse entraînera inévitablement un afflux de visiteurs, de touristes. Or, dans le projet, je ne lis rien sur ce sujet ; cela me semble une erreur.

Aujourd'hui, la station de métro Montparnasse-Bienvenüe est une des stations les plus empruntées de Paris, et c'est en amont qu'il faut s'interroger sur une politique de transports en commun à même d'accompagner ce projet pharaonique. Même chose pour le stationnement.

150.000 personnes se rendent chaque jour à la seule gare Montparnasse et on dénombre seulement 6.000 places de parking, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans cette enceinte. Par ailleurs, ces emplacements de stationnement ne sont absolument pas adaptés aux véhicules deux-roues.

Je propose donc de profiter du lancement de ce gargantuesque projet urbain pour repenser entièrement le stationnement des deux-roues motorisés, dont le nombre a considérablement augmenté ces dernières années, et cela même si d'importants travaux ont déjà été réalisés en ce sens, en tout cas dans le 15e arrondissement. Il est évident que la mairie du 15e, avec son maire Philippe GOUJON, associera les citoyens et les conseils de quartier à ce projet qui modifiera le paysage des trois arrondissements concernés de manière assez spectaculaire.

Pour conclure, j'aimerais emprunter ces mots à André Malraux, alors ministre de la Culture qui, en 1959, admirant la maquette de la tour, s'exprimait ainsi : "Paris peut se réjouir. La colline de Chaillot possède le Trocadéro,

l'étoile a son Arc de Triomphe, Montmartre, le Sacré-Cœur, la montagne Sainte-Geneviève le Panthéon, Montparnasse aura son beffroi." Un beffroi dont Paris pourra enfin être fière, nous l'espérons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Marie ATALLAH, votre record n'aura pas été battu.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci à tous nos collègues de ces jugements positifs à l'égard de ce projet extrêmement ambitieux.

Vous avez compris que nous avons deux projets de délibération assez techniques aujourd'hui. D'une part, l'avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire, dans le cadre de la consultation préalable des collectivités pour la tour Montparnasse, d'autre part cette scission en volume de la copropriété de l'ensemble immobilier de la tour Maine-Montparnasse, les deux sujets étant liés, car pour pouvoir piloter correctement ce projet, la scission en volume est indispensable, compte tenu du nombre considérable de copropriétaires qu'il y a autour de ce quartier Montparnasse.

Alors, cette nouvelle Tour Montparnasse, elle représente, je crois, et certains d'entre vous l'ont souligné, les valeurs pour lesquelles nous nous battons en ce qui concerne le patrimoine parisien : conserver l'existant plutôt que le détruire ou le défigurer, avoir une approche bioclimatique très ambitieuse, réemployer les matériaux, introduire de la mixité fonctionnelle et sociale.

Lors d'un concours qui a vu s'affronter 6 équipes d'architectes et dont les résultats ont été rendus publics au Pavillon de l'Arsenal, c'est une équipe de jeunes architectes français, la Nouvelle A.O.M., qui s'est distinguée justement par son respect de l'existant et de l'écologie du lieu. C'est d'ailleurs ce que souligne l'étude d'impact sur laquelle nous sommes amenés à nous exprimer ce soir : la nouvelle tour s'intégrera mieux dans le paysage parisien, elle sera mieux reliée au quartier et permettra de réduire drastiquement son empreinte carbone.

Je pense que cela vaut la peine de se pencher en détail sur la transformation écologique de la tour. Le projet réutilise la quasi-intégralité des structures existantes. Les vitrages existants sont réemployés à l'intérieur, les consommations en eau potable seront réduites de 2,5 fois. La consommation énergétique passe de 700 kilowatts-heures d'énergie primaire par mètre carré et par an à 50 kilowatts-heures. La tour Montparnasse sera d'ailleurs l'un des premiers bâtiments à disposer du label B.B.C.A. Rénovation, qui évalue l'énergie et le carbone. C'est exactement l'approche que nous portons à travers le Plan Climat.

Ce projet est une excellente nouvelle pour la démarche urbaine qui s'engage sur l'ensemble du quartier Montparnasse, car il donne le ton et fixe la barre assez haut de ce que nous défendrons en termes d'urbanisme et d'architecture.

Passer d'une tour monofonctionnelle très consommatrice, difficilement atteignable et sombre, à cette tour ouverte, diverse, ancrée dans le sol avec ses patios, agrémentée de balcons et d'une serre, mieux adaptée au vent et au soleil est très prometteur.

J'entends les remarques et les doutes qui peuvent être formulés sur le projet, en termes d'impact touristique, de gestion du chantier, d'approvisionnement, je vous confirme que nous resterons attentifs à ces points, car nous avons des rendez-vous réguliers avec les copropriétaires de la Tour et nous travaillons en confiance avec eux. C'est cela gérer un commun urbain, c'est un partenariat de confiance entre l'acteur public et les acteurs privés. Et bien évidemment, les partenaires que sont les usagers de la Tour, mais également les riverains, nous serons embarqués dans cette concertation permanente que j'appelle de mes vœux.

Soyons déjà conscients de la grande qualité du projet, le Conseil de Paris est appelé aujourd'hui à se prononcer sur une rénovation exemplaire portée par un acteur privé, qui pourrait en inspirer beaucoup d'autres.

En ce qui concerne la scission en volume, là aussi projet de délibération assez technique mais essentiel pour permettre d'enclencher le renouvellement du quartier Montparnasse. Le dysfonctionnement et l'obsolescence du quartier tiennent pour beaucoup à l'organisation juridique de l'ensemble immobilier. Le modèle existant jusque-là avec 280 copropriétaires de types et de tailles très différents n'avaient pas permis de créer du consensus et de se transformer en gouvernance de projet, ce qui est essentiel pour une transformation aussi importante que celle du quartier Montparnasse.

Ce projet de délibération permet de valider la scission en volume souhaitée par les copropriétaires, pour créer des copropriétés plus petites dans lesquelles les copropriétaires partagent une véritable communauté d'intérêt, et cela permet aussi, M. GOUJON l'a souligné, de séparer l'équipement sportif municipal et donc, d'en acquérir une maîtrise complète.

A court terme, cette scission permet la rénovation de la Tour Montparnasse, essentielle pour enclencher la dynamique, ainsi que celle du C.I.T., la petite tour donnant sur la place du 18 juin.

La ville à tout intérêt de s'inscrire dans cette dynamique pour rendre possible le projet urbain dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre dans ce Conseil, et dont nous partageons les priorités avec les mairies d'arrondissement concernées : prolonger la rue de Rennes jusqu'à la gare, créer plus d'espaces publics et plus d'espaces verts, diversifier les commerces sans augmenter la surface commerciale, introduire de la mixité avec du logement, des équipements, améliorer la situation des mobilités douces dans le quartier. Nous sommes confiants en ce qui concerne la qualité des projets qui vont émerger de ce cahier des charges, et nous allons avoir à juger rapidement les 4 projets urbains que nous avons organisés dans le concours d'urbanisme sur le quartier.

Donc, le Conseil de Paris est appelé, à travers ces deux projets de délibération, à rendre possible le renouveau du quartier, afin de s'extraire d'une situation urbaine qui ne satisfait personne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 190 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 190 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 50).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 51).

Ils sont donc tous les deux adoptés.

2019 DU 56 - Ateliers RATP Vaugirard - 218 rue de la Croix Nivert (15e). Avis du Conseil de Paris sur la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DU 56 relatif aux ateliers RATP Vaugirard.

Je redonne la parole à Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la crise du logement a poussé de nombreuses familles à quitter la capitale et dans le même temps empêché de nombreux Franciliens qui travaillent à Paris de pouvoir y vivre du fait du prix trop élevé des loyers, de l'atonie des mises en chantier et d'une demande en flux tendu.

Je me félicite donc ce soir que la restructuration des sites industriels de la R.A.T.P. permette de construire de nouveaux logements. Ce projet urbanistique important pour les Parisiens est le fruit d'un protocole d'accord signé en 2014 entre la Ville et la Régie autonome des transports parisiens, pour la création d'ici 2024 de 2.000 logements dont la moitié de logements sociaux.

Parmi les 8 projets prévus par le protocole, l'un d'entre eux concerne le XVe arrondissement et comprend la restructuration et l'aménagement des ateliers de maintenance du métro sur le site de Vaugirard, entre les rues de la Croix-Nivert, Desnouettes et Lecourbe.

Pour le dire vite, les anciens ateliers de maintenance de la ligne 12 vont se transformer prochainement en nouveau quartier Parisien. Etendue sur un peu plus de 2 hectares, l'opération a pour objectif de restructurer les activités présentes sur le site, pour mieux intégrer les ateliers dans la ville, tout en créant des logements, des équipements, et une nouvelle voie pour faciliter les liaisons dans le quartier.

Sur l'emprise actuelle, il est prévu la création de 65 % de surfaces végétalisées sous forme de toiture, de 440 nouveaux logements, dont 50 % en accession libre et 50 % en locatif social, d'une nouvelle rue qui représentera

environ 2.000 mètres carrés d'espaces publics, d'une halte-garderie multi-accueil, et de nombreux locaux commerciaux.

Sur ce projet à la fois ample est ambitieux, j'aimerais attirer votre attention sur 6 points qui me paraissent particulièrement saillants.

Tout d'abord, il est important que le site de maintenance de la ligne 12 du métro soit modernisé et restructuré sur place, et non transféré ailleurs, c'est-à-dire en dehors de Paris. En effet, le projet actuel permet de maintenir l'emploi en ville, tout en permettant la création de nouveaux logements accessibles à tous, en priorité aux salariés de la R.A.T.P., qui n'ont malheureusement pas toujours les moyens d'habiter à Paris. Ceci est très handicapant pour eux, car comme vous le savez sûrement, ils sont amenés à travailler sur des créneaux horaires décalés.

Ensuite, je pense qu'il est important que les commerces qui ouvriront dans ce nouveau quartier à venir soient des commerces de proximité et non pas uniquement de grandes enseignes. J'aimerais savoir si des mécanismes sont prévus pour garantir cela et sur quels critères seront attribués les locaux commerciaux.

Je veux également mettre en garde contre un écueil dans lequel nous ne devons pas tomber, celui de la densification de population sans prendre en charge en amont les équipements publics nécessaires. Comme vous le savez, le 15e arrondissement a gagné plus de 12.000 habitants en vingt ans. Pour que cette population nouvelle s'intègre de manière fluide, il faut mener en parallèle de la politique du logement, une politique de création de crèches, d'écoles, de collèges, de lycées, de conservatoires, et d'équipements sportifs et culturels.

J'aimerais savoir ce qui est fait pour accompagner l'avènement de ce nouveau quartier. Le fait de construire une halte-garderie en plein cœur du projet est une très bonne chose, mais j'aimerais savoir si d'autres équipements sont à l'étude.

Autre sujet important : celui du logement social. Dans le cadre de la première phase du projet, 237 logements doivent être construits, dont 104 en logement social. Je regrette que sur ces 104 logements, moins d'un tiers soient en PLS, car il est important de veiller à créer une réelle mixité sociale dans ce nouveau quartier.

Enfin, en ce qui concerne l'étude d'impact qui nous intéresse ici, j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur les risques de nuisances sonores et vibratiles. En effet, le projet du lot n°3 consiste en la réalisation d'un immeuble d'habitation construit en superstructure sur les ateliers de maintenance des équipements de la R.A.T.P. L'actualisation de l'étude d'impact évoque la création d'une coupure acoustique et vibratile du lot C, j'aimerais également en savoir plus sur cette coupure.

Pour conclure…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Moi aussi j'aimerais conclure... Allez-y, terminez.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - J'aimerais apporter un dernier point de questionnement, celui des nuisances occasionnées par les travaux. L'étude d'impact ne dit pas un mot de cette question, ce qui est bien dommage. Quelles sont les mesures prévues pour que la phase chantier, démolition et construction du projet n'engendre pas trop de désagréments pour les riverains ? Il est bien sûr positif que Paris, et le 15e arrondissement en particulier, se transforme et que de nouveaux quartiers naissent. Il est également essentiel de préserver la tranquillité des habitants pendant la durée des travaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

A 22 heures, au troisième jour de la séance, j'invite les orateurs à respecter les temps de parole du règlement intérieur.

La parole est à Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire du 15e, c'est à vous.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La première phase de ce projet est actuellement en travaux et se terminera à l'horizon 2022. Tout ceci se passe bien. La seconde phase, à l'horizon 2026, commence. Une réunion publique de concertation s'est tenue en mairie le 23 janvier, avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE. Là aussi, je crois que les riverains ont apprécié cette réunion.

Depuis 2014, nous accompagnons la R.A.T.P., avec la Ville, dans ce projet ambitieux, pour insérer au mieux cette vaste emprise de deux hectares, jusqu'à présent inaccessible au sein de son quartier. Je dois dire que la R.A.T.P. a été vraiment exemplaire jusqu'à présent, notamment en termes de concertation, de respect de l'environnement, de respect des riverains.

Nous souhaitons que ce chantier serve d'exemple jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'en 2026. Comme c'est actuellement le cas, des réunions de comité de pilotage devront être organisées systématiquement et un certain nombre de mesures devront être mises en place pour réduire les nuisances du chantier : protections, arrosage des sols, plans de circulation, interruption du chantier pendant la sieste des enfants de la crèche, respect des horaires de

chantier, communication et information des personnes de la crèche et de la "Maison Sainte-Germaine", qui héberge des personnes en situation de handicap.

Il est indispensable également de garantir la sécurité et le confort des enfants de la crèche pendant les travaux. Conformément aux recommandations de l'A.R.S., une vigilance particulière devra être portée à la dépollution des sols. Les terres analysées devront faire l'objet d'une gestion spécifique en cas d'excavation.

S'agissant des nouvelles constructions, un important travail d'insonorisation devra être mené sur les logements, notamment ceux situés au-dessus des ateliers, c'est-à-dire le lot C. Nous avons noté que le porteur du projet s'engage à réaliser une coupure antivibratoire par boîtes à ressort métallique, qui semble une solution performante. Effectivement, nous l'avons remarqué.

Concernant la création de la voie nouvelle permettant de relier la rue Lecourbe et la rue Théodore-Deck, elle devra privilégier des déplacements doubles pour limiter les nuisances générées par les nouveaux passages.

Sur la seconde phase, nous tenons également à ce que les nouveaux bâtiments, qui sont en train d'être dessinés par les architectes, soient exemplaires sur le plan du développement durable et que les projets choisis satisfassent à la plus grande qualité architecturale. De même, les tons retenus pour les façades devront faire preuve de sobriété. Il apparaît avant tout indispensable de veiller à la hauteur des nouveaux bâtiments afin de ne pas densifier exagérément ce quartier.

Comme exprimé à maintes reprises, nous avons pu obtenir, après de longs combats, la préservation des bâtiments - n'est-ce pas, mon cher collègue Jean-Louis MISSIKA, ma chère collègue Claire, - datant de 1910, situés à l'angle Desnouettes - Croix-Nivert, qui représentent de véritables marqueurs, des signaux forts pour le quartier et témoignent d'une architecture intéressante qu'il faut préserver. Il s'agit en effet de conserver la mémoire de ce site industriel. Une entrée de qualité sur le site pourra être créée, avec l'aménagement d'une voie piétonne végétalisée qui traverserait le site jusqu'à la voie nouvelle.

Notre souhait est également de végétaliser au maximum ce site pour améliorer le cadre et la qualité de vie des riverains.

L'arrivée d'une nouvelle population entraînera des besoins en équipements publics et en commerces dans le quartier. Un équipement de petite enfance est déjà prévu ainsi que des commerces et la réinstallation du Théo-Théâtre.

Une réflexion devrait être menée sur les entrées et sorties de véhicules liés à l'exploitation du site et leur impact sur le quartier.

Par ailleurs, le site dispose d'un réseau d'éclairage qui doit être maintenu en activité la nuit notamment, et il faudra veiller à ce que cet éclairage ne gêne pas les habitants.

En outre, les équipements et dispositifs techniques créés devront être parfaitement intégrés pour ne pas générer de nuisances visuelles ou sonores pour le voisinage.

Nous attendons que ces recommandations ainsi que celles de l'A.R.S. soient prises en compte dans la réalisation de ce projet de très grande ampleur sur deux hectares - plus de 400 logements, je le rappelle - que nous avons approuvé et réalisé, je souligne cet aspect des choses car ce n'est pas toujours le cas, notamment avec la Ville, mon cher Jean-Louis - il faut bien le reconnaître -, en parfaite concertation avec les élus et avec les riverains. Donc un satisfecit à la R.A.T.P.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, mes chers collègues, Madame BLADIER-CHASSAIGNE, Monsieur Philippe GOUJON, de ces interventions.

Ce projet est le fruit du protocole Ville R.A.T.P. que nous avons signé en début de mandature et qui, à l'époque, était tout de même - je voudrais le rappeler - une petite révolution, puisqu'en fait, c'était la première fois que nous décidions conjointement avec la R.A.T.P. de repenser l'insertion des équipements industriels dans la ville. On parle d'ateliers de maintenance de trains, de maintenance de bus, de l'insertion des équipements industriels dans la ville, et donc, de proposer un véritable projet urbain mixte, équilibré et au service des habitants.

Aujourd'hui, nous avons fait la preuve que c'était faisable, mais, à l'époque où nous avons lancé ces projets, il y avait encore des questions qui se posaient, notamment celle du bruit et de la séparation entre l'habitation et l'équipement industriel. Le projet Vaugirard - Croix-Nivert est effectivement une belle opération, dont nous voyons déjà les premières réalisations autour de la nouvelle voie créée, qui représente 2.000 mètres carrés d'espace public supplémentaires. C'est un bel exemple d'évolution d'espace à vocation industrielle qui garde les fonctions, parce que la R.A.T.P. et la Ville de Paris souhaitent que ces activités industrielles restent sur le territoire parisien et ne soient pas délocalisées. Ces fonctions restent en socle, mais, dessus, viennent se construire 440 logements : 50 % en

accession libre, 50 % en locatif social. Comme cela a déjà été dit - je crois que c'est très important également - ce locatif social est principalement à destination des employés de la R.A.T.P. pour qu'ils puissent être à proximité de leur outil de travail.

C'est aussi l'occasion de travailler l'insertion des ateliers Vaugirard dans le quartier Croix-Nivert, avec un travail sur les espaces verts alentours et la création d'une crèche.

Comme l'a fait remarquer M. GOUJON, nous nous sommes également attachés à préserver ce qui pouvait l'être de l'outil du bâtiment industriel, qui est un magnifique bâtiment. Les deux principales entrées de ce bâtiment ont été préservées, non sans difficultés parce que c'était un exercice très compliqué de conserver ces deux bâtiments. Je crois que c'est aussi notre mission de garder la mémoire de ce patrimoine architectural industriel qui est absolument magnifique et que nous devons conserver quand cela est possible.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 56).

2019 DU 63 - Mise en œuvre des échanges dématérialisés relatifs aux autorisations d'urbanisme. Projet de convention entre la Ville de Paris et les représentants de l'Etat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'Exécutif a déposé un amendement technique n° 191 sur le projet de délibération DU 63 relatif à la mise en œuvre des échanges dématérialisés relatifs aux autorisations d'urbanisme.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 191 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n0 191 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 63).

2019 SG 2 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme "DataCity".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération SG 2 concernant une convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme "DataCity".

La parole est à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Mes chers collègues, les nouvelles technologies de l'information et de la communication transforment nos villes. Cela contribue à une ville plus ouverte, intelligente et durable.

Justement, la plateforme d'"open data", les données de "Big Data" permettent un accroissement considérable et un développement efficient de la gestion de l'énergie - mobilité, déchets - et des opportunités de travail. La convention de partenariat proposée entre la Ville de Paris et les partenaires de "DataCity" est une excellente initiative, un programme devenu récurrent que nous soutenons au groupe UDI-MODEM. Nous aimerions cependant attirer votre attention sur les points suivants, peu développés dans la convention.

L'environnement y est déjà, mais n'oubliez pas de mettre l'humain au cœur du processus. Veillez toujours à des obligations de moyens et de résultat sur la sécurité des données, des idées et projets. Mettre en place des M.O.O.C. ou des tutoriels pour favoriser l'inclusion numérique. C'est un très bel événement qui se profile à nouveau sur 2019. Il serait bien que la communication soit plus ouverte à des publics moins avertis.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre brièveté. Nous y sommes sensibles.

La parole est à Jérôme GLEIZES. Jérôme GLEIZES retire son inscription.

La parole est donc à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'aurais plusieurs questions sur ce projet de délibération. Est-ce que l'on veut une ville intelligente, ou est-ce que l'on veut une ville bête ? Forcément, on veut une ville intelligente. Déjà, nous sommes d'accord sur ce point. Mais cela ne suffit pas. Qu'est-ce qu'une ville intelligente ? Parce que la question des innovations qui est posée, c'est si on fait les innovations au service de l'intérêt général, qui répondent aux besoins, et donc qui améliorent les usages de la ville, dans l'intérêt général, ou bien est-ce qu'on veut une ville qui soit encore plus un terrain de jeux, via les nouvelles technologies, pour des opérations nouvelles lucratives, pour les intérêts privés, et cela pour moi, ce serait la ville bête. OK ?

C'est pour cela que ce projet de délibération est passionnant, et il aurait passionné Henri Lefebvre parce que, sur la question du droit à la ville, que l'on doit émanciper des intérêts privés, cette question du "DataCity" et de l'"open data" l'aurait passionné. C'était des problématiques qui ne se posaient pas dans les années 70.

On est face à des collectes de nombreuses données urbaines qui posent énormément de questions sur les relations entre la ville, les technologies et les T.I.C. Depuis la loi République numérique, les données collectées, dans le cadre des délégations de service public, peuvent être fournies aux pouvoirs publics qui le demandent, et d'ailleurs, nous devrions pouvoir les mettre en "open data" puisque la Ville est assez précurseur sur la question de l'"open data". Je pense qu'on doit continuer sur cet accès libre des données bien sûr collectives, et non, dépersonnalisées comme nous le faisons.

Dans le projet de délibération, les données sont considérées comme le cœur de la recherche de nouvelles solutions, de nouveaux services urbains, pour une meilleure qualité de vie. C'est comme cela que les choses sont présentées. Cela pose la question de la sécurité des données, comme l'a dit la collègue précédemment.

Le projet de délibération s'engage à respecter la C.N.I.L. et le R.G.P.D., mais le R.G.P.D. se prononce pour la protection des données personnelles.

Première piste que je vous propose, c'est que la Ville de Paris engage des démarches avant-gardistes, proactives, sur la préservation des données personnelles et collectives, parce qu'il peut y avoir des données collectives qu'il faut protéger. On voit bien qu'il peut y avoir une volonté, en termes de recherche marketing, de prendre, de capter nos données. Souvenez-vous des batailles que nous avons menées, certains, dans cette assemblée, contre les panneaux numériques à capteurs intégrés de données. Nous estimions que nous n'avions pas, même à titre individuel et sans être fiché, à servir, par nos regards, de base de données pour les recherches marketing d'intérêt privé.

Là où je m'interroge beaucoup plus, c'est sur le pôle d'innovation "Numa". Vous vous en doutez. Le pôle d'innovation "Numa", c'est là où il y a des partenaires privés pour répondre aux défis urbains. Pourquoi pas. D'abord, il n'y a aucune garantie que les innovations, qui vont être faites dans ce cadre, vont rester ouvertes et partagées. Or, c'est une question fondamentale.

Le Paris en commun, ce n'est pas le terrain de jeux des intérêts privés. Donc, s'il y a des nouvelles innovations urbaines grâce aux données de la Ville, cela doit être des innovations partagées et libres.

Quels sont les risques d'accaparement de la propriété intellectuelle des solutions trouvées ? Questions de brevetage, d'innovation ? Si on a, à un moment donné, de gros partenaires privés qui rappliquent. Dans les partenaires de "DataCity", vous avez "Cisco". "Cisco" est un partenaire habitué des acquisitions d'entreprise. Ce n'est pas spécialement un gentil qui laisse les petites "start-up" innover. C'est plutôt un gros appétit.

Dans les autres partenaires, on a E.D.F., SFR, Nexity. On a aussi d'autres entreprises, pour moi, carrément contestables d'un point de vue social, fiscal ou environnemental.

Si vous prenez "Foodora", vous m'excuserez, "Foodora" ne respecte absolument pas le droit social, "Foodora" n'est pas un modèle de la ville intelligente. "Foodora", c'est la ville "conne" par excellence, parce que c'est l'exploitation de livreurs à vélo, c'est une captation de marge de commission pour les petits restaurateurs. A l'arrivée, c'est un modèle plus que problématique, et on doit nous, par contre, y opposer une coopérative des livreurs à vélo qui pourrait aussi avoir un maillage de solidarité avec les petits restaurateurs.

Vous avez aussi l'entreprise "Deloitte", qui est réputée pour avoir participé à de l'évasion fiscale, épinglée en ce moment par des rapports européens. Vous avez "L'Oréal", et là, on retrouve "Total", excellent. Je ne suis pas sûre que l'on ait envie de construire une ville intelligente de la "DataCity" avec "Total".

Je termine. Ville intelligente, "open data". Ce n'est pas aux "big data" ni aux intelligences artificielles ni aux algorithmes d'être décisionnaires de la gestion d'un quartier ou d'une ville. On a une vraie réflexion à avoir sur la data au service des citoyens pour éclairer la décision citoyenne et lancer le projet dont l'objectif est de dégager du profit pour quelques-uns.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie beaucoup Danielle SIMONNET. Elle me fournit l'occasion assez rare, pour finir, de bien marquer la différence et l'opposition frontale qu'il y a entre l'économie des communs, et l'économie planifiée et administrée. Parce que l'économie des communs, cela consiste justement à pouvoir faire travailler ensemble des acteurs publics, des "start-up", et des acteurs privés. Votre hostilité radicale au secteur privé vous interdit… Madame, je ne vous ai pas interrompue. Votre hostilité radicale à tout ce qui est privé, et même au mot privé, vous interdit de pouvoir comprendre ce qu'est un commun urbain. "DataCity", c'est un commun urbain, et ce qui vous est présenté ici, c'est la quatrième édition d'un programme qui rencontre un succès de plus en plus important. Une vingtaine de partenaires, publics et privés, se sont engagés pour y participer, dans un cadre d'innovation ouverte et partagée, et je vous rassure tout de suite, les prototypes qui sont produits dans le cadre de "DataCity" sont protégés par la convention qui est signée, et ne peuvent pas être accaparés par les acteurs privés qui participent à ce projet.

Cette année, ce sont onze challenges qui ont été élaborés par les partenaires, en lien avec plusieurs directions de la Ville de Paris. Ce qu'il y a de vraiment intéressant dans ces défis, c'est que les directions de la Ville s'impliquent de plus en plus, et les responsables qui accompagnent les projets sont de plus en plus intéressés.

Par exemple, plusieurs de ces projets sont au cœur de notre politique, des politiques que nous portons : la priorité aux feux tricolores pour les mobilités douces, la gestion organisée des engins en "free floating", la qualité de service de l'autopartage, la recharge des véhicules professionnels électriques, la rénovation énergétique des logements, la réduction des travaux en ville, la logistique sans déchets d'emballage, l'incitation aux activités sportives pour les femmes.

Comme les autres années, la Ville de Paris n'apporte pas de subvention mais apporte un appui technique pour cette conception des défis urbains, pour sélectionner et accompagner les "start-up" qui y répondent. Ce programme constitue un véritable outil de formation opérationnelle qui permet à plusieurs personnes, dans chaque direction de la Ville impliquée, de se sensibiliser à la Data science et de co-construire avec des grands comptes et des "start-up" des solutions qui utilisent ces outils de la Data science et de l'intelligence artificielle.

C'est une expérience essentielle que nous devons acquérir, justement, le plus vite possible pour ne pas être démunis face aux grands acteurs du privé et notamment aux G.A.F.A.M. Cette expérience permet, justement, aux Directions de la Ville, de développer des stratégies de plus en plus ambitieuses qui, bien au-delà de la politique d'"open data" que nous menons depuis huit ans, s'étendent maintenant à toute une série de nouvelles applications qui améliorent la qualité du service public pour les usagers. Les solutions développées seront dévoilées lors d'un événement de clôture en juin prochain.

Ce programme "DataCity" est exemplaire de ce que nous devons faire dans les années qui viennent pour profiter de cette révolution technologique, mais également armer les agents de la Ville pour qu'ils ne soient pas démunis face à cette transformation urbaine de première ampleur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 2).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de Maison des médias libres.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au projet de Maison des médias libres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il y en a une dizaine tout de même. Il y a deux vœux identiques : les vœux référencés n° 177 et n° 178 relatifs au projet de Maison des médias libres.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, effectivement vous l'avez dit, pour ce projet de Maison des médias libres, un vœu a été voté en Conseil d'arrondissement le 24 janvier dernier.

Le vœu que je présente au sein de notre Conseil vise, avant tout, à rappeler le droit à la formation et la liberté d'expression qui sont des éléments garants du fonctionnement démocratique d'une nation, les difficultés économiques que rencontre la presse, on l'a vu encore durant nos débats, quand on a évoqué le journal "L'Humanité", et notamment la presse écrite d'information et d'opinion - c'est une réalité aujourd'hui.

Il faut rappeler aussi que la France pointe au 33e rang seulement du classement mondial de la liberté de la presse établi par "Reporters sans frontières" ; et puis, il y a le débat du moment sur les fausses informations.

Je tiens à rappeler un événement qui a marqué le 11e arrondissement de Paris et toute la France. C'est évidemment l'attentat du 7 janvier 2015 qui a visé "Charlie Hebdo", en plein cœur de notre ville, et qui évidemment a complètement ciblé la liberté de la presse, considérant l'attachement des habitants de Paris à ces faits.

Vous dire aussi que cette Maison des médias libres est soutenue par 70 structures : des médias indépendants, des diffuseurs, des producteurs, des structures professionnelles de l'édition et de la formation, des éditeurs de structures de l'éducation populaire et des ateliers d'artistes.

Ce projet a pour objectif d'être un lieu public de rencontre, d'échange, d'exposition et de formation autour des métiers du journalisme. Ce projet avait candidaté pour "Réinventer Paris" au "Transfo", 69, boulevard de Charonne ; il n'a pas été retenu.

Le vœu que je propose, sur proposition de François VAUGLIN et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, vise en sorte que soient engagées des démarches pour rechercher, avant l'été, un site alternatif, cohérent avec la taille, l'esprit et la portée du projet présenté sur ce site Charonne, permettant d'accueillir la Maison des médias libres dans le 11e arrondissement ou, à défaut, dans un autre arrondissement parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Qui présente le vœu n° 178 ?

Il faut que vous vous mettiez d'accord. Il n'y en a qu'un des deux, soit c'est Nicolas BONNET-OULALDJ, soit c'est Joëlle MOREL.

C'est Joëlle MOREL ? Nicolas BONNET-OULALDJ donne-t-il son accord ? Nicolas BONNET-OULALDJ fera donc une explication de vote, très bien.

La parole est donc à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation des médias en France est inquiétante à plusieurs points de vue :

- d'une part, car la presse écrite traverse une situation économique difficile ;

- d'autre part, le paysage médiatique français est de plus en plus largement dominé par de grands groupes industriels, ce qui les rend dépendants des pouvoirs politiques et économiques.

En réaction à cette situation préoccupante, des médias appartenant à la presse libre et indépendante, souvent issus de l'économie sociale et solidaire, se sont réunis autour d'un projet de création d'une Maison des médias libres visant à réunir une centaine de journalistes et d'en faire un pôle citoyen, pédagogique, ouvert au grand public, permettant de promouvoir le débat, la liberté de la presse et de lutter contre la manipulation de l'information.

Depuis 2016, les Ecologistes soutiennent ce projet et demandent à la Ville d'appuyer la création d'une Maison des médias libres sur le territoire parisien. Le groupe Ecologiste avait déposé un vœu, en novembre 2016, qui - je vous le rappelle - a été adopté par notre Conseil.

La Ville n'a pas trouvé de lieu pour accueillir ce projet. Le groupe des médias indépendants a fini par candidater dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris II" sur le site Nation 1. Ce projet a été plébiscité lors du premier jury, puis rejeté lors du second jury, grâce à une nouvelle composition du jury.

Incompréhensible, ce vote des élus socialistes au jury ! Curieux, ce vœu proposé par les élus socialistes qui est en contradiction avec leur vote pendant le jury ! Nous déposons donc, collectivement, avec les groupes Communiste et "Génération.s", un vœu.

Nous demandons que notre Ville engage avec une grande détermination, avec persévérance, avec une grande volonté, des démarches pour rechercher, avant l'été 2019, un site permettant d'accueillir la Maison des médias libres dans le 11e arrondissement ou, à défaut, dans un autre arrondissement parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci.

Je voudrais remercier tous les élus et tous les groupes, indépendamment de leur couleur politique, qui ont déposé ces vœux car ils sont très variés. Ces deux vœux vont dans le même sens.

Effectivement, Madame MOREL, le projet porté par la Maison des médias libres n'a pas été retenu par le jury de "Réinventer Paris II" sur le site de Nation 1. Je voudrais vous rappeler qu'il n'y avait pas que des élus socialistes qui votaient dans ce jury. Il y avait des experts indépendants, il y avait des élus de l'opposition.

Le projet qui a été retenu était un projet d'une qualité exceptionnelle. D'ailleurs, quand on regarde la façon dont la presse, y compris celle qui se revendique des médias libres, a accueilli le projet "MurMure", on se rend compte que ce projet avait les qualités nécessaires pour être légitimement choisi.

Ceci étant et conformément aux engagements pris ici même, engagements que j'ai renouvelés directement au responsable du projet des médias libres, la Ville de Paris soutient ce projet et fera ses meilleurs efforts pour trouver un site d'accueil à ce projet. Nous avons missionné la Direction de l'Urbanisme pour rechercher un site adéquat avec les porteurs de projet. Déjà, de premières pistes se sont ouvertes. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de ces recherches.

Je n'ai donc aucun problème à donner un avis favorable à ces deux vœux. Nous sommes, tout autant que vous, soucieux de trouver une solution d'accueil pour la Maison des médias libres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je remercie d'abord Philippe DUCLOUX d'avoir rappelé ma question d'actualité dans la semaine.

Nous sommes confrontés à une situation paradoxale. Il y a un appel à projets "Réinventer Paris" sur lequel les élus du 11e arrondissement semblent tous être d'accord pour créer cette Maison des médias libres. Finalement, il en ressort un autre projet et on se retrouve avec deux vœux.

Je voudrais dire que, jamais, on n'a eu autant besoin d'une Maison des médias libres après ce qu'il vient de se passer - cette semaine, - à Mediapart. On n'a jamais autant eu besoin d'un contre-pouvoir que dans une démocratie qui fout le camp, comme je l'ai dit dans ma question d'actualité, où la presse est soit asphyxiée pour des raisons financières par les banques, soit étouffée, soit intimidée par le pouvoir en place.

Ce n'est pas une question simplement de "Réinventer Paris", ce n'est pas qu'une question de local, ce n'est pas qu'une question de 11e arrondissement, même si je salue le travail des élus du 11e arrondissement et M. le Maire qui préside notre Assemblée, c'est une question profondément politique qui regarde les Parisiens et qui regarde la France. C'est pourquoi on a besoin d'un engagement ferme du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Y a-t-il d'autres explications de vote, en sachant que, de là où je suis, j'ai l'impression que tout le monde est d'accord ? Donc, cela facilitera incontestablement le vote de ces deux vœux.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 177 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 83).

Même vote évidemment pour le vœu n° 178 puisqu'il est identique.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 84).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la présence d'une bâche publicitaire sur la gare Saint-Lazare.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 179 relatif à la présence d'une bâche publicitaire sur la gare Saint-Lazare.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, la Ville dispose d'un règlement local de publicité qui indique que toute publicité est interdite sur des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ce faisant d'ailleurs, elle reprend une disposition du Code de l'environnement.

Le Code du patrimoine, lui en revanche, introduit des dérogations pour l'installation de bâches publicitaires lorsque le monument est un bâtiment classé ou inscrit aux monuments historiques. Mais c'est à condition que les échafaudages masquent des travaux extérieurs, que les recettes perçues soient affectées au financement des travaux et que l'affichage publicitaire ne dépasse pas plus de 50 % de la surface de la bâche du chantier.

Or, il s'avère qu'une bâche publicitaire a été apposée sur la façade de la Gare Saint-Lazare, monument classé à l'inventaire, pendant deux ans et demi de juin 2016 à janvier 2019. Or, à notre grande surprise, ces travaux qui ont duré très longtemps ont laissé apparaître une façade identique à celle qu'elle avait masquée deux ans et demi plus tôt.

Donc, le groupe Ecologiste souhaite que la Maire de Paris demande quelques explications à Gares et Connexions sur le type de travaux extérieurs réalisés à la Gare Saint-Lazare, entre juin 2016 et janvier 2019, ainsi que sur la destination et le montant des recettes perçues grâce à la bâche publicitaire, afin d'éviter les abus.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Jacques BOUTAULT, de votre veille très attentive quant au respect de la réglementation de la publicité à Paris.

Effectivement, peut-être que "Gares et Connexions" a inventé des travaux invisibles, mais nous allons les interroger afin de savoir quels travaux se sont déroulés sous cette bâche, leur durée et la destination des recettes générées par la publicité qui a été faite.

Je vous propose d'émettre un avis favorable, avec toutefois le retrait du dernier considérant qui ne me paraît pas du tout adapté au sujet. Si vous acceptez cette modification...

Eh bien, j'admire votre pragmatisme et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci.

Jacques BOUTAULT a accepté l'amendement de Jean-Louis MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 85).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au TEP Ménilmontant (11e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au TEP Ménilmontant (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les vœux référencés n°s 180 et 181 relatifs au TEP Ménilmontant sont retirés de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de construction de l'immeuble "The Link" à la Défense.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n° 182 et n° 182 bis relatifs au projet de construction de l'immeuble "The Link" à la Défense.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Non, c'est Jean-Noël AQUA qui va le présenter.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

244 mètres de haut, 130.000 mètres carrés de bureaux destinés à accueillir près de 7.000 salariés au cœur du quartier d'affaires La Défense. Voilà en quelques chiffres la démesure du projet de la nouvelle tour "The Link".

L'augmentation constante de la concentration immobilière tertiaire à l'Ouest de Paris, précisément dans le quartier de La Défense, pose un réel problème de déséquilibre habitat et emploi.

Cet enjeu est au cœur du schéma directeur de la Région Ile-de-France. La ligne 1 du métro, un des principaux vecteurs de transport sur l'axe Est-Ouest, transporte actuellement 750.000 personnes par jour et sa saturation ne cesse d'augmenter. Par heure, cela représente 20.000 personnes dans chaque sens. Actuellement aucun élément sur la saturation de la ligne 1 du métro et sur l'impact de la construction de l'immeuble "The Link" ne figure dans le dossier d'enquête publique.

Voilà pourquoi, par ce vœu, nous demandons que la Ville de Paris intervienne dans le cadre de l'enquête publique sur l'immeuble "The Link" ouverte du 7 janvier au 15 février - il reste encore quelques jours - afin d'émettre un avis défavorable sur la construction de l'immeuble "The Link" en attente d'éléments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Jean-Louis MISSIKA a la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Jean-Noël AQUA pour ce vœu qui concerne le projet "The Link" à La Défense. Je ne le suivrai pas complètement sur sa proposition, mais je partage sa préoccupation concernant la saturation des lignes, notamment du RER A et de la ligne 1 du métro qui arrivent à saturation vers l'ouest. Il est clair que la capacité d'absorption de La Défense est limitée.

Mais plutôt que de nous opposer au projet "The Link", projet pour lequel l'avis de la Ville de Paris n'aura pas un grand impact, je vous propose d'interpeller "Ile-de-France Mobilités", afin que les études pour le prolongement de la ligne 1 vers Val-de-Fontenay soient accélérées. Ce prolongement, outre le fait qu'il permettra bien sûr l'accès de nouvelles populations à la ligne 1, réduirait l'intervalle entre deux trains de 105 à 85 secondes et permettrait de désengorger la fréquentation de la ligne 1. Je pense que c'est ce projet qui doit être prioritaire et demandé à "Ile-de-France Mobilités".

En parallèle, comme nous l'avons déjà exprimé dans notre contribution au SCOT métropolitain voté par le Conseil de Paris et qui est encore en débat dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, il nous paraît absolument nécessaire que les documents de planification de la Métropole aient un impact sur le déséquilibre habitat et emploi du Grand Paris, notamment le grand déséquilibre Est-Ouest. C'est un sujet que nous continuerons à porter avec vous, je l'espère, dans le cadre du travail sur le SCOT.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose en vous proposant de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Jean-Noël AQUA retire son vœu n° 182 ou plutôt le vœu de son groupe.

De ce fait, il n'y a plus que le vœu n° 182 bis de l'Exécutif que nous allons soumettre au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 86).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sauvegarde des terres agricoles du Triangle de Gonesse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Léa FILOCHE ?

Non, c'est Carine PETIT qui présente le vœu référencé n° 183.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues du soir, espoir ! C'est comme tout jeune nouveau groupe au sein de cette Assemblée du Conseil de Paris que nous avons souhaité déposer un vœu sur la question de l'aménagement du Triangle de Gonesse, et du coup du projet dit EuropaCity, et donc de la destruction de ces terres agricoles.

C'est pour cela que je ne reviendrai pas dans le détail du projet EuropaCity, mais de nombreux vœux ont déjà été déposés dans cette Assemblée. Quand même, il faut bien reconnaître que nous restons mystérieusement muets sur ce dossier.

Depuis le début, on dit que nous n'aurions pas comme élus de Paris la légitimité pour prendre position sur la création d'un méga complexe commercial et de loisirs dit "EuropaCity". Je rappelle tout de même les infrastructures routières, logistiques, aéroportuaires, les différentes pollutions sonores et atmosphériques, les consommations

d'énergie qui sont générées par ce type de projet, que très souvent nous combattons quand il s'agit de notre ville en disant qu'il faut faire autrement ou en tout cas ne plus jamais faire comme cela.

Oui, EuropaCity est aux antipodes du développement aussi des nouveaux petits commerce, des nouveaux métiers de commerçants que nous développons ici, à Paris, mais dans d'autres communes de France quand des élus se battent aussi pour des centres-villes vivants qui seraient à reconquérir. Les promoteurs de ce projet mettent en avant les emplois, les formidables emplois qui seraient créés, mais les alternatives existent bien et elles aussi seront, par exemple, créatrices d'emplois.

Autre point, la densification et l'urbanisation menacent aujourd'hui les espaces agricoles, les espaces verts en Ile-de-France. La pression foncière également rend toute installation d'agriculteurs "bio" difficile et particulièrement dans notre région. EuropaCity va donc radicalement dans le sens contraire de ce que nous pensons pour conserver et développer la ceinture maraîchère agricole dans l'Ile-de-France, autour de notre ville, que nous appelons pourtant de nos vœux, y compris dans des textes que nous votons.

C'est pourquoi je propose que ce soir le Conseil de Paris dise quelque chose sur le projet EuropaCity en se prononçant contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On avait bien compris en 2 minutes 45 et tout est clair.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Carine PETIT pour son intervention, et j'ai une proposition honnête à lui faire. Nous nous trouvons ici dans un cas typique, je crois, de gestion des communs métropolitains, un projet qui impacte la Métropole dans son ensemble car il touche à des terres agricoles, aura un impact commercial important. Pourtant, les instances de décision ne se trouvent pas à l'échelle métropolitaine mais à l'échelle communale ou départementale. De plus, ces instances locales ne sont pas d'accord entre elles vis-à-vis du projet, notamment les deux Conseils départementaux voisins, qui ont des opinions divergentes sur ce projet.

Ainsi, je ne pense pas - je maintiens ce point de vue - que ce soit au Conseil de Paris de se prononcer sur ce sujet, car il dépasse largement nos frontières et que c'est un sujet métropolitain. C'est plutôt aux instances à l'échelle de ces communs métropolitains, c'est-à-dire d'un côté le Conseil de la Métropole du Grand Paris et de l'autre, le Conseil régional.

Je propose donc qu'un débat ait lieu dans ces deux instances, que les groupes politiques puissent s'exprimer à cette occasion. Ils sont représentés dans les différentes instances, ainsi que les collectivités locales concernées par le projet, et c'est en ce sens que je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui nous invite à débattre de ce sujet à la Métropole et à la Région.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Carine PETIT, vous acceptez de retirer le vœu n° 183 ?

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - On accepte à ce stade ce soir le processus au sein de la Métropole, puis peut-être de revenir aussi au niveau du Conseil de Paris, puisqu'un élu métropolitain, un élu parisien peut porter une parole identique, y compris dans deux Assemblées.

Nous veillerons donc à ce que la parole des élus parisiens soient portée contre ce projet EuropaCity. Et si tel est le cas, nous reviendrons par cohérence, pour proposer de nouveau au Conseil de Paris de se prononcer.

Nous sommes donc pour le vœu, nous nous prononçons pour le vœu de l'Exécutif présenté par Jean-Louis MISSIKA.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, merci.

Le vœu n° 183 est donc retiré. Il ne reste plus que le vœu n° 183 bis, sur lequel Jérôme GLEIZES a demandé une explication de vote au nom de son groupe.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

J'allais faire l'explication de vote sur le n° 183 en appelant à le voter. Je vais donc faire l'explication de vote sur le vœu n° 183 bis.

M. MISSIKA a une culture sur ce sujet des communs, même si la définition qu'il a donnée tout à l'heure pose problème. Le commun, ce n'est pas le fait que le privé ait accès à des données publiques ; c'est quand même un peu plus généraliste que cela.

Il devrait savoir depuis le fameux article de Hardin, "La Tragédie des biens communs" de 1969, que, justement, les communs, il ne faut pas que ce soit traité au niveau du local, sinon on arrive à de mauvaises solutions. Par conséquent, la proposition qu'il fait n'est pas forcément la meilleure. Dans votre réponse, vous disiez qu'il fallait voir cela au niveau du territoire concerné. Non, tout justement, il faut que ce soit sur l'ensemble des territoires, et notamment sur...

Alors j'avais mal compris. Par rapport à ce sujet-là, le Conseil départemental du 93 avait pris position contre…

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est ce que j'ai dit.

M. Jérôme GLEIZES. - Eh bien alors, pourquoi on ne prend pas de position contre en tant que 75, dans ce cas ? Non, on n'est pas d'accord sur le fond, mais au moins on est d'accord pour en débattre.

Nous appelons donc à voter le vœu n° 183 bis pour en débattre à la bonne instance.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Exactement !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 87).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la publication des autorisations d'urbanisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 184 relatif à la publication des autorisations d'urbanisme.

Yves CONTASSOT le présente.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il s'agit d'un vœu qui concerne les autorisations d'urbanisme, qui jusqu'à octobre 2018 étaient publiées régulièrement au Bulletin municipal officiel et qui, depuis, n'y figurent plus, car il y a une carte interactive qui a été mise en ligne sur le site Paris.fr.

Simplement, les fonctionnalités de cette carte ne répondent pas aux besoins des associations qui suivent régulièrement l'évolution des demandes d'urbanisme et qui permettent de voir dans quelle mesure un permis qui avait été déposé a été autorisé, pas autorisé, modifié, etc., d'autant plus que cette carte n'a une durée de vie, si j'ose dire, que de 6 mois.

Ainsi, ce que nous demandons, c'est qu'on retrouve cette capacité de pouvoir suivre l'ensemble des demandes d'urbanisme dans le temps, avec l'ensemble des fonctionnalités qui existaient au B.M.O. - soit le B.M.O., soit sous une autre forme. En tout cas, on souhaite que l'ensemble de ces fonctionnalités soient mises à disposition de l'ensemble des associations.

Cela nous semble être de bonnes pratiques en matière de transparence et de démocratie participative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Vous avez bien décrit, cher Yves CONTASSOT, les méthodes et les dispositifs d'information et de publication de la Ville.

Je souhaite y ajouter la description de nos objectifs d'évolution pour comprendre la position que nous allons prendre concernant votre vœu. Il s'agit à la fois de moderniser l'administration, de simplifier les procédures, de réduire l'impact carbone, de faciliter les démarches tant pour les Parisiens que pour les agents de l'administration parisienne en charge de ces missions.

Dans le domaine des autorisations d'urbanisme et jusqu'en 2018, nous diffusions à la fois les demandes et obtentions au B.M.O. Cette démarche n'était pas obligatoire et nécessitait plusieurs manipulations lourdes : l'affichage strictement obligatoire pour les demandes étaient en mairie d'arrondissement, et pour les décisions, à la fois en mairie et sur les parcelles.

En plus de ces obligations, nous avons développé la cartographie interactive sur "Paris.fr", donc vous avez parlé, qui permet de visualiser les demandes et les décisions jusqu'à 6 mois d'ancienneté. Cela implique qu'un projet déposé en mars 2018, et dont la décision est intervenue en septembre 2018, figure aujourd'hui toujours sur la cartographie, car c'est la date de la dernière action qui compte.

La Ville ne souhaite pas revenir aux anciennes méthodes avec la diffusion au B.M.O., qui d'une part n'est pas obligatoire et d'autre part est plus énergivore en temps et en papier et contraire aux objectifs que j'ai décrits.

Mais pour rendre le dispositif de la cartographie interactive perfectible, nous vous proposons d'étudier son évolution en y insérant des filtres pour affiner les recherches et augmenter la temporalité. Notre objectif est clair : il

s'agit de retrouver les mêmes fonctionnalités offertes par le B.M.O. papier, mais de les retrouver électroniquement, comme vous l'avez signalé.

Je vous propose donc de bien vouloir retirer votre vœu en échange de notre volonté de travailler dans ce sens, que je viens de vous décrire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Yves CONTASSOT, retire-t-il le vœu de son groupe ?

M. Yves CONTASSOT. - Oui, merci, Jean-Louis MISSIKA.

Ce que je souhaite simplement, c'est que les associations qui sont en demande soient associées à la réflexion, de manière à ce qu'on soit certain de trouver les bonnes solutions.

Sous cette réserve - je vois que vous l'approuvez -, nous retirons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Je pense que la réserve est levée par Jean-Louis MISSIKA qui a opiné du chef. De ce fait, le vœu n° 184 est retiré.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude de l'évolution du design des barrières Vauban.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 185 relatif à l'étude de l'évolution du design des barrières Vauban.

Valérie NAHMIAS le présente.

Vous avez la parole.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons tous les barrières Vauban, en fer, maniables, légères à transporter et permettant de multiples usages comme la limitation d'accès, la fermeture d'une voie, la délimitation, sécurité et protection. Elles s'installent aussi vite qu'elles se retirent.

Malheureusement, depuis quelques années, ces barrières ont eu tendance à se développer et à s'installer beaucoup plus fréquemment de manière durable : Plan Vigipirate, puis Plan Sentinelle, les barrières Vauban sont devant les écoles, synagogues, églises, mosquées, ambassades, consulats ou tout autre lieu demandant une sécurité plus accrue. L'actualité avec les manifestations et les casseurs a remis en lumière ces barrières, qui ont été arrachées de leur objectif de protection pour casser des vitrines ou tout autre mobilier urbain.

Le sujet de ce vœu est d'affirmer que Paris se doit malgré tout de rester une ville accueillante, belle, design tout en assurant la sécurité de chacun qui reste un postulat de base. Nous demandons à étudier, comme le fait déjà la Commission mobilier urbain, la mise en place de barrières Vauban qui doivent rester entre les trottoirs et la route de façon permanente devant les lieux présentés ci-dessus, une possibilité d'améliorer l'esthétique de ces barrières qui resteront sur la durée, sur avenues et rues de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie, Madame NAHMIAS, pour votre intervention. Vous avez parfaitement raison, le mobilier urbain est un sujet important sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises et qui influe sur l'identité du paysage parisien.

Nous avons créé un groupe de travail sur le mobilier urbain qui réunit tous les groupes politiques. Son design est une dimension essentielle au même titre que la qualité d'usage, de fonctionnement et de sécurité et d'entretien, et cela vaut tout autant pour les mobiliers temporaires que pour les mobiliers pérennes, d'autant plus, comme vous le soulignez, que ceux-ci semblent de fait s'installer durablement dans notre espace public. Nous connaissons tous des barrières Vauban qui ne sont pas là à titre provisoire mais qui sont installées là de façon extrêmement durable.

C'est face à ce constat et dans l'idée de mettre à contribution l'écosystème des designers, que vous avez mentionnés à juste titre, que nous avons lancé le concours "Faire Design", en lien avec le Pavillon de l'Arsenal. Ce concours, pour lequel nous avions inscrit les questions de sécurité comme thèmes de réflexion a permis de faire émerger puis d'accompagner 2 projets de mobiliers au "design" innovant proposant des fonctionnalités de sécurité.

Je pense que la question des barrières Vauban est un cas à part. Ces barrières sont par nature même temporaires, leur "design" correspond à cette fonction de palissades éphémères pouvant être déplacées selon les besoins.

Alors oui, ces barrières sont désormais fréquentes dans l'espace public, devant les monuments, établissements sensibles. Oui, elles ont tendance à prendre racine. Il me semble que d'engager une étude sur leur "design" reviendrait à accepter que ce mobilier temporaire demeure sur l'espace public, ce qui est contraire à leur vocation même et à leur usage.

Je pense, en revanche, que votre vœu est l'occasion de soulever la question plus générale de l'implantation de ces mobiliers de sécurité et qu'il est important d'engager un travail collectif sur leur emplacement et sur leur aspect. C'est un travail que nous avons déjà engagé aux côtés de la direction de la voirie et des déplacements, qui prend en compte ces besoins de sécurité en amont de ces aménagements, afin de prévoir du mobilier spécifique et ainsi limiter le recours aux barrières de type Vauban.

Vendredi dernier, nous avons remplacé des barrières temporaires qui bloquaient l'accès des véhicules au parc Rives de Seine par des bancs papillon plus élégants, et qui combinent les fonctions d'anti béliers et d'agrément.

Au regard de tous ces éléments, il me semble que nous pouvons répondre favorablement à votre vœu, en le modifiant par la proposition d'étendre l'étude demandée sur les barrières Vauban, à une réflexion plus large portant sur les différents mobiliers de sécurité disposés dans l'espace public.

Je propose ainsi qu'une séance à venir du groupe de travail sur le mobilier urbain soit consacrée spécifiquement à la question du mobilier de sécurité. Je serais ravi de pouvoir y associer la Préfecture de police, si cela lui convient.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que vous acceptez, Valérie NAHMIAS, l'amendement de Jean-Louis MISSIKA ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Je l'accepte avec plaisir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE voulait faire une explication de vote.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Notre groupe votera naturellement le vœu n° 185. Néanmoins, en attendant l'évolution du "design" des barrières, plusieurs mesures peuvent être prises rapidement pour mieux gérer ces mobiliers.

En effet, de trop nombreuses barrières Vauban ne sont pas collectées après usage, elles sont alors déplacées, détériorées, détournées de leur vocation et conservent souvent pendant des semaines des restes de rubalise.

Cette situation contribue à intensifier ce sentiment de désordre et de malpropreté que dénoncent nos concitoyens. Lorsque les sites ont vocation à être protégés de façon pérenne, ces barrières pourraient alors être remplacées selon les quartiers par des croix de Saint-André ou tout autre dispositif plus qualitatif que vous évoquiez.

Enfin, comme je l'avais proposé lors de la Commission du mobilier urbain d'avril 2017, je renouvelle mon souhait que des réflexions soient menées avec la Préfecture sur les différents mobiliers de sécurité, afin de mieux les intégrer dans le paysage parisien. Cela pourrait éviter de voir fleurir dans nos rues des dispositifs disparates et souvent peu esthétiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 88).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au plan Brexit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Didier GUILLOT pour présenter le vœu référencé n° 186 relatif au plan Brexit.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous entrons dans la phase dure du Brexit à la suite du rejet par le Parlement britannique, le 15 janvier 2019. Ce Brexit aura des conséquences très fortes, notamment dans le champ de la finance, des "start-up", ou de l'innovation avec le départ de nombreux acteurs économiques de la place londonienne notamment.

Sur le territoire français, le potentiel est évalué à 2.500 emplois avec un objectif de 10.000 emplois en 2019.

Le Président de la République a organisé récemment le sommet "Choose France " en janvier 2019, ayant pour but d'attirer les investisseurs internationaux et de valoriser l'ensemble des territoires auprès de 150 chefs d'entreprises.

Le déclenchement en janvier 2019 du plan lié à un Brexit sans accord vise à protéger les intérêts des concitoyens français de l'autre côté, si je puis dire.

La Région Ile-de-France est responsable des orientations données en matière de développement économique et d'attractivité comme le prévoit la loi NOTRe à travers le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Paris, sa région et son écosystème jouent un rôle essentiel dans l'économie française avec 31 % du P.I.B. Paris Europlace, dont nous avons parlé il n'y a pas très longtemps, a déjà pris plusieurs initiatives pour attirer les relocalisations liées au Brexit. Paris Région Entreprises ainsi que "Paris&Co" jouent un rôle essentiel pour accueillir les acteurs économiques et ceux de l'innovation venant de Londres ou de la Grande-Bretagne à Paris.

La création par "Paris&Co" de l'incubateur dédié dans l'arche de la défense, est un signal fort dans ce domaine très important pour l'écosystème britannique.

A cela s'ajoute l'arrivée prochaine là aussi à la Défense de l'autorité bancaire européenne. Nous souhaitons donc que la Ville de Paris se rapproche de la Région Ile-de-France, afin d'établir ensemble et au plus vite un grand plan coordonné Brexit, visant à attirer les investisseurs et les entrepreneurs, et précise la manière dont elle compte anticiper les impacts du Brexit. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie pour votre intervention, mais j'avoue que je ne comprends pas très bien. Je suis d'accord avec vous sur l'importance du Brexit pour le paysage européen et sur la nécessité d'avoir une stratégie coordonnée pour accompagner les changements à venir. Sauf que cette stratégie coordonnée, nous l'avons élaborée avec la Région, le Gouvernement, il y a de cela facilement deux ans, qu'elle est très claire, et d'ailleurs, lorsque vous étiez président de "Paris&Co", vous y avez contribué.

Je ne vous suis pas quand vous nous demandez de nous rapprocher de la Région Ile-de-France alors que cela a déjà été fait.

En septembre 2016, nous avons participé à une conférence à Londres avec Patrick OLLIER et Valérie PÉCRESSE au lendemain du référendum pour présenter les propositions de la région parisienne sur l'accueil des entreprises britanniques qui souhaitaient rester implantées dans l'Union européenne. C'est à ce moment que le plan d'action a été mis en œuvre.

Je vous rappelle que je suis intervenu ici même, dès septembre 2016, sur le sujet. Nous avons, dans la foulée, ouvert un guichet unique, sous l'égide de "Choose Paris region " avec des équipes issues de la Ville de Paris, de "Paris&Co", de la Métropole du grand ce Paris, de la C.C.I.P., de Paris région entreprise et de business France, guichet unique qui continue à fonctionner aujourd'hui.

Nous avons également accompagné la région sur la création de collèges et de lycées bilingues, pour pouvoir accueillir les différents opérateurs. Nous œuvrons pour accueillir Bank of America, Merrill Lynch et bien d'autres prospects. Cela se fait discrètement parce que ces transferts sont toujours extrêmement complexes. Nous continuons régulièrement à recevoir des entreprises qui souhaitent s'implanter à Paris ou dans sa région. C'est aussi dans cet esprit que nous avons travaillé pour que l'autorité bancaire européenne s'installe à Paris.

Vous l'avez dit vous-même, "Paris&Co" a lancé notamment la plateforme "Fintech" d'innovation à la Défense, et nous faisons un effort d'accompagnement direct pour l'immobilier d'entreprise, ou même pour les questions de crèches ou d'accès à l'éducation.

Votre vœu, nous l'avons déjà mis en œuvre. Je vous propose de le retirer ou j'émettrai un avis négatif. Le plus simple serait de le retirer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Acceptez-vous de retirer votre vœu, Didier GUILLOT ?

M. Didier GUILLOT. - Compte tenu de la réponse, oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez votre réponse. Le vœu n° 186 est retiré.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la crèche rue de Tolbiac (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Anne-Christine LANG présente maintenant le vœu référencé n° 187 relatif à la crèche rue de Tolbiac (13e).

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité revenir sur le projet de délibération DLH 356, qui a été adopté au Conseil de Paris de décembre, et auquel je m'étais opposée au Conseil de Paris et au Conseil du 13e.

Il s'agit d'un programme de réhabilitation et de construction d'un nouveau bâtiment de 7 étages au-dessus d'une crèche dans le 13e. Je m'étais opposée à ce projet de délibération pour 2 raisons. D'abord, je pense que le temps n'est plus à la surdensification à tout crin. Le temps n'est plus à la bétonisation à tout prix de la moindre dent creuse et de la moindre parcelle et au moindre mètre carré de verdure, surtout dans un arrondissement comme le 13e, qui est déjà très minéral.

Les Parisiens, comme tous les habitants des grandes métropoles, ont besoin d'air, d'espace de respiration. Ils l'ont d'ailleurs exprimé récemment sur le TEP Ménilmontant. Il y a malheureusement une espèce de décalage entre les calendriers incompressibles des opérations d'urbanisme, et la sociologie parisienne.

De plus, et c'est la seconde raison, après avoir soutenu pendant des années la création de logements supplémentaires dans le 13e, je considère aujourd'hui que cet arrondissement n'est plus forcément prioritaire.

Donc, surdensification, logement social, nous avons aujourd'hui atteint, me semble-t-il, dans cet arrondissement, une limite.

Il y a également une troisième raison, que j'ai découverte récemment : la présence sur le site de la crèche du 158, rue de Tolbiac, construite par l'architecte Philippe Dubois-Brunet qualifiée de "patrimoine remarquable" dans une publication du Pavillon de l'Arsenal.

Or, vous avez, dans une tribune du 12 juin 2018, Monsieur l'Adjoint à la Maire, exprimé votre volonté de "conserver le patrimoine dès que possible […], de convaincre toutes les parties prenantes que la conservation et la transformation sont préférables à la démolition pour des raisons patrimoniales et écologiques". La destruction de la crèche prévue dans ce programme serait donc, me semble-t-il, en contradiction totale avec les orientations que vous défendez par ailleurs. C'est le même sujet que celui de la rue de Constantinople dans le 8e.

Le jury d'architecture prévu le 30 janvier dernier a été annulé. Ma question est donc la suivante : comment prévoyez-vous de modifier le programme, étant donné les éléments que je viens de vous donner ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Madame LANG, pour cette intervention, et merci d'être une lectrice attentive de ce que je peux publier, notamment dans "Le Moniteur". Cela fait effectivement longtemps que j'insiste sur le devenir de ce patrimoine parisien. Il est primordial de modifier notre manière d'intervenir sur les bâtiments existants et de creuser le sujet de la préservation plutôt que la démolition, pour plusieurs raisons : pour des questions patrimoniales ou de meilleur bilan carbone, avec moins d'impact et de nuisances pour l'environnement.

J'ai affirmé à plusieurs reprises que les préoccupations patrimoniales rejoignaient l'urgence environnementale. Il faut donc prévoir de restructurer plutôt que de démolir, de réemployer plutôt que de jeter, et prévoir l'évolutivité des bâtiments dès leur conception, travailler sur les matériaux, utiliser les filières sèches. C'est donc bien une approche patrimoniale durable et contemporaine du projet que nous prenons pour Paris. Bien sûr, cela a des limites. Il faut peser les avantages et les inconvénients pour chaque opération et au cas par cas, comme pour l'opération sur la crèche Tolbiac.

Concernant le devenir de ce site et plus particulièrement du bâtiment de la crèche Tolbiac, comme vous le demandez, nous pourrons venir présenter en 6e Commission l'ensemble des éléments relatifs au patrimoine et au projet. Comme vous l'avez dit, le jury qui a été programmé le 30 janvier, a été ajourné afin d'avoir ensemble cet échange aujourd'hui.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu et vous propose un rendez-vous prochain devant la 6e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Explication de vote de Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Une rapide explication de vote contre ce vœu. Précisons qu'Anne-Christine LANG avait voté deux fois pour le projet. C'était dans un passé probablement lointain, avant un énième retournement de veste.

Excusez-moi d'être impertinent, mais on est en fin de Conseil.

Revenons sur le fond. La crèche en question n'a, à ce jour, pas fait l'objet de travaux. Après de nombreuses réunions dans le 13e arrondissement, avec des gens qui travaillent les dossiers, c'est l'option de la démolition qui est apparue la plus intéressante, avec une reconstitution de 68 berceaux au sein du programme de "Paris Habitat" et la

construction à la place de 32 logements intermédiaires, la cession de ce terrain à "Paris Habitat" permettant de payer la nouvelle crèche.

Par ailleurs, le bâtiment commence à montrer sa vétusté. L'isolation pose des problèmes, notamment l'été. Enfin, avec ce programme, on passerait de 58 à 68 berceaux. Bref, le programme constitue un réel progrès. Pour exister en politique, on peut jouer sur les fausses polémiques, mais ce n'est pas toujours dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 89).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une consultation parisienne sur une gouvernance plus citoyenne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 188 présenté par Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'aime bien vos "Ah" très enthousiasmants.

Ce vœu est donc relatif au grand projet d'infrastructures de transports qui se font, finalement, sans les citoyens et les citoyennes, et de manière absolument incohérente. Nous sommes face à des grands projets, qu'il s'agisse du Charles-de-Gaulle Express, du Grand Paris Express ou d'autres lignes comme la ligne 17, qui reflètent véritablement la mise en concurrence des territoires et une conception de l'aménagement du territoire extrêmement libérale. Ces grands projets sont liés.

Sur le Charles-de-Gaulle Express : vous savez, ce grand super métro de 32 kilomètres qui va coûter 24 euros à chaque voyageur et vise surtout à relier l'aéroport et Paris. Il faisait hélas partie du premier projet de candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2024. Mais depuis, fort heureusement, je salue le changement d'avis de la Maire de Paris et du président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis qui ont demandé la suspension des travaux du Charles-de-Gaulle Express en décembre 2018. Mais Elisabeth BORNE a confirmé la construction du Charles-de-Gaulle Express.

Sur le chantier du super métro du Grand Paris Express, on sait qu'il est confronté à des dérapages financiers et des suspicions de favoritisme. Il a été épinglé par la Cour des comptes. Il est face à des dérives de coûts complètement aberrantes.

Vous avez également d'autres projets, comme la ligne 17, qui visent surtout à relier "EuropaCity", alors que c'est un mégaprojet complètement aberrant, anti-écologique, de grands centres commerciaux - nous avons déjà eu l'occasion d'en parler - et qui va à l'encontre des terres agricoles.

On est donc face à de grands projets qui ne se posent pas la question de comment on facilite les transports du quotidien, de toutes celles et ceux qui se déplacent pour aller au travail, pour leur vie quotidienne, mais on fait de grands projets d'aménagement qui vont en plus aggraver la spéculation.

Je demande la mise à plat de ces grands projets. Je demande que l'on arrête des financements séparés de ces grands projets, que l'on repense complètement la gouvernance pour que les citoyens soient au cœur de la décision de ces politiques, que l'on repense cela dans le cadre de Paris "Ile-de-France Mobilités".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je n'ai pas tout compris dans ce vœu. Vous demandez un référendum sur un projet d'infrastructure à l'échelle régionale, mais pourquoi régionale ? Après tout, le C.D.G. Express ne traverse que Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. En même temps, c'est une infrastructure qui va bénéficier à des personnes qui voyagent potentiellement dans toute la France et dans le monde entier. Quelle serait l'assiette de cet électorat à qui l'on demanderait de voter ? On a une expérience de vote sur une infrastructure à Notre-Dame-des-Landes qui devrait nous servir de leçon, puisque je vous rappelle que le vote avait été en faveur de l'infrastructure et que, in fine, cette infrastructure n'a pas été construite. Quel que soit le périmètre retenu, le résultat du référendum sera toujours contesté.

Quant à une transformation de la gouvernance de la mobilité en Ile-de-France, vous n'ignorez pas, chère Danielle SIMONNET, que je partage cet objectif. Nous l'avons écrit avec mes collègues, Emmanuel GRÉGOIRE et

Christophe NAJDOVSKI, dans notre rapport sur les transports dans le Grand Paris. Néanmoins, la méthode que vous proposez n'est pas la bonne, à mon avis. Je crois que nous devons peser dans le débat parlementaire sur la mobilité pour obtenir une authentique gouvernance partagée de la mobilité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous devons essayer d'obtenir que la Métropole devienne une autorité organisatrice de la mobilité de second rang.

Je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Danielle SIMONNET ? Vous ne le retirez pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la porte Maillot.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons un dernier vœu. Je savais que je deviendrais soudainement populaire. C'est le vœu référencé n° 194 déposé par l'Exécutif. Il est relatif à la porte Maillot.

Très logiquement, Jean-Louis MISSIKA le présente.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Après tout, tout le monde présente des vœux. Il n'y a pas de raisons que je n'en présente pas.

Je présente un vœu concernant l'aménagement de la porte Maillot.

Chers collègues, dans le cadre du réaménagement de la porte Maillot, que nous avons débattu ici même à plusieurs reprises, non seulement les travaux progressent, mais nous pouvons le constater en ce moment même avec le projet Eole.

Les démarches administratives progressent également. Elles concernent la transformation de l'anneau routier existant en une place où piétons et mobilités douces auront la priorité de part et d'autre de l'axe historique reconstitué, le prolongement du T3, et le projet des "Mille Arbres".

Une déclaration d'intention sur la mise en compatibilité du P.L.U. porte Maillot a été signée il y a deux jours et publiée sur le site Paris.fr. Cette déclaration d'intention, qui n'est que cela, est une démarche nouvelle, et elle permet de décrire ce qui va être soumis par la suite, à des enquêtes publiques, études d'impact, et vote du Conseil de Paris.

Conformément à ce que nous avions voté en 2017, elle comprend tous les aménagements et projets du secteur, y compris la possibilité d'utiliser la zone nouvellement créée devant le Palais du Congrès pour agrandir celui-ci.

Ce vœu de l'Exécutif a pour unique but d'inviter tous les groupes ainsi que les maires des 8e, 16e et 17e arrondissements, à en discuter librement. Je vous invite à le voter et je me permettrai de vous inviter à une réunion de travail très prochainement pour en discuter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA, pour la présentation de ce vœu.

Explication de vote de Valérie NAHMIAS. Vous avez la parole.

Mme Valérie NAHMIAS. - Très rapidement. D'abord, c'est un peu dommage d'avoir ce vœu au dernier moment, parce que c'est un vœu qui reste très constructif. Il aurait été intéressant de l'avoir auparavant. Nous avions demandé d'ailleurs, au sein du groupe UDI-MODEM, qu'il y ait une commission générale qui gère les travaux, donc cela va encore plus dans ce sens.

Les travaux de tous les groupes, pourquoi pas, mais aussi, un représentant ou des représentants des conseils de quartier ou autres, qui sont peut-être davantage sur le terrain, pour pouvoir représenter.

J'entends l'extension du Palais des Congrès. C'est intéressant parce qu'on en parlait un peu comme sœur Anne, on ne le voyait pas venir depuis des mois, ne serait-ce même des années. Est-ce que c'est à 23 heures, à la fin d'un conseil, intéressant de le présenter maintenant ? N'aurait-il pas mieux valu d'attendre le prochain Conseil pour que l'on puisse bien le regarder en détail et pas l'avoir au dernier moment, à la volée ? On ne peut pas refuser d'aller et de construire. Nous sommes un groupe constructif, donc on va le voter. Mais la manière de faire est un peu dommageable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 90).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Conseil d'Administration) (R. 1) :

1 représentant, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Rémi FÉRAUD.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 2) :

1 suppléant, en remplacement de M. Geoffroy BOULARD, démissionnaire, désigné lors de la séance des 5, 6 et 7 février 2018 :

- M. Pierre AURIACOMBE.

Les candidatures proposées sont adoptées (2019, R. 1 à R. 2).

Commission d'appel d'offre et au bureau d'adjudication (R. 3) :

1 suppléant, en remplacement de Mme Déborah PAWLIK, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Gypsie BLOCH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 11

Non participation au vote : 152

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Pour : 11

La candidature proposée est adoptée. (2019, R. 3).

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (R. 4) :

1 suppléant, en remplacement de Mme Déborah PAWLIK, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Gypsie BLOCH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 11

Non participation au vote : 152

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Pour : 11

La candidature proposée est adoptée. (2019, R. 4).

Commission compétente pour les contrats de partenariat (R. 5) :

1 suppléant, en remplacement de Mme Déborah PAWLIK, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Gypsie BLOCH.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 11

Non participation au vote : 152

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Pour : 11

La candidature proposée est adoptée. (2019, R. 5).

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "L'Ourcq Aval' (Comité syndical) (R. 6) :

2 personnalités qualifiées titulaires :

- Le Chef du Service des canaux ;

- Le Chef de la Circonscription de l'Ourcq touristique.

2 personnalités qualifiées suppléantes :

- Un(e) ingénieur(e) du Service des canaux ;

- Un(e) ingénieur(e) ou un(e) technicien(e) de la Circonscription de l'Ourcq touristique.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2019, R. 6).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Prochaine séance du Conseil de Paris, les 1er, 2, 3 et 4 avril. Bonne nuit.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 47.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 110.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 15.

Mme Fatoumata KONÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 29.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 10.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 16.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 30.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPSP 3.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 56.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 10, DEVE 28, DLH 5, DLH 9, DLH 23, DU 21 et DVD 10.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 735.

M. Jean-Marie LE GUEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 139.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 45 et DU 26.

MM. Pierre AIDENBAUM, Geoffroy BOULARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 43.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 42 et DU 37.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 44.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO DI BORGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 13.

MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 8.

MM. Claude DARGENT et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 6.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 18.

Mme Célia BLAUEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 21.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 139 et DLH 26.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 10.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 2.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 22.

Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 15.

MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOU et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 9.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Claude DARGENT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 132.

Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 122.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le vœu n° 146.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6, DASCO 9 et DASCO 15.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, M. Buon Huong TAN, Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 et DASCO 9.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 9 et DASCO 15.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 et DASCO 15.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 et DASCO 15.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mmes Célia BLAUEL, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 9 et DASCO 15.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 9.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 3.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 3.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 et les vœux n°s 43 et 44 qui y sont rattachés.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 et les vœux n°s 43 et 44 qui y sont rattachés.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 et le vœu n° 52.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les vœux n°s 43 et 44.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 47.

M. Yves POZZO DI BORGO vote pour les vœux n°s 29, 116 bis et 128.

M. Jean-Marie LE GUEN vote contre le vœu n° 119 bis.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DCPA 2 Travaux de reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue (19e) - Marché de travaux lot 4 - Indemnisation de la société Balas.

2019 DCPA 3 Travaux de reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue (19e) - Marché de travaux lot 5 - Indemnisation de la société Balas.

2019 DU 23 Opération Bédier-Oudiné (13e) - Avis sur le projet d'aménagement et sur l'étude d'impact environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

2019 DU 43 ZAC Pajol (18e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2019 DDCT 14 - DAC Subventions (60.000 euros) à l'association CIMADE sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs.

2019 DEVE 9 Dénomination "jardin Françoise Héritier" attribuée au jardin de la ZAC Didot situé 1, place de la Garenne (14e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2019 DCPA 5 Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés - convention de groupement de commande avec l'Ecole du Breuil et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

2019 DEVE 14 Candidature de la Ville de Paris à l'appel à programme de recherche-action européen Transformations-03-2018-2019.

2019 DEVE 27 Autorisation de signer un Règlement de Propriété Intellectuelle pour la plateforme d'innovations pour la qualité de l'air AIRLAB.

2019 DEVE 29 Autorisation à la Maire de Paris de solliciter le concours financier de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions pour les actions en faveur de la biodiversité, du Plan pluie et du Plan Climat.

2019 SG 4 Convention de Subvention entre la Ville de Paris et l'Agence Exécutive pour les Petites et Moyennes Entreprises (EASME) mandatée par la Commission Européenne.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2019 DASCO 3 Lycées municipaux - Subventions (33.190 euros).

2019 DASCO 9 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47.860 euros), subventions (74.808 euros), subventions (201.207 euros).

2019 DASCO 4 Subvention (10.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Le Bal pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

2019 DASCO 6 Collèges publics parisiens - Subventions (399.923 euros) au titre du budget participatif des collèges.

2019 DASCO 8 Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (19e).

2019 DASCO 11 Sectorisation de la nouvelle école polyvalente Chapelle International livrée à la rentrée 2019.

2019 DFPE 1 Subvention (276.400 euros) et convention avec l'Association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.

2019 DFPE 135 Subvention (206.800 euros) et avenant avec l'association "Espace 19" pour le fonctionnement de l'Espace Ludo, espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan (19e).

2019 DFPE 136 - DAC - DDCT Subventions (170.000 euros) et conventions avec Réseau Môm'Artre et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2019 DASES 29 Convention de labellisation des Maisons des Ainés et des Aidants des territoires du Nord Ouest (8e, 17e et 18e arrondissement) et du Nord Est (9e, 10e et 19e arrondissement).

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2019 DLH 2 Location de la propriété communale 4-6, rue Vaugelas (15e) à Pax-Progrès Pallas - Résiliation anticipée et nouveau bail emphytéotique.

2019 DLH 3 Location de l'immeuble 1, rue Oscar Roty / 107, rue de Lourmel (15e) à Pax Progrès Pallas - Avenant à bail emphytéotique.

2019 DLH 4 Location de l'immeuble 57, rue Clisson (13e) à Domaxis - Avenant à bail emphytéotique.

2019 DLH 9 Location de l'immeuble 16-18, rue du Château d'eau et 23, rue de Lancry (10e) à Paris Habitat - Bail emphytéotique.

2019 DLH 15 Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à des prêts PLUS à contracter par l'Habitation Confortable (12.044.029 euros).

2019 DLH 18 Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) auprès de la Ville de Paris (9.813.000 euros).

2019 DLH 19 Réaménagements de dettes de divers bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Octroi de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris (207.848.985,13 euros).

2019 DLH 23 Location d'un volume dépendant d'une emprise 18-20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) à Paris Habitat OPH - Déclassement et avenant au bail emphytéotique.

2019 DLH 26 Locaux communaux 148 avenue Gambetta (20e) - Convention d'occupation du domaine public à l'APHP - Hôpital universitaire Robert-Debré pour l'accueil du Centre Médico-Psychologique (CMP).

2019 DLH 29 Renouvellement de la Convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et la Ville de Paris pour la période 2019-2025.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2019 DASES 8 - DDCT-DAC-DASCO-DJS-DFPE Subventions (1.267.400 euros) et conventions avec 14 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations.

2019 DASES 16 Participation (680.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2019 DASES 17 Subvention (120.000 euros) et convention avec l'association centre social et culturel Porte Pouchet pour ses actions mises en place en 2019.

2019 DASES 46 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ensemble aux Frères Voisin pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2019.

2019 DDCT 13 - DASES Subvention (159.500 euros) à 12 associations au titre de l'intégration pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits et l'apprentissage du français.

2019 DDCT 16 Subventions (90.000 euros) à 3 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

2019 DLH 17 Recette en investissement : Subvention (31.920 euros maximum) de la CAF de Paris et convention au titre de la rénovation du nouveau local de l'Espace de Vie Sociale Quartier Saint Bernard (11e).

2019 DDCT 11 Subvention (30.000 euros) à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2019 DPSP 2 Subventions (262.000 euros) et conventions avec 7 associations pour leurs actions en matière d'aide aux victimes d'infractions pénales (dont terrorisme) et de prévention des dérives sectaires.

2019 DPSP 5 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié.

2019 PP 1 Maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information Comptable et Financier (SICF) du budget spécial de la Préfecture de police - Modalités de passation - Signature.

2019 PP 2 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2019 DFPE 21 Subvention (149.940 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou pour la création d'une mini-crèche de 14 places au 34 A, rue des Vinaigriers (10e).

2019 DFPE 28 Subvention (71.507 euros) et avenant n° 3 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2019 DFPE 36 Subventions (1.333.626 euros), subvention (316.225 euros) et avenants à l'association U.D.A.F (9e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 37 Subvention (50.573 euros) et avenant n° 4 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2019 DFPE 69 Subvention (144.555 euros) et avenant n° 4 à l'association La Ribambelle (15e).

2019 DFPE 84 Subvention (31.094 euros) et avenant n° 4 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2019 DFPE 85 Subvention (112.425 euros) et avenant n° 3 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2019 DFPE 101 Subvention (123.016 euros) et avenant n° 4 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e).

2019 DFPE 115 Subvention (128.591 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).

2019 DFPE 137 Mise à disposition d'une emprise dépendant de la crèche 9 rue Affre (18e) - Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété voisine.

2019 DFPE 139 Réalisation d'une crèche démontable dans l'enceinte du groupe hospitalier Pitié Salpêtrière 52 boulevard Vincent Auriol (13e) - Convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris.

2019 DFPE 142 Réalisation ou restructuration-extension de trois équipements de petite enfance - Demandes de subventions (2.667.000 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2019 DAC 6 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2019 DAC 8 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2019 DAC 10 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Maison de la poésie 157, rue Saint-Martin (3e).

2019 DAC 201 Subventions (17.500 euros) aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant et ateliers du Père Lachaise associés (20e).

2019 DAC 204 Subvention (37.000 euros) aux associations Art Azoi et le Mur (11e, 20e).

2019 DAC 209 Subvention (4.000 euros) à l'association 4 Paris Art (4e).

2019 DAC 212 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

2019 DAC 213 Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et l'Entre Prise (11e, 20e).

2019 DAC 330 Subvention (190.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2019 DAC 331 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

2019 DAC 389 Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la Ville de Paris, l'État et l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e).

2019 DAC 610 Subvention (5.000 euros) avec l'association Les Lumières (15e).

2019 DAC 735 Autorisation d'écriture sur les inventaires des musées de la ville de Paris dans le cadre des opérations de post-récolement des collections.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2019 DDCT 6 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle du Conseil, de la salle des mariages et de la salle des Fêtes de la mairie du 7e arrondissement.

2019 DFA 3 Réaménagement de 3 prêts de la SCI Paris 45-51 rue René Clair souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2019 DFA 9 Transfert et maintien au profit de l'association Chemins d'Espérance de 2 garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris à l'association Partage Solidarité Accueil.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DAE 9 Budget participatif - Subvention (109.000 euros) et convention avec l'association Etudes et Chantiers Île de France pour l'ouverture d'une ressourcerie et d'un atelier vélo dans le 18e.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2019 DAC 5 Subventions (480.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2019 DGRI 1 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Institut français (15e).

2019 DGRI 2 Subvention (1.633.000 euros) et avenant n° 2 à la convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er).

2019 DGRI 4 Reliquat de subvention (56.250 euros) et adhésion 2019 (25.000 euros) à l'association GUAPO, Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air.

2019 DGRI 5 Conventions dans le cadre du projet de coopération planification familiale avec l'AIMF.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2019 DEVE 2 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DEVE 4 Entretien par la Ville de Paris et ouverture au public du jardin de la paroisse Sainte Jeanne de Chantal (16e) - Convention de gestion.

2019 DEVE 10 "Des arbres dans mon jardin" - Convention avec Paris Habitat-OPH.

2019 DEVE 23 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé du trèfle d'Eole (18e).

2019 DEVE 25 Autorisation de financement de travaux de réfection du jardin partagé situé square Jacques Bidault, 18 rue de la Lune (2e) et communication sur la nouvelle convention avec l'association gestionnaire.

2019 DEVE 28 BP 2015. Mise à disposition à titre gratuit par Paris Habitat d'un terrain à usage de jardin partagé, dalle haute des Olympiades, rue du Javelot (13e) - Signature d'une convention d'occupation et d'usage.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 DAE 59 15 rue Jean-Antoine de Baïf (13e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de l'ESS'pace.

2019 DLH 21 Convention d'occupation du domaine public et Prêt à usage à durée déterminée au profit de l'Établissement Public "Campus Condorcet" - Terrains Dubois, 58-72 boulevard Ney (18e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2019 DAJ 1 Approbation d'un protocole transactionnel suite à un accident de circulation.

2019 DDCT 2 Subvention (8.000 euros) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Réseau national des maisons des associations".

2019 DRH 1 Fixation des modalités de la liste d'aptitude des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2019 DRH 2 Modification de la règlementation de la Ville de Paris en matière de nouvelle bonification indiciaire.

2019 DRH 5 Remises gracieuses accordées aux agents de la Ville de Paris.

2019 DRH 8 Modification de la délibération DRH.35 des 11, 12 et 13 décembre 2006 modifiée fixant les modalités de rémunération des astreintes et des permanences effectuées par les personnels de la Ville de Paris.

2019 DRH 9 Conditions de scolarité et d'engagement de servir des élèves et stagiaires ingénieurs et architectes de l'EIVP.

2019 DRH 10 Avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Paris (Direction des ressources humaines) et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

2019 SG 3 Convention de mise à disposition de personnels à la Métropole du Grand Paris pour l'exercice des compétences Gemapi et lutte contre les nuisances sonores.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DAE 45 Stade Jean-Bouin (16e) : Modificatif à l'EDDV - Rectificatif et déclassement de volumes et signature avenant à la promesse de baux emphytéotiques avec la RIVP.

2019 DJS 80 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Savate Boxe Française au titre de l'organisation des finales du championnat de France Elite 2019 à Paris.

2019 DJS 82 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime au titre de l'organisation des éditions 2019 du Challenge International de Paris et du Challenge SNCF Réseau-Thophée Monal.

2019 DJS 88 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2019 DCPA 1 Extension groupe scolaire Ivry Levassor (13e) : Convention de mécénat avec ABVENT pour le prêt et la formation d'une suite logicielle Dispositif 3D Numérique et l'assistance à la production de visuels.

2019 DU 20 Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e).

2019 DU 21 Secteur Breguet (11e) - Echange foncier sans soulte de deux volumes correspondant à des logements entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH.

2019 DU 34 Appel à projets urbains innovants "Réinventer Pari" - 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Projet Ilot fertile : Déclassement par anticipation du domaine public - Signature de l'acte de vente.

2019 DU 35 Cession d'une parcelle de terrain 2 rue Paul Bert à Saint-Mandé (94).

2019 DU 37 Déclassement et cession à la SEMAPA d'emprises de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2019 DU 42 ZAC gare de Rungis (13e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMAPA.

2019 DU 44 ZAC Claude Bernard - canal Saint-Denis - quai de la Charente (19e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2019 DU 62 DUP sur la parcelle 11 rue des Trois Couronnes (11e) - Demande de prorogation des effets de la DUP.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2019 DVD 11 Extension du Tramway T3 Porte d'Asnières et Porte Dauphine. Communication du bilan annuel des projets.

2019 DVD 3 Association La Fabrique des Mobilités. Adhésion de la Ville de Paris.

2019 DVD 4 Subvention (10.000 euros) à l'association AVERE menant des actions pour la promotion de la mobilité électrique.

2019 DVD 9 Carrefour de la Porte de Clichy (17e) - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département des Hauts- de- Seine pour la gestion des équipements de signalisation tricolore.

2019 DVD 14 Gare du Pont de l'Alma (7e). Convention de transfert de gestion d'une emprise du domaine public de voirie avec SNCF Mobilités dans le cadre de sa rénovation.

2019 DVD 15 Création d'une carte de stationnement de surface gratuite destinée aux résidents occupant un parking hors voirie, lors de travaux de voirie en condamnant l'accès.

2019 DVD 23 Station-service du parc de stationnement Porte Maillot (17e). Protocole transactionnel conclu avec SNCF Réseau, la CCIR et EG Retail.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2019 DASES 1 Subvention d'investissement (70.000 euros) et convention avec l'association ANRH dans le cadre de la création d'un restaurant mixte et solidaire au sein de l'ESAT Paris XI.

2019 DASES 2 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Crescendo dans le cadre de la plate-forme petite enfance et handicap.

2019 DASES 9 Subventions (187.500 euros) et conventions avec les associations Accessijeux, ACSV, Musika, Cabane à jeux, ClassOpen, Le souffle9, EEDF, Loisirs Plu, Mobile, Point vert.

2019 DASES 10 Subventions (27.000 euros) avec les associations CODEP 75 (cyclotourisme), Trott'autrement, Cap Saaa, Escapade Liberté Mobilité pour leurs actions sportives en direction des personnes handicapées.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2019 DAE 24 Création d'un espace de convivialité dans le marché découvert alimentaire Barbès (18e) - Avenant à la convention de délégation de service public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2019 DASES 18 Avenant aux conventions avec CPCMI et Basiliade pour la création de la Maison Chemin Vert (11e).

2019 DFPE 144 Subvention (115.472 euros) et avenant à convention avec les associations "Espace 19" (19e) et "Association franco-chinoise Pierre Ducerf" (3e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2019 DDCT 3 Subventions (83.000 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de l'intégration dans le cadre de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs.

2019 DDCT 4 Subventions au titre de la vie associative (12.000 euros) à 2 associations œuvrant dans le 18e arrondissement de Paris.

2019 DDCT 20 Subvention au titre de la vie associative (1.000 euros) à l'association "Les Amis de l'Université Populaire du 14e".

2019 DJS 72 Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Jets d'Encre, au titre de la jeunesse.

2019 DJS 74 Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Unis-Cité, au titre de la Jeunesse.

2019 DJS 75 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'organisme Coopaname au titre de la Jeunesse.

2019 DJS 76 Subvention (3.500 euros) à l'association La Conséquence, au titre de la jeunesse.

2019 DJS 83 - DDCT Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Paris Est Mouv' (11e).

2019 DJS 84 - DDCT Subvention (14.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (20e).

2019 DJS 85 Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Culture Loisirs Animation Jeu Education - CLAJE (12e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2019 DASES 14 Subventions (371.710 euros) et conventions avec 3 associations pour des actions de soutien auprès des équipes accompagnant des allocataires du RSA et autres atteints de troubles psychologiques.

2019 DASES 21 Subvention (50.000 euros) et second avenant avec l'association Cultures du cœur Paris pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

2019 DASES 25 Subvention (13.950 euros) à l'association Aurore pour le projet d'activités pour les personnes démunies hébergées au CHU bastion de Bercy Paris (12e) - Budget participatif 2017 - Convention.

2019 DASES 36 Reconduction pour 2018 des conventions de gestion avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2019 DAC 450 Subvention (500 euros) à l'association Aide aux anciens militaires et anciens combattants A.A.M.A.C.

2019 DAC 451 Subvention (5.000 euros) et convention triennale avec l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascis.

2019 DAC 452 Subvention (400 euros) à l'association Les fils des morts pour la France, Les fils des tués d'Ile-de-France - Paris.

2019 DAC 453 Subvention (3.000 euros) à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C).

2019 DAC 454 Subvention (9.800 euros) et convention avec l'association Ciné-Archives.

2019 DAC 455 Subvention (3.500 euros) à l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris.

2019 DAC 456 Subvention (2.550 euros) à l'association nationale des anciens du R.I.C.M.

2019 DAC 457 Subvention (800 euros) à la Fédération nationale du train.

2019 DAC 458 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B.

2019 DAC 459 Subvention (5.000 euros)et convention avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

2019 DAC 461 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris (18e).

2019 DAC 462 Subvention (3.500 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos.

2019 DAC 463 Subvention (800 euros) à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance.

2019 DAC 464 Subvention (500 euros) à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris.

2019 DAC 465 Subvention (2.000 euros) à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance.

2019 DAC 466 Subventions (4.200 euros) à cinq associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

2019 DAC 467 Subvention (10.000 euros) à l'association 24 août 1944.

2019 DAC 471 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants.

2019 DAC 472 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e).

2019 DEVE 26 Dénomination "jardin Françoise Mallet-Joris" attribuée à l'espace vert situé 11, rue Alphonse Boudard (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2019 DAJ 2 Communication de la liste des marchés conclus du 23 octobre au 27 décembre 2018 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DEVE 24 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Cité industrielle environnement" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé 31, cité Industrielle (11e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 29 janvier 2019.

Présents :

Mmes Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Absents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI et Léa FILOCHE.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Baptiste de FROMENT, Claude GOASGUEN et Jean-François LAMOUR.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Compte tenu de la fermeture du système d'information de la Direction des Finances et des Achats en raison de la clôture budgétaire, M. GABORIAU informe les membres de la Commission que les tableaux de bords ne seront pas présentés ce mois-ci. Néanmoins, il signale que M. GRÉGOIRE s'engage à présenter un bilan de l'exécution budgétaire du 1er trimestre 2019 à la prochaine Commission.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 44 à son ordre du jour :

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a apporté des précisions sur le projet de délibération DRH 10 : avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Paris et le C.A.S.-V.P.

IG 1 : rapport annuel d'activité 2018 de l'Inspection générale : interventions de Mme SIMONNET et de M. SAINT-ETIENNE. Réponse de Mmes LEVIEUX et MATHIEU, directrice de l'Inspection générale.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI a apporté des précisions sur le projet de délibération DU 65 : exonération de certains droits de voirie 2019 des commerces dont l'activité a été affectée par les troubles à l'ordre public au cours des mois de novembre et décembre 2018.

M. SAINT-ETIENNE souhaiterait avoir une évaluation des pertes des chiffres d'affaires des commerçants en raison des dernières manifestations.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Pas d'intervention.

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DDCT 23 : rapport relatif aux modalités de regroupement des 4 premiers arrondissements de Paris et DDCT 1 : fixation du nom d'usage et du bâtiment de la mairie du 1er secteur de la Ville de Paris : interventions de MM. LEGARET et SAINT-ETIENNE. Réponse de M. GRÉGOIRE.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

Mme GUHL a présenté le projet de délibération DDCT 10 : mise en œuvre de projets votés au budget participatif parisien : rénovation et aménagement de 4 locaux associatifs (265.000 euros).

Vœux et amendements :

5 amendements, 16 vœux rattachés et 43 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 26.

Prochaine Commission le mardi 26 mars 2019 à 10 heures.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 28 janvier 2019.

Présents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Karen TAÏEB.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusées :

Mmes Danièle GIAZZI et Catherine VIEU-CHARIER.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, M. Grégoire CHERTOK.

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à l'ordre du jour :

Patrimoine. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Pas de projet de délibération à l'ordre du jour.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

En l'absence de Mme VIEU-CHARIER, Mme TAÏEB a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme TAÏEB a rappelé que le 23 janvier, à l'Hôtel de Ville, avait lieu le 74e anniversaire de l'ouverture des camps de la mort. D'autre part, elle informe que depuis 2001, 400 plaques ont été apposées sur les murs de la ville en mémoire des enfants juifs déportés.

Culture. - M. GIRARD, rapporteur.

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme LECOUTURIER a souhaité avoir des précisions concernant le projet DAU qui se tiendra aux théâtres du Châtelet et de la Ville et au Centre Pompidou. Réponse de M. GIRARD.

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les deux projets de délibération de sa délégation.

DAE 65 : exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés découverts alimentaires et des marchés de la création parisiens suite aux manifestations du 8 décembre 2018 : intervention de Mme DUMAS.

A l'occasion de la "Fashion Week", Mme MÉHAL a tenu à remercier les adjoints à la Maire pour l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au styliste Azzedine Alaïa.

M. GIRARD rappelle que les membres de la 2e Commission sont conviés à la visite du musée de la Libération vendredi 1er février à 14 heures 30.

Vœux et amendements :

11 vœux ont été déposés.

Mme MÉES a présenté le vœu relatif à la pose d'une plaque explicative en dessous d'une gravure coloniale rue des Petits-Carreaux (2e). Intervention de Mme MÉHAL et M. AIDENBAUM. Réponse de Mme TAÏEB.

Mme KUSTER a présenté le vœu au soutien aux théâtres touchés par les manifestations des "Gilets jaunes". Réponse de MM. HOCQUARD et GIRARD.

Mme PRIMET a présenté le vœu relatif à la vente aux enchères de l'équipement scénique du théâtre Astral. Réponse de M. GIRARD.

Séance levée à 12 heures 54.

Prochaine Commission le lundi 25 mars 2019 à 12 heures.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 28 janvier 2019.

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, et MM. Pierre CHARON, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Paul SIMONDON, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE.

Excusée :

Mme Colombe BROSSEL.

Absents :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, et MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Yann WEHRLING.

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 58 à l'ordre du jour :

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

2019 DEVE 10 : "Des arbres dans mon jardin". - Convention avec "Paris Habitat-OPH".

Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme KOMITÈS.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. SIMONDON a présenté la proposition de délibération 2019 SOCA 1 : pour un espace public sans mégots.

Intervention de Mme MOREL pour connaitre les pistes sur les questions de recyclage ainsi que sur le financement.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

En l'absence de Mme BROSSEL, Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à la délégation de cette dernière.

2019 DPSP 3 : subvention (850.000 euros) convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance" (G.I.P.S.).

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de cette délégation.

Mme SOLANS a présenté le 2019 DEVE 21 et le 2019 DEVE 27.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan anti-nids de poule par Mme Sandrine GOURLET, Directrice adjointe de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Vœux et amendements :

9 amendements, 5 vœux rattachés et 28 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 10.

Prochaine Commission : Commission exceptionnelle le jeudi 31 janvier 2019 à 9 heures.

****

3e COMMISSION

Réunion du jeudi 31 janvier 2019.

Présents :

Mmes Colombe BROSSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS et MM. François DAGNAUD, Philippe GOUJON, Mao PENINOU, Paul SIMONDON.

Absents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Pénélope KOMITÈS, Anne-Constance ONGHENA, et MM. Patrick BLOCHE, Pierre CHARON, Claude DARGENT, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE, Yann WEHRLING.

Y assistaient :

MM. Yves CONTASSOT, Jérôme GLEIZES, Nicolas BONNET-OULADJ

Sous la présidence de M. GOUJON, la séance est ouverte à 9 heures 05.

La communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne fait l'objet d'une discussion parmi les points à l'ordre du jour du Conseil :

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux éléments relatifs à cette communication.

Intervention de M.CONTASSOT qui demande des précisions quant au contexte juridique.

Intervention de M. BONNET-OULADJ.

Intervention de M. GLEIZES.

Réponse de Mme BROSSEL.

Intervention de M.PENINOU.

Intervention de Mme PAWLIK.

Intervention de M.GOUJON.

Intervention de M.CONTASSOT.

Intervention de M.GLEIZES.

Intervention de Mme d'HAUTESERRE.

Réponse de Mme BROSSEL.

Vœux et amendements :

13 vœux rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 02.

Prochaine Commission le lundi 25 mars 2019 à 10 heures 30.

****

4e COMMISSION

Réunion du lundi 28 janvier 2019.

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Myriam EL KHOMRI, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN, Atanase PÉRIFAN et Alexandre VESPERINI.

Excusées :

Mmes Colombe BROSSEL, Fanny GAILLANNE, Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Leïla DIRI, MM. Bernard DEBRÉ et François HAAB.

M. NORDMAN ouvre la séance à 9 heures 09.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à son ordre du jour :

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 43 : extension des établissements et services (131 places) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt : interventions de Mmes CARRÈRE-GÉE et CEYRAC. Réponse de M. NORDMAN.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

En l'absence de Mme SOUYRIS, M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 26 : subvention (1.391.608 euros), convention avec le C.A.S.P. pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2019 et subvention (131.000 euros) au titre du solde de l'année 2018 : intervention de M. HONORÉ.

DASES 31 : subvention (34.000 euros) et convention avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention des expulsions locatives : interventions de Mme ATALLAH et M. HONORÉ. Réponse de Mme VERSINI.

Mme KONÉ a souhaité avoir des précisions concernant la prise en charge des mineurs isolés. Intervention de M. HONORÉ et réponse de Mme VERSINI.

Mme VERSINI signale que le 7 février prochain aura lieu la Nuit de la Solidarité. Pour y participer, elle indique aux membres de la Commission qu'ils peuvent encore s'inscrire auprès de son cabinet.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

En l'absence de Mme BROSSEL, Mme BIDARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 16 : participation (680.000 euros) et convention avec l'association "Mission Locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux Jjunes Parisiens : interventions de Mmes CARRÈRE-GÉE et CEYRAC.

Vœux et amendements :

12 vœux ont été déposés.

Mme STOPPA-LYONNET a présenté le vœu relatif à une meilleure sensibilisation autour de la prostitution des mineurs. Réponse de Mme BIDARD.

Séance levée à 10 heures 18.

Prochaine Commission le lundi 25 mars 2019 à 9 heures.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 28 janvier 2019.

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, et MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huong TAN.

Absents :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE et MM. Jean-Marie LE GUEN, M. Roger MADEC.

Sous la présidence de M. DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 44 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté les projets de délibération de sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DU 34, 2019 DU 22, 2019 DU 50, 2019 DU 51, 2019 DU 56, 2019 DU 63, 2019 DAE 48, 2019 DAE 50, 2019 SG 2.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les projets de délibération de sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DLH 5 et 2019 DPSP 3.

Intervention de M. CONTASSOT sur une demande de réunion concernant le bilan des logements sociaux.

M. BROSSAT confirme qu'une réunion de travail sur le sujet sera programmée avant la prochaine réunion de la Commission.

Architecture et Grands projets de renouvellement urbain. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté les projets de délibération de sa délégation, notamment les projets de délibération DU 23, DCPA 2 et 3.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 14 heures 28.

Prochaine Commission le lundi 25 mars 2019 à 14 heures.

****

6e COMMISSION

Réunion du lundi 28 janvier 2019.

Présents :

Mmes Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY et MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ.

Excusée :

Mme Annick OLIVIER.

Absents :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Anne-Christine LANG et MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LECOQ, la séance débute à 15 heures 40.

Présentation de l'algorithme AFFELNET par M. Laurent HUGOT, conseiller du Recteur, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (CSAIO).

Interventions de M. AQUA.

Réponses de M. HUGOT

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DASCO 15, 2019 DAE 47, 2019 SG 1, 2019 DFPE 135, 2019 DFPE 136.

Intervention de M. AQUA sur le 2019 DASCO 15 : modification des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DFPE 21, 2019 DFPE 142 et 2019 DFPE 139.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Ils ont été présentés.

Séance levée à 16 heures 57.

Prochaine Commission le lundi 25 mars 2019 à 15 heures 30.

****

7e COMMISSION

Réunion du lundi 28 janvier 2019.

Présents :

Mmes Marinette BACHE, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, et MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD, Jean-François MARTINS et Sergio TINTI.

Excusé :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Patrick KLUGMAN et Pierre LELLOUCHE.

Sous la présidence de M. TINTI, la séance est ouverte à 17 heures 04.

Présentation de la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2018 par Mme VÉRON, adjointe à la Maire chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, ainsi que par Mme COLOU, sous-directrice de la Politique de la Ville et de l'Action citoyenne.

Présence de Mme GRAVAUD, responsable du service "Associations" et de M. WILLER, chef du Bureau des subventions aux associations.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à l'ordre du jour :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations internationales et francophonie. - M. KLUGMAN, rapporteur.

En l'absence de M. KLUGMAN, M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de cette délégation.

Pas d'intervention.

Présentation d'une communication de la Maire de Paris sur le sport de proximité à Paris : "Paris +Sportive" par M. MARTINS, adjoint à la Maire chargé des sports, du tourisme et des Jeux olympiques et paralympiques.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Interventions de M. CHERKI, M. BOUTAULT, M. AURIACOMBE.

Réponse de M.MARTINS.

Vœux et amendements :

1 amendement, 9 vœux rattachés et 8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 18 heures.

Prochaine Commission le lundi 25 mars 2019 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 4 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia

POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Lundi 4 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absent :

M. François HAAB.

Mardi 5 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Fadila MÉHAL, Mme Nawel OUMER, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN.

Absents :

M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN.

Mardi 5 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf

GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Mercredi 6 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS,

Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Anne HIDALGO, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mercredi 6 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Roger MADEC.

Annexe n° 1 - Présentation des propositions du Conseil des générations futures relatives à la jeunesse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de reprendre notre séance à 10 heures, nous avons ce matin la présentation des propositions du Conseil des générations futures relatives à la jeunesse et nous accueillons Mmes Béatrice JACOBS, Christine NEDELEC et Anne RATAJCZAK.

Je vous donne la parole.

Mme Béatrice JACOBS. - Bonjour, Béatrice JACOBS, merci de nous accueillir. Nous représentons le Conseil des générations futures. Je suis coprésidente du collège des associations ; évidemment, je fais partie de la commission jeunesse. On va vous faire des propositions de la part de la commission jeunesse et je commence par l'introduction.

La commission jeunesse a réfléchi sur deux catégories de jeunes aux problématiques différentes : d'une part, les adolescents de 10 à 18 ans et d'autre part les jeunes adultes de 18 à 30 ans. Ils représentent une population de 635.000 jeunes, soit 29 % de la population parisienne. 512.000 jeunes collégiens et lycéens ou étudiants sont scolarisés à Paris et 16.100 jeunes par an quittent le système scolaire sans qualification avec seulement le brevet des collèges.

Nous pensons donc que Paris se doit de devenir une ville solidaire et dynamique pour les générations futures. Paris doit construire une nouvelle logique d'accompagnement des nouvelles générations pour leur autonomie et leur épanouissement.

Dans notre commission, nous avons réfléchi sur les lieux dédiés pour les jeunes, leur formation et insertion professionnelle puis sur le logement et leur santé. Nous faisons aujourd'hui au Conseil de Paris des propositions sur les deux premiers sujets.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Je laisse la parole à Christine pour vous parler des lieux.

Mme Christine NEDELEC. - Bonjour, je suis Christine NEDELEC, je suis membre du Conseil des générations futures au titre de la commission jeunesse et je suis membre du collège des associations pour représenter l'association "France Nature Environnement" de Paris.

Au sujet des lieux, les lieux dont nous parlons doivent être des espaces de rassemblement, de partage, d'apprentissage, d'intégration et qui permettent aux jeunes la découverte de l'autre, l'ouverture et l'aventure. Trop de jeunes de tous âges et de toutes conditions ne savent pas où se retrouver dans leur quartier et où se divertir à moindres frais dans un contexte parisien particulier, une ville très dense et chère. Autrement dit, Paris manque de lieux où de visibilité des lieux et équipements de proximité qui soient accessibles aux jeunes.

Nous avons fait des propositions et notre première proposition est d'optimiser ce qui existe déjà en élargissant l'amplitude horaire, celle des lieux culturels, à savoir les bibliothèques et les musées, l'amplitude horaire des équipements sportifs, des jardins publics, des lieux d'information et du planning familial pour les jeunes, avec une vigilance accrue pour garantir l'accès aux jeunes filles.

Notre deuxième proposition est d'ouvrir les collèges, dont les locaux appartiennent à la Ville, ouvrir ces collèges en fin de journée et les week-ends ou pendant les vacances, pour trois types d'activité : le travail personnel au calme, le travail de groupe en réunion et les activités proposées par des associations, comme des ateliers culturels, des formations au numérique, etc. La Ville de Paris s'engagerait à accompagner cette offre périscolaire avec un encadrement par des associations pour l'aide aux devoirs, l'initiation aux arts et aux sports.

Notre troisième proposition consiste à créer de nouveaux lieux non marchands dans l'espace public parisien, de deux types. Il pourrait s'agir d'espaces éphémères sous la forme d'aménagements légers pour une durée donnée, dans un espace déterminé et en concertation avec le Conseil de quartier. Ces espaces pourraient répondre à des besoins structurants pour les jeunes du quartier, comme un atelier de découverte des métiers, un tournoi sportif, un jardin partagé.

Ce pourrait être un village ambulant, inspiré du château ambulant du cinéaste MIYAZAKI, sous la forme d'une structure itinérante offrant aux jeunes des informations sur les services qui leur sont dédiés, ainsi que des initiations dans les domaines artistique, culturel et sportif.

Pour compléter cette problématique des lieux, nous pensons que la Ville de Paris peut inciter les bailleurs sociaux, et peut-être les promoteurs privés, à prévoir dans leur future résidence des lieux de convivialité accessibles également aux jeunes, comme le fait parfois Paris Habitat.

Je vais laisser la parole à Anne pour la suite.

Mme Anne RATAJCZAK. - Bonjour, Anne RATAJCZAK, présidente du collège des salariés.

En ce qui concerne la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, nous avons constaté que 69 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisés contre 56 % au niveau national, et 40 % ont un diplôme supérieur à bac +2. Pourtant, 9 % des 15-29 ans ne sont ni en éducation ni en formation, ni en emploi, d'après les sources du recensement et de l'APUR.

Aussi, notre quatrième proposition veut accompagner la réussite éducative de tous en se fixant un objectif "Paris territoire zéro décrocheur". Pour cela, il faut agir davantage sur la prévention du décrochage scolaire dès le collège, en expérimentant une Maison des collégiens, en dehors du collège, mal perçu par les élèves en difficulté. Dans cette maison, plus conviviale que le collège et la rue, une association pourrait proposer aux collégiens du soutien scolaire, de l'aide à l'orientation et à la découverte des métiers, de l'écoute psychologique, un espace jeux, etc. Il y a toutes sortes de choses à faire avec les jeunes.

Notre cinquième proposition concerne l'incitation de la Ville à la création d'emplois par les jeunes et pour les jeunes, en développant des modes coopératifs de petites entreprises, comme le supermarché coopératif "La Louve". Il est nécessaire aussi d'encourager et de faciliter les espaces de "coworking" et les "Fab Lab", structures plus abordables financièrement pour lancer son projet.

Notre sixième proposition est transversale, avec la création d'un portail unique pour les jeunes. Cette plateforme numérique d'un accès très simple et ergonomique informerait sur tous les dispositifs d'accès aux droits en matière de logement, santé, études et emplois, avec la possibilité de renvoi sur des liens plus précis, et sur tous les espaces dédiés dans chaque arrondissement de Paris. Ce portail "jeunes" pourrait faire l'objet d'un appel à projets de la Ville de Paris.

Je voulais également remercier, au nom de notre commission jeunesse, Mme Roberte AMIEL, notre secrétaire générale, pour son dévouement, son accompagnement. Elle nous a aidés à naviguer dans ce monde qu'est la Mairie de Paris, et, croyez-moi, ce n'est pas évident en tant que simple citoyen.

Merci beaucoup, Madame AMIEL, et merci pour votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, effectivement, pour le travail qui a été accompli, et je vais donc maintenant donner la parole à Mme Gypsie BLOCH pour le groupe LRI, pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier tous les membres du Conseil des générations futures qui s'engagent au service de Paris et de sa jeunesse, et plus particulièrement nos trois oratrices et nos trois invités ce matin qui ont travaillé sur ce sujet vraiment très important de la jeunesse, et cette thématique qui bien sûr nous tient à cœur.

Merci pour ce constat, constat lucide que nous partageons et qui montre bien l'ampleur de la tâche à accomplir pour accompagner cette jeunesse à Paris.

Paris, ville riche de sa diversité, doit aussi capitaliser sur son attractivité et sur son dynamisme naturel, permettre aux jeunes générations de bien vivre, de grandir, d'être autonomes et de s'épanouir dans cette ville-monde bien sûr, mais également attirer la jeunesse qui vient d'ailleurs, de France ou de l'étranger pour y étudier, pour s'y installer en cherchant parfois une nouvelle forme de liberté, car Paris est aussi la ville de la tolérance.

Nous avons une responsabilité collective, une responsabilité d'accompagner le changement et de choyer cette jeunesse qui est notre avenir.

Les propositions qui ont été formulées ce matin sont issues d'une réflexion globale sur tous les enjeux auxquels Paris est confrontée : l'accès au logement bien sûr, l'insertion professionnelle, l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, les déplacements, la vie nocturne, et bien sûr nous souscrivons aux propositions qui ont été formulées. Je retiens particulièrement cette idée de maison des collégiens, puisque la lutte contre le décrochage scolaire est effectivement une énorme priorité.

Je souhaite toutefois rappeler quelques réalités et quelques points de vigilance.

Paris perd chaque année près de 12.000 habitants quand la plupart des autres grandes métropoles françaises en gagnent. Au deuxième enfant, de nombreuses familles font le choix de partir, et aujourd'hui des classes et des écoles ferment.

Cette situation doit nous amener à porter une vision nouvelle de la ville, adaptée aux évolutions et aux attentes des Parisiens, aux attentes des familles et bien sûr aux attentes de notre jeunesse, qui doit elle aussi s'inscrire dans la vie parisienne.

Cette vision, nous devons la porter d'abord sur le logement, en apportant et en adoptant enfin une vision métropolitaine de la politique de logement. On ne résoudra pas la crise du logement à la seule échelle parisienne. Malgré votre politique du chiffre, Madame la Maire, qui coûte excessivement cher au contribuable, la situation parisienne ne s'est pas améliorée depuis 2014. Est-il plus facile de se loger à Paris en 2016 qu'en 2014, et a fortiori pour les jeunes ? La réponse est non.

Sur l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, comme cela est très justement évoqué dans les propositions du Conseil des générations futures, puisque cela doit être un lieu de rassemblement pour ces jeunes, la Maire de Paris nous a présenté hier ses objectifs en matière de politique sportive, nous les partageons, mais comment favoriser l'accès libre au sport lorsque cette politique consiste à détruire des terrains d'éducation physique ? Je pense notamment à Ménilmontant, qui est un espace dédié aux jeunes et aussi aux moins jeunes d'ailleurs, dans lequel ils peuvent se retrouver pour se détendre ou pratiquer des activités sportives. N'y voyez-vous pas là une contradiction ?

Je pense aussi aux bibliothèques dont les horaires ne correspondent pas aux habitudes et attentes des Parisiennes et des Parisiens, et les étudiants nous le disent.

Je reprendrai les termes de la tribune de mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Anne-Christine LANG, l'amplitude horaire des ouvertures des bibliothèques est d'une durée moyenne de 88 heures à New York, 78 heures à Londres, 84 heures à Amsterdam, 98 heures à Copenhague, contre seulement 38 heures hebdomadaires à Paris.

Nous avons là un formidable levier à activer.

Répondre aux attentes de la jeunesse, c'est aussi savoir écouter ses besoins en termes de mobilité.

Vous aviez annoncé en 2014, Madame la Maire, vouloir expérimenter le métro la nuit et le week-end, le succès du "night tube" à Londres aurait dû vous inspirer. Alors, où en est-on ? Avez-vous suffisamment travaillé avec vos partenaires pour construire ce projet ?

Enfin, Madame la Maire, comment Paris, capitale ville-monde, peut-elle encore tergiverser sur l'ouverture dominicale des commerces ?

Nous formulons le vœu que Paris devienne une zone touristique unique, cela rétablirait l'égalité entre tous les commerces, mais c'est aussi une mesure qui représente un vivier d'emplois, notamment pour les étudiants, inexploité aujourd'hui.

Sur l'emploi, nous pouvons aussi signaler les opérations développées par les missions locales, qui développent des opérations de parrainage avec des chefs d'entreprises pour accompagner des jeunes travailleurs. Toutes ces opérations pour accompagner l'emploi sont peu coûteuses et sont basées sur une volonté politique, sur l'appel à volontaires et peuvent être développées dans les mairies. Ces mairies qui peuvent devenir des lieux innovants pour la rencontre des jeunes.

Madame la Maire, vous le constatez, la jeunesse attend des réponses à ses légitimes préoccupations, et je suis heureuse que le Conseil des générations futures mette en exergue des axes d'amélioration. Ils ne doivent pas rester de vains mots, aujourd'hui nous construisons leur avenir, soyons à la hauteur de l'enjeu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe SOCA, pour 5 minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, Mesdames-Messieurs les membres du Conseil des générations futures. Je veux vous remercier, au nom du groupe Socialiste et Apparentés, pour votre présentation, vos propositions et le travail important fourni que vous avez consacré à la question de la jeunesse.

Vos travaux sont importants pour orienter notre action, je constate d'ailleurs que beaucoup des pistes que vous explorez sont celles de notre politique, mais nous pouvons toujours aller plus loin ou nous améliorer, ou en explorer d'autres.

Le domaine de la jeunesse, évidemment, est très important dans une ville attractive comme Paris, extrêmement vivante, et Paris sans sa jeunesse ne serait évidemment pas tout à fait Paris.

Avant de revenir un instant sur vos conclusions, j'aimerais aussi parler du choix qui a été fait par notre ville de se doter d'une instance indépendante, représentant la société civile parisienne, pour éclairer les élus sur des thèmes forts qui concernent Paris et les habitants de notre ville. Je pense aussi à tous ceux qui se sont mobilisés pour que le Conseil des générations futures que vous formez voie le jour et puisse, comme ce matin, participer à nos travaux. Je tiens à remercier Didier LE RESTE qui a été le premier à en proposer la mise en place au début de ce mandat.

Car écouter, consulter, concerter, c'est aussi l'une des façons que nous avons et que nous voulons de faire de la politique à l'image du budget participatif, chère Pauline VÉRON, ou des débats qui ont eu lieu dans ce même hémicycle la semaine dernière dans le cadre du grand débat national, afin que les citoyens ne soient pas exclus des débats qui les concernent au premier chef.

La question de la jeunesse que vous avez décidé de travailler, c'est un des axes aussi de notre action municipale, pour laquelle notre mobilisation est forte. L'accompagnement et la promotion de la mixité, de l'engagement, le renforcement des compétences et de l'égalité des chances sont des objectifs que nous partageons, et cela passe, vous avez raison, par une meilleure information de ces publics.

Plusieurs de vos recommandations correspondent à des projets de la municipalité, mais certaines vont plus loin, et je pense que nous pourrons nous en inspirer dans les mois qui viennent.

Je pense, par exemple, à l'allongement des horaires d'utilisation des équipements, culturels, pédagogiques, sportifs, nous travaillons en ce sens dans les bibliothèques, dans les équipements sportifs, nous en avons d'ailleurs discuté avant-hier, mais nous devons encore progresser dans cette voie.

Les enjeux comme la prévention du décrochage scolaire ou l'insertion des jeunes en difficulté, vous en avez parlé tout à l'heure ; la réappropriation et le meilleur partage de l'espace public ; la création de davantage de lieux de convivialité et de sociabilité, voilà des propositions avec lesquelles notre groupe est évidemment tout à fait d'accord, sur lesquelles nous convergeons dans les objectifs.

Il est important que la puissance publique intervienne pour que chacune, chacun puisse profiter pleinement de sa jeunesse à Paris, dans les meilleures conditions et être en capacité de réussir, quel que soit le milieu social dont il est originaire, c'est pour nous une dimension politique absolument essentielle.

Aussi, nous vous remercions de votre présentation ce matin. J'espère que nous pourrons nous en inspirer dans la mise en œuvre de notre action municipale et je remercie le Conseil des générations futures de son travail.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Bonjour à toutes et à tous.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil des générations futures, j'ai le plaisir de coprésider un groupe qui s'appelle "Génération.s". Forcément, vos travaux ont des convergences avec le cadre dans lequel nous souhaitons, nous aussi, nous positionner.

Par ailleurs - vous ne devez pas le savoir, chers membres du Conseil des générations futures, mais ici, un certain nombre d'élus doivent le savoir - je suis une infatigable militante de l'autonomie de la jeunesse depuis de nombreuses années. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas anodin que je copréside aujourd'hui le groupe Génération.s dans ce Conseil.

Votre rapport, chères conseillères, est riche d'enseignements, comme à chaque fois depuis 2016. Cela fait plusieurs années que nous ressentons l'envie et le besoin que chaque citoyen et chaque citoyenne puisse s'investir dans la vie de la cité, participer à la prise de décision, mieux comprendre ce qui organise la vie de la cité, afin de pouvoir proposer des solutions - cela vient d'être dit - différentes, nouvelles ou complémentaires.

Nous nous félicitons que la Ville de Paris s'investisse sans avoir attendu le grand débat national, notamment dans la consultation des jeunes qui représentent, je le rappelle, un peu plus de 25 % de la population parisienne. Nous pouvons être fiers que notre Ville soit à l'écoute et mette en œuvre des propositions qui ressortent du cadre de discussions telles que celles que vous animez.

Le deuxième élément de satisfaction personnelle et collective est le fait que vous ayez considéré que l'âge de la jeunesse va jusqu'à 30 ans, non pas par convenance personnelle - j'ai largement dépassé cet âge - mais parce que, de fait, cela inclut des jeunes travailleurs et des jeunes travailleuses qui sont souvent les oubliés des politiques publiques. D'ailleurs, c'était l'une de nos propositions dans le cadre de nos travaux sur la gratuité des transports, de permettre de prendre en compte les temps d'insertion qui s'allongent dans la vie active. Nous avions proposé de pouvoir imaginer prendre en charge une partie des transports pour les jeunes jusqu'à 30 ans.

Je ne peux que partager votre postulat de départ : la jeunesse a besoin de plus de justice sociale et de plus d'égalité. Vie chère, logement, alimentation, dépenses de la vie quotidienne, loisirs, partage de l'espace public : vous exprimez de très nombreuses inquiétudes face aux difficultés sociales rencontrées pour rentrer dans la vie, qu'elles soient étudiantes ou professionnelles. Ces inquiétudes ne sont pas sans rappeler l'actualité. Les échanges que nous avons pu avoir ces derniers jours sur la question de la sécurité, des frais d'inscription des étudiants étrangers, de la réquisition de logements vacants ou ce qui nous attend aujourd'hui encore sur la question d'EuropaCity, par exemple, nous le rappellent.

Vos propositions nous permettent de nous réinventer, de nous construire ensemble. Vos propositions sont précises et concrètes, et nous aident à aller plus loin et plus vite dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, dans le développement de nos services publics. En cela, je fais référence notamment à votre proposition autour des objectifs de zéro décrochage qui ne sont pas tombés dans l'oreille d'une sourde, mais aussi de vos propositions autour de la création de maisons de collégiens, où, là encore, la Ville a commencé à travailler à des sujets comme celui-ci, mais il faut clairement aller plus loin. En tant qu'administratrice de l'Ecole de la deuxième chance, je ne vous cache pas qu'il y a beaucoup à faire sur la question des décrocheurs.

Parmi vos neuf propositions, je retiendrai plus particulièrement celles qui sont en lien avec l'espace public. Je ne sais pas si vous avez pu suivre les deux derniers jours de nos travaux ici, en Conseil de Paris, mais nous en avons très largement parlé. Aujourd'hui, on sent bien que c'est au cœur de nos débats.

Je note que vous relayez le besoin de vous approprier vos lieux en dehors des horaires classiques. Evidemment, c'est un sujet qui traverse notre mandat. Que ce soit dans les collèges, dans les bibliothèques, dans les stades, dans les gymnases ou même dans les musées, les temps de la vie ne sont plus les mêmes et il est temps pour la Ville de le prendre en main. La proposition qui concerne les bailleurs sociaux est très pertinente, aussi bien pour les jeunes que pour les moins jeunes.

Enfin, vos propositions d'utilisation alternative de l'espace public devraient nous inspirer, si nous essayons de soutenir la création d'espaces alternatifs dès que nous le pouvons. Nous avons bien conscience que ce n'est pas suffisant. C'est d'ailleurs l'objectif d'un vœu que nous avions déposé lors du dernier Conseil de Paris, qui demandait que la Ville reloge des collectifs d'artistes qui sont dans des cadres intermédiaires, et qui, lorsque les travaux doivent commencer, se retrouvent souvent le bec dans l'eau.

Vous nous donnez une boussole. Nous tenterons d'en être à la hauteur et de répondre concrètement à vos propositions. N'hésitez pas à nous solliciter encore et encore si vous considérez que nous ne suivons pas vos préconisations.

Merci pour votre travail et bravo pour vos propositions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Leïla DIRI, pour le groupe UDI-MODEM, pour cinq minutes.

Mme Leïla DIRI. - Madame la Maire, chers collègues, chères Mesdames membres du Conseil des générations futures, le C.G.F. a été créé pour représenter la société civile parisienne et réfléchir de manière prospective sur des thèmes qui concernent Paris et la vie des Parisiens. Je voudrais d'abord saluer les différents collèges du C.G.F. qui ont fait le choix de s'investir pour notre Ville, de consacrer du temps et de l'énergie pour travailler des sujets importants.

Vous avez fait le choix de retenir trois grands axes de travail pertinents : l'économie du partage, la jeunesse et le vivre ensemble.

Concernant la jeunesse, vous faites un certain nombre de propositions, dont certaines font écho à des réflexions et propositions de groupe politique. Je regrette néanmoins le peu d'éléments qui nous ont été transmis et dans des délais très courts pour préparer cette discussion. Vos propositions vont dans le sens de l'accompagnement des jeunes dans leur autonomie et leur épanouissement autour de deux thèmes prioritaires : les lieux et la vie de quartier, la formation et l'insertion professionnelle.

Concernant les lieux et la vie de quartier, vous souhaitez notamment élargir l'amplitude horaire d'ouverture de lieux publics et équipements dédiés, ouvrir les collèges le soir et les week-ends aux associations, amener les bailleurs sociaux à prévoir des lieux de convivialité et proposer des utilisations alternatives de l'espace public.

Sur le sujet de l'amplitude horaire de lieux publics, notre groupe UDI-MODEM a toujours été pour ces élargissements. Nous avons demandé l'amplification du travail sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche, afin de parvenir à un minimum d'une bibliothèque ouverte le dimanche par arrondissement ; demandé qu'une bibliothèque disposant d'un espace de travail puisse rester ouverte le soir dans tous les arrondissements ne disposant pas de bibliothèque universitaire ouverte le soir, en ayant recours à des étudiants ou à des jeunes en service civique, par exemple ; sollicité le concours financier de l'Etat.

Certains points ont avancé, notamment la création de huit postes supplémentaires sur le budget 2019 pour l'ouverture dominicale des bibliothèques, et nous nous en félicitons. Mais nous devons aller beaucoup plus loin. Paris doit vivre en même temps que ses Parisiens. Les équipements sportifs et les transports sont tout aussi concernés. Je souscris complètement aux propos de Gypsie BLOCH à l'instant.

Sur le sujet des structures itinérantes, nous soutenons cette idée dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, avec le principe des ludothèques mobiles. Nous souhaitons que ce dispositif perdure et soit élargi.

Concernant la formation et l'insertion professionnelle, vous évoquez à juste titre le fait que les jeunes Parisiens soient plus diplômés qu'ailleurs, mais souffrent également de difficultés sociales importantes. Vos propositions sur le décrochage scolaire, sur la remobilisation, sur l'entreprenariat et les métiers, sont très pertinentes. Effectivement, la question des savoir-faire en entreprise, sur laquelle vous insistez, est tout aussi primordiale que celle des savoir-faire.

Sur le sujet de la formation, il faut, à notre sens, remettre au cœur de la réflexion la question essentielle de l'acquisition des fondamentaux dès le primaire, de l'orientation et de sa qualité dès le collège, de la valorisation des filières professionnelles en redonnant ses lettres de noblesse à l'apprentissage. Cela exige une meilleure lisibilité des nombreux acteurs de la formation, de l'insertion, qui font souvent un très grand travail individuellement, mais peinent parfois à œuvrer collectivement au détriment du Parisien qui s'y perd très vite, faute de parcours lisible et d'accompagnement. Ce constat dépasse évidemment les frontières de Paris.

Aussi, lever les freins périphériques en termes de mobilité, d'accès au numérique, de santé, d'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle, de logement, de lutte contre l'isolement familial, sont autant de sujets majeurs

que Paris doit relever et de sujets sur lesquels notre groupe politique fait des propositions constructives depuis de nombreuses années.

Je vous encourage donc à élargir vos réflexions à l'échelle métropolitaine du Grand Paris, à penser Paris comme une grande capitale européenne qui doit sans cesse répondre aux nouveaux besoins de ses habitants, de ses entreprises, de tous ceux qui font et partagent Paris. Elargir vos réflexions, mais aussi vous autoriser à dépasser ou aller plus loin que les réflexions habituelles. Oser penser différemment des élus que nous sommes. Oser imaginer le futur encore mieux que nous. C'est le Paris de demain que vous devez penser et dessiner. C'est le Paris de demain que nous devons préparer avec vous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames les représentantes du Conseil des générations futures, chers collègues, il y a tout juste un an, au Conseil de Paris de février 2018, M. Patrick DOUTRELIGNE, coprésident du Conseil des générations futures, avait dit en cet hémicycle : "La démocratie élective telle que nous la connaissons n'est plus suffisante aujourd'hui".

Un an après, dans le contexte national que l'on connaît, ces mots sonnent encore plus justes qu'au moment où ils ont été prononcés. C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux aujourd'hui de votre présence parmi nous et du travail que vous menez pour contribuer à l'enrichissement de nos débats publics sur les questions importantes pour les Parisiennes et les Parisiens.

Avant de commencer ou de commenter votre communication, nous souhaitons rappeler votre rapport de l'année dernière qui a porté sur un état des lieux et des propositions très intéressantes visant à améliorer notre politique en matière d'économie partagée et son lien avec la problématique de la fracture numérique.

Il y avait été conseillé de mieux agir en faveur de certaines populations éloignées du numérique, via des actions de médiation, afin de mieux garantir une politique inclusive et solidaire. Nous avons le plaisir de vous informer aujourd'hui de nos avancées dans ce domaine, en citant l'exemple du projet "Paris en compagnie".

Porté par Galla BRIDIER, adjointe en charge des seniors, ce projet a été créé en partenariat avec "Lulu dans ma rue" et "Les Petits Frères des Pauvres" pour favoriser l'accès à la ville des seniors les plus isolés et parfois les plus éloignés du numérique. Cet exemple est bien la preuve que les idées et les contributions du Conseil des générations futures sont non seulement appréciées par les élus, mais elles sont bien appliquées dans nos politiques publiques.

Aujourd'hui, vous nous apprenez que le Conseil des générations futures a choisi de mener une réflexion sur la question de la jeunesse à Paris et vous avez formulé des préconisations afin de mieux accompagner les jeunes dans leur autonomie et leur épanouissement dans notre ville.

Comme vous le savez, ce sujet est au cœur de l'action de notre majorité municipale. De nombreux dispositifs et projets sont créés en direction des jeunes Parisiens, en prenant en compte la diversité de leurs profils et de leurs besoins dans notre ville.

Cela dit, les écologistes partagent les points essentiels de votre constat et découvrent avec joie qu'une bonne partie de vos propositions s'inscrivent dans notre vision écologique que nous voulons pour Paris. Nous voulons, en effet, faire de Paris une ville moins chère et plus accessible à tous.

Vous pointez dans votre rapport le prix trop élevé des loyers pour les jeunes. En tant qu'élus écologistes, nous ne cessons de proposer des mesures pour combattre la spéculation immobilière et les loyers chers à Paris. Parmi nos propositions, la création d'un O.F.S., la réquisition des logements vacants ou encore l'encadrement des loyers.

Vous préconisez de lutter contre les lobbys et la publicité dans la ville car elle peut altérer le sens critique des jeunes et leur capacité d'autonomie. Là aussi, les propositions des écologistes agissent avec ténacité pour réduire au maximum la publicité dans la ville.

Nous partageons également l'enjeu que vous relevez de promouvoir la mixité dans les quartiers et les échanges non marchands. Pour cela, vous préconisez des solutions typiquement écologiques comme la création d'espaces alternatifs comme les jardins partagés, l'ouverture de lieux de proximité pour des activités culturelles et de loisirs dans les quartiers. Ces propositions nous rappellent un de nos combats actuels : celui de la préservation du T.E.P. de Ménilmontant.

En ce qui concerne la formation et l'insertion professionnelle, vous préconisez d'encourager la mobilité des jeunes par l'accès aux transports en commun. Les écologistes défendent la gratuité des transports à Paris. La politique de notre majorité a beaucoup avancé dans ce domaine ; et saluons ici les dernières mesures prises, cette année, par la Maire, en direction des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap et des collégiens et lycéens à Paris.

Nous rappelons également l'action menée par notre adjointe Antoinette GUHL, en charge de l'économie sociale et solidaire, une action très favorable au développement de l'insertion dans les quartiers par les métiers de l'économie circulaire.

Avant de conclure, nous souhaitons soutenir, tout particulièrement, la mise en place de votre préconisation en faveur d'une plateforme numérique pour informer les jeunes de toutes les offres de services et d'activités liées à leur autonomie et à leur épanouissement dans la ville.

Le groupe Ecologiste vous remercie donc de la qualité et de la vision que vous défendez. Vos idées sont très utiles pour notre combat et notre action collective au service des jeunes et des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Nous tenons à vous saluer, vous les actrices et tous les acteurs du Conseil des générations futures que notre groupe Communiste a proposé.

Vous réalisez un travail précieux qui se traduit par des propositions concrètes et réalisables. Cela fait vivre une réflexion : la démocratie participative dans notre ville.

Les actions à mener sont nombreuses pour que chacun se sente comme un individu à part entière dans cette ville, particulièrement la jeunesse parisienne. La Ville de Paris doit agir dans une logique d'accompagnement afin de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes.

Le Conseil des générations futures nous rappelle que la jeunesse parisienne nécessite une attention particulière de notre part. Nous devons être à l'écoute des besoins des jeunes, prendre en compte leurs différences, les intégrer au mieux afin qu'ils se sentent chez eux à Paris. C'est important qu'ils s'approprient, dès aujourd'hui, la vie, la ville qu'ils construisent pour demain. C'est d'ailleurs ce que nous a rappelé aussi, il y a peu de temps, le Conseil parisien de la Jeunesse.

Vous notez le fait important qu'environ 500.000 jeunes sont en formation à Paris, mais qu'un tiers des jeunes diplômés se retrouvent encore sans emploi au bout d'un an. Les difficultés liées à la recherche d'emploi sont nombreuses et cela, quel que soit le métier ou la qualification.

Le territoire parisien concentre une grande densité d'acteurs mobilisés et engagés en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes. Toutefois, cela souligne la complexité de la problématique qui croise le logement, la santé, l'emploi. Cela nous oblige à renforcer plus la complémentarité et la synergie entre les différents acteurs que de multiplier les opérateurs.

Permettez-moi de saluer, à ce titre, votre proposition de créer pour Paris une bourse d'emplois liée à d'autres capitales.

Vous constatez également que trop de jeunes ne savent pas où se rencontrer, où se divertir à moindres frais à Paris. Nous soutenons votre proposition qui vise à prévoir des lieux de convivialité accessibles aux jeunes et pour lesquels les bailleurs sociaux, comme d'autres institutions ou structures, peuvent être mobilisés.

Il nous semble important de créer des sortes de tiers lieux afin qu'ils aient à disposition un espace entièrement dédié à la jeunesse, un endroit propice à l'organisation d'événements exceptionnels qui ne s'inscrivent pas forcément dans la durée, mais qui leur permettront de se rassembler et de vivre un moment de partage et de convivialité.

Il faut aussi ouvrir des espaces de création et d'expression et pas simplement de consommation. Les Maisons des pratiques amateurs qui ont prouvé leur intérêt sont à multiplier, mais aussi des expériences comme les "micro-folies" qui permettent un accès à la culture, à la culture librement construite, pour tout âge et pour tous les jeunes.

Mon groupe reste persuadé de l'importance de conserver une logique intergénérationnelle afin de favoriser la création de lien social pour la co-construction de Paris et, bien au-delà, pour conforter la République et ses valeurs à un moment où elles sont fragilisées ou remises en cause.

Je reprendrai la phrase de Jaurès : "Oui, la République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace" ; et vous en êtes, aujourd'hui, les dignes représentants.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie aussi pour votre concision.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe PPCI, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention ne sera pas du même acabit que les précédentes - en tout cas, pas la dernière.

Pour tout dire, je salue les trois représentants du Conseil des générations futures qui ont bien voulu nous présenter leurs travaux.

Je suis assez déçu - je vous le dis - parce que vous avez eu raison de vous fixer comme enjeu pour les thèmes de travail la jeunesse qui est probablement le premier enjeu en France, à Paris et dans les grandes métropoles, mais quand je vois le travail qui a été accompli, je reste vraiment sur ma faim.

D'abord quelques remarques de méthode. Je conteste, mais ce n'est pas la première fois que je le dis, cette façon de traiter les jeunes, cette façon extensive - vous le dites, vous assumez cette définition extensive de la jeunesse - de 10 à 30 ans.

A 12 ou 13 ans, au collège, ma priorité est de me trouver une amoureuse ou un amoureux. A 28 ans, ma priorité, quand on voit la galère, la précarité aujourd'hui des jeunes, notamment dans les grandes villes, c'est d'avoir un "job" stable, de pouvoir payer mon loyer et de rester à Paris. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes priorités quand on voit l'urgence sociale que vive une grande partie des jeunes.

Je suis désolé mais je suis le benjamin de cette Assemblée et, ayant l'âge de mes artères, j'ai un peu plus de légitimité que d'autres pour en parler. Donc, cette priorité devrait, à mon avis, être beaucoup plus traitée que les priorités qui relèvent du collège. C'est une première remarque de méthode.

En deuxième remarque de méthode, ce document - visiblement vous avez l'air d'être attachés à ce travail -, je le trouve lacunaire, sommaire. Il y a même des fautes d'orthographe, mes chers collègues. Quand je lis : "De part la redistribution des richesses" écrit avec 't', pardon mais nous sommes la Ville de Paris ! C'est un document administratif.

Ce Conseil des générations futures, je l'ai voté sans réserve. J'y suis attaché et je souhaite que les documents qui émanent de cette instance soient mieux travaillés. Franchement ! Il y a des phrases que je ne comprends pas également. Je lis : "Faire l'intergénérationnel au cœur", sans mots ni verbe derrière. Pardon, mais pas besoin pour le coup d'être jeune pour avoir une difficulté à lire ce texte.

Maintenant sur le fond, vous avez raison de vous emparer de ce sujet. Le Conseil de la Jeunesse a fait de très bons travaux et a très bien commencé à travailler sur ce sujet. J'ai eu l'occasion de le dire à Pauline VÉRON, il y a quelques mois ou quelques semaines, mais là, les propositions me déçoivent.

D'abord et encore une fois, on a tendance toujours à enfermer les jeunes. Vous voulez créer, je cite : "Des jardins partagés réservés aux jeunes". Bientôt on aura le parc zoologique pour les jeunes !

On a l'impression que les jeunes sont des ovnis, des gens qu'il faut mettre quelque part parce qu'ils sont effrayants. Parce qu'ils ont des problèmes d'autonomie, il faut les mettre à part. Pas du tout, vous vous trompez ! Les jeunes n'attendent qu'une seule chose, c'est d'être traités en adultes.

D'ailleurs, d'une certaine manière et c'est inquiétant, de l'autre côté de la classe d'âge, pour les seniors, c'est la même chose : ils n'ont pas envie d'être traités en seniors. On va faire pour les seniors la Maison des aidants, etc. C'est très bien tout cela mais quand va-t-on créer des passerelles générationnelles ? Je ne retrouve pas cette notion dans votre rapport et je trouve que c'est un oubli coupable. Je le dis.

Ensuite, il y a d'autres propositions. Vous voulez même créer, je cite, "des rituels pour aider les jeunes à se repérer". Qu'est-ce que c'est que ce vocabulaire religieux ? Je cite, c'est écrit dans votre "powerpoint". Je l'ai même relu ce matin car je me disais que ce n'était pas possible, qu'ils ne disaient tout de même pas "des rituels"…

Ecoutez, j'ai le texte que l'on m'a distribué à l'O.D.S. et c'est celui que j'ai lu, mais on peut poursuivre le débat. Au moins que le débat s'instaure dans ces cas-là.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi mais c'est encore moi la présidente de séance et il n'y a pas de débat. Pauline VÉRON répondra après, mais il n'y a pas de débat qui s'instaure comme cela.

M. Alexandre VESPERINI. - Très bien. J'ai lu ce texte. Je l'ai lu attentivement et j'ai vu le mot "rituels".

Maintenant, je vais terminer mon intervention avec une autre proposition qui a été évoquée : la Maison des collégiens. C'est exactement la même chose. Vous voulez lutter contre l'échec scolaire, vous avez bien raison mais le lieu de la lutte contre l'échec scolaire et pour l'excellence scolaire, c'est précisément le collège.

Pour les collégiens, qui justement aspirent à des espaces de liberté, vous voulez recréer en plus, à côté du collège, d'autres maisons où vous allez encore plus les enfermer pour qu'ils continuent d'étudier et d'avoir finalement un soutien scolaire. Mais non, encore une fois, pour le coup, de 10 à 30 ans, les jeunes ont besoin de liberté et de responsabilités. Je ne retrouve pas ces notions dans vos propositions.

Enfin, je terminerai par une note positive. J'ai remarqué une proposition intéressante dans votre texte : vous voulez mettre en lien les jeunes avec les commerçants et des entrepreneurs, notamment pour améliorer la vitalité commerciale et économique d'un certain nombre de quartiers. C'est une très bonne proposition, mais je regrette à ce niveau-là qu'il n'y ait pas plus de détails et que vous n'ayez pas forcément été un peu plus loin.

Maintenant, j'en termine sur ce point, je pense que si le Conseil des générations futures veut vraiment nous apporter des choses, en tant qu'élu, je lui conseille de travailler sur des propositions beaucoup plus concrètes et je lui conseille de travailler davantage avec le Conseil de la jeunesse qui avait vraiment des propositions intéressantes à faire, notamment sur la jeunesse.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON, puis à Mme Afaf GABELOTAUD et à M. Patrick BLOCHE.

Madame Pauline VÉRON, s'il vous plaît.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil des générations futures, je voudrais tout d'abord très sincèrement remercier le Conseil des générations futures…

Excusez-moi mais je vous ai écouté, quand vous êtes intervenu, donc je vous remercie d'éviter de crier pendant que j'interviens. Merci.

Je voudrais donc très sincèrement remercier les membres du Conseil des générations futures, et plus particulièrement Béatrice JACOBS, Christine NEDELEC et Anne RATAJCZAK qui sont présentes aujourd'hui. C'est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois et ce n'est pas toujours facile de prendre la parole dans une instance comme le Conseil de Paris. Merci pour votre travail, pour votre investissement et pour votre présence ce matin.

Je voudrais aussi remercier les deux coprésidents : Cynthia FLEURY et Patrick DOUTRELIGNE, qui sont présents ce matin, qui cordonnent tout le travail des 162 membres du Conseil des générations futures.

Nous inventons ensemble une nouvelle façon de faire de la démocratie participative avec ce Conseil des générations futures, qui est une instance à laquelle Didier LE RESTE a beaucoup participé aussi. Nous l'avons créée de toutes pièces en essayant de trouver un cadre, et en même temps une souplesse permettant à de nombreux Parisiens de participer et de faire des propositions pour le futur concernant notre ville et les Parisiens.

Je vais donc répondre sur un certain nombre de points et Patrick BLOCHE et Afaf GABELOTAUD complèteront.

La Maire de Paris vous avait saisis de cette question : "Comment faire de Paris une ville inclusive, bienveillante et porteuse d'opportunités pour sa jeunesse ?"

Vous soulignez très justement dans vos propositions le besoin de lieux à disposition des jeunes pour se réunir, se divertir et se cultiver. Vous confirmez ainsi notre constat qui nous a conduits d'ores et déjà à faire un certain nombre de choses depuis le début de la mandature et qui vont dans ce sens, comme élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques et les ouvrir le dimanche. Nous arriverons d'ici 2020 à faire en sorte que dix bibliothèques soient ouvertes le dimanche à Paris, ce qui sera un grand pas franchi dans ce domaine.

Nous ouvrons aussi les musées de la Ville de Paris de plus en plus pour des nocturnes avec des tarifs pour les jeunes, ce qui leur permet d'y aller le soir ; c'est aussi pour les adultes mais ce sont peut-être des horaires qui conviennent mieux aux jeunes en ouvrant les musées de la Ville le soir.

Nous avons aussi étendu les horaires d'ouverture des espaces verts. Aujourd'hui 137 sur les 500 espaces verts que compte notre ville ouvrent jour et nuit, toute l'année, et d'autres ouvrent l'été toute la nuit. Chaque année, nous progressons dans l'ouverture des parcs la nuit, notamment l'été.

Je voudrais aussi revenir, parce que vous en avez beaucoup parlé, à la question de l'accès aux sports. Mon collègue Jean-François MARTINS a présenté, justement lundi dernier, un grand plan dans le domaine du sport. Il a rappelé notre objectif d'ouvrir de plus en plus les équipements sportifs le soir jusqu'à 22 heures 30 et après 18 heures le dimanche, en les confiant à des associations qui gèrent en tant que clubs nos équipements pour les rendre accessibles.

La Ville loue aussi des créneaux dans les équipements sportifs des établissements scolaires pour un usage associatif en dehors des heures de classe, permettant d'ouvrir et peut-être d'aller encore plus loin en ouvrant les écoles et les collèges en dehors des heures de cours pour d'autres activités, et permettre ainsi aux jeunes de profiter des espaces qui existent notamment dans les collèges et les écoles.

Nous avons engagé une réflexion et un travail pour essayer d'ouvrir aussi les collèges le samedi aux jeunes pour qu'ils puissent éventuellement avoir accès à des salles de travail. Comme on en avait déjà parlé, cela soulève des questions juridiques compliquées, mais nous avons bien l'intention d'avancer sur cette question.

Je voulais aussi rappeler que la Ville investit 380 millions d'euros en six ans pour créer et rénover les équipements sportifs, et permettre ainsi, contrairement à ce qu'a dit ma collègue Gypsie BLOCH, de créer 15 nouveaux équipements sportifs, notamment 15 gymnases sur la mandature, 3 nouvelles piscines et 12 nouvelles salles sportives. Je crois que nous avons un programme assez ambitieux dans ce domaine.

Je voulais aussi rappeler que nous avons créé douze nouveaux espaces "Paris Jeunes", dans les quartiers populaires de Paris, et que de nombreux espaces ouvrent le soir pour la tranche d'âge la plus âgée, parfois en nocturne le vendredi, ainsi que certains centres "Paris Anim'" qui ouvrent jusqu'à 23 heures le vendredi et le samedi pour accueillir des jeunes majeurs.

Mais je suis d'accord avec vous, ces lieux pourraient être plus connus des jeunes. Je vous propose, suite à votre présentation et à vos propositions, de travailler ensemble et avec le Conseil parisien de la jeunesse, à comment améliorer la communication en direction des jeunes de tous ces dispositifs et de tous ces équipements qui sont ouverts pour eux, notamment le soir.

Vous proposez également la création d'espaces éphémères pour les jeunes. Je voulais évoquer la piste des kiosques citoyens que nous mettons en place à Paris. Il y en a un qui fonctionne très bien dans le 12e. Nous allons en ouvrir un dans le 11e, un autre dans le 18e, et un autre dans le 19e. Ce sont des kiosques qui vont être gérés par des associations et les habitants du quartier, et ce pourrait être des lieux dans lesquels nous pourrions réfléchir un peu plus à la place des jeunes et à l'information en direction des jeunes, puisque ce sont des kiosques qui sont dans l'espace public.

Je voudrais aussi répondre sur la création du portail numérique unique.

Il existe, sur notre site Internet paris.fr, un espace dédié pour les jeunes avec toutes les informations en direction des jeunes, mais il n'est pas forcément très ergonomique. Peut-être faut-il améliorer l'accès à ce site aux jeunes Parisiens.

En conclusion, je voudrais vous remercier encore et vous dire que vous n'êtes pas les seuls à participer à la dynamique de co-construction de la ville que nous mettons en place avec la Maire de Paris, puisque chaque année, près de 170.000 personnes participent à la fabrique de notre ville en donnant leur avis, pendant le budget participatif, pendant les conférences citoyennes ou en donnant leur avis sur le site Internet "Idee.paris" et, là, jusqu'au 15 mars, en participant à la Conférence de consensus dans le cadre du grand débat national.

Merci encore pour votre participation. Je reviendrai vers vous aussi en tant qu'élue chargée de la jeunesse et de la participation citoyenne sur les propositions concrètes que vous avez faites. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en introduction, je tiens à saluer chaleureusement les membres du Conseil des générations futures, ses représentantes aujourd'hui, ses deux co-présidents, Patrick DOUTRELIGNE et Cynthia FLEURY, et plus particulièrement tous les membres de la Commission Jeunesse qui ont consacré du temps et de l'énergie pour parvenir à ces propositions. Merci pour vos travaux qui invitent notre Assemblée à des réflexions prospectives et viennent nourrir notre action collective au service des Parisiens et des Parisiennes.

Vous rappelez à juste titre la problématique du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle qui touche de plus en plus de jeunes, comme les 45 ans et plus sur Paris, qui sont davantage exposés aux risques du chômage. Sur l'ensemble des 15-29 ans, 10 % d'entre eux seraient sans emploi.

Afin de réfléchir à cette problématique, j'ai réuni, le 13 juin dernier, l'ensemble de nos partenaires associatifs, opérateurs de l'emploi, Pôle Emploi, Missions locales, Ecoles de la deuxième chance, entreprises, fédérations professionnelles mais également le Rectorat, la Chambre de commerce et d'industrie, France Stratégie et Hadrien CLOUET, sociologue du Centre de sociologie des organisations. Comme vous, les acteurs présents nous ont rappelé la nécessité de renforcer nos offres d'accompagnement envers les jeunes.

C'est pourquoi, malgré le désengagement de l'Etat, nous poursuivons notre fort soutien à la Mission locale, service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. J'ai eu l'occasion de le rappeler hier, avec ses 8 sites d'accueil, la Mission locale de Paris a pu ainsi accueillir près de 9.000 nouveaux jeunes et en accompagner plus de 19.000 tout au long de l'année 2018.

De nombreux dispositifs spécifiques sont déployés, comme la Garantie jeunes, l'accompagnement des jeunes sous main de justice, la plateforme dynamique "Insertion professionnelle pour les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée". Nous soutenons également l'Ecole de la 2e Chance, qui suit chaque année 430 jeunes dans un parcours de réinsertion scolaire citoyen et professionnel.

Vous proposez la création d'un sas ou du moins des espaces sas qui puissent exister à côté de cette offre, afin de répondre à la demande d'immédiateté du jeune dans sa prise en charge. C'est pourquoi nous finançons également un certain nombre d'associations, notamment présentes en quartiers "politique de la ville", afin d'assurer un fin maillage territorial au plus près des jeunes. Souvent, ces associations permettent ce sas qui peut revêtir plusieurs formes, en fonction du besoin du jeune à un moment de sa vie.

En parallèle, afin de faciliter la rencontre entre les recruteurs et les jeunes en recherche d'emploi, le forum "Paris pour l'emploi des jeunes" se tient chaque année grâce au soutien de la Mairie de Paris. 13.000 visiteurs ont pu

ainsi l'an passé échanger avec 290 structures qui proposaient près de 1.800 offres d'emploi. En amont, nos structures partenaires préparent ces jeunes pour arriver prêts à ces échanges.

Pour donner aux jeunes toutes leurs chances sur le marché du travail, il faut que l'éducation et la formation intègrent des approches innovantes, de l'acquisition des compétences. C'est pourquoi, dans le cadre de notre programme de formation au numérique, "ParisCode", nous mêlons enseignement présentiel et à distance, ce qui nous permet de toucher des décrocheurs scolaires. Pour exemple, un apprenant sur 4 de la session 2017 "ParisCode" était ainsi auparavant en situation de décrochage scolaire.

Au-delà, vous nous invitez également à développer les savoir-être des jeunes ; je souscris pleinement à cette proposition. Il faut développer encore et encore de nouvelles solutions. En effet, depuis plusieurs années maintenant, les recruteurs accordent une importance accrue aux compétences comportementales : on attend dorénavant des salariés des capacités d'adaptabilité, d'initiative, de présentation, de responsabilité, d'innovation, de travail en équipe ou encore d'organisation, compétences que l'on n'apprend pas forcément à l'école. Consciente de l'importance de cet enjeu de "soft skills", comme on l'appelle dans le jargon des ressources humaines, je veille à ce que les opérateurs de l'emploi intègrent ces nouveaux paramètres au cœur de leur offre d'accompagnement. Il me semble également nécessaire d'avoir un dialogue ouvert et régulier avec les recruteurs afin de connaître finement leurs attentes et leurs besoins. C'est le sens des pactes pour l'emploi et les entreprises que nous signons avec les entreprises et de mes échanges avec les fédérations professionnelles et l'Association nationale des directeurs des ressources humaines, l'A.N.D.R.H.

Vous pointez enfin la nécessité d'une meilleure information sur l'ensemble des dispositifs…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, excusez-moi, il y a un brouhaha.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Oui, c'est assez désagréable. L'emploi n'émeut personne, la formation professionnelle non plus.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, si vous pouvez cesser les discussions dans les travées et sortir, on s'entendrait mieux. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Je termine.

Enfin la nécessité d'une meilleure information sur l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes. Je suis convaincue comme vous qu'il est important que tous les jeunes Parisiens puissent accéder à ces informations, que cette solution soit digitale ou physique.

Je prône personnellement le fait que, dans chaque arrondissement, on puisse accéder à une information exhaustive et de qualité sur les questions d'emploi, les lieux, les adresses, les parcours, les associations spécifiques, les possibilités et les opportunités. J'ai souhaité ainsi développer une expérimentation en lançant au sein de la mairie du 14e arrondissement, sans stigmatisation, dans la maison commune, un point Paris Emploi à destination de toutes et tous, jeunes et moins jeunes, qui complétera le réseau existant.

Nous travaillons en parallèle au développement d'une plateforme commune…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame GABELOTAUD, s'il vous plaît, il faut finir.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - … avec nos partenaires sur la question du parrainage dans l'entreprise afin de renforcer ce dispositif qui permet une meilleure insertion professionnelle.

Voici entre autres ce que nous pouvons impulser, et vos propositions nous encouragent à accentuer et à renforcer nos actions.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous, Mesdames, chères amies, de ces propositions pour la jeunesse du Conseil des générations futures, dont j'ai pris connaissance évidemment avec une attention particulière compte tenu de la délégation dont j'ai la charge auprès de la Maire de Paris.

Je voudrais brièvement réagir à deux de vos propositions, la proposition 2 et la proposition 4. Vous pointez avec raison combien les établissements scolaires en France, et pas seulement à Paris, sont des bâtiments publics et paradoxalement des lieux très fermés. Un peu moins pour les écoles, car les écoles élémentaires ferment à 18 heures, les écoles maternelles à 18 heures 30, et le mercredi après-midi et durant les petites et grandes vacances, ces centres de loisirs, cela fait que l'école reste un lieu ouvert à d'autres activités hors temps scolaire.

Mais votre constat est particulièrement pertinent sur le collège. Effectivement, on ne va au collège, finalement, que pour apprendre. C'est déjà beaucoup, mais c'est vrai que le collège pourrait avoir une autre fonction en tant que

telle, surtout compte tenu du maillage des établissements scolaires et notamment des collèges dans une ville comme Paris.

De ce fait, je ne peux que vous dire ma disponibilité, surtout que nous portons avec Bérénice DELPAL, la directrice des Affaires scolaire de la Ville, qui est forte de son expérience en Seine-Saint-Denis, a voulu que nous portions au nom de la Maire de Paris une ambition nouvelle pour les collèges ; raison de plus pour les ouvrir, à l'instar de beaucoup de pays semblables au nôtre et si proches. J'en parlais à l'instant avec Colombe BROSSEL qui me disait qu'en Espagne, à Barcelone où elle s'été rendue, les établissements scolaires étaient ouverts aux activités en général du quartier.

On a une bonne opportunité car on a un programme qui s'appelle Cours "Oasis" - j'associe Célia BLAUEL à mon propos - qui vise à profiter de la réfection de cours d'écoles et de collèges pour en faire des îlots de fraîcheur par rapport aux pics caniculaires. Le F.E.D.E.R., qui financera 10 cours de ce type, écoles et collèges, en 2020, a fixé comme condition, justement, que l'on ouvre ces cours pour que les habitants proches, les riverains puissent également en profiter. Je vais donc essayer avec Célia de profiter de cette opportunité.

Plus rapidement, votre seconde proposition sur le décrochage scolaire, c'est un sujet qui vous a passionné, c'est un sujet déterminant, un sujet essentiel qui est au cœur évidemment des préoccupations que l'on a quand on porte des politiques publiques en matière d'éducation. C'est un sujet que je connais très bien, je l'ai beaucoup suivi quand je présidais la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, ou très concrètement sur le terrain, comme maire du 11e arrondissement.

A partir de là, il existe beaucoup de dispositifs que j'aurais mauvaise grâce à vous rappeler, car vous les connaissez aussi bien que moi, et très régulièrement, puisque nous travaillons sur ces sujets main dans la main avec l'Académie de Paris, nous avons ce qu'on appelle un G.I.P. "Réussite éducative" qui permet de faire le point sur un certain nombre de positifs, qui sont nombreux, d'ailleurs. Je les rappelle pour mémoire, groupe de prévention du décrochage scolaire, mission de lutte contre le décrochage scolaire, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, réseaux FOQUALE, structures de retour à l'école, Missions locales, et il y a des lieux qui existent déjà. Je pense au centre Pelleport dans le 19e arrondissement ou aux centres Patay et P.E.P. 75.

A partir de là, forts de ce qui existe déjà, avec cette ambition que vous portez, comme certains disent, de certains territoires qui doivent être "zéro chômeur", vous voulez que Paris soit un territoire "zéro décrocheur". Comment ne pas s'inscrire dans cette ambition que vous portez.

Je retiens votre idée de maison des collégiens, même si vous-mêmes dites que c'est sans doute une appellation à travailler. Je vous dis ma totale disponibilité dans les fonctions qui sont les miennes.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ce débat très riche. Je veux remercier encore une fois, au nom des toutes et tous, et de la Maire de Paris, Mme Béatrice JACOBS, Mme Christine NEDELEC, Mme Anne RATAJCZAK, et M. Patrick DOUTRELIGNE. Merci pour le travail qui a été fait, et merci d'être venu le présenter aux élus que nous sommes.

J'espère vous revoir. Merci beaucoup.

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le voeu n° 119 bis déposé par l'Exécutif relatif à la liberté de manifester.

Résultats :

Votants : 138 Pour : 75 Contre : 59 Abstention : 0 Nppv : 4

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
96	Pour	M. ASSOULINE David	Mme BACHE Marinette
7	Pour	M. BLOCHE Patrick	
47	Nppv	M. COUMET Jerome	
72	Nppv	M. DAGNAUD Francois	
137	Pour	M. DARGENT Claude	M. GAUDILLERE Bernard
91	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
115	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
10	Pour	M. GIRARD Christophe	M. KLUGMAN Patrick
9	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	M. BLOCHE Patrick
113	Nppv	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	
94	Pour	M. LEJOINDRE Eric	Mme POLSKI Olivia
119	Contre	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	Mme OLIVIER Annick
11	Nppv	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
74	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	Mme LEPETIT Annick
28	Pour	M. SIMONDON Paul	
118	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	Mme OUMER Nawel
114	Pour	Mme BACHE Marinette	
71	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
46	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
95	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	M. SIMONDON Paul
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	M. NORDMAN Nicolas
52	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	M. FERAUD Remi
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
6	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	Mme BROSSEL Colombe
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme VERON Pauline
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
92	Pour	Mme OUMER Nawel	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
49	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
93	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	M. DUCLOUX Philippe

(Votants: 43 / 45)

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Contre	M. BARGETON Julien	
142	Contre	M. GUILLOT Didier	
140	Contre	M. LAURET Thomas	
141	Contre	M. PENINOU Mao	
143	Contre	Mme LANG Anne-Christine	
121	Contre	Mme MEHAL Fadila	M. BARGETON Julien

(Votants: 6 / 6)

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Pour	M. CHERKI Pascal	
21	Pour	M. CONTASSOT Yves	
51	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
55	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	Mme MAQUOI Nathalie
2	Pour	Mme FILOCHE Lea	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Pour	Mme PETIT Carine	

(Votants: 8 / 8)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Pour	M. AQUA Jean-Noel	
73	Pour	M. BAUDRIER Jacques	M. BEGUE Herve
42	Pour	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	M. LE RESTE Didier
12	Pour	M. BROSSAT Ian	Mme VIEU-CHARIER Catherine
19	Pour	M. LE RESTE Didier	
17	Pour	M. TINTI Sergio	
43	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
65	Pour	Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Pour	Mme PREMEL Daniele	
18	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Pour	M. BROS Jean-Bernard	Mme GOLDGRAB Laurence
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	Mme VERSINI Dominique
4	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 4 / 5)

Groupe Les Républicains Indépendants

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
61	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	M. HONORE Christian
38	Contre	M. CHARON Pierre	Mme FANFANT Nathalie
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. BERTHAULT Jean-Didier
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	M. LEFEVRE Franck
34	Contre	M. GOUJON Philippe	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
161	Contre	M. HONORE Christian	
82	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
160	Contre	M. LEFEVRE Franck	
15	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	Mme BERTHOUT Florence
59	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
104	Contre	Mme BLOCH Gypsie	Mme MONTANDON Valerie
58	Contre	Mme BOUGERET Alix	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
153	Contre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	Mme LECUYER Catherine
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	Mme EVREN Agnes
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	Mme BOUGERET Alix
107	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	
64	Contre	Mme GIAZZI Daniele	M. LAMOUR Jean-Francois
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	M. BOULARD Geoffroy
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
129	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 28 / 44)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
87	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	
30	Pour	Mme BLAUEL Celia	
57	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	M. BELLIARD David
44	Pour	Mme MEES Sandrine	
22	Pour	Mme MOREL Joelle	
97	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
32	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 13 / 15)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
79	Contre	M. DUBUS Jerome	M. TREMEGE Patrick
126	Contre	M. HODENT Thierry	
149	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	M. TREMEGE Patrick
151	Contre	M. TREMEGE Patrick	M. HODENT Thierry
127	Contre	M. VESPERINI Alexandre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
103	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
80	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	M. AURIACOMBE Pierre
128	Contre	Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 10 / 10)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	Mme LECOUTURIER Beatrice
78	Contre	M. HELARD Eric	
99	Contre	M. WEHRLING Yann	M. AZIERE Eric
124	Contre	Mme DIRI Leila	Mme GATEL Maud
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
98	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	Mme TACHENE Anne
100	Contre	Mme JOHNSON Olga	Mme GALLOIS Edith
148	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
147	Contre	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 12 / 14)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Tableau récapitulatif des absences - Année 2018.

Séance des 5, 6 et 7 février

Lundi 5 février - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Antoinette GUHL, Mme Valérie MONTANDON, Mme Carine PETIT.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Lundi 5 février - Après-midi

Excusées au sens du règlement :

Mme Antoinette GUHL, Mme Valérie MONTANDON.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Mardi 6 février - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Valérie MONTANDON, Mme Danièle PREMEL.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Mardi 6 février - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François LAMOUR, Mme Valérie MONTANDON, Mme Danièle PREMEL.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Mercredi 7 février

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-François LAMOUR, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Franck LEFEVRE.

Séance des 20, 21 et 22 mars

Mardi 20 mars - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Nathalie FANFANT, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Anne TACHÈNE.

Mardi 20 mars - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Nathalie FANFANT, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mercredi 21 mars - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mercredi 21 mars - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Jeudi 22 mars - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Didier LE RESTE, M. Yves POZZO di BORGO.

Jeudi 22 mars - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine LECUYER, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absents :

M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Didier LE RESTE, M. Yves POZZO di BORGO

Séance des 2, 3 et 4 mai

Mercredi 2 mai - Matin

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Fadila MÉHAL, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Mercredi 2 mai - Après-midi

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Pierre LELLOUCHE.

Jeudi 3 mai - Matin

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON.

Absents :

M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Jeudi 3 mai - Après-midi

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON.

Absents :

M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Buon-Huong TAN.

Vendredi 4 mai - Matin

Excusés au sens du Règlement :

M. Eric HÉLARD, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON, M. François VAUGLIN.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Caroline MÉCARY.

Vendredi 4 mai - Après-midi

Excusés au sens du Règlement :

M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Philippe GOUJON, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Didier LE RESTE, Mme Valérie MONTANDON, M. François VAUGLIN.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Célia BLAUEL, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Caroline MÉCARY.

Séance des 4, 5 et 6 juin

Lundi 4 juin - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Olga JOHNSON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGO.

Lundi 4 juin - Après-midi

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mardi 5 juin - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mardi 5 juin - Après-midi

Excusées au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JÉGO.

Absents :

Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mercredi 6 juin - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Yves POZZO di BORGO.

Mercredi 6 juin - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. François DAGNAUD, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-François LEGARET, Mme

Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Caroline MÉCARY, M. Yves POZZO di BORGO.

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet

Lundi 2 juillet - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, M. Roger MADEC, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER.

Absents :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Raphaëlle PRIMET.

Lundi 2 juillet - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, M. Roger MADEC.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Catherine DUMAS, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER.

Absentes :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mardi 3 juillet - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mardi 3 juillet - Après-midi

Excusées au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mercredi 4 juillet - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Jean-Bernard BROS, M. François HAAB, Mme Raphaëlle PRIMET.

Mercredi 4 juillet - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, M. Jérôme COUMET, M. Philippe DUCLOUX, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Jean-Bernard BROS, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

Jeudi 5 juillet

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Philippe DUCLOUX, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Jean-François LEGARET, Mme Valérie MONTANDON, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Dominique VERSINI.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Carine PETIT, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS.

Séance des 24, 25 et 26 septembre

Lundi 24 septembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, M. Eric LEJOINDRE.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absente :

Mme Emmanuelle BECKER.

Lundi 24 septembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, M. Eric LEJOINDRE, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absent :

M. François HAAB.

Mardi 25 septembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusé :

M. Grégoire CHERTOK.

Absent :

M. François HAAB.

Mardi 25 septembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Fanny GAILLANNE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Didier LE RESTE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. François HAAB.

Mercredi 26 septembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, M. Rémi FÉRAUD, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Valérie MONTANDON.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Mercredi 26 septembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, M. Rémi FÉRAUD, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Patrick KLUGMAN, M. Didier LE RESTE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre

Mercredi 14 novembre - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Mercredi 14 novembre - Après-midi

Excusées au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Jeudi 15 novembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, M. Geoffroy BOULARD, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Buon-Huong TAN.

Jeudi 15 novembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Anne TACHÈNE.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Vendredi 16 novembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Pierre LELLOUCHE.

Vendredi 16 novembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-François LAMOUR, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Buon-Huong TAN.

Lundi 19 novembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Julie BOILLOT, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Pierre LELLOUCHE.

Lundi 19 novembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Julie BOILLOT, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-François MARTINS, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Dominique VERSINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre

Lundi 10 décembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Lundi 10 décembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusé :

M. François HAAB.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA

Mardi 11 décembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mardi 11 décembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mercredi 12 décembre - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mercredi 12 décembre - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Claude DARGENT, M. Philippe DUCLOUX, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Bernard BROS, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Jeudi 13 décembre

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Claude DARGENT, Mme Fanny GAILLANNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard JOMIER, Mme Caroline MÉCARY, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							"PARIS + SPORTIVE"			
7	1	1	GEP	MOREL, BELLIARD	V	2019 DJS 86	relatif à la visibilité du sport affinitaire à Paris.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	2	2	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE	V	2019 DJS 86	relatif à la création d'un schéma de continuité course à pied.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	3	3	GEP	BELLIARD, MOREL	V	2019 DJS 86	relatif à l'égalité d'accès femmes-hommes au sport.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	4		GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, BOUTAULT	V	2019 DJS 86	relatif à la pose de pelouses synthétiques.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	4bis	4	Exécutif		V	2019 DJS 86	En réponse au V4.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	5	5	GEP	BELLIARD, MOREL	V	2019 DJS 86	relatif aux agrès sportifs dans l'espace public parisien.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	6	6	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, ATALLAH, BOUTAULT	V	2019 DJS 86	relatif à un sport plus accessible.	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19
7	7	7	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à la démocratisation de l'organisation du sport à Paris.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	8		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à la filière sportive de la ville.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19
7	9	8	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à l'inscription des équipements sportifs au PLU.	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	10		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à la création d'un dispositif "clubs formateurs".	MARTINS	Retiré	4-févr.-19
7	10bis	9	Exécutif		V	2019 DJS 86	En réponse au V10.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	11	10	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à l'anneau cyclable du bois de Vincennes.	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19
7	12		LRI	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	V	2019 DJS 86	relatif au développement du sport santé à Paris.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19
7	13		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 DJS 86	relatif à la santé par le sport.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19
7	13bis	11	Exécutif		V	2019 DJS 86	En réponse aux V12 et V13.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	14	12	LRI	BERTHOUT, LAMOUR	V	2019 DJS 86	relatif à l'accompagnement de la performance sportive dans l'enseignement supérieur.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	15		LRI	BERTHOUT	V	2019 DJS 86	relatif à la promotion du sport dans les Temps des Activités Périscolaires.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	16		LRI	BERTHOUT	V	2019 DJS 86	relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs pendant les vacances scolaires.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	17		LRI	BERTHOUT	V	2019 DJS 86	relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs en soirée.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	18		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 DJS 86	relatif à la promotion des nouvelles pratiques sportives.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	19		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 DJS 86	relatif à l'éducation au et par le sport.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	20		LRI	BERTHOUT	A	2019 DJS 94	relatif aux conditions d'attribution de créneaux.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	21		UDI - MODEM	JEGO	A	2019 DJS 94	relatif aux créneaux dans les équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	189		GEP		A	2019 DJS 95		MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	22		LRI	BERTHOUT, CARRÈRE-GÉE	V	2019 DJS 95	relatif à la compensation des tarifs de location des équipements sportifs municipaux.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
							"SECURITE DES PARISIENS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE"			
3	23	13	PCF-FG, SOCA, EGCP, RG-CI	BONNET-OULALDJ, FERAUD, FILOCHE, CONTASSOT, GOLDGRAB	V	2019 SG 8	relatif aux effectifs et moyens de l'Etat mis en œuvre pour la sécurité.	BROSSEL	Adopté	4-févr.-19
3	24	14	GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL, BOUTAULT	V	2019 SG 8	relatif à un bilan de la vidéoprotection.	BROSSEL	Adopté	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	25		GEP	BELLIARD, JULIEN, GLEIZES, BOUTAULT	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2019 SG 8	relatif à la sécurité des Parisiens.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	27	15	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Adopté	4-févr.-19
3	28		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 8	relatif à la sécurité des Parisiens.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	29		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, BOURNAZEL, CHARON, DUMAS, GOASGUEN, KUSTER, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GIAZZI, BOULARD	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale armée.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	30		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, BOURNAZEL, CHARON, DUMAS, GOASGUEN, KUSTER, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GIAZZI, BOULARD	V	2019 SG 8	relatif au nombre de caméras de videoprotection.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	31		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 SG 8	relatif au réinvestissement de l'espace public.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	32		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	33		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 SG 8	relatif à un développement du plan de vidéoprotection.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	34		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	35		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 8	relatif à des précisions sur la mise en place d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19
3	36		NI	SIMONNET	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							"POUR UN ESPACE PUBLIC SANS MEGOT"			
3	37		GEP	MOREL, GLEIZES	A	2019 SOCA 1	relatif à la collecte et la dépollution des mégots.	SIMONDON	Retiré	5-févr.-19
3	38		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 SOCA 1	relatif à la conception de filtres bio-dégradables.	SIMONDON	Retiré	5-févr.-19
3	39		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif à l'intégration d'un cendrier sur les corbeilles de rue.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19
3	40		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif au développement des cendriers sur potelets.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19
3	41		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif à la sensibilisation des gérants d'établissement recevant du public.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19
3	42		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif à une charte de propreté pour les bénéficiaires d'un droit de terrasse.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19
3	42bis		Exécutif		A	2019 SOCA 1		SIMONDON	Adopté	5-févr.-19
							AUTRES DOSSIERS			
6	43	16	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2019 DASCO 15	relatif aux collèges publics de l'est du 12e.	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19
6	44	17	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DASCO 15	relatif aux collèges publics de l'est du 12e.	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19
6	45		LRI	MONTANDON	V	2019 DASCO 15	relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion (12e).	BLOCHE	Rejeté	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	46		NI	SIMONNET	V	2019 DASCO 15	relatif à la sectorisation des collèges du 20e.	BLOCHE	Rejeté	4-févr.-19
6	47	18	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'offre de formation dans les lycées parisiens suite à la réforme du baccalauréat.	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19
6	48	19	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la dotation horaire et aux suppressions de postes des établissements d'enseignement secondaire.	BLOCHE	Adopté (amendé)	4-févr.-19
6	49	20	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la dotation budgétaire académique des écoles parisiennes.	BLOCHE	Adopté (amendé)	4-févr.-19
6	50	21	EGCP, GEP, PCF-FG, SOCA	MAQUOI, GLEIZES, BONNET-OULALDJ, PRIMET, BACHE	VNR		relatif aux cartables légers et à l'équipement numérique dans les écoles et collèges (20e).	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19
6	51		LRI	GOUJON, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation des écoles et crèches parisiennes.	BLOCHE	Retiré	4-févr.-19
6	52	22	LRI	BERTHOUT	V		relatif à l'aménagement d'une cour "Oasis" au collège Pierre Alviset (5e).	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19
6	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'enseignement secondaire et la fusion des 3 académies.	BLOCHE	Rejeté	4-févr.-19
6	54	23	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux algorithmes locaux et à Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	4-févr.-19
6	55		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.	LEMARDELEY	Retiré	4-févr.-19
6	56		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.	LEMARDELEY	Retiré	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	56bis	24	Exécutif		VNR		En réponse aux V55 et V56.	LEMARDELEY	Adopté	4-févr.-19
6	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation de deux étudiants à l'Université Paris-Nanterre.	LEMARDELEY	Rejeté	4-févr.-19
7	58	25	GEP	BELLIARD, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif aux personnes LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	4-févr.-19
7	59	26		DUBUS, VESPERINI, SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur au peuple vénézuélien.	KLUGMAN	Adopté (amendé oralement)	4-févr.-19
7	60	27	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la citoyenneté d'honneur à Leyla Güven.	KLUGMAN	Adopté	4-févr.-19
7	61	28	SOCA, PCF-FG, EGCP, RG-CI, GEP	FERAUD, BONNET-OULALDJ, FILOCHE, CONTASSOT, GOLDGRAB, JULIEN	VNR		relatif aux opérateurs de bus touristiques.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	62		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à l'aérogare T4 de Roissy-Charles de Gaulle.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	62bis	29	Exécutif		VNR		En réponse au V62.	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19
7	63	30	LRI	DUMAS, BERTHAULT	VNR		relatif au schéma de développement touristique de Paris 2017-2022.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	64		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux tarifs applicables à la taxe de séjour en 2019.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19
7	64bis	31	Exécutif		VNR		En réponse au V64.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	65	32	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19
7	66		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'association Vacances et familles Ile-de-France.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19
7	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation du "Grand Débat National".	VERON	Retiré	4-févr.-19
7	68		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Référendum d'Initiative Citoyenne.	VERON	Retiré	4-févr.-19
7	68bis	33	Exécutif		VNR		En réponse au V68	VERON	Adopté	4-févr.-19
7	69		NI	SIMONNET	VNR		relatif au fonctionnement du budget participatif.	VERON	Rejeté	4-févr.-19
1	70	34	DP	BARGETON	VNR		relatif à l'insertion par l'activité économique.	GABELOTAUD	Adopté	4-févr.-19
1	71		Exécutif		A	2019 DDCT 8	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19
1	72		GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif au mode de gouvernance du futur Centre des Archives LGBTQI+ de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19
1	73		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif au financement écologique de la gratulté des transports.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19
1	74		GEP	BELLIARD, KONE	VNR		relatif à l'extension de la gratuité des transports en commun à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19
1	75		DP	BARGETON	VNR		relatif à la gratuité des transports pour les jeunes.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	76		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la gratuité des transports publics pour l'ensemble des jeunes et des chômeurs.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19
1	77	35	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la laïcité.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	5-févr.-19
1	78	36	EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif à la réalisation d'une charte de mécénat.	GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19
1	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation d'un vote public sur les grands projets à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19
1	80		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la prise en charge des frais de transport des agents de la Ville de Paris.	LEVIEUX	Rejeté	5-févr.-19
1	81		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux conditions de don des congés payés.	LEVIEUX	Retiré	5-févr.-19
1	82		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la gestion de l'immeuble de la Ville situé 88 ter boulevard de Port Royal.	LEVIEUX	Rejeté	5-févr.-19
1	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la politique des rémunérations à la ville.	LEVIEUX	Rejeté	5-févr.-19
1	84	37	LRI	LEGARET	V	2019 DAE 25	relatif à l'interdiction des journaux gratuits à l'Hôtel de Ville et ses abords immédiats.	POLSKI	Adopté (amendé oralement)	5-févr.-19
1	85		LRI	BERTHOUT, BOULARD, KUSTER	V	2019 DAE 65	relatif à l'extension de l'exonération.	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19
1	86		Exécutif		A	2019 DU 65	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	5-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	87		LRI	BERTHOUT, GIAZZI, GOASGUEN, BOULARD, d'HAUTESERRE, DATI, KUSTER	V	2019 DU 65	relatif aux conditions d'exonération.	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19
1	88		LRI	DATI, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, DAUVERGNE	V	2019 DU 65	relatif à la procédure d'indemnisation.	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19
1	89		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOULARD, KUSTER	V	2019 DU 65	relatif à la mise en place d'une Zone Touristique Unique à Paris.	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19
2	90		Exécutif		A	2019 DAC 611	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	5-févr.-19
2	91	38	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à l'équipement scénique du théâtre Astral.	GIRARD	Adopté (amendé)	5-févr.-19
2	92		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au soutien aux théâtres touchés par les manifestations des Gilets Jaunes.	GIRARD	Rejeté	5-févr.-19
2	92bis	39	Exécutif		VNR		En réponse au V92.	GIRARD	Adopté	5-févr.-19
2	93	40	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré.	GIRARD	Adopté (amendé)	5-févr.-19
2	94		UDI - MODEM	LECOUTURIER	VNR		relatif à l'expérience artistique DAU.	GIRARD	Rejeté	5-févr.-19
2	95	41	GEP	BELLIARD, JULIEN, MEES	VNR		relatif au soutien pérenne des librairies du quartier latin.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	5-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	96		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'extension du périmètre protégé interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public (5e).	HOCQUARD	Rejeté	5-févr.-19
2	97	42	GEP	BOUTAULT, MEES	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque explicative rue des Petits-Carreaux (2e).	TAIEB	Adopté (amendé)	5-févr.-19
2	98		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la préservation de la crypte située 14 bis, rue Pierre Nicole (5e).	TAIEB	Rejeté	5-févr.-19
2	99	43	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à "Gerda Taro".	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19
2	100	44	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Daniel Darc.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19
2	101	45	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage aux femmes résistantes.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19
2	102	46	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Grace Whitney Hoff.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19
2	103	47	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à une dénomination Andrée Putman dans le 17e.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19
3	104		NI	SIMONNET	V	2019 SG 5	relatif aux tarifs et au mode de gestion.	BLAUEL	Rejeté	5-févr.-19
3	105	48	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'expérimentation des "rues intelligentes" dans Paris.	SOLANS	Adopté (amendé)	5-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	106		LRI	BERTHOUT, LEGARET	VNR		relatif à une expertise et à bilan environnemental des centrales de la société "Climespace".	BLAUEL	Rejeté	5-févr.-19
3	107		LRI	BERTHOUT, LEGARET	VNR		relatif aux moteurs de production de secours d'électricité de la centrale des Halles de la société "Climespace".	BLAUEL	Rejeté	5-févr.-19
3	108	49	GEP	BOUTAULT, MEES	VNR		relatif aux groupes énergétiques électrogènes dans l'espace public.	SOLANS	Adopté (amendé)	5-févr.-19
3	109		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la création de zones d'air dépollué "zones d'air propre".	SOLANS	Retiré	5-févr.-19
3	110	50	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à l'éclairage nocturne des locaux à usage professionnel.	SOLANS	Adopté	5-févr.-19
3	111	51	DP	LAURET	VNR		relatif à l'état de réalisation des vœux.	BLOCHE	Adopté	5-févr.-19
3	192		Exécutif		A	2019 DDCT 10	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	6-févr.-19
3	193		Exécutif		A	2019 DDCT 12	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	6-févr.-19
3	112		LRI	BERTHOUT, GOUJON, BOULARD, PECHENARD, CARRÈRE-GÉE	A	2019 DPSP 3	relatif à l'augmentation de la subvention.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19
3	113		PPCI	DUBUS	V	2019 DPSP 3	relatif à une réévaluation des moyens financiers.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19
3	114		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à l'usage des armes intermédiaires par les forces de police.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	115		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'utilisation des lanceurs de balle de défense lors des manifestations parisiennes.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19
3	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'utilisation des LBD et des grenades GLI-F4.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19
3	116bis	52	Exécutif		VNR		En réponse aux V114, 115 et 116.	BROSSEL	Adopté	6-févr.-19
3	117		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la tranquillité publique rue Sedaine (11e).	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19
3	118		GEP	BELLIARD, JULIEN, BOUTAULT	VNR		relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de maintien de l'ordre.	BROSSEL	Retiré	6-févr.-19
3	119		NI	SIMONNET	VNR		relatif au droit de manifester.	BROSSEL	Retiré	6-févr.-19
3	119bis	53	Exécutif		VNR		En réponse aux V118 et V119.	BROSSEL	Adopté (scrutin public)	6-févr.-19
3	120	54	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 7	relatif à la labellisation des Arènes de Lutèce.	KOMITES	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	121		Exécutif		A	2019 DEVE 13	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	6-févr.-19
3	122	55	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'embellissement et à la végétalisation des abords de l'ESPCI.	KOMITES	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	123		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'installation de "chapotelets".	KOMITES	Retiré	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	124		LRI	LECUYER	VNR		relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau.	KOMITES	Rejeté	6-févr.-19
3	125		UDI - MODEM	TACHENE, HELARD	VNR		relatif à l'opération "Recyclons nos sapins !".	KOMITES	Rejeté	6-févr.-19
3	126		Exécutif		A	2019 DVD 1	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19
3	127	56	LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT	V	2019 DVD 1	relatif à la requalification de la place Stuart Merrill.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	128	57	PPCI	DUBUS	V	2019 DVD 1	relatif à la mise en œuvre du bouclage de la ligne T3.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	129		Exécutif		A	2019 DVD 10	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19
3	130		UDI - MODEM	GATEL, HELARD, JOHNSON	A	2019 DVD 33	relatif aux conditions de fonctionnement de la carte.	NAJDOVSKI	Retiré	6-févr.-19
4	130bis		Exécutif		A	2019 DVD 33	En réponse à l'A130.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	131	58	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif à l'extension du dispositif Paris Respire dans le 10e.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19
3	132	59	GEP	BELLIARD, KONE, JULIEN	VNR		relatif à la baisse du tarif forfait V-Découverte de Vélib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	133	60	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la publication des données sur les usages des transports en commun à Paris et en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19
3	134	61	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'implantation d'ancrages vélos à proximité du lycée Henri IV.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	135		LRI	BERTHOUT, MONTANDON	VNR		relatif à l'aménagement de la place de la Bastille et à la circulation des bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19
3	136	62	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au contrôle du stationnement payant par la Ville de Paris.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	137	63	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS, JOHNSON	VNR		relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19
3	138	64	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à l'éclairage de la passerelle Marcelle Henry et du pont Mère Térèsa.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
3	139		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la sécurisation des "escaliers du Parc de Passy".	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19
3	140		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif aux cartes de stationnement résidentiel.	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19
3	141		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la création d'un arrêt de la Traverse Batignolles/Bichat.	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19
3	142	65	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux faux taxis dans les aéroports d'Orly et de Roissy - Charles de Gaulle.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19
3	143	66	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'usage du sel lors des épisodes de neige et de verglas.	SIMONDON	Adopté (amendé)	6-févr.-19
4	144		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre de rétention de Paris-Vincennes.	BIDARD	Rejeté	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	144bis	67	Exécutif		VNR		En réponse au V144.	BIDARD	Adopté	6-févr.-19
4	145	68	GEP	BELLIARD, ATALLAH, KONE	VNR		relatif à de nouvelles salles de consommation à moindre risque.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	6-févr.-19
4	146	69	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif à la situation des urgences de l'hôpital Lariboisière.	SOUYRIS	Adopté	6-févr.-19
4	147	70	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif à l'accès aux soins des personnes en surpoids.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	6-févr.-19
4	148		UDI - MODEM	GATEL, HAAB	VNR		relatif au dispositif de logements tremplins.	SOUYRIS	Rejeté	6-févr.-19
4	149		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels et aux patients de la psychiatrie parisienne.	SOUYRIS	Rejeté	6-févr.-19
4	150		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de "Nouvelle AP-HP".	SOUYRIS	Rejeté	6-févr.-19
4	151		GEP	ATALLAH, KONE, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'accueil, l'évaluation et l'hébergement des mineurs non accompagnés à Paris.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19
4	152		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE	VNR		relatif à la sécurité des mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19
4	153		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge des mineurs étrangers isolés.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	153bis	71	Exécutif		VNR		En réponse aux V151, V152 et V153.	VERSINI	Adopté	6-févr.-19
4	154		GEP	KONE, GLEIZES	VNR		relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association nationale des villes et territoires accueillants.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19
4	155		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, GAILLANNE, PREMEL	VNR		relatif à l'accueil des exilés présents aux portes des 18e et 19e.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19
4	156		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et aux campements d'exilés.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19
4	156bis	72	Exécutif		VNR		E n réponse aux V154, V155 et V156.	VERSINI	Adopté	6-févr.-19
4	157	73	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif à la protection de l'enfance.	VERSINI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
4	158		NI	SIMONNET	VNR		relatif au fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19
4	158bis	74	Exécutif		VNR		En réponse au V158.	VERSINI	Adopté	6-févr.-19
4	159	75	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'anonymisation des dossiers présentés lors des conseils de famille.	VERSINI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
4	160	76	LRI	STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la prostitution des mineurs.	VERSINI	Adopté (amendé)	6-févr.-19
4	161		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école d'Alembert.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	162		LRI	BOULARD, BOUGERET, KUSTER	V	2019 DLH 5	relatif aux types de conventionnement.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19
5	163		LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	V	2019 DU 26	relatif aux types de conventionnement.	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	164	77	SOCA	COUMET	VNR		relatif à l'application du Supplément Loyer de Solidarité.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19
5	165		SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château des Rentiers (13e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	166		GEP	ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château des Rentiers (13e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	167		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'immeuble de bureaux 122-126 rue du Château des Rentiers (13e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	167bis	78	Exécutif		VNR		En réponse aux V 165, V 166 et V167.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19
5	168		EGCP	PETIT	VNR		relatif au refus de l'usufruit locatif social.	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	169		EGCP, PCF-FG	PETIT, BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif à l'hôtel les Bailadins (14e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	170		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hôtel les Balladins (14e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19
5	170bis	79	Exécutif		VNR		En réponse aux V169 et V170.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	171	80	LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la mise en œuvre des vœux votés concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19
5	172		LRI, PPCI, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19
5	173		DP	BARGETON	VNR		relatif au plan d'investissement d'Action Logement.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19
5	174		DP	BARGETON	VNR		relatif à la promotion de FairBnb.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19
5	175	81	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux immeubles appartenant à EDF et gérés par Nexity (10e, 14e, 17e et 19e).	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19
5	176		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux logements sociaux du quartier Charles Hermite Evangile.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19
5	176bis	82	Exécutif		VNR		En réponse au V176.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19
5	190		Exécutif		A	2019 DU 50		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	191		Exécutif		A	2019 DU 63		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19
5	177	83	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au projet de Maison des médias libres.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19
5	178	84	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OULALDJ, FILOCHE, MOREL	VNR		relatif au projet de Maison des médias libres.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19
5	179	85	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la présence d'une bâche publicitaire sur la gare Saint-Lazare.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-févr.-19
5	180		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au TEP Ménilmontant (11e).	MISSIKA	Retiré de l'ODJ	5-févr.-19
5	181		NI	SIMONNET	VNR		relatif au TEP Ménilmontant (11e).	MISSIKA	Retiré de l'ODJ	5-févr.-19
5	182		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet de construction de l'immeuble "The Link" à la Défense.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19
5	182bis	86	Exécutif		VNR		En réponse au V182.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19
5	183		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la sauvegarde des terres agricoles du Triangle de Gonesse.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19
5	183bis	87	Exécutif		VNR		En réponse au 183.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19
5	184		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif à la publication des autorisations d'urbanisme.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	185	88	UDI - MODEM	NAHMIAS, JOHNSON	VNR		relatif à l'étude de l'évolution du design des barrières Vauban.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-févr.-19
5	186		DP	GUILLOT	VNR		relatif au plan Brexit.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19
5	187	89	DP	LANG	VNR		relatif à la crèche rue de Tolbiac (13e).	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19
5	188		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une consultation Parisienne sur une gouvernance plus citoyenne.	MISSIKA	Rejeté	6-févr.-19
5	194	90	Exécutif		VNR		relatif à la Porte Maillot.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTé	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjt rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGEP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITé
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
							"PARIS « SPORTIVE"																						
7	1	1	GEP	MOREL, BELLIARD	V	2019 DJS 86	relatif à la visibilité du sport affinitaire à Paris	MARTINS	Adopté	4-févr.-19							X								X		X		
7	2	2	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE	V	2019 DJS 86	relatif à la création d'un schéma de continuité cyclable	MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	3	3	GEP	BELLIARD, MOREL	V	2019 DJS 86	relatif à l'égalité d'accès femmes-hommes au sport.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19							X									X			
7	4		GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, BOUTAULT	V	2019 DJS 86	relatif à la pose de pelouses synthétiques	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19								X							X			X	
7	4bis	4	Exécutif		V	2019 DJS 86	En réponse au V4.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19							NPPV							X					
7	5	5	GEP	BELLIARD, MOREL	V	2019 DJS 86	relatif aux agrès sportifs dans l'espace public parisien	MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	6	6	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, ATALLAH, BOUTAULT	V	2019 DJS 86	relatif à un sport plus accessible.	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19																			
7	7	7	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à la démocratisation de l'organisation du sport à Paris.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19								X							X			X	
7	8		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à la filière sportive de la ville.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19																			
7	9	8	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à l'inscription des équipements sportifs au PLU	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19								X											
7	10		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à la création d'un dispositif "clubs formateurs".	MARTINS	Retiré	4-févr.-19																			
7	10bis	9	Exécutif		V	2019 DJS 86	En réponse au V10.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19							NPPV												
7	11	10	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	V	2019 DJS 86	relatif à l'anneau cyclable du bois de Vincennes.	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19																			
7	12		LRI	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	V	2019 DJS 86	relatif au développement du sport santé à Paris.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19																			
7	13		DP	BARGETON, MENAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 DJS 86	relatif à la santé par le sport.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19																			
7	13bis	11	Exécutif		V	2019 DJS 86	En réponse aux V12 et V13	MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	14	12	LRI	BERTHOUT, LAMOUR	V	2019 DJS 86	relatif à l'accompagnement de la performance sportive dans l'enseignement supérieur.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	15		LRI	BERTHOUT	V	2019 DJS 86	relatif à la promotion du sport dans les Temps des Activités Périscolaires	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X															
7	16		LRI	BERTHOUT	V	2019 DJS 86	relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs pendant les vacances scolaires.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X															
7	17		LRI	BERTHOUT	V	2019 DJS 86	relatif à l'extension des horaires des équipements sportifs en soirée.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X															

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Etus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
7	18		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 DJS 86	relatif à la promotion des nouvelles pratiques sportives.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X															
7	19		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 DJS 86	relatif à l'éducation au et par le sport	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X															
7						2019 DJS 86	COMMUNICATION	MARTINS	Pas de vote	4-févr.-19																			
7	20		LRI	BERTHOUT	A	2019 DJS 94	relatif aux conditions d'attribution de créneaux.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	21		UDI - MODEM	JEGO	A	2019 DJS 94	relatif aux créneaux dans les équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X		X											X	
7						2019 DJS 94		MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	189		GEP		A	2019 DJS 95		MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X												X		
7	22		LRI	BERTHOUT, CARRÈRE-GÉE	V	2019 DJS 95	relatif à la compensation des tarifs de location des équipements sportifs municipaux.	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19					X		X										X			
7						2019 DJS 95		MARTINS	Adopté	4-févr.-19				X															
7						2019 DJS 71		MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7						2019 DJS 79		MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
							"SECURITE DES PARISIENS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE"																							
3	23	13	PCF-FG, SOCA, EGCP, RG-CI	BONNET-OULALDJ, FERAUD, FILOCHE, CONTASSOT, GOLDGRAB	V	2019 SG 8	relatif aux effectifs et moyens de l'Etat mis en oeuvre pour la sécurité.	BROSSEL	Adopté	4-févr.-19							X								X		X		
3	24	14	GEP	JULIEN, BELLIARD, MOREL, BOUTAULT	V	2019 SG 8	relatif à un bilan de la vidéoprotection.	BROSSEL	Adopté	4-févr.-19																	X		
3	25		GEP	BELLIARD, JULIEN, GLEIZES, BOUTAULT	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19							X						X		X		X		
3	26		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2019 SG 8	relatif à la sécurité des Parisiens.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19							X						X		X		X		
3	27	15	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Adopté	4-févr.-19	X		X		X														
3	28		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 8	relatif à la sécurité des Parisiens.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19							X						X		X		X		
3	29		LRI	BERTHOUT, GOUION, PECHENARD, BOURNAZEL, CHARON, DUMAS, GOASGUEN, KUSTER, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURELL, GIAZZI, BOULARD	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale armée	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X				X		X							X					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes du Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Générations.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendant s RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	30		LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD, BOURNAZEL, CHARON, DUMAS, GOASGUEN, KUSTER, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GIAZZI, BOULARD	V	2019 SG 8	relatif au nombre de caméras de vidéoprotection.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X				X		X												
3	31		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 SG 8	relatif au réinvestissement de l'espace public	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X				X														
3	32		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X				X			X			X			X			X		
3	33		PPCI	AURIACOMBE	V	2019 SG 8	relatif à un développement du plan de vidéoprotection	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X				X						X							X	
3	34		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X				X														
3	35		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 8	relatif à des précisions sur la mise en place d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19	X			X	X						X								
3	36		NI	SIMONNET	V	2019 SG 8	relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	4-févr.-19							X				X		X		X		X		
3						2019 SG 8	COMMUNICATION	BROSSEL	Pas de vote	4-févr.-19																			
							"POUR UN ESPACE PUBLIC SANS MEGOT"																						
3	37		GEP	MOREL, GLEIZES	A	2019 SOCA 1	relatif à la collecte et la dépollution des mégots.	SIMONDON	Retiré	5-févr.-19																			
3	38		PCF-PG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 SOCA 1	relatif à la conception de filtres bio-dégradables.	SIMONDON	Retiré	5-févr.-19																			
3	39		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif à l'intégration d'un cendrier sur les corbeilles de rue	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X				X		X								
3	40		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif au développement des cendriers sur poteaux.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X			X	X		X								
3	41		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif à la sensibilisation des gérants d'établissement recevant du public.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X				X		X								
3	42		LRI	BERTHOUT	A	2019 SOCA 1	relatif à une charte de propreté pour les bénéficiaires d'un droit de terrasse.	SIMONDON	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X				X		X								
3	42bis		Exécutif		A	2019 SOCA 1		SIMONDON	Adopté	5-févr.-19																			
3						2019 SOCA 1	Proposition de délibération	SIMONDON	Adopté	5-févr.-19																			
							AUTRES DOSSIERS																						
6						2019 DAE 47		BLOCHE	Adopté	4-févr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
6	43	16	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2019 DASCO 15	relatif aux collèges publics de l'est du 12e	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19								X					X		X		X		
6	44	17	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DASCO 15	relatif aux collèges publics de l'est du 12e	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19							X						X		X		X		
6	45		LR	MONTANDON	V	2019 DASCO 15	relatif à la sectorisation des collèges Courteline et Germaine Tillion (12e)	BLOCHE	Rejeté	4-févr.-19	X				X		X				X					X			
6	46		NI	SIMONNET	V	2019 DASCO 15	relatif à la sectorisation des collèges du 20e.	BLOCHE	Rejeté	4-févr.-19	X		X		X		X							X		X	X		
6						2019 DASCO 15		BLOCHE	Adopté	4-févr.-19														X		X		X	
6	47	18	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'offre de formation dans les lycées parisiens suite à la réforme du baccalauréat.	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19							X						X		X			X	
6	48	19	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la dotation horaire et aux suppressions de postes des établissements d'enseignement secondaire.	BLOCHE	Adopté (amendé)	4-févr.-19							X						X		X			X	
6	49	20	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la dotation budgétaire académique des écoles parisiennes	BLOCHE	Adopté (amendé)	4-févr.-19							X							X	X			X	
6	50	21	EGCP, GEP, PCF-FG, SOCA	MAQUET, GLERES, BONNET-OULALDJ, PRIMET, BACHE	VNR		relatif aux cartables légers et à l'équipement numérique dans les écoles et collèges (20e).	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19							X							X		X			X	
6	51		LR	GOUJON, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation des écoles et crèches parisiennes	BLOCHE	Retiré	4-févr.-19																			
6	52	22	LR	BERTHOUT	V		relatif à l'aménagement d'une cour "Oasis" au collège Pierre Ahrlet (5e).	BLOCHE	Adopté	4-févr.-19							X												
6	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'enseignement secondaire et la fusion des 3 académies.	BLOCHE	Rejeté	4-févr.-19					X		X						X		X		X		
6	54	23	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux algorithmes locaux et à Parcoursup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	4-févr.-19							X						X		X			X	
6	55		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.	LEMARDELEY	Retiré	4-févr.-19																			
6	56		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.	LEMARDELEY	Retiré	4-févr.-19																			
6	56bis	24	Exécutif		VNR		En réponse aux V55 et V56	LEMARDELEY	Adopté	4-févr.-19							X						X		X		X		
6	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation de deux étudiants à l'Université Paris-Nanterre.	LEMARDELEY	Rejeté	4-févr.-19							X						NPPV		NPPV		X		
7						2019 DAE 80		KLUGMAN	Adopté	4-févr.-19																			
7						2019 DGRI 3		KLUGMAN	Adopté	4-févr.-19																			
7	58	25	GEP	BELLIARD, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif aux personnes LGBTQI+ en Tchétchénie et en Fédération de Russie	KLUGMAN	Adopté (amendé)	4-févr.-19													NPPV		NPPV		NPPV		
7	59	26		DUBUS, VESPERINI, SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur au peuple vénézuélien	KLUGMAN	Adopté (amendé oralement)	4-févr.-19	X				X			X					NPPV		NPPV		NPPV		
7	60	27	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la citoyenneté d'honneur à Leyla Güven.	KLUGMAN	Adopté	4-févr.-19											X		NPPV		NPPV		NPPV		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
7	61	28	SOCA, PCF-FG, EGCP, RG-CI, GEP	FERAUD, BONNET-OULALDJ, FLOCHE, CONTASSOT, GOLOGRAB, JULIEN	VNR		relatif aux opérateurs de bus touristiques.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19								X								X			
7	62		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif à l'aérogare T4 de Roissy-Charles de Gaulle	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19							X				X		X		NPPV		X		
7	62bis	29	Exécutif		VNR		En réponse au V62	MARTINS	Adopté (amendé)	4-févr.-19				X			NPPV							X	NPPV			X	
7	63	30	LRI	DUMAS, BERTHAULT	VNR		relatif au schéma de développement touristique de Paris 2017-2022	MARTINS	Adopté	4-févr.-19																			
7	64		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux tarifs applicables à la taxe de séjour en 2019	MARTINS	Rejeté	4-févr.-19	X		X		X		X				X							
7	64bis	31	Exécutif		VNR		En réponse au V64.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19							NPPV												
7	65	32	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la rénovation de la double verrière de la piscine Pontoise.	MARTINS	Adopté	4-févr.-19								X											
7	66		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'association Vacances et familles Ile-de-France.	MARTINS	Retiré	4-févr.-19																			
7						2019 DDCT 24		VERON	Adopté	4-févr.-19																			
7						2019 DJS 79		VERON	Adopté	4-févr.-19																			
7	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation du "Grand Débat National"	VERON	Retiré	4-févr.-19																			
7	68		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Référendum d'Initiative Citoyenne	VERON	Retiré	4-févr.-19																			
7	68bis	33	Exécutif		VNR		En réponse au V68	VERON	Adopté	4-févr.-19								X						X		X		X	
7	69		NI	SIMONNET	VNR		relatif au fonctionnement du budget participatif.	VERON	Rejeté	4-févr.-19		X				X	X				X			X	X		X		
1						2019 DAE 56		GABELOTAUD	Adopté	4-févr.-19	X																		
1	70	34	DP	BARGETON	VNR		relatif à l'insertion par l'activité économique.	GABELOTAUD	Adopté	4-févr.-19																			
1						2019 DDCT 23	COMMUNICATION	GREGOIRE	Pas de vote	4-févr.-19																			
1						2019 DDCT 1		GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19													X			X	X		
1	71		Exécutif		A	2019 DDCT 8	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 DDCT 8		GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 DEVE 15		GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 DFA 5		GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19				X															
1						2019 DFA 8		GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 SG 9	COMMUNICATION	GREGOIRE	Pas de vote	5-févr.-19																			
1	72		GEP	BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif au mode de gouvernance du futur Centre des Archives LGBTQI+ de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X			X					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, V.ar, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SDCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	73		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif au financement écologique de la gratuité des transports.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X		X		X		X		
1	74		GEP	BELLIARD, KONE	VNR		relatif à l'extension de la gratuité des transports en commun à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19								X			X		X		X		X		
1	75		DP	BARGETON	VNR		relatif à la gratuité des transports pour les jeunes.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19	X										X							X	
1	76		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la gratuité des transports publics pour l'ensemble des jeunes et des chômeurs.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19						X		X			X		X		X		X		
1	77	35	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la laicité.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	5-févr.-19							X							X		X		X		
1	78	36	EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif à la réalisation d'une charte de mécénat.	GREGOIRE	Adopté	5-févr.-19							X										X		
1	79		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation d'un vote public sur les grands projets à Paris.	GREGOIRE	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X			X	X		X		
1						2019 DAE 4		GUHL	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 DAE 5		GUHL	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 IG 1	COMMUNICATION	LEVIEUX	Pas de vote	5-févr.-19																			
1	80		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la prise en charge des frais de transport des agents de la Ville de Paris.	LEVIEUX	Rejeté	5-févr.-19	X						X				X		X		X			X	
1	81		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif aux conditions de don des congés payés.	LEVIEUX	Retiré	5-févr.-19																			
1	82		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la gestion de l'immeuble de la Ville situé 88 ter boulevard de Port Royal	LEVIEUX	Rejeté	5-févr.-19	X				X			X			X								
1	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la politique des rémunérations à la Ville	LEVIEUX	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X		X		X		X		
1	84	37	LRI	LEGARET	V	2018 DAE 25	relatif à l'interdiction des journaux gratuits à l'Hôtel de Ville et ses abords immédiats	POLSKI	Adopté (amendé oralement)	5-févr.-19					X		X				X				X				
1						2019 DAE 25		POLSKI	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 DAE 44		POLSKI	Adopté	5-févr.-19																			
1						2019 DAE 51		POLSKI	Adopté	5-févr.-19														X		X	X		
1	85		LRI	BERTHOUT, BOULARD, KUSTER	V	2019 DAE 65	relatif à l'extension de l'exonération.	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X		X				X							
1						2019 DAE 65		POLSKI	Adopté	5-févr.-19																			
2	86		Exécutif		A	2019 DU 65	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	5-févr.-19																			

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Générations,S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-Cs		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
2	87		LRI	BERTHOUT, GIAZZI, GOASGUEN, BOULARD, d'HAUTESERRE, OATI, KUSTER	V	2019 DU 65	relatif aux conditions d'exonération.	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X								
1	88		LRI	OATI, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, DAUVERGNE	V	2019 DU 65	relatif à la procédure d'indemnisation	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19					X		X				X								
1	89		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, BOULARD, KUSTER	V	2019 DU 65	relatif à la mise en place d'une Zone Touristique Unique à Paris	POLSKI	Rejeté	5-févr.-19					X		X				X			X					
1						2019 DU 65		GIRARD	Adopté	5-févr.-19																		
2						2019 DAC 9		GIRARD	Adopté	5-févr.-19																		
2	90		Exécutif		A	2019 DAC 611	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	5-févr.-19																		
2						2019 DAC 611		GIRARD	Adopté	5-févr.-19																		
2	91	38	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à l'équipement scénique du théâtre Astral.	GIRARD	Adopté (amendé)	5-févr.-19							X							X			X	
2	92		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au soutien aux théâtres touchés par les manifestations des Gilets Jaunes.	GIRARD	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X			X			X							
2	92bis	39	Exécutif		VNR		En réponse au V92	GIRARD	Adopté	5-févr.-19																		
2	93	40	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'accessibilité du conservatoire Gabriel Fauré.	GIRARD	Adopté (amendé)	5-févr.-19								X										
2	94		UDI - MODEM	LECOULTURIER	VNR		relatif à l'apprérence artistique DAU.	GIRARD	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X							
2	95	41	GEP	BELLMARD, JULIEN, MEES	VNR		relatif au soutien pérenne des librairies du quartier latin.	HOCQUARD	Adopté (amendé)	5-févr.-19																		
2	96		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'extension du périmètre protégé interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public (5e).	HOCQUARD	Rejeté	5-févr.-19	X				X		X				X							
2	97	42	GEP	BOUTAULT, MEES	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque explicative rue des Petits-Carreaux (2e).	TAIEB	Adopté (amendé)	5-févr.-19																		
2	98		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la préservation de la crypte située 14 bis, rue Pierre Fidcole (5e).	TAIEB	Rejeté	5-févr.-19	X				X			X			X							
2						2019 DAC 460		VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																		
2						2019 DAC 468		VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																		
2						2019 DEVE 11		VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																		
2						2019 DEVE 17		VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																		X
2						2019 DU 29		VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Générations.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
2	99	43	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à "Gerda Taro".	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																			
2	100	44	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Daniel Data.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																			
2	101	45	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage aux femmes résistantes.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																		X	
2	102	46	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Grace Whitney Hoff.	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																			
2	103	47	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à une dénomination Andrée Putman dans le 17e	VIEU-CHARIER	Adopté	5-févr.-19																			
3						2019 DEVE 21		BLAUEL	Adopté	5-févr.-19																			
3						2019 SG 1		BLAUEL	Adopté	5-févr.-19																		X	
3	104		NI	SIMONNET	V	2019 SG 5	relatif aux tarifs et au mode de gestion.	BLAUEL	Rejeté	5-févr.-19	X			X	X		X	-			X		X		X		X		
3						2019 SG 5	RAPPORT CRC.	BLAUEL	Pas de vote	5-févr.-19																			
3						2019 SG 6	RAPPORT CRC.	BLAUEL	Pas de vote	5-févr.-19																			
3	105	48	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'expérimentation des "rues intelligentes" dans Paris.	SOLANS	Adopté (amendé)	5-févr.-19																			
3	106		LRI	BERTHOUT, LEGARET	VNR		relatif à une expertise et à bilan environnemental des centrales de la société "Climespace"	BLAUEL	Rejeté	5-févr.-19	X				X			X	X		X				X			
3	107		LRI	BERTHOUT, LEGARET	VNR		relatif aux moteurs de production de secours d'électricité de la centrale des Halles de la société "Climespace".	BLAUEL	Rejeté	5-févr.-19	X		X		X			X	X		X				X			
3	108	49	GEP	BOUTAULT, MEES	VNR		relatif aux groupes énergétiques électrogènes dans l'espace public.	SOLANS	Adopté (amendé)	5-févr.-19																X			
3	109		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la création de zones d'air dépollué "zones d'air propre"	SOLANS	Retiré	5-févr.-19																			
3	110	50	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à l'éclairage nocturne des locaux à usage professionnel.	SOLANS	Adopté	5-févr.-19																			
3						2019 DDCT 23		BLOCHE	Adopté	5-févr.-19																			
3						2019 DDCT 22		BLOCHE	Adopté	5-févr.-19																			
3	111	51	DP	LAURET	VNR		relatif à l'état de réalisation des voeux.	BLOCHE	Adopté	5-févr.-19																			
3	192		Exécutif		A	2019 DDCT 10	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DDCT 10		BROSSEL	Adopté	6-févr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-C		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes , Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	193		Exécutif		A	2019 DDCT 12	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DDCT 12		BROSSEL	Adopté	6-févr.-19																			
3	112		LRI	BERTHOUT, GOUJON, BOULARD, PECHENARD, CARRÈRE-GÉE	A	2019 DPSP 3	relatif à l'augmentation de la subvention.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X								
3	113		PPCI	DUBUS	V	2019 DPSP 3	relatif à une réévaluation des moyens financiers	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X			X				X	
3						2019 DPSP 3		BROSSEL	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DPSP 6		BROSSEL	Adopté	6-févr.-19																			
3	114		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif à l'usage des armes intermédiaires par les forces de police.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19							X				X		X		X		X		
3	115		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'utilisation des lanceurs de balle de défense lors des manifestations parisiennes.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19							X				X		X		X		X		
3	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'utilisation des LBD et des grenades GLI-F4.	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19							X				X		X		X		X		
3	116bis	52	Exécutif		VNR		En réponse aux V114, 115 et 116.	BROSSEL	Adopté	6-févr.-19							X						X		X		X		
3	117		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la tranquillité publique sur Sedaine (11e).	BROSSEL	Rejeté	6-févr.-19	X							X											
3	118		GEP	BELLIARD, JULIEN, BOUTAULT	VNR		relatif aux règles éthiques à respecter lors des opérations de mutation de l'ordre.	BROSSEL	Retiré	6-févr.-19																			
3	119		NI	SIMONNET	VNR		relatif au droit de manifester.	BROSSEL	Retiré	6-févr.-19																			
3	119bis	53	Exécutif		VNR		En réponse aux V118 et V119.	BROSSEL	Adopté (scrutin public)	6-févr.-19							X								X				
3	120	54	LRI	BERTHOUT	V	2019 DEVE 7	relatif à la labellisation des Arènes de Lutèce	KOMITES	Adopté (amendé)	6-févr.-19								X											
3						2019 DEVE 7		KOMITES	Adopté	6-févr.-19																			
3	121		Exécutif		A	2019 DEVE 13	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DEVE 13		KOMITES	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DEVE 31		KOMITES	Adopté	6-févr.-19	X		X		X									X				
3	122	55	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'embellissement et à la végétalisation des abords de l'ESPCI.	KOMITES	Adopté (amendé)	6-févr.-19			X					X										
3	123		LRI	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'installation de "chapeteloirs".	KOMITES	Retiré	6-févr.-19																			
3	124		LRI	LECUYER	VNR		relatif à la rénovation des grilles du parc Monceau.	KOMITES	Rejeté	6-févr.-19	X				X			X			X								
3	125		UDI - MODEM	TACHENE, HELARD	VNR		relatif à l'opération "Recyclons nos sapins !".	KOMITES	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X								
3	126		Exécutif		A	2019 DVD 1	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vni, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT	ABST.	
3	127	56	LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT	V	2019 DVD 1	relatif à la requalification de la place Stuart Merrill.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19																			
3	128	57	PPCI	DUBUS	V	2019 DVD 1	relatif à la mise en oeuvre de bouclage de la ligne T3	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19														X				X	
3						2019 DVD 1		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DVD 3		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DVD 8		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3	129		Exécutif		A	2019 DVD 10	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DVD 10		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 DVD 28		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19				X													X		
3						2019 DVD 13		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3	130		UDI - MODEM	GATEL, HELARD, JOHNSON	A	2019 DVD 33	relatif aux conditions de fonctionnement de la carte	NAJDOVSKI	Retiré	6-févr.-19																			
3	130bis		Exécutif		A	2019 DVD 33	En réponse à l'A130	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19																			
3						2019 DVD 33		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3						2019 SG 7		NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																			
3	131	58	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif à l'extension du dispositif Paris Respire dans le 10e.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19								X										X	
3	132	59	GEP	BELLIARD, KONE, JULIEN	VNR		relatif à la baisse du tarif Forfait V-Découverte de Vélib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19							X												
3	133	60	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la publication des données sur les usages des transports en commun à Paris et en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19																		X		X	
3	134	61	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'implantation d'ancrages vélos à proximité du lycée Henri IV.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19	X		X		X			X	X		X								
3	135		LRI	BERTHOUT, MONTAUBON	VNR		relatif à l'aménagement de la place de la Bastille et à la circulation des bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X													
3	136	62	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au contrôle du stationnement payant par la Ville de Paris.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19							X												
3	137	63	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS, JOHNSON	VNR		relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Clichy.	NAJDOVSKI	Adopté	6-févr.-19								X												
3	138	64	LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGEREY, NAHMIAS	VNR		relatif à l'éclairage de la passerelle Marcelle Henry et du pont Mère Térésa.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	6-févr.-19								X												
3	139		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la sécurisation des "escaliers du Parc de Passy".	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X				X		X								
3	140		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif aux cartes de stationnement résidentiel	NAJDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X				X		X								

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot. LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Générations EGCP		Démocrates et Progressistes AP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendant		Les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	141		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la création d'un arrêt de la Traverse Batignolles/Bichat.	NAIDOVSKI	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X								
3	142	65	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux faux taxis dans les aéroports d'Orly et de Roissy - Charles de Gaulle.	NAIDOVSKI	Adopté	6-févr.-19							X							X	NPPV		X		
3	143	66	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'usage du sel lors des épisodes de neige et de verglas	SIMONDON	Adopté (amendé)	6-févr.-19							X												
4	144		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre de rétention de Paris-Vincennes	BIDARD	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X		
4	144bis	67	Exécutif		VNR		En réponse au V 144.	BIDARD	Adopté	6-févr.-19							NPPV						X		X		X		
4						2019 DASES 43		NORDMAN	Adopté	6-févr.-19																			X
4	145	68	GEP	BELLIARD, ATALLAH, KONE	VNR		relatif à de nouvelles salles de consommation à moindre risque	SOUYRIS	Adopté (amendé)	6-févr.-19													X			X	X		
4	146	69	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif à la situation des urgences de l'hôpital Lariboisière.	SOUYRIS	Adopté	6-févr.-19							X							X				X		
4	147	70	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL	VNR		relatif à l'accès aux soins des personnes en surpoids	SOUYRIS	Adopté (amendé)	6-févr.-19																			X
4	148		UDI - MODEM	GATEL, HAAB	VNR		relatif au dispositif de logements tremplins.	SOUYRIS	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X						X								
4	149		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels et aux patients de la psychiatrie parisienne.	SOUYRIS	Rejeté	6-févr.-19			X		X		X		X					X	X		X		
4	150		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de "Nouvelle AP-HP".	SOUYRIS	Rejeté	6-févr.-19			X				X		X		X		X		X		X		
4						2019 DASES24		VERSINI	Adopté	6-févr.-19																			X
4						2019 DASES 26		VERSINI	Adopté	6-févr.-19																			X
4						2019 DASES 31		VERSINI	Adopté	6-févr.-19																			X
4						2019 DASES 32		VERSINI	Adopté	6-févr.-19																			
4						2019 DJS 110		VERSINI	Adopté	6-févr.-19																			X
4	151		GEP	ATALLAH, KONE, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'accueil, l'évaluation et l'hébergement des mineurs non accompagnés à Paris.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19	X				X		X		X		X			X		X	X		
4	152		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, GAILLANNE	VNR		relatif à la sécurité des mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19																			
4	153		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge des mineurs étrangers isolés.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19	X			X	X		X		X		X		X		X		X		
4	153bis	71	Exécutif		VNR		En réponse aux V151, V152 et V153	VERSINI	Adopté	6-févr.-19							X											X	

N° Commission QDJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Générations.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes - Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4	154		GEP	KONE, GLEIZES	VNR		relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association nationale des villes et territoires accueillants.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19																			
4	155		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, GAILLANNE, PREMEL	VNR		relatif à l'accueil des exilés présents aux portes des 18e et 19e.	VERSINI	Retiré	6-févr.-19																			
4	156		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et aux comportements d'exilés.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19	X				X		X				X		X		X		X		
4	156bis	72	Exécutif		VNR		En réponse aux V154, V155 et V156	VERSINI	Adopté	6-févr.-19							NPPV							X		X		X	
4	157	73	PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	VNR		relatif à la protection de l'enfance.	VERSINI	Adopté (amendé)	6-févr.-19														X		X		X	
4	158		NI	SIMONNET	VNR		relatif au fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance	VERSINI	Retiré	6-févr.-19																			
4	158bis	74	Exécutif		VNR		En réponse au V158	VERSINI	Adopté	6-févr.-19																			
4	159	75	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'anonymisation des dossiers présentés lors des conseils de famille.	VERSINI	Adopté (amendé)	6-févr.-19																		X	
4	160	76	LRI	STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à la prostitution des mineurs	VERSINI	Adopté (amendé)	6-févr.-19																			
4	161		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école d'Alembert.	VERSINI	Rejeté	6-févr.-19				X	X		X				X		X	X		X			
5	162		LRI	BOULARD, BOUGERET, KUSTER	V	2019 DLH 5	relatif aux types de conventionnement.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X												
5						2019 DLH 5		BROSSAT	Adopté	6-févr.-19													X		X		X		
5						2019 DLH 13	RAPPORT.	BROSSAT	Pas de vote	6-févr.-19																			
5	163		LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	V	2019 DU 26	relatif aux types de conventionnement.	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			
5						2019 DU 26		BROSSAT	Adopté	6-févr.-19													X		X				
5	164	77	SOCA	COUMET	VNR		relatif à l'application du Supplément Loyer de Solidarité.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19							X											
5	165		SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château des Rentiers (13e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			
5	166		GEP	ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à l'immeuble de bureaux 122-126, rue du Château des Rentiers (13e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			
5	167		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à l'immeuble de bureaux 122-126 rue du Château des Rentiers (13e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			
5	167bis	78	Exécutif		VNR		En réponse aux V 165, V 166 et V167.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19							NPPV							X	X			X	
5	168		EGCP	PETIT	VNR		relatif au refus de l'usufruit locatif social.	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			
5	169		EGCP, PCF-FG	PETIT, BONNET-OULALDI, BEGUE	VNR		relatif à l'hôtel des Balladins (14e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendant		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	170		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hôtel les Balladins (14e).	BROSSAT	Retiré	6-févr.-19																			
5	170bis	79	Exécutif		Vnr		En réponse aux V169 et V170.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19							NPPV						X		X			X	
5	171	80	LRI	HONORE, GOURNAZEL	VNR		relatif à la mise en œuvre des vœux votés concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19								X										
5	172		LRI, PPCI, UDI-MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage du bois de Boulogne.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X							
5	173		DP	BARGETON	VNR		relatif au plan d'investissement d'Action Logement	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X				X		X							
5	174		DP	BARGETON	VNR		relatif à la promotion de FairBnb.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X				X		X			X		X	X	
5	175	81	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux immeubles appartenant à EDF et gérés par Nexity (10e, 14e, 17e et 19e)	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19							X							X	X			
5	176		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux logements sociaux du quartier Charles Hermite Evangile.	BROSSAT	Rejeté	6-févr.-19	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
5	176bis	82	Exécutif		VNR		En réponse au V176.	BROSSAT	Adopté	6-févr.-19							NPPV									X		
5						2019 DAE 48		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19	X				X													
5						2019 DAE 50		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19		X													X		X	
5						2019 DU 22		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																		
5	190		Exécutif		A	2019 DU 58		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																		
5						2019 DU 59		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19				X														
5						2019 DU 61		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19				X														
5						2019 DU 56		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																		
5	191		Exécutif		A	2019 DU 63		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																		
5						2019 DU 63		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																		
5						2019 SG 2		MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																		
5	177	83	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au projet de Maison des médias libres.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																	X	
5	178	84	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OULALDJ, FROCHE, MOREL	VNR		relatif au projet de Maison des médias libres.	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19																X		
5	179	85	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la présence d'une bâche publicitaire sur la gare Saint-Lazare.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-févr.-19								X						X				

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vne, ER	N° défik	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendant		les Républicains ERI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	182		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet de construction de l'immeuble "The Link" à la Défense	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19																			
5	182bis	86	Exécutif		VNR		En réponse au V182	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19							NPPV							X	X			X	
5	183		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la sauvegarde des terres agricoles du Triangle de Gonesse.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19																			
5	183bis	87	Exécutif		VNR		En réponse au 183	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19							NPPV								NPPV				
6	184		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	VNR		relatif à la publication des autorisations d'urbanisme.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19																			
5	185	88	UDI - MODEM	MAHMIAS, JOHNSON	VNR		relatif à l'étude de l'évolution du design des barrières Vauban.	MISSIKA	Adopté (amendé)	6-févr.-19					X			X											
5	186		DP	GUILLOT	VNR		relatif au plan Brexit.	MISSIKA	Retiré	6-févr.-19																			
5	187	89	DP	LANG	VNR		relatif à la crèche rue de Tolbiac (13e).	MISSIKA	Adopté	6-févr.-19	X				X														
5	188		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une consultation Parisienne sur une gouvernance plus citoyenne.	MISSIKA	Rejeté	6-févr.-19	X				X		X						X		X				
8	194	90	Exécutif		VNR		relatif à la Porte Maillot.	MISSIKA	Adopté	6-févr -19	X		X		X			X	X		X				X				